BnF Gallica

Le tueur de bergers / par ***

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de Lyon

BnF Gallica

. Le tueur de bergers / par ***. 18...

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de Lyon

135003

LE TUEUR DE BERGERS

PAR ★★★

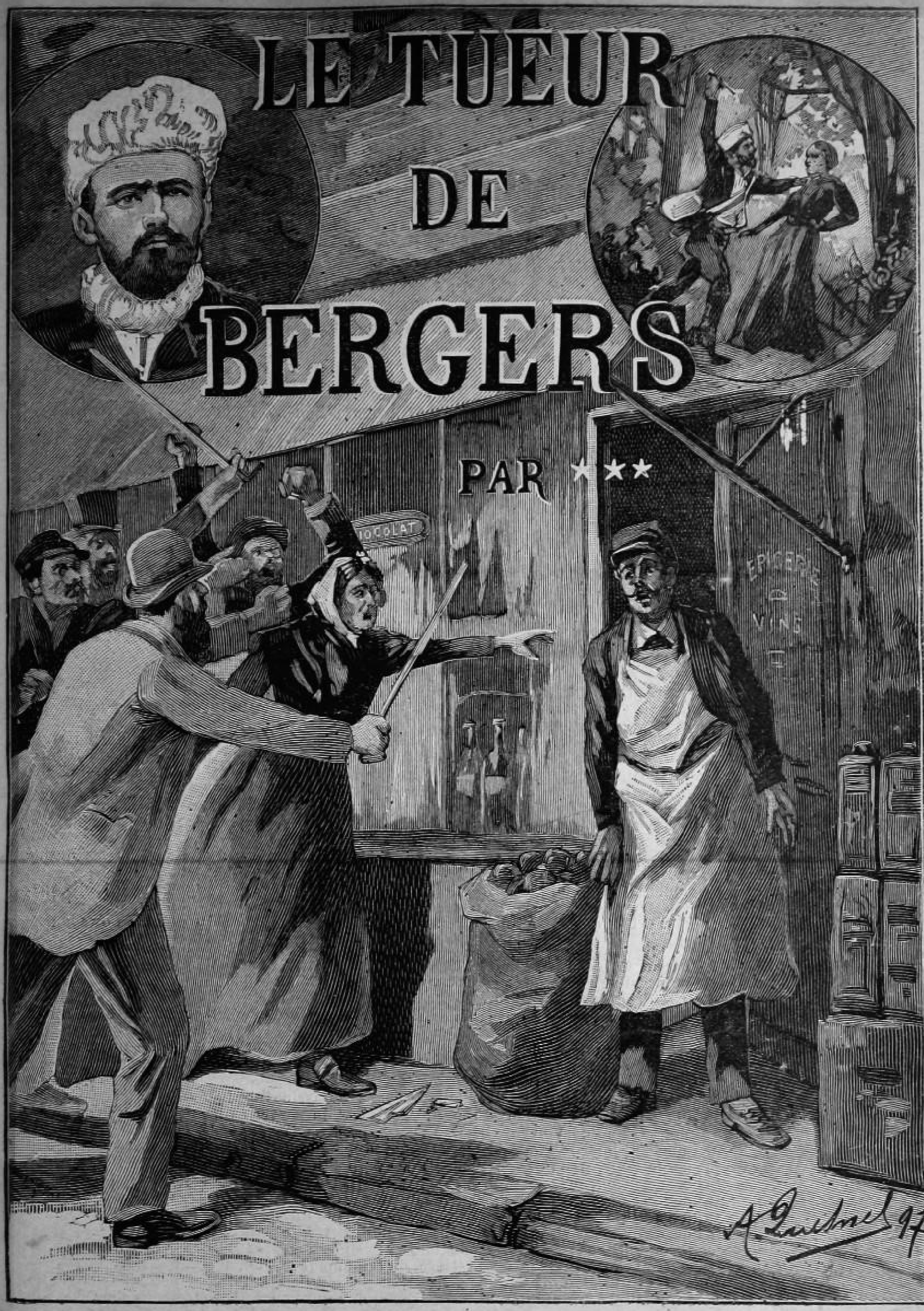

C'est lui, l'assassin ! C'est lui !... (P. 8.)

S. SCHWARZ, Éditeur, 9, rue Sainte-Anne, Paris.

(Reproduction interdite.)

Collection

52 CRIMES
Imputés à VACHER ou avoués par lui.

1887

1. — 1er janvier. Crime de Chazay-d'Azergues (Rhône) : **Assassinat d'une servante.**

1888

2. — 21 février. Crime de Druillat, arrondissement de Bourg : Tentative sur une jeune fille nommée Marie Lacroix.
3. — 26 août. Crime de Joux (Rhône) : Assassinat d'une femme de 35 ans dans le bois de Joux.
4. — 1er juill. Crime de Chambérac (Hte-Loire) : Assassinat de Clémence Grangeon, âgée de 14 ans.

1890

5. — mai. Crime de Varacieux (~~Rhône~~ Isère) : Assassinat de la petite Olympe Buisson. —

1891

6. — 19 nov. Crime de Limoges, près Lyon : Assassinat d'une femme Lecour, âgé de 68 ans.

1892

7. — 17 mars. Crime d'Aurcilhan (Basses-Pyr.) : Assassinat de la veuve Pauline Junquet, 38 ans.

1894

8. — 19 mai. Crime de Beaurepaire (Isère) : Assassinat d'Eugénie Delhomme. *Crime* **avoué** *par Vacher.*
9. — 18 juillet. Crime d'Eclose (Isère) : Assassinat de Joseph Amieux, neuf ans.
10. — 25 juillet. Crime de Tenay (Ain) : Assassinat de Marie Duprat.
11. — 28 octobre. Crime d'Onsembray (Oise) : Assassinat d'une femme de quatre-vingt-quatre ans.
12. — 20 nov. Crime de la Vacquière (Var) : Assassinat de Louise Marcel. *Crime* **avoué** *par Vacher.*

1895

13. — 12 mai. Crime de Dijon : Assassinat d'Augustine Mortureux. *Crime* **avoué** *par Vacher.*
14. — 19 mai. Crime de Tournai : Assassinat d'Oscar Vandeneede, dix ans.
15. — 23 juillet. Crime de Chambuet (Isère) : Assassinat d'une femme de soixante-quatre ans.
16. — 21 août. Crime de Benonces (Ain) : Assassinat de Victor Portalier, **avoué** *par Vacher.*
17. — 24 août. Crime de Saint-Ours (Savoie) : Assassinat de la Vve Morand, **avoué** *par Vacher.*
18. — 23 sept. Crime de Bourdeaux (Drôme) : Assassinat d'Aline Alaise, **avoué** *par Vacher.*
19. — 29 septembre. Crime de Saint-Etienne-de-Boulogne (Ardèche) : Assassinat de Pierre Massot-Pellet. *Crime* **avoué** *par Vacher.*

1896

20. — Décembre. Crime de Parnans (Drôme) : Assassinat d'une femme de soixante-cinq ans.
21. — 1er janvier. Crime du Mans : Tentative de viol sur la jeune Derouet, **avoué** *par Vacher.*
22. — 19 mars. Crime de Vaverges, près La Tour-du-Pin : Assassinat du nommé Paccalin.
23. — 24 avril. Crime de Reims : Assassinat de la jeune Boudès dans la banlieue de Reims.
24. — 1er mai. Crime de Wrécourt (Vosges) : Assassinat de Jeanne Henrion, quatorze ans.
25. — 15 août. Crime de Moissac (Tarn-et-Garonne), un nommé Bonald a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.
26. — 10 sept. Crime de Cusset (Allier) : Assassinat de Marie Moussier, **avoué** *par Vacher.*
27-28. — Deux crimes, 29 et 30 septembre. Crime de Pern (Lot) : Assassinat d'un nommé Vaquier, cinquante-six ans, et de sa fille, âgée de vingt-quatre ans.
29. — 1er octobre. Crime de La Varenne-Saint-Honorat (Haute-Loire) : Assassinat de Rosine Rodier : *Crime* **avoué** *par Vacher.*
30. — 23 octobre. Crime de Sennely (Loiret) : Assassinat de la femme Venne, soixante-dix ans.
31. — 25 octobre. Crime de Nîmes (Gard) : Assassinat du jeune Michel, huit ans.
32. — 11 nov. Crime de Brive (Corrèze) : Assassinat d'un jeune conscrit nommé Lowadour.

1897

33. — 13 février. Crime d'Aubigné (Sarthe) : Assassinat par strangulation du nommé Guyon.
34. — 18 mars. Crime de Belfort : Assassinat et viol d'une jeune fille de dix ans.
35. — 5 avril. Crime de La Varenne-en-Argonne : Assassinat et viol de Thérèse Ply, 18 ans.
36. — 11 avril. Crime de Hayes (Gard) : Assassinat de la veuve Hemain-Benoît, au plan du Collet.
37. — 27 avril. Crime de Coux (Ardèche) : Assassinat de la veuve Laville.
38. — 1er mai. Crime de Neufchâteau (Vosges) : Assassinat et viol d'une fille de quatorze ans.
39. — Mai. Crime de Fourvières (Rhône) : Assassinat d'un jeune chemineau, Bully ou Beaupied, quatorze ans. *Crime* **avoué** *par Vacher.*
40. — 24 mai. Crime de Crosville-la-Vieille (Eure) : Assassinat de Lefèvre.
41. — 18 juin. Crime de Courzieu (Rhône) : Assassinat du berger Laurent, **avoué** *par Vacher.*
42. — 5 juillet. Crime de Volvent (Drôme) : Assassinat de la veuve Lagier.
43. — 27 juillet. Crime de Pontoise : Assassinat du nommé Barrier, tête séparée du tronc.
44. — Crime de Four, arrondissement de La Tour-du-Pin : Assassinat de Madeleine Martelat.
45. — Crime de Brion, près de Moirans (Isère) : Assassinat du nommé François David.
46. — Crime du Mazet-Saint-Voy, arr. d'Yssingeaux (Haute-Loire) : Tentative d'assassinat.
47. — Crime de Graffigny (Haute-Marne). Tentative sur une bergère, Léonie Sollier.
48. — Crime de l'Albenc (Isère), sur Victorine Philibert, femme Attiger.
49. — Crime de Moirans (Isère) : Assassinat de Augustine-Mélanie Perrin, 23 ans, gorge coupée.
50. — Disparition, à Saint-Quentin-sur-Isère, de Philomène Martel, âgée de dix ans.
51. — Assassinat et vol, dans l'ar. de Beaune, commis au préjudice d'un nommé Castigliano. On lui a volé un accordéon et une paire de brodequins qui pourraient être ceux de Vacher.

4 août 1897. — ARRESTATION DE VACHER

52. — Champis (Ardèche) : Tentative de viol sur la femme Plantier. Arrestation de Vacher.

13500

LE TUEUR DE BERGERS[1]

RÉCIT DRAMATIQUE ET SENSATIONNEL

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES BELLES-LETTRES & ARTS DE LYON

Première partie

LE CRIME

I

NORINE

Le 20 décembre de l'année 189... un bruit sinistre se répandit dans un gros village de la région de l'Est, que nous appellerons le village d'Hellencourt pour ne pas lui donner son nom véritable.

On y disait qu'une des petites filles d'Hellencourt, Honorine Delestang, qu'on appelait Norine tout court, venait d'être trouvée assassinée à l'entrée des bois de la Chopinière.

Et on donnait d'épouvantables détails...

Le pauvre petit cadavre avait été tailladé, déchiqueté, abominablement souillé et gisait presque nu, les entrailles hors du ventre...

Un frisson d'horreur courut le pays.

Instantanément, toutes les maisons se vidèrent, et les hommes, les femmes, les enfants, tout le monde se dirigea en procession vers le bois de la Chopinière.

---

(1) Tous les détails de l'épouvantable tragédie qu'on va lire sont exacts, authentiques. L'instruction contre l'ignoble Vacher, dit le *Tueur de bergers* étant encore ouverte, on comprend que nous n'ayons pu donner aux malheureux qui ont été ses victimes leurs noms véritables et désigner plus clairement l'endroit où se sont déroulées ces poignantes péripéties.
Note de l'éditeur.

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

Les enfants couraient devant, ayant pris leurs sabots à la main pour aller plus vite.

La campagne était toute blanche de givre, et les chemins étaient à peine praticables.

Il faisait un froid très vif, et sur la campagne uniformément blanche s'étendait un ciel bas, lourd, d'un gris laiteux.

Personne ne parlait... et c'était sinistre, ce défilé silencieux d'êtres impressionnés et presque terrifiés...

On disait que la mère de la petite Norine, prévenue du crime, était déjà là-bas, et qu'il s'était passé, quand elle avait été mise en présence du corps de son enfant, une scène des plus déchirantes.

Quant au père, il ne savait rien encore.

Il travaillait dans les champs et n'était pas rentré...

Tout le monde la connaissait dans Hellencourt, la petite Norine, une enfant de quatorze ans, intelligente et précoce... et que tout le village aimait.

On la voyait traverser tous les jours le pays, menant aux champs sa vache ou ses brebis, toujours gaie, toujours riante, avec ses cheveux blonds à l'air, ses sabots trop grands pour elle et sa petite jupe de droguet, toujours la même, qu'elle portait été comme hiver, car ses parents n'étaient pas riches.

Chacun lui parlait en passant, et elle répondait à tous, constamment de bonne humeur, ne semblant souffrir ni du froid ni de la chaleur.

Elle était fille unique et sa mère l'adorait.

Elle rendait déjà à la pauvre femme de grands services. Quand elle n'était pas aux champs, c'était elle qui s'occupait du ménage et de la cuisine, pendant que sa mère cousait ou filait.

Et on se rappelait l'avoir vue le matin encore, toute rose avec de la rosée dans ses cheveux blonds...

Plusieurs lui avaient parlé, avaient ri avec elle,

Et maintenant elle était, là-bas, morte.

Était-ce possible?

Quel était le monstre?

Une colère montait, soulevait tous les cœurs contre ce misérable, contre cet inconnu, auteur du plus abominable et du plus lâche des crimes.

— Ah! si nous le tenions! disaient les gars, les poings serrés.

Et dans les yeux des femmes, des flammes s'allumaient, ardentes et féroces.

* * *

En arrivant près du bois de la Chopinière, où le cadavre, disait-on, avait été découvert, tout le monde s'arrêta.

Il y avait là déjà beaucoup de curieux, que contenaient deux gendarmes descendus de cheval, tenant leur monture par la bride.

Et voici le spectacle que les arrivants eurent sous les yeux.

A terre, à l'orée du bois, sur un espace découvert, où la terre semblait avoir été horriblement piétinée, un petit tas informe de vêtements, où l'on ne distinguait rien.., des taches sombres sur le sol gris, sans doute des taches de sang; et autour, des hommes en redingote, en chapeau haut de forme, le procureur de la République, le juge d'instruction et deux ou trois paysans des témoins sans doute appelés pour donner des renseignements.

Impossible d'approcher de ce groupe et de savoir ce qui s'y disait.

On se contentait de regarder, sans rien voir du reste, car il y avait une assez grande distance de l'endroit où l'on se trouvait à l'emplacement où l'on apercevait ce que l'on croyait être le cadavre de l'enfant assassinée.

Un peu plus loin, près d'une haie, s'apercevait un autre groupe d'hommes et de femmes du pays.

Et quelqu'un expliqua que ces personnes entouraient la mère de la petite Norine, qui était venue tomber là raide morte, et qu'elles lui donnaient des soins depuis une heure, sans parvenir à lui faire reprendre connaissance.

— Il vaudrait peut-être mieux, dit une voix, qu'elle restât toujours ainsi. Elle souffrirait moins!

Cependant, un mouvement venait de se produire parmi les personnages entourant le corps de l'enfant.

Un d'eux était venu dire quelques mots tout bas aux gendarmes, et ceux-ci montaient précipitamment sur leurs chevaux.

Un bruit se répandit aussitôt :

— Ils vont arrêter l'assassin!

— On le connaît donc?

— Il paraît...

— Qui est-ce?

— Je ne sais pas.

Les gendarmes, mis en selle, tournèrent leurs chevaux du côté d'Hellencourt et partirent au grand trot, dans la direction du bourg.

Les curieux, que personne n'arrêtait plus, se répandirent alors en tumulte sur le lieu du crime...

Alors de toutes parts des cris d'horreur, des exclamations d'épouvante et de pitié s'élevèrent.

On n'avait rien exagéré.

Le pauvre petit corps de l'enfant gisait sur la terre piétinée tout ensanglantée et boueuse, la face tuméfiée, la poitrine comme déchiquetée par une bête fauve.

C'est à peine si on pouvait le reconnaître encore...

Les yeux étaient restés ouverts, et dans leurs prunelles, affreusement dilatées, se lisait une indicible expression d'épouvante.

Sur les frisures blondes, des gouttes de rosée luisaient comme des grains de diamant...

Des larmes jaillirent de tous les yeux...

— La pauvre petite!

On demanda.

— Et la mère?

— Elle est toujours là-bas, comme morte.

Et on désignait le groupe que nous avons mentionné.

Ce qu'on voulait savoir surtout, c'était le nom de l'assassin, du monstre.

Qui avait pu faire cela, mon Dieu !. .Souiller et massacrer cet ange?...

On voyait encore sous les taillis du bois, les moutons de la petite victime qui erraient abandonnés.

Et de temps en temps, son chien venait rôder autour d'elle, et s'éloignait ensuite en poussant vers le ciel des aboiements plaintifs et lugubres.

On avait donc des soupçons sur quelqu'un, puisque les gendarmes étaient partis?

Un des paysans, qui avait été aperçu parlant au Procureur de la République et au Juge d'Instruction, se pencha à l'oreille de l'un des curieux et laissa tomber cette phrase :

— Paraît que c'est le fils Labarre...

— Le fils de l'épicière?

— Oui.

La nouvelle aussitôt se répandit et souleva des imprécations.

— Le misérable!

Pourtant, on avait peine encore à croire à la monstrueuse accusation, mais le paysan donna des détails.

On avait vu le fils Labarre se promener avec la petite, quelques heures seulement avant le crime, dans la matinée. Lui-même les avait aperçus, causant tous les deux.

De plus, on avait trouvé dans les poches de l'enfant une demi-douzaine de dragées.

Or, ces dragées, on l'avait reconnu, sortaient de l'épicerie Labarre.

Le fils Labarre les avait données à la petite Norine, sans doute pour l'amadouer.

Un cri d'horreur interrompit le donneur de renseignements, et une voix cria :

— Il faut l'écharper, ce monstre !

Et dans tous les yeux des fureurs flambèrent.

*
* *

Le fils Labarre, Antoine Labarre, ou plutôt Toinet Labarre, comme on l'appelait, n'était pas aimé dans Hellencourt, où on le trouvait fier, bien qu'il ne fût pas riche ; et, pour les villageois, on n'avait pas le droit, quand on ne possédait pas de biens au soleil, de faire des embarras.

Or, pour Toinet Labarre, la fierté consistait à vivre un peu à l'écart, à ne pas aller au cabaret, le dimanche, avec les autres gars du pays, à s'habiller un peu mieux qu'eux, et à passer ses loisirs à lire, au lieu de boire et de jouer aux cartes.

Antoine Labarre avait alors près de vingt-cinq ans. Il avait reçu un commencement d'éducation, mais il avait dû quitter le collège à la mort de son père, qui ne laissait pas à sa mère des ressources suffisantes pour lui faire terminer ses études.

Depuis, Mme Labarre tenait le magasin d'épicerie, et Antoine vivait avec elle.

Bien que leurs ressources furent modestes, Antoine Labarre ne travaillait pas ; du moins, il ne faisait aucun travail manuel, s'occupant à compléter tout seul son éducation, pour se créer plus tard une position conforme à ses goûts.

Mais, pour les villageois d'Hellencourt, lire, écrire, ce n'était pas travailler.

Antoine Labarre passait donc dans le village pour un faiseur d'embarras et un fainéant.

De plus, on l'accusait de braconner parce qu'il tendait quelques collets ou chassait quelquefois avant l'ouverture de la chasse, — ce que tout le monde, du reste, faisait dans le pays.

Or, tout le monde avait le droit de chasser à Hellencourt, même en temps prohibé, sauf Toinet Labarre.

On disait encore que Toinet était l'amant de Mme de Salbris, une dame de Paris qui venait passer de temps en temps quelques jours dans son château, situé près d'Hellencourt.

Quoi qu'il en fût, aucun méfait ne devait surprendre venant d'un garçon si mal noté, et dès que ce nom courut, tous les curieux s'écrièrent d'une voix :

— C'est lui l'assassin ! ce ne peut être que lui !

*
* *

Antoine Labarre était un beau garçon solide et vigoureux, au teint coloré, portant la moustache.

Pendant que tout le village, prévenu du crime qu'on venait de découvrir, se dirigeait vers le bois de la Chopinière, il y rentrait, lui, d'un autre côté, non sans prendre des précautions pour n'être pas vu, et il se glissait rapidement dans sa maison, qu'il trouvait vide, sa mère étant sortie sans doute avec les autres femmes du village, pour aller au bois de la Chopinière.

Surpris de trouver le magasin désert, il monta dans sa chambre, et là il souffla un peu, car il avait marché vite, et malgré le froid son front était couvert de sueur.

Il jeta loin de lui son chapeau, le manteau qui le couvrait, et sortit de son sein un beau lièvre, qu'il avait entre sa chair et sa chemise ; puis, s'étant aperçu que sa chemise était maculée d'une large tache rouge, il se déshabilla pour en changer ; ensuite il s'habilla, mit son tablier pour servir les clients en l'absence de sa mère, descendit à la cuisine chercher du pain et du fromage, car il mourait de faim, et il remonta manger dans sa chambre.

Il achevait à peine son frugal repas, qu'un bruit insolite dans les rues du village attira son attention.

Il courut à la fenêtre et vit instantanément la rue, le village entier se remplir d'une foule agitée, houleuse, et une rumeur formidable monta jusqu'à lui.

— A mort ! à mort !...

Très étonné, il descendit.

Dès qu'il parut sur le seuil de sa porte, des cris, des hurlements s'élevèrent de tous côtés, en même temps les habitants du village, des paysans armés de bâtons, des femmes folles de fureur, les cheveux épars, — une véritable trombe humaine, — se ruaient sur lui, et une femme le désignait en clamant :

— C'est lui, l'assassin ! C'est lui !

Au nom de la loi, je vous arrête ! (P. 11.)

II

L'ARRESTATION

Éperdu, fou, ne comprenant pas, le jeune homme recula au fond du magasin.

La foule l'y suivit...

Les fenêtres volèrent en éclats, et la porte vitrée fut emportée comme par un cyclone.

Les vociférations continuaient.

— A mort! à mort! à mort, l'assassin! à mort, le bandit!

Antoine Labarre restait sans voix, les cheveux hérissés, ne songeant même pas à protester, à se défendre, ignorant d'ailleurs de quoi on l'accusait.

Les forcenés allaient l'atteindre, le mettre en pièces, quand une femme, surgissant comme un boulet du milieu de la cohue, vint se placer devant lui, le protégeant de ses bras étendus, de tout son corps.

Cette femme, c'était Mme Labarre, sa mère.

Elle avait entendu là-bas la monstrueuse accusation portée contre son fils, et elle accourait le défendre, n'y croyant pas.

Il y eut parmi les assaillants un peu d'hésitation.

Une courte accalmie se fit...

Antoine, blême, en profita pour demander à sa mère :

— Que se passe-t-il?

— Un crime horrible, la petite Norine, tu sais bien... violée, assassinée...

— Et? interrogea le jeune homme, qui ne saisissait pas encore...

— Et c'est toi qu'on accuse, déclara la mère...

— Moi?

Et ce *moi* fut si spontané, si sincère, empreint d'une telle stupeur indignée que Mme Labarre ne se trompa pas, elle, à cet accent.

Elle ne put contenir sa joie...

Et, se tournant vers les furieux :

— Vous voyez bien qu'il est innocent!

On lui répondit par de nouveaux cris :

— A mort! à mort!

Et du dehors une nouvelle poussée se fit.

Des pierres vinrent s'abattre autour de la mère et du fils.

Les bocaux, arrachés de leurs étagères, furent lancés à terre et brisés en mille pièces...

Mme Labarre, hors d'elle, servant toujours de bouclier à son fils, se tourna vers les sauvages :

— Mais c'est une horreur! cria-t-elle. Mon fils est innocent!

Des clameurs effrayantes, de véritables cris d'animaux couvrirent sa voix.

Et la foule, plus exaspérée encore, se rua sur la mère et le fils.

— Mon Dieu! mon Dieu! gémit la pauvre femme.

Elle avait le visage en sang, les vêtements déchirés...

Et son fils venait de recevoir sur le front un coup qui l'avait fait chanceler.

Ils allaient succomber sans doute, quand les gendarmes, sabre au poing, firent irruption dans le magasin au pillage.

*
* *

En un clin d'œil la boutique fut débarrassée, — et c'est de la rue que continuèrent à s'élever les vociférations.

Un des gendarmes avait aperçu Antoine Labarre.

Il alla droit à lui.

— C'est vous, demanda-t-il, qui vous nommez Antoine Labarre?

— Oui, monsieur.

— Au nom de la loi, je vous arrête!

Et il lui mit la main sur l'épaule.

C'est à peine s'il toucha le jeune homme, mais cette main, — la main de la justice, — parut si lourde à Toinet qu'il chancela...

Sa mère ferma les yeux.

Elle sentait qu'elle allait s'évanouir.

Antoine eut pourtant la force de demander :

— Qu'ai-je fait?

— Vous ne l'entendez donc pas? s'écria le gendarme... Vous avez assassiné!... cette petite fille!

— Un assassin, moi! se récria Toinet.

Et la mère gémit :

— Mon fils est innocent!

— Ce n'est pas notre affaire, déclara brutalement le gendarme. Vous direz ça au juge d'instruction.

Il faut nous suivre.

— Vous allez emmener mon fils?

— Il le faut! nous avons des ordres...

— Mais il n'a rien fait! Je le sais bien, moi!

Et Antoine murmura, blême d'horreur :

— Arrêté, moi!... pour avoir souillé, tué une petite fille!... oh!

Et il se cacha la tête dans ses mains... en proie à une sorte d'épouvante.

Il ajouta :

— Je suis innocent! Mais c'est déjà trop de honte qu'on ait supposé une minute que je pouvais être coupable!

— Êtes-vous prêt? demanda le brigadier.

Antoine, raffermissant son cœur et son âme, répondit d'une voix ferme :

— Je suis prêt!..

Et il se disposa à sortir.

Il avait retrouvé tout son calme,

Sa mère se mit devant lui et, épouvantée des rumeurs de la rue qui grossissaient de minute en minute, elle s'écria :

— On va le massacrer !

— Nous sommes là, fit le brigadier.

— On va le massacrer, répéta la mère, et il est innocent !

Antoine allait quitter le magasin entre les deux gendarmes qui s'étaient placés de chaque côté de lui pour l'escorter et le protéger, quand on entendit au dehors un roulement de voiture...

Un grand silence se fit soudain dans la foule.

— Le procureur ! dit le brigadier, et le juge d'instruction...

Antoine eut un tressaillement joyeux.

— Enfin, s'écria-t-il, je vais donc pouvoir me défendre !

Et il attendit sans trembler les représentants de la justice.

Sa mère l'avait pris dans ses bras... Elle couvrait son front de baisers.

— Mon pauvre enfant ! gémissait-elle... Quel malheur ! T'accuser, toi, toi ! Mais ici tout le monde t'en veut... parce que tu es plus intelligent, plus instruit, plus beau que tous les autres... Tout le monde te hait, mon pauvre enfant !

— Sois tranquille, mère, dit Toinet... tout cela s'arrangera... Quand on n'a rien à se reprocher...

La mère secoua la tête tristement et murmura :

— Qui sait ?

C'était une femme d'une cinquantaine d'années... encore solide, bien conservée, dont les cheveux grisonnaient à peine... et qui avait dû être fort belle...

Elle avait pour son fils une adoration, un véritable culte.

Elle eût mangé du pain sec, bu de l'eau, travaillé du matin au soir pour qu'il pût avoir de beaux habits, écrire et lire à sa fantaisie.

Elle avait mis en lui toutes ses joies, toutes ses espérances.

Elle le voulait glorieux et grand, au dessus de tous les autres.

Et voilà qu'une honte imméritée venait s'abattre sur lui tout à coup, le mettre plus bas que les plus misérables !..

On ne criait son nom que pour le huer... Et sa présence, au lieu des acclamations que sa mère avait rêvées pour son trésor, pour son dieu, sa présence ne soulevait plus que des cris d'horreur et des malédictions.

Les gendarmes s'étaient avancés sur le seuil du magasin pour recevoir les magistrats, laissant seuls un instant la mère et le fils, qui en avaient profité pour échanger les quelques phrases que nous avons dites...

Le procureur de la République, le juge d'instruction, le commissaire central de X... accompagné de son secrétaire, entraient dans le magasin.

En les voyant paraître, Antoine Labarre courut à eux... Il allait à eux plein de confiance, fort de son innocence, comme on va vers la délivrance, vers le salut.

Il lui semblait que le cauchemar qui pesait sur lui depuis quelques instants était enfin fini !

*
* *

Le procureur de la République était un gros homme à l'air jovial... Entré le premier, il s'effaça pour laisser la place au juge d'instruction, qui devait interroger le prétendu coupable.

Celui-ci avait une figure froide, un regard aigu qui causèrent une pénible impression à Antoine Labarre.

Il était grand, maigre et jaune, desséché par l'ambition.

Il avait eu d'autres rêves que d'être juge d'instruction dans un trou de province — et il y avait des années déjà qu'il était à X... d'où il n'espérait plus sortir à moins que ne se présentât l'occasion anxieusement attendue par le magistrat de faire un coup d'éclat.

Or, cette occasion venait peut-être de naître.

Le crime que M. Leblond, — c'était le nom du juge, — allait avoir à instruire ferait sûrement dans toute la France un bruit énorme, tant il était odieux et monstrueux.

Quelle gloire pour lui s'il arrivait à mettre entre les mains de la justice le coupable, le coupable repentant, ayant avoué son crime !

Or, pour le magistrat, après les dépositions qu'il avait déjà entendues, les commencements de preuves qu'il croyait avoir, le coupable c'était Antoine Labarre. Ce ne pouvait être que lui !

D'abord on le tenait... C'était déjà un grand point...

Et le pauvre garçon, qui s'était élancé au-devant du magistrat comme vers un protecteur naturel, s'arrêta tout à coup, paralysé par le visage glacial du juge d'instruction.

Celui-ci lui demanda de sa voix sèche :

— C'est vous qui êtes Antoine Labarre?

— Oui, monsieur.

— Fils de Labarre Dominique et de dame Gentil, son épouse, épiciers à Hellencourt?

— Oui, monsieur...

— Votre père est mort?
— Oui, Monsieur.
— Et vous vivez avec votre mère, sans rien faire?
— Je tiens le magasin avec elle.
— On ne vous y voit pas souvent.

Mme Labarre s'avança :

— Mon fils a mieux à faire, dit-elle, qu'à servir deux sous de poivre ou de sel aux clients... Il travaille à ses études.

— C'est-à-dire qu'il ne fait rien. Il vit en rentier. Il braconne.

— Comme tout le monde ici.

— Taisez-vous! Ce n'est pas vous que j'interroge.

La pauvre femme, qui avait eu comme son fils à l'entrée des magistrats un soupir de soulagement et d'espoir, la pauvre femme sentit comme un fer rouge entrer en ses entrailles en entendant cette voix coupante, brutale.

Est-ce que ce juge, lui aussi, comme la foule ignorante et stupide, croyait à la culpabilité de son fils pour leur parler si durement à lui et à elle?

Elle considéra le magistrat d'un air plein d'épouvante.

Elle n'osait plus parler, et son sang s'était comme figé dans ses veines.

Le juge d'instruction se tourna vers Antoine Labarre :

— Vous savez, demanda-t-il, quelle grave accusation pèse sur vous?

— Une accusation absurde, ridicule, s'écria aussitôt le jeune homme, que quelques mots d'explication réduiront au néant.

— Vous croyez? fit le juge d'un ton narquois.

— J'en suis sûr, monsieur.

— Expliquez-vous! J'attends.

— Il faudrait d'abord savoir exactement de quoi l'on m'accuse.

— Vous ne le savez pas?

— Pas très bien... Il s'agit, à ce que j'ai pu comprendre, d'un assassinat avec viol, une chose monstrueuse, infâme.

— Oui, dit le magistrat... On a retrouvé à l'entrée du bois de la Chopinière le cadavre souillé, horriblement déchiré d'une petite fille, la petite Honorine Delestang, dite Norine... Vous connaissiez cette enfant?

— Oui, monsieur, comme tout le monde ici.

On vous a vu dans la matinée avec elle, précisément aux environs du bois où le petit corps a été découvert.

— Je ne le nie pas...

— Ainsi vous avouez?

— J'avoue que ce matin, en effet, j'ai rencontré, à l'endroit que l'on désigne, cette petite fille... Je lui ai parlé un instant...

— Vous lui avez même donné des dragées?

— C'est vrai.

— Pourquoi lui avez-vous donné ces dragées ?

— Je les avais dans ma poche... J'en ai souvent... Et quand je rencontre des enfants, je leur en donne.

— Vous avez donné ces dragées à la petite Norine, dit le magistrat violemment, pour l'attirer près de vous... Pour qu'elle ne crie pas... Pour qu'elle ne repousse pas vos propositions infâmes !..

Antoine Labarre eut comme un éblouissement. Ses yeux dilatés d'horreur se fixèrent sur le magistrat. On eût dit des yeux de fou.

Puis, tout à coup, se cachant la figure dans ses mains, il éclata en sanglots bruyants, désordonnés.

Et il criait, au milieu des hoquets :

— Oh ! oh ! oh !

Il ne trouvait pas de mots pour exprimer ce qu'il ressentait, et il lui semblait que la terre allait s'ouvrir d'horreur en entendant de telles choses, une si horrible et si injuste accusation !

Il y eut autour du malheureux Antoine Labarre, devant cette explosion de douleur, un moment d'étonnement, presque de stupeur.

Ce n'était pas là l'attitude d'un coupable.

Le jeune homme s'écria, les yeux tout pleins de larmes :

— Vous avez cru cela, vous, un magistrat? — Vous avez cru cela de moi, de moi ?

Et l'infortuné se mit de nouveau à pleurer à chaudes larmes.

— Dame, fit le juge d'instruction, impassible, et que la vue de ce désespoir ne paraissait pas émouvoir, il y a assez de preuves!

— Des preuves? s'écria Toinet... Vous avez des preuves que moi... que moi j'ai violé, assassiné?... oh ! c'est horrible ! horrible !...

— Si vous voulez m'écouter un peu, dit le juge glacial, au lieu de vous livrer à des protestations bruyantes, qui ne peuvent tromper personne.

— Mais, Monsieur, s'écria Mme Labarre, révoltée, mon fils ne peut pourtant pas entendre sans protester de si infâmes accusations!

— Je vous ai déjà dit, Madame, fit M. Leblond, plus sec que jamais, de garder le silence ; ce n'est pas vous que j'interroge, c'est votre fils... Vous parlerez quand je m'adresserai à vous!

La pauvre mère joignit les mains avec une expression d'angoisse intraduisible...

Elle commençait à tout craindre maintenant, et l'effroi aussi entrait dans l'âme de son fils.

Il pensait qu'on peut être accusé sans être coupable... qu'on peut être condamné quoique innocent !

Ce n'était pas la première fois que la justice commettait ces effroyables erreurs.

S'il allait être victime, lui, d'une erreur de ce genre, arrêté, emprisonné, condamné peut-être, pour avoir violé, assassiné une enfant sans défense, le crime le plus bas, le plus vil, le plus lâche... Oh! c'était impossible!... Le ciel ne permettrait pas une pareille monstruosité!

Et il attendait livide, les veines taries de sang...

III

LA MÈRE

Pendant qu'avait lieu ce commencement d'interrogatoire, les gendarmes, sur un ordre qui leur avait été donné, avaient procédé dans la maison, principalement dans la chambrre du jeune homme, à de minutieuses recherches.

Le brigadier vint parler bas au juge d'instruction, et lui montra un objet qu'il tenait à la main. Le magistrat tressaillit et sa figure s'épanouit d'une joie mauvaise.

— A quelle heure, demanda-t-il brusquement à l'inculpé, avez-vous fait la rencontre de la petite Norine Delestang ?

— Il était neuf heures environ, répondit Antoine sans hésitation.

— Et vous l'avez quittée ?..

— Quelques minutes après... Je lui avais demandé des nouvelles d'un de ses moutons, qui avait été malade, et je lui avais donné quelques dragées que j'avais dans ma poche...

— Pauvre petite ! ajouta le jeune homme dont les yeux s'étaient humectés... qui m'aurait dit que quelques heures après... Elle était très gaie et bien loin de se douter !

— Ensuite ? interrompit le juge d'instruction...

Antoine le regarda, n'ayant pas compris ce qu'il lui demandait...

Le magistrat s'expliqua :

— Je vous demande ce que vous avez fait ensuite... où vous avez été depuis l'heure où vous avez, d'après vous, quitté la petite victime, c'est-à-dire environ neuf heures du matin, jusqu'à l'heure où vous êtes rentré chez vous, près de quatre heures du soir, car on ne vous a pas revu dans la journée à Hellencourt.

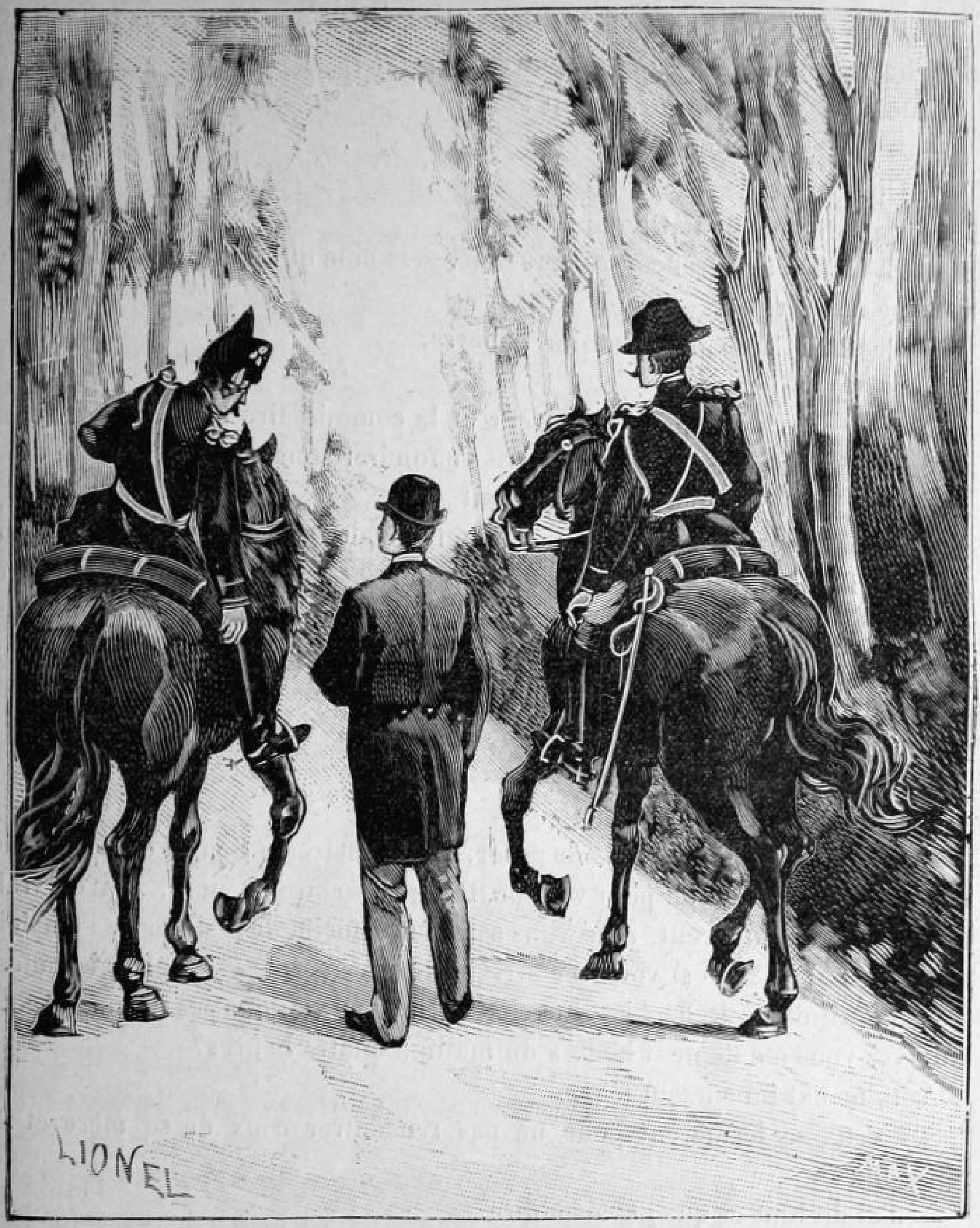

... Toinet Labarre marchant entre les deux gendarmes (P. 24.)

Antoine Labarre était devenu plus pâle... un tremblement involontaire l'agita.

Et il resta quelques secondes sans répondre.

La mère leva vers lui des yeux blancs d'angoisse.

— Parle, mon enfant, ajouta-t-elle, ne cache rien... puisque tu n'as rien à te reprocher!

Le juge dit rudement :

— Vous n'avez pas entendu? Je vous demande ce que vous avez fait entre neuf heures du matin et quatre heures du soir...

Antoine fit un effort et répondit :

— Je me suis promené! .

— Où?

— Dans le bois de la Chopinière.

— Et vous n'avez rencontré personne, personne qui pourrait attester que vous ne mentez pas?

— Personne! répondit Antoine Labarre.

Il se fit un silence.

Le juge d'instruction, le procureur et le commissaire s'étaient regardés.

Mme Labarre semblait voir la terre s'effondrer sous elle.

Elle sentait que son enfant se perdait.

Elle savait bien, elle, où le jeune homme s'était rendue, et elle savait bien aussi qu'il ne parlerait pas, qu'il ne dévoilerait pas le secret de son amour et qu'il se laisserait emprisonner, condamner plutôt que de compromettre la réputation, l'honneur d'une femme qu'il aimait, qui avait eu foi en lui !

Un gémissement presque inarticulé s'échappa de son sein.

— Mon Dieu! mon Dieu!

Le juge d'instruction triomphait.

Il se tourna vers le prévenu :

— La question que je viens de poser, dit-il, est très sérieuse, et la réponse que vous ferez peut avoir pour vous de très graves conséquences... S'il est vrai que vous soyez innocent, il ne vous sera pas difficile de justifier de l'emploi de votre temps. Mais si vous n'y arriviez pas, vous laisseriez place à toutes les suppositions... Réfléchissez encore... Nous ne voulons pas de surprise... Où avez-vous été de neuf heures du matin à quatre heures?

Antoine eut un sursaut léger.

Ses yeux se fermèrent pour ne pas rencontrer ceux de sa mère et il répondit :

— J'ai dit tout ce que j'avais à dire.

Il y eut autour de lui un grand mouvement.

Sa mère chancelait...

Il comprit qu'il glissait peu à peu, qu'il s'enfonçait dans l'abîme, et il eut malgré lui un cri de révolte et de protestation.

— Mais je suis innocent, messieurs... Je suis innocent, je le jure!

On ne l'écouta même pas.

Le juge d'instruction réfléchissait aux nouvelles questions qu'il allait poser au prévenu pour le faire s'enferrer tout à fait.

Dehors, le tumulte, les rumeurs allaient croissant,

Le village était plein de cris de malédictions et de menaces. A chaque instant des pierres venaient frapper les vitres du magasin ou les vitres du premier étage où l'on savait que couchait Antoine Labarre... On menaçait de nouveau d'enfoncer les portes, et il fallait que les gendarmes fissent de temps en temps une sortie pour refouler les envahisseurs.

Antoine écoutait ce tapage. Les hurlements de mort parvenaient à ses oreilles. Il entendait son nom prononcé au milieu des huées et des imprécations.

Il se sentait perdu. Une sueur froide mouillait ses tempes.

Sa mère se mourait...

C'est alors que le juge d'instruction résolut de frapper un coup décisif.

Il développa brusquement le paquet que lui avait remis le brigadier et demanda :

— Reconnaissez-vous ceci?

Antoine regarda et reconnut sa chemise, que maculait une large tache de sang, puis la paire de chaussures qu'il avait dans la matinée, qu'il venait de quitter, toute crottée encore de boue amassée en sa promenade.

Il répondit :

— Oui... c'est ma chemise... et ce sont mes souliers.

— La chemise que vous aviez ce matin?

— Oui, Monsieur.

— Et les souliers?

— Les souliers que j'avais aussi...

— Et dont vous vous êtes débarrassé hâtivement?

— Que j'ai quittés parce qu'ils étaient humides.

— Et la chemise?

— Parce qu'elle était tachée...

— Tachée de sang?...

Et le magistrat montra une grande tache rouge...

— C'est en effet du sang, dit Antoine Labarre... J'ai trouvé dans un de mes collets un lièvre qui est là-haut, que vous avez dû voir... Pour le cacher je l'avais mis entre ma chair et ma chemise... Il a saigné.

— Et c'est lui qui a taché la chemise?

— Oui, Monsieur...

— Vous n'avez pas d'autre explication à me donner?

— Je ne puis dire que ce qui est vrai...

— Soit... fit le magistrat... Il sera facile de s'en assurer... Mais pourriez-vous me dire comment il se fait que ces chaussures que vous portiez ce matin, vous venez de l'avouer, soient de la dimension exactement des pas relevés sur le lieu du crime, autour du cadavre de l'enfant?

— C'est que l'assassin, dit Antoine, a les pieds de la même dimension que moi.

— C'est que l'assassin, c'est vous! fit le juge avec violence. Il est inutile de nier maintenant!

Un grand cri interrompit le magistrat.

Mme Labarre venait de rouler à terre, évanouie.

Antoine se jeta sur elle, éperdument.

— Ma mère, ma pauvre mère!

Et il l'embrassait en sanglotant...

*
* *

Un silence suivit cette scène émouvante...

Le procureur paraissait troublé, et les gendarmes avaient les yeux humides...

Seul, le juge d'instruction conservait son visage impassible, la mine légèrement narquoise, avec un haussement léger des épaules, comme pour dire:

— Que de comédies!...

Cependant Mme Labarre, soutenue sur les bras de son fils, venait de rouvrir les yeux...

Son regard embrassa les objets, les gens autour d'elle, et brusquement le souvenir revint à sa mémoire.

Elle se mit à sangloter.

— Mon enfant! mon pauvre enfant!

— Du courage, mère! dit Antoine... Tout s'éclaircira... Je suis innocent... On ne pourra pas me condamner.

— Hélas! mon pauvre petit, n'as-tu pas tout contre toi?

— Oui, les apparences m'accusent aujourd'hui, mais demain le véritable coupable sera découvert...

— Et si on ne le trouvait pas? fit la mère avec terreur.

— C'est impossible! répondit avec conviction Antoine Labarre. Le ciel ne permettrait pas une telle injustice... La terre entière crierait contre lui!

— Assassin, toi! gémit la douloureuse mère. — Assassin! infâme et lâche! — toi, mon fils, toi dont je connais le grand cœur!

Elle le tenait en ses bras et le serrait éperdument, comme si elle n'avait pas voulu permettre qu'on le lui arrachât.

Le juge d'instruction fit un signe aux gendarmes, et ceux-ci s'approchèrent du groupe tragique.

Ils essayèrent doucement de séparer la mère et le fils.

— Allons, Madame...

Mme Labarre les fixa de ses yeux hagards.

— Quoi? murmura-t-elle.

— Il faut que nous emmenions votre fils.

— Vous allez l'emmener, nous séparer?

— Il le faut!

— Du courage, ma pauvre mère... fit Antoine, qui essayait de se dégager.

Mais la pauvre femme se cramponnait à lui plus désespérément.

— Non, non, je te suivrai!

— C'est impossible, Madame, dit le brigadier.

Et le juge d'instruction, rudement :

— Allons, finissez!...

Antoine s'arracha aux embrassements désespérés de la pauvre femme.

— Je suis innocent, ma mère, déclara-t-il... Bientôt on me rendra justice... Il est permis seulement aux coupables de se désespérer...

Il se dégagea doucement de ses étreintes affolées.

Il était calme, très maître de lui.

Et il dit aux magistrats, aux gendarmes :

— Je suis prêt à vous suivre... Plus tard vous reconnaîtrez votre erreur et la regretterez...

Et il se disposa à partir.

Un sourire narquois avait plissé les lèvres du juge d'instruction...

Quant à la mère, un dernier sanglot la suffoqua.

— Mon fils, mon cher fils!

Et elle s'accrocha à lui de nouveau, plus énergiquement...

A ce moment, la porte du magasin, que les gendarmes avaient fermée tant bien que mal, s'ouvrit avec violence, comme poussée par une véritable trombe humaine.

Une femme fit irruption dans la boutique, les vêtements en lambeaux, la chevelure en désordre, les yeux sanglants... véritable furie qu'enflammaient toutes les haines, dont tous les gestes étaient des menaces... et, le poing tendu sous le visage d'Antoine, cria :

— Ah! bandit! c'est toi, toi!...

C'était la mère de la petite Norine.

Le père, qui connaissait enfin son malheur, venait derrière elle, essayant de la contenir.

Mais elle n'écoutait rien.

Elle était folle!

Elle se rua sur Antoine Labarre comme pour lui arracher les yeux, lui déchirer le visage.

— C'est toi, toi, qui l'as tuée !

Les gendarmes furent obligés de l'écarter et de protéger leur prisonnier.

Avec elle, des habitants du village s'étaient glissés dans le magasin qui maintenant était plein de visages enflammés, de poings crispés qui tous menaçaient le prétendu criminel.

Celui-ci avait senti, aux cris de la malheureuse mère, dont il comprenait si bien la douleur, ses entrailles s'émouvoir, et l'idée que cette femme le croyait coupable, le rendait responsable de son malheur et le maudissait, lui fut plus sensible que tout ce qu'il avait souffert encore.

Il voulut combattre en elle la pensée que c'était lui qui avait commis le crime infâme, lui qui avait souillé et massacré son enfant.

D'un ton très doux, sans colère, s'approchant d'elle, il lui dit ;

— Vous vous trompez, madame. Ce n'est pas moi qui ai tué votre fille !

De nouveau, la mère lui mit le poing sous les yeux.

— Ce n'est pas toi, monstre !... Pourquoi donc qu'on t'arrête ?

— Parce que la justice se trompe comme vous... Je suis innocent !

Le juge d'instruction haussa les épaules.

— Tous les coupables disent la même chose, murmura-t-il.

Et il allait donner l'ordre d'emmener le prétendu criminel.

Mais la mère de la petite Norine fut reprise d'une nouvelle crise.

Se campant devant le cortège, les yeux hors des orbites, véritable furie hurlante et gesticulante, elle cria ;

— Vous ne l'emmenerez pas !... Vous ne l'emmenerez pas avant que je l'aie mis en pièces !... avant que je n'aie vengé ma pauvre petite !

Et de nouveau, avec plus de rage encore, elle se jeta sur Toinet, cherchant à le griffer, à le mordre, à le mettre en lambeaux...

Vainement son mari essaya de la retenir... Vainement les gendarmes s'efforçaient de protéger leur prisonnier... Elle n'écoutait rien... n'entendait rien... Elle résistait à tous, et dans sa colère elle était plus forte que tous.

Antoine n'essaya pas de se défendre.

Il se contenta de dire, de son air résigné et triste :

— Un jour, madame, vous regretterez votre violence...

Mais Mme Labarre s'était placée devant son fils.

— Je vous dis, moi, cria-t-elle, qu'il est innocent !

Et, les forces décuplées par l'amour maternel, elle parvint à éloigner d'Antoine la mère affolée.

Du reste, celle-ci, le premier accès de rage passé, ne menaçait plus.

Elle semblait reprise maintenant par toute sa douleur.

C'étaient des gémissements et des sanglots qui s'échappaient de son sein.

— Ma fille ! ma petite fille ! si jolie, si douce ! On me l'a tuée !.. Elle est là-bas maintenant toute froide ! On va l'emporter... Et je ne la verrai plus, plus jamais ! C'est à peine si je la reconnaissais... Et ce matin encore elle riait avec moi ! Ah ! le monstre qui me l'a défigurée ! qui a dépecé ses membres... qui a tordu sa bouche... avec quel plaisir je le verrai torturer devant moi !... Il n'y a pas de supplice assez grand !... Martyriser une petite fille, un ange !...

Tout le monde pleurait en entendant ces plaintes... Antoine Labarre, plus fort que tous les autres.

— Je vous jure, madame, protesta-t-il, que ce n'est pas moi... Je l'aimais, votre petite... Chaque fois que je la rencontrais, nous causions, et ce matin encore nous avons ri ensemble. Si elle pouvait parler, elle dirait, elle, que j'étais incapable de lui faire du mal !

Mme Labarre gémit.

— Mon fils ! mon Antoine, un assassin !

— Qui est-ce alors? cria la mère, farouche.

— Je ne sais pas, répondit Toinet...

— Ah ! celui-là, quel qu'il soit, il faudra qu'il me la rende !

Cette scène avait profondément remué les assistants.

Un revirement s'était produit en faveur d'Antoine, en voyant son attitude calme et attendrie.

On n'était plus aussi sûr que c'était lui qui fût coupable.

La mère de Norine même avait des doutes maintenant.

Le procureur de la République sentait sa conviction diminuer aussi.

Le juge d'instruction seul, dans la crainte de voir son prisonnier lui échapper, tenait bon encore...

Il dit sèchement.

— Allons ! assez de simagrées !... Partons !

Et il fit signe aux gendarmes de se frayer un passage et d'emmener le prisonnier.

— Ah ! monsieur, s'écria Mme Labarre, vous commettez une infamie en arrêtant un innocent !

— Laisse, ma mère, dit Antoine, la vérité luira bientôt.

— Quand vous m'aurez dit, fit le juge, froissé, ce que vous avez fait de neuf heures à quatre heures.

— Je vous l'ai dit, monsieur... et je n'ai rien à ajouter.

Le magistrat, pour toute réponse, se tourna vers les gendarmes.

— Allons !

On sortit.

IV

LA CONFRONTATION

Dans la rue encore pleine de monde on ne criait plus. — Un morne silence planait sur le village.

Les curieux avaient été mis au courant sans doute de ce qui venait de se passer, et la foule avait le sentiment que sa fureur s'était égarée,... que la justice s'égarait aussi... et qu'un crime plus grand peut-être que celui qui avait été découvert allait se commettre, qu'on allait faire retomber sur un innocent le poids du sang versé!

Le cortège avançait entre deux rangées silencieuses.

On regardait curieusement, mais sans fureur maintenant, Toinet Labarre marchant entre les deux gendarmes, suivi du procureur de la République et de ceux qui l'accompagnaient, et on trouvait que son attitude n'était point celle d'un coupable.

Il paraissait plus triste que vraiment inquiet, et on ne voyait pas sur son visage cette pâleur livide qui envahit les vrais criminels quand ils sont tombés entre les mains de la justice.

On regardait aussi la mère de Norine, qui suivait le cortège sans colère, le visage baigné d'abondantes larmes, et le père, qui se tenait à ses côtés, et que l'on interrogeait, répondait :

— On ne sait plus si c'est lui!

Chez tous la conviction semblait ébranlée maintenant.

Pourtant quelques-uns disaient :

— Si ce n'est pas lui, pourquoi refuse-t-il de dire ce qu'il a fait?

Et d'autres :

— Et sa chemise qu'on a retrouvée tachée de sang!

— Il prétend que c'est le sang d'un lièvre.

— Et la trace des pas qui est juste de la même grandeur que les siens.

Devant ces objections, les plus irrésolus secouaient la tête...

— Faudra voir!

Mais la fureur contre Antoine Labarre semblait tombée.

On attendait.

On savait que le cortège se dirigeait pour la confrontation vers le champ où on avait laissé, couvert d'un linge, le cadavre de la petite fille assassinée, et on verrait bien ce qui sortirait de cette émouvante formalité.

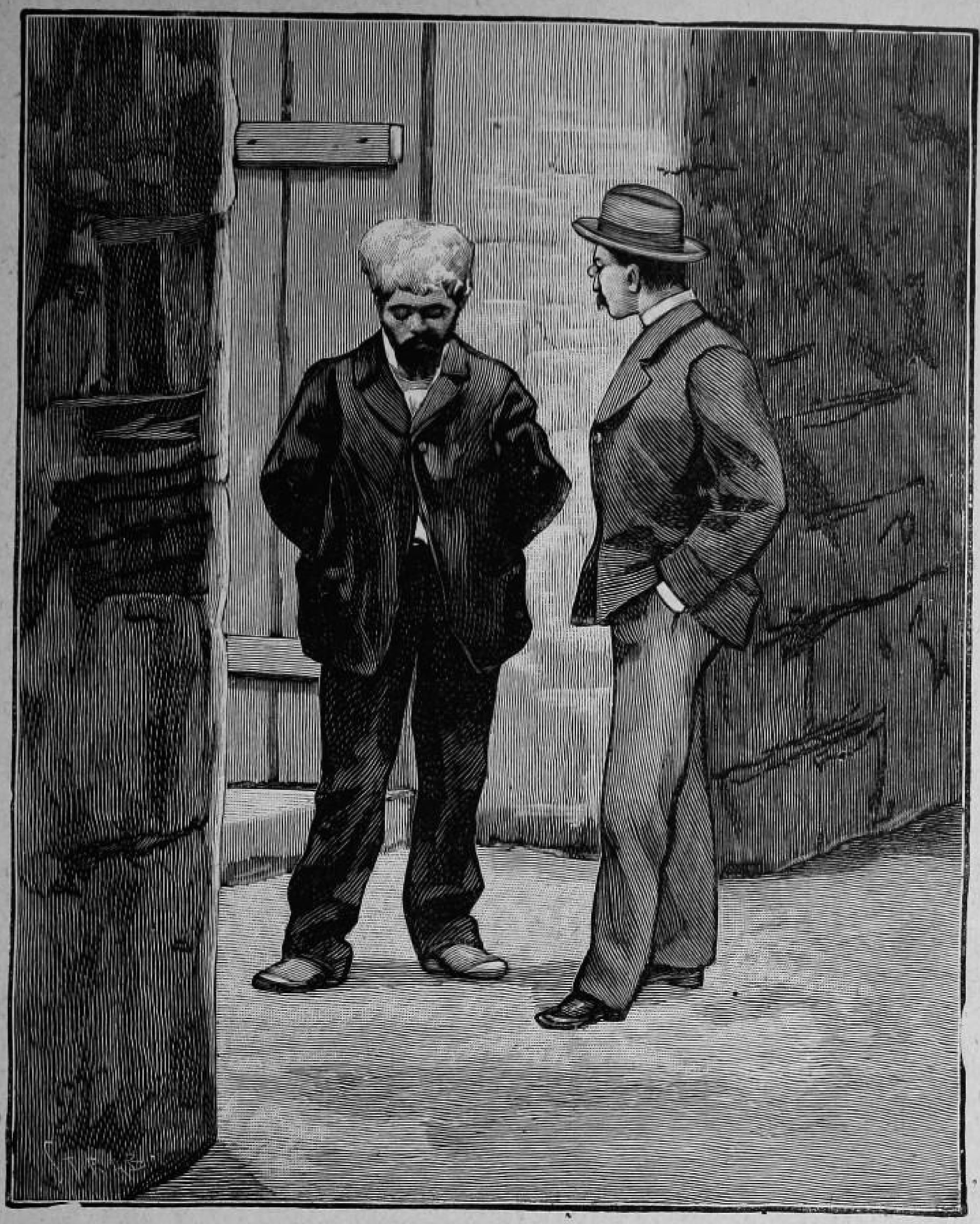

Le dessin ci-dessus représente un interrogatoire de Vacher.

Cet interrogatoire a lieu dans sa cellule même, car, pour éviter le retour des manifestations hostiles qui se sont produites sur le passage du sinistre éventreur, le juge d'instruction se rend à la prison.

— *Parlez-moi de votre fiancée de Baume-les-Dames*, vient de dire le magistrat.

A cette évocation du passé, Vacher baisse la tête.

— *Non*, murmure-t-il d'une voix sourde, *ne disons rien de celle-là... Elle est la cause de tous mes malheurs!...*

Il ne la quitta pas des yeux en prononçant les phrases suivantes : « Si... et c'est même quelqu'un que tu connais. » (P. 32.)

*
* *

Quand, en présence du procureur de la République, du juge d'instruction, du commissaire et d'Antoine Labarre, le prétendu coupable, car on avait éloigné le père et la mère de Norine et les curieux, que les gendarmes maintenaient à distance; quand, disons-nous, en présence des fonctionnaires et de l'inculpé, on souleva le drap mis sur le corps de la petite victime,

et que le pauvre cadavre apparut, blanc comme l'ivoire et raide, avec les sanglantes déchirures qui le défiguraient et en faisaient un petit objet d'aspect lamentable dont la vue aurait arraché des larmes aux plus insensibles, Toinet Labarre fut pris d'une telle émotion qu'il chancela et qu'on crut qu'il allait se trouver mal.

— Et c'est moi, murmura-t-il comme malgré lui, qu'on accuse d'avoir commis cette atrocité, d'avoir ainsi souillé et massacré le corps de cette enfant !

Puis, tombant à genoux, avec des sanglots qui le secouaient tout entier et qui sonnèrent dans la campagne silencieuse, car au loin tout le monde se taisait, étrangement impressionné, il s'écria :

— C'est moi, pauvre petite, qu'on accuse de t'avoir tuée... Ah ! si tu pouvais te relever, parler !

Le juge d'instruction, que ces protestations agaçaient, s'approcha du jeune homme, et, lui mettant brusquement la main sur l'épaule :

— Assez de sentiment ! dit-il... et répondez plutôt aux questions que je vais vous adresser. Nous verrons si vous aurez l'audace de mentir devant le cadavre de votre victime.

Antoine se retourna, surpris, et regarda le juge, fixement, sans baisser les yeux devant son regard.

— Je vous écoute, monsieur, dit-il. La pauvre enfant étendue là sait que je ne mens pas en disant que je suis innocent, et je suis prêt à répéter devant elle tout ce que j'ai dit déjà, car j'ai dit la vérité !

— Ou plutôt, fit le magistrat, vous n'avez rien dit, puisque vous avez refusé da répondre à la seule question que je vous ai adressée, la seule qui pourrait établir sans conteste votre innocence.

— Je ne puis faire à cette question, déclara Antoine, d'autre réponse que celle que j'ai déjà faite.

— Je m'en doute bien... Tout le reste est du verbiage.

— Du verbiage ! répéta Antoine, écrasé,... du verbiage. La protestation jaillissant d'un cœur que l'indignation soulève ! Ah !... Monsieur, vous n'avez dans le cœur rien d'humain, puisque vous ne savez pas reconnaître la voix de l'innocence et que rien ne peut vous émouvoir !

— Quand on a contre soi, répondit le magistrat, les charges que vous avez... on se défend autrement

— Les charges ! murmura le malheureux Toinet.

— Ne sont-ce pas des charges accablantes que votre présence ici ce matin, à l'endroit même où le cadavre de l'enfant a été découvert... cette présence, vous n'avez pu la nier... il y avait trop de témoins... et les dragées trouvées dans la poche de la petite... et la chemise tachée de sang... et votre

silence inexplicable sur l'emploi de votre temps... et l'empreinte de vos pas restée sur la terre humide et qui crie contre vous !...

Et, dans un grand geste, le juge montra le sol sanglant, piétiné.

— Ils sont là, partout, vos pas qui vous accusent !

Antoine ne répondit pas.

Il sentait une tristesse mortelle l'envahir.

Il comprenait qu'il ne vaincrait pas cette obstination... que toute lutte avec cet homme était inutile.

Il se contenta de dire :

— Faites de moi, monsieur, ce qu'il vous plaira... Plus tard vous regretterez cruellement votre erreur !

Le magistrat eut un haussement d'épaules dédaigneux.

Il fit signe aux gendarmes, et ceux-ci vinrent s'emparer du jeune homme et l'emmenèrent.

Personne ne les suivait.

Il n'y avait plus, autour de l'inculpé, les malédictions et les rumeurs de la première heure.

La foule, remuée par les protestations et les sanglots de la mère du prisonnier, restait autour du champ où gisait le cadavre, impressionnée, et indécise.

La mère de Norine, retombée dans un accablement morne, semblait étrangère à tout ce qui se passait autour d'elle, mais elle résistait machinalement à son mari qui essayait de l'emmener.

Du ciel, qui commençait à s'assombrir, une désolation tombait avec les ténèbres, et quand on vit disparaître à l'horizon, sur la route déserte, le groupe des gendarmes emmenant le prisonnier, un grand cri s'éleva dans le silence lugubre...

Et la mère d'Antoine Labarre s'écrasa sur le sol, évanouie.

V

LE RENDEZ-VOUS.

La veille de cette journée, qui devait être pour lui si tragique, Antoine Labarre avait reçu ce petit mot :

« Mon mari part à la chasse de bonne heure pour toute la journée... Je

pourrai vous voir à dix heures du matin à l'endroit habituel. — Diane de Valbris. »

Ce lieu de rendez-vous était un pavillon de chasse abandonné situé au milieu des bois de la Chopinière.

Toinet s'y rendait, quand il avait, pour son malheur, rencontré la petite Norine Delstang qui faisait paître ses bestiaux tout près de là.

Comme il était en avance, il s'était arrêté à lui causer, et en partant il lui avait donné un petit cornet de dragées qu'il avait dans sa poche.

Des paysans qui travaillaient non loin de là l'avaient aperçu près de la fillette, et quand celle-ci fut retrouvée quelques heures après égorgée et souillée, il n'en fallut pas plus pour faire soupçonner le malheureux jeune homme.

On sait le reste.

Cette Madame de Valbris, que l'infortuné Toinet allait retrouver, était une femme de trente ans, assez jolie, aux manières excentriques, qui avait eu déjà quelques retentissantes aventures.

Elle avait épousé, il y avait trois ans à peine, un homme d'affaires approchant de la cinquantaine, M. de Valbris, enrichi, disait-on, par de louches tripotages et qui avait acheté récemment près d'Hellencourt un château fastueux, enclavé dans une vaste propriété où il venait chasser de temps en temps.

On disait dans le pays que Diane de Valbris avait eu à Paris, avant son mariage, une réputation d'élégance et de beauté comme femme galante.

Toutefois on n'aurait rien pu affirmer à ce sujet; et Toinet, qui s'était épris comme peut s'éprendre un jeune homme naïf, habitué à ne voir que des paysannes, d'une Parisienne raffinée, sentant bon et luxueusement mise, et Toinet, qui s'était épris, disons-nous, de Mme de Valbris et la mettait haut en son cœur ainsi que toute femme que l'on aime, Toinet traitait tous ces racontars d'infâmes calomnies et était persuadé que Diane était la plus pure, la plus noble des femmes, comme elle en était pour lui la plus jolie, et il aurait fait un mauvais parti à l'imprudent qui aurait mal parlé d'elle devant lui.

Leur connaissance s'était faite d'une façon assez rapide, et cela seul aurait dû ouvrir les yeux à l'amoureux, les vraies grandes dames n'ayant pas l'habitude de tomber ainsi dans les bras du premier venu; mais la passion ne rend-elle pas aveugle ceux dont elle s'est emparée?

Quoi qu'il en fût, depuis qu'il avait vu la voiture de Diane de Valbris s'arrêter un jour devant son magasin et Diane en descendre, il n'avait plus vécu qu'avec la vision de cette femme si bien mise et qui lui avait paru si merveilleusement belle.

Pendant tout le temps qu'elle était restée dans l'épicerie, faisant sa commande à Mme Labarre, il n'avait pas cessé de la contempler avec des yeux extasiés.

Diane avait-elle remarqué ce regard déjà tout embrasé d'amour fixé sur elle? Avait-elle été séduite par la bonne mine, l'air un peu naïf mais si loyal du jeune homme? On ne saurait le dire.

Toujours est-il qu'elle se mit à sourire.

Et au moment de quitter le magasin, sa main tenant à poignée sa robe aux froufrous soyeux qui laissaient entrevoir des jupons ornés de dentelles d'une richesse qui semblait fabuleuse aux villageois d'Hellencourt, elle se tourna vers Antoine et lui dit, de son air le plus gracieux :

— C'est vous, Monsieur, qui viendrez apporter la commande?

Le jeune homme s'inclina... si ému que tout son corps tremblait... et le lendemain, quand il se présentait au château, Mme Diane de Valbris était là, en toilette d'intérieur, vêtue d'un peignoir des plus coquets, et qui se montra d'une amabilité peut-être exagérée.

Mais elle avait paru au jeune homme plus belle encore peut-être que la veille, et il quitta le château complètement ensorcelé.

A partir de ce moment, Toinet Labarre perdit toute sa tranquillité d'esprit... Il devint taciturne et rêveur, lui jadis insouciant et gai...

Sa mère s'aperçut tout de suite de ce changement d'humeur et lui en fit avouer la cause.

Elle s'en montra consternée,

— Mon pauvre enfant, dit-elle, comment peux-tu croire que cette grande dame fera jamais attention à toi?

En effet, Diane de Valbris était retournée à Paris et ne paraissait plus s'inquiéter guère du petit épicier d'Hellencourt.

Mais Toinet, lui, ne l'oubliait pas...

Quand il sortait, ses pas comme malgré lui l'entraînaient vers le château de Valbris, et il restait des heures à contempler les arbres du parc, les fenêtres de la princière demeure, s'attendant à voir paraître entre les feuillages ou dans l'embrasure d'une croisée celle qui était maintenant l'objet de toutes ses pensées...

Il ne la revit que plusieurs mois après.

C'était en été...

Diane devait passer une quinzaine de jours à Valbris avant d'aller aux bains de mer.

Toinet n'eut pas de repos qu'il ne l'eût aperçue... et quand enfin il la rencontra, il eut un grand serrement de cœur...

C'est à peine si elle semblait le reconnaître.

Elle répondit d'un air distrait au salut profond qu'il lui adressa... et ne daigna pas l'honorer d'un regard.

Elle était avec M. de Valbris, gros homme commun, d'aspect grossier et rude, véritable sanglier humain, et le jeune homme crut que c'était pour cela qu'elle s'était montrée si réservée.

M. de Valbris avait vu le jeune homme, avait peut-être lu dans ses yeux sa passion, car il se tourna vers Diane et lui demanda :

— Qu'es-ce que c'est que ça?

— Quoi?

— Ce jeune homme qui vient de te saluer.

Elle prit un air de dédain profond.

— Çà? fit-elle... c'est l'épicier d'Hellencourt.

Et elle ajouta, narquoise :

— Vous n'allez pas en être jaloux?...

M. de Valbris ne répondit pas.

Quand, le soir de ce jour, Mme Labarre vit rentrer son fils, elle s'aperçut aussitôt, à l'aspect de sa physionomie, qu'il s'était passé quelque chose d'extraordinaire...

Elle demanda :

— Tu l'as revue?

Le visage du jeune homme s'était violemment empourpré.

Il hésitait à répondre...

Mais sa mère ajouta :

— Si, tu l'as revue... Je sais qu'elle est ici.

Toinet n'essaya plus de nier.

Le lendemain, du reste, Diane se présentait au magasin... plus fringante, plus gracieuse que jamais.

Elle se montra enjouée... familière... spirituelle... et laissa le jeune homme plus fou que jamais.

Quand elle eut disparu, Mme Labarre poussa un profond soupir...

— Mon pauvre garçon! murmura-t-elle.

Peut-être, à ce moment, dans une sorte de vision prophétique, lui fût-il révélé tout ce que son fils allait souffrir un jour de cette passion.

Quoi qu'il en fût, les quinze jours que Diane devait passer à Valbris n'étaient pas écoulés qu'elle était devenue la maîtresse d'Antoine Labarre.

Dire le ravissement du jeune homme devant ce bonheur inespéré serait chose impossible.

L'amant, lui, de Diane de Valbris, était-ce possible? — Il avait peine lui-même à y croire... et quand il songeait aux joies goûtées, il se demandait encore s'il n'avait pas rêvé!

Diane, riche, belle, paraissait si loin de lui!

Il avait des heures d'extases et d'adorations enfiévrées où il lui semblait qu'il ne touchait plus la terre, qu'il était emporté vers quelque paradis mystérieux.

Diane pouvait lui demander de sacrifier sa vie pour elle, il n'eût pas eu un moment d'hésitation et de regret.

Donc, c'était entièrement, corps et âme, qu'il s'était donné à sa maîtresse et il ne vivait plus que pour elle.

Diane était loin d'éprouver une passion semblable... Rentrée à Paris, c'est à peine si elle songeait à l'amoureux qu'elle laissait là-bas... et jamais elle ne lui écrivait.

Son mari, disait-elle, était fort jaloux, et elle avait peur qu'une lettre égarée ne tombât entre ses mains.

Mais quand elle venait à Valbris, elle ne manquait jamais de prévenir Antoine Labarre, et celui-ci courait la trouver, comme il l'avait fait le matin de l'assassinat de la petite Norine, dans le pavillon isolé où ils avaient coutume de se donner rendez-vous.

* * *

Le soir de ce jour si douloureux pour Antoine Labarre et pour sa mère, Diane de Valbris venait de pénétrer dans sa salle à manger, une salle à manger luxueuse et vaste, ornée de hautes plantes et meublée de grands meubles de chêne massif tout pleins de vaisselle d'argent, quand un roulement de voiture se fit entendre au bas du perron.

C'était M. de Valbris qui revenait de la chasse.

Diane courut au-devant de lui.

Il entra, boueux, harassé — coiffé d'une casquette de loutre; et avant de monter dans son appartement pour changer de costume, il demanda, en présentant ses grands pieds chaussés de bottes épaisses devant la flamme du foyer.

— As-tu entendu parler de ce qui s'est passé à Hellencourt?

Diane dressa la tête.

— A Hellencourt? Non... quoi donc?...

— Un crime horrible.

— Un crime?

— Une petite fille qu'on a trouvée dans les champs, près du bois de la Chopinière, égorgée, violée, à demi éventrée.

— Quelle horreur! s'écria Diane, devenue toute pâle.

— Tout le pays, reprit M. de Valbris, est sens dessus dessous. — La jus-

tice a fait une descente, le procureur, le juge d'instruction.. les gendarmes.

— Et l'assassin?

— Il est arrêté.

— Ah! tant mieux! Ce n'est pas quelqu'un du pays du moins? Il n'y a pas dans le pays de monstres capables de commettre de pareilles atrocités.

— Si, dit M. de Valbris en regardant sa femme fixement. — Avait-il quelques doutes sur sa liaison? on ne sait... toujours est-il qu'il ne la quitta pas des yeux en prononçant les phrases suivantes :

— Si... et c'est même quelqu'un que tu connais.

Diane de Valbris sursauta violemment.

— Que je connais, moi?

— Quand je dis que tu le connais — tu l'as vu du moins.

— Et qui donc? demanda la jeune femme très intriguée, mais qui n'avait encore en l'esprit aucun soupçon.

— C'est ce jeune homme qui est venu ici quelquefois... le fils de l'épicière d'Hellencourt.

— Antoine! s'écria Diane comme malgré elle.

Et elle devint pâle comme une morte.

— Oui... c'est cela, dit son mari... c'est bien le nom qu'on m'a dit, Antoine Labarre...

Mme de Valbris s'était mise à marcher de long en large — en proie à une agitation qu'elle ne pouvait ni contenir ni dissimuler.

Elle murmura :

— Antoine Labarre... un assassin, lui!

Puis, violemment :

— C'est faux!

M. de Valbris la regarda d'un air étonné.

— Qu'est-ce que tu dis?

— Je dis que c'est faux! — C'est une épouvantable calomnie!

— Et pourquoi est-ce faux?

— Parce que ce jeune homme est incapable...

— Pourtant il y a des preuves...

— Des preuves?

— On l'a vu causer ce matin avec la petite fille assassinée. On a retrouvé dans les poches du petit cadavre des dragées qu'il avoue avoir données à l'enfant... Puis surtout, et c'est cela qui est grave pour lui, — il ne veut pas ou ne peut pas dire ce qu'il a fait à l'heure où le crime s'accomplissait, c'est-à-dire entre neuf heures du matin et quatre heures du soir.

Diane de Valbris cessa de marcher.

LE TUEUR DE BERGERS

Après le récit si poignant d'une des plus dramatiques erreurs judiciaires auxquelles a donné lieu la série des crimes accomplis par VACHER, nos lecteurs trouveront, à partir de la 7e ou 8e livraison, le récit complet de la vie aventureuse de VACHER et de ses crimes.

Depuis un mois, l'auteur de cet émouvant ouvrage, a commencé le tour de la France en suivant l'itinéraire sanglant de l'assassin. Il a vu tous ceux qui ont connu VACHER ; il leur a parlé, il a obtenu d'eux tous les détails de leurs relations avec le **TUEUR DE BERGERS**.

Nos lecteurs trouveront dans ce livre, — un des plus curieux et des plus intéressants qu'il leur ait été donné de lire, — des documents nouveaux que **L'INSTRUCTION JUDICIAIRE ELLE-MÊME N'AURA PAS PU RECUEILLIR**. On y connaîtra tous les innocents soupçonnés, accusés, arrêtés ; on y lira l'histoire de leurs tortures morales, le récit des parents des victimes de l'assassin et de ceux qui les ont connues.

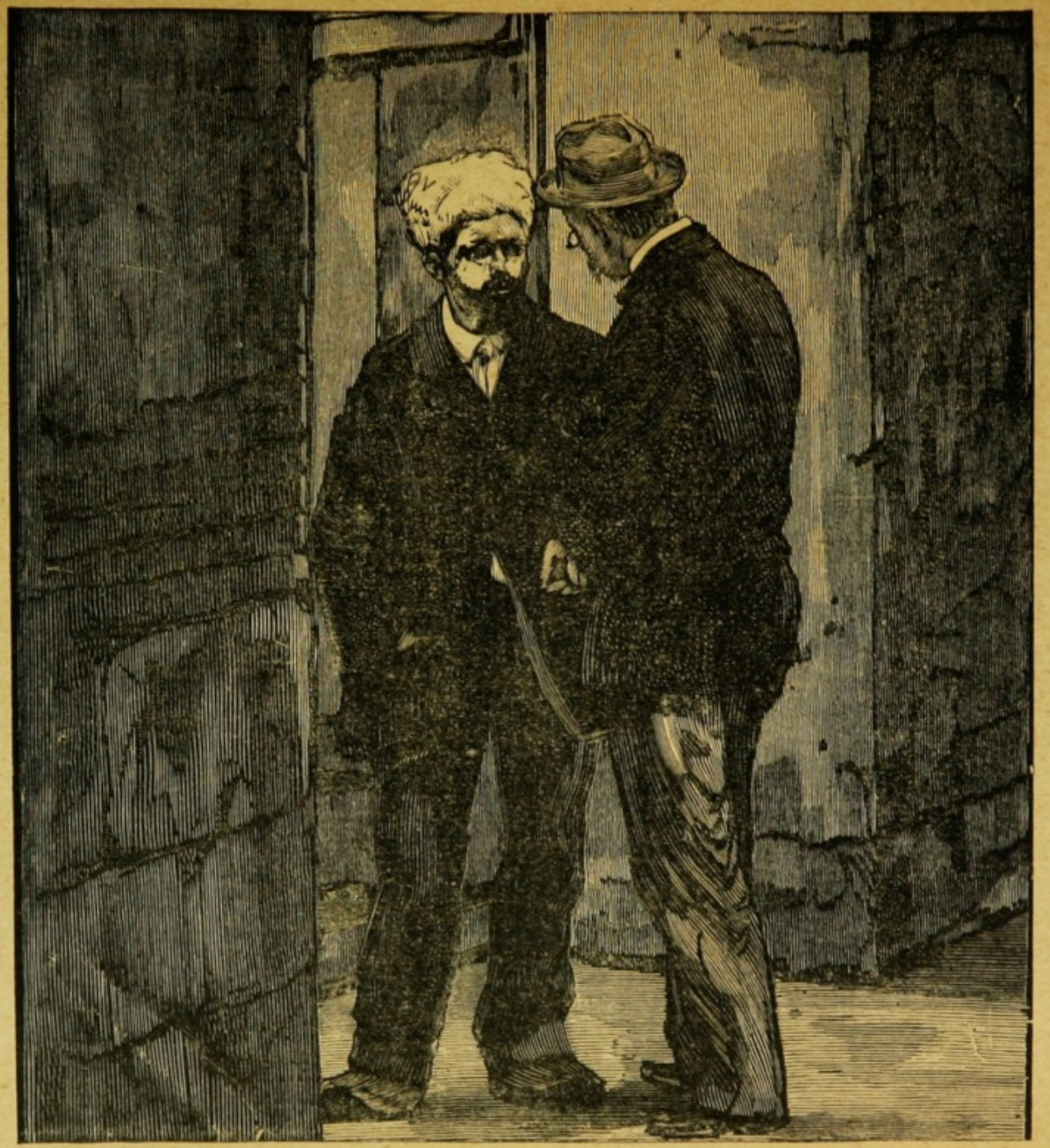

Le portrait de tous les personnages intéressants seront publiés dans ce livre qui restera comme un monument d'une des causes judiciaires les plus extraordinaires et les plus retentissantes qui aient encore épouvanté le monde.

Tous ceux que cette terrible affaire passionne ; tous ceux dont la curiosité surexcitée n'a pu se satisfaire du récit succint des journaux ; tous ceux qui voudront savoir tout ce qui concerne l'épouvantable assassin seront satisfaits, car ils trouveront dans ce livre l'histoire complète de toutes les aventures du sinistre rôdeur, de cette effrayante bête fauve lâchée avec ses horribles appétits sur nos honnêtes et paisibles campagnes, qu'il a terrorisées pendant tant d'années.

Nous publions ci-contre un des nombreux documents que nous avons pu nous procurer. VACHER y est représenté devant la prison, au moment où le juge d'instruction, M. Fourquet, veut lui parler.

Paris. — Grande Imprimerie Centrale.

Le Juge d'instruction à Vacher. — Vous ne me ferez pas croire que vous avez violé la vieille femme de Saint-Ours.

Vacher. — Vous ne voulez pas le croire ?

Le Juge d'instruction. — Mais non, mais non. C'est impossible ! Vous épargnez la

Vacher. — Je vous jure que je l'ai violée

Le Juge d'instruction. — Alors, pourquoi avoir épargné la jeune fille de Draguignan ?

M. Fourquet, l'habile juge d'instruction qui a su arracher à Vacher ses premiers aveux, avait besoin de la photographie du terrible bandit pour l'envoyer aux parquets chargés d'instruire les crimes dont les auteurs sont restés inconnus. Comment faire?

Vacher ne voulait pas qu'on fît son portrait.

M. Fourquet l'y engageait avec beaucoup de persuasion, sans parvenir à le convaincre, quand Vacher, dont les yeux étaient tombés sur le gardien-chef, aperçut les clefs de la prison entre les mains de ce dernier.

— Eh bien! dit-il, je consens à me laisser photographier, mais qu'on me donne des clefs à la main... Tenez... celles-là, dit-il en désignant les clefs que tenait le gardien.

— Pourquoi faire? demanda M. Fourquet. Avez-vous donc besoin de clefs pour faire prendre votre portrait?

— Sans doute, Monsieur le juge! *Quand mes parents me verront ainsi, ils comprendront bien que ce sont les clefs du paradis que j'ai à la main.*

— Soit, dit M. Fourquet, conciliant.

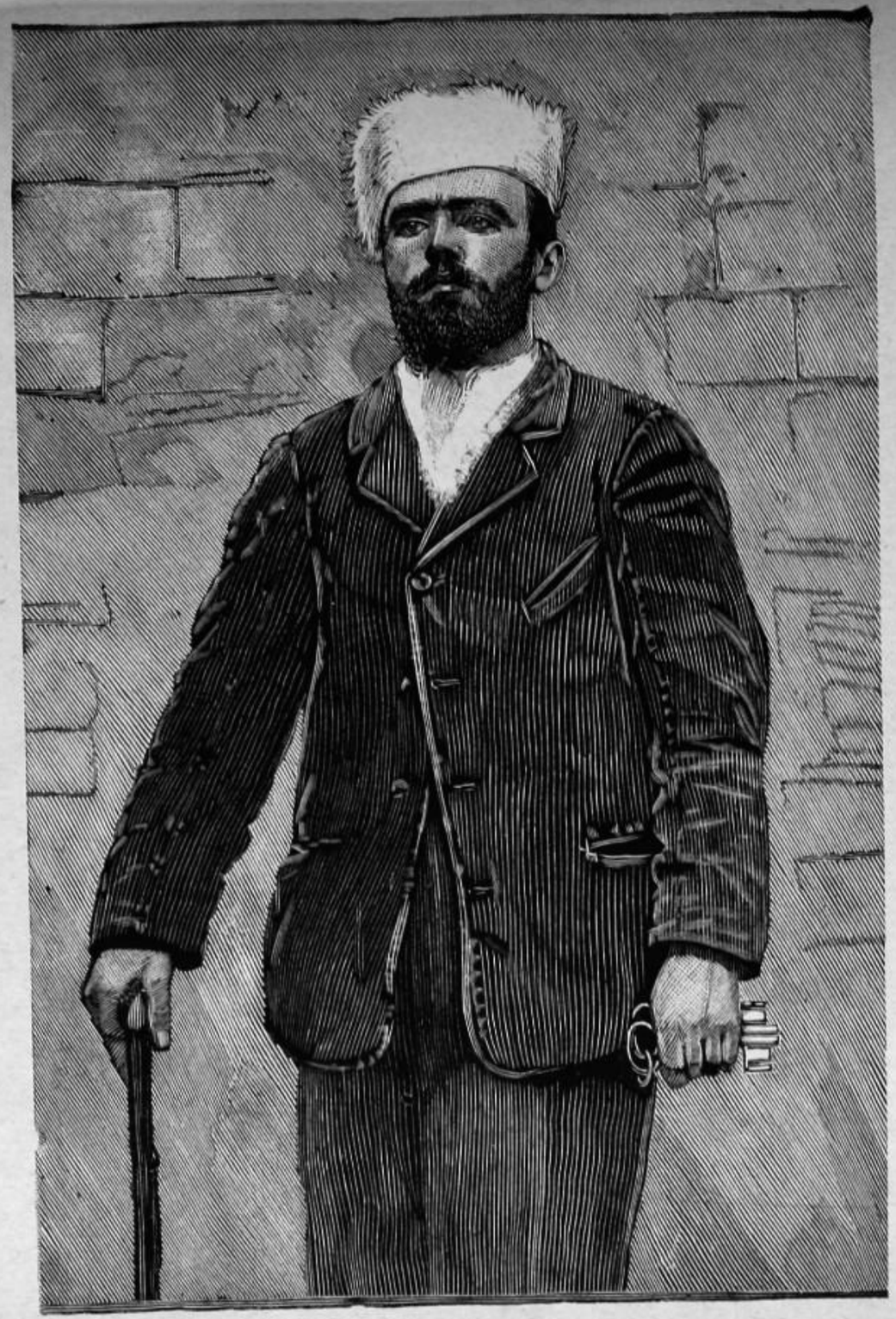

Donnez des clefs, gardien-chef... Mais pas celles-là...

Vacher fit un mouvement de dépit, mais ne répliqua pas. Il consentit à poser devant l'appareil avec d'autres clefs; non sans une secrète colère sans doute; car le drôle avait bien certainement comploté un coup de main hardi, si l'on avait acquiescé à sa demande.

Vacher est en effet très fort, et voici une preuve de sa vigueur :

La canne sur laquelle on le voit appuyé était trop longue au gré du photographe. Elle relevait trop le bras de l'assassin.

— Allez donc chercher une hache! dit le juge d'instruction au gardien-chef.

— Oh! interrompit Vacher, c'est inutile, vous allez voir.

Et d'un coup sec du *pied*, il brisa net cette grosse canne, à la place exacte qu'on lui avait indiquée.

Étant donnée cette force herculéenne, rien ne lui eût été plus facile que de s'élancer sur le juge et le gardien, de les étourdir et de prendre ensuite, vivement.., la poudre d'escampette.

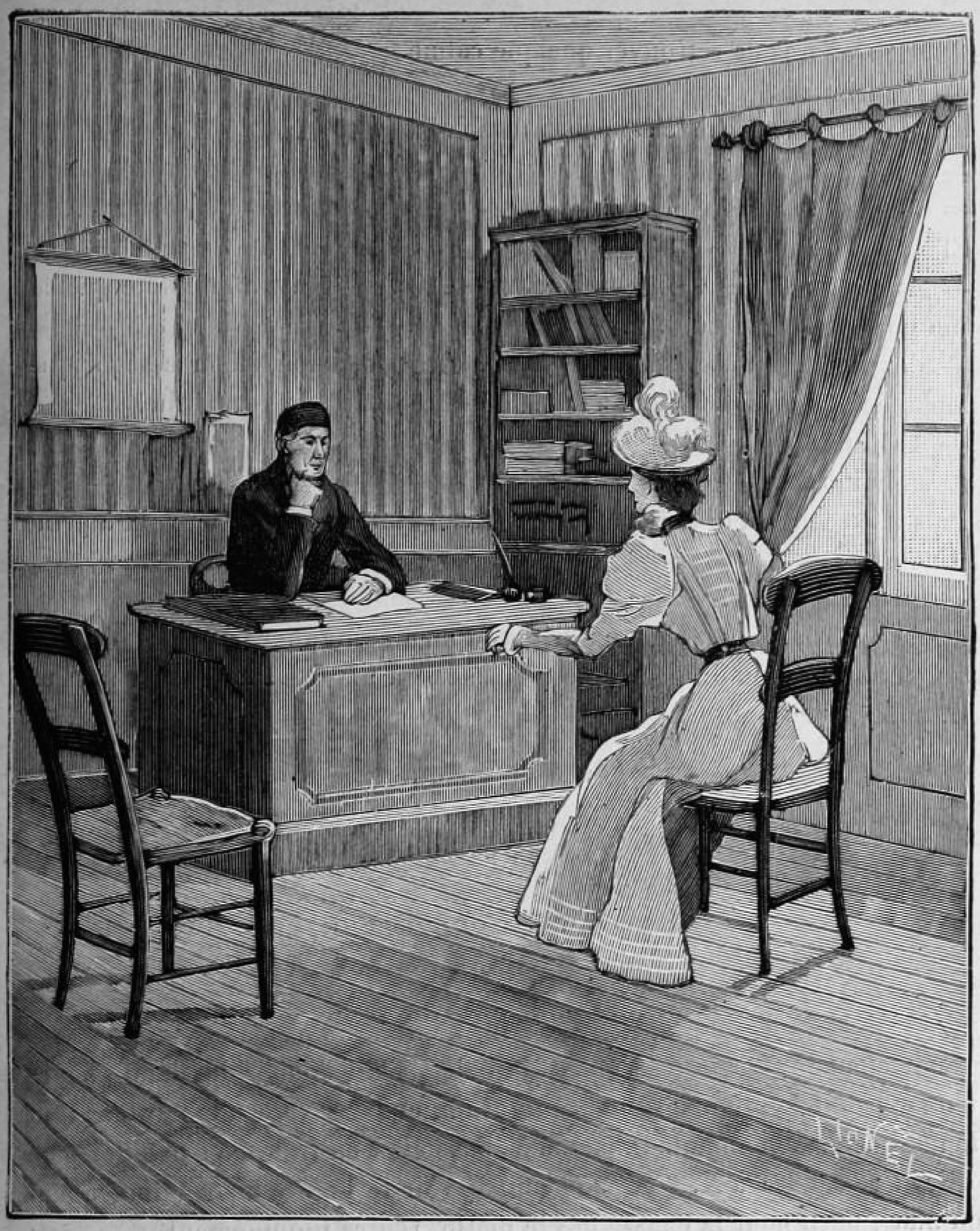

M. Leblond regarda sa visiteuse, assez intrigué de ce début, et il l'invita à parler. (P. 36.)

Elle était restée en entendant ces mots comme médusée... Tout son sang s'était glacé dans ses veines...

— Grand Dieu ! fit-elle, incapable de prononcer d'autres paroles.

Son mari la regarda avec stupeur.

— Qu'as-tu?

Elle essaya de se remettre.

Elle sentait que des soupçons naissaient dans l'esprit de M. de Valbris.

Et elle s'efforça de retrouver quelque calme.

Elle murmura :

— Je n'ai rien... mais c'est épouvantable!

— Quoi?

— Ce que tu m'apprends là. — Penser que des gens que l'on connaît...

Elle ajouta :

— Mais ce n'est pas vrai... Il y a une erreur. — Il est impossible que ce jeune homme ait fait cela!

— S'il ne peut pas, déclara le mari, donner d'une façon catégorique l'emploi de son temps de neuf heures à quatre heures, il est perdu!

— Ah! fit Diane.

Et sa lividité s'accentua encore.

Puis elle cacha sa tête dans ses mains, en murmurant d'une voix à peine distincte :

— Le malheureux!

M. de Valbris la considéra un instant d'un air singulier, stupéfait de cette émotion extraordinaire, puis il quitta la salle à manger lentement, sans un mot, pour aller s'habiller.

VI

L'AVEU

Le lendemain, Diane de Valbris, qui s'était fait donner des détails sur ce qu'on appelait le crime d'Hellencourt et qui était convaincue maintenant de l'innocence de son amant, Diane de Valbris était en train de s'habiller pour sortir et se rendre à X... où elle voulait voir le juge d'instruction, quand son mari, parti pour la chasse dès le matin, rentra inopinément...

Il monta aussitôt à la chambre de sa femme et parut surpris de la voir en toilette...

— Tiens, demanda-t-il... tu vas sortir?

— Oui...

— Et où vas-tu?...

— A X... pour une toilette.

M. de Valbris regarda Diane fixement et la vit rougir.

— Si c'est, dit-il, pour avoir des nouvelles du jeune homme... c'est inutile... je puis t'en donner...

Diane feignit un grand étonnement.

— Quel jeune homme?

— Le fils de l'épicière.

— Celui qu'on a arrêté hier?

— Oui.

A son tour, la jeune femme contempla son mari... Pourquoi lui disait-il cela? Aurait-il appris quelque chose ou se douterait-il de sa liaison avec Antoine Labarre?... Elle s'efforça de rester calme et demanda :

— Pourquoi me dites-vous cela, mon ami?

— Parce que je t'ai vue hier très émue à la pensée qu'on avait sans doute arrêté un innocent... et je venais te rassurer...

— Comment cela?

— C'est bien ce garçon qui a fait le coup.

— Antoine Labarre?

— Oui...

— Qui a violé, assassiné cette petite fille?

— Parfaitement.

— Je n'y croirai jamais.

— Il suffit que les juges y croient.

Diane était livide... Était-ce possible? Antoine un assassin immonde, Malgré l'affirmation de son mari, malgré l'affirmation de tout le monde, jamais elle n'y croirait...

Elle continuait à s'habiller, résolue d'avoir le cœur net de cette histoire et de savoir si vraiment ce jeune homme, pour lequel elle avait eu un caprice, avait commis le monstrueux attentat qu'on lui reprochait...

M. de Valbris ajouta.

— Du reste, personne ne doute plus, sauf sa mère et vous peut-être... Tout le village, un moment indécis, est convaincu désormais que c'est lui le coupable; et ce matin, sur la porte de l'épicerie, la mère a trouvé ces mots, écrits en grosses lettres : « Épicerie de l'assassin ». Et si jamais on le ramenait à Hellencourt, je ne sais pas si cette fois il en sortirait vivant, tant les esprits sont montés contre lui... La chambre où a été déposé le cadavre de la petite assassinée est constamment pleine de monde, des femmes qui pleurent, des hommes qui serrent les poings. . Mme Labarre, la mère, n'ose plus se montrer.

— La pauvre femme! murmura Diane.

Elle était habillée.

Devant le perron venait de se ranger la voiture qu'elle avait fait atteler.

Elle se disposa à partir.

— Décidément, demanda M. de Valbris, vous allez à X...?

— Pourquoi n'irais-je pas, puisque j'ai affaire... Si vous désirez m'accompagner?

— Non, merci.

— A ce soir alors?

— A ce soir...

Elle sortit...

Dans la voiture, elle resta un moment irrésolue, se demandant ce qu'elle allait faire... Elle ne pouvait pas admettre malgré tout qu'Antoine fût coupable... et il lui était impossible d'abandonner ce malheureux, qu'elle pouvait sauver peut-être... L'attitude de son mari l'inquiétait. Que savait-il? Que pensait-il?. Elle se rappelait son regard narquois, l'espèce d'ironie qui plissait ses lèvres; Et elle avait peur...

Néanmoins elle se décida...

* * *

Le juge d'instruction connaissait de nom Mme de Valbris... Il avait souvent admiré la superbe propriété que son mari venait d'acheter... Il savait que la fortune de M. de Valbris était considérable, que c'était un homme à ménager; aussi dès que Diane eut fait passer sa carte, fut-elle introduite dans son cabinet.

Le magistrat était à cent lieues de se douter du reste du motif qui amenait chez lui la jeune femme.

Il approcha lui-même une chaise pour la faire asseoir et lui demanda, le plus gracieusement du monde, ce qu'elle attendait de lui.

Diane se recueillit un instant, cherchant ses phrases, puis elle commença :

— Ce n'est pas au magistrat que je vais parler, Monsieur, c'est à l'homme d'honneur, incapable, quoiqu'il arrive, de trahir le secret d'une femme...

M. Leblond regarda sa visiteuse, assez intrigué de ce début, et il l'invita à parler, l'assurant qu'il ne se servirait de ce qu'elle allait lui confier qu'autant qu'elle l'y autoriserait. En attendant, il l'écoutait comme un confesseur écoute une pénitente... et ce qu'elle allait lui apprendre serait aussi sacré pour lui que l'est pour le prêtre l'aveu d'une faute faite au confessionnal.

— C'est aussi, dit Diane, l'aveu d'une faute que je vais vous faire... de la plus grave des fautes pour une femme... J'ai trompé mon mari... J'ai eu la faiblesse de me laisser séduire...

Sur un mouvement du magistrat, elle ajouta aussitôt :

— Oh! n'allez pas trop me mépriser, Monsieur... Je suis jeune encore... M. de Valbris...

Le juge d'instruction l'interrompit.

— On ne méprise jamais, dit-il galamment, une femme qui aime... Mais poursuivez...

Il avait hâte, en effet, de savoir où la jeune femme voulait en venir... car il ne s'en doutait pas le moins du monde; et il se demandait curieusement pourquoi cette femme, qu'il ne connaissait pas, qu'il avait vue à peine jusqu'alors, venait lui faire ses confidences...

Mme de Valbris, qui avait remarqué son étonnement, et qui en devinait la cause, reprit :

— Tout à l'heure vous comprendrez pourquoi je suis venue à vous, pourquoi je vous parle ainsi, quand je vous aurai dit le nom de celui pour qui j'ai eu la faiblesse de trahir mes devoirs... c'est l'homme que vous avez arrêté hier...

— Antoine Labarre, le fils de l'épicière! s'écria le magistrat avec stupeur...

— Antoine Labarre, qui est victime d'une épouvantable erreur judiciaire, que je ne puis pas laisser en prison, sachant qu'il est innocent.

— Et comment savez-vous cela? demanda le magistrat, peu convaincu.

— Je le sais, répondit Diane, parce qu'à l'heure où le crime a été commis, ce jeune homme était avec moi.

— Avec vous?

— Oui, Monsieur.

— Et où cela?

— Dans un pavillon situé dans le bois de la Chopinière, où je vous conduirai, si vous le désirez.

— Comment me prouverez-vous cela? interrogea le juge.

Diane le regarda, un peu interdite.

— Mais, dit-elle un peu hautaine, — ma parole ne suffit donc pas?

— Pas en matière de justice. — On a vu souvent des femmes mentir pour sauver un amant.

— Monsieur!

— Je ne dis pas cela pour vous, Madame, se hâta de dire le juge d'instruction...

— Croyez-vous donc que je serais venue dévoiler ma faute, s'il ne s'était agi d'une chose grave, d'empêcher une effroyable injustice?

— Je suis persuadé, Madame, dit doucement M. Leblond, que vous êtes de bonne foi.

— Et pensez-vous, poursuivit Diane, que je mentirais, si je pensais Antoine coupable, pour sauver un misérable qui ne mériterait après son crime que mon mépris?

— Je suis convaincu, au contraire, fit le magistrat, que vous croyez sin-

cèrement à son innocence. — Malheureusement, même après votre déclaration.....

— Vous n'y croyez pas, vous?

— Je suis obligé, Madame, de vous le déclarer.

— Serait-ce possible? s'écria Mme de Valbris effarée... cet homme aurait été assez misérable?

— Toutes les apparences sont contre lui. — Tout nous dit que c'est lui qui a commis le crime.

Diane regarda le magistrat, médusée.

— Je n'y puis pas croire encore, murmura-t-elle.

— Il faudra pourtant comme les autres vous rendre à l'évidence, quand il sera condamné.

— Vous pensez donc qu'il sera condamné?

— Assurément... Il faudrait un miracle pour le sauver!

— Alors, qu'allez-vous penser de moi qui suis venue le défendre?

— Je penserai, Madame, que vous avez été trompée par lui comme tant d'autres.

— Et que dit-il, le malheureux?

— Il nie.

— Il nie?... Si on s'était trompé pourtant!

— Impossible, Madame, avec les preuves que nous avons découvertes contre lui.

Diane paraissait épouvantée. Elle murmura :

— Ainsi, c'est vrai!

— Tout le démontre.

— L'infâme! une enfant! — Jamais je ne me pardonnerai mon erreur!

Et elle s'arrêta comme perdue en ses réflexions. — Elle avait aimé un assassin!

— Alors, dit-elle, c'est en me quittant?

— Sans doute. — Il n'est rentré à Hellencourt qu'à quatre heures du soir.

— Nous nous sommes séparés à une heure.

— C'est entre une heure et quatre heures.

— Ah! le misérable, s'écria Diane. — Comment faire pour oublier que je l'ai connu?

Elle mit sa main sur ses yeux comme pour cacher sa honte. Elle paraissait écrasée par l'infamie de l'homme qu'elle venait d'avouer être son amant.

Le magistrat eut pitié de son désespoir.

— Calmez-vous, Madame... dit-il, — tout ceci restera entre nous... Votre nom ne sera pas prononcé. — Vous croirez avoir fait un mauvais rêve.

— Oh! oui, murmura Diane, un horrible rêve!

Elle ramena sa voilette sur son visage et se disposa à sortir.

Elle avait la conviction elle aussi maintenant qu'Antoine Labarre était coupable et elle se sentait prise d'un horrible, d'un insurmontable dégoût, en pensant au crime lâche, au crime odieux!

Elle rentra chez elle malade d'écœurement, et fut heureuse d'apprendre que son mari était absent.

Elle venait de jeter à la hâte sur un canapé son manteau, d'ôter ses gants, sa voilette, quand sa femme de chambre vint la prévenir qu'une dame l'attendait depuis longtemps déjà. Elle demanda, résolue à ne recevoir personne:

— Quelle est cette dame?

— Je crois que c'est l'épicière d'Hellencourt.

Elle se dressa, toute blême.

— Sa mère!

Puis aussitôt :

— Oui, faites entrer!

Et elle descendit au salon retrouver Mme Labarre.

VII

LA MAITRESSE ET LA MÈRE

Mme Labarre attendait dans le salon, debout, tout en deuil, le visage si pâle qu'on eût dit qu'elle allait se trouver mal, les yeux rougis par l'insomnie et par les larmes.

Dès que la porte s'ouvrit et que Mme de Valbris parut, elle courut à elle, et se jetant aux genoux de la jeune femme, elle s'écria :

— Vous seule pouvez le sauver! Vous ne le laisserez pas déshonorer... mourir de douleur et de honte...

Diane la releva et dit :

— J'ai fait déjà, Madame, tout ce que je pouvais faire.

La mère d'Antoine la regarda, béante.

— Tout ce que vous pouviez faire? répéta-t-elle.

— Je viens de X... J'ai vu le juge d'instruction.

— Et vous lui avez dit que mon pauvre enfant était innocent... qu'à l'heure où le crime se commettait?

— J'ai dit au juge d'instruction, Madame, que j'avais un amant... que cet amant c'était votre fils... J'ai sacrifié pour le sauver ma fierté, mon honneur... et je n'ai pas réussi...

De pâle, Mme Labarre était devenue livide.

Un tremblement la secouait toute.

Elle bégaya :

— Vous n'avez... pas réussi?

— Non, Madame... Il paraît qu'il y a contre votre fils de telles preuves...

— Mais puisqu'il était près de vous...

— Il m'a quittée à une heure...

— Alors?

— Alors il a pu de une heure à quatre...

La pauvre mère semblait n'avoir pas entendu, pas compris.

— Il a pu de une heure à quatre?... murmura-t-elle.

— C'est ce que le juge, dit Mme de Valbris, m'a fait entendre.

La pauvre femme avait saisi.

Ses yeux se fixèrent sur son interlocutrice, égarés, fous.

— Ainsi, fit-elle, vous croyez aussi? Vous croyez que mon fils?... Oh! ce n'est pas possible! Vous qui le connaissez... qui l'avez aimé... Parlez, Madame! Dites que je me trompe... que vous ne croyez pas, vous, à la chose infâme... à l'immonde accusation... Mon fils! Antoine, lui! Mais je croirais plutôt, moi, à la chute du ciel... un assassin! l'assassin d'une petite fille! Ah! Madame! Madame!

De nouveau Mme Labarre s'était jetée à terre... Elle pleurait et sanglotait à fendre l'âme... échevelée et les vêtements en désordre.

Mme de Valbris la regardait sans répondre, émue malgré elle... mais semblant figée...

Elle murmura :

— Vous êtes la mère...

— Ce qui veut dire?

— Ce qui veut dire que vous ne pouvez pas condamner votre fils.

— Mais vous, vous le condamnez donc?

Diane garda le silence.

— Ah! s'écria Mme Labarre, vous ne l'aimez pas! Vous ne l'avez jamais aimé... pour avoir conçu même un doute!

Elle se releva farouche.

— Je serai seule, dit-elle... seule à croire en lui... à le défendre... Cela vaut mieux peut-être... Il me devra tout à moi, à moi sa mère... Et je le sauverai, moi, moi je le sauverai!

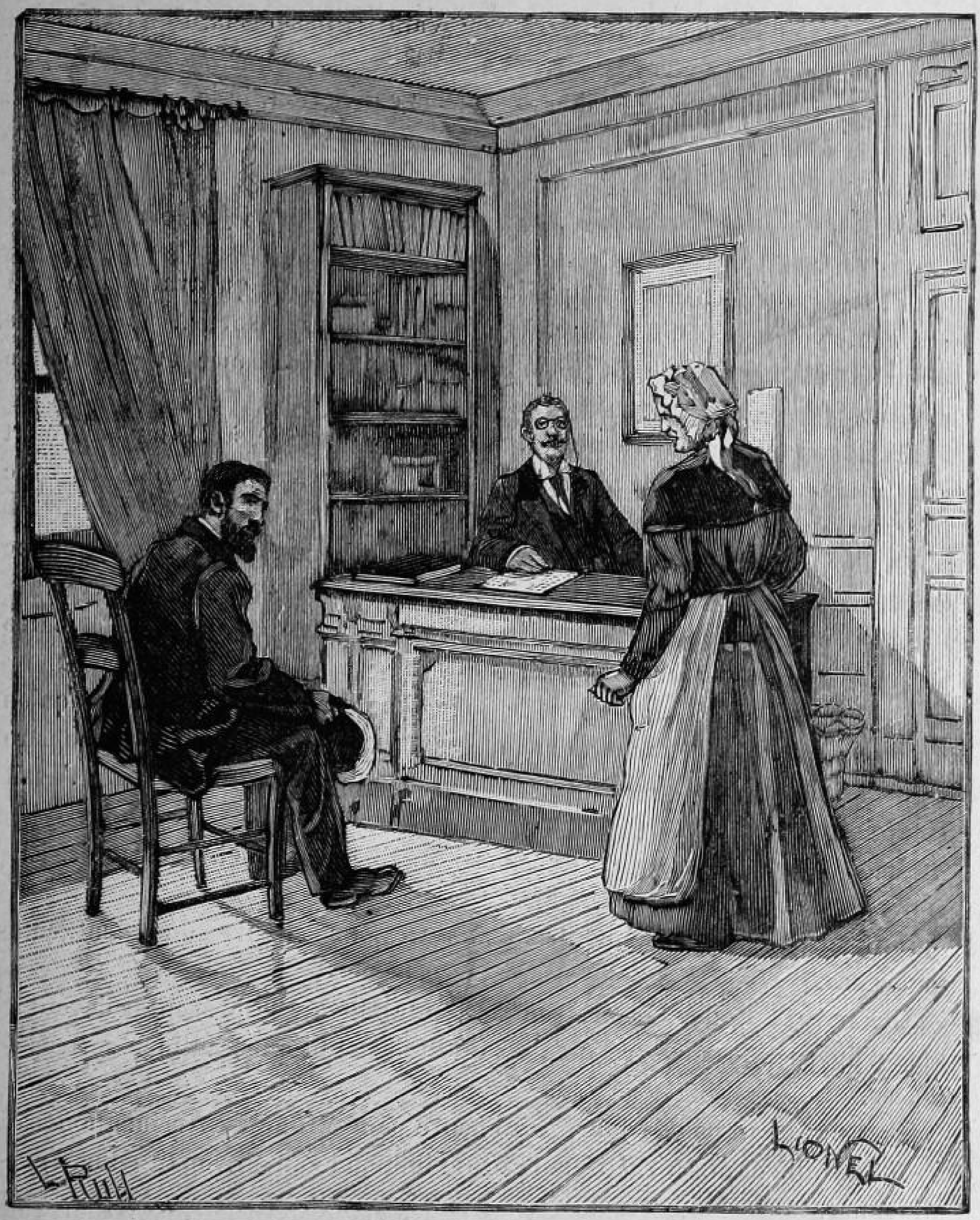

« Ah! si c'est vous, parlez!... On a arrêté mon fils »... (P. 47.)

— Je le souhaite de tout mon cœur, dit Mme de Valbris... Personne n'en sera plus heureux que moi, car je vous avoue qu'il me serait pénible d'avoir aimé...

— Ne blasphèmez pas! interrompit la mère violemment... Mon fils est aussi innocent que vous, que moi!

— Je voudrais, murmura Diane, partager ces illusions.

— Ainsi vous y croyez, vous, sérieusement, à cette monstruosité?

—Le juge d'instruction, dit Mme de Valbris, m'a déclaré qu'il faudrait un miracle pour le sauver.

—Ce miracle, dit l'admirable mère avec conviction, je le ferai!

Et elle sortit.

*
* *

Le miracle se fit... Pendant que la malheureuse mère, qui avait vainement essayé de voir son fils, restait enfermée, n'osant plus sortir... un bruit se répandit et emplit bientôt tous les journaux de France et du monde entier...

Un homme, un monstre plutôt, venait d'être arrêté à Belley et s'était reconnu coupable déjà de nombreux crimes ayant une ressemblance avec le crime dont on accusait Antoine Labarre...

Un soupçon aussitôt traversa l'esprit de la mère aux abois : Si cet homme avait passé par Hellencourt?... Si cet homme était le vrai coupable?

Sans parler à personne, sans rien dire de ses projets, madame Labarre se disposa à partir pour Belley.

Elle voulait voir M. Fourquet, le juge d'instruction, obtenir de lui qu'on la mît en présence de Vacher, et là elle saurait bien faire avouer au monstre ce nouveau crime, si c'était lui, comme l'idée lui en était venue, qui l'avait commis.

Mme Labarre se mit en route aussitôt. Elle était pleine d'espoir. Elle était sûre de l'innocence de son fils...

Il n'y avait plus qu'à démontrer aux autres, à ceux qui en doutaient, cette innocence.

Elle arriva à Belley le soir, trop tard pour pouvoir se présenter devant le juge d'instruction, mais ce qu'elle apprit là ne fit que ranimer ses espérances.

Il ne se passait pas de jour, pas d'heure peut-être, qu'un crime nouveau ne fût dévoilé et mis à l'actif de la brute immonde qu'on venait enfin d'emprisonner.

Il semblait qu'une marée rouge montât autour de la prison de Belley et vînt en battre les murailles... Il régnait autour du monstre une véritable terreur. Mme Labarre ne douta plus.

C'était cet homme, dont le nom allait bientôt emplir d'horreur le monde entier, ce Vacher, dit le *Tueur de Bergers*, dit l'*Éventreur*, qui avait souillé et assassiné la petite Norine comme il en avait souillé et assassiné tant d'autres dont on citait déjà les noms.

Fatiguée par le voyage assez long qu'elle avait fait, Mme Labarre s'était

fait conduire dans un des meilleurs hôtels de la ville. Là, bien qu'il fût tard, elle trouva encore du monde dans la salle à manger, des journalistes, des curieux, et tous s'entretenaient des faits monstrueux déjà relevés à la charge de Vacher et qui passionnaient la France entière.

L'arrivée au milieu d'eux de Mme Labarre, en grand deuil, fit sensation. On se demanda si ce n'était pas la mère de quelque nouvelle victime venant crier vengeance contre le misérable.

La voyageuse alla prendre place à une petite table où on la servit et elle se mit à manger silencieusement. Quand elle eut terminé, elle demanda à l'un des garçons à quelle heure elle pourrait voir le lendemain M. Fourquet, le juge d'instruction.

Un voisin qui l'avait entendue, un journaliste sans doute, s'avança pour dire :

— Je dois le voir demain, à neuf heures... Si madame veut venir avec moi... Il la recevra sûrement.

Madame Labarre remercia et accepta l'offre avec empressement. Elle avait tant de hâte de voir le magistrat et de travailler à la délivrance de son malheureux enfant !... Elle ne pouvait penser sans frémir aux heures d'angoisse qu'il devait passer, quoique innocent, entre les murs froids de sa prison, sans communication avec l'extérieur, sans voir sa mère, sans savoir s'il pourrait un jour se disculper de la monstrueuse accusation qui pesait sur lui !

Ne voyant que le juge d'instruction, n'entendant autour de lui que des paroles pleines de menace, il devait désespérer d'être jamais lavé de cette honte, de ce sang dont on le souillait. Peut-être se voyait-il déjà condamné, perdu sans rémission !... Il devait se demander ce que faisait sa mère, si elle ne l'avait pas abandonné comme tout le monde !... Ah ! ce que le malheureux devait souffrir !

En y pensant, les yeux de la pauvre mère malgré elle se remplissaient de larmes, et le jeune homme qui lui avait offert ses services, ayant surpris quelques-unes de ces larmes, lui demanda ce qui l'amenait. Alors, le voyant plein de bienveillance et de compassion, elle lui confia tout.

Le jeune homme, qui avait déjà commencé pour son journal une enquête sur les crimes de Vacher, lui demanda des détails sur le meurtre d'Hellencourt, sur la façon dont avait été tuée la malheureuse petite victime... sur les blessures qui lui avaient été faites... Et il n'eut plus aucun doute.

— C'est Vacher, s'écria-t-il, qui a commis ce crime encore.

— N'est-ce pas? Monsieur.

— Oh ! j'en suis sûr... Il ne s'agit plus que de le faire avouer au misérable.

— Et croyez-vous qu'il avouera?

— C'est fort probable.... Il ne cache pas ses crimes. Il s'en vante plutôt. C'est un fanfaron de vice et de meurtre...

— Vous l'avez-vu déjà?.

— Je l'ai vu passer...

— Et quel homme?

— Un monstre! — Je n'ai pas pu voir sans une expression de dégoût et d'horreur cette face blême, au rictus effrayant... coiffée de son éternelle casquette blanche en poil de lapin.

— Et il me faudra, demanda la pauvre mère, voir cet homme, lui parler?

— Vous seule peut-être pouvez obtenir de lui l'aveu que vous sollicitez...

— Il n'est rien que je ne fasse pour sauver mon fils.

— Si vous me le permettez, Madame, dit le journaliste, j'irai vous prendre à votre chambre un peu avant neuf heures.

— Je vous en serai bien reconnaissante, Monsieur, et je vous attendrai avec impatience.

Madame Labarre se retira, et, montée dans sa chambre, elle essaya vainement de s'endormir, impressionnée par la conversation qu'elle venait d'avoir et par l'idée que demain, sans doute, elle serait mise en présence du monstre qui terrifiait la France, et enfiévrée surtout par l'espoir de faire éclater l'innocence de son fils.

VII

LE MONSTRE,

Le journaliste fut exact.

A l'heure dite, il frappa à la porte de Madame Labarre.

Celle-ci était habillée déjà et l'attendait... l'âme toute pleine d'une émotion qu'elle avait peine à contenir. — Peut-être de cette entrevue qu'elle allait avoir sortirait le salut pour son fils... De plus, elle était violemment impressionnée en songeant qu'elle se trouverait bientôt en face de la bête fauve sanglante et répugnante dont les crimes emplissent le monde d'horreur.

Il lui semblait qu'en toute autre circonstance elle se serait évanouie devant le monstre et n'aurait pas pu en supporter la vue, mais la pensée qu'elle travaillait pour son fils lui donnait du courage.

— Je suis prête, dit-elle...

Et ils partirent...

En route, le journaliste raconta à sa compagne que la nouvelle de nouveaux crimes était parvenue dans la matinée au Parquet.

Chaque heure, du reste, apportait la découverte de quelque forfait impuni et devant être mis à la charge de l'effroyable égorgeur.

De tous les côtés, dans cette région de l'Est, terrorisée depuis des années, des voix se levaient criant vengeance.

Des cadavres mutilés se dressaient au milieu des champs, derrière les haies, au coin des bois. — Partout où la bête immonde avait passé, des mères pleuraient leurs fils ou leurs filles, car il ne choisissait pas le sexe, le misérable! Les jeunes garçons, comme les jeunes filles, étaient l'objet de ses convoitises sadiques et tombaient mutilés sous ses coups,

Jamais semblable série de forfaits n'avait épouvanté l'humanité... On avait parlé de Dumollard. Qu'était Dumollard auprès de cet infatigable tueur?

L'imagination effarée se le représentait passant à travers les campagnes comme un fléau, silencieux, sinistre, — cherchant une proie. — Autour de lui la nuit s'épaississait et se faisait plus profonde, car jamais un soupçon ne l'atteignait. Jamais un œil vengeur ne l'apercevait et ne découvrit sa retraite.

Il allait, couvert de sang, fangeux, un couteau serré dans sa main crispée.

Et personne ne se dressait devant lui pour lui barrer le passage et mettre fin à sa sanglante moisson!

Dans les fermes où il se présentait, son accordéon sous le bras, on l'accueillait sans défiance, et peut-être recevait-il en s'en allant un sourire de l'enfant qu'il avait déjà, en son esprit, résolu d'immoler!

Mme Labarre frissonnait en écoutant ces détails.

Tout son sang se glaçait dans ses veines.

Il lui semblait entendre les cris de détresse, les appels éplorés déchirant au loin le silence des campagnes... et voir se tordre sous les étreintes du monstre les corps tout pantelants des malheureuses petites victimes.

Et elle se disait :

Oh! oui, c'est cet homme... sûrement c'est cet homme qui a violé, éventré la petite Norine!

A ce moment, le journaliste montra à Mme Labarre un petit monument qui dressait devant eux sa façade blanche et claire.

— Nous sommes arrivés, dit-il.

La mère d'Antoine regarda.

— C'est là?

— C'est le palais de justice... Venez!.. Je vais faire passer ma carte à M. Fourquet. — Je lui dirai ce qui vous amène, et je viendrai vous chercher.

Mme Labarre resta dans la salle des Pas-Perdus.

Le moment approchait... l'heure qui allait décider du sort de son fils.

Son angoisse était si grande que c'est à peine si elle pouvait se soutenir... Ses jambes se dérobaient sous elle.

Enfin son compagnon revint.

— Si vous voulez me suivre, dit-il.

Et il l'emmena.

* * *

Un instant après, ils se trouvèrent tous les deux dans le cabinet du juge d'instruction, M. Fourquet, qui dit à Mme Labarre en lui offrant un siège :

— Asseyez-vous, Madame... Monsieur m'a dit ce qui vous amène. — J'ai donné l'ordre justement de m'amener Vacher, et vous allez le voir.

Une sorte de tremblement s'empara de la pauvre femme.

Elle allait le voir!...

En effet, une minute à peine s'était écoulée, qu'une porte s'ouvrit et un homme parut, entre deux gendarmes.

C'était Vacher...

En l'apercevant, Mme Labarre sentit son cœur se serrer si violemment qu'elle porta la main à sa poitrine comme si elle allait mourir.

L'homme, farouche, le regard inconscient, les mouvements brusques, entra comme chez lui... Il leva les yeux sur le juge d'abord, puis son œil terne s'abaissa sur Mme Labarre et le journaliste.

Il semblait dire :

— Quels sont ces deux-là? que me veulent-ils?

Comme malgré elle, la mère d'Antoine l'examina.

Il était coiffé d'une casquette blanche en poil de lapin, la casquette avec laquelle on l'a photographié, et qui semble faire partie maintenant de sa sinistre physionomie.

Son visage blême était parsemé de taches violâtres, de machures brunes, tiré du côté gauche par une cicatrice restée d'un coup de revolver et qui lui faisait faire par moments une horrible grimace.

Il était vêtu d'un costume de velours brun râpé, et le col de sa chemise était échancré déjà, comme s'il était tout prêt pour la guillotine.

Le juge d'instruction dit :

— Approchez, Vacher!

L'homme approcha.

Et madame Labarre remarqua alors avec épouvante la largeur de ses mains, la grosseur de ses bras qui dénotaient une force musculaire considérable.

Elle eut presque peur et recula sa chaise involontairement...

Il lui semblait qu'elle serait morte d'horreur si ce monstre l'avait touchée.

Celui-ci paraissait calme, n'avoir pas conscience de l'effet que sa présence produisait.

Il avait ôté sa casquette et attendait qu'on l'interrogeât.

Brusquement, M. Fourquet demanda :

— Connaissez-vous Hellencourt ?...

L'homme eut un frémissement rapide.

Ses yeux sombres papillotèrent sous ses paupières comme s'il avait été mis brusquement devant une lumière vive

Puis il dit, l'air indifférent :

— Qu'est-ce que c'est que çà?

— Un village... près de X... Y avez-vous passé ?

— Non... Je ne connais pas çà.

— Pourtant, dit le juge, on vous y a vu...

— Qui donc ?

Et en faisant cette question, le regard du misérable se fixa sur madame Labarre et le journaliste, et ce regard fut si terrible que tous les deux frissonnèrent.

Le magistrat poursuivit :

— Oui, on vous y a vu... ne cherchez donc pas à nier!

— Il est possible, en effet, se décida à dire l'homme, que je sois passé par là... Je vais où la main de Dieu me conduit... et après je ne me souviens pas.

— Vous avez passé par là, dit M. Fourquet, car on a trouvé là des traces de votre passage.

— Ah! fit simplement le misérable...

— Une petite fille de quatorze ans a été violée et égorgée près d'un bois.

— Ce n'est pas moi, s'écria aussitôt Vacher... Ce n'est pas moi! si c'était moi je le dirais... On sait bien que je ne fais pas ce que je veux... que je suis poussé. Mais je n'ai pas tué cette petite fille... Je ne sais pas ce qu'on veut dire... A moins...

— A moins? fit M. Fourquet.

— A moins que Dieu ne m'ait ordonné de frapper.

Mme Labarre était livide...

Elle murmura comme inconsciemment...

— Ah! si c'est vous, parlez!... On a arrêté mon fils, et mon fils est innocent !...

Vacher regarda cette femme avec étonnement.

Il semblait ne pas comprendre ce qu'elle disait.

— Oui, reprit le juge d'instruction, rappelez vos souvenirs!... L'enfant de madame... un jeune homme a été soupçonné, arrêté... Ce n'est pas lui qui a commis le crime... et vous, on vous a vu à Hellencourt...

Vacher sembla se recueillir.

— Hellencourt... Hellencourt... bégaya-t-il... oui, je me rappelle... un village près d'X...

— C'est vous, demande M. Fourquet, qui avez tué la jeune fille ?

Vacher ne répond pas...

Mme Labarre le considère avec une anxiété qui croît à chaque minute.

Tout le monde est silencieux, attendant.

Puis tout à coup le misérable laisse tomber ces mots :

— Oui, je me souviens, c'est moi !

La mère d'Antoine jette un cri.

Elle chancelle sur sa chaise et le journaliste s'approche pour la soutenir.

Mais cet aveu ne suffit pas au juge d'instruction.

Vacher s'est reconnu coupable déjà de tant de crimes, qu'on ne peut ajouter foi à tout ce qu'il dit :

Il interroge :

— Et comment l'avez-vous tuée ?...

— C'était près d'un bois... Elle était toute seule... Elle gardait ses moutons... Et moi je passais... Je ne l'avais jamais vue encore... Elle était très jolie... Des cheveux blonds... Elle chantait... Je me suis avancé... et j'ai dit ! « Ça va bien, la fille ?... » Elle ne m'avait pas entendu venir.., Ma voix lui a fait peur... Elle voulait s'éloigner... Mais je lui ai dit : « Est-ce que je vous fais peur ? » Elle m'a répondu : « Non, je ne suis pas peureuse... mais j'ai été surprise... » Je lui ai demandé : « Où sommes-nous ici? » Et elle m'a répondu : « Ce village que vous voyez là-bas, c'est Hellencourt. » Je me rappelle bien le nom maintenant... C'est le nom qu'elle m'a dit... J'allais m'éloigner, mais tout à coup une voix me dit : « Il faut tuer cette jeune fille ! » Et je revins sur mes pas... Je regardai à droite et à gauche... Personne... Je me jetai sur elle, le couteau ouvert... Elle me dit : « Pourquoi me faites-vous du mal ?... — Parce que Dieu le veut ! » En effet, c'était Dieu qui le voulait, et je lui ai ouvert le ventre.

Un frisson d'horreur passa sur les assistants.

Mme Labarre s'évanouit...

Mais son fils était sauvé...

Il était sauvé comme tant d'autres innocents arrêtés comme lui par erreur, car à partir de ce moment commença la révélation de l'invraisemblable série de forfaits dont le sinistre chemineau s'est rendu impunément coupable, et qui vont défiler, en une sorte de panorama sanglant et tragique sous les yeux terrifiés de nos lecteurs.

LE TUEUR DE BERGERS

L'homme s'assit sur le bord du fossé. (P. 4.)

LE CRIME DE BEAUREPAIRE

I

Le trimardeur avait traversé Beaurepaire et s'était engagé sur la route qui conduit au petit village de Saint-Barthélemy.

Il était cinq heures du soir.

Depuis deux heures, il avait plu ; mais la pluie s'était arrêtée depuis un moment; et vers le couchant, le ciel se dorait, laissant percer à travers les nuages gris quelques pâles rayons de soleil.

A droite de la route, en contrebas, les prairies verdoyantes, semées de saules et de peupliers montraient de luisantes flaques d'eau ; et, plus loin, la petite rivière, grossie par les pluies du printemps, bruissait entre les oseraies qui la bordent.

A gauche, c'était un long ruban de collines à pente rapide que la route longeait à perte de vue.

Quand il fut éloigné de la ville, l'homme ralentit sa marche.

Il hésitait.

Qu'allait-il faire?

Ses regards se perdaient sur les prés humides.

Il connaissait bien tous ces parages.

De l'autre côté de la vallée, il apercevait, noyées d'une brume légère, les hauteurs de Beaufort et les pauvres maisons du village.

C'était son pays natal.

S'y rendrait-il?

Mais une lueur d'indécision passait dans ses yeux.

Que faire là-bas?

Il revoyait la maison de son père, une misérable cahute, lézardée, à demi ruinée, où quinze enfants étaient nés... ses frères et sœurs...

En face de la maison, en bordure du chemin, c'était, sur la même ligne, le four, le petit hangar, l'étable minuscule; et tout cela, si misérable, si délabré, que sa sœur, qui habitait le voisinage, laissait la pluie achever l'œuvre du temps et n'osait plus loger dans la maison branlante que son bois et ses lapins (1).

L'homme gronda :

— Misère de malheur!...

Il s'arrêta, les yeux au sol, faisant voler les cailloux du bout de son bâton ferré.

Ah! il savait bien l'accueil qu'on lui ferait dans sa famille!

Depuis la mort des parents, ses frères et sœurs, des travailleurs, s'étaient mariés; les quelques terres avaient été partagées, et lui, il avait vendu sa part, jadis... A la suite de quelles aventures!...

Il n'avait donc plus rien, et, quand il revenait au pays, il lui fallait aller chez l'un ou chez l'autre et leur mendier son gîte et son pain... leur être à charge... Parfois, on lui signifiait nettement qu'il eût à travailler lui-même. Mais l'homme n'aimait pas le travail. Il reprenait son sac de trimardeur, son bâton ferré, et furieux, il partait sans savoir où, cheminant devant lui, promenant sa colère et sa misère, sur les grandes routes qui ne finissent jamais...

(1) Authentique.

Alors, pourquoi revenait-il?

Il n'en savait rien. C'était un instinct de bête, une poussée involontaire vers le terrier natal...

L'homme entendit des pas derrière lui.

Machinalement, il reprit sa marche en avant.

Mais on le dépassa bientôt.

Il tourna la tête.

C'était une jeune fille.

Elle allait, joyeuse, alerte, ses sabots claquant gaiement.

Ils se regardèrent.

L'homme était jeune : elle lui sourit.

— Bonsoir, dit-elle.

Il ne répondit pas.

Elle se mit à rire.

Alors, le trimardeur devint terrible et leva son bâton ferré :

— Passe ton chemin ! fit-il d'une voix rauque.

Terrifiée, la fille s'enfuit.

L'homme la laissa faire.

Il s'arrêta même pour la regarder courir.

Un tremblement nerveux l'agitait, ses lèvres se couvraient d'écume et ses yeux s'injectaient de sang.

Il crispa sa main sur son bâton ferré, et, pour détendre ses nerfs, il se mit à frapper violemment une borne qui se trouvait à sa portée.

Le bâton se brisa net.

— Ah ! la maudite ! hurla-t-il en jetant le tronçon qui lui restait, pour montrer le poing à la femme qui fuyait toujours éperdument.

Et brusquement, il quitta la route et se rua comme un fou dans les prairies inondées.

Il courut ainsi longtemps et perdit en chemin son couteau et sa casquette de drap.

*
* *

Une heure après, un journalier, qui rentrait des champs, trouva cette casquette et ce couteau.

— Tiens, dit-il, qui a perdu ça?

Il mit le couteau dans sa poche; plaça le bonnet sur un piquet de vigne et ce bonnet resta là des semaines, sans que nul songeât à le faire tomber ou à le prendre (1).

(1) Authentique.

* * *

Quand le trimardeur arrêta enfin sa course insensée, il était trempé d'eau, inondé de sueur, couvert de boue.

Il n'y prêta aucune attention.

Il se trouvait sur un chemin bordé de peupliers.

Le soleil avait disparu ; les nuages se dissipaient, le ciel prenait des teintes gris-perle exquises, et la brise légère qui soufflait, tiède, en cette soirée de mai, arrivait toute chargée de printaniers parfums.

L'homme s'assit sur le bord du fossé, tournant le dos à la route, et, la tête dans ses mains, il se mit à songer.

Tout à coup, d'un mouvement brusque, il ramena devant lui le sac de toile gonflé qui pendait à sa gauche, et, l'ouvrant violemment, il y fouilla, retira un petit paquet et arracha le lambeau de journal qui l'enveloppait.

Des papiers fanés tombèrent sur ses genoux.

Il les saisit.

Il y avait un livret militaire, un certificat de médecin et trois lettres.

L'homme prit les lettres, rejeta les autres papiers dans son bissac et se mit à lire avec un sourire qui crispait affreusement sa bouche tordue déjà, naturellement.

L'une était d'une écriture fine, une écriture de femme.

Elle contenait ces mots :

Mon cher Frère,

J'ai reçu ta lettre d'hier dans laquelle tu m'annonces que ton intention est de venir une fois encore me retrouver à Menton. Je te prie de n'en rien faire. Je t'ai dit pourquoi, il y a trois semaines, lorsque je t'ai renvoyé en te payant ton voyage et en te donnant de l'argent. Travaille, débrouille-toi ; fais comme tout le monde. Moi, je ne peux plus t'aider. Suis mes conseils, c'est pour ton bien.

Ta sœur affectionnée.

L'homme froissa cette lettre et passa à la seconde.

Son sourire sardonique s'accentua et il lut ce simple billet :

« Tout doit être fini entre nous ; je te le déclare encore une fois. Je ne veux pas me marier avec toi, je ne te l'ai jamais promis. La raison, tu la connais : je ne t'aime pas. Adieu.

LOUISE.

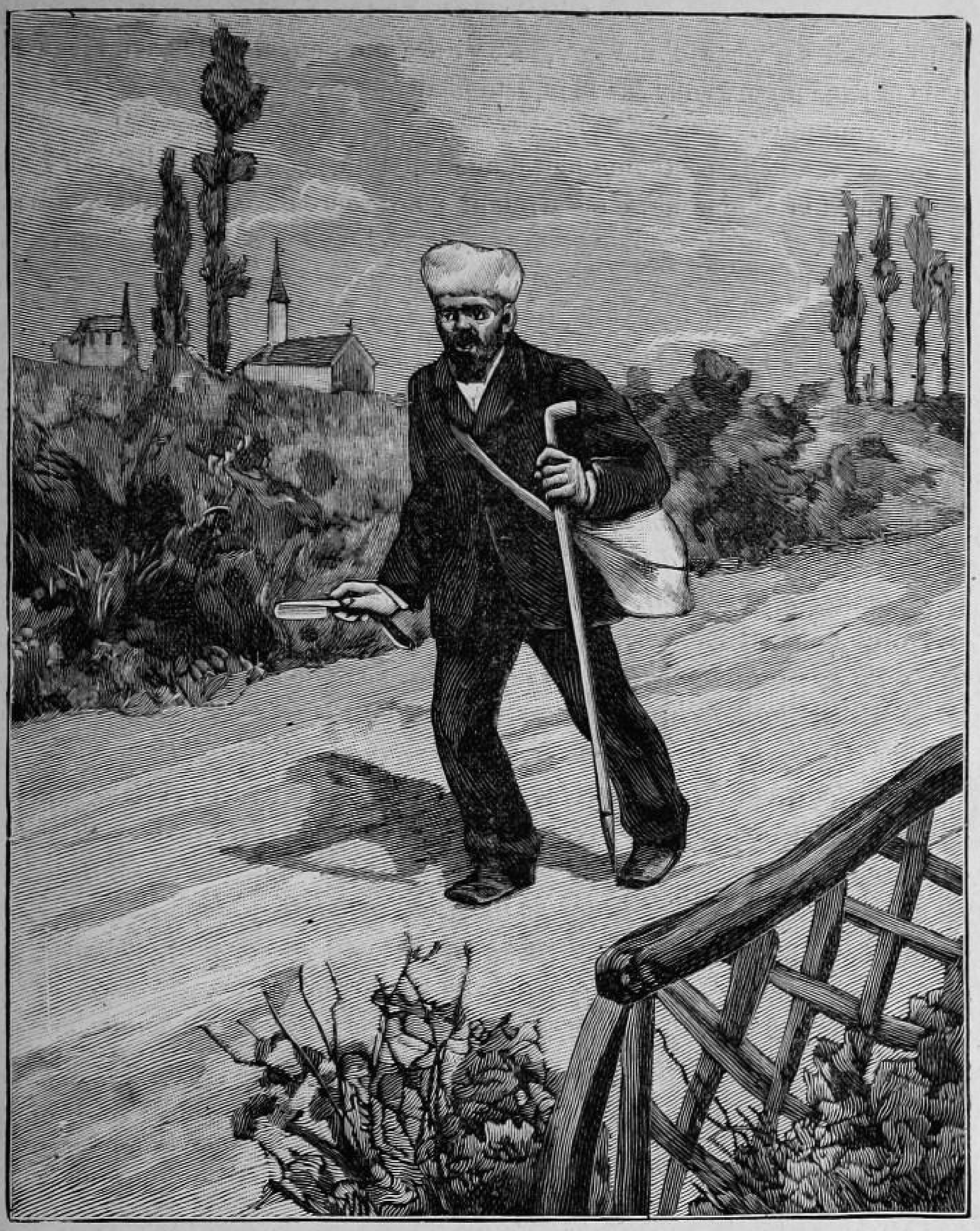

Il faut que j'en tue ce soir ! (P. 7.)

Le papier tomba des mains du chemineau sinistre et il resta longuement immobile, les yeux perdus dans le lointain.

Enfin il revint à lui, un frisson le secoua ; mais il ricana, ramassa les papiers maintenant souillés et saisissant la dernière lettre, il l'étala sur ses genoux.

C'était une feuille grossière, qui paraissait détachée d'un cahier d'écolier.

Elle était couverte d'une grande écriture appliquée, et le chemineau se pencha pour mieux voir, car la nuit tombait.

Il ne riait plus.

Son visage défiguré témoignait d'une émotion profonde ; et il lisait à mi voix, d'un ton monotone, en s'arrêtant pour reprendre haleine au milieu des phrases.

Mon infidèle,

Je sais que ton cœur est dur, hypocrite, pour avoir abandonné sans remords celui qui doit t'être si cher, celui qui t'a juré amitié et fidélité jusqu'au tombeau.

Quoi qu'il en soit, quoique tout est fini aujourd'hui entre nous deux; quoique tant de vœux et serments si sincères soient adressés aveuglément à une créature si peu digne d'exister et surtout digne de mon honneur, il faut cependant qu'aujourd'hui, pour la dernière fois en ta présence et en celle de tous ceux qui sont ici présents, je te rappelle tout le bien que je t'ai fait et tout celui que je te promettais, te souviens-tu, cœur de bronze, te souviens-tu, misérable créature, lorsque les pieds dans l'eau, tu te traînais le soir à la promenade de Micot et que, t'ayant rencontrée j'ai eu pitié de toi !...

Je t'ai demandé si tu voulais manger quelque chose de chaud dans le premier restaurant venu. Tu m'as répondu ; oui! et je me suis fait un plaisir de te payer un bon souper qui t'a permis de passer une nuit moins souffrante. Tu ne diras pas que c'était pour une intention mondaine que je t'ai rendu ce service, car après avoir soupé, nous sommes sortis un moment ensemble et pendant ce temps, je t'ai respectée comme une de mes sœurs.

Pourtant, je t'ai dit que je tenais beaucoup à faire une connaissance et quoique pauvre que vous étiez, si vous apparteniez à une famille honnête, que de votre côté je ne vous demandais que trois choses : que vous n'ayez jamais mené mauvaise vie ; que vous ayez la santé et que vous me promettiez de m'être fidèle (1)...

Le trimardeur s'arrêta.

Il passa sa main sur son front et murmura d'une voix où la colère apparaissait de plus en plus violente :

— Oui ! j'ai bien changé depuis le temps où j'écrivais ça !... Je le lui avais bien dit *qu'elle ferait mon bonheur ou mon malheur!*... Oui !... mon malheur !... mon malheur ! !...

La rage de tout à l'heure le reprenait.

(1) Cette lettre est absolument authentique; avec les fautes d'orthographe en moins.

Il se dressa furieusement, mit les lettres en lambeaux et les jetant à terre, il les piétina en grondant :

— Ah ! les maudites ! les maudites !...

Mais, dans ces mouvements de forcené, un objet sauta hors du sac de toile.

Le bruit qu'il fit en tombant arrêta un instant l'accès furieux du trimardeur, qui se pencha et chercha sur le sol en tâtonnant, car la nuit était venue, lâchant des jurons et des exclamations de colère. Mais tout à coup, il retrouva l'objet perdu, et quand il l'eut reconnu, il eut un cri de joie et de triomphe :

— Ah !... c'est mon rasoir !... je sais ce que je vais faire !...

Et comme un fauve, il s'élança dans la campagne en rugissant :

— Il faut que j'EN tue ce soir !...

II

On était très gai ce soir-là, au café Dorier, à Beaurepaire.

C'était là le rendez-vous de toute la jeunesse du pays ; et bien souvent, le soir, après le travail, les jeunes gens venaient y boire et causer des nouvelles de la journée.

Parfois même, leurs amies venaient les rejoindre ; et, jusqu'à l'heure du souper, on s'entretenait joyeusement et l'on prenait rendez-vous.

Les jeunes filles qui venaient là étaient le plus souvent employées dans les fabriques du voisinage, dont la plus importante est celle de M. Périer, un moulineur installé à cinq cents mètres de la petite ville, sur le bord même de la rivière qu'on nomme l'Auron.

Les ateliers de moulinage de M. Périer occupent de nombreuses ouvrières.

Qu'est-ce que le moulinage ? C'est une industrie de soie, qui consiste à dévider les écheveaux de soie tels qu'ils sortent de chez le fabricant et à les enrouler sur des bobines qu'on livre ensuite aux ouvrières chargées de tisser les étoffes de soie. Ce travail se fait mécaniquement ; mais comme il arrive parfois que le fil de soie se brise pendant le dévidage, il faut le surveiller constamment et le raccorder immédiatement quand il casse.

C'est le travail des *moulineuses*, qui surveillent ainsi parfois soixante à cent vingt métiers.

Ce labeur est peu fatigant, mais peu rémunérateur aussi, car celles qui

s'y livrent n'arrivent guère à dépasser le gain de vingt-cinq sous par jour.

Dans le département de l'Isère, les ouvrières employées dans les fabriques sont logées par le manufacturier.

Elles couchent ensemble dans des dortoirs très vastes, se lèvent à quatre heures du matin et commencent le travail à cinq heures. Vers onze heures, elles se reposent une heure ou deux, prennent leur repas, se remettent au travail jusqu'à six heures du soir, et sont libres alors jusqu'à huit heures et demie, moment auquel les portes de la fabrique se ferment.

Les affaires de cœur se traitent généralement pendant ce laps de temps.

Les ouvrières, qui ont des amoureux dans la petite ville, se hâtent de souper et de se rendre auprès d'eux. Ceux-ci, le plus souvent, viennent au-devant d'elles; et, dans la belle saison, on entend des bruits de baisers derrière les haies touffues.

Ce soir-là, c'était le vendredi 18 mai 1894, il n'y avait que des hommes au café Dorier.

— Savez-vous, disait l'un, que la petite Adèle n'a pas couché à la fabrique la nuit dernière?

— Ça n'a rien d'étonnant; mais elle va se faire mettre à la porte, si elle recommence.

— C'est sûr. Mais savez-vous, mes enfants, ce qu'il y a d'amusant dans ce découchage de la petite Adèle?

— Qu'est-ce que c'est?

— Devinez où elle a passé la nuit?

— Chez son amoureux?

— Non.

— Allons donc! la petite Adèle coucher seule !... C'est pas possible.

Un grand rire éclata dans la salle.

— Je n'ai pas dit ça, reprit celui qui narrait les aventures de la jeune fille. Elle avait un amoureux avec elle...

— Parbleu ! s'écria la bande, c'était sûr.

— Oui, continua l'autre, mais je parie que vous ne trouverez pas quel endroit ils avaient choisi?

On fit mille suppositions burlesques. Quand il en eût assez d'entendre les plaisanteries, le conteur interrompit les rieurs et dit :

— La petite Adèle a couché avec Marius dans le Suzon, cette nuit.

— Dans le Suzon?

— Oui, mes enfants!

Le Suzon est un petit ruisseau qui traverse la vallée entre la route de Saint-Barthélemy et l'Auron. Il est le plus souvent à sec et c'est sur un lit de cailloux que la petite Adèle et Marius avaient passé la nuit à la belle étoile.

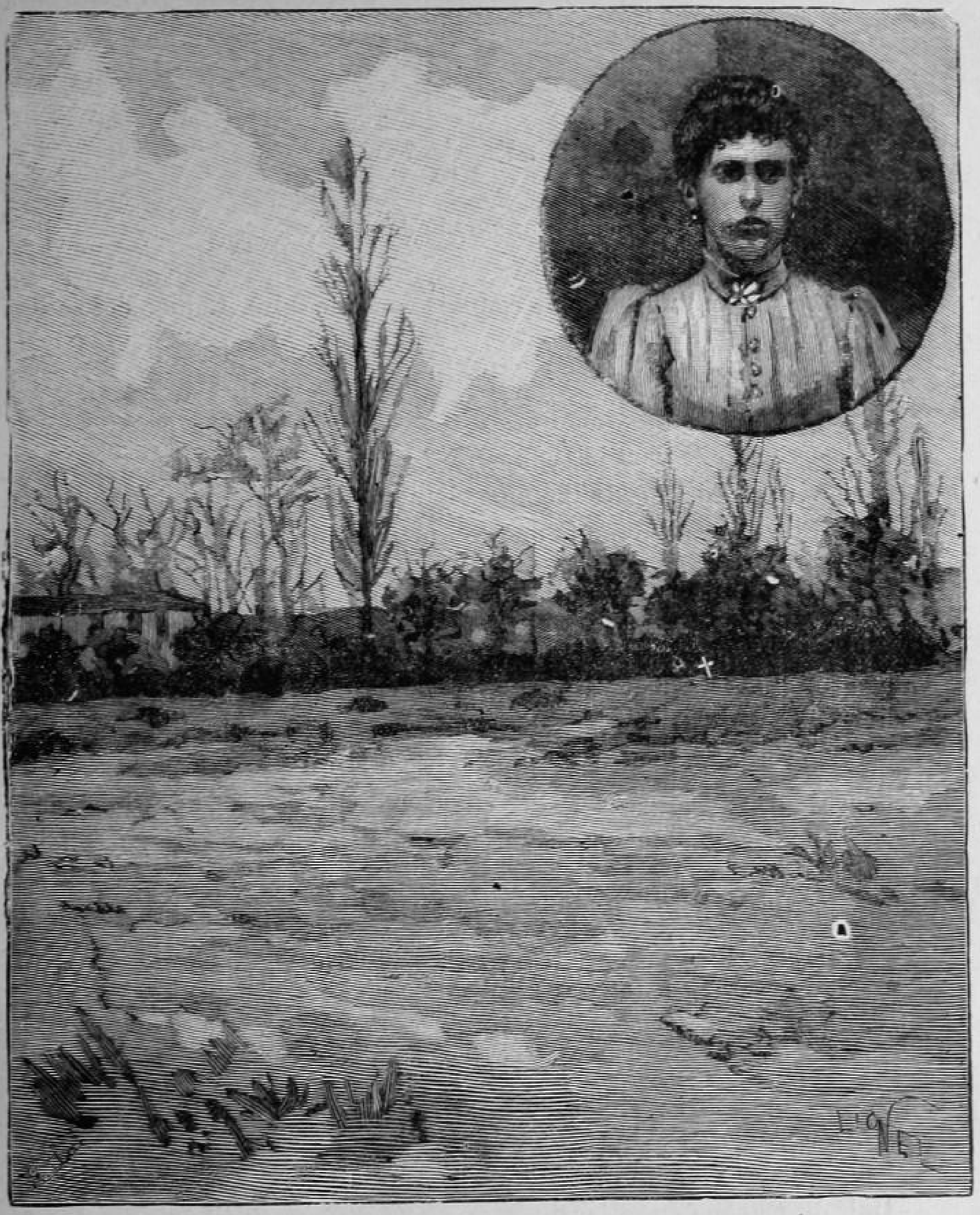

Assassinat d'Eugénie Delhomme, ouvrière moulineuse, le samedi 19 mai 1894.

1. Portrait de la victime. — 2. Lieu du crime. La croix représente la place exacte où le cadavre gisait. La maison qu'on voit à gauche est la fabrique dans laquelle travaillait la jeune femme.

On devine la tempête de joie que souleva cette révélation ; et les plaisanteries allaient reprendre leur cours, lorsque la porte s'ouvrit, livrant passage à deux jeunes gens de dix-huit ans environ, Maurice D... et Louis F..., les deux inséparables. On ne les avait pas vus depuis deux jours.

— Eh ! bien Louis? demanda-t-on, c'est la pêche qui te fait abandonner les amis ?

— Ma foi, peut-être... j'ai pris deux kilos de truites aujourd'hui?

— A la main?

— Toujours.

— Tu es un fin pêcheur. Et toi, Maurice?

— On a veillé à la tannerie.

— Quelle blague! Il y a des *mamours* là-dessous.

— Ma foi, non!

— A propos d'amours, j'ai une commission à te faire. Louis, s'écria l'un des buveurs.

— De la part de?...

— D'Eugénie.

— Qu'est-ce qu'elle veut la Delhomme?

— Mon vieux, Eugénie Delhomme, la bonne Eugénie, ne t'a pas encore pardonné. Elle prétend toujours que son petit est de toi, et elle m'a dit que si tu passais jamais à sa portée, elle se chargeait de t'apprendre à vivre.

— Alors, elle veut toujours qu'il soit de moi ce petit-là? Il avait donc un numéro, qu'elle s'imagine ça?

Cette allusion aux infidélités de la jeune femme provoqua le rire de ceux qui l'entendirent.

— Enfin, continua Louis, je lui fiche la paix, qu'elle en fasse autant. Je ne l'ai pas revue depuis qu'elle est avec Eugène... et je ne lui demande rien. Si elle veut m'embêter, je me charge aussi de lui faire son affaire, moi!

— Bah! c'est des blagues, interrompit Eugène G... l'amoureux d'Eugénie Delhomme. Laisse donc ça. Elle se moque bien de toi.

— Et moi aussi. Mais, dis-lui bien que je n'ai pas peur d'elle. Tu la vois ce soir?

— Bien sûr.

— Eh! bien, charge-toi de le lui dire.

— Tais-toi donc.

— Non, non,.... dis-le lui... Voilà sept heures, tu vas au-devant d'elle?...

— Oui, dit Eugène en se levant.

— Eh! bien, n'oublie pas : je lui ferais son affaire aussi bien qu'elle me ferait la mienne.

Eugène haussa les épaules et sortit.

Il avait en effet rendez-vous avec sa maîtresse le long du chemin qui conduit de Beaunepaire à l'usine de M. Perier. Il laissa Louis continuer ses fanfaronnades et rejoignit la jeune fille au milieu de la route, bordée, à droite, par la rivière et des oseraies, et à gauche par une haie vive piquée ça et là de mûriers.

Ils s'embrassèrent; et comme dans le lointain, on entendait des pas, ils pénétrèrent par une ouverture de la haie dans une prairie qui longe la route. Ils tournèrent à droite, firent quelques pas, s'installèrent près des buissons et se dirent... Eh ! ce que se disent tous les amoureux les soirs de printemps, quand ils ont vingt ans, que la brise est douce et le ciel semé d'étoiles... Ils firent des projets, échangèrent des baisers et des promesses; et, quand il fallut enfin se quitter, la jeune femme demanda :

— Tu viens demain?

— C'est samedi?

— Oui. Tu sais que je suis libre dimanche toute la journée, nous irons faire une grande promenade, veux-tu? Quand je suis sortie de l'hôpital, il y a dix jours, le médecin me l'a recommandé.

— Moi je veux bien.

— Comme tu es gentil. Où irons-nous?

— Nous en causerons demain soir... Rentre vite, la demie va sonner, la porte de la fabrique serait fermée.

— A demain, à demain !

Ils se quittèrent après une dernière caresse, et la jeune femme s'en alla en se retournant de temps à autre pour envoyer des baisers à son amant, qui la regardait s'éloigner.

Quand elle fut au tournant qui conduit à l'usine, elle cria encore :

— A demain, sans faute, n'est-ce pas ?

— A demain, répondit le jeune homme.

Et il rentra dans la ville, après avoir entendu la porte de fer de la fabrique Perier qui se refermait après le passage d'Eugénie.

*
* *

Le lendemain soir, samedi, Eugène eut beaucoup de travail et ne put être libre à l'heure du rendez-vous.

— Bah! se dit-il, j'irai la prendre demain matin. Après tout, il ne s'agit que de décider le but de notre promenade ; ça sera vite fait. Comme je l'ai vue hier et que nous devons passer la journée de demain ensemble, elle ne se chagrinera pas trop de ne m'avoir pas vu.

La semaine avait été bonne; le jeune homme alla retrouver des amis et passa toute la soirée avec eux dans les cafés du voisinage.

Ils firent même si bien les choses qu'ils ne rentrèrent que très tard ; et le lendemain dimanche, Eugène avait complètement oublié la promenade projetée avec Eugénie.

Il se rendit vers trois heures de l'après-midi au café Dorier, où elle venait

le retrouver habituellement ces jours-là, et il l'attendit en jouant avec des amis.

La conversation de l'avant-veille revint sur le tapis, et quelqu'un déclara :

— On leur monte le coup à Louis et à Eugénie. C'est bête. C'est fini entre eux? eh! bien, qu'ils se laissent tranquilles tous deux. Il y a toujours de bonnes gens pour envenimer ces histoires-là.

— C'est les femmes! dit l'un.

— Elles sont toutes les mêmes, continua Eugène. Ç'est bien sûr qu'Eugénie se moque autant de Louis que Louis se moque d'elle.

— Parbleu !

— Qu'en sais-tu? dit un jeune homme qui s'était tenu silencieux jusqu'à ce moment.

— Ce que j'en sais?

— Oui.

— Parbleu! s'écria Eugène, j'ai toutes les raisons de le croire.

— Il se pourrait que tes raisons ne valent rien.

— Explique-toi?

— Oui, oui, explique-toi! demandèrent les jeunes gens en s'arrêtant de jouer.

L'autre prit un air important et déclara :

— Avez-vous vu Louis et Maurice hier?

— Non, non.

— Vous ne savez pas où ils étaient au moment où la nuit tombait, sur le coup de sept heures environ?

— Hier, samedi?

— Oui.

— Moi, je les ai rencontrés sur la place du Marché, vers sept heures, dit quelqu'un.

— Où allaient-ils!

— Vers la gare.

— Très bien. Et ensuite?

— Ah! je ne les ai pas suivis.

— Eh! bien, moi j'étais derrière eux et j'ai vu où ils allaient.

— Où ça?

— A la fabrique!

— Allons donc! Ils n'y remettent plus les pieds depuis six mois au moins.

— Ils y ont été.

— Tu les as vus?

— Non. Je mentirais en disant cela; mais je les ai vus s'arrêter au bout du

Mail, sur la planche qui sert de passerelle au petit pont du Suzon, et qui conduit, comme vous savez, au sentier de la fabrique.

— Tiens! Tiens! Tiens!...

— Qu'allaient-ils faire là-bas?... Mes enfants, je vous en laisse juges... Sept heures, c'est généralement l'heure à laquelle ces demoiselles de la fabrique viennent à Beaurepaire, Louis et Maurice devaient se rendre au-devant d'elles.

— Ma foi, dit Eugène, j'ai peut-être eu tort de ne pas aller là-bas, hier soir.

— Tu n'y es pas allé?

— Non.

— Ah! bien!... s'écria-t-on, c'est tout clair, ils ont été voir Eugénie!...

Eugène resta incrédule; puis comme on se moquait un peu, il arrêta les rieurs :

— Ne blaguons pas avant de savoir. Il est quatre heures, Eugénie va venir, elle nous racontera sans doute ce qui s'est passé. Jouons, ça vaut mieux.

— Jouons; mais si tu crois qu'Eugénie va te dire qu'elle a vu Louis et Maurice, tu es encore naïf!...

— Riez bien, mes enfants! Ça m'est égal. Atout!... atout! atout!... J'ai gagné!... marquez-vous, mes petits.

Mais on entendait au dehors un mouvement insolite, une course de galoches et de gros souliers sur la route qui passait devant le café.

Les jeunes gens regardèrent.

Des habitants de la ville passaient en se hâtant, des gamins couraient en s'appelant.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? demanda quelqu'un.

— C'est peut-être le feu?

— Mais non ; le tocsin ne sonne pas.

— C'est vrai.

— Alors qu'est-ce que c'est?

— Va-t-on voir?

— Non.

— Si.

— Non.

— C'est peut être curieux.

— Voyons, c'est bête... laisser nos bouteilles et nos cartes pour aller voir on ne sait quoi!... Jouons donc!

— Je veux en avoir le cœur net, s'écria un des buveurs. Demandons toujours.

On se leva et l'on ouvrit la porte du café.

Des gens passaient toujours.

— Où allez-vous? leur demanda-t-on.

— A la fabrique,

— Qu'y a t-il donc?

— On n'en sait rien.

— Y a le feu?

— Non... on n'en sait rien; mais y a du nouveau; y a du nouveau, pour sûr. Venez donc.

Et les passants reprenaient leur course.

— Ma foi, dit un des jeunes gens, il faut y aller.

— Moi je reste. Tu reviendras nous dire ce qui se passe, dit Eugène

— Moi j'y vais aussi, fit un autre.

— Moi aussi.

— Moi aussi.

— Dépêchez-vous, on vous attend.

Les curieux se hâtèrent et les autres rentrèrent au café et continuèrent leur partie.

Bientôt, il ne passa plus personne; et la petite ville sembla déserte, vidée en quelques minutes sur les prairies.

— C'est drôle, tout de même, dit Eugène. Qu'est-ce qu'il peut bien se passer là-bas?

— Tu grilles d'aller voir.

— Non, parbleu!... Jouons...

* * *

La prairie dans laquelle étaient entrés Eugène et sa maîtresse, l'avant-veille, par l'ouverture de la haie, appartient à M. de Chavat, à Saint-Barthélémy qui, depuis plusieurs années, loue cette terre à Mme Griffet, de Beaurepaire.

Le dimanche, vers trois heures et demie, cette femme y conduisit paître ses bêtes et elle entra par cette même ouverture.

Mais elle avait à peine fait quelques pas dans l'herbe, qu'elle vit devant elle un morceau d'étoffe rouge souillé de boue.

Elle le ramassa.

— Bon! dit-elle en l'examinant. C'est un morceau de flanelle. Le voilà propre!... il a plu toute la nuit... Ça ne peut être qu'une femme qui a perdu ça... Eh! oui... c'est quelqu'une des petites de la fabrique qui sera venue s'amuser là... Ah! ces amoureux!

Elle regarda encore autour d'elle, et, vers la haie, entre le second et le troisième murier, elle aperçut une masse sombre

— Tiens! fit-elle... ils ont laissé un paquet, là...

Elle haussa les épaules et s'éloigna.

Au bout d'un instant, elle regarda encore dans la direction des mûriers, et vit que le paquet en question était en partie recouvert d'herbe.

Elle se rapprocha pour mieux voir et quand elle fut plus près, elle murmura, très surprise :

— Mais non!... Ça n'est pas un paquet!... c'est quelqu'un qui dort!

Mme Griffet s'approcha davantage.

— C'est ma foi, vrai, dit-elle. Quelles drôles d'idées il faut avoir pour venir dormir en plein champ par un temps pareil!

Mais la masse confuse était si singulièrement placée, qu'il n'y eut bientôt plus de doute pour Mme Griffet : elle était en présence d'un cadavre.

Terrifiée, elle appela de toutes ses forces, espérant que de la fabrique ou du moulin quelqu'un l'entendrait et viendrait à son aide.

Mais ses cris ne furent pas entendus; et après une demie-heure de vains efforts, elle dut abandonner le cadavre et se rendre au moulin qui se trouve à trois cents mètres, à peine.

Bien que l'on fût un dimanche, le meunier se trouvait là.

Mme Griffet s'écria en pénétrant chez lui :

— Venez vite, il y a quelqu'un de mort!

— Où donc? répondit le meunier en se levant.

— Là, dans ma terre, le long de la haie. Venez, venez vite!

Le meunier s'élança dehors, suivi de près par ses ouvriers, ses enfants et par Mme Griffet.

Il s'approcha à son tour du cadavre.

— N'y touchez pas, lui cria un de ses ouvriers. Il faut attendre l'arrivée du juge de paix et des gendarmes.

— C'est vrai. Vite, les enfants, qu'on aille les chercher!

Les enfants ne se firent pas prier et s'élancèrent vers la petite ville.

Pendant ce temps, le meunier se penchait sur le corps et cherchait à le reconnaître, sans pouvoir y parvenir.

Ce n'était pas, d'ailleurs, chose facile.

Le corps avait été jeté, sur le flanc gauche, contre la haie.

La tête portait non loin du troisième mûrier à partir de l'entrée du champ, et les pieds, tordus l'un sur l'autre, s'allongeaient vers le second mûrier.

La face reposait sur la terre.

Les vêtements étaient couverts de boue et mis en lambeaux.

On voyait une loque déchirée qui semblait une jupe; et le meunier, en se

penchant davantage, aperçut sous l'herbe qui les recouvrait deux bras relevés dans un mouvement de défense, et deux mains qui étaient restées crispées dans le dernier spasme de l'agonie.

— Ce sont des mains de femme, dit-il. Pauvre malheureuse! dans quel état on l'a mise! Elle a été assassinée, c'est sûr... puisqu'on a pris la précaution d'arracher de l'herbe et de la recouvrir.

— Voyez-vous qui c'est? demanda Mme Griffet.

— Non... pas moyen de rien distinguer... Je vois des cheveux bruns, mais le corsage est rabattu sur la figure... Je ne veux pas y toucher... La gendarmerie pourrait trouver à redire...

— Vous avez raison. Il ne fait pas bon agir suivant son sentiment... Savez-vous que j'ai tremblé qu'on ne m'accuse!

— Vous!

— Mais oui, moi!

— Voyons, voyons, vous, une femme d'âge!...

— Qu'est-ce qu'on sait!

Le meunier hocha la tête.

— C'est une sale affaire, dit-il, et qui va faire du bruit dans le pays.

— Ah! c'est du malheur! pourvu qu'on n'arrête pas des pauvres gens qui n'ont rien fait!

— Espérons-le!

— Oh! s'écria Mme Griffet, écoutez...

— On vient.

— Oui. Regardez donc la route, c'est noir de monde. Comme ils courent!

En effet, de toutes parts, on accourait. Les plus pressés prenaient à travers champs et dans la plaine qui s'étend depuis Beaurepaire jusqu'au lieu du crime, on voyait des gens qui couraient dans les prés, ou se hâtaient le long du chemin.

Heureusement, le chef de la brigade de gendarmerie arrivait par un raccourci et il fut au lieu du crime, un instant avant les curieux.

Mais la foule était nombreuse. Il eut beaucoup de peine à la contenir.

Tout le monde voulait voir.

— Reculez-vous, disait le gendarme, ne comprenez-vous pas qu'il ne faut pas piétiner autour du corps.

— Pourquoi?

— Parce qu'on trouvera peut-être la trace du pied de l'assassin sur le sol et on pourra peut-être le reconnaître à cet indice.

La foule alors ne refusa plus d'obéir. Elle recula; mais il en arrivait toujours, et bientôt la population de la petite ville fut là presque en entier.

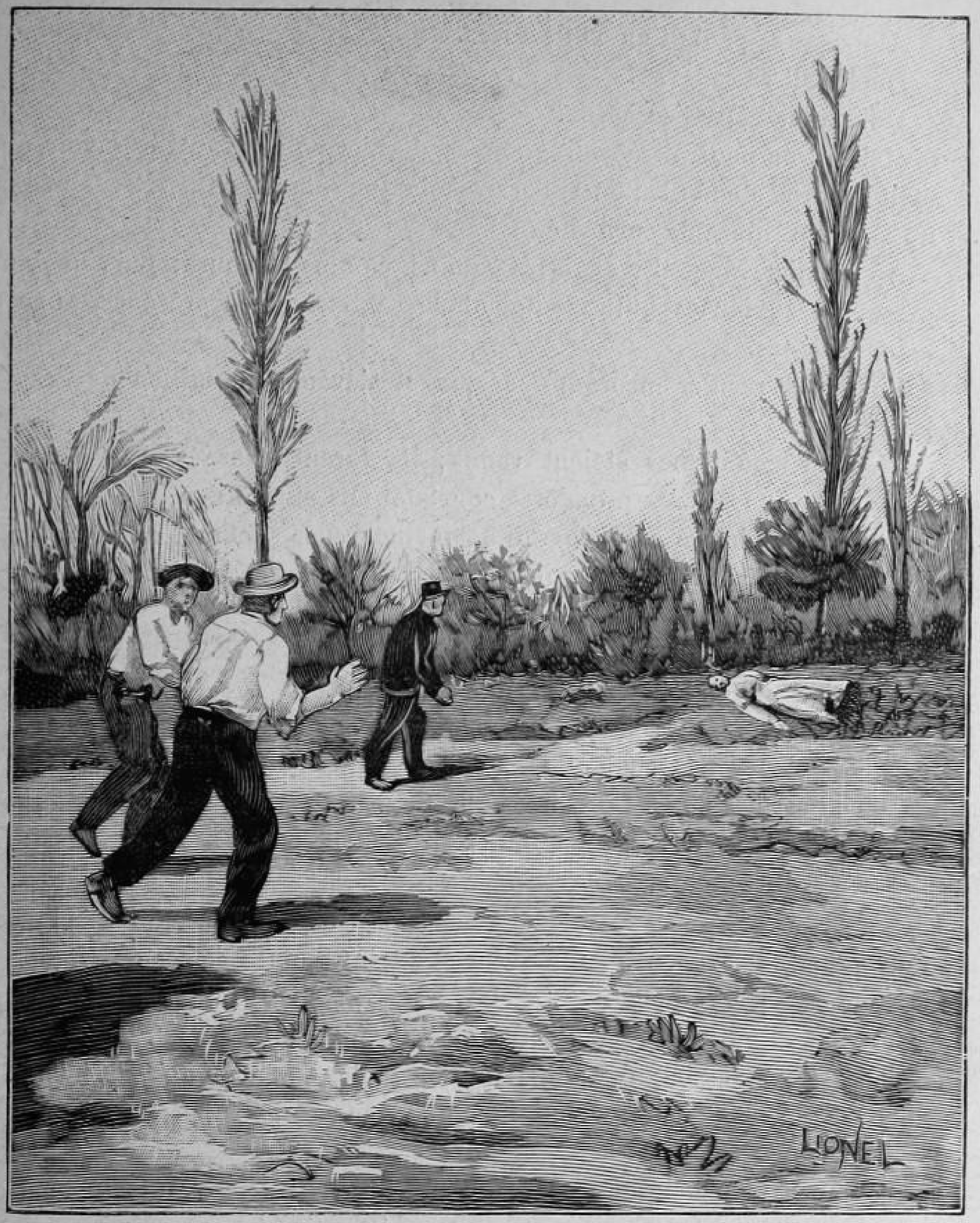

Le meunier s'élança, suivi par ses ouvriers. (P. 15.)

Elle voulait savoir.

On prenait le gendarme à partie.

— Faites-nous-la voir, disait-on.

— C'est impossible.

— Qu'on sache qui c'est!...

— Non; il faut attendre l'arrivée du juge de paix. Je n'ai pas le droit d'y toucher tant qu'il ne sera pas là.

Alors, on se perdait en conjectures.

Quel était ce cadavre?

Qui pouvait être l'assassin?

Mais on ne pourrait être fixé sur ce dernier point avant de savoir quel était le corps étendu là; aussi l'arrivée du juge de paix fut-elle saluée par un léger murmure de curiosité.

Au premier rang, il y avait les gamins, comme toujours; puis quelques personnes anxieuses qui redoutaient de se trouver en présence d'une de leurs parentes.

Le juge fit reculer encore les curieux et s'avança au milieu de l'espace laissé vide.

D'autres gendarmes étaient venus; ils furent chargés d'empêcher le monde d'avancer et les premières constatations eurent lieu.

On enleva l'herbe qui couvrait la malheureuse victime, on retourna le cadavre et l'on rabattit le corsage rejeté par dessus les épaules et ramené sur le visage.

Le silence le plus profond régnait.

Tout à coup, on entendit un cri dans la foule.

C'est qu'on venait d'étaler les vêtements et quelqu'un venait de reconnaître à qui ils appartenaient.

— Qui est-ce? Qui est-ce? demanda-t-on.

Et une femme s'écria en pleurant :

— C'est Eugénie, la pauvre Eugénie!

Le juge de paix s'avança et fit approcher cette femme ainsi que Mme Périer, la femme du directeur de la fabrique et quelques-unes de ses ouvrières.

Il n'y avait plus de doutes : c'était bien l'ouvrière moulineuse, Eugénie Delhomme, dont le corps se trouvait dans ce lamentable état.

Tout le monde plaignait la malheureuse fille. On la connaissait bien. Elle était aimable et gaie et elle ne comptait que des amis parmi ceux qui la connaissaient.

Tandis qu'on se désolait et que l'on cherchait déja à qui attribuer cet horrible assassinat, le juge continuait ses investigations.

Il releva aux alentours des lambeaux de corset et de vêtements. On trouva aussi un porte-monnaie vide; mais il était bien certain que le vol n'était pas le mobile du crime. La pauvre Eugénie n'était pas riche et ne pouvait guère porter que quelques sous sur elle.

On examina le sol avec attention, à l'endroit où gisait le cadavre.

Il y avait des piétinements.

Assurément, il devait y avoir eu lutte entre l'assassin et sa victime.

En s'éloignant du corps, on aperçut tout à coup des traces de pas, très

nettes, qui s'éloignaient du cadavre en se dirigeant vers la route de Saint-Barthélémy.

Deux gendarmes les suivirent.

Il avait plu pendant la nuit, les traces étaient un peu effacées quand on arriva au milieu de la terre ; mais on les distinguait cependant jusqu'au torrent qu'on appelle le Suzon.

Là, par exemple, plus rien.

Toute trace se perdait.

Le meurtrier avait dû suivre le cours du torrent qui était à sec à ce moment et la trace de ses pas n'avait pu s'imprimer dans les cailloux qui forment le lit du Suzon.

Les gendarmes revinrent et firent part de leurs recherches infructueuses.

Néanmoins, le juge fit relever la trace de pas et mesurer exactement la forme des clous et la longueur du pied.

C'était le talon qui avait marqué le plus nettement dans la terre détrempée. On en prit une empreinte.

Les compagnes de la jeune femme, surtout, s'apitoyaient sur son sort.

L'une d'elles racontait :

— Pauvre Eugénie ! elle n'était pas rentrée hier soir. J'ai pensé qu'elle était allée demander l'hospitalité cette nuit à Marie, l'ouvrière qui loge à Beaurepaire. J'y suis allée ce matin et on m'a dit qu'on ne l'avait pas vue. J'ai eu tout de suite un pressentiment !

La surveillante de la fabrique disait aussi :

— Je suis sûre qu'on l'a tuée vers huit heures, la pauvre fille ! Elle était un peu malade, comme vous savez... Elle n'était sortie de l'hôpital que depuis dix jours... Je l'ai vue sur le pas de la porte de la fabrique et elle disait à une de ses compagnes : « Viens-tu avec moi? » — Et l'autre n'a pas voulu parce qu'il pleuvait un peu.

Alors, je lui ai fait observer qu'il était près de huit heures et qu'on allait bientôt fermer la porte.

— Oh ! m'a-t-elle dit, je ne m'arrête pas. Je vais jusqu'au pont pour voir si Eugène ne viendra pas ce soir.

Elle mangeait encore... du pain et du fromage, je crois... Elle est partie en me répétant ;

— Je ne m'arrête pas, je reviens tout de suite !... Pauvre Eugénie ! quand la porte s'est fermée, je la croyais rentrée depuis longtemps.

Mais, tout à coup, quelqu'un demanda :

— Et Eugène? Où est-il donc?

— C'est vrai ? où est-il ?

On regarda.

Nul ne le voyait.

Les amis qui venaient de le quitter étaient tous là et l'un d'eux dit aux autres :

— Il faut l'avertir.

— C'est singulier. Avez-vous remarqué qu'il n'a pas voulu venir avec nous?

— C'est vrai !

De suite la nouvelle se répandit.

Mais comme on commençait à murmurer, un grand silence se fit et la foule compacte s'écarta subitement.

A peine entendait-on quelques phrases ;

— Laissez-le passer !

— Le voilà !

Eugène arrivait en effet.

Surpris de la longue absence de ses camarades, il avait décidé ceux qui étaient restés avec lui à l'accompagner jusqu'à la route de Saint-Barthélémy, et quand il avait vu l'affluence de monde sur le chemin que borde l'Auron, il s'était aussitôt dirigé de ce côté, en disant :

— Oh ! mais dites donc... c'est sérieux ! y en a du monde, regardez donc!

Et comme il avançait, il demanda à ceux qui étaient arrivés avant lui :

— Qu'est-ce qu'il y a donc?

Mais on s'écarta en lui disant :

— Vas-y voir.

— Bien sûr que j'y vais, répondit-il, étonné.

Ses compagnons l'avaient perdu et s'étaient avancés chacun de leur côté vers la haie bordée de mûriers.

Il avança donc seul, et vit qu'on ouvrait les rangs devant lui et qu'on signalait son arrivée de toutes parts.

— C'est lui ! c'est lui ! chuchotait-on.

Il plaisantait et répondait gaiement :

— Mais oui ! parbleu, c'est moi... Et après ?

Il parvint ainsi jusqu'au grand espace laissé vide, au milieu duquel on voyait le juge de paix, les gendarmes et le cadavre.

— Mais qu'y a-t-il donc ! répétait-il.

— Tu verras bien.

C'était la seule réponse qu'on lui faisait.

Quand il vit les bicornes et le juge, Eugène dit à ses voisins :

— Bon ! c'est un pendu.

— Vas-y voir.

— Parbleu, si j'y vais ! je veux un bout de la corde moi, ça porte bonheur.

On ricana.

Alors, le jeune homme s'avança vers le groupe formé par le magistrat et ses assesseurs. Il voulut regarder, mais il n'en eut pas le temps.

Un gendarme s'était retourné, et l'ayant aperçu, dit au juge de paix :

— Monsieur le juge, voilà l'ami de la victime.

— Comment ! s'écria le jeune homme, quelle victime !

— Ne faites donc pas le farceur, mon garçon, interrompit quelqu'un. Votre maîtresse est morte assassinée... Vous le savez bien.

— Eugénie ! morte !!

Il voulut s'élancer, chercher à voir le cadavre, mais il n'en eut pas le temps...

— Arrêtez-le ! dit le juge.

Les gendarmes l'empoignèrent et le firent reculer.

— On m'arrête, moi ! s'écria-t-il. Mais c'est impossible !

— Nous causerons plus tard, dit le juge. Gendarmes, emmenez cet homme.

Dans la foule, on ne criait plus. Tout le monde s'était tu pour ne pas perdre un mot de cette scène tragique.

Quand Eugène passa au milieu de ses amis, de ses compatriotes, il entendit des gens qui disaient :

— C'est lui, parbleu ! c'est bien lui qui a fait le coup.

Il se sentit frissonner.

Les deux gendarmes l'encadraient ; mais il voulut montrer qu'il n'avait pas peur, il regarda tout le monde bien en face, et quand il entendait qu'on l'accusait, il disait :

— Ne me condamnez pas sans savoir. Je n'ai rien fait et je ne crains rien.

Cette arrestation jeta un froid.

La plupart sentaient qu'il y avait là une erreur. On avait vu Eugène la veille, à l'heure probable où le crime avait dû se commettre.

Mais les magistrats n'en voulurent pas démordre. On eut beau leur représenter qu'il fallait attendre, ils tenaient leur coupable et ne voulaient pas le lâcher, sans être dix fois sûrs qu'il était innocent.

— Qu'en faisons-nous? demanda le chef des gendarmes au juge de paix.

— Conduisez-le à l'hôpital.

— Qu'allez-vous faire? demanda un notable de la petite ville.

— Je vais le confronter avec le cadavre.

— Est-ce possible !

— Certainement.

— Vous n'y songez pas, Monsieur. Renseignez-vous d'abord ! Songez donc, ce pauvre garçon ! Il l'aimait cette fille, il doit être très éprouvé.

— Nous verrons, nous verrons. Merci de vos conseils, mais je sais ce que j'ai à faire.

Il se tourna vers le gendarme qui était resté avec lui et lui dit :

— Réquisitionnez une voiture.

Quelques minutes après, la voiture arrivait. On y porta le cadavre et le juge dit au conducteur :

— Rendez-vous à l'hôpital. Vous, gendarme, montez sur le siège et quand vous serez arrivé là-bas, vous préviendrez le médecin, M. Couturier, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur le juge.

Deux ou trois personnes de bonne volonté restèrent avec le garde de ville pour veiller la place où le corps avait été retrouvé et empêcher que la foule ne l'envahisse ; et la voiture lugubre s'éloigna lentement, conduisant le corps de la pauvre Eugénie à l'hôpital de Beaurepaire, qui se trouve précisément à l'extrémité du chemin sur lequel elle avait été assassinée.

* *

Le cadavre dépouillé de ses vêtements était étendu sur une planche recouverte d'un drap.

La lumière crue qui tombait des becs de gaz l'inondait de clarté.

Le juge dit aux gendarmes :

— Faites entrer le prévenu.

Eugène entra.

Au spectacle horrible qui se présenta devant ses yeux, il resta saisi.

— Notez qu'il a pâli ! dit le juge triomphant, au greffier qui attendait la plume levée.

— J'ai pâli, c'est vrai, dit Eugène ; mais je crois que n'importe qui se serait senti troublé à ma place.

En effet, le spectacle était horrible et il devait l'être plus encore pour l'ami de la pauvre victime que pour n'importe quelle autre personne.

Le pauvre corps apparaissait couvert de blessures. La face tuméfiée, et le cou gonflé témoignaient que l'assassin avait dû d'abord étrangler sa victime.

La malheureuse avait encore reçu un coup de talon de soulier derrière l'oreille, qui était presque détachée ; et, pour l'achever sans doute, le misérable lui avait plongé un couteau dans la poitrine.

Enfin, les seins avaient été mordus furieusement et notamment l'extrémité du sein gauche se trouvait presque complètement arrachée.

Le juge dit à Eugène :

— C'est vous qui avez tué cette femme !

— Non. Je jure que je suis innocent.

— C'est bien, nous verrons cela plus tard. Gendarmes, emmenez le prévenu.

On ramena le jeune homme dans une pièce voisine et là commença l'interrogatoire. Le juge voulait à toute force qu'Eugène fût l'assassin et il refusait d'écouter ses explications, quand le jeune homme s'emporta et déclara qu'il voulait être entendu, qu'il pouvait fournir un alibi et qu'il voulait qu'on le vérifiât immédiatement.

Le juge finit par y consentir.

Eugène dit les cafés dans lesquels il avait passé sa soirée, il nomma les amis qu'il avait rencontrés et l'heure à laquelle il les avait quittés.

Un gendarme partit sur le champ pour vérifier ses dires et le juge continua à interroger Eugène, cherchant à l'embarrasser.

Mais l'autre répondait sans crainte, franchement; et quand le messager revint au bout d'une heure, déclarant que tous les dires du jeune homme étaient reconnus exacts, le juge ne put faire autrement que de le remettre en liberté.

Eugène, une fois parti, il y eut un conciliabule entre le juge et le chef des gendarmes.

Le magistrat était âgé, malade à ce moment, fatigué déjà par la course qu'il avait dû fournir, il dit au gendarme :

— Maller, je n'en puis plus et il faut cependant que cette affaire s'instruise immédiatement. Moi, je suis éreinté, je ne peux plus continuer ce soir, occupez-vous de tout cela. Je vous délègue mes pouvoirs tacitement. Faites une enquête approfondie, vous connaissez mieux le pays que moi, je m'en remets absolument à vous et je me bornerai à signer vos rapports, comme s'ils émanaient de moi-même.

Le gendarme se rengorgea.

Il dit, en frisant sa moustache :

— Monsieur le juge est bien bon. Je tâcherai de me montrer à la hauteur de ma tâche.

— Avez-vous une idée?

— C'est pas ce qui me manque.

— Voyons, communiquez-moi vos impressions.

— Eh! bien, moi, monsieur le juge, je suis persuadé que l'homme qui a tué Eugénie n'est autre qu'un de ses anciens amants.

— Qui vous le fait croire?

— Rien... mais j'en suis convaincu.

— C'est de l'intuition?

— Parfaitement.

— C'est quelquefois ce qu'il y a de meilleur. Et selon vous, que convient-il de faire?

— Arrêter le plus de monde possible.

— A quoi bon?

— On sera plus sûr de ne pas manquer le vrai coupable.

— C'est peut-être excessif. Choisissez, ça vaut mieux. Voyez qui peut être le coupable et arrêtez-le...

— Il y a trois ou quatre garçons de ce pays qu'on pourrait très bien fourrer en prison.

— Mais il faut des soupçons, tout au moins ; ne faites pas de bêtises.

— N'ayez pas peur. Je vais choisir parmi les amis de cette pauvre fille et c'est bien le diable si nous n'attrapons pas le bon. Mais il vaudrait mieux, comme je vous le dis, commencer par les arrêter tous.

— Non. Vous êtes trop vif, gendarme. Attrapez-en un si vous voulez, mais pas plus... à moins de preuves sérieuses.

— Ça n'est pas beaucoup, mais je vais faire de mon mieux. Vous allez voir ça. D'ici vingt-quatre heures, vous aurez un autre prévenu, monsieur le juge.

— C'est l'essentiel. Pourvu qu'il y ait quelqu'un à accuser, on peut attendre l'arrestation du vrai coupable.

— Évidemment.

— Allez vite, gendarme.

— Je vois déjà qui je vais fourrer au bloc, mon juge. Vous me donnez carte blanche?

— Oui, allez. Mais à la condition qu'il y ait des soupçons sérieux. Une maladresse me rendrait plus malade encore que je ne suis, à cause des conséquences...

— Oh! reposez-vous sur moi. Si nous en pinçons un, je m'arrangerai bien de façon à ce qu'il ne sorte pas de sitôt.

Sur cette belle promesse le gendarme sortit, fringant, la tête levée, faisant sonner les talons de ses bottes sur les parquets des couloirs.

Il manda ses subordonnés et leur dit de recueillir les bruits qui couraient dans le pays.

— Tout ça, dit-il, c'est pour la forme. Mais occupez-vous surtout de savoir ce que Louis a fait hier au soir. Louis F..., vous savez, ce gamin de dix-huit ans... Un petit farceur qui est toujours à pêcher des truites le long de la rivière... Je lui ai fait un procès-verbal un jour qu'on a annulé... je ne sais trop pourquoi... Quelque chose me dit qu'il doit être l'assassin. Tâchez de savoir ce qu'il a fait hier. S'il y a le moindre vague dans ses réponses, qu'on l'arrête Du reste, c'est lui qui a été l'amant d'Eugénie, avant l'homme qu'on vient de relâcher, il se pourrait bien qu'il ait tué par jalousie. Pour moi, j'en suis sûr.

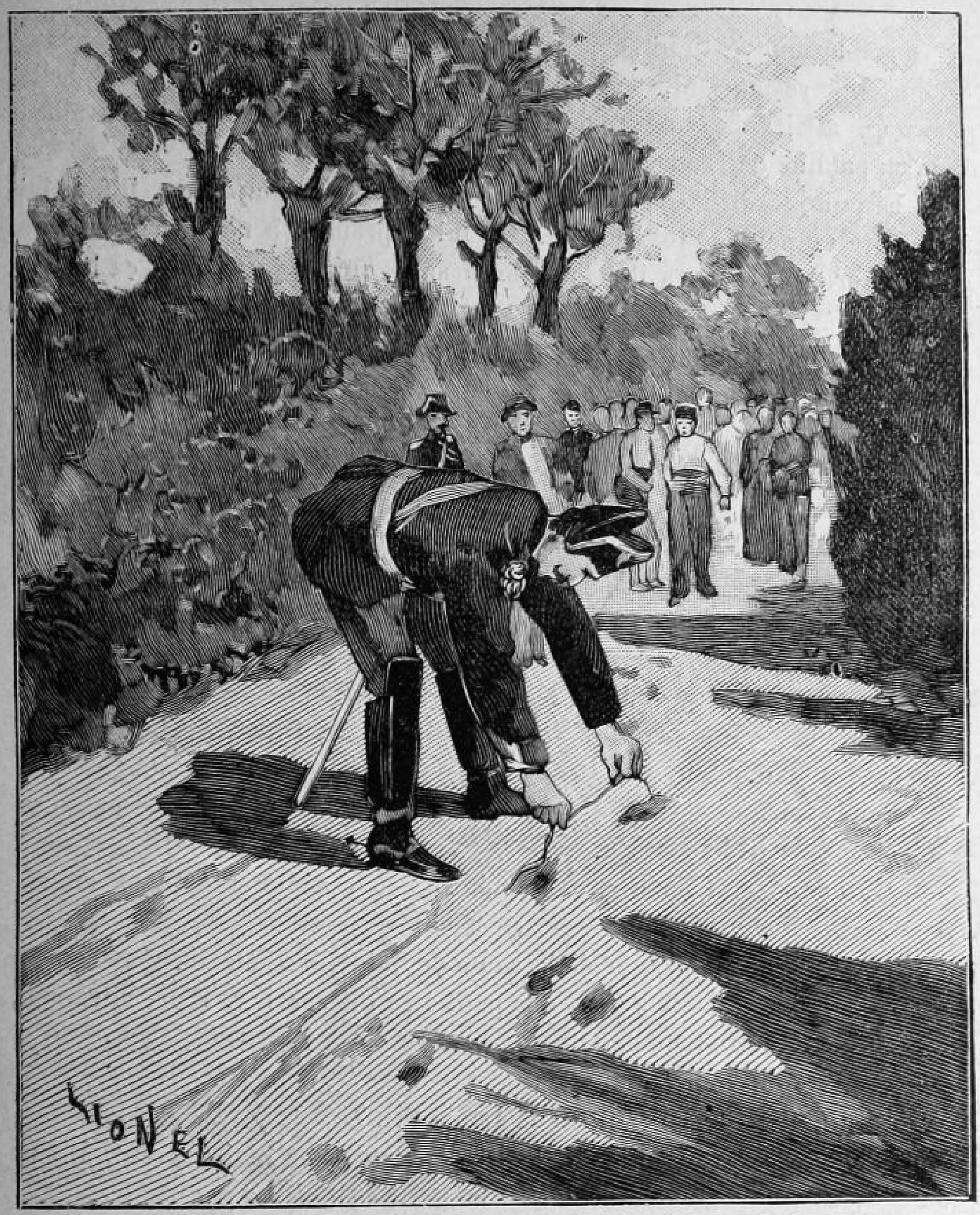

Le gendarme Maller mesurant l'empreinte des pas de Maurice. (P. 32.)

— Chef, dit l'un des gendarmes, vous savez qu'il y a six mois qu'ils ne se sont plus revus.

— Qu'est-ce que ça fait? Vous savez bien qu'Eugénie disait que son enfant était de lui... Pour moi, c'est ce Louis. Faites tout votre possible pour le rencontrer, faites-le parler et tâchez de l'arrêter. S'il n'y a pas moyen, dites-lui qu'il reste à la disposition de la justice. On trouvera bien un prétexte pour le prendre avant peu. D'ailleurs, je vais faire tout mon possible pour ça.

Les gendarmes partirent.

Leur chef resta seul, se frottant les mains, enchanté de cette belle affaire qui allait lui permettre de se couvrir de gloire ; car il était convaincu de la culpabilité de Louis.

— Et puis, se dit-il, quand même il ne serait pas coupable... il faut lui faire faire un peu de prévention... Ça lui apprendra à ne pas respecter la gendarmerie... toujours il a l'air de ricaner, quand je passe... ça lui apprendra !

A ce moment, on frappa à la porte.

Le gendarme cria :

— Entrez !

Un homme pénétra dans la pièce où se trouvait Maller et le reconnaissant, il lui dit :

— Monsieur Maller, je venais vous voir précisément.

— A propos de quoi?

— C'est pour ce crime...

— Eh ! bien?

— J'ai trouvé quelque chose ..

— Quoi?

— Un couteau.

— Faites voir.

L'homme tendit le couteau.

— Où avez-vous trouvé ça? demanda Maller très intéressé, en examinant l'objet.

— Dans mon champ, près de la route de Saint-Barthélémy.

— Eh ! eh ! mon ami... ça pourra peut-être me servir... Mais, dites-moi, ce couteau doit être à quelqu'un du pays?

— Je n'en sais rien.

— Ne serait-ce pas le couteau de Louis F... ?

— Ah ! non. Je connais bien Louis. Il vient chez moi souvent. Il a un joli couteau qu'il a gagné à la dernière fête... et il n'en a pas d'autre.

— Vous êtes sûr ?

— Très sûr.

— Merci de votre démarche, dit le gendarme. Ne parlez à personne de ce que vous venez de me dire.

— Il y a encore autre chose

— Quoi donc?

— J'ai trouvé en même temps une casquette de drap que j'ai mise sur un échalas dans ma vigne.

— Bon, bon. Laissez-là où elle est.

— Faut-il vous la chercher ?

— Mais non. Que voulez-vous que j'en fasse ?

— C'est pourtant la même personne qui a perdu le couteau qui a dû perdre cette casquette.

— Qu'est-ce que ça me fait ? Vous pouvez même remporter votre couteau, mon ami... Et si vous ne voulez pas avoir d'ennui, ne parlez à personne de votre découverte... Entendez-vous?...

Le coupable... je sais qui c'est...

— Vous savez ?...

— Oui. Allez-vous en.

L'homme s'en alla.

Quand il fut parti, le gendarme haussa les épaules et jeta le couteau par la fenêtre, en disant :

— Qu'est ce qu'il veut que j'en fasse, de cette saleté!... Pour moi, c'est Louis qui a fait le coup, il faut que ce soit lui et ce sera le diable si je n'arrive pas à le prouver!

Le soir, au rapport, les gendarmes apportèrent une foule de renseignements plus ou moins contradictoires.

Beaurepaire était bouleversé, les langues allaient leur train et chacun, dans la peur d'être soupçonné, se hâtait de raconter à tout venant l'emploi de son temps pendant l'heure présumée du crime.

Maller écouta tout; puis quand ses subordonnés eurent fini de parler, il dit brusquement :

— Tout ça, c'est bien... Mais vous ne me parlez guère de Louis F...

— Nous l'avons vu.

— Que dit-il?

— Il assure qu'il était sur la place du Marché à sept heures et demie, en compagnie de son ami Maurice.

— A-t-il pu le prouver?

— Non.

— Parbleu! s'écria Maller rayonnant. J'en étais sûr! Il n'a pas de témoins?

— Non.

— Son affaire est bonne. Mes enfants, nous allons nous couvrir de gloire.

— Cependant, hasarda l'un des gendarmes, il serait étonnant que Louis F... ait commis ce crime et voici pourquoi, chef, à mon avis. Il n'y avait aucune raison pour que Louis tue cette pauvre fille, et l'aurait-il tuée, il n'aurait jamais mis un tel acharnement; avez vous remarqué les blessures? L'assassin s'est acharné comme un enragé. C'est horrible! Jamais un enfant comme Louis, un garçon de dix-huit ans, n'aurait montré une telle précocité dans

le crime. Cet assassinat a été perpétré de main de maître, et celui qui a tué Eugénie n'en est pas à son coup d'essai, j'en jurerais.

Maller regarda son subordonné, puis quand il eût fini, il lui dit sèchement :

— C'est tout ce que vous avez à dire?...

— Oui, chef, j'ai cru...

— Ça va bien. Silence dans les rangs. On ne vous demande pas votre avis.

Le gendarme fit un geste d'indifférence. Maller continua :

— Demain, vous irez perquisitionner chez Louis F... et suivant le résultat, vous l'arrêterez ou vous lui ordonnerez de ne pas s'éloigner de Beaurepaire.

Le lendemain, en effet, on saccagea tout chez les parents du jeune homme, on vida tous les meubles, on fouilla dans les caisses, dans les armoires; mais on ne parvint pas à découvrir quoi que ce fût de compromettant.

Maller enrageait.

Il fit mander le jeune homme; et pendant que le juge l'interrogeait, il se mit à examiner ses vêtements.

— Quoi donc ! s'écria Louis stupéfait. Est-ce qu'on m'accuse?

Et comme on ne répondait pas à sa question, il continua de plus en plus surexcité :

— Que regardez-vous là? Pourquoi examinez-vous ainsi mes habits? Mais je le vois bien, vous y cherchez du sang ! Vous voulez y voir du sang ! Mais c'est horrible, cela ! M'accuser? Moi ! moi !

Le pauvre garçon ne savait plus quelle contenance prendre. Ses accents désespérés étaient si convaincus, qu'il n'eût pas été difficile à un observateur perspicace de reconnaître son innocence.

Mais ce n'était pas le cas.

De parti pris, on voulait qu'il fût l'assassin.

— Laissez-nous toujours voir vos habits, dit Maller. Vous causerez après.

— Voilà qui m'est égal, par exemple, s'écria Louis.

Et vivement, sans attendre qu'on l'y aidât, il quitta ses vêtements et les jeta au gendarme en disant :

— Allez-y donc ! regardez ; et puisque vous êtes si fin, trouvez-y du sang et je consens à ce qu'on me coupe le cou.

Le gendarme, le juge et deux ou trois personnes présentes saisirent les vêtements du jeune homme et se mirent à les tourner et à les retourner en tous sens, examinant, le nez sur l'étoffe, s'ils ne trouveraient pas la tache accusatrice.

Mais ils ne trouvèrent rien.

Maller surtout était furieux.

— Parbleu ! vous avez changé d'habits, dit-il. C'est pas malin.

— Je n'ai que ceux-là.

— Bah ! Vous en aviez emprunté d'autres pour faire le coup.

— C'est insensé !

— Allons donc ! c'est vous qui avez tué Eugénie, je le sens, j'en suis sûr. C'est vous.

— Moi ! son ami ! Vous osez m'accuser?...

— Tous les assassins nient d'abord.

Le juge interrompit :

— Voyons, Louis, si c'est vous, dites-le. Le tribunal vous en saura gré.

— Mais, Monsieur le juge, vous ne voulez pas que j'avoue un crime que je n'ai pas commis.

— Ah ! ah ! ah ! un crime qu'il n'a pas commis ! En voilà un toupet ! s'écria Maller. Avoue-donc, galopin ! c'est honteux de mentir avec une pareille insolence. Tout le monde le dit, que c'est toi qui l'as tuée, tout le monde !

— C'est faux !

— Tout le monde !

— Tout le monde a tort. Je suis innocent, je ne crains rien et vous pouvez menacer, je suis tranquille.

— Quel cynisme ! s'écria le juge.

A ce moment, on appela Maller.

— Qu'est-ce qu'on me veut? demanda le gendarme.

— C'est un homme qui a à vous parler. Il veut vous voir seul.

Maller intrigué sortit.

On avait fait entrer l'individu qui le demandait dans un des bureaux de la gendarmerie.

Maller alla le rejoindre.

Il vit devant lui un homme vêtu assez misérablement.

— Que me voulez-vous? demanda-t-il.

— C'est vous qui êtes le chef ici?

— Oui.

— Je viens vous dire quelque chose à propos de l'assassinat qui s'est commis avant-hier.

— Parlez.

— Oui, mais à une condition.

— Laquelle?

— Vous allez voir. J'ai un renseignement qui peut vous être très utile et qui vous fera retrouver l'assassin, ça, j'en réponds. J'étais l'autre soir au

café Dorier et j'ai entendu un jeune homme proférer des menaces contre la femme qui a été tuée.

— Est-ce vrai?

— Je le jure.

— Qui êtes-vous?

— Voulez-vous mes renseignements?

— Bien entendu.

— C'est bien. Mais voici mes conditions : tant que je resterai dans la ville, vous me laisserez mendier tranquillement. Je suis un pauvre diable qui ne vit que de ça... Je ne resterai du reste pas plus de trois jours.

— Comment s'appelle l'homme dont vous voulez me parler? demanda Maller avant de répondre.

— Je l'ai entendu nommer Louis.

— Louis!

— Oui.

— Je vous permets tout! Parlez vite et il y aura encore quarante sous pour vous si vos renseignements sont bons.

— Vous pourrez les vérifier.

Le mendiant raconta alors ce qu'il avait entendu au café Dorier la veille de l'assassinat d'Eugénie. Il était là par hasard et avait assisté à la scène que nous avons racontée; cette scène, au cours de laquelle Louis F... s'était emporté, disant « qu'il saurait faire l'affaire d'Eugénie, aussi bien qu'elle lui ferait la sienne. »

Maller rayonnait.

Il s'élança dans la pièce où le juge interrogeait toujours Louis, et d'une voix terrible, il s'écria :

— Cette fois, brigand, je te tiens!

Louis haussa les épaules.

— Oui, oui, nargue la justice, bandit! Monsieur le juge, j'ai la preuve!

— Vous avez la preuve?

— Permettez-moi d'interroger le prévenu.

— J'y consens.

Maller se retourna vers Louis.

— Eh! bien, misérable, qu'as-tu dit la veille du crime au café Dorier? Tu as dit que tu ferais l'affaire d'Eugénie? Hein? Peux-tu nier que tu aies dit ça?

Louis pâlit.

Le gendarme triompha.

— J'ai dit cela, s'écria Louis. Oui, je le reconnais. Mais je n'en pensais pas un mot. Entre garçons, on parle toujours ainsi, on se monte le coup, mais ça ne tire à aucune conséquence.

— Ah! ah! ah! vous croyez? dit alors le juge. Mon gaillard, votre affaire est claire.

Gendarme, faites-le conduire en cellule, jusqu'à ce qu'on ait vérifié.

— Je vous disais bien que c'était lui! s'écria Maller enchanté. Oh! j'ai un flair!

— Vous avez été parfait. J'en parlerai à vos supérieurs, gendarme, dit le juge après le départ de Louis. Il faut que vous soyez récompensé.

— Il n'y a qu'une chose qui me désole, dit Maller en se rengorgeant :

C'est que je ne pourrai pas être dans le piquet de gendarmerie qui entourera la guillotine le jour où on coupera le cou de ce petit gredin; parce que ça se fera à Grenoble et que je ne suis pas de la brigade.

— Gendarme, ces sentiments vous honorent, répondit le juge en lui serrant la main. Continuez à travailler tout seul. Je suis de plus en plus fatigué et vous êtes bien plus fort que moi! A demain.

— A demain, monsieur le juge. Moi je vais vérifier la serrure de la cellule où on a mis ce brigand.

* * *

La nouvelle de l'arrestation définitive de Louis F... se répandit vite à Beaurepaire. Maller donna des renseignements lui-même à tous ceux qui voulurent.

On comprendra aisément la douleur des parents du jeune homme. Ils ne pouvaient pas croire à la culpabilité de leur fils.

Quand on l'avait emmené, sa mère s'était mise à fondre en larmes; mais Louis, très sûr de lui, lui avait crié en partant :

— Pleure pas, maman, j'ai pas fait de mal!

Il y avait tant de sincérité dans ce cri et dans l'attitude de leur enfant, que les deux braves gens comprirent qu'il était victime d'une affreuse erreur judiciaire.

Il fallait supporter courageusement l'adversité, courber le front devant l'opinion publique et attendre les temps meilleurs où l'innocence du pauvre garçon éclaterait aux yeux de tous.

Tous les jours, ils se rendaient à la prison et demandaient :

— Est-ce aujourd'hui qu'on le relâche?

Maller leur riait au nez.

Cependant, Louis se débattait contre les accusations. A celle que le mendiant lui avait fournie, le gendarme en avait ajouté une autre. Il avait appris, en effet, que le soir du crime, Louis et Maurice D... avaient été vus ensemble près du sentier de la fabrique.

— Pour sûr, ils ont fait le coup ensemble, dit-il au juge. D'abord, ce sont

deux intimes, ils ne se quittent pas ; et en regardant les blessures du cadavre, je crois pouvoir affirmer que c'est Maurice qui a donné les coups de talon.

— Il n'y a pas de preuves contre celui-là, répondait le juge.

— Non ; mais laissez faire, on en trouvera. C'est Louis qui a donné le coup de couteau et c'est Maurice qui a frappé avec son pied, c'est sûr. Je vais me procurer l'empreinte de ses souliers.

Maller fit comme il l'avait dit ; et quand il eut l'empreinte des souliers de Maurice, il alla trouver le juge en lui apportant un rapport écrasant.

Quelques jours après, Maurice qui défendait énergiquement son ami, déclara dans un café, devant tous ses camarades, que le soir du crime, il n'avait pas quitté Louis ; qu'après sept heures, ils étaient tous deux remontés vers la ville et étaient restés sous le marché couvert ; enfin qu'il donnerait sa tête à couper que ce n'était pas Louis qui avait commis cet horrible assassinat.

Il n'en fallut pas davantage.

— Il n'a pas quitté Louis, se dit Maller à qui on rapporta le propos. Il l'avoue. Or, Louis est l'assassin, donc Maurice est complice.

Et le soir même, Maurice D... allait rejoindre Louis en prison.

Ils n'étaient pas à la fin de leurs peines et de leurs souffrances.

II

Le gendarme Maller avait déjà fait deux victimes.

Deux malheureux innocents étaient enfermés, accusés, torturés, leurs familles désolées étaient montrées au doigt dans toute la ville ; tous ces pauvres gens n'osaient plus sortir. C'était des travailleurs ; et déjà, on parlait de leur ôter tout travail pour les forcer à quitter le pays.

Mais tout n'était pas fini.

D'autres victimes innocentes devaient encore payer pour un autre et devenir la proie de magistrats sans adresse, trop vieux ou trop routiniers.

On verra comment par la suite.

Parlons maintenant de l'assassin, du véritable assassin, de celui dont le terrible couteau s'était plongé dans le sein de la malheureuse Eugénie, et que tous nos lecteurs ont reconnu.

Qu'était-il devenu ?

Où était-il ?

Halluciné, il s'était élancé le long du chemin, comme on l'a vu, et son rasoir à la main, il allait d'un pas rapide, les lèvres frémissantes, l'œil injecté de sang répétant sourdement :

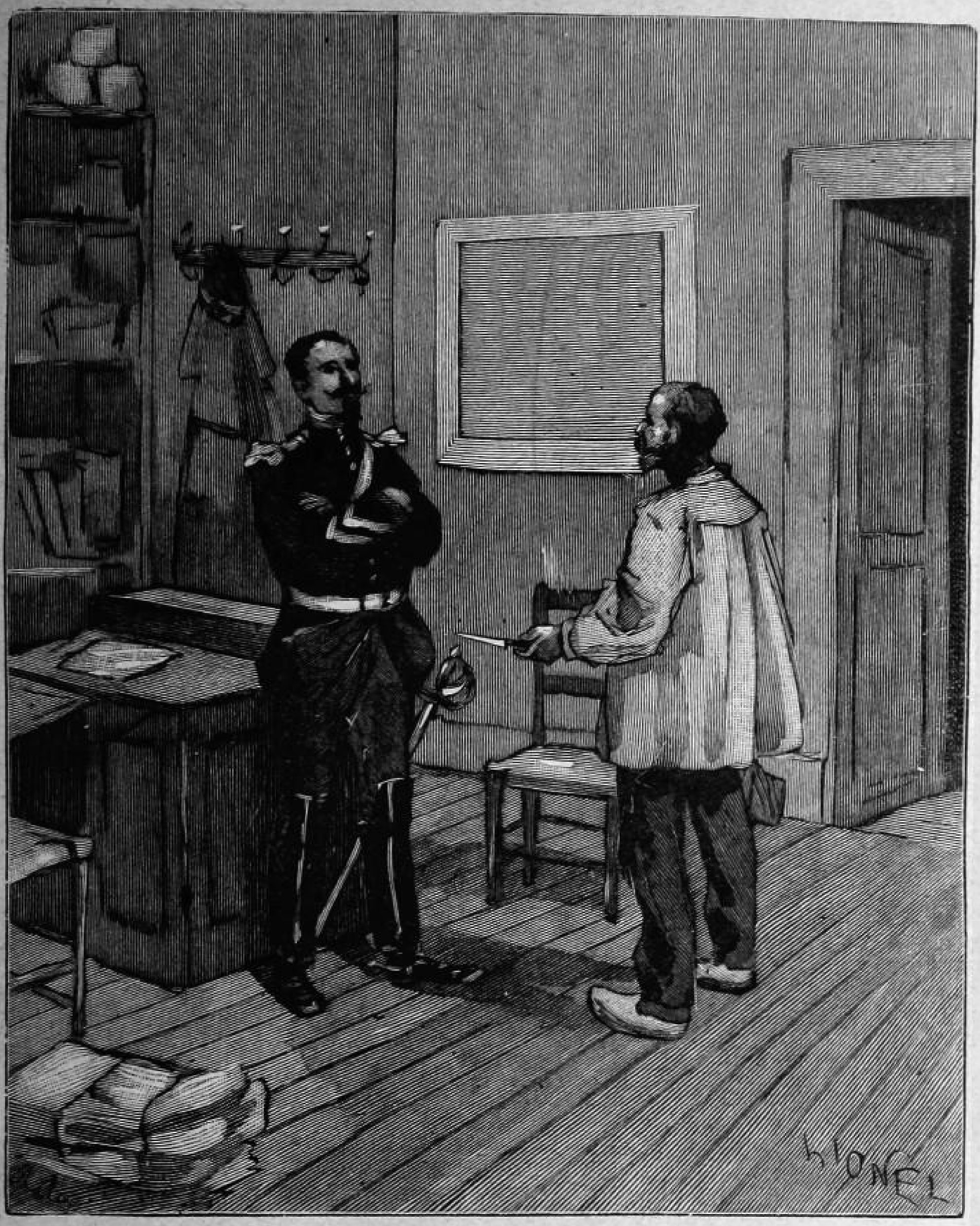

Maller, voulant à tout prix que Louis F. soit le coupable, refuse de recevoir le couteau de l'assassin qu'on lui apporte comme pièce à conviction.

— Il faut que j'en tue, que j'en tue !... Il faut que je me venge !

Il fit ainsi quatre ou cinq cents mètres ; mais à mesure qu'il avançait, il sentait sa rage se calmer un peu, si bien qu'il finit par s'arrêter.

Il regarda ses mains. Il vit qu'il tenait son rasoir.

Une sueur froide perla à son front.

— Est-ce que je deviens fou ? murmura-t-il.

D'un revers de manche, il essuya sa peau moite ; puis il plia son arme redoutable et la remit dans son sac en disant :

— Ne faisons pas de bêtises.

Il reprit alors sa marche. Quelques pas plus loin, il s'arrêta de nouveau.

— Ma foi, se dit-il, j'ai faim. Si je mangeais ?

Il avisa une éclaircie dans la haie, et passa dans le champ pour n'être pas dérangé par les passants; puis s'installant sur l'herbe, il tira quelques provisions de son sac.

Mais quand il voulut prendre son couteau, il ne le trouva plus.

Une exclamation de colère lui échappa.

— Je ne devrais jamais penser à tout ça! murmura-t-il. Je ne sais plus ce que je fais. Voilà mon couteau perdu, maintenant!... une si bonne lame...

Il le chercha encore, mais vainement, et finit par se décider à tirer de sa poche un autre couteau; mais tout neuf celui-là, qu'il avait gagné quelques jours auparavant dans une foire du voisinage.

Il aurait voulu le garder intact plus longtemps, mais puisque l'autre était perdu, il fallait bien se résigner à s'en servir.

Le chemineau mangea mal, à cause de ce contretemps. Il parlait tout seul, à voix haute, accusant encore les femmes de ce nouvel ennui qui lui survenait.

Tout à coup, il entendit des rires dans le lointain, des rires de femmes.

Comme il voulait qu'on le laissât tranquille, il cessa ses grognements et se tapit davantage derrière la haie.

Les cris et les rires se rapprochaient. C'était les ouvrières de la fabrique Périer qui sortaient et se rendaient gaiement à Beaurepaire.

Elles se suivaient à quelques pas, échangeant des plaisanteries ou fredonnant des refrains de chansons.

Elles passèrent.

Le chemineau ne bougea pas.

Comme elles se croyaient seules, les jeunes filles se moquaient entre elles de leurs amants ou se promettaient de leur jouer un bon tour. Et toutes riaient très haut, réveillant les échos du voisinage.

— Mauvaises bêtes ! murmura le trimardeur. Comme on devrait les écraser toutes! sans pitié...

Il rêva un instant, puis reprit :

— Après tout, ça ne me regarde pas.

Et il se leva.

Toutes les femmes avaient passé. Après le groupe, deux ou trois isolées avaient traversé le chemin, pressées, se rendant comme les autres à Beaurepaire.

— Où vais-je aller? se demanda le chemineau. Bah! à Beaufort, parbleu!

Tant pis, si on m'appelle encore fainéant. Je dormirai toujours mieux dans la maison que dans les champs... d'autant plus qu'il fait un temps affreux, ce soir, et nous aurons de la pluie cette nuit, pour sûr. Allons!...

La demie de sept heures sonnait aux clochers de Beaurepaire et de Saint-Barthélémy.

Le chemineau sortit du champ et rentra dans le chemin.

Devant lui, au bord même de la route, coulait l'Auron, bordé de haies d'osiers et de frênes. A droite, il entendait le tic tac du moulin Petit; et à gauche, c'était le sentier qui mène à Beaufort, et qui passe devant la fabrique Périer.

— Allons à Beaufort, dit-il.

Et il tourna à gauche.

Il suivait la haie bordée de mûriers.

Mais à vingt pas devant lui, il vit une forme humaine qui s'approchait. Sa gorge se sécha; son cœur battit à coups précipités.

— Une femme!

Elle avançait lentement, d'un pas de promenade, en chantonnant. Au passage, elle prenait une tige d'osier, car elle marchait le long de l'oseraie, et pour s'amuser, elle arrachait les feuilles sur toute la longueur pour les semer ensuite sur la route.

L'homme serra les poings.

Vivement, il porta la main droite à la poche de son veston de toile et l'y laissa enfouie.

La femme approchait toujours.

Elle aussi avait vu qu'elle n'était pas seule, dans le chemin, et quand elle fut à trois pas du trimardeur, elle lui dit :

— Il ne fait pas beau pour voyager.

Sans répondre, l'homme lui sauta à la gorge, écrasa son cou dans sa main gauche et avec un Han ! de bûcheron, enfonça son couteau jusqu'au manche sous le sein droit.

Un râle affreux, un gargouillement de sang dans la gorge, ce fut tout.

Le corps avait roulé à terre.

L'assassin n'arracha pas son couteau qui empêchait le sang de couler. Il saisit la malheureuse par les pieds et la traîna en arrière.

Il revenait sur ses pas.

La place où il venait de s'asseoir lui parut bonne pour achever son œuvre sinistre, c'était la seule d'ailleurs. D'un bout à l'autre du champ, la haie n'a que cette ouverture.

Il entra, traînant toujours le corps, fit quelques pas et s'arrêta entre le deuxième et le troisième mûrier.

Là, il regarda sa victime.

En la traînant sur le sol, il lui avait arraché ses vêtements, un peu de chair apparaissait tout rose, avec des taches de sang.

Il devint fou. Il se rua sur le corps, arracha péniblement son couteau de la plaie, l'essuya dans l'herbe, déchira la chemise, rompit le corset et comme un chien sauvage, il se mit à mordre les seins blancs où ses dents laissaient une trace rouge.

A ce moment, quelque chose d'affreux se produisit.

Le cadavre remua!

L'assassin se redressa, tout pâle. La malheureuse revenait à elle, elle résistait, elle se soulevait, elle allait crier...

Alors, à coups de pied dans la tête, il l'acheva!

Qu'on excuse l'horreur de ces détails, j'écourte encore!

Quand ce fût fini, le chemineau resta là, hébété.

Le cadavre remuait-il encore?

Il regarda.

Était-elle bien morte?

Non... Non... elle vivait!...

Il se pencha.

— Souffle-t-elle? Va-t-elle bouger encore?... Si je partais... Mais si elle crie!..

Il n'osait plus frapper, maintenant que les mouvements de la victime ne l'excitaient plus.

Il frissonna.

— Est-ce qu'elle est morte?

Il se releva, tourna autour du corps, le tâta du pied, peureusement; puis, convaincu cette fois, arracha de l'herbe à poignées pour le recouvrir.

Quand il eut achevé, il voulut partir; mais une force invincible le retenait.

Il tremblait maintenant.

Si la morte allait se relever... le poursuivre, le saisir à l'épaule!...

Il n'osait plus prendre la fuite.

Alors il sortit son couteau, le garda à la main au cas où la morte se relèverait et il s'en alla, *à reculons*, le poing serré sur son arme et bégayant :

— N'approche pas, je te tue!... N'approche pas, je te tue!...

Vingt mètres plus loin, il ne voyait plus rien. La nuit était complète.

Il se rassura et remis de sa terreur, il se retourna et prit sa course vers la route de Saint-Barthélémy.

Les traces de pas qu'on retrouva dans les terres et qui se perdaient dans les cailloux du gazon, c'était les pas de l'assassin, de même que la cas-

quette retrouvée était la sienne, de même que le couteau était le sien.

Il n'alla pas à Beaufort ce soir-là; mais le dimanche soir, sur les collines qui s'élèvent non loin de l'endroit du crime, on trouva une cabane faite avec des bottes de foin.

Le propriétaire de ce foin en venant le lendemain charger sa récolte, le constata et dit à ses domestiques;

— Il y a un chemineau qui a couché là hier, pour sûr.

Ce chemineau, c'était l'assassin.

III

Quel était donc ce mystérieux égorgeur qu'une folie de sang précipitait sur de malheureuses victimes.

D'où venait-il?

Pourquoi cette rage étrange et terrifiante le possédait-il?

Cet homme se nommait Joseph Vacher. Il était originaire, comme on le sait déjà, de Beaufort, dans l'Isère. Beaufort est dans le canton de Roybon, à cinq ou six kilomètres de la petite ville de Beaurepaire.

Né le 16 novembre 1869, il était le onzième enfant de Pierre Vacher, qui s'était marié deux fois et avait eu quatre enfants de son premier mariage.

Sa mère mourut le 12 mai 1882 et son père le 1er juillet 1889.

Joseph Vacher avait un frère jumeau. Lorsque l'un et l'autre avaient deux ans, il arriva un accident terrible.

La petite maison que possédait le père Vacher à Beaufort est située en haut d'une colline, assez loin du village.

La famille était donc obligée de fabriquer elle-même bien des choses, pour n'avoir pas à faire continuellement de longues courses aux environs.

C'est ainsi que le père Vacher avait construit un petit four, en face de sa maison, pour n'avoir pas à se rendre au village lorsqu'il voulait cuire son pain.

Un matin donc, le père et la mère étaient sous le hangar attenant au four et ils travaillaient à retirer les pains qui devaient servir à alimenter la famille pendant toute une quinzaine.

A la campagne, comme chacun le sait, on cuit le pain par grande quantité pour n'avoir pas à faire chaque jour la grosse dépense du combustible nécessaire à chauffer le four.

Plusieurs familles se réunissent même pour partager les frais et obtiennent ainsi leur pain à meilleur compte.

Le père Vacher, ayant un four, cuisait pour plusieurs de ses voisins. Chacun marquait son pain d'une certaine manière et venait le retirer quand la cuisson était terminée.

Ce jour-là, l'un des voisins était en retard et le père Vacher, ne voulant pas laisser brûler la tourte qu'on lui avait confiée, il l'avait enlevée et cherchait une place pour la déposer.

Mais le hangar était encombré.

Sa femme lui dit, en désignant la huche :

— Je vais ôter notre pain de là et tu vas y mettre celui du voisin.

— Et où mettras-tu le nôtre?

— A la maison, jusqu'à ce qu'on soit venu chercher celui-là.

— Eh ! bien, enlève.

La mère Vacher souleva son pain et tandis que son mari plaçait sur la huche le large pain qui l'embarrassait, elle appela un de ses fils, un gamin de huit ans qui jouait dans la cour.

L'enfant s'approcha.

— Tiens, lui dit-elle, prends-moi ce pain et tu iras le porter à la maison, dans la cuisine.

L'enfant prit le pain chaud qui pesait quinze ou vingt livres, et il l'emporta péniblement.

— Surtout ne le fais pas tomber, lui criait sa mère en le voyant trébucher par instants sur les cailloux de la cour.

— Non, non, je suis fort.

Et l'enfant disparut dans la maison.

Mais il commençait à faiblir. Une fois entré dans la cuisine, il n'eut plus qu'une idée : poser son fardeau.

Il y avait un lit près de l'entrée; il se hâta d'y placer le pain, si chaud qu'il fumait encore, et si lourd que l'enfant dut se reposer un moment avant de reprendre ses jeux.

Quand il sortit, sa mère lui demanda :

— Tu as placé le pain?

— Oui, mère.

— Tu ne l'as pas mis à terre, au moins?

— Non, non.

Satisfaite, la mère continua à travailler et ne s'occupa plus de son pain.

Une heure après, sa besogne terminée, elle dit à son mari :

— Les jumeaux ont été sages aujourd'hui. On ne les a pas entendus.

— C'est vrai. Que font-ils?

— Ils dorment depuis ce matin. C'est bien heureux, car je n'aurais pas eu le temps de finir tout ce que j'avais à faire s'il avait fallu m'occuper d'eux. Je vais voir s'ils sont réveillés.

— C'est ça. Habille-les et fais-les sortir, ça leur fera du bien de se promener un peu dans la cour.

La mère Vacher rentra dans la maison.

Ses yeux se portèrent immédiatement sur le lit où ses enfants Eugène et Joseph dormaient, aux côtés l'un de l'autre. Elle poussa un cri terrible et s'élança.

Le lit dans lequel dormaient les deux jumeaux, c'était celui sur lequel leur frère avait posé, une heure auparavant, la tourte pesante sortant du four.

En entendant des cris, le père Vacher s'était précipité vers la maison, et quand il entra, stupéfait, il vit sa femme éplorée qui se lamentait sur le corps de ses deux enfants.

— Qu'y a-t-il donc ? s'écria-t-il.

Au milieu de ses pleurs, elle lui répondit :

— Morts ! ils sont morts ! Tous deux ! Le pain était sur eux !

— C'est épouvantable !

— Regarde, regarde ! Oh ! c'est horrible !... Eugène est tout noir ! Pauvre cher enfant !

— Et Joseph ?

— Mort aussi, sans doute.

— Vite, vite, portons-les dehors, essayons de les faire respirer.

Chacun d'eux se saisit des malheureux enfants ; mais malgré tous leurs efforts, ils ne purent ranimer Eugène.

Le pauvre petit était congestionné ; la mort remontait à une heure. Il avait reçu le pain sur la poitrine.

Quant à Joseph, une partie de son corps seulement avait été touchée. Il revint à la vie lentement, péniblement ; mais sa mère au moins n'eut pas la douleur de perdre deux de ses fils le même jour.

— Oh ! comme je l'aimerai, celui-là ! murmurait-elle au milieu de ses sanglots.

Par un hasard miraculeux, Joseph Vacher avait échappé à la mort.

Pourquoi lui, plutôt que son frère ?

C'est le secret de Dieu ! (1)

* * *

Lorsqu'il fut en âge d'étudier, on envoya Joseph Vacher à l'école du village.

Il était intelligent, il apprit rapidement à lire et à écrire.

La maison se peuplait toujours d'enfants. Le père Vacher en eut seize ; mais dès qu'ils étaient en âge de se rendre utiles, ils quittaient la maison paternelle et se mettaient en condition.

1) Toute cette histoire est authentique.

C'est ainsi qu'à l'âge de treize ou quatorze ans, ses frères et sœurs s'en allaient les uns après les autres.

Joseph, en rentrant de l'école, devait donc aider ses parents et on l'envoyait d'ordinaire garder les chèvres dans les prairies qui s'étendent au bas de la colline de Beaufort.

Les petits bergers vont généralement aux champs par deux ou trois suivant leurs sympathies ; mais dans les petits villages, les prairies dans lesquelles le bétail de tout le monde peut aller paître, sont assez rares, et chaque berger préfère aller seul à la recherche d'un coin herbeux, afin d'en faire profiter seulement les bêtes dont il a la garde.

Il en est ainsi à Beaufort.

Le pays n'est pas grand; aussi les parents de Joseph lui recommandaient de mener ses chèvres seules et de ne jamais se joindre à ses petits compagnons du village.

Un jour, dans un chemin creux, l'enfant était assis au bord du fossé et il surveillait son troupeau, quand il vit arriver un gros chien qui s'avançait lentement, l'œil fixe, injecté de sang, la langue pendante, et si harassé qu'il semblait vouloir buter à chaque pas.

Quand il fut près du troupeau, il s'arrêta brusquement, releva ses babines en montant ses crocs luisants et se mit à gronner sourdement.

L'enfant, d'abord, n'y prit pas garde.

Mais le chien se mit à tourner autour des chèvres, qui prirent peur et voulurent s'enfuir.

Joseph prit sa voix la plus menaçante et commanda au chien de s'en aller.

Mais la bête n'écoutait pas.

Alors le petit berger fit claquer son fouet, et n'arrivant pas à faire fuir l'animal dont les grognements de fureur redoublaient, il ramassa une grosse pierre et la jeta avec tant de précision que le chien fut atteint au flanc.

Loin de s'enfuir, il s'élança sur l'enfant et malgré les coups de fouet, il réussit à le mordre gravement ; après quoi il sembla qu'il eût repris des forces nouvelles, car il se mit à courir et disparut rapidement à travers les champs.

Josep Vacher avait sept ans.

De son naturel, il n'était pas craintif, car on l'avait habitué de bonne heure à conduire les animaux de ferme ; et bien souvent, il avait aidé au labour en conduisant les bœufs, tandis que son père tenait la charrue.

Quelquefois, il avait reçu quelque coup de sabot ou quelque coup de corne en rentrant ses bêtes, et jamais il n'avait eu peur de reprendre son travail avec les animaux qui l'avaient frappé.

Cette fois, cependant, il prit peur.

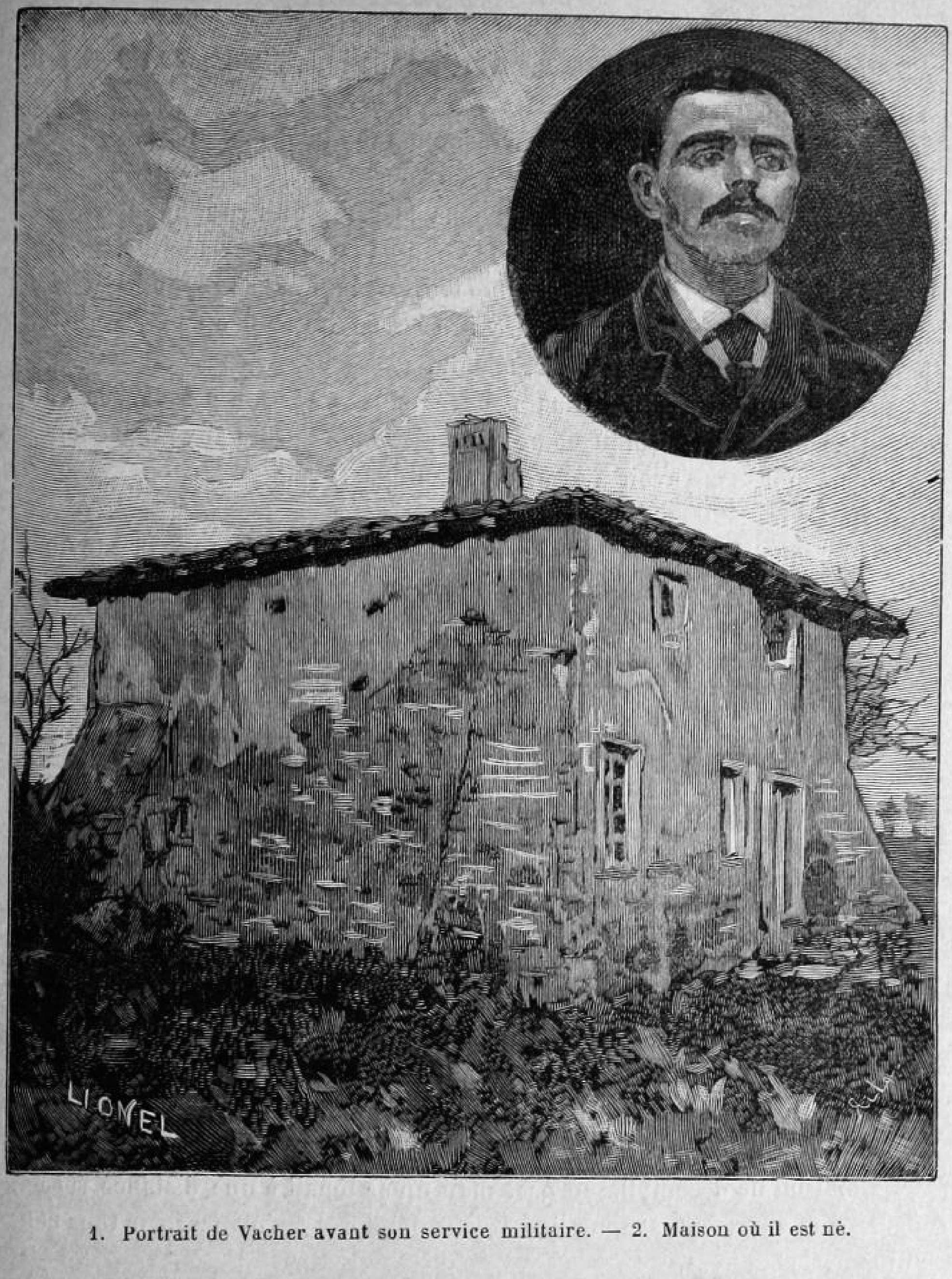

1. Portrait de Vacher avant son service militaire. — 2. Maison où il est né.

Sa blessure le faisait souffrir, et sans songer à ses chèvres, il reprit en courant et pleurant le chemin de la maison paternelle.

Son troupeau d'ailleurs, habitué à sa présence, le suivait derrière en bêlant.

Quand il arriva à la maison, il s'élança vers sa mère surprise de le voir arriver sitôt, et lui dit au milieu de ses larmes :

— Maman, un chien m'a mordu.

— Et c'est pour cela que tu reviens? En voilà une affaire! Tu lui as fait du mal à ce chien, sans doute?

— Non. Il voulait mordre les chèvres, alors je lui ai jeté une pierre et il m'a mordu.

La mère examina la blessure; étancha le sang qui coulait encore et n'ayant aucune crainte elle-même, elle s'efforça de rassurer son fils.

Joseph se calma un peu; mais le lendemain, le bruit se répandit dans le village qu'un chien enragé avait parcouru les environs et qu'on l'avait fait abattre aux environs de Saint-Barthélémy.

Comme il avait mordu plusieurs autres chiens sur son passage, la gendarmerie s'était mise en mouvement et avait donné l'ordre aux propriétaires des chiens mordus, d'avoir à abattre ces animaux.

Ce qui fut fait.

Mais lorsque les parents de Joseph Vacher apprirent cette terrifiante nouvelle, ils furent bouleversés.

Tous les malheurs les atteignaient donc!

Il ne suffisait pas que l'un de leurs fils fût mort dans les douloureuses circonstances que nous avons racontées; il fallait donc que le second de ces jumeaux fût aussi poursuivi par le sort et trouva la mort dans des souffrances plus affreuses encore?

Car il n'y avait pas de doutes : Joseph avait bien été mordu par le chien enragé qu'on venait d'abattre (1). Il en avait fait une description très exacte et après avoir pris des renseignements, le père Vacher dut reconnaître que c'était bien lui qui s'était jeté sur son fils.

On crut l'enfant perdu.

Avant les admirables découvertes de Pasteur, il était rare qu'un malheureux mordu par un animal enragé pût échapper à la mort affreuse qui l'attendait.

Dès qu'on sut dans le pays que Joseph avait été la seule victime humaine du féroce animal, on accourut pour le voir et pour donner aux parents une foule de conseils contradictoires.

La maison ne désemplissait pas, mais on se tenait à une distance respectueuse du pauvre enfant, que l'on voyait déjà prêt à s'élancer sur tous ceux qui l'approcheraient.

Malgré l'amour qu'elle avait pour ses enfants, sa mère même n'était pas très rassurée.

Elle l'avait cantonné dans un galetas, au premier étage de la maison, et elle l'enfermait tout le jour et toute la nuit, de crainte qu'il ne mordît ses frères et sœurs.

(1) Authentique

L'enfant, déjà contristé par la souffrance, fut douloureusement atteint par cette réprobation défensive qui l'entourait, et il pleurait des journées entières.

Cependant, les commères ne sortaient plus de la maison Vacher. Elles voulaient être là, toujours, assister aux moindres phases de la vie du malheureux Joseph et les conseils médicaux allaient leur train.

On sortit tous les remèdes de vieille femme connus dans le pays et dans les environs.

L'une disait :

— J'ai toujours entendu dire qu'il n'y avait rien de meilleur que du sang de crapaud pour guérir les morsures de chien enragé! C'est radical.

Alors tout le monde s'offrait pour aller chercher un crapaud. Il y en avait qui en avaient vu en venant. Si la mère Vacher voulait, on irait de suite le chercher.

Mais la pauvre femme refusait; d'autant plus qu'on lui offrait d'autres remèdes bien plus anodins, comme celui-ci :

— Aller prendre trois fleurs de mauve à minuit, dans les environs du cimetière, les faire cuire avec de l'armoise qu'on aurait cueillie un jour sans lune, vers les dix heures du soir, faire des signes de croix sur le bouillon obtenu et appliquer le mélange sur la plaie avec des feuilles hachées de buis béni.

Ce remède aussi était radical.

La mère Vacher en essaya.

Son fils était devenu sombre. Il ne mangeait plus, ne voulait plus boire et ne répondait pas quand elle lui parlait.

— C'est la rage qui le travaille, disaient les voisines, quand la pauvre mère leur racontait cela en pleurant.

— Oui, disait une femme. Il faut faire mieux que ça, on parle de brûler avec le fer rouge. Il n'y a rien de meilleur.

Mais ce remède était trop affreux.

— Ah! Jésus Seigneur! pleurait la mère Vacher. Quand je pense que j'ai vu de mes yeux Notre Seigneur et la bonne sainte Vierge, je ne peux pas croire qu'ils me laisseront dans un pareil tourment.

La mère Vacher, en effet, avait parfois des hallucinations bizarres au cours desquelles elle croyait voir Dieu et la sainte Vierge. C'est pour c la qu'elle était très dévote et que tous ses enfants vécurent dans une atmosphère de religion ignorante et superstitieuse (1).

Plusieurs jours s'écoulèrent.

L'enfant était tombé sérieusement malade.

(1) Authentique.

Il ne sortait plus de son lit, et quand on entrait dans le galetas où il logeait, il tournait la tête vers le mur pour ne pas voir ceux qui entraient.

Les voisines conseillèrent à la mère de prendre des précautions plus sérieuses.

— Il faut l'attacher dans son lit, disaient-elles, sans ça vous vous ferez mordre à votre tour. Quand vous entrerez un beau jour, il sera caché derrière la porte et il vous sautera dessus.

— Mon pauvre enfant! pleurait la mère. C'est bien triste! Je ne sais que faire; mais il a l'air si malheureux, voyez-vous, que j'aimerais mieux être mordue moi aussi plutôt que de faire ce que vous me dites.

— Vous avez tort, mère Vacher; car enfin, ça n'est plus un enfant, c'est une bête maintenant, une bête dangereuse. Faut s'en méfier.

— Je le guérirai.

— C'est trop tard. Est-ce que ça guérit après si longtemps. Vous n'y pensez pas! Il est enragé, c'est sûr. C'est un malheur pour tout le pays; vous devriez l'emporter à la ville. On l'enfermerait dans un hôpital.

C'était, du reste, le vœu du pays.

Tout le monde tremblait que Joseph Vacher ne vînt à s'échapper de chez ses parents.

— Le voyez-vous courant la campagne et mordant tout le monde! disait quelqu'un.

— Ça pourrait bien arriver, reprenait un autre.

— On devrait forcer les parents à s'en débarrasser.

— Moi, continuait un troisième, si jamais, je le vois dans les champs, je vais chercher mon fusil, et je tire dessus... Tant pis.

On rapportait ces propos à la mère Vacher, et Joseph, dont le galetas se trouvait au-dessus de la chambre où toutes les femmes se réunissaient, Joseph entendait tout et ne perdait pas une des paroles qu'on prononçait contre lui.

Un jour, le curé vint.

La mère Vacher se prosterna devant lui comme devant un nouveau Messie. Elle demanda conseil, aide et assistance.

Le curé ne savait aucun remède; mais il avait entendu dire que les personnes mordues comme l'avait été Joseph, pouvaient fort bien vivre sans se ressentir jamais de cet accident.

— Puisqu'à l'heure actuelle, il n'est rien survenu de grave dans la vie de votre fils, c'est qu'il n'y a plus grand'chose à craindre, dit-il. Gardez-le encore un peu comme vous l'avez fait, mais ne le laissez pas trop seul, ne l'attristez pas en le traitant comme un pestiféré.

Il monta au galetas, vit Joseph, essaya de le faire parler, mais ne put pas y parvenir.

L'enfant ne voulait pas desserrer les dents.

Il était devenu farouche comme une bête sauvage pendant ce long isolement, et il devait rester ainsi longtemps encore.

— Je m'occuperai de vous, dit le curé à la mère Vacher. Je crois avoir entendu parler d'un remède très efficace, je vais me renseigner, et je vous ferai savoir ce que j'aurai appris.

La mère Vacher se confondit en remerciements et en bénédictions, on lui sauverait la vie en sauvant son enfant.

Et, de suite, pour commencer à témoigner sa reconnaissance, elle commanda des messes et alla porter des cierges à la chapelle de Beaufort.

— Je crois que c'est ce qu'il y a de mieux à faire, dit le curé. Priez Dieu, faites dire des messes tant que vous pourrez, et brûlez des cierges... Vous ne craignez pas d'en manquer, le sacristain en vend et il vous en procurera tant que vous voudrez.

Dès lors, toutes les économies du ménage passèrent à des manifestations de ce genre.

On voulait bien que Joseph se ressentit d'une telle ardeur pieuse ; mais au fond, malgré les cierges et les messes, le pauvre garçon n'allait pas mieux.

Peut-être n'en faisait-on pas assez.

Enfin, le curé fit savoir qu'il avait découvert le remède dont il avait parlé.

C'était une vieille fille, habituée des confessionnaux qui lui avait rappelé l'adresse de celui qui le fabriquait et sans plus tarder, la mère Vacher partit pour aller acheter la bizarre liqueur qui devait régénérer le sang de son fils.

C'était à quelques lieues de là.

Mais avant son départ, elle ne manqua pas de s'assurer des bénédictions du ciel.

Elle alla trouver le curé avec son fils et elle lui demanda ses prières pendant qu'elle serait absente.

Le prêtre lui promit de faire de son mieux, et la brave femme partit, laissant Joseph à la maison.

Pendant cette absence, l'enfant resta sous la garde de son père, c'est-à-dire qu'on le tint enfermé toute la journée, sans aller le voir comme sa mère le faisait, à plusieurs reprises, le matin et le soir.

Il sentait pendant ces longues heures de solitude, la curiosité des voisines installées en bas, épiant les moindres bruits qui pouvaient sortir de la petite pièce où on le tenait.

Même, à un moment donné, l'un de ses frères cadets, désobéissant à la femme qui avait offert à la mère Vacher de la remplacer pendant son absence, celle-ci le menaça d'une voix terrible :

— Si tu continues, je vais te mener dans la chambre de Joseph et il te mordra !...

Le petit se tut aussitôt et Joseph entendit rire de l'effet spontané que la menace avait produit.

Il fut douloureusement atteint par ces rires moqueurs.

Comme tous les enfants, lorsqu'on les négligè ou qu'on les éloigne, il se sentit très malheureux, il se vit abandonné de tous, et il pleura amèrement la tête cachée sous ses couvertures, étouffant ses sanglots pour qu'on ne l'entendît pas, et que personne ne vînt le déranger dans le chagrin où il s'abîmait.

Deux jours après, sa mère revint.

Elle rapportait le remède, précieusement renfermé dans un flacon de grès.

De crainte d'accident, elle l'avait enveloppé dans des linges multiples et elle avait placé ce paquet dans son panier, entre son livre de messe, son rosaire et une petite boîte de reliques qui ne la quittait jamais.

Le curé le lui avait d'ailleurs recommandé.

La présence de ces pieux objets ne pouvait avoir, disait-il, qu'une salutaire influence sur le flacon de grès.

Pour plus de sûreté, le flacon fut béni et son contenu, administré à Joseph, avec un cérémonial inaccoutumé.

Avant de le lui faire boire, tout le monde s'était mis à genoux et on récita le chapelet pendant que sa mère le lui faisait péniblement absorber, car l'enfant refusait et déclarait en pleurant qu'il aimait mieux mourir.

On le décida enfin et l'on attendit quelques jours l'effet de ce liquide sauveur.

Contrairement à ce qu'on attendait, Joseph parut plus malade qu'auparavant.

Il s'assombrissait de plus en plus et ne parlait plus que rarement, répondant à sa mère par des grognements et des monosyllabes.

La pauvre mère Vacher se désolait; puis, comme elle avait beaucoup de travail dans sa maison peuplée d'enfants, elle se fit peu à peu au nouveau caractère de son fils; et, comme il ne paraissait pas plus féroce qu'auparavant, elle se relâcha un peu de sa surveillance.

On laissa Joseph sortir.

Le premier jour, il n'osa pas quitter la cour de la maison et se terra dans un coin du hangar.

Le lendemain, il se hasarda jusqu'au village. Mais là, on n'était pas assez certain qu'il fût guéri, aussi les portes se fermèrent dès qu'on le vit arriver et Joseph put voir des têtes curieuses derrière les vitres des maisons.

Plus loin, on le menaça.

Des femmes ramassèrent des pierres pour les lui jeter; des hommes lui montraient leur bâton pour le forcer à s'éloigner.

Terrifié, le pauvre gamin prit sa course vers les bois de frênes et de chênes nains qui s'élèvent dans le voisinage de Beaufort.

Puisqu'on le traitait en bête sauvage, il voulait vivre seul, loin de tous ceux qui le repoussaient.

On fut deux jours sans le revoir.

Perdu dans les taillis, se nourrissant d'herbes et de légumes qu'il prenait dans les champs, il couchait dans les buissons, et passait ses journées accroupi au pied des arbres.

Il souffrait d'être ainsi dehors; mais il ne voulait pas revenir au village, son orgueil d'enfant le poussant à tenir bon, à rester caché, à ne plus se présenter jamais devant ceux qui l'avaient si durement chassé.

Et l'amertume qui emplissait son cœur était si profonde qu'il avait par moments des envies de se tuer, de disparaître à jamais, puisque personne ne l'aimait et ne tendait vers lui des bras compatissants.

— Ma mère elle-même, se disait-il, ne m'aime pas. Elle a peur pour les autres... Elle a peur que je ne les morde !...

Il chercha comment il pourrait se tuer, mais il ne se sentit pas le courage de se noyer ou de se précipiter du haut d'un arbre.

Après deux jours, la pluie tomba. Que faire?

Le bois devenait intenable.

Les feuilles ruisselantes l'inondaient quand il les frôlait au passage. Les herbes gorgées de pluie mouillaient profondément ses vêtements.

A chaque pas, il entendait clapoter l'eau dans ses chaussures.

Il attendit cependant la nuit; puis, quand il pensa que tout le monde dormait, il revint vers la maison de son père.

Comme il y parvenait, le chien du logis qui l'avait reconnu accourut au-devant de lui.

Joseph terrifié crut voir encore l'animal qui l'avait mordu.

Il poussa un grand cri et tomba sans connaissance.

Mais sa mère l'avait entendu.

Elle se leva, accourut, le prit dans ses bras et le ramena à la maison.

Là, elle le ranima.

Elle avait été si inquiète, qu'elle éprouva une joie intense de l'avoir enfin retrouvé. Elle le choya, le cajola, l'embrassa.

Joseph resta farouche et ne dit rien; mais il éprouvait un plaisir délicieux à se sentir ainsi caressé.

Il dormit et se reposa de ses deux jours de vie sauvage et le lendemain, il resta chez lui.

On pensait que c'en était fini des équipées, et le train de vie ordinaire reprit son cours monotone.

Les parents de Joseph le traitèrent comme auparavant, sans brutalité comme sans vive affection.

Alors, l'enfant retomba dans sa tristesse.

Il aurait voulu être caressé comme au jour où il était revenu après sa fugue de deux jours.

Mais il ne voulait pas faire le premier pas. Il aurait cru s'abaisser s'il avait été auprès de sa mère quémander des baisers ou des paroles tendres.

Il désirait pourtant qu'elle le prît dans ses bras et le serrât contre elle comme elle avait fait quelques jours auparavant; et pour y parvenir, il pensa qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de s'enfuir encore et de revenir peu de temps après.

Il s'échappa donc et retourna au bois.

Mais quand il revint, l'accueil fut différent. Son père le corrigea vertement et lui promit pareille réception s'il lui prenait fantaisie de recommencer.

De ce moment, commença l'aigreur de Joseph Vacher pour ses parents et pour ses frères.

Malgré les menaces, il partait souvent, sans qu'on pût se douter de ses intentions et l'on était plusieurs jours sans le revoir.

Il reçut à chaque retour le même accueil, mais rien ne pouvait plus l'arrêter.

Quand il fut bien prouvé qu'il n'était plus malade, on se résolut à l'envoyer de nouveau à l'école.

Mais la compagnie des enfants de son âge ne fut pas faite pour éteindre les sentiments bizarres qui naissaient en lui.

Les enfants sont terribles quand ils ont une antipathie.

Les jeunes camarades de Joseph Vacher avaient entendu parler de lui dans leur famille ; on les avait menacés de lui, ils le traitèrent en paria et Joseph ne fut plus connu à l'école que sous le nom de l'*Enragé.*

De là, de nombreuses batailles.

Malgré son âge, il était fort et plusieurs des petits qui l'interpellaient ainsi eurent à pâtir de ses poings déjà robustes.

Mais on ne tarda pas à se liguer contre lui et il revint bien souvent les membres meurtris et le visage en sang.

Repoussé de toutes parts, au ban du village, de l'école et de la famille, son caractère changea complètement.

Il se vit persécuté et devint méchant, sournois, comptant sur la ruse quand il pensait que la force devait lui manquer.

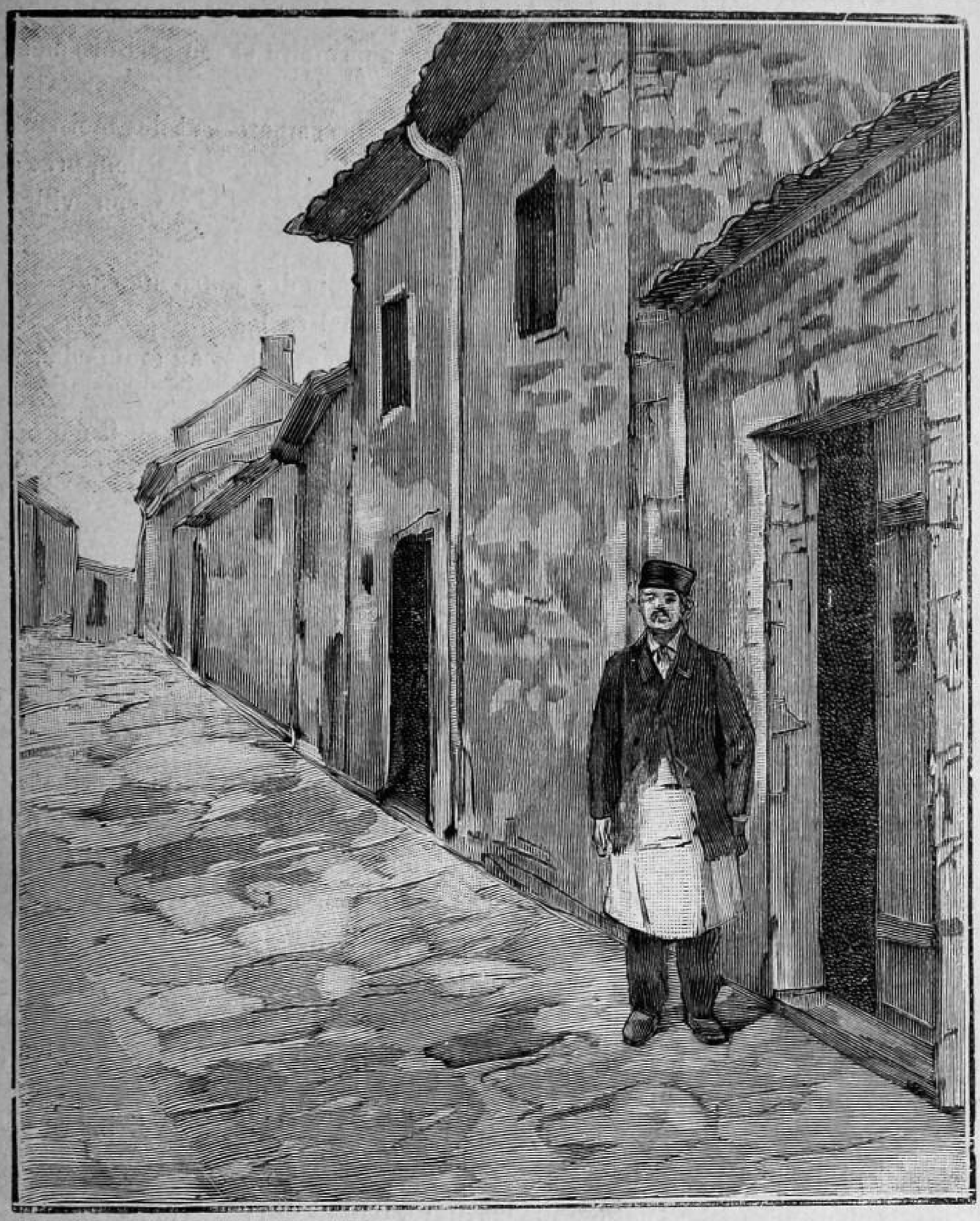

1. — Maison de M. Combet, cultivateur, d'où Vacher se fit chasser en novembre 1884.
2. — Portrait de M. Combet, premier patron de Vacher.

On l'appelait l'*Enragé*, il voulut mériter son nom et il devint redoutable par ses mauvais tours et son inépuisable méchanceté.

Cependant, le temps aidant, l'oubli se fit peu à peu sur l'accident qui avait si complètement transformé la vie de Joseph Vacher, et quand il quitta l'école à l'âge de treize ans, il put trouver à se placer chez les cultivateurs du voisinage, comme tous les jeunes garçons de son âge.

Il était assez intelligent, du reste, et s'était montré à l'école plutôt studieux

que paresseux. Il savait tout ce qu'on peut y apprendre et son écriture même avait été remarquée par le maître.

Après avoir aidé les laboureurs au moment des semailles et des moissons, Joseph Vacher fut placé à demeure chez un cultivateur de Puisieu, près de Saint-Barthélémy, c'est-à-dire à quelques kilomètres de son village natal.

Puis, comme il se trouvait qu'il avait lu parfois des journaux égarés sur la table de son maître, il lui prit l'envie de connaître les grandes villes et il se décida à chercher du travail, sinon dans l'une d'elles, au moins dans le voisinage.

On eût beau lui représenter que rien ne vaut le pays natal, il n'écouta personne et partit un jour pour Lyon.

Lyon est le grand centre de la région.

Joseph voulait voir Lyon

Il y avait des parents, d'ailleurs.

Deux de ses sœurs habitaient cette ville ou des localités du voisinage et bien qu'il ne les connût pas, il pensa qu'elles pourraient lui être utiles.

Ces deux sœurs étaient mariées, l'une à Lyon même, l'autre à Saint-Genis-Laval, à six kilomètres de la grande cité.

A Lyon, où il se rendit d'abord, son beau-frère lui représenta avec justesse qu'un cultivateur n'a pas grand'chose à faire en ville; et Joseph partit pour Saint-Genis, où habitait son autre sœur, une très brave femme, très avantageusement connue pour sa vie laborieuse et honnête.

Recommandé par elle, il trouva à se placer immédiatement chez M. Combet, un cultivateur, qui ne put le garder que deux mois.

Joseph Vacher était plutôt paresseux pour le travail des champs, et comme ses manies de mal étaient invétérées en lui, il ne put rester longtemps chez ce nouveau maître.

Chaque jour, il avait besoin d'être réprimandé. Tous les voisins se plaignaient de lui.

Il jetait des pierres par dessus les murs, il tuait des poules pour s'amuser.

M. Combet le mit à la porte.

Quelques jours après, c'était le 11 novembre 1884, Vacher avait alors quinze ans, il trouva à s'employer chez un autre cultivateur, M. Commarmot, plus connu à Saint-Genis sous le nom de Marmot.

M. Commarmot habitait non loin de chez M. Combet, au hameau des Loyes, en haut de la colline qui domine la petite ville.

Là encore, la bonne réputation de sa sœur lui servit beaucoup et fit passer sur ses défauts naturels.

M. Commarmot était jeune, il était indulgent; Vacher eût pu demeurer

chez lui longtemps, si son caractère singulier ne l'avait poussé à en sortir au bout de quelques mois.

On l'employait aux mêmes travaux que chez M. Combet, c'est-à-dire qu'il s'occupait de jardiner dans le terrain attenant à la maison dont nous donnons la photographie, et il aidait M. Commarmot à tous les travaux de grosse culture : labour, semailles, récoltes de toutes sortes, ainsi que font tous les jeunes domestiques employés dans les mêmes conditions.

Joseph Vacher était nourri et logé, et il recevait en outre une somme de quinze francs par mois.

C'était le 11 novembre que M. Commarmot l'avait engagé ; le 11 novembre 1884.

L'hiver se passa assez tranquillement, et, sauf les réprimandes nombreuses qu'il était obligé de lui adresser, M. Commarmot n'était pas trop mécontent de son nouveau domestique.

Il était négligent, mais tous ceux qui l'avaient précédé l'étaient autant que lui ; il était paresseux, mais il y a peu de jeunes domestiques qui ne soient de même.

Avec quelques rudes paroles, on en venait à bout, comme des autres.

Ce qu'il y avait de particulier chez lui, cependant, c'était son instinct mauvais et sournois, qui semblait de jour en jour se développer davantage.

De plus, M. Commarmot avait remarqué des habitudes religieuses, et il ne pouvait que s'étonner de voir un garçon de cet âge comprendre aussi étroitement les différents dogmes de la religion catholique.

Il l'a dit depuis :

— Ce garçon était fanatisé.

En voici une preuve.

Un soir, qu'on l'avait envoyé au village de Saint-Genis-Laval pour y faire une course pressée, on s'étonna de ne pas le voir revenir ; et comme la nuit était venue depuis longtemps, on s'inquiéta et M. Commarmot se décida à aller au-devant de lui sur la route, pour voir s'il ne lui serait pas arrivé par hasard quelque accident.

Ce qui pouvait faire craindre cela, c'est que, contrairement à ce qui a été dit, Joseph Vacher, à cet âge, était parfaitement rangé et tranquille.

Il ne sortait absolument qu'aux heures permises ; et le dimanche, il allait à la messe le matin, rentrait dîner, sortait dans l'après-midi et revenait très exactement le soir à l'heure qu'on lui avait indiquée.

Il n'avait pas de mauvaises relations, bien loin de là.

Aussi, M. Commarmot trouva cette longue absence insolite et il sortit.

La maison est située à mi côte d'une petite colline.

Elle est isolée dans la campagne.

Il y a une autre maison un peu plus loin, à huit cents mètres sur le même petit sentier, puis le terrain se met à descendre rapidement, et il n'y a plus de maison, ou à peu près, jusqu'au cimetière, qui se trouve précisément sur la route à laquelle aboutit le petit sentier.

A cette bifurcation des voies, on a élevé jadis une grande croix de fer, à socle de pierre.

M. Commarmot marcha dans la nuit, jusqu'à cette croix.

Il était de plus en plus étonné.

Tout à coup, au moment où il allait dépasser le monument, il distingua une forme vague au pied même de la croix.

Il s'approcha pour mieux voir, et sa surprise fut grande, lorsqu'il reconnut son domestique Joseph, agenouillé sur le sol et prosterné sur la pierre du socle.

Il l'appela.

— Joseph ! Es-tu fou ? Que fais-tu là ?

Joseph se redressa lentement, et regardant son maître, tout en restant à genoux, il lui dit d'une voix singulière :

— Que me voulez-vous ?

— Que fais-tu là, quand on t'attend à la maison ?

Vacher répondit :

— Vous m'attendez donc?

— Mais tu le sais bien. Voilà plus d'une heure que tu devrais être rentré. C'est bête comme tout de nous faire peur comme ça. Tout le monde à la maison croyait qu'il t'était arrivé un accident ! Et tu étais là, à prendre froid sur la pierre ! Tu perds la tête, décidément.

Joseph ne répondit pas.

Il se leva et se dirigea vers le sentier qui conduisait à la maison Commarmot. Mais avant de s'y engager, il se retourna vers le cimetière et fit le signe de la croix.

M. Commarmot murmura :

— Il devient fou.

Joseph filait très vite. Il le suivit lestement ; et quand le jeune garçon fut enfin installé à table près du feu, Mme Commarmot, à qui son mari avait raconté l'aventure pendant que leur domestique mangeait, Mme Commarmot vint à lui et lui dit :

— Pourquoi ne veux-tu pas nous dire ce que tu faisais là-bas, Joseph? Tu n'as pas soufflé mot depuis ton arrivée. Allons, parle. Il n'y a pas de mal à ce que tu faisais ; mais enfin, pourquoi l'as-tu fait et surtout, pourquoi as-tu choisi précisément le moment où l'on t'attendait?

— Je n'ai pas choisi le moment, répondit Joseph d'un air sombre.

On crut qu'il allait parler, mais il s'arrêta et sembla vouloir se renfermer dans son mutisme.

On revint à la charge.

— Hé, Joseph, parle donc! Est-ce que tu faisais ta prière?

— Non.

— Alors, que faisais-tu?

— J'avais entendu des voix en passant près du cimetière; voilà pourquoi j'ai couru vers la croix et je me suis agenouillé devant.

— C'est donc que tu avais peur?

— Non. Mais quand on voit les revenants, c'est vers la croix qu'il faut aller. Ma mère, qui a vu la Sainte Vierge, me l'a toujours dit.

Mme Commarmot se mit à rire.

— Ta mère a vu la Sainte Vierge, mon pauvre Joseph? Que nous racontes-tu donc là?

— Je vous raconte ce qui est arrivé.

— Je sais bien que ta mère est une brave femme, mon garçon; mais je ne crois pas que la Sainte Vierge s'amuse à se montrer comme ça.

— C'est ce qui vous trompe; parce que ma mère n'a pas vu qu'elle.

— Pas possible!

— Parfaitement. Elle a aussi vu le bon Dieu et le petit Jésus, déclara Joseph en s'animant. Et même, elle ne les a pas vus une seule fois, mais deux fois, trois fois, dix fois même; et les saints et les saintes, elle les voit souvent, elle cause avec eux; il ne faut pas que ça vous étonne, parce que ma mère est une sainte, et voilà. Si elle n'était pas une sainte, elle ne serait pas si bien avec le ciel.

Les deux cultivateurs se regardèrent, stupéfaits de l'assurance avec laquelle Joseph leur faisait ces déclarations.

Le mari demanda :

— Bon; moi je veux bien qu'elle ait vu tout le paradis, ta mère; mais toi, Joseph, tu n'as rien vu encore, je pense?

— Moi?

— Oui, toi.

Le jeune homme haussa les épaules, et dit d'un ton important :

— Moi, d'abord, je ne suis pas encore un saint...

— Ah! certes non! s'écria Mme Commarmot en riant. Tu as même encore à travailler avant d'y parvenir.

Joseph lui jeta un mauvais regard et continua :

— Ça n'empêche pas que je le verrai peut-être, le paradis. Ça ne m'étonnerait pas du tout. Quand on commence à voir des fantômes, ma mère le dit, on n'est pas loin de voir le bon Dieu.

Le patron haussa les épaules.

— Tu es fou, déclara-t-il.

— Ne dis donc rien, lui souffla sa femme.

Et elle reprit la conversation.

— Alors, dit-elle, tu as vu des fantômes ce soir, toi?

— Oui.

— Où cela?

— Au moment où je passais devant la porte du cimetière. Et je les ai certes bien vus. C'était blanc, ça remuait et ça faisait un petit bruit, comme les pigeons.

— Que diable nous contes-tu là?

— Vous ne voulez pas me croire?

— Mais non, sans doute. Tu es une tête folle, et toutes tes bêtises t'occasionneront de l'ennui, tu verras. Croire aux revenants, et qui plus est, croire qu'on les a vus et qu'on les a entendus! C'est insensé! Qu'est-ce qu'on t'a donc appris à l'école, pour que tu sois aussi nigaud à ton âge?

— On m'aurait appris tout ce que je sais ou tout ce que je ne sais pas, ça ne m'empêcherait pas de croire ce que je vois et ce que j'entends.

— Ce que tu crois voir et ce que tu crois entendre, dis plutôt; car avant de prendre peur ou de t'imaginer que tu vois le bon Dieu et la sainte Vierge, tu ferais mieux de réfléchir un peu et d'aller voir de plus près.

— Je sais ce que j'ai vu, dit Joseph en s'entêtant.

— Tu le sais? Eh! bien, veux-tu que je te le dise, moi, ce que tu as vu?

Joseph plongea le nez sur la table sans répondre.

La fermière continua.

— Allons, réponds-moi! Tu as vu ces objets blancs au-dessus du mur, n'est-ce pas?

— Oui, grogna Joseph.

— Eh! bien, mon pauvre garçon, ces fameux fantômes qui faisaient du bruit comme des pigeons, c'était des pigeons, tout simplement. Voilà trois jours qu'ils couchent là tous les soirs et je les ai vus moi-même avant-hier. Seulement, moi, je n'ai pas la tête farcie de sottises et je n'en ai pas eu peur de tes pigeons, parce que je me suis rendue compte tout de suite.

— Vous dites ça, fit Vacher, mais je ne le crois pas.

— Tu ne le crois pas?

— Non. Moi j'ai vu des fantômes, j'en suis sûr.

— Tu en es sûr?

— Oui.

— Eh! bien, viens avec moi. Nous allons aller à la recherche de tes fantômes et nous verrons lequel de nous deux a raison.

Mais Vacher refusa obstinément de sortir avec la fermière.

— Je ne veux pas tenter le diable, disait-il, je sais ce que j'ai dit.

Devant cet entêtement, il n'y avait rien à faire. On l'envoya dans sa chambre pour se coucher, et quand il fut parti, les deux fermiers s'amusèrent ensemble de cette ridicule superstition de leur domestique.

L'hiver passa tant bien que mal; et M. Gommarmot n'avait pas trop à se plaindre de Vacher, quand il survint entre le maître et le valet une discussion qui devait les séparer.

Le prétexte en était futile, mais le caractère de Vacher devait aigrir la querelle et amener une séparation.

Voici ce qui se passa.

Le dimanche des Rameaux, Vacher devait aller à l'église porter du buis pour le faire bénir, ainsi qu'il est coutume.

La cérémonie devait avoir lieu à dix heures; et, comme il s'attardait, M. Gommarmot le réprimanda, et lui dit que du moment qu'il s'était chargé d'aller à l'église, c'était bien le moins qu'il arrivât au moment où la bénédiction serait donnée.

— J'ai bien le temps, dit Joseph.

On le laissa faire; mais il traîna, il perdit du temps à s'habiller et il ne pût partir qu'à dix heures moins dix environ.

— Te voilà tout à fait en retard, galopin, lui dit le fermier. J'étais bien sûr que ça arriverait.

— Non, je ne suis pas en retard.

— Veux-tu filer et ne pas discuter pour perdre encore du temps. Allez, hop, détale, et plus vite que ça.

Joseph partit en grognant.

L'église du village est à vingt minutes environ de la maison de M. Commarmot, aussi paraissait-il impossible que Vacher y arrivât assez tôt pour assister à la bénédiction des buis.

Quand il revint, cependant, il déclara qu'il était arrivé à temps. Le fermier l'avait guetté de la fenêtre et l'avait vu s'en aller lentement, au lieu de se hâter pour essayer de rattraper le temps perdu; il s'emporta, et dit à Joseph qu'il n'avait pas besoin de mentir, qu'il savait fort bien le temps qu'on mettait pour aller au village, et il lui intima l'ordre d'aller chez un voisin pour lui demander de partager avec lui les rameaux bénis qu'il aurait rapportés.

Joseph refusa.

— Il ne vous donnera pas mieux que ceux-là, dit-il. Puisque je vous dis qu'ils sont bénits, c'est qu'ils le sont.

Bref, la discussion s'envenima si bien que Vacher déclara :

— Puisque que c'est comme ça, j'aime autant m'en aller de chez vous.

— Eh ! bien, va-t'en, ça m'est égal ; on n'en trouvera pas de plus fainéant et de plus menteur que toi.

— Payez-moi.

— Tout de suite. Je suis trop content de te prendre au mot.

M. Commarmot s'empressa de régler le compte de Vacher.

Le jeune homme donna quittance, puis monta dans sa chambre pour faire un paquet de ses vêtements et de son linge.

Puis il partit.

Il alla directement chez sa sœur.

Cette brave femme était la fille de la première femme du père Vacher.

Elle n'était donc que la demi-sœur de Joseph.

Bien qu'elle ne l'eût guère connu, car depuis son départ de la maison paternelle elle était très rarement allée à Beaufort, elle se montra pleine d'attention pour le jeune homme, et fit toujours son possible pour lui être utile.

Elle était beaucoup plus âgée que lui, aussi lui donnait-elle de maternels conseils, cherchant à le guider dans la vie et à l'éclairer sur les écueils qu'un jeune homme de son âge, sans famille et sans soutien immédiat, peut si facilement rencontrer sur sa route.

Joseph était déjà dissimulé.

Il se garda bien de dire à sa sœur la raison pour laquelle il avait quitté la maison de M. Commarmot.

— Ils n'ont plus besoin de moi, déclara-t-il. Il n'y a presque plus de travail, et ils trouvent que je leur coûte trop cher.

— Tout est réglé avec eux?

— Tout.

— Je n'ai donc pas besoin d'aller les voir?

— Oh ! c'est bien inutile.

— Que vas-tu faire, mon pauvre Joseph?

C'est bien ennuyeux ; s'il n'y a pas de travail dans les champs des Commarmot, il n'y en a peut-être pas davantage chez les autres.

— Je chercherai.

— Où logeras-tu en attendant? veux-tu rester avec moi?

— Je veux bien, je te laisse mon petit bagage, et je vais faire un tour dans le village, pour voir s'il y a moyen de m'embaucher dans le voisinage.

Il fit comme il disait ; mais il ne trouva pas le jour même.

Cependant, comme sa sœur était très honorablement connue dans tout le village de Saint-Genis-Laval, il était bien accueilli partout, et on se faisait un plaisir de le renseigner et de l'envoyer chez les cultivateurs du pays, qui pouvaient avoir besoin d'un jeune domestique.

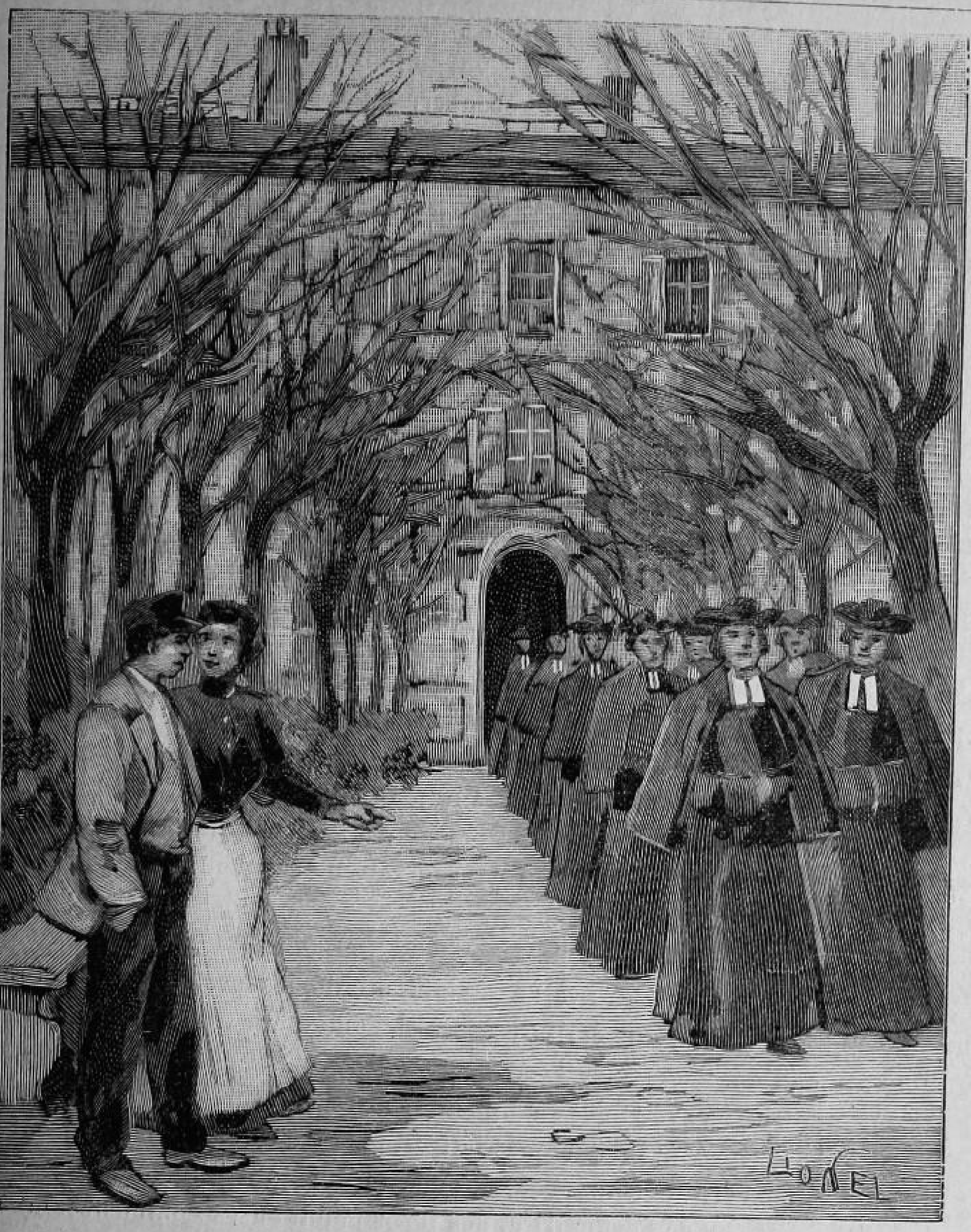

— Qu'est-ce qui te prend, lui dit-elle en riant, est-ce que tu aurais envie de faire comme ces jeunes gens... (P. 60.)

Il fit deux ou trois démarches infructueuses; mais il finit par trouver une bonne piste, et ce fut ainsi qu'il entra chez M. Déclérieux, dont la maison se trouve située juste en face de la maison des Maristes de Saint-Genis-Laval.

M. Déclérieux était un cultivateur, comme MM. Combet et Commarmot. Vacher devait trouver chez lui un travail identique.

L'affaire fut vite faite.

Joseph ne paraissait pas déplaisant; et comme il se recommandait de sa

sœur, on l'embaucha aussitôt qu'on eût vu, en l'interrogeant, qu'il connaissait déjà le travail auquel on devait l'occuper.

Son séjour chez M. Déclérieux dura un peu plus d'un an, et ne fut marqué par aucun fait saillant, digne d'être rappelé.

M. Déclérieux l'avait engagé au mois d'avril 1884 ; Joseph sortit de chez lui le 11 novembre 1885, pour la Saint-Martin, qui est l'époque à laquelle expirent les engagements à la campagne.

La location des maisons, des terrains et des domestiques a toujours la Saint-Martin pour début ou pour terme dans toutes les campagnes françaises.

C'est, en effet, le moment où le plus gros des travaux champêtres se trouve achevé. Le labour, les semailles, dans les pays de grosses culture, se terminent à cette époque. C'est ce qui explique la généralisation de cette date.

C'était surtout le jardinage, qui occupait M. Déclérieux. Vacher l'aida à faire croître ses fleurs et ses légumes.

Il recevait le même paiement que chez son précédent patron.

Ce fut au cours de ce séjour chez M. Déclérieux qu'il se produisit dans l'existence de Joseph Vacher un grave événement, que rien, du reste, n'avait pu faire prévoir jusqu'à ce moment.

Le soir, Vacher lisait quelquefois des livres qu'on lui prêtait; il lisait facilement et couramment, ce qui faisait plaisir à M. Déclérieux qui, lui, était de la vieille génération, dont les représentants ne savaient ni tous lire, ni tous écrire.

Et peut-être il était de ceux-là.

Vacher, on s'en souvient, avait assez bien profité des leçons de son maître de Beaufort, et il avait une écriture assez élégante pour son âge et surtout pour sa condition.

Souvent on lui en avait fait compliment; et très souvent, M. Déclérieux lui demandait d'écrire pour lui quelques lettres, puis il s'extasiait en lui disant :

— Avec une écriture comme ça, Joseph, tu irais loin si tu voulais.

Joseph en conçut de l'orgueil; et des idées ambitieuses commencèrent à germer en son cerveau.

Il se prit à trouver que la vie de cultivateur n'était pas des plus agréables, et il rêva d'une autre carrière qui lui parut plus aristocratique.

Laquelle? Il n'en savait rien encore. Mais, de jour en jour, les travaux des champs, les saines journées passées au grand air, la bêche à la main, lui parurent plus pénibles ; et chaque soir, pour se faire flatter, il s'amusait à écrire, s'appliquant de son mieux, et venant ensuite soumettre les pages qu'il avait tracées à l'approbation de son patron.

— Réellement, lui dit un jour le fermier, tu pourrais gagner ta vie autre-

ment que tu ne fais actuellement, mon garçon. Ce n'est pas pour te flatter plus qu'il ne faut que je te tiens ce langage; mais dans la vie, un homme doit s'arranger de façon à vivre le mieux possible et à exécuter ce pour quoi il est né. Tu pourrais arriver à quelque chose, avec l'instruction que tu as.

Vacher écoutait avec attention.

— Que pourrais-je faire? demandait-il.

— Eh ! je ne sais pas, moi, ça se trouverait. Tu as une belle écriture, tu pourrais te placer dans un bureau. Tu parviendrais peut-être à une jolie situation. Les hommes qui sont sortis du peuple ont bien souvent plus de talent que les fils de bourgeois. Celui qui est né riche est fréquemment paresseux, il abuse de sa fortune, il perd son esprit. Au lieu de cela, le pauvre intelligent travaille, travaille, travaille: Il n'a rien à perdre, il a tout à gagner. Nous sommes en république, tout le monde peut aspirer à devenir quelque chose. Essaie, Joseph, on ne sait pas ce qui peut arriver.

Telles étaient les conversations que le fermier tenait quelquefois à son domestique.

Il était, du reste, très convaincu.

Vacher lui paraissait capable de devenir un homme instruit. Il montrait de l'attention, il s'appliquait, il s'assimilait facilement ce qu'on lui disait ou ce qu'il lisait.

Pourquoi n'eût-il pas fait comme bien d'autres?

Il y avait des exemples nombreux de paysans, de gens de rien, devenus célèbres ou se haussant au moins à un degré plus élevé de l'échelle sociale.

La femme de M. Déclérieux ne partageait pas sa confiance, malgré les promesses de Joseph Vacher.

Elle parlait raison. Elle expliquait que toutes les carrières sont bien encombrées; qu'en ville, il y a des employés deux fois plus qu'il n'en faut pour les besoins du commerce.

— Il s'agit d'avoir de la chance, lui répondait Vacher. Tout est là. Il faut savoir s'y prendre.

— Tais-toi donc, nigaud. Comment veux-tu parvenir à lutter contre les jeunes gens qui sont déjà plus instruits que toi, à ton âge. C'est de la sottise. Pour pouvoir apprendre, étudier, comme cela serait nécessaire pour toi, il faut avoir de l'argent. Comment vivrais-tu, en attendant d'être savant? As-tu des rentes? Non, n'est-ce pas? Eh ! bien, laisse toutes ces rêverie tranquilles et contente-toi de travailler la terre. Tu auras moins d'argent, c'est vrai, mais tu seras heureux et c'est l'essentiel, vois-tu.

— Vous croyez que je suis plus bête que les autres? demanda Vacher, avec un regard mauvais.

— Ne me fais tes *sales yeux*, d'abord, lui répondit Mme Déclérieux, c'est

très sage ce que je te dis. Après tout, tu feras bien ce que tu voudras, moi, je m'en moque. Mais comme j'ai plus d'expérience que toi et même plus de raison que mon mari, je te préviens d'avance. Tu devrais m'en être reconnaissant.

Joseph ne répondit pas.

A partir de ce jour, M. Déclérieux, sermonné par sa femme, parla plus rarement à son domestique de son talent d'écriture, et de l'avenir qu'il pourrait se créer, en quittant le métier de cultivateur.

Vacher lui-même semblait avoir oublié ces conversations.

On remarqua cependant qu'il lisait davantage et qu'il regardait fréquemment du côté du pensionnat des Frères Maristes.

Un jour même, c'était un jeudi, il se trouvait avec la fermière, sur le pas de la porte, et cette porte, nous l'avons dit déjà, n'est séparée de la maison des Frères que par un chemin large de trois mètres.

Tout le pensionnat sortait.

Le jeudi, c'est le jour de promenade de la maison, et tous les novices en habit, tous les Frères Maristes sortent et vont en bandes, deux par deux, faire une excursion dans la campagne avoisinante.

Joseph les regardait défiler avec des regards d'envie.

Quand le dernier eut passé, il laissa échapper un léger soupir.

Mme Déclérieux s'en aperçut.

— Qu'est-ce qui te prend? lui dit-elle en riant. Est-ce que tu aurais envie de faire comme ces jeunes gens?

— Pourquoi pas? répondit Joseph.

— Pourquoi pas? Eh! rien ne t'en empêche, c'est certain. Mais que trouves-tu d'enviable à leur existence? Est-ce que tu n'es pas heureux dans ta condition ?

— Non.

— Tu crois qu'ils sont plus heureux que toi?

— Oui.

— Et pourquoi?

— Parce qu'ils vont se promener (1); répondit Vacher en soupirant encore.

— Allons, rentre ; dit Mme Déclérieux. Va travailler. Tu ne sais plus ce que tu dis avec tes manies.

Joseph obéit.

Peu de temps après, un dimanche, Mme Déclérieux le vit arriver dans le chemin creux qui descend de Saint-Genis à la maison des Frères, en compagnie de deux jeunes gens vêtus d'une soutane noire.

(1). Authentique.

Elle n'en croyait pas ses yeux.

Elle ne dit rien, cependant.

Vacher s'arrêta devant le pensionnat avec ses deux compagnons, échangea quelques paroles avec eux, leur serra la main et rentra chez son patron.

Mme Déclérieux l'attendait derrière la porte.

— Eh ! bien, lui dit-elle, te voilà en relation avec ces messieurs, maintenant. Comment as-tu fait?

— Mais je connais ces deux Frères depuis longtemps, répondit Joseph, un peu gêné.

— Tu les connais?

— Sans doute. J'ai été en classe avec eux.

— Où cela?

— Mais, à Beaufort, naturellement. Vous savez bien que je n'ai jamais étudié autre part.

— Tiens, c'est curieux. Tu ne m'avais jamais dit cela.

— Je n'en savais rien moi-même. C'est en voyant passer la colonne de promenade l'autre jour que je les ai reconnus et je suis allé leur dire bonjour ce soir.

— Et vous avez été vous promener ensemble?

— Oui.

— Je n'y vois aucun inconvénient. Tu ne peux pas avoir de meilleure compagnie.

— Il est toujours agréable de se retrouver avec des pays, dit Joseph.

— Assurément. Et comment se fait-il qu'ils soient entrés dans l'Ordre des Maristes, tes deux anciens camarades?

— Ils avaient la vocation (1).

Mme Déclérieux ne dit plus rien.

Joseph Vacher rentra à la maison et prit son repas en silence.

Toute la soirée, il resta sans mot dire, assis à son coin favori, auprès de la table, le dos tourné à la fenêtre.

Pendant toute la semaine, on remarqua qu'il parlait moins et qu'il semblait continuellement réfléchir.

Il avait souvent des distractions dans son travail et il s'attira ainsi des réprimandes.

Le dimanche suivant, il sortit comme à l'ordinaire pour aller à la messe; mais, l'après-midi, il attendit à la porte qui donne sur le chemin et resta longtemps appuyé sur le montant, à considérer les allées et les venues qui se produisaient au pensionnat des Frères maristes.

(1) Cette histoire est exacte.

Vers deux heures, les deux Frères, qui avaient été ses condisciples à Beaufort, sortirent pour aller se promener.

Vacher quitta alors son poste d'observation et alla les rejoindre.

Il leur serra la main et leur demanda où ils allaient.

— Nous allons faire une promenade jusqu'à Oullins, lui répondirent-ils.

— Voulez-vous que j'aille avec vous?

— Si tu veux.

— Nous parlerons du pays.

— Viens donc.

En route, Vacher les interrogea sur la vie qu'ils menaient au pensionnat des Frères.

Les jeunes gens ne firent aucune difficulté pour lui répondre; et pendant tout le temps que dura la promenade, il leur fit raconter ce qu'ils faisaient, et ce qu'ils avaient fait depuis leur séjour dans la maison de Saint-Genis.

— La vie n'est pas désagréable, racontaient-ils, et puisque tu veux savoir exactement ce qu'elle est, nous allons te renseigner. Le but des Frères maristes est l'enseignement, tu ne l'ignores pas. Donc, lorsque nous avons voulu essayer de cette carrière, on nous a présentés au Frère supérieur, celui qui est chargé d'admettre les jeunes gens dans l'Ordre.

— Il faut donc être présenté? demanda Vacher.

— Oui, c'est indispensable.

— Et par qui?

— Autant que possible par un prêtre.

— C'est ainsi que vous êtes entrés, vous autres?

— Oui. L'essentiel est d'être bien recommandé. Mais, il n'est pas toujours nécessaire d'être amené par un clerc ou par un prêtre. Si tes parents veulent se charger de t'amener au Frère directeur, tu peux être sûr qu'on te recevra, si tu en as l'intention.

— Ce n'est pas encore mon intention, répondit Joseph. Je vous demande cela simplement parce que je m'intéresse à tout ce que vous avez fait.

— Tu es bien bon.

— Et si les parents d'un jeune homme ne veulent pas le présenter, continua Vacher, que peut-il faire?

— Il peut se faire amener par une personne qui le connaît depuis longtemps, une personne chez qui il a habité ou pour laquelle il travaille depuis un certain temps. Ce qu'on veut, tu dois le comprendre, c'est avoir des renseignements exacts sur le postulant. On ne peut pas prendre n'importe qui.

— Je comprends. Et lorsqu'on a réussi à être admis au noviciat, que fait-on?

— On vous met alors en observation. On cherche à étudier le caractère que l'on a et on vous fait travailler.

— A quoi?

— Mais à étudier, naturellement, puisque le but de l'Ordre est l'enseignement.

— C'est-à-dire qu'on vous fait des classes?

— Parfaitement.

— Et qu'est-ce qu'on apprend?

— Tout ce qui est nécessaire pour donner plus tard aux jeunes gens l'instruction primaire. On nous apprend à bien écrire, à bien compter, on nous renforce sur l'orthographe et sur les quatre règles. Nous étudions aussi avec beaucoup de soin l'histoire et la géographie. Tu n'ignores pas que le gouvernement de la République nous fait une concurrence redoutable.

— Non, dit Vacher, je ne savais pas.

— Dans le temps, nous avions la plus grande liberté et nous avions des écoles dans tous les pays. Mais depuis quelques années, on nous persécute. On prétend que nous ne savons pas élever les jeunes gens et que nous ne sommes pas assez savants. C'est pour cela que le gouvernement a développé les écoles d'instituteurs laïques et qu'il a laïcisé toutes les écoles où les Frères étaient seuls à enseigner. Cela nous a fait grand tort. Autrefois, nous étions protégés; dans bien des villes, nous étions payés par le gouvernement et cela nous aidait beaucoup. Actuellement, nous sommes obligés de vivre avec les propres ressources de l'Ordre.

— Est-ce que l'Ordre est riche? interrogea Joseph.

— Oh! très riche. Nous n'avons pas peur d'être jamais ruinés. Mais il était préférable, tu le comprends, de recevoir de l'argent des autres, au lieu de dépenser celui que nos maison nous rapportent.

— Naturellement. Et, dites-moi, mes chers amis, est-ce qu'il est facile de devenir instituteur du gouvernement?

— Oh! c'est très difficile. On a besoin de faire des études beaucoup plus longues et beaucoup plus complètes.

— Mais le gouvernement paie-t-il pendant qu'on fait ces études?

— Non, il ne paie pas.

— Au lieu que chez les Maristes, c'est différent?

— Oui, c'est différent. Et voici pourquoi; on n'est pas payé, c'est vrai, mais on a tous les avantages matériels nécessaires. On est logé, nourri, vêtu. On ne manque de rien.

— C'est bien agréable.

— Sans doute. Mais, plus tard, il faut travailler et enseigner avec de très petits appointements.

— Oui, dit Vacher, mais on est toujours vêtu, nourri et blanchi.

— Parfaitement.

— Ce doit être bien agréable.

— Ça ne manque pas de charmes. Aussi, je t'assure, nous aimons beaucoup mieux faire ce que nous faisons, que d'être chez des cultivateurs à Beaufort.

— Je le comprends, d'autant plus que vous n'aviez rien du tout. Votre père n'a pas de terre à Beaufort, ou du moins, il en a si peu que vous n'auriez pas été heureux avec les quelques champs que vous auriez eu à cultiver.

— Certainement. Nous aurions été forcés d'aller travailler chez les autres, comme tu le fais toi-même, et cela n'a rien d'agréable, n'est-ce pas?

— Oh! certainement. On va chez l'un, chez l'autre, on n'a pas d'avenir, ou ne sait pas si on sera mis à la porte le lendemain ou dans deux ans. Ah! vous avez choisi la vraie voie. Vous avez bien de la chance!

— Nous le reconnaissons.

— Votre existence est toute tracée, maintenant. Il n'y a plus qu'à vous laisser vivre.

— C'est comme tu le dis.

On était arrivé à Oullins.

Les deux Maristes avaient à faire quelques visites dans des communautés du voisinage; ils laissèrent Vacher qui devait les retrouver deux heures plus tard, pour revenir avec eux à Saint-Genis.

Pendant tout ce temps, Joseph Vacher resta seul et alla se promener sur les bords du Rhône, en réfléchissant à ce que ses anciens camarades d'école venaient de lui dire.

Lorsqu'il les rejoignit à l'heure fixée, il leur posa encore quelques questions sur leur situation, et s'attira enfin cette réponse :

— Nous te le répétons, nous sommes très heureux. Nous ne travaillons pas beaucoup, nous nous reposons bien, nous allons nous promener deux fois par semaine et nous sommes fort bien nourris, que veux-tu de plus? C'est le vrai bonheur. La seule chose qui peut gêner quelques-uns d'entre nous, c'est qu'il est défendu d'avoir des relations avec les personnes d'un autre sexe. Donc, si l'on est amoureux, il faut renoncer au métier. Pas de femmes.

— Oui, dit Vacher, mais il y a bien des compensations; et si l'on ne peut pas se marier, il n'est pas moins vrai qu'on n'a plus à s'occuper de son dîner. C'est une affaire faite pour le restant des jours qu'on a à vivre.

1. Maison de M. Déclérieux, à Saint-Genis-Laval, située en face de la maison des Maristes, et où Vacher entra en service au mois d'avril 1884. — 2. Autographe de Vacher.

— Oh! pour ça... rien n'est plus vrai. Et remarque aussi ce détail : on ne fait pas de service militaire (1). Pour ceux que la caserne et les quatre ans de fusil ne tentent pas, c'est plein d'agrément.

— Oui, oui, vous avez bien de la chance, répéta Vacher.

Les jeunes gens étaient arrivés à Saint-Genis-Laval, ils rentrèrent au pensionnat et Vacher revint chez M. Déclérieux.

(1) Cette conversation a lieu avant la loi 1889, qui rend le service obligatoire à tous.

Ils avaient convenu de se retrouver tous les dimanches.

Quelques semaines se passèrent ainsi. Vacher voyait assidûment les deux Maristes, et sans leur avoir rien dit de ses projets, l'idée de faire comme eux germait de plus en plus dans son cerveau.

Ce qui l'inquiétait, c'était son introduction auprès du Frère directeur.

Comment ferait-il?

Il ne voulait pas en parler à sa famille, car il craignait une opposition sérieuse.

Son père et sa mère étaient morts; mais ses frères et sœurs n'auraient peut-être pas voulu faire une démarche pour lui.

Du moins il se le persuadait ainsi.

Voici pourquoi.

Ses frères et sœurs avaient toujours été bienveillants pour lui, en réalité ; mais Joseph aurait voulu qu'ils fissent bien davantage qu'ils ne pouvaient et il leur savait mauvais gré de ne pas se dépouiller complètement en sa faveur.

Il se persuadait que les aînés doivent toujours, dans une famille, faire pour leurs cadets des sacrifices importants.

Cette singulière idée lui était venue on ne sait comment, mais il l'exprima bien souvent. L'hospitalité qu'on lui donnait quand il était ans travail, l'aide qu'on lui donnait pour trouver des nouvelles places, les bons conseils, tout cela lui semblait peu de chose. Il aurait voulu qu'on le gardât sans rien faire jusqu'à l'âge de vingt ou vingt-deux ans, afin qu'il eût le temps d'étudier et devenir soit un employé du gouvernement, soit un employé de commerce.

Il ne voulait pas se convaincre de l'impossibilité matérielle où était sa famille de faire cela pour lui et c'est pour cela qu'il n'aimait aucun des siens, et ne leur savait aucun gré de ce qu'ils faisaient pour lui à l'occasion.

Avec ces idées, on comprendra aisément que Joseph Vacher ne voulût pas parler à ses sœurs ou à ses frères, de son intention d'entrer chez les Maristes.

Il se persuadait, en effet, qu'ils le jalouseraient et qu'ils feraient tout pour l'empêcher d'être admis.

Certainement, il n'en eût rien été, mais il suffisait qu'il en fût convaincu, pour ne pas dire un mot de ses projets, avant d'avoir fait les principales démarches.

Ses camarades lui avaient dit :

— L'essentiel est d'être présenté par quelqu'un qui vous connaisse, nu parent ou un patron.

Puisque Joseph ne voulait pas faire intervenir sa famille, il songea immédiatement à M. Déclérieux.

Celui-là, pensait-il, devait lui être sympathique, puisqu'à différentes reprises, il en avait reçu des compliments pour son instruction et particulièrement pour son écriture.

Il s'adressa donc à lui.

— Je veux me faire Mariste, lui dit-il, voulez-vous me présenter au Supérieur?

M. Déclérieux fut très surpris.

— Toi, Mariste? lui dit-il, mais à quoi penses-tu? Et qui diable a pu te mettre cette idée-là en tête.

— Je suis sûr de réussir. Vous m'avez dit très souvent que j'avais de l'avenir par l'instruction, je veux essayer. Puisque je ne peux pas me mettre à étudier sans argent, je serai Frère et j'étudierai ainsi sans rien dépenser.

— Mais, mon pauvre garçon, dit M. Déclérieux, cela ne suffit pas; tu veux t'instruire, c'est très bien; mais songe que les Maristes ne demandent pas seulement du savoir aux jeunes gens qu'ils reçoivent dans leur Ordre.

— Que veulent-ils?

— Mais ils veulent des jeunes gens d'un bon caractère, pieux, convaincus, dociles et dévoués. Je ne crois pas que tu puisses prétendre à ces qualités-là

— Pourquoi pas?

— Toi? docile et dévoué? Un sournois comme toi; un garçon rancunier? Ah! non, par exemple, je ne te vois pas avec la soutane.

— Alors, vous refusez de me conduire auprès du Frère Supérieur?

— Je le refuse absolument. Et je vais t'en donner les raisons. Tu n'as rien de ce qu'il faut pour entrer dans cet Ordre. Tu serais en rapports journaliers avec des enfants dont on te confierait l'éducation, et je te crois incapable de savoir élever des enfants; ni maintenant, ni plus tard. Tu as trop mauvais caractère. Pour enseigner, il faut de la douceur; toi, tu es emporté et vindicatif, tu serais un maître intolérable. Mais à supposer même que tu réussisses à être un instituteur exemplaire, tu serais un Frère déplorable. Ta religion est faite de sottises de bonnes femmes; tu crois à toutes sortes de choses qui sont bien plus de la superstition que de la religion. Non, j'en suis sûr, tu n'as rien de ce qu'il faut et ce n'est pas moi qui ferai la moindre démarche pour faciliter tes projets.

— C'est bon, répondit Vacher d'un air sombre. N'en parlons plus. Je ne vous demanderai plus rien.

— Tu feras bien. Rien ne pourrait me faire revenir sur ma décision. Au lieu de songer à ces projets insensés, tu ferais beaucoup mieux de t'occuper un peu plus de ton travail. Tu ne fais plus rien. Nous voici au moment des

moissons, il va falloir couper les blés dans quelques jours et rien n'est en état. Les faucilles sont rouillées, je t'avais pourtant dit de les nettoyer et de les aiguiser. Et les râteaux? sont-ils prêts? Et les sacs? sont-ils descendus du grenier? Non, n'est-ce pas? Eh! bien, va t'occuper de ça et tu penseras après à devenir Mariste, fainéant!

Vacher tourna le dos et s'en alla.

C'était un contretemps sérieux.

Il avait compté sur son maître, et puisque M. Déclérieux lui faisait défaut, il ne voyait plus qui pourrait intervenir en sa faveur.

Il fut très chagrin pendant les premières heures de réflexions, car il considérait la présentation comme une chose essentielle.

Après avoir remué toutes sortes de projets bizarres dans sa cervelle, il se résolut à essayer de se passer d'introducteur.

Pourquoi pas?

S'il n'était pas reçu, tant pis. Il s'arrangerait alors pour revenir plus tard avec un répondant; mais puisqu'il courait la chance d'être admis, il n'y avait qu'à tenter la démarche.

Aussi le lendemain matin, il profita d'un moment où les deux fermiers étaient absents de la maison pour revêtir ses habits propres, traverser le chemin et pénétrer chez les Maristes.

Il connaissait bien la maison.

Il savait que la petite porte placée au bout de l'allée d'arbres donnait accès dans un large couloir; et qu'à droite en entrant, il n'aurait qu'à frapper à la porte du Frère portier pour demander le Frère avec lequel il désirait causer.

Il entra donc et tout se passa comme il l'avait prévu.

— Que désirez-vous? lui demanda le Frère.

— Je voudrais parler à monsieur le Directeur.

— Pour quelle affaire?

Comme Vacher hésitait, le Frère lui dit :

— Vous pouvez parler sans crainte, mon enfant. Je vous demande cela parce que ce n'est peut-être pas le Frère Directeur que votre affaire regarde, et vous gagnerez du temps en me disant ce que vous voulez.

— Je désirerais entrer dans la communauté; dit Joseph en baissant les yeux.

— Comme élève?

— Non, comme Frère.

— Ah! fort bien... Veuillez entrer dans le parloir un instant. C'est le Frère Procureur que votre demande intéresse. Je vais lui faire part de votre visite et vous allez être reçu dans un instant.

Vacher entra dans le parloir, une vaste pièce blanchie à la chaux, autour de laquelle on voyait des chaises et des fauteuils paillés.

En face de lui, une haute statue représentait le fondateur de l'Ordre.

Sur le mur, de chaque côté, des tableaux représentaient la Vierge tenant l'enfant Jésus et saint Joseph, tenant une branche de lys.

Autour de cette statue, il y avait des fleurs et des arbustes en grande quantité.

Joseph n'osait s'asseoir, Il avait toujours le dos tourné à la porte.

Il jeta un coup d'œil craintif à sa gauche pour voir si personne ne le regardait par les fenêtres ; puis voyant que nul ne s'amusait à l'épier ainsi, il reprit un peu de courage et osa regarder autour de lui.

Il porta les yeux à sa droite.

Au mur, il y avait trois grands cadres. Deux d'entre eux contenaient des gravures; et celui du milieu représentait un sujet biblique que Joseph ne comprit pas.

Du reste, il ne s'attarda pas à le regarder, car il avait été, de suite, attiré par une magnifique console Louis XV en bois sculpté et doré.

Ce meuble magnifique l'éblouit.

Il regarda encore si personne ne l'observait et il s'approcha à petits pas pour toucher la large plaque de marbre qui recouvrait la console. Puis il toucha les sculptures, les dorures, et il eut un murmure admiratif.

Jamais il n'avait rien vu de pareil.

Il revint à la place où il était auparavant, et se mit à contempler encore le meuble, en se disant :

— Il faut être riche, pour se payer des affaires comme ça! Oh ! c'est bien décidé, il faut que j'entre dans cette maison ! On doit y être mieux que chez le père Déclérieux.

A ce moment, il entendit des pas dans le corridor.

Il se composa aussitôt une attitude, et lorsque le Frère ouvrit la porte, il avait baissé les yeux, pour que nul ne pût voir la lueur de convoitise qui y flottait.

— Le Frère Procureur vous attend, mon enfant, dit le portier en s'effaçant.

Joseph sortit.

— Suivez-moi, continua le Frère en refermant.

Joseph obéit.

Il s'engagea dans une longue suite de couloirs et arriva enfin à une petite chambre meublée d'une table et de trois chaises.

Le parquet était soigneusement ciré.

Au mur, il y avait encore des images pieuses, la Vierge et l'enfant Jésus, saint Joseph et le fondateur de l'Ordre.

Le Frère Procureur se leva au moment où le jeune homme entra ; il fit un pas vers lui, et lui désigna une chaise.

Le portier s'était retiré.

— Notre Frère vient de me dire que vous désiriez entrer dans notre maison, mon cher enfant, dit le Procureur. C'est bien cela qui vous amène?

— Oui, mon Frère, répondit timidement Vacher.

— Eh! bien, parlez-moi un peu de vous, de votre famille. Dites-moi ce qui vous a poussé à venir nous trouver.

— J'ai cru que j'avais la vocation, mon Frère, dit Vacher, et je l'ai, j'en suis sûr.

— Nous verrons, nous verrons. Racontez-moi pourquoi vous croyez cela.

Alors Vacher donna des détails. Il raconta qu'il voyait souvent les anges, et que sa mère avait été, de son vivant, en relations fréquentes avec le ciel. Elle avait vu, notamment, la Sainte Vierge et l'enfant Jésus à différentes reprises.

— Du reste, continua-t-il, vous avez ici deux de mes anciens camarades. Ils pourront vous apprendre que tout le monde savait cela dans le pays de ma mère. Interrogez-les.

— Je leur parlerai, dit le Procureur. Assurément, si votre mère voyait la Sainte Vierge et l'enfant Jésus, c'est une excellente chose et si vous avez des visions vous-même, c'est encore meilleur. Parlez-moi de vos parents. Avez-vous de la fortune?

— Non, dit Vacher en baissant la tête.

— C'est dommage. Nous aimons que nos Frères fassent un apport en entrant dans la maison. Mais enfin, ce n'est pas absolument nécessaire ; on pourra s'arranger.

Vacher donna encore des renseignements sur sa jeunesse, sur son instruction, sur sa famille ; et, comme il parut intelligent au Procureur, celui-ci lui dit :

— Mon cher enfant, vous êtes prédestiné. Je serai très heureux de vous voir entrer dans notre Ordre. Promettez-moi de n'aller voir aucun autre directeur de confrérie ?

— Je vous le promets, répondit Vacher. D'ailleurs, c'est chez vous que je veux être et nulle part ailleurs.

— C'est bien, mon enfant. Attendez-moi un instant. Je vais causer avec notre Supérieur et je reviens vous donner ses ordres.

Le Procureur sortit, courut chez le Supérieur, et lui dit en entrant :

— Mon cher Frère, il se présente un jeune homme pour entrer dans notre Ordre.

— Je n'en veux pas, mon cher Frère. Nous sommes encombrés. Il y a deux fois plus de postulants qu'il n'en faut.

— Je le sais bien et je ne serais pas venu vous déranger pour un postulant ordinaire ; mais celui-là n'est pas banal.

— Qu'est-ce qu'il a donc ? Il est riche ?

— Non, non. C'est malheureux ; il n'a pas le sou ; mais il peut produire : il a des visions !

— Des visions?

— Oui. Et sa mère en avait.

— Ah ! ça, c'est très bien. Des visions ! Tant mieux. Retenez-le ce garçon-là, il faut que nous l'ayons ; il fera peut-être des miracles plus tard !

— C'est ce que j'ai pensé.

— Je vous laisse carte blanche.

— Merci, mon Frère.

Le Procureur sortit et alla retrouver Joseph Vacher.

— Eh bien ! lui dit-il en entrant, c'est une affaire entendue ; nous vous prenons. Mais, écoutez-moi bien. Nous ne pouvons pas vous prendre de suite, parce qu'il faut que nous soyons sûrs que vous avez vraiment la vocation. Chez votre patron, vous n'êtes pas bien pour vous recueillir...

— Oh ! dit Vacher, j'ai la vocation j'en suis sûr, et je ne changerai pas d'idée !

— Je l'espère pour vous, comme pour nous. Cependant, pour suivre les règles de l'Ordre, il faut que vous rentriez dans votre famille pour quelques jours. Vous y ferez votre retraite, vous élèverez votre âme à Dieu en le priant de la purifier, vous direz adieu à toutes les préoccupations terrestres et vous nous reviendrez. Est-ce entendu?

— Oui, je veux bien aller chez moi, mon Frère, mais j'aurais mieux aimé entrer ici tout de suite.

— Ce zèle est beau et je l'admire, mon enfant. Mais, ne craignez rien, vous aurez le temps d'en faire montre un peu plus tard.

— C'est que... dit Joseph à mi voix et d'un air très embarrassé... Mes frères et sœurs ne seront peut-être pas très contents de me voir rester chez eux.

— Ah ! je comprends ! Vous craignez de manquer d'argent? Ne vous chagrinez pas de cela, mon enfant, on leur enverra quelques subsides qui les aideront pendant votre séjour. Quant aux frais du voyage, ils sont à notre charge. Venez nous trouver avant de partir, et un de nos Frères vous accompagnera à la gare, pour payer votre passage.

— Comme cela, j'accepte, dit Joseph avec un sourire de joie.

— Allez, mon enfant, et que Dieu vous bénisse. Quand voulez-vous partir?

— Le plus tôt possible.

— C'est aussi mon avis.

— Demain, est-ce trop tôt?

— Non, non. Demain si vous voulez.

— Eh! bien, je partirai demain pour Beaufort, dit Vacher. Je viendrai dans la matinée.

— C'est cela. Adieu, mon enfant. Que le Seigneur soit avec vous.

Vacher partit.

Il était ravi.

Tout avait marché à merveille.

Mais les Maristes étaient plus contents de leur recrue que la recrue n'était satisfaite de rentrer chez eux.

— Songez donc, répétait le Procureur à tous les Frères de la maison, un garçon qui a des visions! C'est une bénédiction! D'autant plus que ça devient rare!

* * *

Vacher était rentré chez M. Déclérieux, et pendant son absence, il prépar les objets qui lui appartenaient, en fit un paquet et se tint prêt à partir.

Il habitait une petite chambre, au-dessus de la cuisine, on n'y allait jamais; il pouvait donc faire ses préparatifs sans inconvénient.

Son intention était de quitter son patron sans grands adieux, et il voulait être prêt à prendre la porte à n'importe quel moment.

Quand M. Déclérieux et sa femme rentrèrent des champs, Vacher ne leur dit rien.

Il attendit le soir; et ce fut à table qu'il leur dit son intention bien arrêtée d'entrer chez les Frères Maristes, et la démarche qu'il avait tentée dans la journée.

M. Déclérieux était stupéfait de l'audace et de la décision que son domestique avait montrées en cette occasion.

— Alors, quand penses-tu t'en aller? lui demanda-t-il.

— Le plus tôt possible, répondit Vacher.

— Il faut attendre que les moissons soient terminées. Tu n'es pas pressé d'endosser la soutane. Puisque c'est une affaire entendue, quelques jours de plus ou de moins, ça n'est pas une affaire.

— Je ne sais si je pourrai attendre, dit le jeune homme. Quand on a pris la résolution d'entrer dans les Ordres, il faut entrer en retraite sans tarder. C'est le Frère Procureur qui me l'a dit.

— Je ne dis pas non; mais dans huit ou dix jours, tu seras aussi bien disposé que maintenant, puisque tu prétends avoir la vocation et que tu

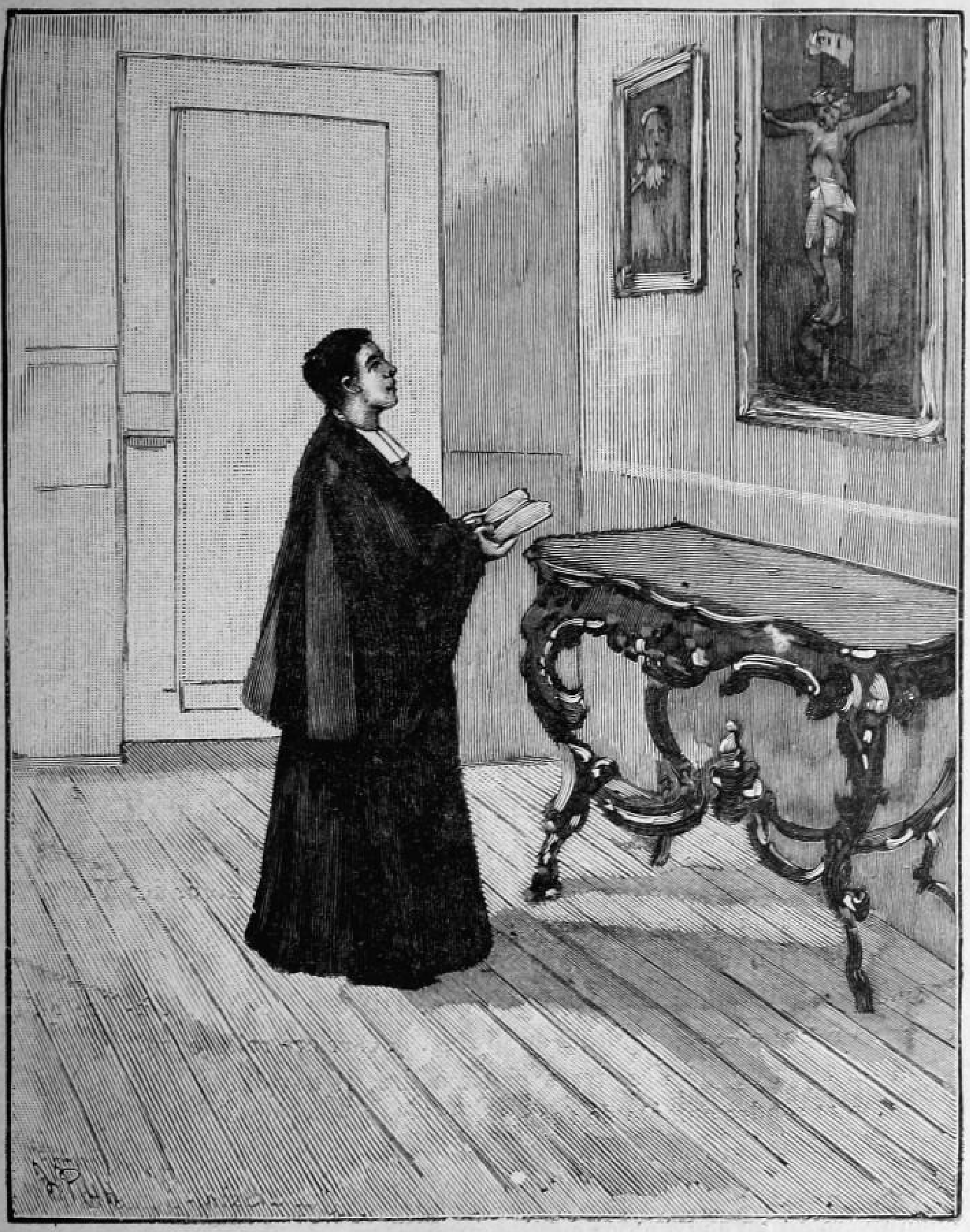

Pendant les premiers temps, Vacher édifia réellement la communauté. (P. 75.)

t'engages pour toute ta vie. Nous avons toujours été gentils pour toi ici, j'espère bien que tu ne vas pas nous laisser dans l'embarras. Tu sais combien il est difficile de se procurer des travailleurs au moment des moissons; il faut donc que tu restes. D'ailleurs, ton engagement avec moi ne devrait expirer qu'au mois d'octobre; c'est donc une concession que je te fais de te laisser t'en aller dans dix jours.

— Mon engagement n'a pas de valeur, vous le savez bien, M. Déclérieux ;

s'il vous plaisait de me mettre à la porte avant, vous n'y regarderiez pas à deux fois.

— Peut-être. Néanmoins, ce que je te demande n'est pas si terrible et j'entends que tu restes avec nous jusqu'à la fin des moissons.

— Je vais voir, répondit Vacher.

Il était parfaitement décidé à s'en aller le lendemain, comme il était convenu avec le Procureur des Maristes.

Il n'insista pas davantage et alla se coucher.

Le lendemain, de bonne heure, il descendit habillé avec ses vêtements propres et il alla réveiller le fermier.

— J'ai réfléchi, lui dit-il, il faut que je m'en aille. Payez-moi.

— Comment, polisson ! s'écria M. Déclérieux, tu me quittes en un pareil moment et tu voudrais encore que je te paie? Tu ne manques pas d'aplomb! File, puisque tu le veux ; mais tu n'auras pas un sou. L'argent que je te dois ne m'indemnisera même pas de la dépense que tu vas m'occasionner.

Vacher insista ; mais M. Déclérieux tint bon.

Il dut donc s'en aller sans être payé.

Mais comme il était sûr d'avoir de l'argent pour son voyage, il ne se souciait pas beaucoup de la petite somme qui lui revenait. Il se garda bien, néanmoins, de la laisser à M. Déclérieux ; car, plus tard, il vint accompagné d'un de ses frères pour réclamer son dû et M. Déclérieux ne fit alors aucune difficulté pour le régler.

Vacher alla donc réclamer ses frais de voyage au Procureur des Maristes, qui le confia à un Frère et le fit conduire au chemin de fer.

C'était le 11 novembre 1885.

Une fois à Beaufort, Vacher fit ce qui était convenu ; c'est-à-dire qu'il entra en retraite et se disposa à embrasser la carrière religieuse.

On lui avait donné des livres pieux à lire, il devait les examiner avec attention et rendre compte de ses impressions à son retour à Saint-Genis.

Il alla voir le curé du village, causa à diverses reprises avec lui ; et, lorsque le temps fixé par le Procureur fut achevé, il revint à Saint-Genis et entra définitivement au couvent en qualité de novice.

Ce fut le 20 novembre 1885.

Il devait rester chez les Frères jusqu'au mois d'octobre 1887, c'est-à-dire deux années presque complètes.

On n'a que peu de détails sur la vie de Vacher pendant cette longue période.

Les Frères Maristes, on le comprend, se montrent sobres de détails sur leur ancien confrère dont ils se sont débarrassés « parce qu'il n'avait pas la vocation » disent-ils ; mais cette petite phrase peut tout signifier et mieux vaut peut-être ne pas l'approfondir.

Ils l'ont rejeté de leur sein après avoir reconnu, sans doute, qu'il était trop compromettant. On ne saurait que les en féliciter.

Cependant, comme le lecteur a intérêt à connaître quelques détails sur ces trois années de la vie de Vacher, et qu'il est en droit d'attendre de nous pour ces détails la même exactitude que nous avons montrée dans les pages qui précèdent, nous allons résumer pour lui ce que nous avons appris au dehors, et ce que Vacher lui-même a raconté plus tard au juge d'instruction, M. Fourquet.

Les Déclérieux d'ailleurs le voyaient quelquefois, car il les rencontrait de temps à autre sur le pas de leur porte, au moment où il sortait avec tous les autres pour aller à la promenade, le jeudi et le dimanche.

Deux ou trois fois même, ses anciens patrons l'aperçurent vêtu de la soutane noire de l'Ordre auquel il appartenait.

Tout d'abord, il suivit comme tous les novices de l'Ordre des Maristes, tous les cours de français, d'histoire, de géographie et de calcul, et il suivit assidûment les exercices religieux.

Déjà disposé à s'intéresser aux exercices extérieurs du culte catholique par l'éducation qu'il avait reçue de sa mère, Vacher accentua encore ses dévotions, et pendant les premiers temps, édifia réellement la communauté par la facilité qu'il avait à retenir les cantiques et les psaumes.

Il se montrait également fort appliqué à étudier les différentes sciences qu'on lui enseignait, et il fit des progrès rapides.

Evidemment, c'était l'ambition qui le guidait.

Fréquemment, il causait avec ses camarades du couvent, et, comme toujours entre jeunes gens, on échangeait des idées et l'on faisait des projets d'avenir.

Vacher, déjà satisfait de la vie qu'on menait au couvent, vie souple, facile, plutôt agréable, exempte de tout souci matériel, Vacher sentait croître en lui son désir d'être « quelque chose », et il racontait volontiers à ses plus intimes amis qu'il avait bien l'espoir de devenir un supérieur dans la communauté, et de diriger plus tard une des succursales nombreuses que la maison des Maristes possède par toute la France.

Voici un autre détail, curieux à noter.

On sait que dans toutes les communautés, aussi bien que dans certaines églises de campagne, des missionnaires, venant d'Asie et d'Afrique, prêchent à certaines époques de l'année, et racontent au cours de leurs sermons toutes les vicissitudes qu'ils ont subies au cours de leurs voyages apostoliques.

Chez les Maristes, notamment, les visites des missionnaires sont fréquentes ; et plusieurs fois par an, ils montent en chaire et font des récits

plus ou moins fantastiques sur leurs aventures au pays noir et au pays jaune.

Quelles que soient les monstruosités qu'ils rapportent, on peut être sûr qu'elles sont exactes.

Il y a encore des peuplades sauvages qui martyrisent les missionnaires ; et quand ces braves gens échappent à la mort, il est rare qu'ils reviennent en France autrement que mutilés.

Pour édifier tous les jeunes novices de Saint-Genis-Laval et pour leur inculquer la force de résister à toutes les épreuves, les missionnaires qui prêchent dans cette maison font, sans en omettre aucun détail, le récit des supplices qu'ils ont eus à subir ou le récit de la mort de compagnons moins heureux qu'eux-mêmes.

Ces prédications très exactes influencent beaucoup les jeunes gens.

Joseph Vacher en était très vivement frappé, et il a avoué plus tard, après ses crimes que les raffinements apportés par les Chinois dans les supplices, raffinements qu'il a connus chez les Maristes, lui ont fréquemment *donné des idées* pour mutiler ses victimes. *Il voulait voir si l'effet produit était bien celui qu'on lui avait décrit autrefois* (1).

Évidemment, les missionnaires que Vacher a entendus ne sont pas responsables de la singulière impression que leurs prédications ont faite sur cet auditeur; nombre de personnes les ont entendues depuis de nombreuses années, et il n'y a pas d'exemple que ces paroles, prononcées dans un but apostolique, aient eu sur d'autres personnes une influence analogue.

Cependant, au cours de ces deux années, Vacher avait fait d'assez sérieux progrès et son instruction s'était sensiblement améliorée.

On remarquait surtout chez lui une connaissance assez exacte des livres saints, et il avait acquis de très bonne heure le langage mystique qui convient à un homme engagé dans les Ordres.

Il avait toujours à la bouche le nom de la Vierge, et il savait placer avec adresse une citation de psaume ou d'Évangile.

N'était son caractère difficile, on eût été fort satisfait de lui.

Il était beaucoup plus avancé que les jeunes gens de son âge, aussi l'envoya-t-on plusieurs fois faire des remplacements dans les écoles voisines de Saint-Genis, lorsque les Frères chargés de ces écoles se trouvaient absents ou malades.

Malgré tous nos efforts, il nous a été impossible d'avoir une indication à ce sujet. Nous n'avons pas pu parvenir à retrouver les villages dans lesquels Vacher a professé ; et, à moins d'aveux directs de sa part, c'est une chose

(1) Authentique.

qu'on ignorera toujours, car il y a peu de chance que les Maristes se décident jamais à le dire eux-mêmes.

Légalement, tous les Frères qui enseignent doivent être pourvus d'un brevet; mais pour les remplacements dont nous parlons, le contrôle n'est pas facile.

La Maison-Mère s'arrange au mieux de ses intérêts et elle se dit, sans doute, que pour un séjour d'un mois ou deux dans une ville, le Frère qui remplace le titulaire n'a pas besoin d'être pourvu de tous ses grades enseignants.

On pourrait observer encore que les enfants qui ont suivi les classes faites par Vacher pourraient se rappeler de son nom. Mais, il faut remarquer que chez les Maristes, comme la plupart des religieux d'autres Ordres, les jeunes recrues changent de nom en entrant dans la confrérie et ne s'appellent plus que par un nom de saint ; Frère Saint-Saturnin, frère Archangias, etc. etc..

Or on a toujours ignoré, jusqu'à présent, le nom que Vacher portait en religion.

Deux ou trois fois, pendant son séjour chez les Frères de Saint-Genis, Vacher eut des permissions pour aller rendre visite à sa famille.

Il partait alors pour Beaufort, vêtu de l'habit de Frère et demeurait tantôt chez l'un de ses frères, et tantôt chez l'autre.

Mais il préférait aller chez sa sœur qui est mariée à Marcollin, un petit village non loin de Beaufort. Cette brave femme, qui lui avait toujours témoigné de l'affection, a eu bien souvent à pâtir de ses complaisances pour son frère Joseph,

Pendant son séjour à Beaufort, Vacher venait régulièrement à la messe le dimanche ; il venait également aux vêpres l'après-midi et il portait ostensiblement un gros livre de messe sous le bras. Un bréviaire, probablement.

Deux fois par semaine au moins, il se rendait chez le curé du village et se montrait toujours correct avec lui ; bien qu'il se confiât peu et fût plutôt taciturne.

Enfin, vers le milieu de l'année 1887, on vit revenir Joseph Vacher à Beaufort, mais il ne portait plus l'habit religieux. Ses parents et ses amis s'en montrèrent surpris ; mais il leur répondit sans se démonter :

— Est-ce qu'il est défendu de s'habiller en civil? non, n'est-ce pas ? J'ai préféré laisser ma soutane à Saint-Genis pour venir ici plus librement.

On trouva la raison bonne, et personne ne songea plus à lui demander s'il avait quitté pour toujours l'habit de Frère.

On remarqua cependant, que son attitude était fort différente de ce qu'elle avait été au cours de ses précédents voyages.

Autant il était discret et convenable autrefois, autant il se montrait grossier à ce moment.

Il fréquentait davantage ses anciens camarades qu'il semblait, jadis, vouloir tenir à l'écart.

Ceux-ci le remarquèrent et lui en firent l'observation.

— C'est bien simple, leur dit-il, et si je reviens vers vous, c'est que je le puis actuellement ; autrefois, cela m'était interdit.

— Pourquoi donc ?

— Parce que chaque fois que je venais à Beaufort, j'étais en retraite. Il fallait que je me recueille et j'avais l'ordre de rendre le moins de visites possible. Mais aujourd'hui, il n'en est plus de même. Je suis définitivement entré dans l'Ordre des Maristes, je suis en vacances au lieu d'être en retraite et j'ai grand plaisir à vous retrouver.

On accepta l'explication, et les camarades de Vacher le virent très souvent au milieu d'eux.

Tous ces jeunes gens approchaient de leur vingtième année ; ils étaient moins réservés qu'autrefois dans leur langage et ils parlèrent crûment devant leur ancien condisciple, croyant le gêner.

Mais ils ne furent pas peu surpris de voir que Vacher, qu'ils regardaient comme un modèle de réserve, était beaucoup plus avancé qu'eux et ne se faisait pas faute de le montrer.

On le poussa un peu, et Vacher, qui avait toujours été facile à exciter, s'emporta devant les plaisanteries, voulut montrer qu'il en connaissait autant et plus que les autres, et il se mit à raconter avec force détails des scènes plus ou moins lubriques qui se seraient passées, d'après lui, chez les Frères dont il sortait.

Ces révélations causèrent une certaine gêne aux jeunes gens.

Plusieurs d'entre eux s'éloignèrent ; mais les autres, qui s'amusaient, continuèrent à le faire parler et n'eurent aucune peine à se faire raconter tout ce qu'ils voulurent.

Les jours suivants, Vacher ne manqua pas, néanmoins, d'aller rendre visite au curé, et il eut avec lui une attitude parfaite ; ce qui ne l'empêchait pas, au sortir du presbytère, de rejoindre ses compagnons et de continuer la série de ses récits désobligeants.

Comme son séjour à Beaufort devait être assez long, il manifesta à ses frères l'intention qu'il avait de travailler.

On s'en étonna.

— Puisque tu es *Frère*, lui dit-on, reste tranquille. Tu n'as pas besoin de te remettre à la terre. Ton congé n'est pas long, tu feras mieux de te reposer.

Mais il insista, et chercha du travail lui-même dans le pays.

On l'employa quelques jours.

Les habitants lui étaient plutôt bienveillants, à cause de la situation qu'on lui croyait ; mais, chaque fois qu'on l'interrogeait sur son séjour à Saint-Genis-Laval, Vacher reprenait ses propos immoraux, et stupéfiait si bien tous ces braves gens, qu'ils finirent par lui signifier son congé, en déclarant qu'ils n'avaient plus besoin de personne pour les aider.

Vacher chercha ailleurs.

Mais on s'était répété ce qu'il avait raconté, et la population plutôt pieuse de Beaufort, ne voulut pas employer ce *Frère* qui parlait si mal de son Ordre et qui donnait un exemple scandaleux aux jeunes gens qui le fréquentaient.

Un soir, qu'il avait été plus grossier encore qu'à l'ordinaire, deux ou trois habitants du village se portèrent chez le curé et lui firent part de ce qui se passait.

Le curé fut encore plus surpris que ses paroissiens. Il ne les renvoya qu'après avoir fait préciser les accusations qu'on portait contre Joseph Vacher ; puis il écrivit au Frère Directeur de Saint-Genis-Laval, pour lui demander si le jeune homme devait retourner au noviciat.

Il expliquait les raisons qui lui faisaient poser cette question et il attendit la réponse.

Elle ne se fit pas attendre.

Le Frère Directeur disait catégoriquement que Vacher n'avait à retourner à Saint-Genis, ni pour être novice, ni pour être introduit définitivement dans l'Ordre, pour la bonne raison qu'il avait été mis à la porte de la maison.

Ce dernier renseignement est connu et confirmé par un des jeunes gens qui étaient chez les Frères, lorsque Vacher y entra, et qui est actuellement à Beaufort.

Maintenant, ce que le Frère Directeur de Saint-Genis-Laval ne disait pas, c'était la raison pour laquelle Vacher avait été mis à la porte.

Cette raison, Vacher lui même l'a gardée pour lui, et il est probable qu'on ne sera jamais éclairé nettement sur ce point.

Il est à supposer, néanmoins, que la raison réelle n'est pas toute entière dans cette phrase élastique, reproduite dans tous les journaux comme étant la réponse du Frère Directeur des Maristes : « Vacher est sorti de chez nous, parce qu'il n'avait pas la vocation. »

N'avoir pas la vocation, cela se démontre de bien des manières.

Que manquait-il à Vacher?

L'instruction? Non, sans doute. Il était au moins aussi instruit que les jeunes gens de son âge et le plus souvent, il se montrait plus érudit qu'eux.

Le désir de rester chez les Frères? Non. Il n'avait pas d'autre ambition que d'y rester.

Il a dû se produire quelque obscur scandale, soigneusement étouffé. Vacher avait dix-sept ans et demi, lorsqu'il quitta Saint-Genis; il y était entré à quinze ans et n'avait aucune amitié, aucune relation avec personne auparavant, d'après le témoignage de tous les maîtres qu'il a eus, depuis M. Combet jusqu'à M. Déclérieux.

On est donc conduit à se demander qui l'a poussé à suivre certains instincts singuliers dont la Presse a parlé; instincts qui se manifestèrent ouvertement, peu de temps après sa sortie définitive du couvent de Saint-Genis.

Ne voulant rien avancer qui ne soit appuyé sur des autorités, nous citerons le rapport du juge d'instruction de Belley, qui dit simplement :

« En quittant l'établissement des Frères Maristes, Vacher se rend à Beaufort passer l'hiver, où il reste jusqu'après la saison des foins, puisque au printemps 1888, il essaye de consommer un attentat odieux sur un de ses compagnons de travail pendant la fenaison ».

Ce n'est pas à Beaufort, semble-t-il, qu'il a pu, en quelques semaines, devenir un débauché.

Son vice avait dû naître bien avant, développé on ne saura jamais pourquoi ni comment; mais sa tentative de Beaufort n'a pu être que la suite de coutumes antérieures.

Au reste, ce ne sont là que des déductions et malgré les apparences, il se pourrait que nous nous trompions.

IV

Joseph Vacher ne fit pas un long séjour dans son pays natal, après son renvoi de chez les Maristes.

L'attentat qu'il avait essayé de commettre sur un de ses compagnons de travail lui avait enlevé le peu d'estime que les habitants du pays lui avaient conservé, lorsqu'ils avaient appris la vérité sur sa conduite à Saint-Genis Laval.

N'ayant plus de travail à Beaufort, et ne pouvant plus rester chez ses frères qui ne pouvaient le garder auprès d'eux sans rien faire, il se décida à partir; et comme il a toujours eu besoin de se sentir appuyé par quelqu'un, il se décida à se rendre à Grenoble, où l'une de ses sœurs habitait.

Là-bas, il n'était pas connu, personne ne savait rien de ses aventures, il trouverait sans doute à se placer plus facilement, et sa sœur lui donnerait l'hospitalité jusqu'au moment où il aurait trouvé à s'embaucher.

Il partit donc.

C'était en 1888, à l'époque où M. Carnot, alors président de la République

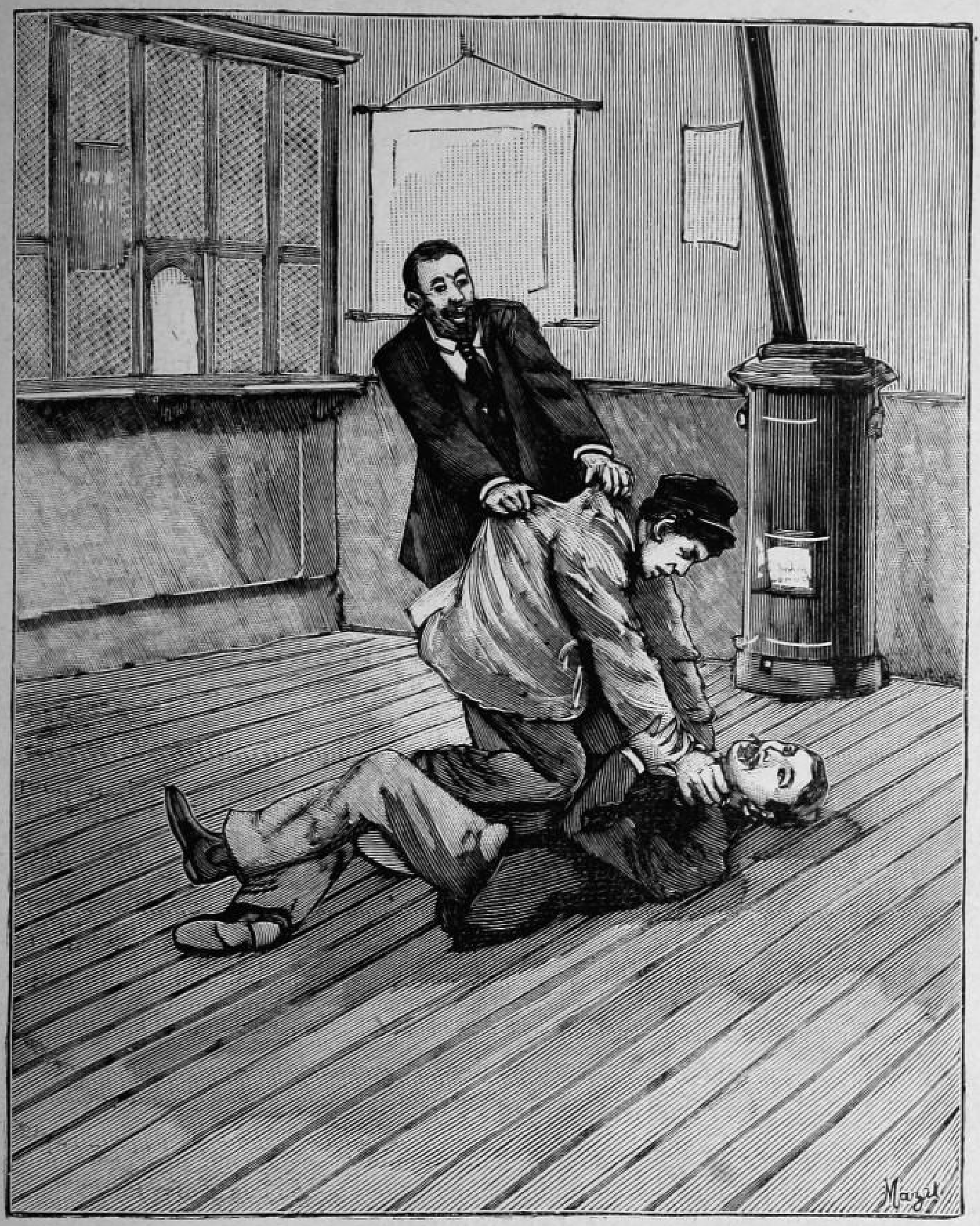

Vacher, pris d'un accès de rage furieuse, sauta sur son interlocuteur. (P. 84.)

annonçait son arrivée comme très prochaine, dans la ville de Grenoble.

En présence de l'affluence des étrangers qui arrivaient de toutes parts à Grenoble pour assister aux fêtes, les hôteliers triplaient le nombre de leurs domestiques et les cafés manquaient de garçons pour servir les clients plus nombreux.

Le moment était bien choisi. Vacher eut la chance de trouver du travail le lendemain même de son arrivée.

Ce fut le patron de la Brasserie des Quatre-Nations qui l'engagea.

Il n'avait pas de vêtements convenables, on lui en prêta. Il devait être nourri et logé, sans autres appointements; mais les pourboires des clients devaient compléter ce que la maison lui donnait.

Il resta un mois dans cette brasserie; mais au bout de ce temps, il dut abandonner son service pour se faire recevoir à l'hôpital.

Il avait contracté une maladie d'un genre spécial qui le fit admettre immédiatement.

C'était le 24 septembre 1888. Le 25 novembre suivant, on le congédia et comme le médecin lui avait conseillé de se reposer quelque temps, Vacher ne trouva rien de mieux que d'aller demander asile à sa sœur.

Mais celle-ci ne pouvait pas le garder.

Elle le lui fit comprendre et l'engagea à se rendre auprès de leur sœur de Marcollin qui lui avait toujours été sympathique.

— C'est la seule qui voudra de toi, lui dit-elle. Tu en as trop fait aux autres. Et puis, on n'est pas riche dans la famille, tu sais bien.

Elle lui paya son voyage, et Vacher arriva à Marcollin où sa sœur l'accueillit encore.

Elle le logea et le nourrit jusqu'à la fin de l'année.

Mais, comme son mari trouvait que Vacher en prenait trop à son aise avec eux, elle dut prendre son frère à part et lui apprendre qu'elle ne pourrait plus le garder longtemps.

Vacher, malade, aigri, l'injuria.

Sa maladie n'était pas guérie, sa sœur lui conseilla d'aller se faire soigner à Lyon. On le recevrait sans aucun doute à l'hôpital; et lorsqu'il irait mieux, il serait en état de travailler et de vivre sans être à la charge de personne,

Vacher partit donc pour Lyon et entra le 11 février 1889 à l'hospice de l'Antiquaille, réservé aux affections dont il était atteint.

Il y fut soigné, croyons-nous, par M. Crailleton, maire de Lyon.

Vacher subit une opération très douloureuse, mais se remit assez rapidement.

Le 12 avril 1889, il sortait de l'Antiquaille.

Où alla-t-il?

On l'ignore.

Personne n'a eu de ses nouvelles à ce moment et sa trace n'a été retrouvée nulle part depuis le 12 avril, jusqu'au mois de novembre.

Il est reconnu cependant qu'il est allé à Genève, auprès de son frère Auguste, qui est actuellement cordonnier à Beaurepaire.

On n'a aucune date précise, et le frère de Vacher lui-même ne se souvient pas à quelle époque celui-ci s'est présenté chez lui.

Auguste Vacher n'a pas oublié, pourtant, les singulières conversations de son frère.

Il ignorait d'où venait Joseph, car il ne l'avait pas vu depuis très longtemps.

Il est curieux de remarquer que Vacher, incapable de se suffire à lui-même, épuise la complaisance de tous ses parents, les uns après les autres.

Ayant séjourné à Beaufort, à Saint-Genis, à Grenoble, à Marcollin, chez des sœurs ou des frères à lui, il va encore chez un autre frère pour essayer de se faire aider par lui, ou plutôt, pour tenter de vivre chez lui quelque temps, sans rien faire.

Joseph raconta donc à Auguste ses différentes pérégrinations depuis qu'ils ne s'étaient rencontrés, et il ne manqua pas de lui dire du mal de leurs frères et sœurs qui habitaient le pays.

Il dit ensuite qu'il sortait de l'hôpital et qu'il avait subi une opération très douloureuse.

Au cours de ce récit, Auguste Vacher se souvient fort bien que Joseph lui a dit :

— Je ne sais ce que j'ai depuis cette maudite opération ; mais il y a des moments où j'ai envie de tuer des gens !

Avait-il déjà tué à l'époque où il tenait ces propos à son frère?

On n'en sait rien.

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il s'est toujours gardé de préciser l'emploi de son temps avant son arrivée à Genève.

Ne trouvant rien à faire en Suisse, Joseph Vacher se décida à rentrer en France.

On n'a pas retrouvé sa trace ; mais il prétend avoir séjourné deux mois à Aix-les-Bains, pendant l'été, à l'hôtel Folliet.

Les propriétaires de cet hôtel n'ont aucun souvenir précis à ce sujet.

Vacher assure encore avoir gagné quelque argent chez eux et avoir pu ainsi payer son voyage à Paris, où il aurait séjourné quelque temps pendant l'Exposition universelle (1889).

Enfin, pour abréger tous ces détails et pour arriver plus vite à l'époque curieuse de sa vie, au séjour qu'il fit à Besançon et à Beaume-les-Dames auprès de sa fiancée, disons rapidement ce qu'il a fait depuis l'époque où on retrouve sa trace, c'est-à-dire depuis le 12 novembre 1889, jusqu'au moment où il partira pour le service militaire.

D'après ses dires, il serait revenu de Paris à Lyon, et aurait cherché du travail dans cette ville pendant quelques jours.

Il se présentait pour faire les gros travaux. On l'engeaga chez MM. Manhès et Piquet, frères, papetiers, 9, rue Pierre Corneille.

Mais, avant de l'admettre, on lui demanda quelles étaient ses références.

Vacher s'empressa de dire qu'il avait été pendant deux ans chez les frères Maristes de Saint-Genis-Laval, qu'il les avait quittés quelques mois auparavant et qu'il revenait directement de son pays.

— C'est bien, lui dit-on, nous allons nous renseigner.

On écrivit à Saint-Genis-Laval au Supérieur des Frères Maristes, qui répondit au directeur de la maison Piquet par des renseignements excellents.

Vacher fut aussitôt engagé et commença son travail sans tarder.

Sa besogne n'était pas difficile.

Elle consistait à charger les colis de papier sur une carriole, à les porter aux gares ou à transporter des ballots, d'un coin à l'autre du magasin.

Fort et robuste, il s'acquittait bien de sa tâche et l'on n'eut jamais pour cela la moindre observation à lui faire.

Ce qui gâta tout, ce fut une parole un-peu brusque que lui adressa un des employés de la maison, à propos d'une course oubliée.

Vacher fut prit d'un accès de rage furieuse, sauta sur son interlocuteur et une bataille s'engagea.

Vacher poussait des cris inarticulés, il roulait son adversaire, cherchant à le prendre à la gorge pour l'étrangler, et peut-être y serait-il parvenu sans l'intervention de M. Manhès, l'un des propriétaires de la maison, qui sépara les combattants et mit Vacher dehors sans plus tarder.

C'était le 12 février.

Il était resté en place trois mois.

Ne sachant où aller, Vacher songea encore à Saint-Genis-Laval qui était, comme on le voit, le centre même de ses promenades à travers la France.

Il avait raison, du reste.

Là-bas, tout lui réussissait.

Les Frères eux-mêmes, qui n'avaient guère que de mauvais souvenirs sur lui, n'avaient pas voulu l'empêcher de travailler en disant tout ce qu'ils savaient. Puisque Vacher était sûr, maintenant, de n'avoir rien à craindre de leur part, il se dit qu'il ne pouvait mieux faire que d'aller à Saint-Genis et de chercher à s'y placer une cinquième fois.

Comme il avait lassé sa sœur qui habitait Saint-Genis, par ses exigences et son mauvais caractère, il ne pouvait songer à aller lui demander une fois de plus l'hospitalité.

Mais il connaissait dans le pays des logeurs qui, pour quelques sous, donnaient asile, la nuit, à des ouvriers de passage à Saint-Genis-Laval.

Vacher se rendit dans une de ces maisons et occupa ses journées à chercher à s'embaucher chez un cultivateur.

La première chose qu'il fit, fut d'aller voir ses anciens patrons pour essayer de reñtrer chez eux.

M. Combet lui répondit :

— Non, Joseph, je ne peux plus te reprendre. Tu sais que tu ne t'entendais pas avec mes voisins. Du reste, je me fais vieux et je n'ai plus besoin de prendre autant de terres qu'autrefois, de sorte qu'un domestique serait pour moi une charge, sans me servir à grand'chose. Mais le travail ne manque pas, cherche dans le pays. Si tu es devenu un peu plus travailleur qu'autrefois, tu arriveras à rester en place.

Vacher s'en alla chez M. Commarmot, aux Loges. Mais celui-ci connaissait trop bien le caractère de son ancien domestique pour désirer le reprendre et lui opposa un refus formel.

Restait M. Déclérieux.

Vacher hésitait à l'aller voir et il avait de bonnes raisons pour cela.

La façon dont ils s'étaient quittés n'avait rien de très cordial et M. Déclérieux pouvait craindre une nouvelle fugue de son ancien employé.

Il y avait une autre raison assez sérieuse : c'est que la maison Déclérieux se trouvait placée en face même de la porte des Maristes, ainsi que nous l'avons dit précédemment.

Vacher ne tenait pas à se retrouver en présence de ses anciens supérieurs et surtout de ses anciens condisciples, après tout ce qui s'était passé.

On aurait pu lui faire des reproches, lui rappeler tout ce qu'il avait dit à Beaufort contre la maison qui l'avait hospitalisé si longtemps ; et Vacher se connaissait, il n'aurait pas supporté les réprimandes et il en serait sorti une scène regrettable pour tout le monde.

Mais à quoi se résoudre ?

Il alla à droite et à gauche, visita les fermes du voisinage, chercha à s'embaucher, mais ne put pas y parvenir.

— Tant pis, se dit-il, je vais aller voir Déclérieux. Après tout, ce n'est qu'un moment à passer et je n'ai pas le choix.

Il redoutait cependant bien plus les Frères Maristes que Déclérieux, qui était un bon homme.

D'après la topographie des lieux, on a pu voir que les rencontres de Vacher avec ses anciens maîtres étaient non seulement probables, mais certaines.

Pour aller à Saint-Genis-Laval, il n'y a que ce chemin-là, et les Frères le sillonnent toute la journée, soit pour se rendre en ville, soit pour aller à la poste qui n'est pas éloignée.

Vacher hésita encore et on le vit rôder plusieurs jours de suite à l'entrée du chemin, s'éclipsant, dès qu'il voyait une soutane noire, et se hasardant imidement lorsqu'il lui semblait que le chemin était vide.

L'argent commençait à lui faire défaut, il fallait prendre une résolution. Ce fut lorsqu'il ne vit plus que deux ou trois francs dans sa bourse qu'il eut le courage de tenter sa démarche.

Un soir donc, à la tombée de la nuit, les oreillères et la visière de sa casquette baissées, il s'engagea dans le chemin résolument et parvint chez Déclérieux sans avoir fait aucune rencontre.

Il frappa à la porte cochère.

Ce fut Mme Déclérieux qui vint ouvrir.

— Tiens, dit-elle, c'est Joseph. Qu'est-ce que tu veux?

— Est-ce que le patron est là? demanda Vacher en entrant rapidement.

— Oui. Tu veux lui parler?

— J'ai quelque chose à lui dire.

— Entre, tu connais le chemin.

Vacher entra dans la maison.

M. Déclérieux était assis près du poêle.

Il reconnut immédiatement, lui aussi, son ancien employé, et lui dit de s'asseoir.

— Eh ! bien, garçon, qu'es-tu venu faire dans nos pays?

— Je cherche du travail, patron.

— Ah ! ah ! Il n'y en a donc plus dans la vallée de l'Azergues?

Vacher pâlit un peu, mais répondit, très calme :

— Pourquoi me demandez-vous ça?

— Eh ! ne m'as-tu pas dit, il y a quelques mois, que tu revenais de faire les foins dans ce pays-là?

— C'est vrai, dit Vacher. Mais il y a beau temps que je n'y ai plus remis les pieds. Il n'y a rien de bon à faire par là-bas. Je reviens de mon pays.

— On ne peut donc pas t'y garder?

— Non. C'est trop petit. Tout le monde travaille ses terres soi-même. On n'a besoin de journaliers qu'en été et à l'automne.

— Alors que veux-tu faire?

— J'avais pensé à rentrer chez vous, si ça ne vous déplaisait pas trop.

— Rentrer chez moi? Pour travailler?

— Oui.

— Ma foi, mon garçon, je ne voudrais pas te refuser, malgré que nous n'ayons pas eu de très bons rapports sur la fin de ton séjour ici. Mais, j'ai tout ce qu'il me faut en ce moment. Le garçon qui fait ton service d'autrefois est fort et travailleur. Je n'ai pas à me plaindre de lui ; je ne peux donc pas le renvoyer pour te mettre à sa place.

Vacher eut l'air si chagrin que Mme Déclérieux s'en étonna.

— Comment, lui dit-elle, à ton âge et fort comme tu es, tu ne trouves

pas de travail sans aller chez tes anciens patrons ? c'est que tu ne veux pas chercher !

— Je ne fais que ça, répondit le jeune homme.

— Pourquoi es-tu sorti de la maison des Maristes ? Tu étais bien là et tu avais fait assez de bêtises pour y rentrer.

— Ce sont de mauvaises gens, répliqua Vacher, d'un air sombre.

— Voilà qui m'étonne, par exemple. Tu disais le contraire toi-même, il n'y a pas si longtemps !

— Je ne les connaissais pas.

— Ce sont eux qui ne te connaissaient pas ; voilà ce que je crois plutôt. Tu as dû faire mille farces et on t'aura mis à la porte.

— Non, répondit Vacher, en se levant.

Il ne donna pas d'autres explications et se leva et dit encore en tournant sa casquette entre ses mains :

— Alors, vous ne voulez pas me reprendre ?

— Mais ce n'est pas qu'on refuse ; on ne peut pas, tu le vois bien. Ta place est prise. Si tu y tenais tant que cela, tu n'avais qu'à rester.

— Vous ne savez pas quelqu'un qui aurait besoin d'un garçon de ferme ?

— Non ; mais ça ne manque pas, cherche dans le village ; vois les gens qui ont des terres, il se pourrait que tu aies plus de chance qu'ici. Tu connais assez les propriétaires du pays pour savoir à qui tu peux t'adresser.

— Allons, au revoir, dit Vacher.

— Au revoir, mon garçon ; bonne chance.

Joseph Vacher sortit furieux de la maison Déclérieux.

Il ne savait que devenir.

Le lendemain, l'argent allait lui manquer, serait-il forcé de se présenter encore chez sa sœur et de la supplier de le garder quelque temps avec elle ?

Cette démarche faisait saigner son amour-propre ; mais s'il ne trouvait rien, il lui faudrait bien l'exécuter.

Il alla coucher tristement chez son logeur, rêvant à mille combinaisons singulières pour faire fortune.

Il avait gardé chez lui des médailles d'étain et des reliques dont on lui avait fait don chez les Maristes, il se mit à les regarder et l'idée lui vint de faire un vœu à la Vierge.

Il avait gardé de son séjour au couvent un mysticisme superstitieux qui lui faisait ajouter grande foi aux miracles et à toutes les choses extraordinaires.

Pourquoi la Vierge ne ferait-elle pas un miracle en sa faveur ?

Comme il réfléchissait au vœu qu'il allait prononcer devant ses petites

médailles, il entendit, dans un coin de la chambrée, deux hommes qui causaient ensemble.

L'un paraissait fort en colère et parlait continuellement à l'autre, qui se bornait à pousser, de temps à autre, un grognement ou une exclamation approbatifs.

Vacher prêta l'oreille et comprit que celui qui semblait furieux était un domestique congédié le jour même par ses patrons.

— Tiens, se dit-il, est-ce que la bonne Vierge m'aurait déjà exaucé? Ah! comme j'ai eu raison de penser au ciel immédiatement.

Il écouta et vit bientôt qu'il ne s'était pas trompé.

Restait à savoir chez qui cet homme avait été employé.

Mais l'autre devait déjà avoir prononcé le nom de son maître et il n'en parlait plus, tout entier au récit de la discussion qui l'avait forcé à s'en aller.

Enfin, au bout d'une demi-heure d'espionnage, Vacher apprit que le fermier en question était conseiller municipal et qu'il habitait à gauche de la descente, qui suit la grande place de Saint-Genis; dans la direction du Rhône.

— Dieu soit loué! murmura-t-il. Dès demain, j'irai chez ce fermier et je lui proposerai d'entrer chez lui. Décidément, le ciel est avec moi!

Et pour mieux disposer le ciel en sa faveur, il promit mentalement à la bonne Vierge d'aller lui porter un cierge à l'église de Fourvières, si son affaire réussissait.

L'homme, qui écoutait l'ancien domestique du conseiller municipal, se lassa bientôt de l'entendre, et il dit à son compagnon de le laisser dormir.

Le monologue du valet de ferme s'arrêta dès lors et Vacher s'endormit à son tour.

Le lendemain, à sept heures, il était debout et s'habillait en hâte pour aller à la recherche de la maison dont il avait entendu parler.

C'était à quelques minutes de là; il y parvint bientôt et demanda au premier passant qui se présenta :

— Ne connaîtriez-vous pas, Monsieur, une ferme qui se trouve sur ce chemin, et qui appartient à un conseiller municipal?

— C'est y chez Guinet, que vous voulez dire?

— Je ne sais pas son nom. On ne m'a donné que les indications que je vous répète.

— Ça doit être Guinet. Tenez, c'est la maison que vous voyez là, sur la droite, en descendant, à cent mètres d'ici.

— Il est conseiller municipal de Saint-Genis?

— Oui, oui. Ça doit être ça. Voyez toujours. Moi, je n'en connais pas d'autre dans le voisinage.

Vacher remercia.

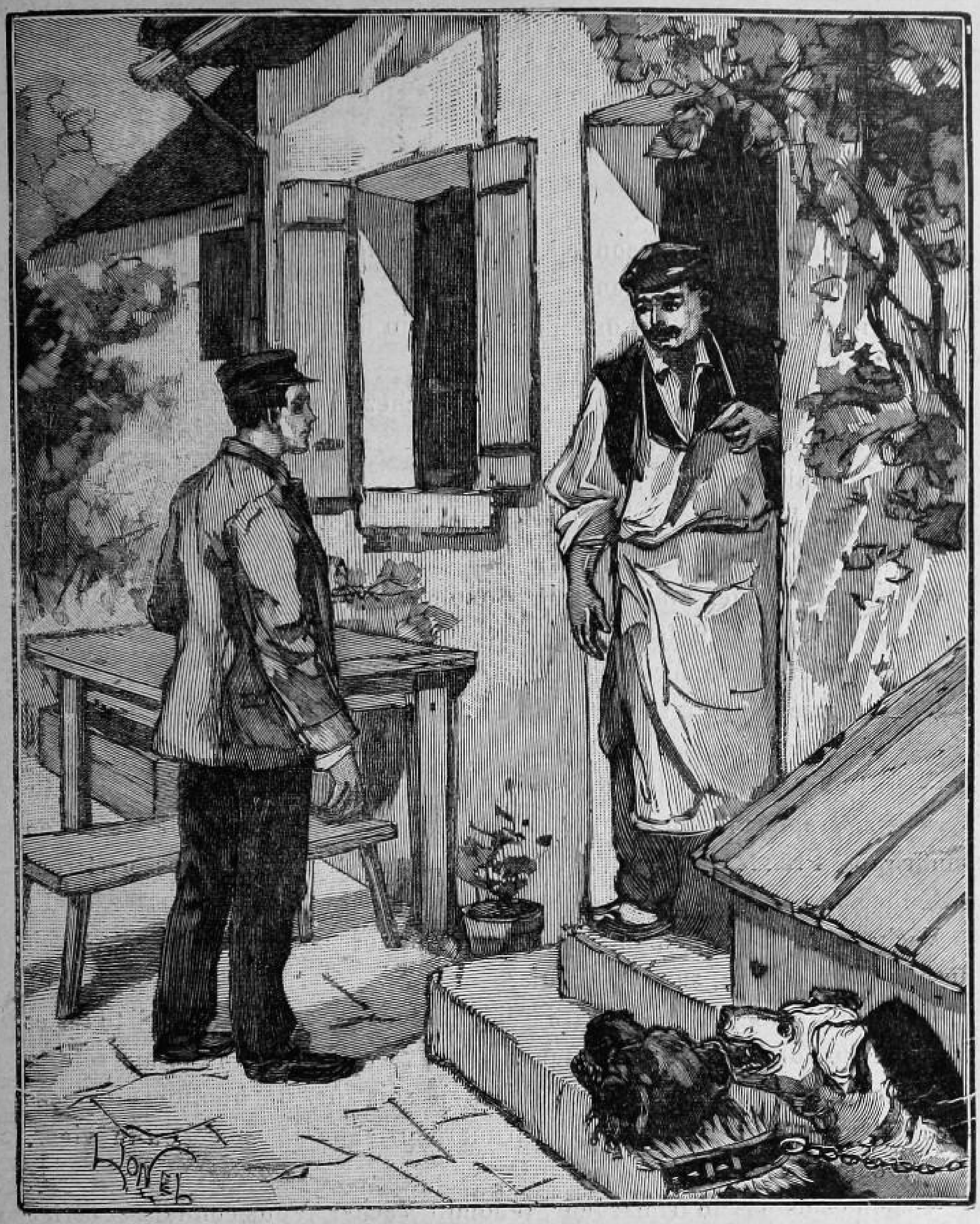

« Te voilà, vaurien? » cria M. Guinet. (P. 94.)

Il descendit le chemin qu'on lui avait indiqué et frappa à la porte d'une maison d'assez bonne apparence.

Une grosse servante vint entr'ouvrir la porte.

— Je voudrais voir M. Guinet, demanda Vacher.

— Qu'est-ce que vous lui voulez ?

— C'est pour entrer en service.

La fille de ferme dévisagea le nouveau venu et, sans répondre, elle ouvrit la porte toute grande et fit entrer le postulant.

Puis, elle referma bruyamment et courut à la maison en criant :

— M'sieu, c'est un homme pour entrer en condition.

Une voix répondit de l'intérieur :

— Qu'il entre.

— Entrez, répéta la fille.

Le fermier mangeait sa soupe à la lueur d'une lampe, car le jour n'était pas encore venu complètement.

— Qui est-ce qui t'a dit que j'avais besoin de quelqu'un? demanda-t-il quand Vacher fut debout devant lui.

Vacher raconta qu'il l'avait entendu dire chez son logeur.

— Ah! répondit le fermier.

Et il se remit à manger.

Il y eut un long silence, pendant lequel M. Guinet réfléchissait en continuant son repas.

Vacher était gêné, mais n'osait prononcer un mot de crainte de donner une mauvaise opinion de lui.

Enfin, le fermier se décida.

— Es-tu prêt à rentrer? demanda-t-il.

— Oui, Monsieur.

— Eh! bien, je te prends à l'essai. Autant toi qu'un autre et comme tu arrives le premier, j'aime autant ne pas tarder davantage, car le travail en souffrirait. Prends tes habits de travail et dépêche toi, nous partirons ensemble aux champs.

Vacher avait ses vêtements dans un large morceau de toile, qu'il portait au bout d'une canne, sur son épaule.

— Je ne crois pas que je te garderai longtemps, dit le fermier. Si tu restes ici deux ou trois jours, ce sera tout. Je veux avoir le temps de me retourner et de prendre un domestique dont je sois sûr, un homme qu'on me recommande. Toi, tu as l'air d'un trimardeur et je ne sais d'où tu viens. Tu coucheras à la grange.

— Je ne suis pas un trimardeur, répondit Vacher. Vous connaissez certainement ma sœur, qui habite tout près de chez vous.

— Tu es donc de Saint-Genis?

— Non, mais ma sœur y est depuis quinze ans.

— Comment s'appelle-t-elle?

— C'est Mme Prat.

— Comment! tu es le frère de cette brave femme! alors ça va, mon garçon, tu peux rester chez nous. Je n'en connais pas de plus honnête dans le pays; et si tu lui ressembles, comme je l'espère, nous nous entendrons bien vite. On va te montrer la chambre du domestique et tu y mettras tes

affaires ; puis nous filerons au travail, car voilà le jour qui vient et la nuit arrive de bonne heure à ce moment de l'année.

Vacher suivit la fille de ferme qui lui montra la chambre qu'il allait occuper. Il endossa rapidement ses vieux vêtements et partit aux champs avec son nouveau maître.

Il exultait ; et tout en marchant pour se rendre aux terres de M. Guinet, il se disait que vraiment le ciel était avec lui, pour l'avoir favorisé à ce point.

Du reste, comme il voulait conserver ses bonnes relations avec la Vierge, il ne manqua pas, le dimanche suivant, d'aller à l'église de Fourvières, qui s'élève sur une colline au-dessus de Lyon, et il alluma un cierge de cinq sous devant l'image vénérée. Il eut soin de dire un chapelet, de rester un moment dans l'église et de se recommander de son mieux à la protection divine.

Après quoi, satisfait, Vacher rentra à Saint-Genis-Laval, en remerciant le Seigneur de lui avoir fait connaître ce pays.

*
* *

Quelques jours après l'entrée du nouveau domestique, la fille de ferme, qui s'occupait à l'écurie, au pansage des bêtes, se trouva tout à coup assaillie par derrière par un homme dont elle ne voyait pas le visage, et qui cherchait à la renverser sur le sol.

Elle se dégagea vigoureusement et d'un violent coup de poing dans la figure éloigna son agresseur ; puis, saisissant une fourche, elle se mit sur la défensive.

Tout cela s'était passé sans un cri.

La fille était une gaillarde qui devait connaître ce genre d'assaut, et avait appris à les repousser comme il le fallait.

Elle reconnut bientôt Vacher.

— Hein, mon vieux, lui dit-elle, ça t'en fait voir trente-six chandelles ?... Pour qui me prends-tu ? Si tu recommences, je le dis au patron et on te flanquera dehors.

Vacher sortit de l'écurie sans rien répondre, et la fille se remit à son travail, non sans tenir la fourche à sa portée.

Mais, ce jour-là, Vacher ne revint pas.

Peu de temps après, dans un couloir, un matin qu'il était seul à la maison avec la servante, il voulut encore la saisir, la croyant sans défense ; mais la gaillarde portait des ciseaux pendus à sa ceinture, car elle avait prévu de nouvelles entreprises et, au moment où Vacher la courbait d'une étreinte puissante, elle fit luire à ses yeux la lame aiguë des ciseaux.

Vacher fit un bond en arrière en lâchant la fille si brutalement qu'elle alla rouler sur le sol. Mais, il n'eut pas le temps de se jeter sur elle, car elle s'était accroupie et paraissait si résolue, la pointe de son arme en avant, que l'audacieux coquin disparut et resta toute la journée caché au fond de la grange.

Il n'y avait rien à faire avec celle-là, décidément. Vacher le comprit et la laissa tranquille.

Il porta ailleurs ses désirs.

Parfois, des jeunes filles du voisinage venaient à la ferme pour faire quelque commission, acheter des œufs ou du beurre pour leurs parents.

Vacher songea à elles et dès lors ne s'occupa plus qu'à leur tendre des pièges.

La fille de ferme n'avait rien dit au patron, malgré les menaces qu'elle avait faites.

Elle avait assez d'expérience pour savoir que dans les campagnes, tous les hommes en agissent ainsi avec les servantes, et que c'est aux servantes à se défendre si cela leur plaît.

Jadis, elle avait été plusieurs fois en butte à des attaques de ce genre et elle s'en était plainte aux fermières qui l'employaient. Or, on s'était toujours moqué d'elle et ses plaintes n'avaient servi de rien.

— Il ne fallait pas vous mettre en condition, lui répondait-on. Vous savez bien comment ça se pratique. Si vous n'êtes pas contente, restez chez vous.

Comme elle était obligée de gagner sa vie, elle restait, mais savait à l'occasion se défendre contre les amoureux trop entreprenants.

Quand elle vit que Vacher abandonnait sa poursuite, elle fut satisfaite du résultat que sa courageuse attitude avait obtenu; mais elle pensa bien que le domestique allait se retourner d'un autre côté, et elle le surveilla.

Elle ne tarda pas à comprendre ses nouveaux projets et elle se promit d'y faire attention.

Vacher lui déplaisait avec ses façons brutales et sournoises, et il y avait dans la conduite de la fille de ferme autant d'esprit de vengeance que d'honnêteté, quand elle se décida à faire bonne garde autour des jeunes filles qui se présentaient souvent à la ferme.

Vacher s'aperçut de cette surveillance et en conçut une haine terrible contre cette femme.

A plusieurs reprises, ils eurent ensemble des querelles que l'intervention des maîtres ne suffisait pas toujours à apaiser.

Quoiqu'il en soit, deux mois passèrent sans que Vacher eût la moindre occasion d'attaquer les clientes du fermier.

Toujours, il y avait quelqu'un à la maison, ou bien la fille de ferme,

seule avec lui, restait à l'écurie ou à la cuisine, surveillant la porte et allant ouvrir elle-même.

Un jour pourtant, le 25 avril 1890, la fermière envoya sa domestique à Lyon, pour y acheter des graines; et peu de temps après son départ, elle envoya Vacher aux champs.

— Si tu rentres avant moi ce soir, lui dit-elle, je mets la clef sous le portail, tu pourras entrer dans la maison. J'ai des courses à faire dans la campagne et je ne rentrerai que pour le dîner.

M. Guinet était à ses terres avec sa famille et la maison restait seule.

Vacher se sentit tressaillir de joie.

Il fit semblant d'obéir à sa patronne; puis, lorsqu'il la crut partie pour faire ses courses, il se hâta de revenir à la ferme; trouva la clef sous le portail et entra dans la maison après avoir refermé soigneusement.

Il allait donc enfin pouvoir exécuter les projets qu'il ruminait depuis si longtemps!

La maison était seule, tous ses habitants en étaient éloignés et ne devaient rentrer que le soir, il aurait tout le temps.

Précisément, il y avait une jeune fille qu'il avait remarquée parmi les autres. Elle venait presque tous les jours acheter du lait vers quatre heures du soir.

Vacher l'attendit.

A l'heure habituelle, il entendit sonner.

Il courut ouvrir.

C'était, en effet, la jeune cliente.

Elle apportait un petit récipient en fer-blanc, qu'on nomme une *berthe*, et elle demanda qu'on voulût bien la lui remplir.

— Mais oui, entrez donc, dit Vacher.

La jeune fille entra sans méfiance.

— Montez donc à la maison, dit le domestique.

— Madame n'est pas là?

— Non, mais la fille est bien par là.

La jeune fille entra dans la cuisine de la ferme.

Vacher la suivit.

Il ferma la porte derrière lui, posa la *berthe* sur la table; et, sans un mot, se précipita sur la pauvre enfant, qui se mit à pousser des cris terribles.

Vacher la saisit au visage, ferma sa bouche avec sa main et s'apprêtait à la violer malgré sa résistance, quant la porte s'ouvrit tout à coup et le fermier apparut.

Vacher lâcha prise; mais il n'eut pas le temps de s'enfuir. Le fermier, qui amenait ses chevaux, avait encore son fouet à l'épaule. Entendant un bruit

de lutte et des cris chez lui, il s'était élancé dans la cuisine ; et en reconnaissant son domestique, il avait levé son fouet et lui en administrait une volée magistrale.

La jeune fille terrifiée s'était évanouie.

D'un vigoureux coup de pied, M. Guinet envoya Vacher dans la cour, en lui criant :

— Fais ton paquet tout de suite, mauvaise bête. Je ne veux plus de toi ici !

Puis, il s'empressa auprès de la malheureuse enfant qu'il ranima bientôt, et raccompagna lui-même chez ses parents.

Quand il rentra, tout le monde arrivait.

Il raconta l'aventure.

— Il faut le faire mettre en prison, dit la fille de ferme. C'est un mauvais gueux. Je suis sûr qu'il recommencera. J'ai dû moi-même le menacer de mes ciseaux et de ma fourche pour avoir la paix.

Mais le fermier avait déjà causé aux parents de la jeune fille.

— Non, dit-il. Il faut taire cette histoire ; et puisque, grâce à mon heureuse intervention, cette pauvre petite est restée saine et sauve, n'ébruitons pas l'affaire. Ça pourrait lui faire du tort. Quant à ce coquin, je vais le flanquer dehors.

Il demanda à sa femme le compte de Vacher et prépara l'argent qu'il lui devait.

Quand tout fut prêt, il demanda :

— Qu'on aille me le chercher.

Mais on eut beau fouiller la maison, Vacher demeura introuvable.

Alors le fermier sortit.

— Je vais bien le dénicher, dit-il.

Deux gros chiens étaient à la chaîne au coin de la maison. Il alla les détacher et leur cria :

— Hop ! cherchez par là !...

Mais avant que les terribles animaux fussent partis, Vacher apparut à la fenêtre de la grange et descendit dans la cour.

— Te voilà, vaurien? cria M. Guinet. Allez, à la maison et vite, qu'on te règle ton compte et qu'on te flanque dehors !

Vacher entra dans la maison.

Toute la maisonnée s'écartait sur son passage.

La fille de ferme, que rien n'arrêtait, continuait ses menaces.

— Nous le retrouverons, disait-elle en lui montrant le poing. On lui apprendra à courir comme ça sur les femmes et les jeunes filles. Ne te retrouve pas sur mon chemin, coquin, continuait-elle, moi je n'ai pas peur que

ça me compromette, comme cette pauvre fillette, et tu verras si je te ferai faire de la prison !

Vacher, tout honteux et penaud, ne manqua par d'observer cependant qu'on ne déposerait aucune plainte contre lui, pour ne pas ébruiter l'affaire.

Cette constatation le rassura.

Il tremblait d'aller en prison ; mais du moment qu'il n'y avait aucune crainte à avoir, il allait payer d'audace.

En effet, il avisa l'argent que le fermier avait préparé et regarda la quittance :

— Il n'y a pas mon compte ! dit-il.

On se récria. Comment ! il n'y avait pas son compte ! Est-ce qu'il croyait qu'on volait comme il violait?

— Il n'y a pas mon compte, dit-il. Vous me renvoyez, vous me devez une indemnité.

— Une indemnité ! cria la fille de ferme. On t'en fichera ! Cinq ans de prison, voilà ce qu'il te faut.

Mais Vacher reprit insolemment :

— Il a été convenu, quand je suis entré ici, que je recevrais cinquante francs d'indemnité au cas où je viendrais à être mis à la porte avant la date à laquelle expire mon engagement. De même, je devais les donner, si je m'en allais de mon plein gré. Ce n'est pas le cas, je suppose? Donc, vous me devez cinquante francs, donnez-les-moi.

— Eh ! bien, dit M. Guinet, soit. J'ai dit, je paie. Voilà tes cinquante francs et file.

Vacher donna le reçu et sortit.

Le fermier l'accompagna jusqu'à la porte en faisant claquer son fouet; et comme Vacher passait sur le chemin, il lui dit :

— Ne te montre plus dans le pays, sans ça, tu auras affaire à moi !

Sans répondre, Vacher monta vers le village.

Le soir même, M. Guinet alla chez la sœur de Vacher, qui habitait tout près de chez lui.

— Eh ! bien, lui dit-il, vous avez un frère dont je ne vous fais pas compliment.

— Quel frère?

— Joseph.

— Il est donc ici?

— Il y a deux mois qu'il travaillait chez moi.

— Est-ce possible?

— Je vous l'assure. Il prétendait même que tous les dimanches il venait vous voir.

— Mais il y a plusieurs mois que je ne l'ai revu.

— Tant mieux pour vous. Pour moi, je l'ai flanqué à la porte ce soir et j'espère bien qu'il ne remettra plus les pieds dans le pays.

— Mais pourquoi, mon Dieu! vous a-t-il volé quelque chose?

— C'est bien pis!

Et M. Guinet fit à la malheureuse femme le récit de ce qui venait de se passer.

La sœur de Vacher pleura abondamment. Elle essaya de l'excuser.

— C'est un enfant, disait-elle.

— Non, dit M. Guinet, c'est un mauvais garçon. J'ai pu l'apprécier pendant le temps qu'il est resté chez moi, et si ce n'avait été votre frère, je ne l'aurais pas gardé. Vous êtes si honorablement connue ici, que je n'avais pas hésité à l'arrêter le jour où il s'est présenté chez moi, en se recommandant de vous.

— Ce pauvre garçon nous donne bien du chagrin, dit Mme Prat en pleurant. Je vous remercie de vos bonnes paroles, mais nous sommes bien à plaindre.

— Il faut le surveiller, continua M. Guinet. Il est jeune encore et on pourrait peut-être en tirer quelque chose. Les idées qu'il a peuvent le perdre.

— Que dit-il donc?

— Eh! parbleu, il s'est mis depuis quelque temps à acheter des journaux anarchistes, qui prêchent des doctrines absolument insensées. Il a l'esprit de travers, Joseph, vous savez. Il a mordu à ces balivernes et y croit comme à des paroles d'Évangile. Si l'affaire d'aujourd'hui ne s'était pas produite, il est bien probable que je ne l'aurais pas gardé chez moi bien longtemps; à cause de cela; ne voulait-il pas que je l'autorise à se rendre à Lyon, dans quelques jours, à l'occasion du premier mai?...

— Mais pour quoi faire? demanda la malheureuse femme.

— Pour manifester.

— Je ne connais rien du tout à cela, reprit Mme Prat d'un ton navré. Nous autres, nous travaillons, nous n'avons pas le temps de nous occuper de toutes ces sottises.

— Et comme vous faites mieux! La manifestation du premier mai est faite par un tas de fainéants qui voudraient manger du pain sans travailler. Mais ça ne se passera pas sans grabuge, cette manifestation; et si vous voulez m'en croire, vous garderez Joseph auprès de vous tous ces jours-là, il est capable de faire des bêtises.

— Croyez-vous? c'est désolant, qu'allons-nous faire de ce malheureux, s'il continue à marcher dans cette voie?

— Surveillez-le, répéta M. Guinet.

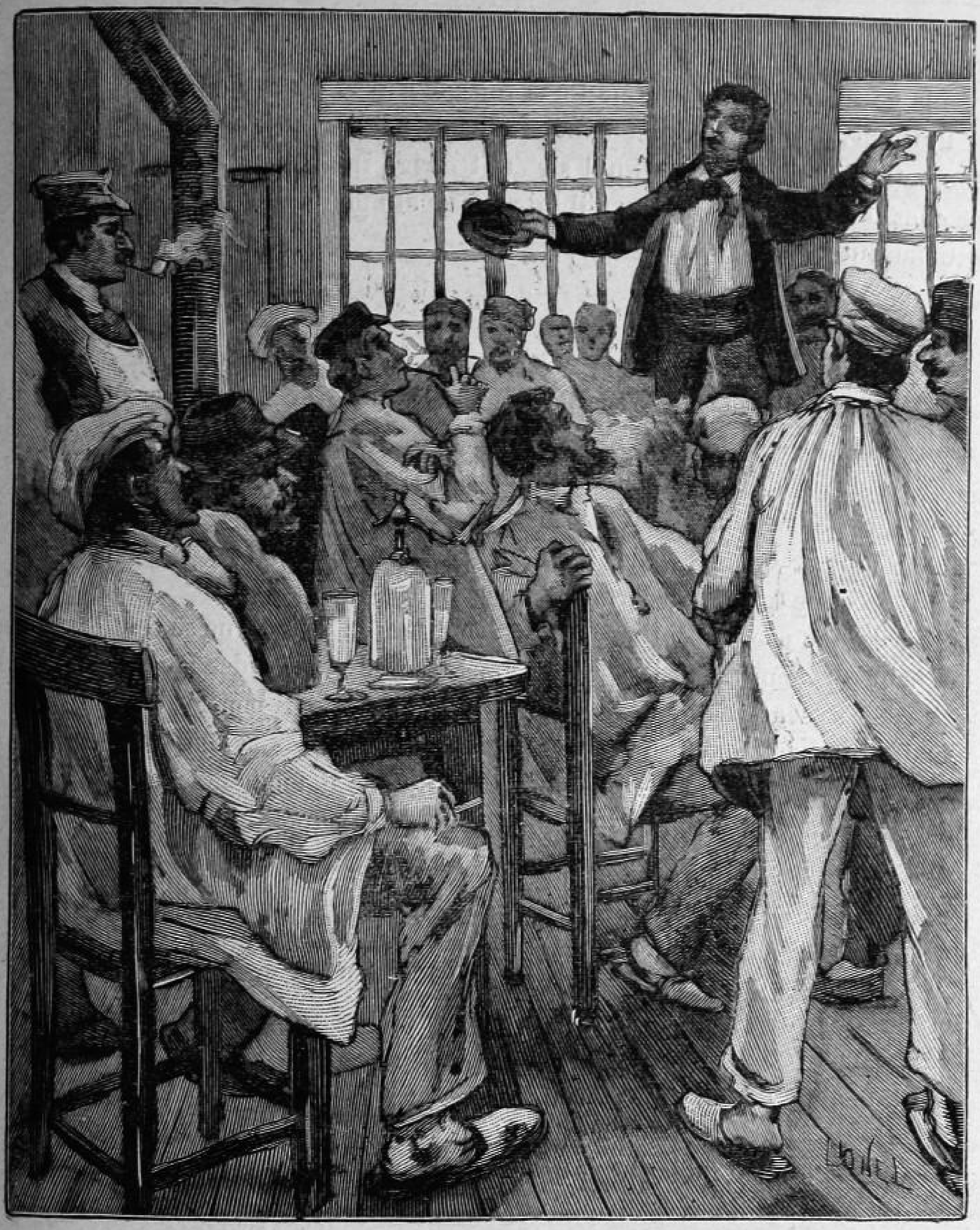

Vacher monta sur une table et cria : « Vive la Révolution sociale ! » (P. 100.)

Et il se retira, en assurant Mme Prat de toute sa sympathie et de toute son estime.

La sœur de Vacher s'attendit donc à voir arriver son frère d'un moment à l'autre; mais ni le soir, ni le lendemain il ne parut chez elle, au grand chagrin de la pauvre femme qui se désespérait d'autant plus que le langage de M. Guinet n'avait rien de rassurant pour elle.

On était au 27 avril; elle lut les journaux et vit qu'on préparait, en effet,

pour le premier mai, une grande manifestation socialiste et anarchiste et que le gouvernement s'apprêtait à la réprimer avec rigueur.

Puisque Joseph avait déjà demandé à se rendre à Lyon avant de quitter son patron, il était certain qu'il s'y était dirigé immédiatement en sortant de chez lui, libre de faire ce qu'il lui plaisait et muni d'une somme d'argent satisfaisante.

* * *

Les prévisions de M. Guinet se trouvaient exactes.

Vacher s'était, en effet, rendu à Lyon sans chercher à se placer de nouveau à Saint-Genis-Laval.

Cette fois, d'ailleurs, la situation était grave, et il ne redoutait rien tant que d'être poursuivi.

Il tremblait, qu'au dernier moment, M. Guinet ne revînt sur sa décision première et ne mît la gerdarmerie à ses trousses.

Il prit donc par les sentiers pour se rendre à la ville et ne se sentit tranquille qu'au moment où il se perdit dans les petites rues des faubourgs.

Vacher se sentait attiré par les quartiers populeux. Il pensait que là, rien n'était plus facile que de se cacher, et il se dirigea vers la Guillotière.

Il ne savait pas où aller coucher, mais il trouverait facilement, sans doute, en s'adressant au patron de l'établissement dans lequel il irait manger.

Dans sa hâte de s'égarer au plus vite en dehors de la route directe de Saint-Genis-Laval à Lyon, Vacher avait suivi la crête des collines; et, passant par Beaunant, il était entré à Lyon par Saint-Just et Fourvières, puis était redescendu sur la Saône pour se rendre dans le quartier où il voulait se dissimuler.

Le faubourg sur lequel Vacher se dirigeait se trouve sur la rive gauche du Rhône.

Vacher traversa les deux fleuves ; le premier par le Pont-au-Change, et le second par le pont de la Guillotière; et comme la nuit était venue, il put suivre des groupes d'ouvriers qui venaient de travailler et se rendaient sans doute dans les petits restaurants du quartier, pour prendre leur repas.

Cette poursuite le conduisit au cœur même du quartier de la Guillotière, dans le bout de la rue Paul-Bert.

Les ouvriers, des maçons, entrèrent dans un débit de vins où l'on servait à manger et Vacher y pénètra derrière eux.

C'était une gargotte très fréquentée. Les nouveaux venus eurent de la peine à se placer.

Vacher remarqua qu'on paraissait très animé. On parlait très haut, il y avait des éclats de voix, des disputes; il finit par comprendre qu'on parlait

de la grande manifestation qui devait avoir lieu quelques jours après.

Tous les hommes qui étaient rassemblés dans cette boutique fumeuse avaient résolu d'y prendre part.

On les avait entraînés. On leur avait assuré qu'après cette grande affaire, ils auraient moins de travail et plus d'argent; aucun d'eux n'avait hésité à s'enroler.

Comme chacun achevait son repas, un homme de petite taile, vêtu d'un complet usé, monta sur une table et fit un signe de la main.

Les conversations s'arrêtèrent comme par enchantement.

L'homme parla.

L'auditoire buvait ses paroles.

Il racontait que c'en était fini de souffrir et de travailler à périr pour le bourgeois qui ne fait rien. Enfin, grâce à la vigueur du peuple, on se levait contre les oppresseurs, et le peuple montrait qu'il était le plus fort.

— Courage, citoyens! hurlait l'orateur. Le jour de délivrance est proche. Dans cinq jours, l'aurore du premier mai éclairera l'apothéose de la liberté. Le peuple montrera sa force; et, par une révolution pacifique, mettra enfin la main sur ce qui lui appartient. Et dans cette belle journée, ce ne seront pas seulement les Lyonnais, les Marseillais, les Parisiens, tous les Français enfin qui auront le bonheur pour toute leur vie, ce seront aussi les prolétaires du monde entier qui secoueront le joug et écraseront le capital tout puissant pour se l'approprier.

« Vous pouvez manger à votre faim et boire à votre soif, citoyens! Dépensez pendant ces cinq jours tout l'argent que les oppresseurs vous ont compté si avarement cette semaine. Au beau jour du premier mai, vous n'aurez qu'à ouvrir les mains et à puiser dans les caisses pleines d'or. Tout sera à vous. La ville sera à vous, avec ses rues et ses maisons ; l'or des particuliers et l'or du public. Vous pourrez dormir à votre aise le soir, après avoir bien dîné des repas préparés pour les riches! Mais il faut du courage, il faut se serrer, se tenir les coudes et marcher comme un seul homme, sans quoi la réussite n'arriverait pas. Et pourquoi, je vous le demande, ne marcherions-nous pas tous! En est-il parmi vous qui refuseraient leur bonheur? »

Un tonnerre d'applaudissements salua cette péroraison.

On voyait dans tous les yeux des lueurs de cupidité qui s'éveillaient, et tous ces hommes se levèrent, choquèrent leurs verres en criant :

— Vive le premier mai, vive la révolution sociale!

Vacher avait écouté attentivement toutes les paroles de l'orateur, et peu à peu, il avait été séduit par le mirage de cette félicité qu'on faisait miroiter à ses yeux éblouis.

BIBLIOTH
DE LA
VILLE DE
LYON

Quand l'homme eut fini de parler, Vacher, gonflé d'enthousiasme, monta sur une table et cria plus fort que les autres :

— Vive le premier mai, vive la Révolution sociale !

Quand le tumulte se fut apaisé, quelqu'un cria du fond de la salle :

— Et la police, qu'est-ce qu'elle va faire?

Un murmure de réprobation courut dans les assistants.

Qu'est-ce qu'il voulait celui-là? Avait-il besoin de parler de police, quand on était si bien et qu'on refaisait ensemble l'organisation du monde?

Mais l'orateur ne broncha pas et releva l'apostrophe :

— Citoyens, dit-il, la police sera avec nous; et si elle n'est pas avec nous, ça nous est égal, nous l'écraserons.

— Bravo ! bravo ! hurla l'auditoire.

— D'ailleurs, poursuivit l'orateur, quel homme refuserait la vie de félicité sans bornes que nous allons lui offrir ? Les policiers sont comme les autres, ils aiment autant se reposer que de travailler.

— Bravo! hurla-t-on encore.

— Et puis, continua l'homme grisé par son succès, le mouvement est irrésistible, parce qu'il est universel. Comment voulez-vous résister à des centaines de millions de travailleurs qui veulent quelque chose? Il n'y a pas moyen. Le gouvernement ne résistera pas et se rendra sans coup férir. Le monde est au peuple, le monde est aux prolètaires.

Vacher hurla comme tout le monde. Il était convaincu, et lorsqu'il sortit le soir avec des camarades qu'il venait de se faire dans la salle du caboulot, il était aussi sûr qu'eux de la réussite définitive des vœux du populaire.

Il vécut les cinq jours qui le séparaient du premier mai, dans un état de béatitude complète.

Enfin! il aurait donc fini de travailler! Il pourrait se livrer à son aise à sa paresse native et vivre sans rien faire, comme il l'avait toujours rêvé!

La veille de la grande fête, le dernier soir d'avril, toute la Guillotière fut en liesse.

Déjà, on racontait partout que la police et l'armée, terrorisées, s'étaient enfermées dans leurs casernes et n'attendaient que l'arrivée des manifestants pour se jeter dans leurs bras et fraterniser.

En effet, on ne voyait dehors ni un agent, ni un soldat.

Le gouvernement avait donné l'ordre de cantonner les troupes, de les répandre dans les monuments publics, sans qu'on s'en aperçût, et les soldats furent mis sur le pied de guerre.

Mais qu'importait tout cela! Les soldats devaient mettre la crosse en l'air, on en était sûr dans les cabarets; pourquoi se serait-on préoccupé d'une question de si peu d'intérêt, quand on était tout à la joie?

Jamais il ne s'était bu autant de litres que ce soir-là, dans les faubourgs de Lyon.

Pourquoi aurait-on compté? Ne valait-il pas mieux tout dépenser, puisque le lendemain on n'aurait qu'à remplir ses poches!

Vacher fit comme tout le monde.

Le peuple avait tant bu le 30 avril, et s'était couché si tard qu'il se leva vers midi avec « la gueule de bois. » Mais quelques petits verres remirent de l'entrain dans tous les cœurs et l'on se décida à préparer le départ.

Le programme était de marcher sur l'Hôtel de Ville et de proclamer la Commune.

Rien ne devait être plus facile, au dire des gens les mieux renseignés. La ville était déserte, comme morte. Pas un agent, pas un soldat.

— Le bourgeois tremble, disait-on; allons, en marche. Il faut que tout soit fini pour l'heure du souper

Les hommes embrassèrent leurs femmes et leur dirent de laver les mioches et de leur mettre les habits des dimanches.

On devait se retrouver à l'Hôtel de Ville, vers sept heures, pour assister au grand banquet fraternel.

C'était touchant.

Vacher avait vingt amis dans le caboulot de la rue Paul-Bert. On décida de partir en groupe.

Quelqu'un ayant parlé de prendre des armes, on faillit lui faire un mauvais parti. Est ce qu'il y avait besoin d'armes? Le gouvernement était écrasé d'avance! Il avait trop peur pour oser résister.

Le rendez-vous général de la Guillotière était à la place du Pont.

A la même heure, tous les faubourgs devaient partir, convergeant vers le même point qui était l'Hôtel de Ville.

A deux heures, tout le peuple de Lyon devait s'ébranler et marcher au bonheur comme un seul homme.

Vacher se trouva à l'heure indiquée avec tous ses compagnons. Il partageait l'allégresse commune et se demandait déjà à quoi il emploierait ses loisirs.

Les chefs du mouvement s'étaient placés sur un seul rang, à l'extrémité de la place qui fait face au cours de la Liberté. Cette large avenue conduit au pont Lafayette, par lequel les manifestants devaient traverser le Rhône pour se rendre à l'Hôtel de Ville.

Au moment où deux heures sonnaient, l'ordre de se mettre en marche partit de la tête de la colonne, qui s'ébranla tambour en tête aux cris de :

Vive la sociale! vive la Commune! »

Vacher voulut tout voir.

Il se glissa à la tête de la manifestation et marcha à côté de l'homme qui portait le drapeau rouge, et de celui qui battait le tambour.

Devant la bande hurlante, le vide se faisait. La longue avenue ne montrait pas un passant et les habitants avaient fermé les persiennes et les volets de leurs fenêtres.

On eut dit une ville en état de siège.

Ils marchèrent un quart d'heure.

Au début, les inquiets, ceux qui redoutaient la police, s'étaient tenus sur les bords de la colonne et en queue ; mais quand ils virent que, décidément, la police n'apparaissait pas, ils reprirent confiance et se montrèrent les plus hardis.

Vacher fut bientôt dépassé.

Devant lui, des gamins marchaient en foule, à reculons, faisant du bruit avec leurs lèvres pour imiter le tambour qui roulait continuement un pas de marche accélérée.

L'ancien domestique de M. Guinet se sentait heureux et fier. Un souffle de joie gonflait sa poitrine. Il jetait un regard de défi aux fenêtres closes de l'avenue, et il cherchait déjà des yeux la maison où il irait coucher le soir, après la grande fête de Fraternité.

Malgré les assertions des orateurs de cabaret, Vacher avait craint, lui aussi, l'arrivée de la police ; mais, comme tout le monde, il s'était rassuré et il avait compris que le gouvernement ne pouvait résister au peuple.

— Dieu le veut! pensait-il, ne faut-il pas que cela s'accomplisse?

Et il pressait le pas pour être un des premiers et arriver en tête à l'Hôtel de Ville. Il rêvait d'une action d'éclat ; il se rappelait les passage d'Histoire de France qu'il avait appris et songeait à monter sur une borne et à proclamer lui-même, le premier, l'avénement de la Commune et de l'âge d'or.

C'est pour cela qu'il tenait à rester en avant, conservant son rang jalousement et jetant des regards farouches à ceux qui tentaient de le dépasser.

Au bout du cours de la Liberté, les quais du Rhône apparurent, majestueux, plantés de hauts platanes feuillus.

Au loin, sur la droite, le dôme de l'Hôtel de Ville dépassait le toit des maisons, c'était le but, il était tout proche et la bande des manifestants, comme avaient fait les croisés à la vue de Jérusalem, salua cette apparition d'un long cri de joie.

Le tambour battait plus fort et le porte-drapeau, très fier, laissait la flamme rouge flotter au vent.

Le pont s'ouvrait devant eux, large et vide.

Ils s'y engouffrèrent.

Les rares passants fuyaient devant eux et la troupe débraillée se sentait

plus heureuse et plus vaillante, en voyant que tout cédait devant elle, dans les rues mortes, aux fenêtres closes. Les volets des magasins étaient mis. Pas une voiture dans les rues désertes. A peine voyait-on sur le quai de Retz, à droite, de l'autre côté de l'eau, trois lourds omnibus qui s'avançaient, cahin-caha, à cinquante mètres les uns des autres.

Alors, on chanta la *Carmagnole*.

Les manifestants étaient cinq mille. Ils avaient des têtes étranges, pour la plupart ; des têtes comme on n'en voit qu'aux jours de troubles et de révolution, hirsutes, avec des yeux cyniques, luisants de convoitise et de cruauté.

Comme ils arrivaient au milieu du pont, les trois omnibus parvinrent à l'entrée opposée et s'avancèrent au-devant d'eux.

Grisés par ce silence et le calme qui les accueillait partout, des hommes crièrent.

— Flambons les omnibus !

Mais les modérés crièrent :

— Non, non, le Peuple fait une Révolution pacifique. Soyons dignes de notre force.

Des cris d'approbation s'élevèrent et la cohorte s'écarta, laissant la chaussée libre pour le passage des voitures.

Et on ne s'en inquiéta plus.

Elles arrivaient ; elles étaient là. Elles pénétrèrent dans la masse épaisse des manifestants. Les vitres relevées étaient munies de stores. On ne voyait pas ce qui se passait à l'intérieur.

Nul ne songea à regarder, d'ailleurs. Mais, tout à coup, au centre même de la troupe, un hurlement de panique s'éleva et les cinq mille homme terrorisés se débandèrent au milieu des cris d'effroi et de colère :

— La police ! la police !

Oui, c'était la police !

Les omnibus en étaient pleins !

Ils avaient pénétré au cœur de la bande ; et tout à coup, par les portières par les fenêtres, un flot d'agents s'élança, empoignant les plus proches et courant sus à ceux qui s'enfuyaient.

Le spectacle était fantastique.

La troupe séparée en deux tronçons se dégorgea sur les deux rives, et la bande d'agents bien stylée déblaya le pont en quelques secondes.

En même temps, par les deux côtés des quais, arrivaient des escadrons de cavalerie qu'on n'avait pas vus et qui forcèrent les fuyards à se disperser dans les rues avoisinantes.

C'était fini.

La Révolution avait fait long feu et cent agents, adroitement conduits, avaient eu raison des cinq mille manifestants.

Et Vacher?

Au moment où les cris retentissaient, il avait été emporté dans la trombe humaine qui se ruait hors du pont.

En un instant, il avait tout compris.

— Et le drapeau! criait-il, poussé, refoulé, culbuté.

Mais on lui criait en courant :

— F... le camp! C'est la police.

Les plus pressés sautaient par dessus le parapet et couraient sur les corniches.

— Ah! les lâches! grondait Vacher, forcé de fuir, au risque d'être écrasé.

Arrivé sur le quai, il se retourna un instant et vit au milieu du pont le drapeau, déchiré, entre les mains d'un agent et la caisse du tambour trouée et bosselée, qui gisait lamentablement sur la chaussée.

La cavalerie arrivait au grand trot.

Vacher fila en montrant le poing et disparut dans les ruelles.

Adieu les rêves, le partage des fortunes, le banquet de la Fraternité. La sinistre réalité apparaissait au peuple.

Tout l'argent était bu. Il y eut une semaine terrible de faim et de privations dans les faubourgs.

Ce furent les femmes et les mioches qui subirent, comme d'habitude, le contrecoup de la révolution manquée.

V

VACHER SOLDAT.

Du 1er mai 1890 au 2 octobre de la même année, la trace de Vacher se perd.

Qu'est-il devenu pendant ces cinq mois? on l'ignore. Il n'a jamais voulu rien dire sur cette époque de sa vie et il prétend en avoir perdu le souvenir.

Le 2 octobre, on le retrouve.

Il est à Lyon, logé dans un hôtel garni, un hôtel borgne, un hôtel de trimardeurs.

Une fiche du service des garnis en fait foi à la préfecture du Rhône.

Que vient-il faire à Lyon?

C'est que son service militaire est proche. Il a été touché par l'appel de sa classe, la classe de 1889; il a tiré au sort et amené le numéro 125 dans le septième arrondissement du canton de Lyon.

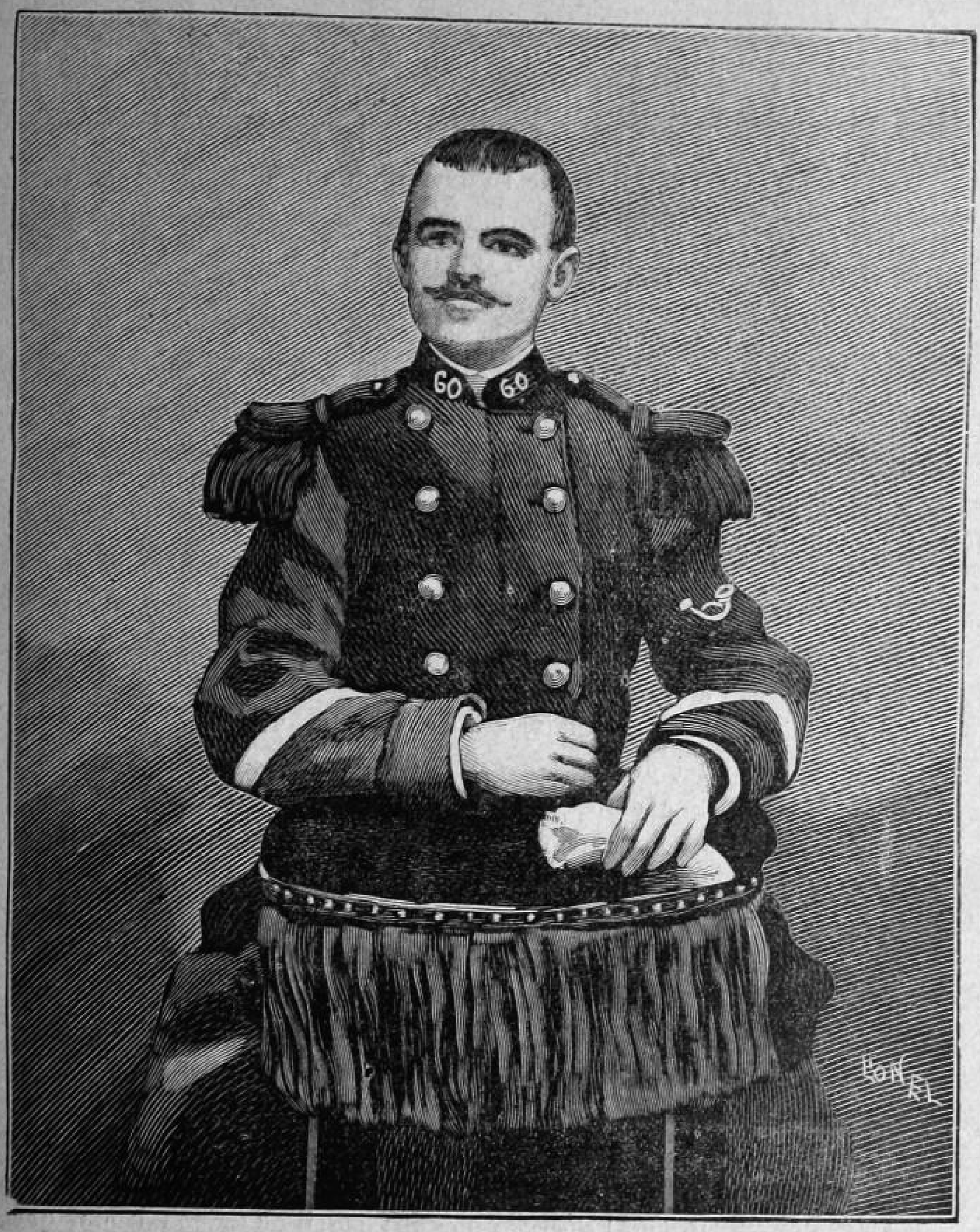

Vacher, sergent au 60e de ligne.

Vacher voyait arriver sans déplaisir le moment de la conscription.

Le métier militaire n'avait rien qui lui plût; mais il allait y trouver le gîte et la nourriture et cela, sans travail trop pénible.

Trois années de tranquillité ; trois années sans être exposé à être renvoyé de chez un patron du jour au lendemain, cela lui parut très agréable et il fut de ceux qui s'occupèrent le plus de connaître exactement le jour du départ.

Ses sœurs, auxquelles il avait écrit des lettres pleines de bons sentiments avaient pardonné à ses incartades passées et lui avaient adressé quelque argent, afin qu'il pût parer aux petites dépenses de la route et de l'arrivée.

Vacher fut dirigé sur Besançon, le 15 novembre 1890.

Dès le départ, les jeunes gens incorporés dans le même régiment, qui se trouvaient au nombre de vingt-trois, remarquèrent le caractère peu communicatif de leur compagnon.

Généralement, le jour du départ de la classe, il y a de la gaieté et de l'entrain, et ce camarade rébarbatif et taciturne fut l'objet des railleries des jeunes conscrits.

Vacher prit très mal les plaisanteries.

— Vous ne savez pas à qui vous avez à faire, dit-il. Commencez par me laisser tranquille, sans ça, je me fâcherai et je cognerai dur.

— Bon! lui répondit-on, s'il n'y a pas moyen de s'amuser avec un futur copain, c'est pas la peine d'aller au régiment ensemble. T'es donc un prince qu'on ne peut pas te parler?

— Je ne suis pas un prince, mais je vaux autant. Si mes parents m'avaient laissé faire ce que je voulais, je n'en serais pas où j'en suis et on aurait déjà entendu parler de moi.

— Qu'est-ce qu'ils t'ont empêché de faire, tes parents?

— Ils n'ont pas voulu me donner d'argent, pour devenir un grand savant.

— Est-ce qu'ils pouvaient t'en donner?

— Oui.

Vacher mentait ; mais pour se poser en victime devant ses compagnons, qui ne le connaissaient pas, il n'hésita pas à raconter une série de sornettes sur le mauvais cœur de ses frères et de ses sœurs.

Il en vint également à dire que s'il avait voulu, il serait, à l'heure présente, un homme très apprécié dans le clergé.

On l'interrogea curieusement ; et Vacher avoua, plein d'orgueil, le séjour de deux ans qu'il avait fait chez les Maristes de Saint-Genis-Laval.

— Alors t'es un défroqué! s'écria-t-on. Ah! ben, il ne manquait plus que ça!

Les plaisanteries recommencèrent de plus belle sur ce nouveau thème ; mais Vacher se leva et voulut se précipiter sur les rieurs.

On eut toutes les peines à le maintenir.

Dès lors, on le laissa en paix ; et ses camarades, en descendant du train s'écartèrent de lui et le reléguèrent à la queue de la petite troupe qu'ils formaient.

— Il est fou, se disaient-ils. Laissons-le. Il serait capable de faire un mauvais coup.

C'est ainsi que Vacher fit son entrée au régiment.

Un sergent attendait le petit détachement venant de Lyon et il le conduisit aux casernes du 60e de ligne, qui se trouvent en dehors de la ville au pied de la colline en haut de laquelle s'élèvent les fortifications qu'on nomme du nom général de « la citadelle. »

Vacher fut incorporé dans la 9e escouade de la 3e compagnie du 2e bataillon.

Le bruit se répandit vite à la caserne que parmi les nouveaux venus, il y en avait un qui était un mauvais camarade et une mauvaise tête.

Tous les bons garçons lui tournèrent le dos dès les premiers jours. Les *fricoteurs*, seuls, vinrent à lui et tentèrent d'en faire un ami. Mais Vacher leur témoigna aussi peu de sympathie qu'aux autres et on le délaissa bientôt.

Cette solitude ne lui déplaisait pas.

Vacher avait toujours aimé à être seul et il préférait rêver dans son coin, à mille projets singuliers, plutôt que de sortir avec les autres et de se promener dans les rues de la ville.

Les exercices militaires étaient d'ailleurs assez absorbants et il retrouvait, le soir, son lit avec une vive satisfaction.

Cependant, à la longue, il voulut connaître la ville qu'il habitait depuis quelques mois déjà, et il sortit.

Besançon est une place fortifiée pleine de soldats de toutes armes.

Les femmes faciles y abondent naturellement, et Vacher trouva plaisir à les rencontrer dans les rues, suivant les trottoirs en jetant des clins d'œil aguicheurs vers les tuniques ou les dolmans qui passaient.

Quand il rentrait le soir, il était tout remué de cette abondance féminine; et on le vit plus souvent avec ses camarades, surtout quand ceux-ci racontaient leurs aventures dans les différents cabarets ou dans les bals, qu'ils fréquentaient les jours de permission.

Vers cette époque, Vacher fut nommé caporal.

Il porta ses galons de laine avec orgueil.

Il marchait plus fièrement dans les rues, quand il sortait le soir, et de ce jour, il se résolut à éblouir quelque beauté de la ville.

Mais, chose étrange, Vacher a toujours été *timide* avec les femmes.

Il n'osait pas les aborder.

Parfois, il s'était laissé entraîner par les Vénus de carrefour qui se promenaient en attendant fortune; mais il se souvenait de l'aventure qui avait nécessité jadis son long séjour à l'hôpital, et il cédait rarement aux sollicitations intéressées dont il était l'objet.

Son rêve n'était pas là.

Car Vacher rêvait d'aimer, d'aimer et d'être aimé.

Il y avait en lui un fond de passion ardent, combattu par sa nature ombrageuse et sa timidité naturelle.

C'était l'être le plus singulier qui fût. Quand il s'en allait, le dimanche, flâner dans les promenades qui s'étendent autour de Besançon, il avait des regards aigus vers les femmes et on voyait des lueurs, vite éteintes, passer dans ses prunelles.

Bien des fois, des coups de désir le prenaient à la nuque, et il était obligé de détourner les yeux, de s'en aller, pour ne pas tomber à quelque attaque soudaine et bestiale, malgré la foule, malgré les conséquences que pareille folie pouvait avoir.

Alors, il rentrait.

Il rentrait à la caserne et on l'entendait se promener pendant des heures dans les vastes chambrées.

Si, par hasard, quelqu'un entrait, on le trouvait les yeux hagards, prononçant des mots entrecoupés et sans suite.

— Il est fou, disait tout le monde.

On l'avait surnommé le *braque*.

A part ces singularités, on ne remarqua jamais rien dans sa tenue ou dans son service qui pût faire croire qu'il avait le cerveau détraqué.

Vacher fut un bon soldat qui plia comme il le fallait devant la discipline militaire et on ne le vit jamais résister à un ordre donné par un supérieur.

Il avait la bosse de l'obéissance hiérarchique et, de même qu'il se courbait docilement, il voulut que les autres le fissent devant lui, lorsqu'il eut enfin recueilli les galons d'argent de sous-officier.

Sa nomination lui causa une joie intense.

Sergent ! il était sergent!

On eut dit que ce grade le haussait de cent coudées et sa morgue devint bientôt insupportable.

Vacher, sergent, fut un tyran.

On ne s'en aperçut pas immédiatement, car, quelques jours après sa nomination, on lui accorda un congé de trente jours que Vacher mit à profit pour aller se montrer un peu partout.

Il était en effet si fier de ses galons, qu'il les promena dans tous les pays où il avait connu quelqu'un.

Ce fut ainsi qu'il se rendit à Saint-Genis-Laval, auprès de sa sœur.

Il lui parut un peu changé, plus exubérant, grâce à la joie qui l'emplissait, plus résolu aussi; mais au fond, aussi mauvais, aussi sournois que par le passé.

Vacher n'avait plus peur des Maristes. Il savait que, malgré tout ce qu'il

leur avait fait, ceux-ci n'avaient pas voulu lui nuire, dans un esprit de charité, assurément. Et Vacher avait eu plusieurs fois la preuve qu'on ne donnait jamais de mauvais renseignements sur son compte.

Au régiment, il fréquentait l'aumônier, qu'il avait séduit par ses phrases de catéchisme et sa mémoire étonnante, qui lui permettait souvent de réciter en entier des psaumes et des Évangiles lus, par lui, quelques années auparavant.

Les camarades de Vacher prétendent même que c'est à l'influence du prêtre que celui-ci avait été nommé sergent. Mais il n'y a rien de moins prouvé.

Vacher, n'ayant plus rien à redouter des Maristes, se fit donc un plaisir d'aller rendre visite aux Déclérieux, ses anciens patrons qui logeaient, comme on sait, en face de chez les Frères.

On l'accueillit bien, on le félicita sur ses galons, on lui offrit un verre de vin et l'on se sépara ainsi.

Depuis, les Declérieux ne l'ont jamais revu.

De Saint-Genis, Vacher se rendit à Beaufort, son pays natal; mais, en passant par Lyon, il alla encore montrer ses galons à ses anciens maîtres, MM. Piquet frères, les papetiers.

Puis, il rentra à Besançon.

Il attendait ce retour avec impatience ; car, se sentant fort de son autorité, il avait la hâte d'en user et même d'en abuser.

On vit rarement, au 60e de ligne, un sergent plus désagréable pour ses hommes. Il n'était tyrannie qu'il n'inventât, prodigue de punitions, menaçant, à la moindre hésitation dans l'obéissance, de faire traduire le délinquant en Conseil de guerre.

Un jour, notamment, un jeune soldat ayant refusé de lui laver ses chaussettes, Vacher entra dans une colère terrible et vociféra :

— C'est comme ça ! Vous verrez de quel bois je me chauffe ! Ah ! vous faites la mauvaise tête, mon garçon? Eh bien ! on vous enverra à Biribi.

Et il aurait fait comme il le disait. Sous ce futile prétexte, il aurait pris le malheureux garçon en haine, et rien ne lui eût été plus facile que de mettre la menace à exécution.

Les camarades du soldat, qui le savaient, lui conseillèrent de ne pas refuser ce que demandait Vacher.

— C'est une rosse, lui dirent-ils; mais il ferait comme il a dit, et tu n'y couperais pas. Lave ses chaussettes, tant pis. Ça vaut mieux que d'aller à Biribi.

Cette histoire est exacte et nous a été rapportée par un des camarades de régiment de Vacher.

Assurément, rien de ces tempêtes n'arrivait aux supérieurs.

Vacher était toujours avec eux d'une correction parfaite et passait pour un excellent sous-officier.

On l'engageait même à rengager, mais il n'y tenait pas. Il lui eût fallu travailler un peu plus, et il n'avait jamais aimé le travail. Il préféra attendre tranquillement l'heure du départ en vivant le mieux possible dans la compagnie qu'il terrorisait.

Un jour, un de ses camarades lui demanda pour quelle raison il ne voulait pas contracter un nouvel engagement, et Vacher lui répondit :

— Moi, j'aime la liberté. Je ne sais pas ce que je ferai en sortant d'ici, mais j'aime mieux faire n'importe quoi que d'y rester. C'est trop fatigant.

Le fait est que par paresse, plutôt que par maladresse, il n'avait jamais voulu faire les écritures nécessaires à son service, et il se faisait aider par les hommes de sa compagnie.

Quand il était caporal, il faisait faire jusqu'à la liste de prêt de son escouade.

Le camarade, qui avait demandé à Vacher ce qu'il avait l'intention de faire à l'expiration de son congé, le questionna encore et lui dit :

— Tu as bien de la chance, toi, tu n'as pas l'air de te soucier de ce que tu feras. Tu n'as pourtant pas de fortune et tu n'as pas de métier.

— Non, c'est vrai ; mais je voyagerai.

— Il faut de l'argent pour ça.

— Pas tant que tu penses. On prend un grand sac de cuir, on met ses habits dedans et on s'en va, sur les routes, travailler de ville en ville.

— Voilà qui n'est pas drôle !

— Si, c'est très agréable, on voit des pays nouveaux ; moi, j'aime beaucoup ça et j'ai même pensé bien souvent aux courses que je ferai, si je suis obligé d'aller travailler ainsi.

— Où iras-tu?

— Dans le midi en hiver, dans les montagnes en été. J'ai même inventé une marmite très commode et je la ferai exécuter si je me décide à voyager.

— En voilà une idée !

— Il n'y a rien de plus pratique. Tu vas voir.

Vacher prit un crayon dans sa poche, et se mit à dessiner grossièrement sur la table le croquis de la fameuse marmite dont il était l'inventeur.

C'était bien le plus bizarre instrument qu'on pût imaginer.

Ce qui en avait donné l'idée à Vacher, c'était la mise en service dans les régiments des boîtes à conserves.

Il avait donc pensé à utiliser une boîte de ce genre en la divisant en deux compartiments. La partie supérieure, fermée par un couvercle, devait conte-

nir la soupe ; et la partie inférieure, munie d'un plateau creux, devait être réservée au combustible.

— Vois-tu comme ça serait commode, disait Vacher. Je suppose que je suis dans une grande ville. Là, je me procure de l'alcool à brûler sans avoir besoin de courir bien loin. Je prépare ma soupe dans le récipient d'en haut, je verse de l'alcool en dessous et j'allume. Ma soupe se fait tranquillement.

— Ça va, si tu as de l'alcool, dit le camarade, et quand tu seras dans une grande ville ; mais à la campagne, dans les bois ?

— Eh ! bien, c'est tout aussi simple. A la campagne, on trouve facilement du bois, n'est-ce pas ?

— Evidemment.

— Je n'ai qu'à faire une flambée sous ma petite marmite et ça me donne le même résultat. Remarque aussi une chose : c'est que je peux me trouver dans une ferme le matin et que la fermière peut fort bien me donner de la soupe toute cuite, que je n'aurai qu'à faire chauffer ensuite sur un p etit feu dans les terres ou dans les bois.

— Tu parais avoir plus envie de courir les routes que de chercher du travail en ville, mon vieux.

— Non, j'aimerais autant ce que tu dis ; mais je t'assure, moi, je n'aime pas la ville. Les gens y sont mauvais, soupçonneux, ils ne vous donnent jamais rien. A la campagne c'est tout le contraire. Les paysans ne sont pas méchants pour les pauvres hommes qui passent. On leur donne de la soupe, on les couche, c'est des braves gens. En ville, il faut tout payer et encore on est mal servi.

— On dirait que tu as déjà fait le métier, dit l'autre en riant.

Vacher rougit, pâlit et déclara :

— Moi, jamais ! Et je ne suis pas encore prêt de commencer !

— Ne t'échauffe pas comme ça, mon pauvre vieux. Ça n'en vaut pas la peine. Pour ce que ça me fait à moi, du reste !...

La conversation en resta là ; mais cette histoire n'est-elle pas curieuse et ne montre-t-elle pas Vacher sous un jour tout particulier ? Dès le régiment, il songeait obscurément à s'engager dans le grand troupeau des trimardeurs, qui toute l'année vont et viennent, d'un bout de la France à l'autre, couchant dans les granges, mangeant au bord des fossés, mendiant leur pain ou faisant quelque travail dans les champs pour leur nourriture et un salaire de quelques sous.

Qu'aurait-il pu faire d'autre ?

Et à mesure qu'approchait l'époque de sa libération, il se sentait, comme tous ses camarades, envahir par l'inquiétude.

Que ferait-il en sortant du régiment ? Il ne voulait pas rengager, le métier

ne lui plaisait pas assez pour cela. Il n'avait aucune ressource, il lui faudrait chercher une place, y rester plus ou moins longtemps, suivant le bon plaisir du patron qui l'emploierait...

Il y aurait bien eu une autre solution; mais Vacher ne l'envisageait guère et considérait comme des rêves stériles toutes les pensées qu'il avait sur ce sujet.

Plusieurs des sergents de sa compagnie attendaient avec impatience leur renvoi dans leurs foyers, car ils avaient leurs fiancées dans leur pays, leurs fiancées qui les attendaient, qui leur écrivaient parfois de bonnes lettres sincères et franches, dans lesquelles elles parlaient du pays et donnaient des nouvelles de tout le monde.

Ils étaient heureux, ceux-là!

Quand le vaguemestre leur apportait l'enveloppe où se lisait l'écriture si connue, Vacher voyait leurs yeux s'allumer d'une joie vivace, et c'était une joie simple, franche et saine, toute différente de celle que les autres étalaient, les jours d'ivresse et d'orgie.

— Ah! ils sont heureux, ceux-là! répétait Vacher.

Et il sentait une envie jalouse le mordre au cœur, comme si ces hommes lui eussent pris quelque chose en se montrant si joyeux devant lui.

Lui! L'abandonné!

Alors la rage de persécution dont Vacher était possédé apparaissait dans un accès subit.

Il se retirait dans un coin de la salle des sous-officiers, et son visage témoignait d'une agitation extraordinaire.

Il réfléchissait à son passé.

Aussi loin qu'il se souvenait, il n'avait jamais senti autour de lui la tiédeur tendre d'une affection profonde et indulgente.

Dans la maison de son père, il avait été choyé quelques jours, lors de l'accident terrible qui avait si profondément influé sur son existence; mais depuis, il n'avait plus reçu aucune caresse, entendu aucune parole douce.

Et il en venait à regretter le temps de souffrances où la morsure que le chien lui avait faite cuisait sa chair douloureusement.

Comme sa mère le prenait dans ses bras! Comme elle l'embrassait!

Ah! c'était le bon temps!

Et il était repris d'un besoin de caresses, et il souffrait de ne pouvoir le satisfaire.

Pourquoi n'avait-il pas une fiancée, lui aussi? Une femme qui lui écrirait et à laquelle il répondrait de longues lettres passionnées?

Il sentait en lui une passion ardente, un besoin vivace de crier son désir d'aimer et d'aimer simplement, chastement, d'aimer avec toutes les douces

Dès qu'il l'aperçut, Vacher revint sur ses pas. (P. 114.)

niaiseries sentimentales, comme tous ses compagnons qui pleuraient quelquefois comme des enfants en recevant une fleur que leur promise avait jointe à la lettre qu'elle envoyait!

Comme ce serait bon d'aimer ainsi et d'être aimé comme l'étaient ces hommes!

Qu'avaient-ils fait pour cela?

Qu'avaient-ils de plus que lui?

Ils étaient jeunes; mais lui aussi et il était mieux fait de son visage que beaucoup de ceux qu'il enviait.

Alors, pourquoi eux et pas lui? Pourquoi?

C'était le sort, l'implacable destinée qui voulait cela! Il était donc maudit dès le berceau, et il ne devait rien connaître de toutes les joies qu'il aurait désirées? Être pauvre et être seul, tel devait être son avenir. Comme cela était lamentable et sinistre! Seul, seul, toujours seul, sans un cœur dans lequel s'épancher, sans une âme à qui se confier, sans des bras de femme dans lesquels il aurait pu oublier l'aigreur de sa vie, sans rien qui pût l'attacher à l'existence, sinon l'instinct de la bête qui est avant tout de se conserver saine et sauve!

Il était arrivé à vingt-quatre ans sans avoir eu la moindre aventure qui aurait pu lui laisser au cœur un souvenir réconfortant.

Il n'avait jamais osé, d'ailleurs, aller au-devant de l'aventure.

Entré chez les Maristes, alors que ses sens ne parlaient pas encore, il avait appris au couvent la retenue en public et on lui avait montré la femme comme le fléau, le monstre qui pervertit et qui perd.

Mauvaise préparation pour les amourettes.

Quand ces pensées venaient agiter Joseph Vacher, il restait sombre et taciturne, les yeux perdus vers de lointaines visions, oublieux de tout ce qui l'entourait.

Et quand il revenait à lui, c'était des rages folles qui l'envahissaient sous le moindre prétexte.

Quand il ne pouvait passer sa colère sur les soldats qu'il avait à ses ordres, il s'en prenait aux objets qui se trouvaient à sa portée, cassant les chaises, soulevant des bancs énormes qu'il rejetait ensuite contre les murs, d'un bout à l'autre des salles ou des chambrées.

Ses camarades restaient stupéfaits de ces actions et de ce déploiement de force.

Car Vacher était très fort. Il aimait d'ailleurs les exercices musculaires où il trouvait à dépenser son trop plein d'énergie.

Batailleur, il se serait colleté tout le long du jour avec ses compagnons, si ceux-ci avaient voulu se prêter à ses mœurs brutales.

Ne trouvant jamais d'adversaire, Vacher avait pris coutume d'aller dans les foires du pays et le soir, après le repas, ou le dimanche, quand il sortait on le voyait pénétrer dans les arènes de lutteurs, relever les défis et lutter comme un sauvage contre les Hercules.

Il fut d'ailleurs maintes fois vainqueur.

Vacher était parti le 25 février 1893 en permission, après sa nomination au grade de sergent, il était revenu au corps le 24 mars. Ce fut vers cette

époque que se produisit un événement décisif dans l'existence de cet homme.

Il allait sortir du régiment dans quelques mois ainsi que tous les camarades qui se trouvaient avec lui, dans la petite salle réservée aux sous-officiers; et chaque jour, à l'heure des repas, la conversation retombait éternellement sur le pays, sur leurs fiancées, sur leurs prochains mariages qui devaient se faire vers la Toussaint ou vers la Noël.

Vacher obsédé, poursuivi par le bonheur de ces gens-là, se dit qu'il lui fallait à tout prix essayer de prendre à son tour un peu de bonheur, et que n'ayant pas de fiancée à qui penser, il lui fallait en chercher une.

Et il chercha.

Il s'enhardit, suivant les jeunes filles, d'abord timidement, puis avec plus d'assurance.

Il en vint bientôt à reconnaître les filles de mœurs légères des autres femmes, ce qu'il n'avait pu faire jusqu'alors; et dès qu'il reconnaissait qu'il était en présence de l'une d'elles, il s'écartait vivement, sans vouloir même prendre la peine d'achever la phrase commencée.

Car ce n'était pas cela du tout qu'il voulait.

Ces femmes-là, il les connaissait, il n'en voulait point.

Il lui fallait une jeune fille, un cœur simple, naïf et tendre, une jeune fille qu'il pût courtiser et épouser.

A force d'entendre vanter les joies du ménage et de la famille, Vacher voulait en goûter.

Il ne réfléchissait pas à sa situation; il ne se demandait pas ce qu'il ferait en sortant du régiment; il ne s'occupait pas de savoir s'il trouverait ou non du travail, s'il aurait du pain ou s'il n'en aurait pas.

Nullement.

Tout cela ne l'intéressait pas.

La seule chose qui l'inquiétât, c'était de trouver une jeune fille pour en faire sa femme.

Quand il serait marié, il verrait bien comment les événements se présenteraient.

Il fallait un singulier fond de naïveté chez l'homme pervers qu'était déjà Vacher, pour se mettre ainsi en quête, et pour espérer trouver sur le trottoir celle pour laquelle il brûlait d'un amour passionné, sans l'avoir jamais rencontrée encore.

Mais cette naïveté, il l'avait; il l'avait absolument. Des témoignages nombreux et certains en font foi.

Du reste, elle répondait à des sentiments tout nouveaux chez lui et l'inexpérience seule suffirait à l'expliquer.

Vacher aimait donc.

Il aimait une femme.

Laquelle ? Il n'en savait rien ; mais ce devait être la première qu'il rencontrerait, la première qui ne lui paraîtrait pas une fille, la première qui ne le repousserait pas.

Celle-là, il l'aimerait à la folie. Il ne se représentait pas son visage ; il n'avait pas de préférence pour la taille, non plus que pour le teint, ce serait la première qui se trouverait. Vacher était prêt au « coup de foudre », il le désirait, l'appelait de tous ses vœux, se désespérant de son isolement, quand il était si disposé à en sortir.

Le coup de foudre se produisit néanmoins.

Cette aventure a une importance capitale, elle a eu des suites considérables, il est bon de l'étudier dans tous ses détails et de la présenter avec la plus rigoureuse exactitude, car elle est sans doute le point de départ des tragiques événements, qui ont ensanglanté tant de paisibles contrées.

Vacher se promenait un soir, à Besançon, dans un grand parc planté d'arbres, dont les pelouses descendent jusqu'aux rives du Doubs.

La perspective en est magnifique. Au fond, la montagne, le pont de pierre, la large cascade du fleuve, et les vieux remparts de la ville dont les pierres moussues verdissent la rive opposée.

Le jour tombait.

Il avait plu dans la journée et la promenade était déserte.

Vacher marchait lentement à travers les allées solitaires, prêtant une oreille distraite au fracas de la cascade, qui coulait non loin de lui.

Tout à coup, non loin de lui, dans une allée transversale, il aperçut une jeune fille qui s'avançait avec précautions, évitant les flaques d'eau, choisissant les coins sablés et retroussant gentiment ses jupes, pour éviter de les mouiller.

Vacher regarda avec attention.

Cette jeune fille paraissait avoir une vingtaine d'années. Elle était grande, sa taille était fine et élancée ; ses cheveux blonds noués en torsade épaisse au-dessus de sa tête achevèrent la séduction.

Vacher pressa le pas.

— Elle est charmante, murmurait-il.

Il fit le tour de la plate-bande, de façon à arriver au-devant de la jeune fille, et quand elle ne fut plus qu'à deux ou trois pas, il lui dit une phrase banale :

— Quel vilain temps !

— Pour sûr ! répondit-elle.

Et elle passa.

Tout à fait séduit par ses grands yeux bleus très doux, Vacher fit volte face et vint se placer à côté d'elle.

— Voulez-vous que nous fassions route ensemble? demanda-t-il.

La jeune fille sourit.

— Cela ne me gêne pas, répondit-elle. Marchons ensemble, si vous voulez.

Elle avait regardé la manche de son interlocuteur et le galon d'argent l'avait séduite.

— Où allez-vous ainsi? demanda Vacher.

— Je rentre chez mon patron, qui est horloger dans la rue Charmont.

— Moi, j'ai une permission de minuit, reprit Vacher. J'aurais été bien heureux de pouvoir rester toute la soirée avec vous.

— Mais je ne vous connais pas, Monsieur, répondit la jeune fille.

— Oh! nous aurons vite fait connaissance. Nous ne sommes pas nés dans de grandes villes tous les deux. Cela se voit. Moi, je suis d'un petit village de l'Isère et vous êtes peut-être de la campagne, vous aussi.

— Presque. Je suis de Baume-les-Dames. Une toute petite ville; mais bien jolie.

Vacher très épris, de plus en plus ensorcelé par la blonde chevelure, le regard et le sourire de son interlocutrice, se sentit pris d'un besoin d'expansion.

Il raconta sa vie, en l'enjolivant, et inspira si bien confince à la jeune fille qu'elle se décida à entrer, elle aussi, dans la voie des confidences.

— Je me nomme Louise Barant, dit-elle, et je suis en condition, comme je vous l'ai dit, chez l'horloger de la rue Charmont. Ma famille habite Baume-les-Dames. Mon père et ma mère vivent encore et j'ai une sœur un peu plus jeune que moi et deux frères, dont l'un a quatorze ans et l'autre neuf ans.

— Vous êtes toute jeune, dit Vacher.

— Quel âge me donnez vous?

— Dix-huit ans.

— J'en ai dix-neuf.

— Comme vous êtes belle et forte! dit Vacher. Écoutez, continua-t-il, c'est aujourd'hui dimanche, ne pouvez-vous profiter de votre soirée?

— Non, répondit Louise. Je suis obligée de rentrer à la maison pour dîner; sans cela, j'aurais ma soirée libre; mais je ne puis plus sortir une fois rentrée.

— Eh! bien, dînons ensemble.

— Ensemble ! Et où donc?

— Dans un restaurant, où vous voudrez.

La jeune fille réfléchit un instant, se fit prier; puis comme ce jeune sergent lui paraissait poli et bien élevé, elle finit par accepter et ils se rendirent tous deux dans un restaurant du voisinage.

Vacher n'avait d'yeux que pour sa nouvelle amie.

Celle-ci n'osait pas le regarder, rencontrant chaque fois qu'elle levait la tête, le regard de son compagnon rivé sur ses yeux.

Malgré la gêne qu'elle en ressentait, elle se montra aimable et gaie, écouta les projets du sergent, dit les siens et les deux jeunes gens étaient bons camarades, lorsque le repas fut terminé.

Ils sortirent alors ensemble.

Vacher offrit son bras et demanda :

— Voulez-vous que nous nous promenions un peu, avant de rentrer chacun chez nous?

— Très volontiers, répondit Louise.

Ils s'en allèrent donc lentement du côté de l'Hôtel de Ville et ils continuèrent leur causerie.

L'intimité naissait de plus en plus.

Vacher trouvait charmante cette jeune fille qui s'appuyait à son bras et il résolut de tout faire pour continuer ses relations avec elle.

Il lui dit alors que dans quelques mois on le renverrait dans ses foyers et qu'il avait l'intention de se marier peu de temps après sa libération.

— Je vous ai vue aujourd'hui pour la première fois, mademoiselle Louise, dis-il, mais il semble que je vous connais déjà depuis plusieurs années, tellement je suis heureux d'être avec vous. Je serai ravi de vous revoir et de causer avec vous pour me persuader encore plus de vos qualités et me pénétrer de votre beauté et de vos charmes; car je crois que vous serez celle qui fera le bonheur ou le malheur de ma vie, suivant que nous pourrons nous entendre dans l'avenir.

La jeune fille écoutait sans mot dire.

Son silence enhardit Vacher.

Il crut avoir fait sur la jeune fille la même impression qu'elle avait fait sur lui; et tout enivré de bonheur à l'idée qu'il allait à son tour avoir une amie, une fiancée, il voulut brusquer les choses et s'assurer un droit de priorité.

— Je veux tout vous dire, continua-t-il. Je sens que notre rencontre a été décisive pour moi et que jamais je n'éprouverai pour une femme un sentiment plus tendre, plus pur et plus vif que celui que j'éprouve pour vous. Je vous aime, Louise. Jamais je n'ai aimé de ma vie et je sens que je n'aimerai plus jamais. car la passion que vous avez mise en moi est une passion qui dévore. Je serai à vous éternellement, car je vois bien que mon cœur est tout entier entre vos mains. Voulez-vous être ma femme ?

— C'est aller un peu vite, répondit la jeune fille. Je ne sais pas si votre proposition est une moquerie ou un outrage. Vous me prenez peut-être pour ce que je ne suis pas.

— Oh! Louise, dit Vacher, comment pouvez-vous vous méprendre sur le sens de mes paroles? Voyez-vous la moindre intention mondaine et n'ai-je donc pas su vous exprimer combien était pur le sentiment que j'éprouve pour vous? C'est mon cœur qui a parlé. Écoutez-le et répondez à ma prière.

— Mais je ne vous connais pas et vous ne me connaissez pas davantage, reprit la jeune fille avec beaucoup de raison. Attendons encore. Nous verrons plus tard.

— Vous ne me connaissez pas; mais je vous ai raconté toute ma vie. De mon côté, je ne vous connaissais pas davantage; mais il y a un air d'honnêteté qui se voit sur votre visage et on ne se trompe pas sur cet air-là; c'est pour cela que je n'ai pas hésité à vous parler comme je viens de le faire.

— Je n'ai aucune fortune; ma famille n'est pas riche non plus. Je vis de mon travail.

— Peu m'importe, Louise. J'épouserai la femme que j'aimerai et j'ai deux bras vigoureux pour travailler et nous nourrir tous les deux. Je ne vous demanderai que trois choses : c'est que vous n'ayez jamais mené mauvaise vie, que vous ayez la santé et que vous me promettiez de m'être fidèle.

— Je suis une honnête fille, Monsieur, et si je prenais jamais un mari, je tiendrais la promesse de fidélité que je lui ferais devant Dieu et devant les hommes.

— Eh ! bien, Louise, promettez-moi d'être ma femme, murmura Vacher en serrant le bras de la jeune fille contre le sien.

— Je ne peux pas vous promettre cela, Monsieur. Je vous l'ai dit, je ne vous connais pas et vous ne me connaissez pas non plus.

— Alors vous refusez !

— Je ne dis pas oui, je ne dis pas non. Il faut me comprendre. Nous nous voyons aujourd'hui pour la première fois ; nous ne pouvons pas savoir encore si nous nous conviendrons.

— Alors je vous déplais?

— Je ne dis pas cela. Vous ne me déplaisez nullement; mais je crois que pour les décisions graves, il est bon de prendre le temps de la réflexion; et rien n'est plus grave que le mariage. On en a pour la vie: il faut prendre garde. Vous dites que vous m'aimez, je veux bien vous croire...

— Je ne vous aime pas, Louise, je vous adore, je suis prêt à toutes les folies pour vous.

— On dit cela !...

— Et on le prouve ! Je vous adore, Louise. Je vous adore ! Je sens que tout mon être aspire vers vous, et que mon cœur vous connaissait depuis longtemps avant que mes yeux vous aient vu.

— Je ne dis pas non ; mais rien ne nous empêche de nous revoir et d'éprouver cette belle passion.

— Elle ne finira qu'avec ma vie !

— Eh bien, nous verrons.

— Alors, vous ne voulez rien me promettre, Louise ?

— Non. Je ne le puis. Je vous trouve fort aimable, je vous l'ai dit ; mais avant de m'engager formellement avec vous, il faut que je voie de quelle durée peut être l'amour que vous m'avouez. Il faut aussi que la sympathie que j'éprouve pour vous s'accentue et que je voie si je vous aime assez pour devenir votre femme.

— Jurez-moi de ne causer à aucun autre homme avant que je vous aie revue.

Louise Barant regarda Vacher pour voir s'il parlait sérieusement. Cette question lui paraissait insensée.

— Il est fou ! pensait-elle, ou il plaisante.

Mais Vacher avait l'air très sérieux.

— Seriez-vous déjà jaloux? demanda la jeune fille en riant.

— Oui, répondit-il, en s'efforçant d'en faire autant.

Mais il ne parvint pas à donner du naturel à ses rires et il s'arrêta brusquement, lâcha le bras de Louise et se plantant devant elle, il lui prit le bras en disant ;

— Ecoutez, réfléchissez bien ! Si la femme qui portera mon nom a le malheur de me tromper, je la tuerai ! Je le jure !

La jeune fille effrayée, recula.

— Mais je ne suis ni votre fiancée, ni votre femme, dit-elle, pourquoi me parlez-vous ainsi? Je vous ai vu aujourd'hui pour la première fois et il ne peut être encore question de cela entre nous. Laissez-moi, je vous prie. Je rentre chez moi.

Vacher, navré du résultat qu'il avait obtenu par sa sortie intempestive, pria, supplia, demanda pardon, si bien que la jeune fille finit par lui accorder de l'accompagner jusqu'à la maison de son patron.

En route, le sergent continua ses déclarations d'amour et quand il fut arrivé à la rue Charmont, Louise le pria de la laisser rentrer seule.

— Nous nous reverrons? demanda Vacher.

— Je ne sais pas.

— Oh ! Ne me parlez pas ainsi. Si vous saviez comme je vous aime, vous ne me feriez pas une pareille réponse. Vous pouvez bien me donner un rendez-vous?

— Mais non. Je sors peu. La semaine, il faut que je reste à la maison et le dimanche, je ne suis pas toujours libre.

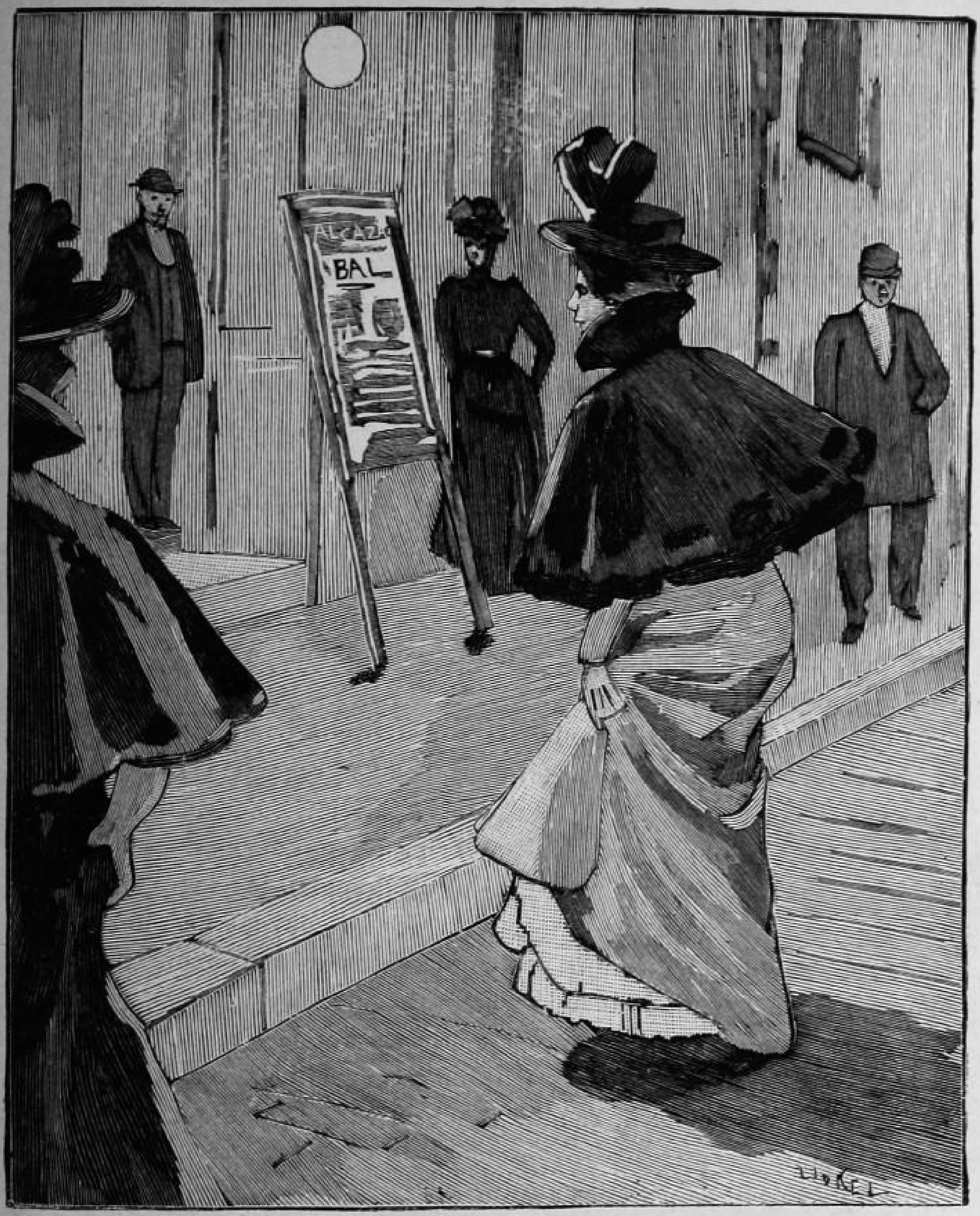

La jeune fille entra dans le bal. (P. 225.)

— Prenons rendez-vous pour dimanche prochain. Si je ne vous vois pas, ce sera pour le dimanche suivant à la même heure.

— Non. A quoi bon. La ville n'est pas si grande, nous aurons bien l'occasion de nous rencontrer encore. Allons, adieu et merci.

Elle lui tendit la main.

Vacher la prit et la garda longtemps dans les siennes. Enfin, il l'aban-

donna ; la jeune fille lui dit encore adieu et Vacher resta immobile, à la regarder s'éloigner à la lueur des reverbères.

Quand elle eut disparu, il rentra à la caserne, lentement.

Il repassait dans son esprit toutes les phases de son aventure et il sentait son cœur déborder de joie.

Enfin ! Il allait avoir une amie !

Il ne serait plus l'isolé, le paria, l'abandonné ! Il pourrait parler de sa fiancée, comme les autres, et faire des rêves d'avenir avec eux, le soir, dans la chambrée des sous-offs, ou dans la salle de garde !

Cette jeune fille était merveilleuse, du reste, et, du premier coup, il avait été fasciné par sa beauté. Gracieuse, de taille élancée, jeune, jolie et blonde... Aucun des sous-offs n'était aussi heureux que lui !

Car il connaissait leurs promises.

Les soirs de confidences, les photographies circulaient et tous déclaraient la leur supérieure à toutes les femmes.

Vacher tombait-il dans ce travers ou réellement la jeune fille qu'il avait rencontrée était-elle plus belle que toutes celles dont il avait vu le portrait ? Nous l'ignorons.

Toujours est-il que Mlle Louise Barant était une personne fort agréable et que son nouvel ami, transporté, murmurait en regagnant la citadelle :

— Elle est plus belle que celles des *autres* ! Il faut qu'elle soit à moi !

Et le vieux levain d'orgueil et d'amour-propre qui dormait au fond de lui se mit à fermenter rapidement. De même qu'il voulait jadis être un des premiers à l'école et dépasser ses condisciples au couvent des Maristes, de même, il voulait éblouir tous ses compagnons en leur montrant que la femme qu'il choisissait était supérieure aux leurs.

Cette idée augmenta beaucoup l'amour naissant de Vacher.

A ses sentiments tendres, les sentiments orgueilleux venaient s'ajouter, faisaient corps avec eux et rendaient plus vivace la passion soudaine qui l'avait envahi.

On voit souvent de pareilles aventures.

Rentré aux casernes, Vacher dormit mal.

Il songeait toujours à Louise, ruminant des actions d'éclat pour l'éblouir, la fasciner et l'attacher à lui définitivement.

Il était si nerveux qu'il dut se lever et se promener à travers la chambrée.

Ses compagnons, habitués à ces promenades nocturnes, le laissaient faire ; mais comme il avait eu à plusieurs reprises des accès de colère furieuse, on craignait que ces rages ne le prissent au milieu de la nuit et chacun dormait avec sa baïonnette à son chevet.

Ce soir-là pourtant, Vacher ne songeait à se ruer sur personne.

L'image de Louise emplissait sa pensée. Il ne ressentait pour elle qu'un attachement platonique et les idées charnelles étaient bien loin de son esprit.

Le maintien doux et chaste de la jeune fille l'avait séduit d'autant plus qu'il n'avait jamais rencontré une pareille tenue chez un être aussi gracieux. Il avait vu souvent d'assez jolies filles dans les cafés-concerts de la ville ou dans les brasseries où les soldats allaient boire ; mais il avait à faire à des filles faciles et il voulait maintenant une jeune fille honnête et simple. Il voulait une épouse et non une courtisane.

Louise Barant lui sembla réaliser l'idéal qu'il avait rêvé.

Le lendemain et les jours qui suivirent, on remarqua que Vacher sortait dès que cinq heures avaient sonné.

Il était devenu moins sombre et plus mystérieux.

Dans la rue, il se retournait pour voir s'il n'était pas suivi et il se dirigeait en faisant des détours jusqu'à la rue où il avait vu disparaître Louise.

Elle lui avait dit qu'elle était en service chez l'horloger.

Il trouva la maison facilement ; mais il n'osait pas stationner dans la rue pour attendre celle qu'il aimait et qu'il désirait si vivement revoir.

D'ailleurs, dans les petites villes où l'on passe peu dans les rues, un homme, et surtout un soldat qui stationne, éveille immédiatement l'attention.

Vacher entendait des rires quand on le croisait et comme il était d'un naturel plutôt timide, ces moqueries le gênaient horriblement.

Il tenait bon cependant ; sa passion lui donnait le courage d'affronter tout ce qu'il eût tant redouté quelques jours auparavant. Mais le troisième jour, la curiosité du voisinage s'alluma par la présence régulière de ce sergent d'infanterie qui venait à heure fixe, sans jamais le moindre retard.

On se demandait :

— Qui attend-il ?

— C'est peut-être la demoiselle du coin.

— Ou la petite bonne de l'épicière.

— Ou la femme du buraliste.

— Ou... ou... ou...

Tout le monde faisait ses hypothèses ; toutes les commères y allaient de leur cancan.

Les boutiquiers surveillaient Vacher à travers les glaces de leurs magasins, et derrière les fenêtres des appartements, on voyait des têtes de femmes curieuses qui regardaient par un coin soulevé des rideaux.

Vacher dut céder la place, furieux et mal satisfait, car il n'avait jamais pu apercevoir Louise, et il commençait à croire qu'elle n'habitait pas à l'endroit qu'elle lui avait indiqué.

Ces divers contretemps aiguisèrent sa passion au lieu de l'éteindre.

Il voulait à tout prix revoir la jeune fille. La semaine traîna pour lui avec une lenteur désespérante.

Vacher attendait le dimanche impatiemment. De même qu'il effaçait sur le calendrier tous les jours qui lui restaient à vivre dans les habits de soldat, de même il effaça les heures sur une feuille de papier où il avait compté, une à une, les vingt-quatre heures de chacune des journées qui devaient s'écouler avant le dimanche.

Enfin, par la force des choses, le jour tant espéré arriva et Vacher, astiqué et pomponné depuis la veille, sortit dès le matin et se mit à courir la ville.

La journée passa morne.

Vacher ne rencontra pas Louise.

Il avait erré cependant dans toutes les rues; il avait parcouru toutes les promenades, il s'était promené dans le parc où avait eu lieu la rencontre huit jours auparavant, ce beau parc en bordure du Doubs avec la citadelle comme panorama. Il avait couru de là au Chamars, vaste promenade située à l'autre bout de la ville; et du Chamars, il s'était rendu place Granvelle, où le dimanche, la musique militaire jouait pendant une heure dans le kiosque qui lui est réservé.

Nulle part il n'avait rencontré sa bien-aimée et jamais la ville ne lui avait paru si morne et si désespérément triste.

La nuit était venue.

Vacher, épuisé de fatigue, alla dîner dans le même restaurant où il avait conduit Louise le dimanche précédent.

Il trouva plaisir à se mettre à la même table et son repas achevé, il reprit sa course insensée, tantôt marchant d'un pas tranquille, tantôt s'élançant à la poursuite d'une ombre qui lui semblait être la jeune fille qu'il cherchait.

Il se disait :

— Elle est peut-être rentrée chez elle à cette heure-ci... Mais, qui sait!... Peut-être est-elle dehors encore et je peux avoir la chance de la rencontrer. Allons!... je n'ai rien d'autre à faire... Il faut que je la trouve, il le faut!

Il reprit ses recherches avec plus d'acharnement, collant son œil aux vitres de toutes les brasseries illuminées, pour voir s'il ne découvrirait pas Louise attablée avec un consommateur.

Mais il ne trouva rien et ne vit rien que des têtes d'étrangers, des têtes de gens qu'il ne connaissait pas et qui lui étaient indifférents.

Tout à coup une idée lui vint.

— Elle est peut-être au bal!

Au bal!

Pourquoi n'avait-il pas songé à cela plus tôt.

Une jeune fille jeune et jolie doit aimer la danse!

Vacher prit à la main le fourreau de sa baïonnette pour n'être pas gêné et il se mit à courir comme un fou dans la direction des Bains-Salins.

C'était là que se tenaient deux bals très fréquentés par la jeunesse de la ville. Les petites bonnes et les cuisinières en rupture de fourneau accouraient là le dimanche soir, et s'en donnaient de toutes leurs forces.

Vacher courait.

Il avait maintenant la certitude de rencontrer là cette jolie fille qui troublait son cerveau.

— Si elle est avec un autre, je les tue tous deux, grondait Vacher qui courait à perdre haleine.

En quelques minutes, il eut parcouru la rue Saint-Pierre, il s'engagea, courant toujours, sur le pont du Doubs et vit, dans le lointain, la façade illuminée de l'*Alcazar* et du *Moulin-Rouge*, qui se disputaient la clientèle dansante de Besançon.

On voyait des couples qui s'avançaient vers les portes flamboyantes et des bruits lointains de musique parvenaient jusqu'aux oreilles des passants.

Au moment où Vacher débouchait du pont, une jeune femme tournait devant la façade du bal.

Les becs de gaz qui flambaient haut jetèrent une lumière crue sur sa chevelure : Vacher reconnut la toison dorée de la belle blonde et poussa un cri de triomphe :

— Elle ! Ah ! je le savais bien !...

La jeune fille entra dans le bal.

Vacher, retardé quelques instants au contrôle, bouillait d'impatience.

Enfin, on le laissa rentrer et il se rua, plutôt qu'il n'entra, dans le couloir qui donnait accès à la salle de danse.

Une jalousie atroce l'aveuglait.

Celle qu'il aimait, au bal, dans les bras d'un autre que lui ! Il ne supportait pas cette idée !

Il serrait convulsivement la poignée de sa baïonnette et bousculait tous ceux qui se trouvaient devant lui pour arriver plus vite.

On regardait avec stupeur ce sergent qui s'élançait ainsi à travers les arrivants. Les femmes criaient, les hommes l'injuriaient ; mais il allait toujours, aveugle et sourd, enfonçant les côtes de ceux qui l'arrêtaient, écrasant les pieds de ses voisins, fonçant à coups d'épaules quand on s'opposait à son passage.

Le couloir du bal était plein de cris et de vociférations.

— Arrêtez-le, criait-on.

— Qu'on le mette au clou!
— Voyou, malotru!
— Traîneur de sabre!
— Où court-il?
— On lui prend sa femme!

Un loustic avait lâché cette plaisanterie. Tous ces couples qui étaient venus là pour s'amuser oublièrent du coup leur colère et se mirent à rire et à répéter la plaisanterie :

— On lui prend sa femme! On lui prend sa femme!

Et d'autres continuaient de plus belle :

— Gare aux coups de corne!

Cette fois, Vacher entendit.

Mais il n'avait plus que deux pas à faire pour entrer dans la salle de bal; il ne se retourna pas.

D'ailleurs l'orchestre venait de commencer l'ouverture d'une valse et Vacher, d'un effort sauvage, poussa les derniers groupes et déboucha dans la salle.

D'abord les lumières l'aveuglèrent. Le bal était éclairé par des lustres et des girandoles au gaz qui flambaient sans verres dépolis, et cette multiplicité de flammes blanches, après la demi-obscurité du couloir, firent papilloter les yeux du sergent.

Il ne voyait rien.

Autour de lui, tout tournait confusément, et l'orchestre faisait rage, l'étourdissant davantage.

Vacher n'avait qu'une idée :

— Louise est là! Elle danse, c'est sûr! Avec qui?

Trois minutes passèrent, sa jalousie et sa colère étaient à leur paroxysme.

Enfin la musique cessa, les couples s'arrêtèrent, le milieu de la salle se vida et Vacher, dans une apparition subite, aperçut en face de lui, à l'autre bout de la salle, Louise, son amie d'un jour, au bras d'un soldat d'infanterie qui la reconduisait.

Le caractère de cet homme étrange était tel qu'à cette vue, il se sentit envahir par une rage folle.

Jamais il n'avait eu si nettement l'idée du crime.

Il regardait avec des yeux agrandis, sans avoir la force de changer de place, le spectacle qu'il avait devant les yeux.

Le soldat était galant, il causait en souriant; Louise souriait aussi et semblait prendre plaisir à la conversation de son cavalier.

C'en était trop.

Vacher s'élança.

Louise l'aperçut et pâlit en voyant le visage décomposé de celui qu'elle avait rencontré huit jours auparavant, et qui l'avait lassée par ses questions bizarres et étonnée par l'étrangeté de son caractère.

Elle aurait voulu s'éloigner, quitter le bal ; mais c'était impossible.

Vacher arrivait.

Il avait fait des efforts terribles pour se maîtriser ; sans cependant y parvenir complètement.

Il essayait de sourire ; mais son sourire était une grimace affreuse et l'éclat de ses yeux démentait la tranquillité souriante qu'il voulait tenter de mettre sur son visage.

En le voyant tout proche, Louise Barant dit au soldat qui l'avait fai danser :

— Prenez garde, voilà un sergent que je connais pour l'avoir vu une fois ; mais j'ai bien peur qu'il ne veuille m'ennuyer encore ce soir. Allez-vous en vite ; sans cela, vous pourriez avoir du désagrément.

— Que le diable l'emporte, murmura le soldat. Vous reverrai-je, Mademoiselle ?

— Je ne sais pas.

— Donnez-moi un rendez-vous?

— Non. Si je reviens ici, vous m'y verrez.

— Bientôt ?

— Oui, oui, adieu.

Le soldat quitta Louise à l'instant où Vacher arrivait en face d'eux.

Il salua militairement et se retira pour aller chercher une autre danseuse.

Vacher lui avait jeté un regard terrible. Il avait pu lire le numéro de son régiment au collet de sa tunique, et se sentit envahir d'une joie mauvaise quand il se fut aperçu que le soldat appartenait au même régiment que lui.

— Ah! il est du 60e votre amoureux, dit-il à Louise, eh ! bien, il n'y coupera pas le gaillard. Je vais le tenir à l'œil. Ça lui apprendra à venir ennuyer les amies des supérieurs.

— Ce monsieur ne m'a pas ennuyée, déclara Louise. D'ailleurs, je ne suis pas votre amie et je ne comprends pas de quoi vous vous mêlez?

— Comment ! s'écria Vacher, vous n'êtes pas mon amie, après être restée si longtemps avec moi dimanche dernier, et m'avoir entendu parler avec vous comme j'ai fait?

— Mais pas du tout. Vous étiez bien libre de me dire ce que vous vouliez et si j'ai été assez bonne pour vous écouter, je n'entends pas que ma complaisance devienne une servitude. Vous m'avez causé, je vous ai répondu, je vous connais maintenant et cela ne vous permet qu'une chose : me dire bonjour quand vous me rencontrez.

— Ah ! pouvez-vous parler ainsi, continua Vacher avec un désespoir très réel.

— Prenez garde, dit la jeune fille, vous attirez l'attention sur nous.

— Eh ! bien, sortons.

— Non.

— Pourquoi refusez-vous?

— Je suis bien ici ; j'y reste.

— Eh ! bien, allons dans le café, nous pourrons causer plus à notre aise.

La jeune fille accepta.

Dans le café, il devait y avoir moins de monde et les explications de Vacher auraient moins de témoins.

Louise était fort ennuyée de ce contre temps ; car elle n'aimait pas à se donner en spectacle.

Elle venait au bal, comme toutes les petites bonnes de Besançon, pour danser et pour s'amuser, et non pas pour avoir des scènes avec des individus qu'elle connaissait à peine.

Elle redoutait, en outre, que Vacher ne fit un scandale qui serait parvenu jusqu'à son patron et aurait amené certainement son renvoi.

Elle suivit donc son compagnon dans le café attenant à la salle de bal et s'assit avec lui dans un coin reculé.

Alors une conversation assez longue s'engagea entre eux.

Vacher oubliait sa colère depuis que la jeune fille était à ses côtés. Il trouva des paroles enflammées, fit des déclarations sincères et demanda enfin si Louise avait réfléchi aux paroles qu'ils avaient échangées huit jours auparavant.

— Pour moi, dit-il, ma résolution est très ferme et je suis bien décidé à vous prendre pour femme si vous voulez bien y consentir.

— Mais, je vous le répète, Monsieur, disait Louise, je ne peux pas vous promettre quoi que ce soit sans vous connaître.

— On n'a pas besoin de se connaître quand on s'aime. Ah ! nous serions bien heureux si vous vouliez !... Je vais achever mon service militaire dans quelques mois ; j'ai les galons de sergent comme vous voyez et ma conduite au régiment a été parfaite. Tout cela sera marqué sur mon livret militaire, et vous pensez bien qu'on trouve à se placer facilement dans le commerce quand on revient du service avec des notes aussi bonnes que celles que j'ai. Mon intention est donc celle-ci : Dès que je serai libéré, j'irai à Lyon, je me placerai chez des marchands de papier avec lesquels je suis très bien. J'ai déjà travaillé chez eux avant d'être soldat. Notre vie sera donc assurée dès le début. J'ai encore à Beaufort un petit coin de terre que je peux louer ou vendre suivant nos besoins. Ah ! nous serons heureux, vous verrez ! Donne

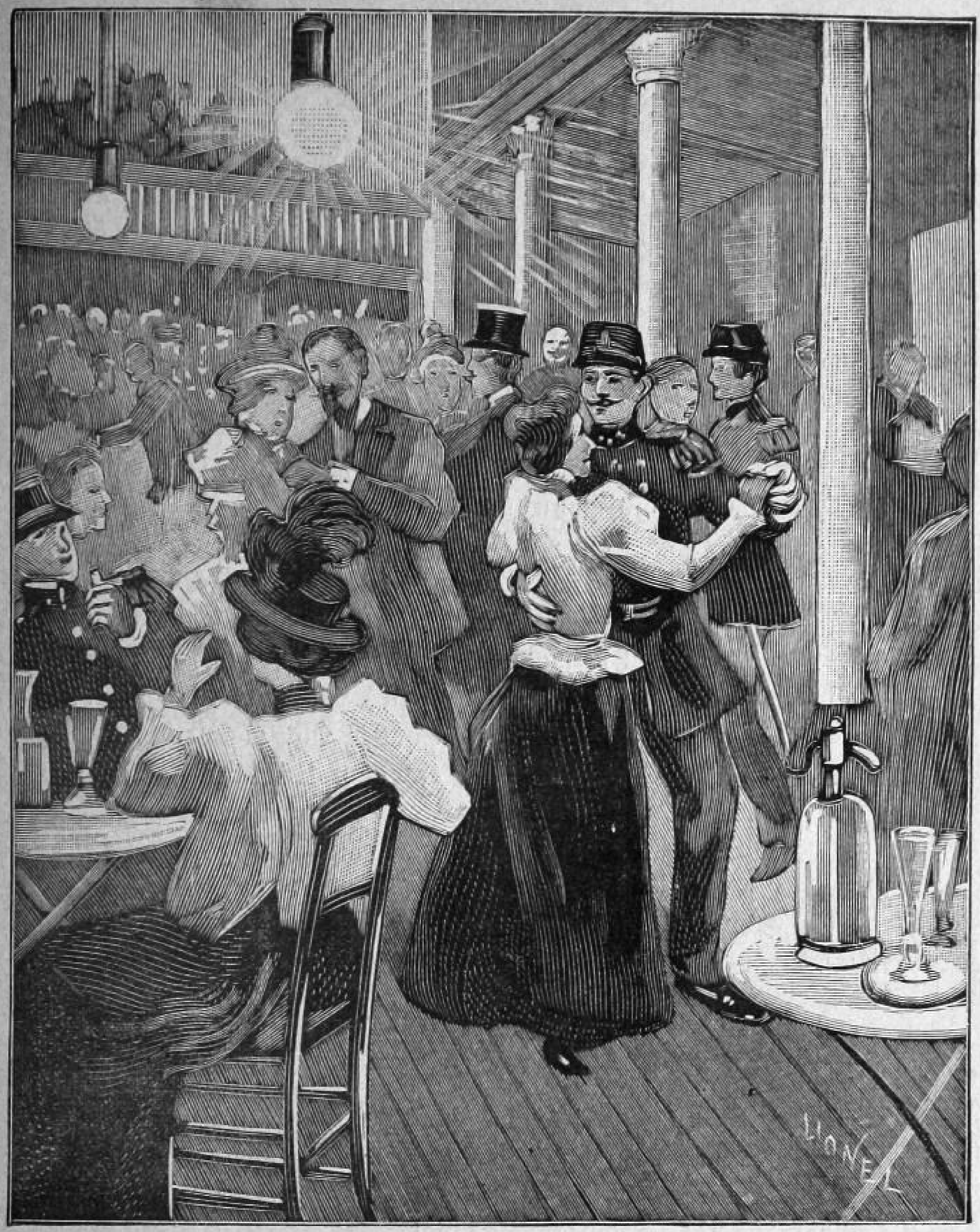

Toute la soirée, il resta avec la jeune fille. (P. 231.)

votre consentement et vous serez la plus aimée et la plus heureuse des femmes !

— Nous verrons, répondit la jeune fille.

— Vous ne promettez rien?

— Non, je ne peux pas promettre.

— Alors vous refusez?

— Pas du tout, je ne dis ni oui, ni non. Votre proposition ne me déplaît

pas. Vous m'aimez certainement beaucoup et je ne veux pas vous donner une réponse négative avant d'avoir réfléchi. C'est bien le moins, n'est-ce pas?

— Oh! je vous approuve. Mais comme vous voyez que je vous aime à la folie, et que mes propositions sont des plus sérieuses, puisque je n'hésite pas à engager ma vie. Voulez-vous me permettre d'être votre prétendant et m'autorisez-vous à me nommer votre fiancé?

— Mon fiancé! Déjà?

— Oui, voulez-vous?

— Comme vous allez vite en besogne, Monsieur? Mon prétendant, oui, si vous voulez, mais ne me croyez pas engagée pour cela? J'accepte que vous me voyiez quelquefois, pour que je puisse apprendre à vous connaître; mais je réserve mon avis jusqu'au moment où je vous aurai fréquenté davantage.

— Ah! comme vous êtes bonne, Louise! s'écria Vacher en lui prenant la main. Oui, je suis votre prétendant, je serai votre fiancé et vous deviendrez ma femme! Je le veux, il le faut. Lorsque vous aurez vu combien mon amour pour vous est sincère et profond, je suis persuadé que vous n'hésiterez pas à m'accorder la précieuse faveur que je vous ai demandée.

— Eh bien, dit Louise, voilà qui est entendu. Et maintenant, si nous allions danser un peu?

— J'aimerais mieux sortir et me promener avec vous en causant de l'avenir, dit Vacher. N'avons-nous pas des projets à faire?

— Mais non. C'est le moment de s'amuser, nous causerons bien une autre fois!

— Ecoutez, reprit le sergent, je ne refuse pas d'entrer avec vous au bal; mais je voudrais auparavant vous adresser une prière.

— Je vous écoute.

— Vous voyez à quel point je vous aime, puisque je n'ai pu résister au désir de vous chercher partout depuis que je vous ai aperçue pour la première fois sur la promenade Micot. Eh bien! je voudrais que vous ne veniez jamais au bal sans être accompagnée de moi.

— Que me demandez-vous là! dit la jeune fille. Je ne fais aucun mal ici, je vous assure.

— Voulez-vous me le promettre? insista Vacher.

— Non. Pourquoi faire? Vous êtes libre les mêmes jours que moi, vous n'avez qu'à venir ici et vous serez sûr de ne jamais m'y trouver seule.

— Pourquoi me refusez-vous la première chose que je vous demande pour me faire plaisir?

— Parce que ce n'est pas raisonnable. Je ne veux pas me priver de m'a-

muser si vous vous trouvez un jour empêché de venir, pour une raison ou pour une autre.

— Vous ne m'aimez pas !

— Comment puis-je vous aimer déjà ? Je vous connais depuis huit jours à peine et c'est la seconde fois que je vous vois.

— Moi je ne vous ai pas vue davantage et cependant je vous aime déjà à la folie !

— Ce n'est pas la même chose.

— Enfin, je m'arrangerai de façon à être toujours ici lorsque vous y viendrez.

— Je n'y vois pas d'inconvénient.

— Vous ne danserez qu'avec moi ?

— Si vous voulez.

— Vous me le jurez devant Dieu ?

— Ah ! s'écria Louise en riant, voilà bien de la solennité pour une contredanse et le bon Dieu serait bien étonné d'être mêlé à cette affaire !

— Dieu doit toujours être présent à notre pensée, dit gravement Vacher. Même lorsque nous nous amusons, il faut reporter à lui le plaisir que nous trouvons à nous distraire.

Louise regarda son compagnon avec quelque surprise. Ces phrases de catéchisme, à propos d'un bal, étaient bien faites pour l'étonner. Bien qu'elle fût une très honnête fille et qu'elle allât à la messe avec régularité le dimanche, elle n'avait pas l'habitude de songer à la religion à tout instant de sa vie.

— Enfin, dit-elle, je veux bien vous promettre de ne danser qu'avec vous lorsque vous serez-là, mais quand vous n'y serez pas, je ne peux pourtant pas danser toute seule.

— Vous le devriez.

— Nous reparlerons de cela plus tard. Rentrons dans la salle de danse, je vous en prie. Je ne suis pas venue ici pour écouter la musique et regarder les autres.

Vacher se leva et lui offrit son bras.

Toute la soirée, il resta avec la jeune fille et ne la quitta pas un instant.

Il surveillait tous ceux qui s'approchaient d'elle. Il faillit chercher une querelle à un couple qui avait, dans le feu d'une valse, bousculé légèrement sa danseuse.

Il fallut que Louise le retînt.

Quand les musiciens se retirèrent, Vacher sortit avec sa compagne.

De l'autre côté du trottoir, il vit le soldat du 60e ligne avec lequel Louise avait dansé au commencement de la soirée.

Il était seul et paraissait attendre quelqu'un.

Quand il vit Louise sortir au bras de Vacher, il se retira lentement, en se retournant de temps à autre.

Le sergent avait vu ce mouvement.

— Ah ! ah ! dit-il à la jeune fille, en voilà un qui vous attendait.

— Moi? Comment pouvez-vous dire cela?

— Je l'ai bien vu. Il vous attendait. C'est vous, sans doute, qui lui aviez donné rendez-vous.

— Certes non. Je ne l'avais jamais tant vu que ce soir.

— Vous me le dites!

— Pourquoi mentirais-je? Je n'ai aucune raison de vous cacher mes relations? Si je connaissais ce jeune homme, je vous l'aurais dit tout simplement.

— Les femmes sont bien trompeuses.

Louise haussa les épaules.

Le singulier caractère de son compagnon lui déplaisait.

— Comment s'appelle-t-il? demanda Vacher après un silence.

— Qui? demanda la jeune fille.

— Faites donc l'ignorante? Je vous parle de ce soldat qui est là, à cent pas devant nous.

— Mais je n'en sais rien.

— Vous ne voulez pas me le dire? Je le saurai bien, moi!

— Écoutez, dit la jeune fille, vous êtes insupportable; et si vous devez continuer à vous conduire ainsi avec moi, j'aime autant que nous cessions de nous voir. Je ne suis pas habituée à ce qu'on me parle ainsi.

Vacher entrevit une brouille définitive, et cette pensée lui fit peur. Il ne pouvait plus se passer de la présence de Louise, car il l'aimait réellement, avec une ardeur insensée.

Il se répandit en protestations, jura que jamais il ne parlerait plus ainsi et fit si bien que la jeune fille consentit à se laisser accompagner jusqu'à la rue où elle habitait.

Quand le couple fut parvenu dans le voisinage de la maison de l'horloger, Vacher dit à sa compagne :

— Il faudra me donner votre portrait, ma chère Louise. Je veux avoir votre image toujours présente à mes yeux.

— Mon portrait? Mais je ne l'ai pas.

— Il faut le faire faire.

— Quand je me ferai photographier, je vous en donnerai un.

— Mais quand?

— Eh ! bien, plus tard...

— Il ne faut pas tarder davantage. Je veux avoir votre photographie cette semaine.

— Attendez un peu ; lorsque je serai riche, j'en ferai faire une jolie et je vous la remettrai.

— Je ne veux pas attendre. Laissez-moi vous offrir cela ?

La jeune fille se défendit ; mais Vacher lui déclara qu'il tenait tant à ce qu'il lui demandait qu'il paierait ce qu'il faudrait plutôt que d'attendre davantage,

— Demain, dit-il, je vous enverrai ce qu'il faudra.

Le lendemain, en effet, Louise Barant recevait un petit paquet qui contenait un porte-monnaie où se trouvait renfermée une petite pièce de dix francs.

Vacher y avait joint une lettre dans laquelle il indiquait le photographe où Louise pourrait aller. Il lui donnait également rendez-vous pour le dimanche suivant.

Au jour indiqué, Louise apporta les cartes-album qu'elle avait fait exécuter, et Vacher lui remit une épreuve de son portrait à lui, qu'il avait fait exécuter dans le courant de la semaine.

C'est le portrait que nous avons reproduit et qui représente Vacher avec son costume de sous-officier.

A cette époque, malgré ses yeux ardents et bizarres, sa physionomie était plutôt agréable et il pouvait passer pour un gentil sous-officier.

Notre dessin est d'autant plus curieux qu'un mois après environ, Vacher devait rester à jamais défiguré, à la suite des circonstances que nous raconterons plus loin.

Nous regrettons vivement que Mlle Louise Barant n'ait pu nous accorder l'autorisation de reproduire son portrait dans notre ouvrage ; mais les scrupules qui l'ont retenue sont des plus naturels, et nos lecteurs comprendront sans peine que cette honorable jeune fille ne tienne pas à voir ses traits voisiner, à l'heure actuelle, avec ceux de son amoureux d'autrefois.

Après l'échange des portraits, les deux jeunes gens restèrent ensemble pendant toute la journée.

Vacher conduisit son amie au théâtre, l'emmena dîner avec lui et comme il lui demandait à ce moment ce qu'elle désirait faire, Louise le pria de la conduire au bal.

— Je n'aime pas vous voir au bal, répondit Vacher, parce que tout le monde vous regarde. Vous êtes si jolie, Louise ! Vos yeux sont si doux et vos cheveux blonds si beaux que tous les regards des hommes se fixent sur vous avec envie. Et j'en suis jaloux ! Il me prend des envies de leur sauter à la gorge, quand ils vous dévisagent ! Je voudrais pouvoir être seul avec vous, toujours, seul à vous parler et à vous regarder.

— Vous devriez être plutôt fier d'accompagner une jolie femme, si tant est que je sois si jolie que vous voulez bien le dire.

— Je n'ai jamais vu de plus jolie fille que vous, je vous le répète, et je suis prêt à soutenir devant n'importe qui, qu'il n'y a personne au monde qui vous égale.

Louise sourit.

— Allons au bal, dit-elle. Cela me fera plaisir; vous ne voulez pas me refuser cela?

— Non, dit Vacher, en bouclant son ceinturon. Mais nous n'irons pas à l'Alcazar, nous irons au Moulin-Rouge.

— Pourquoi?

— Parce que je ne veux pas que le soldat de l'autre jour vous retrouve?

— Ah! je n'y songeais plus!... Il est probable que ce garçon ne pense plus à moi depuis longtemps.

— Je n'en suis pas aussi sûr que vous!

— Allons au Moulin-Rouge; pourvu que je danse, peu m'importe où.

Le Moulin-Rouge est un autre bal de Besançon, qui s'élève à quelques pas de l'Alcazar, en arrière et en bordure du quai du Doubs.

Pendant qu'ils s'y rendaient, bras dessus, bras dessous, Louise Barant demanda à Vacher, en riant :

— L'avez-vous retrouvé à la caserne ce soldat dont vous êtes jaloux?

— Je l'ai retrouvé ce matin, oui. Il n'était pas dans la même caserne que moi; mais il y est venu ce matin avec sa compagnie.

— Comment avez-vous pu le reconnaître?

— Je l'aurais reconnu après dix ans, après vingt ans, déclara Vacher avec une ardeur qui gêna la jeune fille.

— N'en parlons plus, dit-elle. Cela vous irrite et pour l'importance qu'il a dans ma vie, ce n'est pas la peine de vous rendre malade en songeant à lui.

— Oui, n'en parlons plus. Vous m'avez promis de ne plus lui parler?

— Sans doute. Que m'importe?

— Comme vous êtes gentille!

Ils arrivaient au *Moulin-Rouge*.

Dès qu'ils eurent pénétré dans la salle de danse, Vacher jeta un regard aigu autour de lui.

Il cherchait celui qu'il appelait son rival, le soldat du 60e aperçu le dimanche précédent; mais celui-ci ne s'y trouvait pas; Vacher respira plus librement, et pendant toute la soirée, il fut heureux et s'amusa sans contrainte du plaisir de son amie.

Elle le séduisait de plus en plus.

Vacher tout à sa joie ne songeait plus à son prétendu rival, quand vers

onze heures du soir, le soldat pénétra dans la salle du *Moulin-Rouge*, accompagné de deux de ses amis.

Vacher avait raison de se méfier de ce jeune homme, car Louise Barant avait certainement plu à celui-ci, et sans les circonstances qui les avaient séparés l'un de l'autre, il est probable qu'il lui eût fait la cour, comme Vacher.

S'il venait au *Moulin-Rouge*, c'est qu'il tenait à la voir. Il la cherchait lui aussi.

Il avait raconté son aventure du dimanche précédent à quelques-uns de ses amis, et les moqueries des autres l'avaient quelque peu excité.

— Le sergent t'a soufflé ta belle, lui disait-on.

— Bah ! avait-il répondu, je la retrouverai bien quand il n'y sera pas.

— Il y sera toujours ; il doit la soigner, la petite, elle est gentille.

— C'est ce que nous verrons.

Le dimanche suivant, c'est-à-dire ce jour même où Louise Barant et Vacher s'étaient rendus au *Moulin-Rouge* pour l'éviter, le soldat qui se nommait Lajournet, alla à l'*Alcazar* dans l'espoir d'y rencontrer de nouveau celle qu'il appelait *la belle blonde*, puisqu'il ignorait son nom.

Mais il voyait l'heure avancer, sans que la jeune fille arrivât.

Quelques amis l'avaient accompagné ; ils lui conseillèrent d'aller faire un tour au bal voisin et Lajournet s'y décida, en effet, vers onze heures.

Du premier coup, ils aperçurent la chevelure blonde de Louise Barant qui faisait une tache dorée au milieu des têtes brunes de ses voisines.

— Tiens, Lajournet, dit-on au jeune homme, elle est là, tu as eu tort de ne pas venir plus tôt.

— Oui, mais le sergent y est aussi.

— Mettons-nous à une table et buvons. Il ne restera pas toute la soirée, peut-être.

— Ça m'étonnerait. Ils sont partis ensemble l'autre jour.

— Elle est gentille, ta blonde.

— Je te crois.

— Il ne doit pas s'embêter le sergent.

A ce moment, Vacher aperçut le groupe qui le regardait.

Un éclair de colère passa dans ses yeux, il pâlit et ses mains tremblèrent.

— Qu'avez-vous donc? demanda Louise avec surprise.

— Voilà encore ce maudit soldat.

— Où donc?

— Là, dans le coin. Il vous regarde. C'est certain qu'il vient ici pour vous.

— Vous n'y songez pas !

— J'en suis sûr ; mais il aura perdu sa peine, car nous allons nous en aller.

— A cause de lui?

— Oui. Je le veux.

Louise voulut résister; mais elle voyait son compagnon en proie à une rage froide, et elle comprit qu'il valait mieux ne pas insister davántage et elle le suivit, sans protester, vers la sortie.

Là, Vacher entra au vestiaire où il avait déposé en entrant l'ombrelle de la jeune fille, et Louise l'attendit à la porte.

Vacher était à peine entré dans la chambre où l'on gardait les objets déposés par les danseurs que Lajournet, qui s'était élancé derrière Louise, rejoignit celle-ci et lui dit :

— Mademoiselle, vous partez seule?

— Allez-vous-en, dit la jeune fille. Vous allez faire arriver une histoire.

— Vous reverrai-je?

— Non.

— Si, je le veux. Je m'appelle Louis Lajournet du 60e de ligne. Venez donc demain soir à...

— Non, partez, partez.

Louise tourna le dos et voulut s'éloigner, mais le jeune homme la retint.

— Ecoutez-moi donc, dit-il.

A cet instant, Vacher sortait du vestiaire avec les vêtements de Louise Il vit la scène.

Son sang ne fit qu'un tour, et il s'élança vers le groupe formé par le soldat et son amie.

Il empoigna Lajournet par le bras et lui dit brutalement :

— Qu'est-ce que vous faites-là?

— Ah! pardon, sergent... dit celui-ci en faisant le salut à son supérieur.

— Qu'est-ce que vous faites-là? continua Vacher d'un air terrible.

— Pardon, je croyais que Mademoiselle était seule et je voulais lui demander...

— File, n'est ce pas?... Est-ce que ma fiancée a l'air d'une coureuse? Demi-tour et vivement, si vous ne voulez pas qu'on vous apprenne à vivre.

Lajournet dut s'incliner et partir.

Il rentra dans le bal, tandis que Louise et Vacher regagnaient le centre de la ville.

Vacher était dans un état impossible à décrire. En vain Louise fit-elle des efforts pour tenter de le calmer, elle ne put pas y parvenir.

— Je le tuerai, je le tuerai, murmurait Vacher. Ça lui apprendra!... Il savait bien que j'étais avec vous, il ne vous a pas quittée des yeux

Louise voulait l'apaiser, mais tout ce qu'elle disait se retournait contre elle.

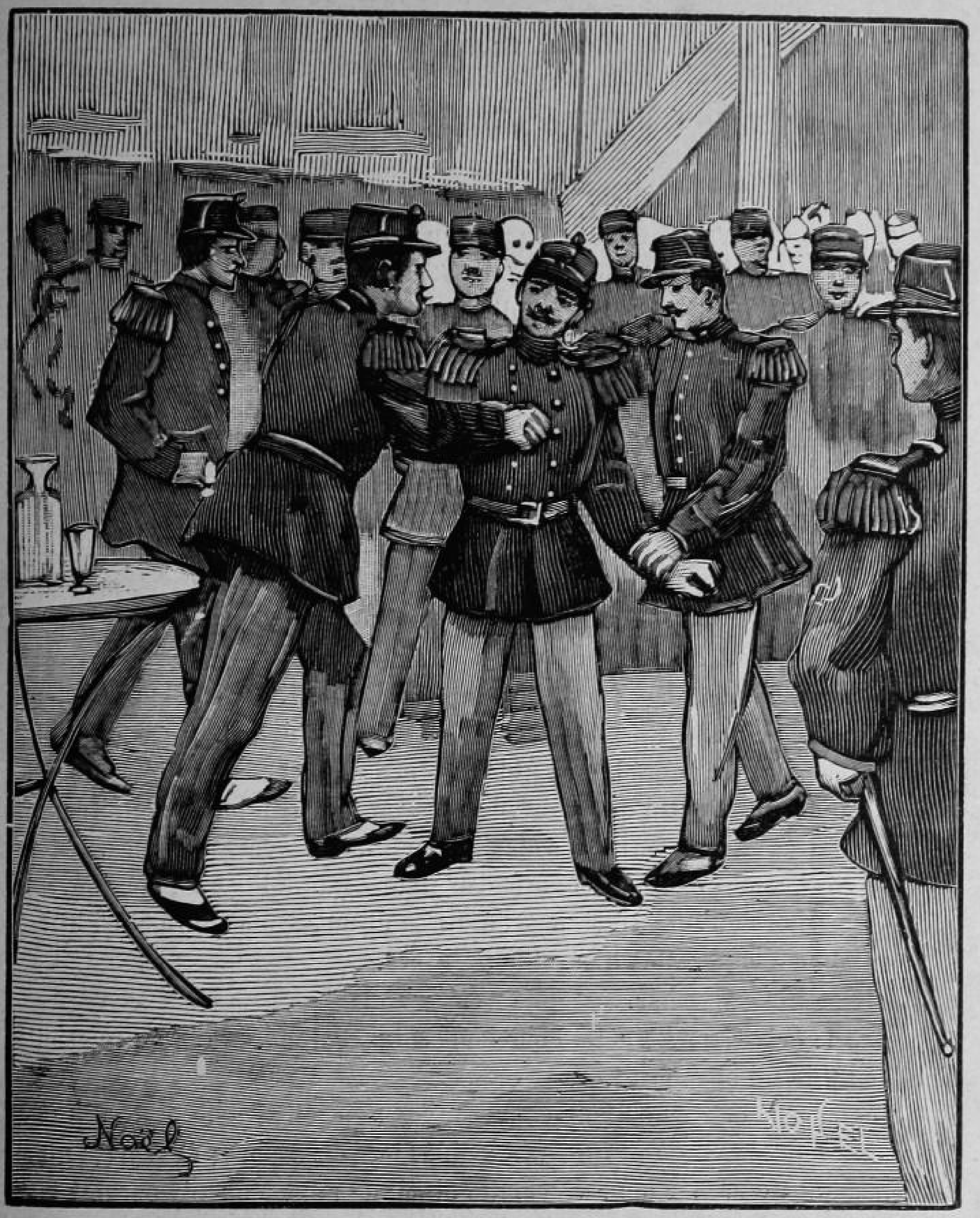

« Lâchez-moi! Je vous couperai le cou à tous avec mon rasoir! » (P. 242)

— Si vous le défendez, c'est que vous l'avez appelé vers vous, dit Vacher. Alors, vous vous entendez tous les deux contre moi?

Louise protesta, mais son compagnon ne l'écoutait pas et continuait à l'accuser d'avoir provoqué cette scène, si bien que la jeune fille finit par s'impatienter à son tour et lui dit :

— Eh! bien, puisqu'il en est ainsi, Monsieur, je vous quitte et ne vous reverrai jamais.

Elle avait abandonné le bras de Vacher brusquement et s'éloignait.

Vacher courut après elle.

— Où vas-tu? dit-il, d'une voix étouffée par la colère et en la tutoyant pour la première fois de sa vie.

— Laissez-moi, dit Louise, je rentre chez mes patrons.

— Tu rentres! C'est faux! dit Vacher en la saisissant par le bras violemment. Je sais où tu vas, je le sais!

— Et où donc voulez-vous que j'aille? s'écria la jeune fille, furieuse à son tour.

— Tu vas retrouver Lajournet!

— C'est insensé!

— Oui, tu y vas, tu y vas! Je le sens, j'en suis sûr! Vous me trompez tous les deux, vous vous moquez de moi.

— Laissez-moi m'en aller. Vous êtes fou, vous ne savez pas ce que vous dites.

— Si je le sais! Je te le prouverai en te tuant, misérable, et je te tuerai avec lui, tu entends? Je vous tuerai, je vous tuerai.

— Si vous ne me laissez pas, j'appelle au secours! dit Louise en cherchant à se dégager.

Cette menace apaisa quelque peu la fureur de Vacher.

— Ecoute-moi, dit-il d'une voix plus posée, mais toujours frémissante.

— Eh! je ne fais que ça! Vous êtes insupportable avec vos scènes. Est-ce que j'y puis quelque chose si ce garçon m'a parlé tout à l'heure; vous devriez bien comprendre qu'il m'a été aussi désagréable qu'à vous d'être ainsi interpellée et de me voir mêlée à pareille aventure.

Elle se reprit à marcher.

Vacher la suivit, côte à côte, cherchant à lui reprendre le bras; mais elle s'éloignait de lui et refusait.

— Je me demande comment vous pouvez agir ainsi avec moi, dit-elle. Pour un prétendu, vous n'êtes pas aimable, je vous assure; et si c'est ainsi que vous vous y prenez pour vous faire aimer de moi, vous n'y parviendrez pas de sitôt!

Alors Vacher ne pensa plus à Lajournet et ne songea qu'à apaiser son amie.

Il se répandit en protestations, jura qu'il ne recommencerait plus et que sa colère avait été toute spontanée, parce qu'il aimait trop profondément et trop réellement.

Pour avoir la paix, la jeune fille fit semblant de l'entendre et de se rendre à ses raisons; mais à partir de ce jour, sa résolution fut prise : elle n'épouserait Vacher à aucun prix.

Jusqu'à ce moment, elle avait consenti à l'accueillir comme prétendant, pour pouvoir étudier à son aise son caractère et voir s'il lui plaisait ; mais maintenant qu'elle était fixée, elle se résolut très fermement à l'éloigner dès qu'elle le pourrait.

Elle prévit, au reste, que la chose ne serait pas facile ; et se promit d'agir sans brusquerie, car elle redoutait un éclat de son terrible amoureux.

Il la tuerait, si elle rompait en ce moment, ou si elle n'agissait pas avec précautions.

Louise Barant le comprenait. Vacher lui faisait peur ; aussi le quitta-t-elle ce soir-là, sans lui laisser deviner ses intentions.

Vacher rentra à la caserne.

Il courait plutôt qu'il ne marchait.

Il voulait avoir une explication avec le soldat qui tentait de lui enlever son amie ; et il avait hâte de lui parler ou plutôt de le menacer s'il continuait ses démarches auprès de Louise.

Il rêvait de tout ce qu'il pourrait faire à ce jeune homme, se demandant comment il pourrait le surprendre, le punir et le faire envoyer aux compagnies de discipline.

Il sentait monter en lui un germe de férocité et songeait qu'il n'aurait pas assez de plaisir à savoir que ce rival souffrirait loin de lui.

Pour l'outrage qu'il avait reçu, Vacher trouvait cette vengeance trop douce. Il ne l'eût savourée qu'à la condition d'être là-bas, en Afrique, le supérieur de Lajournet, avec le pouvoir de le torturer à sa guise et sans contrôle.

— Il vaudrait mieux que je le tue ! se disait-il.

Mais il pensait alors à lui-même ; à ses galons, à sa tête...

Alors sa fureur prenait un autre cours.

— Je ne veux pas qu'on me coupe le cou à cause de lui, murmurait-il. Ah ! mais non !... Et Louise ! Un autre l'aurait ! Je la perdrais pour toujours !... Il faut être raisonnable. Il vaut mieux le faire expédier en Afrique...

C'est sur cette pensée qu'il arriva à la caserne.

Il demanda au poste si le soldat Lajournet était rentré. On lui répondit affirmativement.

— Depuis combien de temps ?

— Un quart d'heure environ.

— Merci.

Vacher monta à la chambrée de Lajournet, muni d'une lanterne qu'il avait prise dans la salle des sous-officiers.

— Si je pouvais le trouver en faute, se disait-il. Quelle bonne aubaine !

A cette idée, ses yeux luisaient de plaisir et il montait l'escalier en tapinois, marchant sur la pointe des pieds pour faire moins de bruit et surprendre son monde.

Une joie mauvaise l'envahit quand il arriva à l'étage où se trouvait la chambrée. On y faisait un vacarme épouvantable,

— Je vais les pincer, se dit Vacher.

Mais il avait à peine fait deux pas sur le palier qu'un cri étouffé retentit à la porte et Vacher perçut distinctement ces mots :

— V'là la ronde!

Il s'élança, cependant.

Sa peine fut perdue.

Au moment où il ouvrait la porte, le plus profond silence régnait dans le vaste dortoir. Toutes les têtes, munies de bonnets de coton, reposaient sur les traversins, et la chambrée semblait se livrer au plus écrasant des sommeils.

Ça et là, à la lueur d'une bougie, un permissionnaire achevait de se déshabiller, rangeant avec soin ses vêtements au pied de son lit.

— Je les ai manqués ! gronda Vacher. Ils avaient mis une sentinelle !

Il fit semblant d'examiner les paquetages et de faire une ronde ; mais il soignait son rival du coin de l'œil.

Il connaissait la place où il couchait et il le voyait se déshabiller en lui tournant le dos.

Il s'approcha lentement du lit de Lajournet et s'arrêta.

D'un regard aigu, il examinait tout ; cherchant à se rendre compte de l'état de ses vêtements, prêt à sauter sur le moindre prétexte pour envoyer le soldat coucher à la salle de police.

Mais l'autre s'attendait à la visite et rien ne manquait à son uniforme, son fusil était astiqué à merveille et on ne pouvait rien lui reprocher.

Son examen terminé, Vacher leva la tête vers le soldat, et fit mine de le reconnaître seulement.

— Tiens, dit-il, c'est vous ?

Le soldat salua.

— Ah! ah ! mon gaillard, il paraît que nous aimons les jolies filles, hein ? continua Vacher Ce n'est pas un mal; mais il faudrait ne pas y mettre de parti pris... Vous ne voulez que les amies de vos supérieurs et vous vous attaquez à leurs fiancées... Vous êtes encore un drôle d'individu, vous !

— Sergent, je vous ai présenté mes excuses tout à l'heure ; je vous les fais encore une fois.

— Vous avez insulté ma fiancée, une jeune fille de bonne famille et honnête comme pas une, entendez-vous ?

— Je suis prêt à lui faire des excuses devant vous, sergent.

— Oui, pour lui parler et la revoir. Pas si bête, mon ami !

En présence de son rival, Vacher sentait sa colère le reprendre ; et l'apparence calme du soldat accroissait encore sa fureur.

A la jalousie s'ajoutait la déconvenue de n'avoir pu le prendre en faute, et devant son impuissance à tirer une vengeance immédiate de son rival, Vacher oublia tout, sa situation, son grade, et il s'emporta brusquement, comme si Lajournet eût été son camarade au lieu d'être son inférieur.

— Je te défends de lui parler, cria-t-il, tu entends ! Je te le défends ; et si tu recommences, c'est à moi que tu auras à faire !

Le soldat ne savait que penser. Devait-il répondre ? devait-il se taire ?

Déjà, de tous côtés des têtes curieuses se levaient, tous les faux dormeurs se dressaient sur leurs lits et regardaient avec ravissement cette scène inaccoutumée qui allait prolonger les distractions de la chambrée.

Vacher avait posé sa lanterne sur le sol, et il s'avançait les poings fermés sur le soldat.

Lajournet recula.

Ce mouvement amena la colère du sergent à son paroxysme.

— Ah ! tu te sauves, cria-t-il. Eh ! bien nous allons voir ! Nous allons voir !

Il se rua sur le soldat en sautant par dessus le lit ; mais Larjournet qui voulait à tout prix éviter de toucher son supérieur, ce qui pouvait le faire fusiller sans rémission, Lajournet s'esquiva et prit la fuite à travers la chambre.

— Ah ! tu cours ! Eh ! bien, à nous deux, cria Vacher.

Il saisit un sabre-baïonnette au-dessus d'un lit, tira la lame, jeta le fourreau et se rua derrière le soldat.

Un murmure s'éleva dans la chambrée.

Un instant, on crut à une plaisanterie et des cris, des rires partaient de tous côtés :

— Bravo Lajournet !

— Cours bien, mon vieux !

— Il l'aura !

— Il l'aura pas !

Mais ceux qui voyaient Vacher passer près d'eux comprenaient qu'il ne s'agissait pas de rire et de plaisanter.

Vacher y allait carrément, et s'il attrapait le soldat, il lui trouerait la poitrine, c'était sûr.

Jusque-là, le soldat avait très adroitement échappé à son agresseur.

Il accumulait les obstacles devant lui, lançant tantôt un sac, tantôt un vêtement, ou faisant subitement basculer un lit sur le passage du sous-officier.

Vacher ne parlait plus, il rugissait. Sa main crispée serrait son arme et il déployait une telle force qu'en saisissant un sac qui lui barrait la route, il en arracha la courroie.

— Arrêtez-les, criait-on.

— Assez ! assez !

— Voilà une ronde !

Mais la phrase, qui produisait habituellement son effet, ne fut même pas entendue.

On l'avait d'ailleurs lancée au hasard, pour arrêter Vacher ; mais il n'y prenait pas garde et la présence du colonel lui-même ne l'eût pas empêché de se précipiter sur son rival.

Il était aveugle et sourd.

Enfin, deux grands gaillards le saisirent chacun par un bras et malgré sa terrible résistance, ils le maintinrent et le désarmèrent.

— Je vous ferai passer au conseil ! Tous ! Tous ! hurlait Vacher.

— Ça va bien, sergent, répondirent les deux soldats ; mais nous ne vous lâcherons pas. Vous venez de poursuivre un soldat avec une baïonnette, vous êtes notre prisonnier, nous allons vous conduire au poste.

L'adjudant décidera et nous verrons lequel de nous passera au conseil de guerre.

Vacher hurlait et se démenait comme un possédé.

— Lâchez-moi ! criait-il, je vous couperai le cou à tous avec mon rasoir !

— En route pour le poste !

Tous les soldats faisaient cercle autour des trois hommes. Ce spectacle ne donnait à personne l'envie de plaisanter et toutes les faces étaient graves.

— Il est fou, disait-on.

— Certainement. Il est impossible qu'il en soit autrement.

On regardait Vacher.

Son visage était affreux, tous les muscles contractés tiraient les coins de la bouche en arrière et relevaient les lèvres. Les dents, petites et blanches comme des dents de loup, apparaissaient.

Ses yeux semblaient vouloir sortir des orbites, et, mobiles, fulgurants, ils donnaient à tous l'impression de l'aliénation la plus complète.

— Laissez-nous passer, dit un de ceux qui maintenaient le sergent

On s'écarta.

Les deux hommes traînèrent alors Vacher vers la porte, en dépit de ses hurlements et de ses soubresauts désespérés.

Quoi qu'il fît cependant, on l'amena jusqu'au palier.

Là, il sembla revenir à lui.

Il ne fit plus aucune résistance et devant le danger qui le menaçait, il retrouva la raison.

En quelques secondes, il entrevit les conséquences de sa folle équipée : le conseil de guerre, les galons perdus, la prison... En un mot, tout ce qui l'avait décidé une heure auparavant à ne pas attaquer le soldat, et qui avait disparu de sa pensée lorsqu'il s'était trouvé en sa présence.

En le voyant devenir calme, les soldats se penchèrent sur lui.

Ses traits contractés revenaient à leur position normale. Sa physionomie changeait.

Les porteurs s'arrêtèrent.

Vacher demanda d'une voix plus tranquille :

— Où diable me portez-vous ?

— Au poste, répondit-on.

— Pourquoi faire ?

— Dame ! vous le savez aussi bien que nous, sergent.

Vacher ouvrit des yeux stupéfaits.

— Je le sais aussi bien que vous? Ma foi non ! Que voulez-vous dire ?

On se regarda.

— Laissez-le se relever, dit quelqu'un.

Les porteurs obéirent et remirent Vacher sur ses pieds.

Il passa sa main sur son front et sur ses yeux.

Un grand silence régnait dans ce vaste escalier de caserne rempli de monde, cependant.

— Mes amis, dit Vacher, je crois que j'ai encore eu un accès de colère et que j'ai perdu la notion de mes actes. C'est malheureux d'être comme ça. A propos de quoi tout cela est-il arrivé?

On lui répondit :

— Personne n'en sait rien.

On mentait, car on craignait de voir Vacher retomber dans un accès de fureur. Mais il se rappelait fort bien et il continua à jouer sa comédie.

— N'est-ce pas à propos de Lajournet? demanda-t-il. Mais oui,... je me souviens maintenant!... Ah ! j'ai été bien coupable. Où est Lajournet?

On appela.

Lajournet était resté dans la salle avec quelques camarades.

On vint lui dire ce qui se passait.

— Comment! s'écria-t-il, vous l'avez vu à l'œuvre et vous hésitez à le conduire au poste! Mais c'est vous qui êtes fous! Faites ce que vous voudrez; mais je vous promets bien que je raconterai tout au capitaine demain matin, je ne tiens pas à recevoir une baïonnette à travers le corps.

— Mais il est fou, Lajournet.

— Raison de plus pour qu'on nous en débarrasse.
— Tu vas lui faire arriver une vilaine histoire.
— Tant pis pour lui. Ce n'est pas moi qui ai commencé.
— Allons, viens le voir, il t'appelle,
— Il m'appelle?
— Oui.
— Qu'est-ce qu'il veut?
— Il veut te parler.
— C'est bien, j'y vais, il ne sera pas dit que j'ai eu peur; mais je prends ma baïonnette avec moi et vous êtes témoins, tous tant que vous êtes ici, que c'est moi qui ai été provoqué.
— Écoute, laisse ta baïonnette ici. Tu sais que dans le métier, il vaut mieux se faire embrocher par un sergent que de toucher seulement à son habit.
— C'est gai. Mais vous avez raison. Je laisse ma baïonnette, en comptant sur vous pour l'arrêter s'il fait mine de se jeter encore sur moi.
— Oui, sois tranquille.
Lajournet se dirigea vers le palier.
Vacher semblait tout à fait remis.
On cria :
— Voilà Lajournet !
Les rangs s'écartèrent et Vacher vit le soldat qui s'avançait.
Il prit un air attristé et tendit sa main vers lui.
— Viens, mon vieux, lui dit-il, pardonne-moi, je ne savais plus ce que je faisais. Veux-tu me serrer la main ?
— Je veux bien, dit Lajournet, mais ne recommencez plus, sergent, car vous savez, c'est grave, toutes ces histoires ! Moi, je ne peux pas porter la main sur vous, la loi me le défend; mais vous vous mettez dans une mauvaise situation en essayant de me frapper. Je porterai plainte au colonel si vous recommencez.
— Ne fais pas ça, mon vieux, dit Vacher en lui serrant les mains avec effusion. Tu sais ce que c'est ; quand on est en colère on voit rouge, on a envie de voir couler du sang. J'étais monté contre toi, je ne savais plus ce que je faisais ; mais c'est fini maintenant, et si tu veux oublier tout cela et ne plus recommencer ce que tu as fait ce soir, je serai bien content de devenir ton ami. Allons, c'est entendu?
— Oui, répondit le soldat après avoir jeté un coup d'œil circulaire autour de lui, pour voir si ses camarades l'approuvaient.
On applaudit.
— Merci, dit Vacher. Tu es un brave garçon. Mais, tu ne tourneras plus autour de ma fiancée?

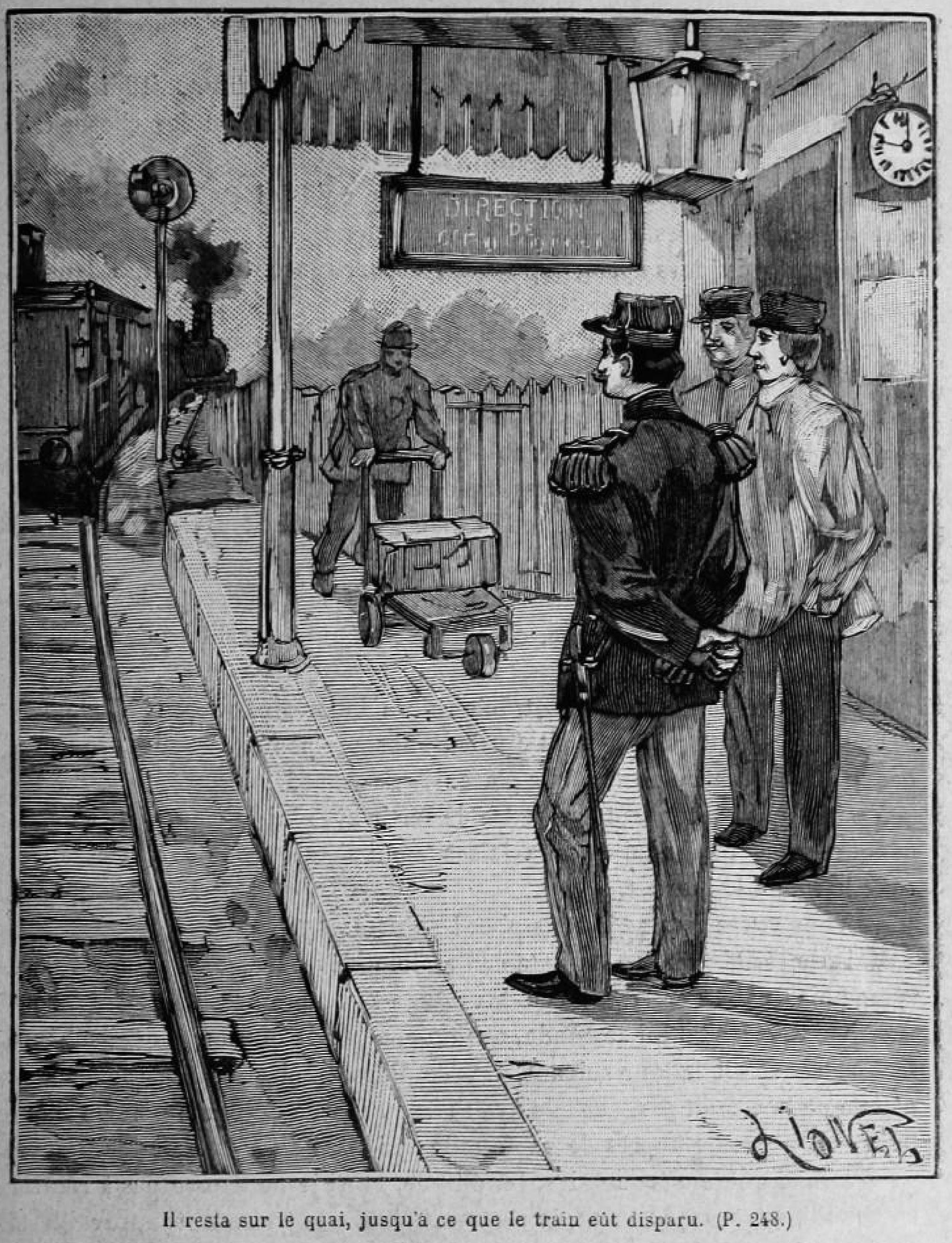

Il resta sur le quai, jusqu'à ce que le train eût disparu. (P. 248.)

— Non, c'est promis. Si j'avais su que c'était votre fiancée, je n'aurais pas agi comme j'ai fait, sergent.

— Allons, tu es un bon camarade. Merci encore. Tu me rends un grand service et tu peux être certain que je ne l'oublierai pas.

L'assistance fit une ovation aux deux hommes, et quelques instants après, sur les instances de Vacher lui-même, tout le monde rentra se coucher, et Vacher regagna la chambrée des sous-officiers en murmurant :

— Je l'ai échappé belle!

Le lendemain, il écrivit une longue lettre à Louise Barant, il lui demandait un rendez-vous dans le courant de la semaine, ayant des choses très importantes à lui dire, lui déclarait-il.

La jeune fille lui répondit en deux mots qu'il lui était impossible de s'absenter de chez ses maîtres pendant la semaine.

Deux ou trois jours après, cependant, Vacher rencontrait Louise dans les rues de Besançon.

— Tiens, dit-il, d'un ton fâché, il paraît que vous pouvez sortir de chez vos maîtres plus facilement que vous ne me l'écriviez.

La jeune fille, que cette rencontre avait surprise, ne sut que répondre tout d'abord. Elle ne pensait pas rencontrer là son tenace amoureux; et ce ne fut qu'après avoir échangé quelques paroles avec lui qu'elle lui apprit la vérité. Elle avait quitté ses maîtres le matin même et cherchait une autre place.

Vacher fut ravi.

Il emmena Louise dîner avec lui et ne la quitta qu'à la porte de la maison où elle avait loué une chambre, chez une femme du quartier qu'on nomme le Petit-Battant.

Malgré l'insistance du sergent, elle refusa de le recevoir chez elle le lendemain, déclarant qu'elle serait d'ailleurs absente pendant toute la journée, occupée à chercher une nouvelle place.

Vacher lui fit cependant promettre de sortir avec lui quelques instants, et ce fut ce jour-là qu'il lui raconta la scène qui s'était produite à la caserne, avec le soldat Lajournet.

— Vous voyez comme je vous aime! disait-il.

Mais, le récit qu'il fit à la jeune fille, loin d'éveiller en elle la moindre sympathie, ne fit que la décider davantage à rompre avec ce galant farouche. Aussi, quand il lui demanda, au moment de la quitter, à quelle heure il la retrouverait le jour suivant, Louise Barant lui dit très franchement qu'elle ne le verrait pas, car elle avait l'intention de quitter Besançon bientôt, pour se rendre auprès de sa famille qui habitait à Baume-les-Dames.

— Je n'ai guère d'économies, lui dit-elle, et si je ne trouve pas à rentrer en condition très rapidement, je rentrerai chez mes parents et je travaillerai à n'importe quoi. Je ne peux pas rester ici plus longtemps.

Vacher se désespéra. Il offrit ses services que la jeune fille refusa; mais il la contraignit à accepter cinq francs et lui promit de lui donner encore de l'argent lorsqu'elle en manquerait. Le lendemain, il lui apporta une petite bague qu'il la força à mettre à son doigt.

Depuis qu'il connaissait Louise, il avait dépensé quelque argent, soit en lui faisant de menus cadeaux, soit, surtout, en sortant avec elle et en la

conduisant dans différents établissements, dans des théâtres, des bals ou des cafés. Les cadeaux, en effet, ne lui coûtaient pas cher. C'était des cadeaux symboliques, et la jeune fille qui ne comprenait pas ce que voulait dire le don d'un porte-plume ou de quelques crayons joints à un cahier de papier à lettre, la jeune fille, disons-nous, se demandait parfois s'il ne se moquait pas d'elle en lui offrant de pareilles choses.

Vacher aurait désiré qu'elle lui écrivît des lettres, comme il savait que ses camarades en recevaient de leurs fiancées. mais il n'osait pas le demander et il espérait qu'en donnant des porte-plume, des crayons ou du papier à lettre, Louise comprendrait ce qu'il désirait d'elle.

Mais la jeune fille ne lui écrivit presque jamais ; et les deux ou trois billets qu'il reçut d'elle se bornaient à quelques mots très simples et très secs.

Elle resta encore quelque temps à Besançon.

Vacher ne perdait pas une occasion de la voir, bien que Louise s'efforçât de l'éviter. Mais Vacher était tenace et ne se décourageait pas de l'attendre, quand elle lui donnait un rendez-vous auquel elle ne se rendait pas.

Enfin, elle lui dit un jour :

— Ma mère m'a écrit ces jours derniers. Je lui ai parlé de vos projets et je crois qu'elle n'y est pas favorable.

— Qu'est-ce que ça fait? dit Vacher. Ça ne nous empêchera pas de nous marier.

— Comment! vous oseriez vous marier sans le consentement de votre mère, si elle vivait encore?

— Pourquoi pas?

— Eh! bien, vous auriez du courage!

— Bah! quand les parents ne veulent pas le bonheur de leurs enfants, ceux-ci seraient bien bêtes d'être malheureux à cause d'eux!

La jeune fille pensa :

— Oui, mon bonheur ! Ah ! je serais heureuse avec lui, c'est sûr ! Ce serait le malheur de ma vie.

Elle dit à Vacher :

— Je vais partir à Baume-les-Dames dans deux ou trois jours définitivement. Ma mère est en pourparlers avec un marchand de la ville et je crois qu'elle arrivera à me placer chez lui. J'attends sa réponse.

— J'irai vous voir là-bas, dit Vacher.

— Vous attendrez un mot de moi avant de rien faire. Ma mère n'est pas contente parce que je vous connais, et il faut que je la calme.

— Je la calmerai, vous verrez. Dès qu'elle m'aura vu, elle changera d'idée.

Vacher promit cependant d'attendre une lettre de Louise.

La jeune fille n'avait pas reçu de sa mère le moindre reproche; mais comme elle n'osait pas prendre sur elle un refus, elle cherchait des prétextes pour rompre, et avait imaginé celui-là.

Il était exact cependant que Mme Barant s'occupait d'elle; et trois jours après, comme elle l'avait dit à son amoureux, elle fut mandée à Baume-les-Dames, pour entrer au service de M. Weil, un vieillard de soixante-treize ans qui tenait, avec son gendre, un magasin de nouveautés non loin de l'Hôtel de Ville.

Vacher l'accompagna jusqu'à la gare et lui jura un amour éternel, assurant que la séparation ne changerait pas ses sentiments.

— Attendez-vous à tout, dit Louise. Si ma mère refuse de me laisser marier, il faudra que je lui obéisse.

— J'irai la voir. Nous lui arracherons son consentement.

— N'y croyez pas. Quand elle a refusé quelque chose, elle ne revient jamais sur sa décision.

— C'est ce que nous verrons, dit Vacher.

Le train partait. Il la quitta et resta sur le quai jusqu'à ce que le train ait disparu.

Louise Barant poussa un soupir de soulagement.

— Enfin ! murmura-t-elle quand elle se vit seule. Me voilà débarrassée !

Elle espérait que l'éloignement agirait sur l'amour de Vacher, et qu'il se consolerait d'elle en faisant sa cour à une autre.

Combien elle se trompait !

Jamais l'amour n'est plus opiniâtre que lorsqu'il n'est pas partagé.

Un homme et une femme se trouvent en présence, ils s'aiment. Cela dure plus ou moins longtemps; mais le jour où l'un des amants abandonne l'autre, la passion de ce dernier croîtra dans de telles proportions que les sentiments qu'il éprouvait auparavant ne seront rien à côté de son ardeur nouvelle.

De même, il se commet tous les jours des crimes passionnels d'une triste banalité : un jeune homme aime une jeune fille qui ne l'aime pas, il la tue ou se suicide.

Les obstacles surexcitent l'amour au lieu de l'arrêter.

Louise Barant l'ignorait encore.

Elle avait à peine quitté Besançon, que l'absence de celle qu'il aimait pesait déjà à Vacher.

Il s'en allait par les rues, désœuvré, ne trouvant plus aucun plaisir à rien, lui qui s'était si singulièrement transformé depuis quelques semaines, trouvant la vie charmante et prenant plaisir à tout ce qu'il voyait.

La ville lui parut vide.

Il entra dans un café et s'amusa à regarder la photographie de Louise Barant, la dissimulant aux yeux des consommateurs avec un journal déployé qu'il paraissait lire avec attention.

Mais il se lassa bientôt de sa contemplation et se mit à songer à la jeune fille, repassant dans son esprit tout ce qu'il avait dit et fait avec elle pendant le temps qu'avaient duré leurs relations amicales.

Vacher avait dépensé beaucoup d'argent depuis qu'il avait fait la connaissance de Louise. Non pas que la jeune fille lui eût jamais rien demandé; mais Vacher tenait à l'éblouir, à faire sa conquête en se montrant galant et généreux, et c'était surtout en dépenses extérieures qu'il avait employé l'argent qu'il possédait.

Quand les fonds vinrent à lui manquer, il écrivit à son notaire qui habitait Saint-Barthélémy, un petit village situé entre Beaurepaire et Beaufort, son pays natal.

Ce notaire avait réglé la succession du père Vacher et il avait fait le partage de ses biens.

Joseph avait reçu en héritage un petit champ estimé six ou sept cents francs et comme il s'en souciait peu, il avait prié le notaire de lui avancer de l'argent sur la valeur de cette parcelle de terrain.

Celui-ci avait consenti et avait envoyé au sergent trois ou quatre cents francs que celui-ci avait dépensés en grande partie, au moment où Louise Barant quitta Besançon pour aller s'installer à Baume-les-Dames.

Mais Vacher avait encore besoin d'argent. Le notaire ne voulut pas faire une avance plus considérable, et écrivit à son client qu'il ferait mieux de s'arranger avec ses frères et de leur céder sa part d'héritage au meilleur prix.

— Je vendrai, se dit Vacher. Je ne peux pas faire autrement ; mais j'ai bien peur que mes frères ne veuillent pas traiter avec moi. Ils ne sont pas riches en ce moment, et il faut que je me débarrasse de ce lopin le plus rapidement possible.

Par acquit de conscience, il avait écrit à Beaufort, mais on lui fit savoir, comme il l'avait prévu, que dans sa famille on ne tenait pas à acheter de suite, et que s'il voulait attendre on pourrait s'arranger plus tard.

Il dut se retourner de nouveau du côté du notaire de Saint-Barthélémy et le chargea de vendre au plus vite.

Cependant, l'absence de Louise Barant influençait de plus en plus Vacher.

Il lui écrivait très souvent ; bien que ses lettres n'eussent pas de réponse, il ne se décourageait pas et continuait à lui adresser des missives de plusieurs pages où il lui disait sa peine de ne plus la voir et la passion dont il brûlait pour elle.

Dans son lyrisme, il la tutoyait, bien qu'il n'eût jamais osé le faire auparavant en sa présence, sauf le jour où il s'était emporté contre elle, à propos du soldat Lajournet.

Il écrivait avec une ardeur, avec une passion de mystique défroqué, citant souvent des passages de la Bible qu'il arrangeait et appropriait à sa cause.

Enfin, Louise lui répondit.

Elle lui déclarait que sa mère était plus fâchée qu'elle ne l'avait pensé et qu'elle s'opposait de tout son pouvoir à son mariage avec lui.

— « Dans ces conditions, concluait la jeune fille, il me paraît bon que vous cessiez de m'écrire et que vous laissiez l'oubli vous guérir de votre amour pour moi ».

Vacher répondit par une lettre désordonnée. Il se plaignait de ce que Louise l'abandonnait, le sacrifiait ; et tandis que lui n'écrivait que des lettres très tendres, elle, de son côté, n'avait jamais pour lui un mot aimable, ne répondant pas ou si elle répondait, s'exprimant avec froideur, alors qu'elle avait écouté jadis complaisamment les déclarations enflammées qu'il lui adressait. Pourquoi ne le tutoyait-elle pas ? Dans les lettres, cela n'a pas d'importance? Cela n'enlève rien au respect? Et, du reste, ne s'étaient-ils pas fiancés? Quelle force au monde pouvait les séparer?

Quand Louise reçut cette lettre, elle alla trouver sa mère qui lui dit :

— Il faut en finir avec ce garçon. Tu ne veux pas l'épouser, n'est-ce pas?

— Non, jamais. Je serais trop malheureuse ! Il est jaloux, brutal, colère! Jamais je ne l'épouserai. Je ne l'aime pas.

— Eh! bien, ma fille, ne tarde pas plus longtemps. Puisqu'il ne comprend pas, il faut lui écrire nettement et lui faire savoir tes sentiments à son égard.

— Je vais lui écrire.

— Le plus tôt sera le mieux.

Louise rentra chez ses maîtres et écrivit :

« Tout est fini entre nous ; je ne veux pas aller contre la volonté de ma mère. Du reste, je ne vous aime pas. »

Adieu.

LOUISE.

Quand Vacher reçut cette lettre, il répondit immédiatement par une lettre de reproches.

« As-tu donc oublié tes promesses, lui disait-il. Tu m'avais juré de te marier avec moi. Tu ne m'aimes pas? Oses-tu le dire, après m'avoir laissé te dire si souvent combien je t'aimais ! »

Il y en avait ainsi pendant sept ou huit pages.

Louise Barant très ennuyée, voyant que Vacher n'en finirait avec elle qu'après une déclaration catégorique, répondit aussitôt par ce billet :

« Tout est fini entre nous ; je te le déclare encore une fois. Je ne veux pas me marier avec toi, je ne te l'ai jamais promis. La raison, tu la connais : je ne t'aime pas. »

LOUISE.

Et elle mit en post-scriptum :

« Vous ne vous plaindrez pas que je ne vous aie jamais rendu votre tutoiement. Adieu pour toujours ».

Deux ou trois jours passèrent ; puis la semaine s'écoula ; Louise ne recevait plus aucune lettre.

Elle s'en réjouit.

— Tout est bien qui finit bien, lui dit sa mère. J'avais bien peur que cette affaire ne tournât mal.

— Moi aussi, répondit la jeune fille. Enfin ! je vais donc pouvoir être tranquille.

— Prends bien garde désormais, ma pauvre Louise, dit Mme Barant, et fais attention aux jeunes gens avec lesquels tu auras l'occasion de parler. Vois comme celui-ci a été désagréable. Il est plus commode que tu ne le pensais, car bien d'autres à sa place auraient pu s'affoler et faire un mauvais coup.

— Je le redoutais bien de celui-là, dit Louise Tranquillisez-vous, ma mère, cette aventure m'a donné une bonne leçon et je ne suis pas près de recommencer à prendre un jeune homme pour camarade.

— Et tu feras bien. Du reste, je vais y veiller et désormais tu ne quitteras plus Baume; tu resteras auprès de moi.

— Ah ! je ne demande pas autre chose ! répondit la jeune fille.

Et après avoir embrassé sa mère, elle rentra chez ses maîtres, paisiblement.

* * *

D'où venait le silence de Vacher ? Qu'était devenu l'amoureux sergent ? Qu'avait-il fait au reçu de la dernière lettre de la jeune fille qui lui signifiait d'une façon si nette qu'il n'avait plus à compter sur elle ?

S'était-il résigné à oublier ? Était-il revenu de sa folie ? Ou bien, emporté par sa passion, incapable de supporter son malheur, avait-il tenté de se suicider ?

Non.

Vacher était tout simplement tombé malade ; malade très sérieusement.

Après avoir lu la lettre ou plutôt le billet de Louise Barant, qui lui était parvenu le matin, il était resté comme assommé.

Il était à ce moment dans la cour de la caserne, on dut l'emmener à l'infirmerie immédiatement.

Il ne disait mot. Sa tête pendait sur sa poitrine; il laissait aller ses bras le long de son corps, et ses yeux fixes semblaient perdus vers de lointaines visions.

On l'installa dans une civière, après un premier examen, et on le dirigea sur l'hôpital militaire.

Quand le bruit se fut répandu dans la caserne que le sergent Vacher venait d'être emmené, tous les témoins de la scène qui avait eu la chambrée de Lajournet pour théâtre, se rappelèrent cette nuit effrayante, et n'ayant plus de raisons pour se taire, racontèrent aux autres sergents ce qui s'était passé.

Le médecin qui soignait Vacher vint à la caserne et interrogea tout le monde.

On lui raconta ce qu'on savait.

Lajournet fit le récit de son aventure, et le médecin conclut que Vacher avait le cerveau troublé par son amour pour la belle blonde, comme la nommait le soldat qui ignorait son nom.

Il ordonna à Vacher du repos et lui fit administrer des calmants.

— Ça ne sera rien, lui dit-il. On vous donnera un petit congé ; vous irez faire un tour dans votre pays et vous nous reviendrez guéri.

Vacher demanda du papier et de l'encre pour écrire une lettre.

— Jamais, dit le médecin. Y pensez-vous? Vous fatiguer à écrire! Reposez-vous, mon garçon, c'est ce que vous avez de mieux à faire.

Des ordres furent donnés et Vacher ne put parvenir à envoyer une lettre à Louise Barant.

C'était la raison de son silence.

Enfin, quelque jours de repos le remirent sur pied. Sa constitution vigoureuse résistait à toutes les épreuves.

Le médecin lui accorda un congé de convalescence de quatre mois.

Il jugeait ce temps nécessaire à la guérison morale de son malade.

— Et surtout, lui recommanda-t-il, le jour où il signa le permis de sortie de Vacher, surtout, rentrez chez vous, dans votre pays. L'air des forêts vous fera du bien. Du reste, je vais y veiller.

Le médecin fit comme il avait dit. Vacher fut contraint de prendre le train pour Beaufort, sans avoir pu aller à Baume-les-Dames. Mais arrivé à destination, il se dédommagea en écrivant à Louise Barant une énorme lettre dans laquelle se mêlaient sa maladie, son chagrin, ses reproches et ses ardentes paroles d'amour.

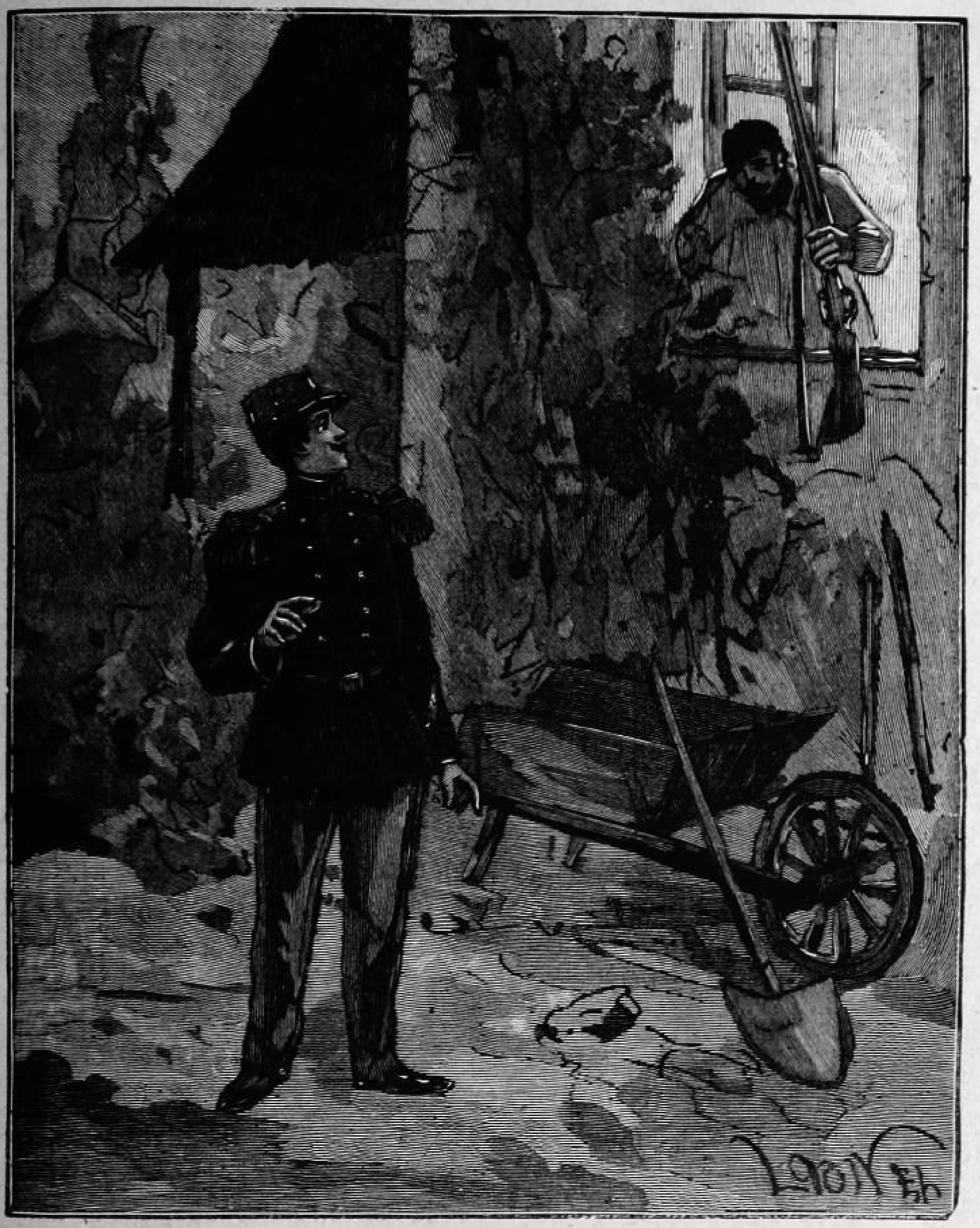

« Qui va là? » (P. 255.)

C'était le 28 mai 1893 qu'il avait quitté Besançon.

On l'avait fait partir le matin. Il arriva chez lui assez tard dans la soirée, et se rendit directement chez sa sœur qui habite à Marcolin.

La jeune femme le reçut, comme elle en avait l'habitude.

— Je ne resterai pas longtemps chez toi, lui dit Vacher, car j'ai quatre mois de congé et je ne voudrais pas rester à ta charge pendant tout ce temps. D'ailleurs, je suis sur le point de me marier avec une jeune fille de Baume-

les-Dames, et il faut qu'avant peu je retourne auprès d'elle. Je suis venu ici pour vous annoncer la nouvelle.

— C'est très bien, dit la sœur de Vacher. Tu sais que je suis toujours contente de te voir et que si mes moyens me le permettaient, je te garderais, volontiers, toute l'année auprès de moi. Tu aurais dû amener ta fiancée avec toi, pour nous la faire connaître.

— Je l'aurais bien voulu, reprit Joseph et elle n'eût pas demandé mieux. Mais on m'a expédié ici au sortir de l'hôpital et je n'ai même pas eu le temps d'aller l'embrasser à Baume-les-Dames. D'autre part, je manque un peu d'argent, et mon voyage a surtout pour but de me débarrasser de la terre que j'ai encore à Beaufort.

— Le notaire de Saint-Barthélémy nous a dit que tu l'avais déjà hypothéquée.

— Oui. Tu comprends, quand on est fiancé, on fait des dépenses.

— C'est vrai.

L'imagination de Vacher se donna alors libre carrière.

A la façon dont il exposa à sa sœur sa situation vis-à-vis de Louise Barant, on eût dit que la jeune fille avait formellement consenti à devenir sa femme, quand elle avait, au contraire, absolument refusé.

Mais ce refus n'embarrassait pas Vacher.

Il était sûr de la faire revenir sur sa décision; car il était très résolu à employer tous les moyens pour y réussir.

Dût-il l'intimider par les plus féroces menaces, il ne reculerait pas, tant sa passion aveugle grandissait de jour en jour.

Louise Barant ne pouvait donc faire autrement que de consentir à se marier avec lui ; Vacher en était convaincu.

Et c'est pour cela qu'il parlait de son prochain mariage avec une confiance absolue.

— Je suis venu à Marcolin pour te parler de ma terre, dit Vacher à sa sœur. Pourquoi ne la prendrais-tu pas ?

La jeune femme lui donna ses raisons.

La terre était à Beaufort, tout près de la maison paternelle, c'était donc bien loin ; et comme elle était petite, on aurait peu de profit, pour le dérangement que la culture occasionnerait.

— J'avais pensé à la vendre à Olympe, dit alors Vacher; puisque c'est à elle que la maison de notre père est échue en partage.

— Que veux-tu qu'elle en fasse ? Demande plutôt à notre beau-frère Virieu qui demeure juste en face de la maison et à qui Olympe a permis de faire ce qu'il voudrait dans cette masure. Comme c'est près de chez lui, il pourrait peut-être te l'acheter.

— Non. Je lui ai écrit, il a déjà refusé.

— Et son voisin ?

— Ah ! je n'avais pas songé à celui-là ?

— Tu devrais le voir.

— C'est vrai, dit Vacher. J'y vais de ce pas.

— Mais il est tard. Tu n'y songes pas !

— Il est dix heures.

— Eh ! bien, c'est la pleine nuit. Il te faut plus d'une heure pour aller à Beaufort.

— N'importe. Quand il s'agit de faire des affaires, il ne faut pas perdre de temps. D'ailleurs, je suis pressé. Si ton homme veut m'acheter mon terrain, il peut se décider ce soir et me payer demain. Dans ce cas je partirais immédiatement.

La sœur de Vacher haussa les épaules et le laissa faire ; sachant bien qu'il n'y avait rien à lui dire et qu'il ne changerait pas d'idée.

Vacher partit donc.

Il faisait nuit noire.

Il traversa les bois qui descendent de Marcolin sur Beaufort et arriva vers onze heures et demie à la ferme que sa sœur lui avait indiquée.

Tout le monde dormait à cette heure tardive.

Vacher frappa violemment à la porte.

Les chiens réveillés se mirent à hurler désespérément. Vacher les écarta avec des pierres et continua à frapper et à appeler.

Enfin, il entendit du bruit à l'intérieur de la maison et l'un des volets s'entr'ouvrit au premier étage.

— Qui va là ? cria une voix d'homme.

Vacher vit dépasser un canon de fusil.

— Eh ! rentrez votre flingot, cria-t-il. Je suis Joseph Vacher, le sergent du 60e.

— Tu es Joseph ? En voilà une idée d'arriver à pareille heure ? Il y a donc le feu au village ?

— Non, non.

— Qu'est-ce que tu veux ? dit le fermier en ouvrant entièrement la fenêtre.

— Voulez-vous m'acheter ma terre ?

— Ta terre ?

— Oui. Je vous la vends un bon prix, si vous voulez.

— Voilà un drôle de moment pour m'offrir un morceau de terrain. Tu ne pouvais pas attendre à demain?

— C'est que je suis très pressé.

— Eh ! bien, mon garçon, moi je ne le suis pas. Si tu veux venir me par-

ler demain, nous verrons ; mais à cette heure je veux dormir comme tout le monde. Bonsoir.

Et le fermier, furieux, ferma sa fenêtre et retourna se coucher en disant à sa femme :

— Je crois que ce Joseph devient fou (1).

Vacher rentra à Marcolin de très mauvaise humeur.

Le lendemain, il alla voir le notaire de Saint-Barthélémy qui lui déclara n'avoir aucun acheteur sous la main.

Enfin, après une dizaine de jours passés en démarches et en visites chez les habitants du pays, Vacher finit par céder son terrain pour une somme de huit cents francs. Mais il ne put toucher cet argent immédiatement et dut attendre quelques jours. Enfin, tout se termina, l'acte de vente fut signé, le notaire préleva son prêt et Vacher partit lesté de quelques billets de banque, heureux comme un enfant et persuadé qu'il n'en verrait jamais la fin.

Vingt-quatre heures après, il prenait le train pour Baume-les-Dames, sans avoir prévenu Louise Barant de son arrivée.

C'était un dimanche, il pensait la trouver chez elle.

Il était parti de façon à arriver le matin pour pouvoir profiter de toute sa journée.

Vacher connaissait à Baume-les-Dames un gendarme nommé Genin, qu'il se proposa d'aller voir avant de faire aucune démarche.

En effet, en sortant de la gare, il descendit la petite rue qui mène au centre de la ville, et parvenu sur la place Saint-Martin, il se fit indiquer la maison où habitait le gendarme.

Celui-ci l'accueillit très bien, le retint à déjeuner et lui offrit de le loger, s'il avait l'intention de rester le soir à Baume.

Vacher accepta.

Il exposa à son ami le but de son voyage et le pria de lui indiquer la demeure de madame Barant.

Il voulait, disait-il, faire sa demande en mariage dans l'après-midi et causer avec elle des différents arrangements qu'ils pourraient avoir à prendre en vue de la cérémonie.

Le gendarme lui montra la route et lui souhaita bonne chance.

— Oh ! c'est une affaire faite, lui dit Vacher. Les mères sont toujours difficiles quand il s'agit de marier leurs filles ; et je crois bien que la mère Barant a voulu me mettre des bâtons dans les roues ; mais la petite est pour moi et je ne crains rien... D'ailleurs, le prestige de l'uniforme influencera la mère et je te reviendrai vainqueur.

(1) Tous ces détails sont authentiques.

— Je ne demande que ça, mon vieux! dit le gendarme en lui serrant la main.

Ils se quittèrent et Vacher se dirigea vers la maison de la famille Barant.

* *

M. et Mme Barant habitaient à Baume-les-Dames le premier étage d'une petite maison appartenant à M. Cour, conseiller municipal de la ville, qui logeait lui-même dans le reste du bâtiment.

Située derrière l'église, la maison s'élevait sur la côte d'une petite colline plantée de vignes qui fait partie du cirque de petites montagnes au bas desquelles Baume-les-Dames est construit.

Au sommet de cette colline, se trouve une haute statue dorée de la Vierge, dressée sur un piédestal de pierre.

M. et Mme Barant avaient quatre enfants. Louise était l'aînée; sa sœur Francine venait en second lieu, et deux fils de quinze ans et de dix ans complétaient cette jolie famille.

Mme Barant habitait là depuis longtemps, et, à l'époque où nous écrivons, elle n'a pas encore quitté cette demeure qui lui plaît par sa situation, à deux pas de la ville, à deux pas de la campagne et bien exposée au soleil, avec, en face d'elle, la grande église d'où on entend sortir, le dimanche, le son des orgues et les chants des fidèles.

Un petit jardin voisin de la maison sert à faire venir quelques légumes pour l'usage de la famille.

Tous vivaient là, heureux sinon riches, travaillant de bon cœur, s'aimant beaucoup, ne songeant qu'à continuer leur vie paisible et laborieuse.

Louise n'avait mis au courant des assiduités de Vacher que son père et sa mère. Tout trois avaient été très satisfaits du long silence du sergent Vacher et espéraient que tout était bien fini maintenant, depuis que Louise lui avait écrit par deux fois sa ferme résolution de rompre.

Leur paix ne fut pas de longue durée; car on reçut, dans la famille, la lettre que Vacher écrivait à la jeune fille, huit jours après son entrée à l'hôpital, annonçant son départ pour Beaufort, son arrivée à Marcolin et sa visite prochaine à Baume-les-Dames.

La famille Barant avait donc vécu dans l'inquiétude pendant les premiers jours qui suivirent la réception de cette missive; puis comme elle vit que le sergent n'arrivait pas, elle commença à se rassurer et Louise dit même à sa mère :

— A Beaufort, il est dans son pays. Si nous n'avons pas de nouvelles, c'est qu'il a peut-être retrouvé une amie là-bas ou bien qu'il a fait connaissance de quelque jeune fille. J'en serais bien contente.

— Son silence le ferait croire. Du reste, le voilà loin, maintenant, répondit Mme Barant, il ne tardera pas à t'oublier. Son congé est de quatre mois, n'est-ce pas?

— Oui, c'est bien ce qu'il écrit.

— Alors, tranquillisons-nous. Il ne fera pas le voyage exprès et il n'a pas assez d'argent pour venir vivre à Baume-les-Dames pendant tout son congé.

— Je ne le crois pas, répondit Louise.

— S'il revient, reprit Mme Barant, ce sera peut-être à l'époque de son retour à Besançon. Il partira de chez lui un jour plus tôt et il viendra nous dire bonjour avant de rentrer à la caserne.

— Que Dieu t'entende, ma bonne mère! Je t'assure que je voudrais bien ne jamais retrouver ce garçon sur ma route.

— Bah! ça arrive tous les jours, ces histoires-là. N'aie pas peur. D'ailleurs, s'il vient, c'est moi qui le recevrai et je prendrai tout sur moi.

— Comment pourrai-je éviter de le rencontrer? La ville est si petite.

— Ne crains rien, te dis-je. Tu n'as qu'à rester chez tes patrons, comme tu l'as fait jusqu'à présent et il n'ira pas t'y chercher, je l'espère.

Une quinzaine de jours passa.

On n'entendait plus parler de Vacher; quand un beau dimanche de juin, Mme Barant entendit monter quelqu'un dans l'escalier de bois qui conduit à sa porte.

Elle venait d'achever son repas avec ses enfants et son mari; elle attendait sa fille Louise que ses maîtres avaient autorisée à sortir pendant l'après-midi, et au bruit de pas, elle dit:

— Ce doit être Louise qui monte.

— Je ne crois pas, dit Francine. C'est un pas lourd, un pas d'homme.

A ce moment, on frappait à la porte.

— Entrez, cria Mme Barant.

La porte s'ouvrit. Un sergent parut.

Mme Barant resta muette de surprise.

Le sergent portait le numéro 60 au collet de sa tunique; nul doute que ce ne fût Joseph Vacher.

— Mme Barant? demanda-t-il.

Ce fut la jeune fille qui répondit:

— Entrez, Monsieur. C'est ici.

Vacher obéit. Il poussa la porte et pénétra dans la salle à manger, en retirant son képi.

Il ne paraissait nullement gêné.

Devant le silence qui l'accueillait, il ne se troublait pas et continuait à poser des questions. A la vue de Mme Barant, il demanda s'il était bien en

présence de la mère de Mlle Louise ; et, sur la réponse affirmative de la brave femme, il déclara :

— Je suis venu à Baume pour causer avec vous, Madame.

— Asseyez-vous, Monsieur, dit Mme Barant qui s'était enfin remise. Voulez-vous me dire qui vous êtes?

— Je me nomme Joseph Vacher et je suis sergent au 60e de ligne en garnison à Besançon. Mademoiselle Louise à dû vous dire...

— Oui, je sais; interrompit Mme Barant. Veuillez vous asseoir. Nous allons causer.

Elle se tourna vers sa fille et lui dit :

— Francine, emmène les enfants au jardin.

La jeune fille obéit et sortit avec ses frères.

— Nous voilà tranquilles, Monsieur, reprit Mme Barant. Nous pouvons parler. Qu'avez-vous à me dire?

Vacher était très correct.

Il était astiqué à merveille, ses souliers et les boutons de sa tunique luisaient; de temps à autre il tirait ses gants d'une blancheur immaculée pour effacer les plis disgracieux qui pouvaient s'y former.

L'impression qu'il faisait à Mme Barant n'était pas mauvaise.

— Puisque vous savez mes relations tout amicales avec mademoiselle, votre fille, vous ne devez pas ignorer, Madame, que je lui ai écrit récemment, commença Vacher.

— En effet; ma fille m'a montré votre lettre, répondit Mme Barant.

— C'est d'une fille sage et respectueuse, reprit Vacher avec onction ; et vous ne sauriez croire, Madame, à quel point j'apprécie Mademoiselle votre fille. Elle est bonne, douce, discrète, admirablement élevée et son respect vis-à-vis de vous achève de la rendre parfaite à mes yeux. Vous savez peut-être quelle est ma situation? Je l'ai exposée souvent à mademoiselle Louise.

Et Vacher recommença le récit qu'il avait fait à la jeune fille, parla de son éducation, de son grade qui lui permettrait de trouver une excellente place à Lyon chez des papetiers où il avait travaillé déjà ; il fit miroiter son livret militaire, où il n'y avait que d'excellentes notes ; son livret parlant de sa bonne conduite au régiment et grâce auquel, affirmait-il, il pourrait se présenter partout.

Vacher était très convaincu et il exposait avec chaleur, à Mme Barant, tout le profit qu'on pouvait tirer d'un bon livret militaire.

— Quand on n'a rien, aucune référence, aucun certificat, il est très difficile de trouver une place, déclarait-il. Mais quand on possède un pareil titre, un bon livret, on peut aspirer à tout. « Bonne conduite, moralité parfaite et sergent, » voilà ce qu'on verra sur le mien! Quel patron, Madame, refuserait

de m'employer ? Jamais je n'aurai de chômage. Un employé de commerce est payé au mois et toute l'année il reçoit ses appointements. C'est le rêve, n'est-il pas vrai ? Quand on est ouvrier, on a toujours de la morte saison et l'on chôme. La famille en souffre.

— Vous avez raison, sur ce point, répondit Mme Barant. Je ne nie pas que vous ne puissiez avoir une situation plus tard ; mais mon intention est de ne pas marier encore ma fille aînée. Elle a dû vous le dire, elle vous l'a écrit, et ce qu'elle en a fait a été fait d'après mes ordres.

— Et quelles raisons avez-vous de me refuser ? demanda Vacher. Après tout ce que je viens de vous dire, je m'étonne que vous ne compreniez pas que le bonheur de votre fille dépend de son mariage avec moi.

— Je n'en sais rien, dit Mme Barant avec un sourire qu'elle ne put réprimer.

— Avez-vous quelque chose à reprocher à ma famille ? dit Vacher avec feu.

— Non, certes.

— Ah ! Je le pense bien. Ma famille est des plus honnêtes et des plus connues dans le pays où elle habite ; et on vous le dira partout à Beaurepaire, comme à Beaufort et à Marcolin, il n'y avait pas de plus honnêtes gens que mon père et ma mère.

— J'en suis persuadée, dit Mme Barant, mais que voulez-vous ?... Les mères sont libres de donner leurs enfants à qui leur plaît. J'ai le désir de marier Louise à mon gré, et malheureusement pour vous, je ne crois pas pouvoir vous la donner. Vous êtes un gentil garçon, vous me semblez aimable et bien élevé ; mais il faudrait quelque chose de plus sûr pour ma Louise. Un employé, c'est fort bien, je le sais comme vous ; mais avant de demander une jeune fille en mariage, il faut être employé réel et non pas employé en espérance.

— C'est comme si je l'étais ! s'écria Vacher. Je vous le jure.

— Bon, bon, reprit Mme Barant ; laissez-moi finir. Pour être employé, il faut habiter une grande ville. Eh ! bien, j'ai résolu de garder ma fille auprès de moi. Je l'aime beaucoup, et je veux que son mari ne me prive pas d'elle. Comprenez-vous ? J'entends qu'elle habite où j'habiterai et qu'elle me suive si je me déplace. Or je suis installée à Baume-les-Dames ; je veux la marier avec quelqu'un d'ici. N'est ce pas mon droit ?

Mme Barant cherchait tous les prétextes plausibles pour expliquer son refus ; car elle voulait, ainsi qu'elle l'avait promis à sa fille, prendre la responsabilité du refus pour ne pas attirer la colère de Vacher sur Louise.

Celui-ci s'écria alors :

— Mais vous sacrifiez votre fille à votre intérêt, Madame ! Et vous dites que vous l'aimez !

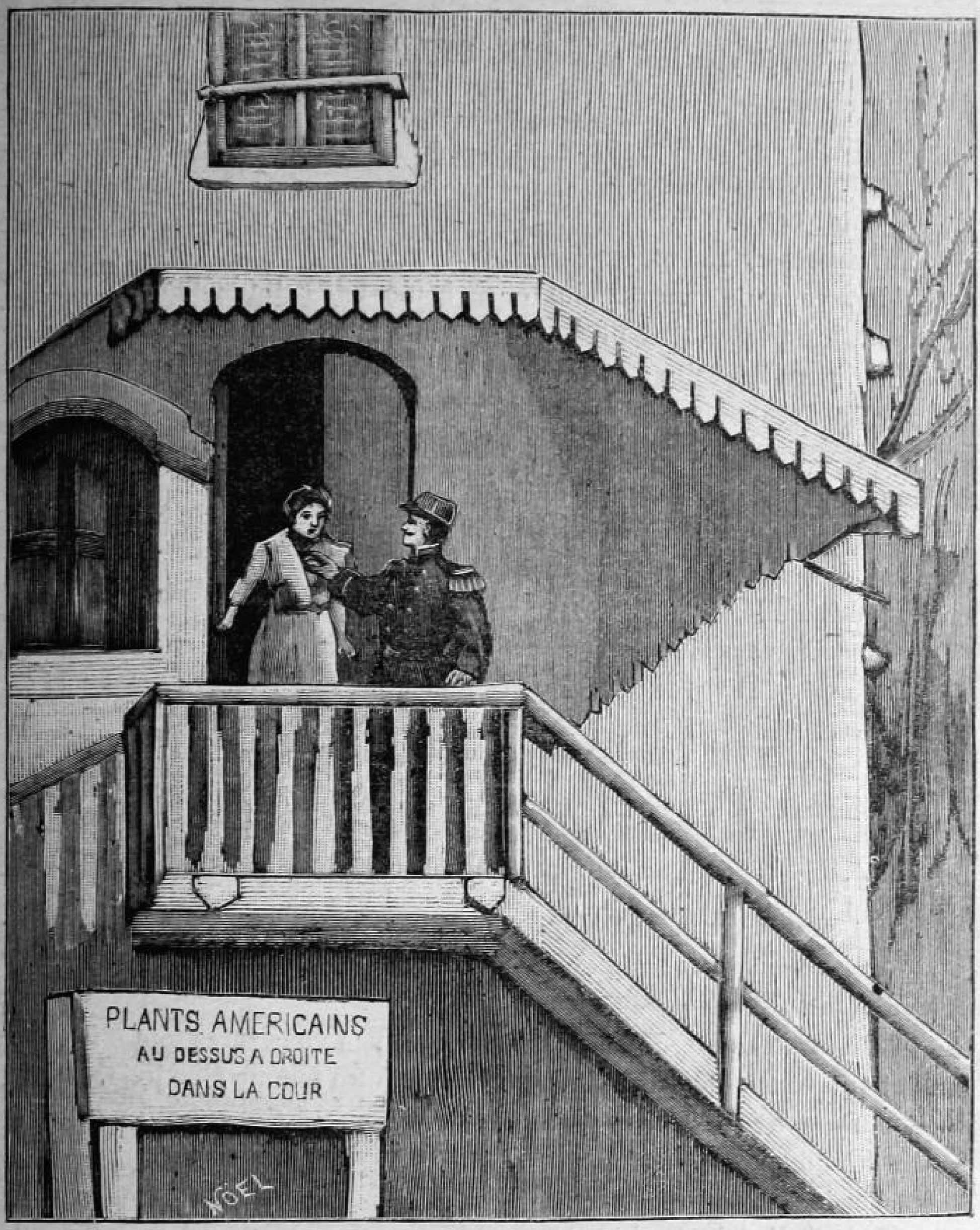

« Vous ferez son malheur et le mien. » (P. 269.)

— Sans doute, Monsieur.

— Mais votre fille serait une dame, si elle m'épousait. Une femme d'employé, pensez donc! Avec mes appointements, je lui achèterais de belles toilettes.

Vacher s'illusionnait et recourait, lui aussi, à tous les prétextes, à toutes les raisons pour chercher à convaincre la mère de la femme qu'il aimait.

— Ma fille a des goûts simples, reprit Mme Barant.

— Eh ! bien, je viendrai m'installer à Baume-les-Dames, déclara Vacher d'un ton résolu.

— Et qu'y ferez-vous?

— Je trouverai du travail.

— Comme employé?

— N'importe comment.

— Alors vous ne pourrez plus offrir à ma fille cette brillante situation dont vous me parliez tout à l'heure?

Vacher serra les poings et ses yeux devinrent vagues.

La colère l'étouffait.

— Mais votre fille m'aime, s'écria-t-il enfin. Elle ne pourra pas se consoler de moi.

Cette fatuité, si contraire à la vérité, ne fit pas même sourire Mme Barant. Elle voyait combien l'amoureux était difficile à évincer et comprenait les craintes de sa fille.

— Si ma fille vous aime, Monsieur, dit-elle, elle ne m'on obéira pas moins. Je suis sa mère et j'ai le droit de me mêler de son avenir. Louise ne fera rien sans mon assentiment. Elle vous l'a dit déjà. Je vous le confirme une fois de plus.

— Vous ferez son malheur et le mien, s'écria Vacher. Vous ne le voudrez pas !

— Si, je voudrai ce que j'ai dit ; car je ne crois pas faire votre malheur ni celui de ma chère enfant. Vous vous consolerez, à votre âge, c'est facile.

— Ah ! Vous croyez? répliqua Vacher en dardant ses yeux sur ceux de Mme Barant.

— Mais, sans doute. Je suis sûre qu'avant peu vous serez tout à fait consolé et que vous oublierez Louise pour une autre femme plus jolie.

— Il n'y en a pas ! déclara Vacher avec force.

Il y eut un silence.

Vacher le rompit le premier.

— Où est-elle? demanda-t-il.

— Qui donc?

— Louise.

— Elle doit être chez ses maîtres à l'heure actuelle. Vous savez bien qu'elle est en service.

— Oui. Je vais aller la voir.

Mme Barant ne tenait pas à ce que Vacher fut seul avec sa fille pour cette première entrevue, aussi lui dit-elle :

— Ne vous dérangez pas. Elle va venir.

— Elle va venir? s'écria Vacher dont la figure s'illumina.

— Oui. Mais elle ne pourra pas rester longtemps. Elle doit aller aux vêpres avec nous et j'entends déjà la cloche de l'église qui sonne les derniers coups.

A ce moment, on entendit monter dans l'escalier.

— Ah! la voilà! s'écria Vacher transporté.

Mais ce n'était pas la jeune fille. C'était Francine qui remontait pour s'apprêter à partir.

Vacher parut désappointé ; mais il se mit à considérer la seconde fille de Mme Barant qui était fort jolie, et il déclara au bout d'un instant :

— Vous avez vraiment deux filles charmantes, Mme Barant. Louise est belle ; mais mademoiselle Francine ne lui cède en rien pour la grâce et la beauté.

Mme Barant sourit, flattée d'entendre l'éloge de ses enfants.

De nouveau, des pas se firent entendre.

— Cette fois, c'est Louise, dit encore Vacher, en portant ses regards vers l'entrée.

Il eut une désillusion nouvelle. C'était les fils de Mme Barant qui entrèrent bruyamment et demandèrent à aller aussi aux vêpres avec leur mère et leur sœur.

On le leur accorda.

Pendant que la famille s'apprêtait, Vacher attendait impatiemment, demandant de temps à autre :

— Eh ! bien, Mme Barant, et Louise? Elle ne vient donc pas (1).

— Mais si ; mais si. Nous l'attendons.

Sur ces mots, la jeune fille entra. Elle resta saisie en voyant son soupirant devant elle.

Vacher, très ému, s'avança vers elle et lui tendit la main.

— Bonjour, mademoiselle Louise, dit-il. Je suis bien heureux de vous voir.

Machinalement, la jeune fille tendit la main et Vacher la serra dans les siennes.

En quelques mots, Mme Barant expliqua la démarche du sergent et comme tout le monde était prêt, elle dit à Vacher :

— Je regrette d'être obligée de vous renvoyer ; mais nous sortons tous, Monsieur et...

— Oh ! je sors avec vous, Madame. Je vais aux vêpres, si vous voulez me permettre de vous accompagner, j'en serai heureux. Je remplis toujours régulièrement mes devoirs religieux.

(1) Tout ce récit est authentique.

Mme Barant consentit à ce que Vacher demandait et tandis qu'on gagnait l'église toute proche, puisqu'on entendait de la maison la cérémonie déjà commencée, Vacher dit à Louise Barant, auprès de laquelle il marchait :

— Je vais prier Dieu qu'il vous comble de ses bienfaits et implorer notre mère du ciel, pour qu'elle nous accorde ce que nous désirons vivement tous les deux.

Louise ne répondit pas.

Elle songeait que la bonne Vierge aurait bien de la peine à satisfaire Vacher si elle lui accordait ce qu'il voulait demander ; car il ne croyait pas que les désirs de la jeune fille étaient contraires aux siens et qu'elle ne souhaitait qu'une chose : le voir partir de Baume au plus vite.

On arrivait à l'église.

Vacher fit passer les femmes les premières, les accompagna jusqu'à leur place habituelle et, prenant une chaise, il s'installa à leurs côtés.

Il écouta la cérémonie avec beaucoup de piété et édifia plusieurs vieilles dames qui le regardaient, surprises de voir un soldat aussi empressé aux exercices du culte.

A la sortie des vêpres, tout le monde regardait Vacher curieusement et le sergent, très fier, s'empressait autour de Mme Barant et de sa famille.

On rentra.

Vacher suivit.

Il cherchait à rester seul avec Louise ; mais celle-ci qui le voyait ne voulait pas lui en fournir l'occasion.

Alors Vacher alla s'asseoir à ses côtés et se mit à lui parler tout bas.

— Avez-vous causé avec ma mère ? demanda la jeune fille.

— Oui.

— Qu'a-t-elle répondu ?

— Héla ! ce que vous m'écriviez était bien vrai ; je l'ai constaté par moi-même.

— Elle a refusé de vous accorder ma main ; je vous le disais bien.

— Oui. Vous aviez raison ; mais si vous vouliez, Louise...

— Eh ! bien ?...

— Nous attendrions... Vous avez vingt ans ; l'an prochain, vous pourrez agir en toute liberté, vous serez majeure.

— Ne comptez pas sur cela, Monsieur, répondit la jeune fille. Je ne voudrais pour rien au monde faire de la peine à ma mère et je ne commettrai pas l'action indigne de me marier sans son consentement.

— Cependant...

— Non, non. Je vous l'ai dit déjà, je vous le répète encore. Jamais je ne ferai cela.

Eh ! bien, je la convaincrai.

— Essayez; mais je crois que vous perdrez votre peine. Ma mère ne revient jamais sur ce qu'elle a dit.

— C'est ce que nous verrons, dit Vacher.

Quelques minutes après, Louise se leva pour partir et rentrer chez ses maîtres.

Vacher voulut l'accompagner, mais Mme Barant s'y opposa, déclarant que ce n'était pas convenable.

Vacher s'inclina.

Louise partit seule, et dès qu'elle fut dans la petite rue qui passe le long de la maison de sa mère, elle se mit à courir, pour rentrer plus vite.

Elle avait peur !...

Vacher pourtant ne la suivit pas.

Il resta encore quelque temps auprès de la famille Barant, puis il se décida à partir en disant au revoir.

Il avait vu Louise, il était heureux; mais sa joie se trouvait bien mélangée de crainte, car l'attitude de Mme Barant avait été très nette et il prévoyait qu'il aurait de la peine à la faire revenir sur sa décision.

Il rentra chez son ami Genin et lui raconta à peu près sa longue visite, mais en déclarant toujours que Louise l'aimait et s'attristait des refus de sa mère.

Le gendarme, ému du chagrin de Vacher, lui dit :

— Ecoute, mon garçon, je veux essayer de t'aider. Les amoureux m'ont toujours plu et je n'aime pas qu'on leur fasse de la peine. Si tu aimes cette petite et si elle t'aime, il faut vous marier et je m'en charge. J'irai voir la mère demain.

— Tu ferais cela? mon brave ami ! s'écria Vacher transporté de joie.

— Oui. Et je lui parlerai, moi, à la mère Barant. Tu verras.

Vacher se répandit en protestations reconnaissantes, on arrêta la marche à suivre, et, le lendemain, le gendarme Genin, en grand uniforme, se dirigea vers la maison Cour, pour demander officiellement en mariage Louise Barant pour son ami Vacher.

Mme Barant fut assez surprise de cette visite.

— J'ai dit hier à votre ami, tout ce que j'avais à dire, déclara-t-elle au brave gendarme. Il aurait dû s'en tenir à mes déclarations très nettes; je ne veux pas lui donner ma fille.

— Madame, M. Vacher m'a raconté votre conversation sans en rien omettre; aussi ne suis-je venu vous voir que pour insister auprès de vous et tenter de vous faire revenir sur votre décision.

— Je ne changerai pas, Monsieur ; tout ce que vous pourrez me dire serait inutile.

— Vous voulez donc faire le malheur de votre fille, s'écria le gendarme avec chaleur.

— Le malheur de ma fille ? C'est bien tout le contraire que je désire.

— Eh ! bien, Madame, elle aime Joseph, et il l'aime.

— Croyez vous ?

— J'en suis sûr. Joseph me l'a affirmé.

Mme Barant resta un moment silencieuse ; puis elle regarda le gendarme bien en face. Sa physionomie franche et ouverte lui plut. Elle vit qu'elle était en présence d'un honnête homme et elle se décida à parler.

— Je vais vous dire la vérité, Monsieur ; mais je vous prie de la garder pour vous quelque temps encore.

— Madame, je vous donne ma parole d'honneur que je ne répéterai votre conversation à personne.

— Vous êtes un brave homme ; j'ai confiance en vous. Vous ne vous servirez de ma confidence que plus tard, lorsque vous le jugerez convenable. Vous allez comprendre pourquoi je désire attendre pour avertir le principal intéressé.

Mme Barant fit une pose, puis elle reprit :

— M. Vacher est devenu amoureux de ma fille très subitement, et j'ai pu m'apercevoir que, malgré la rapidité de l'éclosion, cet amour était ardent et vivace.

— Il en est fou, appuya le gendarme.

— Je l'ai bien vu. Eh ! bien, Monsieur, ma fille n'aime pas M. Vacher.

— Elle ne l'aime pas ?

— Non. Dès les premiers jours, ses colères et ses brutalités lui ont déplu. Elle n'a pas osé lui parler ouvertement, craignant qu'il ne fît un malheur et elle m'a chargée de la débarrasser de ce soupirant opiniâtre.

— Que me dites-vous là ? dit M. Genin, stupéfait.

— La vérité, la pure et simple vérité ! C'est alors que j'ai pris sur moi de déclarer à votre ami ma volonté de garder ma fille auprès de moi.

— Alors, c'est à la demande de Mlle Barant que vous avez éconduit Joseph ?

— Oui, Monsieur.

— Vous n'êtes pour rien dans ce refus ?

— Nullement, je vous l'affirme. Ce garçon ne m'aurait même pas déplu pour Louise, si son caractère bizarre n'avait indisposé ma fille contre lui.

— Madame, je vous demande pardon de vous avoir dérangée. J'ignorais tout ceci et je croyais Mlle Louise très éprise de Joseph, c'est pourquoi je me suis chargé de venir vous prier de consentir à leur union. Mais puisque Joseph est seul amoureux, je me retire et je vous promets de faire tous mes efforts pour essayer de le détourner de ses projets.

— Vous me rendrez grand service, Monsieur, et ma fille et moi, nous vous serons bien reconnaissantes si vous parvenez à nous débarrasser des assiduités de ce jeune homme.

Le gendarme promit.

— Mais, reprit Mme Barant, ne lui dites pas encore que ma fille ne l'aime pas. Laissez-le s'habituer à l'idée que je refuse de les unir. Il aura moins de surprise et moins de colère aussi, sans doute. Ma fille tremble qu'il ne fasse un mauvais coup.

— Je ne l'en crois pas capable, dit le gendarme; mais j'avoue qu'il a un caractère assez emporté et, l'amour aidant, il pourrait bien perdre la tête. Comptez sur ma discrétion, Mme Barant.

M. Genin se retira et rentra chez lui, très perplexe.

Vacher l'attendait.

— Eh! bien, demanda-t-il anxieusement, quand il vit arriver le gendarme.

— Eh! bien, mon cher, tu n'as pas de chance. La résolution de Mme Barant est bien prise.

Elle m'a répété toutes les raisons qu'elle t'a données et je crois que tu feras mieux d'oublier la jeune fille. Elle est très obéissante et jamais elle ne fera rien sans avoir pris conseil de sa mère. Oublie-la. Il y en a bien d'autres par le monde, que diable!

Vacher ne répondit pas. Il resta, sombre, dans un coin et ce ne fut que le soir qu'il déclara à son ami :

— Demain, je retournerai chez la mère Barant, je veux lui causer encore.

Le lendemain, il fit comme il avait dit. Il voulait habituer la famille Barant à sa présence. Comme il était très poli, on ne pouvait pas le renvoyer, aussi le laissa-t-on s'installer, et Mme Barant causa avec lui tranquillement, comme si elle ignorait les raisons de son assiduité.

Quand il partit, il demanda à revenir. On lui dit qu'il vaudrait mieux pour lui de rester à Besançon ; mais il ne voulut rien écouter et promit sa visite pour bientôt.

— Je vais voir mon frère, en Suisse, dit-il. J'achèterai une montre là-bas et je vous l'apporterai Mme Barant. Si elle vous plaît, je vous la donnerai.

Il partit alors sans écouter les refus de Mme Barant et rentra le soir même à Besançon.

Deux jours après, on le revit.

Il avait quitté son costume militaire et portait un complet gris.

Sa première visite fut pour la famille de Louise.

— Je n'ai pas de montre, déclara-t-il tout d'abord. Je n'ai pu entrer en Suisse. J'avais mon habit de sergent et ils m'ont empêché d'entrer ainsi

vêtu sur le territoire. Alors je me suis fait habiller en civil... Ils m'ont fait faire des dépenses ; mais ils l'ont bien payé.

— Comment cela ? demanda Mme Barant.

— Laissez faire. Ça me regarde ; mais ils l'ont payé les Suisses ; ils l'ont payé ! (1).

Après quelques minutes de conversation, Vacher quitta Mme Barant en disant qu'il allait voir son ami Genin.

Mais dès qu'il fut dehors, au lieu de se diriger vers la demeure du gendarme, il alla directement à la maison qu'habitait M. Weil, le patron de Louise.

Là, il demanda à voir la jeune fille et celle-ci, appelée, ne tarda pas à arriver.

En voyant encore Vacher, un mouvement d'impatience lui échappa. Elle le reçut très froidement. Vacher s'en plaignit.

Louise profita de cette occasion pour lui dire quelques paroles désagréables et Vacher la quitta, fâché.

Il se rendit alors chez M. Genin et lui raconta ce qui venait de se passer. Le gendarme lui renouvela ses conseils, lui dit de ne plus revenir à Baume-les-Dames, et d'oublier la jeune fille.

Puis, comme le sergent voulait encore loger chez lui, il trouva un prétexte pour lui refuser.

Vacher rentra alors à Besançon, mais il n'y resta guère, toujours hanté par le souvenir de Louise, à qui il écrivait tous les jours des lettres d'amour et de reproches.

La jeune fille n'y répondait pas.

Quand elle le vit se présenter à elle pour la troisième fois, elle perdit patience et lui déclara que ses assiduités la compromettaient, et qu'on commençait à en jaser dans le voisinage.

— Que vous importe, puisque nous devons nous marier? dit Vacher.

— Nous ne devons pas nous marier, puisque ma mère ne veut pas. Du reste, allez voir M. Genin, votre ami, et dites-lui que je désire qu'il vous répète une conversation que j'ai eue avec lui récemment.

— Ne pouvez-vous parler vous-même?

— Non.

Et Louise remonta chez ses maîtres.

Vacher, très intrigué, se rendit chez le gendarme et lui répéta la phrase que Louise venait de prononcer.

(1) Cette conversation est exacte. Après l'arrestation de Vacher, Mme Barant s'est demandé s'il n'avait pas commis quelque crime, en Suisse, à cette époque. Cette phrase pourrait le laisser croire.

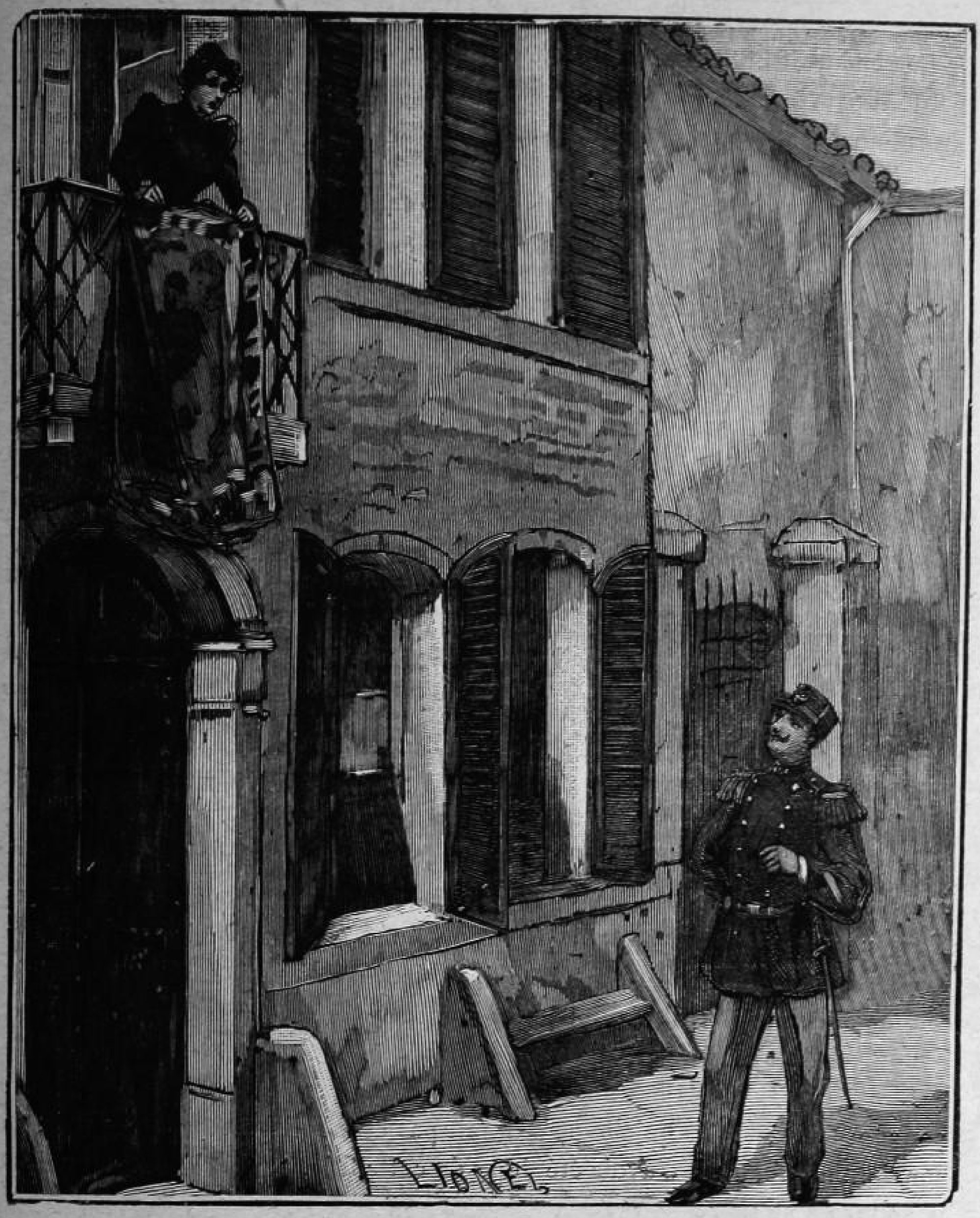

J'ai à vous parler, Louise, voulez-vous descendre. (P. 271.)

Il avait été convenu entre Mme Barant et M. Genin qu'il fallait maintenant avertir Vacher à la première occasion et lui dire la vérité.

Le gendarme n'hésita pas. Il dit franchement ce qu'il en était : Louise ne l'aimait pas et ne voulait pas se marier avec lui.

Vacher resta écrasé devant cette déclaration.

— C'est sa mère qui lui a donné cette idée, grouda-t-il. Elle m'aime, j'en suis sûr!

Le gendarme fit tous ses efforts pour le détromper, et n'y réussit pas cependant. Il parvint néanmoins à rester avec lui toute la soirée et à l'empêcher de retourner auprès de la jeune fille ou auprès de sa mère.

— Tu n'as donc pas d'amour-propre ? lui disait-il. Puisque la jeune fille ne veut pas de toi, tu n'as qu'à la laisser. A vouloir courir après elle, malgré tout, tu ne te montres pas digne de toi-même. Oublie, va ; ça sera plus vite fait que tu ne penses.

Il raccompagna Vacher à la gare et ne le quitta qu'au moment où le train se mettait en marche.

— Bah ! lui dit Vacher. Tu as raison, mon vieux, il vaut mieux oublier, Il n'en manque pas d'autres !

M. Genin, enchanté, crut qu'il avait réussi et courut chez madame Barant, pour lui annoncer la bonne nouvelle. Vacher avait quitté Baume-les-Dames et tout faisait croire qu'il n'y reviendrait plus. On le remercia vivement et la famille espéra qu'elle pourrait être tranquille et qu'elle n'entendrait plus parler du tenace amoureux de Louise.

Mais sa joie fut de courte durée ; car le lendemain qui était le 18 juin 1893, Vacher faisait sa réapparition à Baume.

Le sombre amoureux avait passé une nuit terrible.

Tous les sentiments s'agitaient en lui : la colère, la passion, l'orgueil blessé.

D'abord, il avait essayé de se convaincre aux paroles du gendarme Genin ; mais en récapitulant sa situation, en se remémorant toutes les paroles d'amour qu'il avait prononcées ; en songeant à la tristesse de sa vie, à son isolement, lorsqu'il avait espéré en finir bientôt et posséder pour jamais la femme de son choix, il n'avait pu se dominer plus longtemps et une fureur aveugle s'était emparée de lui.

L'idée que Louise Barant ne serait jamais sa femme et qu'il l'avait perdue pour toujours ; l'idée qu'elle ne l'aimait pas et ne l'avait jamais aimé ; la conviction qu'il avait d'avoir été dupe de cette fille, tout cela le soulevait et il songea à se tuer.

Il y songea sérieusement.

Déjà, il avait dit à la jeune fille, au cours d'une récente querelle :

— Si nous ne pouvons nous marier ensemble, je me coupe la gorge avec mon rasoir !

Mais il réfléchit bientôt que l'on se moquerait encore de lui s'il se tuait bêtement, pour un amour contrarié.

Que faire, alors ?

Et il songea à l'argent qu'il avait dépensé, non pas pour cette jeune fille ; mais tout au moins à cause d'elle... Il songea à tous ses voyages, à tous ces

frais qu'il avait faits, et comme sa fortune se composait tout juste du petit champ de Beaufort, maintenant vendu, il pensa qu'il avait dévoré plus de la moitié de cette petite fortune pour n'arriver à aucun résultat.

L'avarice vint se joindre aux autres sentiments qui agitaient l'âme de Vacher, et il chercha à rentrer, au moins en partie, en très petite partie, dans les fonds qu'il avait dépensés.

Il avait donné quelques écus à la jeune fille, il pensa à les lui réclamer.

C'était surtout là un prétexte qu'il se donnait pour retourner à Baume, car il sentait qu'il ne pouvait se passer de la vue de Louise et l'idée de la perdre à jamais le torturait.

Il ne dormit pas de la nuit, et, de très bonne heure, au matin, il partit pour réclamer les cadeaux qu'il avait faits.

Il ne s'attarda pas en route et courut directement à la maison de M. Weill.

Ce commerçant habitait avec sa famille le premier étage d'une vaste et coquette maison située sur une rue qui fait communiquer le centre de la ville avec la promenade du Petit-Chamars, une très belle avenue d'arbres où se tient le marché aux chevaux. Un peu plus loin, et parallèle au Petit-Chamars, se trouve une autre allée, beaucoup plus belle et beaucoup plus vaste, nommée le Grand-Chamars, où se tient alors le marché du bétail : bœufs, vaches, porcs et moutons.

Au moment où Vacher arriva au bout de la petite rue, il aperçut au balcon Louise Barant qui battait un tapis.

Il avança rapidement.

Quand la jeune fille l'aperçut, elle s'arrêta de travailler et murmura :

— Oh !... encore lui !... Je ne m'en débarrasserai donc jamais?

Vacher, voyant qu'elle le regardait, lui fit signe de l'attendre et marcha plus vite.

Louise n'était pas très rassurée.

Le balcon donne par la porte-fenêtre sur le palier du premier étage de la maison, et Vacher n'avait qu'à entrer par la porte du rez-de-chaussée pour se trouver immédiatement auprès d'elle.

Louise se retourna et vit que la porte de l'appartement était restée entr'ouverte. C'était une issue pour fuir, si Vacher montait.

Elle resta donc au balcon.

Vacher la salua très correctement et lui dit :

— J'ai à vous parler, Louise, voulez-vous descendre?

— Que voulez-vous me dire?

— Je ne peux parler ici, moi dans la rue et vous au balcon. Descendez.

— J'ai à travailler, je ne peux pas. Croyez-vous que je sois libre conti-

nuellement pour me mettre à vos ordres ? Du reste, nous n'avons plus rien à nous dire ; vous le savez.

— Vous croyez ?

— Mais j'en suis sûre.

— Eh ! bien, vous vous trompez, dit Vacher que la colère commençait à gagner. J'ai à vous parler, descendez immédiatement ou je monte auprès de vous.

A ces mots, Louise Barant rentra sur le palier, ferma la porte-fenêtre et se réfugia dans l'appartement de ses maîtres dont elle ferma la porte soigneusement.

Puis, à travers les rideaux, elle regarda ce que faisait son amoureux.

Vacher semblait furieux.

Il resta un moment immobile, puis avec un geste de colère, il rebroussa chemin et se dirigea vers le centre de la ville.

Louise pensa :

— Il va aller chez ma mère, c'est sûr.

La maison de Mme Barant se trouve, en effet, à l'autre extrémité de la ville, non loin de la gare.

Vacher s'y rendait, ainsi que le prévoyait la jeune fille ; et, quand il entra brusquement dans la cuisine de Mme Barant, il lui dit sans la saluer :

— Il n'y a plus moyen de voir Louise, maintenant ; mais il ne faut pas qu'elle s'imagine que je vais lui laisser mes affaires.

— Quoi donc ? demanda Mme Barant.

— Ce que je lui ai donné.

— Que lui avez-vous donné ?

— Elle le sait bien.

— Elle refuse de vous le rendre ?

— Oui.

— Cela m'étonne de ma fille, reprit Mme Barant. Quelles raisons vous a-t-elle données ?

— Aucune. Elle n'a pas même daigné me parler !

Vacher, par phrases entrecoupées, finit de raconter la scène qui venait de se produire devant la maison Weill.

— Mais mon pauvre garçon, vous n'y pensez pas ! s'écria Mme Barant. Vous agissez comme un insensé ! Vous ne songez donc pas que ma fille est obligée de gagner sa vie et que vous pouvez lui faire perdre sa place en allant ainsi la déranger chez ses patrons !

— Voilà qui m'est égal ! Pourquoi ne veut-elle pas me rendre ce qui est à moi ?

— Mais vous ne le lui avez même pas demandé. Comment pouvait-elle

vous le refuser? Écoutez, laissez-moi arranger tout ça. Rentrez à Besançon tranquillement, je vous ferai renvoyer tout ce qui vous appartient.

— Non. Je ne partirai pas d'ici ayant d'avoir tout ce que je lui ai donné et je tiens surtout à rentrer en possession de ma photographie et de la bague que j'ai été assez niais d'acheter pour elle.

— Puisque je vous dis qu'on vous rendra tout cela, Joseph. Ne faites pas l'entêté. Que voulez-vous que ma fille fasse de votre portrait, du moment qu'elle refuse de se marier avec vous? De même, elle ne peut pas garder votre bague. C'est un cadeau trop intime pour qu'elle le conserve, et moi-même je ne voudrais pas la lui voir au doigt après tout ce qui s'est passé maintenant. Ça ne serait pas convenable.

Vacher voyait qu'il valait mieux écouter Mme Barant, et il se décida à quitter Baume-les-Dames, non sans avoir poussé des gémissements que Mme Barant s'efforçait, maternellement, d'apaiser.

Mme Barant est une très brave femme, très bonne et très simple, et elle trouvait tout naturel de chercher à consoler ce soupirant acharné.

Elle alla trouver sa fille après le départ de Vacher.

Louise lui raconta la scène dont la rue avait été le théâtre, et consentit bien volontiers à rendre à Vacher tout ce qui lui appartenait.

Mme Barant lui demanda de faire un paquet des lettres, de la photographie et de la bague.

Louise promit de l'apporter prochainement chez sa mère, afin qu'elle le renvoie elle-même au sergent.

Elle se mit le soir même à rechercher les lettres; mais elles étaient un peu dispersées, aussi ne put-elle les réunir toutes immédiatement. Plusieurs de ces papiers se trouvaient dans un coffret, chez sa mère, elle se promit d'aller les chercher dès que ses maîtres lui donneraient une heure de congé.

C'était, en effet, un lundi, que Vacher était venu réclamer ses lettres et ses cadeaux; Louise devait attendre jusqu'au dimanche, avant d'avoir la permission d'aller chez sa mère.

La semaine passa tranquillement; mais le samedi soir, Vacher arriva encore inopinément chez Mme Barant.

— Eh! bien, demanda-t-il, mes affaires? où sont elles?

— Comme vous vous dérangez inutilement, dit Mme Barant. Puisque je vous ai dit qu'on vous enverrait tout cela, vous n'aviez pas besoin de revenir.

— Voilà cinq jours que vous m'aviez promis cela et je n'ai rien vu arriver. Je le vois bien, Louise veut garder tout cela pour elle. Mais qu'elle prenne garde!... Je n'entends pas qu'elle se moque de moi plus longtemps. Il me faut tout, entendez-vous? Tout... Je lui ai donné dix francs pour faire faire sa photographie, j'entends qu'elle me les rende.

— Ça, dit Mme Barant, ça n'est pas bien ce que vous demandez-là, Joseph. Ma fille ne tenait pas à dépenser de l'argent pour avoir son portrait; c'est vous qui le lui avez demandé et qui avez offert de payer. Elle n'a donc pas à vous rendre cet argent.

— Ça m'est égal, je le veux !

— Vous vous entendrez avec elle.

— Je ne demande pas mieux. Je vais la trouver de ce pas.

— Chez ses maîtres ?

— Oui.

— Vous n'y pensez pas ! Vous voulez donc continuer vos bêtises et lui faire perdre sa place ?

— Que voulez-vous que ça me fasse ? J'ai bien perdu autre chose, moi ! J'ai bien perdu de l'argent avec elle, et si elle était obligée de me le rendre...

— Comment avez-vous perdu de l'argent avec elle ?

— Et tout ce que j'ai dépensé? Et les promenades? et les dîners? et les voyages que j'ai faits à cause d'elle ? J'ai dépensé quatre cent cinquante francs, Madame ! Eh ! bien, elle me les doit, et je devrais exiger qu'elle me rende tout cet argent.

— Voyons, Joseph, calmez-vous, mon garçon ; vous ne savez plus ce que vous dites! Si vous avez dépensé de l'argent avec ma fille ou à cause d'elle, c'est que vous l'avez bien voulu. Elle ne vous y a nullement forcé.

— C'est possible. Mais j'ai fait tout cela pour qu'elle m'épouse. Puisqu'elle ne veut pas de moi, elle doit me rendre tout, tout, entendez-vous ?

Mme Barant le laissa parler.

Il n'y avait rien à lui dire, car il n'écoutait plus rien, grommelant rageusement entre ses dents et frappant du pied.

Enfin, il s'écria :

— Eh ! bien, puisque vous ne voulez pas que j'aille la trouver tout seul, venez avec moi.

— Quel besoin avez-vous donc de la voir ce soir ?

— Parce que je veux partir tout à l'heure, par le dernier train qui est à dix heures.

— Eh ! bien, attendons un peu. Louise doit venir nous voir après le dîner de ses maîtres.

— Quelle heure est-il ?

— Sept heures et demie.

— Et à quelle heure dîne-t-on chez M. Weill ?

— A sept heures.

— Elle sera ici bientôt ?

— A huit heures, au plus tard.

— C'est bien, j'attends.

Et Vacher s'assit près de la table, s'accouda et se mit à réfléchir.

La famille Barant achevait de prendre son repas en silence.

Quand huit heures sonnèrent à l'église, Vacher se leva.

— Elle ne vient pas, dit-il, il faut y aller. Peut-être qu'on lui a refusé la permission. Francine, venez avez moi.

Francine était la sœur de Louise, comme on le sait, mais moins âgée qu'elle de deux ans.

Depuis quelque temps, Vacher la regardait souvent; et l'attention qu'il avait pour la jeune fille n'avait pas échappé à Mme Barant.

— Non, dit-elle, Francine n'ira pas avec vous. Louise ne peut tarder. Elle est en route en ce moment, et si vous allez au-devant d'elle, vous la manquerez.

— Vous ne voulez pas que Francine vienne avec moi ? dit Vacher.

— Non.

— Eh! bien, j'irai tout seul.

Et il se dirigea vers la porte.

Alors Francine se pencha vers sa mère et lui dit :

— Ne le laisse pas aller seul, maman ; il pourrait faire des bêtises, et comme il est tard, on ne pourrait pas secourir cette pauvre Louise.

— Mon Dieu, mon Dieu, quel homme! murmura Mme Barant en se levant. Quand donc en serons-nous débarrassées!

Vacher descendait déjà l'escalier. Elle lui cria :

— Attendez-moi, Joseph, je vais avec vous.

— Vous vous décidez, enfin ! Ce n'est pas dommage.

Mme Barant le rejoignit dans le sentier qui descend vers l'église, et ils prirent par le chemin le plus court pour aller à la maison de M. Weill.

En route, Vacher resta silencieux.

Il semblait écouter avec attention les conseils que lui donnait la mère de la jeune fille; mais, au fond, il n'en entendait pas un mot et suivait le cours obscur de ses pensées.

Ils ne rencontrèrent personne en route.

Baume-les-Dames se couche de bonne heure ; et passé huit heures, toutes les portes sont closes.

Quand ils arrivèrent chez M. Weill, Mme Barant dit à Vacher de l'attendre, et monta seule demander sa fille.

On lui répondit que la jeune fille venait de sortir depuis quatre ou cinq minutes et qu'elle devait les avoir croisés.

Mme Barant pensa que Louise avait passé par la Grande-Rue au lieu de prendre la traverse. Elle redescendit, rentra chez elle avec Vacher et trouva en effet Louise qui venait de rentrer.

Tous les détails que nous donnons dans ce récit sont d'une exactitude scrupuleuse.

Nos lecteurs ont vu, au cours de ce récit, avec quel souci de la vérité nous avions entrepris l'histoire des aventures de Vacher, puisque tous les dessins qui leur sont présentés sont faits d'après des photographies prises par l'auteur lui-même dans les villes où Vacher a passé.

De même, l'auteur a vu toutes les personnes qui ont connu ou approché le sinistre tueur de bergers, et il a obtenu d'elles une foule de renseignements qu'il consigne avec le plus grand soin dans ce récit.

Tous les détails de l'affaire de Baume-les-Dames lui ont été fournis, soit par Vacher lui-même, soit par Mme Barant, soit par Mlle Louise, soit par les autres membres de la famille et les témoins du drame qui s'est produit.

Il est donc impossible de donner un plus fidèle tableau de tout ce qui s'est passé à Baume-les-Dames pendant ce mois de juin 1893 qui devait laisser un si triste souvenir dans une famille des plus honorables.

Le récit qu'on va lire nous a été donné en entier par Mme Barant et par Mlle Louise Barant. C'est l'ensemble détaillé de tout ce qui s'est produit du samedi 23 juin 1893, veille du crime, à partir de huit heures du soir, jusqu'au lendemain, à midi.

Mme Barant et Vacher trouvèrent donc Louise à la maison paternelle.

Là, une scène orageuse eut lieu. D'abord Vacher réclama ses cadeaux; et sans tenir compte de ce que la jeune fille ne pensait pas le trouver là, il voulait à tout prix qu'elle lui donnât le tout sur-le-champ.

Louise avait beau lui dire :

— Mais je n'ai pas tout cela ici; il m'est impossible de vous le donner!...

Vacher ne l'écoutait pas et continuait à crier :

— Donnez-moi tout, je le veux! Je ne veux rien laisser entre vos mains!

— Mais tout est chez M. Weill. Je vous le donnerai demain.

— Non. Je le veux ce soir, tout de suite, à l'instant même.

Enfin, on s'interposa, on le calma un peu, et la scène changea.

Ce ne fut plus Vacher furieux, ce fut Vacher repentant, Vacher suppliant, qui essaya encore d'attendrir la jeune fille et d'obtenir d'elle son consentement à un mariage qui avait toujours été impossible.

Mais Louise Barant resta inébranlable.

— Ah! s'écria Vacher exaspéré, vous ferez mon malheur ou mon bonheur, Louise, prenez garde!...

Puis, comme si sa menace lui faisait peur à lui-même, il se calma encore et se tourna du côté de Mme Barant.

— Enfin, lui dit-il, pourquoi ne voulez-vous pas me la donner? Je serai très heureux; elle sera très heureuse; nous ne manquerons de rien.

Tu vois celui-là! il est pour toi. (P. 278.)

Laissez-moi l'emmener à Lyon. J'ai trouvé une bonne place là-bas. Je vous assure que vous ne pourrez jamais trouver une meilleure occasion de la marier... Allons, consentez Mme Barant, et nous partirons pour Lyon dès que j'aurai fini mon temps.

— Ne revenez donc pas toujours là dessus, mon pauvre Joseph, dit Mme Barant. Vous voyez bien que c'est inutile. Nous vous avons donné notre réponse définitive : c'est non. Nous ne pouvons pas. Louise n'est pas la femme qu'il vous faut...

— Si, si, je vous jure que je n'ai jamais désiré mieux, et que de ma vie je ne désirerai autre femme qu'elle.

— On n'en sait jamais rien. Du reste, vous ne convenez pas à Louise, c'est dit, n'est-ce pas? Il ne faut pas insister. Restez bons amis, si vous voulez et pour cela, cessez de vous quereller. Vous verrez bien plus tard que nous avions raison toutes les deux.

— Non, non, vous avez tort. Ah! je ne vous pardonnerai jamais, jamais!

— Comme vous êtes violent! Calmez-vous donc. On ne peux pas être tranquille un instant quand vous êtes ici! Toujours il faut vous entendre crier. Je finirai par fermer la porte quand je vous verrai venir.

Cette menace ramena un peu de calme chez Vacher.

L'heure avançait.

Louise en avait déjà fait l'observation à plusieurs reprises; mais, chaque fois, Vacher l'avait empêchée de s'en aller, disant :

— Vous avez bien le temps!

Et comme il se tenait près de la porte, il l'arrêtait lorsqu'elle voulait sortir.

Enfin, comme dix heures approchaient, Mme Barant dit à Vacher :

— Je croyais que vous vouliez partir par le train de dix heures, Joseph?

— Est-ce déjà l'heure?

— Oui. Vous allez le manquer.

— C'est bien, je pars.

Il se leva.

Louise en fit autant.

— Je vais être grondée, dit-elle. On ne m'avait pas permis de rester si longtemps. Au revoir, monsieur Joseph, dit-elle.

Elle se dirigea vers la porte, qui se trouvait à ce moment plongée dans l'ombre.

Vacher sortit derrière elle; et comme il arrivait à ses côtés, il la saisit par le cou et brandit au-dessus de sa tête un couteau de cuisine.

— *Tu vois celui-là!* lui dit-il à voix basse, *il est pour toi!...*

Louise poussa un cri d'effroi.

Ses parents accoururent.

Louise rentra et se réfugia derrière la table.

— Qu'as-tu? demandait-on. Qu'est-il arrivé?

Vacher faisait l'étonné.

Louise raconta ce qui s'était passé :

Elle parla du couteau.

— Comment! moi, je vous ai menacée d'un couteau? dit Vacher, qui parut fort surpris. Mais vous l'avez rêvé, Louise. En ai-je un sur moi seulement?

Et il montra ses mains vides.

Louise finit par croire qu'elle avait mal vu. Mais comme elle était très émue, elle s'assit un instant pour attendre que les battements de son cœur fussent calmés.

Vacher avait caché son couteau sous son bras.

Quand Louise partit de nouveau, il le laissa glisser sur sa chaise et se leva pour accompagner la jeune fille et lui dire adieu.

Francine qui était restée en arrière vit le couteau qui brillait sur la chaise.

Elle s'en empara et s'approcha de sa mère.

— Vois, lui dit-elle, le couteau, le voilà ! Et il est chaud encore ! Tu vois bien qu'il l'avait caché !

C'était un couteau de cuisine fraîchement aiguisé et dont la pointe avait été volontairement rendue plus acérée (1).

— Ce garçon est fou, dit Mme Barant. Il est fou. Il aime ta sœur éperdûment. Il faut qu'on lui rende tout ce qui lui appartient et tâcher qu'il ne revienne plus ici.

— Pauvre Louise, elle n'a pas de chance !

Louise s'en allait.

Elle était dans la ruelle, et Vacher, resté sur le balcon de bois que nos lecteurs ont vu sur un de nos précédents dessins, continuait à lui parler.

— Alors, c'est entendu, disait-il. J'aurai tout demain ?

— Oui, tout.

— Vous l'apporterez?

— Oui.

— A quelle heure ?

— Après-midi.

— C'est juré ?

— Oui, oui.

Et la jeune fille disparut dans la nuit.

Vacher rentra dans la chambre de Mme Barant.

— Voilà Louise partie ; mais j'ai manqué mon train, dit-il.

— C'est bien votre faute.

— A moi?

— Sans doute. Si vous aviez laissé Louise s'en aller, vous auriez pu rentrer à Besançon.

— Tant pis. Voulez-vous me coucher?

— Vous coucher?

(1) Tous ces détails sont rigoureusement exacts.

La question était si bizarre, que Mme Barant et sa fille se regardèrent.

— Où voulez-vous que j'aille? continua Vacher. Tout est fermé à l'heure actuelle.

— Allez chez votre ami Genin.

— Il ne veut plus de moi.

— Pourquoi?

— Nous sommes brouillés.

— Allez à l'hôtel. Il y a toujours des chambres.

— Oui, sans doute; mais c'est trop cher et je n'ai plus d'argent. J'en ai déjà tant dépensé pour votre fille que je n'en possède même plus pour mes besoins. J'avais juste de quoi prendre mon billet aller et retour.

Vacher mentait; mais il voulait rester chez Mme Barant, car il avait des projets qu'on ne pouvait soupçonner.

Il fallait le garder ou le laisser coucher dehors.

Mme Barant très embarrassée ne pouvait cependant, dans son bon cœur, adopter la dernière solution.

Elle se demandait où elle mettrait le sergent.

Enfin elle lui dit :

— Tout cela est bien désagréable; mais je ne peux pas vous laisser aller dormir sur les bancs du Grand-Chamars. On s'arrangera comme on pourra. J'ai deux chambres; nous couchons dans la plus grande et les deux enfants restent dans l'autre. Je vais, si vous voulez, vous donner le lit de mon fils aîné.

— Je n'ai pas besoin de lit, dit Vacher. Je coucherai très-bien par terre, ou sur des chaises, ou même sur la table. Un soldat, c'est dur à la fatigue, il dort où il se trouve. Ne vous dérangez pas pour moi. Pourvu que je ne sois pas à la belle étoile, c'est tout ce que je demande.

— Mais non; dit Mme Barant. Vous ne pouvez pas coucher ainsi. Du reste, c'est inutile, puisqu'on peut faire autrement.

Vacher se défendit; mais Mme Barant insista et il finit par accepter.

L'aîné des garçons céda son lit et alla dormir avec son frère.

Vacher put s'installer.

Quand tout le monde fut couché et qu'on eut éteint les lampes, Vacher qui ne dormait pas, continuait à grogner et à murmurer des paroles sans suite.

Les deux chambres qui forment l'appartement de Mme Barant sont contiguës. Elles se commandent; c'est-à-dire qu'on ne peut sortir de la seconde sans passer par la première.

C'était dans la première que Vacher se trouvait couché.

Francine et Mme Barant étaient très inquiètes.

M. Barant, qui était malade depuis longtemps. reposait déjà paisiblement que les deux femmes veillaient encore dans l'ombre, et écoutaient les paroles que Vacher laissait échapper.

Tout à coup, celui-ci appela :

—Mme Barant ?

Francine dit tout bas à sa mère:

— Ne lui réponds pas, il ne nous laisserait pas dormir.

Mais Vacher reprit plus haut :

— Mme Barant ?

La brave femme se décida à répondre.

— Eh! bien! dit-elle, que voulez-vous Joseph ? Nous dormons, laissez-nous un peu tranquilles.

— J'ai quelque chose à vous demander?

— Quoi

— Vous ne voulez pas me donner Louise, n'est pas ?

— Ah ! ça, est-ce que vous allez recommencer? Vous savez bien que ce n'est pas l'heure de causer de tout ça.

— Enfin, voulez-vous, oui ou non ?

— Non.

— Eh ! bien donnez-moi Francine (1).

— Francine?

— Oui. La sœur de Louise. Qu'est-ce que ça vous fait?

— Écoutez, Joseph, laissez-nous un peu tranquilles. Je ne vous ai pas gardé pour qu'il nous soit impossible de nous reposer.

Cette fois, Vacher se tut.

Mais, au bout d'un quart d'heure environ, il se remit à grogner et à pousser des interjections ; parlant comme un fou. Puis, subitement, il se tut et on ne l'entendit même pas respirer.

Ce silence dura dix minutes. Mme Barant et Francine qui écoutaient toujours, s'inquiétèrent.

— Pourquoi ne dit-il plus rien? souffla la jeune fille à l'oreille de sa mère.

— Je n'en sais rien.

— Il est peut-être mort.

— Tais-toi donc!...

— On ne l'entends même pas respirer!

— Il dort.

— Non, je t'assure. Parle-lui, pour voir.

(1). Tout ceci est exact, nous le tenons de Mme Barant.

Alors Mme Barant se décida à interpeller Vacher et elle appela :

— Joseph !...

Point de réponse.

— Joseph ! eh !... Joseph !

Alors, brutalement, Vacher répondit :

— Eh ! ben... quoi ? qu'est-ce que vous me voulez ?

— Pourquoi ne dormez-vous pas ?

— J'ai faim.

Il se leva et vint à tâtons, dans la chambre même où les deux femmes reposaient, Il savait qu'on avait laissé sur la table un morceau de gâteau ; il le prit et l'emporta.

Quelques minutes après, il finit par s'endormir ; et malgré ses ronflements rassurants, Mme Barant et Francine ne purent fermer l'œil de toute la nuit.

Au matin, Vacher s'éveilla vers sept heures.

Il s'habilla rapidement, et fit sa toilette avec soin.

Il était vêtu du complet gris qu'il avait acheté à l'époque de son voyage en Suisse.

Mme Barant lui demanda en le voyant s'apprêter à sortir :

— Vous rentrez à Besançon, ce matin, Joseph ?

— Je n'en sais rien.

— Louise va rapporter vos papiers ce matin ; voulez-vous venir les prendre avant de vous en aller ?

— Je verrai.

Il était sombre et taciturne.

Cependant, comme cette attitude était assez naturelle en ces circonstances, Mme Barant n'y prit pas garde.

Elle ne pouvait, d'ailleurs, deviner les farouches projets de Vacher.

Quand il fut prêt à partir, il dit :

— Je vais chez mon ami Genin.

— Voulez-vous que je vous y porte ce que Louise me donnera à vous remettre.

— Non. Je reviendrai. Il faut bien que je voiś ce qu'elle me rend. J'entends que rien ne manque. Je vérifierai moi-même.

— On ne veut rien vous garder, mon pauvre Joseph. Vous avez bien tort de vous tourmenter là-dessus.

— Nous verrons ça, adieu.

— Au revoir.

Vacher se tourna vers la fille de Mme Barant et lui dit :

— Adieu, Francine.

— Au revoir, Monsieur, répondit la jeune fille.

Il partit enfin.

Mais au lieu d'aller chez le gendarme, ainsi qu'il l'avait déclaré à la famille Barant, Vacher qui s'était retourné plusieurs fois pour voir si personne ne le suivait, se dirigea vers la boutique de l'armurier de Baume et lui demanda à voir un revolver.

Il s'efforça de paraître calme en faisant cette demande, et éprouva le besoin, d'expliquer au marchand les raisons pour lesquelles il faisait cet achat.

Il raconta qu'il était sergent au 60e de ligne en garnison à Besançon, et qu'il était en congé pour deux ou trois mois encore. Son intention étant de se promener beaucoup dans les campagnes avoisinant la ville, il se munissait d'une arme dans la crainte de rencontrer un chien enragé ou un mauvais drôle qui eût pu l'attaquer.

L'explication sembla naturelle à l'armurier.

Il montra ses armes.

Vacher, qui avait déclaré à Mme Barant qu'il n'avait pas d'argent pour aller coucher à l'hôtel, se trouvait fort bien muni au contraire, et il acheta un revolver à six coups, à broche, du calibre de sept millimètres.

— C'est suffisant, n'est-ce pas? demanda-t-il.

— Certainement, dit l'armurier. Vous aurez là une bonne arme défensive.

— Et ça tue?

— Dame, je ne l'ai pas essayée; mais le calibre est excellent et vous pouvez être sûr de vous débarrasser de vos adversaires, si vous vous trouvez attaqué dans la campagne.

— C'est très bien. Je n'en demande pas plus.

— Combien faut-il vous donner de cartouches?

— Oh! six me suffiront. Chargez-moi l'arme. Avec six balles, on peut déjà faire bien des choses.

— Assurément.

— Surtout si l'on a affaire à un seul individu. Il faudrait être le pire des maladroits pour le manquer de six balles. Moi je ne crains pas ça. J'ai un cor de chasse en or, que j'ai obtenu aux différents concours de tir qui ont eu lieu au régiment. Si je vise quelqu'un, je le coucherai par terre, pour sûr...

Vacher semblait ravi.

Il examinait l'arme avec soin et elle lui sembla bonne.

— Chargez-le-moi bien, dit-il à l'armurier en lui rendant le revolver. Et si vous avez des cartouches à double charge, mettez-les moi. Ça porte mieux.

— Je n'en ai pas, dit le marchand. Mais ce que je vous donne est très suffisant pour se préserver d'une attaque.

Et il glissa les cartouches l'une après l'autre dans le barillet de l'arme.

Les armuriers ont coutume de charger les cartouches de revolver avec une charge de poudre assez petite, lorsque ces cartouches sont destinées à être vendues au public.

Ils envisagent, en effet, les cas où l'usage du revolver est permis, c'est-à-dire, les cas de légitime défense.

Un homme attaqué n'a pas besoin de tuer son agresseur ; il suffit qu'il le mette dans un état d'infériorité telle qu' il n'ait plus rien à craindre de lui.

La justice se charge du reste.

Les cartouches sont donc chargées de façon à ce que la balle ait peu de pénétration et blesse sans jamais tuer.

Quand il s'agit des armes de guerre ou des armes de tir, il en est tout autrement.

Vacher pourtant ignorait ce détail, sans quoi, il se fût hâté de défaire ces cartouches et d'augmenter la charge de poudre; car il avait son but, et il voulait non pas blesser, mais tuer... et tuer net !...

Une fois l'arme prête, il paya; plaça le revolver dans une des poches de son veston et partit.

Il se dirigea sans hésiter vers la maison du patron de Louise Barant.

Il était huit heures et demie du matin.

La maison était encore silencieuse.

Vacher monta.

Il frappa à la porte à petits coups discrets, comme il savait que Mme Barant avait l'habitude de faire lorsqu'elle venait pour demander sa fille.

Louise entendit.

Elle se trompa au bruit et alla ouvrir, croyant se trouver en présence de sa mère.

Quand elle aperçut Vacher, elle eut un mouvement d'effroi et recula.

Mais il était trop tard pour fermer la porte, Vacher s'était placé en travers et la barrait de son corps.

— Pourquoi avez-vous peur, Louise ? dit-il.

— Je n'ai pas peur...

— Si. Je ne veux pourtant rien vous faire. Je suis venu bien tranquillement pour vous demander ce qui m'appartient.

— Mais il était convenu que je rapporterais le tout chez ma mère vers une heure de l'après-midi.

— Je sais bien ; mais je suis obligé de rentrer à Besançon tout à l'heure, et je ne voulais pas m'en aller sans mes papiers.

— Ma mère vous a donné ceux qui étaient chez nous ?

— Oui. J'ai passé la nuit chez votre mère, car il était trop tard hier pour m'en aller, comme vous le savez.

Il roula sur la pierre jusqu'à la troisième marche. (P. 287.)

— Alors, il ne vous manque plus que ce que j'ai ici ?

— Oui.

— Mes maîtres dorment encore, c'est pour cela que je peux vous parler ; sans ce hasard, il m'eût été impossible de vous recevoir. Enfin, je monte chez moi.

Louise Barant sortit sur le palier et ferma la porte de l'appartement.

Elle logeait à l'étage supérieur, c'est-à-dire sous les combles, puisque la

maison n'a qu'un étage, et sa chambre s'éclairait par l'un des œils de bœuf que l'on a pu remarquer sur le toit de tuiles anciennes de la maison.

On parvenait à cette chambre par une porte dissimulée dans la muraille de l'escalier et ouvrant sur un escalier en bois, plus étroit que l'autre.

— Allez m'attendre en bas, dit la jeune fille. Si on me surprenait ici avec vous, je serais grondée comme si je faisais mal, et cela me chagrinerait beaucoup.

Vacher avait descendu cinq ou six marches.

Louise venait derrière lui.

Elle était sur la troisième marche de l'escalier de pierre, quand elle ouvrit la porte dissimulée dans le mur, par laquelle on accédait à sa chambre.

— Je vais monter avec vous, dit alors Vacher.

— Non, non. Je ne veux pas.

— Pourquoi?

— Ce n'est pas convenable. D'ailleurs, je redescends aussitôt et vous n'aurez pas même deux minutes à attendre.

— Qu'importe? Je ne veux pas vous gêner, Louise. Laissez-moi monter.

— Non, c'est inutile.

— Je vous suivrai.

— Alors je ne monterai pas.

Vacher parut contrarié.

— Quelle entêtée vous êtes, dit-il, en la regardant bien en face.

— Descendez-vous?

— Oui, oui, un instant, laissez-moi vous regarder un peu.

Louise Barant était appuyée contre le montant de la porte grande ouverte. Elle attendait que Vacher se décidât à descendre l'escalier de pierre, ne voulant pas le savoir là, pendant qu'elle serait dans sa chambre.

Elle redoutait trop sa force et sa brutalité.

Vacher ne songeait plus à l'ordre qu'elle venait de lui donner, et il continuait :

— Quand je pense que vous n'avez pas voulu de moi, Louise, nous aurions été si heureux!

— Est-ce que vous allez recommencer à parler de tout cela? Je croyais que c'était fini.

Mais Vacher n'écoutait pas.

Plus il regardait Louise, plus il sentait l'amour le troubler, et il la trouvait plus désirable, maintenant qu'il savait qu'elle ne serait jamais sa femme.

Il reprit :

— Ecoutez, Louise, vous ne savez pas ce dont je suis capable. Je vous

l'ai dit déjà et je vous le répète : je vous aime à la folie !... Partons à Lyon ensemble. Vous verrez comme je vous rendrai heureuse.

— Est-ce fini? dit Louise impatientée ; si vous continuez à parler ainsi et à refuser de descendre, je rentre chez mes patrons.

Devant cette menace, Vacher comprit qu'il fallait se hâter.

Il porta la main droite à la poche de son habit et dit en même temps à la jeune fille :

— Alors, vous ne voulez pas venir avec moi?

— Non.

— Eh ! bien, voilà pour toi ! cria Vacher en tirant son revolver.

Et il fit feu brusquement sur la malheureuse jeune fille.

Le premier coup pénétra dans la bouche, brisa deux dents, blessa la langue et sortit heureusement par la bouche, car en voyant l'arme, la jeune fille avait poussé un cri d'effroi terrible qui fut entendu dans toute la maison.

Elle tourna le dos en défaillant.

Voyant qu'elle n'était pas morte, Vacher furieux tira encore.

Louise baissa la tête.

Ce fut ce qui la sauva.

La balle qui devait la tuer alla se perdre dans le mur.

Vacher tira encore; mais son revolver mal dirigé ne fit à la jeune fille que deux blessures insignifiantes derrière la tête.

Les lourds cheveux blonds, que Vacher admirait tant, avaient heureusement amorti le coup.

Le choc avait été cependant si violent que Louise Barant s'évanouit.

En la voyant tomber, Vacher la crut morte.

Il murmura :

— C'est fait ! A mon tour maintenant.

Et appuyant l'arme auprès de son oreille, il tira.

Mais les cartouches étaient si peu chargées que la balle pénétra dans les chairs et s'arrêta sur l'os.

Vacher ne tomba pas.

Il perdait pourtant des flots de sang.

Malgré sa blessure, il se rendait très bien compte qu'il lui restait une cartouche dans son arme et il tira de nouveau, mais cette fois, dans son visage, du côté droit, non loin de la tempe; puis lâchant le revolver, il essaya de fuir.

Il descendait en titubant comme un homme ivre.

Vers le milieu de l'escalier il chancela ; ses forces l'abandonnaient et il roula sur la pierre jusqu'à la troisième marche inférieure, où il resta un moment étendu sans connaissance

Cette scène s'était passée en quelques secondes.

Au bruit des détonations, tous les voisins étaient sortis de chez eux.

La famille Weill qui reposait encore, s'habilla précipitamment et sortit sur le palier.

On vit Louise étendue sans connaissance, et Vacher, râlant, au bas de l'escalier.

Tout le monde le reconnut.

La rue se remplissait de monde,

Par la porte à demi ouverte, on regardait avec des cris d'effroi, et nul ne voulait se porter au secours de Vacher.

On le connaissait bien.

Tout le voisinage était au courant de ses assiduités auprès de la jeune fille, et on savait que Louise le repoussait et ne parvenait pas à se débarrasser de lui.

La foule était hostile au misérable.

Cependant, Vacher revint à lui.

En entendant les murmures de la foule, il se leva.

Il était horrible à voir.

Le sang qui coulait de ses blessures avait rendu son visage hideux.

Il semblait trempé dans le rouge liquide.

Il leva les mains jusqu'à ses yeux aveuglés de sang et s'essuya pour parvenir à voir ; et malgré la douleur, il trouva la force de se lever et de sortir de la maison.

La foule poussa des cris et s'écarta épouvantée.

— Laissez-le, criait-on, qu'il s'en aille, le monstre.

— A bas l'assassin !

— Qu'on le laisse crever comme un chien.

Vacher descendit péniblement la marche de pierre qui forme le seuil de la maison Weill, et se dirigea en titubant toujours, vers le haut de la rue.

Il voulait se rendre à l'hôpital, qui était de ce côté.

— Qu'on le laisse passer ! criait la foule.

— Rangez-vous !

Et l'on se rangeait.

Mais Vacher ne put aller plus loin.

Il fit quatre ou cinq pas, puis aveuglé par le sang, il alla tomber en face de la maison, près d'une petite porte que nous reproduisons dans notre dessin, d'après une photographie.

Quand il fut par terre, personne ne voulait aller auprès de lui pour le ramasser.

On s'inquiétait surtout de la jeune fille, et les bruits les plus contradictoires couraient.

L'un disait :

— Pauvre Louise, elle est morte !

Mais aussitôt un autre, qui se disait mieux informé, criait :

— Non, elle n'a presque rien.

— C'est pas vrai. Il l'a tuée !

Cependant, on était monté pour aider M. et Mme Weill à secourir leur domestique.

On lavait les blessures de la pauvre jeune fille qui finit par revenir à elle. Quelqu'un se hâta de courir au balcon et de crier à la foule :

— Elle vit encore !

Un murmure de satisfaction courut parmi la foule.

Louise Barant était très estimée et tout le monde eût regretté vivement qu'elle trouvât la mort dans une pareille aventure.

Cependant, on était allé prévenir M. Bitterlin, maire de Baume qui est médecin, et il arriva immédiatement.

Quand il vit Vacher étendu sans connaissance sur le sol, il s'emporta contre ceux qui le laissaient ainsi.

Il avait amené avec lui des brancards et ordonna qu'on y plaçât le blessé.

Puis, après un rapide coup d'œil sur les blessures, il déclara :

— Il aura du mal à en revenir. Allons, continua-t-il en s'adressant aux hommes, qu'on emporte ce malheureux à l'hôpital et qu'on se hâte.

Quatre hommes s'approchèrent et emportèrent le brancard.

Mais quand le médecin fut monté dans l'appartement de M. Weill pour y donner des soins à Louise Barant, les femmes qui avaient suivi le brancard s'élevèrent contre ceux qui le portaient.

Elles criaient aux hommes :

— Laissez-le donc, ce misérable, si on veut l'emporter, on ira chercher des aides à l'hôpital.

— Lâchez le brancard !

— Qu'il aille à l'hôpital tout seul !

— Mort à l'assassin !

La foule applaudissait à ces cris.

Les porteurs hésitants firent encore quelques pas ; mais la foule cruelle continua ses objurgations et fit si bien qu'ils abandonnèrent leur fardeau au bout de la rue, après avoir fait soixante mètres à peine.

On applaudit à cet abandon et Vacher resta là, étendu sur le brancard, attendant que d'autres porteurs voulussent bien se charger de l'emmener à l'hôpital.

Ce fait, absolument exact, nous a été confirmé par toutes les personnes qui habitaient la rue au moment de la tentative d'assassinat.

Cependant, le docteur Bitterlin donna les premiers soins à Louise Barant, reconnut que les blessures n'étaient pas graves et qu'il y avait espoir

Mme Barant, prévenue, était accourue avec ses enfants et se lamentait au chevet de sa fille.

Elle voulait la faire transporter chez elle, mais le médecin l'arrêta et lui dit :

— Vous avez tort, Mme Barant, il faut que Mademoiselle soit transportée à l'hôpital. Elle y sera beaucoup mieux, car j'y suis presque constamment et tout est mieux organisé pour soigner les blessés.

— Mais vous emmenez l'autre aussi ! s'écria Mme Barant. Vous allez soigner l'assassin de ma fille dans la même maison que sa victime !

— Faites ce que je vous dis, je ne puis vous promettre de sauver votre fille qu'à cette condition.

— Faites, Monsieur, je supporterais tout pour sauver la vie de ma pauvre enfant.

On descendit la jeune fille avec les plus grandes précautions. Le docteur surveilla lui-même l'installation sur la civière ; puis, il partit vers l'hôpital pour donner les premiers soins sérieux à Vacher qui lui avait paru le plus gravement atteint.

Quels ne furent pas son étonnement, sa stupeur, quand il constata que le malheureux avait été abandonné au milieu de la rue, et que la foule l'entourait en tenant sur son compte des propos plutôt malveillants.

Le médecin s'emporta.

— Vous voulez donc l'achever ? s'écria-t-il. Vous êtes des bourreaux, vous n'êtes pas des hommes !

— C'est un assassin !

— Est-ce une raison pour le laisser ainsi, loin de tout secours !

Il fallut cependant que M. Bitterlin usât de toute son influence de maire pour arriver à obtenir des porteurs.

Il réussit cependant à en trouver deux, et Vacher partit, précédant de quelques pas la civière où Louise Barant était étendue.

On installa les deux blessés dans chacune des sections respectives de l'hôpital.

Les blessures de Vacher étaient assez graves.

Le docteur les lava avec grand soin et chercha à extraire les balles; mais il vit bientôt que la chose était impossible pour le moment, car elles s'étaient encastrées assez avant dans les os, et le mieux était de les laisser en place jusqu'à ce que le blessé eût recouvré ses forces.

L'état de Louise Barant était moins grave, en ce sens que les blessures étaient superficielles.

On put extraire facilement les petites balles qui étaient restées dans le cuir chevelu, et on pansa les blessures des lèvres.

Ces dernières blessures gênaient beaucoup la jeune fille, et sa langue atteinte la faisait cruellement souffrir.

D'autre part, comment la soutenir, comment la faire vivre, comment la nourrir?

On pouvait la guérir, mais il ne fallait pas qu'elle mourût de faim d'ici-là!

Louise Barant resta *trois semaines sans manger*!

Pendant les premiers jours, ses souffrances étaient trop vives pour lui permettre même d'avaler des liquides.

Ce ne fut que vers la fin de la semaine, qu'on arriva à lui faire absorber un peu de limonade, et ce fut de limonade qu'elle vécut pendant vingt-deux jours.

Au bout de ce temps, Louise Barant, qui n'était restée au lit que pendant une quinzaine, retrouva l'usage de la parole et put prendre un peu de lait et de bouillon.

Elle était sauvée.

Vacher aussi était sauvé.

Les bons soins du docteur Bitterlin et de la Supérieure des Sœurs de l'hôpital remirent sur pied l'assassin.

Ses blessures le faisaient encore souffrir; mais on était certain, maintenant, qu'elles n'entraîneraient pas la mort.

Il devait pourtant rester défiguré, car la balle, qui l'avait atteint au visage, était restée dans la plaie et avait causé un rétrécissement des muscles faciaux.

Pendant tout le temps qu'il resta à l'hôpital, il édifia les Sœurs de Charité par sa piété et ses sentiments religieux.

Il avait retrouvé dans sa mémoire toutes les prières qu'il récitait lorsqu'il était chez les Maristes, et se plaisait dans le courant de la journée à réciter des chapelets à haute voix.

Il s'enquit de sa victime.

Quand on lui dit qu'elle était sauvée, il leva les yeux vers une statue de la Vierge qui garnissait le fond de la salle, et fit le signe de croix avec onction.

— *Notre mère du ciel nous a sauvés tous les deux*! dit-il (1).

L'avenir l'inquiétait pourtant.

(1). Absolument exact.

Qu'allait-on faire de lui?

Il demandait à chaque instant si on le mettrait en prison, et demandait pardon de sa faute au ciel.

— J'ai agi dans un moment de folie, dit-il. Je voulais seulement faire peur à Louise, c'est pourquoi j'avais apporté un revolver. Je ne comprends pas comment il se fait que j'aie tiré sur elle... Il a fallu que j'aie perdu la tête.

On ne lui demanda pas pourquoi il avait pris tant de précautions pour ne pas manquer la jeune fille, car on avait trouvé sur lui un couteau ; et après avoir examiné la canne qu'il portait et qu'il avait laissé tomber dans l'escalier de la maison Weill, on s'aperçut que cette canne contenait une longue lame triangulaire, qui mesurait trente centimètres environ.

Cependant, l'autorité militaire avait été prévenue.

On demanda des rapports.

L'enquête était dirigée par M. Thuriet procureur de la République à Baume-les-Dames.

M. Thuriet écrivit le 25 juin 1893 au colonel du 60e de ligne, M. de Mibielle, pour le prier de faire parvenir à la justice des renseignements exacts sur l'attitude de Joseph Vacher au régiment.

M. de Mibielle s'adressa à M. Greilsammer, lieutenant, commandant la 2e compagnie, qui lui envoya le 30 juin les renseignements ci-dessous, que nous extrayons du rapport, en résumant quelque peu.

« Joseph Vacher, né le 16 novembre 1869 à Beaufort, Isère, a été incorporé, il y a trois ans, au 60e de ligne. Il n'avait plus que deux ou trois mois à passer sous les drapeaux.

« La conduite de ce sergent, au régiment, a été bonne. On a remarqué sa moralité, sa probité, son honnêteté et sa sobriété.

« Dès les premiers jours de son arrivée au régiment, il s'est montré d'un caractère concentré, peu communicatif. Il semblait être hanté par des idées noires et atteint de la manie de la persécution. Pour lui, tous ses camarades étaient des mouchards qui voulaient le faire punir.

« Vacher est très fort. Il aimait les exercices musculaires et s'amusait souvent à soulever d'un seul bras des bancs, des chaises ou des tables fort pesantes. On assure qu'il luttait dans les foires.

« Ses camarades ont remarqué qu'il était sujet à des insomnies et qu'il se livrait à des monologues qu'il accompagnait de gestes désordonnés.

« Il parlait de couper, avec un rasoir, le cou de ceux qui l'ennuyaient. On couchait armé à côté de lui. Il paraissait être somnambule.

« Il a menacé de mort le soldat Lajournet par jalousie, et on assure qu'une autre fois, il a couru avec une baïonnette à la poursuite d'un soldat nommé Tissot. »

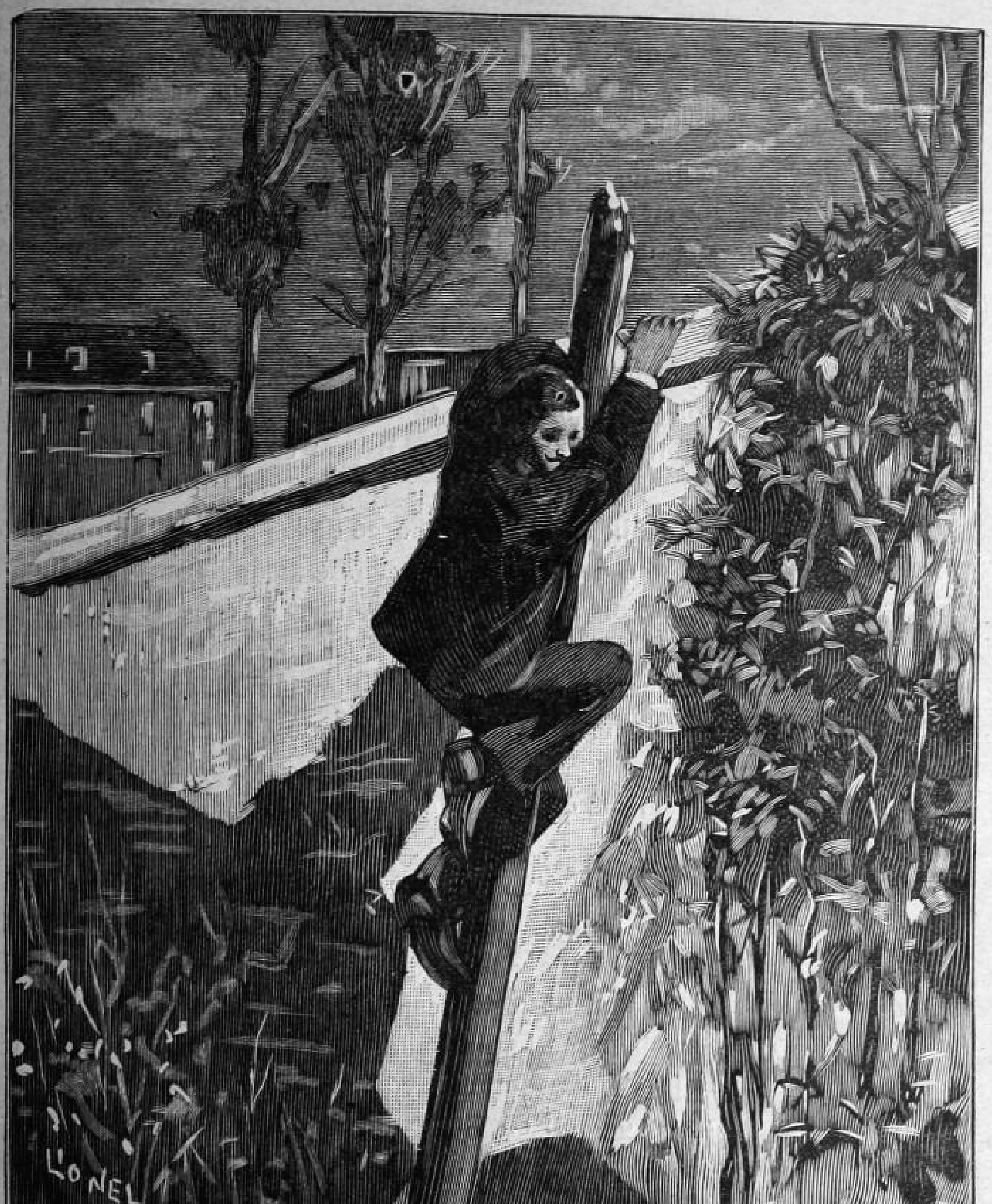

Il arriva facilement à se hisser jusqu'à la crête d'une muraille. (P. 294.)

L'enquête, menée à Baume-les-Dames par M. Thuriet, donna les renseignements que nous avons racontés précédemment.

L'honorabilité de Louise Barant fut reconnue, on constata qu'elle sortait peu de chez ses maîtres et jamais sans leur permission.

On vit qu'on était en présence d'un crime passionnel et on demanda à M. le docteur Bitterlin de vouloir bien déposer un rapport sur l'état mental de Vacher.

M. Bitterlin répondit qu'il y avait lieu d'examiner son malade avec le plus grand soin, et jugeait bon qu'on le soumît à l'examen d'un médecin aliéniste.

Il fut donc entendu qu'on enverrait le sergent à Dôle pour y être soumis à la visite du médecin en chef de l'asile des Aliénés du Jura ; cet asile installé dans cette ville était d'ailleurs prêt à être désaffecté pour être évacué sur un nouvel établissement construit à trois kilomètres de Dôle, près d'un petit village nommé Saint-Ilye.

Ce fut le 7 juillet que le départ s'effectua ; fort paisiblement d'ailleurs, Vacher se montrant plein des meilleurs sentiments.

Il chargea la Supérieure de dire à Louise Barant combien il regrettait ce qui s'était produit.

Ce fut M. le docteur Guillemin qui fut chargé de l'observation de Vacher.

Mais il n'eut pas le temps de l'achever, car son malade s'évada le 29 août, c'est-à-dire près de deux mois après son internement à l'asile de Dôle.

Le médecin n'avait pas encore eu le temps de s'occuper avec beaucoup d'attention de son état mental; car Vacher était encore malade de ses blessures, et on pouvait attribuer certains de ses actes à la fièvre que son état occasionnait.

Quels furent les traitements que subit le sergent à l'hospice de Dôle? c'est ce qu'on n'a pas pu savoir.

Vacher s'est plaint bien souvent, au cours de l'instruction, des mauvais traitements qui lui furent infligés dans cet asile et il affirma que c'était la seule raison qui le lui avait fait abandonner.

Vacher avait été placé au début dans les bâtiments de l'asile situé à Dôle même, dans une très belle situation. L'asile, en effet, domine la vallée du Doubs et les cours de promenade laissent voir un charmant paysage.

Puis, comme cet asile, démoli en 1897, devait être évacué sur les nouveaux bâtiments de Saint-Ilye, Vacher fut transporté dans l'asile neuf peu de temps après son arrivée.

Ce fut de là qu'il s'évada.

Il avait bien combiné son coup ; et bien décidé à s'en aller, il avait examiné les différents moyens de fuite qui étaient à sa portée.

L'escalade des murs lui parut le plus pratique.

Il était très fort, comme on sait. Il arriva facilement à se hisser jusqu'à la crête d'une muraille, en s'aidant d'une perche fort lourde qu'il avait été chercher sous un hangar.

C'était dans la nuit d'un vendredi à un samedi.

Vacher ne connaissait pas le chemin de Baume-les-Dames; car c'était là qu'il voulait aller; mais il se dit qu'en remontant le cours du Doubs, il ar-

riverait facilement à Besançon et pourrait, de là, gagner la ville où Louise Barant habitait.

Il avait l'intention d'achever la malheureuse jeune fille et de se tuer ensuite, en prenant cette fois des précautions suffisantes pour ne pas manquer son coup.

V

Le lendemain de l'évasion de Vacher, on s'aperçut qu'il avait fait sauter la porte de sa cellule et qu'il avait disparu.

Immédiatement, la gendarmerie fut mise sur pied et des télégrammes lancés dans toutes les directions apportèrent aux diverses brigades de la région le signalement de l'aliéné évadé.

Voici du reste cette pièce :

« Ordre à tous les représentants de la force publique d'arrêter le nommé Vacher Joseph, âgé de 24 ans.

« Taille : *moyenne*; cheveux, sourcils et barbe : *noirs* ; yeux : *bruns*.

« Signes particuliers : Est atteint de paralysie faciale au côté droit et porte une cicatrice récente faite par une balle de revolver, au-dessus de l'oreille droite. »

Cet ordre fut transmis notamment à Saint-Vit ; à Besançon ; à Gendrey et à Moissey, ainsi qu'à Montceau-les-Mines et à Châlons-sur-Saône, où l'on pensait que l'évadé avait pu se diriger.

On donnait également avec le plus grand soin la description du vêtement qu'il portait.

Vacher était en effet vêtu du costume d'uniforme des aliénés du Jura : pantalon de coutil gris; tricot de coton gris, chapeau de paille bleue ; brodequins.

Assurément, s'il ne changeait pas de vêtements, il ne pourrait tarder à être arrêté.

On pensa que Vacher devait faire tout son possible pour se rapprocher de la jeune fille qu'il avait récemment blessée, et les gendarmes eurent l'ordre de porter leurs investigations sur les routes qui vont de Dôle à Baume-les-Dames.

Le brigadier de Baume-les-Dames se hâta d'aller chez Mme Barant.

— Faites attention, lui dit-il, Vacher s'est évadé de l'asile des aliénés de Dôle. Il peut arriver ici d'un moment à l'autre.

La famille Barant fut désolée à cette nouvelle ; et Mme Barant demanda au gendarme si on ne pouvait rien faire pour la protéger.

— Nous ferons de notre mieux, répondit le brigadier ; mais nous ne pouvons pas vous donner un homme spécialement pour vous garder.

— Comment faire alors?

— Donnez l'éveil à tout le monde, avertissez vos voisins; et si quelqu'un l'aperçoit, qu'on lui saute au collet et qu'on vienne nous prévenir.

Plus mortes que vives, les malheureuses femmes se barricadèrent dans leur maison.

Dans tout le département, la nouvelle rapidement propagée avait rempli de terreur les populations.

A Besançon, toute la police était sur pied, et le colonel du 60e régiment d'infanterie avait fait savoir aux sous-officiers et aux soldats qu'ils eussent à signaler la présence de Vacher, s'ils le voyaient par hasard rôder autour des casernes.

Toutes les précautions étaient prises.

Vacher réussit cependant à passer à travers le filet de police et de gendarmerie qu'on avait tendu sur sa route.

C'est qu'il pensait bien qu'on le rechercherait, et il s'était gardé de prendre les grandes voies.

Il avait marché à travers champs et était parvenu à Besançon, non sans s'être un peu attardé en route, car il était obligé de s'écarter dans la campagne pour aller demander asile aux paysans ou pour mendier une soupe ou un morceau de pain.

Il était libre, c'est tout ce qu'il demandait pour le moment.

Il voulait essayer de trouver du travail pour acheter ensuite une arme avant de se rendre à Baume-les-Dames.

Quelques âmes charitables lui avaient donné des sous, et il en avait déjà assez pour faire l'acquisition d'un bon et solide couteau de cuisine.

C'était ce qu'il lui fallait.

Il arriva à Besançon dans l'intention d'y faire son acquisition.

Il avait attendu la nuit pour rentrer dans la ville; et comme il ne voulait pas se promener à travers les rues, de crainte d'être reconnu, il remit au lendemain l'achat qu'il voulait faire, et se dirigea vers la belle promenade qu'on nomme le Grand-Chamars.

Vacher espérait trouver un bosquet abrité dans lequel il aurait pu passer la nuit.

Il avait entendu dire, à l'époque où il était à la caserne, que les fourrés et les massifs du Grand-Chamars donnaient souvent asile ainsi aux mendiants ou aux vagabonds.

Il se décida à en profiter à son tour, et chercha vers les neuf heures du soir un endroit propice à ses projets.

Le parc était désert.

Les maisons environnantes étaient closes à cette heure, et nul bruit n'en sortait.

C'était l'hôpital et l'arsenal.

Autour de ces bâtiments, d'immenses avenues désertes s'étendaient, se dirigeant vers l'intérieur de la ville.

Vacher satisfait s'engagea dans les allées.

Quelques groupes d'amoureux s'éloignaient en l'entendant approcher.

Tout respirait le silence et le mystère. Mais voici qu'au tournant d'une allée, l'évadé se trouva face à face avec un homme qu'il n'avait pu apercevoir plus tôt, car les arbustes le dissimulaient.

Cet homme le dévisagea.

Vacher tourna la tête et continua son chemin; mais au moment où il passait à côté de l'inconnu, celui-ci se plaça devant lui et lui dit :

— Comment vous nommez-vous?

Vacher recula d'un pas.

— Votre nom? répéta l'inconnu en s'avançant encore.

Et comme Vacher cherchait à s'échapper, il le prit au collet en lui disant :

— Vous êtes Joseph Vacher. Au nom de la loi je vous arrête!

Vacher vit qu'il avait à faire à un agent de la sûreté.

Il se dégagea d'un brusque mouvement et prit la fuite à travers les arbustes, cherchant à dépister l'agent.

Mais celui-ci le serrait de près, et, tout à coup, d'un brusque effort, il lui sauta aux épaules.

Vacher faillit tomber.

Il se retint cependant, donna un coup de reins violent.

L'agent tomba à son tour, mais avant que l'évadé ait pu reprendre sa course, il lui jetait les bras autour d'une jambe et le faisait tomber.

Alors une lutte terrible s'engagea.

Vacher luttait, non pas pour frapper l'agent, mais pour essayer de se dégager de son étreinte.

Il voulait fuir, fuir à tout prix; éviter l'internement terrible dans les cabanons de l'asile des aliénés, et il espéra que sa force herculéenne lui permettrait de venir à bout de son adversaire.

Une saine terreur de la Cour d'Assises, à laquelle il avait échappé, l'empêchait d'étourdir l'agent d'un coup de poing.

Nul doute qu'il ne l'eût fait, si la récente aventure de Baume-les-Dames n'avait mis un peu de calme dans son cerveau.

L'agent y allait de tout cœur.

Il serrait les poings sur les vêtements de Vacher, et malgré les secousses désespérées, il ne lâchait pas prise, criant au secours, appelant à l'aide; mais sans résultat, car il était très tard et le parc est isolé.

Enfin, des passants attardés entendirent ses cris d'appel et accoururent.

On prêta main forte au brave agent, et Vacher solidement maintenu fut emmené au poste de la Préfecture.

Cet inspecteur de police se nommait Huot.

Il lutta courageusement pendant vingt minutes contre l'évadé, et c'est grâce à lui, certainement, que Louise Barant dut de ne pas revoir son terrible admirateur.

Vacher coucha donc au poste de la Préfecture.

Sitôt seul, il n'eut qu'une pensée, une idée fixe : chercher à s'évader de nouveau.

Mais comment? Par où?

Il fit le tour de l'étroite cellule dans laquelle on l'avait enfermé, en examinant les murs avec la plus grande attention.

Il grimpa jusqu'à la fenêtre élevée qui garnit le haut du mur, et chercha à ébranler les barraux de fer scellés dans la pierre.

Il n'y parvint pas.

Découragé, il alla vers la porte, essaya de la faire sauter d'un coup d'épaule et n'y réussit pas davantage.

Alors il vint au grabat qui s'étendait dans un coin de la cellule et s'y étendit.

Puisqu'il n'y avait rien à faire, il valait mieux se reposer.

Pourquoi se donner une peine inutile? Vacher était bien sûr de retrouver une autre occasion de s'évader, et il se dit qu'il était préférable de paraître calme pour qu'on le laissât libre de ses mouvements et qu'on fasse moins attention à ses faits et gestes.

C'était le plus sûr moyen d'endormir la méfiance de ses gardiens.

Le lendemain matin, c'était le 5 septembre 1893, on vint chercher le prisonnier pour le conduire devant le commissaire.

Le fonctionnaire l'interrogea.

Vacher répondit fort poliment; et après avoir entendu la lecture du mandat d'arrêt qu'on avait lancé contre lui, il reconnut de bonne grâce que ce mandat lui était applicable et signa la déclaration suivante :

« Je reconnais que le présent mandat m'est applicable. Je m'attendais à être arrêté chaque jour. »

Devant l'attitude tranquille de l'évadé, le commissaire de police jugea inutile de lui faire mettre la camisole de force.

Il se contenta de donner l'ordre d'aller chercher la voiture des aliénés, et fit emmener Vacher à l'asile Belleveaux, qui s'élève dans le quartier du Petit-Battant.

Vacher ne put s'évader pendant le trajet et en conçut une vive colère.

Quand on ouvrit la porte de la voiture, il fit un saut énorme, bouscula les gardiens et se mit à courir. Mais on le rattrapa, au moment où il arrivait à la loge du concierge, et on lui mit la camisole de force, malgré sa résistance.

Cependant, le commissaire de police avait télégraphié à Dôle que l'aliéné était rattrapé.

Deux gendarmes partirent immédiatement pour Besançon.

Ils y arrivèrent à onze heures du matin et se rendirent aussitôt à l'asile Belleveaux pour reconnaître l'évadé.

Ils virent que c'était bien le pensionnaire de l'asile, d'après le signalement qu'ils en avaient.

Vacher, à qui on avait enlevé la camisole de force quelques instants après qu on l'eût mis en cellule, avait fait un tel vacarme et poussé de tels hurlements qu'on s'était vu forcé de l'attacher sur son lit.

C'est ainsi que les gendarmes de Dôle le trouvèrent.

Vacher parut heureux de les voir.

— Eh ! bien, leur dit-il, quand est-ce qu'on s'en va?

— Tu es donc pressé de partir?

— Oui. Saint-Ilye c'est un enfer ; mais cette maison où je suis est encore pire.

— Tu n'as pas gagné au change, tu vois, dit un des gendarmes en riant.

— Non. Quand partons-nous?

— Ce soir.

— C'est bien tard.

Les deux hommes haussèrent les épaules et s'en allèrent pour prendre leur repas.

Vacher fut très calme pendant tout le temps qui le séparait du moment du départ.

Il s'était dit :

— Je vais encore essayer de filer. J'aime autant ne pas rentrer à l'asile de Dôle, on m'y ferait la vie trop dure, après mon évasion.

A quatre heures, les gendarmes revinrent. Le directeur leur dit :

— Faites attention à lui. Il est sournois. Il peut avoir l'envie de se tuer. Prenez garde, nous avons trouvé sur lui une corde, au moment de son arrestation, et il a déclaré que cette corde lui était destinée. Il voulait se pendre au cas où on le ramènerait à Dôle.

— Il paraît content de partir.

— Oui. C'est toujours ainsi. Mais veillez bien. Il est fort et adroit.

— Ça ne craint rien, dirent les gendarmes.

Vacher fut attaché et mis en voiture dans la cour même de l'asile et on

partit au grand trot, car le train quittait Besançon à quatre heures et démie.

On arriva sans encombre.

Les gendarmes descendirent Vacher toujours ficelé et ne lui délièrent que les pieds, afin qu'il pût marcher jusqu'au wagon.

Ils l'installèrent dans un wagon de troisième classe qui leur avait été réservé, et ils fermèrent les portières avec soin.

Ils s'assirent tous trois du même côté, Vacher placé entre les gendarmes.

Il enrageait de n'avoir pu même tenter de fuir.

Il dit à ses gardiens :

— Est-ce que vous allez me laisser attaché tout le long du chemin?

— Non, sois tranquille.

— C'est que ça me gêne.

— Tout à l'heure on te déliera.

— Quand?

— Dans un moment.

— Eh! non, tout de suite.

— Attends que le train soit en marche et on coupera tes cordes.

Vacher insista ; mais inutilement.

Enfin le train partit.

Très complaisamment, les gendarmes délièrent leur prisonnier qui les remercia et s'étira paresseusement.

Les deux Pandores causèrent avec lui assez gaiement.

Un fou n'est pas un prisonnier comme les autres. Ils trouvaient qu'ils pouvaient parler avec lui sans compromettre leur dignité.

Vacher répondait aimablement ; riait et plaisantait, sans arrière-pensée.

Les gendarmes lui déclarèrent même qu'il n'avait pas l'air fou le moins du monde.

— N'est-ce pas? dit Vacher.

— C'est vrai, ma foi.

— Oh! mais je ne resterai pas longtemps à Dôle. On verra bien que je ne suis pas fou et on me rendra la liberté.

— Parbleu!

Mais les deux gendarmes échangeaient des regards entre eux et riaient sous cape.

Tous les aliénés font en effet les mêmes déclarations.

A les entendre, aucun d'eux n'est fou ; mais tous leurs voisins, par exemple, ont complètement perdu la tête.

Le train roulait toujours et se rapprochait de Dôle.

Vacher perdait tout espoir de fuite.

Il se représentait, en effet, son arrivée à Dôle.

Une lutte terrible s'engagea. (P. 297.)

Il savait fort bien comment tout allait se passer.

La voiture de l'asile était prête et l'attendrait à la gare.

Avant de descendre du train, les gendarmes l'attacheraient de nouveau. Il n'y aurait plus moyen de fuir; et une fois réintégré à l'asile, il était à croire qu'on le surveillerait si bien que toute tentative serait inutile.

Vacher était navré.

Il se disait .

— Il faut sortir de là coûte que coûte. Si j'arrive à Dôle, je suis perdu. On me coffrera pour la vie et j'y laisserai ma peau. Donc, d'ici à Dôle, il faut que je m'échappe... ou que je me tue ; car pour recommencer la vie que j'ai menée à Saint-Ilye!... Je ne m'en sens pas le courage.

Mais il n'était pas facile de s'évader pendant le trajet.

Chaque fois qu'on arrivait aux stations, les gendarmes occupaient la portière et empêchaient Vacher d'en approcher.

Que faire?

Les tuer?

C'était difficile. Car les deux Pandores étaient de solides gaillards et Vacher d'ailleurs n'avait pas d'armes.

Il imagina un stratagème.

Le train arrivait à la station de Labarre.

Vacher dit aux gendarmes :

— Est-ce qu'on peut descendre ?

— Pourquoi faire?

— J'ai envie de p.....

— On n'a pas le temps.

— C'est bien vite fait !

— Non. On ne s'arrête pas plus d'une minute.

Vacher, en grognant, se renfonça contre la paroi du wagon.

Au bout d'un instant, il demanda encore :

— Quand s'arrête-t-on?

— A Dôle.

— Pas avant?

— Non. Tous les arrêts sont d'une minute.

— Oh ! alors !... je ne pourrai jamais attendre jusque-là !

Les gendarmes riaient.

Vacher eut l'air d'en faire autant.

Il dit encore :

— Je ne peux pourtant pas p..... dans le wagon !

— Non, ma foi!...

— Si, au moins, j'avais une bouteille!

Les gendarmes éclatèrent de rire.

Pour un fou rigolo, celui-là était un fou rigolo !...

Vacher partageait leur hilarité.

Tout à coup il s'arrêta de rire et s'écria :

— Oh ! mais, j'ai une idée!...

— Laquelle ?

— Je vais me mettre à la portière!

— Parbleu! fit un des gendarmes. Ça n'est pas bête!

— Pas d'inconvénient? demanda Vacher.

— Pas du tout.

— Allons-y!...

Le gendarme, qui se trouvait près de la portière, ouvrit.

— N'arrose personne, dit-il en se retirant de l'encadrement de la porte, afin de faire place à Vacher.

— N'ayez pas peur, répondit celui-ci.

Il s'avança jusqu'au bord du wagon, jeta un coup d'œil derrière lui, et d'un bond sauta hors du train.

Les gendarmes poussèrent un cri.

Le fou s'était moqué d'eux!

Leur gaieté se changea en stupeur.

Tous deux se penchèrent anxieusement par la portière.

Ils crurent leur homme mort.

Mais Vacher avait échappé au danger par un hasard providentiel.

Il avait roulé sur le talus sans se faire aucun mal.

Un moment, il était resté sur place, étourdi par le choc; puis lorsqu'il s'était senti intact, il avait gaillardement sauté sur ses deux pieds et enjambé d'un bond la haie vive qui sépare la voie des champs voisins.

Où allait-il?

Il allait vers des bois qui s'élèvent à quelque trois cents mètres de la voie et il craignait tant qu'on le poursuive, qu'il courait de toutes ses forces, oublieux des courbatures occasionnées par sa chute.

Les gendarmes le virent y arriver et disparaître.

— Voilà qui n'est pas gai, dit l'un.

— Nous allons être *savonnés* par le chef, reprit l'autre. Maudit fou!

— Tirons la sonnette d'alarme.

— Non, c'est inutile. Nous arrivons à Orchamps.

— Et puis, on le rattrapera toujours, fit l'autre. En arrivant à Orchamps, nous reviendrons sur Labarre et nous avertirons les gens du pays.

— Tu as raison. La faim fait sortir le loup du bois. Le nôtre se fera pincer ce soir ou demain, si nous n'arrivons pas à mettre la main sur lui tout à l'heure.

— Quelle *guigne!*

Le train arrivait à Orchamps qui est la station après Labarre.

C'était à quatre cents mètres de ce village que Vacher avait sauté hors du wagon.

Les gendarmes auraient dû tirer la sonnette d'alarme, malgré que la station fût si proche.

Ils auraient ainsi rejoint Vacher avant qu'il n'eût pénétré dans le bois.
Mais leur raisonnement était assez juste : Vacher sortirait de son bois avant peu et on le reprendrait à brève échéance.

Les braves gendarmes ne le croyaient d'ailleurs pas dangereux.

Il leur avait semblé bon garçon, au cours des conversations qu'ils avaient tenues avec lui.

Et puis, c'était un gradé, c'était un sergent du 60e ; on pouvait bien le laisser prendre l'air un peu, avant de le réintégrer dans son asile.

A Orchamps, les gendarmes descendirent et allèrent prévenir la brigade de gendarmerie du bourg.

On télégraphia de tous côtés, notamment à Saint-Vit, à Baume, à Besançon et à Dôle, ainsi que dans les communes avoisinantes, et la gendarmerie partit à cheval dans la direction du bois où l'on avait vu Vacher se perdre.

En traversant les hameaux, ils s'arrêtaient et demandaient aux paysans s'ils n'avaient pas vu un homme portant le costume des aliénés de Saint-Ilye et dont le visage était paralysé du côté droit?

Les paysans n'avaient rien vu.

— C'est un fou dangereux, disaient-ils alors. Prenez garde à lui, si vous le voyez, arrêtez-le et prévenez-nous.

La nouvelle se répandit vite.

Vacher était signalé dans toute la région le lendemain matin, car les gens qui allaient aux champs racontaient la nouvelle à ceux qu'ils rencontraient et les voituriers l'emportaient avec eux et la semaient sur la route, dans les maisons et dans les auberges où ils s'arrêtaient.

La journée du 7 septembre s'écoula encore sans que la gendarmerie ait aucune nouvelle du fugitif.

Les deux gendarmes qui l'avaient laissé évader commençaient à faire des mines longues en constatant que leur homme n'était pas aussi facile à saisir qu'ils se l'étaient imaginé.

Ils étaient fourbus.

Malgré la fatigue, il fallut recommencer.

Pendant toute la journée du 8, ils allèrent fouiller les bois, les chemins creux, interrogeant les paysans, de porte en porte.

Ils revinrent encore bredouilles.

Le soir, en prenant leur repas à l'auberge, ils causaient à mi voix, quand l'hôtelier n'était pas dans la salle et ils échangeaient leurs réflexions amères.

— Aussi, disait l'un, c'est bien fait. Il fallait pas le détacher. Pourquoi que tu l'as détaché !

— Moi?

— Oui, toi ! Parbleu, c'est pas moi qui l'ai détaché, ce sale coco là,

— Hé, il fallait m'en empêcher !

— Ça ne me regardait pas. Tu avais autant d'autorité que moi.

— Alors, tu as la même responsabilité.

— Non. Moi je n'ai rien fait.

— C'est toi qui as ouvert la portière.

— Avec ton autorisation.

— Moi, je ne t'en ai pas empêché, mais je n'avais pas d'autorisation à te donner.

— Enfin, nous voilà une vilaine affaire sur les bras!

— A qui le dis-tu ?

— Nom d'une pipe ! C'est fichu d'espérer de l'avancement.

— Pour ça... nous pouvons en faire notre deuil !...

— Quelle guigne!

— Maudit fou !

— Il était si rigolo !

— Je t'en fou... ficherai des fous rigolos, dit l'autre Pandore, en tapant du poing sur la table.

— Pour sûr !

— Le prochain qu'on nous collera dans les mains, rigolo ou pas rigolo, je le ficellerai comme une andouille.

— Ah! le gueux ....

— Je ne mange plus, moi, de tout ça. Ça me coupe l'appétit!

— A moi aussi.

— Je perds la soif!

— Tout comme moi.

— Nous allons devenir malades, à ce régime.

— Ah! le maudit fou ! Si je le tenais...

Il fallut aller dormir.

Les menaces ne faisaient pas revenir Vacher, et les pauvres Pandores se souhaitèrent bonne nuit et bonne chance pour le lendemain.

A six heures, le lendemain, comme d'habitude, nos gendarmes astiqués, prêts à partir, reprirent mélancoliquement leurs montures à l'écurie, et s'en allèrent obstinément sur la grande route pour chercher leur évadé.

Ils avaient emporté à manger dans une musette, et après des recherches toujours vaines, ils eurent faim et allèrent s'asseoir au coin d'un bois.

Les chevaux furent attachés à un tronc d'arbre, et les braves gendarmes cassèrent la croute avec entrain.

Quand il eurent fini, ils entendirent sonner onze heures aux clochers du pays.

— M'est avis qu'on devrait faire un petit somme, dit l'un.

— Ma foi, ça ne serait pas bête, reprit l'autre.

— Alors, on fait la sieste ?

— Inévitablement.

— Et que le diable emporte Vacher.

— Oui, que le diable l'emporte.

Ils s'étendirent confortablement dans l'herbe, sur le dos; et mirent leur bicorne sur leur visage, pour que le soleil assez chaud ne les incommode pas ; et ils commencèrent à dormir paisiblement, avec la conscience du devoir accompli et du repos bien gagné.

VI

Qu'était devenu, pendant ce temps, celui que fes gendarmes avaient laissé échapper.

Vacher avait cru que ses gardiens tireraient la sonnette d'alarme, et c'est pour cela qu'il avait filé vers le bois en toute hâte.

Quand il s'aperçut que les gendarmes continuaient leur route, une grande joie l'envahit et il se crut sauvé.

Il rit même de bon cœur en voyant les gendarmes penchés à la portière, l'air stupéfait, et il s'enfonça rapidement dans le bois, afin de chercher à déjouer les poursuites

Il comprit qu'en arrivant à la station suivante, les gendarmes le rechercheraient aussitôt, et ses premiers soins furent de s'éloigner du lieu où on l'avait vu se réfugier.

Quand il était traqué, Vacher avait des jambes de cerf.

Il partit au pas de course à travers les broussailles, se jeta dans les champs, traversa d'autres bois et ne s'arrêta qu'après deux heures de course folle.

La nuit venait.

Un autre bois était proche. Il s'y réfugia, chercha un coin abrité et s'y installa pour y passer la nuit.

Il avait bien mangé à l'asile Belleveaux, avant de partir. La faim ne se faisait donc pas sentir et il s'endormit tranquillement.

Le lendemain, il n'osa pas sortir du bois.

Il sentait qu'on le recherchait partout, et qu'il valait mieux attendre deux ou trois jours avant de se montrer.

Il passa donc les journées du 7 et du 8 septembre terré dans les bois où il avait trouvé refuge le premier soir.

Il avait faim.

Il mangeait des fruits des haies, des betteraves et des navets qu'il arrachait dans les champs.

Il y avait des raisins mûrs, il s'en nourrissait également.

Mais il n'avait pas de pain, et la nourriture singulière qu'il absorbait était insuffisante pour le sustenter.

Le matin du 9, Vacher n'eut plus le courage de résister à son estomac, et il se mit en route.

Dans sa fuite, il s'était bien orienté et savait où se trouvaient Dôle et Besançon.

— Ce n'est pas à Dôle que j'ai affaire, se dit-il. Allons à Besançon et de là à Baume-les-Dames. Il faut que Louise meure et moi après... s'il le faut!

Il partit donc.

Il resta prudemment dans les bois et fit, sans s'en apercevoir, le même chemin que le soir de sa fuite.

C'est ainsi qu'il vint tomber à Labarre.

Dès qu'il entra dans le village, on le reconnut.

Les femmes firent rentrer leurs enfants et fermèrent leurs portes.

Vacher demanda la charité, on ne lui répondit pas et on s'enferma en tournant le dos.

Vacher ne parut pas trop surpris.

Il s'obstina, cependant.

Il avait faim.

Ce qu'il voulait, c'était manger

Il le disait.

Mais on le repoussait inexorablement.

— Sale pays! murmura-t-il.

Enfin, au bout du village, il vit une ferme qui lui parut de bonne apparence.

Il s'y dirigea.

Cette ferme appartient à M. Jean-Claude Bernard.

Vacher entra.

— Pourriez-vous me donner un morceau de pain? demanda-t-il très poliment.

On lui répondit :

— Volontiers.

Vacher, ravi, sourit de plaisir.

La femme du fermier le vit.

— Voilà un homme qui a bien faim, se dit-elle. Il faut lui venir en aide.

Et quand elle eut coupé son pain, elle dit à Vacher :

— Asseyez-vous donc, nous allons tremper la soupe. Vous en prendrez bien une assiettée.

— Madame, ce sera avec grand plaisir.

— Vous avez l'air d'avoir marché depuis plusieurs jours?

— Oui. Je suis assez fatigué, et je n'ai pas mangé depuis trois jours grand'chose de réconfortant.

— Eh! bien, vous allez manger votre content; dit la fermière.

Elle trempa la soupe, choisit une écuelle énorme et la plaça devant Vacher.

Vacher dévora.

On lui versa un verre de vin; mais il le refusa, disant qu'il y en avait trop. Il buvait en effet de l'eau rougie.

— Voulez-vous une autre assiette de soupe? demanda encore la fermière.

— Je ne vous en prive pas?

— Mais non.

— Eh! bien, avec plaisir. Elle est excellente.

La fermière s'exécuta.

Quelques instants après, un bambin entra et lui dit :

— Madame Bernard, maman vous demande.

— Tout à l'heure.

— Non, tout de suite.

— Que veut-elle?

— Vous parler, c'est pressé.

— Bien, j'y vais.

Elle appela son mari qui était dans la cour et lui servit sa soupe à côté du chemineau; puis elle se dirigea chez la personne qui l'appelait.

C'était tout près.

— Eh! bien, demanda-t-elle en entrant. Qu'y-a-t-il, ma bonne?

— Ah! ma pauv'dame!...

— Qu'est-ce que c'est?

— Vous en avez du malheur!...

— Pourquoi?

— Le fou!...

— Eh! bien?

— Il est chez vous!...

Mme Bernard pâlit.

— Le fou est chez moi, dit-elle. Où donc?

— Où donc? Eh! dans votre cuisine, ma pauv' femme! vous l'avez reçu chez vous; comment allez-vous vous tirer de là!

— Mais il n'est pas fou!

— Tout le monde le dit.

— Il est très gentil, je vous assure.

— Ça n'empêche pas que les gendarmes le recherchent partout.

« Qu'est-ce que c'est, maudits gamins? » (P. 311.)

— Il faut aller les prévenir.

— On y est déjà.

— Je vais avertir mon mari.

— N'en faites rien.

— Pourquoi pas?

— Eh! si le fou s'apercevait qu'on l'a découvert, il serait dans le cas de vous tuer tous.

— Ah! ma chère! vous avez raison... Mon Dieu, mon Dieu, quelle aventure!

— Espérons qu'il n'arrivera rien.

— Espérons.

— Il faut y retourner

— Jamais! Je mourrais de peur maintenant.

— Je comprends ça.

— Et ces gendarmes qui n'arrivent pas.

— Ils ne sont jamais là quand on a besoin d'eux.

— Ça c'est vrai.

— Ils le cherchent dans les bois et il est dans le village!

— Qui est-ce qui a été les chercher?

— Ce sont les deux petits Durand.

— Pourvu qu'ils les trouvent?

— Il faut espérer!

— Ils ont de bonnes jambes, heureusement.

— Oui, mais les gendarmes sont à cheval.

— C'est vrai. Sont-ils partis depuis longtemps?

— Voilà bien une demi-heure.

Les cancans continuèrent.

Quelques minutes après, on entendit un galop de chevaux à l'autre bout du village.

Depuis que le fou était entré chez le fermier Bernard, tout le monde était sur le pas des portes.

On causait de l'événement.

Quand on entendit le galop des chevaux et qu'on reconnut les gendarmes, ce fut un grand cri de soulâgement.

— Les voilà! les voilà!

— Les enfants, rentrez!

— Vous allez vous faire écraser!

— Prenez garde!

Les gendarmes galopaient à crever leurs montures.

Derrière eux, dans le lointain, on voyait les deux petits Durand qui couraient, leurs sabots à la main.

Ils voulaient arriver à temps pour voir emballer le fou.

Les gendarmes coururent droit à la maison du fermier Bernard.

Tout le village se rua derrière eux.

En un instant, la maison fut entourée de monde.

Les gendarmes avaient été trouvés par les deux gamins, ronflant avec solennité au bord de la route, leurs longues bottes pendant au bord du

fossé, et le bicorne sur le nez pour se garantir du soleil et des mouches.

Les mioches avaient crié :

— Eh ! messieurs les gendarmes, venez vite !

Les gendarmes ronflaient toujours. Ils se rapprochèrent.

— Éveillez-vous ! crièrent-ils.

Et comme le sommeil des deux braves était décidément profond, les gamins durent se pencher sur eux et les secouer par le bras.

Ils se réveillèrent en sursaut.

— Hein? quoi?...

— Qu'est-ce que c'est, maudits gamins ?

— Venez vite, messieurs les gendarmes.

— Qu'est-ce qu'ils veulent ces sacrés moutards ?

— Le fou...

— Le fou !! s'écrièrent les deux Pandores en se dressant sur leur séant, avec un tel ensemble qu'on les eût dits mus par un même ressort.

— Oui.

— Où est-il?

— Chez Bernard, à Labarre.

— Chez Jean-Claude?

— Oui.

— A cheval ; à cheval !

En un instant, les bêtes furent détachées, montées, et les deux cavaliers filèrent vers le village.

Quand ils furent descendus à la porte de Bernard, ils entrèrent dans la cuisine du fermier.

Ils virent Vacher assis, mangeant tranquillement sa soupe.

Ils le reconnurent facilement.

— Ah ! ah ! mon gaillard, dirent-ils, te voilà donc?... Bon appétit, mon garçon.

Vacher répondit paisiblement :

— Merci.

Et il continua à manger.

On put l'emmener sans qu'il fît aucune résistance.

La vie des bois ne lui plaisait pas et il préférait encore l'asile des aliénés où il avait de quoi manger, plutôt que les navets crus et les betteraves, en liberté.

On lui lia les mains et on l'attacha par une chaîne à la selle de chacun des chevaux.

Ainsi, on ne craignait pas qu'il s'évadât encore une fois.

Il fut mené à la gare de Labarre et les gendarmes le réintégrèrent immé-

diatement à Dôle, où des gardiens l'emmenèrent ensuite à Sainte-Ilye.

C'était le 9 novembre 1893.

On enferma Vacher, cette fois, avec grand soin, et une surveillance active fut établie dans le quartier de l'asile où on l'avait placé.

Trois jours après, le médecin de l'asile de Saint-Ilye envoyait son rapport au Parquet de Baume-les-Dames.

M. Bécoulet était alors directeur des asiles de Dôle et de Saint-Ilye.

Seulement, à l'arrivée de Vacher, il se trouvait malade, et ce fut ainsi que le médecin adjoint, M. le docteur Guillemin, qui le remplaçait, fut chargé de l'examen mental de l'assassin de Baume-les-Dames.

Le rapport déposé au Parquet de Baume est donc signé du docteur Guillemin.

Nous avons pu avoir entre les mains cette pièce très importante et nous allons en donner un résumé parfaitement exact et complet.

Après quelques renseignements sur l'état civil de l'individu, renseignements que l'on connaît, M. le docteur Guillemin disait :

« A quinze ans, Vacher Joseph fut placé chez les Maristes.

« Il voulait devenir une *autorité* dans le couvent.

« D'après ses déclarations, on l'avait, sur la fin, employé aux travaux des champs pour des raisons pécuniaires.

« Il se serait alors adressé à ses parents pour avoir de l'argent, et ses parents lui refusèrent.

« De là vient la haine profonde qu'il paraît avoir pour eux.

« Nous avons recherché les traces héréditaires de Vacher.

« Nous avons trouvé qu'il avait une sœur atteinte de lypémanie, hantée par des idées de suicide et qu'un de ses oncles était détraqué.

« Nous avons eu du mal avec lui, pour l'opération qui consistait à extraire les balles de revolver logées dans sa tête.

« Il avait cependant réclamé cette opération; mais lorsque le moment fut venu de lui faire cette opération, il s'emporta et se montra si violent qu'on dut renoncer à le toucher.

« Il disait que nous voulions le tuer au lieu de le guérir.

« Il nous a affirmé à plusieurs reprises qu'il devait ses idées noires aux trois années qu'il a passées chez les Frères.

« A l'asile, il a été observé avec soin.

« Nous avons remarqué qu'il fixe les yeux très souvent et paraît entendre des voix.

« Parfois, il s'élance en avant, comme s'il voulait saisir quelqu'un.

« Tous les symptômes remarqués chez cet individu indiquent le délire de la persécution à la première période. »

CONCLUSIONS :

1° — *Vacher Joseph est atteint d'aliénation mentale caractérisée par le délire de la persécution.*

2° *Il est irresponsable de ses actes.*

Saint-Ilye, 12 septembre 1893.

GUILLEMIN.

Lorsque ce rapport fut transmis à la chambre des mises en accusation le cas de Joseph Vacher fut vite réglé.

Puisqu'il était fou, on ne pouvait pas le faire passer en Cour d'Assises.

On rendit une ordonnance de non-lieu en sa faveur et l'affaire de Baume-les-Dames se trouva close de cette façon.

Quand on apprit cette nouvelle à la famille Barant, Louise s'écria :

— Il est fou ! ça ne m'étonne pas ! Pourvu qu'on ne le laisse pas échapper, je n'en demande pas davantage !

* * *

Donc, Vacher était déclaré fou.

La justice abandonnait les poursuites commencées contre lui.

L'autorité militaire l'abandonnait et lui remettait un livret excellent.

Qu'allait-il devenir, maintenant?

Dès que l'ordonnance de non-lieu eût été rendue en sa faveur, Vacher cessait d'être interné aux frais de la justice.

Or, la justice le maintenait à Dôle en payant sa pension, parce que le crime avait été commis dans la circonscription ; mais du jour où elle cessait de payer, les dépenses occasionnées par le séjour de Vacher retombaient sur le département dont il était originaire, c'est-à-dire sur le département de l'Isère.

Les pourparlers furent aussitôt engagés, et le 21 décembre 1893, Vacher fut transféré de l'asile de Dôle à l'asile de Saint-Robert, dans l'Isère.

Tous les détails de cette période de la vie de Vacher ont une grande importance à cause de la conduite qu'il a tenue après son départ de l'asile de Saint-Robert ; aussi pensons-nous être agréable à nos lecteurs en leur faisant passer sous les yeux toutes les notes qui ont été inscrites à l'asile Saint-Robert, sur la conduite de Vacher pendant le séjour qu'il y fit.

La loi ordonnait son transfert à Saint-Robert, on l'avait transféré.

Mais, la loi n'ordonnant pas la communication du rapport médical qui a motivé l'internement de l'individu, le médecin de Saint-Robert ne vit pas le rapport de M. le docteur Guillemin.

Il ne reçut que quelques lignes qui indiquaient l'état général de l'individu

Voici d'ailleurs ces quelques lignes transmises par l'asile de Dôle à M. le docteur Dufour, médecin de Saint-Robert :

« Vacher est sombre, taciturne, inquiet; toujours hanté par des idées de suicide. A fait une tentative à la fin d'octobre; est tout disposé à recommencer. »

— Observez-le, dit alors M. Dufour aux gardiens de l'asile.

On observa donc Vacher.

Mais il ne paraissait nullement hanté par des idées de suicide.

Il fut tranquille; et le certificat, dit de vingt-quatre heures, dressé le lendemain de son entrée à Saint-Robert par le docteur Bonnet ne constate pas d'agitation.

Voici ce court rapport :

« Se croit poursuivi par ses voisins.

« Dort mal.

« Dit avoir entendu des voix; mais ne plus les entendre.

« A de l'otite chronique et de la paralysie faciale, qu'il attribue à la présence d'une balle ».

BONNET.

Pendant les jours qui suivirent, Vacher fut calme, sage, soumis et respectueux.

Quinze jours après son entrée, un nouveau certificat fut dressé : le certificat de quinzaine.

Il constate le calme de plus en plus apparent.

Dans la suite, nouvelles observations.

Mais ces notes se font de plus en plus brèves.

Aucune ne constate un acte de folie ni la moindre tentative de suicide.

Le 15 janvier 1894, Vacher désire qu'on lui fasse l'opération qu'il a refusé de laisser accomplir à Dôle.

Il voudrait cependant être envoyé à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Il a la plus grande confiance en la science des médecins de cette ville, qui l'ont déjà guéri d'une maladie d'un genre spécial qui s'était gravement compliquée.

Il écrit donc au directeur de l'asile.

Sa lettre est conçue en termes polis, dans un style relativement net.

Il expose ses raisons.

« Il y aurait lieu, dit-il, de profiter de la saison froide pour m'extraire la balle que j'ai dans la tête. Je serai courageux contre la douleur. Plus tard, il serait trop tard pour m'opérer. »

Mais on tarde à lui répondre.

En février et en mars, Vacher a les idées très lucides ; il se plaint cependant de douleurs à la tête.

Il insiste vivement pour qu'on l'autorise à aller à Lyon pour se faire opérer.

Mais son séjour à l'asile l'avait mis au courant de bien des détails qu'il ignorait.

Évidemment, il y avait à cet asile un grand nombre de fous, mais il y avait aussi des individus qui avaient de longues périodes de lucidité, et ces hommes le mettaient au courant.

Vacher croyait être à l'asile pour la vie.

On lui assura qu'il n'en était rien.

Alors, au lieu de demander à partir pour Lyon, pour tenter de s'évader en route, il écrivit une lettre au directeur pour lui demander sa mise en liberté.

C'est ainsi que cela se pratique.

Le directeur examine la demande, consulte le médecin et transmet son rapport à la préfecture.

Au reçu de la lettre de Vacher, le directeur de l'asile de Saint-Robert adressa le rapport médical suivant à la préfecture de l'Isère :

« Vacher est calme, inoffensif, docile, et paraît ne plus donner de signes de folie.

« Il a conscience de son état antérieur et demande sa sortie qui peut être ordonnée. »

Quand un certificat de ce genre arrive dans une préfecture, on est toujours enchanté.

La raison en est simple.

Les trois quarts des aliénés ne paient pas.

C'est donc le département qui est obligé de subvenir à leur entretien.

Donc, dès qu'on peut faire des économies en renvoyant quelques-uns de ces coûteux pensionnaires, on n'y manque pas.

La préfecture de l'Isère s'empressa donc de parafer l'ordre de mise en liberté de Vacher.

La décision préfectorale est datée du 14 mars 1894.

Dès qu'elle parvint à l'asile, le directeur informa Vacher de la bonne nouvelle.

Celui-ci s'en montra enchanté.

Une fois rentré dans sa cellule, il écrivit au directeur deux lettres dans lesquelles il lui exprime toute sa reconnaissance pour les excellents soins qu'il a reçus, et pour toute la bonté et la justice dont on a fait preuve à son égard

Il fait le plus grand éloge de l'asile de Saint-Robert; le met bien au-

dessus de celui de Dôle ; vante l'aménité des gardiens et se plaint de la brutalité de ceux de Saint-Ilye.

Enfin, il termine en exposant les projets qu'il a pour l'avenir.

« Je n'ai rien de mieux à faire, dit-il, que de me retirer en sortant d'ici, dans cette sainte maison des Frères Maristes de Saint-Genis-Laval où j'ai été élevé, et dans laquelle j'ai laissé de si touchants souvenirs !... »

Il fit ses adieux à ses compagnons.

L'un d'eux se croyait en beurre, et pour ne pas fondre, se tenait toujours sous les arbres même lorsqu'ils n'avaient plus de feuilles.

Dans la grande salle chauffée, il se tenait aussi loin qu'il pouvait du poêle.

Vacher alla lui tendre la main.

L'autre tendit la sienne en disant :

— Ne la serre pas trop fort, tu la ferais fondre dans la chaleur de la tienne.

Vacher continua son tour.

Il salua le poète ; l'homme qui se croit empereur ; celui qui se croit bœuf et mange de l'herbe quand on le laisse approcher des pelouses ; celui qui mesure toute la journée la longueur de la salle ou de la cour ; celui enfin qui se croit chien et aboie quand les gardiens entrent.

Il serra la main à tous.

On le regardait agir sans rien comprendre à ses manifestations.

Il avait beau répéter :

— Adieu, je m'en vais. Je ne vous verrai plus.

Tous les fous le regardaient et se persuadaient sans doute qu'il était pris d'un accès de sa maladie.

Vacher, d'ailleurs, n'y prit pas garde.

On le lâchait !...

Il n'en demandait pas davantage.

La nuit se passa pour lui sans sommeil.

Son départ devait, en effet, avoir lieu le lendemain, 1er avril 1894.

On se hâtait de l'expédier, afin que son séjour ne coûtât pas à l'asile.

La décision de la préfecture de l'Isère avait été prise le 14 mars, signifiée au directeur le 30, à cause des signatures et de l'expédition.

Celui-ci l'avait reçu le matin. Vacher avait été prévenu et le lendemain, à huit heures du matin, on allait le rendre à la liberté.

Vacher avait réuni ce qui lui appartenait.

Il possédait très peu de chose, d'ailleurs.

Il avait son complet gris, celui-là même qu'il portait le jour où il avait tiré sur Louise Barant.

Le veston avait été taché de sang ; mais il l'avait lavé avec soin et la tache avait disparu.

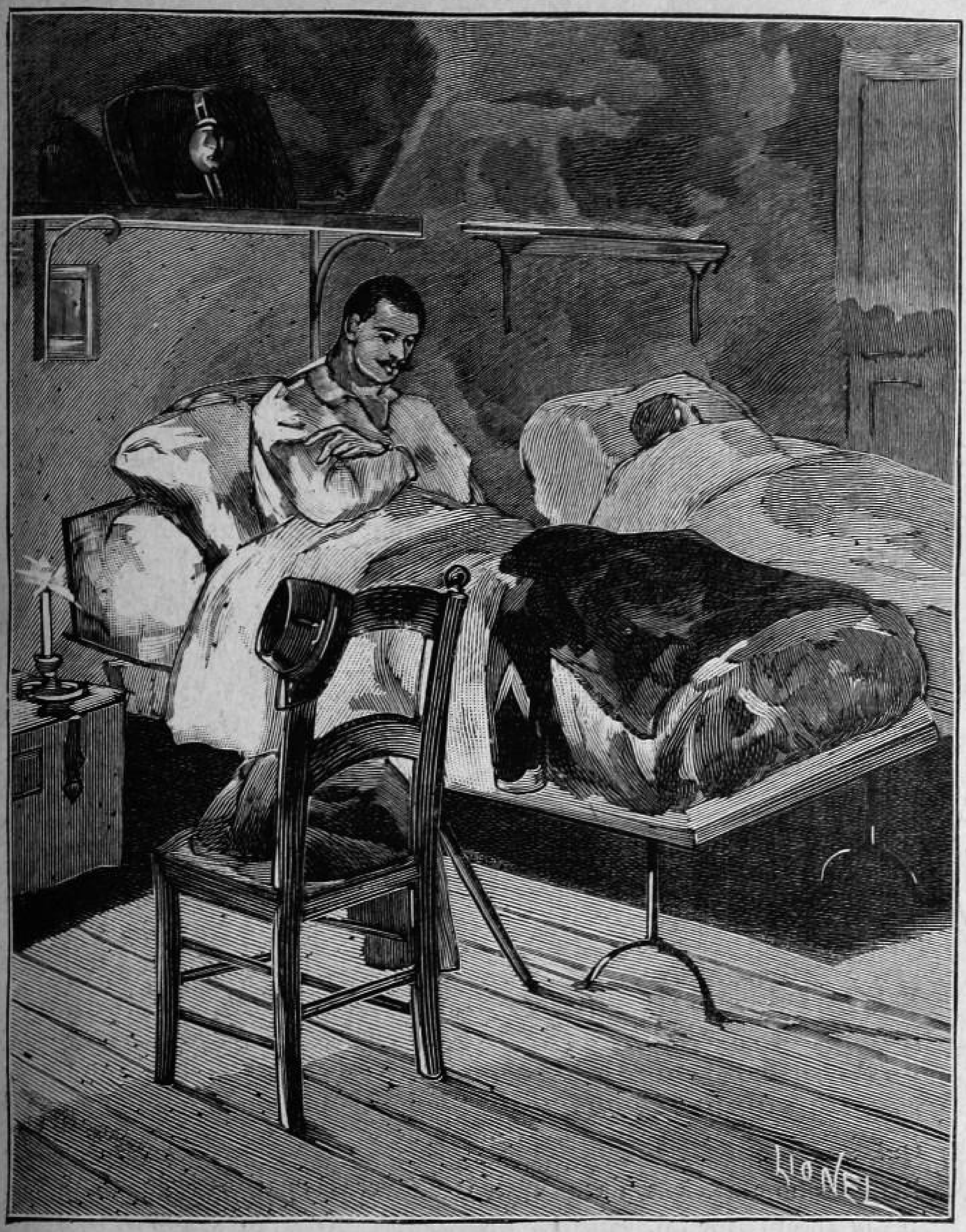

Au régiment, dix fois il risque le conseil de guerre. (P. 319.)

Deux mouchoirs, des souliers et un chapeau complétaient sa fortune.

Il est vrai qu'il possédait un pécule et son livret militaire.

A l'asile, on l'avait fait travailler. Tous les hommes valides sont employés à des travaux divers, et appointés.

Autour de l'asile s'étendent des champs très vastes.

On fait pousser là tout ce qui est nécessaire à la production de la maison.

D'immenses champs sont ensemencés avec du blé et des pommes de terre.

Il y a même une vigne où l'on récolte le vin nécessaire à la consommation des aliénés.

Dans l'asile même, il y a des ateliers.

Là, on fait les souliers; ici, on coud les vêtements ; dans d'autres quartiers, les quartiers des femmes notamment, on tricote les bas et les chaussettes.

Tout le personnel travaille donc.

Vacher avait travaillé aux champs, dans l'enceinte même de l'asile.

On l'avait rémunéré.

En trois mois de temps, il avait réussi à économiser cent soixante-dix francs.

Ce pécule lui fut remis le lendemain matin, au moment de son départ,

Les gardiens lui donnèrent un *exeat.*

Vacher les remercia, leur serra la main, tout joyeux, et se dirigea vers la sortie.

Le portier examina l'*exeat.*

Il était en règle.

Alors, il ouvrit la porte.

— Passez, dit-il.

— Merci, répondit Vacher.

Il sortit.

La porte se referma bruyamment sur lui.

Il était libre..!.

* * *

Vacher était libre!

Il avait échappé à tout!

En s'en allant le long de la grande route, d'un pas léger, la joie au cœur, Vacher songeait à sa chance.

Oui, au fond, il avait été heureux!

Bien des hommes à sa place auraient été écrasés par les événements qui s'étaient abattus sur lui.

Lui, il avait résisté!

Pourquoi?

Il se le demandait.

Quelle force avait détourné le malheur de sur sa tête?

Quelle puissance l'avait défendu contre les événements?

Il songeait alors à tout ce qui lui était arrivé depuis sa naissance.

D'abord, âgé de quelques mois à peine, il échappait une première fois à la mort.

Un des frères apporte le pain chaud et le jette sur le lit où Vacher dormait à côté de son frère jumeau.

C'est le jumeau qui meurt.

Pourquoi pas lui?...

Plus tard, un chien enragé se jette sur lui et le mord.

Blessure mortelle dans tous les cas.

On le croit condamné.

Il échappe à ce terrible danger.

Pourquoi?...

La série miraculeuse continue.

Au régiment, dix fois, il risque le conseil de guerre à cause de son emportement.

Il poursuit ses camarades avec des baïonnettes.

Il les frappe.

Aucune conséquence...

Il échappe encore à la sévérité du code militaire.

Pourquoi? Pourquoi donc?...

Puis deux faits éclatants se produisent encore à peu de distance l'un de l'autre.

Il tire sur sa fiancée.

Il la blesse.

Il retourne son arme contre lui.

Il tire toutes les cartouches qui lui restaient, contre sa tempe droite...

Les balles glissent ou pénètrent à peine, et au lieu de le tuer, lui font d'insignifiantes blessures.

On l'arrête.

On le met dans un asile de fous au lieu de le mettre en prison.

Il s'échappe.

On le reprend; il s'échappe encore.

Et dans cette dernière fuite, quel étrange hasard se présente encore!...

Il se jette à bas d'un train lancé à une vitesse de quarante ou cinquante kilomètres à l'heure, il tombe sur le talus de pierre... Pas une blessure, à peine quelques insignifiantes contusions!...

On le reprend une deuxième fois, on le réintègre à l'asile.

Là, il tremble que sa lucidité soit établie et qu'on l'envoie en Cour d'Assises...

Ce serait la prison, l'internement sinistre...

Pas du tout...

Voici qu'une miraculeuse intervention le sauve de ce cauchemar.

Les médecins le déclarent fou.

Les juges, conformément à la loi, le renvoient comme irresponsable.

On le déplace aussitôt.

Au lieu d'un asile d'enfer, comme était celui de Dôle, voici qu'on l'envoie dans une maison calme et hospitalière, à Saint-Robert ; et que, tout à coup, lui qui se croyait là pour une longue suite d'années, voici qu'on lui fait comprendre qu'il pourra, s'en aller s'il le veut et courir le monde librement !...

Il s'empresse de demander qu'on le renvoie.

Sans perdre de temps, on lui accorde cette autorisation et un beau matin, convient à lui et on lui dit :

— Allez-vous-en, vous êtes libre.

Mais pourquoi, pourquoi cette chance inespérée ? Pourquoi ces miraculeux hasards ? Pourquoi ? Y a-t-il donc quelqu'un là-haut qui s'intéresse à lui et s'applique à le sauver de toutes les mauvaises positions où il se trouve engagé ?

Et Vacher, à cette dernière question, se recueille un instant.

Il réfléchit.

Comment expliquer tout cela ?

Seule, une explication surnaturelle lui paraît vraisemblable.

Et pourquoi pas, en effet ?

Ses vieilles idées superstitieuses lui reviennent, et il songe...

Il songe à tous les saints dont il a lu l'histoire, chez les Maristes.

Il se souvient de l'intervention divine en faveur de ceux qui ont cru en Dieu.

Il songe qu'il a eu la foi, la foi qui soulève les montagnes, comme dit l'Écriture.

Pourquoi Dieu ne serait-il pas intervenu en sa faveur dans tout cela?

Il y en a tant d'exemples, de cette intervention divine, dans la vie des Saints, que Vacher, en faisant des rapprochements avec sa vie même, trouve que, certainement, il doit être protégé de Dieu.

Plus il réfléchit, plus la conviction s'enracine en lui.

Bientôt, il n'y eut plus de doutes dans son esprit.

Tous les dangers auxquels il a échappé prouvent que les démons le poursuivent et que Dieu a l'œil sur lui et ne veut pas qu'il périsse !...

La poitrine de Vacher se gonfle de joie et d'orgueil, et il s'écrie, en levant les bras vers le ciel :

— Oui, je le sens, Dieu est avec moi!

Cette idée ne devait plus le quitter.

Ne lui avait-on pas appris que tout se faisait par la volonté de Dieu?

Donc, il avait été sauvé par la volonté de Dieu, c'était clair et limpide.

Dès lors, Vacher se dit :

— Puisqu'il en est ainsi, tous mes actes s'accompliront par la volonté unique de Dieu. Lorsqu'il ne voudra plus que j'agisse, il saura intervenir et me prouver que sa main se retire de sur ma tête!..,

Il allait, sans savoir où.

Il n'avait pas songé à demander son chemin, en sortant de l'asile, tant son bonheur le troublait.

Quand il eut marché deux heures, il se demanda pourtant où il allait; mais toujours sous l'influence de son rêve mystique, il se dit qu'il avait bien tort de s'inquiéter de cela, puisque Dieu le guidait.

Il avait faim.

Une auberge montrait son enseigne au bord de la route.

Il s'y rendit.

Il ne craignit pas d'entamer son pécule.

Pourquoi pas ?

Dieu l'empêcherait de mourir de faim et lui enverrait certainement, comme au prophète dans le désert, des messagers qui lui apporteraient sa nourriture, s'il se trouvait un jour dans l'impossibilité d'y pourvoir lui-même.

Quand Vacher eut mangé, il se trouva moins léger d'esprit et ses idées prirent un cours moins nuageux et moins mystique.

La réalité revenait à sa pensée.

Dieu voulait que l'on s'aide, d'ailleurs, « aide-toi, le ciel t'aidera. »

— Il ne faut pas abuser du ciel, se dit Vacher, et je dois chercher à me débrouiller. Que vais-je faire ?

Il demanda où il se trouvait.

On le lui expliqua.

Vacher reprit son chemin.

Il était indécis.

Il marchait d'un pas hésitant, la tête penchée vers le sol.

Depuis que la protection céleste était moins présente à son esprit, il se demandait pourquoi il n'irait pas à Baume-les-Dames.

Pourquoi n'irait-il pas de nouveau auprès de cette fiancée récalcitrante?

Pourquoi ne ferait-il pas auprès d'elle une dernière tentative ou bien, pourquoi ne la tuerait-il pas et lui après?...

Mais, en réfléchissant, Vacher s'aperçut que son ardeur était bien éteinte depuis six mois.

C'était bien fini. Il ne l'aimait plus. Il ne pourrait que risquer de nouveau la Cour d'Assises, et cette fois il n'aurait peut-être pas autant de chance que la première fois.

— Non, non, pas de bêtises, se dit Vacher. Je suis libre, restons libre! ..

Une femme, si belle soit-elle, ne vaut pas ma liberté !... Mais que vais-je faire? Voilà un problème qui n'est pas facile à résoudre.

En tâtant ses poches, il sentit son livret militaire qu'on lui avait remis avec son pécule.

— Oui, continua-t-il, j'ai mon livret... C'est vrai... Vais-je essayer d'en profiter?... Bah! nous verrons bien!... Maintenant que j'ai de l'argent, je suis tranquille pour un moment!... On se débrouille toujours!... Mais je voudrais bien avoir une position stable!... Quel malheur que je ne sois pas né riche!...

Il avait songé à sa sœur Olympe, établie à Menton, dans les Alpes-Maritimes.

Celle-là était riche!...

Elle avait eu de la chance!... Belle femme, elle avait su profiter de l'amitié des hommes et elle passait pour le Crésus de la famille.

— Elle a bien réussi, disait-on d'elle.

Vacher espéra en tirer quelque chose.

Pourquoi ne le garderait-elle pas avec elle?

Elle tenait un café, elle devait avoir besoin d'un garçon.

Vacher se dit qu'il prendrait bien ce poste; et, peu à peu, adroitement, qu'il saurait s'arranger pour vivre là comme chez lui, très heureusement.

L'idée lui plut.

Il ne s'attarda pas à chercher davantage, et demanda à la première ferme où se trouvait la gare la plus rapprochée.

On la lui indiqua.

Vacher s'y rendit, et sans hésitation demanda un billet pour Menton.

*
* *

Quand la sœur de Vacher le vit arriver sans même s'être annoncé, elle ne fut pas peu surprise.

Elle commença par avoir grand'peur.

Il faut dire que Vacher avait toujours correspondu de loin en loin avec elle.

C'était par lui seul qu'elle était au courant de ses faits et gestes, car les autres frères et sœurs ne recevaient jamais de nouvelles de lui.

Vacher était brouillé avec eux.

Elle avait donc appris, par lui, son aventure de Baume-les-Dames.

Puis, il était resté quelque temps sans lui écrire, et ce ne fut qu'au commencement de février qu'il lui avait écrit de l'asile de Saint-Robert.

Il lui racontait combien il se trouvait mieux dans cette maison que dans celle de Dôle, et ajoutait qu'autant on avait été dur pour lui dans l'asile du Jura, autant on était bon dans celui de l'Isère.

Quand il sut qu'on l'autorisait à quitter l'asile, il l'avait également écrit à Olympe.

« On me remet en liberté, lui disait-il, viens donc me retirer. »

Mais Olympe Vacher avait autre chose à faire, et elle lui répondit qu'elle n'avait pas le loisir de quitter sa maison.

Aux lettres de son frère, elle comprenait qu'il était détraqué et ne se souciait pas de l'avoir auprès d'elle.

Vacher ne répondit pas.

D'abord, il avait orgueilleusement décidé qu'il ne verrait plus jamais Olympe, puisqu'elle répondait ainsi à ses prières.

Puis, comme on l'a vu, il se décida brusquement, lorsqu'il vit un intérêt à reprendre ses relations avec elle.

Il arriva à Menton vers sept heures et demie du matin, et se dirigea aussitôt vers le café que tenait sa sœur.

Elle était encore couchée quand il arriva ; et l'on comprendra aisément sa stupéfaction.

Néanmoins, elle le reçut bien.

Elle comprenait qu'il fallait le ménager.

Elle lui cacha même sa surprise et ses craintes de le voir arriver ainsi, sans même l'avoir prévenue.

Elle l'installa dans une petite chambre et le laissa très libre.

Mais cela ne faisait pas l'affaire de Vacher; il était venu dans un but pratique et il s'en ouvrit à sa sœur.

— J'ai pensé, lui dit-il, que tu pourrais bien m'employer chez toi.

— A quoi, mon pauvre Joseph ?

— Comme garçon.

— Mais je n'ai pas de garçon. Le service est fait par des femmes, chez moi.

— Tu les renverras.

— Ah ! mais non !

— Pourquoi ? Tu ferais des économies. Un homme travaille plus qu'une femme.

— Je ne dis pas le contraire; mais mes clients sont habitués à ce service et je ne voudrais pas ainsi troubler leurs habitudes. Je craindrais d'y laisser mon fonds.

— Prends-moi en supplément.

— Tu n'aurais pas de travail et mes moyens ne me permettent pas de te nourrir à rien faire, tu le sais bien.

— Alors tu ne veux pas de moi? s'écria Vacher.

— Ne t'emporte pas, Joseph. Reste chez moi, quelques jours, j'en suis

très heureuse ; mais tu sais bien que je ne suis pas riche et que mes ressources me suffisent à peine.

— Allons, tu es comme les autres, dit Vacher.

Olympe l'apaisa.

Elle le garda huit jours.

Pendant son séjour chez elle, Vacher fut calme ; mais d'un calme qui ne semblait qu'apparent, au dire d'Olympe Vacher.

Elle assure qu'elle se gardait de le contrarier, redoutant sa brutalité.

Il occupait son temps à écrire.

La plus grande partie de la journée se passait, sans qu'on le voie.

Il restait dans sa chambre, enfermé.

Il était d'humeur sombre et parlait peu quand il en descendait.

Il fuyait la foule et ne voulait jamais se tenir dans le café, lorsqu'il y avait des clients.

On n'entendit jamais de bruit dans sa chambre.

Cette pièce était située entre la chambre de sa sœur et celle d'une bonne,

S'il avait été bruyant, s'il avait eu des accès de colère ou de rage, on l'aurait entendu.

Pendant les huit jours, on ne s'aperçut absolument de rien.

Ce ne fut pas facile de le décider à partir ; il se trouvait bien.

Mais Olympe était adroite.

Elle lui promit de lui envoyer de l'argent toutes les fois qu'il en aurait besoin.

Elle sut le prendre comme il fallait.

Vacher se décida à quitter Menton.

Chose curieuse, le service du café que tient sa sœur est fait par des femmes. Vacher qui devait plus tard poursuivre des malheureuses, les violer et les assassiner avec tant de férocité, n'eut jamais un regard ni une parole pour les femmes qui se trouvaient là.

Il les fuyait même, semblait-il, et passait son temps, isolé, à écrire à des personnes inconnues à sa sœur.

Le jour du départ fut fixé.

Vacher se plaignit de n'avoir pas d'argent.

— Je te paierai ton voyage, dit Olympe.

— Mais, j'en ai dépensé pour venir ici.

— Je te le rembourserai.

— Comment ferai-je pour vivre pendant les premiers temps? Je n'aurai presque plus d'argent au bout d'une quinzaine.

Olympe Vacher lui garnit son porte-monnaie.

Elle lui conseilla de retourner chez les Maristes.

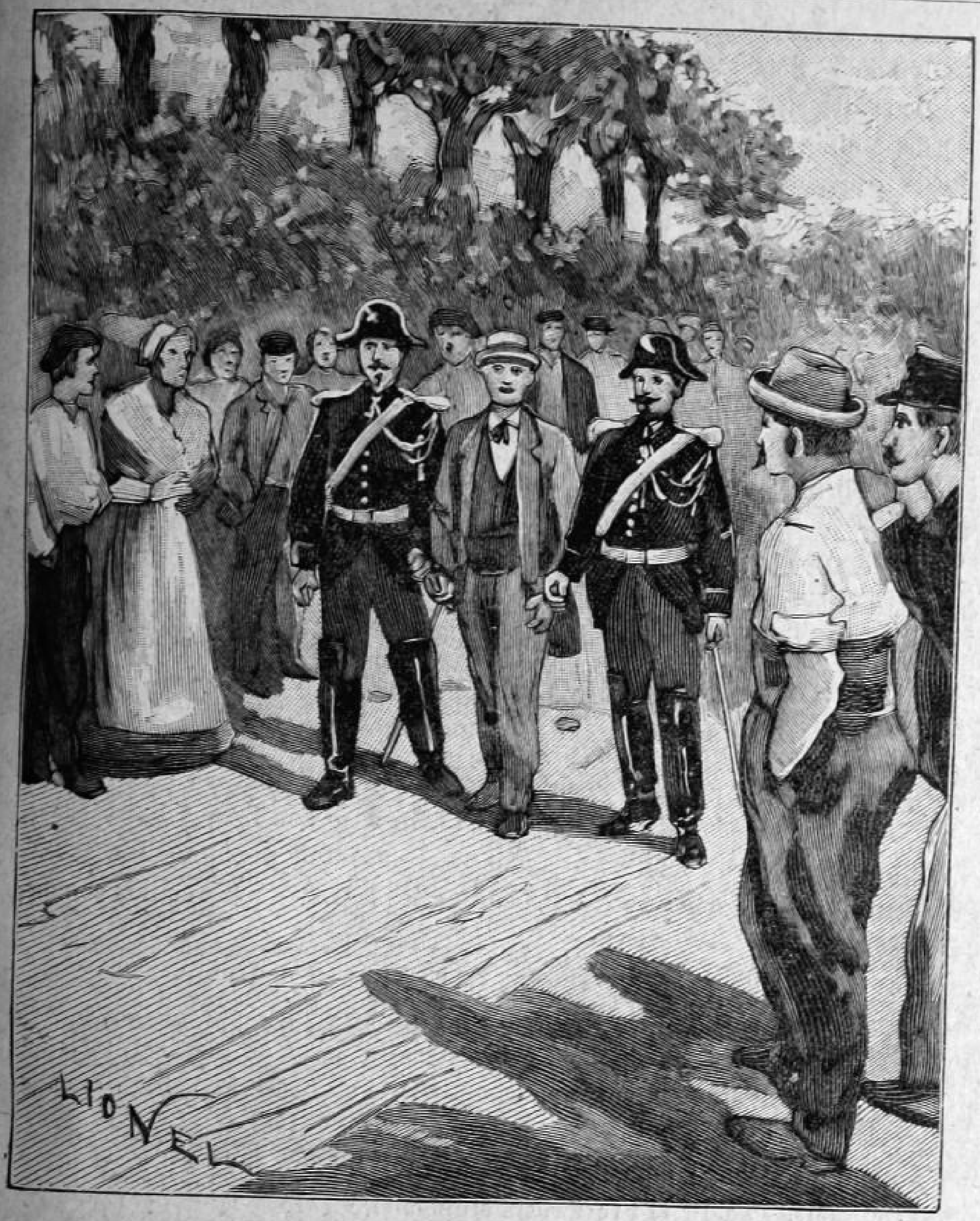

Maurice avait été empoigné un beau matin et coffré sans autre information. (P. 329.)

Vacher était assez tenté; mais il pensait que la chose ne serait pas facile.

— Essaye toujours, lui dit Olympe. Là-bas, tu seras heureux et tranquille,

— J'essaierai.

Quand le moment de s'en aller fut venu, Olympe accompagna son frère jusqu'à la gare et lui prit elle-même son billet pour Saint-Genis-Laval.

Elle lui fit des recommandations très sages et l'embrassa.

Le train partit.

Olympe Vacher ne devait jamais revoir son frère.

Elle rentra chez elle et monta dans la chambre qu'il avait occupée.

Elle voulait y remettre un peu d'ordre.

Elle trouva chiffonnés dans la cheminée et sous le lit, des feuillets de papier à lettre.

Elle eut la curiosité de les regarder et reconnut l'écriture de son frère.

Aux premiers mots, elle reconnut qu'il s'adressait à Louise Barant et que les lignes passionnées qu'elle avait sous les yeux étaient encore pour cette jeune fille dont le souvenir était revenu hanter le cerveau de Vacher.

Et la pauvre sœur murmura en lisant ces brouillons enflammés :

— Il est décidément fou! Complètement fou!

Et elle brûla les lettres en soupirant, attristée du malheur qui frappait son frère.

Ces détails ont été fournis par Olympe Vacher elle-même et sont rigoureusement exacts.

Quatre jours après son départ, Vacher écrivit à sa sœur.

Sa lettre était timbrée de Saint-Genis-Laval. Il lui disait que son voyage avait été bon; mais qu'il n'avait pas réussi dans les démarches qu'il avait tentées auprès des Frères Maristes.

Olympe n'en fut pas trop surprise.

Elle répondit une lettre affectueuse en exhortant son frère à la patience; puis quelques jours s'écoulèrent avant qu'elle reçut de ses nouvelles.

L'entrevue de Vacher avec le Procureur des Maristes avait eu lieu comme il l'avait écrit.

Il avait eu l'audace, en effet, de se représenter au couvent.

Pour lui, il avait tout oublié.

Quand on le vit arriver, on le reçut d'abord assez froidement, mais on crut qu'il venait simplement rendre une visite au Frère Procureur et on le fit entrer.

Lorsqu'il se trouva devant le Frère et qu'il lui demanda s'il ne pourrait pas reprendre l'habit, le Frère resta stupéfait.

Il fit alors comprendre à son ancienne recrue qu'il est des souvenirs qu'il vaut mieux remuer le plus rarement possible, et il le congédia en lui déclarant qu'il n'y avait plus rien à faire pour lui dans cette hospitalière maison.

Vacher parti, le Procureur fit connaître au Directeur la démarche de leur ex-pensionnaire, et le Directeur répondit en haussant les épaules :

— Ce garçon est un inconscient, c'est un fou!

— C'est tout à fait mon avis, répondit le Procureur.

C'était, du reste, l'avis de tous ceux qui approchaient Vacher.

Ses allures étranges étonnaien la plupart des gens; et son langage

bizarre, à la fois obscène et mystique, n'était pas la moindre de ses singularités.

Vacher rôda à Lyon pendant quelques jours; mais la vie des grandes villes ne lui plaisait pas pendant l'été.

La belle saison arrivait en effet.

Séduit par la vie facile des champs, Vacher eut l'idée de se diriger sur Beaufort, son pays natal.

Son argent commençait à s'épuiser.

Il se persuada qu'il vivrait plus aisément le long des routes, en demandant du travail de maison en maison et en s'arrêtant quelques jours dans les fermes, s'il trouvait à s'y employer.

Il partit donc, à pied.

Dans les faubourgs de Lyon, dans les hôtels borgnes où il logeait, il avait rencontré déjà bien des trimardeurs, et il savait qu'on trouve facilement à vivre en voyageant ainsi.

Il avait examiné leurs sacs et savait ce qu'il fallait posséder quand on se mettait sur le trimard, c'est-à-dire sur la route.

Il avait donc un sac de toile, comme les autres, et il mit dans ce sac un rasoir, un couteau, une gamelle de fer-blanc, des ficelles et son précieux livret militaire qui ne le quittait pas.

Il pensait l'utiliser en route.

On se montrerait moins difficile à l'accueillir, quand il l'exhiberait et ferait voir qu'il avait été sergent au 60e de ligne.

Quelques jours avant son départ, il avait écrit à sa sœur Olympe.

« Je n'ai plus d'argent lui disait-il. Je compte sur toi pour m'en envoyer. J'attends ta lettre retour du courrier. Sinon, je reviendrai à Menton. »

Olympe lui répondit.

Mais sa lettre excita la fureur de Vacher.

Sa sœur lui disait qu'elle avait assez fait pour lui et qu'il était d'âge à se débrouiller comme tout le monde.

— Je vois qu'elle est comme les autres, murmura Vacher. Toutes d'abominables créatures! Oh! elle n'emportera pas ça au paradis! Je me vengerai! Je me vengerai!...

Sa haine contre les femmes s'accentua dès lors; et la plus étrange antithèse se rencontrait chez ce sauvage.

Il haïssait les femmes et il ressentait pour elles une ardente passion.

Cette passion, il la réfrénait, la comprimait, cherchait à l'écraser en lui; mais elle triomphait de toutes ses luttes, elle bravait ses efforts, et il sentait la puissance invincible de l'éternel féminin.

Il était donc en route pour Beaufort.

Il suivit, pour s'y rendre, la route qui descend le long de la rive gauche du Rhône et arriva à Vienne.

De Vienne, il se dirigea sur Beaurepaire et parvint dans la petite ville ce fameux soir de mai, qui vit commettre le crime monstrueux que nous avons rapporté dans tous ses détails au début de cet ouvrage.

Ce fut le premier crime de Vacher après sa sortie de l'asile Saint-Robert.

Il était surexcité, parce qu'il avait trouvé difficilement à vivre le long du chemin.

Il avait dépensé son argent à Lyon, espérant que sa sœur Olympe lui en enverrait; et comme celle-ci avait refusé de rien lui adresser, il avait dû partir avec quelques sous seulement, au fond de son sac de toile.

Sa rage était donc à son comble, lorsqu'il arriva à Beaurepaire, fatigué, ayant faim, et n'osant plus demander l'aumône, puisqu'il se trouvait dans un pays où il pouvait rencontrer des gens qui le connaissaient.

Il avait honte d'arriver chez lui sans le sou; mais la bête criait en lui, et il préférait subir toutes les humiliations plutôt que de continuer sa route vers d'autres pays, dans le même état de misère.

On sait la rencontre qu'il fit sur le chemin qui conduit de Beaurepaire à la fabrique de M. Périer.

La malheureuse Eugénie Delhomme paya de sa vie l'aveugle fureur du chemineau sanguinaire.

VII

SUITE DU CRIME DE BEAUREPAIRE.

Il nous a fallu donner des détails sur la vie de Vacher, avant le premier crime qu'il commit après sa sortie de l'asile des aliénés.

Nous allons reprendre maintenant avec le plus grand soin l'histoire des méfaits sans nombre du monstrueux assassin.

Nos lecteurs se souviennent sans doute que nul ne songea qu'un chemineau avait pu tuer Eugénie Delhomme, et que les soupçons s'étaient portés, grâce au gendarme Maller, sur deux jeunes gens du pays dont l'un avait été l'amant de la pauvre fille.

Ils se souviennent également que l'ami de Louis F.... Maurice D... avait été rejoindre son compagnon à la prison de Vienne, parce qu'il proclamait hautement l'innocence de Louis.

— Je donnerais ma tête à couper, avait-il dit, que Louis n'a pas commis le crime.

Cela avait suffi.

Le gendarme Maller avait appris le propos.

Maurice avait été empoigné un beau matin et coffré sans autre information.

Pour le gendarme, c'était Maurice qui avait donné des coups de talon au visage et à la poitrine de la malheureuse jeune fille.

Ainsi que nous l'avons dit, il avait mesuré l'empreinte des talons de Maurice D... et il avait déclaré que cette empreinte correspondait exactement aux blessures dont Eugénie Delhomme était couverte.

Il ne voulait pas en démordre.

A l'instruction, l'oncle maternel de Louis F..., M. Feu, qui est établi à Beaurepaire, disait au gendarme Maller :

— Comment voulez-vous reconnaître un talon d'un autre? C'est impossible. J'en fabrique moi, des talons, je passe ma vie à ça, puisque je découpe le bois pour les semelles des galoches et des sabots. Eh ! bien, je vous défie de reconnaître un talon d'un autre, surtout dans de gros souliers de campagne!

Le gendarme s'entêtait.

— J'ai des mesures et des preuves, déclara-t-il. Le coup de talon de la tête n'est pas reconnaissable ; ceux que la victime a reçus à la poitrine sont au contraire très nets : c'est D... qui a frappé.

Il n'y avait rien à lui dire ; il ne voulait pas sortir de là.

Ce qui est maintenant plus curieux et plus triste encore, pour la perspicacité de ceux qui ont examiné le cadavre, c'est que l'assassin, c'est que Vacher a déclaré plus tard n'avoir donné qu'un coup de talon, un seul, celui que la victime a reçu à la tête !...

Quant aux marques de la poitrine, que tout le monde avait cru faites par les clous d'un gros talon de soulier, elles provenaient des *morsures* du meurtrier, qui s'était jeté sur la pauvre fille, comme une bête fauve !...

Louis F... resta *trente jours* en cellule au secret, et on le garda en prison *quatre mois et demi!...*

Ce ne fut, en effet, que le 4 octobre qu'on se décida à le remettre en liberté !

Maurice D... ne fut gardé qu'un mois.

Au bout de ce temps, on avait fini par interroger des témoins ; et quelques personnes l'ayant vu, le soir du crime, à l'heure où l'assassinat avait été commis, on l'avait relâché, bien qu'à regret.

Ce qui fit que Louis F... fut conservé très longtemps en prison, c'est qu'il y avait des gens qui se prétendaient bien informés et qui avaient affirmé avoir vu Louis F... près du chemin de la fabrique, à une heure très avancée de la soirée.

Louis ne niait pas avoir été près du chemin; mais à l'heure où le crime avait eu lieu, il était depuis longtemps remonté vers la place du Marché.

Il y avait passé une partie de la soirée.

Deux ou trois personnes affirmaient même l'avoir vu; mais elles n'étaient pas d'accord sur l'heure.

Maurice D... seul, était catégorique; il n'avait pas quitté son ami depuis six heures et il soutenait énergiquement son dire.

Un détail, qui aurait dû frapper le juge d'instruction, lui avait complètement échappé.

On sait qu'il avait fait ce jour-là un orage épouvantable et que les terres étaient toutes détrempées.

Or, on avait vu Louis près du chemin.

On avait décrit ses vêtements.

Le juge avait fait fouiller le lendemain les chambres de la famille F..., il avait vu les vêtements décrits par les témoins, et ces vêtements qui auraient dû être couverts de boue, étant donné la lutte et l'état du terrain où le cadavre avait été retrouvé, ces vêtements étaient secs et ne portaient pas la moindre trace de boue.

C'est ce qu'on faisait observer au gendarme Maller, mais il répondait :

— Comme c'est difficile!... Il a lavé ça cette nuit et il l'a fait sécher devant le feu!...

— Mais, répondait Mme F..., nous n'avons pas fait de feu; et du reste mon fils n'a rien fait sécher à la maison.

— Parbleu! vous n'allez pas l'accuser!...

— Je n'ai ni à l'accuser, ni à le défendre pour l'instant, je n'ai qu'à dire ce qui est vrai!...

— Suffit!...

Et ce mot clôturait toute discussion.

Le père de Louis F... allait souvent à Vienne pour voir son pauvre garçon, et à travers les grilles du parloir cellulaire, il l'adjurait de dire la vérité.

Mais le jeune homme répondait :

— Que veux-tu que je dise? Je n'ai point fait de mal. Ce n'est pas moi qui ai fait le coup, je te le jure.

Il ne sortait pas de là et ne pouvait dire autre chose, naturellement, puisqu'il était innocent.

Devant cette obstination, le juge le laissa sans l'interroger.

Il attendait des aveux qui ne vinrent pas, naturellement.

En quatre mois et demi, Louis ne subit que quatre interrogatoires!...

Cependant, M. F... avait fini par émouvoir l'opinion à Beaurepaire et il

se décida à adresser au procureur général de Grenoble une pétition en faveur de son fils,

Il demandait sa mise en liberté, puisqu'il n'y avait pas de preuves et que Louis n'avouait rien et se défendait, au contraire, avec énergie.

La pétition circula à Beaurepaire.

Vingt et un conseillers municipaux et trois mille personnes y apposèrent leur signature.

Le procureur général reçut cette pétition.

Il ordonna immédiatement au juge de Vienne un complément d'enquête sur l'affaire de Beaurepaire.

Maller fut encore chargé d'instruire.

Il envoya ses trois gendarmes, Métral, Lafay et Merlin à la recherche des renseignements.

L'ordre du procureur avait causé beaucoup d'émoi dans la petite ville, et on causait beaucoup de ceux qui auraient pu être soupçonnés.

Les mauvaises langues, il y en a partout, accusaient sourdement un domestique de la fabrique Périer, nommé Lacour.

Il avait, disait-on, perdu sa montre le soir du crime.

Immédiatement, on en concluait qu'il l'avait perdue dans la lutte.

Il la retrouva quelques jours après, près de la grille qui ferme la fabrique, auprès d'une borne sur laquelle il avait posé son gilet, pendant qu'il travaillait dans le voisinage.

L'explication fut mise en doute.

Mais personne n'accusait directement.

C'était des faux fuyants, des hésitations.

Les gendarmes firent leur rapport.

Ce rapport fut transmis au juge de Vienne.

Qu'allait-il faire?

Il était fort embarrassé !...

Déjà, il avait arrêté deux innocents ou du moins deux individus qui se proclamaient hautement innocents ; allait-il en arrêter un troisième?

L'opinion publique déjà montée contre lui ne le lui pardonnerait pas.

Cependant, il fallait agir.

Il manda les parents de Louis F..

Ceux-ci accoururent.

Le juge les prit à part, sépara le mari de la femme, et il recommença à leur faire expliquer l'emploi du temps de leur fils le soir du crime et le lendemain; leur demandant les mêmes détails pour chercher à relever une contradiction.

Mme F..., interrogée la première, s'emporta bientôt contre le magistrat.

Elle était outrée de ces longueurs.

Sa douleur était d'autant plus vive qu'elle était convaincue de l'innocence de son fils et qu'elle était furieuse de voir avec quel sans gêne on le gardait en prison, sans même l'interroger, sans chercher à faire avancer d'un pas l'instruction ouverte contre lui.

— Enfin, disait-elle au juge, que vous dit mon fils, pour s'excuser?

— Toujours il me fait la même réponse; je ne suis pas sorti de la halle de sept heures et demie à huit heures et demie.

— Eh! bien?...

— C'est faux.

— Qu'en savez-vous? Vous n'avez pas voulu faire appeler en témoignage les gens qui disent l'avoir vu!

C'était vrai, d'ailleurs.

Du moins, tous les habitants de Beaurepaire affirment que les témoins à décharge ne furent pas convoqués à Vienne pour être entendus par le juge d'instruction.

Le juge répondit à Mme F...

— Eh ! bien, voyons, puisque vous prétendez que votre fils est innocent, dites-moi quel est l'assassin, d'après vous ?

— L'assassin?

— Oui.

— Qu'en sais-je ?

— Puisque vous voulez que je vous rende votre garçon, il est tout naturel que vous m'en indiquiez un autre à mettre à sa place !

— Ah ! ça, monsieur le juge, est-ce que vos affaires me regardent? Est-ce que c'est à moi à vous pourvoir?

— Sans me pourvoir, comme vous dites, vous pouvez me donner une indication.

— Comment voulez-vous...

— Attendez... Vous êtes certainement au courant de ce qui se dit à Beaurepaire sur le crime.

— Assurément. Et tout le monde affirme comme moi que mon fils n'y est pour rien.

— Bon. J'admets cela. Mais dites-moi encore... qui accuse-t-on ?

— Je l'ignore.

— Vous ne l'ignorez pas, certainement. Il y a des bruits, enfin ; une rumeur... Puisque l'on prétend que votre fils est innocent, qui accuse-t-on à sa place ?

— Personne. Mais mon fils est innocent.

— Vous ne voulez rien dire?

Il s'agenouillait... (P. 335.)

— Je n'ai rien à dire. Mon fils est innocent, rendez-le moi ; voilà tout ce que j'ai à déclarer et à demander.

Alors le juge brûla ses vaisseaux.

Il n'avait pas pu faire accuser directement personne par Mme F...

Il voulut essayer de lui faire porter une accusation indirecte, ne voulant pas prendre sur lui de faire arrêter le domestique de M. Périer.

Il aurait été enchanté de se couvrir par la déclaration d'un témoin, et il cherchait à arracher cette déclaration à la mère de Louis F...

Il lui dit :

— Puisque ce n'est pas votre fils qui a fait le coup, ne serait-ce pas Lacour?

— Je n'en sais rien. Mais mon fils est innocent.

— Alors Lacour est coupable?

— Mais je n'en sais rien, monsieur le juge.

— Vous déclarez que votre fils est innocent. S'il n'a rien fait, c'est Lacour qui a fait le coup?

— Cherchez, ça n'est pas mon affaire. Moi je ne demande qu'une chose c'est que vous me rendiez mon garçon.

Alors le juge s'emporta.

— Enfin, répondez, s'écria-t-il. Oui ou non, accusez-vous Lacour?

— Non.

— Eh ! alors, fichez-moi la paix, moi j'accuse votre fils et je le garderai jusqu'à ce qu'il ait avoué.

— Vous accusez mon fils, s'écria Mme F...

— Parfaitement, l'assassin, c'est lui.

— C'est lui ! Ah ! vous prétendez que c'est lui, monsieur le juge?...

— Oui, c'est ma conviction absolue.

— C'est votre conviction absolue ! Eh ! bien, voulez-vous que je vous dise quelle est ma conviction absolue à moi?

Le juge interloqué par l'élan fougueux de Mme F... ne répondit pas tout d'abord.

Mais la malheureuse femme s'était levée et lui criait :

— Vous voulez que je vous dise, moi, quel est l'assassin? vous le voulez?

— Oui, dit enfin le magistrat.

— Eh ! bien, l'assassin, c'est vous !...

— Moi !

— Oui, vous, vous !... C'est vous qui êtes l'assassin ! Ah ! vous accusez mon fils ! Eh ! moi je vous accuse. C'est votre droit, dites-vous, de le croire coupable? Eh ! pourquoi n'aurais-je pas le droit, moi aussi, de vous croire criminel?

Le juge était rouge de colère.

Il frappa du poing sur la table en criant :

— Voulez-vous vous taire, à la fin.

— Non, assassin ! non, je ne me tairai pas ! rendez-moi mon fils !...

— Si la loi me le permettait, je vous flanquerais dedans avec lui, pour vous apprendre !

— Heureusement qu'elle ne vous arme pas encore contre moi comme contre lui, bandit que vous êtes.

Le greffier s'interposa.

Mme F... était dans une surexcitation telle qu'il fallut la faire sortir.

L'interrogatoire n'alla pas plus avant ce jour-là.

Enfin, quelques jours après, le juge, après avoir examiné les nouveaux rapports, se trouva forcé de rendre une ordonnance de non-lieu en faveur de Louis F...

Il sortit de prison le 4 octobre, ainsi que nous le disions plus haut.

Le juge n'avait plus personne à accuser et à arrêter.

Il se piqua au jeu.

A Beaurepaire, on faisait des gorges chaudes sur sa maladresse et il le savait.

Le gendarme Maller le tenait au courant.

La scène violente qui avait eu lieu dans son cabinet avec la mère de Louis F... avait été racontée.

Le juge se jura d'en avoir le cœur net.

A Beaurepaire, l'opinion publique était toujours tenue en haleine par suite de la présence, dans un village voisin, du père de la victime.

Le malheureux était devenu fou à la suite de l'assassinat de la malheureuse jeune fille.

Il habitait Charmes, dans l'Isère, à vingt-cinq ou trente kilomètres de Beaurepaire.

Le pauvre homme venait à pied du village où il habitait, et il cueillait en route des fleurs des champs dont il faisait de gros bouquets.

Il arrivait alors à l'endroit du crime.

Les paysans avaient mis là une petite croix de bois.

Le pauvre père Delhomme déposait ses bouquets au pied de cette croix et il s'agenouillait.

Puis, il disait un chapelet et quand il avait terminé, il se relevait et appelait sa fille.

— Eugénie! disait-il... Où es-tu, ma petite fille? Réponds-moi?.. Où es-tu, ma pauvre Eugénie?

Les gens qui passaient se sentaient émus en entendant ce pauvre vieux appeler sa fille.

Généralement, il l'appelait à mi voix et se retirait, au bout d'un moment, en hochant la tête.

Mais il n'en était pas toujours ainsi.

Plusieurs fois, il fut pris d'accès de désespoir terribles, et il appelait Eugénie à grands hurlements désespérés.

On l'entendait de la fabrique.

Alors, on allait le chercher, on l'emmenait loin du douloureux emplacement et il se calmait peu à peu.

Quand on le laissait aller, il se dirigeait d'un pas incertain vers la petite ville de Beaurepaire.

Là, il sortait des chapelets qu'il portait dans sa poche et il les offrait aux passants en leur disant :

— Tenez, achetez-moi ça... Vous direz des prières pour ma pauvre petite Eugénie, qui est morte.

Puis, il se dirigeait vers le cimetière et il s'en allait pleurer sur la tombe de son enfant.

M. Périer possède à Charmes une autre manufacture de moulinage, et il emploie là-bas une des sœurs d'Eugénie Delhomme.

Il lui faisait savoir la présence de son père à Beaurepaire et on venait le chercher.

Mais bientôt, on eut beaucoup de mal avec le pauvre vieux. Il ne voulait plus revenir à Charmes.

Dès qu'on l'y avait ramené, il prenait de nouveau la fuite, et on restait souvent plusieurs jours sans avoir de ses nouvelles.

Sa famille, voyant cela, craignit qu'il ne lui arrivât malheur au cours de ses équipées.

Elle demanda son internement qui fut accordé.

Le pauvre homme fut enfermé à l'asile des aliénés de Privas, et il y mourut quelques mois après.

Mais ce fut bien avant cela que le juge d'instruction de Vienne fit arrêter Louis Lacour, le domestique de M. Périer.

L'histoire de la montre ne lui paraissait pas claire. Lacour fut appréhendé et, malgré les protestations de tout le monde, on le mit en prison à son tour.

Il y resta deux mois.

Pour ce malheureux, encore, ce fut une histoire insensée.

Tout le monde le déclarait innocent.

A la fabrique de M. Périer, on était certain qu'il n'était pas sorti, et M. Périer fit sa déposition en conséquence.

— J'avais une vache, dans l'étable, qui allait faire son veau, déclara-t-il au juge d'instruction. Vers cinq heures, je dis à Louis : Il ne faudra pas sortir ce soir, Louis, parce qu'il faudra rester auprès de la vache jusqu'au moment où elle aura vélé...

« Or la bête n'a été délivrée que vers dix heures et demie du soir environ, et Lacour est resté à ses côtés pendant tout le temps. Une de mes servantes peut en témoigner. »

La servante, appelée, confirma les déclarations du maître.

Mais on taxa, sans doute, cette déposition de mensonge, car le malheureux Lacour resta en prison.

Au bout de soixante jours, on fut bien forcé de le relâcher, puisqu'il n'y avait pas de preuves, et que malgré les intimidations du juge, il ne voulait pas plus avouer un crime dont il était innocent que Maurice D. et François F. ne l'avaient fait eux-mêmes.

L'affaire fut enfin classée.

La déposition de M. Périer, très nette et très catégorique, évita au brave domestique les soupçons que la malignité publique ne manqua pas de laisser planer sur Louis F... et Maurice D...

Car, contre ceux-là, il y avait un certain nombre de faux témoins, au dire de ceux que nous avons interrogés, et ces personnes malveillantes ne manquaient pas une occasion de dire que ces deux jeunes gens avaient dû faire le coup, mais qu'ils avaient été assez forts pour nier jusqu'au bout.

En ces circonstances, le patron de M. F... fut très digne et se conduisit fort bien.

Au lieu de fermer sa porte aux deux jeunes gens et au père F... M. Dorey, le patron de la tannerie où tous trois travaillaient, les reçut toujours dans ses ateliers.

Mais que faire contre la malignité publique?

La vie ne se passe pas tout entière à l'atelier.

Maurice D... et Louis F... étaient traités comme des parias.

Quand ils sortaient le dimanche, on s'éloignait d'eux.

Au café, on ne leur causait pas.

Tous les jeunes gens les fuyaient, sur l'ordre de leurs parents.

Ils en éprouvaient un vif chagrin.

Unis dans le malheur et convaincus mutuellement de leur innocence puisqu'ils ne s'étaient pas quittés, les deux jeunes gens sentirent se resserrer les liens d'amitié qui existaient déjà entre eux.

Un jour, ils s'entendirent pour quitter Baurepaire.

La vie n'était plus tenable.

Etre seuls, toujours seuls, mis au ban de la jeunesse de la ville, ce n'était rien moins qu'agréable.

Ils résolurent d'aller chercher du travail autre part.

Ils en causèrent à leurs parents.

Mais les parents craignirent pour ces jeunes gens de dix-huit ans l'isolement dans une grande ville où ils ne connaîtraient personne et ils refusèrent de les laisser partir.

Que faire?

— Écoute, dit alors Louis à Maurice, tu vois que nous ne pouvons pas rester ici. Tout le monde nous montre au doigt, les garçons et les filles nous fuient également. Tant pis, partons sans rien dire. Viens-tu?

— Je veux bien.

Le départ fut résolu.

Un beau matin, Maurice et Louis disparurent.

On était au mois d'avril.

Bientôt, allait avoir lieu l'anniversaire de la mort d'Eugénie Delhomme.

Les jeunes gens avaient appris qu'on voulait faire une manifestation imposante à ce sujet.

Ils avaient prévu qu'on viendrait crier sous leurs fenêtres; ils avaient compris qu'ils ne sauraient pas résister à la colère et qu'il pourrait se produire des scènes regrettables.

Au lieu de partir au travail, ils avaient gagné la station de chemin de fer la plus voisine de Beaurepaire et ils avaient pris le train pour Avignon.

Ils y restèrent quelques jours et finirent par trouver à se placer en condition.

Ils avaient écrit à leurs parents, à leur arrivée, pour les rassurer.

Leur intention était d'attendre là qu'ils eussent atteint l'âge de l'engagement militaire.

Ils restèrent six mois en place.

Au bout de ce temps, ils revinrent à Beaurepaire.

C'était en septembre.

Ils devancèrent l'appel et demandèrent à être placés dans l'infanterie mais de préférence au régiment des zouaves.

On le leur accorda et ils partirent ensemble.

On juge la joie des deux pauvres jeunes gens, quand en octobre 1897, ils apprirent à Constantine, où ils étaient en garnison, que l'assassin d'Eugénie Delhomme était découvert et qu'il avait fait des aveux complets.

Ils écrivirent à leurs parents une lettre débordante de joie. Leur famille triompha enfin, et tous ceux qui les avaient poursuivis de leurs calomnies furent contraints de courber la tête devant le revirement d'opinion qui se produisait.

A l'époque où nous écrivons (1898), les deux jeunes gens sont encore au 2e zouaves, car ils avaient dû contracter un engagement de quatre ans. Nous espérons qu'une ovation leur sera faite quand ils rentreront à Beaurepaire, et qu'on saura leur donner des compensations pour les consoler de leur jeunesse attristée par de si injustes et si terribles soupçons.

* * *

De l'enquête que l'auteur de ce récit a faite lui-même à Beaurepaire, il résulte, d'après les témoignages unanimes de la population, que la veille et le jour même de l'assassinat, on avait parlé dans le pays d'un individu qui

aurait poursuivi plusieurs femmes qui gardaient leurs chèvres dans les champs.

Mais comme le samedi était l'avant-veille de la foire, on avait pensé que c'était un de ces hommes qu'attirent toujours les foires, un trimardeur, un chemineau, à l'affût d'un vol à commettre.

Quelques personnes auraient bien pensé à l'accuser du meurtre d'Eugénie Delhomme; mais le gendarme Maller avait l'idée fixe que Louis F... était l'assassin, et il se garda bien de lâcher sa mauvaise piste pour suivre la bonne.

Car cet individu qui avait poursuivi des femmes, c'était Vacher lui-même.

Il l'a avoué plus tard.

Toutes les femmes poursuivies l'ont reconnu dans les portraits publiés au mois d'octobre 1897.

Je suis allé voir ces personnes.

Elles m'ont confirmé leurs déclarations.

Mme Gueyfier, habitant aux Roches, tout près de Saint-Barthélémy, gardait ses chèvres sur le bord de la route, quand elle aperçut un individu de mauvaise mine qui s'approchait d'elle en lui faisant signe d'avancer.

Elle était seule. Elle eut peur et prit la fuite en criant. C'était Vacher.

Il ne lui courut pas après, mais il resta au bord de la route en l'insultant.

Un peu plus loin, quelques heures après, mais toujours de ce côté de Beaurepaire, c'est-à-dire à quelques centaines de mètres de l'endroit où Eugénie Delhomme fut trouvée assassinée, une autre femme du pays, Mme Eydan, fut en butte aux mêmes poursuites de la part de Vacher.

Elle gardait ses bêtes, dans un champ.

Tout à coup, Vacher lui apparut.

Il l'appela.

Mme Eydan ne répondit pas.

Vacher s'avança vers elle avec précautions, regardant autour de lui si personne n'apparaissait.

Mme Eydan s'aperçut de ce mouvement.

Elle savait que son mari labourait non loin de là, avec son fils; elle se dirigea lentement de ce côté.

Vacher la suivait.

Alors Mme Eydan appela son mari.

M. Eydan arriva.

Sa femme lui montra Vacher.

Quand celui-ci s'aperçut qu'un homme entrait en scène, il disparut comme par enchantement et on ne le vit plus.

Mais celle des femmes de Beaurepaire qui a le plus risqué d'être tuée à

la place de la malheureuse Eugénie Delhomme, est certainement Mme Jay.

Mme Jay était seule dans la campagne, le matin du crime et, comme les autres femmes, elle gardait ses vaches.

Elle se trouvait sur l'une des petites collines boisées et plantées de vigne qui avoisinent Beaurepaire.

A cette époque de l'année, c'était en mai, on s'en souvient, le feuillage des vignes et des haies est très touffu.

Mme Jay ne vit donc pas arriver un individu dont elle donna le signalement plus tard, et qui fut reconnu pour être le même que celui qui avait poursuivi Mme Eydan et Mme Gueyfier.

C'était encore Vacher, à la recherche d'une victime.

Mme Jay ne l'aperçut qu'au moment où il arrivait à une trentaine de mètres d'elle.

Il était dans les rangées de vigne et se dissimulait derrière les ceps feuillus.

Quand il vit que Mme Jay l'avait aperçu, il s'arrêta et prit un air indifférent.

D'abord, Mme Jay n'y prit pas garde.

L'homme s'était assis sur le sol et semblait occupé à regarder le paysage.

Bientôt, pourtant, elle crut voir qu'il la dévisageait à la dérobée et qu'il cherchait à se rapprocher d'elle lentement.

— Qu'est-ce qu'il veut? se demanda-t-elle alors avec inquiétude.

Elle s'éloigna alors peu à peu, en appelant ses bêtes.

Quand Vacher vit qu'elle s'en allait, il se leva.

Mme Jay se mit alors à parler très haut.

C'était un stratagème.

Elle voulait faire croire à Vacher qu'il y avait quelqu'un dans le voisinage et qu'elle causait avec lui.

En effet, Vacher le crut.

Il descendit un peu la colline, pour voir qui était cette personne avec laquelle cette femme causait.

Il ne vit rien.

Mais Mme Jay appelait toujours et semblait suivre une conversation.

Vacher alors voulut la faire venir vers lui.

Il l'appela :

— Eh ! là-bas... pssst... venez donc?

Mme Jay se retourna et le vit.

Vacher lui fit signe de venir.

Elle lui cria :

— Non... Je ne peux pas... on m'attend-là...

Et elle désigna les vignes, à trois cents mètres devant elle.

— Venez donc, cria Vacher.

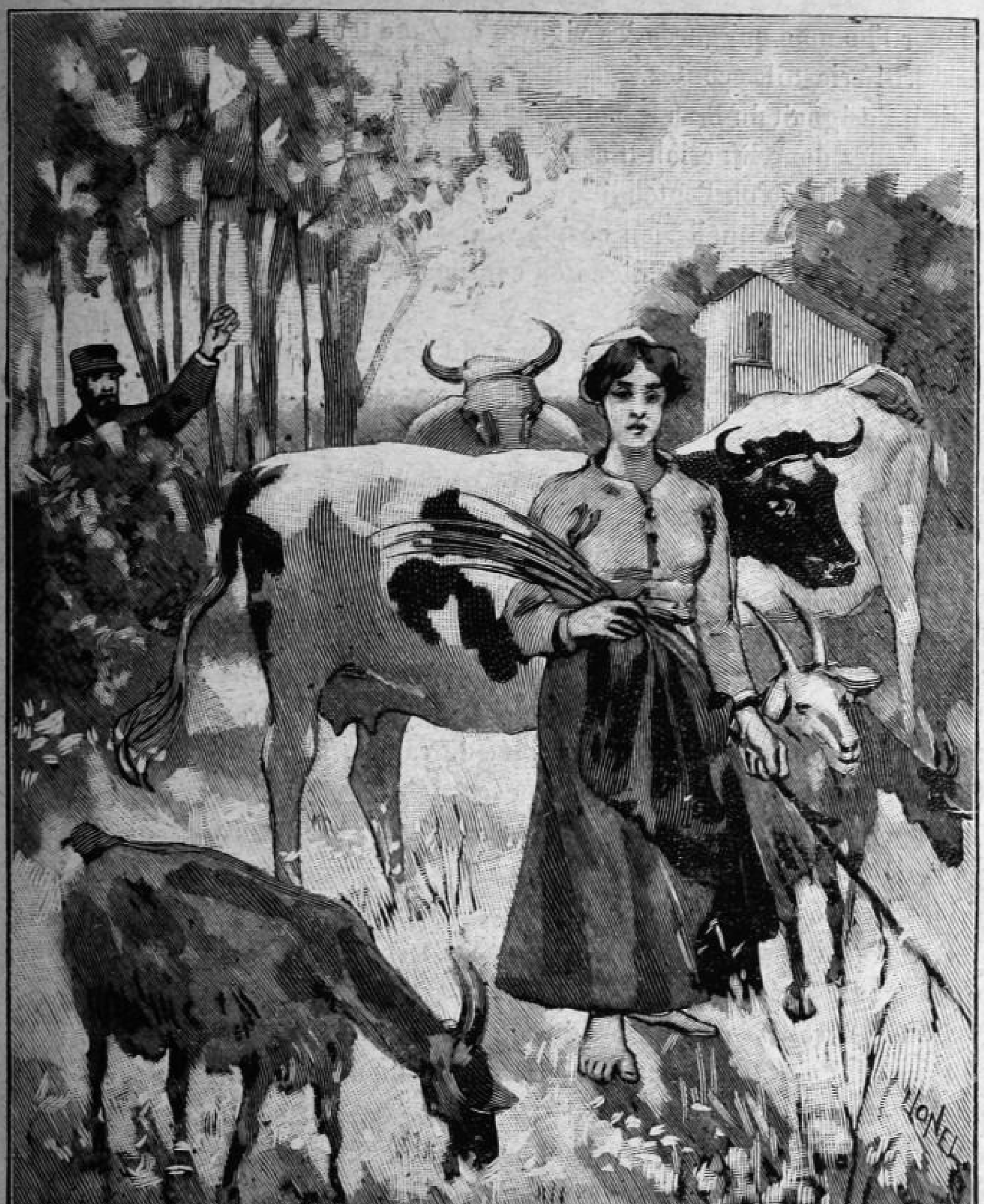

« Eh! cria-t-il, écoutez! » (P. 342.)

— Non.

Il voulut s'élancer vers elle ; mais Mme Jay cria, comme si elle s'adressait à une personne qu'on ne voyait pas :

— Eh! oui... attends donc, j'arrive.

De nouveau, Vacher fut arrêté net.

Mais il était tenace.

Sans oser s'approcher, il désigna à Mme Jay une petite masure qui sert

à loger l'homme qui garde les vignes, quelque temps avant les vendanges.

— Eh! cria-t-il, écoutez.

Et il désignait du bras la petite masure.

— Venez donc là, criait-il assez haut pour se faire entendre d'elle, mais pas assez pour qu'on l'entendît de loin.

Mme Jay comprenait bien ce que voulait l'individu.

Elle pressa le pas et s'éloigna en continuant à parler à une personne qui n'existait pas en réalité.

Vacher la suivit de loin, se dissimulant derrière les haies, la surveillant, attendant l'instant propice pour se précipiter sur elle.

Mais Mme Jay manœuvra si bien qu'il la crut décidément tout près d'une personne de connaissance.

Dès lors, il n'osa pas.

Mme Jay le vit abandonner la poursuite.

Elle se hâta de rentrer et de raconter l'aventure. Le soir, il n'était bruit à Beaurepaire que des trois tentatives faites par un individu pour aborder trois femmes du pays; et le lendemain, quand on trouva la pauvre Eugénie Delhomme morte à quelque cent mètres des endroits désignés par les trois femmes, aucun magistrat n'eut l'idée de rapprocher les deux faits et d'en tirer la véritable conclusion... !

Aveuglé par son ressentiment contre Louis F... le gendarme Maller, chargé de l'enquête, négligea les renseignements de première importance qui auraient dû le frapper comme d'un trait de lumière.

Ses gendarmes avaient été renseignés dans la journée sur l'individu qui rôdait dans le pays.

Le fait devait avoir été consigné au rapport, le soir même.

Pourquoi n'avait-on pas fait le rapprochement le lendemain?

Mystère et rancune!...

Si la justice s'est montrée en plusieurs endroits admirable, comme à Dijon par exemple, lors de l'assassinat de la petite Mortureux, par Vacher, on ne peut toujours en dire autant dans cette sinistre aventure du Tueur de Bergers.

Si le Parquet de Dijon avec M. Tondut, juge d'Instruction, et M. Fonfrède, procureur de la République, s'est montré à la hauteur de sa tâche, on ne pourrait faire le même éloge de beaucoup d'autres Parquets, où la justice et ses représentants ont été inférieurs à leur tâche et à leur mission.

VIII

LE CRIME DE VIDAUBAN (VAR).

Vacher, après l'assassinat d'Eugénie Delhomme, avait pris la fuite à travers la campagne.

Il ne voulait plus aller à Beaufort.

Qu'aurait-il fait dans son pays, maintenant?

Il redoutait d'être arrêté par les gendarmes et comme ses vêtements étaient couverts de boue et maculés de sang par place, il tenait à disparaître.

A Beaufort, son costume taché eût donné l'éveil.

Le crime découvert, tout le monde l'aurait accusé.

Vacher se rua à travers les champs, et se garda bien de rejoindre les grandes routes.

Il alla coucher sur la colline qui se trouve en face de la fabrique Périer, du côté de la route où il avait rencontré une jeune fille quelques heures avant l'assassinat.

Il avait remarqué le matin des bottes de foin mises en tas, il en prit quelques-unes, en fit une cabane et s'y abrita.

Ce fut là qu'il passa la nuit.

On se souvient que le propriétaire du champ découvrit cette cabane le matin, et dit à ses garçons :

— Il y a un chemineau qui a couché là cette nuit.

Le matin, au petit jour, Vacher s'éveilla.

Il avait résolu de partir de très bonne heure, pour que personne ne le revit dans le pays.

Il connaissait la direction de Grenoble

Il prit à travers champs et marcha en s'orientant vers cette ville.

Au plus prochain ruisseau, il se lava et lava ses vêtements tachés de sang.

Le soleil levé, il fit très chaud; il put les faire sécher très rapidement et reprendre sa route.

A Grenoble, Vacher ne put trouver du travail.

Il sortit alors de la ville et se mit à rôder dans les environs.

De ci, de là, dans les villages, il trouva à faire quelques journées et on lui permit de coucher dans les granges.

L'époque des moissons arrivait.

Vacher savait qu'il avait intérêt à rester dans la campagne à ce moment de l'année.

La vie y est beaucoup plus facile que dans les villes, grâce au bon cœur et aux sentiments hospitaliers des braves paysans français.

C'est pour cette raison que les campagnes sont envahies par les chemineaux dès le commencement du printemps.

C'est l'époque qu'ils choisissent pour sortir de leurs refuges.

L'hiver, ils s'abritent comme ils peuvent.

Ceux qui sont vieux tâchent de se faire hospitaliser dans les refuges ou dans les hôpitaux; ceux qui sont jeunes, lorsqu'ils n'ont pas d'autre ressource, n'hésitent pas à se faire arrêter pour un délit de peu d'importance, mais suffisant néanmoins pour leur *donner droit* à quatre ou cinq mois de prison.

Ils peuvent ainsi passer l'hiver au chaud dans les ateliers des prisons et avoir leur pain assuré.

Les trois quarts des chemineaux sont des malheureux, plus à plaindre qu'à redouter.

Il est fâcheux pour eux que Vacher ait semé la terreur dans les campagnes, car ils verront maintenant bien des portes se fermer devant eux.

Au cours des voyages que j'ai faits pour visiter toutes les personnes qui ont connu Vacher ou celles qui ont eu à souffrir de ses méfaits, il m'est arrivé de rencontrer sur les routes des chemineaux qui se dirigeaient vers les villes.

Il m'était, en effet, impossible de parcourir certains pays autrement qu'à pied.

Les communications sont très difficiles dans bien des endroits, et il ne faut pas reculer devant une vingtaine de kilomètres en touriste, pour recueillir un renseignement intéressant.

C'est ainsi que j'ai rencontré sur la route de Paris à Dijon, (tout près du monument élevé à la mémoire d'une des victimes de Vacher, la jeune Augustine Mortureux), j'ai rencontré, dis-je, tout près du bois du Chêne, deux chemineaux qui venaient du nord de la France.

J'ai fait route avec eux pendant quelques kilomètres, et j'ai eu la curiosité de les interroger sur leur trop fameux confrère.

Au moment où nous passions tous trois devant le monument, je le leur fis remarquer et leur en dis l'histoire.

— Ah! c'était un sale confrère, oui!..., me dirent-ils. Le pauvre métier de trimardeur n'était pas déjà si facile, pour nous le rendre encore plus pénible!...

Je les fis causer sur leurs voyages, et j'ai remarqué qu'ils se montraient assez peu disposés à les préciser.

Tout ce que j'ai pu savoir, c'est que le plus jeune revenait de Lille et que l'autre, un vieux de soixante-treize ans, très gaillard et très vert encore,

s'était rendu à Paris *à pied*, au printemps, *parce qu'un chemineau lui avait dit* qu'à Paris on donnait un secours de route de *dix francs* à tous ceux qui traversaient la capitale.

Ce vieil homme était parti de Besançon... pour venir chercher les dix francs qu'on donnait à Paris, croyait-il !

Je demandai :

— Eh ! bien, les avez-vous touchés vos dix francs ?

Il me répondit :

— Ah ! oui !... Ah ! ils ont une jolie manière de vous recevoir, les Parisiens !...

— Comment vous ont-ils reçu ?

— Ils m'ont fourré au Dépôt, oui... voilà ce qu'ils ont fait !... et ils m'ont condamné pour vagabondage !... Voilà ce que j'ai eu, en place de dix francs !...

Je demandai encore :

— Qu'auriez-vous fait de ces dix francs ?

— Ce que j'aurais fait de dix francs, Monsieur !...

Il aurait fallu entendre cette exclamation.

Il parlait de dix francs, comme d'autres de cent mille. Il continua :

— Ce que j'en aurais fait !... Mais je les aurais gardés, Monsieur, et je serais revenu à Besançon !...

— A pied ?

— Bien sûr !... me répond-il du ton d'un homme qui ne paraît pas savoir qu'il y a d'autres moyens de locomotion.

— Et qu'allez-vous faire à Besançon ? demandai-je encore.

— Je vais me faire admettre à l'hôpital. J'ai l'âge assez pour ça... Je suis sûr d'y entrer.

— Mais vous êtes valide, cependant ?

— Bien sûr !... Je fais mes trente kilomètres par jour sans fatigue. Nous sommes venus de Paris avec mon camarade en vingt jours ; mais nous nous arrêtons tout le long de la route...

— Et que ferez-vous en sortant de l'hôpital ?

— Ce sera le printemps, je repartirai.

— Et toujours comme ça, tous les ans ?

— Toujours... Voilà quarante ans que je fais le métier, je ne peux pas changer.

— Vous travaillez sur votre chemin ?

— Dans le temps, oui... mais maintenant je suis trop vieux... je ne fais plus que *demander*.

J'ai quitté mes deux chemineaux près du bourg d'Hauteville, en leur donnant quelques sous, ce dont ils ont paru très touchés.

D'autres chemineaux, au lieu de prendre comme ceux-là leurs quartiers d'hiver dans une ville déterminée, agissent simplement comme les plus élégants de leurs compatriotes.

En hiver, ils descendent vers le midi et se répandent dans les pays tempérés du bord de la Méditerranée; en été, ils remontent vers le nord et se répandent dans la vallée de la Meuse, passent en Belgique et redescendent paisiblement en hiver sur la côte d'azur, à moins que quelque méfait ne les retienne en route.

*
* *

Vacher agissait donc comme tous les chemineaux.

Mal formé encore à la vie nouvelle qu'il voulait entreprendre, il avait des hésitations à quitter les pays qu'il connaissait à fond, comme les environs de Lyon, par exemple.

Il avait pour ces régions une sympathie particulière, du reste, puisque Lyon a toujours été son centre de ralliement.

En revenant de Beaurepaire, après l'assassinat de la malheureuse Eugénie Delhomme, Vacher marcha sur Grenoble comme nous l'avons dit, et après avoir échoué dans ses tentatives de travail dans cette ville, il se rabattit sur les environs, où il trouva à faire quelques journées à l'époque des moissons.

Après avoir servi plusieurs jours dans différentes fermes et avoir successivement fauché, bottelé, battu le blé et l'avoine, coupé des luzernes et engrangé des récoltes, il se dirigea vers le midi de la France, en suivant d'autres chemineaux dont il avait fait la connaissance.

Ces individus lui avaient indiqué la région du Var comme étant favorable aux « voyageurs » pendant le mois de septembre, à cause des vendanges.

Vacher descendit donc vers le département du Var, et se dit qu'il profiterait de l'occasion pour aller voir sa sœur Olympe à Menton.

Il s'amusait déjà à l'idée de l'effroi de la pauvre femme quand elle le verrait arriver.

— Sûr qu'elle va trembler et avoir peur que je l'assassine !... se disait-il. Ça sera bien fait !... Pourquoi m'a-t-elle abandonné?... Je lui tirerai toujours quelque argent et j'habiterai chez elle une semaine... Si même je peux arriver à y loger tout l'hiver, ça ferait joliment mon affaire ! .. Ça sera dur ; mais en la menaçant, il se pourrait, ma foi, que j'y parvienne !... Faudra voir !

Les vendanges furent bonnes.

Vacher put vivre aisément.

Il trouvait du travail chez les vignerons ; et comme il se présentait tou-

jours en offrant son livret militaire, on le recevait très volontiers au milieu des ouvriers déjà embauchés ..

Ce livret militaire était vraiment un talisman.

Dès qu'on avait lu qu'il était sergent, les portes s'ouvraient devant lui et on lui faisait place à table.

Maintenant que tout le monde va au régiment, les campagnards sentent se développer leur bonté naturelle et leur bonne camaraderie quand un gradé se présente à eux, qu'il soit en activité ou renvoyé dans ses foyers.

On était donc très accueillant pour l'ancien sergent du 60e de ligne.

C'était tantôt des camarades qui lui ouvraient leur maison; tantôt de braves gens dont le fils ou le frère était au régiment.

On s'empressait pour lui être utile.

Vacher a gardé, d'ailleurs, le meilleur souvenir de l'hospitalité qui lu était donnée dans toute la région du sud et du sud-est de la France; hospitalité qu'il a si fort méconnue, comme on sait.

Dans les premiers jours du mois de novembre, la saison hivernale s'avançant, il y avait moins de travail dans les fermes.

Les labours et les semailles étaient finis.

Vacher jugea le moment venu de prendre ses quartiers d'hiver.

Il se trouvait dans les environs de Die ; il prit sa route vers le midi et partit avec l'intention de se rendre à Menton, chez sa sœur.

II

LA PETITE LOUISE.

La famille Marcel habitait à la Vaquière, près de Vidauban, une propriété dont le père Marcel était fermier.

Vidauban est une commune du département du Var.

Le mardi 20 novembre 1894, un peu avant midi, la fille du fermier, Louise, sortit de la maison et demanda à sa mère :

— Tu n'as pas vu mon petit chien, maman? Je ne le vois plus à la maison.

Mme Marcel, qui travaillait aux écuries, lui répondit :

— Je ne l'ai pas vu.

— Il se sera encore sauvé.

— Cherche-le par là, il est peut-être couché dans la paille.

— Je vais voir.

Louise chercha, en effet, autour des meules de paille qui s'élevaient en face de la maison.

Elle appelait en même temps le petit animal par le nom qu'elle lui avait donné.

C'était un chien dont on lui avait fait cadeau la veille, un petit chien de trois mois environ, tout sauvage encore et mal habitué à sa nouvelle maîtresse.

Louise, charmante fillette de treize ans, avait gorgé l'animal de lait et de friandises, l'avait cajolé, pomponné, embrassé, pour se l'attacher au plus vite.

Elle croyait avoir déjà conquis son amitié, aussi l'avait-elle abandonné dans un coin de la vaste cuisine de la ferme, pendant qu'elle se livrait à son travail.

Le chien, confortablement installé sur une pile de sacs de blé, avait d'abord fait semblant de dormir; puis, tout à coup, sans qu'on l'eût aperçu, il avait quitté la place et s'était enfui.

Après l'avoir vainement cherché dans la ferme, Louise dut se convaincre de sa fuite.

— Eh! lui dit sa mère, il est retourné chez ses anciens maîtres. Tous les chiens font comme ça.

— Et s'il est perdu?

— Ça, ne crains rien. Tu peux être sûre qu'il est retourné aux Blaïs.

Les Blaïs, c'est un village distant de trois ou quatre kilomètres de la ferme de la Vaquière.

Louise demanda à sa mère :

— Veux-tu que j'aille le chercher?

— Ton travail est fini?

— Oui, c'est bien pour cela que je cherchais mon toutou pour m'amuser avec lui...

— C'est que c'est loin, les Blaïs!...

— Oh! mais non... j'y vais tous les jours pour faire tes commissions, je peux bien y aller pour chercher mon petit toutou. D'abord, il n'y a pas longtemps qu'il est parti, j'en suis sûre, et si quelqu'un le rencontre en route, on pourrait très bien me le prendre.

Mme Marcel voyait que sa fille tenait à son petit chien.

Elle ne résista pas davantage.

— Allons, dit-elle à sa fille, va le chercher!

— Ah! merci, maman!... Comme tu es gentille!

— Reviens vite.

— N'aie pas peur.

— Nous allons tous partir aux champs dans une heure. Je laisserai la clef sur la margelle du puits. Quand tu rentreras, tu donneras à manger

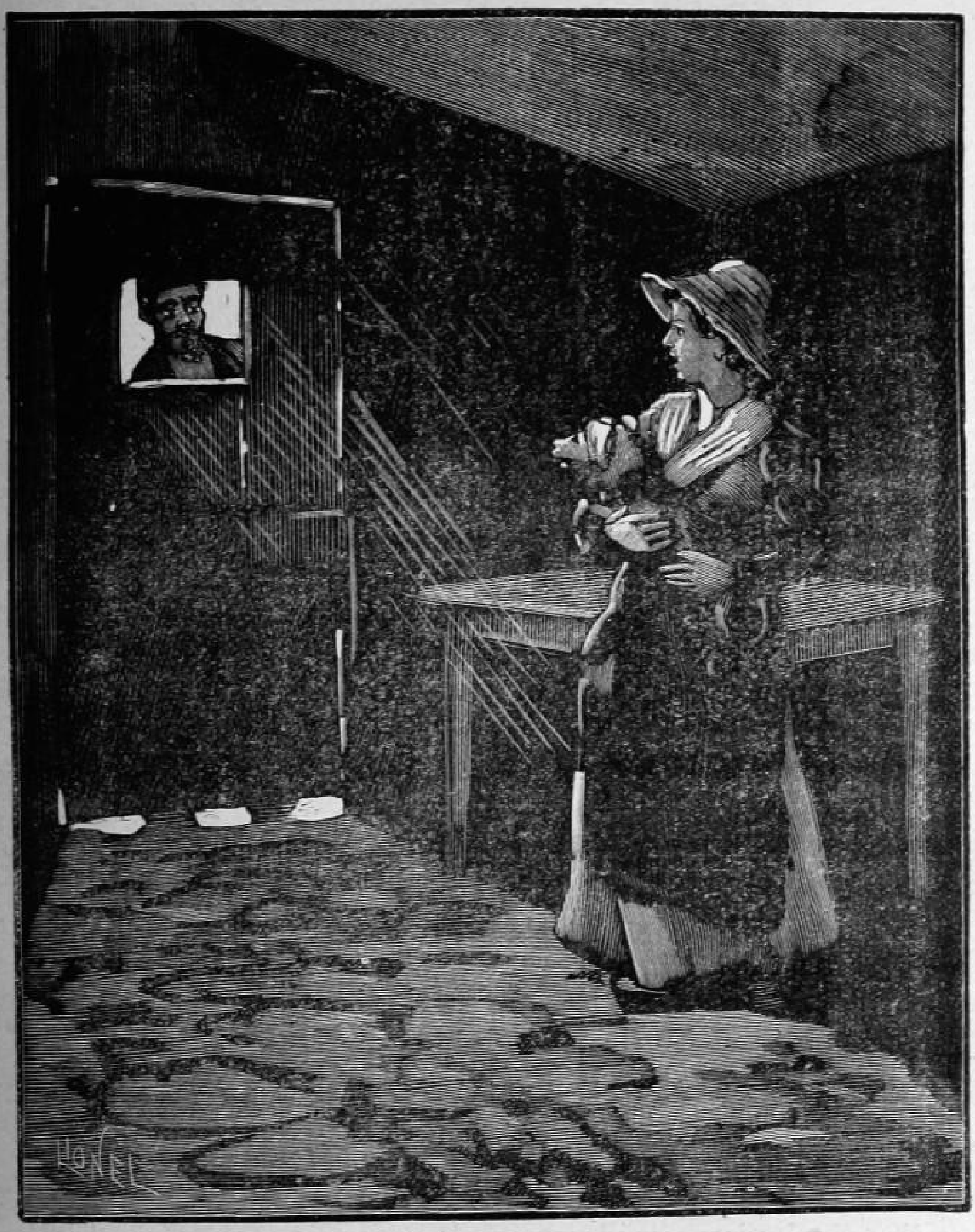

Louise terrifiée se dressa. (P. 352.)

aux bêtes et tu prépareras la soupe à cinq heures; nous ne rentrerons que pour le dîner.

— C'est compris.

Louise prit son chapeau, alla embrasser sa mère et partit vivement à la recherche de son chien.

— Bien qu'elle n'eût que treize ans, Louise Marcel était admirablement formée et paraissait dix-huit ans par sa taille et le développement de son corps.

C'était une fort jolie fille, et l'on commençait déjà à la courtiser quand elle paraissait dans les fêtes des pays avoisinants.

Les amis du père Marcel lui disaient souvent :

— Tu n'auras pas de mal à marier ta Louise, mon vieux!... une belle fille comme ça !... Elle a au moins dix amoureux dans le pays à la ronde et elle n'a que treize ans. Dans deux ou trois ans d'ici, nous irons à la noce!..

La mère de Louise était fière de la beauté de sa fille, et elle aimait l'enfant d'autant plus qu'elle la voyait bonne, sage et laborieuse.

Louise Marcel arriva sans encombre au hameau des Blaïs.

Elle demanda aux premières maisons :

— Avez-vous vu le petit chien que la Toinon m'avait donné?

— Oui, lui répondit-on.

— Il est rentré chez elle?

— Comme tu dis. Il n'y a pas une heure qu'on l'a vu passer sur la route.

— Ah! je suis bien contente! Merci.

— Tu vas le ramener chez toi?

— Bien sûr!

— Ah! tu n'as pas fini de te promener, ma Louisette. C'est certain qu'il va revenir ici bien des fois encore, ton chien.

— Je l'attacherai.

— Tu feras bien.

— Adieu et merci.

— Au revoir, fillette.

Louise se dirigea rapidement vers la maison de l'amie qui lui avait fait cadeau de la petite bête.

L'animal était rentré en effet; mais, suivant l'habitude, son ancienne maîtresse l'avait chassé et le petit chien était couché en face de la maison, de l'autre côté du chemin.

Louise le vit et courant à lui, elle le prit dans ses bras; puis elle alla dire bonjour à la Toinon.

— Caresse-le bien, lui dit celle-ci. Moi, je le chasserai toutes les fois qu'il reviendra. C'est le seul moyen pour que tu le gardes. Heureusement qu'il est jeune; tu n'auras pas de mal à l'emmener.

— Non, dit Louise... d'ailleurs, je vais le porter dans mes bras tout le long du chemin. Au moins, je serai sûre qu'il ne s'échappera pas et je ne serai pas obligée de refaire tout le chemin.

— Tu as raison.

Louise ne s'attarda pas davantage.

Son chien sur ses bras, elle quitta le hameau des Blaïs et revint vers Vidauban.

Elle ne s'ennuyait pas le long de la route; elle chantait gaiement, parlait à son chien d'une voix caressante, et riait toute seule quand la ver

tille bête lui léchait le cou ou le visage pour répondre à ses cajoleries.

Le chemin que suivait Louise Marcel se nomme : chemin des Moulins.

Il monte légèrement en suivant la petite colline qui sépare les Blaïs de la Vaquière.

C'est aujourd'hui une voie de simple communication, mais son trafic était autrefois bien plus important qu'aujourd'hui en raison du grand nombre d'agriculteurs du Cannet qui la parcouraient pour aller moudre leurs grains au moulin d'Entraigues.

L'origine de ce chemin est à environ cinq kilomètres de Vidauban, juste à côté du viaduc sous lequel passe la route nationale n° 97 dans la direction du Luc.

De ce point, jusqu'à son extrémité, il délimite les territoires des deux communes du Cannet et de Vidauban.

De son point de départ, le chemin s'élance presque en droite ligne vers le coteau où vient s'embrancher le chemin qui conduit au hameau de Chaume.

Le hameau de la Trinité, que l'on distingue par sa chapelle, est à gauche du chemin ; celui des Blaïs se trouve à droite. Le premier est à cent mètres environ du viaduc, le second n'en est pas à plus de cent cinquante mètres.

A droite du chemin et presque au sommet de la hauteur, se trouve une bergerie en ruines, petite masure perdue au milieu des champs.

Cette masure n'est pas à plus de quatre cent cinquante mètres de distance de la voie ferrée d'où l'œil du voyageur aperçoit très bien la toiture effritée de cette vieille bâtisse, dont les poiriers ravagés qui croissent sur le bord du chemin dérobent à la vue le sombre aspect de ses murs rouillés.

Louise Marcel arrivait tout près de cette bergerie, située à trois kilomètres environ de la ferme de la Vaquière, quand elle aperçut, à cinquante mètres devant elle, un homme qui descendait le chemin qu'elle était en train de remonter.

Cet homme avait mauvaise mine.

Il avait une barbe hirsute, des vêtements sales et il portait à l'épaule un bissac en toile.

Louise reconnut un trimardeur.

Ce genre d'individus a toujours mauvaise réputation dans les campagnes.

Louise avait entendu dire qu'ils étaient capables de tout ; et quand elle restait seule à la maison, sa mère lui recommandait bien de ne jamais ouvrir la porte quand un trimardeur passerait à la ferme pour demander du travail ou implorer une aumône.

Louise se retourna.

Elle vit la campagne déserte.

Que faire ?

Revenir sur ses pas ?

C'était impossible. Elle était trop loin des Blaïs maintenant pour avoir le temps d'y retourner, même en courant.

D'autre part, elle ne voulait pas passer à côté du trimardeur.

Celui-ci avançait.

Il paraissait la regarder avec attention.

Louise prit peur.

Le chemin est bordé par un escarpement d'une hauteur d'un mètre environ.

Louise escalada cette hauteur et se dirigea vers la bergerie en ruines qui n'est qu'à sept mètres du bord de la route.

Elle s'était dit :

— En me voyant entrer dans la maisonnette, le trimardeur croira peut-être qu'elle est habitée et il n'osera pas m'y suivre.

Elle entra dans la bergerie et referma la porte derrière elle.

La bergerie a peut-être trois mètres de côté.

Elle n'a aucune fenêtre.

Le jour y pénètre par une petite ouverture sans carreau percée dans la porte de bois vermoulu.

Abandonnée depuis longtemps, cette masure n'avait aucun meuble, si ce n'est une vieille table branlante, couverte de poussière.

Le sol était de terre battue.

Louise se crut en sûreté.

Elle s'assit sur la table et se mit à caresser son chien.

Deux ou trois minutes passèrent.

Tout à coup, le chien grogna.

Louise leva les yeux.

A cet instant, la lumière se fit moins vive dans la maisonnette.

Une tête venait d'apparaître par la petite fenêtre percée dans le bois de la porte. Des yeux luisaient, féroces, au milieu d'une barbe noire, broussailleuse...

Louise terrifiée se dressa.

Elle venait de reconnaître le chemineau !...

III

DISPARUE

La famille Marcel rentra des champs vers six heures du soir.

Elle avait beaucoup travaillé, tout le monde avait bon appétit et l'on se

réjouissait à l'idée de manger la soupe en rentrant, la soupe que Louise devait avoir préparée.

En arrivant dans la cour de la ferme de la Vaquière, la mère Marcel fut frappée de l'aspect morne qu'avait la maison.

Elle appela :

— Eh! Louise!...

Elle ne reçut pas de réponse.

Comme elle avait besoin d'elle de suite, à l'écurie, pour prendre soin des vaches, tandis que le père Marcel dételait le cheval, elle alla vers la porte de la maison et voulut ouvrir.

La porte était close.

— Comment! s'écria-t-elle, elle n'est pas encore rentrée!

Son mari se récria.

— Elle n'est pas rentrée!... Et la soupe, alors?

— Pas de soupe, parbleu!

— Ah! la coquine!...

La mère Marcel courut au puits.

Elle trouva la clef à la place où elle l'avait laissée.

— Eh! non, elle n'est pas rentrée, dit-elle.

— C'est un peu fort, dit le père Marcel. Où diable a-t-elle été?

— Je lui ai permis d'aller chercher son chien aux Blaïs, on l'aura retenue là-bas.

Le père Marcel était furieux.

— C'est toujours la même chose avec ces sacrés mioches, criait-il. Ils ne font rien et n'ont pas l'air de s'imaginer que les parents travaillent et ont besoin de manger en rentrant.

La mère prit la défense de sa fille.

— Eh! que sais-tu? lui dit-elle. As-tu besoin de crier comme ça? On l'a peut-être retenue cette enfant!...

— Allons donc!... ils ne sont pas si bêtes aux Blaïs ; ils savent bien que nous avons du travail ici.

— Et s'il lui était arrivé malheur?

— Arrivé malheur?

— Parfaitement!

— Allons donc!... Qu'est-ce que tu veux qu'il lui soit arrivé? Est-ce qu'il arrive malheur à quelqu'un dans nos pays?

— Cette absence m'inquiète. Jamais Louise n'a fait de sottises. Ça serait a première fois.

— Il faut bien commencer. File aux Blaïs et ramène-la vite. Tu lui flanqueras une paire de gifles de ma part.

— Tais-toi, dit la mère Marcel. J'ai un pressentiment, il doit être arrivé quelque chose.

— Voilà bien les femmes !... Toujours elles tremblent !... Allons, fille, va la chercher !... Nous ferons la soupe tout seuls.

Sans répondre, la mère Marcel partit, l'inquiétude la gagnait.

Sûrement, il était arrivé quelque chose d'extraordinaire.

Elle ne mit pas longtemps à arriver aux Blaïs, malgré qu'il y eut cinq bons kilomètres, car elle courut tout le long du chemin.

De temps à autre, elle s'arrêtait pour souffler et appelait très haut :

— Louise !... Louise !...

L'écho seul lui répondait.

Alors elle reprenait sa course.

Elle arriva tout essoufflée au village des Blaïs et entra, en coup de vent, chez la Toinon.

— Tiens, dit celle-ci en la voyant, c'est vous mère Marcel ! Est-ce que le petit chien s'est encore sauvé?

La mère Marcel, toute rouge, suffoquée, s'assit sur une chaise, elle ne pouvait plus respirer, tant elle avait couru.

Elle demanda d'une voix entrecoupée :

— Où est Louise?

— Louise? Eh ! mère Marcel, elle doit être chez vous.

— Elle n'y est pas. A quelle heure est-elle venue ici?

— Oh ! il y a beau temps qu'elle est partie. Il était bien deux heures de l'après-midi.

— Deux heures de l'après-midi, s'écria la malheureuse mère, avec un cri de douleur terrible. Que dites-vous là?... Vous avez quitté Louise à deux heures?

— Mais oui !... Qu'y a-t-il donc?

— Elle n'est pas rentrée !... Quel chemin a-t-elle pris?

— Je l'ai vue prendre le chemin des Moulins.

— Dans la direction de la Vaquière ?

— Oui.

— Vous en êtes sûre ?

— Je vous le jure.

La mère Marcel se leva.

Ses cheveux s'étaient dénoués dans la course ; elle avait les traits bouleversés, les yeux hagards.

— Toinon, dit-elle, d'une voix affreusement changée, ma fille est morte.

— Oh ! comme vous vous faites des idées.

— Taisez-vous, je le sens, elle est morte !...

— Mais non, mais non; elle se sera arrêtée en chemin avec des amies...

— Non, non,... je la connais trop... Toinon, Louise est morte... Venez avec moi, cherchons-là.

Une décision désespérée s'emparait de la pauvre femme.

Elle sortit.

On la suivit.

La nouvelle se répandit immédiatement.

Tout le hameau des Blaïs fut bientôt dehors.

La mère Marcel passa, regardant droit devant elle, comme une folle.

Elle murmurait toujours :

— Pauvre Louise!... Tu es morte!... Où es-tu, ma pauvre fille?... Où es-tu?

Des femmes pleuraient en l'entendant.

Les hommes se réunirent.

Ils résolurent de chercher et de battre la campagne avoisinante en appelant la jeune fille :

— Louise!... Louise!...

On devait se retrouver à la Vaquière.

Des enfants avaient couru prévenir le père Marcel.

Jusqu'à minuit, on chercha et on appela sans résultat.

Enfin, chacun rentra chez soi en se promettant de reprendre les recherches le lendemain.

Il est impossible de peindre la douleur de la pauvre mère.

Si quelques personnes gardaient encore l'espoir de retrouver la jeune fille, elle n'en gardait point, car elle *sentait* que son enfant était morte.

Elle passa une nuit affreuse.

Au matin, dès les premières lueurs du jour, elle se précipita à travers la campagne.

Elle avait l'air d'une folle.

Ayant à peine pris le temps de se vêtir, ses vêtements mal rattachés étaient dans le plus grand désordre.

Ses cheveux épars pendaient sur ses épaules.

Son visage tiré, sillonné de larmes, était éclairé par deux yeux qui ne voyaient plus ce qui se passait, à force de chercher à découvrir la silhouette si connue de la pauvre petite Louise.

En vain le père Marcel s'était efforcé de suivre sa femme; il n'avait pu y parvenir.

Il s'était décidé à chercher de son côté.

Toutes les personnes du pays avaient à faire aux champs le matin; ils ne purent pas recommencer à les aider.

Seuls, quelques jeunes gens moins occupés se disposèrent à parcourir les champs.

La pauvre enfant était très aimée dans le pays. Tout le monde se désolait à l'idée qu'elle avait disparu, et tout le monde espérait qu'on la verrait arriver tout à coup et donner l'explication de son absence.

Les jeunes gens qui s'étaient mis à la recherche de la jeune fille s'étaient partagé le pays.

Chacun avait été, seul, de son côté.

L'un d'eux, Charles-Joseph Roux, dit Charlot, qui habitait le hameau de Chaume, et qui connaissait bien la jeune fille, était persuadé que la pauvre enfant était morte ; il était certain qu'elle avait été assassinée.

Au lieu de chercher, comme tout le monde, à travers champs, il s'était tenu le raisonnement suivant :

— Jamais Louise n'aurait suivi personne à une grande distance, même quelqu'un qu'elle aurait connu. Donc, si elle a été tuée, elle l'a été sur la route qui mène des Blaïs à la Vaquière,

C'est donc par là qu'il faut chercher.

Elle doit être à très peu de distance de cette route, soit en haut, soit en bas ; et ce sera bien le diable, s'il n'y a pas une trace quelconque qui permette de voir par où elle a passé.

Charlot prit donc le chemin des Moulins.

Il regardait autour de lui, cherchant à découvrir des endroits qui pourraient à la rigueur abriter un cadavre.

Il alla ainsi pendant quelques minutes, cherchant derrière les haies, dans les tas de bois mort.

Il ne trouva rien.

Il approchait de la bergerie ruinée, quand il lui sembla entendre des plaintes sourdes.

Il s'arrêta et prêta l'oreille.

Les gémissements continuaient.

Charlot se dit :

— Oh! Elle doit être par là... Est-ce qu'elle ne serait pas morte?

Il ne distinguait pas d'abord d'où venait le bruit.

Il fit quelques pas lentement sur la route, en écoutant toujours, et il aperçut alors la bergerie.

— Parbleu ! s'écria-t-il... elle est là !...

Il escalada le rehaussement de terrain qui borde la route des Moulins et fut en deux bonds près de la bergerie.

Les plaintes s'élevaient plus fortes.

Charlot murmura :

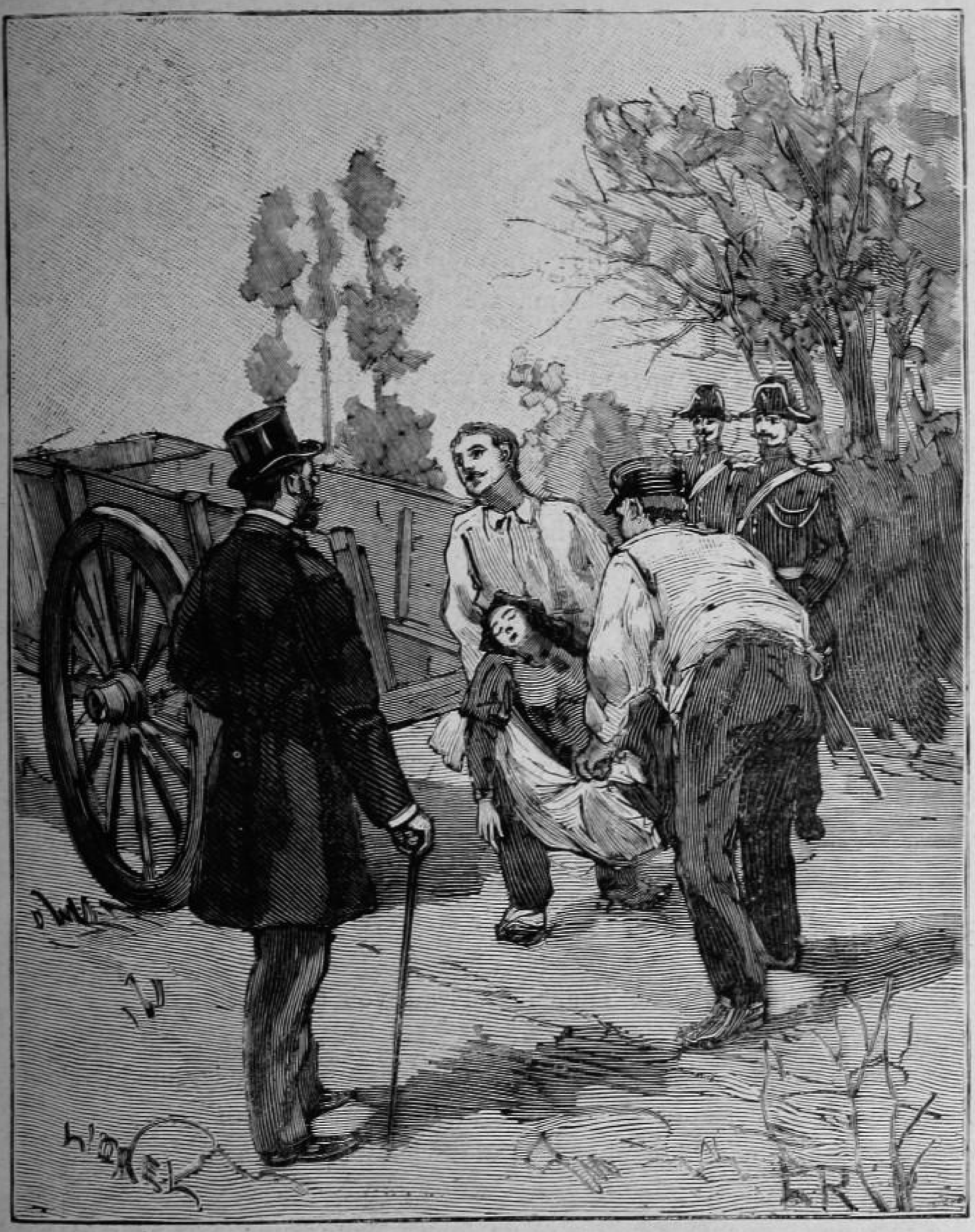

Le corps fut chargé sur une charrette... (P. 362.)

— Parbleu ! c'est son chien qui se plaint comme ça!... Elle est ici, c'est sûr!

Il poussa la porte vermoulue et entra dans la masure en appelant :

— Louise ! êtes-vous là !..

D'abord il ne vit rien.

La masure était très obscure.

Quand on y pénètre venant du dehors, on reste un moment sans rien distinguer.

Charlot enfin put voir...
Il vit et poussa un cri d'effroi.
Un spectacle horrible s'offrait à sa vue.

Il recula terrifié !

Oui, c'était bien Louise, la pauvre Louise Marcel qui se trouvait là dans cette masure, et c'était bien son petit chien qui se trouvait couché sous la table et qui poussait de plaintifs gémissements !...

Charlot épouvanté sortit de la masure et se mit à courir comme un fou dans la direction du village.

Non loin des Blaïs, il aperçut quelqu'un.

Il cria :

— Eh ! là-bas !... vite, vite, venez !

— Qu'y a -t-il?

— Louise est là-haut, dans la bergerie.

— Louise Marcel ?

— Oui.

— Ah ! la pauvre !

— Morte, elle est morte, venez vite, c'est horrible.

D'autres personnes avaient entendu.

On courut avertir tout le monde, tandis que Charlot et quelques hommes couraient en toute hâte vers la bergerie en ruines.

Les premiers arrivés entrèrent, puis reculèrent avec horreur devant l'horrible tableau.

Le corps de la malheureuse jeune fille était étendu en travers de la petite pièce.

La tête penchée sur le côté gauche laissait voir sur le côté droit du cou une plaque de sang coagulé.

Sous cette plaque de sang, il y avait une blessure affreuse, une blessure énorme qui avait certainement produit la mort immédiatement.

Mais ce qu'il y avait de plus horrible, c'était le reste du corps de la pauvre jeune fille.

Le corsage était en lambeaux et ne formait plus qu'une loque méconnaissable.

La poitrine était complètement nue et le sein gauche manquait.

Il avait été coupé !

On voyait à la place une énorme tache rose, formée par les chairs ouvertes

Pas de sang, ce qui prouvait que le meurtrier n'avait fait cette monstrueuse besogne qu'après avoir tué la pauvre fille, en lui portant au cou la terrible blessure dont nous avons déjà parlé.

Le sein droit avait été découpé aussi, mais le monstre ne l'avait pas détaché tout entier.

Il s'était contenté de le replier sur le corps.

Les jupes étaient relevées brutalement jusqu'à la ceinture et on voyait, de la jambe gauche repliée sur la droite, un énorme morceau de chair découpé dans la cuisse et rabattu sur le corps.

Tout ce qu'on pouvait rêver d'horrible était dépassé.

Mais la bête sauvage qui s'était acharnée sur ce corps de jeune fille, ne s'était pas arrêtée là.

Il y avait encore des blessures, encore et encore; notamment trois plaies béantes au ventre, au-dessus de la ceinture.

De la plaie qui se trouvait sur le côté gauche du ventre; on voyait les intestins sanguinolents qui s'échappaient!...

Voilà ce qu'on apercevait en entrant dans la bergerie en ruines.

Un frémissement d'horreur secouait tous les spectateurs.

A ces blessures épouvantables, on put en ajouter une autre encore, lorsque le cadavre eut été retourné. La malheureuse enfant portait à la partie postérieure gauche du corps une entaille qui ne mesurait pas moins de *quarante centimètres* de long sur *douze centimètres* de profondeur!...

L'abominable assassin s'était manifestement servi d'un rasoir pour se livrer à son atroce boucherie.

Quand on fut un peu revenu de l'émotion qu'une pareille découverte avait suscitée, on s'approcha et on regarda dans la masure.

On espérait trouver quelque objet appartenant à l'assassin, et qui permettrait de mettre la justice sur sa trace.

Mais on n'aperçut rien que le sein détaché de la malheureuse enfant qui gisait sous la table; et non loin de là, le petit chien, toujours couché et grelottant, le pauvre toutou, qui n'avait pas quitté sa nouvelle maîtresse, la pauvre fillette si misérablement assassinée.

On chercha dans le voisinage.

On trouva d'abord l'endroit exact par lequel l'assassin avait escaladé la hauteur qui borde la route pour aller à la bergerie.

On retrouva la trace qu'il avait laissée en quittant le lieu du crime.

Cette place était facilement reconnaissable.

Le misérable avait appuyé sa main sanglante sur une pierre et cette main avait laissé sa trace.

A quelque distance de la bergerie, les recherches furent encore fructueuses.

Dans un coin de buisson, on trouva en effet un bissac en toile grossière.

On l'ouvrit.

Il contenait plusieurs objets qui indiquaient clairement que ce bissac avait appartenu à un vagabond, un trimardeur, comme on dit dans la région.

On prit ce sac pour le remettre aux magistrats qui ne tardèrent pas à arriver.

En effet, pendant que les uns cherchaient autour de la masure, d'autres personnes avaient couru jusqu'au plus prochain bureau télégraphique.

La découverte du cadavre avait eu lieu vers onze heures du matin.

La dépêche partit à midi environ, et à trois heures de l'après-midi, le Parquet était sur les lieux du crime.

Déjà, des bruits couraient.

Les conversations de la foule attroupée autour de la masure avaient déjà formulé une accusation.

Qui était l'assassin?

Il n'est pas difficile de deviner qui l'on chargea de cet abominable forfait...

Qui?

Et, Charlot, le malheureux Charlot, qui avait découvert le cadavre le premier.

Tout le monde disait :

— Il fallait bien qu'il le sache, pour qu'il ait été la chercher-là!...

Il suffisait qu'une personne hasardât cela, pour que toutes les autres le répétassent..

On garda aussitôt à vue le pauvre garçon ; et le juge, qui arriva sur les lieux à trois heures, le fit arrêter et conduire au poste de la gendarmerie.

Charlot eut beau protester de son innocence il fut incarcéré toute la journée.

Le juge recueillit toutes les dépositions.

Il y avait beaucoup de personnes qui parlaient d'un trimardeur qu'on avait entrevu dans le voisinage.

On montra le bissac perdu et recueilli à quelques mètres de la bergerie.

Le juge suivit la piste.

Il interrogea ceux qui avaient vu le trimardeur.

Plusieurs personnes déclarèrent l'avoir vu rôder dans les environs ; d'autres déclarèrent qu'il leur avait demandé à boire; le propriétaire d'une ferme voisine affirma qu'il avait parlé au trimardeur et que celui-ci lui avait demandé du travail.

Ce propriétaire se nommait Désiré Camail.

Le juge l'interrogea longuement.

Il demanda un signalement exact.

— Je ne peux vous dire très exactement de quelle façon il était habillé, répondit M. Camail. Il avait l'air misérable, voilà tout ce que je puis vous

dire. Quant à sa physionomie, elle est absolument présente à ma mémoire. C'est un homme de vingt-cinq à trente ans, il a la barbe très noire, et l'un de ses yeux paraît beaucoup moins ouvert que l'autre.

— Avez-vous remarqué lequel?

M. Camail réfléchit un instant.

— Oui, répondit-il enfin. L'œil gauche est moins ouvert que l'œil droit.

— C'est bien, dit le juge, je vous remercie.

Il questionna d'autres personnes.

Chacun disait ce qu'il savait.

Un habitant des Blaïs assura qu'il avait vu le vagabond à cinq cents mètres environ de la bergerie.

Un boucher du Cannet-du-Luc vint affirmer que quelques heures après le crime, il avait vu un vagabond répondant absolument au signalement donné par M. Camail.

Cet individu, à son approche, avait grimpé sur un pin d'une très grande hauteur, et s'était blotti sur les branches, comme un chat.

Des domestiques d'un château voisin firent aussi une déposition intéressante.

Ce château appartient à M. de Colbert.

Les domestiques vinrent déclarer que le soir du crime, un vagabond, dont l'œil gauche semblait moins ouvert que l'œil droit, s'était présenté au château à la nuit tombante.

Il était couvert de sang.

Il se mit à se laver à la fontaine.

Un cocher l'aperçut et lui cria :

— Qu'est-ce que vous faites-là?...

L'homme prit une mine très humble.

— Laissez-moi me laver, dit-il, Dieu vous récompensera. Je suis un malheureux épileptique et je viens d'être pris d'une attaque à quelques mètres du château. Je me suis déchiré et meurtri aux aubépines, comme vous pouvez le voir!... Ah! prenez en pitié ma malheureuse existence, mon bon monsieur et Dieu vous bénira.

Le juge parut intéressé par cette déposition.

— Qu'avez-vous fait alors? demanda-t-il aux domestiques.

— Eh! Monsieur, le juge, nous avons fait ce que toute bonne âme eût fait à notre place...

— Vous lui avez fait la charité?

— Eh! oui... nous lui avons donné des vêtements.

— Et qu'a-t-il fait des siens?

— Il nous les a laissés.

— Qu'en avez-vous fait?

— Nous les avons jetés au fumier, Monsieur, ils étaient trop malpropres!...

— J'examinerai cela, n'y touchez pas, n'est-ce pas?

— Non, monsieur le juge.

L'instruction continua.

Décidément, l'assassin doit être le trimardeur, se dit le juge.

Il ordonna cependant que l'on gardât Charlot jusqu'au lendemain.

Le lendemain, quelqu'un vint affirmer qu'il avait vu le trimardeur dont on parlait, une heure environ après le crime; mais en amont de la bergerie, se dirigeant plutôt du côté opposé, avant le retour de la pauvre Louise.

La distance à laquelle se trouvait alors le chemineau était d'une douzaine ou une quinzaine de kilomètres environ.

Le juge s'interrogea.

Un homme peut-il faire douze ou quinze kilomètres en une heure?

Cela parut impossible.

Il ne se demanda pas si les quinze kilomètres se comptaient par la route ou à travers les champs; il conclut simplement que ce n'était pas le chemineau qui avait commis le crime.

Les charges contre ce trimardeur étaient cependant écrasantes.

Et ce ne sont nullement des charges apportées après qu'on eût connu les déclarations de Vacher, que nous rapportons-là. Tous ces détails sont absolument exacts et les témoins dont nous venons de parler n'ont jamais varié dans leurs dépositions.

Pour qui connaît l'extraordinaire rapidité qu'avait Vacher dans sa marche, cette distance de quinze kilomètres couverte en une heure n'a rien de très suprenant, d'autant plus qu'on n'était pas très fixé sur l'heure exacte du crime.

Les habitants des Blaïs ont donné une heure approximative du départ de Louise Marcel.

A un quart d'heure près, ils pouvaient se tromper.

L'assassin, lui, qui s'était rué à travers la campagne, n'avait pas arrêté sa course avant de se sentir très éloigné et il n'avait pas perdu une minute en route. C'est ce qui le sauva, puisque tout le monde avait observé sa présence; mais c'est aussi ce qui causa le malheur d'un pauvre garçon qui ne méritait pas pareille infortune.

Du reste, le lendemain de l'arrivée du Parquet à Vidauban, le mouvement d'opinion publique fut tel qu'il aveugla le jugement des magistrats.

Le corps chargé sur une charrette fut ramené à la Vaquière.

On juge de la douleur de la malheureuse famille, quand elle apprit l'affreux malheur qui la frappait.

Les souffrances et la fureur de la pauvre mère Marcel ne connaissaient plus de bornes.

Elle dit au juge :

— Je suis sûre que c'est la passion qui a été le mobile du crime!... Ma pauvre petite Louise! si belle déjà et si bien faite! Ah! c'est un misérable qui l'a tuée pour la violer, j'en suis sûre!... Et ce misérable, ce ne peut être que quelqu'un qui la connaissait...

Le juge demanda :

— Qui vous le fait croire?

— Eh! croyez-vous que Louise aurait suivi le premier venu dans cette masure, Monsieur!... Une fillette de treize ans, c'est peureux!...

— Mais elle a peut-être été rencontrée sur la route?

— Sur la route?... Mais il y aurait du sang, Monsieur, et il n'y en a point... Et puis, croyez-vous que le misérable aurait pu la transporter si facilement que ça!... Il y a un mètre de terre à escalader sur la rampe du chemin, et vous croyez qu'elle était facile à porter?... Elle pesait soixante kilogs, ma pauvre Louisette... Il en aurait fallu un gaillard!... Non, non, croyez-moi et ne cherchez pas autre part!... C'est quelqu'un du pays, c'est sûr et elle s'est laissée entraîner jusqu'à la masure... voilà la vérité!.. Et c'est dans la masure qu'il a fait le coup, le bandit!...

— Votre raisonnement paraît assez juste.

— Je suis dans le vrai, allez!...

— Soupçonnez-vous quelqu'un?

— Oui, je soupçonne un terrassier italien, Monsieur le juge. Il travaillait ces jours-ci tout près de la Vaquière et il avait vu ma fille!... Il l'avait regardée plusieurs fois avec une telle insistance, que ma pauvre Louisette a pris peur et elle me l'a dit...

— Votre déclaration est très grave!...

— Cherchez là, Monsieur le juge. Vous trouverez, j'en suis convaincue!...

Le juge chercha en effet.

Il fit arrêter l'ouvrier italien.

Il lui dit quelles charges pesaient sur lui.

L'homme stupéfait se défendit furieusement.

— Oui, déclara-t-il, je la connaissais la petite, je l'avais vue!... Mais quant à l'avoir tuée, il faut être un sauvage pour m'accuser de ça!... Moi j'aime les jolies filles, c'est vrai; mais quand je les veux, je n'ai pas besoin de les tuer, elles viennent à moi toutes seules!...

— Qu'avez-vous fait le jour du crime?

— Je suis parti au travail avec mes camarades.

— Où cela ?

— Notre nouveau chantier est plus rapproché de Vidauban; nous avons quitté la Vaquière le matin du crime.

— Vous étiez avec tous vos camarades?

— Oui.

— Vous ne les avez pas quittés?

— Pas un seul instant.

— Je vais faire vérifier vos dires.

— Vérifiez, vérifiez, je suis innocent, sang de la Madone, et je n'ai pas peur de vous.

Le juge vérifia en effet.

Il fit appeler les camarades de l'Italien.

Ceux-ci déclarèrent unanimement qu'il avait dit la vérité, qu'il était parti le matin avec eux, et qu'il n'avait pas quitté le chantier un seul instant.

Il n'y avait qu'une chose à faire : remettre l'Italien en liberté.

Le juge le relâcha.

Puisque ce n'était ni l'Italien ni le chemineau qui avaient commis le crime, qui était-ce donc?

Le juge fit porter son enquête sur plusieurs habitants du village de Chaume et pour commencer, il fit encore une fois appréhender Charlot.

Pourquoi pas?

Est-ce que ce garçon n'avait pas découvert le cadavre le premier?

S'il l'avait si bien découvert, c'est qu'il devait savoir où il était!...

Le juge se fit le même raisonnement que les paysans, et Charlot, cette fois, fit connaissance avec la prison de Draguignan.

On ne pensa pas à courir après le chemineau, on trouva plus simple de coffrer les gens qui n'ayant peur de rien, parce qu'ils se sentaient innocents, restaient tranquillement dans leurs demeures.

La seconde arrestation de Charlot déchaîna définitivement l'opinion publique contre le malheureux garçon.

Il faut dire que c'était bien elle qui était la cause réelle de son arrestation.

Le juge avait suivi l'opinion.

Au lieu d'avoir des idées personnelles et de rapprocher les extraordinaires charges qui s'accumulaient contre le chemineau, il préféra se guider sur les habitants du pays; tous de braves gens, mais trop surexcités pour avoir une opinion indépendante et saine.

Le juge pouvait et devait avoir une certitude basée sur des faits froidement envisagés.

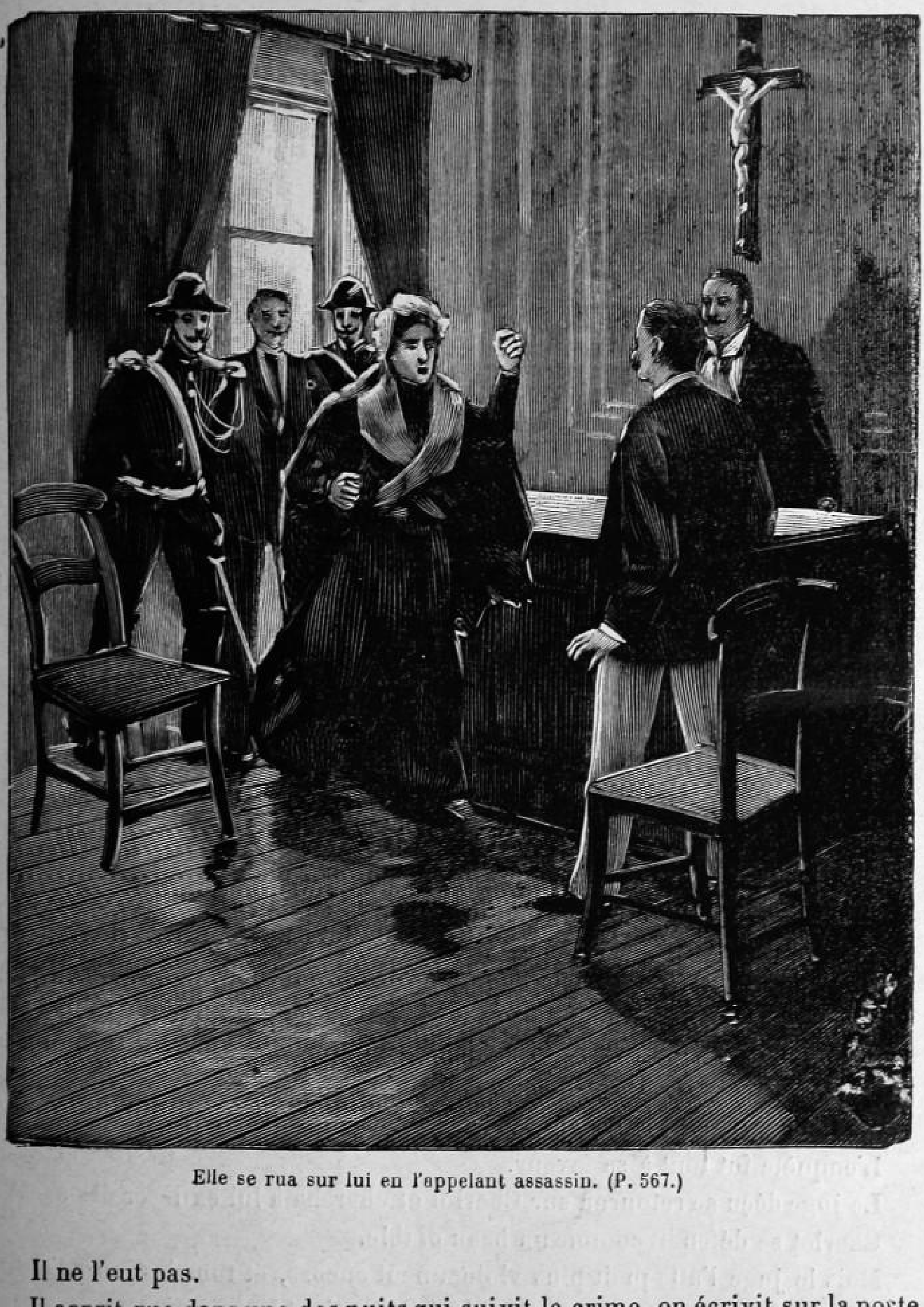

Elle se rua sur lui en l'appelant assassin. (P. 567.)

Il ne l'eut pas.

Il apprit que dans une des nuits qui suivit le crime, on écrivit sur la porte de Charlot :

Ici habite l'assassin de Louise Marcel.

Il apprit la fureur de l'accusé et sut les accusations qui se précisaient de toutes parts pour se réunir sur la tête du pauvre diable.

Cela lui suffit.

Charlot eut beau expliquer l'emploi de son temps, on nia tout et on le laissa moisir plusieurs semaines dans les cachots de la prison de Draguignan.

Il avait commis le crime de trouver le cadavre le premier!...

Ce fait curieux peut-être rapproché d'un autre fait que l'on verra raconté plus loin.

A Vidauban, Charlot découvre le cadavre le premier et on l'accuse du crime ; au bois du Chêne, près d'Étaules où se trouva tuée Augustine Mortureux, des fermiers furent accusés du crime, parce qu'ils n'avaient pas découvert le cadavre placé à quelques centaines de mètres de leur maison.

Étrange antithèse !

Il est vrai de dire que le Parquet de Dijon ne voulut jamais inquiéter les fermiers dont nous parlons, convaincu, à bon droit, de leur innocence.

Là réside la différence.

A Dijon, on crut bien au chemineau, au Parquet du moins; les événements ont couronné la clairvoyance de ces magistrats.

Cependant, Charlot attendait en prison la clôture de l'instruction.

Le juge perquisitionnait partout.

Il faisait éplucher par la police la vie de tous les habitants de Chaumes.

Il voulait absolument que Charlot eût des complices.

Le garde champêtre de Cannet-du-Luc avait raconté partout qu'il avait passé à trois mètres de la masure, presque au moment du crime, s'il devait en croire l'heure que les habitants de Blaïs donnaient pour le départ de Louise Marcel.

Le juge l'apprit.

Il s'empressa de soupçonner le garde-champêtre.

Il le fit mander plusieurs fois et l'interrogea avec la dernière sévérité.

Il avait chargé plusieurs agents secrets de scruter la vie du pauvre homme et fit prendre partout des informations sur sa moralité, pour savoir s'il n'était pas capable de recevoir de l'argent d'un criminel pour se taire sur ce qu'il aurait pu voir.

M. Brun est un parfait honnête homme.

L'enquête fut tout à sa faveur.

Le juge déçu se retourna sur Charlot et chercha à lui extirper des aveux.

Charlot se défendit comme un beau diable.

Mais le juge l'attaquait plus violemment encore, et tous les jours l'accusait plus formellement d'avoir perpétré l'abominable assassinat.

Heureusement, le pauvre garçon ne se laissa pas intimider.

Il subit les longues semaines de prison préventive et resta au secret, sans cesser de proclamer son innocence.

A la fin, n'ayant pas de preuves matérielles, le juge fut contraint de lui ouvrir les portes de son cachot.

Charlot rentra dans son pays.

Quel accueil devait l'y attendre !...

Pour tout le monde, il était l'assassin.

Le paysan, qui ne sait pas comprendre toutes les ficelles de la juridiction, déclarait sans sourciller :

— Faut bien que ça soit lui, puisqu'on l'a gardé si longtemps !... seulement voilà... personne n'a rien vu !... Ce qui n'empêche pas qu'il y avait des traces de sabots sur le talus de la route, à côté de la pierre sanglante... Eh ! ben... il avait des sabots, n'est-ce pas, Charlot, le jour du crime? Oui... Eh ! ben... suffit !...

L'accusation terrible pesa toujours sur la tête du pauvre Charlot. Depuis le jour où il a été remis en liberté, jusqu'au moment où Vacher a fait ses déclarations au juge de Belley, le sympathique M. Fourquet, Charlot a été considéré dans le pays comme l'assassin impuni de la petite Louise.

Il y eut même une scène terrible, dans le cabinet du juge d'instruction, lorsqu'un peu plus tard, celui-ci poursuivant une autre piste, eut besoin de mettre Charlot en présence du nouvel, accusé et de la mère de la victime. Ce juge, en effet, suivait évidemment toutes les pistes... sauf la bonne.

La famille de Louise Marcel était formellement convaincue que Charlot était le meurtrier. Aussi, lorsque la mère Marcel le vit en face d'elle, elle se rua sur lui en l'appelant : assassin, boucher d'enfants !

Elle le frappa même violemment et les gardes eurent la plus grande peine à lui faire lâcher prise.

Aujourd'hui, que Vacher a fait des aveux complets, il faut espérer que l'on est revenu à de meilleurs sentiments vis-à-vis du malheureux Charlot.

Les premières nouvelles avaient laissé le pays un peu sceptique, car, à plusieurs reprises, des fous s'étaient accusés de ce crime ; mais les détails donnés par Vacher ont été si précis, qu'il ne doit plus subsister aucun doute dans les esprits de tous ceux qui sont de bonne foi.

La famille Marcel, au moment où Vacher a fait ses révélations, n'habitait plus la Vaquière.

Elle avait quitté cette ferme depuis quelques mois, pour retourner au hameau des Bertrands, sur le territoire de Thoronet, où la pauvre Louise avait reçu le jour.

La mère de la malheureuse enfant ne pouvait plus supporter la vue du chemin et de la masure qui réveillaient en elle de si terribles souvenirs.

La douleur rongeait la pauvre femme depuis deux ans, et elle est morte de chagrin.

Elle n'est pas morte cependant sans connaître les déclarations de Vacher.

Ce fut aux environs du 14 octobre 1897 que les révélations de l'abominable assassin furent connues dans le département du Var.

La mère Marcel agonisait.

On vint à son chevet et on lui dit :

— Mère, il paraît que l'assassin de la pauvre Louise est enfin arrêté.

La vie revint chez la malheureuse

Elle se dressa sur son lit, les joues tout à coup rosées d'une bouffée de sang chaud et elle s'écria :

— Est-ce qu'on va lui couper le cou au moins, cette fois, à ce brigand de Charlot ?

— Mais ce n'est pas Charlot!...

— Qui donc, alors?

— Un nommé Vacher.

— Qui ça, Vacher?

— Le chemineau.

La pauvre femme s'abattit sur son lit avec un rire de folle.

— Ah! ah ! ah! s'écria-t-elle. Vacher!... Le chemineau! Ah! ah! ah!.. C'est Charlot, Charlot, Charlot... Rends-moi mon enfant, misérable!... Louise, ma Louisette, rends-la moi, bandit, brigand, boucher d'enfants!...

— Mais, je vous jure, mère Marcel, disait-on, c'est Vacher, il l'avoue, il raconte tout!...

— C'est Charlot qui l'a payé pour le dire!... Ah! ne me dites pas ça, je croirais que vous en êtes aussi!... Taisez-vous, taisez-vous!... C'est Charlot, je le jure!...

Elle tomba en syncope.

On s'empressa.

Il fallut plusieurs heures pour la ranimer.

Le maire de Vidauban avait reçu notification des déclarations de Vacher.

Il en fit part publiquement à la population du pays et vint lui-même dans la famille Marcel pour lui faire les déclarations officielles.

Il fut reçu par la mère Marcel comme l'avaient été ceux qui lui avaient appris la nouvelle.

— Allez-vous-en! criait-elle! C'est Charlot qui est l'assassin!... Laissez-moi m'en aller en paix au moins! Je vais bientôt paraître devant Dieu, je lui demanderai la punition de l'assassin de mon enfant!...

Les jours de la malheureuse femme étaient comptés.

On aurait voulu lui faire comprendre l'épouvantable erreur dans laquelle elle s'enracinait.

Tout fut inutile.

Il était impossible de lui faire entendre que le coupable n'était pas Charlot

Un prêtre fut appelé à son chevet.

L'ecclésiastique chercha à faire entendre la voix de la raison à la malheureuse femme.

Il n'y parvint pas davantage.

A toutes ses paroles la mourante répondait :

— C'est Charlot!... C'est Charlot qui a tué ma pauvre Louise, j'en suis sûre; ne me parlez plus de l'autre!...

Elle mourut dans cette conviction, le dimanche 7 novembre 1897.

Cependant, la plupart des personnes de bon sens et de bonne foi n'émirent aucun doute sur les déclarations du juge d'instruction de Belley, M. Fourquet, et se rendirent à l'évidence, lorsque Vacher eut donné une certaine quantité de détails précis qui permirent de reconnaître qu'il ne se vantait nullement en avouant le crime de Vidauban.

Il indiqua son itinéraire.

Il fit mieux.

M. Fourquet, lui ayant opposé des doutes, Vacher précisa et lui dit qu'il avait rencontré, à deux cents mètres de l'endroit du crime, des paysans qui ramassaient des olives.

On vérifia cette déclaration.

Elle fut reconnue exacte.

Vacher ajouta encore qu'il avait demandé à boire dans une maison située à quelques centaines de mètres plus loin.

Cette nouvelle déclaration était exacte également.

On trouva le fait consigné dans l'enquête qui eut lieu sur le chemineau quelques jours après l'assassinat.

On le relevait également dans l'enquête générale faite sur les crimes de Vacher, par M. Fonfrède, procureur de la République à Dijon.

Le doute n'était plus possible.

On nous assure cependant qu'il y a encore nombre de personnes qui croient à la culpabilité du malheureux Charlot.

La famille de la pauvre victime en est restée, dit-on, convaincue.

Charles Roux habite à Chaumes.

Il réclame avec instance la confrontation de Vacher avec les personnes qui le virent le jour du crime.

Il obtiendra certainement cette satisfaction, qui est la seule, d'ailleurs, qu'on puisse lui accorder.

Il a le désir d'être réhabilité moralement aux yeux du pays et on ne saurait trop appuyer sa juste réclamation.

La plupart des témoins, du reste, ont déjà reconnu Vacher d'après les photographies qui ont été publiées de lui.

Malgré tout, le Maire de Vidauban a conféré avec le procureur général, à seule fin d'obtenir l'envoi de Vacher sur les lieux mêmes.

Il faut espérer qu'il l'obtiendra; car les souffrances morales du malheureux Charlot ont dû être terribles.

C'était au nom de la loi, en effet, qu'on l'a deshonoré jadis et qu'on l'a réduit, pendant trois années, à une existence de paria et de sauvage.

Sa mère est morte de chagrin.

On a été sans pitié pour lui, on l'a poursuivi avec le plus grand acharnement, en se complaisant dans une erreur monstrueuse et en l'arrêtant, lui qui ne fuyait pas le pays, au lieu de rattraper le fameux chemineau, dont l'arrestation aurait sans doute été plus difficile.

Il mérite bien une compensation.

Légalement, on ne lui doit rien.

Il n'a pas été condamné, c'est déjà bien beau!...

Mais s'il ne peut réclamer aucune indemnité pour les longs mois de prison qu'il a subis et pour les tortures morales qu'il a endurées, il peut tenter d'obtenir une lettre du Procureur général et en faire faire l'affichage dans toutes les communes où il est connu.

Nous croyons que la justice ne lui refusera pas cette satisfaction qui ne coûtera rien à personne.

*
* *

Après l'assassinat de la pauvre petite Marcel, Vacher était sorti de la bergerie ruinée où gisait le cadavre sanglant.

Il s'était rué sur l'enfant pour la violer; et, après l'assassinat, il n'avait plus osé toucher le corps de la malheureuse victime.

Sa rage de sang était satisfaite; il était content, et s'en alla sans un regard en arrière.

Au moment où il sautait dans le chemin, sa main sanglante appuya sur une pierre et laissa la trace que l'on constata.

Il aperçut alors le chapeau de paille de Louise Marcel.

La pauvre fillette l'avait laissé tomber à terre en escaladant le talus et n'avait pas osé le ramasser, dans sa hâte de se cacher aux yeux du chemineau qu'elle voyait avancer vers elle.

Vacher ramassa le chapeau et alla le cacher derrière des broussailles.

On l'y retrouva quelques semaines plus tard.

—Maintenant, se dit le misérable, il faut courir, sans quoi on va m'arrêter!...

Et il prit sa course.

Son bissac de toile le gênait pour courir.

Il le jeta.

C'est ainsi que ce sac fut retrouvé le jour même où Charlot découvrit le cadavre.

Vacher redoutait d'être soupçonné, car il avait rencontré beaucoup de monde, comme on l'a constaté.

Il alla demander à boire dans une maison isolée, puis il se jeta comme un fou à travers les champs et, toujours courant, arriva à une grande distance du lieu du crime.

Il fut encore rencontré à ce moment.

Plus loin, il alla demander des habits de rechange aux domestiques du château de M. de Colbert et c'est alors qu'il fut rencontré pour la dernière fois.

Dès lors, il se jeta à travers champs ; et au lieu de descendre sur le midi pour aller à Menton voir sa sœur, il prit par le nord et remonta vers Grenoble.

Sa trace était perdue ; il fit des marches forcées pour égarer encore les poursuites et, tout apaisé, il décida qu'il passerait l'hiver dans les environs de Grenoble s'il parvenait à trouver du travail.

Il eut la chance d'en trouver assez vite.

Le crime de la Vaquière fut commis le 20 novembre 1894 ; le 30 décembre, Vacher entrait en condition à la ferme des Hospices, gérée par M. Rey-Peyrolles.

Là, il fut tranquille.

C'était l'hiver. Il ne se souciait que d'une chose ; avoir son gîte et sa nourriture assurés pendant que la neige et la bise rendaient la campagne peu hospitalière aux chemineaux.

Il resta un peu plus de deux mois dans cette ferme.

Entré le 30 décembre 1894, il en sortit au printemps, c'est-à-dire le 12 mars 1895.

Il avait eu une discussion avec M. Rey-Peyrolles et celui-ci, insulté par Vacher, l'avait mis à la porte aussitôt.

Vacher partit furieux.

Le lendemain, M. Rey-Peyrolles recevait une carte postale d'injures datée de Saint-Ismiers, dans l'Isère.

La carte était de Vacher.

C'était son adieu.

M. Rey-Peyrolles n'entendit plus parler de lui jusqu'au jour de son arrestation.

Vacher ne chercha pas à rentrer pour longtemps dans une ferme, parce que le printemps approchait et rendait plus faciles les longues pérégrinations de pays en pays.

Il eut la curiosité de remonter vers le nord, lui qui était toujours resté dans le sud et le sud-est, et il résolut d'aller jusqu'à Paris, pour connaître

les routes et profiter de l'hospitalité des paysans qu'on lui avait dit être assez large.

Il traversa donc la Savoie, la Bresse et le Beaujolais.

Il mendiait en route, entrait dans une maison quand il avait faim ; dans une autre quand il avait soif.

Il ne manquait de rien.

Dans ces pays plantureux où la terre donne une belle et productive récolte, le paysan est hospitalier et donne très volontiers au chemineau qui passe.

Parfois, quand Vacher avait besoin d'argent, il demandait à travailler quelques jours.

Il arrivait souvent qu'on l'acceptait, surtout quand il avait montré son livret militaire.

Il parvint ainsi à Dijon.

III

LE CRIME DU BOIS DU CHÊNE

I

LA MAISON DU GARDE.

L'affaire du bois du Chêne est certainement une des plus passionnantes qu'aient suscitées les crimes de Vacher.

Après l'affaire de Saint-Étienne-de-Boulogne, dans l'Ardèche, il n'y en eut pas de plus troublante.

On y voit un mouvement d'opinion effrené; une ville tout entière luttant contre le Parquet, prenant l'affaire pour base électorale et envoyant siéger au Conseil d'arrondissement un des adversaires les plus fougueux des représentants de la justice et de la raison ; on y voit enfin une victime poursuivie à faux avec la dernière rigueur par l'opinion publique et quelques magistrats intègres qui ont eu la force de résister aux attaques les plus violentes, et le courage de se laisser vilipender pendant de longs mois dans les journaux locaux, plutôt que de poursuivre et de faire condamner celui que désignait la fureur publique, et dont l'innocence était indiscutable à leurs yeux.

En cette occasion, le Parquet a fait son devoir avec une conscience et une abnégation dignes de tout éloge.

Nous serons heureux de rendre hommage au Parquet de Dijon, dont la fermeté et la probité pourront servir d'exemple dans ce long récit mêlé de crimes et d'enquêtes judiciaires, où l'on pourra constater trop souvent hélas!.. des maladresses ou des défaillances de la part de la magistrature.

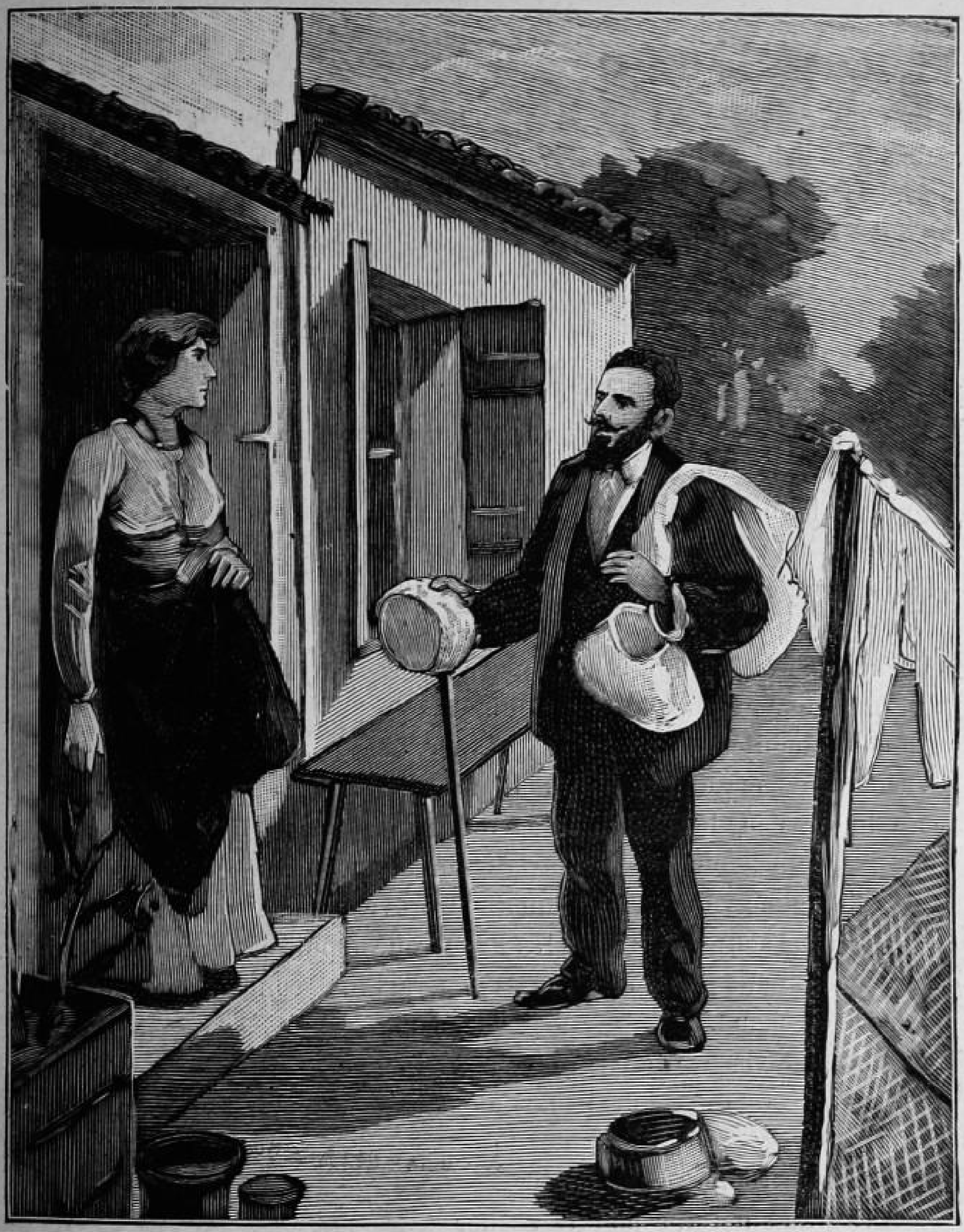

« Ah! comme vous seriez bonne, ma brave dame, si vous me permettiez de tremper ma soupe chez vous! » (P. 374.)

*
* *

Vacher avait traversé le Beaujolais.

Il arrivait en Bourgogne et allait tenter de gagner la Champagne en suivant la grande route nationale qui va de Dijon à Paris.

Il resta quelques jours dans la région dijonnaise.

Il se trouvait un soir dans le bois de Clénar, sur le territoire de la commune de Saint-Jullien, tout près de Dijon.

Il avait faim, car il marchait depuis le matin et n'avait pas mangé grand' chose.

En continuant à s'avancer dans le bois, il espérait gagner quelque ferme bâtie sur la lisière ; mais le jour avançait et les futaies succédaient aux futaies.

Tout à coup, Vacher entendit un bruit de voix et de rires. Il s'arrêta net.

— Parbleu ! pensa-t-il, il y a quelqu'un par là !... Je vais peut-être pouvoir manger un peu !...

Il se guida sur le bruit et s'avança lentement et silencieusement du côté d'où venaient les voix.

Bientôt, il aperçut une maisonnette dans les arbres.

— Voilà bien mon affaire, se dit-il.

Quittant le fourré, il regagna le chemin qui se dirigeait vers la maisonnette.

Il distingua encore des rires de jeunes filles et pressa le pas pour arriver plus vite.

Vacher déboucha, tout à coup, devant une clairière.

La maison était construite au milieu.

Elle était habitée par un garde forestier.

Vacher s'avança et leva poliment son chapeau quand il aperçut la maîtresse du logis sur le seuil de la porte.

— Que voulez-vous ? demanda la femme du garde.

— Ah ! comme vous seriez bonne, ma brave dame, si vous me permettiez de tremper ma soupe chez vous !... Je marche depuis ce matin et j'ai faim... J'ai mon pain dans mon bissac, mais je serais bien content de manger quelque chose de chaud.

La femme dévisagea le chemineau.

Il n'avait pas bonne mine ; mais elle eut pitié de lui et lui dit en s'effaçant :

— Entrez et trempez votre soupe.

— Ah ! grand merci, répondit Vacher

La femme appela :

— Louise !... Marie !...

Deux voix de jeunes filles répondirent :

— Nous voici, maman !...

Et les deux enfants accoururent.

C'étaient les deux sœurs. Elles avaient dix-sept ans et seize ans.

— Mettez un grand bol sur la table, mes enfants, et activez le feu pour faire la soupe à ce brave homme.

Les jeunes filles s'empressèrent.

— Boiriez-vous un bol de lait? demanda la bonne femme du garde à Vacher.

— Avec grand plaisir!... Mais vous êtes trop bonne, madame!...

— Bah! il faut bien s'entr'aider!...

— Dieu vous bénira!...

Vacher suivait d'un œil avide les mouvements de l'aînée des jeunes filles.

Il dit enfin à son hôtesse :

— Vous avez de belles enfants!...

— N'est-ce pas?

— Certes!... L'air des bois les engraisse et leur donne des couleurs... Ce seront des gaillardes!...

Vacher parlait avec tant de conviction que la femme du garde le considéra avec surprise.

Elle alla néanmoins chercher du lait pour l'offrir au chemineau, tandis que sa fille allait d'une pièce à l'autre, préparant ce qui était nécessaire au repas de l'hôte.

Dès que la mère eut tourné les talons, Vacher s'élança vers la jeune fille et se mit à la complimenter.

Celle-ci le repoussa et sortit.

Elle alla dans la cour donner à manger aux volailles.

Vacher la suivit.

— Vous m'ennuyez, dit à la fin la jeune fille. Vous n'êtes pas convenable. Je vais appeler ma mère.

Vacher ne s'arrêta pas pour si peu.

Il voulut se rapprocher de la jeune fille; mais celle-ci rentra vivement à la maison.

Sa mère rentrait

Élle lui dit de quelle façon bizarre le chemineau se conduisait.

La brave femme fut indignée.

Elle interpella Vacher.

— Tâchez de laisser ma fille tranquille, vous, n'est-ce pas?... lui dit-elle. Sans ça, j'aurai tôt fait de vous mettre dehors.

— Bah! laissez, la mère, dit Vacher. J'ai voulu rire!... Votre fille ne comprend pas la plaisanterie.

— Enfin, ne recommencez pas.

— C'est compris. Vous êtes trop gentille pour que je vous ennuie.

Vacher s'assit alors sans façon.

La soupe était prête; il mangea.

La femme du garde l'examinait sans en avoir l'air.

Vacher ne s'aperçut de rien et jeta des regards d'envie sur la jeune fille qui allait et venait, se livrant aux soins du ménage.

La femme du garde n'était qu'à moitié rassurée.

Enfin, son mari rentra.

Elle n'eut pas le temps de le prévenir de ce qu'avait fait le chemineau, car Vacher se leva devant le maître de la maison et lui dit :

— Bonjour au brave homme dont la famille me donne l'hospitalité!... Que le bon Dieu le bénisse et lui donne tout ce qu'il désire!

Le garde répondit en souriant :

— Merci, mon garçon.

Il posa son fusil dans un coin et vint s'asseoir à la table.

— Ah! dit-il d'un ton satisfait, il fait bon se reposer un peu une fois rentré chez soi.

— Je comprends ça, dit Vacher.

— C'est plein de braconniers, par là.!. Tous les jours, je suis obligé de faire des tournées très longues pour les surveiller...

— Le métier est dur.

— Bah ! on s'y fait.

— C'est vrai.

— Et puis, la vie au grand air... Rien n'est meilleur que ça, vous le savez, hein, mon compère?...

— Vous avez raison, parbleu, répondit Vacher. Ah ! le grand air!... parlez-moi de ça.

— Qu'est-ce que nous boirions bien ? fit le garde... Hé!... femme... apporte-nous du marc... Vous aimez ça, le garçon?

— Du marc de Bourgogne?... Oui, c'est bon ça.., donnez-en un peu,... ça ne peut faire que du bien...

— Apporte le marc, dit le garde à sa femme.

La femme obéit.

Elle sortit et revint en rapportant une bouteille.

Les deux hommes trinquèrent et causèrent encore un moment; puis, Vacher se leva, car il voulait, disait-il, gagner Dijon dans la soirée.

Le garde lui donna un large morceau de pain et du saucisson pour la route.

Il le traitait en camarade.

En effet, Vacher lui avait parlé du régiment.

Il avait dit qu'il était sergent.

C'en était assez pour que le brave garde lui tendît les mains et l'accueillît comme un frère.

Vacher partit.

Ce ne fut qu'après son départ que la femme du garde put faire connaître

à son mari l'attitude inconvenante de l'homme qui venait de sortir.

Vacher avait dit au garde, entre autres choses, qu'il suivait les sentiers dans les bois et non les routes.

— C'est un drôle de corps, continua la femme du garde; et, je te préviens que s'il revient ici, tout sergent qu'il est, je lui fermerai la porte au nez.

— Et tu auras raison, dit le mari. Si j'avais pu penser que ce gredin s'était conduit ainsi vis-à-vis des enfants, je lui aurais mis mon pied quelque part.

Quelques jours passèrent.

On commençait à oublier le chemineau, quand dans la nuit du 6 au 7 avril, le garde et sa femme furent réveillés par un bruit insolite.

— Va donc voir, dit la femme à son mari.

— C'est dehors que se produit le bruit, n'est-ce pas?

— Oui. On dirait quelqu'un qui gratte le mur.

— C'est singulier.

— On dirait que c'est sous la fenêtre de la chambre des enfants?...

— En effet.

— Va vite.

Le garde s'habilla en toute hâte.

Il faisait nuit noire au dehors.

— Ne sors pas, dit la femme. Si c'est un malandrin, tu pourrais attraper un mauvais coup.

— Je vais regarder par la fenêtre.

— Prends ton fusil.

— Sois tranquille.

Le garde prit son fusil et se dirigea vers la chambre de ses filles.

Au bruit qu'il fit en ouvrant la porte, le bruit du dehors cessa subitement.

Le garde alla à la fenêtre et l'ouvrit.

Il lui sembla entendre un frôlement de branches dans les broussailles qui entourent sa maison.

— Sacrebleu! murmura-t-il, il y avait bien quelqu'un!... Le coquin s'enfuit!...

L'idée lui vint de tirer un coup de fusil dans la direction où il entendait fuir.

Mais il n'avait pas de raisons sérieuses pour tirer et il se retint.

— Pourquoi diable grattait-il donc? se demanda-t-il.

Il n'avait pas pris de lumière, espérant surprendre l'individu; il revint à la chambre où il couchait, alluma la lampe et revint dans la pièce où ses filles dormaient toujours d'un sommeil paisible.

Le garde s'approcha de la fenêtre.

Cette ouverture est fermée par des barreaux de fer.

Elle se trouve à hauteur d'appui, sur la petite cour de la maisonnette.

Le garde regarda et constata avec stupéfaction que l'un des barreaux de la fenêtre manquait !...

Le barreau avait été arraché.

Il voyait en haut et en bas les deux trous qu'il avait occupés dans le ciment.

Évidemment, un malfaiteur avait voulu s'introduire par là dans la maison, et comme l'issue était trop petite, il avait cherché à desceller d'autres barreaux.

Le ciment de la barre voisine était, en effet, à demi détaché, et on y voyait des traces de pointes.

Le malfaiteur avait dû chercher à l'arracher à l'aide d'un fort couteau muni d'une pointe solide.

Le garde tout pâle, pensa :

— Mes pauvres fillettes l'ont échappé belle !...

De suite, il revint vers sa femme, et lui dit ce qui arrivait.

— Je suis sûre que c'est encore un coup du chemineau de l'autre jour !... s'écria-t-elle.

La nuit se passa dans l'effroi pour la malheureuse mère. Le garde ne se recoucha pas.

Il veillait, son fusil armé près de lui.

Le lendemain, il resta chez lui et envoya sa femme prévenir la gendarmerie.

Celle-ci donna le signalement du chemineau.

La gendarmerie se mit sur pied.

La brigade d'Arc-sur-Tille battit les bois voisins ; mais on n'arriva pas à retrouver la trace du malfaiteur ; c'est-à-dire de Vacher qui, depuis longtemps, avait pris la fuite et s'était dirigé d'un côté différent.

C'est qu'avant la dénonciation, avant que la brigade se fût mise en mouvement, avant toutes les paperasseries légales de la gendarmerie, il s'était écoulé près de deux ou trois jours, et pendant ce temps-là, Vacher n'avait pas perdu son temps... Il avait filé...

Le garde remit le barreau délaché en place et consolida les autres.

Dès lors, il laissa toujours une arme chargée à la maison, pour que sa femme et ses filles pussent se défendre en cas d'attaque.

Un mois s'écoula encore.

Les renseignements arrivèrent au garde, de la gendarmerie d'Arc-sur-Tille.

On lui disait que toutes les recherches avaient été stériles et qu'on n'avait pas même appris que le chemineau signalé par lui eût été vu dans une maison du pays à dix lieues à la ronde.

Ce rapport rassura toute la famille.

La mère des jeunes filles s'écria :

— Enfin! nous en sommes peut-être débarassées!... Il aura eu peur cette fois, et je compte bien que nous ne le reverrons plus.

Néanmoins, les jeunes filles avaient l'ordre de ne pas s'écarter de la maison.

La femme du garde s'astreignit même à faire ses commissions elle-même au village voisin pour que ses filles n'aient pas à craindre de rencontrer le brigand en route.

La demeure de ce garde se trouve non loin du bois du Chêne, qui s'étend le long de la grande route de Paris à Dijon.

Le matin du dimanche 12 mai 1895, la femme du garde laissa ses filles seules à la maison, pour aller chercher de l'herbe pour les lapins.

Son mari était parti avec elle pour l'aider à porter son fagot.

Les deux jeunes filles restèrent donc seules, dans la cour de la maison.

Tout à coup, un homme se dressa entre deux arbres, à quinze mètres devant elles.

Il était vêtu d'un pantalon gris sale, d'une chemise blanche sale et d'une blouse de toile bleue à liserés blancs.

Sa figure était cachée par un chapeau de feutre rabattu sur ses yeux.

L'homme courait vers elles plutôt qu'il ne marchait.

En une seconde, elles le reconnurent.

C'était le terrible chemineau qui les avait poursuivies jadis et qui avait descellé le barreau de la fenêtre de leur chambre.

— Vite, s'écria l'aînée des jeunes filles, rentrons à la maison.

Elle prit sa sœur par le bras et se précipita dans la cuisine de la maisonnette.

D'une poussée violente, elle ferma la porte, la verrouilla et courut fermer les volets des fenêtres.

C'était encore Vacher, en effet.

Il guettait la maison sous bois, depuis plusieurs jours, et avait aperçu le garde qui s'en allait avec sa femme.

Il avait cru le moment propice et s'était rué vers la maisonnette.

Ses calculs avaient heureusement été déjoués par la rapidité avec laquelle les deux jeunes filles avaient pu se réfugier chez elles.

Il leur cria des injures et voulut s'approcher de la porte, pour tenter de l'enfoncer.

Il y fut certainement parvenu, car il était très fort; mais il avait compté sans le chien de garde.

En effet, depuis l'événement qui avait nécessité l'intervention de la gen-

darmerie, le garde s'était procuré un gros chien qui se précipita sur Vacher, quand il vit celui-ci s'avancer vers la maison.

Vacher lui jeta des pierres.

Le chien s'éloigna en aboyant toujours furieusement, et il se mit à tourner autour du misérable avec une telle rapidité, cherchant un instant d'inattention de sa part pour se précipiter sur lui, que Vacher comprit qu'il n'y avait plus rien à espérer pour lui, et il s'éloigna en montrant le poing à la maison et en prononçant d'horribles menaces.

Les jeunes filles, cachées derrière la fenêtre, avaient remarqué qu'il portait des souliers éculés, déchirés au bout, qui laissaient passer le bout de ses pieds.

Ce détail a son importance, on le verra plus loin.

Cette scène se produisait vers sept heures du matin.

Quelques minutes après, le garde et sa femme rentrèrent.

Ils trouvèrent leurs filles en larmes.

Les pauvres enfants racontèrent en tremblant ce qui venait de se passer.

Le garde s'écria :

— Eh! je croyais bien l'avoir reconnu tout à l'heure dans les broussailles !... mais je n'en étais pas sûr... Ah ! le misérable !... il va payer ça.

Et jetant le fagot d'herbes qu'il portait, il se précipita dans la maison, saisit son fusil et sortit.

— Prends garde, papa, crièrent les fillettes. Il a un couteau dans la main, il pourrait te donner un mauvias coup !...

— N'ayez pas peur, mes petites. Je ne crains rien.

Et il s'enfonça dans le bois du Chêne où Vacher s'était précipité en quittant la cour de la maisonnette.

Le bois du Chêne est assez vaste.

Le garde résolut de le battre avec le plus grand soin.

Il rencontra un monsieur décoré de la Légion d'honneur accompagné de deux dames et d'un petit garçon.

Il les arrêta.

— N'auriez-vous pas vu un homme vêtu d'une blouse bleue? leur demanda-t-il; un trimardeur?...

— Mais certainement, s'écrièrent les deux dames et nous avons eu grand peur.

— Où est-il?

— Oh ! Il doit être loin maintenant. Il courait comme un sauvage à travers le bois.

— C'est mon homme ! s'écria le garde.

— Vous le recherchez?

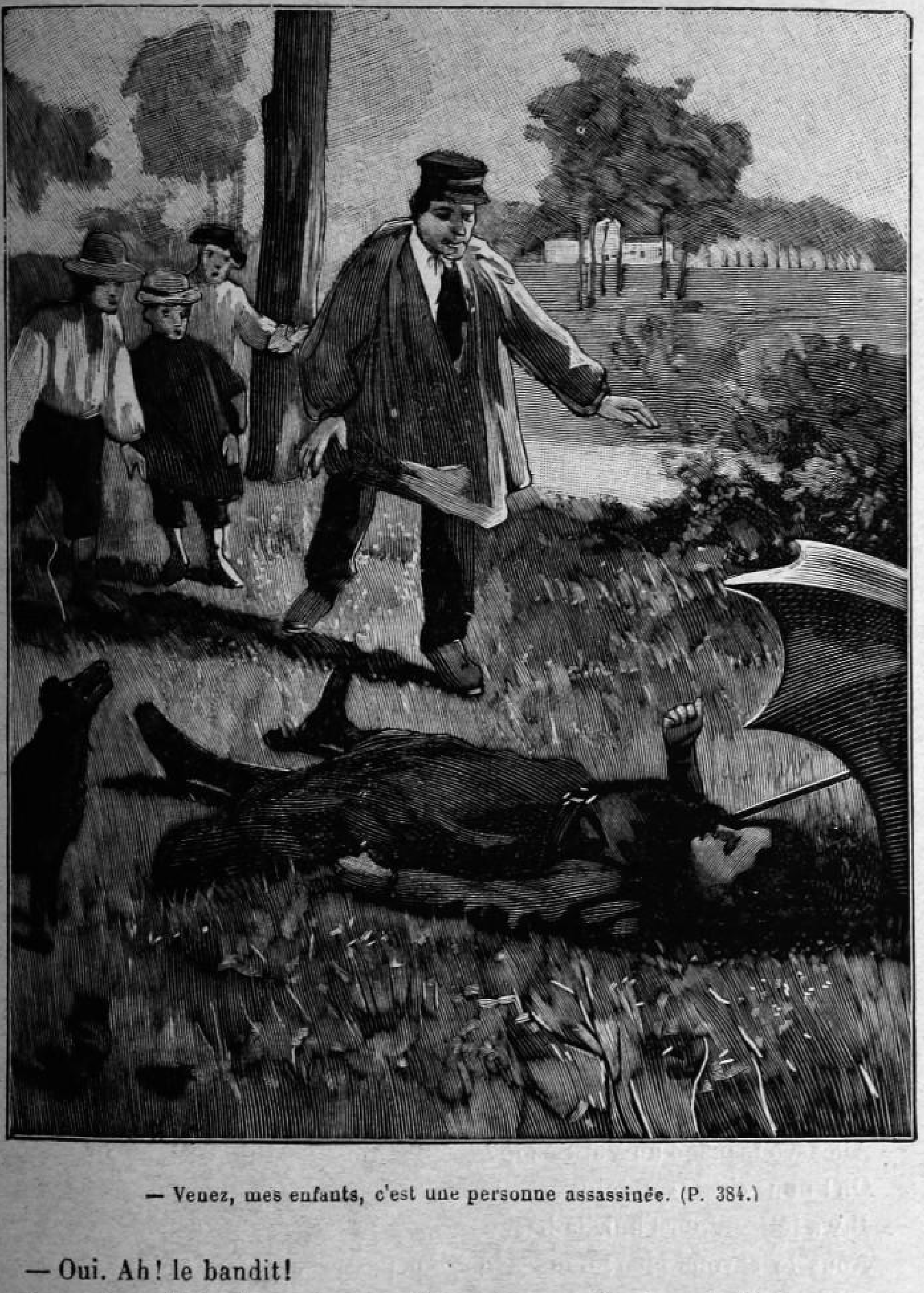

— Venez, mes enfants, c'est une personne assassinée. (P. 384.)

— Oui. Ah! le bandit!

Le garde se fit indiquer la direction prise par Vacher et s'éloigna en remerciant les promeneurs.

C'était des personnes habitant Dijon.

Le bois du Chêne est un but de promenade pour les Dijonnais. La route qui y conduit est des plus agréables, et, quand le printemps vient, la promenade au bois est une des plus charmantes distractions.

On y trouve des muguets et des fraises ; on vient y cueillir des champignons. Les gourmands et les amoureux y trouvent également satisfaction.

Quand un couple déclare qu'il revient de cueillir le muguet au bois du Chêne, des sourires naissent sur les lèvres de ceux qui les écoutent.

Le garde trouva en route plusieurs couples que sa présence dérangea.

Il les questionna sur le trimardeur, mais le trimardeur avait disparu; personne ne l'avait plus rencontré. Après deux heures de recherches vaines, le garde rentra chez lui, en se promettant de reprendre sa chasse pendant l'après-midi.

II

C'EST UN CRIME!

Pendant l'après-midi de ce même jour, c'est-à-dire pendant l'après-midi du 12 mai 1895, vers trois heures, un brave homme, habitant de Prénois, M. Brûlé, plus couramment appelé le père Brûlé, revenait de faire des courses dans les pays voisins.

Il était parti de Prénois le matin vers neuf heures.

Il s'était dirigé sur Hauteville, puis d'Hauteville sur Daix, villages situés en dessus de Prénois et plus rapprochés de Dijon.

Le père Brûlé quitta Daix vers deux heures.

Il avait pris la route de Dijon à Paris, pour rentrer chez lui; car c'est le chemin le meilleur sinon le plus court.

Le père Brûlé, malgré ses soixante ans, marchait d'un bon pas; il songeait aux affaires qu'il venait de traiter, quand il vit sur la route, non loin de lui, trois enfants qui s'amusaient.

Ces enfants se rapprochaient de lui en se poursuivant.

Le père Brûlé leur demanda :

— Où ce que vous allez, mes enfants?

— Nous allons nous promener, répondirent-ils.

— Allez-vous jusqu'au Val-Suzon?

— Oh! non, c'est trop loin.

— Il y a fête aujourd'hui, là-bas.

— Nous le savons bien; nous avons vu passer assez de voitures et de bicyclettes!

— Ça ne vous a pas tentés?

— Non, c'est trop loin... Nous irons jusqu'au bois du Chêne et nous ramasserons des champignons.

— Vous n'en êtes pas bien loin, dit le père Brûlé.

En effet, il avait rencontré les trois petits vers le monument de Bossak.

Ce monument a été élevé à la mémoire d'un officier polonais qui s'était engagé dans l'armée française, en 1870.

Il fut tué par les Prussiens, à l'instant où il entrait avec ses soldats dans le bois du Chêne.

Le monument se dresse à cinquante mètres de la route, sur la lisière même du bois.

Il indique la place même où Bossak est tombé, et porte l'inscription suivante :

Monument de Bossak-Hautké,
né le 19 mars 1834, mort le 21 janvier 1871.
Noble enfant de la Pologne,
il fut, en 1863, un de ses nobles défenseurs et vint,
en 1871, verser son sang pour la France.

Au-dessus du monument de Bossak, la route fait un coude sur la droite.

Elle monte légèrement, bordée par des frênes.

A droite, en venant de Dijon, s'étend le bois du Chêne; à gauche, ce sont les terres appartenant au domaine de Champ-Moron au delà desquelles on aperçoit les bois de Champ-Rouge, et plus loin, les collines qui entourent la petite ville de Plombières.

Les enfants s'amusaient à se poursuivre le long de la route.

De temps à autre, ils montaient sur les talus qui la bordent; car la route de Dijon à Paris est encaissée dans cet endroit, entre les terres dont le niveau se trouve à un mètre et parfois un mètre cinquante au-dessus du niveau de la route même.

En un mot, elle est placée en contre-bas.

Les enfants échangeaient parfois un mot avec le père Brûlé qui avançait toujours d'un bon pas ferme.

L'aîné qui avait quinze ans, portait un piston et s'amusait de temps à autre à en jouer ; mais il préféra bientôt abandonner ce jeu et courir avec ses petits camarades.

Ces quatre personnes longèrent le bois du Chêne, jusqu'à un endroit où deux chemins croisent la route, presque en face l'un de l'autre.

L'un de ces chemins mène à la ferme du Chêne-d'Observe qu'on voit isolée au milieu des terres, entre les arbres de notre dessin.

L'autre, bordée d'arbres également, mène au bois du Chêne, dont les broussailles commencent à cent cinquante mètres de là.

C'est vers ce chemin que se dirigea l'aîné des enfants.

Il grimpa sur le talus, et aussitôt se retourna vers le père Brûlé en lui criant:

— Venez donc voir, Monsieur, il y a une femme qui est couchée.

D'abord, le père Brûlé n'y fit pas attention ; mais quand il fut arrivé tout près de l'enfant, celui-ci répéta sa phrase :

— Venez voir,... une femme qui est couchée...

L'aîné qui s'appelait Briquet, dit :

— Oh ! c'est un crime !...

Intrigué, le père Brûlé monta à son tour sur le talus.

Tous les renseignements que nous donnons-là sont d'une exactitude absolue.

Nous avons été à Prénois, et nous avons vu le père Brûlé.

C'est de lui que nous tenons tous les détails de la découverte funèbre qu'il fit le 12 mai 1895.

La fiction n'a donc là, rien à voir avec notre récit.

De même, nous donnons le portrait très ressemblant du père Brûlé, dans notre dessin.

Le père Brûlé monta donc sur le talus et aperçut cette femme couchée que lui signalait l'enfant.

Un cri d'effroi lui échappa.

— Venez, mes enfants, dit-il, c'est une personne assassinée.

En même temps, il s'élança vers le corps.

Un petit chien brun aboyait lamentablement à côté de la victime.

Les jupes de la malheureuse étaient relevées.

Il se hâta de les rabaisser, pour dérober ce spectacle à la vue des enfants.

Alors, il regarda avec plus d'attention.

C'était le cadavre d'une jeune fille de seize à dix-sept ans.

La tête était tournée du côté de Dijon.

Le bras droit était étendu raide, le long de son corps.

Le bras gauche, replié, restait en l'air ; on en voyait la main crispée...

En se penchant, le père Brûlé vit que dans cette main, il y avait des cheveux...

Des cheveux de l'assassin, assurément !...

Pour faire croire qu'elle dormait, le misérable avait ouvert, au-dessus de la tête de la pauvre fillette, l'ombrelle qu'elle emportait avec elle.

Le père Brûlé vit près d'elle un porte-monnaie.

Il appela les enfants qui se tenaient éloignés, par crainte de cette morte.

— Tenez, mes enfants, leur dit-il, approchez-vous, pour être témoins de ce que je fais...

Les enfants s'approchèrent.

— Vous vous rappellerez bien de tout ce que je fais, leur dit-il.

Les trois petits répondirent :

— Oui, Monsieur.

— Voyez, je prends le porte-monnaie et je l'ouvre... Regardez... il y a trois sous dedans... trois petits sous... Vous avez bien vu?

— Oui.

— Vous vous en rappellerez ?

— Oui, Monsieur.

— C'est bien. Je remets le porte-monnaie sur la poitrine de la pauvre fille... Tenez... et je ramène l'ombrelle sur sa tête. Vous voyez que je ne touche pas à la personne, n'est-ce pas?

— Oui, Monsieur.

— Et maintenant, il faut courir avec moi jusqu'à Darois.

— C'est bien loin, Monsieur.

— Ça ne fait rien. Venez avec moi.

Les enfants obéirent.

Le père Brûlé, tout troublé, se mit en marche avec eux, pressant le pas pour arriver plus vite.

Darois n'est guère qu'à deux kilomètres de l'endroit où se trouvait le cadavre.

Avant d'arriver au village, il y a un chemin à droite qui mène à une grosse maison, entourée d'un jardin.

C'est la maison de l'adjoint, M. Ménétrier ; une vieille maison des plus pittoresques, dont le toit moussu arrive presque au niveau de la route.

Le père Brûlé entra.

Mme Ménétrier était dans la cuisine.

— Votre mari est-il là? lui demanda-t-il.

— Non, père Brûlé. Qu'est-ce que vous lui voulez?

— Il faut que je le voie.

— Il est chez Tortochot.

— C'est bien, j'y vais.

Tortochot, c'est le nom d'un cabaretier du pays.

Son auberge est située sur la route de Dijon à Paris, c'est la dernière maison de Darois en montant vers le Val-Suzon.

Le père Brûlé allait se retirer, quand un des enfants vint vers lui et lui dit :

— Nous avons bien soif, Monsieur.

— Allons, buvez, dit-il.

Et se tournant vers Mme Ménétrier :

— Voulez-vous donner à boire à ces enfants? demanda-t-il.

La brave femme répondit :

— Mais bien sûr!... Venez, mes enfants!... Et vous, père Brûlé, voulez-vous un verre de vin?

— Je veux bien, nous sommes venus si vite!...

Mme Ménétrier se hâta de les servir et dès qu'ils eurent bu, le père Brûlé et les enfants allèrent chez Tortochot.

En entrant dans le petit café, le père Brûlé demanda :

— Monsieur Ménétrier est-il là ?

— L'adjoint ?

— Oui.

— Il est bien là. Entrez donc.

Le café du père Tortochot est divisé en deux.

Dans une première pièce où l'on entre d'abord, il y a un comptoir d'étain où boivent les rouliers qui passent sur la grand'route.

Une porte s'ouvre à droite et c'est l'entrée du café.

Le père Brûlé pénétra donc dans le café, après avoir dit aux enfants de l'attendre.

Il y avait là plusieurs personnes.

Le père Brûlé, en voyant l'adjoint, lui dit :

— Je viens de trouver une personne assassinée.

Un grand silence se fit.

— Que dites-vous, père Brûlé! dit l'adjoint. Ce n'est pas possible!... Un assassinat ici? à Darois?

— Oui.

— Où cela?

— Au bois du Chêne, tout près de la ferme.

— Qui est-ce?

— Je ne connais pas.

— C'est un homme?

— Non, c'est une femme!...

— Jeune?

— Oui, une enfant... seize ans peut-être...

— C'est effrayant. Allons là-bas tout de suite

Une voix s'éleva :

— Je vais vous y conduire.

C'était un propriétaire des environs, M. Grenier, qui avait parlé.

C'était lui qui possédait la terre et la maison du Champ-Rouge, enclavée dans la propriété de Champ-Moron dont nous parlions tout à l'heure.

Il était venu à Darois jouer aux cartes avec ses amis, l'adjoint, le maître d'école d'Étaules et d'autres personnes.

Il était venu dans une charrette anglaise et c'est pour cela qu'il pouvait offrir à l'adjoint de le conduire au bois du Chêne.

M. Grenier se tourna vers son domestique qu'il avait amené avec lui et lui dit :

— *Benoit, attelez vivement, nous allons voir ça.*

Le domestique obéit.

Quelques instants après, la charrette anglaise sortait de la cour de l'auberge.

Plusieurs personnes voulurent y monter.

Il fallut faire un choix.

La voiture était assez petite et ne pouvait tenir beaucoup de monde.

— Est-ce utile que j'y aille? demanda le père Brûlé.

— Oui, parbleu! lui répondit-on. C'est vous qui êtes le plus intéressant.

— C'est que je suis fatigué.

— Il faut venir.

— Et les enfants?

— Qu'ils restent là...

Enfin, six personnes prirent place dans la voiture, c'était :

M. Grenier et son domestique Benoit; l'adjoint, M. Emile Ménétrier; M. Xavier Ménétrier, frère de l'adjoint et garde champêtre; M. Rousseau, le maître d'école d'Étaules et le père Brûlé.

M. Grenier fouetta vivement son cheval.

En route, il demanda au père Brûlé :

— Où est le cadavre?

Le père Brûlé répondit :

— Juste au coin du chemin qui mène au bois du Chêne...

— En face la ferme?

— Oui.

Avant d'arriver à cet endroit, il y a encore un coude de la route.

On ne pouvait donc distinguer l'emplacement.

Quand on arriva au chemin qui conduit à la ferme du Chêne, chemin qui se trouve à quelques mètres à peine du chemin qui semble le continuer, en se dirigeant sur le bois, M. Grenier retint l'allure de son cheval.

Puisque le père Brûlé avait dit :

— C'est au coin du chemin qui mène au bois...

M. Grenier pensa qu'on devait être tout près de l'endroit où gisait le cadavre.

Mais le père Brûlé, voyant que le cheval ralentissait le pas, se tourna vers lui et lui dit :

— Je crois que c'est plus loin, monsieur Grenier.

— Mais non, répondit M. Grenier, c'est là...

En effet, on était à l'entrée du chemin.

— Je crois que c'est plus loin, dit le père Brûlé.

M. Grenier se souleva sur son siège et regarda pardessus la haie.

Il répondit alors :

— C'est là... On la voit...

Il arrêta le cheval et descendit.

Tout le monde en fit autant.

Nous insistons sur ces menus détails, car ils ont une grosse importance que l'on comprendra un peu plus loin.

Il était très utile de savoir pourquoi M. Grenier avait arrêté juste à l'endroit où se trouvait le cadavre, car on lui a reproché plus tard, et on lui reproche encore dans le pays, d'avoir connu l'endroit du crime... avant le père Brûlé...

Or, le père Brûlé avait nettement caractérisé la place où se trouvait le corps : *au coin du chemin qui va au bois du Chêne.*

Or M. Grenier connaissait ce chemin ; donc en arrêtant la voiture là, il était sûr de ne pas se tromper.

Plusieurs témoins nous ont affirmé que le père Brûlé avait bien indiqué cette place, au moment où on l'interrogeait, dans le café Tortochot.

Parmi ces témoins, il y a Benoit, dont le témoignage, sur ce cas spécial, ne peut être mis en doute par les plus malintentionnés ; car Benoit a eu maille à partir avec M. Grenier... on verra plus loin à quel propos.

Tout le monde une fois descendu, on entra dans le champ où la victime était étendue, en passant par la brèche de la haie.

Le chien était toujours là.

Benoit qui était arrivé le premier devant le corps, déclara :

— C'est bien une femme qui est tuée.

Alors M. Ménétrier dit au père Brûlé :

— Est-ce que vous ne la connaissez pas ?

— Non, répondit celui-ci.

S'approchant, on la reconnut.

— C'est Augustine Mortureux, dit M. Rousseau, l'instituteur d'Étaules. Vous ne la connaissiez donc pas, père Brûlé ?

— La petite Augustine !... Mais si je la connais.

— Eh ! bien, c'est elle,

— Est-ce possible !... Pauvre petite fille... Si gentille !...

M. Grenier vint comme tout le monde jeter un coup d'œil sur la morte ; puis il s'éloigna de quelques pas et resta près d'un gros frêne qui se trouvait en bordure du champ et du talus.

Les autres personnes présentes s'occupaient de faire les constatations que leurs fonctions les obligeaient à faire.

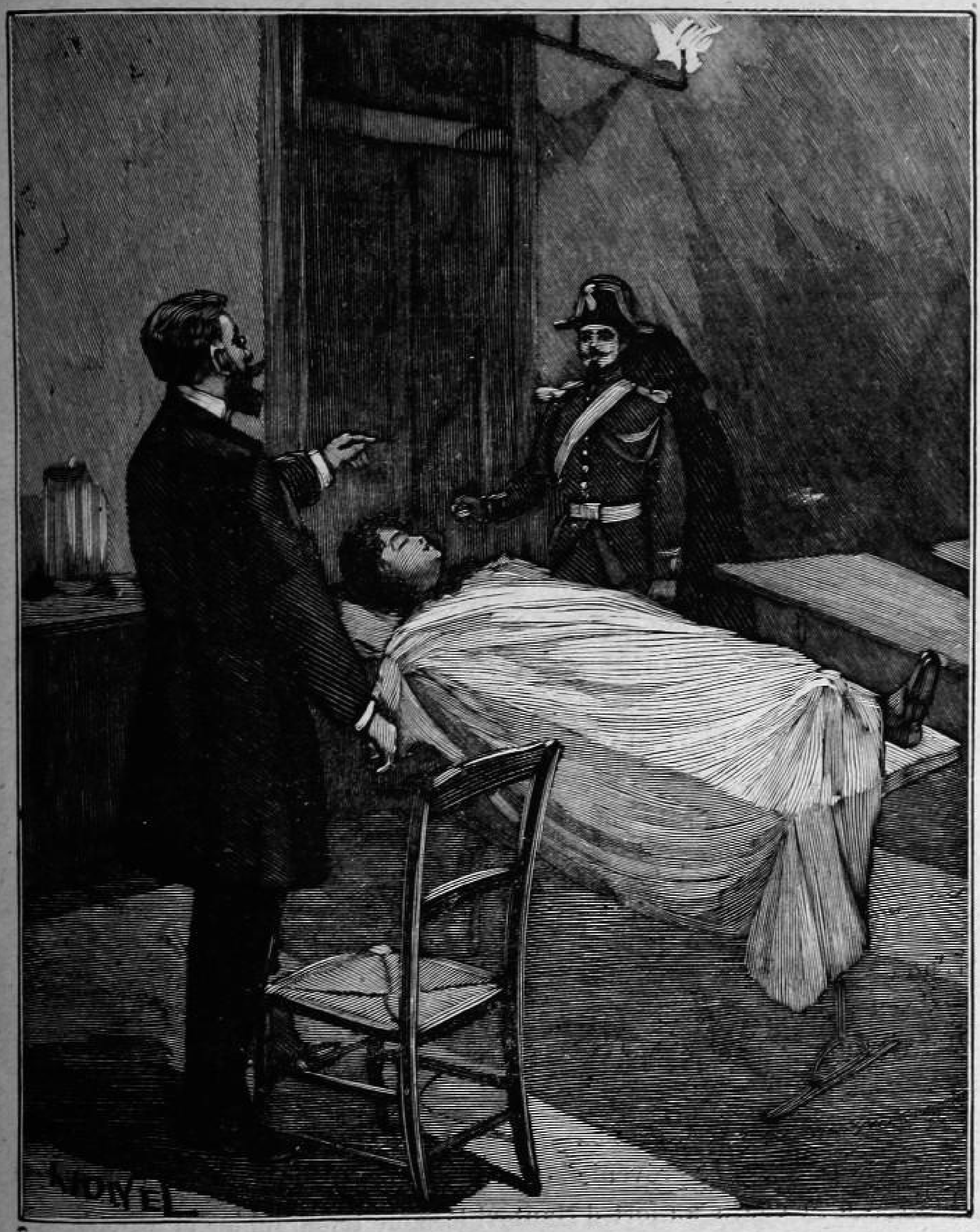

Il fallait procéder à l'autopsie. (P. 395.)

On retrouva le porte-monnaie à la place où l'avait laissé le père Brûlé.

On l'ouvrit.

Il contenait toujours les trois petits sous.

M. Ménétrier le fit constater à tout le monde.

On se pencha sur la pauvre jeune fille et on put voir qu'il n'y avait pas de sang auprès d'elle.

Aussitôt, quelqu'un dit :

— C'est qu'elle n'a pas été tuée là?

— Et où donc?

— Cherchons.

On s'écarta un peu, pour chercher à voir à quelle place la pauvre victime avait pu être frappée.

Tout à coup, quelqu'un s'écria encore :

— Tenez, voyez donc où elle a été tuée!...

C'était à deux mètres plus loin.

Il y avait un jaillissement de sang.

A l'endroit où reposait le corps, on n'en voyait guère; et à cette place-là, dans l'herbe, on en apercevait au contraire une flaque coagulée aux brindilles du gazon.

On en conclut que l'assassin avait dû traîner le corps sur une longueur de deux mètres.

Puis on trouva une lame de couteau sans manche, à l'endroit même où la flaque de sang était le plus large.

C'était un vieux couteau, solide cependant et suffisamment aiguisé.

Des traces de sang s'y voyaient.

On se le passa de main en main.

Il fallut alors se décider à prévenir la justice.

Pendant qu'on faisait les constatations; trois bicyclistes passèrent sur la route, venant de Dijon.

On les arrêta.

— C'est un crime, leur dit-on. Voudriez-vous aller avertir le Parquet?

L'un des cyclistes répondit :

— Je suis le substitut du procureur de la République

Il descendit de sa machine et vint vers le cadavre.

Ce fut lui qui fit faire les premières dépositions.

Les deux autres cyclistes s'empressèrent de retourner sur leurs pas et de rentrer à Dijon, pour prévenir le Parquet.

On avait déjà couru au fort d'Hauteville pour télégraphier et demander de la gendarmerie.

Pendant ce temps, le substitut interrogea le père Brûlé.

Il lui demanda l'emploi de son temps.

Celui-ci répondit nettement :

— Je suis parti de Prénois ce matin et je suis descendu sur Dijon.

— Où alliez-vous?

— A Hauteville.

— Avez-vous rencontré quelqu'un en route?

— Oui.

— Quelles sont les personnes que vous avez vues?

— En premier lieu, j'ai rencontré le facteur; en second lieu, des soldats du train, montés sur des chevaux et conduisant des caissons ; en troisième lieu, un officier que j'ai rencontré à la hauteur du monument de Bossak ; enfin, Savrot, le maçon d'Hauteville. Je suis arrivé à Hauteville à dix heures moins le quart et j'y ai fait mes affaires, puis je suis allé à Daix et je suis revenu à Prénois. C'est en revenant que les enfants qui marchaient avec moi ont découvert le cadavre. L'un d'eux est le petit Briquet, qui habite à Talent.

— C'est bien, dit le substitut.

On examina le cadavre.

Il était déjà raide.

La mort semblait remonter à plusieurs heures.

On ne pouvait pas croire que le corps fût resté là si longtemps sans avoir été vu par personne.

Il avait passé plus de cinq cents personnes sur la route depuis le matin, des voitures, des cyclistes, des cavaliers, car il y avait fête au Val-Suzon, au delà de Darois, et il était venu beaucoup de monde.

Ce qui surprit surtout, ce fut que les habitants de la ferme du Chêne, qui se trouve à trois cents mètres de l'endroit où gisait le corps, n'avaient rien vu.

On était allé les avertir qu'il y avait un cadavre à l'entrée du bois.

La femme du fermier, Mme Gaumard, aurait répondu :

— Il y a bien longtemps que nous le savons.

Ces paroles donnèrent à réfléchir.

Le substitut dit à ceux qui en causaient :

— Il n'y a rien à faire avant l'arrivée du Parquet. Attendons.

On mesura la distance à laquelle le corps se trouvait de la route.

Il se trouvait à neuf mètres de la route nationale, et à deux mètres de la haie, et à sept mètres du chemin qui mène au bois du Chêne.

De la route, on ne pouvait voir le cadavre, mais du chemin on le voyait certainement.

Ce qui faisait qu'on ne pouvait l'apercevoir de la route, c'est que la route est en contrebas, comme nous l'avons expliqué.

De plus, il y avait une haie vive, touffue comme sont les haies au printemps, et le sol où se trouvait le corps formait un creux qui a été comblé depuis.

Le chien n'avait pas quitté la pauvre jeune fille.

Il était là, tournant autour d'elle, aboyant et gémissant plaintivement ; puis allant se rasseoir à trois mètres du cadavre et hurlant en levant la tête vers le ciel.

Cependant, la foule arrivait de Darois et d'Etaules.

Le bruit s'était répandu qu'un assassinat avait été commis.

Toutes les personnes qui passaient sur la route s'arrêtaient et venaient entourer le cadavre.

Le substitut dit alors :

— Il faudrait prévenir la famille.

M. Grenier chargea de ce soin Benoît, son domestique.

Au moment où on avait voulu envoyer les bicyclistes avertir la justice, Benoît s'était approché de son maître :

—Voulez-vous, lui dit-il, que j'aille à Dijon avec la jument? Vous savez comme elle est bonne... J'aurai aussi vite fait qu'eux...

M. Grenier répondit :

— Laissez-les donc faire; c'est inutile. Ce n'est pas la peine d'esquinter ma jument puisqu'ils ont des bicyclettes.

Mais pour avertir la famille, il ne fit aucune difficulté.

Il s'offrit même.

— Prenez la voiture, dit-il à Benoît et allez à Hauteville. Taisant est le beau-frère d'Augustine Mortureux, vous l'amènerez avec vous; mais prenez vos précautions pour l'avertir.

Benoît monta dans la charrette et partit.

Il arriva à Hauteville et trouva M. Taisant dans son café.

Il jouait aux cartes avec deux personnes : Nicole et Manard, un sobriquet.

Benoît dit à M. Taisant que M. Grenier le demandait.

Celui-ci monta alors dans la voiture à ses côtés.

En route, Benoît lui demanda quelques renseignements.

— Est-ce qu'il n'y a pas un petit chien brun, chez votre beau-père? lui dit-il.

— Oui, répondit M. Taisant.

— Vous avez quelqu'un de malade, chez vous?

— En effet. Ma femme était indisposée ces jours-ci.

— Est-ce que quelqu'un ne devait pas venir vous voir d'Etaules aujourd'hui?

— Si.

— Qui donc?

— Ma belle-sœur.

— La petite Augustine?

— Parfaitement. Mais pourquoi me demandez-vous tout ça, Benoît?

Le domestique lui dit alors :

— Il y a une femme assassinée au bois du Chêne et on croit que c'est elle.

— Ah! mon Dieu, est-ce possible!...

— Hélas! oui.

— Est-ce que le chien n'est pas brun, avec une tache blanche à la poitrine?

— Si.

— Grand Dieu! c'est bien elle qui a été tuée!... Pauvre fille, justement elle venait voir sa sœur!

M. Nicolle, qui était dans la voiture avec eux, s'écria alors :

— Mais ma fille est aussi dans le bois du Chêne!... Je vais aller l'appeler de crainte que le mandrin ne lui fasse aussi du mal.

Benoît arrêta la voiture.

M. Nicole descendit et se précipita dans le bois pour y chercher ses enfants.

M. Taisant arriva bientôt sur le lieu du crime.

Il s'approcha en toute hâte du cadavre, et dès qu'il l'eut aperçu, il vit qu'il n'y avait pas à douter un instant.

— C'est bien elle! dit-il; pauvre petite!...

Benoît revint vers M. Grenier, qui se trouvait dans le chemin qui mène de la route au bois du Chêne.

— Me voilà de retour, dit-il; que dois-je faire?

— Attendez un peu.

A ce moment, M. Nicole apparut à l'entrée du bois.

Il en sortait, accompagné de sa fille.

— Tiens, voilà Nicole, je vais lui dire bonjour, dit M. Grenier.

Il s'avança.

Benoît le suivit silencieusement.

Au bout d'un instant, le domestique qui songeait toujours à la victime, déclara :

— C'est tout de même drôle que personne n'ait rien vu dans un endroit pareil!...

M. Grenier répliqua :

— Vous, taisez-vous donc!... Ça ne vous regarde pas... On ne vous demande pas votre opinion.

Et il interpella M. Nicole qui arrivait tout près de lui.

Ils se serrèrent la main et revinrent ensemble vers le cadavre.

Benoît revint en les suivant.

Mlle Nicole était au bois avec toutes les jeunes filles d'Hauteville, qui cueillaient du muguet.

Quand son père l'avertit de la mort d'Augustine Mortureux, elle en fit part à quelques-unes de ses compagnes.

Quelques instants après, toutes les personnes qui étaient dans le bois accoururent à l'endroit du crime.

Quelqu'un avait recouvert le visage de la pauvre petite avec un mouchoir.

Mais tout le monde voulait la voir et s'empressait sur le talus.

Benoît se chargea de la montrer.

— Vous n'aurez pas peur? demanda-t-il aux filles qui s'empressaient au tour de lui.

— Non, non!

Alors il la découvrit et la pauvre victime apparut.

Les jeunes filles se mirent à pleurer.

Chacune avait un petit bouquet de muguet à la main, elles le jetèrent autour de la malheureuse fillette.

M. Grenier, voyant sa voiture seule sur la route, appela son domestique.

— Benoît! cria-t-il.

Benoît accourut.

— Ramenez la voiture à la maison et allez soigner les bêtes.

Le domestique obéit.

Il était quatre heures.

Il fit son ouvrage au Champ-Rouge, puis il revint au bois du Chêne pour voir ce qui s'était passé.

Mais la gendarmerie était arrivée.

Déjà on ne pouvait plus approcher le cadavre.

Le Parquet était sur les lieux.

Toutes les formalités avaient été remplies.

M. Fonfrède, procureur de la République, était arrivé à cinq heures et demie environ.

Il ne rentra à Dijon que tard dans la soirée.

Avant de partir, il avait fait des recommandations à tout le monde.

D'après les constatations, une lutte violente avait eu lieu entre l'assassin et sa victime.

Des cheveux du bandit étaient en effet restés dans la main de la pauvre fillette.

Le procureur ordonna donc que toute personne qui aurait des égratignures au visage devrait être arrêtée.

On devait dans ce cas aller au fort d'Hauteville et faire télégraphier au Parquet par le gardien de batterie.

Ces ordres donnés, on s'occupa de placer le cadavre sur une voiture qu'on avait amenée de Darois.

M. Fonfrède demanda :

— Des hommes de bonne volonté pour mettre le corps sur la voiture.

Benoît s'avança.

Aidé d'un autre homme, il emporta la pauvre enfant.

C'est alors qu'il s'aperçut que la victime avait ses jupes remontées et enroulées jusqu'au milieu des reins.

Le corps fut emmené à Étaules, où habitaient les parents de la malheureuse Augustine Mortureux.

On ne le mit pas chez eux, car il fallait procéder à l'autopsie; on le plaça dans un hangar voisin de la mairie, dont M. Rousseau, instituteur et secrétaire de la mairie d'Étaules, garda la clef.

Nous renonçons à peindre le désespoir de la mère d'Augustine.

La pauvre femme était comme folle, et elle rappelait, avec des sanglots déchirants, la façon dont elle avait quitté sa fille le matin.

La pauvre petite était très peureuse.

Elle ne sortait jamais seule.

Cependant, le matin, il lui avait fallu se décider.

La veille, on avait envoyé un billet par une couturière d'Étaules, qui travaillait à Hauteville dans la journée et revenait le soir.

Euphrasie et Émélie, les deux filles de Mme Mortureux, étaient à Hauteville.

Euphrasie était malade.

On disait au père Mortureux de venir à Hauteville.

Puis, un empêchement survint.

— Si personne n'y va, dit celui-ci, certainement ils croiront qu'on est malade; il faut qu'Augustine y aille.

Il partit alors pour aller au bois; car il est bûcheron de son métier.

La mère Mortureux, restée seule, s'efforça de décider sa fille.

— Maman, j'ai peur, disait la pauvre Augustine.

Et la mère répondait :

— Voyons, ma petite, il y a trois ans que ta sœur est mariée, et tu n'as pas été la voir.

— J'ai peur!...

— Et de quoi?...

— J'ai peur... je ne sais pas de quoi... mais j'ai peur; oh! maman, ne me force pas à partir, je t'en prie.

— Tu n'auras pas peur, mon enfant, répondit la mère Mortureux en l'embrassant. Tu vas trouver du monde, c'est le jour de la fête du Val-Suzon, tu sais bien.

Augustine pleura.

— Allons, prends le chien avec toi, il te gardera, ma petite.

Augustine partit à contre cœur.

En route, elle rencontra le marguiller d'Étaules et lui dit :

— Si je meurs, père Jean, promettez-moi de m'enterrer à côté de ma tante, n'est-ce pas?

— Petite folle! répondit le brave homme. Est-ce qu'on meurt à ton âge!...

Tout alla bien jusqu'à Darois, parce que le chemin est nu et traverse des champs sans aucune haie.

Ce que redoutait la pauvre fillette, c'était le bois, le bois du Chêne qu'il lui faudrait longer à deux kilomètres de Darois.

Elle savait qu'il n'y avait pas une maison, sur une longueur de dix kilomètres...

Elle avait peur, instinctivement.

Un peu après Darois, il y a une haie vive à droite et à gauche de la route.

Dans le pays on prononce : les z'haies vives.

Là, elle s'arrêta.

Un peu plus haut, elle voyait la route monter.

A sa gauche, — puisqu'elle marchait sur Dijon, — elle voyait les arbres touffus du bois du Chêne qui commence là.

Elle s'arrêta hésitante.

Bientôt, elle vit descendre deux petites filles qui venaient au-devant d'elle.

Elle les reconnut.

C'étaient les filles de la fermière de la ferme du Chêne, Mme Gaumard.

Quand elles furent vers Augustine, elles lui dirent bonjour, puis elles ajoutèrent :

— Nous allons au tabac à Darois.

C'est-à-dire : acheter du tabac à Darois.

Elles demandèrent :

— Et toi, où vas-tu?

— A Hauteville.

— A Hauteville? Oh ! ma petite fille, tu n'as donc pas peur de passer au bois du Chêne?

Augustine frissonna.

Elle fit non de la tête, en hésitant, puis elle s'éloigna.

Un peu plus haut, elle s'arrêta encore.

Elle se retourna.

Les deux petites Gaumard allaient disparaître.

— Oh! je vais être seule sur cette route ! se dit la fillette en tremblant.

Mais elle entendit du bruit.

Des personnes arrivaient.

C'était des habitants de Darois et d'Etaules.

Elle les connaissait.

On lui dit bonjour au passage.

Elle se rassura un peu.

Mais les gens allaient tous en sens contraire.

« J'ai peur de passer au bois du Chêne. » (P. 398.)

La pauvre petite espérait que quelqu'un irait de son côté et qu'elle pourrait se faire accompagner.

Par un hasard étrange, tout le monde allait au Val-Suzon, tournant le dos à Hauteville.

Enfin, tout en haut de la côte, à cinq cents mètres de la ferme du Chêne, la pauvrette rencontra encore un homme.

Il coupait des branches dans la haie.

C'était un habitant du pays.

Voyant Augustine s'arrêter, hésiter, se retourner, il lui demanda :

— Où vas-tu donc, mon enfant?

— A Hauteville.., et j'ai peur... j'ai peur de passer au bois du Chêne.

— Bah! tu ne crains rien.

— Vous croyez?

— Eh! oui... La route est pleine de monde... Il y a un quart d'heure que je suis là, il a passé plus de cinquante bicyclettes.

Augustine se sentit encouragée.

— Allons, au revoir, dit-elle.

— Au revoir, petite, bonne chance.

Augustine s'éloigna.

Comme elle arrivait en haut de la côte, elle vit un bicycliste qui pédalait en se dirigeant vers elle.

— C'est vrai, se dit-elle, il y a du monde.

Mais la masse verte du bois du Chêne, à sa gauche, l'inquiétait

Elle y jetait des regards timides, de temps à autre.

Le cycliste la croisa.

Elle ne le connaissait pas.

C'était M. Messner, conseiller municipal de Dijon.

M. Messner la regarda et songea que plus bas, au bas de la côte, près du monument de Bossak, il avait dépassé un trimardeur qui marchait dans la direction de Darois.

Et il pensa :

— Tiens, cette petite va rencontrer l'homme que j'ai croisé tout à l'heure à la hauteur de la ferme du Chêne... Il avait une sale tête... heureusement qu'il y a la ferme... Sans ça, j'aurais craint pour cette enfant et je serais revenu sur mes pas...

Il se retourna.

La ferme n'était pas loin.

— Allons, se dit-il, ça ne craint rien... La ferme est habitée...

Et il descendit la côte à toute vitesse.

Augustine Mortureux se retourna.

Elle ne le vit plus.

Le chemin fait un coude sur Darois; et à cinq cents mètres de là, un autre sur Dijon.

Elle se trouvait enfermée dans ce crochet de la route, avec le bois à gauche, la ferme du Chêne à droite, à trois cents mètres...

Dix minutes après, Augustine Mortureux gisait, le cou tranché, derrière la haie d'aubépine, à deux mètres de la grande route, dans une fondrière.

L'artère carotide avait été tranchée, et la tête était presque détachée du tronc.

La pauvre enfant portait, au côté gauche, une blessure faite avec un couteau de bazar, dont on avait trouvé la lame triangulaire à côté d'elle.

Sur les bras et sur différentes parties du corps, elle portait des meurtrissures qui prouvaient qu'elle avait soutenu une lutte énergique avec son meurtrier; et elle avait, dans sa main droite crispée, une poignée des cheveux de l'assassin!..

Ses jupes déchirées et relevées prouvaient suffisamment que l'assassin avait cherché à la violer.

A l'autopsie, on observa même sur les cuisses de la malheureuse fillette, la trace sanglante des mains de l'assassin.

Ce fut M. le docteur Quioc, attaché au Parquet de Dijon, qui fut chargé de l'autopsie.

Le corps avait été placé, comme nous l'avons dit, dans un hangar attenant à la mairie d'Etaules.

M. le docteur Quioc rédigea son rapport et déclara formellement que le viol n'avait pas été consommé.

Il n'y avait aucun doute à avoir sur ce point.

Toutes les preuves médicales de cet attentat manquaient; et malgré les affirmations réitérées du médecin, rien ne put empêcher une légende absurde de se créer dans le pays.

On voulait à tout prix que la pauvre enfant ait été violée. On affirmait même que le médecin avait caché la chose à la famille.

On se demande dans quel but il eût agi.

Pour éviter du chagrin aux parents? Mais les expertises médico-légales se soucient peu de sentimentalisme, si respectable qu'il pût être, et dans tous les cas où il y a viol, on ne voit jamais les médecins dissimuler l'attentat aux parents, même lorsque les enfants sont encore vivants et peuvent avoir à souffrir plus tard de l'abominable forfait perpétré sur leur personne.

Augustine Mortureux n'a donc pas été violée.

Lorsque l'on suit à la piste les renseignements que l'on recueille, on arrive aux plus étranges découvertes et l'on se rend compte de l'extraordinaire puissance du racontar sur des personnes de bonne foi, mais mal disposées à chercher la vérité.

Je vais en donner une preuve.

On sait, puisque je l'ai déjà dit, que j'ai été scrupuleusement visiter *toutes* les personnes qui ont été mêlées à cette terrible affaire du bois du Chêne.

On le verra, d'après les dessins qui sont des photographies des lieux prises par moi-même.

Je suis allé partout, et j'ai vu aussi bien M. Foufrède, le procureur de la République, que M. Mortureux, père de la pauvre enfant.

J'ai même été voir ce dernier au milieu des bois communaux d'Étaules, dans les gorges du Val-Suzon, où il coupait des arbres, avec sa fille cadette, une belle fille rousse aux dents blanches, qui d'ailleurs n'a pas voulu poser devant mon appareil photographique, parce qu'elle était en costume de travail et se jugeait trop peu présentable ainsi à nos lecteurs.

Mais je reviendrai sur cette visite.

Je disais que j'allais donner la preuve de l'inexactitude des faits auxquels croient certains habitants du pays.

La voici.

Je m'étais arrêté à Darois, dans une auberge, où j'eus l'occasion de causer avec un très brave homme, qui ne croyait pas à la culpabilité de Vacher.

Il ne croyait pas, non plus, que la pauvre Augustine Mortureux fût sortie indemne des mains de son assassin ; en un mot, il ne croyait pas qu'elle n'avait pas été violée.

Je rapporte cette scène textuellement, comme *toutes* celles que j'ai rapportées déjà et toutes celles que je rapporterai dans la suite.

Je revenais de Bellay où j'avais vu Vacher.

Je savais qu'il avait affirmé n'avoir pas violé Augustine Mortureux, et je connaissais le rapport de M. le docteur Quioc, d'accord avec les déclarations de l'assassin.

Je disais donc à ce brave habitant de Darois :

— Tout prouve que vous êtes dans l'erreur en croyant au viol !

Il s'entêta.

— Pourquoi y croyez-vous? demandai-je.

— J'y crois... Ça me suffit.

— Prouvez-le-moi. Dites-moi vos raisons. Je suis ici pour tout entendre, puisque je ne suis du parti de personne, sinon du parti de la vérité. Si vous, avez une preuve absolue, dites-la moi.

— Pas maintenant.

— Pourquoi? Allons, parlez! Que vous importe?

Il y avait là une jeune femme et des jeunes gens ; mon interlocuteur me dit :

— Puisque vous insistez, je vous le dirai; mais à vous seul. Plus tard.

— Non, dites-le-moi de suite ; plus tard, je ne serai plus là et je ne pourrai plus vous entendre.

Ce disant, je me levai et m'approchai de lui. Je me penchai et il me dit à l'oreille :

— Vous êtes homme, n'est-ce pas? Vous savez ce qu'il en est?... Eh ! bien

on m'a affirmé que l'on avait retrouvé sur la pauvre enfant... des traces... qui prouvaient qu'elle avait été violée !

Je me relevai.

— Si l'on vous a dit cela, répondis-je, il n'y a rien à répondre, car cela est formel.

— N'est-ce pas?

— Absolument.

— Je vous le disais bien.

— Mais qui vous a dit cela?

— Celui qui a découvert le cadavre.

— Et quelle est cette personne?

— C'est le père Brûlé, qui habite à Prénois.

C'est ainsi que j'appris que le père Brûlé, de Prénois, avait été le premier à découvrir officiellement le cadavre de la victime.

Je dis à mon interlocuteur :

— Je vous remercie du renseignement, j'irai à Prénois voir le père Brûlé.

Cette conversation avait lieu au café Gaget, situé sur la route de Dijon à Paris, dans le hameau de Darois.

Il était six heures du soir.

Je ne connaissais pas la route, je remis ma visite au lendemain.

Après avoir étudié la carte, je me rendis à Prénois, par un chemin de charretier, à travers les terres labourées.

J'arrivai au village.

La maison que M. Brûlé habite avec son fils est au milieu du village, presque en face d'un large étang.

Bien que je fusse parti vers quatre heures, il faisait nuit quand j'arrivai.

J'eus la chance de rencontrer le père Brûlé.

Il me fit le récit qu'on a lu plus haut et que j'ai reporté textuellement. Il m'a raconté la découverte du cadavre, comme il l'avait racontée à M. Fonfrède, procureur de la République, et l'attention qu'il a mise à rappeler ses souvenirs me permet d'assurer qu'il n'y a pas dans sa déposition consignée aux archives du Palais de Justice de Dijon, un seul détail que je n'aie moi-même fait passer sous les yeux de nos lecteurs.

Sa déposition, ou plutôt son récit terminé, je dis à M. Brûlé :

— D'après vous, l'enfant aurait été violée?

Il sursauta.

— Comment! Monsieur!

— Dame... on m'a assuré que vous aviez dit cela !...

— Monsieur, dit le père Brûlé solennellement, je vous jure que je n'ai

jamais dit cela. J'ai dit la vérité, j'ai dit ce que j'avais vu et rien autre chose. Or, je n'ai pas pu voir que l'enfant eût été violée !... Et jamais je ne l'ai dit.

— On m'a assuré pourtant que vous aviez tenu ce propos, et bien des gens croient cela, croyant que vous avez eu des preuves.

M. Brûlé resta stupéfait.

— Les gens sont singuliers, dit-il enfin. On ne peut pas les empêcher de causer, que voulez-vous !...

— Alors vous m'assurez que le bruit n'a pas été mis en circulation par vous?

— Je vous l'affirme !...

— Merci.

— Eh !... Comment aurais-je pu constater ce qu'on vous a dit, Monsieur !... Est-ce que j'en ai eu le temps !... J'étais avec des enfants, comme je l'ai dit à monsieur le Procureur et mon premier soin a été de courir vers la pauvre fille, pour rabaisser ses jupes, afin que les enfants ne voient pas ça !...

La preuve n'existait donc pas, puisque celui qui, disait-on, avait affirmé avoir *vu*, déclarait qu'il n'en était rien...

Voilà, cependant, comment les légendes se forment et s'accréditent dans les campagnes.

J'ai été heureux du résultat de mon enquête et je n'ai nullement regretté ma longue course à travers champs, dans la nuit, puisque j'avais été assez heureux pour recueillir un renseignement certain et indiscutable, du témoin même auquel on se référait.

Toute mon enquête sur l'affaire Vacher a été faite avec un soin égal; nos lecteurs peuvent se rendre compte ainsi du soin scrupuleux que nous avons mis à nous documenter, à seule fin de leur donner des récits exacts et aussi vrais que possible.

III

L'INSTRUCTION.

La plus vive émotion régna dans toute la région dijonnaise, lorsqu'on eût appris le crime du bois du Chêne.

L'instruction commença.

M. Tondut, un des plus honorables magistrats du Parquet de Dijon, homme intègre et éprouvé, avait été chargé d'instruire l'affaire.

La police de Sûreté fut mobilisée et les agents en civil sillonnèrent le pays, comme des curieux, interrogeant habilement, à droite et à gauche, recueillant tous les renseignements, accueillant tous les bruits et les transmettant rigoureusement au magistrat instructeur.

Tous ceux qui avaient quelque chose à dire furent entendus.

Le crime s'était produit dans des circonstances absolument extraordinaires.

D'habitude, en effet, un assassin choisit plutôt un endroit retiré pour commettre son forfait.

En cette circonstance, les règles de la plus élémentaire prudence avaient été violées.

N'était-il pas insensé, en effet, cet assassin?

Comment! il avait tué une pauvre enfant, accompagnée d'un chien, si méchant qu'on avait dû lui arracher les dents jadis pour l'empêcher de mordre; il avait pu la tuer, cette pauvre petite fille, sans avoir été aperçu, un jour de fête au Val-Suzon, à cinq ou six kilomètres de là; alors que des centaines de personnes avaient passé sur la route depuis le matin; alors qu'à tout instant des voitures et des bicyclistes passaient!...

Il avait pu la tuer, à trois cents mètres de la ferme du Chêne, d'où on pouvait parfaitement l'apercevoir, si l'on se trouvait aux fenêtres!...

Et il avait accompli son crime, presque sur la route, à deux mètres de la route, derrière une haie, au bord du chemin qui mène au bois du Chêne... risquant d'être aperçu par tous ceux qui auraient pu se trouver sur la lisière du bois!...

Au point de vue de l'audace, il n'y avait pas de précédent!... Jamais on n'avait vu un crime accompli dans de telles conditions!...

Et quelle sauvagerie!...

Comme il s'était acharné sur sa victime!...

Non content de lui trancher le cou, il l'avait inutilement frappée au travers du corps, avec une rage incompréhensible!...

De prime abord, le magistrat instructeur s'étonna, comme tout le monde, que personne n'ait vu accomplir le crime, à la ferme du Chêne.

Cette ferme, comme on l'a pu voir par nos dessins, se trouve à trois cents mètres de la route.

Comment les fermiers n'avaient-ils rien vu, rien entendu? Dans le pays, le propos de la fermière, Mme Gaumard, avait été colporté.

Elle avait dit quand on lui avait annoncé le crime :

— Oh! il y a bien longtemps que nous le savons!...

Pourquoi n'avait-elle averti personne?

Voilà ce qu'il fallait éclaircir.

M. Tondut fit appeler Mme Gaumard.

Je n'ai pu aller dans le pays où cette personne s'est retirée avec son mari; aussi n'ai-je pu l'interroger; mais d'après les renseignements que j'ai recueillis de toutes parts, tant à Dijon qu'à Étaules et à Hauteville, voici à peu près ce que Mme Gaumard aurait déclaré :

Collection
DU
PLAC[illegible]NE

— « Dans l'après-midi, vers une heure, je suis allée au bois du Chêne avec mon cousin qui est militaire. Ce cousin est en garnison du côté de Plombières, il était venu me voir sans permission. J'étais accompagnée de mes deux filles et nous allions chercher du muguet et cueillir des champignons.

« En arrivant au coin de la route et du chemin qui mène au bois, ma petite fille m'appelle et me dit :

— « Oh ! maman, regarde donc... voilà un bicycliste qui dort ! »

« Je regardai.

« Je vis, en effet, sous une ombrelle, un corps étendu. Les jambes apparaissaient avec des bas noirs.

« Je ne jetai qu'un coup d'œil distrait.

« Un dimanche, quelqu'un qui dort, le long d'une haie, ça n'a rien d'extraordinaire.

« Nous avons donc été au bois et nous nous sommes promenés, mon cousin, mes deux filles et moi.

« Une heure après, nous avons repassé là.

« Ma petite fille me dit alors :

— « Oh ! maman, regarde donc, le bicycliste est encore là, qui dort... Veux-tu que j'aille l'appeler? Il reste au soleil, il va prendre du mal, c'est sûr !...

« Je lui répondis :

— « Laisse-le faire.

« Nous passions.

« Le corps était étendu à neuf ou dix mètres du chemin où nous nous trouvions Le parapluie ou l'ombrelle était toujours au-dessus de sa tête; et tout près, il y avait un petit chien brun.

« Ma fille jeta des cailloux dans la direction de cette personne qu'elle croyait endormie.

« Elle espérait que le bruit des pierres la réveillerait.

« Le chien alors se mit à aboyer furieusement.

« Mon cousin, étonné, entra dans le champ et s'approcha.

« Il resta muet de surprise en s'apercevant qu'il avait devant lui un cadavre.

« Le voyant stupéfait, je m'approchai et je vis, à mon tour, l'épouvantable spectacle.

— « C'est un assassinat ! me dit mon cousin. Grand Dieu ! qu'allons-nous faire ?...

— « Il faut chercher du secours.

— « Moi? Vous n'y pensez pas? Je suis ici sans permission. Si je suis mêlé à toute cette affaire je vais être puni sévèrement pour m'être absenté de la caserne !... Je file, c'est ce que j'ai de mieux à faire !

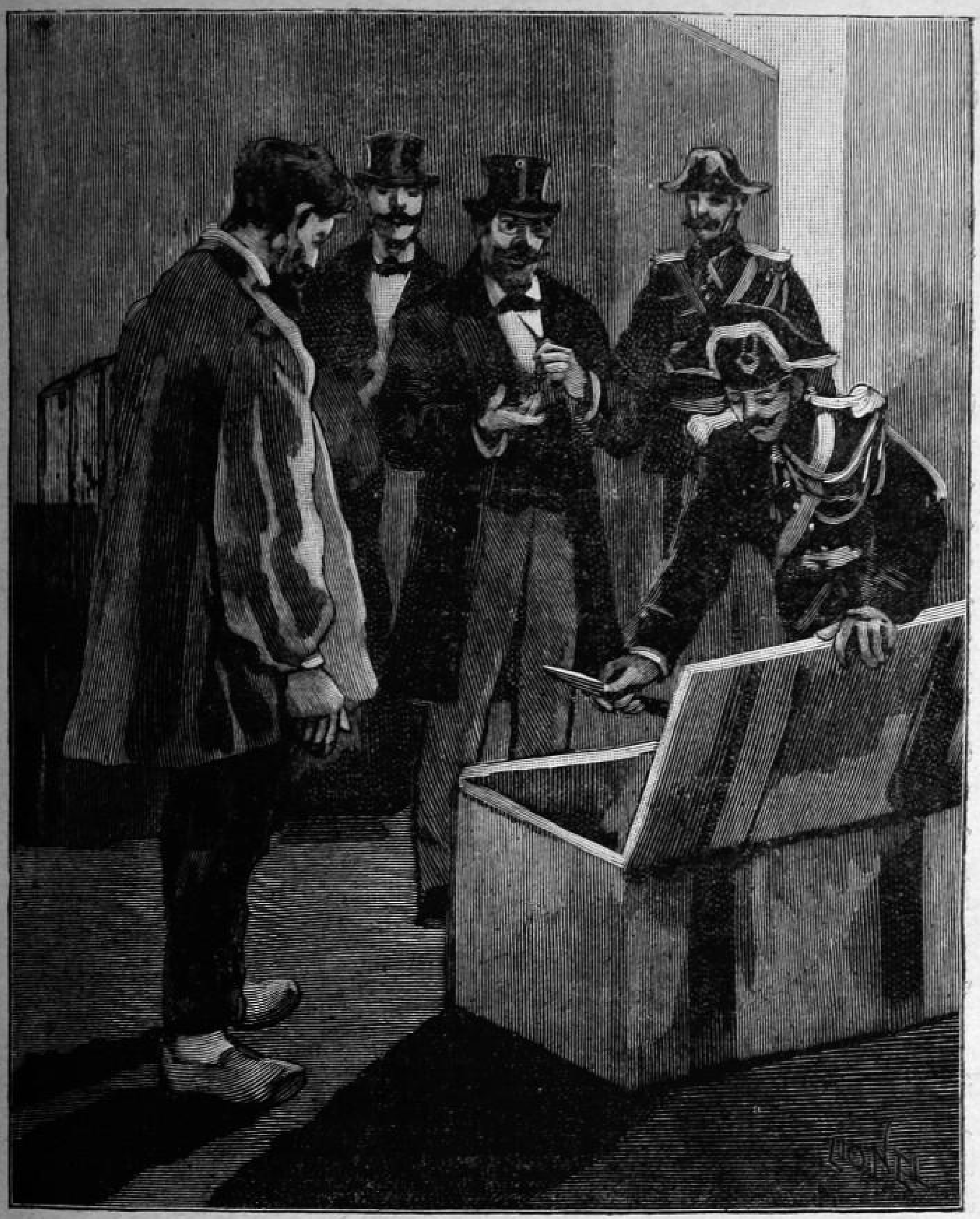

On fit une découverte terrible : il y avait trois grands couteaux tachés de sang. (P. 409.)

— « Mais nous, qu'allons-nous devenir ?

— « Courez à la maison la plus proche.

— « Alors, au Champ-Rouge ?

— « C'est cela. Mais dépêchez-vous, on dirait que c'est vous qui avez commis le crime.

— « C'est épouvantable !... C'est que vous avez raison ! Mais comment se fait-il que nous n'ayons rien entendu ?

— « Vous chercherez les raisons plus tard. Pour le moment, courez vite, moi je rentre à la caserne en toute hâte.

« Je fis ce que me disait mon cousin, continua Mme Gaumard. Pour lui, il courut à travers champs et se hâta de regagner son casernement. Moi, je rentrai à la ferme et j'enfermai ma plus jeune fille, puis je courus avec l'aînée à la ferme du Champ-Rouge, chez monsieur Grenier. »

Ici, j'ouvre une parenthèse pour expliquer la situation de la ferme du Chêne par rapport à la propriété du Champ-Rouge.

La ferme du Chêne est construite sur un plateau, en haut d'une colline. Elle regarde du côté de Dijon, et devant elle, il y a une dépression, une petite vallée et une autre colline. En tout, trois kilomètres. C'est au haut de cette autre colline que se trouvent construits les bâtiments de Champ-Rouge, qu'habitait M. Grenier avec sa famille, à la lisière d'un bois.

Au delà de ce bois, on aperçoit la très vieille ferme de Champ-Moron, qui contient plus de trois cents hectares de terrain.

La ferme du Chêne appartient aux maîtres de Champ-Moron, et la propriété du Champ-Rouge est enclavée dans les terres de ceux-ci.

A plusieurs kilomètres à la ronde, il n'y a pas d'autres maisons ni d'autres fermes. C'est l'isolement au milieu des terres, des friches et des bois.

C'était donc au Champ-Rouge que Mme Gaumard devait aller, si elle voulait aller au plus près.

Elle avait donc raison de s'y rendre en premier lieu.

Je reprends la suite de son récit.

— « Arrivée au Champ-Rouge, je me trouvai en présence de Mme Grenier, la femme du propriétaire de Champ-Rouge et je m'écriai, en arrivant :

— « Où est monsieur Grenier ?

« Elle me répondit :

— « Il est allé à Darois en voiture, tout à l'heure. Que désirez-vous, Madame?

— « Ah! Madame, je suis la fermière du Chêne!... Il y a un crime à côté de chez nous!...

— « Est-ce possible!...

— « Je tremble qu'on ne nous accuse. Vite, allez chercher quelqu'un!...

— « Mais nous sommes seules avec la bonne et mes enfants! ..

— « Il faut envoyer quelqu'un à Champ-Moron, pour prévenir les fermiers!... Qu'on vienne!... Il faut prévenir la justice!...

« Mme Grenier me réconforta et me fit boire, ainsi que ma fille; puis, tandis que l'on prévenait à la ferme de Champ-Moron, je me hâtai de rentrer chez moi.

« Il était environ trois heures et demie.

« C'est alors qu'on vint me dire qu'il y avait un crime près du bois et que je répondis : « Il y a bien longtemps que nous le savons ».

« Voilà, monsieur le juge, tout ce que je sais, je vous le jure, sur la tête de mes enfants!... Nous n'avons rien vu, rien entendu... »

M. Tondut demanda alors à la fermière :

— Où était votre mari?

— Il était parti depuis le matin, de très bonne heure.

— Votre déposition est néanmoins bien étrange... Votre ferme est à trois cents mètres de la route... je veux bien que la route soit en contrebas et qu'il y ait une haie, mais si vous n'avez pas vu, vous avez certainement entendu quelque chose... La victime a dû crier!...

— Hélas! Monsieur, comment voulez-vous qu'on fasse attention à des cris? Les dimanches matins, au printemps et en été, on n'entend que ça!... Les Dijonnais viennent s'amuser au bois du Chêne et ils s'amusent à se poursuivre, les filles crient, on n'y fait plus attention.

— C'est difficile à croire.

— Vous croyez que je mens? s'écria Mme Gaumard en fondant en larmes. Mais comment pouvez-vous croire cela, Monsieur!...

— Si vous n'avez rien entendu, vous avez vu; c'est l'une ou l'autre de ces deux choses.

— Ce n'est ni l'une ni l'autre, je vous le jure!... Mais si j'avais vu quoi que ce soit monsieur le juge, je tremblerais, je mourrais de peur que l'assassin ne vienne me tuer une de ces nuits pour m'empêcher de parler!... Et si j'avais vu quelque chose, je vous jure que je vous le dirais, que je vous donnerais le signalement de l'assassin, pour que vous le preniez bien vite!... Songez quel cauchemar!... Savoir que l'assassin sait que je l'ai vu et habiter la ferme isolée de tout!... Ce serait terrible!... Cependant, je dois dire qu'à dix heures environ, j'ai entendu les aboiements inquiets d'un chien. Je n'y ai pas fait attention ; mais comme le bruit continuait avec persistance, je suis montée dans ma chambre, au premier étage et j'ai regardé à la fenêtre dans la direction d'où venaient les appels du chien et je n'ai rien vu.

— Vous pouvez rentrer chez vous, dit M Tondut à Mme Gaumard, mais ayez soin de rester à la disposition de la justice.

Quand le juge d'Instruction vit le Procureur de la République, il lui dit :

— Les fermiers du Chêne ne sont pour rien dans l'affaire du crime.

Chose curieuse, les journaux de Dijon, d'un commun accord, impriment le numéro du lundi, le dimanche à midi, afin de permettre aux employés de se reposer le dimanche soir.

Aucun d'eux ne donnait donc des détails sur l'affaire du bois du Chêne le lundi, et ce ne fut que le mardi qu'ils en parlèrent.

Alors, tous ceux qui n'avaient pas appris l'affaire par la rumeur publique, l'apprirent par les feuilles et apportèrent au juge des renseignements intéressants.

Tous ceux qui avaient passé sur la route de Paris tinrent à venir témoigner.

Ce fut ainsi que l'on arriva à préciser, à cinq minutes près, l'heure à laquelle l'assassinat avait été commis.

Ceux qui donnèrent les renseignements les plus précis, furent M. Messner; M. Jacquier, avocat à Dijon; un cantonnier et l'homme qui coupait des liens dans la haie et qui avait parlé à Augustine Mortureux, à huit cents mètres de la ferme.

Grâce à leurs dépositions, on fixa l'instant du crime de dix heures à dix heures dix.

Restait à savoir qui avait passé sur la route entre dix heures et dix heures dix.

Un berger de la ferme de Changey, non loin d'Hauteville, vint faire sa déclaration.

Il gardait ses moutons près du monument de Bossak, lorsqu'il vit arriver vers lui un chemineau qui lui demanda s'il ne trouverait pas du travail dans les environs.

Le berger lui avait demandé ce qu'il savait faire.

Le chemineau, qui semblait fatigué, lui répondit qu'il ferait n'importe quoi; mais qu'il aurait préféré être vacher ou berger.

— « Ma foi, répondit le berger de Changey, il n'y a pas grand nombre de fermes par là; et je n'en vois qu'une, c'est la ferme du Chêne, un peu plus haut... Continuez à monter la route, vous la verrez à main droite. »

M. Jacquier, avocat à Dijon, passait à bicyclette à ce moment.

Il vit le berger et le chemineau causer ensemble.

Le chemineau se dirigea vers la ferme du Chêne.

Un peu plus loin, M. Messner, venant aussi de Dijon, et monté à bicyclette également, dépassa ce chemineau dont il donna le signalement très exact à la justice : il avait une blouse bleue et des bottes éculées.

Alors on demanda à l'homme qui coupait des branches dans la haie, de l'autre côté de la ferme du Chêne, vers Darois, on demanda à cet homme qui avait parlé à la petite Augustine, le dernier :

— Est-ce que vous avez vu passer un chemineau?

Et l'homme répondit :

— « *Non*! Je n'ai pas vu passer d'homme qui réponde à ce signalement. *Je le jure*!...

Alors... la vérité apparaissait.

Le chemineau est rencontré en avant l'endroit du crime dix minutes avant le crime;

On a constaté sa présence par trois témoignages irréfutables;

On ne le retrouve plus au delà de l'endroit du crime, puisque l'homme qui a juré ne l'avoir pas vu, est resté sur place tout le matin ;

Donc... conclusion simple à tirer de ces certitudes : c'est le chemineau qui est l'assassin !...

La justice partit sur cette piste. On fit des recherches de tous côtés.

Mais cette hypothèse n'obtenait guère de succès auprès des gens du pays. Un chemineau, l'assassin !... Allons donc !...

On accusa d'abord formellement un pauvre diable qu'on avait vu offrir des allumettes à la ferme du Chêne.

On l'arrêta ; mais il put prouver qu'il était bien loin du lieu du crime, quand le crime avait eu lieu.

Alors, les accusations pesèrent sur un pauvre berger de Champ-Moron nommé Perrebet.

La justice, ne voulant négliger aucun indice, perquisitionna chez Perrebet.

On trouva dans sa chambre une caisse clouée.

On ouvrit cette caisse et on fit une découverte terrible : il y avait trois grands couteaux tachés de sang !...

On regarda les vêtements... Les vêtements enfermés dans une armoire avaient des taches de sang. Perrebet était perdu !...

Heureusement, il put prouver qu'il était à Hauteville au moment où le crime avait été commis. Il put prouver que le sang de ses habits provenait d'un lièvre qu'il avait écorché, et on le laissa en paix.

Du reste, la conviction du Parquet était faite : l'assassin, c'était le chemineau, aperçu par tout le monde au bas de la montée, au monument de Bossak, et qui s'éclipsait tout à coup, à l'instant où le crime venait d'être commis.

On chercha.

M. Fonfrède, Procureur de la République, lança de toutes parts le signalement du chemineau.

Toutes les gendarmeries et tous les journaux de la région reçurent la note suivante :

Note du Parquet.

Le dimanche 12 mai 1895, vers dix heures du matin, la jeune Augustine Mortureux, d'Etaules, âgée de 17 ans, a été assassinée au lieu dit le *Haut-du-Chêne*, au bord de la route nationale de Paris à Dijon, à 8 kilomètres environ de cette ville.

L'enquête a établi que l'assassin avait cherché à violer sa victime sans

y réussir toutefois, et qu'il avait dû être dérangé par quelque passant ; il lui avait de plus arraché ses boucles d'oreille, pris une somme de trois francs cinquante dans son porte-monnaie, et enlevé ses chaussures.

Les boucles d'oreille sont en or, avec une petite pierre au milieu, maintenue par une agrafe sur fond guilloché ; elles sont bosselées par l'usage et avaient coûté 7 fr. 50, lorsqu'elles étaient neuves.

Quant aux souliers, ils sont de forme dite Molière, montant jusqu'à la cheville et lacés sur le devant ; ils étaient en bon état, ornés de piqûres blanches sur le cou-de-pied. (Numéro de la pointure : 40.)

L'auteur présumé du crime, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt de M. le juge d'Instruction de Dijon, est un homme âgé de trente ans environ, de taille moyenne, portant des moustaches châtain-clair, et une barbe de plusieurs jours.

Il était vêtu le jour du crime d'un vieux pantalon gris sombre et d'une blouse assez courte en toile bleu clair ; usagée, cousue avec du fil blanc, formant broderie sur les épaules et au-dessous des bras.

Il était chaussé de bottes à semelles de bois, garnies de gros clous, le pantalon était enfoncé dans ces bottes, dont les tiges sont très basses.

Il était coiffé d'un vieux chapeau en feutre.

Il portait à l'épaule un petit paquet entouré d'un mouchoir bleu à carreaux, noué aux quatre coins, le bras passé autour de ces nœuds, les extrémités du mouchoir formant bretelles.

Il a déclaré venir du midi de la France et chercher un emploi de vacher ou de domestique dans une ferme.

Prière de faire rechercher activement cet individu, de le mettre en état d'arrestation s'il peut être découvert, m'indiquer d'urgence s'il a été vu par quelque habitant du pays, me faire connaître la direction qu'il a pu prendre. et au besoin me télégraphier tous renseignements utiles.

Au Parquet, à Dijon, le 18 mai 1896.

Le Procureur de la République.

FONFRÈDE.

Les recherches étaient activement poussées.

Pendant que le parquet travaillait, l'opinion publique allait bon train et se chargeait, elle aussi, de trouver l'assassin.

Dès le premier jour, on pensa à Étaules et à Darois que les magistrats devaient se tromper.

Un chemineau, l'assassin? allonc donc!...

M. Fonfrède « se mettait le doigt dans l'œil » et M. Tondut en faisait autant!...

« C'était pas un chemineau qu'il fallait accuser de ce crime abominable! C'était pas juste!... Fallait être bête pour penser des choses comme ça!... »

Voilà ce qui se disait partout.

Et pour tout le monde, qui était l'assassin, dans ce cas?

C'était le propriétaire de Champ-Rouge, M. Grenier.

Pourquoi?

En deux mots, voici :

L'opinion publique n'était pas favorable à M. Grenier, dans le pays d'Étaules et de Darois.

La première raison, c'est qu'il était riche et qu'il était presque le seul, dans la région, à pouvoir passer son temps à ne rien faire, grâce aux rentes qu'il possédait.

« On l'accusait d'être dépensier — dit M. Émile Berr dans le *Figaro* du 19 octobre 1897 — de faire de trop longues séances à l'estaminet; il avait eu en sa première jeunesse, à ce qu'il paraît, quelques aventures galantes qui avaient fait jaser; et le goût de ces aventures-là, insinuaient les braves gens, lui était resté... »

Delà, à l'accuser d'avoir voulu violer la petite Mortureux, il n'y avait qu'un pas.

On le fit avec entrain.

Il avait voulu la violer, disait-on; puis n'ayant pu y parvenir, il l'avait tuée pour éviter les accusations de la jeune fille.

C'était simple et net.

Le juge d'instruction fut vite au courant de ces bruits, car les agents de la Sûreté parcouraient le pays.

Il fit mander M. Grenier à Dijon, il fit mander sa femme et les interrogea tous les deux, avec la plus grande discrétion; car l'un et l'autre ignoraient ce qui se disait dans le pays.

M. Tondut demanda l'emploi du temps de M. Grenier, et, comme celui-ci s'étonnait, M. Tondut lui dit :

— C'est une formalité. J'interroge ainsi toutes les personnes qui habitent aux environs du bois du Chêne.

M. Grenier ne se fit nullement prier pour répondre et il donna l'emploi de son temps le jour du crime.

Voici sa déposition :

— Le jour du crime, je me suis levé à cinq heures du matin et je suis allé à Champ-Moron. J'en suis revenu vers six heures, six heures et demie... En rentrant, j'ai trouvé ma domestique Cécile qui devait partir à Dijon et je lui ait dit de se dépêcher si elle ne voulait pas manquer le train. Ensuite, je me suis reposé dans ma chambre de sept heures à neuf heures et demie.

A ce moment, le garde forestier Varmay, de Plombières, arriva, et je m'installai avec lui dans la cuisine.

Nous avons bu le vin blanc ensemble.

Varmay m'apportait des champignons.

Il y avait vingt minutes qu'il était avec moi, quand un orage éclata. Cet orage le retint.

Nous restâmes ensemble jusqu'à onze heures et demie environ.

Entre temps, quelques minutes après l'arrivée du garde, j'avais dit à Benoît, mon domestique, de se mettre à la recherche d'un de mes chiens qui était allé chasser seul dans le bois.

Benoît est rentré quand nous dînions.

Il a pris son repas et nous sommes partis ensemble en voiture chez Tortochot. à Darois.

— Je vous remercie, dit M. Tondut.

Il avait interrogé M. Grenier, en dehors de la présence de Mme Grenier.

Après l'avoir entendu, il fit entrer Mme Grenier et lui demanda l'emploi du temps de son mari.

Les deux dépositions furent semblables.

Le témoin, qui prouvait l'alibi de M. Grenier, était donc le garde forestier Varmay.

Il fallait l'entendre.

M. Tondut le convoqua au Palais de Justice et lui demanda s'il s'était trouvé avec M. Grenier le jour de l'assassinat d'Augustine Mortureux.

M. Varmay répondit affirmativement.

— Eh! bien, poursuivit M. Tondut, voulez-vous me faire le récit exact de l'emploi de votre temps pendant cette matinée du 12 mai ?

— Très volontiers, dit le garde.

— A quelle heure êtes-vous parti de Plombières?

— A huit heures et demie du matin.

— Et vous alliez?...

— J'allais au Champ-Rouge.

— Pourquoi faire?

— J'avais ramassé la veille des champignons... des mousserons... avec mon fils, et je voulais en offrir un panier à M. Grenier, je suis son garde-chasse.

— Ah!... C'est vous qui gardez la chasse de Champ-Rouge?

— Oui, Monsieur.

— Combien êtes-vous payé pour cela?

— Cinquante francs par an. Ça ne me dérange guère... c'est sur mon

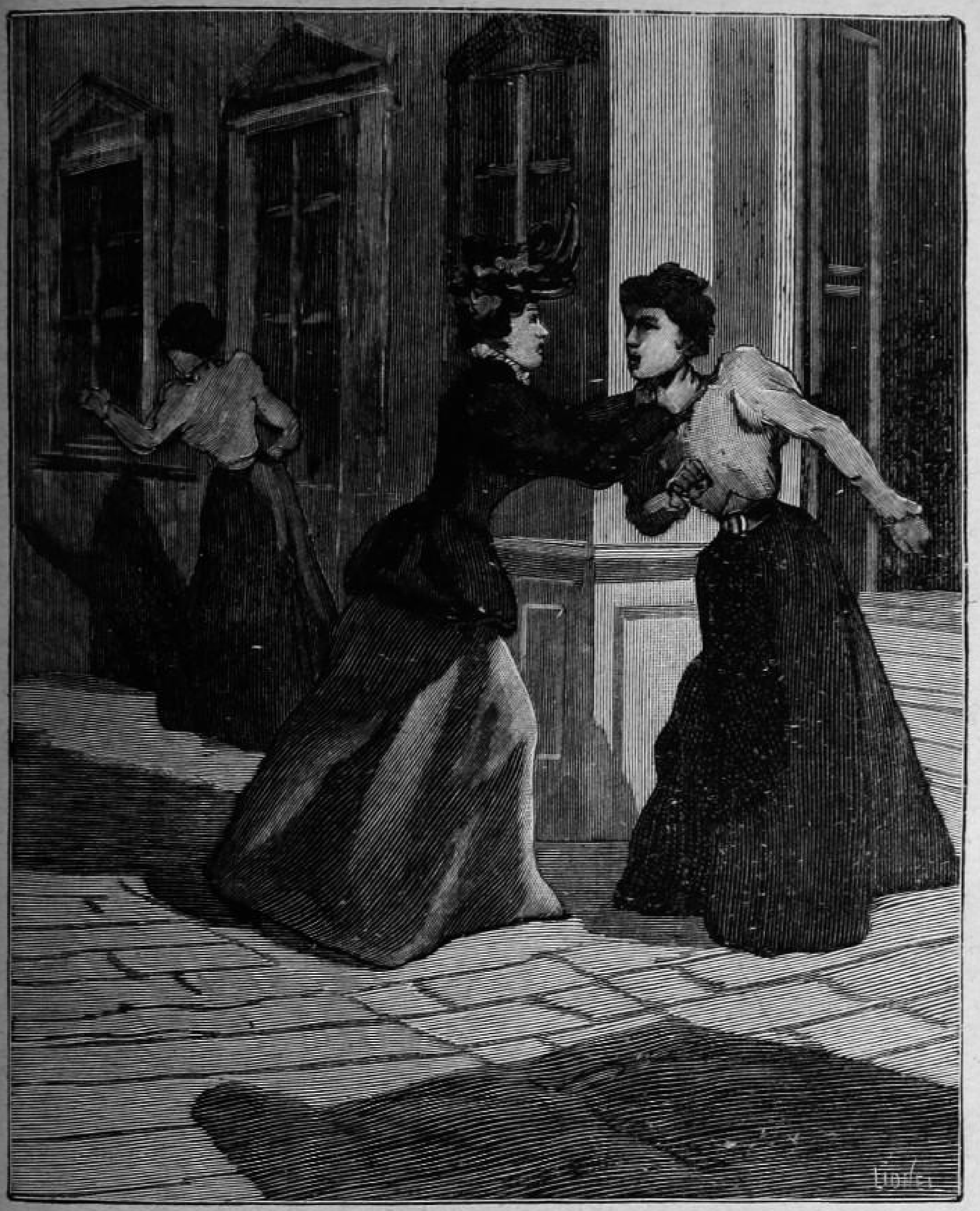

— Petite misérable, vous osez accuser mon mari?... Venez avec moi tout de suite! (P. 417.)

chemin ; en faisant mes tournées de forestier, je garde en même temps la chasse des propriétaires qui veulent bien me confier ce soin.

— A quelle heure êtes-vous arrivé à Champ-Rouge?

— A neuf heures et demie du matin.

— Vous en êtes sûr?

— Absolument.

— Faites-en le serment?

— Je le jure, dit le garde en levant la main.

— C'est bien. Qu'arriva-t-il ensuite?

— En entrant dans la cour de la propriété de Champ-Rouge, je trouvai le domestique de M. Grenier, Benoît, qui était en train de bouchonner la jument. Je lui ai dit bonjour et nous nous sommes serré la main.

« La jument était attachée à un arbre.

« Je demandai à Benoît :

— « Est-ce que M. Grenier et là ?

— « Je n'en sais rien, me répondit-il.

— « Allons, je m'en vais voir.

« Il me dit :

— « C'est ça, à vous revoir.

« Je suis alors entré dans la maison et j'y ai trouvé Mme Grenier qui était seule, en bas, en train de découper un lapin. Je lui ai dit bonjour et je lui ai offert mes champignons. Elle m'a bien remercié.

« Alors M. Grenier est descendu. Nous nous sommes serré la main et Mme Grenier lui a dit que j'avais apporté des mousserons.

— « Ça c'est gentil, me dit-il. Nous allons trinquer.

« Il appela la petite bonne, Marie Génelot, et lui dit d'aller chercher du vin blanc.

« Moi je me suis assis derrière la porte, près du poêle, sur l'appui de la fenêtre.

« Au bout d'un moment, Marie Génelot est revenue avec la bouteille de vin.

« En passant, elle m'a frôlé avec ses jupons ; puis elle est ressortie.

« M. Grenier, n'entendant pas ses chiens, a été demander à Benoît où ils étaient.

« Ils se trouvaient tous dans la cour, sauf un.

« Celui-là était un terrible chasseur. Il aurait chassé trois jours de suite sans désemparer.

« M. Grenier s'est emporté après Benoît, parce qu'il lui avait ordonné de ne pas laisser sortir ce chien qui faisait fuir tout le gibier. Il lui ordonna de se mettre immédiatement à sa recherche.

« Cependant, le temps se couvrait.

« Marie Génelot et Benoît, dans la cour, ont fait rentrer les poussins.

« M. Grenier est revenu vers moi ; Benoît est parti et quelque temps après, un grand coup de vent a passé et l'orage a éclaté.

« Je ne suis parti de Champ-Rouge qu'après que la pluie eut complètement cessé. »

— C'est bien, dit M. Tondut. Mais à quelle heure avez-vous quitté la propriété de Champ-Rouge?

— Il était environ onze heures et quart.

— Signez votre déposition.

— Très volontiers.

Et le garde Varmay signa ses déclarations.

Il allait se retirer, quand le juge le rappela.

— Dites-moi donc... dit M. Tondut, est-ce que vous avez revu M. Grenier depuis l'assassinat?

— Sans doute.

— Quand cela?

— Le lendemain même. J'ai appris le crime le dimanche soir. J'étais à Plombières, dans un café qui est près de chez moi, et je faisais une partie de billard avec des amis, quand quelqu'un est arrivé, disant : « Vous savez, on a tué la petite Pussin. » Pussin, c'est le sobriquet des Mortureux. Le nouveau venu nous raconta le crime et moi j'ai dit : « Tiens, elle a été tuée au Chêne? J'étais justement chez M. Grenier ce matin !... »

« Le lendemain, comme de juste, je suis allé vers le Chêne et en passant à Champ-Rouge, je suis entré chez M. Grenier et je lui ai dit : « Hein? c'est-y malheureux !... on a tué la pauvre petite pendant que nous buvions le vin blanc !...

« Il m'a répondu :

— « C'est abominable! qui est ce qui aurait dit ça?

— « Si on avait su ça, nous autres, on aurait retrouvé ses vieilles jambes pour courir, hein! monsieur Grenier?

— « C'est sûr!

« Et voilà tout ce que je puis vous dire, monsieur le juge d'Instruction. Vous en ferez ce que vous voudrez. »

Le garde Varmay se retira.

L'opinion des magistrats était faite. La déposition du garde venait confirmer leur conviction que M. Grenier n'était pas coupable.

Ils ne se préoccupèrent plus que du chemineau.

Cependant, dans le pays, les langues marchaient.

On n'osait pas parler trop haut; mais la nouvelle courait, se répétait de bouche en bouche.

Quelques rares personnes défendaient Grenier ; mais on leur fermait la bouche par cette phrase péremptoire :

— *C'est lo, c'est lo, pi c'est lo!...*

Patois bourguignon qui signifie :

— C'est lui, c'est lui, puis c'est lui! ..

Et on ajoutait :

— *Si c'est pas lo, qui donc ça sera?*

Qui donc ça serait?... Il ne pouvait entrer dans la cervelle de personne dans toute la contrée, que tout autre pouvait être coupable.

D'abord, les magistrats continuèrent à laisser dire.

Mais le bruit était arrivé jusqu'à Dijon que l'assassin était au Champ-Rouge.

Le mouvement d'opinion était tel que M. Tondut crut bon de pousser plus avant ses recherches sur l'emploi du temps de M. Grenier, et il fit faire une enquête sur le garde Varmay, afin de savoir si c'était un homme capable de vendre son témoignage.

L'enquête fut menée discrètement, mais sévèrement.

Elle fut tout à l'avantage du brave garde. On n'avait rien à dire sur son compte.

M. Tondut, avant d'abandonner la piste, fit mander Mme Grenier à Dijon pour l'interroger une dernière fois.

Mme Grenier vint seule.

Elle fut reçue par M. Fonfrède, Procureur de la République, avec qui elle causa longuement.

Elle donna tous les renseignements qu'on lui demanda, simplement, sans embarras.

Elle confirma la déposition du garde Varmay, et elle était si loin de penser qu'on pût accuser son mari, qu'elle demanda à M. Fonfrède :

— Est-ce qu'on accuserait ce pauvre Varmay? Ce serait monstrueux monsieur le Procureur, car c'est le plus honnête homme que je connaisse, et tout le monde vous le dira.

— Oh! ce n'est pas cela, Madame; mais la justice se renseigne, il le faut bien!

— Assurément.

Mme Grenier quitta M. Fonfrède après deux heures de conversation.

Arrivée dans la rue, elle entendit derrière elle deux femmes qui parlaient à voix haute, et elle comprit qu'on parlait de l'affaire du bois du Chêne.

Comme elle venait d'en entendre parler pendant deux heures par le Procureur et que l'affaire l'intéressait, en somme, puisqu'elle s'était produite tout près de sa demeure, Mme Grenier prêta l'oreille tout naturellement.

L'une des femmes disait :

— Il paraît qu'il est pris, l'assassin.

— Allons donc!

— Oui, ma chère.

— Qui donc que c'est?

— Il paraît que c'est un père de famille. Il a quatre petites filles... Hein, tu penses?..

— C'est affreux, ma chère!

Madame Grenier entendit cela.

Elle pâlit.

Justement, elle avait quatre petites filles, les filles de M. Grenier...

Elle sentit une sueur froide l'envahir! ..

Est-ce qu'on accuserait son mari !...

Alors elle se rappela l'insistance de M. Fonfrède, les longs interrogatoires, la tenacité qu'on mettait à lui faire répéter ses dépositions...

Elle comprit alors qu'on y cherchait une contradiction, elle comprit quelle effroyable accusation pesait sur la tête de son mari et elle se retourna d'un bond.

Elle regarda les deux femmes qui avaient prononcé les paroles révélatrices.

C'étaient deux ouvrières.

Elle s'avança vers elles et demanda d'une voix tremblante :

— Que dites-vous là, Mesdemoiselles? On a trouvé l'assassin du bois du Chêne?

— Oui, Madame.

— Il a quatre petites filles?

— Parfaitement.

— Et comment s'appelle-t-il?

La jeune femme, sans défiance, répondit :

— C'est un nommé Grenier, de Champ-Rouge.

Elle avait à peine fini de parler que Mme Grenier s'élançait sur elle, et l'empoignait au cou en s'écriant :

— Comment, petite misérable, vous osez accuser mon mari?... Venez avec moi tout de suite !

Épouvantée, la jeune femme se débattit. Sa compagne prit la fuite. Mais Mme Grenier ne lâchait pas prise et elle répétait, en proie à la plus vive émotion :

— Suivez-moi chez le Procureur, suivez-moi chez le Procureur!... Comment! vous accusez mon mari!... Mais c'est effroyable!... Vous allez voir, vous allez voir!...

L'ouvrière, toute pleurante, supplia :

— Mais Madame, laissez-moi, je vous en prie... Je ne savais pas que vous étiez madame Grenier!. .

— Pourquoi dites-vous que mon mari est un assassin!...

— On me l'a dit!

— Qui?

— On me l'a dit.: Tout le monde le dit!

— Tout le monde!... Mais c'est monstrueux!... Je ne vous laisserai pas

aller, tant que vous ne m'aurez pas appris le nom de la personne qui vous en a parlé pour la première fois.

— Mais Madame, je ne la connais pas!... C'est en tramway que je l'ai entendu dire et je n'avais aucun rapport avec la personne qui disait cela.

— Alors je puis arrêter un passant, n'importe lequel, et si je lui demande : Qui est l'assassin du bois du Chêne? Il me répondra : C'est Grenier!... Mais c'est monstrueux, monstrueux! Il faut que je retrouve le premier qui a dit cela.

— Madame, je vous jure que je n'y suis pour rien! je vous le jure, laissez-moi aller, je vous en prie!

— Donnez-moi votre nom et votre adresse?

— Oh! non!

— Donnez-les-moi ou je ne vous laisse pas partir!...

La jeune femme s'exécuta en pleurant.

Mme Grenier la relâcha alors, et la pauvre fille s'enfuit au plus vite de crainte d'être reprise.

Quant à Mme Grenier, on comprendra facilement l'émotion qui l'étreignait.

Tout affolée, elle remonta au Parquet, elle courut au cabinet de M. Fonfrède, se fit introduire, et s'écria en arrivant devant le magistrat :

— Monsieur le Procureur, savez-vous ce que je viens d'apprendre? le savez-vous?... On prétend que l'assassin du bois du Chêne est découvert et l'on assure que c'est mon mari.

— Qui vous a dit cela, Madame?

— Eh! monsieur le Procureur, il paraît que tout le monde le dit... tout le monde, tout le monde!... Et j'étais la seule à l'ignorer!... Dites-moi donc que c'est une infamie; que vous allez poursuivre les infâmes qui disent des choses pareilles; dites-moi donc que cela n'est pas vrai, monsieur le Procureur, je vous en prie!...

M. Fonfrède eut pitié du désespoir de la malheureuse femme.

— Madame, calmez-vous, je vous en prie, lui dit-il. Il est peut-être exact que tout le monde accuse votre mari... Cela, je ne puis le nier... Vous l'avez appris en dehors de nous... C'était fatal. Mais ce que je puis vous dire, c'est que pour la justice, votre mari n'a rien à voir dans cette affaire et il est innocent. Nous en avons les preuves par les dépositions formelles que nous avons recueillies; et comme M. Grenier se trouvait à Champ-Rouge à l'heure où le crime a été commis, il ne pouvait se trouver au Chêne, qui est à deux kilomètres de là.

— Mais comment empêcher les misérables qui accusent de traîner notre nom dans la boue?

— Laissez faire, Madame. La vérité éclatera.

— Il faudrait trouver qui a porté le premier une pareille accusation contre mon mari.

— C'est bien difficile.

— Mais si je le trouve, Monsieur, que puis-je faire? J'ai le droit de le poursuivre, j'imagine.

— Assurément; mais vous ne trouverez personne, soyez-en sûre. C'est une épreuve, Madame, une dure épreuve. Ayez du courage et espérez, la vérité ne tardera pas à éclater.

— Merci, Monsieur, merci... Excusez ma démarche... c'est la douleur qui m'a poussée... car je suis mère, Monsieur, j'ai quatre enfants et je pense à leur avenir!...

La malheureuse femme quitta le Palais de Justice et alla reprendre Benoît qui l'attendait avec la voiture, dans une hôtellerie du voisinage.

Elle rentra à Champ-Rouge.

Son mari était là. Elle monta au premier étage, en lui disant :

— Eugène, viens, j'ai quelque chose à te dire.

M. Grenier la suivit.

Mme Grenier ferma la porte et dit à son mari :

— Sais-tu ce que je viens d'apprendre à Dijon concernant l'affaire du bois du Chêne?

— Non, ma foi... Comment veux-tu que je le sache?

— Tu n'as pas entendu dire qu'on accusait quelqu'un?

— Perrebet? mais on l'a relâché.

— Oh! non, ce n'est pas lui, ce n'est pas lui!...

— Et qui donc?

— Toi!

— Moi? s'écria M. Grenier en regardant sa femme avec étonnement.

En voyant le visage troublé de Mme Grenier, il se mit à rire et dit :

— Qui diable t'a raconté ça?

— Il paraît que tout le monde le dit?

— Il faut que les gens soient bien bêtes! Tu sais bien que je n'ai pas quitté la maison dimanche, de sept heures du matin à une heure de l'après-midi. On nous l'a assez fait dire, chez le Procureur, et, grâce à Dieu, Varmay était avec moi.

— Oui, mon ami, je le sais; mais cela n'empêche pas qu'on dit partout que tu es l'assassin.

— Qu'est-ce que ça nous fait puisque ça n'est pas moi et que la justice le sait? Je me moque bien de tous les imbéciles qui racontent ça!...

— Mais nos enfants, Eugène, pense à nos enfants!... Est-ce que nous pouvons laisser dire des choses semblables?

— Ce sont des contes à dormir debout!... Tous les idiots qui racontent ça n'ont pas autre chose à penser sans doute, laisse-les faire. Quand on aura trouvé l'assassin, ils fermeront peut-être leur bouche.

— Ah ! si tu savais comme j'ai appris cela ! .. j'en tremble encore !

— Comment l'as-tu su?

Mme Grenier raconta alors la scène qui avait eu lieu à la porte du Parquet, à Dijon.

— Allons, dit M. Grenier, tu es bonne et brave femme. Mais ne t'inquiète pas des racontars. Puisque j'étais ici, je n'étais pas au Chêne, c'est clair, n'est-ce pas? Laissons faire et laissons dire. Nous n'avons pas besoin des bavards pour vivre, heureusement. Viens dîner, il n'y a rien de tel qu'un bon dîner pour guérir des émotions.

Mme Grenier embrassa son mari en pleurant.

— Ça m'a révoltée, tu comprends, lui dit-elle. Faut-il être méchant pour faire courir des bruits pareils sur des honnêtes gens!... Songe que je pouvais n'être pas là ce dimanche, que je pouvais être sortie, que j'aurais pu ne pas t'avoir vu sous mes yeux toute la matinée... et que si je ne t'avais pas vu, j'aurai pu douter peut-être de ton innocence, moi aussi, tant l'opinion publique semble déchaînée contre toi!...

M. Grenier calma sa femme du mieux qu'il put, et tous deux redescendirent à la salle à manger.

Mme Grenier, cependant, n'avait pu revenir encore de l'émotion qui l'avait saisie.

Pendant toute la nuit, elle resta éveillée, se remémorant la matinée du 12 mai et se répétant :

— Mais il était là, il était là, j'en jurerais sur mon salut éternel, puisque je l'ai vu tout le temps, et que Varmay a bu avec lui... Alors pourquoi l'accuse-t-on, pourquoi?

Dans la nuit, la pauvre femme réveilla son mari.

— Que veux-tu? demanda-t-il tout ensommeillé.

— Écoute, Eugène, demain il faudra aller à Dijon.

— Pourquoi faire?

— Il faut voir M. Jacquier, l'avocat. Il faut absolument qu'il t'aide à rechercher celui qui a dit le premier que tu étais l'assassin de cette pauvre fille.

— Je veux bien.

— Tu iras demain?

— Oui.

— C'est bien. Je donnerai des ordres à Benoît pour qu'il te conduise.

— Entendu. Bonsoir.

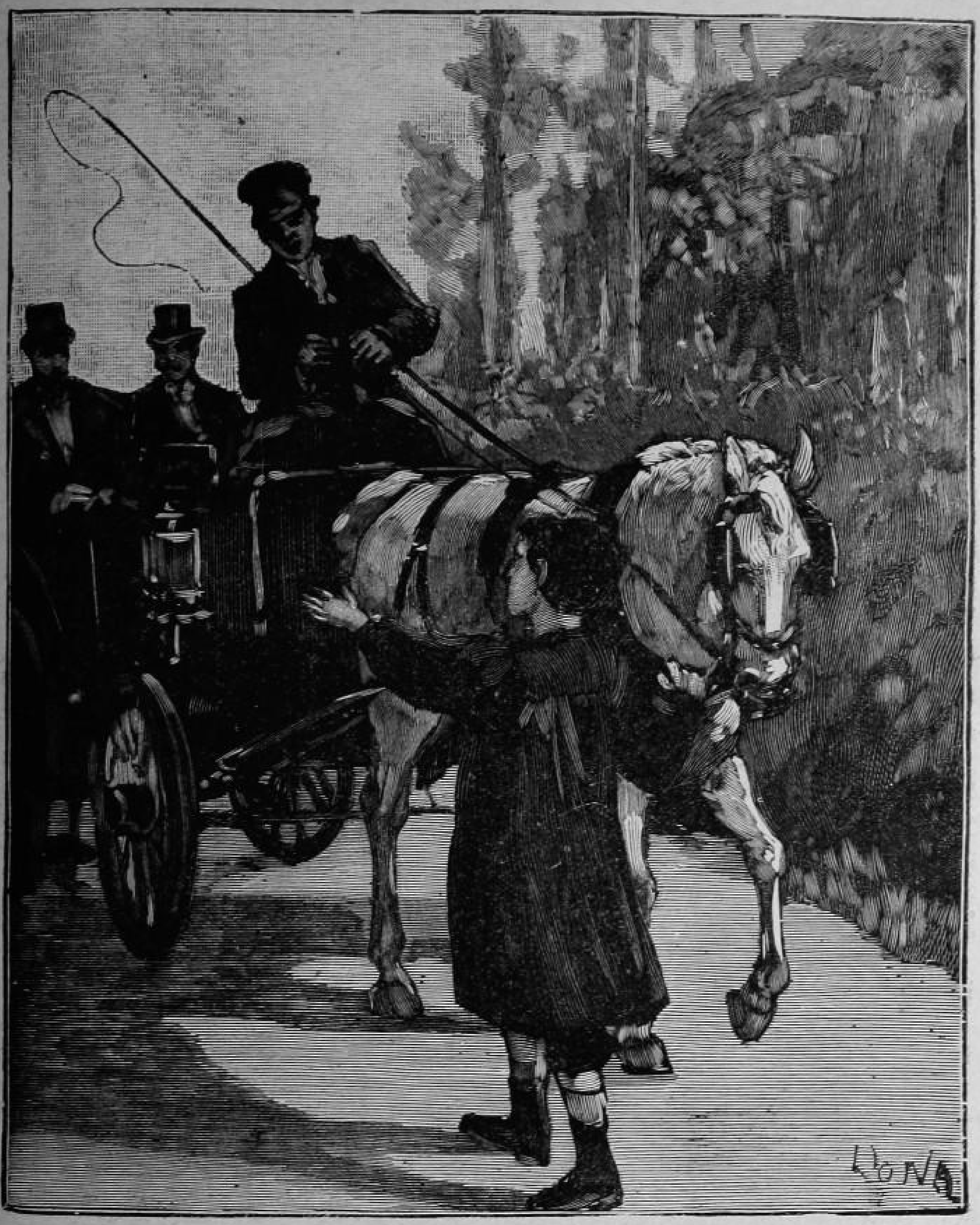

— Ah! le mandrin! fourrez-le en prison! (P. 422.)

Le lendemain, en effet, M. Grenier alla à Dijon pour voir son avocat, M. Jacquier ; et lui demander conseil.

Il resta en ville toute la journée.

Or, dans l'après-midi de ce jour, une voiture arriva de Dijon, se dirigeant vers Champ-Rouge.

Un gamin de douze ans se trouvait aux champs sur le passage de cette voiture.

Il reconnut le cocher qui était son oncle et se mit à appeler de toutes ses forces :

—Eh ! là bas ! eh ! là bas !...

Le cocher arrêta les chevaux et attendit l'enfant qui courait vers lui. Il attendit bien cinq à six minutes, car le mioche était assez loin.

Les voyageurs qu'il conduisait, intrigués, se demandaient ce que voulait cet enfant.

Quand il arriva, tout essoufflé, il s'écria :

— Bonjour, mon oncle, ça va bien?

— Mais oui. Et toi?

— Pas mal. Où vas-tu comme ça?

— A Champ-Rouge?

— Chez l'assassin?

— Chez M. Grenier.

— C'est la même chose.

A ce moment, un des voyageurs demanda :

— Ah ! ça, qu'est-ce que tu nous veux, gamin? pourquoi as-tu fait arrêter la voiture? As-tu quelque chose à nous dire?

— J'ai crié parce que j'ai reconnu mon oncle, et je voulais lui dire bonjour.

Le voyageur furieux cria au cocher :

— Marchez donc ! C'est insensé, voilà un gamin qui nous arrête pour vous dire bonjour !...

— Ah ! bien pardon, monsieur le juge, mais je croyais qu'il avait quelque chose à vous dire.

Le cocher menait en effet M. Tondut, son greffier et le Procureur de la République, M. Fonfrède.

En entendant dire à son oncle que ce monsieur était le juge d'Instruction, le mioche s'écria :

— Ah ! m'sieu le juge, allez donc l'arrêter l'assassin ! Allez-y donc !... Ah ! le mandrin ! fourrez-le en prison !

— En route ! cria le juge.

L'oncle fouetta sa bête et fila au grand trot pendant que les magistrats enrageaient contre le sans-gêne du gamin.

— Cette aventure nous prouve au moins que M. Grenier n'est pas en odeur de sainteté, ici, dit M. Fonfrède à ses compagnons.

Quelques minutes après, la voiture arrivait à Champ-Rouge.

En apercevant les magistrats, Mme Grenier devint toute pâle, en se demandant ce que voulait encore la justice.

Elle les fit entrer et M. Tondut lui dit :

— M. Grenier n'est pas là ?

— Non, Monsieur. Il est justement parti à Dijon pour causer avec M. Jacquier.

— Nous sommes venus pour examiner votre maison... Oh ! nous savons fort bien que M. Grenier n'est pas coupable; mais il faut que tout ait été fait régulièrement pour que l'opinion publique qui s'égare aie satisfaction.

— En un mot vous venez perquisitionner ? Venez, Messieurs, suivez-moi partout, mon mari ne craint rien.

— C'est une simple formalité Madame. Si nous ne l'accomplissions pas, on dirait que nous vous avons épargnés à cause de votre situation.

— Je suis trop respectueuse de la loi pour vous faire la moindre objection, Messieurs.

Mme Grenier se leva et conduisit les magistrats dans toutes les pièces de la maison.

Les armoires furent fouillées, tout le linge fut examiné; les vêtements retournés et vérifiés avec soin.

Tout à coup, on trouva un pantalon clair qui portait une petite tache au genou, une petite tache grosse comme la tête d'une épingle en verre, une tache d'un millimètre environ.

M. Tondut demanda :

— Quand M. Grenier a-t-il pris ce vêtement pour la dernière fois, Madame ?

— Dimanche matin, Monsieur.

— Voici une petite tache rouge... regardez...

— C'est une tache de sang, en effet. Voici comment elle s'est produite : notre domestique Benoît écorchait un lapin que nous devions manger le matin, et j'ai appelé mon mari en lui disant de venir voir comme l'animal était beau. Il s'est approché, et sans doute une gouttelette de sang a jailli sur son pantalon.

— Benoît est-il ici ?

— Oui; monsieur Grenier a été à Dijon avec l'une des bonnes.

— Veuillez l'appeler.

Mme Grenier appela le domestique.

Le juge demanda alors à Benoît :

— Avez-vous tué un lapin dimanche ?

— Oui, Monsieur.

— Madame Grenier s'est-elle approchée de vous pendant que vous le dépouilliez ?

— Oui, Monsieur.

— A-t-elle appelé son mari ?

— Oui, Monsieur. Elle lui a dit : « Viens donc voir comme il est beau. »

— Et M. Grenier est venu ?

— Oui, Monsieur.

— Pouvez-vous me dire maintenant si le garde Varmay est venu dimanche matin ?

— Il est venu, Monsieur.

— A quelle heure ?

— Je ne sais pas au juste ; mais il n'était pas dix heures. Je suis parti ensuite pour chercher un chien qui chassait.

— Je vous remercie, dit M. Tondut, vous pouvez vous retirer.

Benoît sortit.

Quelques instants auparavant, on avait fait monter la bonne Marie Meunier, dite Cécile ; mais on n'avait rien à lui demander, puisque le matin du crime, elle était partie à sept heures pour prendre le train.

Quand les deux domestiques se trouvèrent ensemble au bas de la maison, Cécile dit à Benoît :

— Je crois que le patron est f... ce coup-là !...

— Ça m'en a l'air ; répondit Benoît.

Les magistrats fouillèrent encore la maison ; mais ne trouvèrent rien d'autre.

Ils firent revenir les domestiques pour leur demander s'ils n'avaient pas remarqué que quelque vêtement eût disparu récemment de la maison.

Ceux-ci répondirent : non.

Alors les magistrats prirent congé de Mme Grenier.

Ils avaient fait un scellé du pantalon taché et ils l'emportèrent avec eux à Dijon.

Un chimiste devait l'examiner et se prononcer sur la nature du sang qui avait formé cette tache. L'analyse microscopique permet en effet de distinguer facilement le sang humain du sang des animaux.

Le juge d'Instruction ne pouvait donc plus croire que M. Grenier fût l'auteur de l'assassinat d'Augustine Mortureux,

Le garde l'avait vu, il était avec lui au moment du crime, le domestique Benoît le confirmait ; Mme Grenier le confirmait...

La piste était donc mauvaise, l'opinion publique s'égarait, il fallait chercher autre part, c'est-à-dire chercher le chemineau, l'introuvable chemineau.

Les jours passèrent.

L'enquête ne donnait aucun résultat.

On arrêtait tous les chemineaux dont le signalement répondait à peu près à celui qu'avait transmis aux gendarmeries M. Fonfrède, le Procureur de Dijon.

On les relâchait aussi les uns après les autres.

Le Parquet se montrait très sobre de renseignements.

Il n'avait pas parlé des dépositions du garde Varmay et n'avait pas exposé les raisons qu'il avait de croire à l'innocence de M. Grenier. Il s'était contenté de dire : M. Grenier n'est pas coupable.

L'opinion publique ne se satisfit pas de cette assertion.

Elle se persuada que les magistrats voulaient étouffer l'affaire, et couvrir celui qu'elle accusait.

Dans les premiers jours, on croyait encore vaguement au chemineau ; il y avait des gens qui doutaient de la culpabilité du propriétaire du Champ-Rouge; mais, peu à peu, à force d'entendre répéter mystérieusement le nom de M. Grenier, ces gens-là finirent par se persuader aussi; et bientôt, M. Grenier n'eut plus guère de partisans.

On n'osait pas, cependant, parler trop haut.

Le paysan méfiant a toujours peur de mêler la justice à ses affaires.

Ceux qui croyaient avoir des témoignages à apporter se gardaient bien d'en informer la justice.

On rencontrait des gens qui disaient :

— Ah! si je voulais parler!...

— Ah! si je voulais tout dire!...

Et c'était des réticences, des mines mystérieuses affichées par des imbéciles qui voulaient faire les importants.

On chuchotait le soir, sur le pas des portes, le nom des témoins qui avaient vu... des témoins qui savaient tout...

Il y avait des individus qui prétendaient avoir entendu dire à une femme que le sang de la victime avait jailli à une hauteur de deux mètres.

D'autres en savaient plus long que le Procureur, et quand on les sommait de parler, ils étaient forcés d'avouer qu'ils ne savaient rien.

D'autres encore recueillaient des racontars, les racontaient à leur tour, allaient écouter les personnes qui déclaraient *avoir* vu, puis, à la longue, finissaient par se persuader qu'ils avaient *vu* eux-aussi et déclaraient qu'il était honteux de laisser plus longtemps M. Grenier en liberté.

Tout cela n'allait pas sans une prudence bien campagnarde.

Les bavards avaient une sainte terreur de la correctionnelle et n'accusaient qu'entre eux; devenant muets dès qu'un étranger pénétrait au milieu d'eux.

Les bruits couraient, sans que personne voulût en prendre la responsabilité.

C'est ainsi que les journaux restèrent tout d'abord indépendants.

Puis, comme on ne trouvait pas le chemineau; comme des détails filtraient à travers l'impénétrable réserve des paysans, quelques journalistes

dressèrent l'oreille et la tendirent complaisamment du côté d'Étaules.

Dieu sait ce qu'on y déversa!

Nous croyons parfaitement à la bonne foi de la plupart de ceux qui crurent, au début, à la culpabilité de M. Grenier. Ils n'avaient aucune preuve sérieuse de son innocence et tout le monde l'accusait!...

Ceux qui voulaient se renseigner allaient à Darois où à Étaules; et s'ils parvenaient à faire parler les habitants du pays, ils entendaient un réquisitoire appuyé sur une telle quantité de preuves irréfutables qu'ils ne pouvaient revenir que convaincus, puisqu'ils ignoraient la fausseté absolue de ces preuves...

Un petit journal socialiste hebdomadaire de Dijon, le *Bourguignon Salé*, flaira une bonne affaire dans cette histoire et attacha le grelot.

Fut-il convaincu? Je le pense. Au moins fut-il quelque temps convaincu.

En tous cas, lors de l'arrestation de Vacher, M. Rocher, le rédacteur qui avait mené la campagne contre M. Grenier dans le *Bourguignon Salé*, reconnut pleinement son erreur et rendit justice à celui qu'il avait si durement maltraité.

D'autres furent moins honnêtes...

Le *Salé* commença donc la petite guerre d'insinuations.

Quinze jours après le crime, il publiait un article où il disait en substance :

« Le Parquet prétend que l'assassin ne peut être qu'un pauvre diable? Pourquoi?

« Il y a plus de vices en haut qu'en bas; donc il y a plus de crimes!...

« Vous n'avez pas trouvé le coupable parmi les passagers, messieurs les magistrats; cherchez donc sur place, et pas d'injures pour les malheureux!... »

L'article fut dévoré.

La vente augmenta.

Huit jours après, c'est-à-dire dans le numéro suivant, le *Salé* publiait une chanson intitulée : *La bonne piste*, où il blaguait le Parquet de Dijon.

Voici cette chanson, à titre de document :

LA BONNE PISTE.

Air : *Au bois de Boulogne.*

Quand un crim' vient d'être commis
En province comme à Paris
D'abord tout le monde en frémit;
Ah! que c'est triste!

Puis il vient un juge sérieux
Examinant la terr', les cieux,
Afin de trouver pour le mieux
La bonne piste!

***

Alors on voit par tous les temps
En ville et même à travers champs
Des gendarmes et des agents
Suivre la piste.

Quoiqu'ils se donn'nt un mal de chien
Pour mettr' la main sur l'assassin,
Le plus souvent ils ne trouv'nt rien.
Ah! que c'est triste!

***

Après bien des recherches pour
Trouver le coupable, un beau jour,
Pour une autre affair' dont c'est l'tour
On lach' la piste.

L'précédent crime est oublié
Et tranquill' comme un député
L'assassin n'est plus inquiété.
Ah! que c'est triste!...

Moralité

Voyant le jug' très embêté,
Les criminels ont décidé
D'lui donner la facilité
D'trouver la piste.

Sur les lieux du crim' ils laiss'ront
Leurs adress's complèt's et leurs noms,
Ainsi les juges trouveront
La bonne piste!...

Les plaisanteries du *Salé* se donnaient libre cours.

Il racontait qu'on avait arrêté un trimardeur qui voulait acheter une paire de sabots et coupait les tiges de ses bottes et que « ces précieux indices avaient paru une charge suffisante pour faire conduire ce criminel à la maison d'arrêt... »

« Après celui-là les autres, continuait-il, jusqu'à l'enterrement de l'affaire! »

Tout à coup, un événement se produisit qui fit triompher le Parquet de Dijon pendant quarante-huit heures.

On venait d'apprendre, en effet, que le Parquet de Chaumont venait de mettre la main sur un individu qui pourrait fort bien être l'assassin.

IV

LE CRIME DE LA MALADIÈRE

C'était à la suite d'un crime que cet individu avait été arrêté par le Parquet de Chaumont (Haute-Marne).

Il se nommait Dudot.

Il était âgé de quarante et un ans et exerçait la profession de berger. Né à Maxt en Lorraine, dans les pays annexés, il avait subi déjà trois condamnations.

La victime de Dudot était le conducteur de la voiture qui fait le service des dépêches entre Chaumont et Nogent, par Biesles.

Tous les jours, la voiture du courrier quitte Nogent à huit heures du soir, passe à Biesles où elle recueille les dépêches de ce bureau de poste et de celui de Millières.

Elle arrive à la gare de Chaumont à onze heures et demie, en correspondance avec le train-poste qui va à Paris.

A deux heures et demie du matin, la voiture quitte Chaumont avec les dépêches destinées aux bureaux de Biesles, de Millières et de Nogent.

La nuit du crime, la voiture partit à l'heure ordinaire.

Plusieurs personnes causèrent au conducteur au moment du départ ou le saluèrent à quelque distance de la ville.

On le vit passer à deux heures quarante-cinq sur la place de l'Hôtel de Ville et à trois heures dix dans le faubourg de la Maladière.

Le conducteur était seul dans la voiture.

Il prenait avec lui des voyageurs; mais cette nuit-là, il n'avait personne à conduire.

A partir de ce moment, la route est déserte.

Personne ne rencontre plus le courrier.

Cinquante minutes après, à quatre heures du matin, un cultivateur allant à Nogent et suivant la même route que celle du courrier, mais en sens inverse, découvre à un kilomètre des dernières maisons du faubourg de la Maladière, les sacs de dépêches éventrés, jonchant l'accolement de la route.

Il s'approche.

Il voit alors les lettres et des dépêches qui gisent pêle-mêle dans le fossé et sur les berges.

Il comprend aussitôt que le courrier a dû être volé, tué peut-être.

Il retourne en toute hâte à Chaumont, court à la poste, prévient le receveur de sa découverte et revient avec du monde à l'endroit où il a rencontré le tas de lettres décachetées.

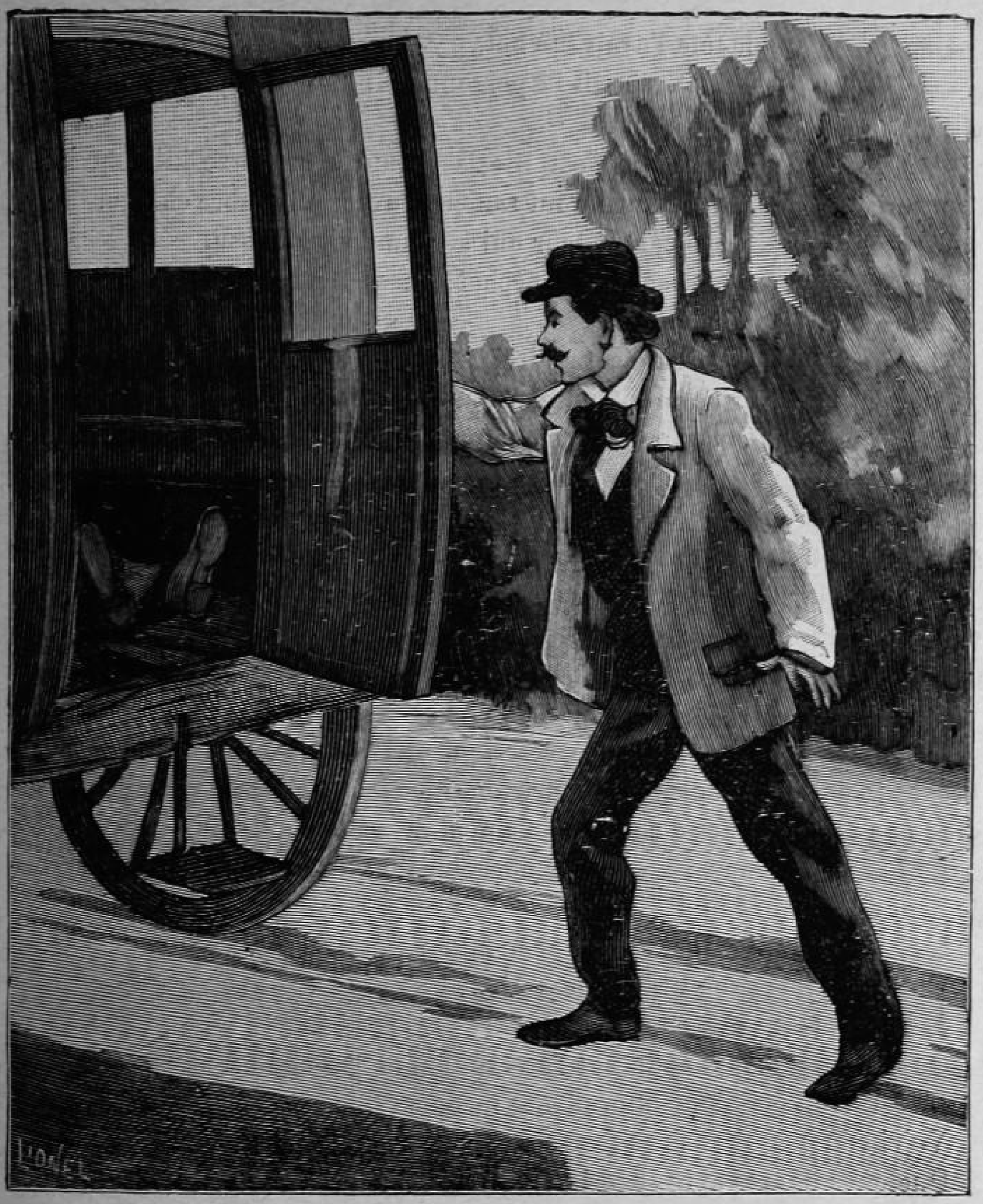

Dans le fond de la voiture le conducteur gisait. (P. 429.)

Pendant ce temps, le cheval du courrier avait continué sa route et il fut rencontré loin de là, par une personne qui le vit aller sans maître, la bride traînant sous la voiture.

Cette personne arrêta l'animal, sauta dans la voiture et vit un effroyable spectacle.

Dans le fond de la voiture, le conducteur gisait, mort, couvert de sang, éclaboussé de cervelle.

Une balle dans la tête l'avait tué net.

— C'est un assassinat, se dit la personne. Il faut ramener le cheval au village le plus proche.

Le village le plus proche, c'est Biesles, situé à quatorze kilomètres de l'endroit du crime. La voiture y fut ramenée avec sa lugubre charge.

On reconnut alors le conducteur qui se nommait Moussu.

Par la découverte des sacs de dépêches, on se rendit compte de l'endroit où le crime avait été commis.

C'était évidemment entre cet endroit et le faubourg de la Maladière.

Personne n'avait rien pu entendre, car la route est déserte et très accidentée.

Il n'y a, en effet, pas moins de quatorze côtes très rapides entre Biesles et Chaumont.

Après les premières constatations qui démontrèrent que les plis chargés étaient intacts, on se mit à rechercher activement l'assassin.

La nouvelle étant connue de très bonne heure, on eut le temps de prévenir télégraphiquement toutes les gendarmeries de la région, avant le départ des gendarmes pour la tournée du matin.

Le soir même, l'assassin était arrêté.

Quand les premiers détails de ce crime arrivèrent à Dijon, on crut que l'assassin de Chaumont pouvait être aussi l'assassin d'Etaules, et l'on attendit impatiemment des détails complémentaires sur l'individu.

Le Parquet s'empressa de remémorer au Parquet de Chaumont le signalement du chemineau d'Etaules.

Le lendemain, les détails complémentaires arrivèrent.

On juge s'ils furent lus avec avidité.

Les journaux s'arrachaient.

On n'y vit que des détails sur l'arrestation de l'assassin.

Dudot avait été d'une imprudence inconcevable.

Voici comment il avait été arrêté.

Quelques heures après le crime, à Poulangy, près de Nogent, un individu de mauvaise mine faisait changer trois billets de cent francs chez différents commerçants.

Il y mettait même une ostentation singulière.

Cependant, l'argent pouvait lui appartenir, on ne lui en demanda pas la provenance ; mais on prit son signalement avec soin.

On comprendra facilement l'émotion des habitants de Poulangy, quand leur arriva, vers midi, la nouvelle de l'assassinat du courrier Moussu.

Tout le monde se dit :

— L'assassin, c'est l'homme de tout à l'heure, l'homme aux billets de cent francs !...

On le chercha.

Mais il avait disparu, il avait quitté le village.

Immédiatement, son signalement fut envoyé partout et avec tant d'exactitude, qu'à cinq heures du soir, la gendarmerie de Rolampont l'arrêtait dans un magasin au moment où il achetait des vêtements neufs.

Il ne fit aucune résistance.

On lui demanda : Comment vous nommez-vous?

Il répondit : Jean Dudot.

— Où êtes-vous né?

— A Maxt, en Lorraine.

— Avez-vous été condamné?

— Oui, trois fois.

— Pour quelles raisons?

— Vol et vagabondage.

— C'est vous qui avez assassiné un courrier sur la route de Chaumont?

— Non.

On insista.

Il finit par avouer.

— Mais, déclara-t-il, j'avais un complice, c'est lui qui a tué le courrier J'ai seulement partagé l'argent avec lui.

La défense ne tenait pas debout.

Il fut en effet facile de reconstituer la valeur des dépêches que le courrier emportait.

En défalquant l'argent qui restait à Dudot et celui qu'il avait dépensé, on trouva le compte exact.

Dudot était bien l'assassin.

On lui demanda alors, s'il n'avait pas été à Dijon récemment.

Il répondit négativement.

On lui dit qu'il était accusé du crime du bois du Chêne.

Plusieurs personnes vinrent dire qu'il en avait parlé dans des termes qui avaient paru étranges.

Dudot se défendit comme un beau diable.

On comprit bientôt qu'il ne pouvait être l'assassin, et il n'eut à répondre que du crime commis à la Maladière.

Il fut condamné à mort et exécuté.

V

L'OPINION S'ÉGARE.

Le crime de la Maladière avait été commis dans les premiers jours du mois de juin ; le deux juin, si nous ne nous trompons.

Avant que l'on ne fût certain de l'innocence de Dudot à l'endroit du crime du bois du Chêne, nombre de Dijonnais n'avaient accordé aucune créance aux soupçons qui pesaient sur lui.

Dès le début, deux journaux partagèrent cette opinion : le *Bourguignon Salé* et un journal très modéré, le journal dit *réactionnaire* de la ville, *le Bien public*.

La chose la moins curieuse de toute cette singulière affaire du bois du Chêne, ne fut certainement pas cette tacite alliance du *Bien Public* et du *Bourguignon Salé*, du journal le moins avancé avec le journal le plus avancé.

Le *Bien public* déclara « que le public devait se mettre en garde contre les charges qu'on voulait faire peser sur Dudot et que les magistrats devaient se méfier aussi et permettre qu'on cherchât un coupable *autre que celui que leur imagination avait découvert.* »

Et des lors, on précisa davantage.

Augustine Mortureux, disait-on, avait été assassinée par une personne du pays, par quelqu'un qui la connaissait, qui l'avait attendue, poursuivie, assaillie et assassinée.

On parla des craintes manifestées par la jeune fille au moment de son départ d'Étaules.

On ne s'arrêta pas à la timidité naturelle de la victime, on ne voulut pas apprendre qu'elle était très peureuse, et on soupçonna qu'elle *savait* qu'on l'attendait sur la route.

La jeune fille était sage, elle n'avait pas d'amoureux...

Il fallait bien lui en trouver un.

Voici ce qu'on écrivit :

« Les appréhensions manifestées par Augustine Mortureux, le matin de sa mort, la crainte qu'elle avait de traverser le bois, démontrent qu'elle redoutait le péril dont elle avait le pressentiment motivé.

« L'agresseur l'attendait probablement sur la route qu'elle devait suivre, et son agression a été rapide ; le meurtre a été immédiat...

« Tout dénote les agissements d'un homme qui méditait son action et qui, ayant voulu l'exécuter à un moment calculé, a échoué.

« Redoutant alors les conséquences des révélations de la jeune fille, redoutant d'être accusé de viol, il a immolé sa victime pour ne pas être signalé par elle.

« Un étranger comme Dudot, en éprouvant de la résistance, se serait retiré sans la mettre à mort...

« Un autre y était presque forcé.

« Autre argument :

« Dudot doit être fatigué, usé. C'est un homme de plus de quarante ans...

« Or, il faut être *jeune et vigoureux*, pour entreprendre avec audace et chercher à mettre instantanément à exécution un crime comme celui-là...

« Quand on se sent exposé à rencontrer des promeneurs, un dimanche de beau temps, il faut être confiant en sa vigueur!...

« De plus, les prétendus témoins disent que le chemineau avait trente ans au plus...

« Donc, ce ne peut être Dudot.

« Il faut s'attacher, continuait l'auteur de l'article, à tout ce que peuvent signaler les amies de la jeune Mortureux. Les confidences les plus insignifiantes qu'elle a pu faire peuvent avoir une grande importance... Il est indispensable que l'attention se porte sur ceux qui, à une date rapprochée ou même éloignée, ont pu rechercher cette jeune fille et l'ont poursuivie de leurs assiduités...

« La moindre lueur peut suffire pour éclaircir le mystère.

« Ce n'est plus sur les grands chemins qu'il faut chercher ; mais dans un cercle beaucoup plus restreint.

« L'instruction doit abandonner les pistes où elle semble s'égarer et *revenir à son point de départ.* »

Les craintes manifestées par Augustine Mortureux avant de quitter Etaules, ce pressentiment navrant de la malheureuse enfant, avaient donné un thème facile à développer à l'imagination des habitants du pays.

Un rédacteur de la *Nouvelle Bourgogne* recueillit ces détails en partie inexacts, mais touchants, en une liste précise, et il déclara :

« L'assassin ne devait pas être totalement inconnu de la jeune fille ; voici pourquoi :

« 1°. — Avant de partir, elle recommande à ses parents de mettre, si elle meurt, sa couronne de première communion sur son cercueil.

« 2°. — Elle demande au marguillier de l'enterrer près de sa tante.

« 3°. — Elle dit aux personnes rencontrées qu'elle a peur.

« 4° — Au lieu de prendre le sentier des bois, beaucoup plus court, elle passe par la grande route.

« 5°. — On la voit faire les cent pas, n'osant pénétrer dans le bois du Chêne.

« 6°. — Elle prie un homme et une femme qu'elle rencontre de l'accompagner ».

D'ailleurs, on ne voyait aucun rapport entre *la manière* des deux assassins. L'un tuait avec un couteau, l'autre tuait le courrier avec un revolver. Dudot était à Châlons, le premier assassin opérait près de Dijon... Il y avait trop de distance entre l'une et l'autre ville pour que l'on pût vraisemblablement accuser le meurtrier de Chaumont du crime du bois du Chêne.

De plus, le berger qui avait donné le signalement du chemineau ne l'avait pas reconnu dans le portrait de Dudot.

Sur ces derniers points, les journaux avaient raison. Le Parquet le reconnut bientôt de bonne grâce et continua ses recherches d'un autre côté.

Tous les matins, les feuilles leur disaient : l'opinion publique veut un coupable, le *vrai surtout*.

— Nous ne demandons pas autre chose, répondaient les juges.

Mais on ne s'entendait pas sur le vrai coupable et la campagne de presse continua, chaque jour plus ardente ; apportant, chaque jour, une prétendue charge nouvelle, un racontar nouveau, contre *la personne en question*.

Le zèle des journaux s'aiguisait. On n'envoyait pas dire au Parquet comment on découvrait un criminel ; on lui montrait d'une façon transparente qui l'on accusait.

Mais le Parquet ne remuait pas, le Parquet, persuadé de l'innocence de M. Grenier, cherchait ailleurs.

Peut-être eut-il le tort de ne pas donner assez de détails sur ses perquisitions à Champ-Rouge. Il ne chercha peut-être pas assez à donner à l'opinion les preuves qu'il avait eues... En tous cas, dans les journaux du temps, je n'ai pas trouvé ces preuves ; je n'y ai trouvé que l'amas des racontars qui circulaient et circulent encore dans la contrée.

Quoiqu'il en soit, les Dijonnais auraient pu faire crédit aux magistrats et comprendre qu'ils ne compromettaient pas, à plaisir, leur longue carrière de probité et d'honneur.

L'hypothèse du chemineau attirait toutes les railleries.

Le berger qui l'avait vu avait déclaré que ce chemineau avait l'air *bête et peu dégourdi*.

« A défaut d'esprit, il possède un singulier sang-froid, déclarèrent les journaux. Comment, voilà un homme qui saisit une jeune fille sur une route très fréquentée, il la tue, il tente de la violer, et au lieu de fuir, il ouvre son porte-monnaie, y prend deux ou trois francs, puis au lieu d'arracher les boucles d'oreille de la jeune fille, il les lui enlève délicatement... Au lieu de partir, à ce moment, il lui prend encore ses souliers et, sans doute, prend le temps de les mettre dans son paquet... Non content de cela, il

trouve encore le temps d'ouvrir le parapluie et de le placer au-dessus de la tête de la victime !...

« Vraiment, voilà un chemineau qui n'est pas si bête qu'on le prétendait !... »

Alors, le *Bourguignon salé* renchérit :

« Puisqu'on n'a pu trouver un homme, dit-il, c'est que l'assassin est une femme.

« Conclusion :

« Cherchez la femme.

« Et, en effet, qui donc avait intérêt à emporter les petits souliers de la victime, sinon une femme?

« Qui donc, sinon une femme, eût détaché les boucles d'oreille avec tant de délicatesse ? »

Ces insinuations visaient la fermière de la ferme du Chêne, Mme Gaumard.

Le public ne voulait pas admettre que cette femme n'eût rien entendu au moment du crime.

En effet, la femme d'un bûcheron, Mme Hortot, placée à six cents mètres du lieu où l'assassinat s'était commis avait entendu deux cris : l'un très long, et l'autre, affreux, très bref, un cri de fille qu'on égorge.

Puisqu'on a entendu dans le bois, crier la pauvre enfant, la Gaumard a entendu, dit le public.

Elle dit qu'elle n'a pas fait attention, qu'elle n'a pas observé grand'chose..

C'est louche, poursuit l'opinion.

Dans l'après-midi, elle va se promener au bois, elle voit le corps et prétend n'avoir pas pu constater que c'était un cadavre.

Étrange, dit-on encore.

Alors le bruit file, court, la calomnie siffle, gronde, éclate... C'est la Gaumard qui a tué la pauvre enfant, et elle a pris les souliers et les boucles pour en faire profiter ses filles !...

Ces histoires insensées trouvaient créance partout.

Bientôt, elles se compliquèrent.

Comme il fallait, à tout prix que M. Grenier fût coupable, aux yeux des habitants, on arrangea le conte.

La petite Augustine, raconta-t-on alors, avait été tuée par M. Grenier chez la Gaumard, on avait recueilli le sang dans un bol, on l'avait vidé à trois cents mètres de là, au bord de la route pour faire croire que l'assassinat avait été commis là, et on avait transporté le cadavre, en plein jour, à dix heures du matin?...

Personne ne se demanda pourquoi Augustine aurait été à la ferme du

Chêne; comment elle aurait pu en dix minutes, puisque l'on avait la preuve que le crime avait été commis exactement de dix heures à dix heure dix, comment elle aurait pu être tuée et transportée ainsi sans que personne ait rien vu...

C'était évidemment insensé.

On y attacha d'autant plus de croyance.

Chaque jour, des témoins surgissaient qui n'avaient rien vu, mais qui n'en parlaient que davantage; non pas au Parquet, car ils devenaient muets dès qu'on les appelait, mais dans les maisons et dans les auberges, là où ils n'encouraient aucune responsabilité.

Le *Bourguignon Salé* et le *Bien Public* recueillirent tous les bruits et leur donnèrent l'hospitalité dans leurs colonnes, tout en observant la plus adroite prudence.

Le 16 juin, le *Bien Public* lança un article sensationnel. Dans un flot de questions qui semblaient autant d'hypothèses sans consistance, il résumait tout ce qu'il avait entendu dire à Darois et à Etaules contre le propriétaire du Champ-Rouge.

Nous ne pouvons résister à l'envie de faire passer cet article sous les yeux de nos lecteurs.

D'abord, on commençait en disant que si l'assassin était devenu introuvable, c'est qu'il avait peut-être péri de ses propres mains.

« Sans doute il s'est suicidé?

« Mais il est inutile de s'attarder à cette hypothèse, car le cadavre eût été retrouvé, sans doute.

« Jusqu'à preuve du contraire, il faut bien croire qu'il est plein de vie et de santé!

« Et qui sait s'il ne s'est pas arrêté quelquefois dans l'auberge tenue à Hauteville par la sœur de la victime?

« Qui sait si ce n'est pas dans cette auberge qu'il a vu la jeune Augustine et conçu le désir de la posséder?

« Qui sait si ce n'est pas de la bouche même de sa sœur qu'il a appris qu'elle devait venir à Hauteville le dimanche matin 12 mai?

« Qui sait s'il ne s'est pas embusqué dans un sentier de coupe, au bois du Chêne?

« Qui sait si quand il a vu la jeune fille quitter la grande route et s'engager sur le chemin d'Hauteville, il ne s'est pas rapidement porté à sa rencontre?

« Qui sait si Augustine, le reconnaissant et ayant peut-être des raisons pour le redouter, ne se sera pas enfuie pour essayer de regagner la grande route?

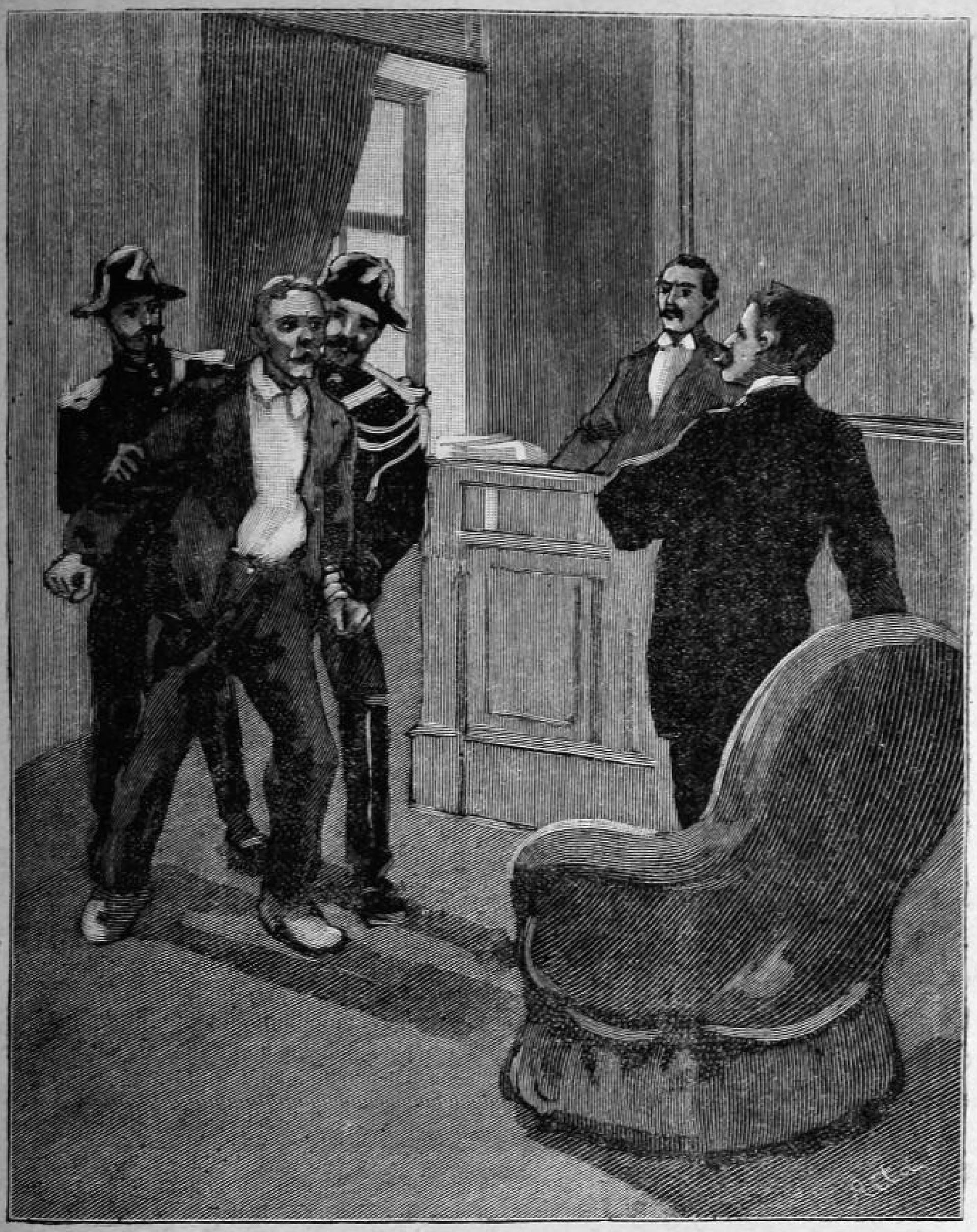

Des gendarmes entrèrent et emmenèrent le père Mortureux. (P. 444.)

« Qui sait si l'assassin, voyant qu'elle allait lui échapper, ne l'a pas poursuivie, saisie, renversée et traînée dans le pli de terrain où le cadavre a été retrouvé, derrière une haie et à deux pas de la grande route?

« Qui sait si devant une résistance dont il n'a pu avoir raison, effrayé par les cris, les appels désespérés de la jeune fille et les aboiements furieux du chien qui l'accompagnait, se sentant perdu, il n'a pas perdu la tête et sous l'empire d'une folie érotique, voulu mettre fin à cette situation,

en portant à la malheureuse jeune fille les deux coups de couteau qui ont entraîné la mort immédiate!

« Qui sait si le signalement de l'assassin présumé n'a pas été donné à son instigation?

« Qui sait s'il n'est pas revenu le jour même sur le lieu du crime, quand le bruit de la découverte du corps d'Augustine Mortureux s'est répandu dans le pays?.

« Qui sait s'il a pu pousser l'audace jusqu'à venir regarder sa victime ou si craignant de ne pouvoir dissimuler son trouble, il n'est pas resté en dehors du groupe formé par les personnes qui se pressaient autour du cadavre?...

« Qui sait?...

« Maintenant, de quel côté l'assassin a-t-il dû se diriger?

« Est-il rentré au bois, ou bien, payant d'audace et risquant, comme on dit le tout pour le tout, s'est-il engagé sur quelque chemin découvert où il aura eu la chance de ne pas avoir été aperçu?

« Qui sait?

« Qui sait encore, si obéissant à cette étrange suggestion si souvent observée, il n'est pas, depuis le jour du crime, revenu si souvent sur les lieux de l'attentat?

« Qui sait s'il n'y a pas été vu?

« Qui sait s'il n'a pas rencontré une personne de sa connaissance et s'il n'a pas abordé le premier la question du crime?

« Qui sait s'il ne lui a pas démontré comment, suivant lui, les choses se seraient passées?

« Qui sait s'il n'est pas venu à la pensée d'une de ces personnes, étonnées par la précision de sa démonstration, qu'elle se trouvait peut-être en présence de l'assassin?

« C'est peut-être son audace et son cynisme qui provoqueront les preuves de sa culpabilité!... »

L'article fit naturellement grand bruit dans Dijon et dans le pays d'Etaules.

Les gens ne se demandèrent pas si Augustine allait souvent chez sa sœur. Ils ne surent pas qu'elle n'y avait pas été depuis trois ans que celle-ci avait quitté la maison paternelle. Ils ignorèrent que M. Grenier ne l'avait jamais vue; ils nièrent la déposition du garde Varmay, ils crurent à tout ce qui était inepte et s'enivrèrent de mensonges. Moins un cancan était vraisemblable et plus il était écouté.

Le *Bien public* vit son tirage augmenter.

Il résolut d'en profiter, et chaque jour, il servit une petite tranche de cancans à ses lecteurs, sur l'affaire du bois du Chêne.

On n'achetait plus le *Bien public* que pour ce feuilleton sur l'assassinat. Ses romans mêmes étaient délaissés.

Le *Bourguignon Salé* s'engagea dans la même voie.

Il apprit qu'on disait à Etaules :

— Il faudrait enfermer la ferme !... (c'est-à-dire, les Gaumard) alors, on saurait tout !... Et on prendrait Grenier après !...

Le *Salé* les désigna.

— « La clameur publique, dit-il, se fait entendre. Elle crie que quelqu'un possède la clef du mystère, que les contradictions de fait et de parole que l'on reproche à ce quelqu'un obligent la justice d'éplucher l'emploi de son temps !

« Pourquoi ne fait-on pas pour les sédentaires ce qu'on a fait pour les nomades ?

« Tous les journaux, après un mois, ont éliminé la légende du trimardeur !...

« Cherchez au plus proche !...

« Vous avez arrêté des passants sans prétexte plausible ; ils n'ont pas parlé, puisqu'ils n'avaient rien à dire et vous les arrêtiez pour les faire parler... Puisque c'est votre opinion que la prison fait parler les gens, vous devrez appliquer votre méthode jusqu'au bout !... »

Huit jours après, le même journal déclarait :

« Notre conviction absolue est dès maintenant que l'enquête aurait abouti si elle avait été menée dès le début avec plus d'énergie et de décision !... »

Chaque semaine, des rédacteurs allaient trouver le père Mortureux à Etaules.

Là, on parlait du crime.

On amoncelait les preuves les plus bizarres contre M. Grenier.

On monta si bien la tête au malheureux père Mortureux, qu'il se décida à adresser une lettre au Procureur de la République de Dijon, s'imaginant peut-être que M. Fonfrède ne lisait pas les journaux et ignorait ce qui se disait.

C'est ainsi qu'un jour, dans un cabaret d'Etaules, il disait à un brave homme qui lui offrait à boire :

— Vous me croirez si vous voulez, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que si ça avait été une autre que ma fille, il y a longtemps qu'on nous aurait envoyé des agents de la Sûreté, ici !... Mais voilà, on n'est que du pauvre monde ! Ces messieurs de Dijon ont bien autre chose à faire que de venger nos enfants !... Enfin, voyons, c'est t'y pas honteux ? pouvaient t'y pas envoyer des agents s'crets ?

— Pardi, fit le brave homme.

Et le pauvre père Mortureux continua sur le même ton... sans se douter qu'il avait précisément devant lui un des nombreux agents de la Sûreté qui sillonnaient le pays, déguisés en paysans ou même en chemineaux!...

Donc le 10 juillet 1895, le père Mortureux, sous la dictée d'un journaliste de Dijon écrivit à M. Fonfrède, Procureur de la République.

Voici cette lettre :

Etaules 10 juillet 1895,

Monsieur le Procureur de la République,
à Dijon.

« Voilà deux mois que ma pauvre enfant Augustine Mortureux a succombé, lâchement assassinée par un misérable qui jouit effrontément de l'impunité de son crime, et que vous ne parvenez pas à arrêter.

« Le nom de ce scélérat est sur toutes les lèvres.

« Les habitants d'Hauteville, d'Etaules et de toute la région enfin désignent ouvertement l'assassin à votre justice, qui jusqu'à ce jour n'a pas encore entendu.

« Ce nom que tout le monde prononce, cet homme que chacun accuse et connaît ne peut pas être plus longtemps ignoré de vous, et c'est mon devoir de père de la victime de venir vous dire :

« En mon âme et conscience, je déclare que pour moi l'assassin de ma pauvre fille, c'est Grenier.

« Je ne veux pas ici vous énumérer tous les faits qui sont la base de ma douloureuse appréciation, ce serait beaucoup trop long et je les garde pour le jour où il me sera permis de les citer à la Cour d'Assises.

« Je vais simplement vous citer quelques témoignages sérieux et probants.

« 1° Comment se fait-il que le jour du crime, Grenier, qui se trouvait chez Tortochot où M. Brûlé est venu annoncer l'odieux attentat, est parti en voiture de suite avec plusieurs personnes, et comment peut-il se faire, dis-je que, sans être averti exactement du lieu du forfait, il a fait arrêter sa voiture juste en face du lieu du drame?

« Pourquoi, une fois descendu de voiture, a-t-il été seul de toutes les personnes présentes à ne pas approcher de ma pauvre Augustine, et qu'il en est resté éloigné de cinq à six mètres?

« Avait-il donc peur que la victime se réveille pour lui crier son crime?

« 2° Comment se fait-il que Grenier ait pu dire à deux personnes, qui le diront en temps utile, que c'était lui qui avait donné ordre à son domestique de rabaisser les vêtements relevés de ma pauvre enfant, alors que c'est M. Brûlé qui avait accompli cette pénible tâche au moment même où il avait découvert le cadavre?

« 3° Pourquoi Grenier ne dépose-t-il rien sur le lieu du crime et confie tout ce soin à son domestique?

« 4° Comment peut-il se faire que Grenier a prétendu être dans sa chambre de dix à onze heures du matin et qu'il n'y était pas?

« Où donc le témoin, justifiant son alibi, a-t-il été attablé dans sa maison?

« 5° Et c'est ici que je vais m'arrêter : Comment se fait-il que tout le monde accuse cet homme, crie son nom (moi-même je l'ai assez dit) et que vous n'avez poursuivi personne?

« Pourtant, sur des pistes différentes, vous avez arrêté quantité de pauvres diables qui avaient deux défauts : absence d'argent et obligation de rouler sur la grande route pour gagner leur vie.

« Ceux-là, vous les avez enfermés, interrogés, obligés à vous rendre compte à la minute de la journé passée. Vous vous êtes renseigné sur leur alibi, et vous n'avez pas eu de contradiction à relever.

« Le trop fameux trimardeur s'est évanoui.

« S'il a couché sur la route de Langres, aux Chasseurs, avez-vous pu le trouver?

« Qu'a donc fait votre police ce soir du 12?

« Croyez-vous qu'un homme est invisible?

« Mais avez-vous jamais enfermé Grenier? Et cependant, le misérable, avec des raisons et des preuves si opposées, devait l'être avant tous.

« Monsieur le Procureur de la République, je vous supplie une dernière fois d'agir. Toutes mes prières et mes larmes demandent justice. Vous vengerez la mort de ma fille.

« Vous ne permettrez pas plus longtemps que ce honteux personnage vienne ricaner à Darois des personnes qui se rendaient un service de quarantaine! Vous ne souffrirez pas qu'il aille, escorté d'un ami, apporter des moqueries jusqu'à Hauteville, et entrer dans de longs détails sur la façon dont le crime a été commis.

« Faites justice et vengez mon enfant.

« Agréez, Monsieur le Procureur, etc...

« MORTUREUX ÉMILE »

Cette lettre parut dans le *Bourguignon Salé*.

L'attitude de ce petit journal était au moins nette et courageuse.

Il allait de l'avant consciencieusement, paraissait convaincu et faisait tout pour faire éclater ce qu'il croyait être la vérité.

La lettre parut donc dans le *Salé*; mais on avait remplacé le nom de M. Grenier par un X... anonyme que comprirent tous les Dijonnais et tous les habitants de la région.

L'incident fit grand bruit.

Devant cette accusation catégorique, M. Fonfrède, Procureur de la République, fit mander à son cabinet le père Mortureux et M. Grenier.

L'entrevue fut mouvementée.

On avait placé les deux hommes à une certaine distance l'un de l'autre.

On savait le père Mortureux violent, on craignait une agression de sa part.

En voyant arriver M. Grenier, il s'écria :

— Voilà le mandrin, le bandit!...

— Taisez-vous, dit le Procureur, nous sommes ici pour nous expliquer sur vos accusations.

— Je le tuerai!...

— Trève de menaces, ou je vous fais expulser.

Le père Mortureux se tut à regret.

M. Fonfrède alors l'interrogea.

— J'ai reçu votre lettre accusant M. Grenier de l'assassinat de votre enfant. Quelles sont les raisons que vous avez de le croire coupable?

— Tout le monde le dit.

— Ça ne suffit pas.

— Ça me suffira bien pour lui casser la tête quand je le rencontrerai sur la route ou dans les bois.

— Si vous continuez, je vous renvoie... Vos accusations ne sont donc basées que sur des racontars?

— Tout ce qu'on dit, c'est la vérité!

— La justice comprend votre chagrin et elle a autant que vous le désir de venger la mort de votre fille. Malheureusement, nous sommes obligés de nous renseigner avec plus de soin et de ne pas accueillir à la légère les accusations qui ne sont basées sur rien.

— Sur rien!... Alors c'est pas Grenier qui a tué ma fille?

— Prouvez-le!...

— Eh! je le prouve assez!... Pourquoi donc qu'il n'était pas chez lui à l'heure où le crime s'est commis?

— Il y était.

— Qui l'a dit?

— C'est le garde Varmay.

— Ah oui... j'sais ben... le garde Varmay, le garde à Grenier... faut pas nous la faire!...On le connaît Varmay!... Il a reçu de l'argent pour ne rien dire.

— Mon pauvre homme, vous devriez réfléchir un peu plus à ce que vous dites. Croyez-vous qu'il soit si facile d'acheter un homme et d'arranger un alibi comme celui que M. Grenier peut invoquer?

— Varmay n'était pas à Champ-Rouge.

— Qu'en savez-vous?

— J'en ai la preuve de ça !

— Allons donc !...

— Vous n'y croyez pas ?

— Non.

— Ah ! vous n'y croyez pas, m'sieur le Procureur !... Eh bien, nous allons voir si vous serez incrédule jusqu'au bout. Le garde Varmay a raconté à tout le monde ces temps-ci qu'il était à boire avec Grenier pendant qu'on assassinait mon enfant !... C'est bien ça hein, c'est bien ça?

— Oui. C'est exact.

— Il a dit qu'il avait bu le vin blanc avec lui.

M. Grenier sortit de son mutisme et déclara :

— Parfaitement. J'ai bu le vin blanc avec Varmay et...

M. Fonfrède l'interrompit :

— Permettez-moi de diriger cette conversation, dit-il.

— Oui, dit le père Mortureux, d'autant plus que je ne lui parle pas à lui, m'sieu le Procureur. J'vous parle à vous,.. Donc, vous croyez que Varmay a bu le vin blanc avec Grenier?

— Oui.

— Savez-vous qui c'est qui a servi le vin blanc?

— C'est la bonne.

— Marie Génelot, n'est-ce pas?

— Oui.

— Elle vous l'a dit?

M. Fonfrède hésita.

— Vous l'a-t-elle dit? insista le père Mortureux.

— Pas précisément, mais elle m'a déclaré que c'était possible mais qu'elle ne s'en souvenait pas.

— Ça, c'est bon pour moi. Eh bien, m'sieu le Procureur, Marie Génelot ne vous a pas dit la vérité.

— Comment cela ?

— Marie Génelot a eu peur de vous et peur du juge d'instruction, elle a menti... Mais elle n'a pas menti en faveur de l'assassin...

— Je ne puis tolérer que vous parliez ainsi !..

— Mettez Grenier si vous voulez et n'en parlons plus... Elle a menti... Car elle se souvenait très bien... Et elle n'a jamais servi à boire à Varmay le matin du 12 mai.

— Pourquoi me l'a t-elle caché ?

— Elle ne me l'a pas caché à moi et j'ai moi la preuve que Varmay a menti

et qu'il est complice de Grenier. Ils se sont entendus tous les deux ; mais Marie Génelot est une brave fille et elle n'a pas voulu être complice, elle... La preuve que c'est une honnête fille, la voilà, m'sieu le Procureur... lisez ce papier.

Le père Mortureux tendit à M. Fonfrède une feuille de papier à lettre et celui-ci lut à haute voix :

Je certifie à M. Mortureux que le 12 mai, je n'ai pas vu le garde Varmay à Champ-Rouge, et que je n'ai servi à boire ni à lui, ni à M. Grenier.

Et je signe en témoignage :

MARIE GÉNELOT.

M. Grenier, pourpre de colère, s'écria :

— C'est une indignité!... Elle n'a pas servi à boire cette petite misérable! Elle en a menti !...

— Parbleu, s'écria le père Mortureux, on ment parce qu'on vous prouve votre crime.

— Vous êtes un coquin !

— Et vous un assassin, un assassin, entendez-vous ! et je vous tuerai..! J'aurais ta peau, Grenier, assassin, tu paieras pour ma fille, bandit, canaille.

M. Fonfrède sonna vivement.

Des gardes entrèrent et emmenèrent le père Mortureux qui voulait se jeter sur M. Grenier.

Ce fut une scène indescriptible.

M. Grenier, resté seul avec le Procureur de la République contenait mal sa fureur.

— Que faire? disait-il, que faire ? Il n'y a donc pas moyen de leur fermer la bouche à tous ces coquins !... Je suis innocent, monsieur le Procureur, je vous le jure !... Que vais-je devenir dans tout cela ? Que vont devenir ma femme et mes enfants !...

— Comment cette fille a-t-elle pu donner cette lettre ?

— Elle perd la tête ! c'est une enfant, on lui fait faire ce qu'on veut !...

— Est-elle toujours chez vous ?

— Non.

— Depuis quand ?

— Il y a quelques semaines qu'elle en est sortie. Elle arriva un matin auprès de ma femme et elle lui dit : « Madame, j'ai fait mon paquet. Je m'en vais. »

« Ma femme s'étonne.

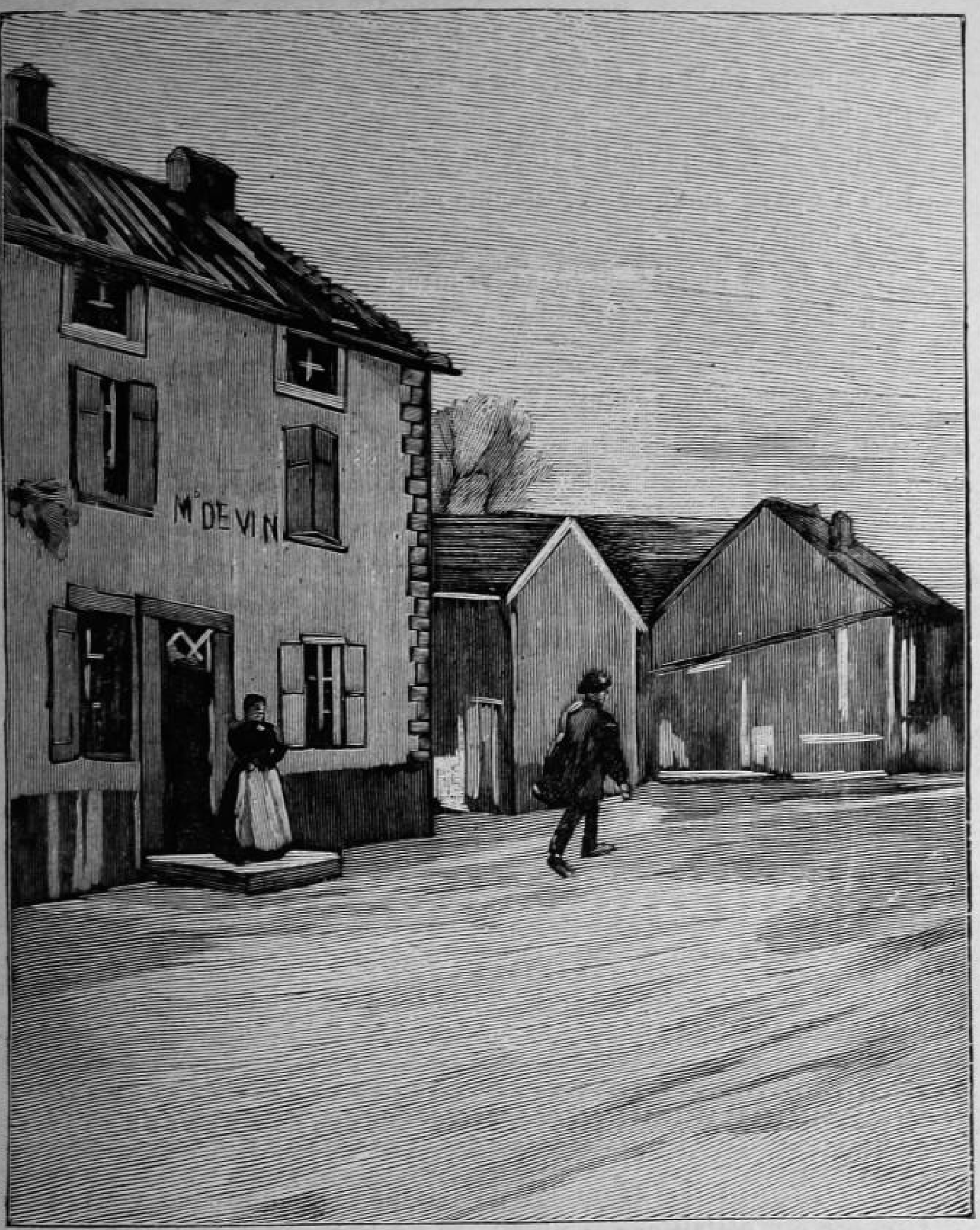

LE CAFÉ TORTOCHOT, A DAROIS.
Rouard partit en courant. (P. 449.)

— « Qu'y a-t-il donc, Marie ? pourquoi partez-vous ainsi ?

— « Je veux m'en aller, répondit-elle.

— « Mais pourquoi ?

— « Je veux m'en aller.

— « Mais pourquoi, pourquoi ? Il fallait me le dire plus tôt, me donner vos huit jours.

— « Je ne peux pas. Mes parents m'ont écrit ce matin et ils me disent qu'ils ne veulent pas que je reste au service d'un assassin.

« A ces mots, voilà ma femme furieuse.

« Elle lui crie :

— « C'est bien, vous voulez vous en aller, allez-vous-en. »

« Elle n'a pas voulu qu'elle reste une minute de plus à la maison et Marie est partie immédiatement. »

— C'est de là qu'elle a dû se rendre chez le père Mortureux? dit M. Fonfrède.

— C'est probable.

— Savez-vous où elle est allée?

— Nullement.

— Je vais la faire rechercher. Tenez-vous toujours à notre disposition, n'est-ce pas?

— Oui. Pourquoi m'en irais-je? Je n'ai rien fait. Si j'étais coupable, vous pensez bien que je serais parti depuis longtemps, car il ne m'a pas fallu huit jours pour comprendre que j'étais accusé.

— Etes-vous en sûreté à Champ-Rouge?

— Oh! je ne crains rien. J'ai deux dogues d'allure féroce qui gardent ma maison, et personne n'a encore osé en approcher.

— Prenez garde, néanmoins.

M. Grenier fit un geste navré et il quitta le cabinet du Procureur.

Il rentra aussitôt à Champ-Rouge.

Sa femme l'attendait anxieusement.

On devine sa douleur et sa colère, quand elle apprit le fait nouveau qui venait de se produire. La lettre de Marie Génelot la bouleversa.

Cependant, aussitôt après l'entrevue, le père Mortureux avait été au *Bourguignon Salé*.

Là, il avait tout raconté; et dès lors, le journal se crut tout permis. Les insinuations se précisèrent.

Le *Bourguignon* du 27 juillet publia un réquisitoire complet contre M. Grenier, qui n'était pas nominativement désigné, mais dont la personnalité n'était même plus déguisée.

« L'alibi de l'accusé, disait-il, repose sur la déposition d'une personne assermentée.

« Or, la bonne qui est censée les avoir servis ce matin-là, a déclaré qu'à l'heure indiquée, elle était occupée à faire les chambres, et qu'elle n'avait vu ni son maître, ni son soi-disant convive.

« La vérité est-elle faite sur ce point?

« Qui a menti ou qui s'est trompé? »

Alors, suivait une analyse de l'affaire.

« L'opinion publique, disait en substance le journal, l'opinion publique

est unanime dans le pays; malgré toutes les menaces et toutes les intimidations, elle persiste à désigner le même homme que celui qu'accuse le père Mortureux.

« Elle lui assigne même des complices, et elle prétend que si le crime a été commis par un seul, d'autres ont aidé à le dissimuler. »

C'était accuser formellement M. Grenier et les malheureux Gaumard, fermiers de la ferme du Chêne.

L'article les désigna plus clairement encore.

PREUVES

disait le journal.

« Le crime a été commis à dix heures dix environ; or, à ce moment, Mme Hortot, son mari et ses enfants, en tout neuf personnes qui se trouvaient à six cent mètres, en plein bois, ont entendu les cris de détresse de la victime.

« A ce moment, il ne faisait pas de vent; donc la voix n'a pu être ni portée, ni retenue.

« A cent cinquante mètres du lieu du crime, se trouve une maison...

« Comment se fait-il que là, si près, on n'ait pas entendu ce que neuf personnes ont signalé à six cents mètres sous bois?

« Mais il y a plus étrange.

« Il y a des témoins qui, à différentes reprises, ont passé à quatre ou cinq mètres du cadavre, sans s'inquiéter de savoir s'il n'y avait pas là un crime commis.

« Ces personnes ont déclaré qu'elles croyaient que c'était un bicycliste.. mais elles ont vu le corps abrité sous un parapluie... Elles n'ont donc pas pensé qu'un bicycliste suppose plutôt une bicyclette qu'un parapluie?...

« Et ce parapluie!... On l'a vu dans toutes sortes de positions... Cela laisserait croire qu'on est revenu auprès du corps, qu'on a déplacé ce parapluie...

« Des témoins ont affirmé qu'à onze heures et demie et à midi, le parapluie n'était pas à côté, mais à terre, le manche en l'air et ne cachant ni le corps, ni la route, ni le chemin du bord... »

Le *Bourguignon Salé* n'avait pas pensé de demander à ces témoins pourquoi ils ne s'étaient pas eux-mêmes approchés...

Mais on verra plus loin que ces prétendus témoins n'avaient rien vu du tout...

Poursuivons.

La position du parapluie sur le corps a été constatée par une personne

qui a certainement été la première à l'apercevoir, puisque c'est grâce à sa déposition et à celle de M. Messner et de quelques autres que l'on put préciser l'heure du crime.

Cette personne habitait Dijon.

C'était un monsieur C... qui allait à Darois le dimanche de l'assassinat.

Il s'y rendait en voiture, accompagné de son fils et de sa belle-fille.

En allant à Darois, il déclara n'avoir rencontré personne qui pût ressembler au chemineau; mais il affirme qu'avant Darois, il a rencontré à dix heures moins vingt environ, une jeune fille rousse, accompagnée d'un petit chien.

M. C.. s'arrêta à Darois, dans une auberge.

Il resta là quelques minutes, puis il remonta en voiture et revint à Dijon.

En passant au Chêne, il vit sur une petite éminence, derrière la haie, à gauche de la route, un parapluie ouvert.

M. C.. vit aussi le petit chien.

Il pensa :

— Tiens, voilà la jeune fille de tout à l'heure... Elle s'est sans doute arrêtée pour se reposer...

Et il continua son chemin.

Il était environ dix heures dix, dix heures et quart.

M. C.. certifie qu'en raison de l'encaissement de la route et de la haie, il était impossible à un piéton ou à un cycliste d'apercevoir le parapluie.

Le soir, du reste, en apprenant le crime, il alla chez deux personnes qu'il connaissait et qu'il avait rencontrées à bicyclette sur la route, et il leur demanda si elles n'avaient rien vu derrière la haie, au bois du Chêne.

Ceux-ci répondirent négativement.

On sait, en outre, que le père Brûlé ne put découvrir le cadavre que pour cette seule raison que les enfants qui l'accompagnaient étaient montés sur le talus...

Et on voulait maintenant, que des piétons eussent vu le parapluie?

C'était de la folie.

Mais bientôt ce fut pis encore.

Les témoins qui déclaraient avoir vu le parapluie étaient le père Chapitet de Prénois, et Rouard, d'Hauteville.

Le père Chapitet déclarait qu'il avait vu la Gaumard sur le chemin du bois, en train de regarder le corps.

Il est vrai qu'il disait aussi qu'il se trouvait lui-même à ce moment à treize cents mètres de là.

A l'instruction, il fut vite confondu.

Mais Rouard tenait plus ferme.

Rouard voulait avoir vu.

Qu'était cet individu?

C'était un pauvre diable d'Hauteville; un rebouteur pour bêtes malades connu sous le nom de « médecin des chevaux de bois », sobriquet qui donne une idée de sa valeur comme praticien, apprécié comme il le fallait dans tout le pays d'Hauteville.

Rouard était une sorte de déséquilibré, poursuivi par la malchance et la misère.

Il passait vers midi, au Chêne, le jour du crime, se rendant à Darois.

Il ne vit rien, absolument rien ; et la preuve, la voici :

En arrivant à Darois, il passa au café Tortochot, et Mme Tortochot, la femme de l'aubergiste, lui demanda :

— Rien de nouveau ?

Rouard répondit :

— Ma foi non !...

Il partit du café et revint dans l'après-midi, après que le père Brûlé fut parti avec l'adjoint, l'instituteur et M. Grenier au bois du Chêne.

Aussitôt, Mme Tortochot s'écria :

— C'est vous, Rouard!... Eh ! bien, vous n'avez donc rien vu ce matin au bois du Chêne ?

— Non.

— Eh ben, il y avait la pauvre Augustine Mortureux, on l'a assassinée!...

— Pas possible!

— Eh! oui.. la pauvre fille.

— J'ai rien vu, rien du tout.

—Allez-y donc. Ils y sont tous.

Rouard partit en courant.

Il arriva sur le lieu du crime et trouva la foule accourue.

Il se fit renseigner. On parla, on dit ce qu'on savait.

Le lendemain, Rouard revint à Darois et déclara que la veille, il avait parfaitement vu le parapluie, en passant sur la route, et que le petit chien était venu le « piller » ; c'est-à-dire qu'il était venu aboyer autour de lui.

Mme Tortochot lui dit :

— Taisez-vous donc, Rouard, c'est des bétises.

— Pourquoi ça?

— Vous n'avez rien vu!...

— Moi? je n'ai rien vu?

— Mais, non. Vous voulez faire celui qui a vu, parce que personne ne sait rien ; mais ce n'est pas vrai.

— J'ai vu, je le jure.

— Alors, pourquoi ne m'avez-vous rien dit hier?

— Je n'y pensais plus.

— Pourquoi ne m'avez-vous pas dit ça quand je vous ai dit qu'il y avait un crime au Chêne ?

— Ça n'y fait rien, j'ai vu.

Et Rouard ne voulait pas en démordre.

Il raconta même partout qu'il avait vu un petit jeune homme qui marchait sur la route avec son collet relevé.

— Ça, c'est possible, dit la fille de Mme Tortochot, car je l'ai vu passer, moi, ce petit jeune homme, devant l'auberge...

— Vous voyez bien!...

— Oui; mais ça n'est pas une raison pour que vous ayez vu le parapluie!... Allons donc! je connais trop, mon vieux... vous auriez été voir ce qu'il y avait derrière!...

Ce fut sur de pareils témoignages que l'opinion publique se basa pour accuser M. Grenier.

Le devoir de la justice était cependant d'entendre tous les témoins, et Rouard fut convoqué, comme l'avait été le père Chapitet; mais au lieu d'avouer qu'il n'avait rien vu et qu'il s'était monté la tête, il fut affirmatif, criard, insolent, voulut faire montre de tant d'exactitude et de précision qu'il s'enferra lui-même dans ses histoires, et il faillit lui en coûter d'avoir tant voulu connaître les dessous du crime du bois du Chêne.

En effet, M. Tondut lui dit :

— Puisque vous avez tout vu, que vous avez presque assisté à l'assassinat, dites-vous, je m'étonne que vous n'ayez pas parlé plus tôt; et vos détails me semblent si curieux que vous allez rester à la disposition de la justice jusqu'à ce que je puisse vérifier l'heure de votre départ d'Hauteville.

Qui fut déconfit? Ce fut Rouard.

Il déchanta; mais il n'y avait plus à revenir sur ce qu'il avait dit.

M. Tondut le fit enfermer dans une chambre de sûreté et envoya deux agents à Hauteville.

Les agents partirent en voiture.

Ils se renseignèrent sur l'emploi du temps de Rouard, le jour de l'assassinat et acquirent la certitude qu'il n'avait pas quitté le village avant onze heures.

Ils revinrent rendre compte de leur mission.

M. Tondut fit alors remettre l'accusateur maladroit en liberté, et Rouard partit en jurant de se venger.

VI

LA FÊTE D'AUGUSTINE.

M. Grenier et les Gaumard étaient si clairement désignés dans l'article du *Bourguignon Salé* que le retentissement de l'article fut énorme.

Les gens du pays, se sentant encouragés, ne mirent plus de bornes à leur audace.

Quand M. Grenier sortait de Champ-Rouge en voiture pour se rendre à Dijon, les paysans l'attendaient au bord de la route et lui criaient :

— Assassin, assassin !...

A Dijon même, on le sifflait au passage; un jour on arrêta sa voiture, devant l'hôtel de la Cloche, et il eut toutes les peines du monde à sortir des mains des braillards qui l'entouraient.

Affolé, le malheureux demanda conseil à son avocat.

— Que faire? lui dit-il. Je ne suis pas désigné nominativement. Est-ce que je peux attaquer le journal en diffamation?

— Bien sûr. Allez-y carrément. Il faut vous défendre. Vous avez une femme et des enfants. Pensez à elles.

— Chargez-vous de tout.

— C'est entendu.

Quelques jours après, le *Salé* était assigné à comparaître en la personne de son gérant Variot.

Le *Salé* annonça que l'assassin du bois du Chêne allait paraître à la barre de la correctionnelle.

Il fut condamné.

M. Grenier n'avait demandé que les insertions du jugement et un franc de dommages-intérêts.

L'échec du *Salé* ne fit qu'envenimer la querelle.

Maintenant qu'il avait payé, le journal pouvait s'offrir de nommer celui qu'il accusait.

Ce fut un débordement.

Du coup, les magistrats de Dijon étaient perdus dans l'estime de la contrée d'Etaules.

Il n'était injures qu'on ne leur prodiguât, le soir, aux veillées et dans tous les cabarets du pays.

A Dijon, le public se montrait aussi aveuglé, et les personnes les moins susceptibles d'un engouement maladroit avaient la conviction que la justice ne voulait pas sévir.

Pourquoi ne voulait-elle pas sévir, se demanda-t-on.

Et on chercha, on fouilla dans la famille de M. Grenier et on finit par découvrir qu'il avait au Parquet de Dijon un parent très lointain, M. Troubat.

« Parbleu, s'écria-t-on, voilà pourquoi on ne lui coupe pas le cou!... Voilà pourquoi les magistrats le protègent!... C'est qu'il y a un des leurs mêlé dans l'affaire!... »

Et l'on désespéra de voir couper le cou du propriétaire de Champ-Rouge.

Le *Salé* pourtant s'était juré de réussir.

Il croyait à la culpabilité de Grenier, tout le monde y croyait, il résolut de forcer la main à la justice.

A ce moment, des élections avaient lieu pour le conseil d'arrondissement.

Le *Salé* saisit l'occasion.

Il porta son gérant Variot, le condamné de la correctionnelle, comme candidat.

Variot passa dans trois arrondissements avec une immense majorité.

On le nommait pour protester contre la magistrature.

Le soir, la joie fut énorme dans Dijon.

Le *Salé* s'enorgueillit.

Voyant le succès répondre à toutes ses tentatives, il devint quotidien, d'hebdomadaire qu'il était.

Son tirage atteignait vingt mille et trente mille exemplaires, qu'il garnissait chaque matin d'accusations contre Grenier et contre les magistrats dijonnais qu'il tournait en ridicule.

Rouard ayant été vertement tancé à l'instruction, le *Salé* accueillit ses doléances et les servit toutes fraîches en faisant le public juge.

« Rouard, disait-il, devient gênant pour le Parquet. Il l'a éclairé, il se dépense pour découvrir la vérité et voilà comment on le traite!...

« Continuez, Rouard, continuez sans crainte, sans défaillance, ne vous arrêtez pas à de si basses calomnies. Les honnêtes gens sont avec vous!

« La justice s'est égarée dès le premier jour avec son trimardeur en demi-bottes. Elle s'est perdue au milieu d'indices sûrs et n'a pas suivi le chemin que lui montrait la presse... Elle s'est égarée par sa faute!... Elle a retenu, de préférence à toutes les autres, les dépositions contestables, parce qu'elles étaient d'accord avec les contes qu'elle avait imaginés!... »

On arrivait au mois d'août.

C'était l'époque à laquelle les magistrats prenaient leurs vacances.

MM. Fonfrède et Tondut abandonnèrent l'instruction de l'affaire du bois du Chêne, et une nouvelle phase s'ouvrit.

La plus navrante à voir était la mère Mortureux. (P. 459.)

*
* *

A la fin d'août, M. Grenier quitta Champ-Rouge pour se rendre à Saint-Jean-de-Losne où habite M. Fleurot, le père de Mme Grenier.

Il s'y rendait ainsi tous les ans pour y passer quelques semaines.

La suppléance de M. Tondut l'obligea à rentrer à Champ-Rouge.

On voulait qu'il fût plus près de Dijon; car les jeunes magistrats chargés

de l'affaire, voulaient essayer de la tirer au clair et d'y voir mieux que ceux qui l'avaient eue entre les mains avant eux.

A ce moment, il se produisit un événement qui ralluma les haines qui sommeillaient.

Nous avons dit que le champ où fut retrouvé le corps de la pauvre Augustine Mortureux appartenait au domaine du Champ-Moron.

Le propriétaire de Champ-Moron était M. Crépeaux, propriétaire à Lyon de l'hôtel de l'Europe.

M. Crépeaux était l'ami de M. Grenier.

Tous deux chassaient ensemble sur leurs domaines, et le jour de l'assassinat, M. Crépeaux était à Champ-Moron et il en était reparti le soir pour retourner à Lyon, où ses affaires le rappelaient.

Dans le champ ou plutôt dans la friche inculte, à la place même où l'on avait relevé le corps de la malheureuse enfant, des personnes pieuses avaient piqué de petites croix de bois faites de deux branches nouées par une ficelle.

On venait jeter là des fleurs et des couronnes, touchant hommage à la mémoire de la malheureuse victime.

Mais tout le monde ne se contentait pas de jeter quelques fleurs sur l'emplacement.

Il y avait des gens qui gravaient des phrases dans l'écorce des frênes qui bordaient la friche.

On y lisait couramment des inscriptions du genre de celles-ci :

« Mort à l'assassin !...

« Mort à Grenier !

« A bas Grenier la vache !

Parfois, M. Grenier passait par là.

On comprend aisément sa colère, quand il voyait ces inscriptions qui l'accusaient d'un crime dont il n'était pas l'auteur.

Un jour, il amena Benoît son domestique et lui dit :

— Prenez votre couteau et effacez tout ce qu'il y a d'écrit sur ces arbres.

Benoît obéit.

Mais les inscriptions étaient nombreuses.

Il fallut s'y reprendre à plusieurs fois; d'autant plus qu'il fallait éviter d'être vu.

Les paysans auraient parfaitement assailli M. Grenier s'ils l'avaient vu se livrer à cette opération.

Un jour, M. Grenier dit à son ami Crépeaux :

— La présence des croix et des couronnes qu'on jette à la place où la petite

Mortureux a été tuée me cause de grands ennuis. Les gens qui passent inscrivent des menaces contre moi. Voulez-vous me faire un plaisir?

— Bien volontiers.

— Permettez-moi d'enlever cela. Je n'obéis à aucun sentiment de haine ou de colère en vous demandant cette chose ; mais cette malheureuse histoire me cause tant de tourment que je serais heureux que les passants ne puissent plus m'accuser en écrivant sur l'écorce de vos arbres que c'est moi qui ai tué cette pauvre fille.

— Je vous accorde cela bien volontiers, mon cher ami. Mais les gens vont crier.

— Eh ! je le sais bien.

— J'avoue que je voyais plutôt avec compassion les touchantes manifestation des gens qui passent ; mais je ne veux pas qu'on prenne ce prétexte pour vous causer du souci, en portant contre vous des accusations abominables et dont je reconnais la fausseté. C'est pour bien vous prouver mon affection pour vous et ma sympathie pour votre famille que je consens à faire enlever ces branchages.

— S'ils ne m'insultaient pas, je ne vous l'aurais pas demandé. Mais reconnaissez qu'il est désolant de voir s'étaler sur tous les arbres, à deux pas de chez soi, des choses comme on en voit au Chêne, contre moi.

— Assurément.

M. Crépeaux fit donc enlever les branchages qui s'étalaient à la place où la petite Augustine avait été retrouvée.

Il fit niveler le terrain et placer sur les frênes de la route un écriteau qui interdisait de pénétrer dans le champ.

C'était son droit de propriétaire.

Quand les habitants du pays s'en aperçurent, ce fut un *tolle* général.

On cria à la profanation.

Taisant, le beau-frère d'Augustine, rétablit une petite croix en bordure du chemin.

En dépit de l'écriteau, les passants entrèrent néanmoins dans le champ et recommencèrent à couvrir les arbres de leurs inscriptions menaçantes.

Mais M. Crépeaux l'avait prévu.

Il avait donné des ordres à Gaumard, le fermier de la ferme du Chêne, qui était son garde-chasse.

Gaumard prit des individus en flagrant délit et leur dressa procès-verbal.

La colère des paysans augmenta.

Une nouvelle légende circula, s'accrédita, et l'on raconta partout que si M. Crépeaux avait fait agir ainsi, c'est qu'il était le complice de Grenier et qu'il l'avait aidé, avec les Gaumard, à assassiner la petite Mortureux.

Ce n'était pas plus difficile que ça.

Le *Salé*, qui était le journal officiel de l'accusation, apprit aussitôt la nouvelle.

Il ouvrit une soucription.

« Puisque l'humble croix a été enlevée, dit-il, le *Bourguignon Salé* va en élever une qui ne sera pas aussi facile à détruire. Que tout le monde nous apporte son obole.

« Notre monument se dressera à l'endroit de la route où le crime a été commis, comme une protestation permanente contre le crime ; il sera comme un appel à la justice, impuissante contre les riches et rigoureuse contre les faibles !... »

Les soucriptions affluèrent.

Par deux sous, par cinq sous, on réunit une somme de onze cent quarante et un francs, soixante centimes.

Le monument coûta douze cent dix francs, soit une différence de soixante-huit francs quarante, que le *Salé* prit à sa charge.

On pense si le journal chauffait les esprits, pendant que cette souscription était ouverte.

Sur ces entrefaites, arriva la sainte Augustine, jour de la fête de la pauvre victime.

Avant l'inauguration du monument, c'était une bonne occasion pour manifester.

Le *Salé* y convoqua toute la région.

La nouvelle s'en répandit partout.

Le Parquet craignait des manifestations et mobilisa des agents de police qui allèrent barrer les routes menant à Champ-Rouge.

Les gendarmes s'établirent au bois du Chêne.

On avait raison de craindre, d'ailleurs.

Les esprits étaient si montés qu'on aurait fait un mauvais parti à M. Grenier, si on n'avait eu la précaution de faire garder sa maison.

De leurs appartements, M. Grenier et sa famille entendaient les cris de mort et les hurlements qu'on poussait contre eux, sur la route.

Mme Grenier pleurait.

Son mari frémissait de colère et les pauvres petites filles, les quatre petites fillettes à qui l'on avait interdit de sortir et qu'on gardait à la maison le plus possible, de crainte d'accident, les fillettes pleuraient de voir leur mère si triste et leur père sombre et silencieux.

Des avis étaient venus de toutes parts.

Les quelques amis fidèles de la famille Grenier avaient écrit :

— « Restez chez vous, ne vous montrez pas. »

Les parents de Saint-Jean-de-Losne étaient venus.

Tout le monde craignait une attaque.

On avait chargé les fusils, au cas ou la police, se trouvant insuffisante à arrêter les manifestants, ceux-ci viendraient à forcer la clôture.

Le Parquet lui-même avait conseillé la prudence et recommandé que personne ne sortît de la journée.

La manifestation ne fut pas aussi grave qu'on aurait pu le penser.

Le rédacteur en chef du *Bourguignon Salé*, M. Rocher, qui menait la campagne, avait donné rendez-vous aux manifestants au bois du Chêne.

De là, on devait se rendre à Etaules, sur la tombe de la malheureuse enfant.

Il vint cinq ou six cents personnes.

Les femmes se trouvaient en majorité.

Les ouvrières de la manufacture des tabacs se trouvaient notamment en grand nombre.

L'élément féminin se trouvant très nombreux, la manifestation ne dégéra pas. Il n'y eut que des chants et des cris, des menaces de mort poussées contre le propriétaire de Champ-Rouge et contre les fermiers du bois du Chêne, les Gaumard.

Après s'être arrêtés un instant à l'endroit où la petite Mortureux avait été trouvée, les manifestants descendirent sur Darois et de là gagnèrent Etaules par un raccourci qui part sur la droite de la grande route.

Ils traversèrent le village.

Les paysans les accueillaient aux cris de :

— Mort à Grenier!

— Mort à l'assassin!

Les cigarières avaient apporté des bouquets et des couronnes.

On alla chercher chez eux les parents de la victime.

Ils était tous là.

Cette manifestation les touchait profondément.

La plus navrante à voir était la pauvre mère Mortureux; une grande vieille, courbée par l'âge et le travail, qui pleurait à fendre l'âme et poussait des cris déchirants.

Ses fils l'aidèrent à marcher jusqu'au cimetière.

Ils passèrent devant avec leur père, leurs deux sœurs et Taisant leur beau-frère.

Le silence s'était rétabli quelque peu. On ne criait plus. Les femmes pleuraient dans leurs mouchoirs.

Le cimetière d'Etaules s'étend en arrière du village, dans la direction du Val-Suzon.

Pour aller à Étaules, on monte une côte assez raide et le village est bâti, à l'abri du vent, sur le bord même de la balme.

En arrivant par Darois, on n'aperçoit tout d'abord que le clocher et la toiture des maisons.

Au fond, ce sont les bois qui se déroulent jusqu'aux gorges du Val-Suzon et sur la gauche apparaissent les futaies de Saint-Seine, au milieu desquelles la Seine prend sa source.

Le cimetière est placé sur le plateau, séparé des dernières maisons du village par une distance de trois à quatre cents mètres.

Le cortège avançait, formé de la façon suivante :

En avant, la famille, accompagnée des journalistes du *Bien public* et du *Bourguignon Salé*.

A quelques pas en arrière, venait le groupe des cigarières de Dijon, suivi des gens du village et des autres manifestants.

Beaucoup de personnes entouraient la porte du cimetière pour voir entrer tout le monde.

Le cimetière regorgeait.

On dut en faire évacuer une partie, car il était très petit et on n'aurait pu faire entrer ceux qui devaient y pénétrer, c'est-à-dire la famille et les cigarières, qui avaient semblé prendre l'initiative de la manifestation.

La petite troupe entra donc.

Pour tout voir, les gens montaient sur le mur du cimetière. La crête en était couverte.

En entrant, la mère Mortureux, tout en larmes, se précipita au pied de la tombe de sa fille en poussant des cris de désespoir.

Elle appelait la pauvre fillette du petit nom affectueux qu'on lui donnait à la maison :

— Minette! Minette!... reviens!... mais reviens, ma Minette!...

L'assistance éclata en sanglots.

Les gars eux-mêmes essuyaient leurs yeux, du revers de leur manche.

Enfin, les cigarières s'avancèrent.

L'une après l'autre, elles déposaient les fleurs qu'elles avaient apportées ainsi qu'une grande couronne de perles qui se trouve toujours sur la tombe de la victime.

Ensuite, elles se rangèrent en cercle autour de la tombe, et Mme Ragougé, la présidente du syndicat des ouvrières des tabacs, se mit au milieu du cercle.

Elle devait prononcer un discours.

Le voici, dans sa touchante naïveté :

Chère Augustine

Nous venons, en ce jour solennel de ta fête, déposer au nom des ouvrières de la manufacture des tabacs, cet humble présent, et te prouver, ainsi qu'à ta famille, la part que nous prenons à ce malheur d'avoir succombé à une lâcheté et à une mort aussi violente.

Douleur plus grande encore, de voir un tel crime impuni !...

Mais repose en paix, chère Augustine, car justice sera faite ; nous, femmes, tes amies, nous le voulons ; et que le criminel se souvienne que ce que femme veut, Dieu le veut! ..

Compte sur notre énergie et notre courage pour aider à te venger et adoucir, si faire se peut, la douleur de tes parents.

Repose en paix, chère Augustine, jusqu'au jour où la voix du peuple sera assez forte pour être entendue.

Au nom des ouvrières de la manufacture des tabacs,

Adieu, chère Augustine.

Reçois nos adieux et nos sincères compliments de condoléances pour ta famille éplorée !...

Mme Ragougé avait lu cette allocution avec des larmes dans la voix.

Quand elle eut achevé, l'émotion fut à son comble.

L'un des journalistes serra la main du père Mortureux et cria à la foule d'une voix vibrante :

— Nous aussi, nous promettons que tout sera fait pour que l'assassin de la pauvre petite que nous pleurons soit arrêté et châtié le plus tôt possible. Devant cette tombe, nous nous y engageons et nous faisons le serment solennel de ne nous laisser intimider ni par les insultes ni par les menaces.

Alors un long cri s'éleva et malgré leur émotion et leur respect pour l'endroit où ils se trouvaient, tous ceux qui étaient là s'écrièrent :

— Nous aussi! nous aussi!... Mort à l'assassin!...

— Mort à Grenier!...

La cérémonie était finie.

On sortit.

On eut toutes les peines du monde à emmener la mère de la victime.

Elle criait à tous ceux qui voulaient l'entraîner :

— Non, non... laissez-moi, laissez-moi!... Je veux rester auprès de ma pauvre enfant!... A force de l'appeler, elle reviendra!...Ah ! oui, ma pauvre Minette, elle reviendra!... laissez-moi, laissez-moi !

Il fallait mettre une fin à cette scène déchirante.

On emporta la mère Mortureux.

Les manifestants troublés rentrèrent au village.

Le long de la route, des chemineaux vendaient la complainte de l'assassinat.

Cette complainte est très intéressante, aussi n'hésitons-nous pas à la publier dans cet ouvrage.

Elle se chante sur un vieil air bien connu : *Petits enfants n'approchez pas, quand vous courez dans la vallée*, etc...

Les personnes qui désireraient se la procurer avec la musique, la trouveront chez M. Sandre, à Saint-Nicolas, près Nuits, Côte-d'Or.

Elle était illustrée d'un dessin très exact, signé Gabriel Chapin.

C'est ce dessin qui nous a servi en partie pour l'illustration de la découverte du crime par le père Brûlé.

LE CRIME DU BOIS DU CHÊNE

ou

L'ABEILLE QUI PARLE

REFRAIN :

Jeunes fillettes n'allez pas,
Vous promener sous la feuillée
Vers la forêt qu'on voit là-bas,
Qu'on voit là-bas, ensoleillée.

I

C'était par un beau jour de Mai
Jour de parfums tout embaumé
De roses fleuries ;
Les oiseaux remplissaient les airs
De leurs harmonieux concerts
De voix attendries ;
Une fillette, aux blonds cheveux,
Cheminant sous l'azur des cieux
Pleins de rêveries.
Jeunes fillettes n'allez pas, etc...

II

La pauvre enfant n'entendait pas
Des beaux oiseaux les gais ébats,
La douce romance,
Mais hélas ! au fond de son cœur

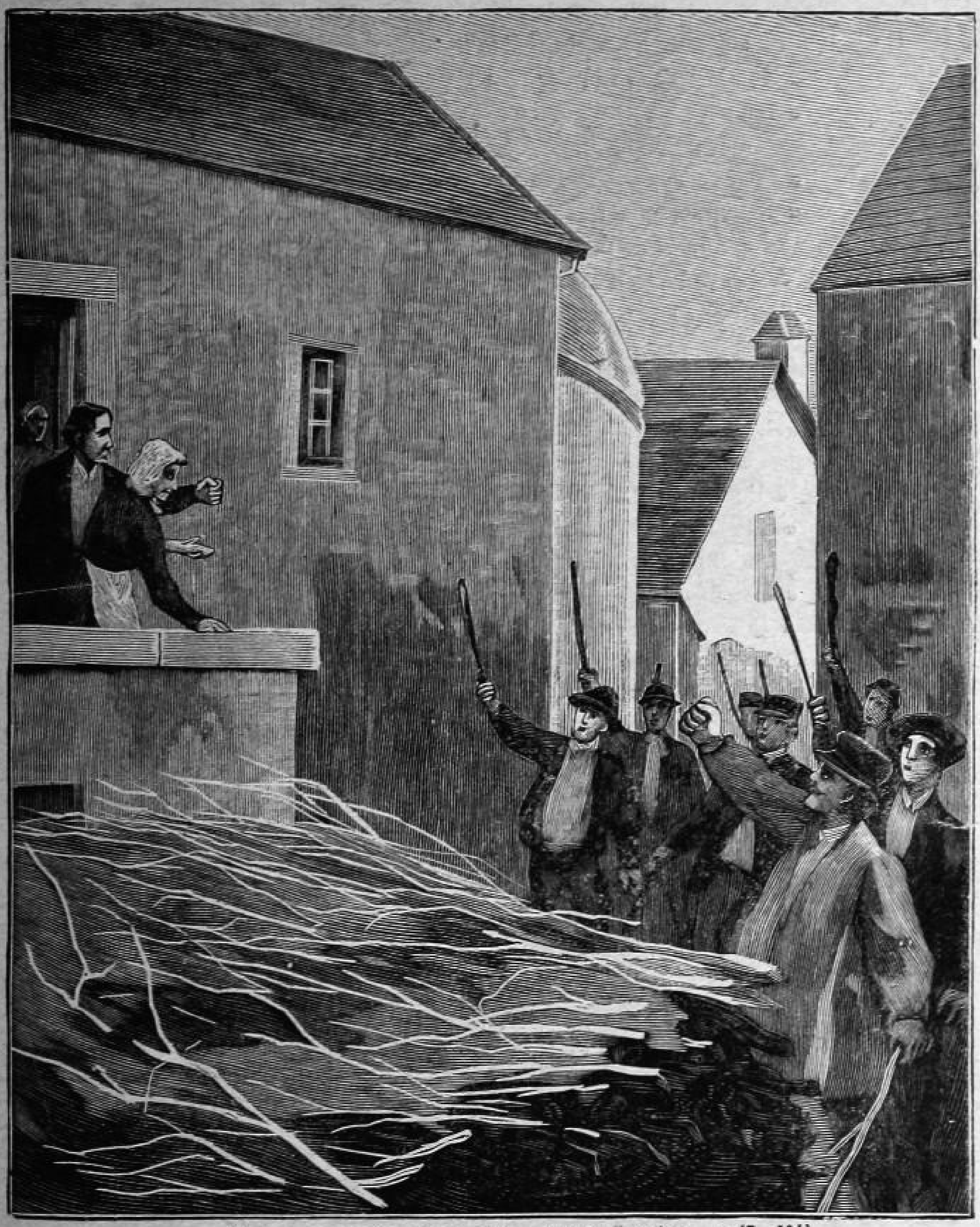

« Si le juge veut pas couper la tête à Grenier... » (P. 464)

Elle apprébendait un malheur
Ou quelque vengeance,
Elle marchait, marchait en cor,
Enviant de l'oiseau l'essor,
Agneau sans défense.
Jeunes fillettes, n'allez pas, etc.

III

Près d'elle une abeille vola
Et lui dit tout bas : « Halte-là !

« Rentre en ta chaumière :
« Non loin j'ai vu briller l'acier
« Dans les mains d'un vil meurtrier
« Ivre de colère.
« Pour échapper à son courroux,
« Retourne, enfant aux yeux si doux
« Auprès de ta mère. »
Jeunes fillettes, n'allez pas, etc...

IV

L'abeille lui bourdonne encor :
« L'on convoite plus que ton or,
« Lys, pour toi je tremble,
« Un démon sans nulle pudeur
« Cherche à te ravir ton honneur,
« Il vient ce me semble !...
« Je connais un vieux saule creux,
« Qui nous cachera toutes deux,
« Ah ! fuyons ensemble ! »
Jeunes fillettes, n'allez pas, etc...

V

Augustine vit s'envoler
L'abeille et se prit à trembler
Comme une chevrette
Qui, lasse et réduite aux abois
S'en va mourir au fond des bois,
Sous l'humble coudrette.
Elle s'arrête, écoute, a peur,
Mais, tout là-bas, l'attend sa sœur,
Elle va seulette.
Jeunes fillettes, n'allez pas, etc...

VI

Enfant, reviens, il en est temps,
Fuis par les blés, fuis par les champs,
Loin du bois du Chêne.
Dans ses taillis un assassin,
Contre toi couve un noir dessein,
Redoute l'hyène.
Aussitôt un affreux bandit
Sort, sur la victime bondit,
L'étreint et l'entraîne.
Jeunes fillettes, n'allez pas, etc...

VII

Lorsque tout chante dans les airs,
Un vil couteau fouille ses chairs
Et le sang ruisselle,
Quand on lui soustrait ses bijoux,
La malheureuse, à deux genoux,
A voix forte appelle.
Son chien hurle, hélas ! vain courroux
Le poignard redouble ses coups
Et l'enfant chancelle.
Jeunes fillettes, n'allez pas, etc...

VIII

Au choc du poignard qui l'atteint,
Son sang coule et son cœur s'éteint,
Son âme s'envole.
Sur l'herbe qui lui sert de lit,
Comme une fleur, elle pâlit,
Penche sa corolle.
« Père, dit-elle en expirant,
« O père, venge ton enfant
« Que la haine immole. »
Jeunes fillettes, n'aliez pas, etc...

IX

Son cœur, avant de se briser,
Désirait un dernier baiser
Venu de sa mère.
Mais sur sa lèvre qui gémit
Un sang noir bouillonne et frémit
Retombant sur terre.
« Mère, murmure-t-elle encor,
« On assassine ton trésor,
« Adieu, tendre mère! »
Jeunes fillettes, n'allez pas, etc...

X

Elle est morte, ô destin affreux !
Morte, Augustine Mortureux,
Si pleine de charmes !..,
Que de tous l'amère douleur
Soit comme un baume à son malheur
Donnons-lui des larmes.
Contre l'assassin sans regret,
Que la justice, sans arrêt,
Active ses armes.
Jeunes fillettes, n'allez pas, etc...

XI

Depuis, enfants, sous les halliers,
Un spectre blanc suit les sentiers
De la forêt sombre.
De ses beaux yeux, quand vient minuit,
Coulent, sous l'étoile qui luit,
De gros pleurs sans nombre.
Il poursuit l'assassin qui fuit
Et qui tout là-bas et sans bruit,
Disparaît dans l'ombre.
Jeunes fillettes, n'allez pas, etc...

XII

Petite abeille qui l'a vu,
Dis-nous le nom de l'inconnu,
Dis-nous-le sans feinte.
Pour tarir quelque peu nos pleurs,
Écris-le sur toutes les fleurs,
Écris-le, sans crainte.
L'enfant qui goûta de ton miel
Te bénira du haut du ciel
Mets fin à sa plainte!...

REFRAIN FINAL

Jeunes fillettes, n'allez pas
Vous promener sous la feuillée
Du bois du Chêne, tout là-bas,
Sous la colline ensoleillée.

A. D.

Cette complainte se vendait beaucoup.

Tout ceux qui venaient de pleurer sur la tombe de la jeune fille pleuraient encore en l'entendant chanter.

Dans tout le village, une colère montait et grandissait contre celui qu'on accusait du meurtre.

On s'indignait de ce qu'on appelait *l'entêtement* des magistrats de Dijon, et l'on jura que si les juges ne se décidaient pas à l'arrêter, le peuple ferait sa justice lui-même.

Le père Mortureux déclara :

— Si le juge ne veut pas couper le cou à Grenier, c'est moi qui le tuerai!...

On l'approuva :

— Tu as raison, lui cria-t-on. Personne n'osera te condamner.

Et de fait, si à ce moment le père Mortureux avait osé s'attaquer à M. Grenier, s'il l'avait tué et s'il avait ensuite comparu devant la Cour d'Assises de

Dijon, il était sûr d'être acquitté, car les douze jurés qu'on eût choisis pour le juger eussent été aussi convaincus que lui de la culpabilité de M. Grenier.

Si terrible qu'eût été cette suite de l'affaire du bois du Chêne, elle eût été accueillie avec satisfaction par tous les Dijonnais et par tous les habitants de la région.

On frémit en songeant que pareille iniquité aurait pu être commise et qu'il s'en est fallu de peu qu'elle le fût!...

Les manifestants restèrent à Etaules jusqu'à cinq heures environ, allant de maison en maison, de café en café, s'excitant les uns les autres à la colère et à la vengeance.

On puisait des renseignements erronés à n'importe quelle source, chacun disait son mot.

Rouard, d'Hauteville, pérorait dans tous les cafés en buvant sec et en se grisant non seulement de mots, mais d'alcool.

Il déclarait à tout venant :

— Oui, moi qui vous parle, j'ai vu Grenier, comme je vous vois, au bois du Chêne... Il s'enfuyait... Parbleu ! il venait de faire le coup...

— Et les Gaumard ?

— Les Gaumard aussi. C'est eux qui ont tenu la petite. Faudra aussi leur faire leur affaire !

— Oui, oui !...

— A mort !...

— A l'eau Grenier !...

— A l'eau, les Gaumard.

On était si monté qu'on résolut de marcher immédiatement sur Champ-Rouge.

Quelqu'un monta sur une table de café et cria :

— Si nous attendons que les juges mettent la main dessus, nous attendrons longtemps, mes amis, n'est-il pas vrai?

— Oui, ils s'entendent!...

— Vous l'avez dit. La raison, vous la connaissez?...

— Oui, oui!...

— Grenier est le parent d'un juge!... Voilà comment la justice est faite aujourd'hui!...

— C'est honteux ! crièrent cent voix.

— Oui, c'est honteux, mais le peuple ne le souffrira pas, n'est-ce pas, mes amis!...

— Non! non. A mort, à mort!...

— Alors, je me demande pourquoi nous n'en finirions pas au plus vite avec ces misérables!...

— Finissons-en!...

— Nous sommes ici, autant vaut ne pas s'en aller sans venger Augustine Mortureux!...

— Il a raison!...

— Voilà donc ce que je vous propose... Nous allons nous armer de tout ce que nous trouverons ici, des triques, des haches, s'il y en a, et nous partirons pour le Chêne.

— Bravo!...

— Là, nous vengerons Augustine en commençant par les Gaumard, complices de Grenier!...

— A mort! à mort!... Il a raison...

— A mort!... oui, nous avons tous raison!... Après les Gaumard, nous descendrons à Champ-Rouge et nous tuerons Grenier!...

— Bravo! à mort Grenier.

— Mes amis, en route!... il faut battre le fer tandis qu'il est chaud!... Je veux que nous ne rentrions pas à Dijon, avant que justice soit faite. En route!...

Cent voix crièrent :

— En route!...

Tout le monde se leva.

On sortit en tumulte.

Dehors, des gens attendaient.

On leur cria :

— Venez avec nous!...

— Où allez-vous?

— Nous voulons venger Augustine! ..

— Nous en sommes!...

— A la ferme d'abord, à Champ-Rouge ensuite!...

— Bravo!

— Armons-nous!

Un bucheron cria :

— J'ai rentré du bois, hier. J'offre des triques.

On s'élança à sa suite.

Les gens s'armèrent de bâtons.

On alla chercher le père Mortureux.

— Il faut que vous y soyez, lui dit-on. C'est à vous que revient le devoir de frapper le premier.

Le bûcheron se laissa entraîner.

La bande partit au milieu de hurlements.

— A mort, à mort, à mort!...

On n'entendait que ces cris tout le long de la descente d'Etaules sur Darois.

Tout le monde suivait.

Cependant, au bas de Darois, beaucoup de personnes avaient réfléchi et elles s'éloignaient peu à peu du groupe compact des manifestants.

Les femmes furent les premières à rester en arrière.

On se disait :

— Crier, ça va bien; mais tuer, c'est autre chose!...

— C'est sûr!...

— D'autant plus que ces gens-là ne se laisseront pas faire comme ça!...

— Ils se défendront!...

— Il y a des mauvais coups à attraper!...

— Ils se gardent!...

— Ils ont bien raison; on en ferait autant à leur place!...

— Et Grenier tire bien!...

— Gaumard aussi!...

— Laissons faire les autres!... ne nous en mêlons pas.

— Moi je voudrais bien voir, tout de même!...

— Moi aussi!...

— Eh! bien, dites donc, nous resterons sur la route!...

— C'est ça!. .

— Alors, nous n'avons pas besoin de nous presser.

C'est ainsi que, peu à peu, le groupe des manifestants se faisait moins compact.

Les meneurs s'en aperçurent.

Eux aussi commençaient à se refroidir.

En voyant que leur troupe s'égrenait le long de la route, ils s'arrêtèrent en arrivant à Darois.

Les chefs tinrent conseil.

Que faire?

On n'était plus que cent au lieu de cinq cents, qu'on se trouvait être au moment du départ.. Devait-on, malgré tout, tenter le coup de main?

Les plus enragés le voulaient; mais les autres hésitaient et comptaient leur troupe..

— On n'est pas assez!... disaient-ils.

— Mais si! disaient les autres. On est toujours assez, il ne s'agit que de marcher avec ensemble.

— Alors n'allons que chez Gaumard..

— Pourquoi?

— Parce que Grenier a deux dogues d'Ulm féroces, et s'il nous les lâche dessus...

— On les assommera.

— Et s'il sort avec son fusil ?

— On le tuera.

— Oui-dà !... Mais c'est plus facile à dire qu'à faire !... Et puis, il a son beau-père et son beau-frère avec lui.

— On leur fera comme à lui.

— Ils n'ont rien fait, eux !...

— C'est tout comme, puisqu'ils le défendent !...

— Ah ! mais non !... Et puis, il y a la police ?... Savoir... elle y est peut-être toujours la police.

— Mais non, il est trop tard.

— Et les gendarmes ?

— Ils ont dû rentrer.

— Ca ne fait rien, c'est pas sûr !

Alors, pour rassurer leur monde, les meneurs décidèrent qu'on se rendrait à la ferme du Chêne seulement et qu'on ne descendrait pas à Champ-Rouge.

Puis, comme on craignait la police, on décida de lui donner le change.

Il faudrait descendre sur le bois du Chêne, en silence, sans proférer la moindre menace ; on ferait le tour par les champs et on tomberait sur la ferme sans que personne ait rien entendu.

Le plan parut bon.

Les plus vaillants se résolurent à l'exécuter.

Ils descendirent en silence la côte de Darois et remontèrent vers la ferme du Chêne en suivant la même tactique.

Avant de s'engager dans les terres, ils envoyèrent un des leurs pour reconnaître le terrain.

L'homme s'avança vers la ferme.

Le soir venait.

Sur la grande friche de Champ-Moron, on ne voyait absolument personne

C'était le silence... le désert...

L'homme regarda avec soin s'il ne voyait personne autour des hangars et des écuries et ne vit personne.

Ils se rapprocha.

La porte était close.

Au rez-de-chausssée, les volets étaient mis.

Seules, les vitres du premier étage brillaient aux dernières lueurs du soir.

L'homme se cacha derrière un repli de terrain et resta quelques instants à surveiller.

Il ne vit rien. La ferme était close et silencieuse.

Alors, il se leva et fit un signe.

Le premier qui apparaitrait aurait le crâne fendu. (Page 472).

Ceux qui le guettaient s'élancèrent à travers les terres.

Ils couraient, sans un mot, pour ne pas éveiller l'attention au loin et arrivèrent en foule au pied des murs de la ferme du Chêne.

L'un d'eux conseilla :

— Il faudrait rester tous derrière la ferme et l'un de nous irait taper à la porte.

— Pourquoi faire?

— Pour savoir s'il y a du monde. Si les Gaumard sont là, on tâchera qu'ils ouvrent et on les tuera.

— C'est ça.

La consigne fut donnée.

Toute la troupe vint se ranger en arrière de la ferme, de façon à ce que les habitants ne puissent soupçonner leur présence.

Il n'y avait, en effet, aucune fenêtre donnant sur Darois.

Alors quelqu'un se détacha.

On choisit un homme de Dijon, inconnu aux Gaumard, afin d'éviter des poursuites possibles.

L'homme alla frapper à la porte de la ferme.

D'abord, on ne répondit pas.

Il frappa plus fort et appela :

— Holà ! mame Gaumard, on vous demande.

Il entendit alors du bruit au premier étage de la maison.

Un rideau de coton s'écarta.

L'homme reconnut la fermière.

Il lui fit signe d'ouvrir.

Mme Gaumard ouvrit la fenêtre et demanda :

— Qu'est-ce que vous voulez ?

— Ouvrez donc, mame Gaumard, c'est une commission que je vous porte de Dijon.

— De la part de qui ?

— J'en sais rien; on m'a dit : porte ça chez Gaumard et je suis venu.

— Déposez votre paquet à la porte.

— Vous descendrez ?

— Non.

— Pourquoi ?

— Mon mari n'est pas là. Il m'a défendu d'ouvrir pendant son absence.

— Où donc est-il ?

— A Champ-Moron.

L'homme recula et poussa un cri :

— Holà ! vous autres !...

C'était le signal convenu.

En un instant la bande des manifestants accourut et remplit la cour de la ferme.

L'homme criait toujours :

— Arrivez, mes enfants !... La femme est seule, le mari est à Champ-Moron !... Allons-y !... Faut lui faire son affaire ! c'est elle qui a tué Augustine Mortureux !...

— A mort, à mort ! hurla la bande.

Mme Gaumard effarée referma sa fenêtre en toute hâte.

Elle avait à peine disparu qu'une grêle de pierres brisa en miettes toutes les vitres de la fenêtre derrière laquelle elle se trouvait.

Heureusement, elle avait vu les misérables se baisser pour ramasser les cailloux ; aussi s'était-elle vivement rejetée derrière le mur pour éviter d'être atteinte.

Les deux filles de la malheureuse étaient là.

Elles avaient failli être blessées

Mme Gaumard s'élança :

— Venez mes pauvres enfants, dit-elle, vite, vite, on nous tuerait si nous restions ici !...

Dehors les hurlements redoublèrent.

On eût dit une meute de sauvages.

— A mort ! à mort ! criaient les manifestants.

La pluie de cailloux continuait dans les fenêtres.

Une voix surmontait les clameurs, donnant des ordres :

— La porte, mes amis !... attaquez la porte !...

— Les volets sont moins forts.

— Cassez les, nous l'aurons !...

— A mort ! à mort !...

La porte frappée à coups de bâton résistait cependant.

Quelqu'un cria :

— Ohé les hommes forts, un coup d'épaule !

Trois bûcherons s'avancèrent.

On leur fit place.

Mais la porte est petite.

Ils ne purent se mettre tous les trois de front et l'un d'eux fut obligé de pousser derrière les autres.

Ils appuyèrent leurs larges épaules à la porte de chêne et poussèrent de toutes leurs forces.

La sueur coulait de leurs fronts.

La porte ne céda pas !...

Alors, la pluie de pierres recommença.

Deux hommes avaient été chercher un caillou énorme qui formait borne au coin du chemin.

— Place ! crièrent-ils.

On les applaudit.

— Bravo ! flanquez ça dans la porte !

Ils prirent leur élan et s'élancèrent ensemble.

Le bloc énorme buta contre la porte qui geignit lamentablement dans ses serrures.

— Bravo, elle cède !...

— Encore un coup !...

Ils ramassèrent le bloc et prirent encore leur distance.

La Gaumard terrifiée se voyait morte.

Elle était réfugiée dans le grenier.

Ses filles tremblantes étaient autour d'elle.

Elle s'agenouilla et les prit dans ses bras, attendant la mort.

Un second coup plus terrible frappa la porte.

Au cri de joie qu'elle entendit, la malheureuse femme comprit que ce n'était plus qu'une question de minutes.

Alors une fureur de bête s'empara d'elle, une fureur de bête qui défend sa nichée.

Elle descendit en toute hâte à la cuisine. Il y avait là un instrument d'acier, une *goye*, large couperet admirablement trempé et aiguisé qui sert à abattre les jeunes arbres et à couper les branches des gros troncs qu'on abat.

Avec cela elle se défendrait !...

Elle remonta dans la chambre et s'installa résolument derrière la porte.

Le premier qui apparaîtrait aurait le crâne fendu !...

Elle verrait si les autres iraient plus loin !

Le dénouement ne pouvait tarder.

Au dehors, elle entendit:

— Bravo ! ramassez le caillou !...

— Oui, oui... Plus qu'un effort et la porte est en bas !... Allons-y, tapons ferme!

Elle entendit haleter les hommes qui portaient la terrible pierre...

Son poing se serra sur l'arme improvisée qu'elle avait prise et elle attendit, le sang glacé, le dernier choc de la pierre dans la porte...

Mais ce choc ne se produisit pas.

Elle entendit des cris de terreur :

— Sauve qui peut !

— Filez chacun de votre côté !...

Un bruit sourd venait de la route.

Mme Gaumard s'élança vers sa chambre et regarda par la fenêtre émiettée.

Les manifestants fuyaient comme des lapins dans une garenne quand apparaît le chasseur et dans les hurlements qui s'éloignaient elle comprit :

— Les gendarmes !... les gendarmes !...

Sauvée, elle était sauvée !...

Elle eut un hurlement de joie, remonta au grenier quatre à quatre, saisit ses filles dans ses bras et s'évanouit en les embrassant.

VII

L'ASSASSIN.

Et Vacher ?...

Qu'était-il devenu, lui, l'ignoble assassin ?...

Ah ! il avait raison de le dire, le misérable !... Un hasard incompréhensible le protégeait bien, car il avait pu prendre la fuite sans qu'on ait même aperçu dans quelle direction il s'était rué !...

On se souvient qu'au bas de la côte, avant le haut du Chêne, il avait demandé au berger de la ferme de Changey s'il ne pourrait pas trouver du travail dans le voisinage.

C'était ce berger qui avait pu donner son signalement.

C'était lui que l'on recherchait, lui, le chemineau aux bottes à semelles de bois, dont se moquaient tant les journaux dijonnais qui s'entêtaient à poursuivre un innocent de leurs invectives !...

En montant vers la ferme du Chêne, le misérable avait vu venir à lui Augustine Mortureux.

La pauvre enfant, en l'apercevant, avait eu peur, elle si peureuse, et elle était montée sur le talus de la route, car elle n'avait pas le temps de courir à la ferme du Chêne.

Elle avait aperçu Vacher au tournant de la route et elle avait espéré qu'il ne l'avait pas vue.

Elle se mit donc sur le talus, derrière la haie.

Là, il ne pourrait pas la voir, pensa-t-elle.

Mais Vacher l'avait bien aperçue.

Il était pauvre à ce moment, il était misérable et n'avait presque rien dans son bissac de toile.

Son couteau même laissait à désirer.

Il l'avait ramassé sur une route ; il n'avait pas de manche ; mais la lame n'était pas mauvaise et Vacher avait pu l'aiguiser à quelques heures de là, dans une ferme où il avait trouvé une meule.

Il y avait fait une pointe et avait repassé à fond le tranchant.

En apercevant la pauvre Augustine, Vacher jeta un regard derrière lui...

Il était seul.

Il regarda au bois...

Le bois était silencieux.

La ferme du Chêne l'inquiéta un instant...

Si on allait le voir de là bas ?...

Mais il remarqua la haie légère, l'enfoncement de la route et se dit, avec un rictus affreux :

— Ça ne craint rien !... Si on ne vient pas de là haut, tout va bien !... La fille est belle !...

Il assura son couteau dans sa main.

Sans manche, il n'était pas facile à manier ; mais avec l'habitude qu'il avait de cette arme, il pourrait tuer tout de même.

Il monta la côte d'un pas léger.

Augustine, cachée derrière la haie, s'était presque étendue sur le sol pour se dissimuler plus complètement.

Elle écoutait, tremblante, jetant des regards vers Darois et se disait :

— Mon Dieu, mon Dieu, que j'ai peur ! pourvu qu'il passe quelqu'un sur la route, mon Dieu !...

Elle entendit le pas bruyant de Vacher sur le sol dur de la route.

Elle se courba davantage.

Enfin, Vacher parut.

Il la cherchait des yeux...

Ne la voyant pas, il continua sa route pour ne pas lui donner de méfiance ; mais il se rapprocha du bord de la route et tout à coup, d'un bond, il fut en haut du talus.

Quand il aperçut la malheureuse enfant, tapie sur le sol le long de la haie, son œil eut une lueur de joie féroce et d'un saut, il s'élança.

A ce mouvement, Augustine poussa un cri, un long cri de détresse...

C'est ce cri qui fut entendu au plus profond du bois.

En un instant, Vacher eut renversé la pauvre petite et d'un coup sec et nerveux, il lui plongea son couteau dans la gorge.

Un second cri horrible, mais aussitôt éteint, retentit...

L'enfant était morte...

L'artère carotide avait été tranchée. .

Le maudit s'acharna sur la poitrine, puis d'un brusque mouvement, il arracha les vêtements de la victime, voulant la violer.

Mais sur la route, un bruit se produisit.

C'était un roulement de voitures, un bruit de ferrailles et de cavalerie...

Vacher s'accroupit près du corps et regarda.

C'étaient des soldats du train des équipages qui arrivaient au grand trot.

Que faire ?

Vacher eut peur !...

Fuir ?...

Par où ?... C'était impossible !...

Il resta.

Les soldats passèrent.

L'un d'eux, du haut de son cheval aperçut une femme étendue, les jambes ouvertes... il vit un homme penché sur elle; il ricana.

Son voisin lui dit:

— Qu'as-tu à rire?

L'autre déclara:

— Y en a deux derrière la haie qui ne s'embêtent pas !... Ils s'y prennent de bonne heure, ma foi !... (1)

Le trot des chevaux les emportait.

Ils disparurent.

Vacher, quand il n'entendit plus rien, se redressa.

Il avait peur !...

— Il faut fuir, se dit-il.

Et dédaignant le cadavre, maintenant, il enleva les boucles d'oreille, prit l'argent du porte-monnaie à l'exception de trois sous et enleva les souliers, car il n'en avait plus, ses vieilles bottes à semelles de bois ne pouvant plus faire aucun service.

Avant de partir, il frappa encore le cadavre de plusieurs coups de couteau, ramena le parapluie ouvert sur lui, puis il s'élança dans le bois, non sans avoir jeté des pierres au malheureux petit chien de sa victime qui s'acharnait à japper après lui.

Il était temps.

Vacher entendit un roulement de voiture venant du côté de Darois.

Il se pencha et regarda au travers des branches et vit une voiture qui passait contenant trois personnes.

Il eut un ricanement affreux.

— Ce n'est pas celui-là qui me fera prendre! murmura-t-il !... Dieu le veut !... Dieu le veut !... Merci, mon Dieu, de m'avoir encore préservé !... Sans vous, les soldats descendaient de cheval et c'était fini, j'avais le cou tranché; merci, mon Dieu !...

Et reprenant son galop de fou, il revint sur ses pas en descendant, à travers le bois, la côte qu'il avait montée tout à l'heure; puis il fit un détour immense et marcha douze heures.

La voiture qu'il avait vue avant de quitter la lisière du bois, c'était celle de M. C... qui revenait de Darois avec son fils et sa belle fille et qui aperçut le parapluie de la pauvre Augustine Mortureux.

(1) Rigoureusement exact. Les soldats ont témoigné en justice.

* * *

Vacher avait marché douze heures.

Sa fièvre de sang apaisée, il était devenu calme.

Au milieu d'un bois, il quitta ses chaussures et voulut mettre les souliers d'Augustine Mortureux qu'il avait mis dans son paquet.

Les souliers étaient trop petits pour lui.

Comment faire ?

Il n'avait plus de couteau ; impossible de remédier à l'étroitesse de ces chaussures...

Ses semelles de bois, brisées à moitié, faisaient un bruit lamentable quand il marchait.

Vacher chercha un caillou pointu, frappa sur le coin de l'un des souliers et finit par y faire un trou. Alors, tirant avec ses doigts, il ouvrit le cuir.

Il fit la même opération à l'autre soulier et put enfin les mettre à ses pieds.

Il abandonna ses bottes dans un fourré.

Il se trouvait à une grande distance de Dijon ; il n'avait plus à craindre qu'on le reconnut.

La joie d'avoir échappé au danger le remplissait d'orgueil et de confiance.

— Maintenant, se disait-il, tout m'est permis ! Je sens bien que la main de Dieu est sur moi !...

Il avait faim.

Son paquet ne contenait rien ; les champs ne portaient que des blés et des avoines en herbe ; il n'y avait rien à y prendre pour se nourrir... Vacher n'osait pas encore entrer dans une ferme, car il avait des égratignures aux mains et au visage et il craignait d'être reconnu.

Il souffrit donc en silence.

A deux ou trois kilomètres du bois du Chêne, il avait quitté ses vêtements pour en prendre d'autres qu'il portait dans son sac de toile et dans le mouchoir plié en quatre que le berger signala.

La veste de toile bleue était tachée de sang.

Au prochain ruisseau, Vacher la lava, la tordit avec soin et la remit dans son paquet.

Extérieurement, il ne ressemblait plus au signalement qui devait courir les gendarmeries deux jours plus tard, puisqu'il ne portait plus les mêmes habits, et qu'il avait abandonné ses demi-bottes à semelles de bois pour chausser les souliers de sa malheureuse victime.

Vacher se reposa dans un bois pendant quelques heures et au lever du jour, il repartit.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que Deibler n'aura jamais ma tête à moi! (Page 483.)

Il marcha encore, longtemps, évitant les villages, passant à travers champs, le long des haies, se montrant le moins possible.

Il arriva ainsi près d'une petite ville.

Comme il avait faim, il se décida à s'en approcher.

Avant l'entrée de la ville, il vit une maisonnette de fraiche apparence et pensa qu'on lui donnerait là une bienveillante hospitalité.

Il s'avança donc vers cette maisonnette.

La porte était ouverte.

Il frappa néammoins.

Une femme apparut au fond de la cuisine.

— Que voulez-vous ? demanda-t-elle.

— Un peu de pain, ma bonne dame, pour l'amour du bon Dieu que je prierai toute ma vie pour qu'il vous protège !...

Vacher se faisait humble et suppliant.

La femme le considéra et fut prise de pitié.

— Entrez, dit-elle.

Vacher se confondit en remerciements et en bénédictions.

Il gratta ses pieds à la porte pour en faire tomber la poussière et ce mouvement qu'il fit attira sur ses chaussures les regards de la brave femme.

— Le malheureux ! pensa-t-elle en voyant les pieds de Vacher qui passaient de chaque côté des semelles. Il n'a même plus de souliers !... C'est navrant !...

Puis, allant à sa huche, elle en tira un pain et le déposa sur la table ; elle avança une chaise et la plaça devant :

— Tenez, dit-elle à Vacher, asseyez-vous, mon pauvre homme, et mangez à votre faim.

— Dieu vous le rendra ! répondit l'assassin.

Il s'assit à la table.

La brave femme alla lui chercher des fromages et lui dit en les lui offrand :

— Tenez, c'est moi qui les ai faits. Mangez bien.

Vacher ne se fit pas prier.

Il dévora.

Son hôtesse admirait l'appétit qu'il déployait et s'en trouvait émue, pensant bien qu'il ne devait pas manger tous les jours.

Ravi de cet empressement, Vacher prit confiance.

La brave femme lui ayant donné du vin, il y fit honneur et, comme elle avait déclaré qu'après une bouteille, il y en aurait une autre, il profita de l'offre, abondamment.

Son repas terminé, il se sentit bavard.

L'effet du vin et la satisfaction d'avoir mangé à sa faim, le rendirent communicatif.

Il causa.

— Je suis bien heureux de vous avoir rencontré, ma brave dame, dit-il, car j'étais bien fatigué et j'avais bien faim. Vous ne sauriez pas par hasard si je pourrais travailler à quelque chose dans ce pays-ci ?

— Que savez-vous faire ?

— Je garderais bien des bêtes... Quoique je n'aie pas été élevé pour cette besogne... Mais il faut bien prendre ce que l'on trouve !... Ah ! j'ai reçu une belle instruction jadis et c'est bien malheureux que je n'aie pu en profiter.

— Vous avez étudié ?

— Oh ! oui... beaucoup !... Seulement j'avais des parents qui ne m'aimaient pas; ils m'ont empêché de réussir.

— Et qué faites-vous, maintenant?

— Je fais ce que je peux. Je suis sorti du régiment, il n'y a pas longtemps et je m'y suis distingué. On a tout de suite vu que je n'étais pas un homme ordinaire... Oh ! j'étais apprécié par mes chefs, vous pouvez me croire !...

— Vous avez été gradé ?

— Je crois bien !... J'étais sergent !...

— Sergent?

— Oui.

— C'est très beau, en effet.

— N'est-ce pas ?

— Certes !... Ce n'est pas tout le monde qui peut en dire autant et je connais bien des jeunes gens ici qui ont été au régiment et qui n'en sont pas revenus avec ce grade.

— Oui... Il faut de la conduite et de l'instruction... Et vous savez, je ne vous mens pas...

— Je vous crois parfaitement

— Si vous voulez voir mon livret militaire, je l'ai sur moi, tenez, je vais vous le montrer...

— Non, non, ne vous dérangez pas... J'ai confiance...

— C'est que je suis fier de ça, vous comprenez!...

— Il y a de quoi.

— Et puis, quand on va sur les routes demander du travail ou un morceau de pain, il faut être sûr de son honnêteté, sans cela les gens ne vous regardent pas d'un bon œil.

— C'est bien certain.

— Moi je montre mon livret militaire, quand je demande du travail. Je n'ai pas besoin de rien dire, allez; quand on l'a vu, on sait à qui l'on à affaire et l'on m'embauche...

Malheureusement, il n'y à guère de travail en ce moment.

— C'est vrai.

— Nous sommes le 13 mai, n'est-ce pas?

— Oui, lundi 13 mai.

— Enfin !... nous avons encore quelques semaines avant les moissons, j'espère que je trouverai un peu de travail d'ici-là.

— Il faut bien l'espérer pour vous. Un homme instruit comme vous êtes et qui a été gradé au service, ça serait malheureux s'il ne pouvait pas arriver à gagner sa vie en travaillant!...

— Ça se voit quelquefois.

— C'est bien malheureux.

Vacher hocha la tête.

Il resta un moment silencieux, puis il demanda :

— Quel est ce pays ci, ma bonne dame?

— Vous êtes à Semur.

— Semur?

— Oui.

— C'est loin de Dijon?

— Oh! oui... Il y à près de soixante-dix kilomètres. Est-ce que vous voulez y aller?

— Non... non... J'étais dans ces parages hier.

— Près de Dijon?

— Oui.

— Et vous êtes venu à pied?

— Certainement, dit Vacher en riant. Je n'ai pas de voiture et le chemin de fer est encore trop chèr pour moi.

— Vous avez de bonnes jambes.

— Bah! ça n'est rien, j'ai fait mieux!

La brave femme qui se nommait Mme Girardot était en train de causer aussi.

Elle continua la conversation, curieusement et demanda à son hôte d'une heure :

— Qu'est-ce qu'il y a de nouveau à Dijon?

— Pas grand'chose!... répondit Vacher... Ah! si... pourtant, il y a quelque chose...

— Quoi donc?

— Connaissez-vous le bois du Chêne?

— Non.

— Vous ne connaissez donc pas Dijon?

— Si. J'ai même des parents qui y habitent; mais je ne connais pas le bois du Chêne; je ne sais même pas où ça se trouve.

— C'est en dehors de Dijon, à huit ou dix kilomètres en remontant sur Paris. C'est un bois qui se trouve sur la droite de la route quand on vient de Dijon... Un joli bois, ma foi... Il y a du muguet, des champignons et des amoureux, acheva Vacher en ricanant.

Mme Girardot rit aussi.

— Eh! bien, demanda-t-elle, qu'est-ce qu'il s'est passé par là-bas? C'est dans ce bois qu'il s'est passé quelquechose?

— Oui. Oh! vous en entendrez parler!...

— Vraiment?

— Sûrement. Quand j'y ai passé... *j'ai vu le cadavre d'une belle fille assassinée.*

— Oh ! mon Dieu !... est-ce possible?

— Mais oui.

— Pauvre malheureuse !... Comment était-elle ?

— Oh ! une belle fille, vous savez !... tout ce qu'il y à de jeune et de joli !... répondit Vacher.

— Quelle âge avait-elle ?

— Seize ans, peut-être !...

— Pauvre petite !...

— Une belle fille, vrai !... Rousse, mais à peine, presque blonde et une peau blanche, fine !... Ah ! si vous aviez vu ça !... Vrai, c'était une belle fille !...

— Pauvre petite !... Qui donc l'a assassinée ?...

— Çà, je n'en sais rien !...

— Comment l'avez vous vue ?

— Elle était au bord de la route.

— Il devait y avoir du monde autour d'elle ?

Vacher regarda Mme Girardot et pensa :

— Eh ! eh ! elle est bien curieuse !...

Et il répondit :

— Bien sûr !... du monde !... Je crois bien qu'il y en avait, du monde !... Il n'y avait que de ça !... Pensez donc, à l'heure où je passais, c'était près de dix heures, il y avait des voitures, des bicyclettes !... Ah ! je crois bien qu'on la regardait !...

— Savez-vous quelle est cette malheureuse enfant?

— Que m'importait? J'ai passé !... Un mort de plus ou de moins, vous savez, dans la vie d'un chemineau, ça n'a pas d'importance... On voit tant de choses !...

— Pauvre petite !...

— Mais, au fait, c'est lundi aujourd'hui... C'est hier que le crime a été commis...

— Oui...

— Les journaux doivent en parler.

— Je ne l'ai pas remarqué.

— Si, si, regardez le journal, vous verrez...Il est impossible que ça n'y soit pas... Regardez bien ! Ah ! madame, si vous aviez vu ça !... C'était des vilaines choses à regarder, pour sûr !... Pauvre fille !... Elle avait le cou tranché et des coups de couteau dans la poitrine et partout.

— Malheureuse !... Comme elle a dû souffrir !...

— Oh ! non...

Mme Girardot étonnée regarda le chemineau.

— Qu'en savez vous ? demanda-t-elle.

Vacher pâlit.

Il regarda son interlocutrice bien en face; mais la brave femme était trop confiante et n'avait rien deviné.

Il se remit et déclara :

— Parbleu ! ça se voyait bien !...

— A quoi donc?

— Aux coups de couteau !... Il n'y avait qu'une blessure qui avait saigné... Il fallait que ça soit un gaillard, celui qui a fait ça !...

— Le monstre !...

— C'était fait de main de maître !... D'un seul coup, il avait tranché la moitié du cou...

— Ah ! le misérable !...

— Ce coup là ne fait pas souffrir, déclara Vacher. On meurt net, tout de suite, sans une douleur... Mais l'homme qui a tué cette fille s'est acharné sur elle... Il a frappé, frappé... Ça se voyait... Parce que le sang ne coule plus quand on coupe dans un cadavre... Comprenez vous ?...

— C'est horrible ! ne me parlez plus de ça, mon garçon, vous me faites peur !...

— Celui qui a fait ça n'a pas eu peur, allez !...

— Est ce qu'on le tient ?

— Ma foi, non !

— Qu'en savez vous ?

Vacher pâlit.

Pour la seconde fois, il se coupait.

Le petit vin de l'hôtesse faisait trop d'effet, décidément.

Il déclara, pour rassurer la brave femme et apaiser ses soupçons :

— Eh ! on le disait... hier, on ne le tenait pas encore ; mais vous pouvez regarder les journaux... Ils ont peut-être arrêté quelqu'un.

— Mais pourquoi a-t'elle été tuée, la pauvre petite ?

— On ne sait pas !

— L'a t-on volée.

— Elle n'avait presque rien sur elle...

— A t-on abusé d'elle?

— On a bien voulu... Parbleu ! une gentille fille comme ça... Mais on n'a pas pu.

— Il y a des hommes féroces, décidément.

— Oh ! oui, ma brave femme. Vous avez bien raison !... Féroces !... Des

bêtes!... Des enragés!... Alors vous n'avez pas le journal d'aujourd'hui ?

— Si, je le lisais justement quand vous êtes arrivé!

— Regardez donc, on doit en dire un mot.

Mme Girardot regarda son journal.

— Je ne vois rien, dit-elle au bout d'un instant.

— Voulez-vous me le prêter ? Dit Vacher. Je vais regarder si je serai plus heureux que vous.

— Tenez.

Vacher prit la feuille.

C'était le *Progrès de la Côte-d'Or.*

Il chercha, tourna et retourna le journal ; mais il ne trouva rien.

— Ça m'étonne, dit Mme Girardot. Le *Progrès de la Côte-d'Or*, c'est le mieux renseigné... Avec le *Petit Bourguignon*, il n'y a pas de meilleur journal.

— Bah ! Il en parlera demain.

— Ah ! mais j'y songe, dit Mme Girardot, c'était hier dimanche... A quelle heure avez-vous vu la pauvre enfant?

— Vers les dix heures ?

— Eh ! bien, on n'a peut-être pas pu apporter la nouvelle à Dijon avant midi !

— Qu'est-ce que cela fait ?

— C'est que les journaux de Dijon se sont entendus pour donner vacance à leurs employés et à leurs rédacteurs le dimanche soir ; aussi tire-t-on le numéro du lundi le dimanche avant midi.

— C'est pour cela, en effet, que le *Progrès de la Côte-d'Or* n'a pas de détails.

— C'est certainement pour cela. Nous saurons tout demain. J'espère bien qu'on a dû empoigner l'assassin et je souhaite qu'on lui coupera le cou, à ce misérable.

Vacher sourit d'un air étrange.

— Bah ! fit-il, ils se tromperont peut-être les juges. Vous savez... ils ne sont pas forts... Les assassins sont plus malins qu'eux... Ils défendent leur peau... Vous verrez qu'on ne le trouvera pas, celui qui a tué la fille du bois du Chêne et ça ne m'étonnerait pas que les journaux vous disent demain qu'on ne connaît pas l'auteur de l'assassinat.

— Ce serait malheureux, écoutez donc... un crime pareil, c'est abominable !...

— C'est du travail pour Deibler... Faut bien que tout le monde vive... même Deibler.

Sur ces mots, Vacher se leva en riant.

Il ajouta :

— Ce qu'il y a de sûr, c'est que Deibler n'aura jamais ma tête, à moi !...

— Pourquoi dites-vous ça? dit Mme Girardot. Vous avez l'air d'un brave garçon et...

— C'est bien pour ça que je le dis, répliqua Vacher. C'est manière de plaisanter.

— Ah ! bon, bon !...

— Ma brave dame, il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre bonté. Je penserai à vous longtemps, je vous le jure, et je prierai le bon Dieu de se souvenir de vous qui avez été si bonne pour le pauvre sergent que la misère oblige à aller chercher sa vie le long des routes.

— Vous êtes bien bon, mon brave homme. Je ne mérite pas tant de compliments. J'ai bon cœur, voilà tout.

— Merci pour votre bon cœur, merci. Adieu, ma bonne dame et que Dieu vous protège, vous et toute votre famille !

Vacher partit sur ces mots.

Quand il se fut éloigné, Mme Girardot murmura :

— Il a l'air d'un bon garçon, il est sergent, il est poli, il m'a bien remerciée, mais je lui trouve tout de même un drôle d'air !...

Elle retourna à son ménage en pensant au crime dont le chemineau lui avait parlé.

— Il a de bonnes jambes s'il est venu à pied de Dijon, pensa-t-elle... Mais je n'en crois rien... il a dû prendre le chemin de fer... Voilà ce que c'est de voyager... On apprend les choses avant les autres... Ainsi ce crime du bois du Chêne... J'aurai peut-être été la première à le connaître ici...

Mais elle pensa aussi que, peut-être, le chemineau lui avait raconté un mensonge et elle n'en parla pas.

Le lendemain, Mme Girardot avait oublié l'histoire du chemineau, quand on lui apporta le journal.

Alors l'assassinat lui revint à l'esprit.

— Tiens, se dit-elle, voyons s'il a dit vrai.

Elle ouvrit la feuille et aussitôt elle aperçut un titre en gros caractères :

LE CRIME DU BOIS DU CHÊNE.

Horrible assassinat. — Une jeune fille égorgée.

Elle reçut comme un choc au cœur.

— Non, il n'avait pas menti ! dit-elle.

Elle abandonna tout pour lire les détails.

Tout ce qu'avait dit le chemineau, elle le retrouvait exactement consigné dans le journal.

En entrant, elle se jeta dans ses bras en pleurant. (Page 487.)

Elle murmura :

— Il m'a dit vrai... il était bien là, il a bien passé au moment où on découvrait le cadavre...

Puis elle regarda si l'heure concordait avec celle que le chemineau lui avait indiquée et tout à coup, elle pâlit...

Ses mains tremblantes laissèrent échapper le journal.

Elle s'écria :

— Mais c'est impossible ! j'ai mal vu !...

Elle reprit la feuille, lut avec une attention fébrile ; mais bientôt, elle ne put plus douter... Le journal disait :

« Le cadavre a été découvert à trois heures. »

A trois heures !...

C'était impossible !...

Le chemineau lui avait dit qu'il avait passé à dix heures du matin et qu'il avait vu le corps !... Qu'il y avait du monde autour de lui... Il avait donné des détails précis sur les blessures... Il avait vu... il avait vu, c'était sûr... Mais... comment se faisait-il qu'il eût découvert le corps à dix heures quand on disait qu'il n'avait été vu qu'à trois heures de l'après-midi !...

Une sueur froide glaça le front de Mme Girardot.

— Quel soupçon m'envahit !... murmura-t-elle. Mais je veux continuer cet article... On a dû mettre la main sur l'assassin... je perds la tête vraiment, je deviens folle... ce que je crois est impossible !... Voyons ! voyons !...

Elle reprit passionnément le journal ; mais à mesure qu'elle lisait, son effroi augmentait...

Le journal disait :

« Un chemineau a été vu en bas du monument de Bossak quelques minutes avant l'assassinat...

« L'assassinat a été commis à dix heures.

« Voici le signalement du chemineau... »

Et le signalement suivait.

Mme Girardot fut terrifiée...

Le signalement qu'elle lisait c'était trait pour trait celui du chemineau qui lui avait raconté le crime la veille...

Alors le misérable assassin... c'était lui... c'était cet homme si bien renseigné ; cet homme qui disait avoir vu le cadavre à dix heures quand personne ne l'avait vu avant trois...

C'était lui, c'était lui !...

Au costume près, c'était lui !...

Mais qu'est-ce qu'un costume ?...

Il est si facile de changer !

Et le journal disait que le chemineau portait à la main un paquet...

Le chemineau de la veille en portait un aussi !...

Là, sans doute, il avait les vêtements qu'il portait le jour du crime !...

Et ses souliers !...

Mme Girardot les avait si bien vus !...

Ils répondaient absolument au signalement que les journaux publiaient !...

Et ce n'était pas les bottes à semelles de bois, c'étaient des souliers de femme à piqûre blanche, ouverts sur le côté par l'assassin parce qu'ils étaient

trop petits, sans doute...

La lumière se fit, dans l'esprit de Mme Girardot...

Il n'y avait plus de doutes... Elle avait reçu l'assassin chez elle ; elle lui avait donné à manger... Il s'était assis, là, chez elle... et il avait eu le cynisme de lui raconter son crime !...

Le bandit !...

Mme Girardot en proie à une émotion honteuse voulut de suite courir chez le maire et à la gendarmerie ; mais elle réfléchit.

Je pourrais me tromper se dit-elle. J'aime mieux voir d'abord le procureur de la République. Je lui dirai ce que je sais ; si le signalement des journaux correspond à celui du parquet, on rattrapera bien mon homme !...

Elle s'habilla en toute hâte.

Quelques instants après, elle quittait sa maison, prenait le train et arrivait à Dijon dans l'après-midi.

C'était donc le mardi, 14 mai 1895, c'est-à-dire, le troisième jour après le crime.

Mme Girardot réfléchit en route.

Irait-elle tout droit chez le procureur de la République, ou bien irait-elle chez sa parente d'abord, chez sa parente qui habitait Dijon, pour la prier de l'accompagner au Palais de justice ?

Aller seule au parquet ?

Pourquoi ?

Non, décidément, elle irait chez sa parente, d'abord.

C'est toujours intimidant, un magistrat ; elle pourrait mal s'expliquer, balbutier... Et c'est si vite fait d'être arrêté et mis en prison, même quand on n'a rien fait !

Elle arriva à Dijon.

Comme elle se l'était promis elle arriva chez sa parente madame X...

En entrant, elle se jeta dans ses bras en pleurant.

Mme X... stupéfaite, s'écria :

— Qu'avez vous, ma chère, qu'est-ce que c'est ? Etes-vous malade ? Parlez, je vous en prie !...

— Excusez-moi, chère cousine, c'est l'émotion...

— Qu'arrive-t-il ?

— Je tremble encore !... C'est un événement terrible !...

— Quoi donc ?...

— Avez-vous lu les journaux ?

— Oui.

— Eh ! bien ?...

— Quoi donc ?... Parlez je vous en prie ?...

— Vous avez vu... le crime ?

— Oui... l'assassinat du bois du Chêne ?

— C'est cela !

— Eh ! bien ?...

— Eh ! bien, vous avez vu qu'on parle d'un chemineau qui serait l'assassin.

— En effet !...

— Eh ! bien, ma chère, hier, lundi, à dix heures du matin le chemineau était chez moi !

— Chez vous !...

— Oui, chez moi !

— A Semur ?

— A Semur !...

— C'est impossible !...

— Ne dites pas ça !... ne dites pas ça !... C'était lui ! je le jure sur mon salut éternel !

Mme X... terrifiée resta un moment sans rien dire, suffoquée par cette révélation.

Mme Girardot s'écria :

— Vite, vite, venez !...

— Où donc !

— Chez le procureur... pour lui dire... je ne suis venu à Dijon que pour ça...

— Un moment...

— Non, non... pensez donc... l'assassin fuit pendant ce temps là... on ne pourrait plus le rattrapper... vite, habillez-vous et accompagnez-moi au Palais de justice !...

— Je veux bien, je veux bien; mais je vous en prie, chère cousine, laissez moi un peu respirer...

— Que voulez-vous attendre ?

— Écoutez-moi !...

— Ne comprenez-vous pas comme cette révélation est importante ! J'ai tout quitté pour venir !...

— Je vous comprends, cousine; mais laissez-moi vous parler.

— Bon, j'écoute.

— Vous ne savez rien de plus sur l'affaire du Chêne que ce que les journaux en ont dit ?

— Certes non... Je sais ce qu'ils ont dit et surtout, je sais ce que le chemineau m'a raconté, hier...

— C'est fort bien... Mais, ce n'est pas assez...

— Comment cela ?

— Savez-vous ce qui se dit à Dijon ?

— Non.

— Et à Étaules et au Chêne ?

— Non... Comment le saurais-je !

— Eh ! bien, asseyez-vous, soufflez un peu et je m'en vais vous le raconter, moi, ce qui se dit, ce que personne n'ose dire trop haut et ce que la justice ignore peut-être encore à l'heure qu'il est.

— Parlez vite, je meurs d'impatience.

— Asseyez-vous.

— Voilà.

— Ecoutez-moi bien. Les gens du pays où se trouve situé le bois du Chêne ont déjà découvert le coupable.

— C'est mon chemineau ?

— Pas du tout.

— Mais qui donc, alors ?

— Un propriétaire du pays.

— C'est impossible.

— Pourquoi ?

— Mais je vous l'ai dit, je vous l'ai dit... le chemineau m'a parlé de tout, il m'a donné tous les détails que j'ai lus sur les journaux ce matin...

— Qu'est-ce que ça fait ?

— Il avait aux pieds les souliers de la victime !

— Qu'en savez-vous ?

— Mais le journal les décrit !

— Bah ! il y a tant de souliers qui se ressemblent !

— Il avait des égratignures au front et aux mains !...

— Quelle affaire !... il aura voulu passer une haie et se sera écorché !... Ça arrive tous les jours !...

— L'assassin, c'est lui, j'en jurerais. Le berger qui a donné le signalement dit qu'il a l'air bête et peu dégourdi... Eh ! bien, c'est vrai, je l'ai remarqué et il a un œil de travers.

— Ma petite cousine, tout cela, c'est des folies, ça n'a aucune importance... je vous le dis...

— Mais cependant...

— Non, non, non... l'assassin, on sait qui c'est, allez !... ne vous en inquiétez pas !...

— Pourquoi l'accuse-t-on ce propriétaire ?

— Parce que c'est lui.

— Comment le sait-on ?

— Tout le prouve; il est buveur, coureur de filles...

— On l'a vu ?

— Non, mais c'est tout comme.

— Il y a des témoins ?

— Tant qu'on en veut !...

— C'est étrange !... je voudrais vous croire et je n'ose pas !... non, je n'ose pas !...

— Pourquoi ?

— Eh ! parce que quelque chose crie en moi que l'assassin c'est l'homme que j'ai vu !... parce que j'en jurerais sur mon salut éternel, ma cousine, j'en donnerais ma tête à couper !...

— Gardez votre tête, dit Mme X... en riant. L'assassin, c'est le propriétaire de Champ-Rouge, un nommé Grenier... Avant quelques jours, vous verrez... Ça se dessine... Mais c'est riche, vous comprenez, c'est bien apparenté, alors on hésite... Vous n'avez pas à vous déranger !...

— Si j'allais chez le procureur ?

— Pourquoi faire ?

— Eh ! pour lui dire tout ce que je vous ai raconté !....

— Ah ! n'allez donc pas le déranger cet homme ! il a bien autre chose à faire que d'écouter toutes ces histoires ! il connaît l'assassin bien mieux que vous et il sait comme tout le monde que c'est M. Grenier de Champ Rouge !...

— Alors pourquoi dit-il que c'est le chemineau ?

— Pour donner le change !...

— C'est bizarre !...

— Mais non, ma petite. Pour ces affaires là, c'est grave, il faut consulter le président de la République.

— Ça, c'est des bétises !...

— Mais non !...

— Allons donc !... Vous ne me ferez pas croire ça !

— Mais si, il faut le croire !... On consulte le président de la République quand c'est des gens riches !

— Qui vous l'a dit ?

— Dame, tout le monde le sait.

Mme Girardot haussa les épaules.

Ces histoires de bonne femme la laissaient incrédule.

Sa cousine, voyant cela, renchérit sur ses renseignements. Elle lui fit peur. Elle lui dit que si le chemineau n'était pas retrouvé, malgré les indications que le parquet recevrait d'elle, il se pouvait fort bien qu'elle fût inquiétée.

On dirait qu'elle a voulu se moquer de la justice... On lui ferait peut-être un procès...

Et les bavardages allaient toujours...

— Songez donc, ma chère, disait Mme X... si on vous donnait de la prison pour avoir voulu égarer la justice ?

— Mais ça ne se peut pas !...

— Ah ! vous croyez ?... Il y en a cent exemples !...

— Mais je ne veux pas égarer la justice !

— Où sont vos preuves ?

— Il n'y a qu'à chercher.

— Et si on ne trouve pas ?

— Ça ne sera pas ma faute !...

— D'accord ; mais on vous le mettra sur le dos et on vous accusera comme je vous ai dit. Croyez-moi, chère cousine, je connais la justice mieux que vous... Laissez-la faire !... Elle n'a pas besoin de vous pour retrouver le chemineau si ça lui fait plaisir... Soyez tranquille pour ça !...

Mme Girardot réfléchit.

Elle ne connaissait pas la justice, elle !...

Elle ne savait pas si sa cousine n'avait pas raison !...

En la voyant hésitante, Mme X... reprit ses arguments, l'un après l'autre.

Elle insista, elle lui fit peur et finalement, Mme Girardot se rendit à ses raisonnements.

— Alors vous êtes sûre que c'est ce Grenier qui est l'assassin ? demanda-t-elle une dernière fois.

— Sûre, sûre... tout le monde le dit...

— Enfin !... Je prie Dieu pour qu'il n'y ait pas là une grande injustice. Je rentre à Semur. Ma cousine, c'est vous qui êtes cause que je n'irai pas voir le procureur. Si jamais il est prouvé que j'ai eu raison et que mon chemineau soit l'assassin, que la responsabilité retombe sur vous !...

— J'accepte volontiers, dit Mme X... gaiement.

— Vous êtes donc bien sûre, bien sûre ?

— On me couperait le cou que je dirais toujours de même... Ainsi, vous voyez...

— C'est bien. Adieu, ma cousine.

— Restez au moins ce soir.

— Non, dit Mme Girardot, j'ai fait une bêtise en venant comme ça... J'ai tout laissé en plan chez moi et je veux être à la maison ce soir.

— Vous prendrez l'autre train !...

— Non, non.

— Allons, au revoir, et à bientôt.

— A bientôt !...

— Et ne rêvez pas du chemineau.

Mme Girardot hocha la tête.

— Non, dit-elle, non... Ah ! si vous n'étiez pas si sûre que c'est l'autre qui est coupable, comme je croirais bien que c'est mon homme qui a tué cette petite fille !...

— Tranquillisez-vous !...

— A bientôt.

— A bientôt, cousine.

Mme Girardot reprit le train.

En route, elle entendit les gens parler du crime du bois du Chêne et elle se mêla à la conversation.

Tout le monde prononçait le nom du propriétaire de Champ-Rouge.

L'accusation avait fait traînée de poudre.

Trois jours après l'assassinat, toute la région accusait M. Grenier sur la foi des cancans venus d'Etaules.

Mme Girardot demanda encore aux personnes qui se trouvaient dans le wagon avec elle :

— Est-ce qu'on a des preuves ?

— Faut croire !...

— Mais pourquoi le croit-on coupable ?

— Eh ! qu'en savons-nous ?... Tout le monde le dit... Faut bien que ça soit lui, puisque tout le monde le dit !...

Mme Girardot pensa :

— Allons, j'avais tort.

Ses derniers scrupules s'évanouirent.

Elle rentra à Semur, en regrettant son temps et son argent perdus, et elle se disait, se gourmandant elle-même :

— Une autre fois, je ne serai pas si bête !... Quelle tête folle je fais !... Ça m'apprendra à me mêler des affaires qui ne me regardent pas !...

Elle suivit les journaux avec attention.

Elle vit l'opinion prendre le vent ; elle vit les journaux faire des allusions ; elle apprit le procès du Bourguignon ; elle sut la vie effroyable qu'on faisait à M. Grenier et à sa famille et elle se disait parfois, en rêvant dans sa maisonnette :

— Oui... il est coupable... tout le monde le dit ! tout le monde le crie... Mais si ce n'est pas lui !... Si c'est le chemineau que j'ai soupçonné !... Ah ! c'est effroyable, et je ne pardonnerais jamais à ma cousine de m'avoir empêché d'aller chez le procureur, si j'apprenais un jour que c'est bien cet homme qui a fait le coup !...

Mme Girardot hésitait à retourner à Dijon ; mais les attaques des journaux se firent si précises, on accumula les fausses preuves avec tant de perfidie ou plutôt avec tant de conviction malheureuse, que la brave femme changea

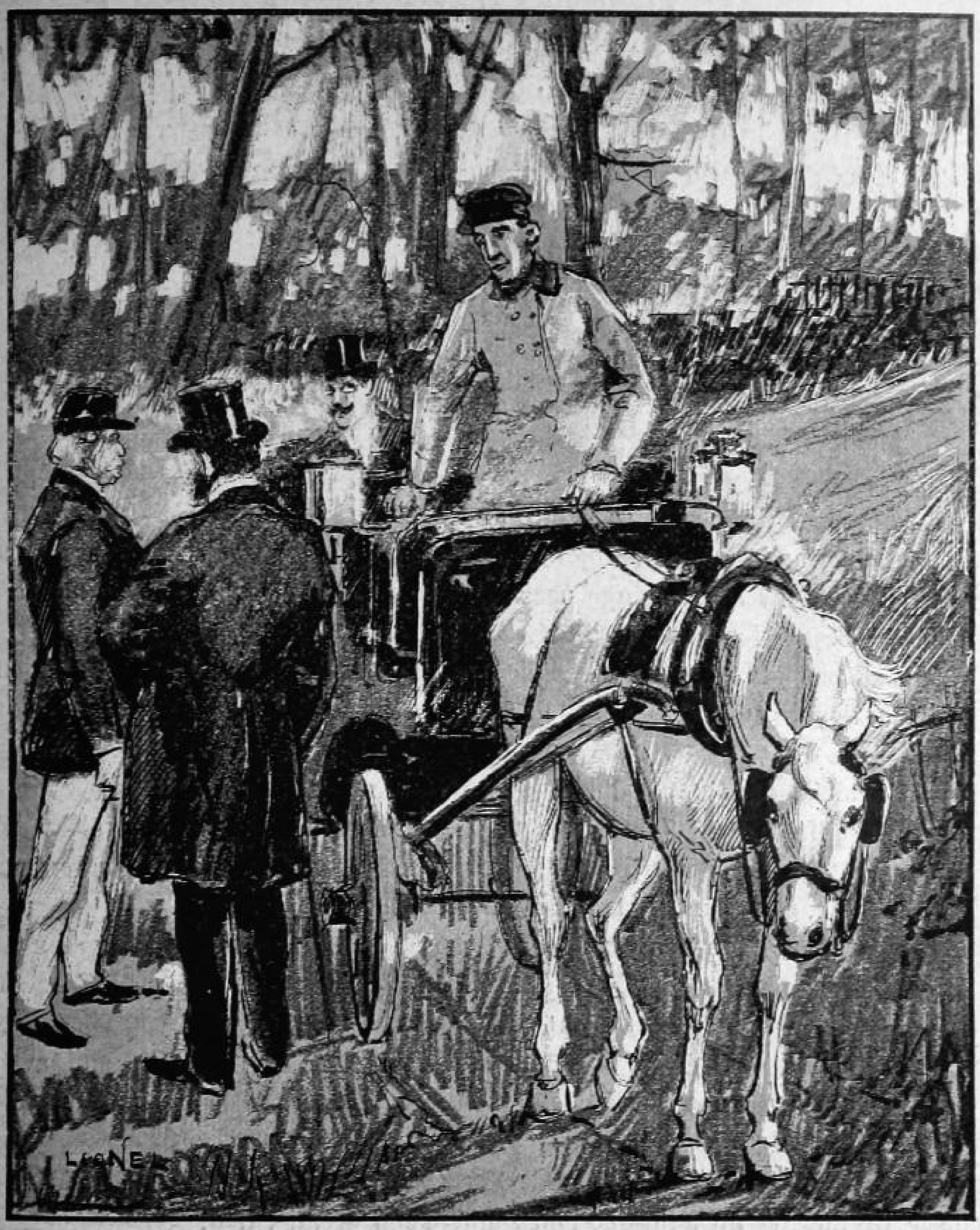

« Les magistrats avaient une voiture. » (Page 498.)

d'opinion et se persuada, comme tout le monde, que le véritable assasin, c'était bien le propriétaire de Champ-Rouge.

Sa conviction s'enracina et devint définitive, lorsqu'elle apprit un beau matin que la justice avait fait une descente à Champ-Rouge et que M. Grenier, mis en état d'arrestation, avait été conduit à Dijon et incarcéré à la prison de la rue de l'Amiral-Roussin.

En lisant cette nouvelle, elle s'écria :

— Ah ! merci, mon Dieu !... tous mes doutes s'évanouissent !

Si la justice l'a arrêté, c'est qu'elle a vu clair, c'est qu'elle a les preuves, je n'ai plus rien à me reprocher !...

VIII

EN PRISON.

En effet, M. Grenier finit par être arrêté !

Il y eut grande joie dans Dijon, le jour où l'on apprit cette nouvelle et l'on dut faire garder Champ-Rouge par la police, sans quoi la maison eut été pillée et incendiée par les ennemis de M. Grenier.

Mais disons à la suite de quelles circonstances cette sensationelle arrestation avait eu lieu.

Voici :

Il y avait cinq mois que durait le supplice de M. Grenier.

MM. Fonfrède et Tondut étaient partis en vacances et ils avaient été remplacés, comme nous l'avons déjà dit par des suppléants ; M. Laure pour M. Fonfrède, et M. Cornereau pour M. Tondut.

Ils reprirent l'instruction par la base ; c'est-à-dire qu'ils voulurent interroger de nouveau tout le monde, pour essayer de faire jaillir la lumière de nouveaux interrogatoires et de nouvelles dépositions.

On avait retrouvé Marie Génelot, la petite bonne de M. Grenier qui avait signé au père Mortureux une déclaration qui infirmait la déposition du garde Varmay.

Comme cette déposition du garde Varmay était la base même de la défense de M. Grenier, ce fut à lui que l'on s'attaqua en premier lieu.

Marie Génelot avait été interrogée.

M. Cornereau lui avait envoyé un mandat de comparution et la jeune fille était venue.

Il lui rappela la lettre qu'elle avait écrite au père Mortureux, et lui demanda si elle persistait dans les mêmes opinions.

La jeune fille répondit :

— Oui, monsieur.

— Vous n'avez pas vu le garde Warmé chez M. Grenier le jour de l'assassinat ?

— Non, monsieur.

— Vous n'avez pas apporté du vin blanc et des verres ?

Marie Génelot hésita.

— Allons, rappelez vous bien, mon enfant. Il faut dire la vérité et rien que la vérité.

Alors la jeune fille, troublée, déclara :

— *Monsieur le juge, je ne m'en souviens pas.*

— Etes vous sûre de ne l'avoir pas fait !

— Je ne m'en souviens pas.

— Vous ne pouvez pas être plus catégorique ?

— Non, monsieur.

— Vous n'en feriez pas le serment que vous n'avez rien apporté à M. Grenier ce matin là ?

— Oh ! non, dit la jeune fille en se mettant à pleurer. Je ne puis vous dire qu'une chose, c'est que je ne m'en souviens pas.

— Alors pourquoi l'avez-vous écrit au père Mortureux ?

— Je ne sais pas.

— Il faudrait savoir, cependant. Ce que vous avez fait est très grave et la justice a le devoir de s'en préoccuper.

— On m'a un peu forcée. Tout le monde me disait que c'était M. Grenier. J'ai écrit ce qu'on me demandait. Mais j'étais de bonne foi... Il y avait longtemps que le crime avait été commis et je vous le jure, monsieur le juge, je ne m'en souviens pas, je ne m'en souviens pas... c'est pour cela que j'ai cru pouvoir écrire ce que j'ai écrit au père Mortureux.

Le juge renvoya la domestique.

Sa déclaration était grave.

Il fallait maintenant interroger le garde Warmé. Le juge d'instruction et le substitut du procureur se rendirent tous deux à Plombières où habitait le garde Warmé et ils procédèrent à un interrogatoire des plus rigoureux.

La scène que nous avons pu reconstituer en détails et avec la plupart des questions et des réponses posées et faites par les magistrats et le témoin mérite d'être rapportée tout entière.

Le juge d'instruction parla le premier.

— Nous venons ici, au nom de la loi, dit-il en entrant dans la petite maison du garde.

— Soyez les bienvenus, messieurs, dit Warmé.

Il offrit des chaises.

Les magistrats s'assirent près de la table.

Le greffier s'installa.

— Jurez de dire la vérité, demanda le juge.

Le garde leva la main.

— Je le jure, dit-il avec force.

— C'est bien... Vous avez comme tous vos confrères, les gardes forestiers, un livre de ronde, sur lequel vous inscrivez chaque jour les tournées que vous avez faites dans les bois et les parties de votre circonscription que vous avez visitées ?...

— Oui, monsieur.

— Veuillez nous montrer ce livre.

Le garde alla à une haute armoire de noyer qui garnit la pièce, à droite de la porte d'entrée.

Il l'ouvrit et y prit son livre de tournées.

— Voici, dit-il en le déposant devant le magistrat.

Le juge feuilleta le livre.

— Voyons, dit-il... Nous disons... 12 mai... 12 mai... Ah ! nous y voici... 12 mai...

Il se pencha et lut les quelques lignes que le garde avait tracées, pour indiquer sur son livre la tournée qu'il avait faite ce jour-là. Ces livres de tournées sont vérifiés tous les huit jours par les chefs des forestiers qui y voient si leurs subordonnés sont zélés.

Le juge dit :

— Je vois, garde, que vous dites avoir visité le 12 mai, de huit heures à midi : la combe des Chainaux, le bois de Talant et des Pisseux... L'avez-vous fait ?

Le garde répondit résolument :

— Non, monsieur le juge.

— Ah ! ah ! je vous prends en flagrant délit de mensonge, garde Warmé.

Warmé pâlit.

— Monsieur le juge, j'ai eu tort de laisser cela ainsi. Mais je vais vous expliquer...

— Vous mentez à vos chefs...

— Permettez-moi deux mots d'explication. Avant de partir, tous les matins, j'inscris sur mon livre la tournée que je me propose de faire. C'est ainsi que le 12 mai, au matin, mon intention fut d'aller à la combe de Chainaux en passant par Champ-Rouge et de revenir par le bois des Pisseux. Je suis allé jusqu'à Champ-Rouge où je suis arrivé à neuf heures et demie et j'ai été arrêté par l'orage. C'est pour cela que je n'ai pas pu aller à la combe de Chainaux. Je suis parti de Champ-Rouge dès que cela m'a été possible et comme il était onze heures et quart environ, je n'ai pas pu prolonger ma tournée. Voilà la vérité.

— Il fallait effacer en rentrant le projet que vous aviez fait avant de partir.

— Ah ! monsieur, je le sais... Vous avez raison... Mais je l'ai oublié... Quant à tromper mes chefs, je vous jure bien que je n'en suis pas capable. Nous autres forestiers, nous ignorons toujours nos tournées avant de partir, et si vous trouvez un seul de nous à qui il n'arrive pas d'être arrêté par un orage et de revenir sur ses pas, vous viendrez me le dire et je consens à être puni.

— Cette constatation-infirme votre déposition en faveur de M. Grenier, dit le juge.

— Pourquoi ?

— Vous mentez à vos chefs, vous pouvez fort bien mentir aussi à la justice.

Le garde courba la tête.

— Chargez-moi, dit-il. Vous n'avez pas tort. J'avoue que je devais effacer les noms des bois que je n'avais pas visités ; mais quant à dire que je mens en déposant pour M. Grenier, cela, non, vous ne le pouvez pas, car j'ai dit la vérité, je le jure.

Le juge s'emporta, triompha d'avoir trouvé cette preuve d'erreur dans le livre du garde et le poussa à dire la vérité sur sa présence à Champ-Rouge.

— Allons, avouez que vous n'y étiez pas pas plus que vous n'avez été à la Combe de Chainaux.

Alors le garde s'emporta.

— Eh ! monsieur le juge, vous voulez me faire mentir maintenant et vous êtes furieux de ce que je dis la vérité parce que cela contrecarre vos projets !... Mais vous ne me ferez pas revenir sur ce que j'ai dit. C'est la vérité, c'est la vérité, je le jure !... Je n'ai pas hésité à vous avouer que je n'avais pas été à la Combe de Chainaux malgré que cela pût me faire mal voir de vous ; mais je n'hésite pas plus à dire que j'étais chez M. Grenier de neuf heures et demie à onze heures et quart et cela, j'en fais le serment sur la tête de mon père !...

Alors le juge changea de tactique.

— Voyons, dit-il en se radoucissant, garde, je vous adjure de revenir à la vérité, car si cette affaire allait plus loin, vous seriez puni.

— Puni ?

— Sans doute. Si vous reveniez sur vos déclarations premières, trop tard, vous serez passible de peines sévères.

— J'ai dit la vérité.

— Réfléchissez, je vous en supplie. A l'instruction, vous pouvez dire ce que vous voulez, vous pouvez vous rétracter et changer d'attitude... La justice vous en saura gré et cela ne tirera à aucune conséquence... Mais songez-y bien, si vous persistez dans vos déclarations jusqu'en cour d'assises, vous vous exposez aux peines les plus graves.

— J'ai dit la vérité.

— Eh ! elle est bien sujette à caution, cette vérité. Nous avons des témoins.

— Amenez-les?

— On les amènera. D'ailleurs, vos dépositions d'il y a trois mois sont très affirmatives et je remarque des lacunes dans celles que vous avez faites plus tard et celles que vous avez faites récemment encore. C'est louche.

— Louche, pourquoi ça? s'écria le garde Warmé. Si mes premières dépositions ont été plus affirmatives, comme vous le dites, c'est que j'avais les faits plus présents à ma mémoire. Je ne me suis avancé en rien. J'ai répété ce que j'avais vu et entendu et je réclame la responsabilité de mes dépositions et toute la responsabilité.

Et, s'écria le garde en s'animant, s'il faut aller en cour d'assises, monsieur le juge, j'irai en cour d'assises, morbleu et ce n'est pas vous qui me ferez baisser les yeux !

— C'est bien, dit le juge. Je vous ménage une surprise à laquelle vous ne vous attendez pas.

— Une surprise?

— Oui, nous avons un témoin qui va vous prouver que vous avez menti!...

— Je suis curieux de le voir.

— Vous le verrez. C'est un berger de Champ-Moron qui vous a vu dans le bois très loin de Champ-Rouge, à l'heure où vous prétendez que vous étiez chez M. Grenier.

— Ah ! par exemple, celui-là, je le verrai avec plaisir. Qui est-ce?

— C'est Pierre Petit, de Champ-Moron.

— Ah ! oui, celui qu'on nomme *la Chique.*

— Sortez avec nous.

— Où allons-nous, monsieur le juge?

— A Champ-Moron.

— C'est une confrontation?

— Oui.

Le garde prit sa veste et son képi.

Les magistrats avaient une voiture. Ils y firent monter le garde avec eux.

Il y a trois quarts d'heure de Plombières à Champ-Moron, car la route monte.

En arrivant au lieu désigné, le garde vit des gendarmes et le berger qu'on avait été chercher à la ferme de Champ-Moron.

Warmé voulut s'approcher de lui pour lui parler ; mais un gendarme l'en empêcha.

— Les juges ne veulent pas que vous vous causiez, lui dit-il.

Le garde s'éloigna.

Alors les magistrats se concertèrent ; puis ils firent approcher le berger et l'interrogèrent.

— Vous persistez dans vos déclarations de l'autre jour ? lui demandèrent-ils.

Le berger répondit:

— Oui mossié l'juge.

— Vous avez vu le garde Warmé le matin du 12 mai à neuf heures et demie du matin ?

— Oui mossié l'juge.

— Vous en êtes sûr ?

— Pour dire que j'en suis sûr, mossié l'juge, j'peux pas vous dire que j'en suis sûr, mais pour dire que j'ai vu m'sieu Warmé, j'peux dire que je l'ai vu... à moins que je m'soye trompé.

— Comment !... vous pourriez vous être trompé ?

— J'dis ça, comme j'dirais aut'chose.

— Vous étiez plus affirmatif l'autre jour.

— Vrai ?...

— Mais oui. Vous juriez que vous l'aviez vu.

— Ah !... ça, j'peux pas dire... mossié l'juge... Mais enfin, j'crois bien que je l'ai vu.

Les magistrats se regardèrent.

Ils pensaient. :

— Qu'est-ce que c'est que ce bonhomme là ?...

Ils insistèrent, rappelèrent au berger ses récentes dépositions et finirent par lui arracher que décidément, c'était bien le garde Warmé qu'il avait vu le matin du crime, dans le bas de la colline où il se trouvait actuellement avec eux.

— J'gardais mes bêtes, que j'vous dis, mossié l'juge. Alors j'ai vu un homme qui passait là... dans l'bas... et je m'suis dit: Tiens, v'là l'garde Warmé.

— Précisez la place où vous vous trouviez.

Le berger regarda autour de lui ; puis il avança de quelques pas, se déplaça, recula, avança encore et finit par déclarer:

— T'nez, mossié l'juge, c'est là que j'étais.

— Vous en êtes sûr ?

— Très sûr... que v'la même un caillou où ce que je m'suis assis dessus.

— Ça va bien... Montrez-nous maintenant très exactement l'endroit où Warmé se trouvait.

Le berger regarda dans le bas de la colline, où le bois commençait.

— T'nez, dit-il en montrant de la main un point du chemin bordé d'une haie qui passait à la lisière du bois... c'était là qu'il était Warmé.

— Derrière la haie ?

— Oui... Là où ce qu'il y a un grand arbre.

— Nous allons faire une expérience.

— Tout c'que vous voudrez, mossié l'juge; moi j'suis tout à la vérité et à la justice.

M. Cornereau appela le garde.

Warmé s'approcha.

Le juge d'instruction lui dit :

Vous voici en présence de celui qui donne un démenti formel à votre alibi.

— Que dit-il ?

— Il dit que vous passiez le dimanche 12 mai, à neuf heures et demie, dans le chemin que nous voyons à deux cents mètres de là.

Warmé haussa les épaules.

Il regarda le chemin qu'on lui désignait, puis il répondit à M. Cornereau :

— Il n'y a qu'une chose qui m'étonne, c'est que Pierre Petit puisse dire qu'il a vu quelqu'un dans ce chemin.

— Pourquoi ça ?

— Parce que le chemin est en contrebas...

— D'après vous la haie doit cacher un passant ?

— Oui.

— Oh ! s'écria le berger, j'ai vu, j'ai bien vu ; y a pas à dire qu'j'ai pas vu.

Warmé pâlit.

— Vous m'avez vu, moi ? cria-t-il.

— Oui, j'vous ai vu.

— Eh bien, moi je dis que vous en avez menti par ce qui vous sert de bouche, mon vieux.

— Je vous ai vu.

— Vous mentez.

— Je suis sûr de c'que j'dis.

Warmé allait s'emporter ; mais le juge d'instruction intervint et dit :

— C'est bien simple, garde : nous allons vous envoyer là-bas.

— Ah ! je veux bien, par exemple.

Il allait descendre la côte, quand le juge l'arrêta.

— Un instant, dit-il.

M. Cornereau s'éloigna avec le substitut et alla dire quelques mots aux gendarmes.

Pendant ce temps, Warmé prit le berger à partie ; mais celui-ci, dès que le juge eut le dos tourné, déclara au garde :

— Eh !... faut pas vous emporter... J'y dis au juge que j'ai vu un homme... pas plus...

— Comment ! pas plus !... Vous dites que c'est moi que vous avez vu !... Je l'ai bien entendu, peut-être...

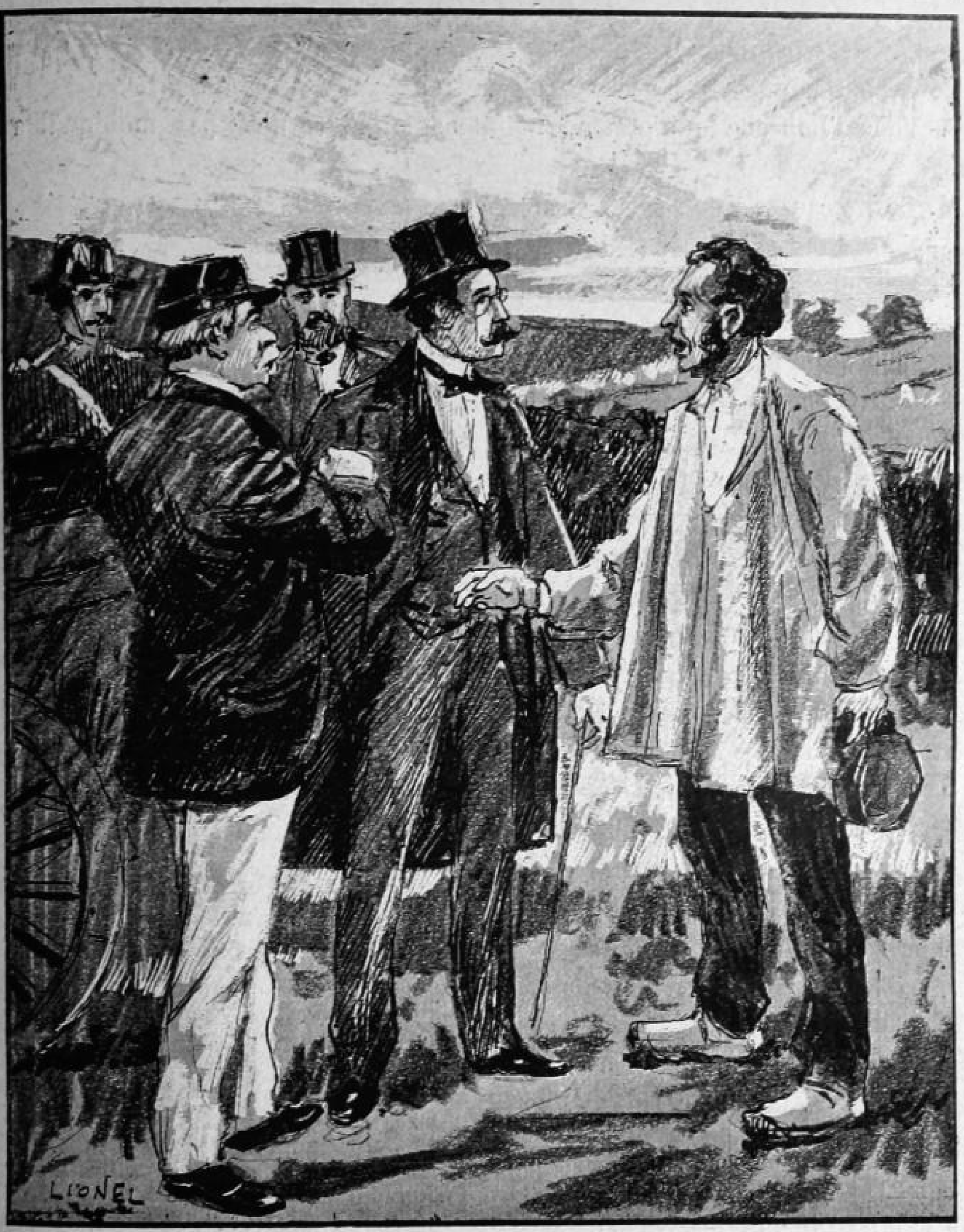

« Ça, c'est trop fort ! s'écria le garde. » (Page 502.)

— Erreur !... c'est pas ça !...

— Taisez-vous donc, vous ne savez pas ce que vous dites.

— J'ai vu un homme.

— Est-ce moi ?

— Je ne dis pas ça...

— Eh ! bien ne mentez donc pas au juge et parlez franchement une fois dans votre vie.

Le juge, s'apercevant que les deux hommes se querellaient, leur cria :

— Séparez-vous donc !

Le garde répondit :

— Voilà l'imbécile qui prétend maintenant que ce n'est pas moi qu'il a vu.

M. Cornereau se rapprocha.

— Vous dites ça, Pierre Petit ?

— Moi, mossié l'juge ?... Jamais d'la vie !

— Ça, c'est trop fort ! s'écria le garde. Tenez, monsieur, j'aime mieux m'en aller : je ne sais pas ce que je lui ferai à ce coco là.

— Vous avez raison... Descendez la côte sur la droite et vous passerez dans le chemin.

— C'est ça.

— Gendarme, descendez avec le garde... Vous compterez les pas qui nous séparent du chemin.

Le garde et le gendarme s'éloignèrent, tandis que le juge d'instruction et le substitut restaient en place avec le berger et l'autre gendarme.

Warmé compta les pas.

Il y avait cent quatre-vingt-dix grandes emjambées, soit plus de deux cents mètres.

Il entra dans le chemin en traversant la haie et le gendarme cria aux magistrats :

— Le voilà dans le chemin.

— C'est bien, qu'il marche ! répondirent-ils.

Warmé obéit.

Il passa dans le chemin en suivant la direction que le berger avait indiquée. Il fit même des signes en levant son képi à bout de bras. On lui fit faire cette démarche à trois ou quatre reprises ; puis on le rappela.

Les juges avaient vu, ils étaient édifiés.

Quand le garde revint auprès d'eux, il leur demanda le résultat de l'expérience.

— On ne vous distingue pas.

— Qu'est-ce que je disais !...

— Il est impossible de vous reconnaître. Le chemin est creux, la haie est touffue ; on vous voit à peine le haut du corps... Je vais même plus loin, dit le juge d'instruction, on ne peut même pas savoir si le passant est un homme ou une femme.

Warmé triomphait.

— Vous voyez, dit-il, ce qu'on peut croire avec les gens d'ici !... Et cependant, si vous n'aviez pas fait l'expérience vous croiriez encore ce farceur là.

Le berger crut bon de se défendre :

— Ah ! dit-il, j'vois ben que je m'suis trompé... Vous savez mon juge... ça peut arriver à tout le monde...

D'abord, faut vous dire que j'étais saoul le jour que je vous ai dit l'histoire...

— Vous ne pouviez pas le dire plus tôt!

— On a son amour propre, qu'est-ce que vous voulez!

Et puis, là... faut dire vrai... j'ai vu passer quelqu'un. Bon, je m'suis dit... c'est le garde... Faut pas m'en vouloir, mossié l'juge... je m'suis trompé... Ça peut arriver à tout le monde... pas vrai?

Le juge tança vertement le faux témoin et le laissa dans son champ. Il revint à sa voiture avec le procureur, remercia le garde et lui serra la main.

Les magistrats rentrèrent à Dijon par la grande route, tandis que le garde, tout joyeux, regagnait Plombières.

* * *

Mais l'instruction se poursuivait avec acharnement.

Le témoin à charge, le témoin redoutable, Rouard promenait sa déposition partout et racontait à qui voulait l'entendre qu'il avait vu M. Grenier sur la route de Dijon à Paris, à cent vingt mètres du Bois du Chêne.

Il avait mis longtemps à faire sortir cette déclaration, mais enfin, elle était sortie... Cinq mois après le crime, il découvrait qu'il avait vu, qu'il avait tout vu et qu'il pouvait désigner l'assassin.

Rouard fut appelé au parquet.

Il raconta tout ce qu'on voulut; il fut si affirmatif, il donna tant de détails, que son assurance de déséquilibré en imposa aux magistrats suppléants.

Ils se décidèrent à confronter Rouard avec le garde Warmé.

Warmé fut mandé à Dijon.

M. Cornereau ne savait trop comment engager l'interrogatoire.

C'était toujours la même chose.

Il finit par poser au garde les mêmes questions:

— A quelle heure êtes-vous arrivé à Champ-Rouge, le dimanche matin, 12 mai ?

Le garde répondit nettement comme toujours:

— A neuf heures et demie.

— Et vous êtes parti de chez vous ?...

— A huit heures et demie environ.

— A quelle heure êtes-vous sorti de chez M. Grenier?

— Vers onze heures et quart.

— C'est bien... Pouvez-vous me dire maintenant si l'on peut aller à Darois en un quart d'heure?

Le garde réfléchit.

— Je n'ai peut-être pas fait cinq fois le chemin, dit-il, en passant par la route; mais je suis persuadé que la chose est impossible. La distance est trop grande.

— Vous parlez de faire la route à pied?

— Assurément.

— Et en voiture?

— Peut-être... cela n'est même pas très sûr... car si l'on passe par Champ-Moron, la route est longue et si l'on passe par les terres en friche, on ne peut pas courir. Du reste, je dois vous dire qu'au moment où je suis arrivé à Champ-Rouge, la voiture n'était pas commandée, le cheval était à l'écurie; le domestique Benoit est parti presque aussitôt à la recherche d'un chien qui chassait...

— Alors vous croyez qu'en un quart heure on ne peut pas faire ce trajet?

— Oui, je le crois.

— Eh! bien, garde, je vais vous prouver qu'on peut le faire, ce chemin là, en un quart d'heure.

— Vraiment, monsieur?... Eh! bien, si quelqu'un vous l'a dit, je lui prouverai qu'on ne le peut pas.

— C'est bien.

Le juge sonna.

Un garde parut.

— Faites entrer le témoin, dit-il.

Quelques instants après, Rouart parut.

Le juge lui demanda:

— Dites-nous ce que vous avez vu le dimanche matin, 12 mai, jour du crime du Bois du Chêne.

Le témoin répondit:

— J'ai vu un individu avec un complet à carreaux. Il avait le col de son veston relevé et il marchait en se cachant la figure.

— Vous avez reconnu cet individu?

— Oui.

— C'était M. Grenier?

— C'était M. Grenier.

— Quelle heure était-il?

— Onze heures et demie au plus tard.

M. Cornereau se retourna vers Warmé:

— Vous le voyez, garde, on peut aller en un quart d'heure à Darois... Voilà déjà qui prouve que vous êtes un menteur.

— Comment! s'écria le garde, vous croyez cet idiot là!... Mais si M. Grenier a été à Darois, on l'a vu!... Il y a des yeux, à Darois!... S'il y a été, c'est pour entrer dans une maison!... On la retrouvera, la maison, on retrouvera ceux à qui il a parlé!... Allons donc!... Et tant que Rouard n'aura pas dit où allait M. Grenier, dans quelle maison il est entré, tant qu'il ne prouvera pas que d'autres l'ont vu, moi je dis que ie menteur, c'est lui, un menteur, un menteur!...

— Qu'avez-vous à dire, Rouard? demanda le juge.

— Je sais ce que j'ai vu.

— Vous mentez! s'écria Warmé, vous mentez.

— D'abord, j'ai pas dit que c'était à Darois que je l'avais vu, Grenier.

— Ah! ah! dit le garde, ça change déjà.

— J'ai pas dit que c'était à Darois.

— Si ce n'est pas à Darois, où est-ce donc?

— C'est sur la route de Lyon à Paris.

— Ah! ah!... mais entre Paris et Lyon, il y a de la distance, mon vieux, dit Warmé.

Le juge intervint:

— Ah! oui, c'est vrai... C'est sur la route de Lyon à Paris... près d'un buisson, n'est-ce pas?

— Oui, m'sieu l'juge, dit Rouard. Même que c'était à cent vingt mètres du bois du Chêne, en allant sur Darois.

— Ah! dans ce cas, dit le garde, si vous retirez la moitié de la distance qu'il y a entre Champ-Rouge et Darois!... c'est autre chose.

Le juge s'écria:

— Alors, on peut faire ce chemin-là?

— En un quart d'heure, oui, on le peut, dit Rouard, et la preuve, c'est que je l'ai fait.

— Je ne dis pas non, reprit Warmé. Seulement, je constate que vous ne prenez plus Darois comme but, mais seulement le bois du Chêne.

— Vous reconnaissez donc, garde Warmé, dit le juge, qu'on peut aller en un quart d'heure de Champ-Rouge au bois du Chêne?

— C'est peut-être possible... Mais il faut marcher très vite... Il y a au moins quatorze cents mètres par la friche... et la friche est pleine de cailloux.

— Enfin, vous reconnaissez?

— Ça se peut.

Le juge congédia Rouard.

Warmé était resté. Le greffier donna les notes qu'il avait prises à M. Cornereau.

Le juge parcourut ces notes.

— Ah! çà, mais, dit-il au greffier, ça n'est pas complet, cette déposition... Vous prenez ça très mal... Vous n'en écrivez pas assez ; c'est à refaire... Warmé, nous allons refaire la déposition.

— Comment ça, monsieur le juge?

— Oui... le greffier a mal pris ses notes... D'ailleurs, il y a toute une partie inutile...

— Laquelle donc ?

— Celle qui concerne vos déclarations premières... Vous dites qu'on ne peut pas faire le chemin en un quart d'heure et vous avez fini par reconnaître que c'était possible.

— C'est pour cela que vous voulez détruire ma déposition ?

— Oui.

— Eh ! bien, je m'y oppose.

— Pourquoi?... c'est tout naturel.

— Je ne trouve pas, moi. Je maintiens, mot pour mot, tout ce que j'ai dit. Si vous déchirez ma déposition sur Darois, je ne signe plus rien de ce que vous me présenterez...

— Qu'est ce que ça vous fait?

— Ça me fait que mes paroles sont rigoureusement exactes, conformes à la vérité... Il n'y a rien à en retrancher. J'ai dit qu'on ne pouvait pas aller de Champ-Rouge à Darois en un quart d'heure, je le maintiens, j'ai dit que peut-être, on pouvait aller de Champ-Rouge au Chêne, en courant; je le maintiens encore... Il n'y a rien à enlever à ça.

Le juge insista.

— Inutile, monsieur le juge, je m'oppose à ce qu'on détruise ma première déposition.

Le juge laissa échapper un geste d'humeur.

— Enfin, laissons cela, dit-il. Il y a un autre témoin que je veux confronter avec vous.

— Tous les témoins que vous voudrez.

Le juge fit venir la petite bonne, Marie Génelot, celle qui avait écrit la lettre au père Mortureux, celle qui déclarait n'avoir pas vu le garde Warmé à Champ-Rouge, le matin du crime.

Mise en présence du garde, elle se troubla immédiatement.

Le juge la rassura.

— Vous êtes une jeune fille, dit-il, vous avez seize ans... à votre âge, on peut ne pas faire attention à tout... cependant, je vous supplie de faire appel

à votre mémoire et de me dire si le garde Warmé que voici était à Champ-Rouge le matin du 22 mai.

La jeune fille pleura.

— Je ne me souviens plus, dit-elle.

Varmay intervint.

— Voyons, mademoiselle, lui dit-il. Je vais vous aider à vous retrouver, si M. le juge veut bien.

— Dans un instant, dit M. Cornereau.

Il demanda encore à la jeune fille.

— M. Grenier assure qu'il est resté couché le matin. Vous en souvenez-vous?

— Je ne sais pas, monsieur... Cependant vers dix heures, j'ai vu la porte de sa chambre ouverte et j'y suis entrée pour faire le lit... Et puis c'est si loin... je n'ai pas fait attention... je ne me souviens que vaguement.

— Parlez, garde, dit le juge.

— Voyons, dit Warmé, Mme Grenier vous a appelée pour vous dire d'aller chercher une bouteille de vin blanc à la cave. Vous y êtes allée, vous avez donné des verres... J'étais assis moi, sur le rebord de la fenêtre... votre robe m'a frolé quand vous avez passé... Il se peut que vous ne m'ayez pas vu; car la porte en s'ouvrant se rabat sur la fenêtre et j'ai pu ainsi vous échapper....

— Je ne me souviens pas, en effet.

— Vous souviendriez-vous de ceci?... Au bout d'un moment vous êtes redescendue dans la cuisine, où nous étions.

Marie Génelot chercha dans ses souvenirs.

— Oui, dit-elle enfin, c'est vrai.

— Vous avez ouvert la porte.

— C'est vrai.

— Vous n'êtes pas entrée dans la cuisine, vous êtes restée sur le pas de la porte et vous avez pris près du poêle quelque chose que je n'ai pu voir.

— C'est vrai, c'est vrai...

— Et vous êtes partie, sans dire un mot.

— Vous reconnaissez cela? demanda le juge.

— Oui, monsieur, pour ça... je dois le dire, je m'en souviens parfaitement... Je suis descendue pour chercher la pelle et le petit balai.

— Eh bien! s'écria le garde, vous voyez bien que j'y étais!... Comment se peut-il qu'ayant gardé le souvenir de cela, vous ayez oublié le reste?...

La jeune fille versa encore quelques larmes et déclara une fois de plus :

— Je ne sais pas... Pourquoi ne m'a t'on pas demandé cela plus tôt?... Je ne peux pas dire oui ni non, je ne me souviens pas d'autre chose.

— Je vous remercie, dit M. Cornereau à la petite bonne. Vous pouvez vous retirer.

Quand la jeune fille fut partie, le juge, dont la conviction était vaguement ébranlée, chercha cependant encore à influencer le garde.

— Warmé, lui dit-il, votre situation est très grave... Réfléchissez-y bien, je vous le répète encore une fois... Voyez ce que vous risquez... Vous allez être perdu d'estime dans l'esprit de vos chefs, s'il est reconnu que vous avez menti... Je dis vrai... Il est certain que vous perdrez votre place... Je vous fais une dernière exhortation... Dites la vérité, ici, aujourd'hui... le moment est proche où elle va éclater... Vous serez perdu... Considérez votre situation. Si par malheur vous étiez confondu, vous seriez perdu; sans ressources, banni, chassé de partout... Ce serait la misère... la mort sans pain, sans foyer... Allons!... un bon mouvement!...

— Monsieur le juge, dit gravement le garde Warmé, tout ce que vous me dites là m'émeut et je vous jure que si je savais autre chose que ce que j'ai déjà dit, je parlerais... Je sais bien qu'un jour ou l'autre, la vérité se saura et je ne voudrais pas m'exposer à être confondu... Je suis vieux, monsieur, j'ai des cheveux gris, je suis un brave homme, on le sait... J'ai de l'expérience... Je sais que la vérité apparaît toujours... Quelquefois plus tôt, quelquefois plus tard; mais on la voit... Eh! bien, au nom de cette vérité qui triomphera, j'en suis sûr, je vous dis comme à M. Tondut et à M. Fonfrède : M. Grenier est innocent! il est innocent!... Ma place... Vous me parlez de ma place!... Mais elle ne compte pour rien à mes yeux, monsieur le juge, je la compte pour rien... Je n'ai que la vérité en vue... Mes chefs peuvent me mépriser, me mal noter, on peut m'enlever ma place, on peut me mettre en prison, je puis mourir. Eh! bien jusqu'au dernier souffle, je dirai ce que je déclare depuis cinq mois : j'étais avec M. Grenier de neuf heures et demie à onze heures et quart et je fais le serment que je ne l'ai pas quitté de tout ce temps!... Sur ma vie, je le jure!...

Et le brave homme leva la main résolument.

— Je vous l'ai dit, continua-t-il, je ne suis pas le témoin de M. Grenier, comme on me l'a reproché. Je suis le témoin de la justice... Ni juge, ni chefs ne me feront changer!...

Le juge d'instruction, troublé malgré lui par cette crânerie loyale, se leva et tendit la main à ce brave cœur en lui disant :

— Tenez, je vous donne main, Warmé! Vous êtes un brave homme!... A votre place, avec toutes les intimidations que vous avez eues, bien d'autres auraient déjà changé.

— Ah! monsieur, songez que j'ai appris à aimer la justice dès mon enfance et que j'ai donné toute ma vie à la servir dignement dans mon métier... Je suis un pauvre garde forestier, c'est vrai; j'ai une pauvre petite place qui me fait vivre. J'aurai une petite retraite... Mais ce n'est pas parce que je ne suis qu'un humble serviteur de l'Etat que je n'ai pas mon honneur et ma

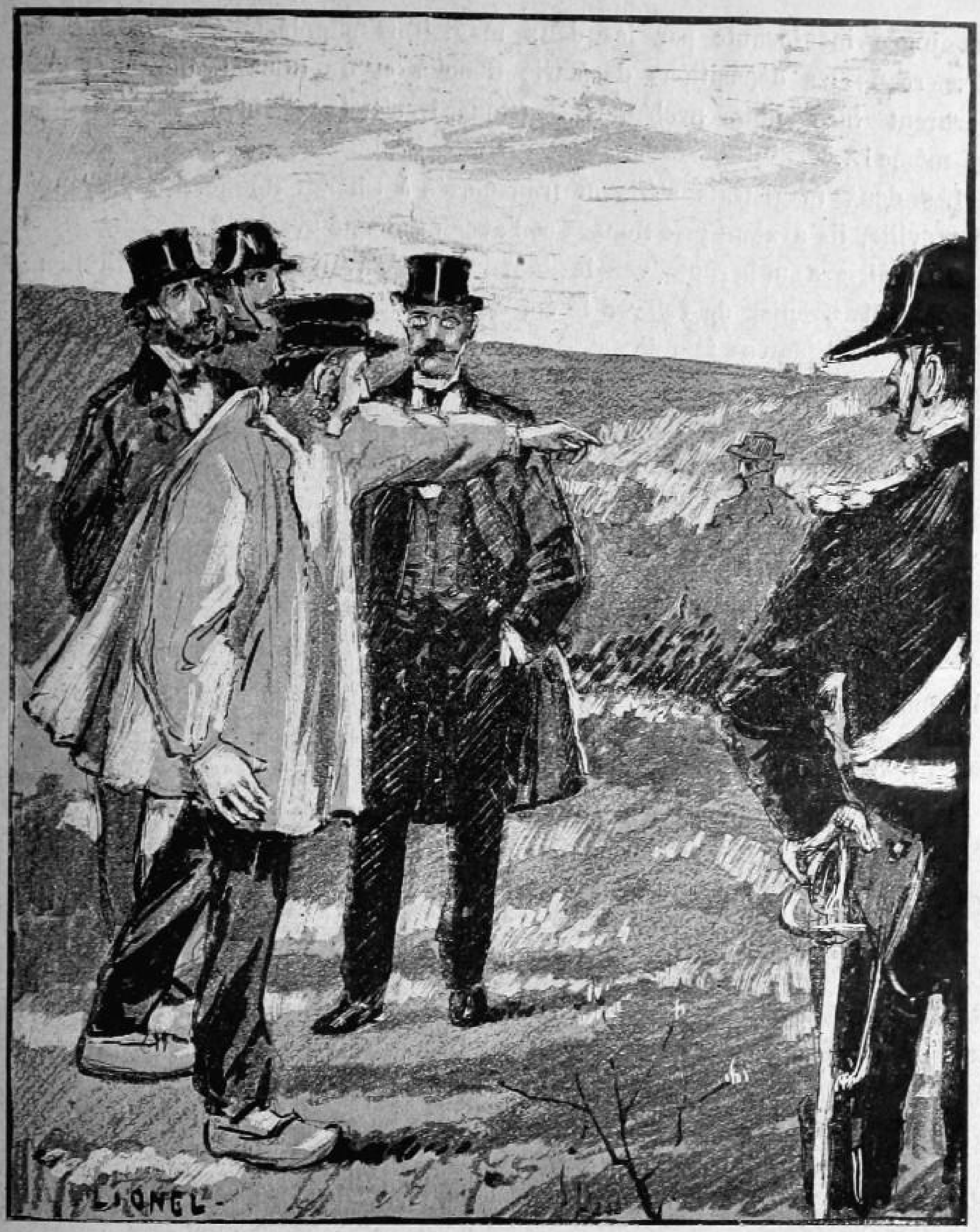

Oh! oh! oh!... le v'la! t'nez!... C'est lui... (Page 510.)

conscience!.. Un jour arrivera où vous en aurez la preuve... Quand ce jour arrivera, j'aurai été bien injurié, bien insulté, bien méprisé, car on me soupçonnera, jusqu'à ce moment-là, d'avoir menti... eh! bien, je n'aurai, pas plus que maintenant, l'orgueil d'avoir dit la vérité!.. Car je dis la vérité, monsieur le juge, et j'en suis fier!...

Warmé partit sur ces mots.

Le lendemain, M. Grenier était arrêté!

La déposition d'un brave homme comme Warmé, si nette, si catégorique,

fut jugée insuffisante par les deux magistrats suppléants, MM. Laure et Cornereau ; les dépositions de Marie Génelot et de Rouard, un demi fou, parurent bien plus probantes... (Rouard s'était si bien suggestionné lui-même !...)

Les deux magistrats s'étaient transportés à Champ-Rouge. En passant à Hauteville, ils avaient pris Rouard et l'avaient amené avec eux.

On se dirigea sur la route, vers la place où Rouard avait dit avoir vu M. Grenier ; on dit à M. Grenier de relever le col de son veston, mais on ne fit pas voir son visage au fameux témoin.

On pria M. Grenier de passer sur la route, de la manière indiquée par Rouard.

M. Grenier obéit.

Dès que Rouard l'eut aperçu, il poussa un hurlement :

— Oh ! oh ! oh !... le v'là ! t'nez !... C'est lui, c'est bien lui ! j'en suis sûr !... C'est lui !

Le juge demanda :

— Etes-vous sûr de ce que vous dites, Rouard ?

— Ma tête au bourreau, si c'est pas lui que j'ai vu passer comme ça le dimanche du crime.

— Vous affirmez que M. Grenier passait ainsi ?

— Je l'affirme !... c'est lui, y a pas à hésiter !...

M. Laure, substitut du procureur s'avança alors vers M. Grenier et lui dit :

— Vous voyez, M. Grenier, il faut que vous descendiez avec nous à Dijon ?

— Vous m'arrêtez ? dit M. Grenier.

— Il le faut.

— C'est bien, je ne proteste pas. Mon innocence apparaîtra avant peu. Cependant, je vous prie de veiller à ma sécurité le long de la route. Les esprits sont très montés à Dijon ; si l'on me reconnaît, il pourrait y avoir une bagarre.

— Nons prendrons nos précautions.

— Il faut une voiture fermée.

— Nous l'aurons.

Les deux magistrats renvoyèrent Rouard. Les gendarmes firent avancer une voiture de place qu'on avait amenée et M. Grenier y prit place avec un maréchal des logis de gendarmerie. A cent mètres en avant, un gendarme à cheval ouvrait la route ; en arrière, un autre gendarme suivait à même distance, afin de ne pas trop éveiller l'attention des populations.

* * *

On comprendra facilement les angoisses de la famille de M. Grenier, pendant son incarcération qui dura quarante-cinq jours.

Une famille est toujours navrée de voir emprisonner un des siens; mais qu'est cela, quand elle a la certitude de l'innocence de celui qu'on accuse!

Tous les jours, de midi à quatre heures, on interrogeait M. Grenier.

Dans le cabinet du juge, c'était un défilé de témoins qui mentaient à qui mieux mieux.

M. Grenier comprit alors combien il était dangereux d'être riche et d'avoir une réputation de viveur.

Ce fut une meute qui se rua sur lui; une meute aux dents longues... S'il ne fut pas dévoré, ce ne fut pas la faute de ceux qui vinrent l'attaquer.

Rouard, surtout, se distinguait.

Il trônait partout, découvrant chaque jour un détail inédit sur l'affaire du Bois du Chêne... Quand on lui avait beaucoup payé à boire, il disait même qu'il avait vu jaillir le sang!...

Cependant, les magistrats qui avaient commencé l'affaire revinrent de vacances.

MM. Fonfrède et Tondut avaient été fort surpris de l'arrestation opérée en leur absence; mais du moment que M. Grenier était arrêté, ils se résolurent à le garder jusqu'au moment où serait produite une preuve irrécusable de son innocence.

Cette preuve tarda un peu à se montrer, mais elle éclata un beau jour, si éclatante, que M. Grenier fut aussitôt remis en liberté.

Racontons cette histoire, unique dans les annales judiciaires; elle est typique et montrera à quel point d'excitation en était venue la meute acharnée sur le propriétaire du Champ-Rouge.

Celui qui reçut le premier le plus beau coup de pied qui fût, en pleine machoire, ce fut le fameux Rouard.

On ne lui avait pas montré M. Grenier depuis l'arrestation de celui-ci.

Comme il aboyait toujours par tout Dijon sa fameuse déposition, on le manda devant la Chambre des mises en accusations qui se réunissait pour savoir si décidément on traduirait M. Grenier en Cour d'assises.

La Chambre était présidée par M. Bernard.

Rouard fut introduit.

On le pria de formuler à nouveau son accusation.

Il ne se fit pas prier.

— Ah! Je crois bien que c'est lui qui a tué la petite Mortureux! s'écrie Rouard. Je crois bien que c'est lui qui est l'assassin!... Et puis, tenez, continua-t-il en désignant du doigt une personne qui se trouvait derrière les magistrats, je peux le lui dire en face!... puisque le voilà, Grenier!... Il a beau se cacher, allez!... je le reconnais!...

Les magistrats stupéfaits se retournèrent.

Rouard continua :

— Eh ! oui, tenez, le voilà, je le reconnais bien.

Le président demanda :

— Où voyez-vous M. Grenier ?

— Derrière vous !

— Derrière moi ?

— Oui, oui, c'est bien lui.

Un murmure s'éleva.

Les magistrats de la Chambre des mises en accusations semblaient protester contre cette accusation.

Rouard se trompa à ce murmure.

Il crut qu'on admirait sa clairvoyance, et, tout fier, comme un dindon qui fait la roue dans une basse-cour, il se campa orgueilleusement, poitrina, et dirigeant toujours son bras accusateur vers celui qu'il désignait, il cria de toute la force de ses poumons :

— Regardez-le bien, l'assassin ! c'est celui-là !... Ah ! j'ai du flair, allez, je le reconnais, je ne m'y trompe pas !... On a beau vouloir me le cacher, je le reconnaitrai partout !...

Malgré la gravité du lieu, les personnages présents ne purent s'empêcher de sourire.

Rouard continua :

— Eh ! eh ! messieurs, vous avez voulu me jouer un bon tour, vous avez cru que je ne le reconnaîtrais pas, l'assassin !... Eh bien ! vous vous êtes trompés !... On est malin ou on ne l'est pas !... Quand on s'appelle Rouard et qu'on est finaud comme je le suis, il n'y a pas de danger qu'on se fourre le doigt dans l'œil, l'assassin est là, derrière vous, je le reconnaitrais entre mille !

Les rires cette fois, éclatèrent.

D'un geste, le président les apaisa :

— Chut ! fit-il.

Le silence se fit, complet.

Le président demanda alors au *médecin des chevaux de bois!*

— Où voyez-vous l'assassin ?

— Derrière vous ; je le répète.

Le président dit alors à la personne que Rouard désignait :

— Veuillez vous mettre en pleine lumière, monsieur.

La personne en question répondit :

— Volontiers, monsieur le président.

— Avancez vers les fenêtres.

La personne incriminée se plaça comme on le lui disait et le président demanda à Rouard :

— Regardez bien.

— Oh ! je l'ai assez vu.

— Regardez encore.

Rouard s'approcha.

— Eh bien ? demanda le président.

— C'est Grenier !

— Vous en êtes sûr ?

— C'est Grenier !

— Vous avez bien vu ?

— Parfaitement. Vous croyez me prendre, parce que vous avez mis Grenier au milieu de vous, pour que je m'y trompe, mais vous ne savez pas qui je suis, m'sieu l' président !

Ah ! ah ! je suis trop malin, allez ! y en a pas deux comme moi dans le pays !... On ne me met pas dedans comme ça.

— Vous reconnaissez la personne ici présente, pour M. Grenier propriétaire de Champ Rouge ?

— Oui.

— Vous êtes sûr que c'est cette personne que vous avez vue le dimanche 12 mai, au bois du Chêne ?

— Oui.

— Faites en le serment.

— Je le jure ! dit Rouard solennellement.

Un murmure s'éleva.

Le président leva la main ; le silence se fit de nouveau.

— Eh bien, dit le magistrat à Rouard, nous sommes édifiés sur la valeur de votre témoignage...

— Je savais bien que...

— Taisez-vous !...

— Mais monsieur le président...

— Taisez-vous... La personne que vous avez sous les yeux, la personne que vous avez déclarée être M. Grenier, propriétaire de Champ Rouge, c'est M. Bourdon, substitut du procureur général.

— C'est pas vrai.

— Taisez-vous... Vous êtes un faux témoin.

— Ça, c'est pas Grenier ?... Ah ! ben, non, c'est raide !

M. Bourdon, la personne désignée par Rouard prit alors la parole et dit :

— Vous êtes un faux témoin Rouard. Je suis M. Bourdon, substitut du procureur général.

Rouard resta suffoqué.

Les magistrats étaient indignés.

Alors, le président ordonna qu'on amenât immédiatement M. Grenier ; mais il donna l'ordre à voix basse.

M. Grenier entra.

Aucun garde ne l'accompagnait.

On voulait éprouver Rouard jusqu'au bout.

Il ne reconnut pas même cette fois le propriétaire de Champ Rouge et il fallut que le président fit avancer M. Grenier et dit au faux témoin :

— Eh bien, Rouard, voilà M. Grenier cette fois.

Le paysan regarda le nouveau venu et dit :

— Ah ! oui, c'est bien lui, je le reconnais bien.

— Cependant tout à l'heure, vous le reconnaissiez en la personne du substitut du procureur général.

— Je m'étais trompé.

— Ah ! ah !... Vraiment ?

— Oui, oui... Cette fois c'est bien lui.

— Vous en êtes sûr ?

— J'en donnerais ma tête à couper.

— Taisez-vous donc.

— Je le jure !

Les juges firent ce qu'ils avaient de mieux à faire : ils mirent Rouard à la porte en lui reprochant son abominable conduite ; mais l'autre n'en démordait pas. Depuis qu'on lui avait montré M. Grenier, il était aussi affirmatif qu'il l'avait été quand on lui avait désigné M. Bourdon.

On mit le malfaisant personnage à la porte et on renvoya M. Grenier en prison.

Alors la cour délibéra.

La mauvaise fois de Rouard venait d'éclater au grand jour, on était édifié sur son témoignage.

Malheureusement on ne pouvait pas le poursuivre comme faux témoin, puisque l'affaire n'avait pas dépassé les limites de l'instruction ; mais on se résolut à mettre le propriétaire de Champ Rouge en liberté.

Le président dit alors à ses collègues :

— Messieurs, vous venez d'avoir la preuve que les plus abominables intrigues se poursuivent autour de l'affaire du bois du Chêne. Je suis comme vous d'avis que M. Grenier est innocent et qu'il faut le relâcher. Cependant, je vous prie de permettre qu'une dernière épreuve ait lieu.

On se consulta.

Plusieurs magistrats disaient :

— Cette confrontation est probante.

Le président répondit :

— Oui, elle est probante... Cependant, je crois que nous ferons bien de faire tout ce que nous pourrons pour avoir la preuve absolue, rigoureuse de l'innocence de M. Grenier.

— Assurément, répondit-on.

— Voici donc ce que je vais vous proposer.

Vous vous rendez compte que la justice dont nous sommes les représentants ne peut relâcher Grenier s'il est coupable... Et qu'en outre, elle ne peut pas, le relâcher maintenant pour le reprendre plus tard. La seconde arrestation porterait à notre renommée le plus grand préjudice. Il faut donc être sûr deux fois plutôt qu'une.

On approuva le président.

— Par les ordres de M. le procureur, on a mis depuis quelques jours, avec M. Grenier, dans la même cellule, deux coquins... un incendiaire et un contrebandier. Ils avaient mission de le faire parler. Si ces hommes ont surpris quelque chose, nous le saurons demain; car je les ferai venir et nous les interrogerons séparément. Il est trop tard aujourd'hui pour nous livrer à cette dernière épreuve, je vous consulte, messieurs, pour savoir à quel jour nous devons remettre leur interrogatoire.

La chambre fut unanime.

— Demain, demain ! s'écria-t-on.

— Si Grenier est innocent, il ne faut pas le garder plus longtemps sous les verrous. C'est injuste.

— Vous avez raison, messieurs, reprit le président. Nous mettons à l'ordre du jour de la séance de demain l'interrogatoire des deux individus qui sont incarcérés avec M. Grenier.

La séance fut levée.

Le lendemain, la chambre des mises en accusation se réunit de nouveau, comme il était convenu.

Les deux individus qui étaient dans la même cellule que M. Grenier avaient été interrogés la veille au soir.

On leur avait demandé :

— Avez vous quelque chose de nouveau à dire sur le prisonnier qui est avec vous ?

Tous deux connaissaient fort bien l'affaire du bois du Chêne et n'ignoraient pas que l'opinion publique accusait formellement M. Grenier.

Ils s'étaient déjà concertés entre eux.

— Il est riche, s'étaient-ils dit, faut qu'il *tringue*... y a pas !... ce bonhomme-là, faut qu'on lui coupe le cou ou qu'on l'envoie à *la Nouvelle*, comme nous autres !

Ils répondirent donc :

— Je crois bien qu'il y a du nouveau !...

— Grenier a parlé ?

— Il n'a fait que ça !...

— Très bien. On vous interrogera demain.

Sur ces mots, on les sépara; on les mit chacun dans une cellule différente, afin qu'il leur fut impossible de se concerter davantage et on attendit la séance de la chambre des mises en accusation.

Le lendemain, la chambre une fois réunie, on fit sortir de prison les deux hommes et M. Grenier.

On les sépara et on fit comparaître d'abord les deux individus qui n'avaient cessé de déclarer que M. Grenier avait fait des révélations.

On les interrogea en présence des magistrats.

Ils firent un récit très dramatique.

D'après eux, M. Grenier étaient visité par des fantômes.

Le soir, disaient-ils, il avait des cauchemars et ils l'avaient entendu, l'un et l'autre, vers minuit, appeler sa malheureuse victime.

Le président leur demanda:

— Que disait-il ?

L'incendiaire parla le premier:

— Ah ! s'écria-t-il, il s'était mis à genoux, un soir vers minuit... Il croyait que nous dormions, et il s'est mis à dire à mi-voix: Augustine !... pardon !.. pardon !...

— Il n'a dit que cela ?

— Nous n'avons entendu que ces paroles là... Mais c'est bien assez pour montrer ce qu'il est.

Le président demanda au contrebandier:

— Est-ce vrai ?... Avez-vous entendu comme votre compagnon, M. Grenier parler ainsi ?

L'autre répondit:

— C'est vrai.

— De point en point ?

— De point en point.

— C'est bien.

Le président appela les gardes et fit sortir les deux bandits, tandis qu'on amenait M. Grenier.

On apprit au pauvre homme les révélations que ses compagnons venaient de faire.

M. Grenier resta suffoqué.

— Que dites vous de cela ? demanda le président. Le reconnaissez-vous ?

— Mais c'est faux, c'est faux !... Je n'ai jamais dit de paroles semblables !...

— Pourquoi ces deux hommes l'affirment-ils ?

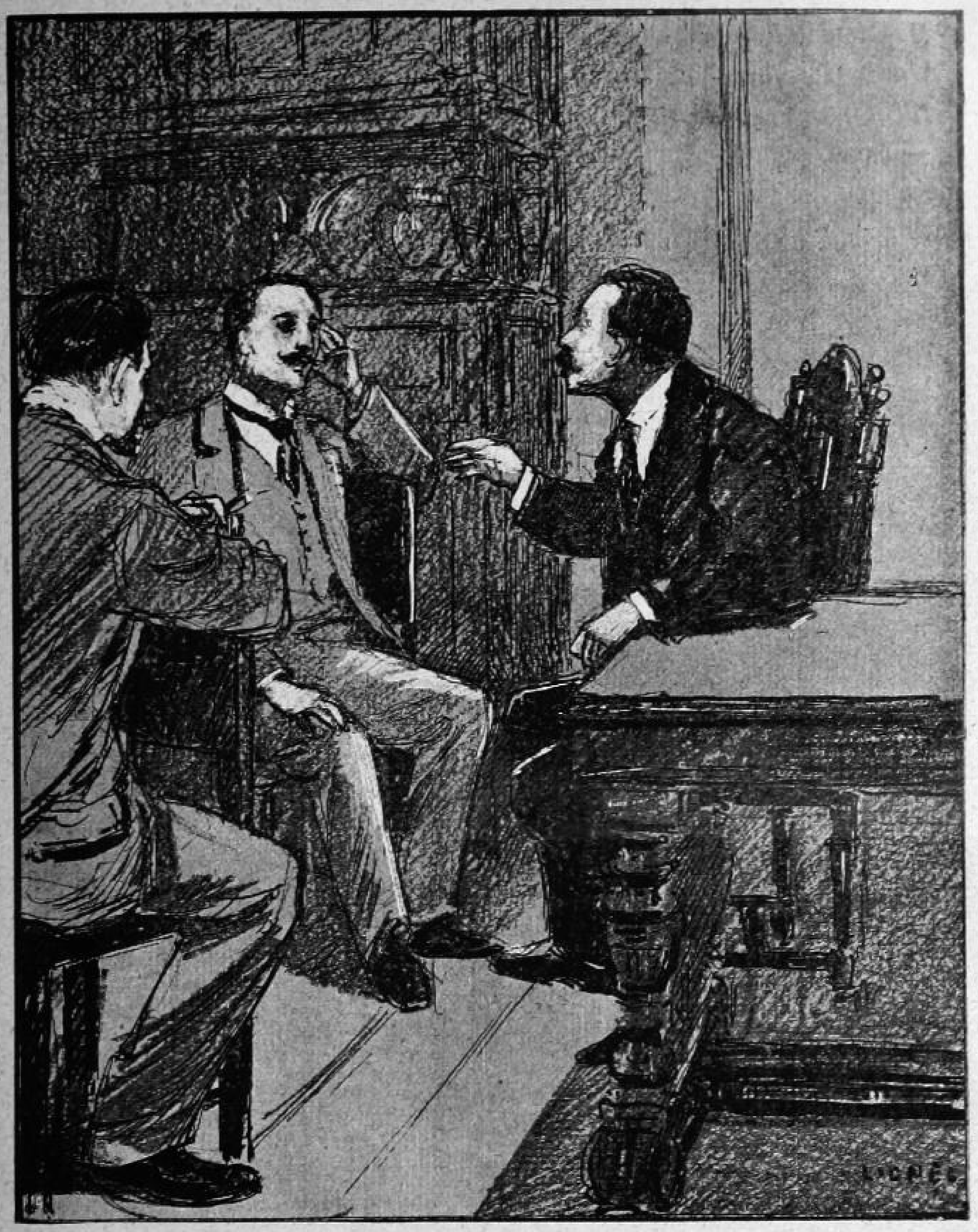

Est-ce que le garde Warmé ne témoigne pas en ma faveur? (Page 521.)

— Ils mentent.

— Qui sait ?

M. Grenier désolé, se défendit de son mieux.

— Écoutez, messieurs, dit-il, ces deux misérables se sont sûrement concertés pour me perdre. Au nom de la justice, je vous supplie de leur parler encore et de faire tout votre possible pour leur demander le récit de leurs révélations, séparément... Vous verrez bien s'ils s'accordent.

— On peut essayer, dit le président.

M. Grenier fut emmené.

L'ordre fut alors donné d'amener le contrebandier.

Il comparut seul.

— Nous sommes persuadés que vous avez dit la vérité, lui dit le président, mais nous serions très heureux de pouvoir consigner au procès-verbal l'attitude de l'homme que vous accusez.

— Je ne demande qu'à parler.

— Comment était-il, dans quel état, dans quelle position, lorsque vous avez entendu ses révelations?

— Ah! il était très surexcité... Il courait par la cellule, il se jetait à genoux, se relevait... Ça nous faisait peur, je vous assure, m'sieu le président.

— Et comment parlait-il?

— Il parlait par saccades... furieusement... il était dans un état d'énervement extraordinaire... sûr que la pauvre petite devait lui apparaître et venir le tourmenter.

— On a pris note de votre déposition, dit le président, voulez-vous la signer.

— Mais oui.

Le contrebandier signa.

On le renvoya et on fit venir celui qui se trouvait avec lui dans la cellule de M. Grenier, l'autre accusateur, l'incendiaire.

Le président lui posa les même questions.

— Comment était M. Grenier, quand il prononça les paroles que vous nous avez rapportées tout à l'heure...

Dans quel état se trouvait-il?

L'incendiaire répondit:

— Monsieur le président, il était accablé?

— Il marchait dans la chambre?

— Oh! non, il était agenouillé sur son lit.

— Et comment parlait-il?

— Il parlait lentement, d'une voix sourde... comme s'il adressait une prière.

— Alors, son attitude n'était pas nerveuse?

— Oh! non... il était très calme. Il ne bougeait même pas... Un homme abruti, quoi!...

— Voulez-vous signer votre déposition.

— Je n'y vois pas d'inconvénient.

L'incendiaire fut alors renvoyé.

Les magistrats n'eurent pas besoin de se concerter longtemps. L'expérience était faite: les deux bandits s'étaient d'abord concertés, ils avaient menti à qui mieux mieux; mais ils avaient oublié de s'entendre sur les points de détail et ils venaient d'être pris en fragant délit de mensonge.

Quarante-huit heures après, M. Grenier était remis en liberté...

L'opinion des magistrats était faite définitivement: il était innocent du meurtre d'Augustine Mortureux.

IX

SUITE DES AVENTURES DE M. GRENIER.

Qand on apprit dans le pays que M. Grenier venait d'être remis en liberté. ce fut un soulèvement de fureur contre la magistrature dijonnaise.

Nous avons raconté très brièvement la période juridique de l'incarcération de M. Grenier; afin de ne pas fatiguer nos lecteurs par des longueurs inutiles, au cours d'un récit qui pouvait les intéresser et dont ils pouvaient désirer connaître rapidement la conclusion.

Nous avons tenu à leur faire savoir en un seul chapitre, les relations du propriétaire de Champ-Rouge avec la magistrature pendant les quarante-cinq jours que dura sa détention.

Cette façon de procéder nous semblait en effet plus claire et plus nette.

Mais il est curieux également de connaître l'attitude des Dijonnais et celle des journaux de la ville au moment où le propriétaire de Champ-Rouge fut arrêté et gardé en cellule dans la prison de la rue de l'Amiral-Roussin.

C'est ce que nous allons essayer d'exposer en quelques pages exactes.

Nous rappelons que tous les récits contenus dans notre ouvrage sont basés sur la vérité même.

Ils résultent de l'enquête personnelle que l'auteur a faite sur les lieux et de l'examen approfondi de tous les journaux de Dijon pendant cette période si étrangement troublée.

Ces détails ne sont pas moins passionnants que ceux qu'on a pu lire précédemment.

*
* *

Ce que nous avons rapporté plus haut, c'est la vie de M. Grenier, ce sont les confrontations, les interrogatoires, en un mot, c'est surtout ce qui s'est passé dans l'ombre du Palais de Justice, entre les murs des cabinets du juge d'instruction et du procureur de la République.

Nous avions donné, dans le chapitre V et dans le chapitre IV, une idée de la surrexcitation de l'opinion publique, nous allons continuer maintenant le récit des faits par lesquels cette opinion manifesta plus violemment encore sa colère contre M. Grenier.

On peut diviser cette étude en cinq parties, savoir:

1° Les efforts tentés par ceux qui connaissaient M. Grenier, avant son arrestation, pour essayer de lui faire avouer le crime qu'on lui reprochait.

2° La souscription pour le monument à élever, près du bois du Chêne, à Augustine Mortureux.

3° L'inauguration du monument.

4° L'enquête de M. Goron, ancien chef de la sûreté à Paris, enquête qui a été publiée par le journal *le Matin*.

5° L'attitude du public après que M. Grenier eut été remis en liberté.

X

L'ACTION DES CONNAISSANCES.

Quelques jours avant d'être arrêté, M. Grenier, très surexcité par les attaques des journaux, naturellement furieux des accusations incessantes que personne ne se gênait pour lui décocher, résolut de faire tout ce qui lui serait possible pour mettre un terme à la campagne enragée qu'on menait contre lui.

Le plus acharné, c'était le rédacteur en chef du *Bourguignon-Salé*, M. Rocher.

M. Grenier avait dit plusieurs fois qu'il serait content de le voir pour lui parler et chercher à le persuader de son innocence; mais la rencontre n'avait pu se produire encore.

Il y avait à cela plusieurs raisons.

M. Grenier avait fréquemment, dans des accès de colère, prononcé des menaces contre M. Rocher.

Personne, après cela, n'avait tenu à les mettre en présence.

Un jour, le rédacteur en chef du *Salé* se présenta à Champ-Rouge; mais M. Grenier n'y était pas.

A quelque temps de là, un vétérinaire de Dijon, M. Sonnet, qui connaissait bien M. Grenier et M. Rocher, reçut la visite du propiétaire de Champ-Rouge.

Ils étaient très liés ensemble, M. Grenier se proposa de faire intervenir le vétérinaire entre son adversaire et lui.

— Je voudrais que la campagne cesse, lui dit–il, que faut–il faire pour cela ?

M. Sonnet répondit :

— Allez voir Rocher.

— Viendrez-vous avec moi ?

— Volontiers.

— Eh ! bien, partons.

— Un moment. Ne prendrons-nous rien ensemble ?

— Mais si..., avec plaisir.

On apporta à boire.

M. Grenier avait le malheur d'avoir un faible pour les boissons alcoolisées; il en abusait souvent; ce jour là, il fit comme de coutume et on ne saurai pas dire si M. Sonnet ne l'y poussa pas un peu, cherchant peut-être à vérifier le fameux axiome qui prétend que c'est de l'ivresse que naît la vérité.

Quoi qu'il en soit, M Grenier était un peu éméché quand il se rendit avec le vétérinaire aux bureaux du *Bourguignon Salé.*

M. Rocher était là,

M. Sonnet le vit le premier, le décida à recevoir M. Grenier et les trois hommes se mirent à causer.

D'abord le propriétaire de Champs Rouge sut se contenir.

Il raconta qu'il serait très heureux que le véritable assassin fut découvert et déclara qu'il aiderait la justice de son mieux.

— Que feriez–vous ? lui demanda M. Rocher.

— Je donnerais de l'argent. Je suis prêt à m'engager à verser cinq mille francs à la personne qui fera découvrir l'assassin.

— C'est une prime.

— Comme en Amérique.

— Parfaitement. Mais ce n'est plus guère dans nos mœurs... Il faudrait trouver mieux.

— Annoncez–le tout de même, dit M. Grenier. Et je dis mieux. En ce moment vous faites une souscription pour élever un monument à la petite Mortureux. Eh ! bien, je suis prêt à verser une somme de mille francs pour ce monument, si l'on découvre l'assassin.

— Je veux bien dire cela dans mon journal. Mais pourquoi ne prouvez-vous pas que vous n'êtes pas l'assassin ?.... c'est par-là qu'il faudrait commencer.

— Est-ce que le garde Warmé ne témoigne pas en ma faveur ?

— Si ; mais la petite bonne déclare que Warmé n'a pas bu chez vous le jour du crime.

— C'est faux.

— Prouvez-le.

— Eh ! prouvez-le, prouvez-le !... Prouvez vous-même qu'elle a raison, on verra après... Et puis, il y a Benoît, mon domestique, on peut l'interroger, il sait à quelle heure Warmé est venu à la maison,

— Est-il à Dijon ?

— Oui, il est avec moi.

— Il fallait l'amener ici.

— Voulez-vous que j'aille le chercher ?

M. Sonnet dit alors :

— Si Rocher veut bien, il viendra tout à l'heure chez moi et nous y trouverons Benoît.

— Voulez-vous ? demanda M. Grenier.

— Je n'y vois pas d'inconvénient.

La conversation continua.

M. Rocher posa des questions, auxquelles M. Grenier répondait ; mais, peu à peu, les alcools qu'il avait absorbés, l'incrédulité de M. Rocher, agirent fâcheusement sur lui et il s'emporta furieux de ne pouvoir parvenir à prouver clairement son innocence.

Il accusa le fermier du Bois-du-Chêne, fit des déclarations absurdes et maladroites, entre autres celles-ci, que le *Bourguignon Salé* se hâta de publier dans son numéro du lendemain :

— « On peut dire ce qu'on voudra sur mon compte, aurait déclaré M. Grenier, arrêté aujourd'hui ou demain, je m'en fous. »

Et encore ceci :

« Tout ce que l'on peut faire m'est égal, après-demain je serai à l'étranger. »

M. Grenier un peu gris et furieux ; M. Rocher accusateur ironique et maître de lui, cela ne pouvait pas durer longtemps.

On se querella ; si bien que M. Sonnet dut intervenir et emmener le propriétaire de Champ-Rouge.

Le soir, excité de plus en plus, M. Grenier voulut revoir M. Rocher et faire parler devant lui son domestique Benoît.

Le vétérinaire s'empressa d'accéder à son désir.

Il alla chercher M. Rocher.

Celui-ci ne tarda pas à arriver.

La conversation fut reprise.

Il y avait là : M. M. Rocher, Sonnet, Grenier et Benoît le domestique.

Les trois premiers étaient assis dans la chambre à coucher du vétérinaire, autour d'une table ronde.

M. Grenier était au milieu des deux autres ; Benoît était debout.

La chambre à coucher de M. Sonnet est une vaste pièce, au rez-de-chaussée d'une maisonnette célèbre par un crime effroyable qui y fut commis.

Le plafond de cette pièce porte encore des traces de sang.

C'est là, en effet, que les époux Roy furent assassinés à coup de hache par Charton, qui fut guillottiné il y a cinq ans environ.

M. Sonnet a laissé la pièce telle qu'elle et montre aux curieux qui viennent le voir, les taches macabres faites par le sang qui jaillit sous son arme terrible.

Les quatre hommes commencèrent donc à causer.

M. Rocher posait des questions à Benoît.

M. Grenier, à maintes reprises, cria à son domestique:

— Ne répondez pas !...

Ou bien :

— Taisez-vous !...

Il avait beaucoup bu et ne savait plus guère ce qu'il faisait.

Alors M. Rocher lui dit :

— On dirait que vous êtes coupable, puisque vous l'empêchez de parler !...

— Pourquoi lui posez–vous des questions laissant croire que vous me considérez comme l'assassin ?

— Pour qu'il me prouve le contraire.

On chercha à calmer M. Grenier, mais ce ne fut pas facile ; il se mit à crier, à tempêter, si bien que les trois hommes sortirent de la maison, laissant M. Grenier seul avec Mme Sonnet, la femme du vétérinaire.

— Où allez-vous ? leur cria-t-il.

— Nous allons chez Salendres.

— Je vais avec vous.

— Inutile, nous n'avons pas besoin de vous.

M. Grenier, furieux, resta donc.

Salendres, c'était le nom d'un cafetier du voisinage.

Au bout d'un moment, M. Grenier s'impatienta.

Il dit à Mme Sonnet :

— Avec Sonnet, il n'y a pas grand'chose à faire, ce n'est pas un bon garçon ; mais attendez, je vais aller voir ce qu'ils font.

Mme Sonnet l'en dissuada.

— Laissez-moi faire, répondit-il.

Benoît était retourné à l'hôtellerie où la voiture était remisée.

M. Rocher et le vétérinaire étaient attablés chez le cafetier Salendres ave deux ou trois personnes, quand M. Grenier vint les retrouver.

Il s'assit auprès d'eux et commanda une bouteille de champagne qu'on apporta aussitôt.

La discussion recommença.

Cette fois, ce fut M. Sonnet qui fut pris à partie, il y eut des mots vifs, des insultes. M. Grenier voulut se jeter sur le vétérinaire, qui le repoussa et le fit tomber si malheureusement que M. Grenier se blessa assez gravement à la tête sur l'angle d'une table de marbre.

Il cria.

En voyant le sang, tout le monde s'enfuit.

M. Grenier se releva et voulut sortir.

Salendres le retint.

— Et mon champagne? réclama-t-il.

— Je ne le paye pas.

— Pourquoi ça?

— Vous le réclamerez à ceux qui sortent d'ici. Je n'ai pas besoin de payer pour eux.

Nouvelle discussion, querelle, fureur de M. Grenier, bataille nouvelle; enfin le malheureux finit par sortir et s'enfuir.

Le lendemain, on colportait par tout Dijon que M. Grenier avait fait des aveux presque complets sur lesquels on appelait l'attention du parquet.

On racontait qu'il avait tiré un couteau de sa poche et menacé tout le monde.

De cela, on ne sait rien...

M. Grenier déclare qu'il n'avait pas de couteau; Salendres prétend que si...

N'appuyons pas sur ces scènes de sauvagerie. Nous les racontons simplement, pour montrer quels étranges procédés on employait pour faire dire à M. Grenier qu'il était coupable, et pour montrer aussi de quel malheureux tempérament il était affligé.

Assurément, ces regrettables incidents, les folles paroles qu'il laissait échapper étaient bien faits pour laisser les soupçons planer sur lui.

XI

LA SOUSCRIPTION.

Quand on songe que de pareilles choses ne sont pas inventées, quand on songe qu'un homme, pendant trois années, a été assez poursuivi, accusé, traîné dans la boue, insulté par tout le monde, on se demande comment il a pu résister à de pareilles aventures.

Le monument fut exécuté. (Page 528.)

C'était un martyre de tous les instants.

La pire chose, c'était encore la souscription que le *Bourguignon Salé* avait ouverte pour le monument à élever à la malheureuse fillette, lâchement assassinée au bois du Chêne.

En soi, cette souscription était anodine et si l'on se fût contenté d'envoyer son obole, le propriétaire de Champ-Rouge aurait parfaitement pu envoyer la sienne, comme tout le monde.

Mais ce n'était pas cela.

On ne se contentait pas d'envoyer son argent.

Il n'y aurait pas eu de plaisir.

Il fallait autant que possible, que chaque don, si minime fût-il, contînt une insulte pour M. Grenier.

On ne s'en fit pas faute.

Le journal s'y prêtait, en accueillant les souscriptions sous les plus étranges signatures.

Les listes tenaient des colonnes entières.

Les trois quarts des souscripteurs ne donnaient pas plus d'un sou ou deux ; mais ils s'amusaient certes pour leur argent quand ils lisaient le samedi suivant leur pseudonyme dans le journal.

Il y avait des phrases très curieuses et qui donnaient le plus souvent une piètre idée de l'esprit des gens qui les avaient conçues.

A côté des phrases bêtes, il y avait l'insulte pour l'assassin supposé, le souhait de vengeance prochaine ; il y avait aussi le mot des gens convaincus, des bonnes âmes vraiment apitoyées.

Ces listes sont très intéressantes.

Un extrait donnera mieux que tout commentaire, une idée de la satisfaction toute relative que M. Grenier devait ressentir quand il les parcourait.

Les femmes surtout se distinguaient.

Nous prenons au hasard :

Une tête de pain de sucre : 0,10.
Un merle chantant vengeance : 0,10.
Une demoiselle qui demande qu'il soit puni par où il a péché : 0,20.
Une qui se chargerait de raser l'assassin : 0,10.
Une qui n'a pas peur à la cave : 0,10.
Oh ! la belle carpe : 1 franc.
Un déménageur à la cloche de bois : 0,25.
Le sergent chasse le vampire du bois du chêne : 0,50.
Une jeune femme désireuse de voir la tête de l'assassin : 0,25.
Une fiancée dans la purée : 0,25.
La fille d'un poivrot converti : 0,25.
On va lui couper la tête : 0,25.
A quand la guillotine, 0,25, Grenier ? 0,25.
Une famille de maboules : 0,25.
Un qui veut un tas de bonnes choses : 0,10.
La femme d'une tête de cochon de cordonnier : 0,25.
Un ouvrier, mari de la femme de la tête de cochon : 0,10.
Les deux héritières de la tête de cochon : 0,10.

Barbapoux : 0,20.
En voulez-vous des z'hômards? 0,10.
Une qui pèserait bien sur le bouton de la guillotine : 0,10.
J'ai ma cuite : 0,25.
Donnez-moi l'assassin, 0,10, que je le tue, 0,10.
Un groupe d'ouvriers plâtriers qui ont l'habitude de nettoyer les greniers : 1fr.
Une dame qui cherche ses puces sous le toit : 0,15.
Une dame qui a peur sous le toit : 0,10.
Une demoiselle qui ne voudrait pas être isolée sous le toit : 0,10.
Je fais concurrence aux oies : 0,10.
Lu-sien-a-cou-p-la-queue-à-1-vo : 0,05.
Un suce bouteille : 0,25.
T'es pas si malin qu'ça : 0,15.
Je veux qu'on lui rogne : 0,10.
Le portier de l'obélisque : 0,15.
Je voudrais bien me marier : 0,25.
Couche tout nu : 0,10.
Il y avait même *un souteneur* qui donnait 0,25 et *un dos* qui donnait 0,10.
La mémoire de la pauvre petite Mortureux devait être bien honorée par tous ces gens-là !...

Et il n'y a pas à dire que tout cela, c'est de l'imagination... Les preuves imprimées en subsistent encore; elles s'étalent dans les colonnes du *Bourguignon Salé* pendant toute l'année 1895...

Enfin, l'essentiel pour les souscripteurs, c'était l'insulte, et on donnait ses deux sous pour s'offrir la satisfaction d'injurier publiquement un homme sur qui tout le monde s'acharnait avec une férocité joyeuse, sans songer qu'on n'avait pas les preuves de sa culpabilité et que peut-être il était innocent.

Les magistrats de Dijon avaient aussi leur part d'injures dans ces souscriptions à cinq centimes. Il y avait même des gens qui se fendaient de deux sous pour pouvoir souhaiter, dans les colonnes du *Salé*, la confusion du parquet dijonnais.

Le samedi et le dimanche, on lisait entre amis les listes de souscription.

C'était une joie délirante, quand on y voyait une bonne blague qui tapait dur sur le pseudo-assassin.

Alors on s'excitait...

On cherchait à trouver mieux...

Les bandes de camarades qui faisaient des parties de manille ensemble, jadis, ne s'occupaient plus que rarement de leur jeu favori...

C'était bien plus drôle de chercher des phrases à double sens pour la souscription !...

On s'en payait tant qu'on pouvait.

Dans les ateliers, la distraction était la même.

Les couturières, les modistes, les blanchisseuses se piquaient au jeu et rivalisaient.

C'est ainsi qu'on vit un jour un groupe de petites blanchisseuses déclarer *qu'elles avaient la main aussi leste que la langue.*

Qu'est-ce que cela venait faire dans l'affaire du bois du Chêne?

Qu'importaient les talents de ces demoiselles à la pauvre Augustine Mortureux?...

Elle se fût bien passée des dix centimes que ce groupe de blanchisseuses lui adressait pour son tombeau, la pauvre enfant!

Mais le respect des morts est peu de chose pour le peuple, quand il y a en jeu une vengeance ou une colère à assouvir, qu'elles soient d'ordre public ou d'ordre privé.

Dans les révolutions, on voit les bandes insurgées traîner par les rues les cadavres de leurs frères morts sur la brèche, à seule fin d'exciter la fureur de ceux qui survivent...

Il faut encore se féliciter qu'on n'ait jamais eu, en Bourgogne, l'idée de déterrer la pauvre Augustine et de traîner son cadavre jusqu'à Champ-Rouge...

Et cette idée, on ne l'a pas eue, cela est certain... car si quelqu'un, par hasard, l'avait conçue, soyez sûrs qu'on l'eût mise à exécution...

On a vu des choses plus horribles que celle-là...

*
* *

Le monument fut exécuté!

On annonça que l'inauguration aurait lieu le 27 octobre 1895.

Sur ces entrefaites, l'arrestation de M. Grenier fut opérée par les soins des magistrats suppléants.

Le *Salé* triompha.

MM. Cornereau et Laure furent portés aux nues par le petit journal; on loua leur sagesse et leur intégrité; on en fit des magistrats modèles.

Inutile d'ajouter qu'on se hâta de leur dénier tout bon sens quand, quelque temps après, ils remirent le propriétaire du Champ-Rouge en liberté.

Quand on vit M. Grenier en prison, tout le monde poussa un soupir de soulagement.

— Ah! disait-on, cette fois, il y est!...

— Et pour de bon!...

— Il y restera!...

— Quelle belle affaire!...

— Il y avait longtemps qu'on n'avait eu quelque chose d'aussi bien... C'est une gloire pour le pays!...

— Deibler viendra!

— Quelle chance!...

— Les cabarets feront des affaires.

— Moi je veux lui voir couper le cou! disaient les filles.

— Il faut que nous y soyons toutes, s'écriaient-elles.

— On devrait nous le donner!...

— Ah! ce qu'on l'arrangerait!...

Ceux et celles qui n'avaient pas donné pour le monument se hâtèrent d'expédier leurs deux sous, pour faire comme tout le monde.

Les listes s'enflèrent.

C'était un vrai succès.

Tous les Dijonnais se donnèrent rendez-vous au bois du Chêne pour l'inauguration.

Le temps était froid, mais cela n'arrêta personne.

Une foule immense fit le pélerinage.

Nous avons parlé de la fête d'Augustine Mortureux qui amena beaucoup de monde à Etaules; mais ce ne fut rien à côté de la manifestation imposante qui eut lieu le jour où l'on découvrit le monument de pierre élevé à la mémoire de la pauvre victime.

Le *Salé* n'aurait pu choisir un meilleur moment.

Le pays tout entier était tout remué par la nouvelle de l'arrestation qui venait, enfin, d'avoir lieu... C'était une réclame magnifique.

Jamais la rédaction ne s'était sentie plus fière.

Evidemment, il y avait de quoi.

A supposer que le journal eût raison, et, il n'y avait guère de preuves pour qu'il eût tort, c'était un triomphe complet...

La lutte avait été chaude; il avait fallu du courage; mais enfin, on réussissait...

La conviction absout toutes les fautes.

XI

L'INAUGURATION.

On pense bien qu'une inauguration depuis si longtemps annoncée, attendue et espérée par toute une région, devait attirer une foule de monde.

On vint de cinquante kilomètres à la ronde pour assister à la cérémonie.

Mais ce qui fit surtout augmenter le nombre des curieux, ce fut l'espoir qu'il y aurait des bagarres.

On voulait voir ça.

Déjà la fête d'Augustine Mortureux avait donné lieu à des incidents dramatiques, la foule espéra qu'il en serait de même et elle accourut.

Si on pillait la maison de Grenier et la ferme du chêne, on en aurait pour son argent ; personne ne regretterait le voyage.

Dans cet espoir, on accourut.

Les loueurs de voitures firent des affaires d'or.

Les restaurateurs et les aubergistes, le long du chemin, firent des commandes énormes.

Malgré cela ils furent débordés.

Il y eut des endroits où l'on refusa à boire faute de vin, ou d'alcools, ou de boisson quelconque.

C'est que la foule était énorme.

On n'aurait jamais cru à une pareille affluence.

De l'avis des moins exagérés, il y avait au moins vingt mille personnes tassées au bord de la route en face du monument recouvert d'un voile de serge brune.

La préfecture était sur les dents.

On voulait avant tout éviter des désordres ; on craignait fort pour la maison de M. Grenier et pour la vie des Gaumard.

Des précautions minutieuses furent prises.

Cent agents de police furent disséminés dans le domaine de Champ-Rouge et auprès de la ferme du Chêne.

Des patrouilles de gendarmerie à cheval circulaient dans les bois et dans les chemins rapprochés de la grande route.

Dans les forts voisins, on avait triplé l'effectif et toute la troupe était consignée.

La plupart des journaux de Dijon avaient annoncé la nouvelle de l'inauguration.

Un seul s'était abstenu, pour ne pas faire de réclame au *Bourguignon Salé*. C'était le *Bien-public*.

On remarqua même que ce journal jaloux ne donna pas même une ligne de compte rendu de cette sensationnelle affaire.

On le lui reprocha quelques jours après.

Le *Bien public* cacha sa jalousie sous une apparente correction, en déclarant qu'il n'avait pas fait le compte rendu pour en laisser la primeur au *Salé* qui était, comme on sait, hebdomadaire et ne paraissait que cinq jours après l'événement.

Mais revenons à la cérémonie.

Nous disions donc que les journaux l'avaient annoncée et que la foule avait tenu à se rendre à l'appel du *Salé*.

C'était un dimanche, le 27 octobre 1895.

Dès une heure de l'après midi, on commença à arriver.

On apportait des couronnes, des bouquets, qu'on déposait au pied du monument.

Les groupes venaient à la suite les uns des autres, pour déposer un souvenir.

La première couronne fût déposée par une jeune fillette de dix ans, Mlle Chenillet.

Après elle, vinrent :

La famille Mortureux qui déposa une couronne en perles blanches, apportée par le-frère de la victime garde républicain à Paris;

Le *Bourguignon Salé;*

Les employées de la manufacture des tabacs

Les habitants de Plombières;

Les habitants d'Hauteville;

Le syndicat ouvrier de la chaussure;

Les ouvrières de la manufacture des tabacs;

Les jeunes filles de Prènois;

Le syndicat des plombiers, zingueurs.

Puis des couronnes et des bouquets nombreux apportés par des cousins, des amis de la pauvre Augustine.

On avait éprouvé le besoin de faire venir une fanfare qui joua des valses pendant qu'on goûtait en buvant du vin rouge et en mangeant du saucisson à l'ail.

Evidemment, on ne s'embêta pas.

Il y en eut d'ailleurs pour tous les goûts; car après s'être bien diverti, on vit arriver les promoteurs de la cérémonie qui firent des discours.

Il y en eut de très naïfs qu'on n'écouta guère, il y en eut un très virulent et très pathétique que les hommes applaudirent et que les femmes arrosèrent de larmes abondantes.

Parmi les premiers, il faut classer celui du gérant du *Salé*, Variot, un brave homme, pas très fort, que le hasard avait pris en pleine obscurité pour le mettre en lumière, quelques mois durant.

Variot était heureux et fier.

On lui avait préparé un petit speech qu'il dût lire; car il avait mauvaise mémoire.

On le fit parler le premier.

Certes, ce discours était bien fait pour de braves gens qui n'y devaient pas

entendre, ni comprendre grand chose, car il était d'une faiblesse au-dessous de la moyenne.

Le monument dont nous donnerons une très exacte reproduction est une simple colonne de pierre, une sorte d'obélisque, entouré d'une grille de fer.

Sur la face qui regarde la route, le sculpteur a indiqué en relief, un personnage qui est paraît-il, le génie de la vengeance poursuivant le crime.

C'est du bon petit travail, pas méchant, comme on en voit dans le moindre cimetière ; le brave Variot en fit un chef-d'œuvre ; il parla de grand art, déclara la ville de Dijon immortelle de par ce prodigieux travail.

Ainsi, bien souvent, par excès de sympathie maladroite, on arrive à un but tout différent de celui qu'on s'était proposé.

Rien ne demande plus de légèreté que l'éloge ou la flatterie.

Mais avant de donner à nos lecteurs les quelques lignes qui constituèrent le discours du brave conseiller d'arrondissement, expliquons la situation du monument.

Tout d'abord, il devait être élevé à la place même où le cadavre avait été découvert, c'est-à-dire en arrière de la haie.

Puis, on réfléchit.

On se dit qu'il vaudrait mieux le placer au bord de la route, de façon à ce que la haie ou les arbres ne pussent jamais le dissimuler.

On demanda l'autorisation au service des ponts et chaussées qui consentit à l'accorder.

Le monument se dressait donc, et se dresse encore à l'heure actuelle, à l'angle du chemin qui va au bois du Chêne et de la grande route de Paris.

Quand on regarde le monument, il est placé à gauche du petit chemin.

Par suite d'une erreur de clichage, notre dessin représente le monument à droite ; mais il est, en réalité, à gauche du lecteur, c'est-à-dire à l'autre angle du chemin.

Il mesure environ deux mètres de haut.

Certes, l'idée d'élever un monument à la mémoire d'une pauvre enfant assassinée est une idée touchante ; mais il est probable que toute émotion était bannie de l'esprit de ceux qui le firent élever.

S'il n'y avait pas eu un homme riche soupçonné du crime, si le cadavre n'avait pas servi de tremplin électoral, si les partis ne l'avaient pas jeté entre eux, tirant sur le pauvre corps à qui l'aurait, il est absolument certain que jamais Augustine Mortureux n'aurait eu un mausolée au bord de la route de Paris.

La pauvre enfant, si simple, si douce, si naïve, eut été bien stupéfaite si elle avait pu prévoir de quels extraordinaires effets sa mort serait la cause.

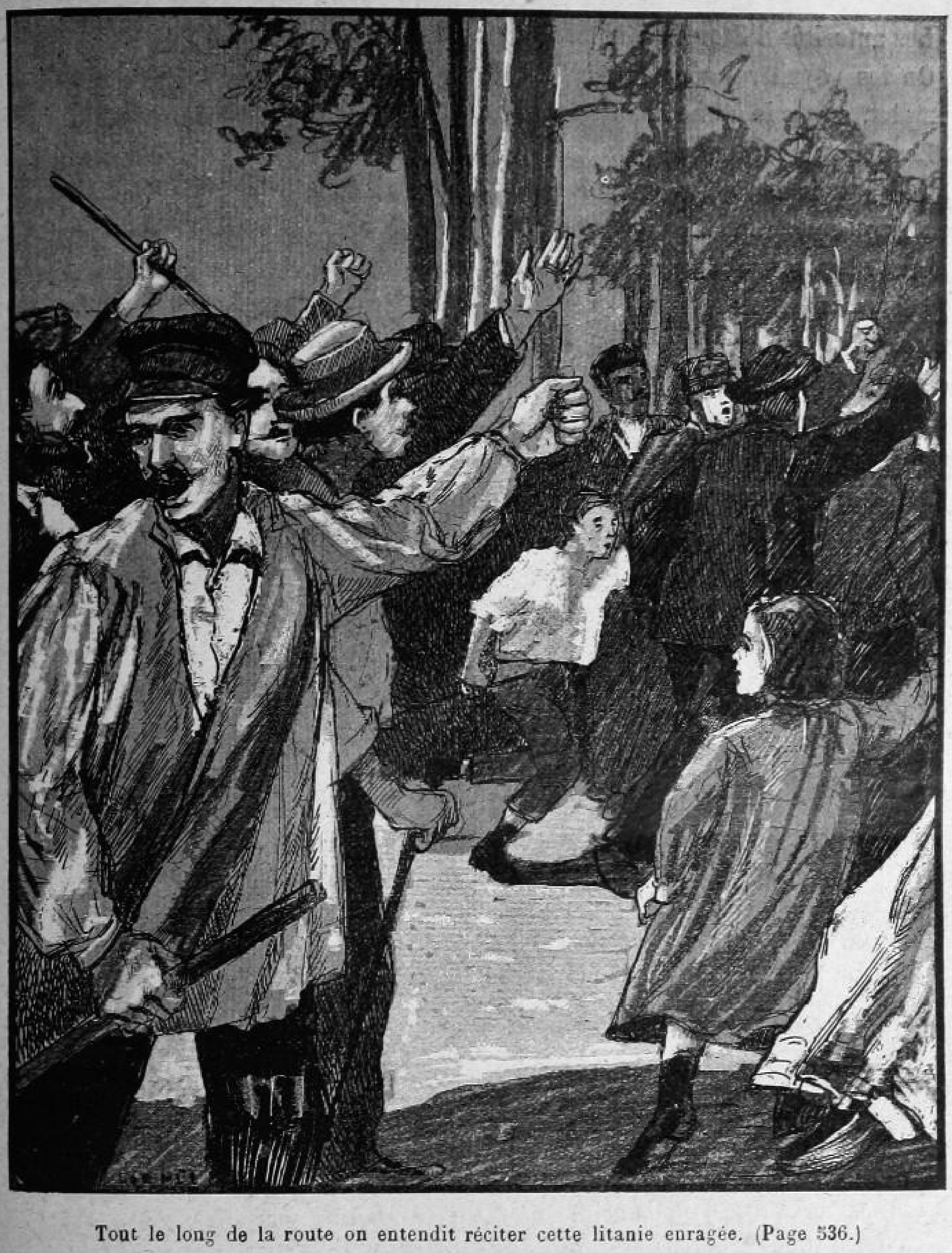

Tout le long de la route on entendit réciter cette litanie enragée. (Page 536.)

Heureusement, nous l'espérons bien, son sommeil éternel n'aura pas été troublé par le tumulte qu'on fit autour d'elle.

Pour inaugurer le monument, on avait convoqué la municipalité d'Hauteville.

C'est à cette commune, en effet, qu'appartient le territoire ou s'élève le bois du Chêne.

Le maire n'ayant pu venir, ce fut l'adjoint qui présida.

Tout le conseil municipal était également présent.

Les autorités d'Etaules avaient également tenu à se montrer à cette occasion.

On les voyait rangées derrière la famille Mortureux qui était là, au grand complet, en proie à une émotion facile à comprendre.

Les femmes surtout se montraient désespérées.

A les voir et à les entendre, les femmes et les filles de l'assistance se sentaient toutes remuées.

Rien n'est contagieux comme les larmes.

L'émotion gagna de proche en proche et bientôt, dans le vaste champ qui entourait le monument, on n'entendit que des sanglots et des gémissements, depuis l'instant où on leva le voile qui recouvrait la colonne de pierre, jusqu'à celui ou le conseiller d'arrondissement Variot s'avança au bord de la route et essaya de se faire entendre.

Alors les hommes calmèrent leurs compagnes en les priant d'écouter et ce fut dans un demi-silence que le citoyen Variot lut son discours.

Nous avons promis à nos lecteurs de le leur présenter. Nous avons pu nous le procurer en entier.

Le voici :

Mesdames, Messieurs,

« Le soin de remettre ce monument à la population d'Hauteville me revenant à double titre, comme élu de la protestation, d'abord ; en qualité aussi d'administrateur gérant du *Bourguignon Salé*, à l'initiative duquel on doit son édification.

« Mais, en somme, je ne suis ici que le porte-parole des donateurs, dont la générosité nous a permis de mener à bien notre entreprise.

« Qu'ils reçoivent donc ici l'expression de notre gratitude et si je parle en leur nom, c'est en m'autorisant de la confiance qu'ils nous ont témoignée en nous apportant leur obole.

« Jamais pareil mouvement de sympathie ne s'était manifesté pour la victime d'un assassinat.

« Il est vrai que jamais crime ne fut plus odieux, plus effroyable.

« Merci donc à vous tous qui avez contribué à parfaire notre œuvre.

« Merci aussi à ceux dont la présence, en une multitude pareille, témoigne à cette inauguration que la conscience publique n'est pas encore satisfaite.

« Une autre voix que la mienne vous dira tout à l'heure quelle émotion domine encore nos compatriotes ; quant à moi, je dois me borner à un rôle plus étroit et remplir un devoir tout de reconnaissance.

« D'abord, je remercie la municipalité d'Hauteville et les habitants qui se sont fait représenter à cette cérémonie.

« Leur sympathie est pour nous un gage que le monument inauguré aujourd'hui sera à l'abri de tout attentat sacrilège.

« Je remercie aussi les sociétés qui nous ont apporté leur concours.

« Notre reconnaissance est acquise de même à l'administration des Ponts et chaussées qui nous a gracieusement et sans formalités oiseuses, accordé le terrain du monument.

« Et pour finir, nos remerciements se compléteront par les éloges sans réserves que nous devons adresser à nos collaborateurs, artistes et constructeurs.

« M. Bresson, architecte, a été comme on le voit magnifiquement inspiré ; et l'œuvre qu'il a édifiée le place au premier rang.

« Le haut-relief, qui représente le génie de la vengeance à la poursuite du crime, a été sculpté par MM. Pirou et Bouchard.

« Je n'ai pas ici à faire de la critique d'art, mais je serais au-dessous de mon devoir si je ne leur disais la poignante et profonde admiration que j'éprouve en face d'une œuvre aussi vigoureuse et aussi correcte.

« Ils ont fait du grand art, honoré la ville de Dijon, en produisant un monument de haute envolée.

« Je suis heureux de les proclamer et de le remercier.

Variot était enrhumé ; de plus, il n'avait pas la voix très forte, on n'entendit donc à peu près rien dans le public.

Ce fut pour cela, sans doute, qu'on applaudit tant qu'on put.

Quand l'enthousiame fut calmé, l'adjoint d'Hauteville, M. Taisant, prit la parole.

Mais il fut simple et bref.

Il promit que le monument serait respecté et que le conseil municipal du village en aurait le plus grand soin.

Après lui un cordonnier parla.

L'Histoire ne nous a pas laissé ses paroles.

Après lui, le rédacteur en chef du *Bourguignon Salé*, M. Rocher, celui qui avait été l'âme de la campagne, parla et, lui, réussit à se faire entendre.

Doué d'un organe puissant, il put faire porter ses paroles au loin.

Que fut son discours ?

Ce fut le procès de la justice et des magistrats.

Il montra l'allégorie sculptée sur la pierre du monument : le génie de la vengeance poursuivant le crime.

Il applaudit à l'incarcération du propriétaire de Champ Rouge ; il flétrit *l'inaction*, *l'incurie*, *l'impéritie* des magistrats de Dijon, qui avaient laissé traîner l'affaire cinq mois durant.

Il déclara le juge d'instruction insuffisant, bafoua le procureur, moqua toute la Cour.

« — Mais enfin, dit-il en achevant, il y a un pas fait en avant ; il faut qu'on aille jusqu'au bout. La conscience publique n'est pas encore satisfaite, et elle protestera jusqu'à ce que la justice soit faite ! »

C'était demander la tête de M. Grenier.

Et quand on songe qu'il faillit l'avoir !...

Cette allocution fit le plus grand effet sur la population qui se pressait autour de l'orateur.

Elle fut vigoureusement applaudie.

Le discours de M. Rocher terminant la cérémonie, on se répandit dans les cabarets de Darois.

Le premier, celui qui se trouve à l'entrée du village, était le plus achalandé, parce que M. Rocher y tenait habituellement ses assises.

On y coupait le cou à M. Grenier tous les jours... en paroles, tout au moins.

L'autre cabaret, c'était celui de M. Tortochot qui défendait le propriétaire de Champ Rouge, on le délaissait naturellement.

Quand le public eut bu et mangé, rebu et remangé pour calmer l'émotion produite par les discours, il reprit le chemin de Dijon.

Les plus ivres auraient bien voulu faire une tentative nouvelle sur la ferme du Chêne et sur la propriété de M. Grenier ; mais la peur salutaire des gendarmes les retint.

Tout se borna à des hurlements.

On cria :

— A mort Grenier !

— A mort les Gaumard !

— A bas Warmé !

— Vive Mortureux !

— Mort aux bandits !

Tout le long de la route on entendit réciter cette litanie enragée.

On conspuait les magistrats : MM. Fonfréde, le procureur de la République et Tondut, le juge d'instruction, qui avaient commencé l'affaire et qui n'avaient pas voulu incarcérer ni M. Grenier, ni les Gaumard.

Par contre on criait :

— Vive Laure !

— Vive Cornereau !

En l'honneur des deux magistrats qui avaient, comme on disait, commencé l'œuvre de justice.

Comme il s'était bu pas mal de vin et d'alcool, il arriva naturellement des accidents.

Les cochers étaient gris ; ils tapaient ferme sur les chevaux, et comme la route va en pente sur Dijon, les chevaux avaient toute facilité pour s'emporter.

Il y eut une ou deux voitures brisées et plusieurs personnes furent blessées, notamment un cafetier, nommé Champonnois, qui fut culbuté avec sa femme, sa sœur et sa fille.

Maintenant que la vérité est connue sur l'affaire du Bois du Chêne, on ne peut qu'admirer le courage et l'énergie des deux magistrats qui ont été poursuivis avec le plus d'acharnement par la colère publique.

Ils ont eu contre eux cent mille personnes ; ils ont été moqués dans les journaux, dans les chansons et toujours ils sont restés calmes ; ils n'ont cédé à aucun mouvement de colère ; ils n'ont pas voulu céder ; ils n'ont pas voulu arrêter ni M. Grenier, ni les Gaumard, parce que leur conviction était que ces gens-là n'étaient pas coupables.

Dans notre histoire contemporaine, c'est un des plus beaux exemples de probité judiciaire qu'on ne saurait trop louer et mettre en relief.

M. Fonfrède, M. Tondut et le garde Warmé se sont conduits en gens de cœur et leur nom restera comme un synonyme d'honnêteté inébranlable.

*
* *

Pour terminer ce récit de l'inauguration du monument du bois du Chêne, nous ne saurions mieux faire que de publier une chanson qui parut dans le *Bourguignon Salé*, mal rimée, mal composée, mais qui eut à Dijon un succès énorme.

Elle résume l'événement.

Si elle n'avait couru les rues, volé de bouche en bouche à Dijon, nous nous garderions bien de la reproduire ; mais son succès nous oblige à la donner comme un document curieux de cette guerre au pamphlet qu'a été, en Bourgogne, l'affaire du bois du Chêne.

Elle se chantait sur l'air célèbre créé par Paulus : *En revenant de la revue...*

EN REVENANT DU CHÊNE

1er COUPLET

Je suis l'chef d'une joyeuse famille,
D'puis longtemps j'avais l'intention
D'emm'ner ma femme, ma sœur, ma fille
Au Chên' pour l'inauguration.
Après avoir cassé la croûte
Malgré l'froid on s'est mis en route,
Ma femm' s'était payé des gants
Et moi un tub' très élégant.
Rue de la Liberté
J'vois un fiacre arrêté.
— M'nez nous au Chên', dis-je au cocher.
— J'peux pas, j'suis r'tenu par Rocher.
— Tout seul? — Non, y a son chien.
— Crédié, dis-je, c'est pas bien,
Lozé va s'prom'ner en sapin
Tandis qu'nous autres en fantassins...

Refrain

Nous allons suer
A force de marcher,
Courir et galoper
A perdre haleine.
Quel contretemps
Faut y aller pourtant
Partons clopin clopant
Au bois du Chêne.

2e COUPLET

Rout' de Paris, v'là qu'on défile,
En compagnie d'bons citoyens,
Gens à l'abord simple et facile,
Agréables en leurs entretiens.
Tous à l'envi parlent du crime,
Accord'nt un pleur à la victime,
Donn'nt leur avis sur l'meurtrier,
Mais n'sont plus sûrs que c'est Grenier,
Puis on parle de Rouard
De Warmé, des Gaumard,
On critique, on approuve, on doute,
Et c'est ainsi tout l'long d'la route
Quand tout à coup Variot,
Accompagné d'Colot,
En fiacre vient d'émerger
Portant la barb' comm' Boulanger.

Refrain

Cédant le pas,
Nous mettons chapeau bas,
Nous écartons les bras
Soufflant à peine,
Mais aussitôt
Tout le monde crie Bravo!
Hourrah! vive Variot
Du bois du Chêne!

3e COUPLET

Arrivés au bois l'on s'entasse
Sur la route et sur le talus ;
On s'bouscule, on tombe, on s'ramasse,
On crie, on piaille, on n's'entend plus.
Enfin la cérémonie s'ouvre,
On fait silence, on se découvre.
On prêt' l'oreille, on n'entend rien,
Pourtant quelqu'un parl', on l'voit bien.
Variot tient un papier
Mais v'là qu'un cordonnier
Dit quelque chos', on n'sait pas quoi,
Il a pourtant un peu plus d'voix,
C'est l'froid, nous dit quelqu'un ;
Mais s'drapant en tribun,
Rocher parl', ça va mieux
Car il vous met les larmes aux yeux.

Refrain

Chacun pleurait,
Ma femme sanglotait,
Ma pauv'sœur suffoquait
Ça m'f'sait d'la peine,
Mais nonobstant
Nous étions tous contents
Et revinmes grelottant
Du bois du Chêne.

L'inauguration du monument du bois du Chêne fit une grande sensation dans toute la région.

Pendant plusieurs jours, cet événement fit l'objet de toutes les conversations.

On comprendra facilement l'intérêt qu'il suscitait, quand on se souviendra que M. Grenier était depuis près de vingt-cinq jours en prison et qu'on s'attendait à tout moment à le voir déférer en Cour d'assises.

Mais un autre bruit sensationnel porta l'émotion publique à son paroxysme.

Un jour ou deux après l'inauguration, le bruit courut, en effet, que le principal témoin à charge contre le propriétaire de Champ-Rouge venait de se suicider.

Rouard suicidé !...

On imagine aisément la stupeur qui régna à Dijon quand cette nouvelle y parvint.

Tout d'abord, on n'y crut pas.

On attendit les renseignements.

Bientôt les bruits se précisèrent.

On affirmait que Rouard était bien mort.

On l'avait trouvé dans le fond d'un ravin escarpé, le crâne ouvert, les membres fracassés.

On crut à un accident.

Mais ceux qui racontaient l'aventure prétendaient que ce n'était nullement un accident.

C'était un suicide.

On demandait :

— Qui vous le fait croire ? Quelles preuves avez-vous ?... L'avez-vous vu se jeter dans le précipice ?

Les gens bien informés disaient oui. Ils avaient tout vu, tout entendu ; ils avaient même vu le cadavre de Rouard complètement défiguré.

Que penser de ce suicide ?

Depuis quelque temps, Rouard était un peu discrédité dans l'opinion publique.

On avait parlé d'une quantité de bêtises qu'il avait faites ; on avait même signalé quelques actes plutôt indélicats.

Le *Bourguignon Salé* rapportait notamment que Rouard, à l'époque ou il était facteur des postes, avait acheté des bons de tabac à un militaire et qu'ayant été surpris avec ces bons, au moment où il les offrait dans un débit, il s'était empressé de donner le nom du soldat qui les lui avait cédés.

Cette histoire était vraie

Rouard en fut déconsidéré.

Mais il n'y avait pas que cela.

On releva des mensonges, on signala une quantité de faits qui démontraient l'incohérence de l'individu.

En songeant que c'était à cause de lui, et à cause de lui seul, qu'on avait incarcéré M. Grenier, on réfléchit davantage et l'on se dit que le propriétaire de Champ-Rouge était très certainement un assassin, mais que Rouard était assurément aussi un farceur.

Dans les cafés de Dijon, on commentait avec entrain la nouvelle de sa mort.

A la brasserie du *Lyon de Belfort* où se réunissaient tous les potiniers de la ville, c'était un chassé-croisé d'opinions diverses.

Les uns criaient :

— Rouard est un fou !... Il l'a bien prouvé en sautant dans un précipice, comme un imbécile. Certainement, il n'a jamais vu Grenier près du bois du Chêne.

D'autres déclaraient :

— Il peut être fou, mais rien n'empêche qu'il n'ait vu Grenier.

— C'est possible.

— Alors pourquoi s'est-il tué ?

— Oui, pourquoi ?...

— Qu'est-ce qu'on en sait ?

— C'est peut-être qu'un des veaux qu'il soignait est crevé des suites de ses soins.

On rit.

— Ça doit être ça !...

Mais les gens graves reprenaient :

— On rit, c'est bien ; on blague ; mais la chose est plus grave qu'elle n'en l'air !

— Pourquoi ça ?

— Eh ! eh !...

— Allons, parlez ; racontez-nous ce que vous pensez, hommes profonds, criaient les plus jeunes des consommateurs.

Les autres répondirent :

— On ne nous enlèvera pas de l'idée qu'il s'est tué à la suite des remords qui sont venus l'assiéger.

— Des remords ?...

— Parbleu !...

— Est-ce que ça existe ?

— Dame... en voilà bien une preuve.

Vous croyez donc que Rouard a fait un faux témoignage ?

— Il y a des chances.

— Qu'est-ce que la justice va devenir ?

— Plus de témoin !...

— Vous verrez qu'on relâchera Grenier.

Je vous jure, ajouta Mme Grenier, que mon mari est innocent. (Page 545.)

— Ah ! non, pas ça !...

— Pourquoi le garderait-on, puisque personne n'est plus là pour l'accuser?

— La belle affaire !... Est-ce que ça l'empêchera d'avoir tué la petite Mortureux?

— Personne ne l'a vu.

— On a gardé la déposition de Rouard au parquet. Ça suffit amplement.

— Mais non !...

— Mais si !...

Les discussions s'échauffaient.

On voulait bien que Rouard fût un faux témoin, mais on ne voulait pas que M. Grenier fût innocent.

Des jeunes gens proposèrent d'aller à Hauteville pour savoir la vérité.

Mais on les retint.

— Puisque la nouvelle est arrivée à Dijon, c'est qu'elle est exacte. C'est bien inutile de se déranger.

— On saurait des détails.

— Bah ! les journaux les donneront demain.

Cette raison parut bonne.

Les consommateurs ne quittèrent pas l'établissement et la discussion continua sur le sujet inépuisable de l'affaire du bois du Chêne.

Le lendemain, les journaux s'arrachèrent.

On alla vite à la rubrique connue, passant la politique et les nouvelles locales.

Les journaux avaient fait leur enquête, comme on l'avait supposé, et l'enquête avait donné un résultat négatif : Rouard n'était pas mort.

On l'avait vu à Hauteville, on lui avait parlé; il s'était montré furieux de ce qu'on le crût capable de se tuer.

Les Dijonnais regrettèrent que le roman fût si vite fini.

Rouard vivant, l'affaire du bois du Chêne restait stationnaire...

Qu'aurait-ce été s'il s'était tué !...

Quel merveilleux feuilleton on aurait eu tous les matins, en ouvrant son journal !...

On en voulut au *vétérinaire des chevaux de bois* d'avoir fait mentir les cancans sensationnels.

Il passa pour un homme de peu de courage, incapable de sortir de la vie, dans une belle occasion qui eut bouleversé toute une région.

Mais Rouard ne dut pas regretter cette belle occation de mourir au milieu du tam-tam de la réclame, puisque peu de temps après les affaires du bois du Chêne, il gagna un lot de soixante mille francs à la loterie de Hambourg.

C'était la fin de sa misère; riche il quitta la région dijonnaise et s'en fût dans son pays pour y chercher la considération qui lui eût toujours manqué à Hauteville, surtout après les événements qui survinrent dans la suite.

XIII

L'ENQUÊTE DE M. GORON.

Deux jours avant l'arrestation de M. Grenier, M. Goron, ancien chef de la Sûreté à Paris, vint à Dijon, attiré par le mystère de l'affaire du bois du Chêne.

M. Goron venait d'être mis à la retraite d'office, à la suite de faits mal connu du public et sur lesquels la vérité complète n'est pas encore tout à fait faite.

M. Goron fut accueilli par les journaux ; un ancien chef de la Sûreté pouvait devenir un excellent reporter.

Le journal *le Matin*, un des mieux informés de Paris, s'était attaché l'ancien fonctionnaire et le laissait libre de choisir ses sujets d'étude.

M. Goron avait eu connaissance de l'affaire du Bois du Chêne.

Il vint à Dijon, pour essayer de voir clair dans l'imbroglio qui tenait M. Grenier sous le coup d'une accusation terrible.

Notons aussi que M. Grenier était encore en liberté et qu'il ne fut arrêté que la veille du jour où devait paraître l'article du reporter du *Matin*.

M. Goron vit tout le monde.

Il interviewa les témoins, les parents de la victime et résuma son enquête en deux articles qui eurent un grand retentissement à Dijon.

Ces articles firent aussi beaucoup de bruit à Paris, mais pour une raison différente.

Nous dirons tout à l'heure cette raison.

Le nom de M. Goron et la renommée qu'il s'est acquise rendent toujours intéressantes les enquêtes qu'il a pu faire.

Nous n'avons donc pas hésité à fouiller dans les collections du journal *le Matin*, pour y prendre les deux articles de M. Goron et les faire passer sous les yeux de nos lecteurs.

Ils ont paru dans les numéros du *Matin* du 2 et du 5 octobre 1895.

Les voici *in extenso*, avec leurs titres et leurs sous-titres sensationnels :

LE CRIME DU BOIS DU CHÊNE

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE ET UNE POPULATION EN RÉVOLUTION

SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE

UN ASSASSINAT EN BOURGOGNE — NOTRE ENQUÊTE — TOUT UN PAYS CONTRE UN HOMME
EST-IL COUPABLE, EST-IL INNOCENT ?
LES ÉLECTEURS VOTENT CONTRE LE CRIMINEL SUPPOSÉ — LE PARQUET SE REMUE
UNE ARRESTATION

On se souvient peut-être que le 12 mai dernier, à l'entrée d'un bois qu'on appelle le Bois du Chêne, dans la banlieue de Dijon, une jeune fille de dix-sept ans, Augustine Mortureux, avait été trouvée assassinée.

La rumeur publique accusa immédiatement de ce crime odieux un propriétaire du voisinage, M. Grenier, du Champ-Rouge. Cependant, l'enquête judiciaire, assez mollement menée, aboutit à une ordonnance de non-lieu. L'émotion fut grande dans toute la Bourgogne, dont la population, fortement surexcitée, ne dissimula ni sa surprise, ni son indignation. Un journal satirique du cru, le *Bourguignon salé*, se faisant l'écho de ces sentiments, commença contre M Grenier et contre le parquet de Dijon une campagne enragée que n'ont pu arrêter ni les menaces, ni les duels, ni les procès en diffamation. Ce fut à la suite, et comme qui dirait en récompense de cette campagne, que M. Variot, gérant du *Bourguignon salé*, fut, il y a quelques semaines, élu conseiller d'arrondissement dans trois cantons de Dijon, où sa candidature de protestation avait été improvisée à la dernière heure, à une énorme majorité.

Depuis, l'agitation va toujours croissant ; l'on commence à se demander, avec inquiétude, comment tout cela finira.

Le Matin, qui tient toujours à être exactement et complètement documenté sur toutes les actualités de nature à passionner l'opinion, a cru devoir envoyer là-bas celui de ses collaborateurs qui paraissait le mieux désigné pour procéder sur place à une information sérieuse.

M. Goron, ancien chef de la Sûreté, a passé trois jours à Dijon. Nous publions aujourd'hui le résultat de son enquête.

SUR LES LIEUX DU CRIME.

A huit kilomètres de Dijon, sur la route du Val-Suzon, se trouve un petit chemin traversant un chemin en friche et conduisant au Bois du Chêne ; c'est à quelques mètres seulement de la route, au point d'intersection de celle-ci et du petit chemin, que la jeune Augustine Mortureux a été trouvée assassinée.

Le cocher qui me conduit sur le théâtre du crime et qui, presque chaque jour, transporte de nouveaux voyageurs vers ce pèlerinage, me désigne la place où le corps de la jeune fille était étendu. Il y avait, paraît-il, du sang un peu plus près de la route, ce qui semblerait indiquer que la lutte avait dû déjà commencer là ; on prétend même qu'Augustine Mortureux n'aurait pas été tuée à l'endroit où l'on a découvert son cadavre et que toute une mise en scène avait été préparée pour faire croire à un vol.

Les boucles d'oreilles de la victime avaient été enlevées ainsi que ses souliers.

Au moment de la découverte, un petit chien était auprès de la victime, et, à quelques pas, se trouvait un parapluie.

Sur le bord de la route se dresse une croix en bois brut, sur laquelle je relève, écrites au crayon, une foule d'inscriptions dans le genre de celle-ci :

« Mort à l'assassin Grenier ! Vengeance ! Que les magistrats fassent leur devoir ! »

Au pied de cette croix, un amoncellement de bouquets, continuellement renouvelés par de pieuses mains anonymes.

A gauche, vers le Val-Suzon, dans une ferme nommée la ferme du Chêne, habitent les époux Gaumard. Le mari est garde particulier.

La femme est la première personne qui ait déclaré avoir vu le cadavre.

Un peu plus loin, c'est la propriété de M. Grenier, qui porte le nom dramatique de « Champ-Rouge ».

CHEZ GRENIER.

C'est là — naturellement — que je me rends tout d'abord, tenant, avant tout, à me trouver en présence de cet homme que tout le monde accuse. Je vais donc voir de près celui qu'on n'appelle plus que le « Vampire du bois du Chêne ».

Une palissade à jour clôt la propriété, à l'entrée de laquelle je suis reçu par quatre molosses, qu'apaise immédiatement un homme en bras de chemise, coiffé d'un chapeau de paille.

C'est M. Grenier.

Il me fait entrer aussitôt dans une petite salle du rez-de-chaussée servant de salon et de salle à manger ; je remets ma carte et M. Grenier paraît très satisfait de ma visite.

— Enfin, dit-il, puisque vous avez déjà fait souvent des enquêtes de ce genre, vous allez pouvoir vous convaincre que je suis innocent.

M. Grenier est un homme malingre, dont le visage haut en couleur et certains gestes cassés sembleraient indiquer que la malveillance publique n'exagère peut-être pas trop en lui prêtant une passion désordonnée pour la dive bouteille.

Mme Grenier est là. C'est une femme douce, de manières affables et paraissant intellectuellement supérieure à son mari.

Nous causons du drame du 12 mai et cette femme, en pleurant, m'expose la situation épouvantable qui, depuis cette époque, est faite à elle et aux siens. Elle ne peut plus sortir sans qu'on la désigne du doigt, en disant :

— Voilà la femme du vampire ! C'est la femme de l'assassin !

— Je vous jure, ajoute Mme Grenier, que mon mari est innocent. Il était à la maison au moment du crime.

« Le garde forestier Warmé est arrivé chez nous à neuf heures trois quarts ; il nous apportait des champignons.

« Presque aussitôt, Grenier est descendu de sa chambre et s'est mis à boire avec Warmé une bouteille de vin blanc que la bonne, Marie Génelot, était allée chercher à la cave.

« A onze heures et quart, Warmé s'en est allé ; nous nous sommes mis à table et nous avons mangé, avec du lapin, les champignons apportés par Warmé !

« Vers une heure et demie, Grenier s'est habillé, a fait atteler et est parti, avec notre domestique Benoît, pour Darois.

« Vous voyez bien, monsieur, que mon pauvre mari n'est pour rien dans cette malheureuse affaire. »

M. Grenier continue alors ainsi :

— Je me trouvais dans un café, à Darois, quand, vers deux heures et demie, un vieillard, François Brûlé, dit Cadet-Brûlé, est venu annoncer qu'il y avait une jeune fille assassinée au Bois du Chêne.

« J'ai immédiatement proposé à ceux qui étaient là de monter dans ma voiture pour aller porter secours, s'il en était temps encore.

« En arrivant à l'entrée du petit chemin du Bois du Chêne, Cadet-Brûlé dit : « C'est là ? »

« Mon domestique descend de voiture, s'approche de la jeune fille et nous dit : « Elle est morte ! »

« J'envoie alors Benoît, avec la voiture, prévenir le beau-frère de la victime, M. Taisant, cafetier à Hauteville.

« A six heures arrivent MM. Fonfrède, procureur de la République, et Tondut, juge d'instruction. Ces messieurs sont restés là environ deux heures à faire des constatations.

« Il s'est passé plusieurs jours sans que j'aie su qu'on me soupçonnait ; mais, enfin, il a bien fallu me rendre à l'évidence. On a fait des perquisitions chez moi, j'ai été interrogé, au parquet, un certain nombre de fois, et je vous assure que si on ne m'a pas arrêté, j'ai tout autant souffert, et maintenant que je vois comment les choses ont tourné, j'aurais mieux aimé faire de la prévention que d'être continuellement en butte à toutes les accusations dont je suis l'objet et à toutes les tortures que l'on me fait subir.

« On a rendu en ma faveur une ordonnance de non-lieu ; mais, pour tout le monde, je reste l'assassin. J'ai quatre petites filles ; vous pouvez vous rendre compte de l'avenir épouvantable qui leur est réservé si on ne parvient pas à découvrir le véritable coupable. »

Je demande à Grenier pourquoi l'opinion publique s'est ainsi acharnée contre lui.

— Je ne puis le savoir, répond-il ; j'ai indiqué l'emploi de mon temps. Enfin, la déclaration du garde Warmé prouve que j'étais chez moi au moment du crime. Que veut-on de plus ?

— Quelle est vis-à-vis de vous l'attitude du père de la victime ?

— Le père Mortureux est le plus acharné contre moi ; il me menace de mort et prétend, comme tout le monde, que si je ne suis pas arrêté, c'est que je suis le cousin d'un suppléant du juge d'instruction de Dijon, M. Troubat, ce qui est vrai.

« Quand on demande à Mortureux pourquoi il m'accuse, il ne peut répondre que ceci : « C'est lui, le misérable, tout le monde le dit. » Je suis sûr que cet homme se vengera d'une façon terrible, je suis sûr aussi qu'il n'est pas de bonne foi ; il doit m'en vouloir parce qu'il y a quelques années, il avait été surpris, par le garde Warmé, coupant des baliveaux dans un bois m'appartenant. J'aurais pourtant pu le poursuivre ; par pitié pour lui et sa famille, je ne l'ai pas fait.

« On prétend que je connaissais Augustine Mortureux et que je la poursuivais de mes assiduités. C'est encore une calomnie ; je ne la connaissais même pas, cette petite. »

Le garde Warmé est on ne peut plus catégorique à cet égard.

— Croyez-vous, m'a-t-il répété à moi-même, que ce serait pour les cinquante misérables francs que me donne Grenier pour garder ses bois, que je commettrais un faux témoignage ?

J'avais entendu la défense, il me restait à entendre l'accusation.

LE PÈRE DE LA VICTIME

Dans une auberge d'Etaules je trouve le fils Mortureux. Je le questionne.

— Ce n'est pas nous, répondit-il, qui avons tout d'abord accusé Grenier, c'est l'opinion publique. Mais, croyez-moi, c'est bien lui ! La justice ne veut pas nous venger parce que Grenier est le parent d'un juge ! Vous me dites que Grenier était chez lui au moment du crime et que le garde Warmé l'y a vu ! D'abord, ce garde est à ses gages. Du reste, Marie Génelot, la petite bonne de Grenier, m'a signé un papier dans lequel elle affirme que Warmé n'était pas là !

M. Mortureux fils me présente effectivement une lettre signée Marie Génelot, dans laquelle elle affirme n'avoir pas vu ce matin-là le garde Warmé.

A ce moment arrive M. Mortureux père que l'on est allé chercher.

— Il faut que je le tue, ce brigand ! s'écrie-t-il. Pourquoi ne s'est-il pas défendu plus tôt ? Il n'y a qu'un mois qu'il a fait son procès en diffamation contre le *Bourguignon Salé*.

« La justice n'a rien voulu savoir. Il y avait pourtant un moyen. Puisque ma fille avait avec elle le petit chien, il fallait mettre Grenier en présence de l'animal qui l'aurait reconnu, et puis on n'a pas examiné les yeux de ma fille, et, d'après ce que m'ont dit des gens qui en savent long, il parait qu'on aurait pu y voir le portrait de l'assassin. Pourquoi n'a-t-on pas enfermé aussi les Gaumard? Je vous dis que je le tuerai ; il faut que ma fille soit vengée. »

C'est en vain que j'essaie de calmer le père malheureux, affolé par la douleur. C'est en vain que je l'invite à envisager les choses avec un peu plus de sang-froid. Mais impossible de lui faire rien entendre.

— On n'a pas voulu me dire la vérité, s'écrie-t-il avec un accent de rage. Grenier est un « saligaud ». Ma fille a été violée, Du reste, l'autopsie a été faite par un médecin qui n'y connaît rien. Je n'ai jamais été reçu par le procureur général, M. Cunisset-Carnot, que je suis allé pour voir quatre fois.

« Quand on a tué son beau-père, M. Carnot, on a bien mis toute la police en branle et Caserio n'a pas fait long feu. Moi, j'ai demandé des agents de la Sûreté de Paris, et personne n'est venu.

« Enfin, je vous le dis, qu'on arrête l'assassin ou je ferai la justice tout seul. (*sic*). »

SINGULIÈRES OBSCURITÉS.

Il va de soi qu'en quittant les Mortureux, je suis allé voir Marie Génelot, dont la déposition écrite est si grave. C'est une jeune fille d'intelligence bornée.

— Si j'ai signé un papier, me dit-elle, c'est qu'on me l'a demandé. Je n'ai pas de mémoire. Je considère M. Grenier comme innocent.

Tout cela n'est-il pas étrange et singulièrement contradictoire? Il y a bien d'autres points mystérieux. Grenier, par exemple, n'accuse-t-il pas les époux Gaumard d'être mêlés à cet assassinat ? Il a signé, en effet, une déclaration en ce sens qu'il a remise à M. Rocher, rédacteur du *Bourguignon salé*, qui a mené contre lui une campagne féroce dont il ne paraît pas lui garder rancune.

Les Gaumard ne s'en émeuvent pas, eux qui parlent de tirer des coups de fusil sur ceux qui s'aviseraient de manifester un peu trop bruyamment à leurs portes.

— Grenier était saoûl quand il a signé cette déclaration.

De son côté, Grenier en dit autant pour s'excuser de l'avoir écrite et répétée au commissaire central.

Faut-il ajouter plus d'importance à une déposition de la dernière heure que j'ai recueillie dimanche à Hauteville, de la bouche de M. Rouard, entendu la veille au soir par le parquet ?

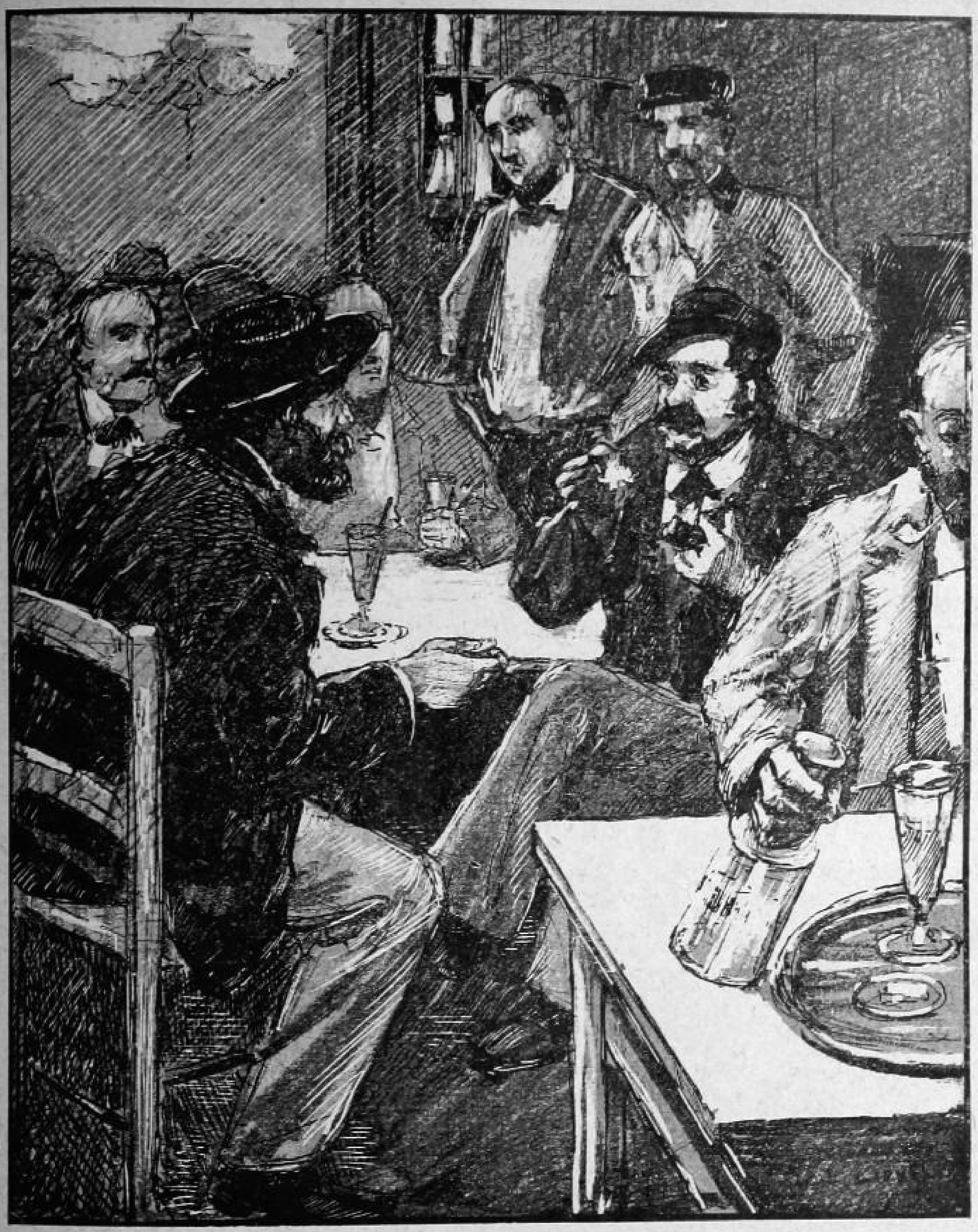

Ils faisaient un petit geste du pouce et de l'index. (Page 534.)

M. Rouard déclare qu'il croit reconnaître en M. Grenier un individu qu'il avait aperçu le jour du crime, presque à l'entrée du Bois du Chêne, sortant d'un fourré, avec ses vêtements mouillés, et qui avait paru fortement troublé à sa vue.

Cette accusation, si tardive qu'elle soit, si elle est admise par le parquet, doit amener l'arrestation de Grenier.

L'ÉMOTION A DIJON.

J'ai essayé vainement de voir clair dans cet imbroglio : j'ai interrogé des gens des plus honorables de Dijon, occupant des situations importantes ; j'ai consulté des commerçants, des boutiquiers, des gens du peuple ; j'ai causé avec les directeurs ou les principaux rédacteurs des journaux du pays et j'ai vu que cet assassinat d'une jeune fille, commis au coin d'un bois, avait passionné tout le monde. Les plus exaltés accusent les magistrats de n'avoir pas fait leur devoir et de n'avoir pas voulu arrêter Grenier parce qu'il était parent de l'un deux ; les plus raisonnables et les plus modérés se bornent à reprocher à la justice de n'avoir pas fait, dès le début, diverses opérations judiciaires qui s'imposaient, telles par exemple que des perquisitions dans certaines maisons situées non loin du Bois du Chêne.

Il y a quatre mois qu'Augustine Mortureux a été assassinée, et ce crime fait autant de tapage que le premier jour. Tout le monde discute, tout le monde fait des enquêtes ; le palais de justice s'est agrandi et tient toute la ville. On fait venir les témoins à domicile, on improvise des tribunaux n'importe où, même dans les auberges de la banlieue. Chacun a ses déclarations signées de témoins ; mais quand on envoie ces dénonciations au parquet et que le juge fait venir ces témoins, ils se dédisent ; ce n'est pas tout a fait cela qu'ils ont avancé, et l'enquête retombe au même point.

Malgré cela, c'est toujours Grenier qu'on accuse.

L'ordonnance de non-lieu dont il a bénéficié ne signifie rien. La condamnation pour diffamation qu'il a obtenue contre le gérant du *Bourguignon salé*, M. Variot, qui l'avait formellement accusé, n'a servi qu'à assurer l'élection de celui-ci comme conseiller d'arrondissement pour les trois cantons de Dijon, et quand, dans quelques jours, M. Variot aura à choisir son canton, il est tout simplement question d'élire le père Mortureux dans un des deux cantons vacants.

En résumé, il est bien difficile, quatre mois après l'évènement, quand on n'a pas suivi les premières constatations ni l'enquête judiciaire de se faire une opinion bien précise sur une affaire aussi mystérieuse et que le pouvoir populaire a singulièrement contribué à obscurcir encore. Tout ce qu'on peut regretter, par exemple, c'est que l'autorité judiciaire n'ait pas, dès le début, déployé assez d'énergie pour empêcher toute une population de tempérament paisible d'empiéter sur ses attributions ; se constituer en tribunal permanent se réclamer presque de la loi de Lynch, et faire une telle pression sur les

magistrats qu'ils seront acculés tôt ou tard à prendre des mesures de rigueur. Prises au début, elles auraient réduit l'affaire à ses véritables proportions ; un crime horrible, il est vrai, mais malheureusement il n'y a pas qu'à Dijon qu'on assassine, et nulle part on n'est témoin d'une pareille agitation.

ARRESTATION DE GRENIER.

Dans la soirée, notre correspondant particulier de Dijon nous a adressé la dépêche suivante :

« Grenier vient d'être arrêté et incarcéré. »

Cet article fit du bruit.

On remarqua l'étrange coïncidence de l'arrestation de M. Grenier avec la présence de M. Goron à Dijon.

Cette coïncidence parut si bizarre que beaucoup de monde se persuada à Dijon que M. Goron avait été pour quelque chose dans l'arrestation du propriétaire du champ Rouge.

Le bruit en arriva jusqu'aux journaux parisiens.

La presse s'émut.

Elle estimait que M. Goron agissait en policier et non pas en journaliste.

Elle lui reprocha aigrement son ancienne profession et M. Drumont, dans un article virulent de la *Libre Parole* déclara « que M. Goron avait attendu d'être journaliste pour arrêter les malfaiteurs qu'il laissait si bien filer quand il était chef de la sûreté. »

Il concluait en disant que sa conduite était indigne de la corporation dont il voulait faire partie.

M. Goron voulut se défendre de l'accusation qu'on portait contre lui avec tant de violence.

Il voulut prouver qu'il n'était pour rien dans l'arrestation de M. Grenier et il publia dans le *Matin* du 5 octobre le second article que voici, où il tente de remettre les choses au point en nommant le véritable dénonciateur et en formulant son opinion sur l'affaire du Bois du Chêne :

LE CAS DE GRENIER

LE CRIME MYSTÉRIEUX DU BOIS DU CHÊNE

L'ARRESTATION DU PROPRIÉTAIRE DU CHAMP-ROUGE — QUELLE EST LA BASE DE L'INSTRUCTION — « LE VÉTÉRINAIRE DES CHEVAUX DE BOIS »

Ce sont bien les révélations de M. Rouard (d'Hauteville) qui, comme je l'avais laissé entendre, ont déterminé le parquet à procéder à l'arrestation de M. Grenier.

Il a fallu apparemment que cette déposition relatât des faits d'une gravité exceptionnelle pour que la justice se décidât ainsi à traiter si tardivement, en coupable présumé, le malheureux qui avait déjà bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

Pour en faire juges les lecteurs du *Matin*, je ne vois rien de mieux que de leur mettre sous les yeux les propres déclarations de M. Rouard, telles que je les ai moi-même sténographiées dimanche dernier, au cours de mon enquête sur place, et qu'ils m'a certifiées indentiques à celles qu'il avait faites la veille au juge d'instruction.

UNE DÉPOSITION.

Je laisse la parole à ce témoin, soi-disant décisif, connu dans le pays sous le sobriquet bizarre de « vétérinaire des chevaux de bois » :

— Le jour du crime, vers onze heures et quart du matin, j'ai rencontré sur la route un individu qui sortait d'un champ et qui avait l'air tout effaré. Il avait un costume de chasseur, pantalon et chapeau de couleur foncée. Ses vêtements étaient très mouillés, principalement du côté gauche. En m'apercevant, il a relevé le collet de son habit et rabattu son chapeau sur ses yeux. Je ne connaissais pas cet homme. Quand j'ai appris le crime, j'ai pensé qu'il en était l'auteur. C'était à 150 mètres environ du Bois du Chêne et j'ai supposé qu'il avait lavé ses vêtements, probablement tachés de sang. J'ai fait dans ce sens une première déclaration au parquet. Il y a quelque temps, j'ai aperçu M. Grenier en voiture et j'ai été frappé de sa ressemblance avec l'homme en question. J'ai écrit au juge d'instruction et hier j'ai été appelé au Palais. En arrivant dans la salle des témoins, j'ai trouvé un homme que j'ai parfaitement reconnu, cette fois, pour être celui du 12 mai. C'était M. Grenier. Je me suis alors empressé d'en faire part au juge d'instruction.

— Mais vous a-t-on confronté avec Grenier?

— Je vais vous dire: j'ai demandé au juge de ne pas le faire encore, *parce que cela me ferait trop d'effet.*

Cependant, Rouard et Grenier auraient été enfin confrontés mardi dernier, sur le théâtre du crime, et Rouard aurait maintenu ses premières affirmations, tandis que Grenier protestait avec la plus grande énergie de son innocence.

C'est alors seulement que Grenier aurait été arrêté.

QUESTIONS QUI SE POSENT.

On peut se demander, peut-être, comment, après plus de quatre mois, Rouard peut reconnaître, avec autant de certitude et de précision, un homme qui avait, le jour de la prétendue rencontre, le collet de son habit relevé et son chapeau rabattu sur les yeux. De l'aveu de tous, du reste, Grenier, qui a terriblement souffert, a changé d'une façon visible depuis que toute la population s'est acharnée contre lui.

On peut se demander également comment il se fait que Rouard, qui est toujours par monts et par vaux, n'ait jamais vu Grenier, connu comme le loup blanc à vingt kilomètres à la ronde.

Si, d'autre part, la version de Rouard est admise, force sera donc de considérer comme faux témoins le garde Warmé et les autres personnes qui ont établi l'alibi de Grenier.

Mais, quand même celui-ci aurait été aperçu à quelques centaines de mètres du cadavre, une heure après le crime, en devrait-on nécessairement conclure à sa culpabilité? Est-ce que bien d'autres personnes, à commencer par l'accusateur lui-même, n'ont pas, à la même heure, passé par là?

A quel mobile ont donc obéi les magistrats en cédant ainsi, à la dernière heure, à la pression de la foule? Ont-ils voulu donner à l'opinion exaltée et sceptique l'assurance incontestable qu'ils étaient prêts à faire leur devoir, tout leur devoir, à la condition d'avoir contre Grenier un commencement de preuve ou même une présomption tant soit peu discutable? Ont-ils voulu liquider définitivement devant la cour d'assises, à qui appartient le dernier mot, l'horrible et fausse situation faite au propriétaire du Champ-Rouge, dont la vie n'était plus tenable, et lui fournir l'occasion qu'il m'a paru presque souhaiter lui-même, de s'expliquer à la face de tous et d'en finir une bonne fois?

Quoi qu'il en soit, s'il ne survient pas quelque nouveau témoignage péremptoire ou quelque incident d'audience encore imprévu, il me paraît difficile, sinon impossible, qu'il se trouve un jury pour, en l'état, condamner Grenier.

Je crois savoir, au surplus, que le parquet de Dijon n'est pas, malgré l'arrestation, disposé à abandonner telles autres pistes qu'il poursuit secrètement avec la plus grande attention.

Cette déclaration donna une satisfaction relative à la presse parisienne ; mais elle perdit M. Goron dans l'estime de la plupart des Dijonnais.

« — Comment ! s'écriait-on, voilà un ancien chef de la sûreté, un homme qui a fait du bruit autour de lui depuis longtemps, grâce à des arrestations difficiles à opérer et qu'il a su réussir ; voilà un homme qu'on croit malin et qui n'y voit pas plus clair que les premiers magistrats chargés de l'affaire Grenier !...

Ah ! il n'est pas fort !...

Il n'avait pas besoin de venir de Paris pour ça !...

Mais ça crève les yeux que Grenier est l'assassin de la petite Mortureux ! ça crève les yeux !...

Et il ne le voit pas !...

Pauvre homme !... »

On plaignit M. Goron.

On trouva que l'on avait très bien fait de le mettre à la retraite et de lui enlever les fonctions de chef de la Sûreté.

— Sûr qu'il n'est plus bon à rien !... disait-on.

C'étaient encore les moins malintentionnés qui parlaient ainsi, car les autres donnaient à entendre qu'il y avait bien autre chose là-dessous que de la maladresse.

Quand les naïfs interrogeaient et cherchaient à comprendre les sous-entendus, ceux qui se prétendaient bien informés clignaient de l'œil.

Si on insistait, ils faisaient un petit geste du pouce et de l'index qui signifiait que l'ancien chef de la Sûreté devait avoir touché de l'argent.

Et quand les naïfs avaient compris, on leur donnait de plus amples détails :

— Parbleu, c'est sûr, déclarait-on à mi-voix, c'est la famille de Grenier qui a payé !... Faudrait être bête pour ne pas comprendre ça !... Vous comprenez bien, M. Goron est toujours de la police...

On répondait :

— Mais non, puisqu'on l'a renvoyé.

— Ah ! ah ! reprenaient les malins, faut être bête pour croire ça !... Il est de la police secrète. C'est Grenier et les juges qui l'ont fait venir pour épater tout le monde et remettre Grenier en liberté...

C'est comme ça que ça se passe !...

Ils s'entendent tous !...

Vous avez bien vu que Goron a été voir le procureur Fonfrède et le juge Tondut ?... Eh ! bien, ils ont fait l'affaire ensemble !...

Voilà ce que c'est que d'être riche ! ... On peut tout se payer !...

Mais ça ne se passera pas comme ça ; il faudra que nous ayons la peau de Grenier tout de même ou sans ça !...

Voilà ce qui se disait.

Cela peut paraître incroyable; mais cela estr igoureusement exact, et les brefs aperçus que nous donnons de l'état d'esprit des Bourguignons ne peuvent pas rendre encore ce qu'était la réalité.

On nous a fait à nous même des réponses analogues sur d'autres personnes mêlées à cette affaire; et on nous les a faites avec une telle assurance, avec un tel mépris du bon sens et de la vérité, que nous sortions de ces conversations avec les paysans absolument irrité de tant d'obstination dans l'erreur...

Et cependant, nous n'étions dans l'affaire qu'un étranger, n'ayant connu aucun de ceux qui furent mêlés à cette affaire...

Nous raconterons plus loin quelques-unes de ces conversations recueillies dans la région d'Etaules; on verra si nous avions tort.

Le *Bourguignon Salé* se fit naturellement l'écho du public dans l'affaire Goron.

Le *Bien public* emboîta le pas.

Mais le *Salé* n'acueillit pas tout entière la version populaire de corruption de l'ancien chef de la sureté.

Il fit des réserves.

Ce que soutenait le *Salé*, c'était l'ignominie des magistrats. leur partialité et leur maladresse.

Il ne croyait pas tant à la corruption par l'argent qu'à la corruption par l'influence.

Il semble croire, dans les articles qu'il publia, qu'il y a eu entente entre les magistrats et M. Goron, c'est-à-dire entre fonctionnaires et ancien fonctionnaire.

Il est curieux de constater à quel point la justice est impopulaire en Bourgogne.

On peut y accuser un magistrat de n'importe quel méfait, on est à peu près sûr que la calomnie sera accueillie avec enthousiasme et répandue avec entrain.

On pourrait croire que la découverte de la vérité, c'est-à-dire que les aveux spontanés de Vacher ont fait changer l'état des esprits sous ce rapport...

On pourrait croire que l'immense majorité des Bourguignons a applaudi après les aveux de Vacher, à la belle conduite de ces magistrats...

Eh ! bien, on se tromperait étrangement...

Il n'en est rien...

— Les aveux de Vacher ?... C'est une belle farce !...

Voilà ce qu'on vous dira en Bourgogne.

— Vacher ?... Allons donc !... C'est encore les juges qui l'ont trouvé celui-là !...

Il y a même des endroits où on ne croit pas à l'existence de Vacher !!...

Après cela, il faut tirer l'échelle.

Nous détaillerons, un peu plus loin, ce scepticisme surprenant et nous citerons quelques conversations.

On y verra énoncer des théories absolument stupéfiantes sur la justice et le gouvernement; ce sont des paroles impossibles à inventer, des appréciations que nul ne peut imaginer s'il ne les a, comme nous, entendues de ses oreilles...

*
* *

L'affaire Goron se termina là.

L'ancien chef de la Sûreté devenu journaliste revint à Paris et continua à écrire pour le journal *le Matin*.

Plus tard, il abandonna la presse militante et rédigea ses Mémoires qui parurent, comme on sait, dans *le Journal*.

Depuis, M. Goron ne s'occupe plus d'écrire pour les journaux. Il a trouvé plus intéressant de revenir à son ancien métier et d'utiliser, pour les intérêts des particuliers, les qualités de policier qu'il avait mises pendant si longtemps au service du public.

Il a fondé une sorte d'agence, très privée, où il opère à peu près seul pour le compte des personnes à qui l'on a volé des titres ou des bijoux, et où il traite des affaires intimes dont la police de l'Etat n'a jamais le temps de s'occuper sérieusement.

C'était une lacune à combler.

XIV

M. GRENIER EN LIBERTÉ.

Maintenant que nos lecteurs savent tout ce qui s'est passé avant et pendant la détention de M. Grenier, continuons notre récit.

Nous entrons dans la période la plus aiguë de cette fantastique affaire.

Remettre M. Grenier en liberté, c'était, pour les Bourguignons, un crime de lèse-justice.

Quand la nouvelle en parvint à Etaules et à Hauteville, le pays se souleva.

— Comment! s'écriait-on, il va revenir à Champ-Rouge!... Le voilà libre, l'assassin!... Il va venir tuer et violer les autres filles qui restent!... Ah! non!... Il ne faut pas de ça!...

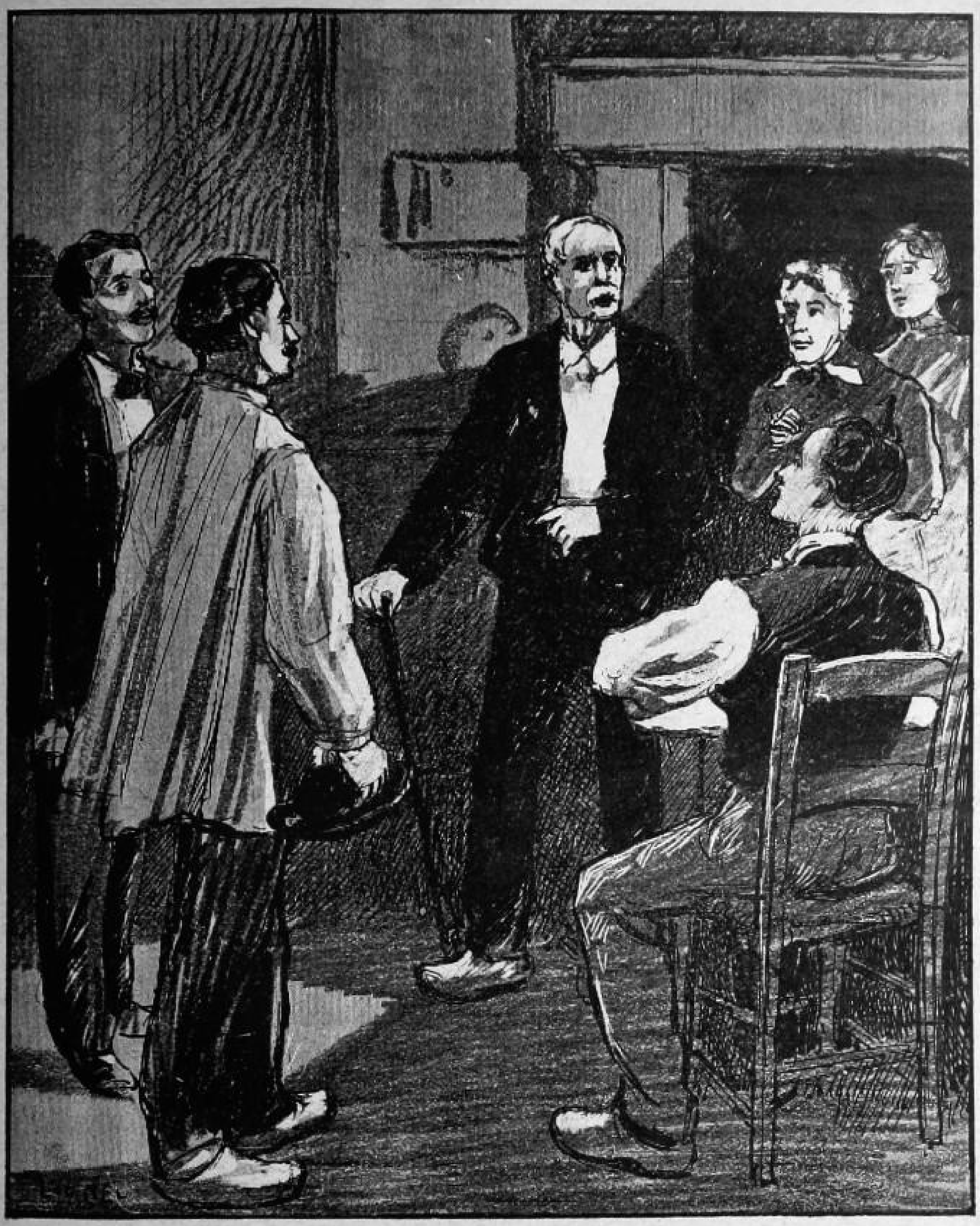

— En route, on va au Chêne pour crever Grenier. (Page 563.)

Les hommes jurèrent de ne pas accepter cette abomination, et on se décida à aller rôder autour de la propriété de Champ-Rouge.

Si l'on eût aperçu M. Grenier ce jour-là, on l'aurait très probablement tué à coups de bâton et à coups de pierre.

Le père Mortureux ne savait pas la nouvelle de l'élargissement de M. Grenier.

On décida d'aller la lui apprendre.

Une bande se forma.

Ceux qui avaient su la nouvelle les premiers, c'étaient les habitants d'Hauteville.

Hauteville, en effet, est tout près de Dijon.

M. Grenier avait été remis en liberté à six heures du soir, et on l'avait su de suite à Dijon.

Des curieux malveillants se persuadèrent qu'il allait rentrer à Champ-Rouge.

Ils n'eurent rien de plus pressé que d'accourir à Hauteville pour prévenir et ameuter la population contre le prévenu relâché.

Ils réussirent dans leur projet.

Les hommes d'Hauteville se divisèrent en deux bandes dont l'une alla attendre, sur la route de Paris, la voiture de M. Grenier, tandis que l'autre allait en toute hâte à Darois et à Etaules pour prévenir le père Mortureux et les habitants de ces deux villages.

Il était tard quand ils arrivèrent à la maison des Mortureux.

La famille était en train de prendre son repas du soir.

Deux hommes pénétrèrent seuls chez les Mortureux. Les autres restèrent dans la cour.

En entrant, les deux envoyés saluèrent la famille d'un air attristé.

— Ah! çà, qu'est-ce qu'il y a donc, que vous venez ici à pareille heure? demanda le père Mortureux stupéfait de voir des gens d'Hauteville s'attarder à Étaules.

L'un des envoyés lui répondit :

— Père Mortureux, c'est pour vous que nous venons.

— Qu'est-ce qu'il y a ?

— Il se passe quelque chose qui vous intéresse...

— Quoi donc?...

— C'est rapport à Grenier.

— Ah! le bandit!... Eh ben, qu'est-ce qu'il y a? qu'est-ce qu'on lui fait?... Il est pas jugé encore, j'espère bien ?

— Hélas, non. !

— Eh ben, quoi, alors ?

— Nous n'osons pas vous le dire.

— Parlez, morbleu ! je ne suis pas une fille...

— Eh ben, père Mortureux, Grenier... ce soir...

— Il est mort ?

— Ah ! non, malheureusement.

— Il a essayé de se suicider ?

— Vous n'y êtes pas.

— Alors parlez, sacrebleu ! vous me feriez claquer d'impatience tous les deux !... Qu'est-ce que c'est?

— On l'a relâché.

Le père Mortureux devint violet.

Toute la famille se leva.

La mère Mortureux accourut :

— Dites que c'est pas vrai, mon garçon ! s'écria-t-elle. Dites que c'est pas vrai, mon Dieu !...

— Ça n'est que trop vrai !

— On l'a relâché !...

— Relâché !

— Pour toujours ?

— Oui.

— En liberté, en liberté ? Mais c'est pas Dieu possible, s'écria la mère Mortureux en levant le bras au ciel.

— En liberté !...

— Depuis quand ?

— Depuis ce soir.

Le père Mortureux suffoquait.

Quand il put parler, il dit dans une explosion de colère :

— Tu mens, tu mens, c'est pas vrai !... On n'la pas relâché, ce bandit !... Tu mens !... Vous mentez tous les deux !... Vous voulez me monter le coup.

En disant ces mots, il s'avança furieusement, les deux poings serrés, et il paraissait si redoutable que les deux messagers reculèrent.

— Allons, cria le père Mortureux, avouez que vous n'avez pas dit la vérité ?...

Les autres balbutièrent :

— Vous fâchez pas, père Mortureux.

— Vous avez voulu vous moquer de moi !...

— On n'oserait pas !...

— C'est que je ne le supporterai pas, vous savez !... C'est déjà assez qu'on m'ait tué ma fille, sans que vous veniez encore me faire mettre en colère pour le plaisir.

Les deux messagers jetèrent un coup d'œil derrière eux et constatèrent que la porte n'était pas loin.

Ils se rassurèrent un peu.

Si le père Mortureux voulait faire le méchant, ils pourraient filer vivement sur l'escalier.

La perspective de pouvoir fuir les enhardit.

L'un d'eux osa parler.

— Père Mortureux, dit-il, nous comprenons votre colère et votre chagrin et vous pensez bien que personne dans le pays n'aurait le courage de s'en moquer.

— Je l'espère bien, dit la mère Mortureux.

— Tout le monde vous aime beaucoup et tout le monde vous plaint sincèrement.

— Ça, c'est vrai, appuya l'autre messager qui se tenait prudemment derrière son compagnon.

Celui-ci poursuivit :

— Dans ces conditions, vous avez tout le pays avec vous et vous ne l'ignorez pas, père Mortureux.

— On vous l'a assez prouvé, déclara l'autre.

— Si nous venons aujourd'hui pour vous apprendre une nouvelle pénible, il ne faut pas nous en vouloir.

— Alors, c'est donc vrai ? fit le père Mortureux en devenant tout pâle et en serrant les poings.

— Hélas, oui !

— Et nous n'en sommes pas cause, assura le second messager en guignant d'un œil le bûcheron et de l'autre la porte de sortie.

Mais le père Mortureux ne porta pas sa colère sur ceux qui venaient l'informer de la nouvelle.

Il frappa du pied sur le sol, leva les poings vers le plafond et cria :

— C'est pas possible, c'est pas possible !..? j'peux pas croire un mot de tout ça !...

— Il faudra bien vous y faire.

— Il s'est donc échappé, le bandit?

— Non.

— C'est les juges qui ont fait le coup?

— Oui.

— Ah ! les bandits !...

La mère Mortureux s'avança :

— Pourquoi donc qu'ils l'ont relaché?

Le père Mortureux interrompit:

— Il a payé parbleu !

— Tu crois?

— C'est sûr. Quand on a de l'argent, la justice vous relâche toujours, c'est connu.

— Est-ce possible de voir ça !...

— Alors, continua Mortureux, ils l'ont relâché pour toujours?

— Pour toujours !

— Quelle raison donnent-ils?

— Ils disent qu'il est innocent.

Le père Mortureux eut un hurlement.

— Grenier!... innocent!... Ah! elle est bonne celle-là!... Innocent!... Nous allons bien voir.

Le bûcheron alla au fond de la cabane.

Sa femme lui dit:

— Que vas-tu faire?

— Fiche-moi la paix.

Il prit un bâton énorme et mit son chapeau de feutre sur sa tête.

— Où vas-tu? répéta la mère Mortureux.

— Tu ne le vois pas?

— Je t'en prie....

— Je vais crever la peau à Grenier!...

Et d'un coup violent sur le sol, le père Mortureux fit voler un éclat de sa canne de chêne épais.

— Vous voyez, dit-il aux messagers; j'ai beau être vieux, j'ai encore le poing solide.

— Nous allons avec vous, déclarèrent-ils. Nous étions venus pour vous chercher et vous emmener.

— Ça, c'est bien.

— Nous sommes plusieurs dans la rue... Nous irons à Champ Rouge tous ensemble.

— Bonne idée.

— Il est tard, c'est la nuit. Toute la bande d'Hauteville est sur la route de Dijon à Paris.

— Pourquoi faire?

— On attend Grenier.

— Pourvu qu'ils ne l'abîment pas, sacrebleu! s'écria le père Mortureux d'un ton désolé.

— N'ayez pas peur.

— On me le garde?

— Oui.

— Vous êtes de braves garçons!... Vous comprenez bien que Grenier ne peut mourir que de ma main .

— Parbleu!

— C'est de toute justice.

— Nous l'avons tous pensé. Mais comme vous n'étiez pas prévenu, il fallait attraper Grenier avant qu'il ne se fût réfugié chez lui.

— L'idée est bonne.

— Alors tous les gars d'Hauteville se sont portés au devant de sa voiture par la route.

— Et ils l'empoigneront?

— Vous l'avez dit,

— C'est bien pensé, allons! c'est bien pensé!

— Et après, savez-vous ce qu'on fera?

— Nous l'assommerons.

— Pas de suite.

Pourquoi pas?

— Il faut procéder réguliérement.

— Comment ça?

— Suivez-moi bien.

— J'espère bien que vous n'allez pas encore le rendre aux juges, morbleu!...

— N'ayez pas peur. Ça sera mieux que ça.

— Comment ferons-nous?

— Il y aura là, n'est-ce pas, tous les hommes d'Hauteville et d'Etaules, puisque tout le monde est prévenu.

— Oui.

— On ligotera Grenier.

— J'en fais mon affaire.

— On l'emmènera dans sa voiture, après l'avoir baillonné avec soin, lui et sa famille.

— Ça, c'est indispensable.

— Ensuite, nous remonterons tous jusqu'au bois du Chêne.

— Au monument?

— C'est ça.

— Et puis?

— Là, nous attacherons Grenier après la pierre, la face tournée vers la place où on a trouvé le cadavre de la pauvre petite que nous pleurons tous...

— Et qu'il a tuée, le bandit!

— Oui... Alors, savez-vous ce qui se passera?

— Je ne devine pas.

— Nous ferons le jugement de Grenier.

— Nous mêmes?

— Nous mêmes.

— Bravo!...

— C'est malin, hein?

— Ah! mon vieux, vous pouvez le dire!... On n'a jamais si bien pensé!... C'est très bien.

L'homme enchanté continua:

— Vous pensez bien qu'avec des juges comme nous autres, il n'y aura rien à faire.

— Parbleu!...

— Et cette fois, si on ne fait pas justice, eh! bien, vous savez, faudra que Grenier ait de la chance.

— Il n'y coupera pas.

— C'est sûr.

— Et quand on l'aura jugé?

— On l'exécutera.

— Tout de suite, n'est-ce pas ?

— Naturellement.

— Ça, c'est très bien... Mais, dites-moi, mon garçon, est-ce que vous avez réfléchi à la manière dont on le tuerait?

— Non... Mais peu importe.

— C'est ce que je pensais.

— Pourvu qu'il meure...

— C'est tout ce qu'il faut.

— Aucun de nous n'en demande davantage.

— Moi, cependant, il faut qu'on m'accorde quelque chose, fit le père Mortureux.

— Quoi donc?

— Qui est-ce qui fera Deibler?

— Le bourreau?

— Oui.

— Personne n'oserait vous contester cette légitime satisfaction, dirent les deux hommes.

— Bravo!...

— Tout était déjà convenu ainsi et c'est bien pour cela que nous sommes venus vous prendre.

— On le crèvera à la nuit, aux flambeaux!... Ça sera un spectacle à voir.

— Parbleu!...

— Il faut que toute la famille y soit.

— Si vous voulez.

— C'est impossible autrement.

Le père Mortureux se tourna vers sa femme et ses enfants et il leur cria:

— En route, tout le monde dehors!... On va au Chêne pour crever Grenier.

Tout le monde se leva.

Le père Mortureux sortit accompagné des deux messagers et trouva dans la rue une bande qui l'attendaient.

On l'accueillit par des cris :

— Vive Mortureux!...

— Mort à Grenier!...

— Mort aux juges!...

— Mort aux vendus!...

Quelqu'un cria :

— Ne faisons pas tant de bruit.

L'observation parut raisonnable.

On fit silence.

Alors quelqu'un prit la parole.

Il fallait un peu d'ordre, disait-il, sans quoi, on brouillerait tout et on s'entendrait mal.

On l'approuva.

— Puisque l'on m'approuve, déclara le même individu, il faut que l'on suive un plan que je vais donner.

— Parle, cria-t-on.

— Les justiciers n'ont pas besoin d'emmener les femmes et les filles avec eux.

— Naturellement.

— Elles nous gêneraient.

— C'est évident.

— Il faut donc que les hommes partent en avant et que les femmes suivent la grande route et s'arrêtent au bas de la montée qui vient après Darois.

— Pourquoi n'irions-nous pas au monument? dirent les femmes en chœur.

Elles étaient déjà au courant de la tragédie sinistre qui allait se dérouler sur la route.

L'orateur reprit :

— Vous allez comprendre. Nous ne tenons pas à vous évincer comme vous pourriez le croire.

— C'est pas malheureux !...

— Loin de là est notre pensée. Mais il faut rester en bas de Darois pour ne pas donner l'éveil à la ferme du Chêne.

— C'est vrai, c'est vrai !...

— S'il entendait du bruit, Gaumard pourrait se lever et nous faire poursuivre...

— On lui ferait son affaire.

— Oui, si on le voyait s'en aller; mais il n'est pas sûr qu'on le voie.

— C'est vrai !

— Il a raison !...

— Vive l'orateur.

L'orateur, enchanté de son succès continua d'une voix plus haute pour bien se faire entendre :

— Une fois que nous aurons Grenier et sa bande, nous viendrons tous au Chêne et à ce moment nous vous enverrons chercher.

— Vous n'oublierez pas, au moins ?

— N'ayez pas peur.

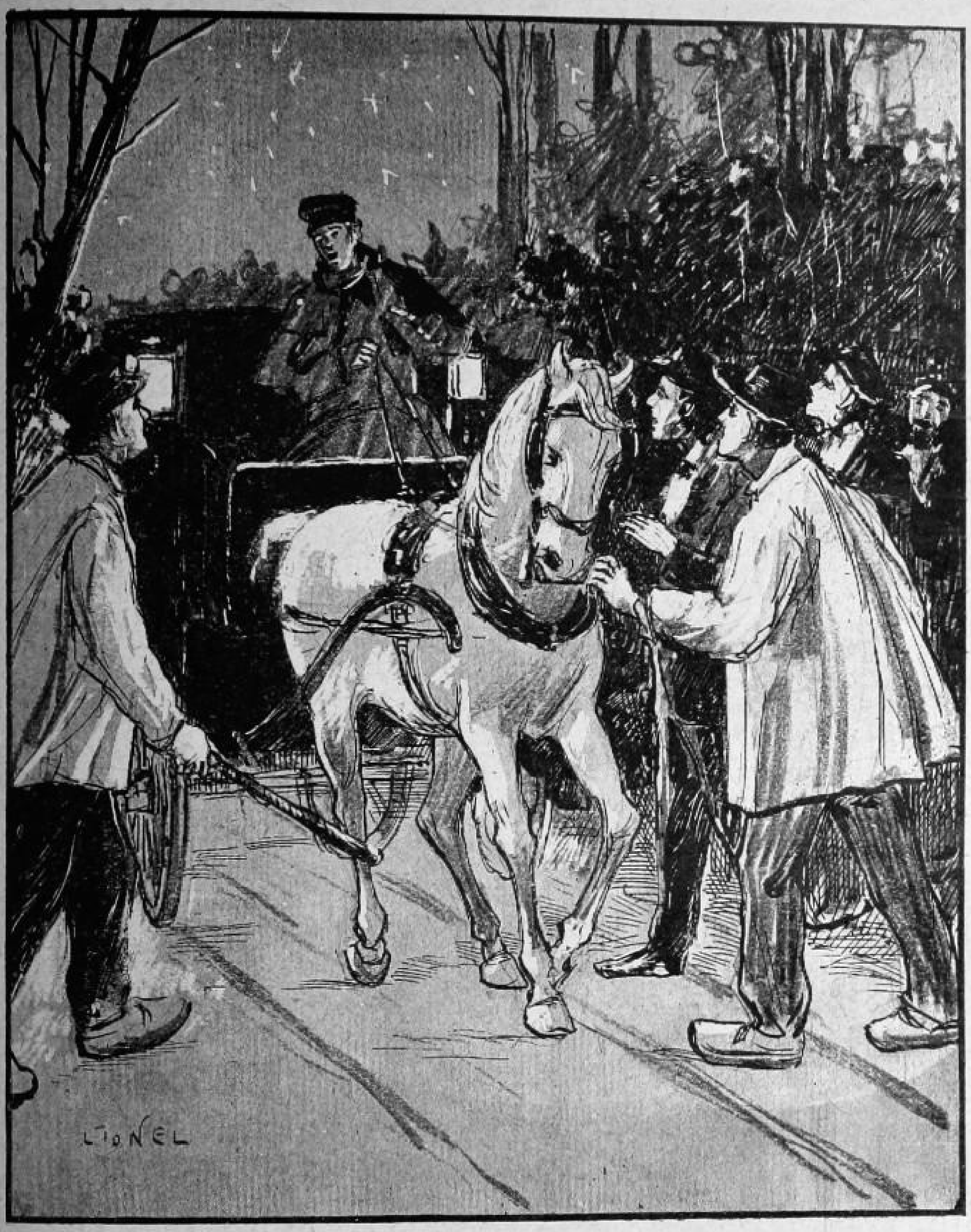

— Halte-là ! (Paga 569.)

— Il faut que tout cela se passe en public.

— Naturellement. Et maintenant, un conseil aux femmes, puisqu'elles ont du temps devant-elle...

— Qu'est-ce qu'il faudra faire?

— Il faudra vous munir de branches de pin... Ça nous servira à éclairer la scène.

— Très bien. On en apportera.

— Et maintenant, en route !

L'orateur fut vivement applaudi.

Cependant, on n'avait plus de temps à perdre.

On partit.

Les hommes se formèrent en colonne et marchèrent au pas, vivement pour ne pas faire trop attendre ceux qui les stationnaient sur la route de Paris.

Il était dix heures du soir, quand ils rencontrèrent des groupes qui attendaient un peu plus bas que le bois du Chêne.

On les accosta.

— Quoi de nouveau ?

— Rien.

— Vous êtes là depuis longtemps ?

— Depuis une heure et demie.

— Et les autres ?

— Les autres sont plus bas ; entre le chemin de Champ-Rouge et le chemin d'Hauteville.

— Pas de voiture ?

— Pas de voiture.

— Alors Grenier n'est pas encore arrivé ?

— Probablement.

— Il faut aller voir.

— Nous restons ici ; il faut surveiller de loin la ferme du Chêne. Nous craignons Gaumard.

— Vous avez raison.

Les moins enragés et les plus fatigués se résolurent à rester là, eux aussi.

Le gros de la troupe poursuivit sa route.

Le père Mortureux était en tête, naturellement.

Il avait emporté sa hache, sa grosse hache de bûcheron qu'il aiguisait tous les jours, en attendant l'heure de la rencontre avec le propriétaire de Champ-Rouge.

Une demi-heure passa.

La bande arriva au chemin qui mène à la ferme de Changey et à Hauteville.

Là, elle trouva les hommes du village.

Eux aussi, ils attendaient toujours.

On posa des questions ; toujours les mêmes.

— Rien de nouveau ?

— Rien.

— Pas de Grenier ?

— Pas de Grenier.

— Le bandit sera resté à Dijon.

Cependant, rien n'était encore perdu.

M. Grenier avait pu s'attarder.

— Vous pensez bien, dit quelqu'un, s'il a été relâché à six heures du soir, il a été manger et boire un coup. Depuis le temps qu'il n'avait pas bu son saoul, ça devait lui durer.

— C'est possible.

— C'est sûr.

— Il devrait être là, cependant.

— Rien n'est perdu.

— Tout de même, onze heures vont sonner.

— N'y a rien de perdu, qu'on vous dit. Il a commencé par aller boire et manger, vous pensez bien. Ça a pu durer jusqu'à neuf heures...

— Tant que ça !...

— Dame, quand il s'y met !...

— Laisse-le venir, ça sera bien la dernière fois qu'il s'y sera mis, à manger et à boire, gronda le père Mortureux.

— Nous l'espérons tous. N'empêche pas que s'il a eu fini à neuf heures, il a pu aller voir des amis et se réjouir avec eux de son impunité.

— Il ne sait pas ce qui l'attend.

— Donc, continua l'homme, s'il est parti de Dijon à onze heures, c'est bien tout.

— Il aura eu peur.

— Mais non.

— Allons donc !... Il doit bien s'attendre à ce que nous lui fassions la conduite.

— Parfaitement.

— Eh ! bien, alors !...

— Mais ne vous emballez pas... supposez qu'il s'y attende, c'est possible?...

— C'est très possible.

— Alors le gaillard s'est dit : « Allons tard à Champ-Rouge, tout le monde sera couché et on ne me dira rien en route. »

— Crois-tu qu'il ait fait ce raisonnement?

— Tout le monde l'aurait fait à sa place?

— C'est réel.

— Il compte sans notre roublardise.

— Il va être étonné.

— Ah ! le bandit !

— Je voudrais voir sa tête tout à l'heure !

— On ne s'embêtera pas !

— Nous ne serions pas ici, si on devait s'embêter. On n'a pas si souvent l'occasion de s'amuser.

— Ça c'est vrai.

Tout à coup, on entendit du bruit dans le lointain.

— Chut ! firent quelques hommes.

On se tut.

— Rangez-vous dans les coins du fossé, cria quelqu'un. Il ne faut pas qu'on nous voie.

On obéit.

Les oreilles se tendirent vers le lointain.

Un grand silence régnait.

Dans la campagne désolée, on perçut très distinctement un roulement de voiture.

Des cris légers partirent :

— C'est lui !

— Le voilà !...

— C'est sa voiture !...

— Nous la reconnaissons bien !...

— Attention à ne pas le manquer.

— Chut !

— Chut !

On se tut de nouveau.

Le bruit se rapprochait.

On entendait un tintement de grelots.

— Sûrement, c'est la voiture à Grenier, dit quelqu'un. Je la reconnaîtrais au bruit, entre cent autres.

— Silence !...

La voiture avançait toujours.

Tout à coup, on aperçut les lanternes, deux grosses lanternes étincelantes comme des yeux de bête fantastique.

Une voix contenue cria :

— Attention, tous ensemble !... Dix hommes se jetteront en travers de la route, les autres s'étendront sur les côtés.

On murmura :

— Oui, c'est compris.

La voiture n'était plus qu'à cent pas.

Il y avait une côte légère à monter.

Le cheval ralentit sa marche, mais comme il s'endormait, le cocher fit claquer son fouet.

— Hue !... cria-t-il.

La bête donna un coup de collier et prit une allure plus vive ; mais tout à coup, elle fit un bond de côté en hennissant.

Le cocher jura.

Vingt bras se levèrent vers lui.

Cent voix crièrent :

— Halte-là !...

Le cheval avait été arrêté net.

Deux hommes le tenaient à la bride.

Le cocher fouilla dans sa poche.

— Partez, cria-t-il, ou je fais feu !...

Il braqua un révolver.

Un coup de bâton vigoureux appliqué sur son bras lui fit lâcher l'arme et pousser un cri de douleur.

Il poussa des hurlements :

— A l'assassin, à l'assassin !...

Deux jeunes gens sautèrent à ses côtés et l'empoignèrent en lui fermant la bouche avec une blouse de toile.

Alors la joie éclata.

On cria :

— Montre ta tête, Grenier !

— Montre la qu'on la coupe !

— A mort !

— A mort l'assassin !

Prestement, on ouvrit la portière de la voiture et dix têtes s avançèrent vers l'intérieur pour jouir de la terreur de l'homme qu'elle devait contenir.

Mais des jurons échappèrent aux paysans.

— Morbleu !...

— On s'est moqué de nous !...

— On s'est trompé !...

Ceux qui étaient derrière et ne voyaient rien, criaient à qui mieux mieux :

— Sortez-le donc !...

— Montrez-nous sa tête !...

— Faut l'assommer !...

Alors on leur fit signe de se taire:

— Il n'y a personne !...

Ce fut une stupeur.

Le premier instant d'étonnement passé, on s'interrogea.

— Où est-il passé ?

— Il doit être caché sous les coussins !

On regarda.

Il n'y avait rien.

— Vide ! la voiture est vide !...

— C'est à refaire !...

— Et ! bien, cassons sa voiture !

— C'est ça !...

— Et on y mettra le feu !...

— Bravo !...

Cependant, quelqu'un intervint.

— Un instant, il faut d'abord s'assurer que c'est la voiture de Grenier.

— C'est la sienne !

— Qu'en savons-nous ?

— On la reconnaît bien.

— Assurons-nous en.

— Il n'y a qu'à regarder la plaque.

— Décroche une lanterne.

Un homme décrocha une lanterne et chercha la plaque d'identité de la voiture.

On se pencha.

La plaque indiquait le nom d'un propriétaire du Val Suzon.

— Ah ! ben, cria l'homme qui avait lu, nous avons fait un beau coup, mes enfants !...

— Qu'est-ce qu'il y a ?

— Ce n'est pas la voiture de Grenier !

— Allons donc !

— Venez voir !

On s'écrasa pour voir, et l'on dut constater que l'homme avait raison.

La bande des forcenés s'était trompée.

On ne savait plus que faire.

Les plus bêtes voulaient filer et laisser l'homme ligotté dans le fond de sa voiture.

Quelques autres furent moins maladroits et jugèrent qu'il fallait réparer le dommage causé.

On délia le cocher ; on lui ôta son bâillon.

L'opération était à peine terminée que le malheureux recommença ses cris d'appel.

— Au secours ! à l'assassin !

On lui dit :

— Taisez vous ! on va vous expliquer.

Mais l'autre, à moitié fou de terreur, n'écouta pas et continua à hurler :

— On me tue !... au secours !...

Enfin, on put se faire entendre !

Il est juste de dire que ce fut lorsque le pauvre diable n'eut plus la force de crier.

Il avait tellement hurlé que sa gorge desséchée ne laissait plus passer aucun son.

Les plus vieux de la bande s'étaient approchés de lui, pour le rassurer.

Quand on le vit réduit au silence, on lui parla pour essayer de lui faire comprendre la méprise.

Un vieux prit la parole :

— Mon brave homme, fit-il, il ne faut pas nous prendre pour des voleurs de grands chemins.

Le cocher râla :

— Vous en avez tout l'air.

— Mais non ; mais non. Nous sommes de très braves gens qui n'en voulons ni à votre vie, ni à votre bourse.

— C'est vrai ?

— Tout ce qu'il y a de plus vrai.

— Alors détachez les cordes qui m'attachent.

— Volontiers, mais à une condition...

— Dites voir...

— Vous ne taperez sur personne.

— C'est promis.

— Nous ne vous demandons plus de ne pas crier... Je crois que vous en avez votre compte...

De fait, le pauvre diable avait peine à se faire entendre. Il avait la voix cassée.

Il consentit à tout ce qu'on voulut.

Les paysans le détachèrent donc et le vieux continua à lui parler.

— Faut pas nous en vouloir, disait-il. Nous ne savions pas qui vous étiez... Nous attendions sur la route la voiture de ce coquin de Grenier.

Le cocher dit alors :

— Je lui ressemble donc ?

— Non, mais nous avons cru qu'il était dans votre voiture.

— Et vous vouliez lui faire son affaire ?

— Nous voulions le juger.

— Ça, c'est pas bête, dit le cocher tout ranimé. Ah ! vous auriez bien fait !... Quelle canaille !

— Avez-vous des nouvelles ?

— Je sais qu'on l'a relâché.

— Ce soir, n'est-ce pas ?

— Oui, ce soir, à six heures.

— Nous l'attendions au passage... Sûrement il ne viendra plus, maintenant.

— J'en ai bien peur.

— Dites donc, mon vieux, dit le bonhomme au cocher, à présent que vous connaissez la raison pour laquelle nous avons arrêté votre voiture, est-ce que vous avez encore peur de nous ?

— Ah ! ma fi, non... Vous êtes des braves gens.

— Vous le constatez, n'est-ce pas ?

— De bon cœur.

— Tout ça, voyez-vous, c'est la faute à Grenier.

— Bien sûr !...

— S'il était venu, nous ne nous serions pas trompés. C'est sa faute, à ce bandit-là !

— Evidemment.

— Alors... pas de rancune ?

— Pas l'ombre.

— On se serre la main ?

— De bon cœur.

— Allons, je vois que vous êtes un brave garçon, dit le vieux paysan. Vous êtes un brave garçon. Vous pensez comme nous, n'est-ce pas, sur l'affaire du bois du Chêne ?

— Moi ? Ah ! j'assommerais Grenier moi-même, si je le connaissais... C'est vous dire !...

— Alors, pas de bêtises, n'est-ce pas ?...

— C'est-à-dire ?...

— C'est-à-dire que vous ne vous plaindrez pas de l'agression dont vous avez été victime.

Le cocher rit.

— Moi ? fit-il. Allons donc !... Vous ne me connaissez pas !... Jamais vous n'aurez d'embêtements à cause de Bibi !

— Ça c'est gentil !

— Et vous savez : parole d'honneur !...

— Alors, ça va... Venez-vous boire un coup avec nous ?... Casser une croûte ?

— Où ça ?

— A Hauteville.

— C'est bien loin... Non, vrai... C'est pas pour vous refuser, mais j'aime mieux remettre ça à une autre fois.

— C'est bien vite fait. Tenez, nous n'irons que jusqu'à la ferme... le fermier est avec nous... Il ira chercher quelque vieille bouteille...

— Non, vrai... pas ce soir.

— Bien vrai, bien vrai ?

— Pour de bon.

— Allons, on ne veut pas vous forcer.

— Les esprits. (Page 580.)

— On se reverra.

— Bien sûr!... Faudra venir nous voir.

— J'y manquerai pas.

Le vieux tendit la main au cocher.

— A bientôt, fit-il.

— A bientôt, les amis.

Tous les paysans s'avancèrent en riant.

Le cocher, tout ragaillardi, retrouvait sa voix et serrait les mains qui se tendaient vers lui.

Quand on l'eut bien fêté et consolé de sa mésaventure, on le laissa aller.

On lui criait :

— Bon voyage !...

— Fais pas de mauvaises rencontres !...

— Si tu rencontres Grenier, passe lui sur le corps !...

— Embrasse ta femme de notre part !...

Des rires partaient.

Le cocher, très gai, partit au pas.

Il se retournait de temps à autre pour répondre à un adieu ou à un quolibet.

Enfin il s'éloigna tout à fait et disparut à un tournant de la route.

Il était onze heures et demie.

Le froid était vif.

La mésaventure qui venait de survenir calma un peu l'ardeur des manifestants.

Il faut dire aussi que la déception, le froid, l'ennui, la fatigue, agissaient en commun par les dégouter.

On tint conseil.

Attendrait-on encore ?

S'en irait-on ?

Et les femmes qui devaient être au-dessus de Darois ?

Elles allaient s'impatienter.

— Ma foi, dit un vieux, moi je n'ai plus l'âge de courir les grandes routes par la nuit. Je rentre.

Il y eut de l'écho.

Beaucoup d'autres crièrent à leur tour :

— Rentrons !

— Nous en avons assez !...

— On le retrouvera bien une autre fois !...

— Il n'est pas encore parti de Dijon ; c'est sûr que nous ne l'aurons pas ce soir !...

Quelques enragés protestaient.

Ils voulaient retenir les autres.

— Soyez donc patients, s'écriaient-ils. Ce n'est pas pour une demi-heure de plus ou de moins !...

Mais l'éreintement était général ; on les laissa s'époumonner à faire de la propagande et le gros de la troupe se dispersa.

Les uns remontèrent vers Darois, les autres regagnèrent le village, tout proche, d'Hauteville.

Une douzaine d'énergumènes resta seule sur le bord de la route, battant la semelle pour se réchauffer.

* * *

Et les femmes ?

Qu'étaient-elles devenues ?

La curiosité, l'attente d'un spectacle unique les avait tellement aiguillonnées qu'elles étaient parties d'Etaules en grand nombre.

Comme l'attente pouvait être longue, elles avaient eu la précaution de se munir de châles et de fichus de laine.

Cependant, au bout d'un heure, l'impatience commença à les gagner sérieusement.

La lassitude s'était emparée d'elles et plusieurs dormaient, enveloppées dans leurs châles; assises sur le talus de la route.

Les autres bavardaient.

D'abord elles avaient gardé le silence, pour ne pas donner l'éveil à la ferme du Chêne.

Mais des femmes ne peuvent se taire bien longtemps et bientôt on eût dit qu'un cent de merles réveillonnait dans les buissons des haies vives, tant les rires nerveux et les jacasseries allaient bon train.

De quoi parlaient-elles ?

Du spectacle qu'elles attendaient, naturellement.

Elles imaginaient des supplices extraordinaires ; c'était à celle qui trouverait le mieux.

Elles se désolaient que le père Mortureux fut seul chargé de l'exécution.

Pourquoi pas les femmes ?

Est-ce que l'assassin ne leur revenait pas de droit puisqu'il avait tué l'une d'elles ?

— Faudra protester, déclara l'une.

— Oui, on criera toutes ensemble.

— Mais le père Mortureux ne voudra pas céder sa place, vous verrez ça!...

— Pourquoi pas ?

— Dame, c'est son droit.

— Qu'est-ce que ça lui fait, pourvu qu'on le tue, l'homme de Champ-Rouge ?

— C'est vrai, ça !

— On s'en tirera mieux que lui !...

— Et puis, tout le monde pourra en être.

— Au lieu que s'il fait ça d'un coup, ça ne sera pas intéressant du tout.

— Et puis, c'est affreux !...

— Bien sûr !...

— Nous autres, nous trouverons moyen de le tuer ; mais proprement... Au lieu que lui !...

— Brrr !... ne parlez pas de ça !... dit une femme.

— Ça vous fait peur ?

— Ça me fait frissonner.

— Alors pourquoi êtes-vous là ?...

La discussion continuait.

Les quarts d'heure passaient.

Personne n'avait l'heure.

De temps en temps l'église de Darois sonnait ; personne ne comptait bien et il y avait des querelles à propos du nombre de coups sonnés par l'horloge.

Malgré tout, personne ne battit en retraite. On voulait voir...

Les femmes seraient restées là deux jours sans bouger, plutôt que de manquer le spectacle promis...

Elles se plaignaient mais elles patientaient.

Elles ne voulaient pas qu'il soit dit que des femmes du même village qu'elles, aient vu tuer M. Grenier et qu'elles-mêmes ne l'aient pas vu.

C'est que l'affaire serait sensationelle.

De longtemps on ne verrait pareille chose !...

On en parlerait encore cinquante ans après !...

Tout à coup, une des femmes, dont l'imagination était particulièrement surrexcitée, s'écria en levant les bras au ciel :

— Ah ! ça, mais, j'ai idée qu'on se moque de nous, mes pauvres amies.

On leva la tête vers elle.

Des filles crièrent :

— Qu'est-ce qu'elle a ?

— Elle devient folle ?

— Est-ce qu'elle a trop bu ?

Mais l'autre ne se laissa pas intimider.

— Non, fit-elle, je ne suis pas folle et je n'ai pas trop bu, mes enfants !.. Mais je suis sûre qu'on se fiche de nous... On se paye not'tête !...

— Qui ça ?

— Les hommes !

— Comment donc ?

Des femmes se levèrent.

Celles qui étaient loin et entendaient mal, se rapprochèrent vivement.

Les têtes curieuses se tendaient.

Celles qui n'avaient pas écouté ou celles qui n'avaient pas compris s'interrogeaient.

De l'une à l'autre, elles demandaient :

— Qu'y a-t-il ?

— Qu'est-ce que c'est ?

— Qu'arrive-t-il ?

— Qu'est-ce qu'elle dit ?

Alors la femme qui avait une idée, cria très haut pour que sa voix portât. Elle reprit :

— Oui, mes enfants les hommes se fichent de nous, j'en suis sûre. Ils ont voulu se payer la rigolade à eux tout seuls.

Un murmure monta.

Il y eut des « Oh !... Ah !... »

Les incrédules riaient.

— Elle est folle ! disaient-elles.

— Elle rêve tout haut.

— Faut la réveiller !...

— N'y touchez pas ! criait une autre.

— Pourquoi ?

— Elle est peut-être somnambule !...

Mais la femme à l'idée poursuivait :

— Pendant que nous sommes là à poser comme des imbéciles, je parie qu'ils ont empoigné Grenier depuis longtemps.

— Pas possible !...

— Et ils sont en train de le juger, acheva la femme, avec un geste tragique.

Il y eut un grand silence.

Les femmes, stupéfaites, réfléchissaient.

Au fait, c'était possible...

Les hommes étaient capables de leur avoir joué ce tour-là... Ils en étaient capables...

Cependant, on ne voulait pas y croire.

— Pourquoi auraient-ils fait ça ? demanda-t-on.

— Pourquoi ?

— Bien sûr !... Ils n'ont pas de raisons...

— Pas de raisons ? Eh bien ! vous ne les connaissez pas !... Ils se sont dit que ça nous ferait mal aux nerfs, que ça nous donnerait de l'émotion, et ils nous ont faussé compagnie.

— S'ils avaient fait ça !...

— Nous leur flanquerions une volée !...

— Dites donc, les petites, c'est pas tout ça, mais si on allait voir, hein ?

— Allons-y!...

— Oui, oui!...

— En route!...

Cependant, le mouvement n'était pas général.

Les plus jeunes voulaient partir, monter au Chêne, les autres, les plus âgées, plus sages et plus raisonnables, voulaient se concerter encore.

Elles parvinrent à retenir l'élan.

— Attendons encore un peu, firent-elles. Ça vaut mieux. Vous comprenez bien, nous pourrions gêner les hommes en ce moment-ci.

On discuta de nouveau.

Pourquoi les gênerait-on?

On irait voir, simplement.

Si on les trouvait en route, on reviendrait sur ses pas en leur compagnie.

Si on ne les trouvait pas, on attendrait au carrefour du Chêne, près du monument.

— Mais si nous leur faisons manquer l'affaire, dit une des plus timides, savez-vous ce qui arrivera?

— Et quoi donc?

— C'est sur nous qu'ils taperont.

— On se défendra; on est en nombre.

— Oui, oui, on blague ici, mais quand nos hommes seront là et qu'ils crieront en levant le poing, on ne fera pas tant les fortes.

Cependant, la majorité ne trouva aucun inconvénient à monter jusqu'au Chêne.

La bande s'ébranla.

Les plus timides suivirent derrière.

Elles se laissaient entraîner.

Il faut dire qu'elles avaient pour cela une raison double.

D'abord, elles auraient eu peur de rester seules, en arrière, et en si petit nombre.

Ensuite, elles étaient plus désireuses de voir le spectacle du jugement et de l'exécution, qu'elles ne redoutaient de recevoir quelques taloches de leurs pères ou de leurs maris.

Et elles marchèrent.

Cependant, on se conformait aux recommandations des hommes en marchant presque silencieusement sur la route.

On ne voulait pas éveiller l'attention des Gaumard qui devaient être toujours sur le qui-vive.

La bande approchait du monument.

A mesure qu'elle allait maintenant, elle ralentissait le pas, car une sorte de crainte superstitieuse envahissait les plus courageuses.

Le crime était trop récent, il était trop présent à toutes les pensées pour que les femmes ne fussent pas prises d'un certain effroi en approchant du lieu où l'effroyable tragédie s'était déroulée quelques mois auparavant.

La nuit était très claire.

Sur la gauche, les femmes voyaient les branches grêles des arbres dénudés du bois du Chêne.

La nuit prêtait, à ces squelettes d'arbres, des formes fantastiques.

Un grand silence planait.

Les femmes, frissonnantes, se serraient les unes contre les autres, épeurées.

Toutes pensaient la même chose; pas une n'osait parler de peur d'émettre quelque terrifiante idée qui eût mis la débandade parmi elles.

Elles pensaient... elles pensaient que tout à coup, au tournant de la route dont elles voyaient le coude, un peu plus haut, à trois cents pas devant elles... elles pensaient que le monument allait apparaître...

Le monument... tout blanc, dans la nuit... Tout blanc sur l'ombre des arbres sans feuilles...

Et... minuit approchait !...

Minuit !...

Quel effroi !...

N'est-ce pas l'heure où les spectres reviennent ?...

L'heure où ils glissent sur les gazons, à travers les branches, tout pâles, avec de grands linceuls blancs qui traînent derrière eux ?...

Horreur !...

On allait voir Augustine, peut-être...

On allait la voir !...

Elle allait s'approcher des femmes qui l'avaient connue, elle allait leur parler.

Une voix tremblante cria :

— N'allons pas plus loin !...

Comme à un ordre convenu d'avance, tout le monde s'arrêta...

Il n'y eut pas un mot.

On se rapprocha, on fit un groupe compact...

Les femmes parlèrent bas...

Elles parlèrent bas, comme dans une chambre de mort...

Elles n'osaient plus regarder vers le bois.

— Que fait-on ? demandaient-elles.

— Il faut revenir.

— Si on rentrait à Etaules ?

— Et les hommes ?

— Ils se retrouveront bien tout seuls.

— Rentrons.

C'en était fait.

Sans un mot d'explication, sans avoir osé échanger leurs idées, les femmes, revinrent sur leurs pas.

Elles revinrent très vite.

Des frissons couraient sur leur corps, de leur nuque à leurs talons...

Elles se signaient de temps à autre et n'osaient se retourner, les yeux agrandis, fixés droit devant elles, dans la nuit...

Tout à coup, une voix commença :

— Sainte Marie, priez pour nous...

— Reine des anges, priez pour nous...

Et toutes les femmes répondirent avec des accents de voix profondément émus :

— Priez pour nous, priez pour nous...

Dans leur peur, elles récitaient les litanies et invoquaient les saints, prodiguant les signes de croix qui chassent les fantômes et les démons.

Elles arrivaient au bas de la côte, quand l'horloge de Darois sonna.

— Ecoutez, écoutez, crièrent-elles.

On fit silence, on s'arrêta.

Toutes écoutèrent, l'oreille tendue, les lèvres entr'ouvertes, haletantes d'émotion.

Un, deux, trois...

L'horloge sonna douze coups...

Minuit !...

Personne ne s'était trompé cette fois...

C'était bien minuit... minuit l'heure des spectres, l'heure des revenants...

Et là-bas, dans l'ombre, le bois s'étendait immense, plein d'effroi et de mystère...

Il en sortait de lointains hurlements... des hululements de hiboux qui glaçaient la chair des peureuses...

Elles étaient encore là, immobiles, quand un grand fracas se fit derrière elles, un roulement terrible...

Elles se retournèrent brusquement.

Une grande lueur planait sur les champs...

Une femme cria :

— Les esprits !...

Et elle s'évanouit.

Il y eut panique.

Ce fut une fuite sur la route.

Celle-ci s'était jetée dans ses bras. (Page 582.)

Les filles criaient :

— Au secours !...

— Attendez-nous !...

— Mon Dieu, ne nous abandonnez pas !...

D'autres, paralysées de peur, s'agenouillèrent sur la route et se mirent à prier à haute voix.

Le roulement grandissait, grandissait...

Les femmes fuyaient, toujours éperdues...

Tout à coup, deux lanternes apparurent en haut de la côte de Darois...

C'était simplement la voiture, la fameuse voiture que les hommes d'Etaules avaient arrêtée une demi heure auparavant...

L'éclat des lanternes et le bruit des roues avaient halluciné les femmes et causé la déroute...

Quand elles s'aperçurent de leur folie, les pauvres fuyardes s'arrêtèrent dans leur course extravagante.

Elles se réunirent de nouveau et rentrèrent en toute hâte, se jurant qu'on ne les reprendrait plus à pareille heure sur les grandes routes.

Une heure après, les hommes rentrèrent, gelés, fourbus, furieux.

Les femmes leur auraient bien fait des scènes, mais elles remirent cela au lendemain, se jugeant sans forces suffisantes pour crier comme il le fallait...

La terreur les avait terrassées.

* * *

La cause de cette immense déconvenue était des plus simples.

M. Grenier avait été relâché à six heures, comme nous l'avons dit et il avait trouvé à la porte de la prison, sa femme qui l'attendait.

Celle-ci s'était jetée dans ses bras; elle l'avait embrassé en pleurant.

Une voiture était à la porte, ils y prirent place et Mme Grenier dit à son mari :

— Eugène, je crois que nous ferons bien de ne pas rentrer à Champ-Rouge ce soir. Il est tard, j'ai peur que nous ne trouvions des gens du pays sur la route, ils pourraient nous faire un mauvais parti.

— Mais où irons-nous ? demanda M. Grenier.

— A Saint-Jean-de-Losne.

— Chez tes parents ?

— Oui.

— Où sont les enfants ?

— Chez mes parents.

— Pauvres mioches !...

Et la voiture les mena à la gare de Dijon.

Une heure après, ils débarquaient à la gare de Saint-Jean-de-Losne et gagnaient le domicile de M. Fleurot, père de Mme Grenier.

Tout le monde félicita M. Grenier. On répandit de douces larmes et quand M. Grenier rentra dans son appartement, son beau-père lui serra la main vigoureusement et lui dit :

— Bonne nuit, mon gendre ! J'espère maintenant que tous les braillards vont vous laisser tranquilles !

— Ah ! je l'espère bien aussi, dit M. Grenier.

Les pauvres gens ne savaient pas ce que l'avenir leur réservait.

XV

BENOÎT.

La famille Grenier espérait voir ses angoisses finir grâce à l'ordonnance de non-lieu rendue par les magistrats de Dijon ; elle espérait retrouver un peu de calme et elle pensait que l'action de la justice apaiserait les colères des Bourguignons et les convaincrait de leur erreur.

Il n'en fut rien.

Les colères grandirent, au contraire.

On se dit :

— Puisque les magistrats ont relâché Grenier, c'est qu'ils ont été payés par la famille.

Il y avait quelques personnes qui avaient gardé leur bon sens et celles-là essayaient de défendre la magistrature.

Mais on leur disait carrément qu'elles étaient des imbéciles, des naïves, ne comprenant rien à rien.

« La famille Grenier avait payé, on ne pouvait pas les faire sortir de là.

« Et puis, est-ce que M. Grenier n'avait pas un parent, parmi les magistrats Dijonnais ?

« Est-ce que celui-là n'avait pas dû tout faire pour empêcher que M. Grenier fut gardé en prison ?

« C'était tout naturel, disait-on.

« Il défendait sa place, ce garçon !

« Mais, poursuivait-on, ça ne peut pas faire notre affaire !... Nous voulons la justice, nous autres !...

Le *Bourguignon-Salé* accueillit toutes les accusations et toutes les calomnies.

Il se persuada que M. Troubat, parent lointain de M. Grenier et substitut à la cour de Dijon, avait pu empêcher que son cousin fut traduit en Court d'assises.

Quand nous disons qu'il se persuada... nous n'en sommes pas très convaincu...

Des paysans ignorants peuvent avaler des blagues de ce calibre ; des gens intelligents comme l'étaient les rédacteurs qui menaient la campagne contre le propriétaire de Champ-Rouge, ne pouvaient pas être dupes de pareilles âneries.

Mais le journal avait pris le pli ; il était contre M. Grenier, il fallait à tout prix continuer la bataille, pour sauver le journal, car le journal se vendait bien et la vente eut baissé naturellement, s'il avait lâché l'affaire du bois du Chêne.

Que M. Rocher, qui écrivait tous les articles sur cette affaire, fût convaincu de la culpabilité de M. Grenier, c'est fort possible c'est plus que probable ; mais qu'il fût persuadé qu'on l'avait remis en liberté grâce à l'influence d'un jeune substitut qui était son parent lointain, c'est une chose qui nous paraît très douteuse.

Bref, la campagne continua avec une furie que devaient aiguiser divers évènements que nous allons raconter.

* * *

M. Grenier était à peine installé à Saint-Jean-de-Losne, loin de ceux qui voulaient lui faire un mauvais parti, il était à peine installé, disons-nous, que les lettres anonymes commencèrent à pleuvoir au parquet aussi bien qu'au *Bourguignon Salé*.

C'était un acharnement d'enragés. On ne pouvait pas pardonner à M. Grenier d'avoir été reconnu innocent.

Les Dijonnais et les habitants d'Étaules voulaient voir guillotiner le malheureux.

Tout le monde s'y mettait.

Rouard avait écrit, le père Mortureux avait écrit ; puis comme le *Bourguignon Salé* avait gardé le silence pendant quelques semaines, parce qu'il n'avait pas de renseignements suffisants pour recommencer de nouveau la lutte, tout le monde déclara que le journal avait été *vendu à Grenier*.

Cette dernière conviction s'enracina dans le pays d'Étaules et de Darois...

Le *Salé* était vendu à Grenier parce qu'il ne soufflait plus mot de l'affaire, n'ayant rien à en dire...

Voilà qui donne une idée de l'esprit tout particulier des gens du pays.

Mais le *Salé* n'était pas vendu.

Il faut dire, d'ailleurs, que personne n'avait eu l'idée de remuer pour l'acheter, lui pas plus que d'autres.

La famille Grenier était assez forte de sa conviction sans avoir besoin de répandre de l'argent pour faire croire à l'innocence de M. Grenier.

Tôt ou tard, elle espérait que la vérité serait connue et elle se défendait de son mieux contre la calomnie grandissante.

Le *Salé* n'était pas vendu, il le fit bien voir aux environs du 20 décembre 1895.

Car un nouveau témoin surgit.

Oui, un *témoin*... on a bien lu...

Après huit mois, tout à coup, ce témoin éprouvait le besoin de parler...

Ce témoin, c'était le domestique de M. Grenier, Benoît, dont nous avons déjà parlé dans le début de ce récit.

Pourquoi s'était-il tu ?

Pourquoi parlait-il maintenant ?

Nous avons vu Benoît à Dijon et il nous a *dicté* une interview très curieuse que nos lecteurs trouveront plus loin.

Donnons d'abord quelques détails sur la façon dont éclata cette nouvelle bombe lancée contre le propriétaire de Champ-Rouge.

Benoît était au service de M. Grenier depuis assez longtemps.

Il s'y trouvait bien.

La vie était plantureuse ; il n'avait guère de travail ; son maître lui avait acheté un fusil et des chiens pour lui permettre de chasser dans le domaine de Champ-Rouge ; il était bien payé et ne dépensait rien.

Cette vie lui plaisait.

Il aurait passé toute son existence ainsi.

Survinrent les affaires du bois du Chêne, l'arrestation de M. Grenier.

M. Grenier relâché ne pouvant plus habiter à Champ-Rouge, s'était, comme nous l'avons dit, transporté à Saint-Jean-de-Losne.

Là, il n'avait plus besoin de voitures, ni de cheval ; il n'avait donc plus besoin de domestique mâle.

Il dit donc à Benoît qu'il se voyait obligé de le renvoyer.

Il lui paya ce qu'il lui devait et crut qu'il n'entendrait plus parler de lui, ou à peu près, comme il arrive lorsqu'on renvoie un domestique de chez soi.

Il se trompait.

Benoît mijota une petite affaire.

Il commença à raconter une foule d'histoires sur le compte de M. Grenier.

Histoires vraies ou fausses, nous n'avons pas à considérer cela ; mais le bruit arriva aux oreilles de la famille Grenier.

On fut très étonné des médisances et des calomnies de ce domestique.

Il avait toujours été bien traité, on l'aurait cru plus reconnaissant.

Un beau jour, on vit arriver Benoît à Saint-Jean de Losne.

Il se rendit chez M. Grenier et demanda à lui parler seul à seul.

Mme Grenier était présente quand la domestique vint annoncer la présence de Benoît. Son père et son beau-père se trouvaient là également.

Mme Grenier dit à son mari :

— Qu'est-ce qu'il nous veut ?

— Je vais voir.

— Pourquoi te déranger ? fais-le entrer ici.

— C'est vrai, fit M. Fleurot. Nous pouvons bien entendre ce qu'il a à dire.

— Au fait, je veux bien. Nous lui demanderons des explications sur les histoires qu'il sème.

— Naturellement.

— Faites entrer Benoît ici, dit M. Grenier.

La domestique alla chercher l'ancien valet et revint presque aussitôt avec lui.

Quand Benoît vit tout ce monde, il parut un peu gêné, mais il ne se démonta pas.

Il dit bonjour à tout le monde ; puis il dit à M. Grenier :

— C'était à vous que je voulais parler, monsieur.

— Vous pouvez parler ici, Benoît. Qu'est-ce que vous êtes venu faire à Saint-Jean de Losne ?

— Je suis venu vous voir.

— Pourquoi faire ?

— Pour nous entendre.

— Pour nous entendre ?

— Oui.

M. Grenier ne comprenait pas.

Il demanda encore :

— Ah ! ça, qu'est-ce que vous voulez dire par là, mon garçon ?

— Oh ! vous me comprenez bien.

— Moi ? pas du tout, je vous assure.

— C'est pour nous entendre tous les deux... Vous ne comprenez donc pas que la démarche que je fais auprès de vous, c'est dans l'intérêt de vos enfants ?...

— Dans l'intérêt de mes enfants ?... Ah ! ah ! mon gaillard, je comprends maintenant, vous voulez de l'argent !... Vous croyez que je vais vous payer pour que vous gardiez le silence, pour que vous n'alliez pas répandre partout des calomnies sur mon compte... C'est bien, nous allons nous entendre... Allons à la mairie ou à la gendarmerie, nous nous entendrons devant le maire ou devant les gendarmes !...

Tout le monde s'était levé.

On était outré de l'audace de Benoît.

On s'écria :

— Oui, oui, allons chez le maire!

Benoît dit :

— C'est pas la peine.

— Si, si, allons-y !...

Naturellement, Benoît refusa et s'en alla furieux en déclarant que les Grenier se repentiraient de l'accueil qu'ils lui avaient fait.

* * *

Quelques jours après cette scène, un nouvel article sensationnel paraissait dans le *Salé*.

Une manchette en lettres flamboyantes annonçait à la devanture de tous les kiosques.

LE CRIME DU BOIS DU CHÊNE

RÉVÉLATIONS INATTENDUES

LE COUTEAU — LA TACHE DE SANG — LE REMORDS D'UN TÉMOIN.

Nous citons textuellement l'article du *Salé*, pour la partie qui concerne spécialement la déposition de Benoît.

« Mardi, nous avons rencontré le nommé B..., ancien domestique au service de Grenier.

« Cet homme, on le voyait, était heureux de soulager sa conscience d'un poids qui l'écrasait.

« Il nous cherchait depuis le matin et, *sans questions* de notre part, il nous raconta ce qu'on va lire.

« Il nous dit que ses premières affirmations étaient inexactes ; d'abord, étant au service de Grenier depuis longtemps, il était naturellement porté à le défendre ; puis, comme il lui était dû une somme importante (sept cents francs, nous a-t-il dit), il redoutait que l'arrestation de celui-ci le mît en danger de perte, surtout étant donnée la situation spéciale de son maître au point de vue de la gestion de sa fortune.

« Enfin, Mme Grenier elle-même l'aurait poussé à déposer comme il l'a fait, en le rabrouant, en lui imposant une attitude qu'il n'a subie qu'à contre-cœur.

« Telle est la déclaration de B..., qui nous a exprimé son repentir d'avoir parlé dans le sens que l'on connaît.

« Quant à sa déposition exacte, il nous l'a faite tout entière, loyalement, posément, sans colère ni passion. — Nous relisions ensemble les notes que j'avais relevées au cours de sa conversation, et, au fur et à mesure de la lecture, il rectifiait ou complétait mon manuscrit.

« Nous en appelons de l'instruction secrète et trouble faite par les magistrats à l'instruction populaire, *continue le journal*.

« Celle-là sera faite désormais au grand jour de la publicité.

« On ne brave pas impunément l'opinion.

« On nous brisera plutôt que de nous empêcher de parler, à moins que les fabricants d'étouffoirs ne soient eux-mêmes brisés, ce qui pourrait arriver.

LE COUTEAU.

« Il y avait chez Grenier, nous a dit B..., une boîte à brosses pour les souliers, dans laquelle se trouvait un vieux couteau, déjà rouillé et abîmé, qui servait à décrotter les chaussures.

« La lame de ce couteau était absolument semblable à celle qui a servi à perpétrer l'assassinat.

« Lorsque, après le crime, B... fut mis en présence de l'instrument dont s'était servi le meurtrier, sa première réflexion fut celle-ci — je la souligne :

« *Voilà une lame qui ressemble étonnamment à celle qui servait chez nous à décrotter les chaussures.* »

« Selon lui, ces deux lames, *s'il en faut compter deux*, étaient les mêmes ; ni l'un ni l'autre couteau ne se fermait, d'ailleurs.

« Mais, pour les motifs que nous avons dits ci-dessus, lorsque les gendarmes lui ont présenté la lame, il n'a rien osé dire.

« Mais voilà qui est plus grave.

« La remarque qu'il avait faite suscita la curiosité de B...

« Il rechercha dans la boîte à brosses si le couteau s'y trouvait encore et, *depuis le jour du crime, il a été impossible de le retrouver.*

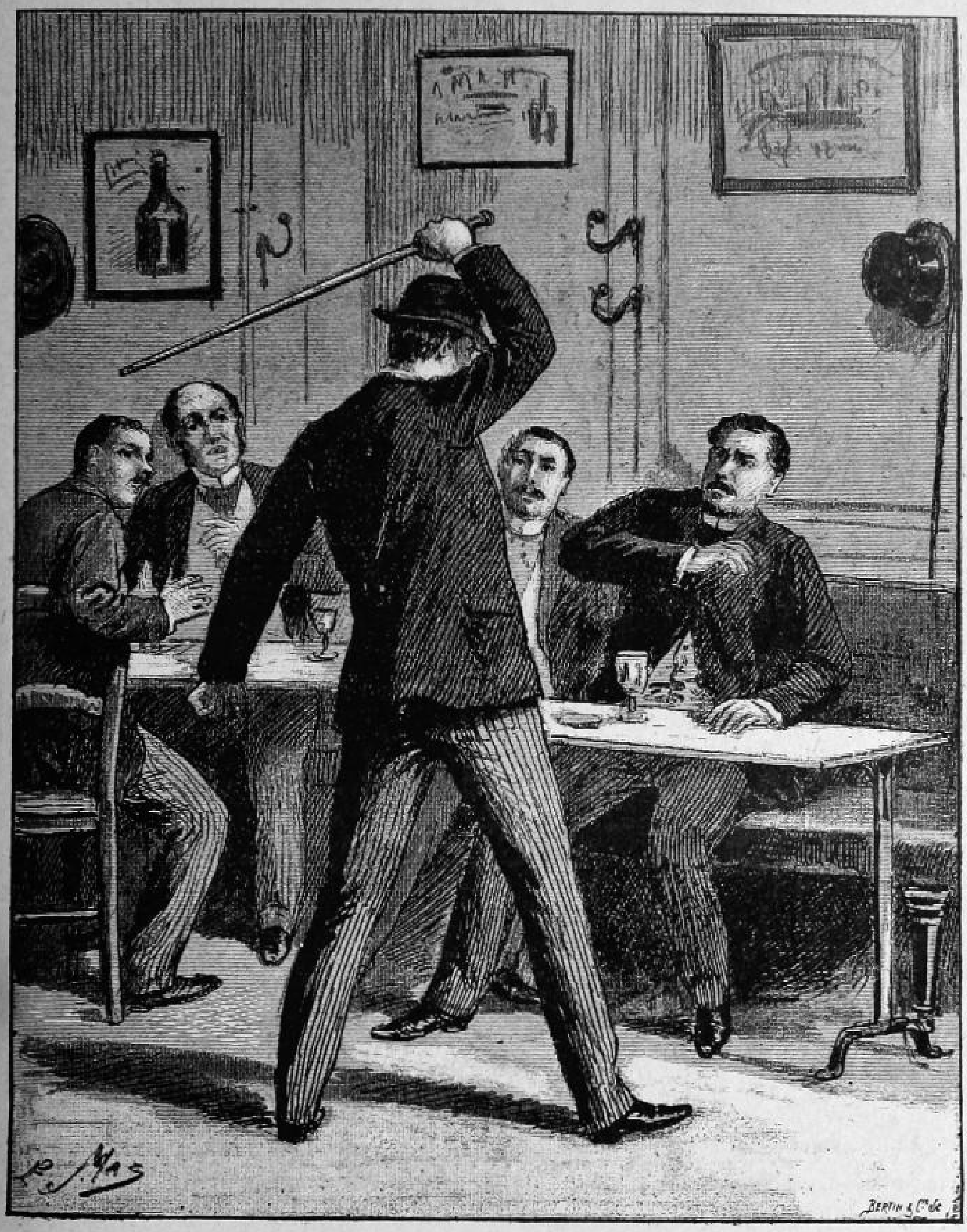

Eh bien, voila pour vous! (Page 593,)

« A-t-il été égaré par une bonne?

« La coïncidence serait étrange, surtout étant donnée la ressemblance entre la lame en question et l'instrument du crime, et il semble difficile d'admettre que la disparition se soit produite exactement à ce jour et à cette heure.

« Comme on le voit, cette déposition est d'une importance capitale.

« Elle est peut-être tardive, mais il n'est jamais trop tard pour agir, et il faut savoir gré à B... d'avoir obéi enfin au cri de sa conscience et non plus à la suggestion ni à l'*intimidation*. »

Ce cri *de la conscienec* est une trouvaille, quand on connaît, comme nos lecteurs, le dessous des choses.

Mais continuons.

LA TACHE DE SANG.

« Lorsque les magistrats se rendirent chez Grenier, ils trouvèrent la bonne, Marie Meunier, qui d'ailleurs n'était pas chez Grenier le jour du crime.

« Ils lui demandèrent à voir les vêtements de celui-ci, et, sur un pantalon, on reconnut des traces de sang.

Grenier prétendit qu'elles résultaient de l'égorgement d'un lapin, le jour du crime; et, comme B..., toujours pour les mêmes motifs, reconnut alors, et à tort, que son maître était présent au moment de l'opération, le magistrat conclut qu'il était inutile de retenir et de conserver cette pièce à conviction (1).

« Nous ne craignons pas de dire que pareille opinion témoigne d'une imprévoyance idiote.

« Il n'y a pas de vérification plus simple à faire que celle qui consiste à reconnaître le sang humain du sang de lapin.

« Il n'est même pas besoin d'une analyse chimique; *le simple examen au microscope* permet d'établir la qualité des traces, et, en ne prenant pas cette précaution élémentaire, la Justice a encore, comme dans toute cette affaire, défailli de la façon la plus blâmable aux devoirs qui lui incombaient.

LE COUP DU LAPIN.

« Nous avons raconté que Grenier, pour justifier l'existence des taches de sang sur son pantalon, prétendait avoir tué un lapin le matin.

« A ce sujet, on interrogea Mme Grenier et B... lui-même.

« Avant que celui-ci fut mandé devant le juge, Mme Grenier lui dit qu'il allait être interrogé et qu'il fallait affirmer que son mari était là au moment de l'exécution.

« B... répondit à sa maîtresse que son patron n'y était pas. Alors, celle-ci se fâcha, l'insulta devant l'institutrice et la bonne et lui dit en propres termes:

« — Comment, vous prétendez que M. Grenier n'était pas là quand vous avez dépiolé le lapin?

(1) Erreur, car le pantalon fut emporté au greffe, comme nous l'avons dit, et n'a jamais été repris par M. Grenier.

« Et alors, sur l'instigation de sa maîtresse, B... reconnut devant le magistrat que Grenier était présent.

« Mais aujourd'hui B... nous a formellement déclaré et affirmé que Grenier était absent à ce moment-là; *il n'assistait pas à l'égorgement du lapin, donc la tache de sang, malgré son affirmation, ne peut avoir l'origine qu'il indique.*

« Et comme B... disait à Mme Grenier qu'on lui demanderait où était M. Grenier à l'heure importante:

« — Taisez-vous, *espèce d'imbécile*, lui répondit-elle, est-ce qu'on va vous demander cela?

« B... fit observer que jamais, d'ailleurs, on ne pouvait savoir où était Grenier; quand on le croyait au *nord*, il était au midi, et toujours ainsi. »

Comme il faut bien parler du voyage à Saint-Jean-de-Losne, Benoit explique l'affaire à M. Rocher de la façon suivante:

UNE SCÈNE CONCLUANTE.

« Dernièrement, B... se rendit auprès de Grenier pour lui réclamer le solde de ses gages et spécialement le montant de son service comme ordonnance pendant une période de vingt-huit jours.

« Une discussion s'engagea à la suite du refus de tout paiement.

« Indigné, B... s'écria:

— « Comment! c'est ainsi que vous me traitez, moi qui ai menti pour vous!... Vous savez bien que vous n'étiez pas là, quand le lapin a été saigné!

— « J'y étais, répondit Grenier.

— « Non, non vous n'y étiez pas, répliqua B... Ça n'est pas vrai!

« Tous deux se quittèrent sur l'interpellation suivante:

— « Je ne vous crains pas, disait Grenier.

— « Nous verrons bien, répondait B...

« Plus tard, M. Fleurot fils, un familier de Grenier, reprochait à B... de se mêler de ce qui ne le regardait pas et lui disait:

— « Si on te donnait cent francs, tu t'en irais et tu ne dirais rien.

« Cette offre déguisée a-t-elle été spontanée de la part de M. Fleurot ou inspirée par par Grenier?...

« Nous l'ignorons.

« En tous cas, B... nous a déclaré qu'à aucun prix, il n'accepterait de l'argent de Grenier; que lui eût-on offert vingt mille francs, il n'était ni à vendre, ni à acheter et que plutôt que de rien recevoir de lui, il préférait que justice soit faite.

« B..., a terminé en nous racontant un certain nombre de séances édifiantes sur les instincts de Grenier, etc... etc...

Le journal terminait ainsi:

NOUVELLE ENQUÊTE

« Nous espérons bien qu'à la suite de ces écrasantes déclarations de B..., la torpeur de la justice sera secouée; elle ne sera pas la dupe volontaire d'artifices puérils et grossiers.

« Elle a le devoir de marcher.

« Bon gré, mal gré, elle *marchera* la conscience publique est plus forte que l'inertie des juges. »

On pense bien que cet article causa une émotion profonde dans toute la Bourgogne.

A Saint-Jean-de-Losne, on fut transporté de colère contre Benoit.

Le coup était bien porté.

Il avait tenu parole et n'avait pas perdu un instant pour mettre ses menaces à exécution.

Que faire ?

Porter plainte contre lui ?

Non ; mieux valait attendre.

Ce fut le conseil que tout le monde donna à la famille Grenier.

La magistrature devait évidemment s'émouvoir de cette affaire et, comme on parviendrait aisément à prouver la mauvaise foi de Benoît, M. Grenier espéra qu'on pourrait cette fois le faire taire à l'aide d'une bonne condamnation.

Cependant, le beau-frère de M. Grenier, le jeune Fleurot, ne voulut pas laisser passer l'article ainsi.

Il partit pour Dijon.

Là, il s'enquit de l'adresse de M. Rocher, rédacteur en chef du *Salé* et auteur de l'article, et il se rendit chez lui.

M. Rocher était couché.

M. Fleurot frappa et sonna, sans obtenir de réponse.

Alors il frappa chez les voisins.

Quelqu'un ouvrit.

— Que veut-on ?

— M. Rocher n'est pas chez lui ?

— Non, sans doute, puisqu'il n'ouvre pas.

— Voulez-vous vous charger d'une commission pour lui, vous serez bien aimable.

— C'est pressé?

— Très pressé.

— Volontiers... Si je vois M. Rocher demain je lui ferai votre commission.

Le jeune Fleurot donna l'adresse d'un café de la ville et dit au voisin de M. Rocher :

— Dites-lui qu'il s'y trouve demain matin ; c'est un ami de Lyon qui tient à le voir et qui est venu aujourd'hui exprès.

— Votre commission sera faite.

— Je compte sur vous ?

— Absolument.

— Merci.

Le jeune homme se retira.

Le lendemain, quand M. Rocher sortit de chez lui, son voisin lui fit la commission.

— Cette personne a-t-elle dit son nom ? demanda-t-il.

— Non, monsieur.

M. Rocher remercia.

Le visiteur n'avait pas donné de nom ; il pouvait y avoir intérêt. Rocher ne s'en étonna pas.

Pareille chose lui arrivait tous les jours.

Il se rendit au rendez-vous.

Au café, il était connu.

Il demanda si personne n'était venu le demander. On lui répondit négativement.

Il s'installa alors à une table et se mit à causer avec quelqu'un qu'il connaissait.

Une demi-heure passa.

Enfin, la porte de l'établissement s'ouvrit, un jeune homme entra.

Il se dirigea vers M. Rocher et lui demanda :

— C'est vous qui êtes M. Rocher ?

— Oui, répondit l'autre.

— C'est vous qui avez écrit hier un article dans le *Bourguignon Salé* sur l'affaire du Chêne ?

— C'est moi, en effet.

— Eh, bien, voilà pour vous !...

Et le jeune homme reculant d'un pas asséna sur la tête de M. Rocher un coup d'une grosse canne qu'il tenait à la main.

Aussitôt après, il s'enfuyait.

M. Rocher, tout étourdi, chancela.

Des consommateurs s'élancèrent, arrêtèrent le jeune Fleurot, croyant à une agression sans but ; mais déjà M. Rocher s'était élancé et tombait sur son agresseur.

On les sépara.

M. Rocher avait sorti son revolver, un gros outil, long de vingt centimètres au moins et il en menaçait le jeune homme.

Enfin la police arriva et emmena tout le monde au poste pour s'expliquer.

M. Rocher déposa une plainte contre le jeune Fleurot et se vit poursuivre lui-même pour port d'armes prohibée.

Inutile de dire qu'il raconta l'aventure en plusieurs colonnes dans son journal et qu'il en profita pour faire de nouvelles avanies au malheureux beau-frère de M. Fleurot.

XVI

POURSUITES.

Cependant une pareille vie ne pouvait durer.

A Saint-Jean de Losne, le domestique Benoît venait tous les jours de marché, raconter à qui voulait l'entendre la déposition qu'il avait faite au *Bourguignon Salé*.

La colère publique augmentait de jour en jour; elle devenait menaçante pour M. Grenier et sa famille.

Il fallait en finir.

Les amis que M. Grenier avait conservés — les rares amis — lui conseillèrent de déférer aux tribunaux les journaux qui le poursuivaient avec le plus d'acharnement.

C'étaient le *Bien Public* et le *Bourguignon Salé*.

Tous deux agissaient différemment; mais tous deux étaient aussi nuisibles au malheureux.

Le *Bien Public*, lui, n'affirmait jamais rien.

Il sous-entendait.

Pendant deux ans, il sous-entendit.

Quant à en tirer quelque chose de précis, il fallait absolument y renoncer.

Dès qu'on le mettait au pied du mur, il se dérobait, invoquant le secret professionnel...

Ce fut une incroyable comédie.

Un rédacteur du *Dijon Salé*, un autre petit journal qui prenait le contrepied du *Bourguignon Salé*, prit un jour à partie M. Jobard, directeur du *Bien*

Public et auteur de la sempiternelle chronique quotidienne que ce journal consacrait à l'affaire du Chêne.

Voici ce qu'il lui disait :

« M. Jobard, vous paraissez en savoir long sur l'affaire du Chêne; vous avez des tuyaux inédits. Pourquoi alors, au lieu de dire franchement au public ce que vous savez, parlez-vous sans cesse par énigmes?

« Toutes vos savantes dissertations ne valent pas le moindre petit fait, la plus petite affirmation.

« Allumez donc crânement votre lanterne, cher monsieur.

« Et si, pour des motifs que nous comprenons fort bien, il vous est impossible de préciser publiquement certaines choses, eh bien, éclairez personnellement notre religion.

« Nous ne demandons pas mieux que d'être convertis sur ce chapitre et nous vous assurons que, si vous levez nos scrupules, nous serons des premiers à vous suivre, coûte que coûte et même à vous précéder.

« Vous voyez qu'au *Dijon Salé* nous n'avons ni parti pris, ni arrière-pensée, nous aimons la clarté et la bonne foi, voilà tout. »

Le *Bien Public* délaya cette apostrophe dans une réponse embarrassée et déclara qu'il ne pouvait parler, qu'il était lié, etc.,. et il continua à insinuer tous les jours qu'il savait quelque chose, en cent ou deux cents lignes au moins... mais il n'accouchait jamais de rien.

L'attitude du *Bourguignon Salé*, nous la connaissons: elle était au moins franche et nette et cassait les vitres sans hésitation.

M. Grenier se résolut donc à poursuivre ces deux journaux.

La diffamation était notoire; il était certain que les journaux seraient condamnés.

Il demanda à chacun cinquante mille francs de dommages intérêts.

Il espérait ainsi, clore la bouche aux milliers d'accusateurs qui criaient contre lui.

Voici, à titre de document, la pièce juridique qui fut transmise au *Bien Public* par le Parquet, à la suite de la plainte déposée par M. Grenier.

7 Janvier 1896

A Monsieur le Président du Tribunal civil de première instance de Dijon.

« M. Eugène-Raoul-Jean-Baptiste Grenier, propriétaire, demeurant à la ferme de Champ-Rouge, et M. Mairet, clerc de notaire, demeurant à Dijon, en qualité de conseil judiciaire dudit sieur Grenier et pour l'assister ; ayant Me. Vauvilliers pour avoué, ont l'honneur de vous exposer:

Qu'à la suite du crime commis le 12 mai 1895 près de la ferme du bois du Chêne, le sieur Jobard, Eugène, a fait paraître, sous la signature XX, dans

presque tous les numéros du journal *le Bien Public* dont il est à la fois le propriétaire et le gérant, et notamment dans les numéros des 6 juin, 11 juin, 30 juillet, 2 août, 11 août, 13 septembre, 17 septembre, 11 octobre, 13 novembre, une série d'articles qui, soit par eux-mêmes, soit rapprochés les uns des autres, étaient de nature à faire croire que les soupçons devaient se porter sur M. Grenier; qu'il a commis ainsi une faute des plus lourdes;

« Que cette faute s'est aggravée de ce que cette campagne de presse a continué même lorsque M. Grenier avait été mis hors de cause par une décision judiciaire;

Qu'il a ainsi causé à M. Grenier le plus grand préjudice; qu'il lui en doii réparation aux termes des articles 1382 et suivants du Code civil;

Que le journal le *Bien Public* est imprimé dans les ateliers et sur les presses de M. Paul Jobard, imprimeur à Dijon; que celui-ci a ainsi prêté son concours aux actes reprochés à M. Eugène Jobard et qu'il doit être tenu solidairement avec celui-ci de la réparation du préjudice causé;

Que la cause est urgente et requiert célérité. Pour quoi les exposants recourent à ce qu'il vous plaise, Monsieur le président, les autoriser à faire assigner extraordinairement MM. Eugène Jobard et Paul Jobard pour la plus prochaine audience qu'il vous plaira de fixer, pour:

S'entendre condamner MM. Eugène Jobard et Paul Jobard, conjointement et solidairement, à payer aux exposants, à la signification du jugement à intervenir, la somme de cinquante mille francs à titre de dommages-intérêts pour réparation du préjudice causé à M. Grenier par les articles publiés dans le journal sous la signature XX et relatifs au dernier crime du bois du Chêne;

Ouïr ordonner au besoin, à titre de supplément de dommages-intérêts, l'insertion à intervenir dans le journal le *Bien Public* et en première page, aux frais de MM. Jobard et s'entendre condamner solidairement en tous les dépens, sous toutes réserves, notamment de changer, modifier, augmenter ou restreindre les conclusions ci-dessus et même d'en prendre de nouvelles;

Et ferez justice.

Signé : VAUVILLIERS.

Nous, président, vu la requête ci-contre, autorisons les exposants à faire assigner extraordinairement MM. Eugène Jobard et Paul Jobard aux fins de la dite requête pour l'audience du lundi 13 janvier 1896.

Dijon, le 6 janvier 1896.

Le Président,
Signé : PARTY.

Enregistré.

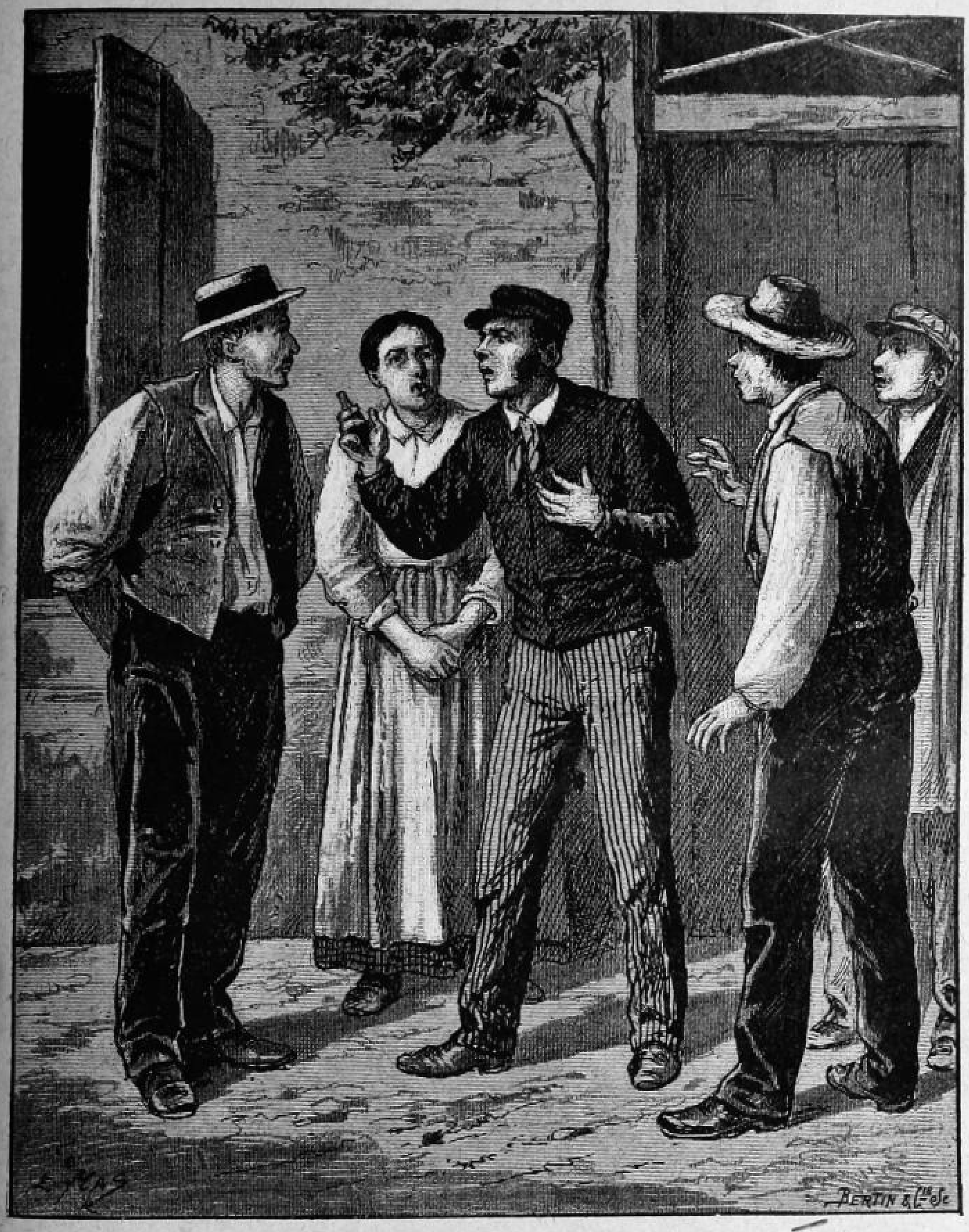

Benoit racontait partout... (Page 603).

Une pièce analogue fut transmise au *Bourguignon Salé* par la même voie.

La nouvelle que des poursuites étaient engagées contre les journaux qui menaient la campagne sur l'affaire du Chêne causa une profonde émotion dans toute la région.

Au *Bourguignon Salé*, ce fut un redoublement de fureur.

C'est que ce journal avait déjà été condamné et on redoutait un nouvel échec devant le tribunal civil.

Cependant, il fallait marcher courageusement. On continua la campagne avec plus de férocité que par le passé.

Le bruit s'était répandu que la cause de M. Grenier serait plaidée devant le tribunal civil par Me Demangé, le célèbre avocat du barreau de Paris.

Le fait était vrai.

Le *Salé* se hâta d'écrire :

« Il faut que la cause soit bien mauvaise, pour se payer un avocat de ce prix !...

Les paysans de leur côté arrangèrent ainsi la boutade du *Salé* :

— Faut bien qu'il soit coupable, puisqu'il se fait défendre par l'avocat des assassins !

Et ce fut une preuve de plus pour tout le pays que c'était bien M. Grenier qui avait tué la petite Mortureux.

— Si c'avait pas été lui, disait-on, est-ce qu'il aurait payé un homme si cher pour faire dire le contraire de ce qu'on sait ?

XVII

BATAILLE.

Comme on tapait dur sur M. Grenier en attendant la comparution devant les tribunaux, on trouva bon de n'épargner aucun membre de sa famille.

Nous avons dit plus haut que M. Grenier avait un cousin, M. Troubat, juge suppléant à la Cour de Dijon.

Le père de ce jeune homme, M. Troubat, riche marchand de grains de Plombières, fut décoré à la promotion de janvier 1896.

On sauta naturellement sur cette distinction. On l'éplucha.

Décoré ?... Pourquoi ? se demanda-t-on.

Immédiatement, il y eut des gens pour dire que c'était la magistrature de Dijon qui l'avait fait décorer pour remercier son fils d'avoir défendu l'honneur des juges dijonnais en éloignant le châtiment de son cousin Eugène Grenier.

Le *Salé* publia une chanson :

LE CHEMIN DE LA CROIX.

Comme opime faveur du Ciel
Sur notre globe descendue,
On a pu lire à l'*Officiel*
Qu'une croix nous était échue.

Si ce n'est le ténor Chastan,
Qui fut investi de ce signe,
Quand même, on en a trouvé digne
Un autre *troubad*our chantant

Ce n'était ni fort, ni méchant; mais ce qui fut plus vif, ce fut la petite note que le journal inséra le 11 janvier et dans laquelle M. Rocher, sous le pseudonyme de Criquet, discutait le mérite de M. Troubat et l'opportunité de sa décoration.

Voici d'ailleurs cette note qui fit de Dijon le théâtre d'une scène absolument extraordinaire :

TITRES EXCEPTIONNELS.

« Nous avons signalé la semaine dernière la promotion inattendue et stupéfiante de M. Troubat dans la Légion d'honneur.

« Nous sommes heureux de constater que l'ensemble de la presse dijonnaise a partagé notre étonnement.

« Pourquoi M. Troubat a-t-il été décoré?

« Est-ce pour avoir fait de bonnes opérations sur les grains?

« Dans ce cas qu'on lui décerne le Mérite agricole ou le grand cordon du Crédit Lyonnais.

« Quant à nous, nous estimons que c'est discréditer la croix que de la laisser déchoir ainsi, sans raison.

CRIQUET.

D'autres journaux reprirent le thème; il yen eut même un qui parla du père du jeune magistrat en l'appelant : M. Troubat-Grenier.

Le jeune juge suppléant irrité des attaques du *Bourguignon Salé* et furieux de voir sa famille vilipendée depuis des mois, résolut de profiter de cette occasion pour en finir.

Il n'hésita pas à sacrifier sa carrière et envoya sa démission de juge à la cour de Dijon, au ministre de la Justice.

Le lendemain, il envoyait ses témoins à M. Rocher.

M. Rocher les reçut avec surprise.

— Que me veut M. Troubat fils? demanda-t-il. Je n'ai pas parlé de lui.

Les témoins du jeune homme objectèrent qu'en attaquant le père, on entachait l'honneur de la famille tout entière et que n'importe quel membre de la famille avait le droit d'en demander réparation.

M. Rocher contesta ce droit.

Les témoins insistèrent.

Finalement, ils durent se retirer sans avoir obtenu satisfaction du rédacteur en chef du *Salé*.

M. Troubat se serait contenté d'une rectification; mais M. Rocher la refusa.

M. Troubat fils se décida donc à agir.

Il savait dans quel café M. Rocher passait l'heure qui précédait son dîner, il alla l'attendre avec quelques uns de ses amis, dans une rue voisine, par laquelle devait fatalement passer le publiciste.

Vers sept heures, en effet, M. Rocher sortit.

Il tournait le coin du Miroir, quand il fut accosté par un homme qu'il ne connaissait pas.

— Alors, monsieur, vous refusez de m'acorder la satisfaction que je vous ai demandée? dit cet homme.

— Qui êtes-vous? demanda Rocher.

— Je suis M. Troubat fils.

— Je ne vous dois absolument rien, je n'ai pas parlé de vous personnellement dans le journal et n'ai aucune satisfaction à vous accorder.

Il y eut échange de paroles très vives.

Les personnes qui accompagnaient M. Troubat savaient que M. Rocher avait coutume de porter sur lui son gros revolver, celui qu'il avait montré déjà lors de l'affaire Fleurot.

Le *Salé* prétendit dans le récit qu'il fait de l'affaire Troubat, que ces personnes crièrent à M. Rocher :

— Montre donc ton revolver !... Sors le donc qu'on le voie !...

Nous n'avons pu nous renseigner exactement sur ce point.

Quoi qu'il en soit, la discussion s'envenima et M. Rocher refusant toujours de rétracter son article, M. Troubat fils lui asséna sur la tête un vigoureux coup de gourdin.

M. Rocher tomba évanoui.

Il avait une blessure à la tête et saignait abondamment.

Ses vêtements étaient couverts de sang.

On le transporta en hâte dans une pharmacie voisine pour y recevoir les premiers soins.

*
* *

Il y eut, à Dijon, une émotion inconcevable, quand on apprit la nouvelle.

Le *Salé* se hâta de faire imprimer un placard sensationnel relatant l'aventure.

Ce placard portait une manchette énorme où l'on pouvait lire les annonces suivantes :

TENTATIVE D'ASSASSINAT CONTRE ROCHER

LE FILS D'UN DÉCORÉ ! ! !... — PROCÉDÉ BOURGEOIS —

AU BAR DE L'ACADÉMIE. — DIX CONTRE UN.

TRADITIONS DE FAMILLE — QU'ON LE DÉCORE !...

Le placard s'arrachait.

Le lendemain, nouveau placard, nouveaux détails.

Le médecin qui soignait M. Rocher déclarait qu'il ne serait pas remis avant qninze jours.

M. Rocher déposa une plainte contre M. Troubat fils.

Ce fut alors qu'on apprit que le jeune homme avait brisé volontairement sa carrière en donnant sa démission de juge suppléant.

Malgré tout, il était magistrat, la veille même de l'agression ; ce fut un scandale énorme.

Le *Salé* aurait voulu qu'il fût arrêté et mis en prison.

Le parquet ne lui donna pas satisfaction. Alors ce furent des articles virulents.

« On ne l'arrêtera pas !...

« Il reste en liberté !...

« C'est un scandale !... »

Cependant, les poursuites étaient engagées.

Pour calmer l'effervescence, le parquet de Dijon résolut de juger l'affaire au plus vite.

Déjà le jeune Fleurot avait été condamné à cinquante francs d'amende avec application de la loi Bérenger, pour agression contre Rocher ; on en augura bien pour le procès Troubat et tout le monde espérait que l'ex-magistrat aurait de la prison.

Il faut avouer que le tribunal dijonnais ne montra aucune faiblesse pour celui qui, quelques jours auparavant, siégeait encore à ses côtés.

M. Troubat fils fut condamné à deux cents francs d'amende, sans application de la loi Bérenger ; car il est interdit de se faire justice soi-même.

En cette circonstance les juges montrèrent leur impartialité.

Le *Salé* avait satisfaction ; dès lors, il ne parla plus de la décoration ni du jeune démissionnaire.

D'ailleurs, il sentait qu'il n'aurait pas eu le beau rôle, car si la population désapprouvait l'acte de M. Troubat fils, elle n'en avait pas moins été touchée par son attitude et elle était indulgente parce que c'était son père que le jeune homme avait défendu.

XVIII

LA GUERRE CONTINUE.

La guerre contre M. Grenier continua de plus belle.

Le parquet ne s'était guère ému de la déposition du domestique Benoît.

Elle venait trop après coup, elle avait l'air trop bien combinée, coïncidait trop avec le renvoi du domestique, pour que le parquet voulût s'y arrêter.

On ne manda même pas Benoît.

Quatre ou cinq jours après l'apparition de l'article, on se borna à lui faire dire qu'il pourrait venir raconter sa petite histoire au Palais si cela lui faisait plaisir.

Benoît s'empressa.

Il accourut au Palais.

On l'interrogea.

Il raconta au juge d'instruction les mêmes choses qu'il avait dites à M. Rocher.

On consigna sa déposition, on la mit au dossier et on n'en parla plus.

Le juge était convaincu qu'il était de mauvaise foi et il en avait des preuves.

En effet, Benoît disait que le couteau dont l'assassin s'était servi pour tuer la pauvre petite Mortureux était le couteau qui servait à nettoyer les chaussures, chez M. Grenier.

Or, bien avant que Benoît parlât de ce couteau, M. Tondut l'avait montré aux bonnes de M. Grenier, à Marie-Cécile Meunier et à Marie Génelot.

Or *elles avaient été catégoriques.*

Après la déposition de Benoit, on les manda de nouveau et on leur montra encore la lame rouillée.

Elles répétèrent encore :

— *Non, jamais ce couteau n'a été à la maison* et personne ne peut savoir mieux que nous si c'est le couteau à nettoyer les chaussures, puisque c'est nous qui nous en servions.

Il n'y avait donc pas à aller plus loin.

C'est ce que firent les magistrats.

Mais le pays ; mais les Mortureux ; mais le *Bourguignon Salé* qui avaient compté sur le coup de théâtre, furent désillusionnés quand ils virent les sensationnelles révélations de Benoit ne donner aucun résultat.

Du coup, on y vit la preuve que la magistrature était vendue à Grenier.

C'était une preuve, ça !...

Et pourquoi n'avait-on pas interrogé Benoit avec soin dès le début !

Pourquoi ?...

Parbleu !... parce qu'on savait qu'il savait tout !...

Le *Salé* partit en guerre.

« Cependant, dit-il, c'est peut-être le témoin le plus précieux et ce silence (le silence des magistrats) certainement et évidemment concerté, indique bien le péril qu'il y avait à remuer son témoignage.

« Pourquoi cette prudence ?

« Pourquoi cette précaution ?

« A-t-on peur de la vérité qu'il nous a dite à nous, qu'il répétera quand il faudra?

« Obéissant à des sentiments que nous nous expliquons, sans excuser, il a une première fois parlé autrement que le lui commandait sa conscience...

« Aujourd'hui, affranchi de toute crainte et de toute entrave, s'étant ressaisi, il parle et dénonce.

« Si on ne va pas jusqu'au bout sur ce point, tout le monde pensera ou sera autorisé à penser que si la lumière n'a pas été faite, il y a faute, là où vous savez.

« L'affaire du Chêne ne fait que commencer ! »

Benoit racontait partout :

— Tous, dans l'entourage de Grenier, nous avons fait notre possible pour dépister la justice !...

Tout le monde le croyait.

Et comme le parquet de Dijon savait tout le dessous de cette dénonciation et qu'il l'appréciait à sa juste valeur, il ne broncha pas, et se garda bien d'inquiéter de nouveau la famille Grenier.

La conviction du procureur était que M. Grenier était innocent, jusqu'à preuve absolue du contraire, il était résolu à tout supporter.

* * *

Cependant, ce silence, ce mépris, dirons-nous, révoltèrent la famille Mortureux et stupéfièrent le *Bourguignon Salé*.

Que faire ?

Quel pétard nouveau tirer dans les jambes des magistrats dijonnais ?

Ils ne voulaient pas *marcher*, comment pourrait-on s'y prendre pour les y forcer ?

Il fallait, cette fois, imaginer quelque chose de bien, quelque chose de décisif...

Qu'imaginer ?

D'abord, on conseilla au père Mortureux d'aller trouver M. Cunisset-Carnot, procureur général de Dijon.

Ce magistrat savait parfaitement ce que voulait le père Mortureux ; il ne jugea pas nécessaire de le lui entendre raconter et il ne le reçut pas.

Le père Mortureux ne se découragea pas.

Il revint.

Nouvel échec.

Cette fois il en avait assez.

Mais on lui *montait le coup*, comme on dit vulgairement, et deux fois encore il revint à la charge.

Le résultat fut absolument le même, il fut deux fois de plus éconduit...

Alors ce lui fut une preuve de plus.

Tout devenait preuve, dans cette extraordinaire affaire.

Le père Mortureux, tout son entourage, ses amis, les publicistes qui soutenaient sa cause, tout le monde enfin, se persuada que décidément la magistrature était résolue à faire la sourde oreille et à sauver M. Grenier malgré tout.

Mais on ne voulut pas se déclarer battu.

Il fallait tout faire.

Comment s'y prendre, maintenant, pour faire remuer ces magistrats ?

Comment les forcer à agir ?

Comment leur arracher une nouvelle arrestation du malheureux dont on troublait la vie ?

Ce fut au *Salé* qu'on trouva le moyen.

Puisque les juges de Dijon étaient « vendus », il fallait les dénoncer à leur chef.

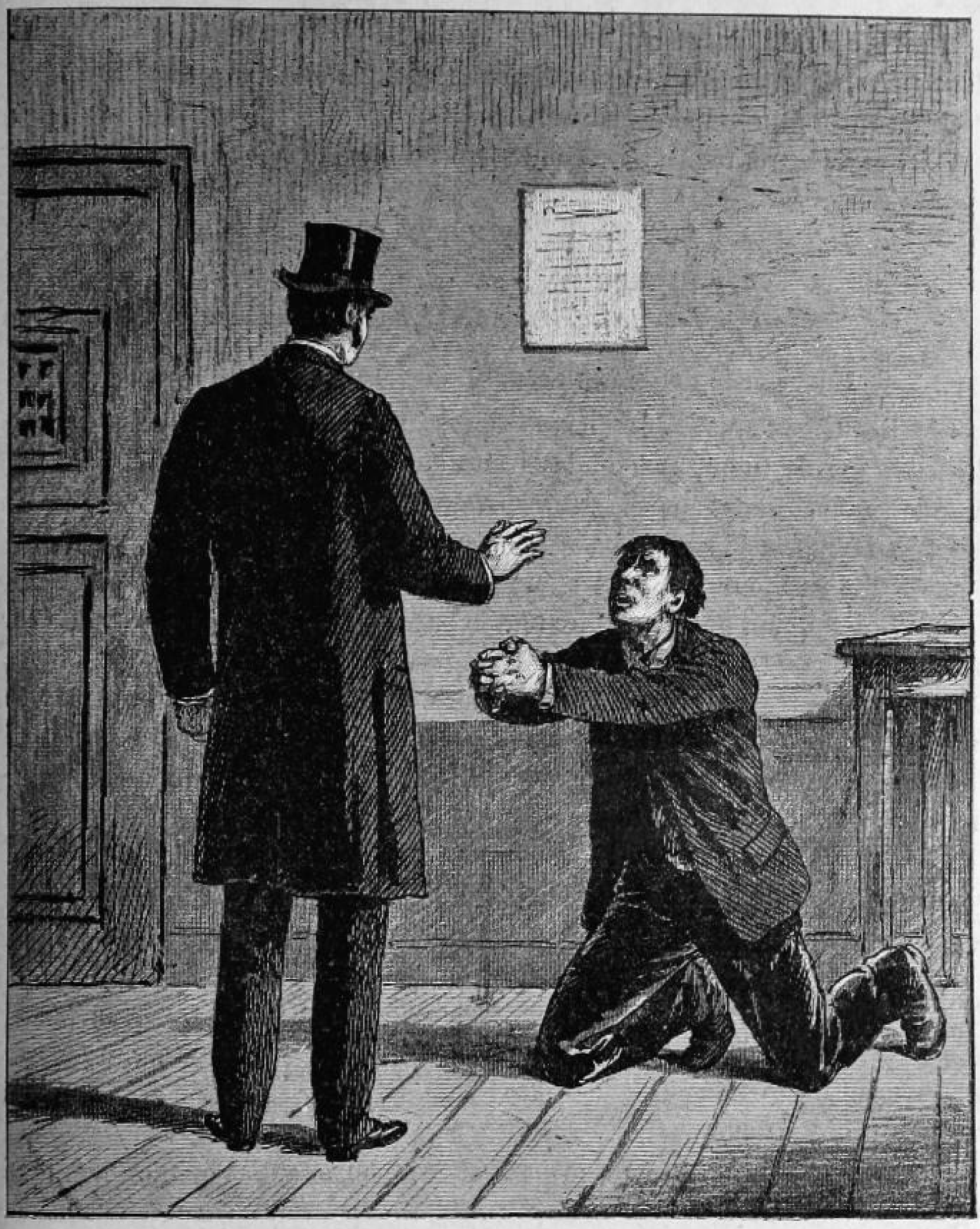

Tenez je suis à vos genoux, je m'y traine, je m'y roule. (page 610.)

Et leur chef, qui était-il ?...

Le ministre !... Le MINISTRE...

Ah ! en voilà un qu'on n'aurait peut-être pas acheté !...

On allait bien voir !...

— Il faut lui écrire, ordonna-t-on au père et à la mère Mortureux.

Le père Mortureux demanda d'abord si ça ne lui coûterait rien.

On lui assura que non.

M. Rocher leur fit la lettre ; il leur fournit le papier et le père Mortureux copia.

Il est inutile d'ajouter qu'avant de parvenir au Ministre de la Justice, garde des Sceaux, la lettre parut en première page dans le *Bourguignon Salé*.

Ce fut encore un grand évènement dans la région.

Voici cette lettre, réquisitoire contre la magistrature Dijonnaise :

Pétition adressée à M. le Garde des Sceaux,
par la famille Mortureux, d'Etaules,
au sujet du crime du bois du Chêne.

Monsieur le Garde des Sceaux,

« Le dimanche 12 mai, à dix heures du matin, sur la route la plus fréquentée des environs de Dijon, le jour de la fête annuelle du Val Suzon, notre fille Augustine Mortureux, âgée de seize ans, était lâchement assassinée.

« Depuis huit mois que ce forfait épouvantable a été commis, la justice a été impuissante à découvrir le coupable.

« Cette impunité, qui scandalise tout le pays, nous plonge dans une douleur profonde.

« Nous avions espéré dès le premier jour dans la vigilance du Parquet et du juge d'instruction, notre confiance a été trompée.

« Il n'y a qu'un cri pour proclamer la nonchalance employée dès le début pour n'arriver à aucune découverte.

« Le jour même du crime, les constatations les plus élémentaires, celles qui s'imposaient d'elles-mêmes, n'ont pas été faites.

« On n'a fait photographier ni la victime ni le lieu de l'assassinat:

« Chose plus grave, des témoins importants, présents à l'heure même de la découverte, n'ont jamais été interrogés, malgré leur désir d'être entendus.

« Quant aux témoins qui ont été cités, il a fallu, pour ainsi dire, forcer la main à la magistrature pour qu'elle daignât les faire appeler et les entendre; ce qui ne veut pas dire les écouter.

« La presse de la région, presque tout entière, obéissant à l'opinion publique a poursuivi une enquête que le Parquet débile ne pouvait ou ne voulait mener à bonne fin.

« Par une triple élection au Conseil d'arrondissement, le 4 août 1895, la population de Bourgogne dénonçait l'insuffisance de l'instruction.

« Plus tard, au moment des vacances judiciaires, en l'absence des chefs du Parquet, l'instruction fut reprise et menée avec une apparente sévérité.

« Vers le moment de la rentrée de ces chefs ordinaires du Parquet, un incident inexpliquable amenait la mise en liberté de l'accusé!

« Depuis, de nouvelles dépositions, toutes plus graves les unes que les autres, sont venues corser et étayer l'accusation.

« Toute confrontation a été impossible à obtenir, de même que pendant plus de trois mois, il n'y avait pas eu moyen de faire confronter l'accusé avec les principaux témoins, de même, malgré de graves et formelles accusations, nous n'avons pu faire mettre en présence de celui qu'il accuse le témoin important qui a déposé depuis sa mise en liberté.

« Nous affirmons, monsieur le garde des sceaux, que la volonté de faire justice n'a pas été suffisante.

« Nous nous plaignons, monsieur le garde des sceaux de la lenteur et du parti pris du Parquet de l'instruction.

« Nous le faisons d'autant plus sévérement que l'accusé, incarcéré pendant un mois et demi, est proche parent d'un juge au tribunal de Dijon, démissionnaire il y a quelques jours seulement et dont nous ne croyons pas l'influence étrangère à tant de manifestations de nonchalance.

« Nous ne nous dissimulons pas, monsieur le garde des sceaux, que nous formulons une véritable accusation contre la magistrature de Dijon.

« Mais c'est justement la portée de notre pétition qui en indique la haute valeur.

« Ce n'est pas à la légère que nous viendrons soulever une question pareille, sachant d'avance que vous prendrez vos renseignements surtout au Parquet de Dijon.

« Nous prenons la liberté de vous signaler ce que cette enquête, ainsi faite exclusivement, aurait de défectueux, combien elle serait entachée de partialité, par intérêt professionnel.

« Nous vous prions donc de la faire aussi large et aussi ouverte que possible; de vous adresser non seulement aux magistrats, qui ont intérêt professionnel à dissimuler leurs erreurs et celles des leurs; mais à toutes les personnes, à tous les témoins que nous vous signalerons.

« Pour répondre d'avance à une objection prévue, nous vous dirons que nous ne vous demandons pas de juger l'affaire d'assassinat, mais d'enquêter sur les agissements des magistrats.

« Vous ne sauriez refuser de le faire, monsieur le garde des Sceaux, pour le bon renom même des juges.

« Nous avons trop entière confiance dans votre désir de vérité, pour douter un instant d'une réponse favorable à notre requête.

« Veuillez agréer, monsieur le garde des Sceaux, nos civilités les plus empressées et les plus respectueuses.

« Emile Mortureux,

Femme Mortureux. »

Cette pétition fut envoyée au ministre de la justice et on en attendit impatiemment les effets.

Ces effets furent nuls.

Personne ne remua.

Au ministère, on connaissait parfaitement l'affaire et on laissait le parquet local libre d'agir à sa guise.

Tant qu'on espéra, au *Bourguignon Salé*, obtenir un résultat à l'aide de cette pétition, on resta tranquille.

Quand il n'y eut plus d'espoir, on recommença à mener la campagne avec plus de rage que jamais.

Mais, que dire?

On avait tout dit...

On avait exprimé tout ce que le moindre témoin pouvait recéler dans sa cervelle...

Comment trouver du nouveau?

Où en dénicher?

Le procès n'était pas encore près d'être jugé, il fallait absolument tenir les lecteurs en haleine jusque-là.

Comment faire?

A ce moment, on exécuta Dudot, l'assassin du courrier de Chaumont, dont nos lecteurs ont lu le crime un peu plus haut, et qui avait été soupçonné du meurtre de la petite Mortureux.

Avant l'exécution, M. Tondut se rendit à Chaumont.

Peut-être Dudot était-il le meurtrier du bois du Chêne, malgré ses énergiques dénégations...

Peut-être avait-il caché ce crime jusqu'au dernier moment, espérant ainsi sauver sa tête...

Il avait signé un recours en grâce...

De jour en jour, il attendait l'issue fatale ou la nouvelle heureuse qu'il était grâcié...

Mais le crime était trop flagrant, trop prémédité...

Le Président de la République rejeta le pourvoi.

Quand la nouvelle en parvint au Parquet de Chaumont, le procureur télégraphia à M. Tondut.

Déjà les deux magistrats s'étaient vus.

M. Tondut avait dit au procureur de Chaumont qu'il désirait, dans l'intérêt de la justice, assister aux derniers moments de l'assassin du courrier.

Ils avaient convenu que M. Tondut serait appelé et quand le juge d'instruction de Dijon reçut la dépêche, il partit immédiatement avec M. Fonfrède, procureur de Dijon.

En arrivant dans la ville, ils se rendirent aussitôt auprès de leurs confrères du Parquet.

L'exécution avait lieu le lendemain.

M. Tondut voulut voir Dudot, avant l'heure suprême.

Il se rendit auprès de lui.

Dudot le reconnut.

— C'est encore vous? dit-il. Qu'est-ce que vous voulez?

— Vous me reconnaissez, Dudot?

— Oui, vous êtes le juge de Dijon.

— En effet.

— Eh bien, que voulez-vous?

— Vous vous souvenez, sans doute, du motif de nos premières entrevues?

— Assurément.

— Eh bien, n'avez-vous rien à m'apprendre?

— Non.

— Cependant, il semble bien que vous soyez pour quelque chose dans l'affaire du bois du Chêne.

— Je n'ai pas commis ce crime.

— Vous en avez parlé avant qu'il fût répandu dans la région que vous traversiez. Il y a des témoins.

— J'avais lu les journaux.

— N'avez-vous pas connu l'auteur du crime, si vous ne l'avez pas commis vous-même?

— Non. Je ne l'ai pas connu. Que voulez-vous que ça me fasse, de vous dire ça, puisque je suis condamné?

— Vous n'avez donc rien à ajouter à vos premières déclarations?

— Absolument rien. J'ai tué le courrier de Chaumont, ça c'est vrai, mais je n'ai pas tué la petite...

M. Tondut allait quitter la cellule du condamné à mort.

Dudot le retint.

— Monsieur le juge, dit-il, voulez-vous me dire quelque chose?

— Que voulez-vous?...

Dudot se rapprocha.

Il était très pâle.

Sa gorge était sèche; il pouvait à peine parler.

— Que voulez-vous? répéta M. Tondut,

— Est-ce que vous savez quelque chose?... dit Dudot, dont les membres s'agitaient d'un mouvement convulsif.

— Sur quel sujet?...

— Sur mon compte...

— Eh bien?...

— Est-ce que vous savez... si on me pardonnera?

L'assassin avait l'air si terriblement affecté que M. Tondut se sentit pris de pitié.

Il répondit tranquillement, néanmoins:

— Vous avez signé votre recours en grâce?

— Oh! oui...

— Eh bien, il faut attendre... Vous savez que le Président de la République est très clément; peut-être que malgré l'horreur de votre crime, il consentira à commuer votre peine!...

Dudot frissonna.

— Oh! dit-il; je l'espère bien... Mourir!... C'est affreux!...

— Pourquoi avez-vous tué?...

L'assassin claquait des dents.

— Ah! je ne sais pas!... Un coup de folie!... Mais s'il est mort, lui, il n'a pas souffert... Il ne savait pas que la mort l'attendait... Il ne pouvait pas le savoir... Tandis que moi!... Ah!... Mes cheveux se hérissent de terreur à l'idée qu'on va me tuer!... C'est horrible, horrible!...

— Eh bien, dites ce que vous savez sur les crimes que vous avez pu connaître et qui sont impunis?... Cela pourrait influer beaucoup sur la décision du Président de la République.

— Croyez-vous?...

— J'en suis certain.

— Mais je ne sais rien!... Rien!... Rien!... Ah! mon Dieu!... Mais si je savais quelque chose, ne croyez-vous pas que je dirais tout, tout, tout?... Quand bien même je devrais mourir malgré cela... Mais ces révélations retarderaient au moins cet horrible moment que je tremble de voir arriver!... Ah! l'horreur!... Mourir, c'est affreux!... Monsieur le juge, ayez pitié de moi!... je vous en supplie!... Tenez, je suis à vos genoux; je m'y traîne, je m'y roule!... Pardonnez-moi!... Faites qu'on ne me tue pas! Je me repens, je me repens, je le jure!...

Le misérable s'était jeté à genoux.

Il se roulait aux pieds du juge.

La scène n'avait que trop duré.

— Espérez! dit M. Tondut.

Et il sortit.

Quand le juge fut parti, Dudot revint à lui lentement.

Deux gardiens restaient avec lui continuellement, comme c'est l'habitude, afin d'empêcher le condamné d'attenter à ses jours.

Pour Dudot, la précaution eut été inutile.

Il avait trop peur de la mort.

Pour la règle, cependant, deux gardiens demeuraient nuit et jour dans sa cellule, pour l'occuper.

Il alla à eux.

Tout deux étaient restés au fond de la pièce pendant tout le temps qu'avait duré la conversation.

— Croyez-vous, leur demanda Dudot, croyez-vous que je serai gracié?...

— Pourquoi pas?...

— Franchement.

— Personne n'en sait rien; mais c'est possible.

— C'est vrai, après tout... Et puis, avez-vous remarqué?... Le juge de Dijon m'a dit d'espérer... Est-ce qu'il l'a dit, oui ou non?

— Oui.

— Voyez-vous?... Il doit le savoir!... Ça y est, je vais être gracié!... Ah! quel bonheur, quel bonheur!...

Dudot se mit à danser au milieu de sa cellule.

Il criait comme un fou.

— Oui, gracié! on va me gracier!... Enfin!... Je le savais bien!... Vive la vie!... Ah! on en revient de la Nouvelle!... Vous me reverrez, mes enfants, soyez tranquilles!...

On crut qu'il devenait fou.

Il se remit enfin.

Le reste de la journée fut calme.

Dudot était heureux...

Il espérait!...

Il s'endormit de bonne heure, après avoir chantonné pendant toute la soirée...

Le lendemain, à quatre heures du matin, une main se posait sur son épaule.., on le réveillait:

— Dudot, disait le procureur de la République, votre pourvoi est rejeté...

L'assassin suffoqué se dressa.

Il demanda d'une voix rauque:

— Qu'est-ce que vous dites?...

— Levez-vous.

Il ne bougea pas.

— Alors, c'est vrai, dit-il, on me tue?...

On lui répéta:

— Votre pourvoi est rejeté.

Dudot eut un geste désespéré.

Il était atterré.

Le procureur fit un signe.

Les deux gardiens s'avancèrent.

On habilla Dudot qui se laissait faire, hébété.

Quand il fut prêt, le procureur lui dit :

— N'avez-vous plus rien à révéler à la justice?

Dudot ne pouvait plus parler.

Il fit un signe de tête négatif.

Le procureur se retourna.

M. Tondut était derrière lui.

Sur un signe du magistrat, le juge s'approcha.

— L'instant est solennel, Dudot ; nous vous adjurons de dire la vérité... Savez-vous quelque chose sur l'affaire du bois du Chêne.

Dudot répondit d'une voix sourde:

— Ah ! non... Je voudrais tant savoir, quelque chose encore... Ah! mon Dieu!... Pour qu'on ne me tue pas!...

C'était fini.

Dudot était bien sincère.

M. Tondut eut ainsi la preuve qu'il ne savait rien de l'affaire qui passionnait la Bourgogne...

Il s'effaça discrètement...

Quelques minutes après, la tête de Dudot tombait...

Le courrier de Chaumont était vengé..

* * *

On sut naturellement à Dijon la démarche faite à Chaumont, par le juge d'instruction.

Ce fut une raison pour recommencer à parler de l'affaire du bois du Chêne, et les journaux ne s'en privèrent pas.

Le *Bourguignon Salé*, notamment, saisit l'occasion aux cheveux.

Il fit un article virulent qui se terminait ainsi:

« Puisque ce n'est pas Dudot, puisqu'on en a la preuve et puisqu'on ne sait rien, qu'on boucle tout le monde, ceux qui n'ont rien dit, ceux qui ont parlé et ceux qui ont menti !... »

L'énervement du public s'accrut.

Le *Salé* eut alors une idée géniale.

Comment faire pour parler dans tous ses numéros de l'affaire du bois du Chêne, sans qu'on put lui reprocher de ressasser éternellement les mêmes histoires?...

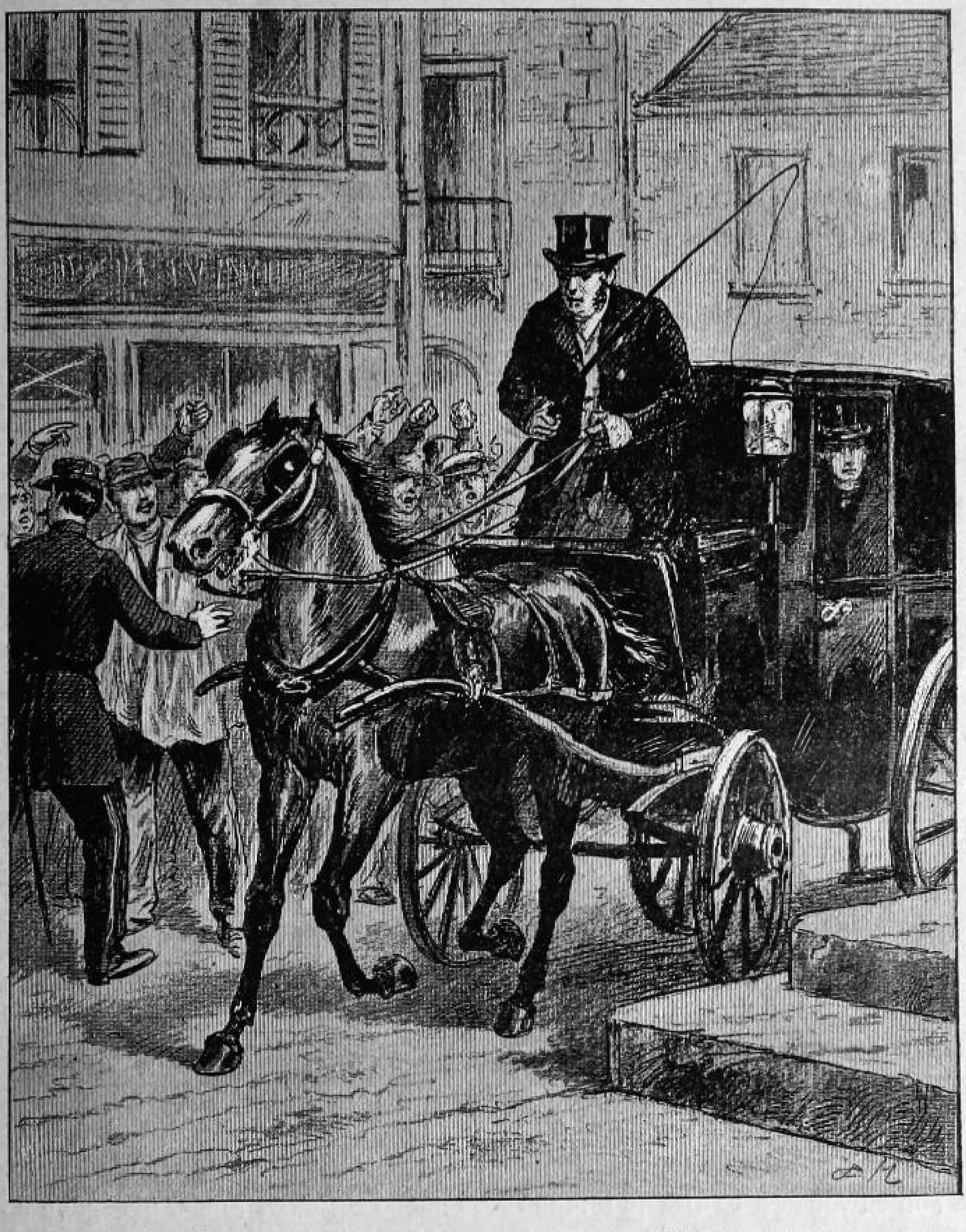

Quand la voiture de Me Demange arriva, on cria, on siffla. (page 618.)

C'était bien simple... on allait faire un feuilleton.

Mais il fallait éviter les poursuites judiciaires...

On ne pouvait pas mettre exactement les noms des personnages et paraître trop précis.

On trouva une échappatoire excellente.

Le meilleur titre était naturellement : *Le Crime du bois du Chêne* ; mais on ne pouvait pas l'employer.

On tourna la difficulté aisément et le roman s'intitula *Le Crime du bois du Frêne*.

Comme cela, tout le monde comprendrait.

On comprit parfaitement.

Le roman commença.

Disons de suite qu'il ne fut jamais achevé.

L'auteur mettait en scène M. Grenier sous le nom de *Tavernet*; c'est-à-dire, l'ivrogne, l'homme des tavernes...

Tous les autres personnages qui jouaient un rôle dans la réalité retrouvaient leur place dans le roman.

Ce fut un gros scandale.

Tout Dijon applaudit.

La famille Grenier était désespérée.

Néanmoins, il n'y avait rien à faire; puisqu'un procès était déjà engagé, il fallait en attendre l'issue.

On espéra que ces insultes seraient les dernières et que la condamnation des calomniateurs amènerait le silence.

Jusqu'à ce moment, il faut le dire, les calomniateurs avaient eu une chance inespérée.

Tout récemment encore, cette chance s'était manifestée.

D'abord, le jeune Fleurot avait été condamné à une amende de cinquante francs, pour son agression contre M. Rocher.

Ensuite, M. Rocher, poursuivi à propos de cette affaire, pour port d'arme prohibée, avait été acquitté, parce que son revolver ayant plus de quinze centimètres n'était pas considéré comme arme *cachée*, ce qui est visé seulement par l'esprit de la loi au nom de laquelle on faisait les poursuites.

En troisième lieu, enfin, M. Troubat, ex-juge à la cour de Dijon, se voyait, à la suite de ses affaires avec M. Rocher, condamné à son tour à deux cents francs d'amende.

La chance était inépuisable.

Tout souriait aux adversaires de M. Grenier.

Les moins prévenus se trouvaient ébranlés par cette situation extraordinaire, et l'on en venait à se dire qu'il fallait bien que le *Salé* eût raison puisqu'on ne pouvait pas le faire taire.

Ajoutons que les dévots voyaient dans tout cela le doigt de Dieu désignant ouvertement M. Grenier.

Cette incroyable veine du *Bourguignon Salé* se poursuivit encore dans l'autre procès engagé contre lui.

Nous voulons parler du procès en diffamamtion que lui avait intenté M. Grenier, en même temps qu'à son confrère le *Bien Public*.

XIX

LE PROCÈS.

Ce fameux procès excitait une émotion intense dans toute la région dijonnaise.

On en attendait l'ouverture avec une impatience fébrile.

Tout le monde voulait y assister.

On commentait d'avance les événements qu'on supposait devoir se produire...

Tout le monde croyait à la condamnation du *Salé* et du *Bien Public*; non pas qu'on fut ne pas partisan de leur campagne; mais parce que le délit était trop évident pour ne pas tomber sous le coup de la loi.

On plaignait surtout le *Salé*.

C'étaient des conversations sans fin, dans les cafés de la ville.

On en oubliait le billard et la manille, récréations paisibles des soirées si longues encore.

Les uns disaient:

— Ils seront condamnés et ils se tairont.

— On dit que non, disaient les autres.

— Qui dit cela?

— Les amis de Rocher.

— Ils ne pourront pas faire autrement.

— Pourquoi ça?

— Parce qu'on leur ferait un second procès.

— Croyez-vous que Grenier aura ses cinquante mille francs?

— Ce serait malheureux!...

— Rocher a tout de même du courage!...

— Ça, on ne peut pas le nier!...

— Il vaut tout de même mieux être à notre place qu'à la sienne.

— C'est ma foi vrai!...

— Que fera-t-on, si le *Salé* ne parle plus de l'affaire du bois du Chêne?... Ce sera à mourir d'ennui.

— Nous n'en sommes pas encore là!

— Avez-vous lu le feuilleton de cette semaine?

— *Le crime du bois du Frène*?

— Oui.

— Je l'ai lu. C'est bien tapé !

— Il en a une poigne, ce Rocher !...

— Oui. *Il écrit bien.*

— C'est bien fait pour Grenier.

— Moi, je dis qu'il est dégoûtant qu'on ne lui ait pas encore coupé le cou, à ce bandit !

— Il est toujours à Saint-Jean-de-Losne.

— Qu'est–ce qu'il y fait?

— Il n'ose plus se faire voir.

— Ah ! le coquin !...

— Et Benoît?

— Il est aussi par là-bas.

— On dit que Grenier n'ose plus sortir de peur de se retrouver devant lui. Est-ce vrai?

— Ça doit être vrai.

— Dites donc... qu'est-ce que vous pensez de nos juges?

— C'est honteux !...

— Ils sont vendus.

— Ça a coûté cher à la famille Grenier, cette affaire-là, vous pouvez m'en croire !

— Et aux Troubat !...

— Ils sont riches ; ils peuvent faire ça !

— C'est pourtant malheureux qu'on puisse acheter la justice comme ça !...

— Moi, je ne l'aurais jamais cru !

— Moi non plus.

— Ah ! l'argent, mon ami !... On a de tout quand on en a.

— On a bien raison de le dire !...

— Nous en avons là des preuves palpables !...

— Et abondantes !...

— C'est dégoûtant !...

— Dégoûtant !

— Vive Rocher !... Il n'y a que lui qui soit honnête dans toute cette affaire !... Quel brave type !...

— Il n'y a pas son pareil !...

Dans tout le pays, on faisait l'apologie du rédacteur en chef du *Bourguignon Salé.*

Sa renommée s'étendait aussi bien dans les brasseries et les caboulots de la ville, que dans les auberges des campagnes.

Il était célèbre.

A Étaules, on le considérait comme un dieu.

Le père Mortureux l'avait plusieurs fois accusé d'être vendu, toutes les fois que le *Salé* faisait paraître un numéro sans insulter la famille Grenier; mais chaque fois qu'un bel article sensationnel paraissait, il déclarait que vraiment c'était un brave homme et qu'il casserait la tête à tous ceux qui diraient le contraire.

C'était dans ce pays–là, on le comprendra aisément, que le procès était attendu avec le plus d'impatience.

Le père Mortureux avait déjà proféré une foule de menaces contre tout le monde.

Il y avait des gens qui disaient que « ça ne se passerait pas comme ça » Si le *Salé* et le *Bien Public* étaient condamnés à payer les dommages intérêts réclamés par M. Grenier.

On voulait tout chambarder.

Les juges, le procureur, le procureur général, tout devait y passer si les journaux étaient condamnés.

Si l'on mourait de paroles prononcés, le parquet de Dijon eût péri comme une mouche.

Le jour du procès arriva enfin.

* * *

C'était le 14 mai 1896.

Une foule énorme s'était portée au Palais de Justice.

Dès le matin, les abords du Palais étaient encombrés ; on dut établir un service d'ordre.

Tout le monde voulait connaître, dès la première heure, l'issue de ce procès sensationnel.

Les paysans étaient venus des villages voisins.

Les pays qui avaient surtout donné étaient naturellement ceux d'Étaules, de Darois et d'Hauteville.

Les cafés du voisinage étaient pleins.

Le Palais est placé tout près de la place d'Armes où se trouvent plusieurs cafés.

Ces établissements regorgeaient.

On se serait cru dans une petite ville, un jour de marché.

On stationnait surtout autour des portes du Palais, pour voir arriver tout le monde.

Malgré la police, la foule houleuse, se livrait à des manifestations hostiles contre les membres de la famille Grenier.

On criait :

— A bas Grenier !...

— Mort à l'assassin !...

— Mort aux vendus !...

— A bas Troubat !

Quand la voiture de Me Demange arriva, on siffla.

— A bas l'avocat !

— On le paye pour défendre les assassins !...

— Conspuez-le !...

Me Demange se trouvait dans la voiture avec M. et Mme Grenier.

Quand on s'en aperçut, ce fut un feu roulant de sifflets et de hurlements sauvages.

Malgré ce débordement de fureur, les trois personnages montèrent très calmes, les degrés du Palais.

La manifestation continua longuement.

Tandis que M. Grenier montait l'escalier, les hurlements le poursuivaient et se répercutaient sous la voûte.

Il s'essuya le front.

— Quand verrai-je la fin de tout cela !... murmura-t-il. C'est trop, vraiment, c'est trop !... Je sens que si cela continuait, j'en tuerais deux ou trois !...

Me Demange lui prit le bras.

— Calmez-vous, dit-il.

— Comment voulez-vous qu'on se maîtrise !... Vous les entendez bien !... C'est abominable !...

— Soyez courageux !...

— Ah bien !... Je crois que j'ai eu le temps de l'user, ma provision de courage !...

— Voyons, mon cher ami, un peu d'énergie. Vous êtes au bout de vos peines, je l'espère bien.

— Moi aussi.

— Ce procès fini, on n'osera plus vous attaquer.

— Je le souhaite.

— Nous gagnerons, je l'espère.

— Croyez-vous que le jugement sera prononcé aujourd'hui ?

— Je ne le pense pas.

— Les plaidoiries seront courtes; quant au fait lui-même, il est établi, il n'y a pas besoin de témoins.

— Assurément... mais si courtes que soient les plaidoiries, vous pouvez être sûr que la séance durera trois ou quatre heures...

— Tant que cela?

— Oui. Le jugement sera donc remis à huitaine... C'est plus que probable.

— Reviendrez-vous dans huit jours?

— Non. Ma présence serait inutile.

Ils arrivaient à la salle d'audience et ils allaient y pénètrer, quand une grande rumeur éclata dans la rue.

Le bruit en arrivait très distinct jusqu'aux deux hommes et ils s'arrêtèrent pour écouter.

— Qu'est-ce encore? dit M. Grenier.

— Je distingue mal.

Ils prêtèrent l'oreille.

Enfin, des cris arrivèrent jusqu'à eux:

— Vivent les martyrs!...

— Vive Rocher!...

— Vive Jobard!...

Et planant sur le tout, le refrain terrible:

— A bas Grenier!...

— Mort à Grenier!...

— Mort à l'assassin!...

— Entrons, dit Me Demange. Ce sont nos adversaires.

Ils entrèrent par la porte des témoins.

La salle était pleine; pleine à éclater.

Quand on vit entrer M. Grenier, il y eut des cris.

Mais l'huissier se dressa:

— Silence! cria-t-il.

Il parut si imposant qu'on se tut.

Les accusés suivaient de près M. Grenier et son avocat.

Ils entrèrent dans la salle et prirent leurs places.

Les juges arrivèrent aussitôt.

Les plaidoiries furent plus longues qu'on ne l'avait pensé.

Les paroles de Me Demange soulevèrent à plusieurs reprises des exclamations violentes.

Le président dut menacer plusieurs fois de faire évacuer la salle, si le bruit continuait.

Enfin, la séance s'acheva.

Le jugement était remis à huitaine, comme Me Demange l'avait dit à son client.

Nous passons sur les racontars qui se firent pendant cette semaine, pour arriver immédiatement au résultat de ce procès.

Il fut désastreux pour M. Grenier.

Non pas qu'on ne le soutînt pas; non pas que l'on déclarât qu'il avait tort de poursuivre les deux journaux; mais parce que, se fondant sur la loi stricte, les juges avaient équitablement trouvé qu'on ne pouvait condamner MM. Rocher et Jobard, pour cette raison qu'il y *avait prescription*.

M. Grenier avait mis trop longtemps à poursuivre ses accusateurs!...

Sa plainte n'était plus recevable!...

D'ailleurs, plusieurs des articles incriminés avaient été publiés au moment où M. Grenier était en prison; on estima que les journaux n'avaient fait qu'exercer leur droit de discussion.

Nous donnerons, à titre de document, deux ou trois coupures du jugement prononcé à cette occasion par la Cour de Dijon; elles renseigneront nos lecteurs beaucoup mieux que tout commentaire.

Ces quelques lignes sont extraites du jugement porté sur la plainte faite contre M. Jobard, c'est-à-dire, contre le *Bien Public*:

« Attendu qu'on n'établit pas que les articles du *Bien Public* aient pu avoir une influence quelconque sur la production d'un témoignage nouveau; que, de plus, l'article dans lequel Jobard y fait allusion est postérieur à l'arrestation de Grenier; qu'en conséquence, il n'y a dans ce fait, de sa part, que l'exercice légitime de son droit de journaliste, sans qu'on puisse relever une faute devant entraîner sa responsabilité; attendu que Jobard soutient, en outre, que l'assignation à lui donnée, datant du 8 janvier 1896 et se fondant en somme sur un préjudice résultant de propos diffamatoires, il est en droit d'invoquer la prescription de trois mois, édictée par l'article 65 de la loi du 29 juillet 1881, pour tous les articles publiés par lui avant cette période, c'est-à-dire jusqu'au 8 octobre 1895;

« Attendu, en conséquence, que l'action intentée par Grenier, ayant pour base une diffamation, il y a lieu d'admettre la prescription pour tous les articles publiés dans la période de trois mois avant l'assignation, c'est-à-dire jusqu'au 8 octobre;

« Attendu tout d'abord qu'il y a de considérer qu'à cette époque Grenier était arrêté; que de plus, par suite de certaines circonstances que le tribunal n'a pas à apprécier, mais qu'il doit retenir, l'information ayant cessé en partie d'être secrète, que la presse avait eu communication de certaines pièces et qu'elle rentrait alors dans la catégorie des actes de l'autorité publique que le journaliste peut librement discuter.

« Par ces motifs, la Cour renvoie le prévenu des fins de la poursuite et condamne M. Grenier aux dépens. »

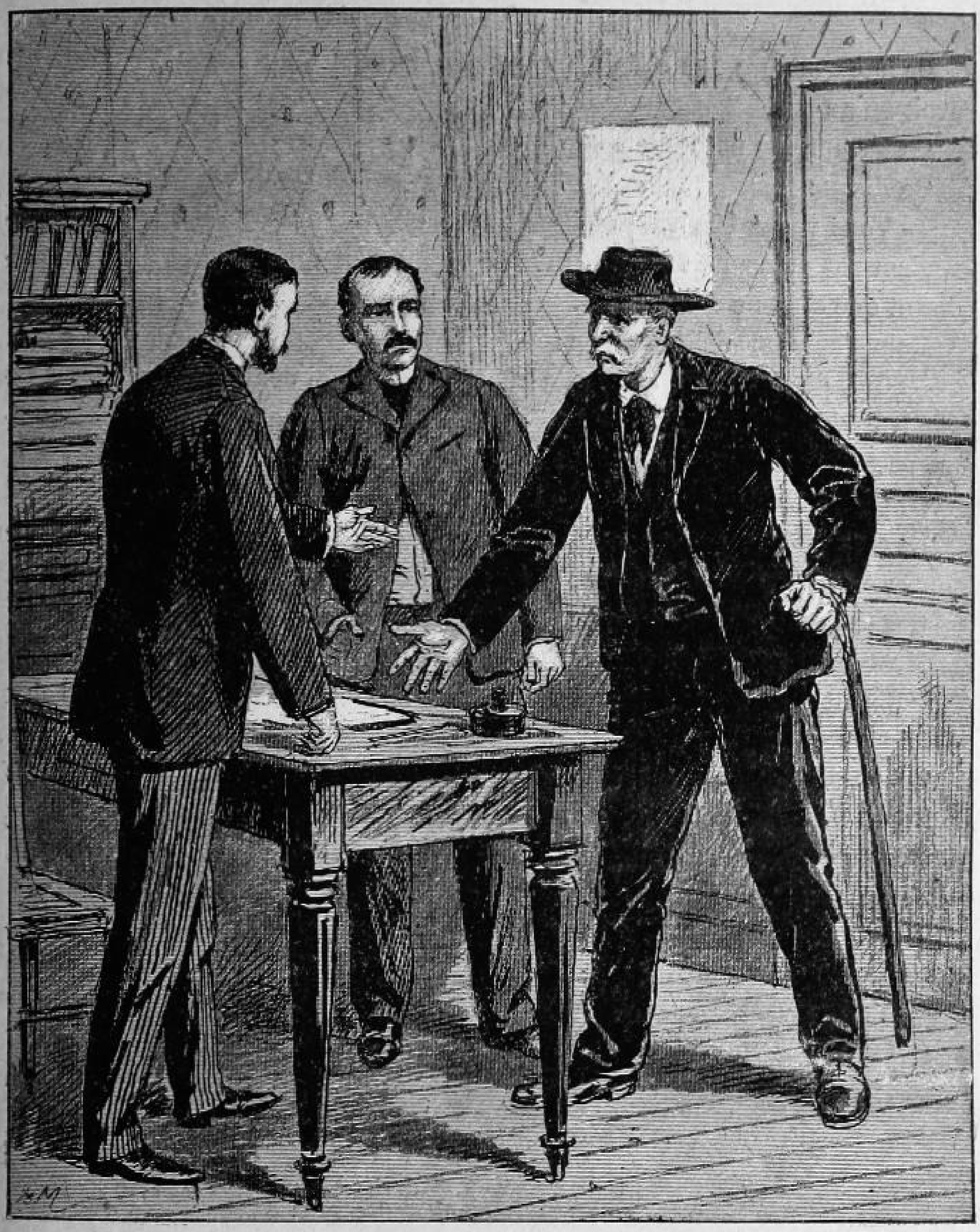

Un jour, il y eut une grande querelle. (Page 625.)

Ce jugement fut accueilli par des acclamations frénétiques.

La ville fut en délire pendant huit jours.

On criait dans les rues :

— Demandez la condamnation de Grenier !...

Toute la Bourgogne applaudit.

Personne, ou à peu près personne ne comprit rien au jugement.

Il y eut des quantités de gens qui ne l'eurent jamais sous les yeux et qui retinrent seulement ceci : Grenier a été condamné.

De là à conclure que c'était une preuve de plus qu'il était l'assassin, il n'y avait qu'un pas.

On s'empressa naturellement de le faire.

On disait :

— Vous voyez ben !... Les juges, ils ont pas voulu qu'il ait raison !... Ils veulent pas qu'on l'ait diffamé !... Ils savent ben qu'on ne le diffame pas en disant que c'est un assassin !...

Mais d'autres renchérissaient :

— Oui, disait-ils, ça, ça va ben !... Mais pourquoi donc qui z'y coupent pas le cou ?... Pisqu'on reconnaît que c'est pas le diffamer que dire de lui que c'est un assassin, c'est qu'ils pensent qu'il en est un !... C'est vrai, ça !...

Ce procès fut donc un désastre pour M. Grenier.

Le résultat non seulement n'était pas atteint ; mais le coup qu'il avait voulu porter à ceux qui l'attaquaient, se retournait durement contre lui.

C'était la malechance inconcevable.

M. Grenier se retira à Saint-Jean-de-Losne.

Pendant que la foule triomphait contre le malheureux, on pleurait chaque jour dans sa famille.

Ah ! les soirées de ces êtres, les soirées passées à lire les injures qu'on débitait contre eux ; les soirées employées à chercher vainement par quel moyen sortir de l'effroyable situation dans laquelle le hasard les avait mis !... Il est impossible de les représenter.

Une chose cependant donnera une idée des effroyables tourments que M. Grenier dut subir : il a trente-sept ans et ses cheveux étaient très noirs en 1896. En 1897, il avait les cheveux *blancs*.

XX

NOUVEAUX ENNUIS.

Le jugement porté contre M. Grenier encourageait plus que jamais les attaques.

Nous lisons dans une interview de M. Grenier publié par le *Journal* en 1897, au mois de novembre.

« Benoit venait chaque samedi au marché et répétait à qui voulait l'entendre, en parlant de moi :

« — Je ne comprends pas qu'il ait encore la tête sur les épaules ! »
Car Benoît s'était installé tout près de Saint-Jean-de-Losne.
Les curieux allaient le voir.
On lui demandait des détails.

Il racontait toujours les mêmes histoires.

Les déclarations qu'il avait faites au *Bourguignon-Salé*, il semblait qu'il les sût par cœur...

Il les répétait toujours, mot pour mot.

Comme il semblait très convaincu, il mettait des doutes dans l'esprit de tous ceux qui auraient été tentés de croire à l'innocence de M. Grenier.

On disait :

— Vous voyez ben !... il est trop sûr de lui !...

— Il donne trop de détails !...

— Et puis ses raisons sont bonnes !...

— Parbleu !...

— S'il n'a pas parlé de suite, ça se comprend !

— Ça se comprend !...

— Il ne voulait pas perdre son argent !

— C'est toujours embêtant de perdre !...

— Surtout pour un domestique !

— Combien qu'on lui devait ?

— Il dit sept cent francs.

— Pensez donc !...

— C'est une somme !

— J'crois bien !

Mais il y avait des gens sensés qui objectaient :

— Pourquoi aurait-il perdu ?

— Parbleu ! Si Grenier avait été en prison...

— Mais il n'aurait rien perdu du tout.

— Et si on l'avait guillotiné ?

— Pas davantage !

— Oui, on dit ça !

— Mais pas le moins du monde. Il aurait été payé dans tous les cas, quoi qu'il fût arrivé.

— C'était des retards.

— Enfin il a eu tort. Même en supposant qu'on ait coupé le cou à Grenier, Benoît aurait reçu son argent, de même que tous les créanciers. Grenier a de l'argent, on aurait payé ses dettes sur son héritage et Benoît aurait été payé comme tout le monde. Si il n'a rien dit, c'est qu'il ne savait rien sans doute, ou, ce qu'il y a de plus probable, c'est qu'il n'avait rien inventé encore.

Les crédules demandaient :

— Alors vous croyez qu'il a inventé ?

— C'est probable. Il se trouvait bien à Champ-Rouge, il aurait voulu qu'on le gardât quand on l'a renvoyé, il a été mécontent et il aura voulu se venger.

— Si c'était vrai, ça serait bien mal.

— Assurément.

— Mais saura-t–on jamais lequel des deux a dit la vérité, de Benoît ou de Warmé?...

— Faut espérer que ça se saura .

Alors des gens pariaient :

— Moi je suis pour Benoît.

— Moi aussi !

— Moi aussi !

Et c'était un feu roulant.

Tout le monde criait :

— Moi aussi ! moi aussi !

Les partisans de Grenier étaient rares.

D'ailleurs, ils se dissimulaient.

La poussée d'opinion était telle qu'on les eût englobés dans la réprobation générale.

* * *

Cependant le *Bourguignon Salé* s'était un peu calmé depuis que le tribunal de Dijon lui avait donné gain de cause contre M. Grenier.

Il publiait toujours le roman transparent *le Crime du bois du frêne* ; mais il avait cessé, ou à peu près, ses attaques violentes contre sa victime.

Cela ne faisait pas l'affaire des ennemis de M. Grenier.

On alla relancer les rédacteurs.

On leur dit :

— Comment ! Vous avez remporté un succès et vous vous arrêtez en route ?... Pourquoi cela ?

Les autres répondaient :

— Parce que, maintenant, on pourrait nous poursuivre, si nous attaquions Grenier.

— Alors vous avez peur ?

— D'ailleurs, il n'y a rien à dire ?

— Qu'est-ce que ça fait?

— Nous ne demanderions qu'à marcher. Seulement il faudrait que nous ayons un prétexte.

— Racontez encore les vieilles histoires.

— C'est trop vieux.

— Qu'importe!

— Qu'est-ce que ça fait?

— On les connaît.

— Ça finira par embêter le public.

— Jamais de la vie!... On ne se lasse pas de cette histoire. C'est plus intéressant qu'un roman.

— Enfin, on va voir.

— Activez. On s'étonne de votre inertie.

— Nous allons nous y remettre.

— Dépêchez-vous.

Le père Mortureux était continuellement dans les bureaux, dès que son travail lui permettait de quitter Etaules.

Il arrivait les matins de marché, dans des voitures de maraîchers venant d'Hauteville.

Il ne quittait pas Dijon de toute la journée.

Au *Bourguignon Salé*, on commençait à être lassé de l'avoir toujours ainsi dans le dos.

Il venait faire des scènes.

Il voulait prendre la direction du journal.

Un jour, il y eut une grande querelle.

— Oui, disait le père Mortureux, il y a longtemps que vous ne dites plus rien. C'était le moment plus que jamais!... Il fallait rappeler les aveux de Grenier!... Parce qu'il a avoué, Grenier... Oui... il a avoué... Vous le savez bien!... Vous l'avez imprimé!... Il a avoué chez Salendres!... Eh ben, allez y carrément, racontez de nouveau l'histoire. Faut que ça marche!

On lui répondit:

— Nous ferons ce qui nous plaira.

— Alors quoi? Vous êtes vendus!...

— Nous ne sommes pas vendus; mais si nous avons une amende, ce n'est pas vous qui la payerez.

— Vous ferez une souscription.

— Oui, oui; nous comptons là-dessus!...

Enfin, le père Mortureux fit tant qu'il se brouilla avec tout le *Salé*.

Cependant l'idée de rappeler les vieilles histoires parut bonne aux rédacteurs.

On ranima la meilleure: celle de Salendres.

On se souvient de cette aventure bachique au cours de laquelle M. Grenier aurait tiré un couteau et dit à ce cabaretier qu'il allait lui faire comme à la petite Mortureux.

Mais le pétard avait fait long feu.

La magistrature ne bougea pas.

Cependant le numéro s'était bien vendu.

Il n'y avait décidement que cette affaire du bois du Chêne qui faisait bien vendre le journal...

L'intérêt avant tout!...

Il n'y avait plus rien à dire, on chercha du nouveau quand même et l'on se mit en quête de tous les racontars qui traînaient dans les auberges.

Le témoin-héros, ce n'était plus Rouard, comme autrefois... car il y eut une époque où Rouard était un homme intègre aux yeux du *Salé!...*

Mais comme Rouard avait été dégommé à la suite de mille excentricités, il fallait bien que la place fût occupée par quelqu'un, et ce quelqu'un, ce fut Benoît.

On ne jurait plus que par lui, au *Salé*.

Bientôt, Benoît eut son petit article dans chaque numéro du journal.

C'était une apothéose.

On précisa des foules de choses.

On répéta que Benoît affirmait que M. Grenier n'était rentré qu'à dix heures et demie du matin le jour du crime; on bafoua le garde Warmé, on l'appela menteur...

On offrit de donner des preuves de ses mensonges...

Le parquet ne bougeait pas davantage.

Comme M. Grenier ne lançait pas l'huissier au journal, on commença à s'y rassurer.

— Grenier a peur, se dit-on.

On ne se gêna plus.

Benoît étant venu à Dijon, on l'interviewa.

On lui demanda des détails sur la vie de son ancien patron.

Benoît raconta une quantité d'histoires, il raconta ce qu'on voulut; il était inépuisable.

On se délectait à ses récits.

Tous les cancans d'office y passèrent.

Le *Salé* accueillit ces ragots dans ses colonnes.

Il parla des domestiques que M. Grenier aurait courtisées; puis, un beau jour, il y eut un pétard nouveau.

Benoît avait sorti une histoire de derrière les fagots dont les lecteurs du *Salé* se pourléchèrent.

Voici quelle était cette histoire.

Les arbres voisins du lieu du crime étaient couverts d'inscriptions.

C'étaient des inscriptions du genre de celles qu'on traçait sur la pierre du monument élevé à la mémoire de la petite Mortureux :

— A bas Grenier !...

— Mort à Grenier !...

— A bas l'assassin !...

— Qu'on le tue !...

— Vengeance !...

— L'assassin est à Champ-Rouge !

Et cœtera...

Ces inscriptions étaient gravées dans l'écorce des arbres.

Benoît raconta qu'avant le départ de M. Grenier pour Saint-Jean-de-Losne, celui-ci avait un jour donné l'ordre de gratter avec son couteau toutes ces inscriptions.

La chose était assez naturelle.

N'importe qui en eût fait autant à la place de M. Grenier.

Si les passants avaient jugé bon d'écrire ces phrases sur les arbres, ils ne devaient pas juger mauvais que M. Grenier se plût à les effacer.

On n'aime pas à se voir injurier publiquement et continuellement par l'inscription.

Le *Salé* trouva cela abominable.

Il déclara que, seul, un coupable pouvait agir ainsi.

Mais Benoît raconta encore ceci :

A l'ordre de Grenier, il avait attaqué les écorces d'arbre avec une sage lenteur.

Pendant qu'il opérait, son maître était allé se promener dans le bois du Chêne.

Il était accompagné d'un de ses amis.

Ils restèrent quelque temps sous bois ; puis ils revinrent au lieu du crime.

Benoît n'avait pas fait grand'chose.

Il avait pour cela deux raisons.

La première, c'était qu'il ne tenait pas à se fatiguer et la seconde, c'était qu'il redoutait d'être vu par les gens du pays qui lui auraient reproché son obéissance.

Il n'avait donc rien fait.

En voyant revenir M. Grenier, qu'il guettait d'ailleurs, il eut peur d'une réprimande violente et il se mit au travail avec une ardeur fébrile.

M. Grenier, le voyant travailler, voulut lui laisser le temps de terminer sa besogne.

Il ne revint que lentement ; mais, en arrivant auprès de son domestique, il s'aperçut que deux ou trois inscriptions à peine avaient été grattées.

— Pourquoi n'avez-vous pas achevé? dit-il alors.
— Je n'ai pas pu, dit Benoît.
— Depuis le temps, vous pouviez le faire!
— C'est que c'est dur.
— Laissez ça.
— Bien, monsieur.
— Nous rentrons.
La voiture stationnait dans le chemin.
Benoit s'y dirigea.
— Un instant, dit M. Grenier,

(On remarquera que nous donnons simplement le récit de Benoît, sans en garantir l'exactitude.)

Benoît se serait donc arrêté sur l'ordre de son maître et aurait pris les couronnes de feuillages et les branches sèches attachés en croix que les passants jetaient sur l'emplacement où la pauvre petite Mortureux avait été assassinée.

Il aurait, toujours sur l'ordre de M. Grenier, chargé ces branchages dans la voiture et il aurait emmené le tout à Champ-Rouge.

— Là, dit Benoît, pendant le dîner, Grenier me dit :

« — Benoît !

« J'arrive vers lui.

« — Qu'est-ce que vous avez fait des branchages que nous avons pris au Chêne?...

« — Monsieur, ils sont là.

« — C'est bien! Allumez le feu pour faire la soupe aux bêtes et servez-vous de tout ça pour l'allumer. »

Benoît se serait alors retiré.

Il raconte qu'il ne voulait pas allumer le feu avec toutes ces croix et ces couronnes.

Ça le gênait.

— Pour éviter d'obéir, dit-il, il serait descendu à la cave pour installer deux feuillettes de vin.

Mais M. Grenier l'aurait rappelé, l'injuriant, parce qu'il n'avait pas exécuté l'ordre donné.

Alors Benoît aurait répondu :

« — Ça m'ennuie de le faire.

« — Ça t'ennuie?

« — Oui, monsieur.

Si l'on jetait une bombe sur notre passage ? (Page 635.)

« — Je vais le faire moi-même.

« Sur ces mots, M. Grenier courut vers les paquets de feuillage sec et les croix et les aurait mis au feu, sous la marmite où bouillait la soupe des chiens.

« Après quoi il aurait appelé sa femme et son ami, qui étaient encore dans la salle à manger, et les aurait priés de venir en leur disant :

« Ah ! la belle flambée !... Venez donc voir ! C'est ça qui va faire une bonne soupe aux chiens !... »

* * *

Tel fut le récit de Benoît.

Le *Salé* le reproduisit tel quel.

Le numéro s'arracha.

Grenier sacrilège !... On ne parlait que de cela !...

Tout le monde le réprouvait.

On trouvait cette conduite abominable !...

Les esprits, constamment surexcités, se montaient de plus en plus contre le propriétaire de Champ-Rouge.

On ne l'appelait plus que l'assassin, le sacrilège, le bandit de Champ-Rouge.

Ses ennemis étaient dans la joie.

Cependant, comme toutes les histoires commençaient à s'épuiser et que tous les ragots avaient servi, on dut forcément espacer les articles sur l'affaire du Chêne.

On y revenait toujours de temps en temps; mais sans aucun espoir de parvenir à un résultat autre que celui de faire monter la vente du numéro.

Peu à peu, les articles se raréfièrent et finirent par disparaître du journal.

M. Grenier aurait pu espérer un peu de tranquillité, mais il était dit qu'il serait incessament poursuivi.

A Saint-Jean-de-Losne, il ne pouvait pas se montrer.

La ville était pleine de connaissances à lui, d'amis à lui, mais il ne pouvait presque plus les voir.

Dès qu'il entrait quelque part, il sentait que sa présence jetait un froid.

Il ne sortait plus guère de sa famille.

S'il mettait le pied dehors les jours où il y avait quelque affluence de monde, il sentait tous les regards peser sur lui.

Au passage, il entendait des bribes de conversations qui le faisaient frissonner:

Il entendait dire :

— Tenez, c'est lui.

— Voilà l'assassin !

— Il a l'air féroce !

— Ah ! mon Dieu, où est ma fille !... Voilà l'assassin d'Augustine Mortureux qui passe !... S'il la voyait, il serait capable de lui tendre un guet-apens, à elle aussi.

D'un bout de la rue à l'autre, les gamins cachés sous les portes se criaient:

— Ohé ? venez voir... c'est l'assassin !

XXI

LA PREMIÈRE COMMUNION.

Au milieu de ces angoisses quotidiennes, les jours passaient, les mois s'écoulaient.

Nul changement...

C'était toujours la suspicion, l'accusation, la calomnie qui rôdait autour de la maison.

Au début du séjour de M. Grenier dans la ville, on envoyait des camelots chanter sous ses fenêtres la complainte de la fille Mortureux.

Plus tard, ce fut autre chose.

On menait les étrangers voir la maison où il habitait.

Les dimanches et les jours de fête, on pouvait voir des passants qui s'arrêtaient et regardaient longuement la haute maison.

La maison que M. Grenier habite à Saint-Jean-de-Losne est assez élevée.

Elle est située au bord de la Saône et on y accède par un quai sans parapet.

Par les nuits sans lune, l'ombre la plus perfide règne autour de cette demeure.

Mme Grenier craignait tant pour son mari, qu'elle le forçait à rentrer avant cinq heures en hiver et à sept heures au plus tard en été.

Elle disait, avec justesse, qu'un malheur volontaire est bien vite arrivé...

Il eût été si facile de précipiter quelqu'un dans la Saône et de l'y maintenir jusqu'à ce qu'il fût complètement noyé...

Personne ne s'en serait aperçu...

Le quai n'est pas éclairé ; les maisons sont assez espacées...

On n'aurait rien pu entendre.

Elle avait tremblé jusque-là pour son mari seulement ; il lui fallait craindre pour ses enfants !...

* * *

M. Grenier a quatre enfants, quatre filles.

L'aînée atteignait sa onzième année en 1897.

Elle devait faire sa première communion le 25 avril.

Une fête de famille se préparait.

Mme Grenier avait mis de côté pour un temps, ses chagrins pour se consacrer à son enfant.

Il fallait former les cœurs de ces fillettes...

Savait-on ce que l'avenir leur réservait!...

La malheureuse mère pleurait souvent à l'idée que ces pauvres enfants auraient à souffrir plus tard de l'effroyable soupçon qui avait plané sur leur père...

Il fallait leur apprendre de bonne heure la patience et la résignation; il fallait ouvrir leur cœur à la foi.

C'est pour cela qu'en expliquant à son enfant les mystères de la religion catholique, elle insistait sur le pardon des injures qu'ordonne le Christ et elle pleurait en expliquant cela; car elle aurait voulu que sa fille sût pardonner plus tard les insultes qu'on pourrait lui adresser, alors que, elle-même, elle savait bien que cette force lui manquait...

Malgré toute sa résignation courageuse, la pauvre femme sentait trop souvent la colère gronder en elle contre ceux qui l'avaient rendue si malheureuse...

Elle ne se sentait pas assez forte pour pardonner, parce qu'elle prévoyait que le mal qu'on lui avait fait ne s'arrêterait pas à elle seule et que ses enfants en pâtiraient...

Chaque jour, elle accompagnait sa fille à l'église et priait avec elle.

Une semaine encore devait s'écouler, et le jour de la première communion allait arriver.

Le curé de la paroisse avait une grande affection pour Mme Grenier, qu'il plaignait vivement.

Il ne partageait pas les préjugés du public et il s'était efforcé de faire partager son opinion par tous ceux qu'il approchait.

Il avait réussi quelquefois.

Un matin, le prêtre reçut une lettre.

Cette lettre venait de Dijon et elle ne portait aucune signature.

Lettre anonyme...

On lui disait :

« Monsieur le curé,

« Vous avez la fille de Grenier parmi les petites qui se préparent à faire « leur première communion dans huit jours.

« Faites attention à elle...

« On veut la tuer. »

Le prêtre savait qu'on avait très souvent proféré des menaces de mort contre M. Grenier.

Il savait que le père Mortureux avait juré qu'il ne périrait que de sa main...

Il devina que la lettre devait venir d'Etaules, envoyée par quelqu'un qui avait dû entendre les conversations qui se tenaient dans le pays.

On avait dû projeter l'assassinat de l'enfant...

Il se hâta d'aller chez M. Grenier.

Là, avec toutes sortes de précautions, il le prévint.

Mme Grenier, affolée, voulut aussitôt quitter le pays.

Le prêtre lui dit:

— Je crois, madame, qu'il vaut mieux ne pas se troubler outre mesure de cette lettre... Il faut prendre nos précautions, voilà tout.

Mme Grenier s'écria :

— Si on veut la tuer, on me la tuera, malgrè toutes les précautions que nous pourrons prendre. Non, non!... Partons!... Je ne veux pas perdre mes enfants, moi!... ma fille fera sa première communion autre part, dans un pays où nous serons libres d'être des honnêtes gens, comme nous le sommes en réalité!...

Cependant la famille de M. Grenier fut mise au courant de tout ce qui se passait.

Il y eut une grande colère.

On ne voulut pas que Mme Grenier quittât le pays.

— Ce serait trop fort! lui dit-on. Comment! nous ne serons pas libres d'être tranquilles!... Nos enfants ne pourront plus aller à l'église sans s'exposer à être assassinés!... Ah! les brigands!... Nous allons bien voir s'ils seront assez forts pour lutter contre nous tous!... Comment!... ils oseraient s'attaquer à cette innocente enfant maintenant!... Ce serait monstrueux!... Mais nous sommes là!... Ça ne se passera pas ainsi!... Nous la surveillerons, nous, notre petite fille.

Mme Grenier ne voulait pas se rendre.

On l'y força.

— N'ayez pas peur, lui dit-on. Nous les assommerions tous, avant qu'ils aient touché un cheveu de sa tête.

— Avertissons au moins le Parquet, dit Mme Grenier. Je vous en prie, ne me refusez pas cela!

— C'est plus naturel.

— Je serai plus rassurée.

— Nous allons aller à Dijon. Nons demanderons des agents. Ils nous aideront en cas d'attaque.

M. Fleurot alla à Dijon.

Il vit le procureur de la République et lui montra la lettre que le curé avait reçue.

On décida que des agents seraient envoyés à Saint-Jean-de-Losne pour surveiller l'église.

On choisit ceux qui connaissaient tous les braillards d'Etaules et de Darois.

On leur donna des auxiliaires, et la veille du jour où la première communion devait avoir lieu, une troupe d'agents de la sûreté partit pour Saint-Jean-de-Losne.

On leur avait donné les noms de ceux dont on pouvait redouter un coup de main.

L'ordre était de les faire remonter dans le train s'ils venaient à débarquer à Saint-Jean-de-Losne; et, s'ils refusaient, on devait les arrêter séance tenante.

On devinera aisément les angoisses de Mme Grenier pendant les longues heures qui la séparaient du jour de la première communion.

Cependant, tous les amis de la famille, les quelques amis qui lui étaient restés fidèles tinrent à honneur de l'assister en cette occasion solennelle.

Les hommes se munirent de vigoureux gourdins.

Quand on vit arriver les agents de la sûreté, on fut un peu plus rassuré.

Ceux-ci s'étaient échelonnés savamment.

Les uns gardaient la gare à vue.

Toute personne suspecte devait être suivie et surveillée de près.

Une surveillance fut également établie autour de la maison de M. Grenier, autour de l'église, dans les cabarets pour recueillir les propos; enfin, à l'église même, les membres de la famille devaient être assistés de deux agents en bourgeois.

Un grand enthousiasme régnait parmi les hommes.

Ils étaient décidés à tout.

Il y avait tant de lâcheté dans la menace qu'on avait faite contre l'enfant, qu'ils n'auraient reculé devant rien s'ils eu avaient devant eux celui qui l'avait proférée ou celui qui eût voulu la mettre à exécution.

Pour plus de sûreté, plusieurs personnes de la famille tinrent à rester dans la maison de M. Grenier, la veille du jour où la jeune fille devait se rendre à l'église.

On s'était armé.

Tous les revolvers et tous les fusils de la maison avaient été réquisitionnés et on avait fait provision de cartouches.

Pourquoi pas ?

Devant des menaces pareilles, aucune précaution n'est à dédaigner.

Pouvait-on savoir si une bande de forcenés n'arriverait pas pour faire le siège de la maison ?

Savait-on si on ne profiterait pas de la nuit pour mettre à dessein le projet qu'on avait formé?...

Il fallait tout prévoir.

La maison de M. Grenier, au bord de l'eau, pouvait être prise d'assaut avant que la gendarmerie fût seulement sur le pied.

On veilla donc.

Ce fut une veillée d'armes.

Au dehors, les agents stationnaient aux deux extrémités du quai, cachés dans des bateaux.

S'ils voyaient un passant suspect, ils avaient ordre de lui mettre la main au collet aussitôt.

Mais il y avait un autre danger.

Mme Grenier n'y avait pas songé tout d'abord...

Quand elle y pensa, son effroi augmenta...

Si les misérables qui menaçaient sa fille allaient employer la bombe, comme les anarchistes?...

Ils étaient capables de tout !

Tout effarée, elle alla trouver son mari.

— Mon ami ! s'écria-t-elle, nous prenons bien des précautions ; mais qui sait si ces précautions ne seront pas inutiles et si les misérables qui nous menacent ne nous atteindront pas par un moyen que nous n'aurons pas soupçonné?...

— Que veux-tu dire ? demanda M. Grenier.

— Si l'on jetait une bombe !...

— Une bombe ?

— Oui. Une bombe de dynamite.

— Et où cela ?

— Que sais-je?... Sur notre passage, dans la rue.... Ou bien à l'église... Je suis sûre qu'on va employer ce moyen-là !...

— Calme-toi !...

— J'en suis sûre, te dis-je !

— Mais non, ma chère amie. Calme-toi, je t'en supplie. Ce moyen est impraticable ici.

— Et pourquoi donc?

— Les gens d'Etaules sont incapables de fabriquer une bombe !... Comment veux-tu qu'ils s'y prennent?

— On peut les aider.

— Qui donc, grand Dieu?...

— Les anarchistes.

— Mais ils n'en connaissent pas !... Est-ce qu'on sait, seulement dans ces pays, si ces gens-là existent réellement?

— On l'ignore peut-être à Etaules et je ne dis pas que les gens de là-bas connaissent des anarchistes; mais tu as, parmi les ennemis, des gens qui en connaissent sûrement !...

— Je ne vois pas...

— Rocher.

— Oh ! fit M. Grenier, je ne crois pas que cet homme...

— Il faut tout croire, tout prévoir. Le *Bourguignon Salé* est un journal antibourgeois. Rocher est un socialiste révolutionnaire, il est certainement en relations avec des anarchistes.

— Crois-tu qu'il m'en veuille tant qu'il désire voir périr notre enfant? dit M. Grenier.

— Pourquoi pas?

— Que lui ai-je fait?... Il a mené une campagne contre moi parce cela lui profitait... Cela lui faisait gagner de l'argent; mais je ne crois pas qu'il puisse avoir une animosité personnelle contre moi, malgré toutes les injures que nous avons pu nous adresser mutuellement. Moi, j'ai des raisons de le haïr; lui n'en a aucune... Au contraire... Et d'ailleurs, tu n'ignores pas qu'il a quitté le *Bourguignon-Salé* depuis quelques mois.

— Tu dis qu'il ne te hait pas !...

— Je ne le crois pas !...

— C'est une illusion que tu as !...

— Mais non !... Crois-tu qu'il irait se compromettre pour le père Mortureux s'il n'y avait pas un intérêt direct?...

— Je ne le crois pas; mais...

— Il n'y a pas de *mais*... C'est certain. Tu n'as pas à craindre quoi que ce soit de Rocher, qui est d'ailleurs à Lyon, en ce moment, à ce qu'on m'a dit... Or, puisque tu redoutais les anarchistes à cause de cet homme, tu peux te rassurer.

— Je crois que tu as raison. Mais, hélas ! je ne me sens pas rassurée, malgré tes explications.

— Ne crains pas qu'on jette une bombe contre notre enfant. C'est un moyen trop dangereux à employer, pour ceux qui veulent l'utiliser. Ils peuvent

Pauvre petite ! pauvre petite !... (Page 639.)

se blesser eux-mêmes très aisément. Crois-moi... Personne n'emploiera ce moyen contre nous...

— Fasse le Ciel que tu aies raison !...

Mme Grenier alla vers ses amis qui gardaient la maison, installés au rez-de-chaussée.

Elle leur fit part de ses craintes.

Mais on la rassura.

On discuta ses craintes....

Chacun s'accorda à les reconnaître dénuées de fondement.

Mais Mme Grenier était si épeurée à l'idée d'une catastrophe de ce genre, qu'on se décida à prendre des précautions contre ceux qui auraient pu essayer d'exécuter cet attentat.

On prévint la police.

On prévint aussi le curé !

On fit une ronde dans l'église, sur les toits de l'église, dans les tribunes, partout où un homme aurait pu se cacher pour dominer l'assistance et jeter de haut son projectile.

On ne trouva rien.

Alors les agents veillèrent à ce que nul n'approchât des échelles qui menaient au toit.

De même, on ne devait laisser monter aux tribunes et dans le clocher que ceux que leur service y appelait.

Ainsi tout était prévu.

La nuit passa, lentement.

Malgré tout ce qu'on avait fait pour empêcher un crime, les plus rassurés n'étaient pas sans ressentir quelque appréhension.

On croyait avoir tout prévu, c'était vrai... Mais les malheurs sont si vite arrivés !...

Enfin, le matin arriva.

De bonne heure, les cloches sonnèrent.

Mme Grenier n'avait pas dormi.

Quand elle entendit les joyeuses volées des cloches, elle ne put s'empêcher de frissonner.

— L'heure approche où il faudra sortir d'ici ! se dit-elle.

Elle alla à la chambre de sa fille.

L'enfant dormait.

Elle dormait d'un sommeil calme, sans se douter des terribles menaces qui se trouvaient suspendues sur sa tête frêle.

En la voyant ainsi, le cœur de la mère se serra.

M. Grenier avait suivi sa femme dans la chambre de sa fille, il la vit pleurer...

Il demanda affectueusement :

— Qu'as-tu, ma chère amie ?

— Je pleure, parce que je vois mon enfant si heureuse dans son calme sommeil et que je tremble qu'on ne me la ramène morte tout à l'heure !...

— Calme-toi. Tout le monde veillera. Nous avons si bien fait qu'il sera impossible d'approcher de notre enfant.

— Mais si l'on tire d'une fenêtre !...

— Non !... L'assassin serait écharpé !... Tranquillise-toi !

— Enfin !... Tu cherches à me rassurer... Tu as peut-être raison, après tout !... Dieu t'entende !...

— L'heure avance.

— Oui... Je le sais...

— Il faut réveiller l'enfant.

— Pauvre chérie !... Elle a l'air si heureuse, dans son sommeil !...

Mais la fillette ouvrit les yeux tout à coup.

Elle vit son père et sa mère au pied de son lit.

Elle sourit:

— Bonjour, dit–elle, mes chers parents! Comme je suis heureuse de vous voir les premiers, ce matin!

Mme Grenier la prit dans ses bras et l'embrassa éperduement.

L'enfant lui rendit ses baisers.

Comme sa mère pleurait encore, elle demanda:

— Qu'as-tu donc, maman chérie? Tu pleures?... Pourquoi?... N'est-tu pas heureuse comme moi?...

— Si, ma chère enfant, je suis heureuse, je t'aime !...

On avait caché à la pauvre petite les sinistres projets qu'on tramait contre sa vie.

On n'avait pas voulu l'effrayer.

La fillette entendit les cloches.

Elle sourit:

— Il faut que je me lève vite! dit-elle. Je serais en retard et je ne veux pas !...

Son père vint l'embrasser; il puis se retira.

L'enfant se hâta de se lever.

Sa mère l'aida dans sa toilette.

La pauvre fillette était toute joyeuse à l'idée de mettre ses vêtements blancs; mais, comme on lui avait recommandé d'être humble et de ne pas faire de péché d'orgueil, elle cherchait à calmer sa joie et voulait être calme et recueillie.

L'heure du départ approchait.

Tous les parents arrivaient les uns après les autres.

Ils attendaient au rez-de–chaussée, dans le salon, que la fillette descendit auprès d'eux.

Quand l'enfant fut prête, elle alla les saluer, en effet.

Tout le monde l'embrassa.

Elle était heureuse.

Mais les hommes paraissaient inquiets; les femmes pleuraient et l'embrassaient en lui disant:

— Pauvre petite !... pauvre petite !...

Elle ne comprenait rien...

Cependant, ne voulant pas se laisser distraire, elle mit cela sur le compte de l'émotion et ne chercha pas à approfondir davantage.

— Eh bien, demanda-t-elle, partons-nous bientôt?

On lui répondit :

— Oui, mon enfant.

— Qu'attendons-nous ?

— La voiture n'est pas arrivée.

— Quelle voiture ?

— Celle qui doit te conduire à l'église.

— Oh ! pourquoi aller en voiture ? C'est si près !

— Cela vaut mieux.

— J'aurai eu tant de plaisir à m'en aller avec nos petites voisines qui vont communier avec moi !...

Les femmes se mirent à pleurer, à ces mots.

On répéta :

— Pauvre enfant !... pauvre enfant:

Mais Mme Grenier intervint:

— Cela a été décidé entre nous, ma chère petite. Nous avons jugé cela plus convenable.

— Comme tu voudras, maman, dit la fillette docilement.

Quelques instants après, la voiture arrivait.

On vint prévenir les parents.

La fillette se hâta de prendre son cierge, son livre blanc, son aumonière et elle descendit...

Dans le petit jardin qui fait face à la maison les amis faisaient la haie

L'enfant passa entre eux, les saluant au passage et leur souriant.

La voiture était également entourée.

Des curieux étaient accourus.

On les maintint à distance.

L'enfant monta dans la voiture avec son père et sa mère.

M. Grenier avait un gros revolver caché dans une des poches de son vêtement.

La voiture allait presque au pas.

De chaque côté des amis marchaient, l'isolant ainsi complètement et rendant impossible toute tentative d'approche.

On arriva à l'église sans aucun incident.

* * *

Cependant, bien qu'on eût tenu à peu près secrètes les menaces dont l'enfant avait été l'objet, le bruit s'était répandu dans la ville qu'il se passerait quelque chose de grave le jour de la première communion de la fille de M. Grenier.

Ces bruits avaient été lancés très certainement par ceux qui, dans le pays, étaient en relations avec les gens d'Étaules et de la région.

Le grand jour était donc attendu avec anxiété pour tout le monde.

Les familles n'étaient guère rassurées.

On craignait une bagarre.

Les parents des enfants qui devaient communier avec la petite Grenier avaient été à la gendarmerie.

Ils s'étaient plaints.

— Nous ne pouvons pas, cependant, retirer nos enfants de l'église ce jour-là, dirent-ils. On aurait dû faire comprendre à la famille Grenier que, leur fille étant une cause de danger pour ses compagnes, il était préférable pour elle d'attendre.

Les gendarmes répondirent:

— Ça ne craint rien!

— Un malheur est si vite arrivé!

— Toutes les précautions sont prises.

— Et, s'il y a bagarre?

— Ne craignez rien.

— On aurait dû nous envoyer des agents de Dijon.

— C'est fait.

— On le dit; mais est-ce certain?

— Nous vous l'affirmons.

— Enfin!... Cela vaut mieux que rien... Mais on aurait bien mieux fait de prévenir la famille Grenier!...

Un brigadier dit alors:

— Voyons, vous ne laisserez pas faire du mal à cette enfant, j'espère bien?...

Une enfant!... Elle n'a rien fait!...

— Certes!...

— Eh bien, c'est à vous tous de faire votre police vous-même.

— Comment ça?

— Vous vous connaissez tous, n'est-ce pas?

— Assurément.

— Eh bien, si vous voyez une figure inconnue, une tête suspecte, venez nous prévenir.

— Où serez-vous?

— Sur la place de l'Eglise.

— Ah! tant mieux.

— Si vous ne vous faites pas complices des bandits en ne surveillant pas vous-même la fille de Grenier, il vous en cuira... C'est vous qui serez responsables de ce qui arrivera.

— On essaiera.

— Faites de votre mieux. En cas d'attaque, prêtez main-forte à la famille Grenier... Vous êtes les plus nombreux, donc les plus forts... Si on vous sait résolus, personne ne bougera.

On reconnut que les gendarmes avaient raison.

Les parents se promirent donc d'empêcher toute manifestation à l'église, dans l'intérêt de leurs enfants.

Du reste, ils constatèrent un déploiement de forces tout à fait extraordinaire sur la place de l'Eglise.

Cela, les rassura.

La troupe d'amis qui entourait aussi la fillette à son arrivée parut imposante.

Dès lors, on ne craignit plus....

La famille Grenier ayant l'air de vouloir se défendre, on se promit de l'aider le cas échéant.

D'abord, il fut convenu qu'on réprimerait toute tentative d'injure et tous les cris plus ou moins blessants qui pourraient être prononcés contre M. Grenier.

Les braillards furent donc contraints de se taire.

— C'est bien le moins qu'on soit tranquille ce jour-là! avait-on dit partout. Qu'on fasse trève, ou sans cela, ceux qui sont pour, aussi bien que ceux qui sont contre Grenier se mettront contre les manifestants. Qu'on soit prévenu!

La décision des parents des communiants avait été vite connue dans la ville.

Il n'y eut aucune manifestation.

Personne n'osa même crier:

— A bas Grenier!...

Les menaces firent long feu...

Les insulteurs avaient eu peur des représailles.

La journée ne fut en aucune façon troublée.

On devine aisément la joie de Mme Grenier quand elle ramena sa fille chez elle, saine et sauve.

Après les angoisses qu'elle avait ressenties, ce fut un bonheur, à peine troublé par la crainte que les projets menaçants seraient peut-être mis à exécution plus tard...,

Mais plus tard, c'est si loin!... Elle veillerait d'ailleurs!...

Elle donna libre cours à sa joie, et tout le monde fut heureux ce jour-là, dans cette famille si vivement éprouvée.

XXII

LA CALOMNIE AU FOYER.

Mme Grenier était avec ses enfants, ses quatre filles, comme une poule avec ses poussins.

Elle ne les quittait pas.

Jamais elle ne les laissait sortir de la maison ou du jardin.

Quand elle devait les conduire chez des amis, elle prenait toutes sortes de précautions.

Généralement, elle ne les quittait pas.

Si elle se trouvait par hasard obligée de quitter la maison pour quelques instants, elle les laissait à la garde de deux bonnes qu'elle avait à son service.

Les jours passèrent.

Il avait plus de deux ans que la pauvre petite Mortureux avait été assassinée au bois du Chêne...

Il y avait plus de deux ans que duraient les tortures de la famille Grenier, sans qu'on sût si jamais l'opinion publique cesserait de la poursuivre.

M. et Mme Grenier n'étaient pas sans ressentir de cruelles inquiétudes pour l'avenir de leurs enfants.

Qu'adviendrait-il de ses fillettes?

Qui voudrait épouser des jeunes filles dont tout le monde accusait le père d'un crime abominable?...

Quelles angoisses!...

Et comment donner aux pauvres petites des armes contre ceux qui les appelleraient filles d'assassin?...

Que répondraient-elles?...

Elles nieraient la culpabilité de leur père, comme avaient nié les parents, comme avaient nié la famille après les catégoriques déclarations du garde Warmé...

Mais que faire contre l'opinion enracinée du monde?...

Comment lutter contre ceux qui parlent derrière vous et qui disparaissent quand on cherche à les saisir pour les châtier comme ils le méritent, et qui nient les propos qu'ils ont tenus?...

Comment empêcher la calomnie de rôder autour d'elles?

Problème affreux!...

Problème sans solution!...

Les pauvres fillettes connaissaient parfaitement, l'ainée du moins, quelle charge terrible pesait sur leur père...

Elles en avaient entendu parler si souvent!...

Elles avaient vu si souvent leur mère pleurer!...

Si souvent, elles avaient cherché à tirer leur père de son chagrin par leurs douces caresses!...

Et chaque fois que l'occasion s'en présentait, Mme Grenier cherchait à leur faire comprendre combien ils étaient malheureux, tous, et combien on avait tort d'accuser leur père.

* * *

Un jour, au mois de septembre 1897, Mme Grenier du se rendre à Saint-Jean-de-Losne, distant de trois ou quatre cents mètres de la maison où elle habitait avec sa famille.

Elle allait chez des parents.

Comme de coutume, elle laissa ses enfants sous la garde des domestiques et elle partit.

Les enfants étaient réunies dans la même pièce.

L'une des bonnes était avec elles.

Tout à coup l'une des plus jeunes apppela la domestique:

— Marie! dit-elle.

— Qu'est-ce que c'est? dit la fille.

— L'autre jour je suis sortie avec papa et j'ai entendu quelque chose... Je n'ai pas bien compris.

— Elle a dit que papa était un assassin. (Page 650.)

— Qu'avez-vous entendu ?...

— C'étaient des gamins qui criaient : « A bas Grenier !... A bas l'assassin !... »

La fille se mit à rire bêtement.

La petite demanda :

— Pourquoi riez-vous, Marie?

— Parce que vous êtes très amusante.

— Ah !

Il y eut un silence.

Au bout d'un instant, l'enfant reprit :

— Marie !...

— Quoi encore ?...

— Qui c'est, Grenier?

— Allons bon !... Voilà qu'elle ne sait pas qui c'est ?...

— Non.

La fille rit encore.

— Bête ! dit-elle. Comment s'appelle votre papa ?

— Il s'appelle monsieur Grenier.

— Eh bien, c'est la même chose.

— Comment c'est la même chose ?... Moi, je croyais qu'on devait toujours dire monsieur quand on parlait de quelqu'un.

— Ça dépend de qui on parle.

— Pourquoi est-ce qu'on ne le disait pas pour papa ?

— Parce que...

— Parce que... quoi?

— Dame ! vous avez bien entendu ce qu'ils ont dit, les gamins. Ils ont dit : « A bas l'assassin. »

L'enfant se révolta.

— Mais papa n'est pas un assassin !...

L'aînée des fillettes s'écria :

— Qu'est-ce que vous dites, vous?... Vous dites que notre père est un assassin? Vous mentez !...

— Qu'est-ce que vous en savez? dit la bonne.

— Je le sais.

— Qui vous l'a dit?

— C'est maman.

— Tiens, votre maman ne vous dira pas le contraire.

— Papa n'est pas un assassin.

— Pourquoi que tout le monde le dit?

— C'est faux.

— Mais non.

— Vous mentez !...

— Pas du tout, mam'zelle.

— Eh bien, c'est tout le monde qui ment.

— Ah ! ah ! ah !...

— Pourquoi riez-vous ?...

— Tout ça c'est des bêtises !... Faut pas raconter ça, mam'zelle ! Vous savez, ça ne prend pas !...

— Que dites-vous?...

— Je dis qu'il ne faut pas vous imaginer que je crois à tous ces boniments-là, moi !...

— C'est la vérité que je vous dis.

— Mais non !...

— Mais si !...

— Ah ! vous ne savez rien, mam'zelle, ça se voit bien. On vous a tout caché, naturellement...

— C'est ce qui vous trompe !...

— Madame n'est pas si bête d'avoir raconté toutes les histoires à ses enfants !... Vous pensez bien !...

— Nous savons tout !...

— Non, vous ne savez rien... Est-ce que vous savez ce que Benoit a dit au juge d'instruction ?

— Oui, je le sais.

— Qui vous l'a dit?

— Tout le monde en a parlé devant moi à la maison et Benoît est un méchant homme.

— Oui, oui !... il a dit la vérité!

— Ce n'est pas vrai.

— Mais si, mam'zelle. Faut pas croire tout ce que vous dit votre maman, vous savez!...

— Mais bien au contraire!... Je croirai bien plus ce que me dira ma mère que ce que vous me direz, vous!...

— Vous aurez tort. Moi, je dis la vérité, parce que tout le monde la connaît... Je dis comme tout le monde!... Bien sûr, vot'mère ne va pas s'amuser à vous faire croire que votre père est un assassin; mais ça n'empêche pas que c'est vrai et qu'il vaut mieux que vous le sachiez. C'est lui qui a tué la petite Mortureux et ce n'est personne d'autre, allez!... Ah! ben, y a assez de témoins pour le prouver!...

— Vous êtes une coquine!...

— Taisez-vous, gamine! Je vous instruis.

— C'est très mal ce que vous dites-là!...

— Il vaut mieux que vous le sachiez. Un peu plus tôt ou un peu plus tard... vous saurez tout, comme moi et vous ne m'en voudrez pas de vous l'avoir dit. Quand on a un père comme ça, mieux vaut apprendre tout de suite à le détester... Parce qu'il ne mérite pas que vous l'aimiez, allez!... S'il avait ce qu'il mérite, il y a longtemps qu'on lui aurait coupé le cou!...

— Oh! c'est trop fort!...

L'enfant fondit en larmes.

La bonne ricana.

— Est-elle bête! fit-elle. On lui apprend ce qu'elle a besoin de savoir et elle pleurniche!... Taisez-vous donc!...

— Vous êtes une méchante, une menteuse!... dit l'enfant en continuant à pleurer à chaudes larmes.

— Et vous, une petite bête, je vous le répète, dit la fille.

Et elle appela les plus jeunes fillettes:

— N'est-ce pas, leur dit-elle, que votre sœur est bête de pleurer parce qu'on lui dit la vérité?... Allons, petite, dis que c'est vrai et je te donnerai un bonbon.

Mais l'enfant détourna la tête.

— Non, dit-elle. Je ne veux pas... Pourquoi que vous faites pleurer ma sœur, méchante!...

La bonne haussa les épaules.

— Ah! dit-elle, elles sont aussi sottes l'une que l'autre!...

A ce moment, la porte s'ouvrit.

Mme Grenier parut.

Dans le feu de la discussion, on ne l'avait pas entendue monter.

Elle regarda autour d'elle.

Son aînée pleurait.

— Qu'y a-t-il? demanda-t-elle.

L'enfant sécha ses larmes.

— Oh! rien, maman, rien...

Mme Grenier se tourna vers la bonne:

— Qu'a-t-elle fait?... N'a-t-elle pas été sage?

La bonne répliqua:

— Je viens de la gronder.

— Qu'as-tu fait, mon enfant? dit Mme Grenier. Tu sais bien que je t'ai dit d'obéir à Marie quand je ne suis pas là.

L'enfant ne répondit pas.

Elle n'osait pas parler...

Elle avait peur de faire de la peine à sa mère.

Elle s'en alla.

Mme Grenier eut à ce moment à s'occuper de la plus jeune enfant et elle ne prêta pas attention au départ de sa fillette.

Au bout de quelques minutes, cependant, s'étonnant de ne pas la voir, elle l'appela.

L'enfant ne répondit pas.

— Où est-elle? demanda Mme Grenier.

La bonne répondit:

— Elle est peut-être descendue.

— Je vais la chercher. J'ai toujours peur...

La pauvre femme sortit de la pièce où elle se trouvait.

Derrière elle, la bonne haussa les épaules.

— Faut qu'elle coure après! murmura l'insolente domestique. Vrai! Faut bien qu'elle n'aie que ça à faire!...

Mme Grenier appela sa fille dans l'escalier.

La fillette répondit.

—Où es-tu? demanda Mme Grenier.

— Dans ma chambre.

— Que fais-tu?

— Rien, rien.

— C'est singulier, dit Mme Grenier.

Et elle monta.

Elle entra chez sa fille.

— Que fais-tu donc là, ma petite? demanda Mme Grenier. Est-ce que tu bouderais par hasard?

— Oh! non.

— Qu'as-tu donc?

L'enfant faisait de vains efforts pour retenir ses larmes qui roulaient le long de ses joues.

— Tu pleures encore?

L'enfant ne répondit pas.

Elle se jeta dans les bras de sa mère en sanglotant.

— Voyons, voyons, qu'est-ce que c'est? dit maternellement Mme Grenier en cherchant à consoler sa fillette... Réponds-moi?... Qu'as-tu?... Pourquoi t'es-tu fait gronder par Marie?...

L'enfant balbutia au milieu de ses larmes:

— C'est une méchante fille!

— Mais non!...

— Oh! si maman.

— Tu lui as désobéi?

— Non.

— Elle le dit cependant.

— Ce n'est pas vrai.

— Voyons, fillette, ne mens pas, si c'est vrai! Tu es trop grande pour cela. Dis-moi la vérité.

— Oh! non, maman.

— Pourquoi?

— Permets-moi de ne pas te le dire.

— Enfant que tu es!... Pourquoi refuses-tu de me répondre?... Dois-je donc le demander à Marie?...

— Non, laisse... Ne parle plus de cela!...

— Mais pourquoi donc, folle enfant?...

— Parce que je ne veux pas te le dire... Je ne veux pas... Ça te ferait de la peine!...

Mme Grenier se sentit tout émue.

Elle embrassa sa fille tendrement.

— Tu es une bonne petite fille, dit-elle, mais dis-moi néanmoins ce qu'il en est, j'aime mieux savoir.

— Oh! non, il vaut mieux que tu ne saches pas!...

Mme Grénier pensa:

— Qu'est-ce que cela veut dire?... Elle ne veut pas me parler parce qu'elle ne veut pas me faire de la peine?... D'habitude, quand elle a fait une sottise, elle l'avoue et s'en repent... Qu'est-ce donc?...

Elle voulut savoir.

Elle insista naturellement et l'enfant dut tout lui dire.

Dans un flot de larmes, elle avoua:

— Elle a dit du mal de papa!...

Mme Grenier pâlit.

— Que dis-tu, ma fille?

— Tu vois bien, ça te fait de la peine.

— Va, parle, ma chérie. J'aime mieux tout savoir... et s'il le faut je me débarrasserai de cette fille...

— Oh! oui, chasse-la! Il ne faut plus qu'elle soit dans la maison avec nous, je t'assure!...

— Qu'a-t-elle dit?

— Elle a dit que papa était...

— Un assassin?...

— Oui!...

— Ah! la misérable!...

— J'ai eu beau lui dire qu'elle mentait, que ce n'était pas vrai, elle m'a soutenu qu'elle disait la vérité et que tout le monde le savait bien!...

— La coquine!...

— Elle disait qu'il valait mieux que nous sachions tout de suite pour apprendre à ne pas aimer papa.

— La misérable! la misérable! balbutiait Mme Grenier.

Les larmes lui venaient aux yeux.

Elle pleura avec sa fille.

— Oui, ma chérie, lui dit-elle, tu as raison, tu as raison, ma chérie!... Non, ton père n'est pas un assassin et tous ceux qui osent le dire, tu peux leur crier qu'ils mentent, car personne n'a pu donner des preuves de ce qu'ils disent et

on a prouvé, au contraire, que ton père n'avait pu commettre l'abominable crime qu'on lui reproche !...

— Pauvre maman !

— Pauvre mignonne !...

— Tu pleures, tu vois !...

— J'y suis habituée, tu sais bien !...

— Ah ! je savais que je te ferais de la peine !... C'est bien pour cela que je ne voulais rien dire

— Chère petite !...

Elle serra sa fille dans ses bras, la baisa tendrement et, se levant, elle lui dit :

— Cette misérable ne restera pas une heure de plus ici. Je vais la chasser immédiatement !...

Elle sécha vivement ses yeux et descendit.

La fille était dans la cuisine.

Mme Grenier l'appela.

— Marie ! dit-elle.

— Madame ?

— Venez ici.

— Où cela ?

— A la salle à manger. J'ai à vous parler.

La fille comprit, au ton de Mme Grenier, que l'enfant avait dû lui raconter la scène qui venait d'avoir lieu avant qu'elle n'arrivât.

Elle murmura :

— Pouh ! Je vais recevoir un abatage !... Maudite gosse ! Elle me le paiera !...

Elle arriva, insolemment.

— Voilà, madame ? Qu'est-ce que c'est ?

Mme Grenier était restée debout.

— Qu'avez-vous dit à ma fille ?

— A laquelle, madame ?

— A l'aînée.

— Quand ça ?

— Tout à l'heure.

— Tout à l'heure ?

— Oui, quelques instants avant mon arrivée ?

— Rien, madame.

— Pourquoi pleurait-elle ?

— Je l'avais grondée.

— Qu'avait-elle fait ?

— Elle m'avait désobéi.

Mme Grenier ne put se contenir plus longtemps.

Elle s'écria :

— Vous êtes une menteuse !...

Elle apparaissait si terrible que la fille n'osa remuer.

— Vous mentez ! poursuivit Mme Grenier. Vous mentez !... Je vais vous dire, moi, quels propos vous lui avez tenus... Vous lui avez dit, à cette pauvre enfant innocente, que son père était un assassin !... Misérable que vous êtes !... Comment avez-vous osé ?...

— Je n'ai pas dit ça !...

— Vous mentez !...

— Je ne l'ai pas dit !...

— Quelle audace !...

Mme Grenier appela sa fille.

L'enfant accourut.

Devant la domestique, elle lui demanda :

— Est-il vrai que Marie n'ait pas tenu devant toi les propos que tu viens de me rapporter ?

L'enfant s'écria :

— Oh ! maman, comment peux-tu croire que je t'ai menti !...

Elle avait les larmes aux yeux.

La domestique comprit qu'elle ne pourrait soutenir plus longtemps son mensonge.

Elle vit que la situation était perdue...

Il n'y avait plus rien à faire pour rester dans la maison... On allait la mettre dehors...

Alors elle résolut d'être insolente, puisqu'elle ne pouvait plus rien espérer de Mme Grenier.

Elle releva la tête.

— Eh bien, oui, fit-elle, je l'ai dit, que Grenier était un assassin et c'est la vérité !..

— Faites votre paquet, dit Mme Grenier. Je ne veux pas que vous restiez une heure de plus chez moi.

— Je veux mes huit jours.

— Je me garderai bien de vous les donner. Vous allez filer, et vite, sans quoi, je fais prévenir les gendarmes.

— Payez-moi.

— Faites votre paquet, je vais faire votre compte.

— Et vous paierez les huit jours, vous savez.

— Soyez tranquille. Pour se débarrasser d'une femme comme vous, on paierait n'importe quoi !...

— Si vous croyez je tiens à rester chez vous !... Dans une maison d'assassin !... Ah ! non !...

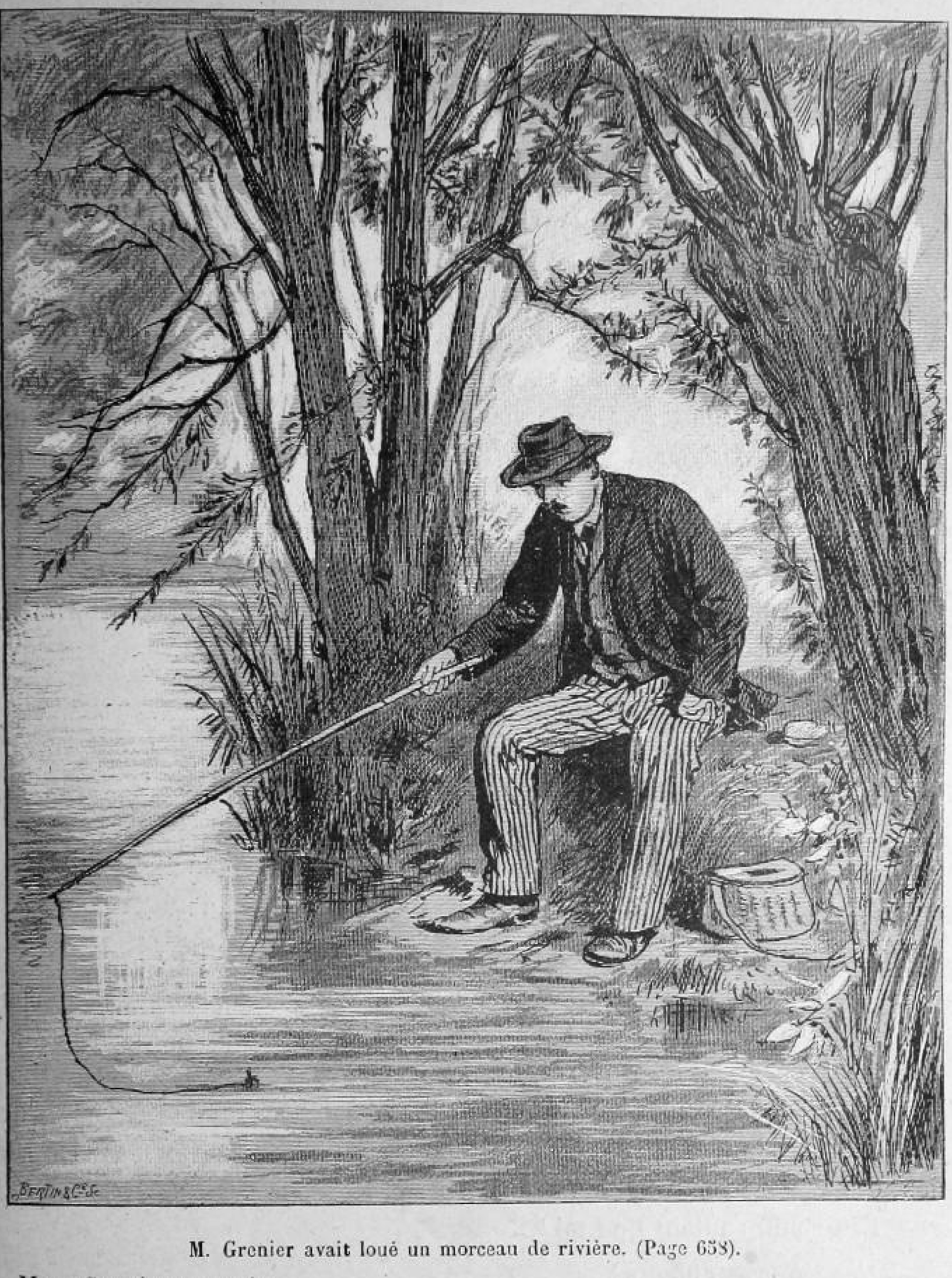

M. Grenier avait loué un morceau de rivière. (Page 658).

Mme Grenier se retira.

Sur le pas de la porte, elle se retourna et dit encore :

— Soyez prête dans une demi-heure. Sans cela...

Et elle ferma.

La fille, furieuse, alla faire son paquet.

Une heure après, elle quittait définitivement la maison de M. Grenier et elle s'empressait d'aller retrouver les commères du pays à qui elle fit toutes sortes de racontars, se disant ravie d'avoir quitté le service de *l'assassin* ; mais naturellement furieuse et blême de rage mal contenue.

* * *

Mme Grenier était désolée de voir la calomnie envahir jusqu'à son foyer.

M. Grenier était sorti quand arriva l'aventure que nous venons de raconter.

Quand il rentra vers cinq heures ainsi qu'il en avait l'habitude, car sa femme redoutant les attentats contre sa vie, le suppliait de ne jamais rentrer plus tard, la malheureuse femme vint à lui et lui raconta ce qui venait de se passer.

M. Grenier fit un geste désespéré.

— Je l'ai mise dehors, lui dit sa femme.

— Tu as bien fait!

— Quand en aurons-nous fini, mon Dieu, avec ces effroyables histoires!... Serons nous réduits à quitter encore ce pays?...

— Où aller?

— Que sais-je?...

— Il faut attendre!...

— J'admire ta patience.

— J'y suis réduit. Que veux-tu faire?... Voilà deux ans que nous attendons l'heure de la justice!...

— Viendra-t-elle jamais?...

— Il faut l'espérer!...

— Oh! oui... Je veux l'espérer, mon Dieu!... Sans cette espérance, nous n'aurions plus qu'à mourir tous les six... Que veux-tu que nos enfants deviennent avec cette épouvantable tare qui pèsera sur elles pendant toute leur vie!... Et tu es innocent, innocent!... C'est épouvantable!... Il y a des jours où je crois que je vais devenir folle en songeant que tu n'as rien fait, rien, et que nous sommes réduits à courber la tête sous les injures de la foule.

— J'en souffre autant que toi!...

— Nos pauvres enfants!...

— Pauvres petites!...

— Quelle existence auront-elles?...

— Espérons!...

— Oui... Espérons!... C'est beau de parler d'espoir; mais depuis deux ans, deux ans!... on aurait dû le retrouver, le véritable assassin... Mais rien, rien!...

— Le hasard le fera peut-être retrouver!...

— Le hasard?... Ah! ah!...

— Pourquoi non?

— Et s'il est mort, ce misérable?... S'il est mort?... Si jamais on ne le retrouve, jamais?...

M. Grenier eut un geste vague...

— Évidemment...

Jamais!...

Et pendant toute sa vie, on croirait que c'était lui qui avait réellement tué la pauvre Augustine...

Et la colère publique le poursuivrait toujours...

Ses enfants seraient toujours traitées de filles d'assassin...

Il faudrait qu'il accepte sans murmure d'être traité couramment d'assassin!...

Dans les journaux, dans la rue, tout le monde pourrait se le permettre, sans qu'il pût donner la preuve éclatante du contraire en s'écriant:

— Non, ce n'est pas moi!... ce n'est pas moi!...

Il ne pourrait même pas dire qu'on avait eu des soupçons sur un autre que lui...

Il y avait bien le chemineau...

— Ah! le chemineau!... le chemineau mystérieux que presque personne n'avait vu...

Le chemineau que M. Messner, l'adjoint de Dijon, et deux ou trois autres passants avaient rencontré et que tout le monde niait en s'en moquant.

Et l'espoir de M. Grenier tendait vers cet inconnu!...

Le chemineau!

Le retrouverait-on jamais, cet être fantastique qui avait passé et disparu comme une ombre?...

Tous les matins, le fameux *Bien Public*, dans ses délayages vides de deux cents lignes, insinuait:

« M. Grenier a-t-il des nouvelles du chemineau?... Vous savez bien, le fameux chemineau?... »

Ou bien:

« Si M. Grenier pouvait nous dire où nous pourrions voir son chemineau, il nous ferait plaisir. »

Pour peu, la feuille aurait inséré une annonce dans laquelle elle aurait dit:

« On demande un chemineau pour endosser le crime du Bois du Chêne.

« S'adresser au parquet de Dijon ou à M. Grenier, propriétaire à Saint-Jean-de-Losne... »

Cela eût rappelé l'affiche manuscrite qui fut placée à Lyon, à la gare de Perrache, après les recherches infructueuses de la police pour retrouver le criminel coupable de l'assassinat de Marie Rigottier, de sa domestique et de sa fille.

Cette affiche était ainsi conçue :

« Le ou les assassins de Marie Rigottier sont priés de passer à la Sûreté pour affaire qui les concerne. »

Mme Grenier, qui était très surexcitée, s'écria :

— Mais il est donc impossible de faire taire tous ces gens-là ?... Je ne peux pas le croire !...

— Nous l'avons essayé. Tu n'ignores pas que nous avons échoué lamentablement.

— Il faudrait continuer.

— Qui prendre ?

— N'importe qui !...

— C'est facile à dire; mais, si nous avons un nouvel échec, la situation sera pire.

— Cependant nous ne pouvons pas vivre ainsi, toujours !... C'est impossible !...

— Il faut bien nous y habituer.

— Ah ! non, par exemple !... Je ne veux pas être insultée toute ma vie, tu sais !... J'en ai assez !...

— Que veux-tu faire ?...

— Il faut que tu ailles à Paris.

— Qu'y ferai-je ?

— Tu verras en consultation tous les plus grands avocats et tu leur diras ce qu'il en est.

— Que veux-tu qu'ils me répondent ?

— Ils te donneront peut-être un bon conseil.

— Il n'y a rien à faire. Demange te l'a bien dit. Il faudrait avoir des témoins comme quoi nous avons été diffamés par telle ou telle personne. Or, tout le monde est contre nous. Si nous voulons prendre des témoins d'une injure quelconque, on prétendra que nous mentons...

— C'est désespérant !

— Sois patiente, ma pauvre femme !...

— Ah ! j'en ai usé de la patience depuis deux années !... Deux années !... Comme c'est long et comme c'est court, tout ensemble !... C'est long parce qu'il ne s'est pas passé un jour sans que nous ayons été abreuvés d'outrages et c'est court, hélas !... puisque, malgré tout, ces vingt-quatre mois n'ont pas suffi pour faire oublier l'affaire du bois du Chêne !...

— Encore un peu de temps; peut-être qu'on n'en parlera plus, peut-être qu'on oubliera !...

— Oublier !... Ces gens-là ?... Ah ! tu les connais bien peu !... Oui, on n'aurait rien dit si tu avais payé, payé, payé encore !... on se serait tu quelques

temps si tu avais acheté le silence de tous ceux qui aboient derrière toi !... C'est cela qu'on espérait et c'est cela que je n'ai pas voulu !... J'ai préféré souffrir plutôt que d'avouer une faute que tu n'avais pas commise, en te laissant fermer la bouche à tous ces gens-là en leur jetant quelques billets de banque qu'ils se seraient disputés... Car c'était un aveu, si tu avais fait cela !...

— Espère ! te dis-je. Ne vois-tu pas que je souffre autant que tu souffres toi-même !...

— Hélas !...

— Vois, mes cheveux sont blancs !...

— Nous sommes bien malheureux !...

— J'espère, moi !...

Mme Grenier reprit :

— Hier encore, je sortais avec nos enfants... Je les conduisais moi-même à l'école... Comme de coutume, nous avons été abominablement injuriées !... J'ai tenu tête à tous ces coquins !... Mais, rentrée ici, quelles souffrances !...

— Ma pauvre femme !... Tu ne m'avais pas parlé de cela?... Pourquoi ne me l'avais-tu pas dit?

— A quoi bon? Pourquoi augmenter encore tes chagrins? N'en as-tu pas assez toi-même?

— Hélas !... Mais, je te le répète, malgré mes chagrins, j'ai toujours au fond de moi la conviction que tout n'est pas encore fini... J'espère... Il me semble que je suis au milieu d'un rêve, au milieu d'un cauchemar affreux... J'attends impatiemment l'instant où je serai brusquement réveillé... l'instant où l'on viendra me dire : « respirez, le mauvais rêve est fini !... »

— Le Ciel t'entende !

* * *

La vie reprit, monotone.

De temps en temps, la malheureuse famille était encore obligée de se défendre contre la calomnie.

L'idée que M. Grenier était un assassin s'était profondément enracinée dans le public.

Les faux témoignages, les haineuses déclarations de ses ennemis rendaient cette conviction de jour en jour plus solide.

Les malheureux n'avaient presque plus d'amis.

Ils voyaient leur famille et les quelques personnes qui leur étaient restées attachées dans leur infortune... mais combien rares étaient ces personnes!...

M. Grenier, qui aimait tant la vie au grand air, ne pouvait plus guère sortir de chez lui.

A Saint-Jean-de-Losne, le pays est tout à fait différent de Champ-Rouge et de Plombières.

C'est la plaine...

Champ-Rouge, c'est la montagne...

Au lieu de son admirable propriété, de ses grands bois, de sa belle chasse, M. Grenier n'avait plus que les plates perspectives des rives de la Saône...

Plus de chasse...

Il avait vendu ses chiens, vendu sa voiture, son cheval...

A quoi cela lui eût-il servi?...

Sa voiture qui lui servait à Champ-Rouge pour aller à Dijon ne lui eût servi de rien à Saint-Jean-de-Losne, puisqu'il ne pouvait plus mettre les pieds à Dijon...

Car la ville lui était interdite...

Quand il y allait, il devait se cacher, comme l'eût fait un malfaiteur.

Si par hasard il s'y risquait, c'étaient aussitôt des attroupements qui se formaient derrière lui...

Et on criait...

Et on l'insultait...

Que faire à Dijon dans de pareilles conditions?...

L'ennui rongeait le malheureux...

Il ne pouvait s'éloigner de sa maison, parce qu'on redoutait toujours pour lui un coup de main de la part de l'un ou de l'autre de ses ennemis...

Il n'avait aucune occupation et n'en pouvait guère avoir dans cette petite ville morne...

Levé tôt, il se couchait à sept heures du soir...

Tout ce qu'il pouvait faire dans la journée, c'était d'aller à la pêche quand la pêche était ouverte...

Il avait loué un morceau de rivière et s'amusait à y pêcher pendant de longues heures...

Et pendant ces longues heures, son esprit allait toujours vers les mêmes pensées :

Pourquoi l'avait-on accusé?

Par quelle fatalité l'opinion l'avait-elle ainsi poursuivi?

Pourquoi ce déchainement contre lui?

Pourquoi lui avoir gardé rancune, malgré l'ordonnance de non-lieu prononcée en sa faveur?

Pourquoi ces haines?

Pourquoi ces colères?

Pourquoi ce soulèvement de gens auxquels n'avait jamais rien fait, de gens qu'il ne connaissait même pas, des gens qui, même, ne l'avaient jamais vu?...

Pourquoi tout cela?...

Et le chemineau?...

Où était-il, le chemineau?...

Où avait-il passé?

Comment avait-il pu échapper à la justice?

Le retrouverait-on jamais? Saurait-on jamais qui il était?...

C'est à ces pensées obsédantes que le malheureux occupait son temps...

Un matin qu'il dormait, il rêva des choses affreuses...

Il rêvait qu'on le reprenait, qu'on l'emprisonnait encore une fois et qu'on le jugeait...

On le jugeait...

Il voyait tout...

La cour d'assises, les témoins, les juges...

Et lui était là...

Il était assis entre des gendarmes.

Il se voyait...

L'audience suivait son cours...

Toutes les têtes qu'il avait entrevues au cours de cette effroyable aventure, il les voyait...

Il voyait le père Mortureux, il voyait sa femme...

Il voyait Rouard, Benoît, Rocher... Marie Gévelot...

Il voyait les Gaumard!

Et tous ces gens-là s'avançaient à la barre.

Ils levaient la main...

Tous disaient:

— Je le jure!...

Et ils parlaient...

Ils parlaient longtemps...

M. Grenier voyait les juges qui écoutaient...

Et tout le monde parlait contre lui.

Des mains se tendaient vers lui.

Les visages se tournaient vers son banc.

Et il entendait:

— L'assassin, c'est lui!...

— C'est lui qui a tué Augustine !

Et on prêtait serment.

Rouard vint et dit :

— Je l'ai vu !...

Sur un mot du président, le témoin ajouta :

— Oui, je le jure !...

C'en était trop !...

M. Grenier fit un mouvement pour s'élancer...

Il ne put pas...

Il lui sembla qu'il était attaché...

Il voulut crier...

Sa voix s'arrêta dans sa gorge...

Tous les témoins défilèrent...

M. Grenier attendait avec anxiété l'arrivée de ses parents, de ses amis pour entendre une bonne parole...

Rien !...

Il attendit l'arrivée de Warmé...

Le garde ne vint pas.

Alors il voulut crier...

Mais, une fois encore, sa voix s'arrêta dans sa gorge..

Warmé ne viendrait pas !...

On n'avait entendu que les témoins à charge !...

Mais alors, il était perdu ?...

Perdu !...

En effet !

Il entendit distinctement le président demander :

— Grenier... n'avez-vous rien à ajouter ?...

Rien à ajouter ?...

Ah ! il en avait au contraire, des choses à ajouter !...

Tous ces gens là mentaient !...

Tous ces gens-là faisaient de faux témoignages !...

Voilà ce qu'il eût voulu crier !...

Mais il ne pouvait pas !...

Il voulut faire des gestes...

Impossible !...

Il était paralysé !

Une sueur froide l'envahit...

Mais on n'attendit pas davantage.

Le président eut un geste.

Les gardes se levèrent...

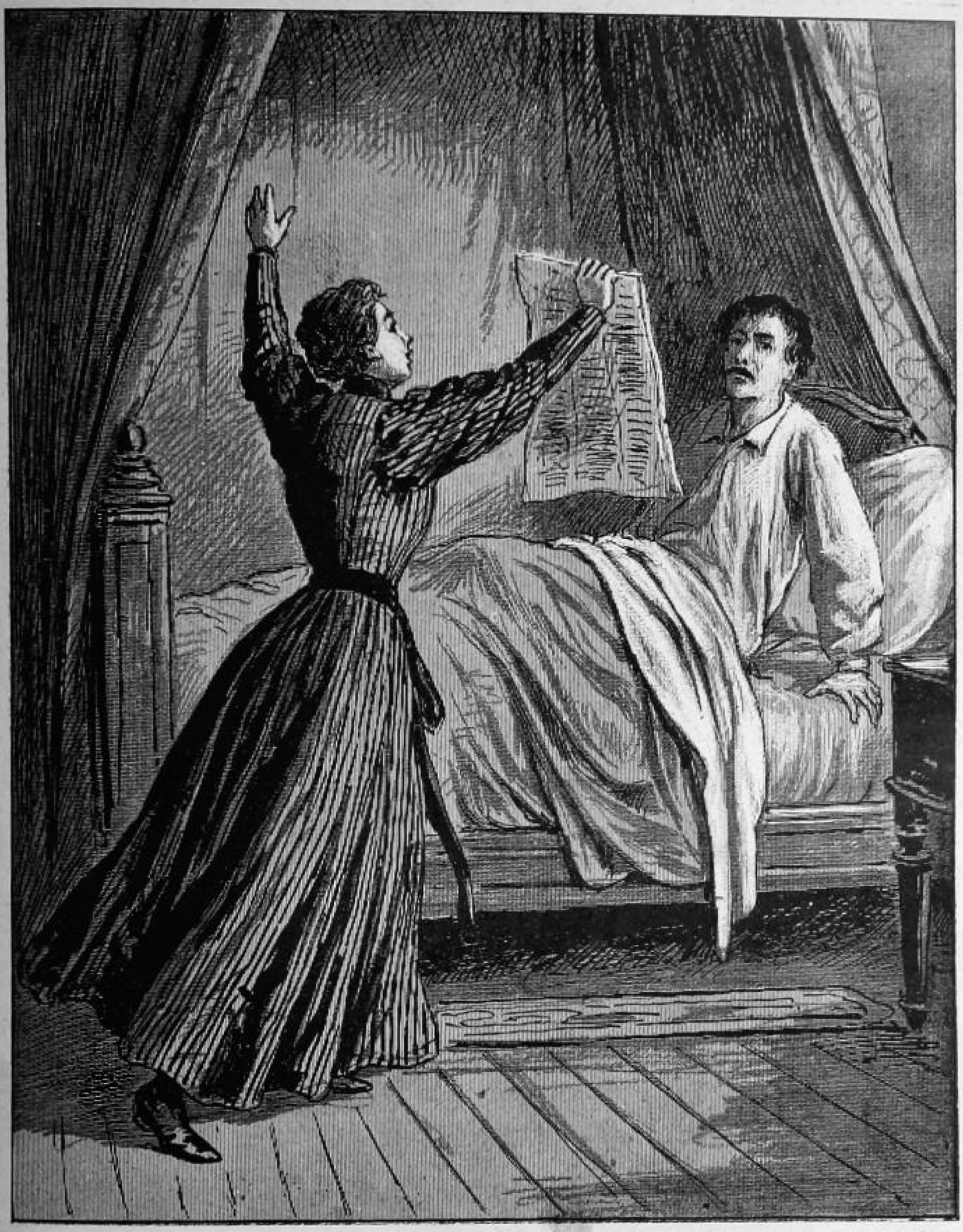

« On vient d'arrêter l'assassin! » (Page 663.)

Tandis que le président disparaissait derrière les douze jurés, lui, on l'emmenait de la salle...

Un temps très court s'écoula...

M. Grenier se vit ramener dans la grande salle.

Tout le monde était debout.

Le président tenait un papier á la main.

Il le lut...

M. Grenier comprit :

— Condamné à mort !...

La mort !....

Quel effroi !....

Alors, il se raidit affreusement, ouvrit la bouche toute grande et fit des efforts surhumains pour parler.

Mais nul ne l'entendait !

Et lui, il comprenait que ses hurlements se faisaient à *voix basse*, en dedans de lui !....

Il comprenait qu'on ne l'entendait pas !...

Et, désespéré, il criait quand même, s'entendant seul:

— Je suis innocent !....

— Je suis innocent !....

— Je suis innocent !....

On le saisit.

On l'emmena.

Le décor subitement changea.

Ce fut la nuit noire....

La nuit d'une cellule...

Des hommes étaient auprès de lui...

On lui disait:

— Vous allez mourir....

Mourir ?....

Pourquoi mourir ?....

Puisqu'il était innocent, on n'avait pas le droit de le tuer ? On ne pouvait pas !....

Il le cria !....

On ne répondit rien.

Deux hommes le saisirent....

Il se débattit....

On l'attacha....

Et tout à coup, devant lui, une effroyable vision se produisit...

Il se voyait....

Il sortait de la prison...

Deux hommes le soutenaient...

Il marchait... et devant lui, dans le rose des lueurs matinales, l'affreuse machine de meurtre se dressait...

La guillotine !...

Alors dans un effort suprême, il put crier...

Il put crier !...

Il sentit qu'il criait et qu'on entendait ses cris :

— Je suis innocent ! je suis innocent !... disait-il...

Et il vit un grand trouble sur le visage de ceux qui l'entouraient...

Ils se regardaient...

Tout à coup, la foule s'ouvrit... les gendarmes s'écartèrent et une femme échevelée apparaissait...

M. Grenier la reconnut...

C'était sa femme !...

Elle tenait un journal à la main, elle le brandissait devant les aides du bourreau !...

Elle criait :

— Il est innocent ! il est innocent !... Laissez-le ! ne le tuez pas !... On vient d'arrêter l'assassin !...

L'émotion fut si vive que M. Grenier se réveilla...

Il se réveilla et se dressa sur son lit...

Mais le rêve continuait...

Sa femme était devant lui !...

Elle tenait un journal à la main !...

Elle le brandissait !...

Elle criait :

— Innocent ! innocent !... Regarde, on vient d'arrêter l'assassin !... Regarde !...

M. Grenier resta hébété.

Sa femme, comme folle, lui tendit la feuille.

— Mais regarde donc !...

Il se frotta les yeux.

— Regarde !...

— Qu'est-ce ? dit-il enfin.

— On vient d'arrêter l'assassin, malheureux que tu es !...

— Lequel ?

— L'assassin du bois du Chêne.

— L'assassin du bois du Chêne ?...

— Oui... Lis... Regarde !...

— Ah !...

M. Grenier se dressa...

Mais l'émotion était trop forte, il tomba évanoui !...

XXIII

COUP DE THÉATRE.

Mme Grenier s'empressa auprès de son mari.

Elle appela.

— Au secours ! au secours !...

On accourut.

On prodigua des soins au malheureux qui resta évanoui pendant plusieurs minutes.

Enfin il revint à lui.

Son premier mot fut :

— Le journal ! Vite ! vite !...

Mme Grenier s'interposa :

— Mon cher mari, lui dit-elle, attends un instant, je t'en prie.. Tu n'es pas assez remis...

— Si, si...

— Je t'en supplie...

— C'est moi qui t'en prie, ma chère femme, ne me fais pas attendre plus longtemps ce bonheur...

— Eh bien, je te dirai tout... Tu liras le journal toi-même, tout à l'heure, n'est-ce pas ?...

— Parle vite alors. Qui est-ce ?

— Le chemineau !...

— Le chemineau ?...

— Oui !...

— Ah ! mon Dieu, mon Dieu !... Les juges avaient donc raison !... ils avaient raison !...

— Oui ! ils ont été perspicaces !...

— Ah ! les braves gens !...

— Et les autres, quels coquins !...

— Le nom du chemineau ?...

— Vacher.

— Qui est-il?... d'où sort-il?...

— Tu liras tout cela dans le journal.

— Ah! quelle joie! quelle joie!... Mes enfants, venez vers moi, je vous en prie, venez que je vous embrasse!...

Les enfants se jetèrent dans les bras.

Le pauvre homme les serra contre son cœur.

Il pleurait.

Il dit à son aînée :

— Tu vois bien, ma chère enfant, que cette coquine de Marie te mentait l'autre jour!...

L'enfant s'écria :

— Oh! papa, crois-tu que j'en aie jamais douté!...

— Chères enfants!... Comme je vous aime toutes et comme je suis heureux, heureux, mon Dieu!... De ma vie, je n'ai ressenti une joie pareille!...

Après les premières étreintes, M. Grenier, impatient de voir le récit du journal, pria sa femme de le lui donner.

Mme Grenier le parcourait encore.

— Je suis si émue, dit-elle, que je n'arrive pas à lire... Les lettres sautent devant mes yeux.

— Donne, dit M. Grenier.

— Tiens, essaye de lire.

M. Grenier saisit le journal.

Ses mains tremblaient si fort qu'il lui fut également impossible de lire la bienheureuse nouvelle.

Heureusement un ami était là.

On le pria de faire la lecture.

Il y consentit volontiers.

Toute la famille était suspendue à ses lèvres.

Il commença.

Mais M. Grenier l'interrompit.

— Quel est ce journal? demanda-t-il.

— C'est le *Lyon Républicain.*

Alors M. Grenier dit à sa femme.

— Je veux m'y abonner. Le premier journal qui m'annonce cette bonne nouvelle!... qui délivre ma vie de l'effroyable cauchemar qui la troublait mérite bien cela... Et gardez-moi le numéro. Maintenant, vous pouvez lire.

L'ami reprit donc sa lecture.

Voici l'article du journal, article très documenté qui a servi de base à tous les articles qui furent faits le lendemain, sur l'affaire Vacher, dans les journaux du monde entier.

En effet, le *Lyon Républicain* est un des journaux les mieux renseignés de France.

Son correspondant à Belley, M. Fabry, lui avait adressé, avant tout le monde, les détails sensationnels que nous prenons la liberté de remettre sous les yeux de nos lecteurs, à cause des circonstances particulières qui nous le permettent, puisque ce fut cet article qui passa sous les yeux de M. Grenier et de sa famille.

LE TUEUR DE BERGERS

ARRESTATION DE L'ASSASSIN.
LES AVEUX. — HUIT ASSASSINATS EN TROIS ANS.

« Lorsqu'eut lieu, au mois de juin dernier, l'assassinat d'un jeune berger de Courzieu-la-Giraudière, près de Lyon, l'opinion publique fut vivement impressionnée par ce nouveau crime suivant à quelques mois d'intervalle d'autres assassinats commis dans la région lyonnaise, sur des jeunes enfants, des bergers ou des bergères, et où on reconnaissait toujours la même façon d'opérer de l'assassin.

« M. Émile Fourquet, nouvellement nommé juge d'instruction près le tribunal de Belley, fut frappé, dès le mois de juillet, de la coïncidence qui existait entre les renseignements donnés à la suite de l'enquête du crime de Courzieu sur le signalement de l'assassin présumé, aperçu par plusieurs personnes et ceux qui avaient été fournis au parquet de Belley sur le rôdeur vu à Benonces, le jour de l'assassinat du jeune berger Victor Portalier.

« Ce magistrat résolut, dès lors, de mettre la main sur ce monomane tueur de bergers qui semait la terreur dans les départements du bassin du Rhône et, s'entourant de tous les renseignements, de tous les détails qui se rapportent aux crimes commis sur des enfants depuis quelques années il acquit la conviction que tous ces assassinats étaient accomplis par le même individu.

« Une commission rogatoire fut adressée le 10 juillet par M. Fourquet à tous les parquets de l'est, du centre, du sud et du midi. Elle amena le transfèrement à Belley de trois rôdeurs dont le signalement répondait approximativement à celui du tueur de bergers.

« Après confrontation avec les habitants de Benonces, ils furent relâchés et le coupable échappait toujours à la justice.

« Il y a un mois à peine, M. Garcin, juge d'instruction à Tournon (Ardèche), frappé de la ressemblance qui existait entre le signalement relaté dans la commission rogatoire de Belley et les traits d'un individu que le tribunal de Tournon venait de condamner pour outrages publics à la pudeur, avisa son collègue M. Fourquet et l'individu fut transféré à Belley.

« En route, aux portes de Lyon, l'inculpé, profitant d'un moment où il n'était pas surveillé par les gendarmes qui le conduisaient, se précipita par la portière du wagon et il se serait infailliblement tué si un des gendarmes ne l'avait retenu par le pied pendant que l'autre faisait arrêter le train au moyen du signal d'alarme. Ce fait de vouloir se soustraire à la justice, les conditions dans lesquelles cet individu avait été arrêté dans la commune de Champis (Ardèche), au moment où il voulait violenter une femme dans le bois et de plus la ressemblance frappante avec le signalement connu de l'assassin de Benonces, Courzieu et autres lieux confirmèrent le magistrat instructeur dans l'intention qu'il avait de le confronter avec les témoins de Benonces.

« Ces derniers, après examen, furent très affirmatifs et déclarèrent reconnaître le rôdeur qui avait été aperçu à Benonces la veille et le jour de l'assassinat de Victor Portalier.

« Un peu démonté par l'affirmation des témoins, le prisonnier continuait à nier.

« Ce n'est qu'avant-hier que, pressé de questions, il a fini par entrer dans la voie des aveux.

L'ASSASSIN.

« Il se nomme Joseph Vacher, né à Beaufort, canton de Roybon (Isère), le 16 novembre 1869, d'une famille de cultivateurs aisés. Ainsi que le dépeint son signalement, le même donné après tous les crimes commis et que nous énumérons plus loin, Vacher est maigre ; ses joues sont creuses, son visage est pâle, avec des plaques jaunâtres ; ses traits sont tirés, et il paraît souffreteux.

« La lèvre supérieure est levée, elle se tord à droite et la bouche grimace lorsqu'il parle. Une cicatrice intéresse verticalement la lèvre inférieure et la lèvre supérieure à droite. Tout le blanc de l'œil droit est sanguinolent et le bord de la paupière inférieure de cet œil est dépourvu de cils et légèrement rongé. Le regard impressionne désagréablement.

« Vacher est de taille moyenne, les cheveux noirs, la barbe inculte et rare sur les joues. Élevé jusqu'à l'âge de 18 ans chez les pères maristes de Saint-Genis-Laval, Vacher, en quittant cet établissement, travailla comme ouvrier papetier à Lyon, jusqu'au jour de son incorporation au 60e de ligne, à Besançon, le 15 novembre 1890. Sa conduite fut bonne : sous-officier après deux ans de service, Vacher fit la connaissance d'une jeune fille de Beaune. Des cadeaux avaient été donnés, les accords étaient faits lorsque tout à coup la fiancée reprit sa parole et déclara qu'elle ne voulait plus de lui.

« Très affecté par ce refus, Vacher essaya de tuer la jeune fille en lui tirant quatre coups de revolver qui ne l'atteignirent pas, et se logea lui-même, d'après son dire, deux balles dans la tête, qui purent être extraites. Réformé après cet exploit, il est interné à l'asile des aliénés de Dôle. Pendant son transfert, il tente, comme dernièrement à Lyon, de s'évader en se jetant par la portière d'un wagon. Il quitte l'asile de Dôle le 21 décembre 1894, pour entrer à l'asile des aliénés de Saint-Robert (Isère), d'où il sort définitivement le 1er avril 1894.

« C'est alors que commence sa vie errante et qu'il commet bientôt son premier crime. Parcourant la France, du Dauphiné dans le Midi, du Midi à Paris pour revenir dans la région lyonnaise, Vacher rôde de ferme en ferme, mendiant du pain et du lait, s'offrant comme berger, et travaillant quelquefois. Au cours de ses périgrinations, il s'acharne spécialement sur les jeunes bergers et bergères qu'il trouve seuls aux champs, les tue, les mutile, les souille et, sans être jamais inquiété, mène cette existence criminelle pendant trois ans.

« Il récolte deux condamnations seulement, une à un mois de prison pour vagabondage infligée par le tribunal de Beaugé (Maine-et-Loire) le 9 mars 1896, l'autre à trois mois de prison par le tribunal de Tournon pour tentative de viol, sur une femme de Champis qui doit d'avoir eu la vie sauve à l'arrivée de son mari.

« Vacher ne jouit pas de ses facultés mentales et ceux qui l'on laissé sortir de l'asile d'aliénés ont assumé une lourde responsabilité ; il se dit désigné par Dieu pour faire des victimes et se prétend irresponsable.

Quand cela me prend, dit-il au juge d'instruction, il faut que je tue, et j'éprouve ensuite un grand soulagement. Je ne recherche pas mes victimes, tant pis pour elles lorsque le hasard les amène devant moi. Evidemment, ajoute-t-il, Dieu me protège, puisque je n'avais jamais été pincé.

« Il est atteint de la folie érotique et, sans être incohérent, parle par aphorismes.

« En tête de toutes les lettres qu'il écrit à ses parents ou aux magistrats se trouvent les mots : Dieu, Droit, Devoir.

« Ah ! le bandit !... on le tient enfin !... » (Page 673.)

« Il reconnait avoir commis les crimes dont on l'accuse et semble désireux de voir son nom et son histoire étalés dans les journaux. Il a promis au juge de nouvelles divulgations.

SES CRIMES.

« Voici, par ordre de dates les crimes qui auraient été commis par Vacher, tous restés impunis et qui dénotent la même audace, la même férocité, la même façon de tuer.

« Après tous ces crimes, on signale la présence d'un vagabond dont le signalement correspond à celui de Vacher.

1° Louise Marcel, 13 ans, habitant à la Vaquière, arrondissement de Draguignan (Var), est trouvée assassinée le 20 novembre 1894 dans un bois.

Le crime à eu lieu à midi, alors que l'enfant revenait de chercher un petit chien dans un hameau voisin. On constate au cou une vaste plaie transversale et béante, à la poitrine une énorme plaie va d'une aisselle à l'autre et du cou à l'estomac. Les deux seins sont coupés et détachés, le sein droit renversé et replacé sur la plaie. On n'a pas pu savoir s'il y avait eu viol.

En quittant l'asile de Saint-Robert, Vacher se dirigea sur Menton pour aller voir une de ses sœurs. Il passa donc dans le Var.

2e Augustine Mortureux, 17 ans, est assassinée le 12 mai 1895, à 10 heures du matin, sur le bord de la route nationale à Etaules, près Dijon. Blessures au cou. L'assassin avait cherché à la violer ;

3e La veuve Morand, âgée de 65 ans, est assassinée le 24 août 1895, à 7 heures du matin, dans sa maison isolée à Saint-Ours (Savoie). La gorge est ouverte d'une large et profonde blessure. L'assassin a violé sa victime ;

4e Victor Portalier, âgé de 16 ans, berger à Benonces (Ain), est assassiné en plein champ, le 31 août 1895. Vaste plaie au cou, thorax sectionné, les parties sexuelles enlevées et le ventre ouvert ;

5e Pierre Massot-Pellet, âgé de 14 ans, berger à Saint-Etienne-de-Boulogne (Ardèche), assassiné dans un sentier près de la bergerie, située en pleine montagne le 29 septembre 1895. Blessures au cou, mutilé aussi comme Portalier ;

6e Marie Moussier, femme Horut, âgée de 19 ans, mariée depuis quelques mois, est assassinée à Cusset (Allier), le 10 septembre 1896, dans un champ où elle gardait ses bœufs. Carotide tranchée et viol ; forte morsure au nez, habits hachés ;

7e Rosine Rodier, âgée de 14 ans, est assassinée le 1er octobre 1896 à La Varenne Saint-Honorat (Haute-Loire), dans un champ situé à quatre cents mètres du village, à huit heures du matin, gardant le bétail ;

Cou coupé jusqu'à la colonne vertébrale, éventration, les parties sexuelles sectionnées.

8e Pierre Laurent, âgé de 14 ans, berger à Courzieu-la-Giraudière, près Lyon, est assassiné dans la nuit du 18 au 19 juin 1897, dans des circonstances que le *Lyon Républicain* a rapportées. Il y eut là encore blessures au cou, parties sexuelles mutilées, etc. »

« Voilà, résumés à grands traits, les crimes du fou assassin Vacher.

« Interrogé sur les moyens qu'il employait pour faire disparaître les traces de sang, cet ignoble personnage répond qu'il se lavait aux ruisseaux et se débarrassait de ses vêtements maculés qu'il remplaçait par ceux qu'on lui donnait. Cette affaire, appelée à avoir un grand retentissement, aura eu une solution grâce à la clairvoyance, à la sagacité de M. le juge d'instruction

Fourquet, qui a su centraliser tous les renseignements relatifs à ces abominables crimes et en tirer profit dans le plus grand intérêt de la justice et de la sécurité publique.

« Nous donnerons d'autres renseignements sur cette affaire dès que Vacher continuera ses révélations. »

*
* *

La lecture de cet article avait provoqué chez toute la famille un sentiment d'horreur contre l'abominable assassin.

M. Grenier était fou de joie à l'idée qu'il n'allait plus être soupçonné du crime épouvantable dont Vacher était décidément reconnu l'auteur.

Il s'écria :

— Maintenant, j'ai la preuve de mon innocence !... Personne ne peut plus me soupçonner !... Ah ! quelle joie !... Je veux aller montrer cet article partout... Vite, dépêchons-nous.

Il n'était pas habillé.

Il voulait néanmoins partir de suite.

Il voulait courir chez tous ceux qu'il connaissait, courir dans les rues de la ville et montrer à tout le monde le papier qui le sauvait.

Innocent !...

Il était innocent !...

Il voulait le crier partout.

Il voulait le dire à tout passant, sur les routes ; il voulait partir pour Dijon, entrer dans les boutiques, dans les cafés et crier partout, dans son délire joyeux qu'on ne devait plus l'accuser puisque ce n'était pas lui qui avait commis le crime, puisque ce n'était pas lui, qu'il en avait la preuve et qu'un autre s'en accusait en donnant de tels détails qu'il était impossible de ne pas le croire.

On le calma.

On parvint à le retenir.

— Habille-toi vite, lui dit sa femme, nous partirons ensemble ensuite. Hâte-toi !...

M. Grenier obéit.

Mais il était tout tremblant.

On dut l'aider à se vêtir.

Quand il fut prêt, il partit avec sa femme.

Sur le quai, il rencontra un homme et lui cria :

— Avez-vous lu les journaux ?

L'autre fit :

— Non.

— Lisez-les ! lisez-les, mon ami. Est-ce que vous me connaissez, dites-moi?... Regardez-moi bien.

— Oui, fit l'autre, je vous connais. Vous êtes Grenier.

— C'est cela. Je suis celui qu'on accusait d'avoir tué la petite Augustine Mortureux.

— Oui.

— Eh bien, je suis innocent.

— Ah !

— Lisez les journaux... Lisez-les... Voulez-vous que je vous en donne un... L'assassin, c'est un chemineau !... Il s'appelle Vacher, il a fait une dizaine de crimes !...

— On l'a arrêté ?

— Oui.

— Tant mieux. Compliments pour vous.

M. Grenier partit, courant plutôt qu'il ne marchait.

Il alla partout, racontant à tout le monde que l'assassin du bois du Chêne était arrêté.

XXIV

ON DOUTE ENCORE.

La nouvelle était connue.

Elle était connue de tout Etaules, de tout Dijon, de tout Saint-Jean-de-Losne, comme de toute la Bourgogne, comme de toute la région du Sud-Est...

Des dépêches l'avaient transmise à Paris, déjà des articles se préparaient, des reporters partaient pour Belley en toute hâte afin d'y voir le monstre, ou d'avoir, tout au moins le récit de ses extravagantes aventures.

A Saint-Jean-de-Losne, la nouvelle circulait depuis deux heures déjà...

Expliquons d'abord de quelle façon Mme Grenier en eut communication.

Car ce n'était pas elle qui avait lu spontanément le journal dont nous avons parle.

Elle lisait peu les journaux et si elle les lisait, c'était le soir, après qu'elle avait terminé les travaux que nécessitait son ménage.

Celui qui avait apporté la bonne nouvelle était un ami du brigadier de gendarmerie.

* * *

C'était le brigadier de la gendarmerie de Losne qui avait envoyé cet homme à M. Grenier.

Il lisait son journal au coin de son feu, quand il tomba sur le récit que nos lecteurs ont lu plus haut.

Il le lut avec attention.

Le récit des crimes intéresse toujours les gendarmes.

Le brigadier lisait donc avec beaucoup d'attention l'article du *Lyon Républicain*, quand il tomba sur le crime du bois du Chêne.

Il resta stupéfait.

Lui aussi croyait à la culpabilité de M. Grenier...

On l'avait tant dit... Il y avait tant de témoins qui affirmaient la culpabilité du malheureux, que le brigadier pensait comme tout le monde, en Bourgogne.

Il s'écria :

— Tout de même, voilà quelque chose qui va faire plaisir à M. Grenier, pour sûr!...

Les gendarmes, autour de lui, demandèrent :

— Qu'est-ce que c'est, brigadier?

— Ce n'est pas lui qui a tué la petite Mortureux!...

— Vrai?

— En voilà la preuve!...

— Qui est-ce?

— C'est le chemineau!...

— Le chemineau?...

— Oui!... le fameux chemineau du procureur de la République!... Ah! le bandit, on le tient enfin!...

— Où l'a-t-on arrêté?

— Près de Privas. On vient de le conduire à Belley, et il a tué plus de dix personnes!...

— Ah! le brigand!...

— Il a tout avoué!...

— Et il avoue le crime du Chêne?

— Oui!

— Il faut aller dire ça à M. Grenier.

— Bien sûr!...

— Voilà un homme à qui ça va faire plaisir, comme vous le disiez si bien, brigadier!...

— Ah! je vous crois.

— Faut-il y aller?

— J'irais bien moi-même. Seulement... voilà... pour le prestige de l'uniforme, je ne peux pas...

— Pourquoi, brigadier?

— Vous ne comprenez donc pas?... Ça n'est pas officiel, ça!... C'est dans les gazettes; mais ça ne veut pas dire que ça soit vrai, comprenez-vous, gendarme?

— Oui, brigadier.

— Or, si c'est pas vrai, ça nous compromet d'aller lui dire ça, à cet homme. Et puis, quoi, il a été en prison!... Il y a des collègues à nous qui l'y ont mené. Nous ne pouvons pas faire ça, gendarme, nous ne pouvons pas.

— Brigadier, vous avez raison.

— Mais on peut le lui faire savoir.

— Ça se pourrait, oui.

— Allez chercher Claude.

Claude c'était un voisin.

On alla le chercher.

— Claude, lui dit le brigadier, allez vite porter ce journal à M. Grenier. On dit qu'on a arrêté l'assassin du bois du Chêne. Courez, courez vite.

Claude partit en courant.

Il arriva chez M. Grenier et ne trouva que sa femme.

M. Grenier était encore couché, en effet.

Claude dit tout d'un trait le motif de sa présence.

C'est alors que Mme Grenier, folle de joie, courut à la chambre de son mari et le réveilla en criant:

— On vient d'arrêter l'assassin!...

On sait le reste.

* * *

Cependant, la plus vive émotion régnait dans toute la région.

Partout on avait lu les journaux.

Partout on savait qu'un homme s'accusait du crime du bois du Chêne, au milieu d'une grande quantité d'autres.

La stupeur fut énorme.

On était tellement persuadé de la culpabilité de M. Grenier que cette nouvelle paraissait incroyable,

On en causait partout.

On s'abordait en se demandant :

— Avez-vous lu?...

— L'histoire de Vacher?

— Oui.

— Qu'en pensez-vous?

— Faut voir.

— Il se prétend l'assassin d'Augustine Mortureux.

— Il doit être fou.

— Tout le monde le dit.

— C'est problable qu'il doit l'être. Est-ce qu'on commet comme ça dix assassinats de suite!...

— Il est fou, sûrement.

— Et ses prétendus crimes, ça doit être des contes...

— Des contes à dormir debout.

— On saura ça bientôt.

— Oui. Le parquet va vérifier.

— Naturellement.

— Au fond, je vous avouerai que je n'en crois pas un mot de toutes ces histoires, pas un mot!...

— Je suis bien comme vous.

— Dix crimes, allons donc!..,

— Est-ce que ça se peut!...

— Avec la police!...

— Avec la gendarmerie!...

— Allons donc!...

— Grenier doit rire dans sa moustache.

— Parbleu!

— Ça ne durera pas!...

— Bien sûr!... Ça ne peut pas durer. Demain les journaux nous diront que ce Vacher est fou à lier.

— Je m'y attends bien.

— On en arrête tous les jours des hommes comme ça!...

— Moi, j'en ai vu arrêter un qui se disait président de la République. Rien que ça!...

— J'en ai connu un aussi.

— Tout le monde en a connu!

— Le mien se disait pape.

— C'est très drôle.

— Vous verrez, ce sera le même coup pour Vacher.

— Ça ne fait de doute pour personne.

— Assurément.

— Et au fond, c'est bien Grenier qui est l'assassin.

— Parbleu!...

— C'est tellement prouvé!...

— Il est impossible qu'il en soit autrement!

— Attendons les journaux de démain.

— Il n'y a que ça à faire.

— On saura les dernières nouvelles... Je vous cache pas que je suis très impatient de savoir à quoi m'en tenir.

— Et moi donc!...

En effet, le mouvement de curiosité était immense.

Jamais depuis le début de cette terrible affaire du bois du Chêne on n'avait vu pareille émotion.

Il y avait de quoi, d'ailleurs...

La population sentait qu'elle avait peut-être commis une indignité monstrueuse en poursuivant cet homme...

Cependant, l'immense majorité croyait toujours à la culpabilité de M. Grenier.

L'histoire Vacher paraissait invraisemblable.

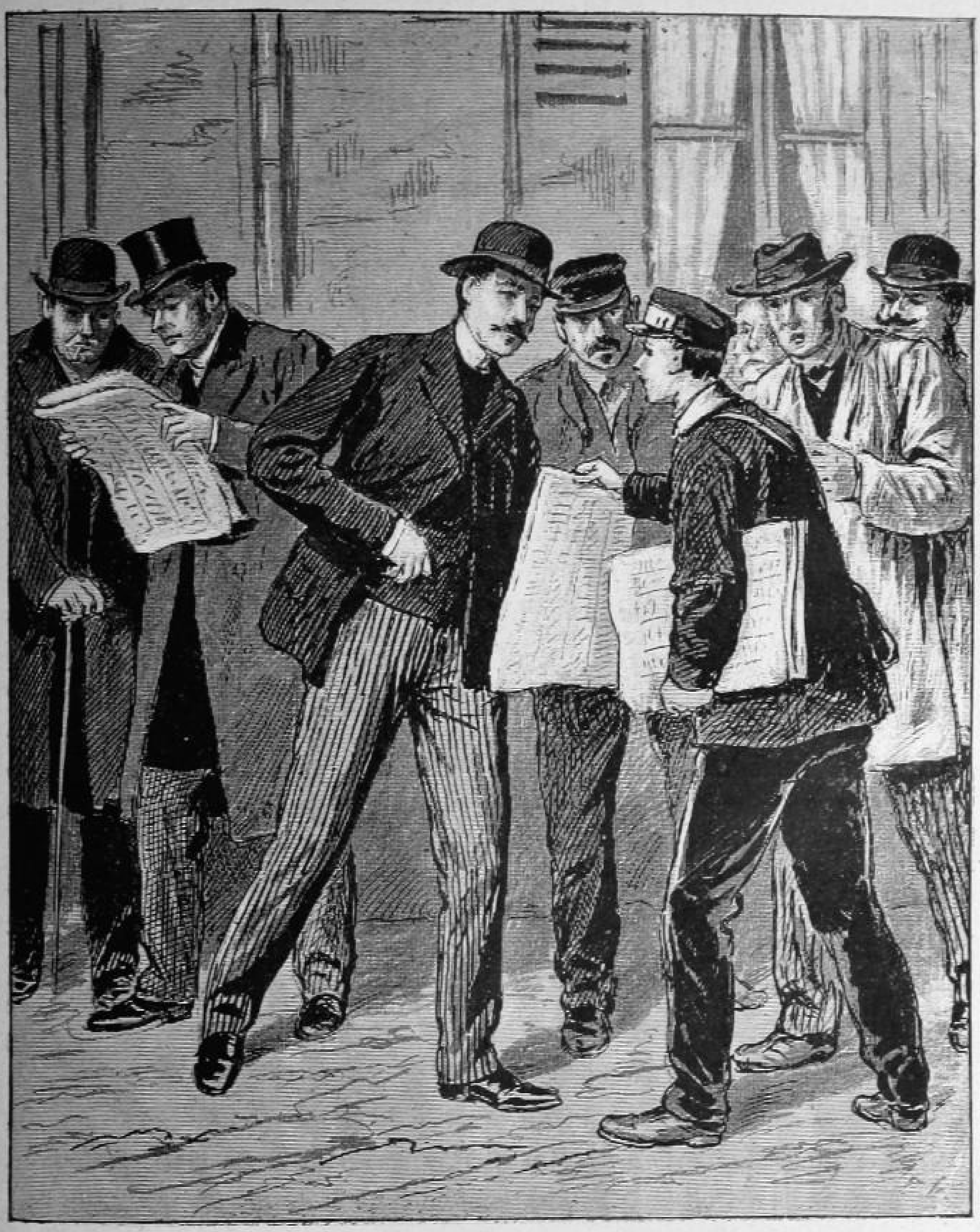

Les journaux s'arrachaient. (Page 630).

XXV

PLUIE DE DÉTAILS.

Le lendemain les détails abondaient.

Les journaux ne parlaient que de Vacher et énuméraient la sanglante série de ses crimes.

Le public accueillait toutes ces nouvelles avec des sentiments très différents.

Beaucoup de personnes, les moins prévenues, croyaient à la culpabilité de Vacher...

Mais l'immense majorité la niait!...

On n'y pouvait pas croire.

Cependant les récits des journaux étaient très explicites.

On y lisait :

DANS LA CÔTE-D'OR.

« Notre correspondant de Saint-Jean-de-Losne nous télégraphie :

« L'article du *Lyon Républicain* de ce matin sur le tueur de bergers a produit dans notre ville une vive impression. On sait que M. Grenier, propriétaire du Champ-Rouge, ferme voisine de l'endroit où Augustine Mortureux fut assassinée, fut soupçonné, un moment, d'être l'auteur du crime.

« Il fut arrêté, emprisonné, traduit même devant la chambre des mises en accusation de Dijon qui, en l'absence de preuves, le déclara innocent et ordonna sa mise en liberté immédiate. Cet arrêt fut loin de satisfaire le père d'Augustine Mortureux, qui persistait à voir dans Grenier le meurtrier de sa fille. Il proféra des menaces contre lui disant que tôt ou tard il saurait venger son enfant.

« Eugène Grenier, rendu à la liberté, prit alors le parti d'abandonner sa propriété pour aller se retirer près de son pays natal, à Losne. Depuis la fin de 1895, il habite une petite maison sur le bord de la Saône.

« C'es là qu'hier matin la plupart des habitants, même ceux qui avaient conservé quelques doutes, se rendirent, quand ils connurent la nouvelle annoncée par le *Lyon*, pour féliciter Grenier.

« On peut juger de l'émotion de Grenier et de sa famille devant ces manifestation de sympathie qui proclament encore plus haut son innocence. »

Le surlendemain les détails abondaient encore :

« Dijon, 13 octobre.

« Notre correspondant de Dijon nous télegraphie :

« L'émotion causée par l'article du *Lyon Républicain* d'hier, continue; ce matin, les journaux ont été arrachés en un clin d'œil.

« Beaucoup de personnes croient que Vacher est bien l'auteur de l'assassinat de la jeune Augustine Mortureux.

« C'est le 12 mai 1895, vers dix heures du matin, que cette fille, venant de chez ses parents, à Etaules, et se rendant chez sa sœur à Hauteville, a été assassinée en traversant le bois duChêne. Quand, trois heures après, on découvrit son cadavre dans une fondrière, à deux mètres de la grande route de Paris, la pauvre enfant avait l'artère carotide tranchée et la tête presque détachée du tronc; elle avait, en outre, une blessure au côté gauche faite avec un couteau de bazar, dont seulement la lame triangulaire était près d'elle. Le manche était absent. Sur les bras et sur différentes parties du corps elle portait des meurtrissures qui prouvaient qu'elle avait soutenu une lutte énergique avec son meurtrier et; dans la main droite crispée, se trouvait une poignée de cheveux.

« Les jupes déchirées et relevées prouvaient suffisamment que l'assassin avait cherché à la violer.

« De nombreux vagabonds furent arrêtés, mais on ne trouvait toujours pas le coupable ; c'est alors que l'opinion publique se monta : le parquet de Dijon fut violemment attaqué, la surexcitation ne faisait que grandir lorsque le procureur de la République ordonna l'arrestation du propriétaire de Champ-Rouge, M. Eugène Grenier, que la rumeur publique accusait formellement d'être le criminel; quand, après une détention de plus d'un mois à la maison d'arrêt de Dijon, la chambre des mises en accusation, reconnaissant son innocence, ordonna sa mise en liberté, la polémique reprit de plus belle, à tel point que M. Grenier dut poursuivre le *Bien Public* et le *Bourguignon Salé* qui continuaient à l'attaquer.

« Un jeune magistrat, M. Troubat, furieux des attaques dirigées contre sa famille, donna sa démission de juge supléant et se livra à une agression sur le rédacteur en chef du *Bourguignon Salé*, M. Rocher, agression qui lui valut une condamnation à l'amende.

« De son côté, M. Eugène Grenier, menacé par le père Mortureux, quittait, ainsi que le *Lyon Républicain* le disait hier, sa propriété de Champ-Rouge pour aller habiter la commune de Losne.

« On peut juger de sa joie lorsqu'il a connu l'arrestation de Vacher.

« Au parquet de Dijon on n'a aucun renseignement : on a été seulement avisé de la capture par le parquet de Belley ; on sait également que Vacher a avoué ses crimes, notamment celui du bois du Chêne.

« En tous cas, la jeune fille a été tuée comme les autres victimes de Vacher : elle a eu la gorge tranchée ; c'était comme la signature de l'assassin qui devait marquer chacun de ses cadavres.

« Si l'on peut également raviver certains souvenirs, on arrivera certainement à éclaircir complètement cette affaire. Un honorable magistrat de la Cour de Dijon se promenait, en effet, dans la matinée du dimanche 12 mai 1895, du

côté de Plombières, lorsqu'il fut tout à coup dérangé d'une lecture qu'il faisait, par l'éboulement d'une «murée» telle qu'on en rencontre beaucoup dans notre région : il se retourna et aperçut un individu qui fuyait à toute vitesse. Etait-ce Vacher ?

« Il est certain que la confrontation qui ne manquera pas d'être faite nous le dira. Mais dès maintenant il est utile que chacun de ceux qui ont eu un doute à cette époque au sujet des allures de tel ou tel vagabond se remémore cette courte vision et puisse ainsi contribuer à l'éclaircissement d'une affaire demeurée trop longtemps obscure.

« Saint-Jean-de-Losne, 13 octobre.

« Dans notre petite ville, l'émotion est toujours grande; hier, toute la soirée, les manifestations de sympathie ont continué en l'honneur d'Eugène Grenier ; de nombreux habitants sont allés à Losne lui rendre visite et lui serrer la main.

« Ce matin, ce sont des gens de la campagne qui viennent le voir et lui témoigner la satisfaction que leur a causée l'arrestation de Vacher »

C'était une stupeur dans toute la Bourgogne.

Malgré tout, on doutait.

On se demandait :

— Est-ce vrai ?...

— N'est-ce pas vrai ?

— Quelle est cette nouvelle affaire?

— Ça va être comme l'affaire Dudot !...

— C'est la justice qui doit accuser Vacher !...

— C'est bien possible.

Les journaux s'arrachaient.

On voulait savoir comment on était arrivé à mettre la main sur le misérable.

Bientôt, on l'apprit.

Les journaux envoyaient partout des reporters.

On interrogea M. Fourquet, le juge d'instruction et celui-ci raconta de bonne grâce comment il avait réussi.

Nos lecteurs ne pourront rien avoir de plus exact, sur ce point, que l'enquête de notre confrère M. Fabry, correspondant à Belley du *Lyon Républicain.*

Voici cette enquête :

« Il sera peut être intéressant pour nos lecteurs de savoir de quelle façon M. Fourquet, juge d'instruction, a procédé pour arriver à trouver le coupable des nombreux crimes à l'actif de Vacher, et à les lui faire avouer.

« A la suite du crime de Courzieu, M. Reverdet, procureur de la République

à Belley, parla à M. Fourquet, nouvellement arrivé dans notre ville, du crime de Benonces que l'honorable magistrat ne connaissait pas et dont le dossier avait été classé.

« M. Fourquet, après avoir examiné ce dossier qui l'intéressa vivement, se mit dans la tète d'aboutir dans cette affaire. Ayant vu par une note trouvée au dossier de Bénonces que M. Fonfrède, procureur de la République à Dijon, avait, à la suite du crime d'Étaules, commis dans son arrondissement, envoyé à tous les parquets de France une lettre priant ses collègues de lui faire connaître si dans leurs arrondissements respectifs, des crimes n'auraient pas été accomplis dans des conditions semblables à celles de l'assassinat d'Augustine Mortureux, et persuadé que M. Fonfrède devait posséder des renseignements intéressants, M. Fourquet s'adressa à lui.

« Le procureur de la République de Dijon lui envoya aussitôt en communication un petit dossier formé de notes extraites des dossiers des affaires de Bénonces, Saint-Ours, Saint-Etienne-de-Boulogne, La Vaquière, Varacieux, Busset, La Varenne Saint-Honorat et Courzieu.

« M. Fourquet étudie minutieusement le dossier qu'il doit à l'obligeance de M. Fonfrède, puis pour pouvoir synthétiser plus commodément ses observations, il établit un tableau comparatif des signalements divers du vagabond aperçu dans les différentes localités et un autre tableau comparatif de l'aspect des blessures reçues par les victimes.

« En ce qui concerne les signalements, il fait figurer dans les colonnes horizontalement les noms des localités plus haut désignées, puis dans une série de colonnes verticales, perpendiculaires aux premières, chacun des détails du signalement correspondant à chaque crime. Une dernière colonne relate les propos caractéristiques tenus par le vagabond et rapportés par les témoins.

« M. Fourquet souligna ensuite au crayon bleu tous les signes qui se ressemblaient. Le coup d'œil d'ensemble obtenu par ce tableau comparatif lui a permis de conclure que le même vagabond était passé dans toutes les localités où des crimes avaient été commis. Même travail pour les blessures, leurs formes, leurs dimensions, leur emplacement, le plus ou moins de netteté des coupures, l'état des vêtements des victimes, la nature du lieu où elles étaient trouvées assassinées, etc.

« Un coup d'œil d'ensemble jeté sur ce travail confirma le juge d'instruction dans son idée première, à savoir que le même individu était l'auteur de tous ces crimes mystérieux.

« Reprenant l'information première relative à Bénonces, M. Fourquet élimina, parmi les trente témoins entendus en 1893, tous ceux qui n'avaient aperçu que vaguement le vagabond assassin. Il restait dix-sept noms de témoins, sur lesquels douze convoqués à l'instruction et minutieusement interrogés don-

nèrent les éléments avec lesquels le juge composa le signalement à lancer dans sa commission rogatoire, dont l'envoi a abouti au résultat cherché.

« Moins de trois semaines après l'envoi de sa commission rogatoire, trois vagabonds sont signalés à M. Fourquet par différents parquets comme correspondant au signalement. Amenés à Belley, on n'observait pas chez ces vagabonds le rictus caractéristique et l'œil malade remarqués sur l'individu recherché. M. Fourquet n'avait pas grand espoir d'aboutir. Par acquit de conscience, il fit venir les témoins de Bénonces qui, du premier coup, déclarèrent que ce n'était pas là l'assassin de Portalier.

« Mais lorsque son collègue de Tournon, M. Garcin, fit tenir à M. Fourquet le signalement de Vacher, il n'y eut plus de doute pour lui : c'était à croire que le signalement qu'il recevait était la copie de celui de sa commission rogatoire. Cependant, pour éviter des frais et en prévision d'un nouveau mécompte, il ne fit venir que deux témoins de Bénonces pour les confronter avec Vacher.

« Ah! cette fois, dirent-ils, celui-ci lui ressemble bien. » Une femme ajoute : « C'est la même voix! » Mais aucun ne déclare que c'était le même individu aperçu à Bénonces en août 1895.

« Avant de convoquer de nouveaux témoins, M. Fourquet demanda, en communication au parquet de Tournon, la procédure instruite contre Vacher. Les circonstances dans lesquelles il s'était précipité sur la femme Plantier, dans les bois de Champy, le frappèrent.

« Vacher, bien entendu, pendant ce temps, niait énergiquement.

« Abandonnant alors le sujet de Bénonces, M. Fourquet lui parla pendant plusieurs jours de choses absolument indifférentes, arrivant même à endormir sa défiance au point que, sans se douter que le juge était au courant des crimes commis par lui dans les autres arrondissements, il finit par avouer qu'il avait été voir, après 1894, une de ses sœurs à Menton, en passant par le Var.

« Or, le crime de la Vaquière était précisément de novembre 1894. Il avoua aussi être passé à Dijon après son voyage dans le Var, puisque l'an dernier, revenant de Seine-et-Marne, il s'était dirigé dans le Midi en passant par l'Allier et la Haute-Loire, dans ces deux départements en septembre et octobre. Or les crimes de Busset et de la Varenne, Saint-Honorat, sont de septembre et octobre.

« M. Fourquet demanda alors aux parquets de Cusset et de la Haute-Loire communication des dossiers relatifs aux crimes de Cusset et de la Varenne.

« Il y puisa les renseignements suivants outre ceux notés dans ses états comparatifs.

« Le vagabond aperçu avait un pantalon de velours marron à côtes; or le patron que Vacher avait quitté à son départ de Crécy (Seine-et-Marne) lui avait

donné, au moment où il le quittait pour se diriger sur l'Allier, un pantalon en velours marron à côtes.

« Un témoin disait que le volumineux sac du vagabond aperçu contenait une marmite en fer battu. Or, M. Fourquet trouva cette marmite dans le sac de Vacher. Ce sac correspondait, comme couleur et dimension, à celui que portait le vagabond partout où son passage avait été remarqué.

« M. Fourquet fit alors venir 15 témoins de Bénonces, qui reconnurent Vacher. Pour le surplus, ayant été frappé de son caractère ombrageux, le juge s'attacha à lui inspirer confiance par une certaine bonhomie qu'il affectait pendant les interrogatoires. En évitant de le trop presser de questions, M. Fourquet est arrivé aux résultats connus et dont on ne saurait trop le féliciter.

« Il n'aurait rien obtenu de Vacher en agissant avec morgue et sévérité. L'assassin le lui a déclaré plus tard devant le gendarme et le commis-greffier.

XXVI

CHEZ L'ASSASSIN.

Avant de donner à mes lecteurs le récit des conversations que j'ai eues personnellement avec tous les acteurs du drame du bois du Chêne : Vacher, M. et Mme Grenier, Benoît, le père et la mère Mortureux, etc... je tiens à faire passer sous les yeux un des meilleurs articles qui furent faits sur cette affaire du bois du Chêne et sur Vacher.

L'auteur en est mon confrère du *Figaro*, M. Emile Berr.

L'exactitude et la précision des détails qu'il donne font de cet article un chef-d'œuvre de reportage.

L'article a pour titre :

Chez l'assassin

Belley, octobre 1897.

« Peu importe la longueur des routes au journaliste qu'une curiosité hante, dit M. Berr ; et cette idée m'obsédait de m'arrêter ici quelques heures, — de voir, sinon le « monstre lui-même », au moins le mur derrière lequel, depuis un mois, le monstre vit.

« J'ai vu tout de même un peu plus que cela : j'ai pu passer de l'autre côté du mur, ouvrir quelques portes, et regarder...

« Elle est, d'ailleurs, bien tranquille et peu fréquentée, à ce qu'il m'a paru, cette petite maison, désormais célèbre, où ont été entendus les plus effroyables aveux qui soient jamais sortis, sans doute, d'une bouche humaine.

« Et l'homme qui les a proférés est là, derrière cette façade nue de faux temple grec, au fronton de laquelle s'inscrit, en caractères rouges, l'enseigne de la maison :

« PALAIS DE JUSTICE.

« Ici, en effet, par une disposition d'un symbolisme assez heureux, le tribunal et la prison ne font qu'un.

« Celle-ci est exactement placée sur le prolongement de celui-là, à l'intérieur d'un mur de clôture rectangulaire qui enveloppe et semble nouer l'une à l'autre, comme une ceinture de pierre, les deux maisons.

« Deux ouvertures seulement : sur la grand'route de Culoz, à demi cachée par les platanes qui bordent le mail, la haute porte du Palais de justice ; à l'autre bout, dominant le chemin de la gare et les jardins, l'étroite entrée de la prison. Un chemin de ronde sépare l'îlot des habitations voisines ; c'est là que se pressait chaque jour la population de Belley, pour voir passer le tueur de bergers entre ses deux gendarmes et le huer.

« Il fallait éviter ces scènes de désordre.

« On s'est souvenu alors qu'il existait dans le cabinet du juge d'instruction une petite porte, depuis longtemps condamnée, et par où le criminel, pouvait sans être vu du dehors, passer directement de sa cellule à la chambre d'instruction.

« On l'a ouverte, et désormais le mail est redevenu silencieux.

« On n'y voit guère un peu d'animation que les jours de foire, et le promeneur le plus assidu que j'y aie rencontré est le cordier qui, de l'aube à la nuit, va et vient devant la façade déserte, tordant, de son geste machinal, une ficelle qui n'en finit pas.

« Non moins calme est la vie du criminel à l'intérieur de la prison.

« On avait mis Vacher d'abord au secret, et ce régime n'avait pas semblé lui déplaire.

« Au juge, qui lui proposait un jour de le faire passer dans la salle commune des prévenus, il avait répondu :

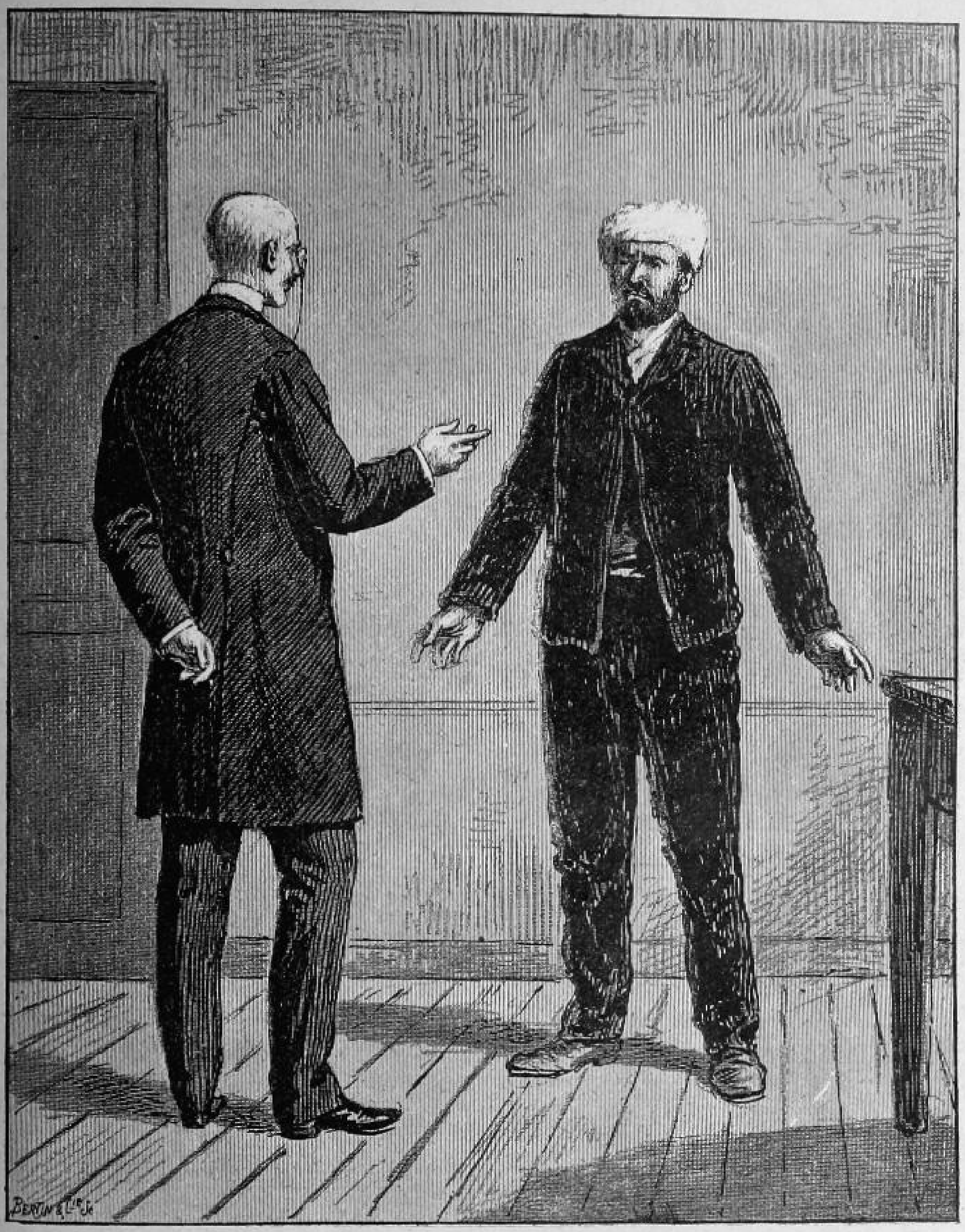

Je ne peux rien faire de plus pour vous (Page 678).

« — Non ; j'ai toujours été tout seul. Qu'on me laisse. »

« Et puis, il s'est ravisé, et il consent, depuis une quinzaine de jours, à passer ses journées en compagnie de deux ou trois pauvres diables qui sont les hôtes actuels de la maison.

« On ne le replace en cellule que la nuit.

« Il est doux et poli avec ses gardiens, et on n'a jamais eu à user de violence avec lui.

« Il a gardé ses vêtements, va et vient sans menottes, cause paisiblement avec tout le monde et lit les journaux.

« Les propos qu'il tient sont tantôt raisonnables et tantôt incohérents, et la tâche des aliénistes qui vont avoir à l'examiner ne sera pas commode.

« Il mêle à des réflexions très sensées et aux récits extrêmement précis des moindres incidents de son passé (et quels incidents !) des déclamations folles sur son rôle social, sur son irresponsabilité et sur l'intervention de Dieu dans ses affaires.

« — En somme, disait-il l'autre jour au juge Fourquet, je n'ai jamais tué pour voler (mes victimes n'étaient que de pauvres gens), ni pour violer (quoi qu'on dise !), ni pour me venger : je ne connaissais aucun de ceux que j'ai frappés ; et comme on ne tue pas pour rien, n'est-ce pas ? monsieur le juge, il faut bien supposer que c'est la main de Dieu qui me conduit.

« Et dans le même temps où il débite ces folies, le misérable discute avec la plus extrême lucidité les termes de la déposition que le greffier rédige, et qu'il signera.

« Car il ne signe rien à la légère ; il prévoit, calcule la portée des phrases qu'il dit, remplace un mot par un autre ; cet éventreur s'observe, se corrige, s'épluche...

« On sait aussi que l'opinion des journaux le préoccupe extrêmement, et qu'il est friand de publicité.

« Aussi a-t-il accueilli avec joie le proposition qu'on lui fit, il y a quelques jours, de le photographier.

« L'épreuve que j'ai sous les yeux le représente appuyé de la main droite sur sa canne, et tenant dans la main gauche un trousseau d'énormes clefs.

« Il est correctement coiffé; boutonné avec soin, et campé, la tête droite, dans une excellente attitude ; visiblement, il *pose*.

« On fut très étonné quand, au moment de passer devant l'objectif, Vacher demanda au gardien chef de lui confier un instant les clefs qu'il avait à la main.

« — Comme ça, fit-il, je suis censé tenir les clefs du ciel.

« C'était précisément celles des portes d'entrée de la prison qu'il désignait.

« Le gardien chef jugea prudent de lui en chercher d'autres.

« A cet instant-là, trois ou quatre personnes à peine l'entouraient dans la cour de la prison, et le misérable est doué, comme on sait, d'une force herculéenne...

« Il en donna une preuve saisissante au même moment:

« La canne sur laquelle il s'appuyait était trop longue, on voulut en couper le bout.

« — Laissez donc ! fit Vacher.

« Et, d'un coup net *du pied*, il cassa le bâton au point qu'il avait dit.

« Il y a des magistrats que ces petites complaisances vis-à-vis d'un assassin exaspèrent.

« Il est pourtant indispensable, en beaucoup de cas, que la justice s'y abaisse, et ce fut le cas de M. Fourquet.

« Le jeune juge d'instruction de Belley — compatriote et ancien secrétaire de M. Rambaud, dont il est resté le très dévoué ami — n'appartient à la magistrature que depuis peu de temps. Ancien avocat, il fut d'abord envoyé comme juge à Ambert, et de là à Belley où il est installé depuis cinq mois à peine. Il n'y a pas perdu son temps !

« On se rappelle dans quelles circonstances M. Fourquet mit la main sur son prisonnier d'aujourd'hui.

« En procédant à l'étude de divers dossiers criminels abandonnés, le nouveau juge avait été très frappé du signalement de l'auteur présumé d'un crime commis, le 31 août 1895, dans un village de son ressort à Bénonces, sur un berger de seize ans, le jeune Portalier, et que la justice avait recherché sans succès. L'affaire était classée.

« Or, le signalement de l'inconnu correspondait exactement à celui de Vacher, qu'une vague affaire d'attentat aux mœurs avait fait tomber quelques semaines auparavant, aux mains des juges de Tournon.

« Une commission rogatoire est lancée.

« On amène Vacher à Belley, et une nouvelle instruction commence.

« Le juge a compris qu'il n'obtiendra rien de cette brute par des menaces

« Aussi ne menace-t-il point.

« Tranquillement — et non sans courage — il rejoint chaque jour Vacher dans sa cellule, s'y enferme avec lui et l'entretien s'engage...

« Et peu à peu l'homme prend confiance ; il annonce qu'il va parler ; il parle.

« On attendait de lui l'aveu d'un assassinat ; il avoue celui-là, et puis, tout doucement, onze autres par-dessus le marché.

« J'imagine que l'étonnement ressenti par le chasseur qui, guettant au tournant de la montagne un renard, voit passer devant lui douze ours au petit trot, est une sensation futile à côté de celle que dut éprouver, dans cet instant-là, M. le juge d'instruction de Belley.

« Il les a connues, ce juge, les « minutes supérieures » dont parlait Dumas

« Vacher lui réserve-t-il d'autres surprises ?

« On en doute.

« M. Fourquet semble disposé à croire que l'horrible homme n'a pas tout dit, mais il est probable que, désormais, Vacher se taira.

« Il a eu, l'autre jour, un mot sublime.

« C'était après son douzième assassinat — celui du jeune homme dont le cadavre était ces jours-ci retrouvé, près de Fourvières, sur les indications de Vacher lui-même.

« Le juge d'instruction le poussait doucement, essayant de tirer de lui, sur une nouvelle affaire qui le préoccupe, et où il a cru retrouver le « tour de main » de son prisonnier, quelque confidence.

« Vacher l'a arrêté net, et, du ton d'un homme trop bon de qui on abuse, et dont vraiment la patience est à bout :

« Monsieur le juge, ne m'en demandez pas davantage. JE NE PEUX RIEN FAIRE DE PLUS POUR VOUS. » (*Textuel.*)

« Mais M. Fourquet ne désespère pas, et continue d'accumuler des notes et d'éplucher ses dossiers dans la petite chambre où, tout à l'heure, Vacher viendra converser familièrement avec lui : un étroit cabinet, aux murs nus, meublés d'une armoire et d'un cartonnier en bois peint, et de quelques chaises de paille...

« Et l'homme est aussi simple que le décor où s'encadre le drame dont il prépare depuis un mois, ligne à ligne, le dénouement.

« Trente-cinq ans à peine, mince, sec, moustache courte, l'œil fureteur sous le binocle ; une tête d'officier dont l'abus des mathématiques et le soleil des colonies auraient prématurément dépouillé le crâne.

« Il était, au surplus, dans la destinée de M. Fourquet d'être chauve de bonne heure, et je ne doute pas que, s'il était arrivé à Belley avec ses cheveux, le travail auquel il est livré depuis un mois ne les lui eût fait perdre.

« Il est au tribunal à sept heures du matin, et à minuit il travaille encore.

« Il est obligé de suivre les audiences du tribunal et continue de donner ses soins aux affaires courantes de son ressort.

« Et, pendant ce temps, de tous les Parquets de France, les dossiers s'abattent sur sa table.

« En voici près de trente : de Douai, de Valence, de Sens, du Puy, de Die, de Condom, de Saint-Marcellin, de Sainte-Menehould, d'Orléans, de Belfort, de Nîmes, de Bourg, de Louviers, de Vienne, de Privas, de Lyon, de Bourgoin, de Rodez, de Neufchâteau, de Castres, de Montélimar, de Guinguamp, de Grenoble, de Briançon, d'Autun, de Chartres, de Rive-de-Gier, de Castelsarrasin... et il en arrive de nouveaux tous les jours !

« Tous les Parquets qui recherchent un ou plusieurs assassins (celui d'Autun n'en recherche-t-il pas *quatre*, à cette heure ?) envoient leurs dossiers à Belley.

« Ces dossiers nous édifient sur la façon dont la police est faite dans nos campagnes et sur la sécurité dont on y jouit : ils nous apprennent — ils sont l'épouvantable aveu — qu'il y a présentement, en province, une quarantaine d'assassins que la police recherche et qu'elle ne trouve pas !

« Et il ne s'agit ici que de crimes récents, commis dans le court laps de temps où Vacher a exécuté ses victimes.

« Le tueur de bergers nous aura décidément instruits sur plus de choses qu'il ne croit.

« Il est trois heures, et l'assassin va rendre visite à son juge.

« Je me lève pour prendre congé, et mon pied heurte à terre une gibecière usée, bourrée de choses...

« — Le bagage de Vacher, me dit M. Fourquet.

« Et j'examine.

« Il est lugubre et dégoûtant, ce bagage.

« Voici l'accordéon, d'abord, en assez bon état; le bâton boueux, un parapluie sans manche, une longue corde, enroulée autour du sac de toile où s'étalent les jambières et les bottes à demi pourries du chemineau; une marmite rouillée où j'aperçois un morceau de savon, un mètre en cuivre, des ciseaux maculés d'on ne sait quelles taches; et, dans la gibecière, un peu de tout: des pommes de terre, une boîte de pains à cacheter, des oignons, un flacon d'huile pour les maux d'oreilles, et un corsage de tricot mauve dont un violent lavage a effacé par places la couleur...

« Taille d'enfant...

« Un souvenir...

« Et voici qu'un bruit de pas, dans le couloir de communication, nous avertit de l'arrivée du criminel.

« La porte du cabinet s'est ouverte, un gendarme paraît et salue.

« L'assassin est derrière lui, suivi d'un second gendarme.

« Je me retire assez lentement pour n'être pas tout à fait sorti de cette chambre avant que l'homme y soit rentré.

« Il a les mains dans les poches, et salue de la tête, en souriant.

« — Bonjour, Vacher.

« — Bonjour, monsieur le juge.

« — Ça va bien?

« — Très bien, je vous remercie. Et vous?

« — Moi, pas mal.

« C'est le ton ordinaire de leurs entretiens.

« Vacher porte un « complet » de velours marron rayé et le bonnet de poil blanc qui ne le quitte pas.

« Il a le teint blême sous une barbe noire assez fournie; la barre des sourcils, très noire, accentue l'expression des yeux qui sont intelligents et doux.

« Le coup de pistolet que s'est tiré Vacher dans la figure, il y a deux ou trois ans, a produit une paralysie du côté du droit de la face.

« De là, une très déplaisante asymétrie du visage, immobile d'un côté et grimaçant, comme convulsé, de l'autre, quand cet homme parle.

« Mais, au repos, je suis désolé d'avoir à l'avouer, la physionomie est presque sympathique.

« J'ai entendu des gens se récrier sur la férocité de ce regard d'assassin.

« Si le portrait de Vacher nous était donné, dans un Bulletin de société philanthropique, comme celui d'un ouvrier qui a tiré de l'eau plusieurs personnes en danger de mort, et qui soutient de son travail une vieille mère paralytique, on serait d'accord qu'il « porte bien cela sur sa figure ».

« On est toujours enclin à juger l'œil et le nez des gens à travers l'opinion qu'on a d'eux, et il serait assez juste de dire des physionomies ce qu'Amiel disait des paysages : que ce sont des états d'âme.

« M. Fourquet a pris sur sa table le Supplément illustré du *Petit Journal* et il le présente à Vacher :

« — Comment trouvez-vous votre portrait ? Assez bien, n'est-ce pas ?

« Vacher examine :

« — Oui, pas mal.

« Et comme il s'attarde à la lecture des commentaires, plutôt discourtois, qui accompagnent l'image, le juge lui reprend la feuille des mains.

« Vacher hausse les épaules :

« — Ils m'appellent l'éventreur. Il vaut mieux être un éventreur que de faire des éventreurs...

« Cette phrase lui plaît ; il la répète ; et, brusquement :

« — Et puis, quoi ? Tout ça, c'est Dieu qui l'a voulu, hein ?

« — Evidemment, dit le juge, le nez dans ses papiers.

Mais voici où il recommence à n'être plus fou.

« Un magistrat graphologue du tribunal lui a fait passer une des photographies dont je parlais tout à l'heure, en le priant d'y inscrire quelques mots.

« Vacher, froidement, la tire de sa poche et la rend au juge.

« Et comme celui-ci s'étonne de n'y pas lire l'écriture du prisonnier : « Je veux d'abord voir, fait Vacher, *comment mon affaire tournera*.

« Donnant, donnant. »

« Cet homme s'est dit que, s'il doit monter à l'échafaud, il n'a vraiment aucune raison de faire des politesses aux gens qui l'y enverront. Permettez-lui de voir d'abord « comment son affaire tournera ».

« C'est maintenant la reprise de l'interrogatoire d'hier qui commence, et cet entretien doit rester secret. Il n'y a plus pour l'entendre que le juge, les deux gendarmes et le greffier.

« Autour du Palais, la petite ville continue sa vie morne et douce, le chemin du mail est désert, et, devant la fenêtre du juge, il n'y a toujours que le cordier qui se promène, tordant, à pas lents, sa ficelle. »

M. Berr en revenant de Belley s'arrêta à Dijon et vit M. Grenier à Saint-Jean-de-Losne.

Il fit le récit de cette entrevue dans le *Figaro* du 19 octobre 1897.

C'est un admirable résumé de toute l'affaire du bois du Chêne qui permettra à nos lecteurs de se faire une idée très nette de cette lugubre aventure et de retrouver les grandes lignes de notre récit forcément plus détaillé qu'un article de journal, puisque nous avons désiré ne rien omettre de ce qui pouvait les intéresser.

M. Berr a intitulé son article: *Autour d'un assassinat.* Nous le reproduisons textuellement

XXVII

AUTOUR D'UN ASSASSINAT.

Dijon, 17 octobre 1897.

« Il se peut que Joseph Vacher réserve à M. le juge d'instruction de Belley des confidences nouvelles, et qu'après huit ou dix assassinats avoués l'horrible fou n'ait pas tout dit...

« Pourtant je ne pense pas que, de tous ces crimes, il y en ait un seul dont l'histoire s'entoure d'incidents aussi extraordinaires et se soit compliqué d'effets plus dramatiquement inattendus que celui du « bois du Chêne. »

« Les journaux l'avaient d'abord signalé sommairement, parmi les autres; et puis on rappela l'erreur atroce dont, à l'occasion de ce crime, un habitant du pays, M. Grenier, avait failli être victime.

« Il y avait près de deux ans que Grenier, affolé par l'accusation qui avait un instant pesé sur lui, s'était sauvé de sa maison, et réfugié à Saint-Jean-de-Losne, où les parents de sa femme sont établis; et nous apprenions ces jours-ci qu'à la nouvelle des aveux du véritable assassin d'Augustine Mortureux, le malheureux homme, enfin délivré du cauchemar qui le minait, s'était évanoui de joie.

« Mais pourquoi cette fausse accusation?

« Quelles apparences avaient pu la justifier?

« Ou bien de quelles basses manœuvres de vengeance était-elle sortie?

« Je suis venu ici chercher l'explication de cette histoire; elle est stupéfiante, d'un bout à l'autre — avec des détails qui font peur.

« Non, vraiment, Balzac n'eût pas osé rêver ces choses, et l'on a peine à croire que, sous les calmes eaux de la vie provinciale, il y ait ces fonds-là...

« Je rappelle les faits.

« Le 12 mai 1895 vers onze heures du matin, presque au bord de la grand'route qui va de Dijon au bourg de Val-Suzon, le cadavre mutilé d'une jeune fille était découvert.

« Le bois du Chêne s'étend à droite de la route.

« C'est dans le champ qui l'en sépare que le cadavre gisait, les vêtements en désordre, et lacérés de coups de couteau.

« L'arme s'était brisée, la lame seule fut retrouvée à côté du corps.

« Les gens qui passaient là eurent vite reconnu la victime: c'était une jeune de dix-sept ans, Augustine Mortureux, fille de pauvres bûcherons d'Etaules.

« On ramena le corps au village, qui était au bas de la côte, à quelques kilomètres de là.

« Aux questions qu'on leur posait, les vieux parents, hébétés de douleur, répondirent seulement que leur fille était « sage »; qu'on ne lui connaissait point d'amoureux; qu'elle n'avait point d'ennemi, et que tout le monde, à Etaules, l'estimait et l'aimait.

« Jamais Augustine Mortureux n'était sortie sans sa mère: pour la première fois, ce dimanche-là, elle s'était décidée à aller toute seule vers Dijon, à Hauteville, où des parents l'attendaient...

« Aussi bien, le magistrat chargé de l'instruction avait-il, du premier coup, compris que ce crime ne pouvait avoir été commis par un habitant du pays.

« C'était jour de fête à Val-Suzon, et depuis le matin, voitures et bicyclettes encombraient la grand'route.

« Jamais un habitant du pays n'eût songé à choisir, pour commettre un crime, ce jour-là, cette heure et ce lieu.

« Autre indice: le champs où gisait le cadavre est un terrain creux, dominé par la route.

« L'assassin, avant de prendre la fuite, avait ouvert le parapluie que tenait la victime et l'avait placé à côté du corps, de façon que la tête et le haut du buste ne pussent être aperçus des passants.

« Vue de la route, la morte avait l'air de dormir à l'ombre de son parapluie déployé.

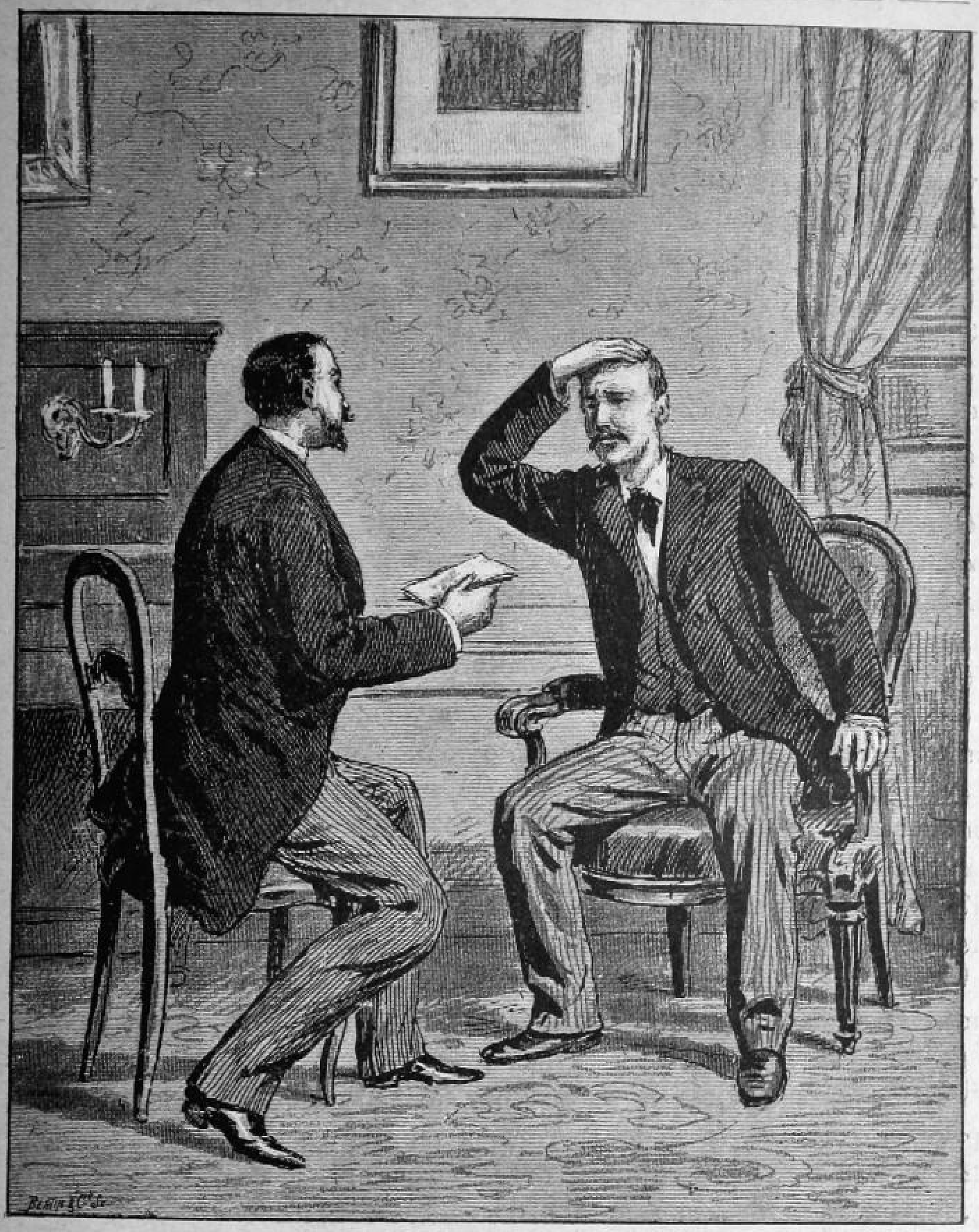

Se caressant le crâne de la main « ils etaient noirs il y a deux ans ! » dit il. (Page 696.)

« C'est ce qui explique pourquoi le crime, très rapidement consommé, n'avait pas été immédiatement découvert.

« Nul doute que l'assassin ne fût un étranger, quelque chemineau, à la main exercée ..

« Il y avait une dizaine de jours que M. le procureur Fonfrède et M. le juge d'instruction Tondut poursuivaient leur enquête (un signalement leur avait été donné, qui était précisément — on l'a reconnu ces jours-ci — celui de l'assassin), quand une étrange rumeur circula.

« L'assasin n'était pas loin, disait-on tout bas ; et si la justice voulait regarder seulement du côté du « Champ-Rouge »...

« Le Champ-Rouge était un vieux domaine situé de l'autre côté de la grand' route, à dix-huit cents mètres environ du lieu où avait été relevé le corps d'Augustine Mortureux.

« Un pavillon de chasse au milieu d'un bois.

« Ce pavillon était occupé toute l'année par un riche campagnard dont toute l'occupation se bornait à « faire valoir son bien ».

« M. Grenier, marié et père de famille, résidait au Champ-Rouge depuis neuf ans.

« Il faut tout dire : l'opinion publique ne lui était point favorable.

« On accusait M. Grenier d'être dépensier, de faire de trop longues séances à l'estaminet ; il avait eu, en sa première jeunesse, à ce qu'il paraît, quelques aventures galantes qui avaient fait jaser, et le goût de ces aventures-là, insinuaient les bonnes gens, lui était resté...

« Averti du bruit qui court, le juge d'instruction se rend au Champ-Rouge.

« Justement Grenier est absent.

« Le magistrat profite de cette absence pour interroger la femme du malheureux et les domestiques qui l'entourent.

« Il visite la maison, examine le linge et les vêtements de Grenier : pas un indice.

« Les renseignements qu'il recueille établissent d'ailleurs nettement qu'à l'heure où le crime a été commis Grenier était très loin du bois du Chêne, et ce renseignement est confirmé par un garde-forestier qui l'accompagnait.

L'opinion du juge est faite : il abandonne sans hésitation la piste où la malveillance publique l'a poussé.

« N'importe ! la rumeur persiste, et de jour en jour s'aggrave.

« Une véritable campagne s'organise ; deux journaux la mènent, un journal politique quotidien, de nuance modérée, et qui est l'un des plus lus de Dijon, le *Bien Public*, et une petite feuille hebdomadaire, journal de satire et de potins locaux, le *Bourguignon salé.*

« M. Grenier, affolé, intente un procès à ce journal, qui, le premier, a osé le désigner nettement comme l'assassin du bois du Chêne.

« Il gagne son procès, et l'insertion du jugement qui flétrit ses accusateurs est ordonnée, conformément à sa demande, dans cinq journaux.

« Il ne réclame rien de plus.

« Sa modération n'est point récompensée ; à peine ce jugement a-t-il été rendu que de nouveaux incidents, d'une gravité effroyablement imprévue, vont se produire.

Deux *témoins* ont surgi !

Le premier, c'est la bonne de Grenier — celle-là même dont le témoignage a contribué à établir l'innocence du malheureux.

« Elle vient déclarer à l'instruction qu'elle ne sait rien — qu'elle a menti ...

« Le second témoin est un pauvre diable, ancien facteur — Rouard, dit le « vétérinaire des chevaux de bois »; — celui-là est plus précis.

« Il affirme qu'il a vu Grenier sur la route, à l'heure du crime, et qu'il le reconnaîtra !

« Il faut en finir.

« Devant ces déclarations accablantes, on décide de mettre Grenier en état d'arrestation.

Le 1er octobre 93 — il y avait cinq mois déjà que durait le supplice de cet homme — on le conduisit en prison.

Une nouvelle instruction était ouverte.

Avec une patience héroïque, MM. Fonfrède et Tondut entendent de nouveau tous les témoins déjà entendus, recommencent l'enquête, cherchent des pistes nouvelles...

Ils ne trouvent rien.

Quelles influences ont subies ces deux témoins!

A quels ordres louches obéissent-ils ?

On ne sait.

La Chambre des mises en accusations se réunit, et elle ordonne que Rouard soit amené devant elle.

Alors une scène incroyable se passe.

« Le bonhomme comparaît ; et, dès l'entrée, tendant le doigt : « Tenez, dit-il, le voilà, Grenier ; il a beau se cacher, allez, je le reconnais. »

« Et le malheureux désigne au fond de la salle... le substitut du procureur.

« On renvoie le malheureux, et, deux jours après, sur un arrêt de non-lieu rendu en termes de la plus décisive netteté, Grenier quittait la prison de Dijon Il y avait passé six semaines.

* * *

« Où se sauver ?

« Où cet innocent, dans les pas de qui la calomnie marche, comme un spectre, ira-t-il se cacher ?

« Sa femme l'emmène au tranquille village où elle née, et où ses parents la rappellent. Il s'y réfugie.

« Mais ses ennemis n'ont point désarmé : ils n'ont plus l'audace d'autrefois, ils se contentent d'allusions perfides, de plaisanteries tranquilles. Une fois encore, le pauvre homme veut se défendre.

« Il intente à ses diffamateurs un second procès.

« Mais il a mal pris ses mesures ; les articles de journaux visés par lui sont couverts par la prescription ; il perd son procès...

« Et voilà deux ans que, patiemment, il attendait l'heure de l'immanente justice !

« Elle est venue.

« J'ai voulu savoir quelles impressions il en éprouvait, et je suis allé ce matin lui rendre visite.

« Saint-Jean-de-Losne est à quarante kilomètres de Dijon.

« Le village, tout petit, dominé par le mince clocher de son église en ruines, s'étale aux bord de la calme Saône, parmi les plaines, dans un paysage d'une délicieuse sérénité.

« La demeure de Grenier est au bord de l'eau, à l'extrémité du village.

« Un jardinet, clos d'un mur bas, sépare de la route cette bâtisse à façade nue, à l'intérieur de laquelle des « palissandres » trop neufs, un piano, quelques cadres aux murs mettent une note d'aisance bourgeoise.

« Et ce sont, en effet, des bourgeois d'honnête mine que ces Grenier.

« Lui est un homme d'une quarantaine d'années, maigre, le teint couperosé, l'œil vague et comme éteint, les joues osseuses barrées d'une longue moustache tombante.

« Les cheveux, coupés ras, sont tout gris.

« — Vous regardez mes cheveux, dit-il avec un sourire navré.

« Et se caressant le crâne de la main :

« — Ils étaient noirs, il y a deux ans... »

Et d'une voix tranquille, comme brisée, il raconte.

On dirait que cet homme n'a même plus la force de s'indigner.

Je lui montre le petit journal par qui cette campagne abominable a été menée, le *Bourguignon Salé*.

« — Vous avez vu, lui dis-je, le numéro de ce matin ? On daigne vous y faire des excuses. On y exprime le regret d'avoir troublé la « quiétude » de votre vie.

« Il sourit :

« — Les malheureux ! Oui, en effet, ils l'ont un peu troublée, la quiétude de ma vie...

« Je lui demande comment il explique que cette accusation horrible ait pu naître et, malgré les temoignages, malgré les preuves, s'attacher ainsi à lui :

« — Je ne comprends rien encore, dit-il, à ce qui s'est passé.

« Je ne connaissais le père Mortureux que pour l'avoir employé une ou deux fois comme bûcheron.

« Je n'avais jamais vu sa fille, et je ne suis pas allé à Etaules trois fois dans ma vie.

« Je n'ai jamais été en relations avec les gens du *Bourguignon Salé*, et ma famille était abonnée depuis quarante ans au *Bien Public* ; c'est vous dire que la politique n'est pour rien dans cette affaire-là.

« Ces sont des ennemis qui ont fait le coup, pour sûr. Lesquels? Je n'en sais rien. On a toujours des ennemis, n'est-ce pas ? »

« Je lui parle de ce Rouard, le *vétérinaire des chevaux de bois*, qui avait promis de le reconnaître.

« Il ignore par qui le misérable a pu être poussé contre lui.

« Je lui répète ce que j'ai appris à Dijon : que ce Rouard a quitté le pays l'an dernier, nanti d'un lot de cinquante mille francs, gagné à la loterie de Hambourg.

« Ici M. Grenier a un geste de révolte.

« Il murmure :

« — Crapule!... gredin!...

« La porte du petit salon où nous causons vient de s'ouvrir.

« Une jeune femme est rentrée.

« C'est Mme Grenier. Très simplement, sans colère, elle me dit à son tour les misères, les hontes effroyables de ce passé d'hier : le supplice de se sentir à toute heure épié, soupçonné, haï ; d'avoir à protéger ses enfants contre l'injure, ou contre la flétrissure encore plus ignoble des allusions, des plaisanteries équivoques ; la douleur de penser que cette légende d'infamie sera peut-être une tache impossible à laver ; qu'on restera, quoi qu'on fasse, « la femme de Grenier l'assassin », et que les enfants — quatre petites filles — seront toute leur vie « les filles de Grenier l'assassin ».

« — Songez donc, monsieur, qu'on venait nous insulter jusque chez nous ; que nous n'osions plus sortir du Champ-Rouge qu'en voiture fermée ; qu'à la ferme du Chêne, une famille de braves gens, nos voisins, les Gaumard, a été expulsée à cause de nous. On disait que la femme avait vu mon mari assassiner Augustine Mortureux, et que nous avions acheté son silence ! Et voilà deux ans que ces malheureux traînent leur misère dans le pays, en quête de travail qu'on leur refuse.

« — Et ici, au moins, vous laisse-t-on tranquilles ?

« — Sans doute, monsieur, les gens du pays nous connaissent si bien : mes parents sont d'ici... Et pourtant... il faut se défendre encore, de temps en temps. »

« Grenier, qui nous écoute, s'est redressé :

« — Ah ! oui, l'histoire de Lenoir ? Encore un joli drôle, celui-là ! Un domestique, monsieur, un fainéant qui se levait après moi tous les matins et à qui j'avais acheté un fusil et des chiens, pour qu'il pût chasser à son aise... Il a bien fallu le renvoyer, n'est-ce pas ? En quittant le Champ-Rouge, je vendais chevaux, chiens, voitures, tout... Lenoir, furieux d'avoir perdu un emploi si commode, nous a relancés jusqu'ici, jurant qu'il se vengerait ; et il y a eu une nouvelle information ouverte contre moi, monsieur ! Le gredin est allé raconter à Dijon que le couteau ramassé au Bois-du-Chêne provenait de la boîte à cirage de ma cuisine !!

« Mme Grenier reprend :

« — Ici même, monsieur, dans notre maison, la calomnie n'a pas cessé de tourner, de rôder autour de nous. L'autre jour, j'avais laissé mes enfants avec une domestique. En rentrant, je trouve l'aînée en larmes ; la petite se jette dans mes bras, et elle montre du doigt la bonne :

« — Mère, elle nous a dit que papa était quand même l'assassin !

« J'ai mis cette fille à la porte.

« Enfin, tout ça est fini. Et nous sommes maintenant comme hébétés de joie. »

« Et la pauvre femme me raconte comment l'heureuse nouvelle leur est venue.

« C'était mardi dernier.

« Le brigadier de gendarmerie venait de recevoir son journal ; il l'ouvre et y trouve le récit des aveux de Vacher.

« Le brave homme n'ose pas porter la nouvelle lui-même aux Grenier — « à cause de son uniforme, vous comprenez ? » — mais il en charge un ami.

« Folle de joie, Mme Grenier court à la chambre où son mari fait, comme à l'ordinaire, sa sieste d'après déjeuner ; il écoute ce qu'on lui dit, veut se lever et, dès les premiers pas, sans proférer une parole, tombe évanoui.

« L'émotion ressentie par les magistrats de Dijon, à la nouvelle des aveux du « tueur de bergers », n'a pas été beaucoup moins forte.

« Eux aussi attendaient l'heure de la revanche — c'est-à-dire de la vérité — avec une anxiété que justifiait l'abominable violence des attaques dont ils avaient été l'objet.

« C'était devenu une conviction populaire que les magistrats *voulaient* sauver Grenier, quoiqu'ils le sussent coupable.

Les uns disaient :

« Grenier est un riche propriétaire ; ils n'oseront rien contre lui »

« Les autres :

« — Ils ne toucheront pas à un homme qui est le parent d'un des leurs. »

« En effet, un vague lien de parenté existait entre la famille Grenier et un jeune juge suppléant du tribunal de Dijon, M. Troublat, que bientôt les

journaux qui menaient campagne contre Grenier persécutèrent d'allusions insolentes.

« On alla jusqu'à injurier le père de celui-ci, un important minotier de Plombières-les-Dijon, à l'occasion de la croix qui venait de lui être décernée.

« Le jeune magistrat eut le courage de donner sa démission, afin de pouvoir envoyer des témoins au rédacteur du *Bourguignon salé* qui avait insulté son père.

« Cet homme ayant refusé le duel, M. Troubat l'attendit dans la rue et le rossa.

« Le tribunal dut condamner son ancien juge à deux cents francs d'amende; mais la réhabilitation du magistrat ne se fit pas attendre; il a, depuis, repris sa robe et ses fonctions.

« Ces forcenés firent mieux qu'ameuter l'opinion contre les magistrats qui osaient résister à leurs railleries et à leurs menaces: ils organisèrent contre eux une manifestation... ÉLECTORALE! Cela est à peine croyable.

« Les électeurs dijonnais avaient trois conseillers d'arrondissement à élire.

« Les ennemis de Grenier posèrent la candidature, à ces trois sièges, d'un certain Variot, gérant du journal dont j'ai parlé.

« Voter pour cet inconnu, c'était protester contre la servitude des magistrats de Dijon!

« Grâce à l'abstention presque générale des électeurs, quelques centaines de braillards réussirent àfaire passer Variot dans les trois cantons!

« Je n'ai rien dit de Mortureux, père de la victime.

« Celui-là, on l'avait rendu, à force de condoléances hypocrites et d'excitations, littéralement fou.

« Appelé auprès du procureur général, M. Cunisset-Carnot, il lui déclara qu'il le savait « vendu » à Grenier.

« Tout simplement!

« — Vous voulez dire, interrogea doucement le distingué magistrat, qu'on m'a *payé* pour m'empêcher de vous faire rendre justice?

« — Oui, monsieur, j'en suis sûr.

« — Mais qui vous a dit cela?

« — Tout le monde.

« On éconduisit le malheureux.

« Et comme il sortait, en menaçant:

« — Je vous tuerai! Il faut que j'en tue un! »

« M. Cunisset-Carnot le regarda en face:

« — Et puis après?

« — Après? Ce sera un exemple.

« — Et si on vous coupe le cou, mon pauvre homme?

« Le vieux ricana :

« — On ne peut pas. J'ai plus de soixante-dix ans. »

« On ne saurait trop louer, en cette sinistre affaire, la modération, le sang-froid, la clairvoyance des magistrats qui furent chargés de l'instruire: M. le procureur Fonfrède et M. le juge d'instruction Tondut, aujourd'hui conseiller à la Cour.

« Pas une fois ils n'ont cédé à la pression de l'affolement populaire.

« Ils n'ont pas négligé une occasion de faire la lumière ; mais pas un instant non plus ils ne se sont laissé détourner du droit chemin, — du chemin de vérité et de justice.

« Ils ont laissé pleuvoir sur eux les quolibets, et ils ont affronté toutes les menaces.

« Pendant deux ans, ils ont répété :

« — Rien n'indique que cet homme soit le coupable ; vos cris ne sont point des preuves ; nous ne le déshonorerons pas. »

« Ils ont été patients comme des prêtres, et courageux comme des soldats.

« L'attitude de ces deux hommes est, pour la magistrature tout entière, un exemple et un honneur. »

* * *

Cette éloquente conclusion de notre confrère rend trop bien notre opinion pour que nous y ajoutions le moindre commentaire.

* * *

Un autre journaliste avait vu M. Grenier ; c'était notre confrère du *Journal*, M. Jules Ranson, qui s'était rencontré avec M. Berr au cours de ce voyage chez le sympathique juge d'instruction de Belley, M. Fourquet.

M. Ranson donna aux lecteurs du *Journal* à peu près les mêmes renseignements que nos lecteurs ont pu lire dans l'article de M. Berr, publié dans le *Figaro*.

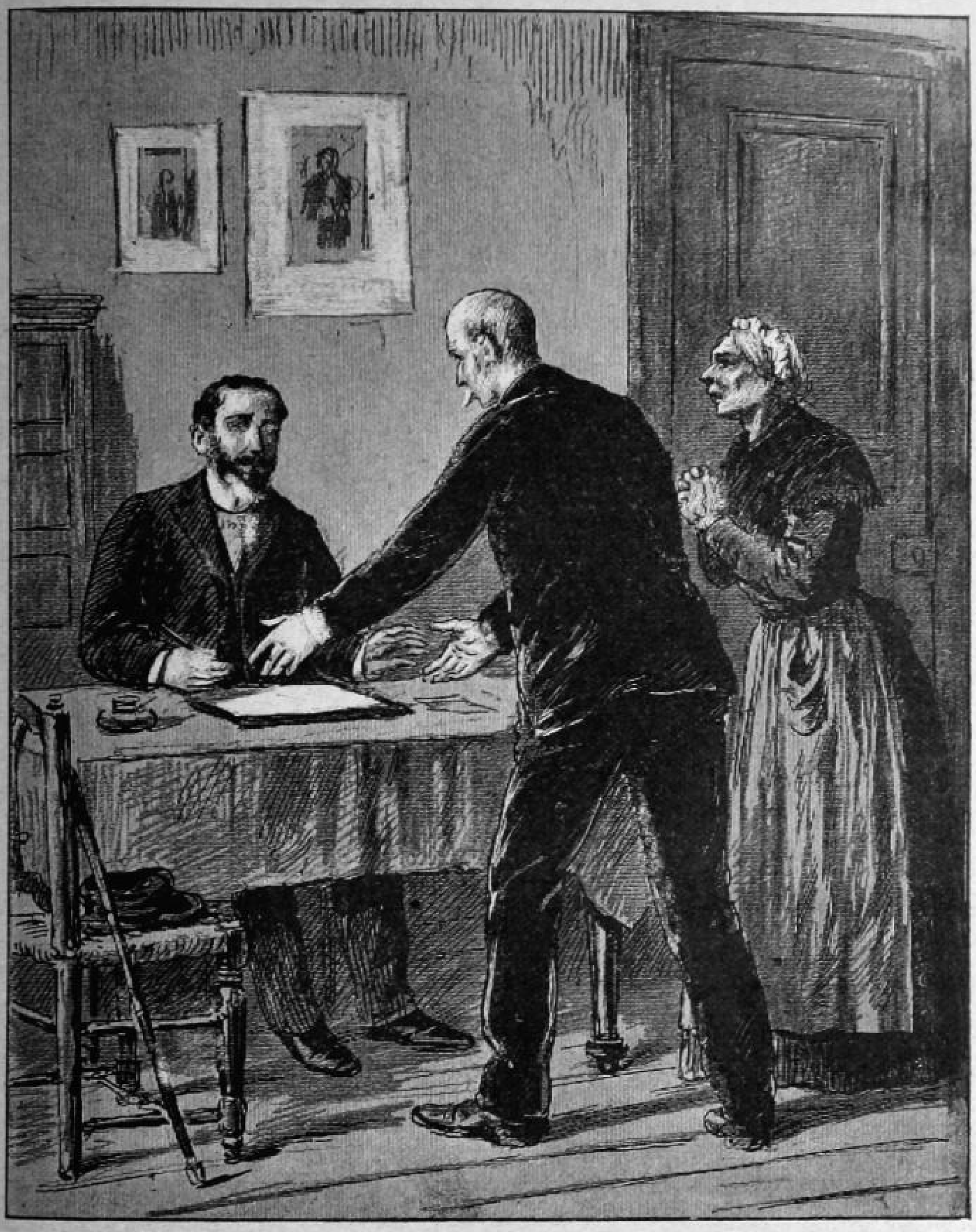

Ils nous criaient : « Vengez notre fille!... » (Page 706.)

Cependant, M. Ranson ajoutait :

« Je me bornerai à demander, si, en dehors de mépris public, il n'est point de lois pour châtier, comme ils le méritent, les misérables qui, deux années durant et dans un esprit de lucre honteux, n'ont pas craint de torturer un malheureux que sa faiblesse et sa bonhomie rendaient sans défense, si des gredins de cette espèce pourront à la première occasion, recommencer leur abominable métier.

« Une autre question se pose :

« Celle du secret de l'instruction.

« Récemment, à l'occasion de la rentrée des cours et des tribunaux à Pau, l'avocat général Goyen se prononçait hautement pour la réforme qui introduit l'avocat dans le cabinet du juge d'instruction.

« Il ajoutait :

« — Toute institution ancienne qui n'est pas exactement appropriée au régime de la démocratie est vouée à la caducité et à la destruction. A une société nouvelle, il faut des codes nouveaux. »

« Et il préconisait encore la révision complète de notre législation pénale.

« Eh bien, je ne crains pas de le dire, si ces codes nouveaux avaient existé, M. Grenier n'eut pas traîné pendant deux ans la vie effroyable que je viens de raconter.

« A quand la révision de notre législation pénale?

« A quand les codes nouveaux?... »

*
* *

Ce sont là encore des vœux auxquels nous ne pouvons que nous associer complètement.

XXVIII

ATTITUDE DES JOURNAUX LOCAUX.

Le retentissement des nouvelles quotidiennes données par les journaux fut considérable en Bourgogne.

Bon gré, mal gré, il fallait bien croire aux révélations si catégoriques de Vacher.

Toutes les personnes intelligentes ne firent aucune difficulté pour les reconnaître exactes.

Il n'en fut pas de même des autres.

On verra plus loin à quel point l'incrédulité peut-être poussée, à quel point le mépris de la justice peut se trouver porté dans des cervelles, de paysans.

Le *Bourguignon* qui passe pour spirituel n'a pas donné en cette affaire des preuves bien éclatantes de cette ancienne renommée.

Avant de raconter tout ce que nous avons entendu débiter de sottises et de monstruosités par les campagnards sur l'affaire Vacher et le crime du bois du Chêne, finissons-en avec l'attitude de la presse locale.

Tous les journaux sainement dirigés, le *Petit Bourguignon*, le *Progrès de la Côte d'Or*, notamment, donnèrent tous les détails que la curiosité publique pouvait exiger d'eux en cette occasion.

Tous déplorèrent le malheureux engouement du public contre M. Grenier et lui rendirent justice.

Le *Bourguignon Salé* lui-même fit amende honorable.

Quelque dure que fût la confession, il la fit, il la fit même très loyalement.

Il est vrai qu'il n'y avait raisonnablement aucune autre attitude à avoir.

Cependant, le *Salé* voulut malgré tout, tirer son épingle du jeu.

Il voulut s'en tirer à son honneur.

Il voulait prouver, quand même, qu'il avait eu raison.

Il voulut essayer de rejeter la faute sur quelqu'un d'autre, ne voulant pas encourir les lourdes responsabilités qui lui incombèrent, à lui, instigateur de la campagne.

Comment faire?

Qui accuser?

Sur qui tomber?...

Sur qui?...

Le *Salé* ne resta pas longtemps embarrassé...

Il tomba...

Qu'on devine?...

Nous le donnons en mille...

Le *Salé* tomba... sur la Justice.

On a bien lu:

SUR LA JUSTICE!

Quelque incroyable que soit cette échappatoire, elle fut employée avec assurance.

Le *Salé* accusa la Justice d'avoir tout fait!...

Sans les magistrats, personne n'aurait songé à accuser M. Grenier du crime du Bois du Chêne!...

C'était de leur faute si le malheureux avait été bafoué pendant deux longues années!...

C'était la faute de M. Tondut, le juge d'instruction, la faute de M. Fonfrède, le procureur de la République, la faute de M. Cunisset-Carnot, procureur général!...

Si quelqu'un de nos lecteurs doute de nos assertions, il pourra se convaincre par la lecture de l'article inséré dans le *Bourguignon Salé* quelques jours après les sensationnelles déclarations du *Tueur de Bergers*.

Voici l'article paru dans le *Bourguignon Salé* en date du 16 octobre 1897:

Le fou Vacher et le crime du Bois du Chêne.

« Un homme — qui serait un monstre s'il n'était un fou — vient de tomber entre les mains de la justice.

« En trois ans il a commis huit assassinats, d'après lui, du moins.

« Ce dilettante du crime, cette bête humaine se nomme Vacher.

« Et il a fait tout cela sans être inquiété par la force publique de son pays.

« Il travaillait en plein jour, au beau soleil, à proximité des habitations, avec autant de sérénité et de sécurité que s'il eût accompli une besogne utile.

« Un crime commis, vite il en méditait et en perpétrait un autre.

« Que penser de tout cela, sinon que tous les gendarmes, les gardes champêtres, tous les policiers, tous les juges d'instruction, tous les procureurs font bien mal leur service.

« Vacher tuait pour le plaisir de tuer, pour le bonheur de voir une gorge ouverte...

« Choisissait-il l'endroit où devaient s'accomplir ces horribles sacrifices?

« Désignait-il d'avance sa victime?

« Pas le moins du monde.

« Il laissait au hasard le soin d'accomplir ses desseins. Et, je le répète, pendant cette courte période de trois ans, Vacher a pu impunément et sans être inquiété le moins du monde, tuer à sa volonté; il ne s'est pas trouvé un gendarme pour lui mettre la main au collet, il ne s'est pas trouvé un magistrat pour le découvrir.

« Tout ceci ne frise-t-il pas l'invraisemblable, et ce fou qui se glorifie de ant de forfaits, dit-il la vérité?

« Prenez l'imagination du plus fécond de nos romanciers, vous arriverez difficilement à échafauder un roman pareil.

« L'une des huit victimes (1) — car Vacher a promis au juge d'autres révélations — serait Augustine Mortureux.

« Je veux le croire, car, si l'opinion publique s'était trompée et si celui qu'elle désignait comme l'assassin était innocent, ce serait abominable.

« Pourtant, à qui faudrait-il s'en prendre, sinon à la justice?

« Je me souviens, et je puis le dire ici, puisque dans un autre article, mon collaborateur Rocher, prenant pour véridiques les déclarations de Vacher, rend hommage à M. Grenier en proclamant son innocence, je me souviens, dis-je, dès que les premières rumeurs de l'opinion publique accusèrent celui-ci, d'avoir été appelé au Parquet du Procureur de la Républipue.

« — Voudriez-vous, me demanda ce magistrat, me dire le nom de la personne à laquelle vous faites allusion dans l'un des numéros du *Bourguignon Salé*.

« Je répondis:

« — Si j'avais une police à ma discrétion, si j'avais les pouvoirs d'un juge d'instruction, si, en un mot j'avais les moyens d'acquérir la preuve que tout ce qui se dit tout bas est la vérité, je vous donnerais satisfaction de suite, mais je ne veux pas désigner à la vindicte publique un homme qui peut être un innocent.

« Du reste, si vous voulez être éclairé, sortez de votre cabinet, allez au milieu de la rue, la clameur publique vous dira ce nom.

« — Allons, me dit le Procureur de la République, je n'ignore rien, on accuse M. Grenier.

« — Si vous le savez, Monsieur le Procureur, pourquoi me le demander?

« — Parce que, me répondit-il, il n'y a aucun indice sérieux, il n'y a aucune preuve de la culpabilité de celui dont on chuchotte le nom.

« — Alors, monsieur le Procureur, objectai-je, il vous appartient, dans l'intérêt même de M. Grenier, de faire proclamer son innocence.

« — Mais par quel moyen?

« — En l'arrêtant!

« Puis, lorsque vous l'aurez interrogé, lorsque vous aurez acquis la preuve de son innocence, vous lui rendrez la liberté. Alors vous pourrez dire en toute conscience, et l'opinion publique rassurée vous croira, vous, magistrat:

« — Cet homme que vous accusez n'est pas coupable, c'est un innocent. »

« — Jamais je ne ferai cela, et jamais je n'arrêterai un homme contre lequel je n'ai aucune présomption.

« En théorie, je trouvai l'explication du Procureur de la République fort plausible, mais en pratique elle me paraît pécher en bien des points.

« Notre entretien prit fin sur la phrase suivante:

(1) A l'époque où l'article a paru, Vacher n'avait avoué que huit crimes sur douze.

« — Si j'étais à la place de M. Grenier, innocent comme il dit l'être, je n'hésiterais pas un instant et demanderais moi-même mon arrestation pour me laver de l'horrible soupçon qui pèse sur moi.

« On laissa l'infortuné Grenier tranquille, et, pendant ce temps, la clameur de l'opinion devint menaçante, les journaux, le *Bourguignon Salé* notamment, s'en firent l'écho.

« Alors qu'on arrêtait à tort et à travers des gens contre lesquels ne pesait aucun soupçon, la justice refusait d'appréhender celui que l'opinion entière désignait à ses représailles.

« On vit dans cette façon de procéder un défi contre lequel l'opinion publique s'insurgea : à tort ou à raison, on désignait un homme comme étant l'assassin d'Augustine Mortureux, et on ne l'arrêtait pas !

« Si, on l'a emprisonné alors qu'il était trop tard, alors que les esprits étaient trop montés pour apprécier sainement la décision prise par les magistrats. »

***

« Vacher — et je tiens son aveu pour sincère — a fait une victime : Augustine Mortureux ; la justice en a fait une seconde : M. Grenier.

« Quant à nous qui, dans cette triste affaire, n'avons été que l'écho de l'opinion, nous n'avons écouté que la voix de notre conscience ; il y avait : derrière nous, un pauvre vieux père, une pauvre vieille mère qui nous criaient,

« — Vengez notre fille, voilà son assassin !

« Et si notre bonne foi était absolue, notre conviction était inébranlable, le triomphe de la vérité et notre amour de la justice avaient fait de nous d'impitoyables accusateurs.

« Les faits qui semblaient pourtant si probants, les témoignages qui nous paraissaient irrécusables, nous ont trompés.

« L'adage : *Errare humanum est*, une fois de plus est vrai, et comme de simples magistrats, nous avons sinon condamné, du moins accusé un innocent.

« Nous nous sommes incliné devant le cadavre d'Augustine Mortureux, inclinons-nous — car nous voulons toujours croire que le récit de Vacher est vrai — devant cette autre victime qu'est M. Grenier. »

Cet article, signé de M. Ernest Collot, directeur du *Bourguignon Salé* avait au moins le mérite de reconnaître l'erreur, malgré la réticence que contenait la dernière phrase de l'article.

Tout considéré, le journal avouait s'être trompé.

C'était de la probité; devant l'évidence, il est vrai, mais enfin c'était de la probité journalistique.

On avait eu tort, on le reconnaissait, malgré la mauvaise humeur qu'on en pouvait ressentir...

C'était bien.

Il n'y avait rien à dire.

***

Quant à l'auteur même des articles, M. Rocher, il fit amende honorable sans restriction.

Dans le *Bourguignon Salé* même, à la place où paraissaient habituellement ses articles et sous la même rubrique, il donna à M. Grenier une juste réparation.

Voici en quels termes il s'exprima:

Le Bois du Chêne. — Juste Réparation.

« Elle ne m'est pas demandée.

« Mois je la dois.

« Je crois m'honorer en rendant spontanément justice à un homme dont j'ai pu troubler la quiétude, la sérénité; dont la famille a été navrée et désolée des articles que j'écrivais — avec la conviction de ma sincérité.

« Je veux parler de M. Grenier si longtemps soupçonné et accusé par nous même d'avoir assassiné Augustine Mortureux.

« Aujourd'hui, la justice immanente triomphe — le misérable est connu — c'est un des plus féconds criminels de notre temps.

« Lisez d'ailleurs, dans le *Lyon Républicain*, l'énumération de tous les crimes que cette canaille a commis.

« Et, faisant un retour sur nous-même nous devons adresser à M. Grenier et à sa famille l'expression de tous nos regrets.

« Toutes les apparences étaient contre lui.

« Son innocence triomphe.

« Nous aurions voulu être les premiers à la proclamer et à le louanger.

« Puisse cette réparation tardive, mais spontanée, rendre à M. Grenier et aux siens le repos du cœur que les soupçons leur avaient ravi.

« L'accusation avait été constante et répétée.

« C'est une raison pour que la réhabilitation soit plus éclatante ici même.

« Et puis, quelles tortures a dû souffrir cet homme que tout accablait, que toutes les présomptions condamnèrent.

« Nous avons, de bonne foi, apporté notre œuvre à son supplice.

« Nous venons aujourd'hui, avec la même bonne foi, lui apporter la réparation que nous lui devons.

« Salut à l'innocent! »

J. Rocher.

« Nous avons été plus que quiconque sévère pour le Parquet de Dijon, dont l'impuissance à découvrir le misérable semblait étrange.

« Des renseignements *certains* qui nous sont fournis, il résulte que jamais ni le Parquet de première instance, ni le Parquet général n'avaient abandonné l'affaire et qu'elle n'était pas *classée*, comme on dit en terme de basoche.

« Nous croyons savoir même qu'à différentes reprises les parquets du Sud-Est, où l'on soupçonnait l'assassin d'être un vagabond, ont reçu des notes de rappel.

« Peut-être que cette vigilante constance n'a-t-elle pas été étrangère á l'arrestation inattendue du coupable, en suscitant la surveillance éclairée et persistante des magistrats et de la police de la région.

« Après les critiques d'antan, nous devons bien justice, même à la *Justice*. »

Il eût été à souhaiter que l'autre journal ennemi de M. Grenier se fût conduit pareillement.

Il n'en fut rien.

Le *Bien Public* n'eut pas le courage du *Bourguignon salé*.

Pourquoi?...

Il ne faudrait pas l'approfondir, de crainte d'y trouver d'autres raisons que celles qui doivent émaner d'une haute idée de justice et d'une conviction basée sur des preuves morales, sur le désir élevé de soutenir la vérité.

Rancune ou intérêt, on ne saura jamais peut–être ce qui poussa le *Bien Public* à laisser croire, après les aveux de Vacher, que M. Grenier pouvait parfaitement avoir commis le crime du bois du Chêne, malgré les aveux du tueur de bergers.

Rancune! dira-t-on.

Pourquoi?...

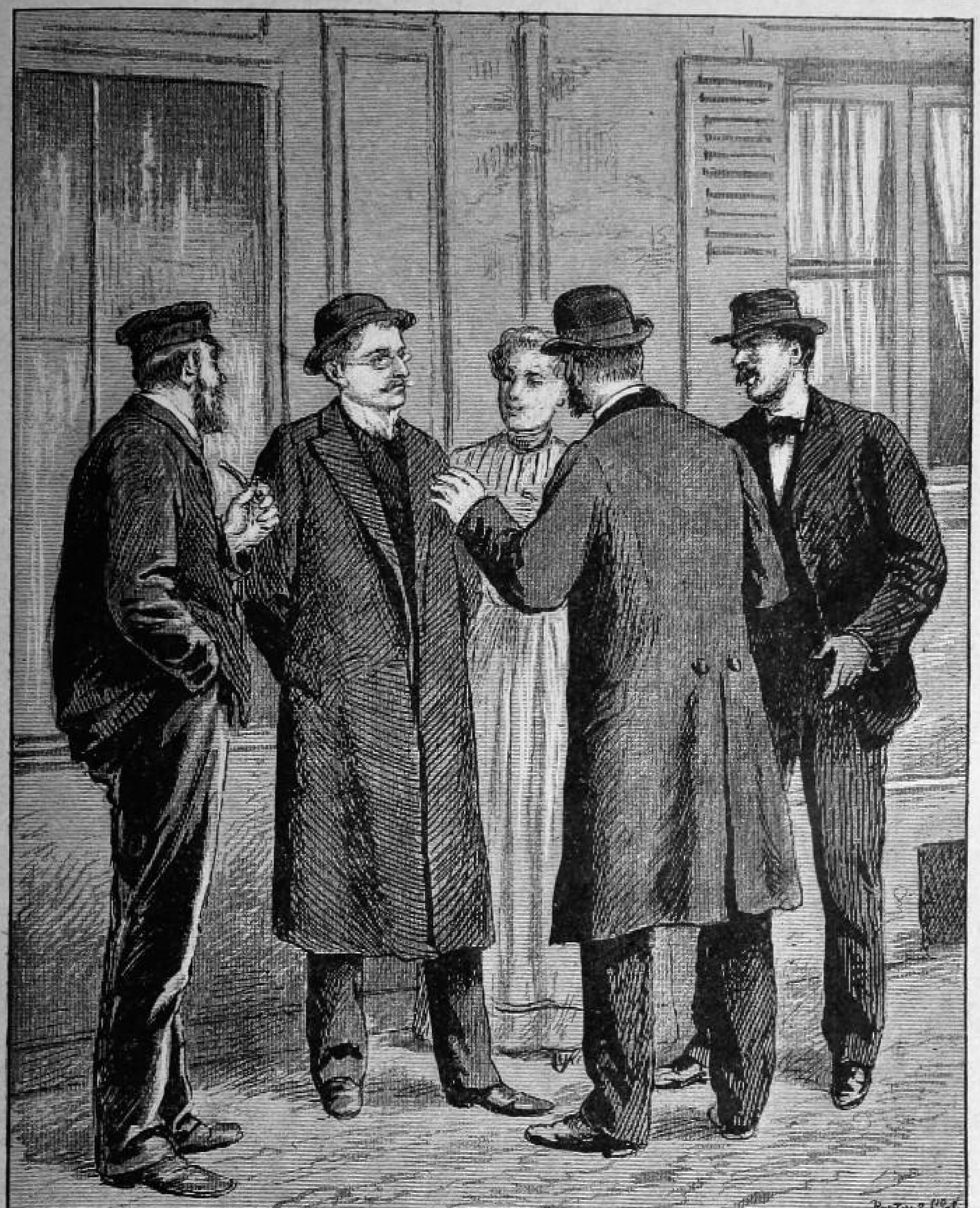

— Vacher?... Nous avons entendu parler de ça, mais personne n'y croit!... (Page 715.)

Il serait trop difficile de démêler les causes intimes, les causes secrètes qui firent prendre au journal, dès le début de l'affaire, l'attitude que l'on sait...

Personne n'a pu le faire jusqu'ici... ou si on y a réussi, personne n'a voulu nous renseigner.

Ce qui est certain, c'est que tous les jours, pendant une certaine période, le *Bien Public* avait inséré, comme nous l'avons dit, des articles filandreux où revenait incessamment ce refrain :

« M. Grenier pourrait-il nous dire ce qu'est devenu le chmineau?...

« Pourrait-il nous donner des nouvelles du chemineau?...

Or, le jour où M. Grenier lut l'article du *Lyon Républicain* que nos lecteurs connaissent, il prit un des vieux articles du *Bien Public* où on lui posait les deux ironiques questions que nous venons de rapporter, il y épingla l'article du *Lyon* et sa carte et envoya le tout à M. Jobard, directeur du *Bien Public*.

La vengeance était anodine.

C'était un coup d'épingle pour tant de coups de dent...

On le prit mal, sans doute, au *Bien Public*, car la feuille ne fit aucune rectification.

Au lieu d'intituler sa rubrique sur Vacher comme tous les journaux de Bourgogne, il l'intitula: *l'Affaire Vacher*.

Et, au lieu de placer ces articles bien en évidence, comme tous ses confrères, il les glissa honteusement dans les coins de la feuille avec des titres en lettres minuscules.

Au reste, puisque nous avons donné l'article réparateur du *Bourguignon Salé*, nous devons à l'exactitude de notre récit de donner également quelques aperçus des singulières rétractations fournies à ses lecteurs par le *Bien Public* sur le compte de M. Grenier.

Le premier jour, le *Bien Public* se borna à copier une partie des renseignements publiés par le *Lyon Républicain*.

Ce fut le 12 octobre qu'il donna un article intitulé *Huit Assassinats en trois ans*.

Ce titre que les autres journaux mettaient en gros caractères, le *Bien Public* l'imprima en lettres très petites et relégua l'article à la troisième page du journal.

On a beaucoup de mal à l'y trouver.

Il cita la liste des huit victimes avouées par Vacher, liste que nos lecteurs ont vue dans l'article du *Lyon Républicain* que nous avons fait passer plus haut sous leurs yeux.

Il y était dit que Vacher avouait le crime du bois du Chêne.

Cet aveu devait être sensationnel à Dijon et dans la région.

C'était l'occasion, ou jamais, pour le *Bien Public* qui s'était tant occupé de cette affaire, de donner des commentaires abondants, d'exposer ses idées, de faire une rétractation s'il y avait lieu ou, tout au moins, de dire que peut-être on avait eu tort jadis de s'emporter avec tant d'ardeur sur la piste donnée par l'opinion publique.

Le *Bien Public* ne profita pas de cette belle occasion de ranimer les cendres toujours chaudes de l'affaire du bois du Chêne.

Il s'en garda bien.

Et même, il se contenta de copier régulièrement les articles du *Lyon* en se

gardant bien, par exemple, de reproduire les notes où il était question de l'ovation faite à M. Grenier par les habitants de Saint-Jean-de-Losne.

Son article du 12 octobre se terminait par cette phrase:

« Cette affaire est appelée à avoir un *certain* retentissement si les faits exposés sont exacts. »

Oui.

Huit assassinats, c'est une affaire dont on parle toujours un peu... si peu que ce soit.

Cela fait un certain bruit.

Cela peut avoir un certain retentissement!...

Il y a quelques personnes que cela peut intéresser!

Le *Bien Public* montrait une modération vraiment admirable!

Cependant, comme tous les journaux rendirent justice à M. Grenier, comme dans tout le Dijon sensé c'était une clameur contre le *Bien Public*, comme M. Jobard apprit qu'on jugeait très mal son abstention, il se décida à faire un effort et à laisser glisser par un reporter, dans le compte rendu de l'affaire, les quelques lignes qu'on va lire:

L'affaire Joseph Vacher

(Nouveaux détails.)

On écrit de Belley:

« L'interrogatoire d'hier n'a pas donné les résultats que les promesses de Vacher permettaient d'attendre. Dans la nuit, le criminel s'est ravisé et, au lieu des aveux complets qu'il avait solennellement annoncés, s'en est tenu à quelques menus détails sur les faits avoués par lui la veille.

« C'est ainsi que Vacher a déclaré qu'il s'apprêtait à violer la jeune Augustine Mortureux, sur laquelle il était déjà étendu, quand la crainte d'être aperçu de la route le fit se relever et s'enfuir à travers bois.

« Ici, le récit est de tous points confirmé par l'enquête qui avait péremptoirement établi qu'il y avait tentative de viol, mais non viol consommé.

« C'est ce que nous disions, du reste, dans notre numéro du 14 mai 1895.

« Le médecin légiste qui venait de faire l'autopsie du corps de M^lle^ Augustine Mortureux affirmait, en effet, que l'infortunée jeune fille était vierge.

« Vacher est-il aussi véridique lorsqu'il prétend que, pour chaque crime, il s'est servi du couteau dont il était en possession à ce moment-là et que, après, il l'a chaque fois jeté dans les champs?

« Un manche de couteau (1) fut, en effet, trouvé près d'Augustine Mortureux, mais, dans les autres meurtres, aucune trouvaille semblable n'a été signalée et on est amené à se demander si l'instrument habituel du crime ne serait pas plutôt certain rasoir à lame affilée, cueilli dans la musette de Vacher, arme autrement apte qu'un banal couteau à faire des entailles et les sections horribles que Vacher pratiquait sur ses victimes.

« Il s'obstine dans sa version; mais, on conçoit l'intérêt majeur qu'il a à écarter toute idée de préméditation en faisant accroire qu'il ne préparait jamais rien, mais employait la première arme venue en sa main, quand sa folie rabique le prenait. »

Et c'est fini.

Suivent les détails puisés dans le *Lyon Républicain.*

Voilà tout ce que trouve un journal qui se dit honnête et bien pensant, pour décharger un malheureux qu'il a poursuivi pendant des mois et des mois de ses articles fielleux !

Aussi, qu'est-il arrivé ?

Il est arrivé que pas un des abonnés du *Bien Public* dans le pays où l'on croyait M. Grenier coupable, pas un de ces abonnés n'a lâché pied !...

Pas un n'a manqué de renouveler son abonnement quand le moment est venu.

Et toutes les cervelles obtuses qui nient la culpabilité de Vacher, qui veulent celle de M. Grenier à tout prix, tous ces gens-là qui ont besoin de *délayage* précisément, pour arriver à comprendre les choses, tous ces malheureux entêtés n'ont pas trouvé suffisantes les quelques lignes d'explication données par le *Bien Public.*

Et ils ont gardé leur conviction !...

Puisque *leur* journal ne se répandait pas en rétractations et en regrets, ils en ont conclu que *cette affaire Joseph Vacher*, comme le *Bien Public* l'intitulait, n'avait qu'une importance médiocre au sujet du bois du Chêne tout au moins.

Ils se persuadèrent que si leur journal n'avait pas dit comme les autres, c'est qu'il avait des preuves de la culpabilité de Grenier... c'est qu'il ne pouvait pas donner ces preuves, de crainte d'un procès et que ne pouvant rien dire, il s'abstenait d'attribuer très nettement à Vacher le crime du bois du Chêne !

Et on admira le *Bien Public !*

Et on se dit :

— Quel brave journal !...

(1) Erreur, une lame.

Et tous les matins, sur le pas des portes, les paysans se clignaient de l'œil en passant, et ils se montraient leur numéro du matin en se criant :

— Hé hé ! t'as lu?

— Oui.

— Il ne capitule pas !...

— Il ne dit pas que c'est Vacher !

— Parbleu ! parce qu'il sait bien que c'est l'autre !...

— Eh ! oui !...

— C'est Grenier !...

— Y a pas de doutes !...

— Ah ! le bon journal !...

— Ah ! le brave journal !...

Mais direz–vous, il y avait d'autres journaux qui disaient la vérité !...

Il y avait d'autres journaux qui étaient sincères !...

Assurément...

Tous étaient sincères.

Le *Bourguignon Salé* qui avait été si féroce s'était très bien conduit...

Alors ?...

Puisqu'on lisait le *Salé*, on devait savoir la vérité...

On le lisait, c'est vrai...

Mais savez– vous ce qu'on disait?...

On disait :

— *Il est vendu à Grenier !...*

C'est insensé n'est-ce pas ?...

Eh bien, je l'ai entendu de mes oreilles. Mais le vrai, le bon, le seul, l'unique, l'honnête journal, c'était le *Bien Public* qui ne rétractait rien...

Et voilà comment on fait des affaires !...

* * *

Pourquoi tout cela ?

Pourquoi manquer de franchise ?... Car il est difficile de croire qu'un homme instruit et intelligent, capable de juger de haut les événements, puisse un seul instant s'imaginer que les révélations de Vacher lui ont été dictées par la justice, *comme on le croit dans le pays d'Etaules !...*

Est-ce pour s'assurer les réabonnements de sa nombreuse clientèle dans le pays de Darois et du voisinage ?

Est-ce vraiment par intérêt?...

Est-ce par rancune?...

Nous le répétons encore:

C'est un mystère...

Les deux hypothèses peuvent être vraies... ensemble ou séparément...

Mais, nous le répétons, ce ne sont que des hypothèses, des hypothèses, des hypothèses!...

Le fait brutal est là:

Le *Bien Public* ne voulut pas déclarer Vacher coupable du crime du bois du Chêne et cela, sans raison, malgré les aveux de l'assassin!...

Un jour, peut-être, le journal sortira ses raisons...

Jusque-là, chacun est libre de juger sa conduite selon les plus vraisemblables apparences.

XXIX

MES INTERVIEWS.

Abordons enfin, le palpitant récit de notre visite aux témoins de ce drame fantastique, qu'on croirait d'un bout à l'autre inventé, si la réalité n'était là pour donner un formel démenti à ceux qui pourraient douter de l'exactitude des plus dramatiques événements qu'on a lus jusqu'ici.

Abordons le récit de nos visites à Dijon, à Darois, à Etaules et à Hauteville...

Ce sera certainement la partie la plus passionnante, la plus vibrante de notre ouvrage, car je rapporterai dans leur stricte exactitude les déclarations enflammées de tous les témoins de cette terrible affaire...

Car on est ardent encore, là-bas!...

Les haines sont presque aussi vives que par le passé!...

Trois ans n'ont pas assouvi les colères.

On en jugera par les déclarations qui m'ont été faites personnellement et que je transcris, je le répète, dans toute leur simplicité qui sue la vérité par tous les mots, par toutes les phrases...

* * *

D'abord, je suis arrivé à Dijon.

Avant de me diriger vers le théâtre du crime, j'ai tenu à me renseigner avec exactitude sur les personnes que je devais voir « dans la montagne » (c'est ainsi qu'on nomme là-bas, le pays d'Etaules et de Darois.)

J'ai lu à la bibliothèque de la ville la collection des journaux à l'époque du crime ; j'ai vu toutes les personnes qui pouvaient me donner un renseignement quelconque et j'ai fait le tour des salles de rédaction dijonnaises.

La grande majorité des Dijonnais croit à la culpabilité de Vacher.

Cependant, j'ai rencontré quelques personnes qui n'avaient sur l'affaire du bois du Chêne que leurs vieux souvenirs du *Bourguignon Salé.*

Quand je leur parlais du crime, ils me disaient :

— Ah ! oui... l'affaire du bois du Chêne ?... Une petite fille qui avait été tuée par un propriétaire de là-bas...

J'interrompais :

— Mais non... On vient d'arrêter l'assassin... un nommé Vacher... Vous ne lisez donc pas les journaux ?

On souriait alors.

— Ah ! oui, disait-on... Vacher ?... Nous avons entendu parler de ça... Mais personne n'y croit.

Je demandais encore :

— Avez-vous lu les journaux ?

— Non, répondait-on. Pourquoi faire ?

— Parce qu'il ne faut pas continuer à croire un malheureux coupable d'un crime qu'il n'a pas commis.

Et on répliquait:

— Est-ce qu'on sait ?...

Quelle réponse !...

« Est-ce qu'on sait ?... »

Après les révélations, après les aveux, après le tintamarre des journaux de tous les pays !...

« Est-ce qu'on sait ?... »

Et si l'on poursuivait, si l'on s'efforçait d'expliquer la vérité, on sentait poindre une hostilité chez ces gens-là...

On ne les intéressait pas...

Qu'est-ce que ça pouvait leur faire qu'un nommé Vacher se dit coupable du crime?...

Est-ce qu'ils ne savaient pas, depuis longtemps, eux, à quoi s'en tenir là-dessus?

Leur conviction était faite...

Elle était inébranlable...

Le coupable, pour eux, c'était le premier accusé...

Il eût été plus facile d'enlever mille kilos à bout de bras, que de leur enlever leur conviction entêtée.

Je me disais :

— Après tout ils sont excusables... Ils ne lisent pas les journaux, ils l'avouent eux-mêmes... Pourtant ils connaissent l'affaire Vacher... Ils la connaissent par ouï dire... Ils en ont su quelques détails par ceux qui avaient lu... Peut-être ceux-là les ont-ils mal ou insuffisamment renseignés... La vérité se fera sans doute peu à peu... La clarté viendra dans leurs esprits...

Et je passais.

Ceux que j'avais le plus d'intérêt à voir, c'étaient les habitants d'Hauteville, d'Étaules et de Darois.

Que pensaient-ils, ceux-là?

Ils étaient renseignés, eux!...

On ne pouvait pas dire qu'ils ne connaissaient pas l'affaire Vacher!...

Ils s'étaient arraché les journaux au fur et à mesure que les nouvelles paraissaient.

J'allai donc à Hauteville.

Ce déplacement devait être d'autant plus intéressant qu'il y avait, là-bas, une personne dont j'avais un intérêt capital à connaître l'avis en cette occasion, et cette personne, c'était Mme Taisant, la femme de l'aubergiste, la sœur d'Augustine Mortureux, celle chez qui se rendait la pauvre fillette le jour où elle fut si lâchement assassinée.

XXX

CONVERSATION AVEC LA SŒUR D'AUGUSTINE.

Le café Taisant est situé au coin d'un chemin qui vient du fort d'Hauteville jusqu'au village de ce nom et du chemin qui mène d'Hauteville à la ferme de Changey et, à Plombières, en traversant la grande route de Paris à Dijon.

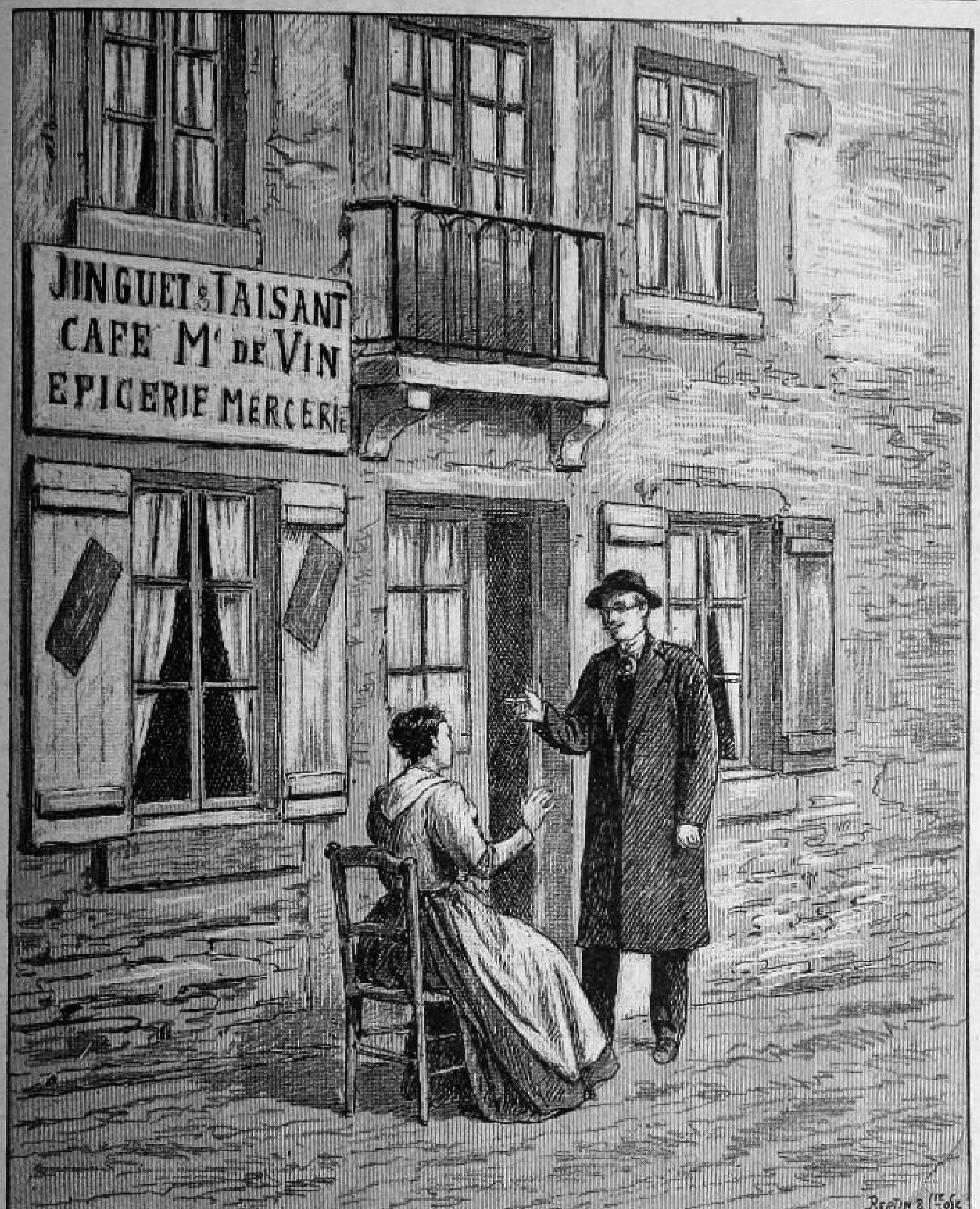

Mme Taisant travaillait devant le café... (Page 717.)

Il est placé dans une petite maison basse, accotée à la maison d'un autre aubergiste, Bordet, celui-là même qui déclarait savoir tant de choses sur le crime, quelques jours après l'assassinat et qui dut confesser devant le juge d'instruction qu'il ne savait rien du tout.

J'arrivai à Hauteville vers quatre heures.

J'entrai au café Taisant.

A cette heure, les cafés de campagne sont vides.

Dans la petite salle, il n'y avait personne. Mme Taisant elle-même travaillait dans l'arrière-boutique.

Elle se leva pour venir au-devant de moi.

— M. Taisant? demandai-je.

— Il n'est pas là, me répondit-elle.

— Restera-t-il longtemps dehors?

— Oui. Qu'est-ce que vous vouliez?

— Vous êtes madame Taisant sans doute?

— Oui.

— La fille de M. Mörtureux?

— Parfaitement.

— Je viens pour vous parler de l'affaire du bois du Chêne...

L'œil de la jeune femme s'éclaira.

— Ah! encore! fit-elle.

— Encore... Oui... On est donc venu vous voir souvent à ce sujet?

— Vous pensez!...

— J'ai tenu à vous voir, continuai-je, parce que cette affaire vient d'entrer dans une nouvelle période...

— Ah!

— Vous n'avez pas été sans lire les journaux, je pense?...

— Oh! les journaux!... Ce qu'ils disent ou rien! C'est tout des mensonges!...

— Cependant, ils ont publié, ces jours-ci (1), des articles qui devraient vous intéresser.

— Lesquels?

— Sur Vacher.

A ce nom, Mme Taisant ricane.

Elle s'écrie:

— Oh! là là!... Vacher!...

— Quoi donc?... Vous ne croyez donc pas que ce soit lui qui s'est rendu coupable du crime du bois du Chêne?

Mme Taisant ricane encore.

Elle me répond:

— Y aura des gens assez simples pour croire que c'est lui!...

— Comment, m'écriai-je, vous ne le croyez pas?

— Oh! là, là!...

— Vous m'étonnez, continuai-je, les journaux ont cependant donné des détails tels qu'il n'est pas facile de penser que tout cela soit inventé.

— Suffit, on sait ce qu'on sait.

— Vacher a avoué.

(1) C'était vers les premiers jours de décembre 1897 que cette conversation avait lieu, Quelques semaines après l'arrestation de Vacher.

Elle haussa les épaules nerveusement.

— Ne parlez donc pas de ça, fait-elle.

Moi qui me suis promis de rester très froid, très calme, je me sens devenir nerveux et j'essaie d'expliquer à Mme Taisant toute l'affaire Vacher.

Je lui explique les aveux, je les lui commente, je lui dis l'itinéraire du bandit.

Rien n'y fait.

Elle ricane toujours.

Elle hausse toujours les épaules.

Alors je m'échauffe, je lui dis que j'ai vu Vacher en personne, que je lui ai parlé; que j'ai vu le juge d'instruction, M. Fourquet, et que j'ai su de lui tous les détails qu'il lui était possible de donner à un reporter.

Elle reste incrédule.

J'insiste.

Elle s'échauffe à son tour et voici qu'elle entreprend de faire pénétrer en moi son ardente conviction.

— Ah! s'écrie t-elle, tout ça, c'est des affaires combinées par les juges!...

Par phrases nettes, saccadées, avec de courtes pauses, elle déclare:

— S'ils avaient voulu faire le jour, ils n'avaient qu'à enfermer la ferme!...

La Gaumard en a trop dit!...

J'interromps:

— Qu'est-ce qu'elle a dit?

— Tout le monde le sait!

— Mais je l'ignore, moi, apprenez-le moi.

— Vous pouvez le demander à n'importe qui, on vous le dira aussi bien que moi.

— Eh bien, parlez. Puisque vous êtes au moins aussi bien renseignée que n'importe qui, instruisez-moi. Je ne demande qu'à savoir... Je n'ai aucun parti pris... Je recueille tous les renseignements qu'on veut bien me donner... Tous sans exception... tous, entendez-vous?...

— Elle a tout à fait pour qu'on sache à quoi s'en tenir sur l'affaire!... Tout!...

— Qu'a-t-elle dit?

— Eh! elle a dit à des hommes que, quand on *lui* a coupé la carotide, le sang a giclé à deux mètres de hauteur.

— Pourquoi les hommes n'en ont-ils pas parlé aux juges? Pourquoi la Gaumard n'en a-t-elle pas parlé?

— Ah! ben, elle s'en est bien gardée!...

— Et les hommes?

— Ils l'ont dit... Ils ont dit tout ce qu'on a voulu!

— Et comment se fait-il qu'on n'en ait pas tenu compte, si c'était vrai?

— Où ça?...

— A Dijon.

— Mais à Dijon on s'en est moqué!... on s'en est moqué!... Et puis le parapluie qui était tantôt ouvert, tantôt fermé... Y en a qui l'ont vu comme ci, d'autres comme ça... Le parapluie ne serait pas bougé tout seul!

— Et qui l'aurait bougé?

— Elle!...

— Dans quel intérêt?

— Est-ce qu'on sait!... Et puis, pourquoi donc qu'elle a pris les souliers et les boucles?

— Mais ce n'est pas elle!

— Allons dónc!...

— Puisque Vacher a avoué les avoir pris!...

— Non. Il a avoué les souliers, mais pas les boucles.

— Alors vous croyez à ce que dit Vacher et vous voulez croire, malgré tout, à la culpabilité de ceux que le pays a accusés à tort?

— Allons donc!... Je ne crois rien!... Pour moi, c'est elle qui a pris les boucles!

— C'est insensé!... Qu'en aurait-elle fait?... Croyez-vous qu'on n'aurait pas reconnu ces bijoux tout de suite?...

— Elle les a prises!

— Mais ces boucles n'avaient qu'une valeur infime et, si même elle avait cherché à les vendre, elle risquait de se faire immédiatement arrêter.

— Elle les a prises!... Laissez-donc!... On dit que c'est Vacher!... Pardi!... Vacher va avoir ça sur le dos, mais ça ne durera p't-être pas!..

— Puisqu'il avoue?...

— J'en donnerais ma tête à couper que c'est Grenier!...

— Mais il avoue, vous dis-je!

— Allons donc!... C'est comme on dit que ma pauv' sœur n'a pas été violée!...

— Mais c'est exact!...

— Allons donc!...

— Le médecin...

— Le viol a été caché à la famille... Mais nous, nous avons nos idées!...

Cet entêtement à ne pas vouloir reconnaître des choses parfaitement exactes m'irrite encore et je me lance dans un grand récit des crimes de Vacher.

Je m'efforce d'être clair, d'exposer tout ce que je sais; mais Mme Taisant s'écrie :

— Il faut que la justice soit idiote on ne peut plus, pour même inventer ça sur les journaux, que Vacher en a tué dix-sept ou dix huit, sans même qu'on l'ait pris!...

Je réponds :

— Puisque vous croyez la justice incapable de laisser échapper un homme qui a commis un assassinat, pourquoi êtes-vous si profondément convaincue qu'elle a laissé impuni le crime du bois du Chêne, en connaissance de cause?

— Ça, c'est son affaire. On ne sait pas tout... C'est des gens riches qui étaient accusés, ils ont payé!...

— Il y avait des témoins cependant!...

— Quels témoins?

— Et le garde Warmé?

— C'en est encore un bon!...

— Comment! vous croyez qu'il n'a pas dit la vérité?

— Ah! ma foi non, qu'il n'a pas dit la vérité!...

— A ce compte-là, tout le monde a menti, sauf ceux qui parlaient suivant l'idée que vous vous faisiez du coupable?

— Y en a qui ont dit la vérité.

— Qui donc, par exemple?

— Il n'en manque pas!...

— Rouard, peut-être?

— Ah! ah!... En voilà un encore!...

— A-t-il menti?...

— En voilà un encore!... On l'a payé!...

— Comment!... Vous n'ignorez pas qu'il a gagné de l'argent à la loterie de Hambourg..

Mme Taisant éclate d'un rire nerveux.

— Ah! ah! il a gagné à la loterie... de *se retourner!* (1)

— Vous n'y pensez pas!... C'est officiel, ces choses-là!... On pouvait se renseigner facilement.

— Allons donc!... Faut pas nous dire qui c'était Rouard!... Il n'avait rien, rien!... Il a été obligé de s'en aller d'Hauteville en vendant son mobilier!... Il est parti d'ici bien malheureux!... Et vous croyez qu'il aurait eu de quoi s'acheter un billet à la loterie quand ils n'avaient pas de pain chez eux!...

— Pourquoi pas?... Ça ne coûte pas si cher, un billet de loterie, vous le savez bien!...

— Allons donc!... Et puis c'est pas tout ça, Grenier lui-même s'est vendu!...

— Quand?

— Chez Salendres.

— Ah! oui, parlons-en de cette affaire-là!... C'était un coup monté...

— Et à Plombières, le jour de la fête, il a répété ce qu'il avait dit chez Salendres.

(1) De dire le contraire de ce qu'il avait dit.

— Qu'avait-il dit?

—Il avait dit : « Je m'en fous!... être pris aujourd'hui ou demain, c'est la même chose!... »

—Il avait peut-être un peu bu, ce jour-là; il se pouvait qu'il parlât à tort et à travers, si tant est qu'il ait tenu ce langage.

—Et puis, n'y a pas que ça... Et la bonne!...

— Marie Génelot?

— Oui. Elle a dit qu'il avait été absent de neuf heures à onze heures; mais après, on l'a retournée, on lui a fait peur, elle n'a plus rien dit!...

— Elle a reconnu qu'elle ne se souvenait pas, voilà tout.

— Allons donc!... C'est des histoires!... On a tout fait pour qu'on n'attrape pas Grenier... Ainsi la femme Hortot voulait causer, on lui a empêché...

Je demande des détails sur la femme Hortot dont on se souvient d'avoir entendu parler dans le début de ce récit.

Mme Taisant me dit :

— C'étaient des bûcherons. Ils faisaient le charbon au Chêne. Ils ont entendu crier... Ils étaient tous deux, le mari et la femme, à six cents mètres dans les bois. Ils ont cru que c'était des enfants qui dénichaient et qui s'amusaient et riaient... Il y a eu trois ou quatre cris... Un grand cri surtout, pas long...

Je parle alors de menaces que le père Mortureux avait proférées contre le propriétaire de Champ-Rouge.

— Est-il vrai, dis-je, que votre père ait tenu les propos qu'on lui prête?

Mme Taisant sourit étrangement.

Elle ne nie pas.

— Pisque la justice n'a rien voulu faire, il s'en chargera peut-être bien, dit-elle.

Elle continue alors à m'exposer les raisons qu'elle a de croire à la culpabilité de M. Grenier, malgré les aveux de Vacher, et elle me réédite toute la série des racontars que j'ai fait passer sous les yeux de mes lecteurs au cours des précédents chapitres.

D'abord elle paraît persuadée que, en allant à Darois le jour du crime, M. Grenier a passé en voiture avec Benoît, au bois du Chêne, à trois heures au lieu d'une heure, comme cela est reconnu par tout le monde.

Et elle déclare:

— La Gaumard était là à ce moment... Pourquoi?... C'est louche...

Or cela est inexact.

Elle poursuit:

— Ce qu'il y a encore de louche, c'est de voir une personne couchée là et de ne rien dire...

Elle veut absolument que M. Grenier ait vu sa malheureuse sœur couchée au pied du frêne.

Or, je crois me souvenir que Benoît m'a dit lui-même qu'il a pris ce jour-là avec son maître un racourci à travers les terres de Champ-Moron qui les a fait aboutir un peu après le lieu du crime.

M. Grenier n'aurait donc pu voir une personne couchée et n'en rien dire.

Mais elle n'écoute pas mes réflexions.

Elle n'écoute pas ce que j'observe: c'est que d'autres personnes ont passé de onze heures à trois heures et qu'elles ont aperçu une personne conchée et que ces personnes-là n'ont rien dit non plus...

— Pourquoi ne pas les accuser?...

Elle poursuit :

— Grenier a arrêté la voiture juste en face de l'endroit où le corps se trouvait, au moment où il est revenu de Darois avec le père Brulé et les autres, soi-disant pour découvrir le cadavre... Ah! il savait bien où il était!... Le père Brulé lui disait: « C'est plus loin!... » Lui répondait: « Pas du tout, c'est là, c'est là!... » Il savait bien où c'était!... mieux que personne!...

Je m'écrie:

— C'est absurde!... Puisque le père Brulé avait dit: « Elle est au coin du chemin qui mène au bois du Chêne, M. Grenier ne pouvait pas arrêter autre part qu'au coin de ce chemin; il le connaissait, parbleu bien!...

— On sait ce qu'on sait!...

Je raconte alors, plus en détail, les aveux de Vacher concernant l'affaire du bois du Chêne.

Je parle du vol des souliers, de l'observation de Mme Girardot à Semur; je dis que cette femme est venue à Dijon pour parler au procureur et que, sur les instances d'une de ses parents, elle est retournée à Semur sans l'avoir vu.

Mme Taisant m'interrompt.

Elle s'écrie avec une incrédulité parfaite:

— Oh! tout ça!...

— Mais enfin, lui dis-je, quel intérêt aurais-je, moi, à vous dire toutes ces choses, si je n'étais persuadé qu'elles sont la vérité même?... Que m'importe à moi?... Est-ce que je vous connais? est-ce que je connais Grenier?... Je ne connais personne; ça m'est égal que celui-ci ou celui-là soit coupable...

— Je ne dis pas non.

— Eh bien alors, que voulez-vous que ça me fasse?... Je vous dis la vérité, parce que j'ai étudié l'affaire et que j'en sais les moindres détails, aussi bien que vous, presque mieux que vous... Je n'ai pas de parti pris ni pour vous ni pour Grenier et je vous dis, moi, l'assassin du bois du Chêne, c'est Vacher!...

Mais je ne convainc pas Mme Taisant.

Elle hocha la tête.

Elle me riposte :

— Si s'avait été Vacher, il fallait enfermer la ferme !...

Elle n'en revient pas qu'on n'ait pas emprisonné les Gaumard.

Et elle me continue les histoires qui courent le pays :

— Pourquoi que Grenier a écrit pour empêcher que la ville donne le terrain pour élever le monument à ma pauvre sœur?...

— Qui a dit cela ?

— L'agent voyer.

— En est-il sûr ?

— Il l'a dit.

— Il faudrait vérifier.

— Et pourquoi Grenier a-t-il enlevé la croix que Gaget avait faite? Pourquoi a-t-il comblé le trou où l'on avait trouvé Augustine?...

— Ce n'est pas lui.

— Oui, c'est Crépeaux, le propriétaire... Mais c'est tout comme !... En voilà encore un... Il était là le jour du crime, eh ben, il est parti le soir même !... Fallait que ça presse bien pour qu'il s'en aille le soir même !...

— Comment, m'écriai-je, vous accusez aussi cet homme parce que ses affaire l'ont sans doute rappelé à Lyon et qu'il a dû partir le soir même? mais c'est insensé !

— Je ne dis rien. Je constate. Moi, je ne me serais pas en allée, s'il était arrivé ça sur mes terres.

— Qu'en savez-vous?

— Je le sais bien. Ça ne se fait pas.

— Que diable voulez-vous que la présence du propriétaire du terrain fît dans cette affaire? Croyez-vous qu'un négociant peut disposer de son temps ainsi?...

— Pourquoi pas?... Les affaires n'existent pas devant de pareilles choses...

Mais il n'y a pas à faire changer d'idée la malheureuse femme.

Je lui demande encore :

— On a dit que M. Grenier attendait votre sœur sur la route. Est-ce qu'il pouvait savoir qu'elle venait chez vous le jour où elle a été tuée?

— Ça, je n'en sais rien. Jamais Augustine n'était venue seule et il y avait trois ans que j'étais mariée, elle n'était pas encore venue me voir.

Cette déclaration fait tomber tous les cancans qui représentaient la malheureuse victime comme étant habituée à faire le chemin d'Etaules à Hauteville.

M. Grenier ne pouvait pas savoir qu'elle se trouverait sur la route ce jour-là, ainsi qu'on l'avait prétendu et il ne pouvait pas attendre son passage...

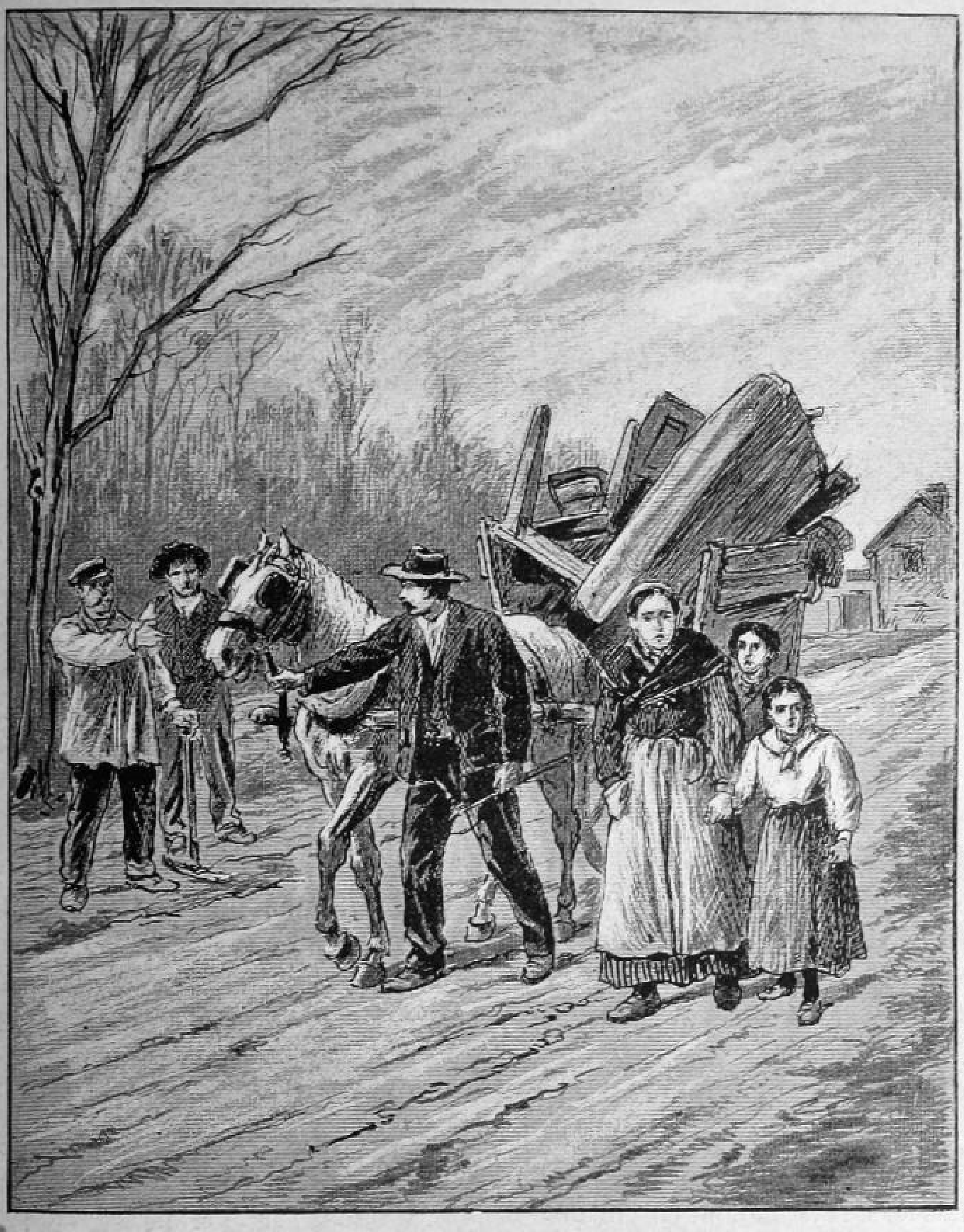

Ils durent quitter la ferme. (Page 728.)

J'en fais l'observation à Mme Taisant.

Je lui dis :

— Vous voyez bien qu'elle a été surprise à l'improviste par le chemineau, comme le Parquet l'a prétendu dès le premier jour!...

Alors Mme Taisant s'écrie :

— Ah ! le chemineau !... Pauvre chemineau ! comme il va en avoir sur le dos !...

Cette phrase résume sa conviction.

XXXI

DANS LE PAYS.

Je dois à la vérité de dire que la majorité des personnes interrogées par moi à Hauteville et à Darois, ainsi qu'à Etaules même, est du même avis que la sœur d'Augustine Mortureux.

On me l'avoue d'une façon directe ou détournée; mais je m'aperçois bien vite que le chemineau Vacher fait beaucoup d'incrédules dans cette contrée.

Le *Bien Public* y est pour quelque chose.

C'est à peu près le seul journal, sinon le seul que j'aie vu dans les maisons ou dans les cafés.

On paraît admirer beaucoup ce journal dans la région.

— Il ne s'est pas laissé acheter!...

— Au moins, lui, il n'a pas changé!...

Personne n'a voulu voir dans les quelques lignes publiées par le journal, une rétractation de la campagne qu'il avait menée contre M. Grenier et un aveu de la culpabilité de Vacher en ce qui concernait le bois du Chêne.

En général, c'est avec une grande circonspection qu'on veut bien me renseigner.

On n'ose pas me dire carrément:

— C'est Grenier!

Mais je vois bien que tout le monde le pense encore, ou presque tout le monde, à la façon dont on me donne des explications sur le crime.

J'ai déja raconté que dans un café de Darois, au café Gaget, j'avais eu une conversation très mouvementée avec un très brave homme qui ne voulait pas démordre de sa conviction.

Pour lui, la jeune fille avait été violée!...

Il le savait...

Il en avait la preuve absolue...

— Or, me disait-il, Vacher prétend bien qu'il n'a pas violé la petite Mortureux.

— Oui, répondais-je.

— Eh bien, ça vous prouve qu'il ment quand il dit que c'est lui qui est l'assassin, car elle a été violée, j'en suis certain.

— Le médecin a dit non.

— C'est pour la famille.

Je réponds que les médecins légistes n'ont pas l'habitude de céder à des préoccupations sentimentales.

Mon interlocuteur tenait bon, et c'est alors que, pressé par mes questions, il m'affirma avoir appris du père Brulé, qui avait découvert le cadavre, que le corps portait des traces très apparentes de souillures.

On sait que je partis immédiatement pour le village de Prénois où habite M. Brulé et que, là, je le vis lui-même. On n'a pas oublié qu'après avoir appris le propos qu'on lui attribuait, il me déclara énergiquement ne l'avoir jamais tenu et avoir été dans l'impossibilité de faire la moindre constatation de ce genre, puisqu'il n'avait rien eu de plus pressé que de couvrir la pauvre victime, afin d'en dérober la vue aux enfants qut étaient avec lui.

D'autres ne voulaient pas discuter.

Ils ne cherchaient pas à me donner leur conviction ; mais ils la gardaient, sans vouloir s'éclairer davantage...

« Ils savaient ce qu'ils savaient... »

Je me souviens d'avoir causé avec des paysannes, pendant plusieurs heures, à différentes reprises.

Je leur exposais, comme je l'avais fait à Mme Taisant, tout ce que je savais, toutes les certitudes qui forçaient les gens sensés à croire à la culpabilité de Vacher.

Elles m'écoutaient...

Elles abondaient dans mon sens...

Puis, je les quittais...

Avant mon départ, après avoir causé à tout le monde et recueilli une une quantité de détails que j'ai parsemés dans mon récit, je rencontrai deux de ces femmes qui m'interrogèrent.

— Avez-vous vu le père Mortureux? me demandèrent-elles.

— Oui, répondis-je.

— Et sa femme?

— Sa femme aussi.

— Et vous croyez toujours *que ce n'est pas Grenier qui a fait le coup*?... me demandèrent elles.

Comme je répondais « oui » avec plus d'énergie que jamais, elles ne répondirent pas, mais elles échangèrent un sourire qui disait toute la pitié qu'elles avaient pour ma naïveté !...

* * *

Et, j'en ai entendu des histoires à dormir debout !...

J'en ai entendu !...

On m'a dit :

— En quittant Champ-Rouge, Grenier s'est avoué coupable aux yeux de tout le monde. Je n'en serais pas parti, il y en aurait eu qui l'auraient tout de même cru innocent... Maintenant on ne peut pas.

Je répondais :

— Vous êtes bons, vous !... Vous reprochez à cet homme d'être parti ; mais vous étiez tous contre lui !... Le père Mortureux menaçait de le tuer !... J'aurais voulu vous y voir !...

— Moi, me répondit quelqu'un, j'en aurais tué trois ou quatre pour apprendre aux autres à me laisser tranquille.

— Ça vous aurait bien avancé !...

— Au moins on ne m'aurai plus soupçonné.

— Oui, mais vous auriez eu le cou coupé, ça ne vous aurez guère avancé.

— Bah ! on s'arrange toujours.

Ce qui tend à laisser croire que M. Grenier aurait dû tuer trois ou quatre personnes pour prouver qu'il n'était pas un assassin.

Drôle de raisonnement !...

On trouvait aussi bizarre la conduite de M. Crépeaux.

M. Crépeaux était le propriétaire de Champ-Moron. Il se débarrassa de sa propriété, il y a quelque temps de cela.

Aussitôt on jasa.

— Pourquoi fait-il ça ?

— Drôle d'idée !...

— C'est louche !

Tout devenait louche.

Et les Gaumard, les malheureux Gaumard !...

Ils eurent presque autant que M. Grenier à pâtir de cette terrible affaire du bois du Chêne !...

Ils furent ruinés du coup.

Ils durent quitter la ferme et se réfugier dans le pays de Mme Gaurmard, à Marigny-le-Carrouët, près de Semur, où ils vivent comme ils peuvent...

Mortureux les menaçait continuellement de *leur faire leur affaire.*

La femme n'osait plus sortir...

Elle n'osait plus faire sortir ses enfants...

Il y eut des gens assez bêtes pour prétendre que la pauvre Augustine avait été tuée à la ferme.

Comment racontaient-ils cela ?

C'était extraordinaire, ce conte-là !...

Voici.

D'après ces gens perpicaces, M. Grenier attendait Augustine Mortureux sur la route de Paris.

Il savait, disait-on, qu'elle allait se rendre à Hauteville chez sa sœur, car ces gens-là prétendaient que la pauvre enfant s'y rendait tous les dimanches, ce qui est une erreur absolue, on l'a vu par les déclarations de Mme Taisant, la sœur d'Augustine.

Or, M. Grenier ne pouvait pas savoir si la jeune fille passerait par le bois ou par la grande route et personne ne pouvait le savoir....

Eût-il attendu sur la grande route, ç'eût été folie de sa part de s'attaquer, lui que chacun connaissait, à une fillette que le premier passant eût défendue.

Mais on ne raisonnait pas.

On voulait qu'il eût attendu le passage de la petite Augustine.

Elle arrivait donc.

« Alors, continuaient ces informateurs, M. Grenier s'avançait vers elle et lui parlait.

« Il la connaissait depuis longtemps », disaient-ils encore.

Or cette allégation était fausse.

M. Grenier ne l'avait jamais vue.

Tous les renseignements le confirmaient.

Un jour, le *Bien Public* avait insinué qu'il avait rençontré la jeune fille à un mariage ; il parla de la déclaration d'une amie d'Augustine...

C'était une histoire inventée à plaisir ; le parquet, qui s'informa, en fit la preuve.

Les bavards continuaient :

« Au bois du Chêne, Grenier a rencontré Augustine Mortureux. Il lui a parlé, lui a fait peur et la pauvre fillette a pris la fuite...

Où pouvait-elle avoir fui ?

Dans quelle direction ?...

Où était le refuge, sur cette route déserte ?...

On avisa la ferme du Chêne...

La ferme du Chêne, qui était à quatre ou cinq cents mètres de la route où M. Grenier devait avoir rencontré Augustine...

Voilà donc la jeune fille courant à la ferme...

Que se passe-t-il ?...

» M. Grenier, dit-on, la poursuit...

« Augustine arrive à la ferme...

« Il l'y rejoint.

« Et là, disent toujours les bonnes gens, la scène du viol et du meurtre s'effectue...

« Grenier donne de l'argent à la Gaumard — Car dans ce pays, l'argent est tout, l'argent fait tout faire — Il donne donc de l'argent à la Gaumard et il tue, avec son aide, Augustine Mortureux. »

Mais ce n'est pas tout.

L'imagination féconde de ces imbéciles marche toujours.

En effet, il leur reste à expliquer pourquoi le corps de la jeune fille se trouve au bois du Chêne, au lieu de se trouver dans la ferme même...

Il faut expliquer cela...

Comment faire ?...

Cela ne parait pas commode...

Mais ce n'est qu'un jeu pour ces bonnes gens.

Et ils s'expliquent :

« Le crime commis, Grenier recueille le sang de la victime *dans un bol* (!) avec l'aide de la Gaumard, et l'un et l'autre portent le cadavre et le bol de sang au bois du Chêne, à l'endroit où la malheureuse a été trouvée...

Naturellement...

Est-il rien de plus simple, en effet ?...

Voilà un cadavre, comment s'en débarrasser ?...

Il est dix heures du matin, la route est sillonnée de passants, de voitures, de cyclistes, c'est un jour de fête dans une commune voisine, eh bien, c'est le bon moment à choisir pour transporter ce cadavre !...

Et on verse le bol de sang à ses côtés pour faire croire que l'assassinat s'est commis là...

Comment se peut-il que de pareilles stupidités se soient accréditées dans ce pays ?...

On se le demande...

La question parait insoluble... à moins d'admettre chez ceux qui ont cru à ces billeversées, une nullité indécrassable.

*
* *

Dans le pays d'Étaules, les habitants qui crurent à l'innocence de M. Grenier furent si rares qu'on pourrait aisément en faire le compte.

Parmi ceux qui le défendirent, il faut citer le ménage Tortochot, les aubergistes de Darois chez qui se trouvait M. Grenier, l'on s'en souvient sans doute, le jour où le cadavre fut découvert par le père Brûlé.

Nous sommes allé voir Mme Tortochot à Darois.

Elle nous a fourni de nombreux détails qu'on a retrouvés au cours de ce récit, et notamment, l'arrivée de Rouard à son auberge, quelques instants après le départ de l'adjoint et des autres personnes dans la voiture de M. Grenier.

Mme Tortochot nous a déclaré qu'elle avait été appelée en justice pour témoigner que Rouard n'avait rien pu voir, et elle nous a raconté que les juges d'instruction lui avaient demandé si réellement Rouard ignorait l'assassinat au moment où il lui avait parlé.

Elle fut confrontée avec lui.

« — Rappelez-vous ce que vous avez dit, disait-elle à Rouard. Vous dites que vous avez rencontré M. Grenier au bois du Chêne; c'est faux; puisque moi, je vous ai demandé si vous n'aviez rencontré personne, et vous ne m'avez parlé que d'un petit jeune homme que ma fille avait également vu passer.

Mais Rouard persistait à déclarer qu'il avait vu le petit jeune homme et M. Grenier aussi.

On ne pouvait pas l'en faire démordre.

Et Mme Tortochot déclarait aux juges:

« — Ne croyez donc pas Rouard, messieurs. Ne le croyez pas. Il ne sait pas ce qu'il dit. Moi je vous jure qu'il ment et qu'il n'a rien vu.

On sait que la brave femme avait raison et que Rouard fut renié plus tard par ceux qui s'étaient servi de sa déposition pour combattre M. Grenier.

Mme Tortochot nous a rappelé les extraordinaires événements qui se produisirent dans le pays après le dramatique assassinat d'Augustine Mortureux.

Elle a toujours bravement défendu M. Grenier.

Quand on lui disait:

« — C'est Grenier!...

Elle répliquait :

« — Qu'en savez-vous ?... Personne n'en sait rien...

C'était avoir beaucoup de courage que de tenir un tel langage devant des gens qu'on avait rendus enragés littéralement.

On lui répliquait, du reste, comme raison péremptoire, cette phrase contre laquelle on est désarmé :

« — Tout le monde le dit !...

Oui, tout le monde le disait...

Et c'était faux, tout de même !...

M. et Mme Tortochot, qui connaissait M. Grenier depuis longtemps, se sont toujours refusé à croire à sa culpabilité et, quand, le jour de l'arrestation de M. Grenier, on vint leur annoncer joyeusement la nouvelle, pour les confondre, en leur criant :

— Ah ! y l'tenont c'coup lè !...

Ils répondirent :

— Nous n'y croyons pas, nous ne pouvons pas y croire !... Il est incapable d'avoir fait ça !...

Ces braves gens furent légitimement fiers de leur perspicacité quand on remit M. Grenier en liberté, et surtout quand on apprit que le véritable coupable était arrêté.

XXXII

LA MÈRE MORTUREUX.

De Darois à Etaules, il y a trois kilomètres environ.

Après avoir causé aux personnes du pays et les avoir longuement interrogées, j'ai fait une visite à la famille Mortureux.

De même qu'il était du plus haut intérêt pour nos lecteurs de savoir l'opinion de la sœur d'Augustine chez qui se rendait la jeune fille le jour où elle avait trouvé si malheureusement la mort, de même je ne pouvais manquer de me présenter à sa famille et de chercher à savoir ce qu'elle pensait de la nouvelle phase que prenait l'affaire du bois du Chêne.

Étaules est un petit village situé au flanc d'une colline.

Il compte trois ou quatre cents habitants.

« Elle est toujours devant moi, elle est toujours à mon idée!... » (Page 738.)

Le village parait pauvre.

Ce ne sont que de petites maisonnettes, d'un aspect rustique, devant lesquelles sèchent les provisions de bois pour l'hiver.

Il y a beaucoup de bûcherons, étant donné que le pays tout entier est couvert de bois superbes : les bois de Val Suzon, le bois du Chêne, etc.

On m'indiqua la maison de la famille Mortureux.

C'est une maisonnette couverte de tuiles anciennes, qui se trouve à l'un des côtés d'une cour formée par deux ou trois autres maisonnettes voisines.

Nous en avons d'ailleurs donné la reproduction dans un de nos dessins.

Le logement de la famille est composé de deux pièces auxquelles on accède par un escalier de ciment et de briques au-dessous duquel a été ménagée la porte du cellier.

On distingue très bien cet aménagement sur le dessin que nous avons reproduit

En arrivant, je trouvai la mère Mortureux toute seule.

C'est une grande vieille aux yeux étincelants, toute courbée par l'âge.

Quand je me nomme, elle se redresse.

Elle veut me regarder, savoir qui je suis.

Je lui pose quelques questions, elle ne répond pas...

Elle tourne ma carte entre ses mains.

Tout à coup, elle s'écrie :

— Je ne veux plus rien dire à personne... Qu'est-ce que ça me fait?... On sait tout ce que j'ai à dire... Ça n'est pas la peine... Allez voir ceux à qui j'ai parlé, ils vous diront tout...

Je réponds :

— J'ai vu tout le monde, madame, et j'arrive chez vous très renseigné. Je comprends le chagrin qu'éveillent en vous ces tristes souvenirs, mais je voudrais savoir de vous ce que vous pensez des événements qui viennent de se produire... »

Cette visite, on s'en souvient, avait lieu dans le courant du mois de novembre, aussitôt après les aveux de Vacher.

La mère Mortureux m'interrompt:

— Quels événements ?

— Vous avez lu les journaux, sans doute ?... »

Elle me répond :

— Je ne les lis plus !...

Et c'est faux !...

Il y en a là, des piles, à côté de l'armoire...

Il y a tous les numéros, depuis deux ans, précieusement conservés !...

Je regarde...

Au bas de la pile, je reconnais le *Bourguignon Salé* et tout en haut, en montagne, le *Bien Public*...

Naturellement...

— Je ne lis plus les journaux, me répond la mère Mortureux sans me regarder.

Mais je vois ses lèvres qui frémissent.

Elle a lu, bien sûr !...

Chaque jour, elle lit les nouvelles, avidement !...

Pour en finir, je lui réponds :

— Vous avez dû savoir, néanmoins, que le misérable qui vous a privée de votre pauvre petite fille vient de faire des aveux complets.

La mère Mortureux se relève.

— Qui ça ?... dit-elle.

— Mais... Vacher...

— Vâcher ?... prononce-t-elle.

— Sans doute...

— Comment, vous aussi, vous dites que c'est Vâcher !... Ah ! ne dites pas ça !... Ça n'est pas Vâcher !... ça n'est pas Vâcher !... J'en donnerais ma tête à couper !...

Elle dit ces mots dans une explosion d'indignation... et elle répète :

— Ah ! ne dites pas que c'est Vâcher !... c'est offenser Dieu !... (1)

Et la voilà partie...

Elle ne songe plus à moi...

Elle ne me regarde plus...

Je ne compte plus pour elle...

Elle monologue...

C'est le passé tout entier qui revit devant ses yeux fixes qui luisaient de colère ou qui se mouillent de larmes... et par moments, son patois bourguignon s'entremêle de français.

Je n'ai pas pu noter toutes les expressions de patois ; mais j'ai gardé les plus saillantes et je les reproduis pour laisser à la conversation que j'ai eue avec la mère Mortureux toute son authenticité et toute sa violence.

Elle dit :

« — Ah ! non, ça n'est pas Vâcher !... un chemineau !... Elle était peureuse, elle aurait couru au Chêne si elle avait vu une mauvaise mine !... Ah ! ma pôvre !... Elle est restée là jusqu'au soir !... Il n'y a pas eu une bonne personne pour la relever !... Mais voilà, comme c'est des bonnes familles, on leur dit rien à ceux-là !...

« On ne fait pas deux lois !...

« Les riches assassinent le monde et c'est le pauvre marchand d'allumettes qu'on a mis dedans !

« Et c'est ça une justice ?...

« Il ne faut pas le croire, que c'est une justice !... »

La mère Mortureux s'arrête.

Elle pense...

(1) Toute cette scène est rigoureusement exacte et nous rapportons textuellement les paroles de la malheureuse femme.

Je dis alors :

— Vous ne croyez donc pas aux aveux de Vacher?...

Elle hausse les épaules.

Elle crie :

— Tout ça c'est arrangé!... Mais tous ces gens–là s'entendent!... C'est pas Vâcher!... C'est ce c... de Grenier, et ce sale C...!... C'est lui, avec la Gaumard et puis C... (1)!... »

Elle s'arrête un instant, puis elle reprend :

— Vous croyez qu'ils se seroient en allés, les Grenier avec les Gaumard, s'ils ne s'étoient pas sentis coupables?... Allons!...

— Mais on voulait les tuer!...

— Fallait qu'ils restent!... Moi, si je me sentois innocent, je serois pas partie!... Mais voilà!... ils le savoient bien, qu'ils avoient fait le coup!... »

« Ah! les brigands!...

« Le soir qu'on l'a trouvée, Grenier étoit là...

« Il la regardoit...

« — Est–il possible! qu'il disoit, Grenier... Qui donc a pu faire des coups comme ça!...

« Et c'était lui!

« Si c'est pas une honte!...

« Et il a payé, il a payé pour qu'on mente!...

« Il a payé!...

« Il y avoit des témoins!...

« Il leur a donné de l'argent!...

« Il en a donné au facteur, à Warmé!... »

J'interromps la pauvre femme :

— Pourquoi dites vous cela?... Si Grenier avait eu de l'argent à distribuer, il aurait probablement commencé par payer ceux qui l'accusaient... C'est ainsi qu'il aurait donné de l'argent à Benoît...

— Benoît?... Mais comment qu'il auroit fait?... Il ne pouvoit même pas lui payer ce qu'il lui devait!...

— Alors où a-t-il trouvé l'argent pour donner à Warmé et au facteur, d'après vous?...

— Mais la famille?...

— C'est pareil, continuai-je, la famille aurait aussi bien payé celui-là que les autres.

Mais mon raisonnement déplaît.

(1) Un ami de M. Grenier que, dans son chagrin, la mère Mortureux mêle inconsidérément à cette histoire.

La mère Mortureux s'emporte.

— Il ne faut pas mêler Vâcher avec ça! s'écria-t-elle. Ne me parlez pas de Vâcher!... Vâcher me dirait ici que c'est lui qui a tué ma pauv' p'tiôte, que je le croirais pas!... Ah! non, c'est pas Vâcher!... Ça C...!... et Grenier et la Gaumard!... Mettez pas ça su' l'dos d'Vâcher!... c'est offenser Dieu!... Quand y pense!... Un jour de fête au Val Suzon!... Combien de monde l'ont rencontrée dans le bas!...

J'essaie de lui expliquer qu'on ne peut pas acheter les juges d'un pays. Il faut croire à la justice.

Mais elle me répond :

— Je ne suis pas si bête de croire ça!... Il ne faut pas le croire que c'est une justice!... La justice est la justice : c'est les Gaumard et pis *lui!*... Les malheureux sont tôt pris, et les riches!... Ah! ne dites donc pas ça!... Ça C...; ça Gaumard et ça Grenier!... Y zont attrapé ma p't'iôte en passant, y l'ont tout dépouillée et l'ont tuée avec le couteau aux champignons!... Mais pisque *ces messieurs* ne veulent pas, on peut pas lutter!... Dire que c'est Vâcher!... Ah! non, ça ne peut pas prendre!... Assurément, ça n'est pas Vâcher!...

« Quand j'y pense!...

« Le petit Briquet va vers la Gaumard et lui dit :

« — Oh! voilà un crime!...

« Et elle dit :

« — Oh! y a longtemps qu'on le sait!...

« Et quand tout le monde y couroit, eux, y restoient enfermés chez eux!...

« Ah! faut pas dire!...

« Et Grenier qui se reculoit pour pas la voir!...

« Mais non!... Faut pas dire!...

« C'est la Gaumard qui a eu les souliers et les boucles pour ses demoiselles!...

« Oh! Vâcher n'aurait pas décroché les boucles!... Alors il n'aurait pas été pressé!...

« C'est la Gaumard, j'vous dis!...

« Et encore qu'elle lui a fait jeter des pierres par sa fille quand y zont passé tout près!...

« Faut-y être sans cœur!... »

Après quelques larmes, la pauvre femme revient à son idée fixe : M. Grenier a distribué de l'argent. Pour elle, tout le monde en a eu ; les juges, le facteur, Rouard lui-même.

Elle le dit aussi :

— C'est à la lôterie de Grenier que Rouard a gagné!... C'est l'argent qui est la justice, voyez-vous!... Pour Warmé, je suis sûre qu'il en a eu ; et puis Rouard... qui était misérable, et quand il est parti comme un monsieur!...

Pour le fait, je suis sûre qu'il en a eu !... C'est à ne pas croire une justice comme y en a !... »

J'interromps encore.

— Cependant, dis-je, pourquoi imaginez-vous qu'on a payé tout le monde et qu'on n'ait pas pensé à vous ?...

— A nous ?

— Oui. S'il y avait tant d'argent à distribuer, il me semble qu'il eût été plus habile de commençer par vous en donner à vous, pour vous obliger à vous taire ?

— A nous ?... de l'argent de Grenier ?... Ah ! j'aimerois mieux gratter la terre que de prendre son argent !... C'est bon pour les autres !... Nous autres, n'en voulons point !... Il peut le garder !...

— Alors vous croyez que tous ceux qui parlent en faveur de M. Grenier sont achetés par lui ?

— Tous !... C'est comme y a une dame Girardot... qu'est venue dire qu'elle avait vu Vacher à Semur et qu'il lui avait parlé du bois du Chêne ?... Ça ne prend pas !... C'est arrangé, tout ça !... Mais pourquoi donc qu'elle n'a pas parlé plus tôt ?...

Je réponds par ce que je sais, le départ de Mme Girardot pour Dijon, sa conversation avec une parente, son retour à Semur.

La mère Mortureux hausse les épaules.

Elle s'écrie :

— C'est arrangé, tout ça !...

Elle ne veut rien croire...

Je la laisse monologuer un instant encore.

Elle parle...

Ce sont des phrases sans lien apparent.

— Ah ! c'est Vacher !... Bien sûr, ça n'est pas nos hommes qui pourront dire, c'est ces messieurs !... Mais c'est pas Vacher !... Ma pauv'p'tiôte !... Si elle revenoit, y diro : Ça Grenier et la Gaumard !...

Comme la pauvre femme revient sur ce qu'elle m'a déjà dit, je prends congé d'elle.

Cependant, avant de partir, je lui demande si elle n'a pas une photographie de sa fille.

Elle me répond :

— J'en ai pas besoin !...

Et elle regarde dans le vague.

— Elle est toujours devant moi, continue-t-elle. Elle est toujours à mon idée !...

Je lui exprime mes regrets, car j'aurais voulu donner à mes lecteurs l'image de la malheureuse fillette.

Elle me raccompagne en me disant:

— Surtout, ne confondons pas !... Vâcher n'a rien à voir là dedans !... Ne dites pas que c'est Vâcher, c'est offenser Dieu !... C'est pas Vâcher !... Ça Grenier et la Gaumard !...

* * *

Que faire devant cette obstination ?

Comment persuader cette malheureuse ?

A la longue, peut-être, la vérité leur apparaîtra et elle cessera d'accuser plus longtemps ceux qui eurent tant à souffrir de l'aveugle colère du public.

A Etaules, cependant, s'il y a un certain nombre de gens qui sont persuadés de l'exactitude des aveux de Vacher, il y en a beaucoup qui sont comme la mère Mortureux et qui ne veulent pas y croire.

J'ai même été surpris de voir que des personnes qui comptent parmi les premières du village et qui ont charge d'âmes, trop confiantes en leur *Bien Public*, se refusent à admettre le récit de Vacher en ce qui concerne le crime du bois du Chêne, et comme la mère Mortureux, comme Mme Taisant, ils répondent à mes interrogations :

— Grenier en a trop fait !... Il en a trop dit... Il est possible que ça ne soit pas lui, mais il a tout fait pour qu'on le croie coupable !... Alors il n'est pas facile d'admettre maintenant qu'il est innocent !...

Et tout cela, c'est l'écho lointain des cancans de la ville, des bavardages de café, des révélations des faux témoins, de la campagne du *Bourguignon Salé* et du *Bien Public*...

La conviction était enracinée dans des cervelles qui ne lâchent pas prise facilement...

Longtemps encore, dans le pays d'Etaules, on croira que c'est bien M. Grenier et non Vacher qui a tué la petite Augustine Mortureux... Longtemps on y chantera aux veillées la complainte composée en son honneur et une légende se formera qu'on racontera encore dans quelques centaines d'années...

Rien n'y fera...

Il faudra que M. Grenier s'y résigne.

*
* *

En quittant la mère Mortureux, je tenais à voir son mari.

Je lui avais demandé à elle-même où je pourrais le rencontrer ; mais elle ne paraissait pas tenir à ce que je le voie et elle m'avait répondu :

— Vous ne trouveriez pas.

— Mais si. Expliquez-moi.

— Non. Ça n'est pas la peine.

— Est-ce bien loin ?

— Oui. C'est loin. Et puis, il change de place tout le temps. Non, non. Ça n'est pas la peine.

Je ne pouvais vaincre la résistance de la mère Mortureux.

Elle ne voulut pas que je voie son mari ou bien elle croyait que je ne pourrais arriver à me débrouiller dans les sentiers du bois.

J'eus beau insister, je ne pus obtenir d'elle aucun renseignement.

Comme je tenais essentiellement à voir le père de la malheureuse victime et à connaître son opinion sur les révélations de Vacher, je m'adressai à une personne du village et je lui demandai où travaillait le père Mortureux.

Elle me répondit :

— Il travaille dans les communaux d'Étaules.

— Ce n'est pas très loin ?

— Non, pas bien loin.

— Pourriez-vous m'accompagner ?

— Ma fi non. Mais y a les enfants... Vous pouvez leur demander. Ils ne refuseront pas.

Je m'adresse donc à des gamins qui s'amusaient sur le bord de la route.

Mais la pièce blanche que j'offrais ne les tenta pas.

J'en fus stupéfait.

— Est-ce donc si loin ? leur demandais-je.

Mais ils me répondirent :

— Non, m'sieu ; mais c'est bientôt l'heure de l'école !...

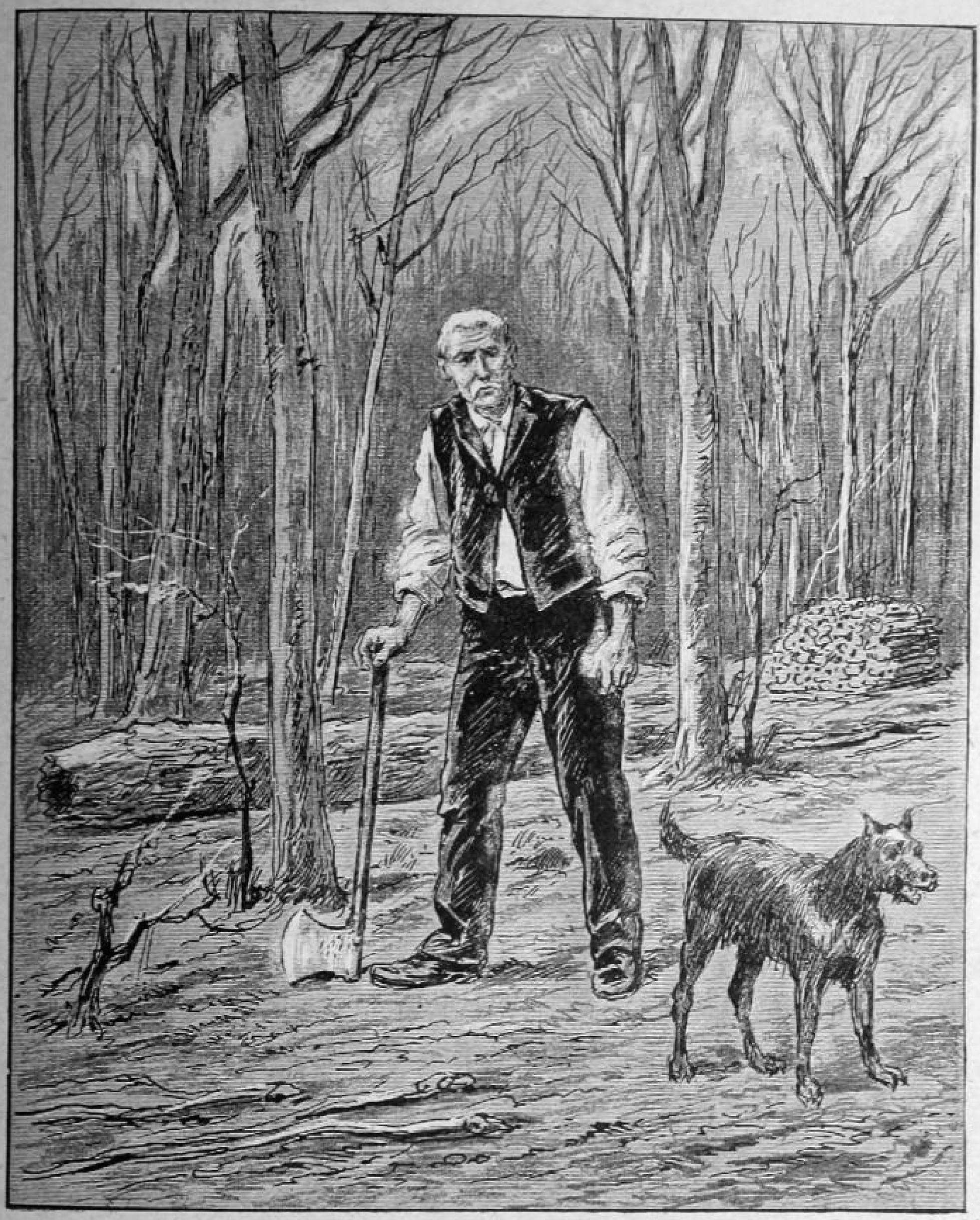

Mais voilà le père Mortureux... (Page 743.)

J'ai trouvé admirable le désintéressement des mioches d'Étaules et ce respect pour l'école.

Je fis des compliments à la petite bande et j'allai me mettre en route sans autre indication, quand une brave femme qui allait couper de l'herbe s'offrit à m'accompagner pendant quelques centaines de mètres.

J'acceptai volontiers.

Elle me montra en passant le cimetière d'Étaules où repose la dépouille de la pauvre Augustine Mortureux et c'est à ce moment que j'ai pris la photographie

de ce monument que nos lecteurs ont trouvé reproduite au cours de cet ouvrage.

Arrivé en haut d'une petite colline, elle me montre un sentier boueux qui mène aux bois qui appartiennent à la commune d'Etaules.

— Vous irez tout droit, me dit-elle et quand vous arriverez dans le bois, vous recontrerez des coupes. Le père Mortureux est sûrement par là.

— Comment le reconnaitrai-je?

— Bah ! vous appellerez. Ça le fera venir.

Je remerciai la brave femme.

Elle me quitta.

Je me mis en route et tantôt marchant dans les cailloux, tantôt dans le champ dont la terre détrempée enfonçait sous mon pied, je parvins à l'ovée du bois d'Étaules.

Il y avait là, comme mon guide me l'avait dit, des coupes, c'est-à-dire de larges espaces du bois qu'on avait louées pour en abattre les arbres.

Cela formait des clairières.

Les bûcherons abattent les arbres suivant leur grosseur et les débitent en bûches d'un mètre de long.

Les branchages forment des fagots; les différentes essences de bois sont utilisées soit pour le chauffage des appartements, soit pour le chauffage des fours de boulangers.

Certains arbustes sont également réservés pour confectionner sur place du charbon de bois.

Le père Mortureux travaillait dans ces coupes.

J'allai pendant quelques minutes entre des rangées de stères de bois : puis, voyant que la clairière allait finir, j'appelai.

L'écho des rochers du val-Suzon qui sont tout proches enflait ma voix.

J'appelai deux ou trois fois :

— Ohé ! père Mortureux.

Bientôt, une voix jeune répondit de loin :

— Voilà !...

J'avançai dans le bois.

Tout à coup, une jeune fille parut.

C'était une belle fille rousse, d'une vingtaine d'années, avec une peau blanche et des yeux ardents.

Elle était en costume de travail, de gros sabots, une jupe courte, un fichu de laine serré autour de ses reins.

Je lui demandai :

— Le père Mortureux est là ?

— Oui, me répondit-elle.

J'avançais toujours.

Elle me demanda :

— Qu'est-ce que vous lui voulez ?

— Je viens pour lui parler de l'affaire du bois du Chêne et de l'affaire Vacher.

— Ah ! bien... Venez par là.

Elle me conduisit.

Nous arrivâmes dans une coupe nouvelle.

Un chien accourut vers moi en aboyant.

La jeune fille le fit taire et, comme il ne cessait pas, elle le menaça en faisant la grosse voix.

L'animal se tut, mais continua à gronder sourdement, puis il vint vers la jeune fille et la caressa.

— C'est votre chien, lui demandai-je ?

— Oui. Il est bien vieux. C'est lui qui était avec ma sœur quand elle a été tuée.

J'étais donc avec la dernière fille du père Mortureux.

Je regardai le petit chien.

C'était un petit animal marron à poils longs, que l'âge avait déjà alourdi. Son museau était fin. Il avait une tache blanche au milieu du front.

— Il ne voit plus grand'chose, me dit la jeune fille ; mais il crie toujours. Il était très méchant autrefois, si méchant qu'on ne pouvait pas l'approcher. Il mordait tout le monde. Si bien qu'on avait été obligé de lui couper toutes les dents... Il était comme ça quand il a accompagné notre pauvre Augustine... Sans ça, il l'aurait défendue, le petit ! Il est très courageux.

Mais voilà le père Mortureux, un grand bûcheron, droit et sec, qui porte une petite moustache blanchie, mais qu'on devine avoir été blonde ou rousse.

Sa fille l'appelle :

— Eh ! père, v'la un m'sieur qui veut te parler.

Le père Mortureux jette sa lourde hache.

Il vient à moi.

Je lui expose le sujet de ma visite.

On vient d'arrêter Vacher, Vacher avoue le crime du bois du Chêne ; qu'en pense-t-il ?

Il me répond :

— Ça, on n'en sait rien. Faudrait voir Vacher, faudrait qu'on nous l'amène ici pour qu'il nous parle. Comment voulez-vous qu'on croie ça, comme ça, nous autres !... Nous en avons tant vu !... On nous en a tant raconté !...

La jeune fille interrompt.

— C'est pas Vacher, dit-elle. Tout le monde le sait... C'est des histoires inventées par les juges.

Elle est très gentille, Mlle Emilie Mortureux.

Je souris de son ardeur à démentir sans savoir.

J'essaie de lui expliquer.

Mais elle est comme sa sœur, Mme Taisant et comme sa pauvre mère; elle est butée à l'idée que M. Grenier est bien l'assassin et que personne d'autre ne doit être accusé du meurtre de la petite Augustine.

Le père Mortureux renchérit.

Mais il est facile de voir que sa colère contre M. Grenier est, malgré tout, moins vivace et moins ardente que celle des femmes de sa famille.

Néanmoins, au souvenir des luttes auxquelles il a été mêlé autrefois, il s'échauffe peu à peu.

Les racontars anciens lui reviennent...

Il se rappelle des prétendues preuves, amas de cancans stupides qu'on avait amoncelées contre l'accusé ..

Et, serrant les poings sur sa hache, il s'scrie tout à coup avec un froncemen de sourcils farouche :

— Je tuerai Grenier !...

Le tuera-t-il?...

On n'en sait rien.

Depuis le temps qu'il le dit, il est peu probable qu'il mette son sinistre projet à exécution.

Quoi qu'il en soit, M. Grenier ne s'aventure plus dans sa propriété de Champ Rouge et il a raison.

Champ Rouge reste à l'abandon.

Seul, au milieu du grand bois dont M. Grenier a fini par laisser couper les plus beaux arbres, le groupe des petites maisons qui forme la propriété montre ses persiennes closes.

Les herbes ont envahi la cour.

Le jardin reste inculte.

Les fruits pourrissent sur les arbres du verger, inutiles...

L'abandon est si complet qu'on n'y loge même pas un garde; si bien que les gens des pays voisins, considérant cette demeure comme la propriété commune, sont venus parfois la mettre au pillage et lui emprunter ce dont ils avaient besoin pour leurs maisons à eux.

C'est ainsi que deux hommes, ayant un jour passé près de Champ Rouge, songèrent qu'ils n'avaient pas de gouttières à leurs maisons.

Il y en avait à Champ Rouge.

Ils se dirent:

— Là, elles ne servent à rien... Si nous les prenions?...

Et ils les prirent.

Ils pillèrent tout ce qu'ils purent.

Malheureusement pour eux, heureusement pour la morale, ils furent pincés quelques jours après, comme ils revenaient pour emprunter à l'intérieur de Champ Rouge comme ils avaient emprunté à l'extérieur.

Ils avaient crocheté une porte et ils opéraient leur petit déménagement, avec la paix des consciences tranquilles.

On arrêta ces honnêtes citoyens.

Ils furent emprisonnés à Dijon et quelques semaines après, se virent condamnés à plusieurs mois de prison.

Ce juste châtiment fut considéré dans le pays comme une criante injustice.

Tout le monde excusait les deux voleurs.

Pourquoi pas?...

Est-ce qu'ils prenaient le bien d'autrui?

Mais non!...

Ils pillaient Champ-Rouge, simplement...

Et qu'était Champ-Rouge?...

C'était la propriété publique.

Tout le monde y passait.

Les braconniers venaient y tendre leurs collets; tout le monde venait y tailler du bois quand les gardes n'étaient pas dans le voisinage.

On ne se gênait pas.

Et pourquoi se serait-on gêné?...

Est-ce que ce n'était pas la maison de l'assassin?...

— C'est autant de pris, disait-on.

On disait même:

—Ça lui apprendra à voler les boucles et les souliers de la petite Mortureux!...

On considérait ces déprédations comme une restitution due à tout le monde.

D'autres raisonnaient autrement.

— Puisque Champ-Rouge est abandonné, disaient-ils, autant que ça serve à quelqu'un. Personne ne prend le bois, prenons-le. On ne tue pas le gibier, capturons-le.

C'était le raisonnement des deux voleurs que les gardes avaient pincés dans la maison.

— Ces meubles et ce linge ne servent pas, ils nous seront utiles, nous les prenons.

On voit que les idées sont très avancées dans le Darois et dans celui d'Hauteville.

* * *

Le problème reste posé pour le pays :

Le père Mortureux tuera-t–il M. Grenier ou ne le tuera-t-il pas?...

Question passionnante...

Dans les cabarets, on en discute le dimanche.

Le père Mortureux en tire encore quelques entrées à sensation, quand il pénètre dans les auberges, les soirs de fête...

Pourquoi n'a–t-il pas exécuté son projet depuis si longtemps? se demandera-t–on.

C'est que le père Mortureux ne s'est jamais trouvé seul en présence de M. Grenier, ou du moins que s'il l'a rencontré, celui-ci se trouvait si bien entouré, qu'il aurait été défendu vigoureusement et que la tentative de meurtre aurait avorté.

Quant à partir délibérément pour Saint–Jean-de-Losne, sa hache ou son couteau sur l'épaule, le père Mortureux ne fera pas cela.

Il faudrait le hasard d'une rencontre.

Ce hasard ne se produira jamais, espérons-le; car, de toutes façons, il ne pourrait se produire qu'une scène regrettable.

Le père Mortureux a plus de soixante-douze ans.

Mais c'est un grand vieux, solide encore, qui ne paraît pas plus de cinquante à soixante ans et qui vous abat un chêne en quelques coups de coignée.

C'est un gaillard.

Comme le disait fort bien M. Berr dans l'article du *Figaro* que nos lecteurs ont lu précédemment, c'étaient les racontars, les cancans, les excitations de tout un monde mal-intentionné qui avaient rendu à demi-fou le pauvre père Mortureux.

Si on l'avait laissé tranquille, il aurait fini par croire ce que lui disait le procureur de la République et non ce qu'on lui disait dans les cabarets de Dijon et de Darois.

D'ailleur, il était ombrageux.

Il accusait aussi facilement ceux soutenaient sa cause qu'il accusait les juges de M. Grenier.

C'est ainsi qu'il se passe très souvent des scènes extravagantes au *Bourguignon Salé.*

Quand le journal était resté quinze jours sans parler du crime du bois du Chêne, on voyait un beau matin, arriver le père Mortureux.

Il criait :

— Eh bien, qu'est-ce que c'est?... Vous ne parlez plus de Grenier?... C'est donc que vous êtes vendus?...

Généralement on haussait les épaules.

Mais quand il avait un peu bu, le pauvre homme insistait et on était forcé de le mettre à la porte.

Ce fut pendant la souscription que le malheureux fut le plus surexcité.

On se souvient que le pays envoyait au *Bourguignon Salé* de petites offrandes pour élever un mounment â Augustine Mortureux à l'endroit ou le crime avait été commis.

Quand on sut cela à Etaules, tout le monde fut stupéfait.

Un monument?

Pourquoi faire?

On ne comprenait pas.

Il y avait aussi un sentiment de jalousie contre la famille Mortureux.

On trouvait qu'ils avaient bien de la chance qu'on s'occupât d'eux autant qu'on le faisait.

Ils avaient leur nom dans les journaux!...

On les jalousa.

Comme le père Mortureux se montrait un jour très fier de cetee souscription qui venait de s'ouvrir, quelqu'un lui dit :

— C'est bien une bêtise.

Le bucheron pâlit.

— Une bêtise, fit-il, pourquoi ça?

— Donner de l'argent pour un monument?... En v'là une drôle d'idée, ma foi!...

— C'est un honneur!...

— Ça te fera une belle jambe!...

Piqué, le père Mortureux demanda :

— Qu'est ce que ça veut dire tout ça?

On se mit à rire.

— C'est pas bien dificile à comprendre.

— Explique.

— Dame, t'en profiteras pas.

— Mais si. Y aura mon nom dessus.

— En v'là une affaire!

— C'est que t'es jaloux!

— Moi?...

— Pardi!...

— En v'là une bonne, par exemple!... Mais qu'est-ce que tu veux que ça me fasse à moi?

— Eh! eh!...

— Moi, je m'en moque. Seulement, je dis une chose, c'est que si on donne de l'argent pour ça, faut qu'on *soye* rudement bête!... Ah! oui... rudement bête!...

— Pourquoi qu'on n'en donnerait pas?

— Parce que ça ne sert à rien... Combien donc que tu dis qu'ils ont ramassé déjà?...

— Mille francs, et plus.

— Et ils vont en faire un monument?

— Pourquoi pas?...

— Et tu les laisseras faire?

— Je peux pas les empêcher.

— Eh ben, mon vieux, veux-tu que je te dise une chose?... Là! Entre nous... Veux-tu?

— Dis...

— Eh ben, t'es un imbécile de leur laisser faire c'te bétise... T'es une vraie poire...

— J'y vois pas de mal...

— Allons!..

— Mais non!...

— Ça te fait pas mal au cœur de voir qu'on va mettre des cent et des cent francs à du caillou?... Allons!... Quand même y aura ton nom dessus, ça ne vaut pas la peine de dépenser tant d'argent!... C'est une pitié!...

— T'as p't'-être ben raison...

— Sûr que j'ai raison!...

— Eh!... Que veux-tu que j'y fasse?...

— C'est pas bien compliqué... T'as qu'à aller dire à Rocher que tu ne veux pas qu'on fasse le monument et qu'il te donne l'argent qu'on a donné pour ça.

— Il ne voudra jamais!...

— Pourquoi pas?... T'as qu'à lui dire que tu en as bien plus b'soin que ta fille qu'est morte n'a b'soin d'avoir un monument dans ces prix-là?... D'abord elle en a déjà un au cim'tière. Il me semble que c'est assez... hein?

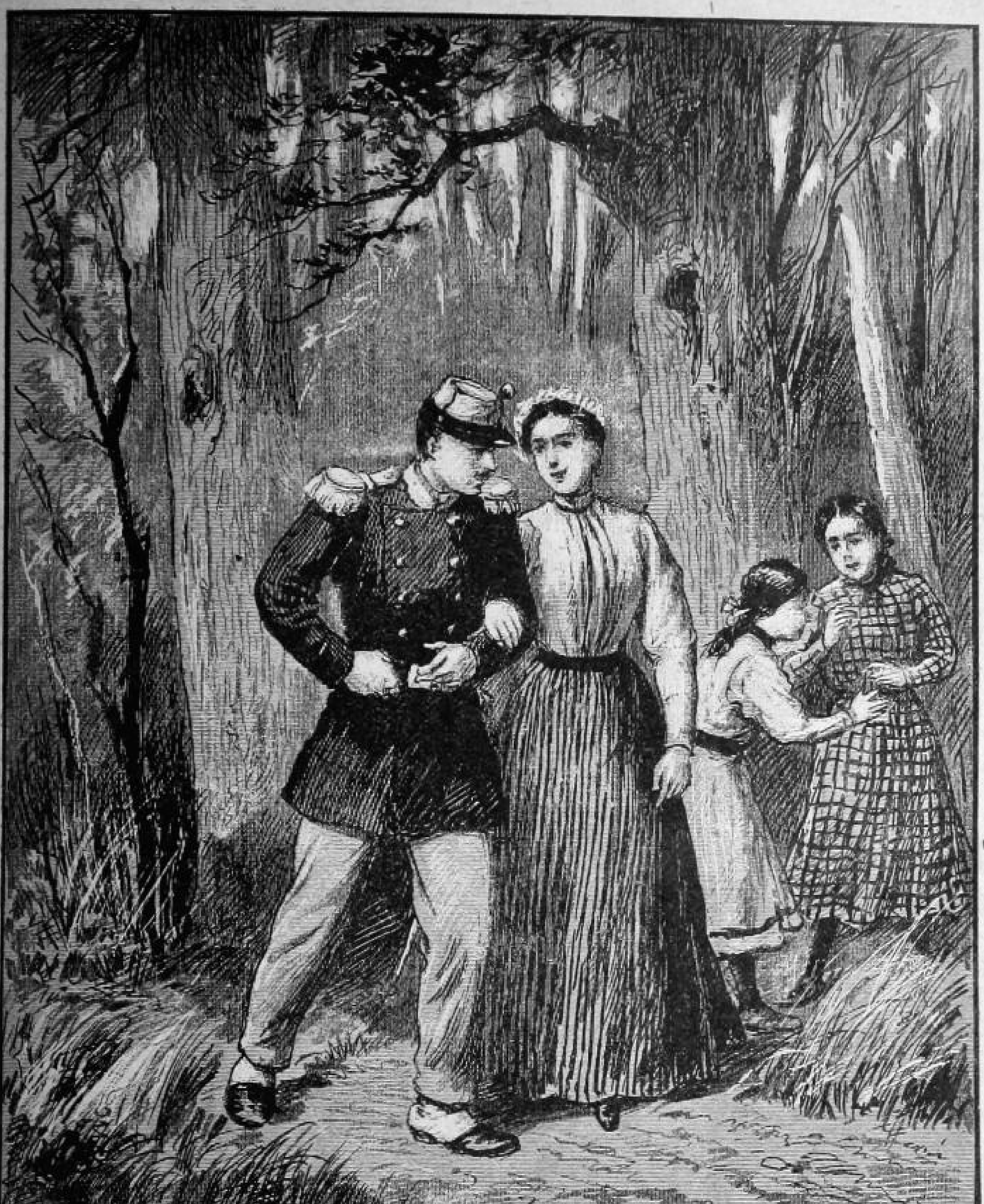

— **Voilà un soldat** qui ne se fait pas de bile ! (Page 756.)

— Pour sûr, que c'est assez !... T'es pas bête, toi !...

— Tiens !...

— Alors tu me conseilles d'aller au *Salé* et de leur demander l'argent de la souscription ?...

— N'y a que ça à faire.

— Et s'ils ne veulent pas le donner ?

— Tu les feras assigner. Après tout, est-ce que ça n'est pas à toi, c't' argent-là ?... C'est à ta fille qu'on le donne, n'est-ce pas ?... Y a pas à le discuter ?

— Évidemment.

— Eh bien, ta fille est morte, elle peut pas en profiter; toi, t'es son père, t'es son héritier naturel, ça te revient de droit... C'est à toi, on te le doit..

— T'as p't-être raison.

— Essaie, pour voir. Et puis, tu feras bien de vérifier les comptes; tu sais... On ne peut pas savoir s'ils ne mettent pas l'argent dans leur poche, dans cette boite-là!... Ça se ferait, que ça ne m'étonnerait pas du tout... Vérifie bien; il pourrait t'en manquer.

— Tu crois ça?

— Parbleu?...

— T'as p't'être raison.

— Quand je te le dis!...

— Le fait est qu'ils ont dû en recevoir de l'argent, pour qu'ils avouent qu'ils ont reçu mille francs!...

— Parbleu!...

— Et n'y a pas de contrôle!...

— Aucun.

— Ils disent: un tel donne tant, un tel donne tant: mais ils n'ont qu'à ne pas le marquer et ça fait le joint.

— Parfaitement.

— T'as raison; ils me doivent des comptes.

— Vas-y, mon vieux!...

— Tu vas voir ça!...

— Pense donc à ce que tu pourras faire avec mille francs!... Tu peux te payer une terre, une vigne; tu seras heureux toute ta vie avec ce que ça te donnera!...

— Eh! oui...

— D'abord, on te doit bien ça... Puisque tu n'as plus ta fille, il te faut bien une compensation.

— Ça serait juste.

— Eh ben, elle est toute trouvée. C'était Grenier qui devait te le donner, c't'argent; mais pisque y a pas moyen de le faire payer, prends toujours ça... Crois-tu que ceux qui donnent de l'argent ça ne leur est pas égal qu'on te le donne ou que le *Salé* fasse un monument?... Mais si, mon vieux, ça leur est égal... Et je dirai même mieux: ils seront enchantés de savoir que ça te profite!...

— Tu crois?...

— J'en suis sûr!...

— Tu m'encourages!...

Mortureux revint au journal.

— Voyons, mon vieux, n'aie pas peur.

— Je pars à Dijon demain.

— Bonne chance !...

— Mais j'ai toujours peur que le *Salé* ne veuille pas me le donner, tout cet argent?

— Tu lui enverras l'huissier. Tu n'as qu'à dire que tu te charges du monument. Il ne peut pas te refuser, n'est-ce pas?... T'es le père, après tout?... Sans toi, y aurait jamais eu de fille Mortureux tuée au bois du Chêne...

— Pour sûr !...

— Vas-y carrément.

— N'aie pas peur !...

* * *

Le père Mortureux n'hésita pas, en effet.

Il partit le lendemain et se rendit à Dijon.

Il ne fit qu'un saut aux bureaux du *Bourguignon Salé* et demanda, sans sourciller, qu'on lui remît le produit de la souscription.

On devine l'ahurissement des rédacteurs.

On eût toutes les peines du monde à faire comprendre au pauvre homme qu'il n'y avait pas moyen d'accéder à sa demande.

Le père Mortureux devint furieux.

Il accusa le journal de tout garder.

Il sortit tous les cancans qu'on racontait, à ce sujet, à Etaules et se vit renvoyer une fois de plus.

Il revint, d'ailleurs, à la charge.

Tout le pays d'Etaules lui répétait, à qui mieux mieux, que c'était un malheur de gaspiller de l'argent à un monument qui ne servirait à personne.

Mais rien n'y fit.

Le *Salé* tint bon, à l'indignation d'une bonne partie des paysans qui, malgré leur sympathie pour la pauvre victime, trouvaient qu'on dépassait les bornes en lui faisant tant d'honneur.

Quand le monument fut inauguré et bien installé sur la route, le père

Il alla trouver le directeur et lui dit:

— Alors c'est fini, ce monument ? c'est tout payé ?

— Oui, lui répondit M. Collot.

— Eh ben, y doit rester de l'argent ?

— Rester de l'argent ?... Vous n'y pensez pas !... Nous aurons encore une centaine de francs à donner !...

— C'est pas possible !...

— Ma foi, si...

— Oh ! faut éplucher les comptes... faut regarder... Il doit rester quéque chose... Eh ben, vous le donnerez à la famille... Ça servira à entretenir le monument.

M. Collot se mit à rire.

— Vous n'y pensez pas, dit-il. Un monument qui est formé d'un bloc de pierre n'a pas besoin d'être entretenu. D'ailleurs, il ne reste rien et même je vais être obligé de payer le surplus.

Le père Mortureux grogna :

— C'est malheureux ! dit-il. Vous n'auriez pas pu le faire moins haut pour qu'il reste quéque chose pour nous ?...

— Nous n'y sommes pour rien, dit M. Collot en souriant. Il faudra vous plaindre au sculpteur.

— Ah ! ben, si je le vois, je n'y manquerai pas... Alors n'y a rien à faire, vrai ?...

— Rien.

— Qué malheur !... Moi, je comptais bien qu'y aurait quèque chose tout de même !...

— Il faut en faire votre deuil.

— C'est malheureux, malheureux ! Je n'ai pas de chance, moi, dans toute cette affaire !...

Et comme il commençait ses lamentations, demandant pourquoi on avait tué sa fille, puisqu'on ne l'avait pas violée, pourquoi Grenier ne payait pas, et d'autres choses encore, on le renvoya vivement.

On sait, par l'article du *Figaro* que nous avons fait passer sous les yeux de nos lecteurs, que le pauvre homme, affolé par les excitations de ceux qui l'entouraient, avait été chez M. Cunisset-Carnot, l'avait accusé d'être vendu à M. Grenier et le menaçait de le tuer.

Mais il n'est si grande douleur et si grande folie qui ne se calment, et il y a tout lieu d'espérer qu'à la longue, maintenant, le père Mortureux se calmera, puisque le véritable coupable a avoué son crime et qu'il y aurait sottise à s'entêter à ne pas le croire.

En tous cas, les aveux de Vacher rendraient très grave toute tentative contre M. Grenier et rendraient un crime absolument inexcusable.

On peut accuser un individu, lorsque personne n'endosse le crime dont on l'accuse ; il est impossible de continuer à le calomnier, quand le vrai coupable s'est déclaré.

XXXIV

LA DÉPOSITION DE BENOIT. — VISITE A M. GRENIER.

Achevons ce long récit, en racontant nos visites au domestique Benoît et à son ancien maître, M. Grenier.

Benoît a quitté le pays de Saint-Jean-de-Losne depuis quelques mois et il est au service d'un cantinier, à Dijon.

Je suis allé voir M. Sonnet qui m'a raconté l'épisode qui se passa chez Salendres le cabaretier, épisode qu'on a trouvé plus haut.

Comme je lui disais mon désir de voir Benoît, il a bien voulu l'envoyer chercher, et c'est devant lui et devant Mme Sonnet que Benoît m'a fait le récit qu'on va lire.

J'ai noté en abrégé tout ce que Benoît m'a dit et je me contente de reproduire ces notes qui représentent donc presque textuellement le récit de ce témoin.

Benoît a, d'ailleurs, tenu à ce que mes notes soient absolument conformes à ses paroles, car il me les a fait relire ensuite et a suivi avec la plus grande attention la lecture que j'en faisais.

On y retrouvera toutes les déclarations qu'il a faites chez le juge d'instruction et au *Bourguignon Salé*. On y trouvera aussi d'autres détails que je n'ai pu indiquer dans les chapitres précédents.

Malgré quelques redites, je crois cette déposition intéressante, parce que je la tiens de la bouche même du témoin.

Je souhaite que mes lecteurs soient de mon avis et trouvent intérêt à ces lignes dictées par lui.

* * *

Nous étions assis dans la chambre de M. Sonnet, dans cette chambre des époux Roy ,assassinés quelques mois auparavant, et dont le plafond porte encore des éclaboussures sanglantes, comme je l'ai déjà raconté.

Benoît réfléchit un moment et commence :

« J'ai jamais accusé Grenier. Je l'ai soupçonné.

« J'avais des raisons pour ça.

« Un jour, il a dit :

« — Oui, c'est moi qui l'ai tuée, et je vais me constituer prisonnier!...

« Mais il était saoul ce jour-là... On ne peut pas savoir si c'était vrai... Il était saoul... C'était son état habituel...

« Je suis resté chez lui jusqu'à ce que j'aie été payé...

« Pour ce qui est du couteau des souliers, le jour du crime, quand nous sommes arrivés pour constater, on s'est passé la lame de main en main, et, quand on me l'a passé, j'ai dit :

« — Tiens, y en a un pareil chez nous !

« Tout le monde braque les yeux sur moi...

« Je suis devenu rouge et, si j'avais réfléchi, je ne l'aurais peut-être pas dit (1).

J'interrompis Benoît.

— Qu'avez-vous fait le matin du crime ? lui demandai-je.

Il me répondit :

« — Le matin, à cinq heures j'étais parti pour aller chercher deux cents kilos de fourrage.

« Quand j'arrive, Grenier était dans la cour.

« Je me dis :

« — Tiens, voilà, huit heures et demie.

« Je range ma bête ; le facteur avait déjà passé...

« Grenier me dit :

« — Vous avez ça et ça à faire.

(1) Aucune des personnes qui étaient là le jour de la constatation ne se rappelle avoir entendu dire ces mots à Benoit.

« Puis je ne le revois plus.

« Quand il est rentré, il était, d'après moi, dix heures et quart (1).

« Quand je l'ai vu arriver, il venait par un chemin qui monte au bois.

« D'où venait-il ?... Je n'en sais rien...

« J'ai cru qu'il venait d'Hauteville ou de Champ-Moron, ou de Darois... parce qu'il allait souvent chez Tortochot... Mais d'où venait-il réellement, j'en savais rien.

« Warmé est venu alors aussitôt, après dix minutes environ... Il m'a touché la main. J'étais en train de bouchonner la jument...

« On a dit qu'il apportait des champignons, je ne me suis jamais souvenu de lui avoir vu des champignons...

« Au moment où Grenier entrait, il me dit :

« — Où sont les chiens ?

« — Ils sont là, que je lui dis.

« Mais il en manquait un.

« Il était parti chasser tout seul.

« Alors Grenier me crie après, et, comme ça m'embêtait de l'entendre crier, je me réfugie à l'écurie.

« Alors il me dit :

« — Allez le chercher tout de suite.

« J'ai pris la corne à appeler et je suis parti.

« J'ai attendu très longtemps dans le bois avant de le rattrapper. Il chassait. Plusieurs fois il est revenu près de moi ; mais je ne pouvais pas le reprendre.

« Enfin je l'ai eu, je suis rentré... Tout le monde avait dîné et j'ai dîné tout seul.

J'interromps encore.

— Votre déposition était très importante. Vous avez fixé l'heure de la rentrée de M. Grenier à Champ-Rouge, à *dix heures et quart*. Avez-vous donc regardé l'heure ?

Et Benoit me répond par ces mots :

— « *Je n'avais pas vu l'heure, mais vu le travail que j'ai fait et le retard d'aller à Hauteville, ça m'a permis d'établir l'heure qui devait être.*

Ces paroles sont très importantes, parce qu'elles établissent nettement que Benoit n'avait rien *d'absolument précis* pour baser son affirmation.

Je savais qu'il y avait eu un orage ce matin-là et je demandai à Benoit à quel moment l'orage l'avait surpris.

(1) C'est justement cela que Warmé et Grenier ont nié. Voyez la suite du récit qui est l'accusation même de Benoît.

Il me répondit :

— « L'orage a duré peu. Il y a eu quelques coups de tonnerre, un peu de pluie, presque rien du tout... Il devait être onze heures et demie environ. J'étais depuis longtemps dans le bois.

— A quel endroit du bois étiez-vous exactement?

— « Quand la pluie a commencé, j'étais vers la carrière.

Et Benoit ajoute :

— « Ce que je vous dis là n'est pas dans ma déposition, le juge n'a jamais pensé à me le demander.

— Continuez, lui dis-je.

Benoit revient sur ses recherches dans le bois, à la poursuite du chien.

Pour l'exactitude du récit, je reproduis encore ces détails.

— « Je suis resté longtemps, continue-t-il. Le soleil était piquant. Le chien avait lancé un lièvre. Il est venu plusieurs fois vers moi. Toutes les fois que je voulais le prendre, il se sauvait. C'est pour ça que je suis resté si longtemps.

« Alors quand je suis entré, tout le monde avait dîné.

« Il n'y avait qu'une bonne, Marie Génelot, parce que Marie Cécile était partie chez elle le matin.

« Quand j'ai eu dîné et rangé les bêtes, Mme Grenier me dit :

« — Benoît, il faut atteler pour mener M. Grenier à Darois.

« Je lui réponds :

« — Madame, faut toujours que je finisse de me raser.

« — Mais oui, Benoît, faut vous raser, qu'elle dit.

« Je me suis vite habillé et on est parti.

« Alors, en montant sur Darois, en arrivant vers l'allée de la Mare, à trois cents mètres du crime, on voyait la tête de plusieurs personnes.

« Grenier conduisait et moi je regardais.

« Plus on approchait, plus on voyait les personnes. C'était un soldat et trois femmes, la Gaumard et ses deux filles.

« Alors, je dis tout en les voyant :

« — Voilà un soldat qui ne se fait pas de bile.

« — Parbleu me dit Grenier en plaisantant, il va au bois chercher le muguet.

« C'était aussi mon idée.

« En approchant, je me penche pour regarder si on voyait encore le soldat ; mais on ne le voyait plus.

« Le petit chien était là (1).

« Je n'ai rien dit, et Grenier non plus. Je croyais que c'était le chien des promeneurs.

(1) Le chien d'Augustine.

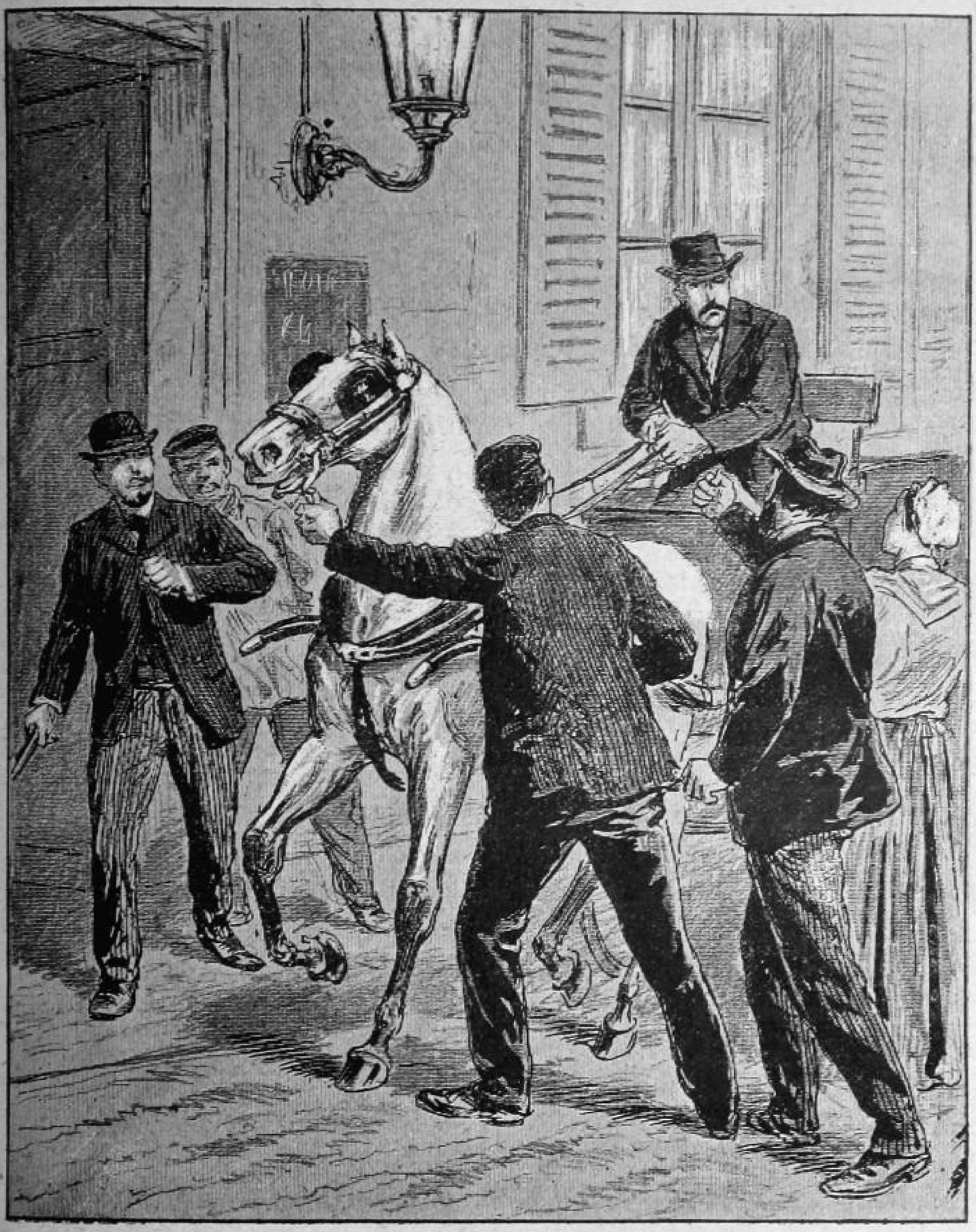

A Dijon, on a arrêté ma voiture devant l'hôtel de la Cloche. (Page 764.)

« Alors il y avait une voiture à deux chevaux sur la route, en avant de nous parce que nous étions sur le chemin de traverse qui mène à la grand'route, et la voiture était sur la route.

« C'est à ce moment que la femme Gaumard aurait dit à ses enfants :

« — Dépêchons-nous, si nous ne voulons pas être vues par quelqu'un qui nous reconnaisse avec nos robes sales.

« Une fois sur la grand'route, les deux voitures allaient au pas ; puis voilà que la voiture qui était devant nous se met au trot.

« Grenier me dit :

« — Vous voyez qu'elle est bien loin. Nous les rattraperons...

« Et nous les avons rattrapés, parce qu'il avait à sa charrette anglaise un très bon cheval.

« Nous arrivons chez Tortochot.

« Je dételle

« Grenier se met à boire avec Ménétrier, Tortochot et Rousseau, l'instituteur d'Etaules.

« A peine j'avais dételé, y avait un quart d'heure environ, un individu vient dire qu'il y avait un crime.

« — Benoit, dit Grenier, attelez vivement, nous allons voir ça.

L'homme, c'était Cadet Brûlé. Il dit :

« — Est-ce utile que j'y aille ?

Alors je lui dis :

« — Oui. C'est vous le plus intéressant là-dedans.

« Il était fatigué, mais il est venu tout de même.

« Le père Brûlé avait dit : C'est sur le coin du chemin qui va au bois.

Grenier a arrêté sa voiture.

« Le père Brûlé a dit :

« — C'est là.

Je demande alors à Benoît :

— On a prétendu que M. Grenier avait arrêté la voiture en face de l'endroit où était le cadavre et on en a conclu qu'il savait, avant tout le monde, que le cadavre était là. Est-il bien vrai que Cadet Brûlé avait indiqué l'endroit du crime ?

Et Benoît me répond :

— *Oui. Brûlé avait même dit très souvent l'endroit. Il l'avait désigné très exactement.*

« Enfin, avant d'arriver au coin, on arrête ; on passe par la brèche de la haie.

« Tout le monde était descendu.

« C'est moi qui avait sauté le premier et je dis :

« C'est bien une femme qui est tuée.

« Son porte-monnaie était sur sa poitrine. Je le prends ; je le donne à Ménétrier qui l'ouvre ; il y avait quatre petits sous dedans, si je me rappelle bien...

« Tout le monde le constate.

« Puis, on dit :

« Elle n'a pas été tuée là.

« Tout d'un coup, quelqu'un dit :

« Tenez, voyez donc où elle été tuée !...

« En effet. Où le corps reposait il n'y avait pas de sang. On regarde et la largeur de ses épaules avait maculé l'herbe de sang.

« On va où elle avait été égorgée et on dit :

« Tiens, c'est bien là !

« — Tiens, dit un autre, voilà la lame du couteau !

« On la ramasse, on la touche. C'est moi qui l'ai eue le dernier, et alors j'ai dit :

« — Y a le pareil chez nous !

« On me regarde et je pense : « Mais je pourrais bien faire soupçonner Grenier », et alors je ne dis rien.

« Quand je suis parti le soir, j'ai cherché le couteau à la maison et je ne l'ai pas retrouvé (1).

« J'ai eu un pressentiment. Je me disais :

« — Comment ça se fait que ce couteau n'est pas là ?.. Ça serait embêtant pour moi si j'étais appelé pour ça, et Grenier peut ne pas me payer.

« Tous les jours, je cherchais le couteau sans rien dire aux bonnes et je ne l'ai pas retrouvé.

— Une observation, demandai-je. Est-il vrai que M. Grenier se serait tenu éloigné du corps ?...

— Non, répond Benoît, *Grenier est venu voir tout près, comme tout le monde.*

— Continuez.

— Après ça, poursuit Benoît, on arrête les bicyclistes qui passaient et on cause avec eux. Ce sont eux qui vont prévenir la justice.

« D'abord Grenier m'avait désigne pour y aller, puis il m'a dit :

« — C'est pas la peine. D'autres peuvent bien y aller puisqu'ils ont des bicyclettes. Laissez-les faire. C'est pas la peine d'esquinter ma jument.

« On venait regarder la morte et on disait :

« — C'est Augustine ! c'est bien elle !

« Alors Grenier me dit :

« — Allez prévenir son beau-frère.

« Je suis parti à Hauteville. Taisant jouait aux cartes avec Nicole dit Nanard. Ils sont venus dans la voiture. Alors je lui ai demandé des renseignements sur le petit chien et je lui ai demandé si quelqu'un devait venir le voir d'Etaules.

« Il me dit :

« — Oui.

« Alors je lui dit :

— « Y a une jeune fille assassinée, on croit que c'est Augustine.

(1) On se souvient qu'aucune des bonnes n'a reconnu ce couteau pour être celui dont elles se servaient.

« Alors il me demande encore des renseignements et je lui réponds, et il me dit :

« — Grand Dieu, c'est bien elle qui a été tuée!... Pauvre fille!... Justement elle venait voir sa sœur.

Benoît me raconte ensuite en détail tout ce qui s'est passé sur le lieu du crime à partir de ce moment.

Tous ces détails, on les connaît; je les ai exposés très clairement en temps utile, il est donc superflu de les rappeler à nouveau.

Benoît me dit ensuite :

« — C'est par Fleurot que j'ai su qu'on accusait Grenier. Alors j'ai repensé au couteau. Deux ou trois jours après, Mme Grenier me fait atteler pour aller à Dijon, le procureur la faisait demander au Parquet ».

Suit l'histoire des deux ouvrières et de la façon dont Mme Grenier apprit qu'on accusait son mari.

Je ne me répéterai pas davantage sur ce point.

— Mme Grenier ne m'a rien dit de toute la journée, continue Benoît. C'est le lendemain seulement qu'elle me dit :

« — J'ai appris quelque chose de beau. Croyez-vous qu'ils sont méchants les Dijonnais, de dire que M. Grenier a tué cette pauvre fille!

« Et j'ai répondu :

« — Pour sûr!...

« Le lendemain du crime, le garde Warmé est revenu.

« Il est arrivé à neuf heures environ. Il me rencontre et il me dit :

« Benoît, dites-donc, il s'en passe du propre!... Comment que ça se fait qu'à ce moment-là, moi, j'étais dans le bois et je n'ai rien entendu. (1)

« Toujours est-il qu'avant cette affaire, quand le garde venait, il ne partait plus et Grenier avait dit qu'on lui dise qu'il n'était pas là. Il ne voulait plus le voir. Alors, quand le garde venait, il se cachait. Le garde causait avec Mme Grenier puis s'en allait.

« Après le crime ça a changé.

« Mme Grenier a dit plusieurs fois qu'ils étaient bien heureux d'avoir le garde qui disait avoir vu Grenier le jour du crime.

« Maintenant, quand on a arrêté Grenier, je faisais mes vingt-huit jours.

« Il a su le dimanche qu'il serait arrêté le mardi...

« L'affaire chez Salendres lui a fait du mal.

« M. Bahain, son homme d'affaire lui a dit :

« — Eh ben, vous en avez fait du propre!...

(1) Warmé dément énergiquement ces paroles que lui attribue Benoît, puisqu'il était avec M. Grenier et non dans le bois.

« Alors, Grenier lui a dit :

« — Qu'est-ce donc que j'ai dit chez M. Sonnet?... Ah ! si je m'étais cassé une jambe, j'aurais mieux fait ce jour-là !...

Enfin, il est sorti de prison. De là, il a été à Saint-Jean-de-Losne, trois ou quatre jours, puis il est revenu deux jours avec sa femme et ses enfants à Champ-Rouge. On a tué les cochons et on a déménagé.

« Le 7 décembre, j'ai touché sept cent trois francs qu'on me devait et je les ai tous amenés à la gare.

« Grenier m'a dit :

« — Vous laisserez le break ici et vous coucherez au *Sauvage ;* puis vous repartirez chercher la charette anglaise et vous la mettrez au *Sauvage*.

« J'ai fait comme il m'avait dit.

Je dis alors à Benoît qu'on l'accuse, ce jours là dans le pays, d'avoir déferré la jument de M. Grenier pour l'abîmer.

Benoît se met en fureur.

— C'est Grenier qui vous a dit ça? s'écrie-t-il.

— Mais non. Je ne l'ai pas encore vu.

— Qui ?

— Tout le monde, à Etaules, à Darois.

Benoît est rouge de fureur.

Il s'écrie :

— Si c'est possible qu'on dise ça !... Une jument qui était si chatouilleuse qu'on était obligé de lui mettre le *tornet* pour la ferrer !...

— Que voulez-vous, on me l'a dit !...

Benoît enrage pendant un moment; enfin il reprend son récit et me parle de sa visite à Saint-Jean-de-Losne.

« — Je réclamai vingt-cinq francs que Grenier me devait encore, dit-il. J'avais connu Grenier au régiment. J'étais son brosseur, pendant qu'il faisait ses vingt-huit jours à Dijon, et il me devait vingt-cinq francs de ça. Il ne m'ayait jamais donné un sou. Je suis allé les chercher à Saint-Jean-de-Losne et on m'a mis dehors.

« Le fils Fleurot m'a dit :

« — C'est pas vingt-cinq francs, c'est même cent francs que tu voudrais si on voulait te les donner, pour que tu ne dises rien. Mais tu n'auras rien.

« Alors, j'ai dit à Grenier, je ne dis pas non :

« — Tout ce que vous avez fait maintenant, je le dirais !...

« Maintenant, je vais vous raconter la perquisition qui a eu lieu le 17 mai, après le crime.

« Faut dire que le jour du crime, on avait tué un lapin.

« Quand on vit arriver la justice à Champ-Rouge, on était tout bouleversé.

« On interroge d'abord les bonnes.

« La première a été Marie Meunier ; mais elle ne savait rien puisqu'elle n'y était pas ce jour-là.

« Alors elle descend et elle me dit:

« — Grenier est foutu, ce coup-là !

« — Oui, que j'y réponds.

« On passe dans le magasin qui correspond à la salle à manger et on demande l'emploi du temps de M. Grenier. Moi, je dis que je ne l'ai pas vu. Alors, Mme Grenier s'écrie:

« — Comment! vous ne l'avez pas vu?... Vous savez bien qu'il était vers vous quand vous avez tué le lapin!...

« Alors, je réponds: oui. Si j'avais dit non, Grenier était arrêté!...

J'interromps:

— Était-ce vrai?... était-il vers vous?... C'était à cause de la tache du pantalon qu'on vous demandait cela ?

— C'était à cause de la tache, oui...

Et Benoît clignote des yeux et me répond:

— Il n'était pas vers moi, quand j'ai tué le lapin.

En ceci, Benoît n'a pas tort. M. Grenier n'était pas vers lui quand il a tué le lapin, mais il y était quand le lapin eût été mis en morceaux, et, c'est à ce moment qu'il reçut une gouttelette de sang. Mais cela, Benoît le sait.

Il me raconte alors l'affaire Sonnet-Salendres, à laquelle il assistait.

On connaît cette extraordinaire aventure, je ne la rééditerai pas de nouveau.

Benoît arrive enfin à l'histoire des croix qui avaient été mises sur le lieu du crime et que, d'après lui, M. Grenier aurait mises au feu chez lui. On la connaît également.

Je n'avais plus rien à apprendre de Benoît.

Je lui demande quelques renseignements sur lui-même et il me répond:

— J'ai quitté le service militaire le 23 septembre 1890. Je suis rentré au service de Grenier le 27 octobre 1892. Mon nom est Benoît et mon prénom: Elodoüs.

Il me raconte encore des cancans de domestiques qui n'ont aucun rapport avec le crime du bois du Chêne. Je les passe.

*
* *

Après cette visite à Benoît, je me rends à Saint-Jean-de-Losne, pour voir enfin M. Grenier.

J'ai vu la petite maison au bord de la Saône qu'a si bien décrite mon

confrère Emile Berr dans le *Figaro* et j'ai été reçu dans ce petit salon aux meubles d'acajou où j'ai trouvé M. et Mme Grenier.

Je leur ai demandé des détails sur cette terrible aventure et ilsm'ont répondu :

— Voyez les articles du *Journal* et du *Figaro*; nous n'avons rien à y ajouter; nous avons tout dit...

Et c'est pour cela que j'ai reproduit ces articles presque en entier.

Ce que n'avaient pas dit M. et Mme Grenier cependant, c'est ce qu'ils pensaient de tous les racontars de leur ancien domestique Benoît.

Je leur lis la déposition de Benoît que j'avais recueillie la veille, cette déposition un peu décousue qu'on vient de lire.

Ils se récrient tous deux.

M. Grenier me dit:

— Le jour du crime, je me suis levé à cinq heures et je suis allé à Champ-Moron vers six heures ou six heures et demie; j'ai même dit à la bonne : « Cécile, si vous ne vous dépêchez pas, vous allez manquer le train » ; puis, je suis revenu, je me suis recouché un moment et Warmé est venu. Je ne l'ai pas quitté. Quant à la peur que Benoît prétend avoir eue de n'être pas payé, c'est stupide. Il ne voulait pas qu'on le paie. Il ne demandait pas son compte. Quand on le lui offrait, il répondait: « Je n'en ai pas besoin. Mon argent est mieux chez vous que chez moi !... » Mais voilà, il était furieux de n'être plus chez nous !... Il croyait avoir mille francs de gratification le jour dit. Il est parti et il a dit que, si je ne les lui donnais pas, je m'en repentirais...

Mais voyez-vous, c'est Rocher qui a tout fait... Sans lui, il n'y aurait pas eu un pareil affolement...

C'est lui qui a rendu possible un pareil déchaînement par la force de la publicité...

Il a été l'auxiliaire de tous les braillards et de toutes les commères dont il accueillait les moindres divagations...

Il m'a fait beaucoup de mal...

J'avoue lui en avoir voulu beaucoup, et j'avais raison, je pense, de lui en vouloir ainsi...

— Et maintenant?

— Maintenant? me dit M. Grenier, maintenant?... Oh! je suis si heureux d'en avoir fini avec tout cela que je me calme peu à peu et que mes anciennes colères, mes anciennes douleurs s'apaisent de jour en jour... Et puis, il s'est rétracté... L'article qu'il m'a consacré dans le *Bourguignon Salé*, ce dernier article paru sur moi et sur cette affreuse affaire du Chêne m'a fait plaisir, comme vous pouvez le comprendre aisément... Il m'a terriblement poursuivi, c'est vrai; mais, il s'est rétracté complètement... C'est une consolation pour moi et je me sens de plus en plus calmé envers cet homme...

— Vous sentez que vous lui pardonnez?

— Je sens que je lui pardonnerai, dit M. Grenier. C'est un emballé. Il a pu croire qu'il avait raison... il a été aveuglé par les preuves qui semblaient s'accumuler contre moi... Je ne veux retenir désormais que sa trop grande légèreté... Je l'excuse... Je lui pardonnerai...

— Et aux autres, pardonnerez-vous?

— Aux autres? fait M. Grenier... Ah! c'est une autre affaire!... Il y en a qui se sont conduits honteusement avec moi... C'était une curée, monsieur, une curée, quand on m'a vu à terre, accablé... Comment pourrais-je oublier les calomnies de Benoît, par exemple?...

— Je serais heureux de fixer un point important de vos dernières relations avec Benoît au moment où vous avez quitté Champ-Rouge... J'ai appris, dans le pays d'Etaules, que votre domestique avait déferré votre cheval avant de le ramener à Dijon... La chose est-elle exacte?

— Elle est exacte.

—Benoît s'en défend.

— Parbleu!...

— Il m'a cité des témoins... Il a cité notamment l'aubergiste du *Sauvage* à l'appui de son dire...

— J'en ferai autant. J'en appelle à cette même personne, me dit M. Grenier; c'est Mme veuve Dumont. Vous pouvez vous renseigner auprès d'elle, ainsi qu'auprès de M. Roussel, vétérinaire à Dijon, rue Buffon. Ils l'ont constaté l'un et l'autre. Je ne sais vraiment ce qui s'est passé dans la cervelle de cet homme... Il croyait être installé à vie chez moi et, parce que j'ai dû me séparer de lui, il a voulu se venger... *Se venger!*... Et de quoi, grand Dieu?... Se venger d'avoir été bien nourri, bien traité, se venger d'avoir mené pendant plusieurs années une vie calme et sans soucis dans ma maison!... Quand je pense à tout cela, je suis tout révolté!... Quelle existence j'ai eue, grand Dieu!... Quand j'y songe!.. Je ne pouvais plus faire un pas dans la campagne de Darois sans être interpellé, insulté!... Quand je passais en voiture sur la route, les faucheurs s'arrêtaient de travailler et criaient :

« — Voilà l'assassin, arrêtez-le donc!...

« Un jour, à Dijon, on a arrêté ma voiture devant l'hôtel de la Cloche...

« On voulait me faire un mauvais parti...

« La police a dû intervenir et me faire la conduite jusqu'à la porte de la ville...

« Quelle existence!...

« Et quand on se retournait contre ces gens-là, quand on leur disait :

« — Mais puisque vous dites que c'est Grenier qui a tué la petite Mortureux, donnez-en au moins des preuves!...

Les chiens s'élancèrent sur lui... mais il les écarta avec son bâton (Page 772.)

« On ne trouvait rien de mieux à répondre que cette phrase stupide, devant laquelle on était désarmé :

« — Tout le monde le dit !....

« Eh ! oui...

« Tout le monde le disait !...

« Que voulez-vous que je fasse ?...

« Tout le monde le disait !...

« Enfin, Dieu merci, tout cela est fini, je l'espère !...

« D'ailleurs, on y regardera à deux fois, maintenant, avant de reprendre publiquement, comme on l'a fait, les histoires qu'on a racontées jadis sur mon compte...

« Je suis sûr, désormais, de pouvoir me défendre et je ne m'en ferai pas faute à l'occasion, je vous assure.

— Vous auriez grand tort d'agir autrement... Comptez-vous retourner bientôt dans votre propriété de Champ-Rouge?

— Je ne l'ose encore... Je voudrais attendre que l'opinion ait eu le temps de prendre le change... Combien de temps devrai-je attendre?... Je n'en sais rien... J'ai des enfants, monsieur, je dois être prudent... Voyez-vous qu'un beau matin, on s'en prenne à l'une d'elles!...

— On n'oserait plus!...

— Que sait-on?... Je regrette Champ-Rouge, je vous assure!... Elle était si pleine de charme, ma maison, au milieu des bois!... Losne est une gentille petite ville; mais, puisque vous connaissez Champ-Rouge, vous voyez que là-bas, j'étais infiniment mieux... La promenade, la chasse, tout y était facile.... Ici, le pays est plat, est monotone... J'ai la pêche pour toute ressource... Et puis, j'avais mes habitudes là-bas, j'y avais vécu tranquillement pendant si longtemps!... Il est toujours pénible de se refaire à une existence nouvelle surtout quand elle est si différente de celle que l'on a eue!... Mais enfin, tout cela n'est rien, puisque maintenant je puis relever la tête et que je n'ai plus sur les épaules le poids de l'accusation terrible que l'on portait contre moi, et que l'avenir de mes enfants est sauvé!... Nous avons tant souffert pour elles, ma femme et moi!... Les romanciers ont souvent cherché bien loin des sujets dramatiques pour leurs travaux... Convenez, monsieur, que la vie que j'ai menée depuis deux ans étonnerait bien des gens, si on croyait cette histoire inventée!... Mais non!... elle est réelle!... Mon front ridé et mes cheveux blanchis en témoignent!...

— L'avenir, je l'espère, vous réserve un peu de bonheur dis-je à M. Grenier. Vous avez des enfants, vous avez une femme qui vous a montré, dans l'adversité, un attachement admirable... Combien d'autres, auraient pu se laisser entraîner à suivre l'opinion publique!... Dans votre malheur, il vous est resté la joie de constater l'union de votre famille. Savourez cette joie. Elle a manqué à bien des malheureux qui furent, comme vous, accusés à tort. Cette dure expérience a dû vous faire connaître ceux sur qui vous pouvez compter. Vivez heureux avec eux, monsieur; tous ceux qui compatissent à vos douleurs passées vous le souhaitent de tout cœur.

Sur ces mots, j'ai pris congé de M. Grenier et de sa femme, en leur renouvelant mes vœux bien sincèrement.

XXXV

LES DERNIERS ACTEURS DU DRAME.

Avant de clore le récit des malheurs de la famille Grenier, je désire donner à mes lecteurs quelques renseignements sur les derniers acteurs de ce drame et leur faire connaître aussi bien que possible le sort de ceux qu'ils ont vu défiler dans le cours de cette histoire.

Ils savent déjà que M. et Mme Grenier restent toujours à Saint-Jean-de-Losne, ou plutôt à Losne, sur l'autre rive de la Saône.

Ils savent que le père Mortureux et sa famille sont encore à Étaules et que Benoît habite Dijon.

Ils ont appris également que Rouard a gagné une soixantaine de mille francs à la loterie de Hambourg et s'est retiré dans son pays; que les malheureux Gaumard sont à Marigny-le-Carhouët, près de Semur; mais je ne leur ai pas parlé encore de ma visite au garde Warmé.

Le garde Warmé, qui m'a donné des renseignements des plus précis sur l'affaire du Chêne où il a été l'un des principaux témoins, Warmé, habite toujours Plombières.

Il est toujours garde forestier et il m'a appris qu'il n'allait pas tarder à être mis à la retraite.

La courageuse attitude de ce brave homme lui vaudra, nous l'espérons, une retraite honorable pour ses vieux jours et je serais bien surpris s'il ne trouvait pas rapidement quelque place de garde particulier dans une chasse privée.

On aura en lui un serviteur à toute épreuve, et il est si rare de trouver aujourd'hui des gens sur qui l'on puisse compter, que ceux qui connaissent le garde Warmé seront sans doute fort empressés à lui demander son concours.

Et les juges?... les magistrats?... Ces braves gens aussi, que sont-ils devenus depuis ces quatre longues années?...

M. Tondut, le juge d'instruction, habite toujours Dijon où il attend, croyons-nous, l'heure où il lui sera possible de se reposer de sa longue et heureuse carrière qu'il aura pu couronner avec tant de bonheur, puisqu'il a vu triompher la justice, après de si longs mois de trouble et de luttes quotidiennes.

M. Fonfrède, le jeune et brillant procureur de la République, a été nommé procureur à Toulouse, dans les premiers jours de l'année 1898.

M. Bourdon, le substitut que Rouard a pris pour M. Grenier, dans la fameuse confrontation que l'on sait, M. Bourdon est avocat général à Douai.

Quant au jeune magistrat qui dut donner sa démission pour aller provoquer le rédacteur en chef du *Bourguignon Salé*, il est rentré dans la magistrature. Aprés avoir été secrétaire d'Yves Guyot pendant quelques mois, il fut réintégré dans ses fonctions et exerce à Lons-le-Saunier.

M. Rocher est toujours à Dijon,

Quant à Mme Girardot qui eut chez elle Vacher le lendemain du crime, elle n'a pas quitté Semur.

On se souvient qu'après l'arrestation de Vacher, elle raconta à tout le monde sa visite à sa parente.

On devine aisément son chagrin, quand elle apprit l'arrestation du misérable qui lui avait parlé du crime du bois du Chêne, avant que nul ne connût la nouvelle dans la région, et qui avait tant précisé qu'elle n'avait pas hésité à quitter Semur pour accourir à Dijon, afin de voir le procureur.

Mais sa conscience doit être tranquille.

Elle a fait ce qu'elle a dû et ce qu'elle a pu.

Elle est accourue, sans hésiter... Combien n'auraient pas bougé, laissant au hasard le soin de venger la victime du bois du Chêne !...

Si son bon mouvement a été arrêté en route; si on l'a en quelque sorte obligée à rentrer chez elle, il ne faut pas moins lui savoir bon gré de s'être déplacée immédiatement, mue par un sentiment de justice.

Si elle avait pu parvenir auprès du procureur de la République, il est certain que M. Grenier n'aurait pas passé par toutes les affres qu'il a connues...

Mais elle n'en est pas responsable...

La faute est au hasard, à la fatalité qui ont voulu les malheurs de la famille Grenier et la longue impunité du bandit Vacher qui, après avoir quitté Semur allègrement, partit vers la Savoie dont il devait, par deux crimes plus effroyables encore, épouvanter la paisible et hospitalière population.

Ces deux effroyables attentats eurent lieu à *sept jours* d'intervalle l'un de l'autre!...

L'un fut commis le 24 août 1894, trois mois jour pour jour après l'assassinat de la pauvre Augustine Mortureux, et l'autre, le 31 août de la même année, sept jours après!...

Dans ces deux meurtres, le but de Vacher était encore de satisfaire ses désirs passionnels...

La première de ces deux victimes fut une vieille femme de Saint-Ours, en

Savoie; la seconde fut un pauvre petit berger de dix ans, qu'on découvrit dans une haie, abominablement mutilé.

Nous allons raconter brièvement ces deux sinistres événements qui, par bonheur, n'attirèrent pas la fureur publique sur un malheureux innocent; mais l'immonde bandit ne s'arrêta pas là et, en descendant vers l'Ardèche, il commit un autre crime dont les conséquences furent plus terribles encore que celles de l'affaire du bois du Chêne.

C'est donc le crime de Privas que nous raconterons après les crimes de Saint-Ours et de Benonces.

On y trouvera réunies les plus dramatiques aventures.

Avec notre conscience habituelle, nous ne présenterons à nos lecteurs que des renseignements exacts, puisés aux sources mêmes de l'information, c'est-à-dire sur place; ce qui est assurément la meilleure manière d'intéresser le public, puisqu'au lieu de développements plus ou moins imaginaires on fait revivre, devant ses yeux, les acteurs mêmes du drame, que l'on voit, que l'on interroge et dont le récit a une ardeur, une flamme de passion, un reflet de vérité que le plus brillant des romanciers aurait peine à égaler.

QUATRIÈME PARTIE

DE CRIME EN CRIME.

I

LE CRIME DE SAINT-OURS.

Qu'était devenu Vacher depuis qu'il avait quitté la maison de Mme Girardot, à Semur?...

Vacher s'était dirigé vers la Savoie.

On sait qu'il en revenait au moment de l'assassinat d'Augustine Mortureux. Mais Vacher avait fait un calcul qui prouvait bien qu'il n'était pas aussi fou qu'il a voulu le faire croire plus tard.

Pourquoi revenait-il en Savoie, en effet?

Tout simplement parce qu'il avait été vu dans cette contrée et que, pour le cas où il viendrait à être arrêté pour l'affaire du bois du Chêne, il pourrait fournir des alibis faciles.

Rien n'était plus simple, en effet.

Il alla donc à marches forcées dans le pays des montagnes.

Du reste, cette contrée lui plaisait.

On était au printemps, les mois de chaleur allaient arriver; Vacher estima qu'il ne pouvait être mieux que dans les fraîches régions de Chambéry et il se trouva fort satisfait, lorsqu'il y parvint dans les derniers jours du mois de mai.

On est très hospitalier dans cette partie de la France. Vacher le reconnaît avec complaisance.

— Nulle région n'est meilleure, dit-il, pour les chemineaux; parce qu'il y a beaucoup de gens pas bien riches. Dans le centre de la France, au contraire, on est riche et on n'aime pas les pauvres qui sont cependant les envoyés de Dieu!...

Vacher trouva facilement du travail.

Les foins l'occupèrent en juin et juillet ; puis vint la moisson.

Il séjourna ainsi dans deux ou trois fermes.

Le soir, il couchait dans les granges avec d'autres hommes qui, comme lui, faisaient leur tour de France.

Vacher s'y fit des compagnons.

On connaît ses mœurs honteuses... Il put s'y livrer à son aise avec les autres coquins qui travaillaient avec lui ; aussi, pendant quelques temps, il resta tranquille et ne perpétra aucun meurtre.

Bientôt, cependant, le travail manqua.

Le soir du samedi, on avertissait les chemineaux qu'on ne les garderait plus qu'un jour ou deux ; puis le terme arrivé, on les payait et on les renvoyait avec du pain et des pommes de terre dans leur bissac.

La bande alors s'éparpillait.

Chacun allait de son côté !

Vacher aimait à être seul ; il prenait rarement un compagnon de route pour aller d'un pays dans un autre.

Cependant, cela lui arriva quelquefois et, presque à chaque fois, Vacher avait prémédité un meurtre.

C'est ainsi qu'il tua deux malheureux jeunes gens qui l'avaient rencontré et, par malheur, accompagné.

On verra plus loin le récit de ces crimes.

Donc, en quittant la dernière ferme où il avait trouvé du travail, Vacher se dirigea vers Chambéry.

En route, il trouva eucore quelque occupation.

Il restait un jour dans un pays, deux jours dans l'autre ; puis, il repartait, continuant sa route vers le but qu'il s'était fixé.

Le 23 août 1895, il arriva ainsi dans le village de Chainaz, dans la Haute-Savoie.

Il se présenta dans les fermes.

— Avez-vous du travail ? demandait-il.

Mais on n'avait rien.

On le renvoyait.

Vers le soir, il était las, il avait peu mangé ; il avisa une ferme isolée et s'y dirigea.

Mais on était rentré des champs ; il y avait des hommes, des chiens, des domestiques.

Vacher, qui sentait sa folie luxurieuse gronder en lui, constata avec colère que les femmes de la maison étaient trop bien gardées pour qu'il pût se livrer á un attentat sur elles.

Il se contint cependant et se fit humble.

Comme il avançait vers la maison, les chiens s'élancèrent sur lui courageusement ; mais il les écarta avec son bâton, tandis que la fermière rappelait ses bêtes en les menaçant.

Quand Vacher fut près d'elle, elle lui demanda :

— Que voulez-vous ?

— Un peu de pain, ma bonne dame, au nom de Dieu.

— D'où venez-vous ?

— Des pays voisins.

— Que faites-vous ?

— Je travaille dans les champs ... Si vous pouvez m'occuper, j'en serai bien heureux, je vous assure.

— Il n'y a rien.

— Me ferez-vous la charité ? Il y a deux jours que je n'ai pas pu trouver de travail et j'ai faim.

— Entrez.

Vacher obéit.

— Déposez vos bagages à la porte.

Vacher déposa son bissac de toile à l'entrée.

Les fermiers mangaient.

On lui fit place.

Pendant le repas, il causa peu, répondant simplement aux questions qu'on lui posait, cherchant à éteindre la défiance qu'on marque toujours aux inconnus en parlant de ses pérégrinations dans les environs et de ses travaux chez les fermiers des pays voisins.

Quand le repas fut fini, la femme lui demanda :

— Partez-vous ce soir ?

— Vous n'avez pas de travail ? pas du tout ?

— Non, tout est terminé.

— Je voudrais bien quitter ce pays, car j'ai demandé à m'engager un peu partout et personne n'a rien à faire ; mais, si je pars ce soir, je vais arriver de nuit dans les pays voisins et certainement je ne trouverai personne qui voudra me coucher à pareille heure.

— C'est vrai.

— Avez-vous une grange ?

— Oui.

— Voulez-vous me permettre d'y dormir ?

La femme regarda son mari.

Celui-ci fit un geste d'indifférence.

Vacher se rua sur elle. (Page 776.)

Il n'avait pas peur de Vacher. Du reste, il y avait des hommes à la maison et les chiens étaient fidèles.

— Restez, dit alors la femme.

— Merci, vous êtes bien bons.

— Suivez-moi, je vais vous indiquer la place où vous pourrez coucher dans le fenil. Mais soyez debout de bonne heure demain matin, car tout le monde se lève tôt ici et nous ne voulons pas être gênés.

— Soyez tranquille. Je suis matinal.

— Tant mieux... Vous ne voulez pas partir avant le jour ?

— Non.

— Nous nous levons à quatre heures.

— C'est bien, je partirai à cette heure-là.

— Mon mari m'oblige à fermer la grange tous les soirs. Ça ne vous fait rien que je vous enferme ?

— Ah ! non. C'est tout naturel. On fait toujours ça.

— Entrez donc, voici la fenière. Vous vous étendrez dans le foin ou dans la paille comme vous voudrez.

— Bonne nuit, fit Vacher.

Et il entra.

La fermière referma la porte derrière lui.

Vacher s'installa et ne tarda pas à s'endormir.

Au matin, il entendit la clef grincer dans la serrure de la grande porte de bois.

— Bon, se dit-il, c'est le réveil !...

Le fermier entrait en effet.

— Ohé, cria t-il, es-tu prêt, trimardeur ?

— Voilà, voilà.

— Debout, c'est l'heure.

Vacher se leva, se secoua pour faire tomber les brindilles qui s'étaient attachées à ses vêtements et il sortit.

— La pompe est là, dit le fermier, si tu veux te débarbouiller, dépêche-toi. Nous partons aux champs et je ne veux pas te savoir ici pendant mon absence.

Vacher déclara :

— J'ai bien le temps de me débarbouiller aux ruisseaux, et je ne veux pas vous gêner. Adieu et merci.

— Veux-tu du pain ?

— Ça n'est pas de refus.

— Femme, cria le fermier, donne du pain à l'homme, et vite.

La fermière obéit.

Quelques instants après, Vacher quittait la ferme.

Il était assez habitué à ces départs ; mais, néanmoins, le sans-façon que les paysans lui témoignaient tout naturellement avait le don de l'aigrir.

Il partit par un sentier ; puis, quand on ne put plus le voir de la ferme, il s'engagea à travers champs suivant son habitude.

Vacher méditait un coup.

Il se dirigea vers un petit village qui s'élevait à quelques kilomètres de là, le village de Saint-Ours, bien connu des touristes qui vont d'Aix-les-Bains au pont de l'Abyme.

On le vit rôder dans les environs pendant quelque temps, car il tournait autour du village, sans vouloir y pénétrer.

Les paysans qui se rendaient aux champs l'aperçurent; mais, comme ses allures n'étaient pas très louches — car il suivait les sentiers quand il voyait qu'on le regardait — on ne s'inquiéta pas autrement de lui.

Il s'écarta davantage des chemins frayés et parvint à une petite ferme isolée qu'il distinguait à quelques centaines de mètres d'un chemin.

Il avait faim et n'avait guère envie de manger le pain qu'on lui avait donné à Chainaz; aussi pensa-t-il à demander quelque chose dans cette ferme.

Il s'en rapprocha.

Plus il avançait, plus il remarquait le calme profond dans lequel cette maison semblait ensevelie.

Alors, il ralentit sa marche et se cacha derrière un buisson.

Il n'était qu'à trente mètres de la maison.

Il s'assit sur le sol et attendit.

Il constata bientôt que la porte était ouverte.

Un bruit vague sortait de la maison.

Vacher entendait remuer des assiettes et des marmites.

Il se dit :

— Sûrement, il y a une femme ici !...

Ses yeux brillèrent de convoitise.

Il se redressa et rampa le long des haies.

Bientôt une femme sortit, puis rentra aussitôt dans la maison.

Vacher murmura :

— Elle doit être seule !...

Alors, il sortit de sa cachette, entra dans le sentier qui menait à la maison en serpentant entre les arbustes.

Il n'y avait pas de chien, comme il l'avait pensé.

Alors, la rage lubrique dont il était possédé s'éveilla en lui brusquement et il entra dans la maison.

Une femme était là, assise sur une chaise, près de l'âtre.

Elle tenait un bol à la main.

— Bonjour, dit Vacher en entrant.

— Bonjour, répondit la femme.

— Pourriez-vous me donner un peu de lait? dit le chemineau.

— Y en a bien encore un peu, ça peut se faire.

— Ça me ferait grand plaisir.

— J'vas vous donner ça.

La femme se leva et, tournant le dos à Vacher, elle alla, vers le fond de la pièce, pour y prendre le récipient qui contenait le lait.

Mais elle put à peine faire deux pas que, d'un coup brutal, le misérable l'avait frappée, entre les épaules, avec un vieux couteau qu'il avait brusquement sorti de son bissac.

La mort ne fut pas immédiate.

Le coup avait mal porté.

La malheureuse tomba sur le sol.

Vacher se rua sur elle.

Alors, bien qu'elle perdît tout son sang, la pauvre victime se défendit de toutes ses forces.

Le bandit, fou de rage, frappa toujours, la lame haute, d'autant plus surexcité que la malheureuse lui résistait davantage, puis quand il la vit faiblir et abandonner la lutte, il la saisit au cou, souleva la tête et, d'un coup violent, trancha la gorge.

La victime eut un soupir affreux...

Le sang s'échappait de la gorge ouverte...

Les convulsions de l'agonie l'agitèrent et elle poussa un râle très long, un râle affreux... le dernier...

La voyant morte enfin, Vacher la viola...

Puis, son abominable forfait accompli, comme il allait partir, il eut l'idée de regarder sa victime...

Il s'en approcha et regarda le visage de la morte...

Un cri de surprise lui échappa.

— Comment! s'écria-t-il, c'est une vieille!... Ah! ben... j'ai été joliment bête... Une vieille !...

Et furieux, abandonnant son couteau au milieu de la cuisine, il essuya ses mains rouges aux vêtements de la morte et s'enfuit.

Quelques minutes après, il traversa le village de Saint-Ours, sans s'arrêter, sans se hâter cependant.

A huit heures, on l'aperçut encore vers les dernières maisons du village, puis personne ne le vit plus à partir de ce moment.

* * *

Huit heures sonnèrent à l'église du village.

Vacher sortait de Saint-Ours à ce moment.

Un jeune paysan, du nom de Moraud, arriva dans la petite cour de la maison où Vacher avait pénétré.

Il menait une vache devant lui.

La bête rentra tout droit à l'étable, le berger alla l'attacher et appela très haut:

— Eh!... maman.

Pas de réponse.

— Où donc que t'es? cria-t-il encore.

Sa mère ne répondit pas.

— Elle aura été faire une course, se dit-il. C'est drôle. Elle ne m'en avait pas parlé. La porte est fermée...

Il alla vers la cachette où l'on mettait la clef d'ordinaire et ne la trouva pas.

— Ça, c'est drôle, se dit-il encore.

La porte était bien close.

Il la poussa, la secoua, appela encore...

— Que diable est-il arrivé? se dit le jeune homme. J'ai pourtant laissé maman là tout à l'heure?

Il regarda par le trou de la serrure et ne distingua rien.

Ce silence, cette porte close l'impressionnèrent.

— Il est arrivé un malheur pour sûr, se dit-il. Il faut que j'ouvre la porte. Maman est peut-être malade?

D'un coup d'épaule vigoureux, il fit sauter la porte de la petite chaumière et s'élança dans la maison.

Un horrible spectacle s'offrit à sa vue.

Sa mère gisait sur le sol, au milieu d'une mare de sang, portant au cou une horrible plaie.

Épouvanté, le pauvre garçon s'élança au dehors en criant:

— Au secours! au secours!...

Mais la maison était très isolée.

Personne n'entendait ses cris.

En effet, la chaumière est isolée et presque perdue au milieu des bois.

Cependant, il avait vu des paysans qui partaient travailler dans des terres du voisinage.

Il s'élança dans cette direction en criant et en pleurant.

Enfin, ses cris furent entendus.

On accourut au-devant de lui.

— Venez! venez vite!... cria-t-il.

— Ohé! qu'y a-t-il donc?

— Ma mère est morte!... On l'a tuée!...

— Oh! la malheureuse!

— Vite! vite!

On s'élança vers la maison.

Là, on vit qu'il n'y avait rien à faire.

La malheureuse était morte et bien morte ; des plaies affreuses couvraient tout son corps.

Son fils éploré répondait aux questions qu'on lui posait ; il racontait qu'il était parti à six heures, le matin même, c'est-à-dire deux heures auparavant et qu'il avait été faire paître la vache dans un pré voisin distant de cinq cents mètres.

Sa mère était restée à la maison.

Elle devait s'occuper à préparer des prunes qu'on devait envoyer au four pour les faire sécher.

Il était revenu vers huit heures et avait trouvé la porte fermée. C'est alors que, très inquiet, il l'avait enfoncée et avait vu l'affreux spectacle.

On courut prévenir les autorités.

Le maire accourut le premier.

Vers une heure, la gendarmerie d'Albens arriva, puis le juge de paix et son greffier.

L'enquête fut ouverte.

Tout le monde pensa au vagabond qu'on avait aperçu le matin, rôdant dans la campagne.

Tout le monde disait :

— C'est lui ! c'est lui !...

— Il faut le poursuivre !

— Il ne doit pas être loin !...

— Oh ! non, il y a à peine quelques heures qu'on l'a vu dans le bout du village !... Il n'est pas loin.

Tout le monde partit à la recherche du vagabond ; mais Vacher, suivant sa coutume, avait pris sa course en sortant du village, et il était désormais hors d'atteinte.

Le soir, on rentra harassé.

Personne n'avait revu le vagabond.

Cependant, on envoya son signalement dans toutes les directions et on apprit ainsi qu'il avait couché à Chainaz, la veille, dans la Haute-Savoie.

C'est tout ce qu'on put savoir.

La malheureuse victime avait eu la gorge coupée, et elle portait de nombreuses blessures par tout le corps, dont les chairs avaient été sciées avec une rage folle.

Ses mains crispées témoignaient d'une lutte avec son assassin.

Quelques jours après, on arrêta un chemineau, nommé Appoit, à Aix-les-Bains ; mais cette arrestation ne fut pas maintenue, car il fut reconnu qu'il n'avait pu commettre le crime.

Puis, les jours s'écoulèrent, et le crime de Saint-Ours passa au nombre des crimes classés, des crimes impunis.

L'arrestation de Vacher fit la lumière sur ce mystérieux assassinat, et il me souvient que le juge d'instruction de Belley, M. Fourquet, interrogeant le misérable sur ce crime, feignait de ne pas vouloir croire que c'était lui qui avait tué cette vieille femme.

Vacher alors devenait furieux.

— Quand je vous le dis ! criait-il, vous pouvez me croire.

— Mais non, disait le juge, je ne peux pas vous croire ; vous avez l'habitude, d'après ce que je sais de vous, de tuer des jeunes gens et des fillettes, vous ne voudriez pas que je croie que vous avez tué cette vieille femme.

— C'est moi qui l'ai tuée.

— Mais non !...

— En voulez-vous la preuve ? dit Vacher.

— Donnez-m'en la preuve, je veux bien.

— Quand je l'ai tuée, elle mangeait sa soupe. Je me suis jeté sur elle et elle a lâché le bol qu'elle tenait. Il est tombé à terre et s'est brisé...

— Je vérifierai.

Et M. Fourquet vérifia.

Le détail était exact.

Aucun journal ne l'avait donné ; mais il était consigné dans le procès-verbal établi par la gendarmerie.

Il n'y avait plus à douter.

— Ne l'avez-vous pas violée ? dit encore M. Fourquet.

— Mais si, je l'ai violée, dit le bandit avec cynisme.

Alors le juge lui rappela qu'il n'avait pas violé sa victime de la Vacquière, « une belle jeune fille cependant », disait Vacher lui-même.

Et alors le brigand prit un air mélancolique et déclara :

— Mon Dieu, c'est vrai... J'ai tué la vieille de Saint-Ours et je l'ai violée... Ça, je vous le jure !... Je l'ai violée, je vous jure que je l'ai violée !... Mais l'autre, je n'ai pas pu... Elle était trop belle !... Mais je le regrette... Je regrette d'avoir pris la vieille et de n'avoir pas pris la jeune... Je le regrette... franchement... Et puis, voyez-vous, monsieur le juge, ne parlons plus de ça... *c'est des vilaines choses* !... »

Il est heureux qu'à Saint-Ours, on ait soupçonné le véritable coupable qui était Vacher le chemineau, sans quoi eût pu se produire une déplorable confusion, comme à Dijon et comme à Privas.

CINQUIEME PARTIE.

PAUVRE VICTOR!

I

LE CRIME DE BÉNONCES.

Le crime de Bénonces a été commis sept jours après le crime de Saint-Ours !...

C'est le second de la plus terrible série sanglante accomplie par Vacher, série qui comprend quatre crimes accomplis en trente cinq-jours !...

Quatre crimes !...

En effet, celui de la veuve Morand à Saint-Ours (Savoie), commis le 24 août 1895 ; celui de Victor Portarlier, à Benonces, dans l'Ain, commis le 31 août 1895 ; celui d'Aline Alarse, à Bourdeaux, dans la Drôme, commis le 23 septembre 1895 ; et enfin, Pierre Massot-Pelet, tué à Saint-Étienne-de-Boulogne, dans l'Ardèche, le 29 septembre 1895 !...

* * *

Le bandit, après avoir tué Mme Morand à Saint-Ours, s'était jeté dans les bois, où il avait été impossible de le retrouver.

Où aller ?

Il ne savait...

Comme il avait été vu par beaucoup de monde, il redoutait d'être poursuivi, et, naturellement, ne songeait qu'à échapper à ces poursuites...

Mais où se cacher ?...

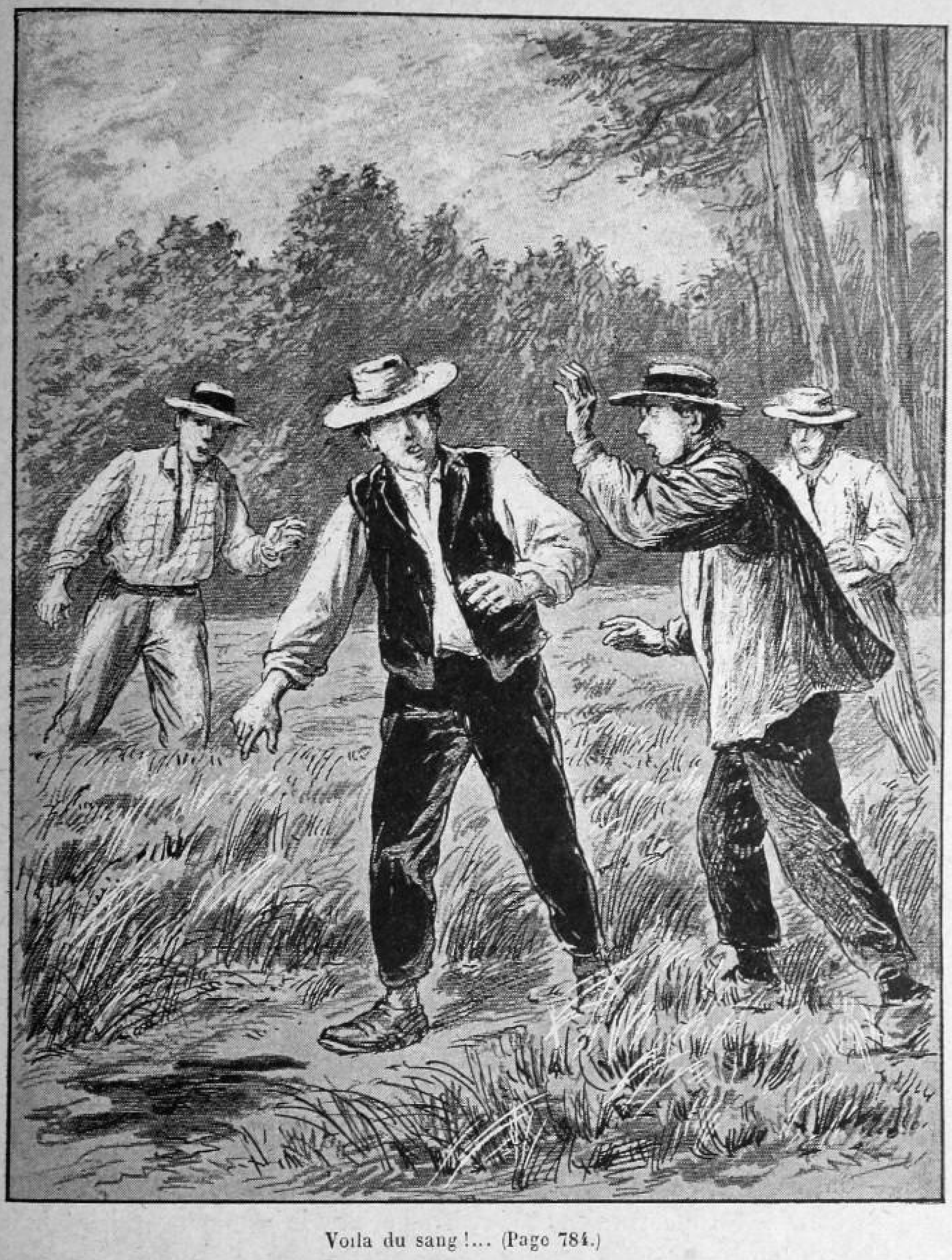

Voila du sang !... (Page 784.)

— Par bonheur, je n'ai pas donné mon nom dans la région, se dit-il. Je peux avoir la chance de trouver du travail dans une ferme et je m'y cacherai jusqu'au moment où l'on m'aura oublié... Et puis, je ne reviendrai plus à Saint-Ours... Ils seront bien fins, s'ils peuvent mettre la main sur moi...

Vacher se dirigea alors à marches forcées, comme de coutume, du côté de la Chartreuse-des-Portes.

Mais la peur le prend, comme il allait y arriver, et il se détourne de son chemin bien vite pour filer encore à travers bois.

Ces quelques jours qui suivirent le meurtre de la veuve Morand furent pour Vacher des journées de transes.

Les souffrances physiques vinrent s'ajouter à ses tortures morales, à sa peur d'être arrêté par les gendarmes.

En effet, il n'osait plus se montrer.

Il vivait comme une bête sauvage dans les bois, mâchant des herbes et des branchettes d'arbres pour calmer sa faim.

Il avait passé à Benonces, dans l'Ain, quelques semaines auparavant; il savait qu'il y avait beaucoup de pâturages, il s'y dirigea dans l'espoir de trouver un emploi qui lui permît d'attendre l'hiver, car il en avait assez de rôder ainsi dans les bois et de souffrir de la faim.

Il arriva enfin dans les environs du village.

Quelques personnes l'aperçurent.

Il avait, en effet, passé dans le village, comme nous le disons plus haut, quelques semaines auparavant et on l'avait aussitôt reconnu.

Du reste, son visage, ravagé, était assez facile à reconnaître, et on l'oubliait difficilement quand on l'avait vu une fois.

On ne prêta aucune attention à lui.

Les vagabonds abondent dans cette région, d'ailleurs, et on ne songe pas à les interroger pour savoir d'où ils viennent, sauf lorsqu'ils s'arrêtent et demandent à être employés.

Vacher passa donc.

Mais, suivant sa coutume, comme il n'aimait pas rester dans les parties très habitées d'un pays, il se dirigea vers les fermes isolées aux environs et avisa celle qui lui parut la plus déserte.

Il y trouva un jeune berger et une servante.

Il demanda du lait qu'on lui donna aussitôt.

Mais, en lui remettant le bol qui contenait le liquide, la servante cria au petit berger, un gamin d'une douzaine d'années :

— Il faut aller aux champs, mener les vaches, Victor.

— Oui, répondit l'enfant. Je vais y aller dans un moment.

— Non, pas de suite. Il va être quatre heures, c'est le bon moment. Dépêche-toi.

L'enfant obéit.

Il rentra à l'étable, détacha les bêtes et quitta la ferme.

Vacher avait disparu.

Victor Portalier — c'était le nom du petit berger, était domestique au service de M. Berger, propriétaire et ancien adjoint à Benonces.

Il menait les bêtes, à quelque distance de là, paître dans les pâturages du Luizet appartenant à son maître.

Il arriva le premier dans les champs. Nous disons «le premier» car, dans les

champs voisins, les bergers des autres propriétaires venaient aussi faire paître leurs troupeaux.

Quelques minutes après, ces enfants descendirent au pâturage et entendirent des cris affreux qui venaient du côté du Luizet.

Ces cris durèrent près de *deux minutes*!...

Les enfants s'interrogèrent.

Ils ne savaient quelle pouvait être la cause de ces cris; mais, quand ils n'entendirent plus rien, ils n'y songèrent plus et gagnèrent le pâturage.

Là, ils aperçurent des vaches et des chèvres qui paissaient.

— Tiens! dit l'un, ce sont les bêtes à Victor. Où est-il donc?

— Il doit être par là...

— Appelons-le.

Ces enfants unirent leurs voix.

— Victor, Victor! appelèrent-ils.

Mais l'echo seul leur repondait.

— Il se cache sans doute, fit l'un des bergers.

— Laissons-le faire.

— Il ne doit pas être loin.

— Il doit se cacher pour nous faire une farce.

— Ça doit être ça.

— Laissons-le faire! laissons-le faire!

Les enfants placèrent leurs bêtes dans les champs de ceux à qui elles appartenaient et ils se réunirent ensuite pour jouer entre eux.

Quelques minutes se passèrent.

Tout à coup l'un des enfants s'écria:

— Tout de même, Victor ferait bien de s'occuper un peu plus de ses bêtes! Regardez donc!...

— Oh! les vaches mangent la luzerne du voisin.

— Laisse-les faire!...

— Mais non, Victor sera grondé.

— Ce sera bien fait!

— Tu es méchant.

— Pas du tout. J'ai raison. Pourquoi est-ce que Victor n'est pas là, quand son travail le lui commande.

— Il a peut-être dû retourner à la ferme.

— C'est bien drôle!...

— Moi je vais chasser les bêtes de la luzerne.

— Allons-y tous, je veux bien.

Les enfants se levèrent ensemble et coururent jusqu'aux vaches qui se hâtaient

de brouter l'herbe défendue et ils les ramenaient dans les champs de M. Berger, quand l'un d'eux, tout à coup s'écria, en appelant les autres :

— Oh ! venez donc voir! Qu'est-ce que c'est que ça?

On accourut.

— Voyez !...

Et l'enfant, stupéfait, montrait à ses compagnons une chemise de garçon. en lambeaux et tachée de sang, qui traînait au milieu des herbes.

— Qu'est-ce que c'est que ça? se demandèrent les petits bergers.

— Il faut regarder.

— Oh ! non, n'y touchons pas !...

— Mon Dieu, je crois que c'est la chemise de Victor !

— Est-ce possible?

— Oui, regarde, je reconnais le col !

— Mais c'est un malheur !...

— Mon Dieu ! mon Dieu !...

— Pauvre Victor !

— Cherchons-le !...

— Oui ! vite ! vite !

Les enfants s'élancèrent à travers la luzerne.

Tout à coup, ils s'arrêtèrent encore.

L'un d'eux les appelait à nouveau :

— Voilà du sang !...

Et c'était du sang, en effet — une trainée de sang qui allait vers un petit bois voisin.

— Oh ! Victor est mort ! s'écria un des enfants en pleurant.

— Cherchons–le ! cherchons–le !

— Oui, suivons les traces de sang !...

Dans l'herbe foulée, on voyait de temps à autre des flaques rouges ; des gouttelettes coagulées inondaient les feuilles de luzerne.

Les enfants eurent vite fait de suivre cette trace qui les conduisit à un buisson du petit bois.

Là, à travers les branches, ils distinguèrent un corps.

L'un d'eux se pencha, écarta les feuilles et s'écria :

— Oh ! c'est lui !...

— Victor?

— Oui !...

- Qu'y a-t-il?

— Il est mort ! Oh ! pauvre Victor ! pauvre Victor

— Vite, courons ! allons prévenir !

— Restons ensemble.

— Mais non, il faut le garder !...

— Non, partons tous. Victor a été assassiné. Si son assassin est encore par là, il pourrait nous tuer tous.

— Partons vite !

— Crions au secours !...

Et les petits bergers s'enfuirent, en criant à tous les échos :

— Au secours ! au secours !... On vient d'assassiner Victor ! Au secours ! au secours !...

*
* *

Quelques minutes après, le champ était plein de monde.

On était accouru en foule.

C'était bien le corps de Victor Portalier qui se trouvait enfoui au milieu de la broussaille.

Le malheureux enfant était nu.

Son corps était couvert de coups de couteau, principalement sur la poitrine et sur la tête.

Il avait, en outre, les parties sexuelles complètement enlevées.

Le misérable assassin avait évidemment agi sous l'empire de la plus honteuse des passions.

Le cadavre était encore chaud.

Le bandit avait certainement été dérangé par les jeunes bergers qui venaient au champ et qu'il avait entendu approcher.

Les cris qui étaient parvenus jusqu'aux oreilles des enfants étaient les cris de la malheureuse victime qui avait pris la fuite en voyant Vacher surgir brusquement devant lui et qui, rattrapé, s'était débattu sous le couteau de l'assassin, baissant la tête, la cachant sous ses bras... ce qui expliquait le nombre des blessures qu'il portait à la tête, le malheureux enfant.

On soupçonna, naturellement, le rôdeur qu'on avait vu à la ferme quelques minutes avant le crime.

Comme à Saint-Ours, on se mit à sa poursuite ; mais Vacher s'était déjà jeté dans les bois et, filant comme un fauve poursuivi par les chasseurs, il mettait toute une forêt entre lui et ceux qui le poursuivaient.

On ne le revit plus...

Mais on se souvient que c'est grâce aux gens de Bénonces qui le recon-

nurent dans le cabinet de M. Fourquet, que l'ignoble Vacher dut avouer son crime abominable.

Le malheureux Victor Portalier était un pauvre enfant, orphelin dès son jeune âge.

Il était originaire de Mâcon.

* * *

Vacher a déclaré à M. Fourquet, au cours de l'instruction du crime de Benonces, qu'il n'avait pas prémédité le crime.

La chose paraît douteuse.

En effet, pourquoi, dans le cas contraire, aurait-il suivi le pauvre garçon et pourquoi l'aurait-il tué, une demi-heure à peine après l'avoir vu, s'il n'avait eu soin de l'attendre le long des haies qui entouraient le pâturage où le pauvre berger se rendait.

Comme M. Fourquet lui demandait :

— Comment se fait-il que vous l'ayez tué sans préméditation ? La préméditation semble reconnue, cependant? Qu'avez-vous à dire pour vous en défendre ?

Vacher répondit :

— Ce n'est pas moi qui ai suivi son chemin. C'est lui qui a suivi le mien, comme par hasard.

— Comme par hasard ?

— Oui. J'étais descendu le long des haies pour m'éloigner de la ferme et je m'étais assis vers la bergerie, près du bois, pour me reposer, quand tout à coup je l'ai vu arriver...

En l'apercevant, ma maladie m'a pris...

— Quelle maladie?...

— Eh ! vous savez bien... ma rage...

— Ah ! oui... Continuez...

— Ma maladie m'a pris... ma rage si vous voulez... J'ai été pris d'un tremblement nerveux... je suis devenu pâle et je me suis précipité sur lui... Et remarquez, monsieur le juge, que j'ai toujours mordu rageusement mes victimes, après les avoir égorgées... Il en a été de même de Portalier... Du reste, vous devez bien le savoir...

— Oui, le procès-verbal le constate. Mais comment se fait-il que vous n'avez jamais été égratigné ?...

— Dieu le voulait !...

— Portalier s'est défendu...

— Oui... Mais qu'est-ce que vous voulez ?... C'était Dieu qui me guidait, bien sûr !... Je n'ai jamais reçu d'égratignures, ou si peu que ce n'est pas la peine d'en parler... Et aucune de mes victimes ne m'a jamais échappé...

J'avais toujours un peu de sang sur mes vêtements, après avoir tué... Mais ce n'était presque rien... presque rien... C'était bien la preuve que Dieu me protégeait !... On ne peut pas en avoir de meilleure preuve !... Dieu le voulait !...

SIXIÈME PARTIE.

TOUJOURS EN MARCHE

I

LE CRIME DE BOURDEAUX.

Après l'assassinat de Victor Portalier, le bandit ne pouvait plus rester dans la contrée.

La Savoie lui était également interdite à cause du crime qu'il avait commis à Bénonces. Il se résolu alors à descendre dans le Midi et à y rester le plus longtemps possible.

Le mois de septembre était déjà commencé, Vacher fit son plan : il chercherait à s'employer pour les vendanges, ce qui lui ferait passer paisiblement le mois de septembre et le mois d'octobre; puis, en novembre, il s'arrangerait pour se trouver dans la région de Menton où il pensait aller demander l'hospitalité à sa sœur.

Celle-ci le recevrait sans doute très mal ; mais Vacher saurait bien la terroriser au besoin et l'obliger à le garder avec elle au moins jusqu'au printemps.

Il n'en demandait pas davantage.

Quand il fut assez éloigné de Bénonces pour ne plus avoir à craindre de rencontrer des gens du pays, il se décida à quitter les champs et les bois, et à chercher du travail dans les fermes qui se trouvaient sur son chemin.

C'était un moyen de trouver une nourriture suffisante et une botte de paille pour la nuit.

Bien qu'il fût habitué à coucher à la belle étoile, dans une broussaille ou dans un champ, Vacher trouvait pénible de rester perpétuellement dehors.

Où est donc Aline? demanda alors madame Alaise. (Page 793)

D'ailleurs, le mois de septembre était pluvieux et il se réveillait chaque matin, mouillé et transi, au milieu des terres détrempées.

Il ne trouva pourtant pas grand'chose à faire et dut s'estimer heureux de coucher dans des granges et d'avoir, de temps à autre, un morceau de pain et une soupe à manger.

Il continua néammoins sa marche vers le Midi, et ce fut ainsi qu'il parvint dans le département de la Drôme.

* * *

Le 23 septembre 1895, M. Alaise, cultivateur à Truinas, canton des Bourdeaux, se rendit, de bonne heure, au marché de Dieulefit.

C'était un samedi.

Il avait emmené sa fille avec lui.

Aline Alaise était une grande et belle fille de seize ans, qui depuis longtemps aidait ses parents dans les travaux de la ferme.

Elle s'occupait, au marché, de la vente des légumes, tandis que son père traitait pour la vente de ses blés et de ses avoines.

Elle eut terminé de bonne heure la vente de tout ce qu'elle avait apporté, et elle alla retrouver son père sur le marché aux grains.

— J'ai fini de vendre, lui dit-elle. Vois, mes paniers sont vides. Nous pouvons rentrer à Truinas.

— Quelle heure est-il ?

— Il est dix heures.

— Il est bien tôt. Je n'ai pas terminé mes affaires, encore. Veux-tu aller m'attendre au café du Marché ?

— En as-tu pour longtemps ?

— Je ne pense pas. Mais nous pouvons toujours manger là, et nous partirons après.

— Tu sais qu'il y a beaucoup de travail à la maison.

— Je le sais ; mais je ne peux pas partir. Je suis en train de traiter avec un meunier du pays pour ce qui me reste de blé et je ne veux pas manquer cette occasion de me débarrasser de mes grains.

— Tu as raison.

— Attends-moi, va. Je ne serai pas longtemps.

— J'ai peur que maman ne me gronde de n'être pas revenue aussitôt le marché fini.

— Tu veux donc rentrer seule ?

— Pourquoi pas ?

— C'est bien loin !

— Qu'est-ce que ça fait ? On ne me mangera pas, n'est-ce pas ? Et puis, le matin, que veux-tu qu'il arrive ?

— Tu as raison.

— Je pars, n'est-ce pas?

— Eh bien, oui, pars. je le veux bien. Tâche de trouver la voiture d'une amie en route. Ça t'épargnera toujours de la fatigue.

— Je vais faire mon possible pour ça.

— Au revoir, ma fille.

— Au revoir, mon père.

La jeune fille prit ses paniers vides et partit.

* * *

M. Alaise resta à Dieulefit.

Le meunier auquel il devait vendre son stock de blé ne se décida pas à le lui acheter au prix qu'il demandait.

Néanmoins, comme il espérait obtenir une diminution, il dit au fermier, quand midi approcha:

— Viens t'en manger avec moi. Nous causerons toujours et nous nous arrangerons peut-être bien.

M. Alaise répondit:

— Nous ne nous arrangerons pas. Je t'ai dit mon prix. C'est pas la peine d'espérer que je te diminuerai quelque chose. Je sais le prix que mon blé me coûte et je ne peux pourtant pas le vendre moin cher que ça ne me revient pour le faire pousser.

— Viens tout de même.

— Non.

— Pourquoi pas?...

— Il faut que je traite avec un autre, si je ne traite pas avec toi. Je ne veux pas rester ici jusqu'à demain.

— Mais tout le monde va dîner. Il vaut bien mieux aller au cabaret. Tu y rencontreras tous les clients.

M. Alaise se décida.

— Après tout, fit-il, je les retrouverai bien sur le marché, après dîner, s'ils ne sont pas à l'auberge.

— Bien sûr.

Les deux hommes partirent ensemble.

A l'auberge, ils s'installèrent l'un à côté de l'autre.

Pendant qu'ils mangeaient, ils continuaient à discuter le prix des sacs de blé, et finalement, pour ne rien conclure encore.

Cependant, le meunier avait envie du blé du père Alaise, parce que c'était un beau et bon blé, qui devait donner de belle farine.

Il ne le quitta guère pendant toute l'après-midi, car le père Alaise allait de de l'un à l'autre, cherchant à placer sa marchandise, mais ne s'en préoccupant pas outre mesure, car il voyait bien que le meunier la désirait.

Enfin, vers le soir, le meunier se décida.

Comme il n'y avait pas moyen de rien faire diminuer au vendeur, il se décida à lui payer le prix qu'il demandait.

— Fallait le faire plus tôt, lui dit le père Alaise. Tu nous aurais évité, à tous deux, de perdre une journée.

— C'est ta faute.

— Non, c'est la tienne.

— Pourquoi que tu ne diminues rien?

— Pourquoi que tu ne paies pas ce qu'il faut?

— Enfin, je te donne l'argent que tu veux, bien que je fasse une mauvaise affaire, mais tu paieras un pot?

— Soit.

— Ça y est.

— Tope-là.

Les deux hommes se touchèrent la main.

— Affaire conclue, dit le meunier.

— Allons boire la bouteille, dit le père Alaise, et je reprendrai le chemin de la maison.

— En route.

Mais après une bouteille, le meunier en paya une autre et, comme il prenait le temps pour boire, il était tard quand il laissa le père Alaise se retirer.

Celui-ci se mit en route pour Truinas.

En marchant bien, il espérait arriver encore pour le moment où l'on servirait la soupe à la ferme.

Il arriva, en effet, vers huit heures chez lui.

Comme il arrivait, sa femme sortait de la maison.

Il lui cria :

— Eh ! femme, j'ai vendu le blé.

— Comme il faut?

— Oui.

— A qui?

— Au meunier de Dieulefit.

— Allons, tant mieux. Et les légumes?

— Tout est vendu.

— Où est donc Aline? demanda alors Mme Alaise. Tu ne la ramènes donc pas avec toi?...

— Aline?

— Mais oui... Où est-elle?

— Elle n'est donc pas ici?

— Eh non! elle n'est pas ici.

Le père Alaise pâlit.

— C'est pas possible? dit-il.

— Tu ne l'as donc pas ramenée avec toi?

— Mais non.

— Ah! mon Dieu!...

— Tu es folle, ma femme. Aline est rentrée. Dis-le moi et ne me fais pas des peurs pareilles.

— Malheureux! crois-tu que je plaisanterais avec de pareilles choses?... Aline n'est pas rentrée, je ne l'ai pas vue!...

— Mais elle est partie ce matin!...

— De Dieulefit?...

— Oui!

— A quelle heure?

— A dix heures!...

— Ce matin?... A dix heures?...

— Mais oui! mais oui!... Ah! la malheureuse, qu'est-il arrivé? s'écria le père Alaise désespéré.

— Vite! vite! allons la chercher!

— Peut-être est-elle restée dans le village, chez une amie?...

— Depuis ce matin?... Oh! c'est impossible!...

— Cherchons quand même.

Mme Alaise, tout en pleurs, courut aux fermes voisines

Partout elle demandait:

—-Avez-vous vu Aline?

Mais partout elle avait la même réponse:

— Nous ne l'avons pas vue, lui disait-on.

— Oh! ma pauvre Aline, où est-elle? où est-elle? Je vous en prie, aidez-moi à la chercher!...

— Baste! elle n'est pas morte!...

— Que voulez-vous qu'il y ait, si elle n'est pas morte? s'écriait la malheureuse mère.

— Elle se sera arrêtée en route.

— Mais non. Elle a quitté son père ce matin, à dix heures, et elle est partie de Dieulefit aussitôt...

— Pour rentrer ici ?

— Oui.

— Ne vous désolez pas, mère Alaise, on va vous aider et on la retrouvera, votre fille, allez !... Ne pleurez donc pas comme ça !... Les jeunesses ne se perdent pas si facilement que ça !... Elle aura rencontré son amoureux en route et ils se seront attardés, voilà tout... Elle ne tardera pas à rentrer... D'ailleurs, nous allons aller à sa recherche. Tranquillisez-vous.

Mais la pauvre femme pleurait toujours.

— Non, dit-elle. J'ai un pressentiment. Il lui est arrivé malheur, j'en suis sûre !... Vous verrez que j'ai raison !...

— Mais non ! mais non !...

Tout le monde se mit à la disposition de la famille Alaise et on se répandit dans le pays.

On chercha Aline partout.

On savait que la belle fille était courtisée par plusieurs jeunes gens du pays; on alla chez eux, dans l'espoir d'avoir de ses nouvelles.

Mais tous les jeunes gens étaient dans leurs fermes, et aucun d'eux n'avait vu la jeune fille dans la journée.

Ils s'empressèrent de se mettre en campagne avec les autres.

On explora tous les quartiers environnants; mais, malgré tous les efforts, les recherches restèrent infructueuses.

Les malheureux parents étaient désespérés.

On alluma des flambeaux et on partit, sur la route, à la recherche de la jeune fille.

Le père Alaise retourna même à Dieulefit.

Il demanda des nouvelles d'Aline à tout le monde.

Personne ne l'avait vue.

Toute la nuit, on fouilla le pays et on ne trouva pas la moindre trace du passage de la jeune fille.

Où était-elle?

Etait-elle partie?...

Avait-elle quitté le pays?

Personne n'y pouvait croire.

On aurait pu le supposer peut-être, si l'un des jeunes gens qui l'aimaient avait manqué à l'appel; mais tous ces jeunes gens étaient là et ils étaient plus affligés que les autres.

D'autre part, il n'y avait aucune raison pour que la jeune fille fût partie avec quelqu'un d'un pays voisin.

C'était, du reste, une fille sage et rangée.

L'opinion générale était qu'il y avait eu crime.

Restait à retrouver le cadavre...

Mais le retrouverait-on jamais?

Cependant, le jour était venu.

Les recherches continuaient toujours.

Un jeune homme, qui était resté à Dieulefit pour y faire des recherches, revenait vers six heures du matin, à Truinas, pour faire part aux parents du résultat négatif qu'il avait obtenu.

Il venait à pied, longeant la route, quand tout à coup, il aperçut des taches brunes dans la poussière.

— On dirait du sang! s'écria-t-il.

Il regarda de plus près...

C'était du sang, en effet. Il ne s'était pas trompé...

Le jeune homme n'osa pas pousser plus loin ses recherches.

Le village de Félines s'élevait non loin de là ; il y courut et ramena avec lui une foule d'habitants.

Il avait marqué la place où il avait aperçu les traces sanglantes et la retrouva facilement.

On examina alors les bords de la route.

Les taches sanglantes se retrouvaient dans le fossé.

Du fossé, elles suivaient un champ et se perdaient dans un bois qui surplombe la route, le bois de Saint-Maurice.

Dans le bois, on ne retrouvait plus rien.

— Cherchons, dirent les paysans. Cherchons partout dans le voisinage. Explorons tous les fourrés. La malheureuse est sûrement par là, et il est certain maintenant qu'elle a été assassinée.

Pendant qu'on allait prévenir les parents, tout le monde se mit à l'œuvre et on fouilla le bois.

Au bout d'un quart d'heure de recherches, on entendit un homme appeler :

— Venez! La voilà! criait-il.

On accourut.

Dans des broussailles, on voyait une masse confuse.

En présence de tout le monde, l'homme qui avait découvert la cachette pénétra dans la broussaille et s'approcha du monceau d'herbe et de branches coupées qu'il avait aperçu.

Il souleva ces herbes et ces branches, et le corps de la pauvre fille apparut, inondé de sang.

Il cria :

— Il faut qu'on m'aide à la retirer de là.

Deux hommes avancèrent ; mais, comme ils allaient soulever le cadavre, un spectacle affreux leur apparut.

L'assassin avait fait à sa victime d'horribles blessures.

Les artères et le larynx étaient entièrement tranchés; de plus, le misérable avait fait une blessure épouvantable qui partait du genou et qui se prolongeait jusqu'à l'aine.

Au côté droit, une blessure profonde avait perforé le foie.

L'os de la cuisse était à nu.

Malgré l'horreur d'un pareil spectacle, les trois hommes purent contenir leurs nerfs et ils enlevèrent le cadavre de sa cachette pour le transporter au bord de la route.

Le parquet de Die fut aussitôt prévenu et se transporta sur les lieux pour procéder à l'enquête.

Étant donné l'état du cadavre, le médecin, dans son rapport, ne put se prononcer d'une façon précise et il lui fut impossible de constater si la jeune fille avait subi les derniers outrages.

La chose est cependant probable, l'ignoble Vacher ayant pour habitude de ne jamais abandonner ses victimes sans commettre ce nouvel attentat, sauf lorsque la terreur d'être surpris le retenait.

Il a avoué plus tard, au juge d'instruction, qu'à l'instant où il avait égorgé la malheureuse Aline, un charretier arrivait dans la direction de Dieulefit et qu'il n'eut que le temps de se jeter dans le bois pour n'être pas aperçu.

Une pareille audace est vraiment terrifiante.

On comprendra aisément le désespoir des malheureux parents lorsqu'on les prévint que le cadavre de leur fille venait d'être retrouvé.

Ils accoururent et reculèrent d'horreur quand ils se trouvèrent en présence du corps de la pauvre enfant.

La brute sauvage qui l'avait tuée avait, pour triompher de sa résistance, rejeté en arrière les bras de sa victime, et il avait déployé une telle force que les deux bras étaient brisés et repliés en arrière.

La justice fit une enquête.

Un médecin fut commis à l'examen du cadavre. Ce fut le docteur Maynan.

Il fit les constatations suivantes que nous extrayons de son rapport d'autopsie déposé quelques jours après :

« Un premier coup de couteau a traversé le cou jusqu'à la colonne vertébrale.

« Un second coup de couteau a pénétré entre la seizième et la dix-septième côte à une profondeur de dix centimètres environ.

« On constate, en outre, une autre blessure qui s'étend le long de la cuisse.

« Cette blessure a trente centimètres de long et sa profondeur est telle qu'elle a mis l'os de la cuisse à nu.

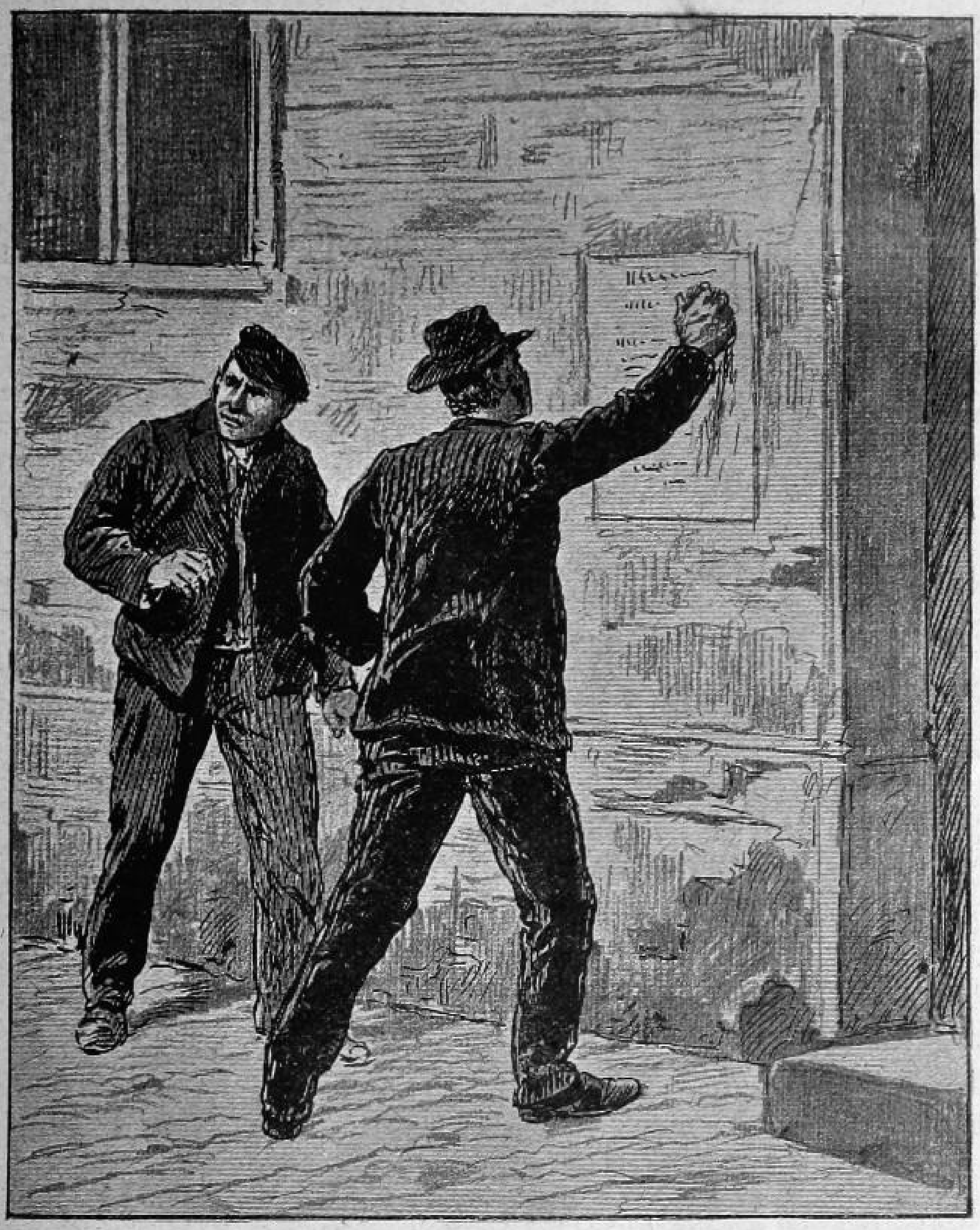

Dans la nuit, des misérables ont maculé d'ordures la lettre du Procureur de la République.
(Page 802.)

« La victime avait eu les deux bras cassés, ce qui avait permis à l'assassin de les lui reployer en arrière du corps.

« En outre, la jeune fille a dû être violée ; ce qui explique le mobile du crime. »

* * *

La justice se mit aussitôt à la rechercrhe de l'assassin.

Mais qui accuser?

On chercha d'abord parmi ceux qui connaissaient la jeune fille et qui l'avaient courtisée.

Les recherches furent vaines de ce côté.

Tous les amis, tous les amoureux de la pauvre Aline purent fournir un alibi indiscutable.

Heureusement pour eux, ils étaient tous au travail, et ce fait fut constaté par de nombreux témoins.

Sans cette circonstance, il est probable qu'ils auraient été accusés à tort, comme cela s'est souvent produit.

Quel était donc l'assassin?

Puisque ce n'était pas quelqu'un du pays, la justice se dit que ce ne pouvait être qu'un passager, un étranger, un de ces chemineaux qui infestent les pays du Midi.

Mais sur lequel faire peser les soupçons?

On chercha parmi ceux qui séjournaient dans le voisinage au moment où le crime fut commis.

Combien y en avait-il?

Ce fut ce dont le juge d'instruction, chargé de l'affaire, tint à se préoccuper immédiatement.

Il y en avait deux ou trois à peine.

La plupart d'entre eux purent fournir un alibi.

Un seul avait travaillé seul dans les champs.

C'était un pauvre diable, un malheureux trimardeur, originaire de la Palud, dans le Gard.

Il se nommait Auguste Marseille.

Qu'était cet homme?...

On l'interrogea.

On apprit qu'il avait autrefois lutté dans les foires et qu'il avait eu quelques succès.

Un homme fort avait tué Aline, puisque la malheureuse avait eu les bras cassés sous l'étreinte de son assassin.

Le juge se dit:

— Un lutteur a fort bien pu faire le coup!...

Et il arrêta Auguste Marseille.

Le malheureux se défendit de son mieux.

Il nia, il protesta de son innocence.

On lui demanda d'où il venait.

Il le raconta sans hésiter.

Qui l'employait aux Bourdeaux?

Il ne le cacha pas.

C'était un habitant du voisinage, M. Blanc, propriétaire aux environs de Bourdeaux, qui l'employait depuis quelques jours.

On se renseigna auprès de lui.

On lui demanda :

— Quel est cet homme ?

— Je n'en sais rien, dit l'autre.

— D'où vient-il ?

— Je l'ignore. C'est un trimardeur. Il est venu à ma ferme, pour me demander du travail, je l'ai accueilli. Il faisait suffisamment mon travail et je ne l'ai pas interrogé sur ses antécédents.

Alors, on garda le trimardeur.

On le garda en prison.

Mais la prison, l'accusation qui pesait sur lui détraquèrent ce pauvre diable et *il devint fou !...*

Il avait été transféré à la maison d'arrêt de Die.

Le régime cellulaire l'impressionna si profondément qu'il se vit déjà guillotiné et il perdit la tête.

Comme il déraisonnait absolument, il n'y avait qu'une chose à faire :

On le soumit alors à l'examen des médecins.

Ceux-ci l'examinèrent et firent un rapport dont le fond est que le malheureux était complètement déséquilibré.

Il était facile de voir du reste qu'il n'avait pas commis le crime, sans quoi il en eût parlé dans ses divagations.

Qu'en faire alors?...

La justice ne pouvait le conserver...

On l'expédia simplement à l'asile des aliénés de Privas où il resta assez longtemps en observation.

On avait dit aux gardiens :

— Tâchez de lui faire avouer le crime.

Mais le pauvre misérable n'avouait rien, même dans ses accès de folie, puisqu'il n'avait rien fait.

Au bout de quelques mois cependant, comme on avait reconnu qu'il n'était pas le coupable et qu'il n'était pas méchant, même dans sa folie, on le jeta dehors un beau matin.

Où alla-t-il ?...

Personne n'en sait rien.

Peut-être est-il mort au coin d'une route, déséquilibré par la terreur que l'arrestation lui avait inspirée.

C'était une nouvelle victime de Vacher, un pauvre diable d'innocent qui payait pour l'infâme tueur de bergers.

SEPTIÈME PARTIE

EFFROYABLE ATTENTAT

I

LE CRIME DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOULOGNE.

Après l'assassinat de la malheureuse Aline Alaise, Vacher dut se décider à renoncer à son projet de descendre à Menton, auprès de sa sœur.

Il ne pensa plus, dès lors, qu'à se cacher.

Il se trouvait aux environs de Crest. Il se dirigea vers la Voulte et traversa le Rhône.

Vacher s'était renseigné.

Il savait qu'il lui serait facile de se cacher dans les montagnes de l'Ardèche, aussi se jeta-t-il dans la montagne de l'Escrinet, au-dessus de Privas.

Le bandit laissa également, dans ce pays, des traces sanglantes de son passage.

Le 29 septembre, c'est-à-dire six jours après le meurtre d'Aline Alaise, il tua le berger Massot Pellet, à Saint-Etienne-de-Boulogne.

Ce meurtre eut des conséquences analogues à celles du meurtre d'Augustine Mortureux.

L'assassin disparut et un innocent fut accusé du crime, emprisonné, remis en liberté, mais, poursuivi pendant deux ans par la colère publique, l'existence lui devenait insuportable.

Ce malheureux accusé se nommait Banier. Il habitait Saint-Etienne-de-Boulogne.

Deux personnes ont essayé de le défendre contre la malignité publique. Ce sont MM. Morellet et Artiges.

M. Morellet était le juge d'instruction chargé de l'affaire, qui avait reconnu l'innocence de Banier et qui l'avait remis en liberté; M. Artiges était le maire de Saint-Étienne-de-Boulogne.

Notre confrère Ranson a visité ces deux personnes et il a causé avec Banier lui-même. Ces interviews ont été données par le *Journal*. Nous les reproduisons, car elles résument à merveille toute cette triste affaire.

***

Après les aveux de Vacher, déclarant qu'il était le coupable du meurtre du berger Massot–Pellet à Saint-Étienne-de-Boulogne, M. Piétu, procureur de la République à Privas, s'empressa d'écrire une lettre à M. Artige, maire de Saint-Étienne-de-Boulogne, lettre dans laquelle il l'informait que le véritable assassin était découvert et que l'innocence de Banier était désormais établie.

Voici cette lettre :

MONSIEUR LE MAIRE,

« Je tiens à vous faire connaître que je reçois officiellement de M. le juge « d'instruction de Belley l'avis que le nommé Joseph Vacher, arrêté à Tournon, « où il avait été condamné pour outrage public à la pudeur, vient de faire des « aveux complets au sujet de huit assassinats qu'il a commis à différentes « époques et dans diverses localités.

« Au nombre des assassinats par lui avoués se trouve celui du jeune « berger Massot-Pellet, au service de M. Pontal, qui résidait dans votre « commune et dont le corps avait été trouvé mutilé, le 29 septembre 1892.

« Il importe donc que Banier, si injustement soupçonné par ses détracteurs « acharnés et ses ennemis qui se sont livrés vis-à-vis de lui à des manifes- « tations odieuses, soit complètement réhabilité aux yeux de ses concitoyens.

« En conséquence, je vous invite à porter à la connaissance des habitants « de votre commune les révélations et les aveux de Vacher, qui est le seul « assassin véritable du malheureux petit berger.

« Les habitants du hameau d'Ozon où réside Banier devront tout spécialement « avoir connaissance du nom de l'assassin.

« Recevez, etc.

« A. PIÉTU,

« *Procureur de la République.* »

M. Artiges s'empressa de faire afficher la lettre pleine de bon sens et de dignité du procureur de la République.

Il la fit afficher devant la mairie et dans toutes les places où les habitants avaient coutume de se réunir et notamment au quartier d'Ozon, lieu où les habitants étaient plus particulièrement hostiles au malheureux Banier.

« Chose étrange, écrit le correspondant du *Lyon Républicain* à Privas, chose étrange ! Certaines personnes persistent encore, malgré les aveux caractéristique de Vacher, à voir dans Banier, sinon l'assassin du berger Massot-Pellet, du moins un suspect.

« Dans la nuit, des misérables que la haine et la vengeance seules n'ont cessé de guider dans leurs faits et gestes à l'égard de Banier, ont maculé d'ordures la lettre du procureur de la République qui proclamait hautement et solennellement l'innocence de cet honnête homme et, par suite, sa réhabilitation morale.

« Nous sommes convaincus que la justice, qui doit une égale protection à tous les honnêtes gens, n'hésitera pas à sévir contre les auteurs, quels qu'ils soient, des manifestations hostiles qui pourraient à l'avenir être dirigées contre Banier.

« En nous narrant ces faits regrettables et dignes tout au plus d'un peuple barbare, l'honorable M. Morellet, juge d'instruction, nous répétait, le cœur serré, que c'était à contre-cœur et contraints que M. Gouazé, alors procureur de la République à Privas et lui, avaient mis Banier en état d'arrestation. C'est à la suite d'une plainte adressée au Parquet général de Nîmes, par un ennemi acharné de Banier, que les honorables magistrats du Parquet de Privas durent se résigner à arrêter cet innocent.

« Sa détention à la maison d'arrêt de Privas dura vingt-deux jours ; mais, contrairement à ce que certains journaux ont annoncé, il n'a pas été mis au secret.

« Lors de la dernière descente du Parquet à Saint-Étienne-de-Boulogne, M. Morellet, en présence de l'attitude hostile des habitants du hameau d'Ozon à l'égard de Banier, conseillait à ce dernier de quitter le pays.

« Banier, accablé par la douleur et fort de son innocence, lui répondait :

« Où voulez-vous que j'aille ? Je suis sans fortune ; le peu que je possède consiste en une simple chaumière et quelques lopins de terre qui sont là et qui constituent tout mon avoir ; ce n'est pas à mon âge que l'on quitte son pays pour aller vivre d'une vie nouvelle dans un autre lieu, où sûrement mes ennemis ne cesseraient de me poursuivre de leur haine et de leur vengeance, et où les mêmes soupçons m'atteindraient, moi et les miens.

« Le désespoir régnait dans cette pauvre famille.

« M. Morellet, qui compatissait à la douleur de cette malheureuse famille, adjurait les ennemis de Banier de cesser leur hostilité à l'égard de cette dernière, dont l'innocence de son chef était moralement démontrée ; les révélations de Vacher n'avaient pas encore eu lieu.

« Longtemps avant cette époque et en raison surtout de l'analogie qui existait entre les crimes commis de part et d'autre sur des enfants, ce magistrat avait

l'intime conviction que l'assassin du berger Massot-Pellet était le même que celui des autres victimes. »

Rappelons maintenant les faits et détaillons cette triste affaire de Saint-Étienne-de-Boulogne.

Le récit résumé de M. Morellet, juge d'instruction à Privas, donnera une idée nette de tous les événements qui se sont succédé dans ce petit pays. Depuis le jour de l'assassinat jusqu'au moment où le misérable assassin a fait des aveux complets.

Interview de M. Morellet, juge d'instruction.

M. Morellet prend la parole :

— C'est le 29 septembre, dit-il, que le petit berger Massot a été trouvé assassiné, ses pantalons étaient déboutonnés et baissés sur les genoux.

« L'enfant avait été éventré de bas en haut ; il portait une plaie au cou et aux parois du ventre.

« L'assassin avait dû se servir, avec une grande vigueur, d'un instrument tranchant ; la victime allait se livrer à la défécation.

« Les parties génitales étaient également blessées, mais légèrement.

« Déjà à ce moment, peut-être en raison des autres crimes analogues accomplis dans la région, nous pensions, M. le procureur et moi, nous trouver en présence d'un monomane.

« Cependant, nous étions assaillis de lettres anonymes, toutes dénonçant un sieur Banier, cultivateur au quartier d'Ozon, près Saint-Etienne-de-Boulogne.

« Les renseignements recueillis sur Banier, qui avait servi autrefois dans la garde impériale et est âgé de 54 ans, étaient excellents.

« Par contre, il vivait en mauvaise intelligence avec ses voisins, question de politique locale.

« Ces questions, vous le savez, dans les petits bourgs prennent une importance considérable, s'enveniment à la longue et rendent les relations plus que tendues.

« Banier était un partisan du maire actuel, un très honnête homme, mais qui a beaucoup de compétiteurs.

« Enfin, les accusations devenant plus précises, nous fûmes obligés de nous livrer à une enquête.

« Des témoins se présentèrent : un sieur Boiron, cafetier à Aubenas, conseiller municipal ; un ancien gendarme ; un sieur François.

« La rumeur publique accusa ouvertement Banier.

« Le 6 novembre, le sieur Chevalier, cultivateur, venait à Privas, demandait à être entendu et affirmait avoir vu Banier faire paître ses troupeaux à proximité de l'endroit où le crime avait eu lieu.

« Boiron, lui, déclarait que Banier était venu manger un morceau chez lui, la veille de l'assassinat ; qu'il était porteur d'un couteau de dimension exagérée, et lui avait dit :

« — Ce couteau me servira à régler le compte de quelqu'un.

« Le 7 novembre, nous nous transportons sur place.

« Les témoins renouvellent leur déclarations, affirment toujours qu'ils ont vu Banier, avec son troupeau, au quartier du bois.

« Banier, de son côté, affirmait qu'il avait conduit ses vaches dans une autre direction.

« En face des dépositions produites par des gens, somme toute, honorables, nous nous crûmes dans la nécessité, le procureur et moi, bien qu'à contre-cœur, de mettre en état d'arrestation provisoire l'homme que l'opinion publique désignait avec unanimité presque.

« Nous étions toujours assaillis de lettres anonymes.

« Dès le 9 novembre, c'est-à-dire le surlendemain, Banier était entendu longuement et protestait de son innocence avec la dernière énergie.

« Son attitude calme, son sang-froid, je dirais volontiers sa dignité, ne se démentent pas une minute.

« Aucune preuve palpable, aucune indication plus nette, plus précise ne survenant au cours de l'instruction, nous décidions, le 2 décembre, de le mettre en liberté provisoire.

« Alors les dénonciations, quantité de témoignages arrivent au Parquet général, qui nous demande communication du dossier et, tout en approuvant nos conclusions, nous invite à retourner sur place.

« Nous revenons le 28 janvier à Saint-Etienne-de-Boulogne.

« Chevalier, qui vit en mauvaise intelligence avec son voisin, continue ses accusations.

« L'opinion publique prétend que nous voulons étouffer l'affaire.

« Malgré cela, et forts de notre conscience, une ordonnance de non-lieu est rendue le 10 mai.

« La situation ne varie pas : on a fait la chanson de l'assassin, on la corne aux oreilles de Banier.

« Les choses se passent identiquement comme pour M. Grenier, dans la Côte-d'Or.

« A chaque instant, j'ai dans mon cabinet Banier qui vient se plaindre.

« L'infortuné ne sait où donner de la tête : je le console de mon mieux et,

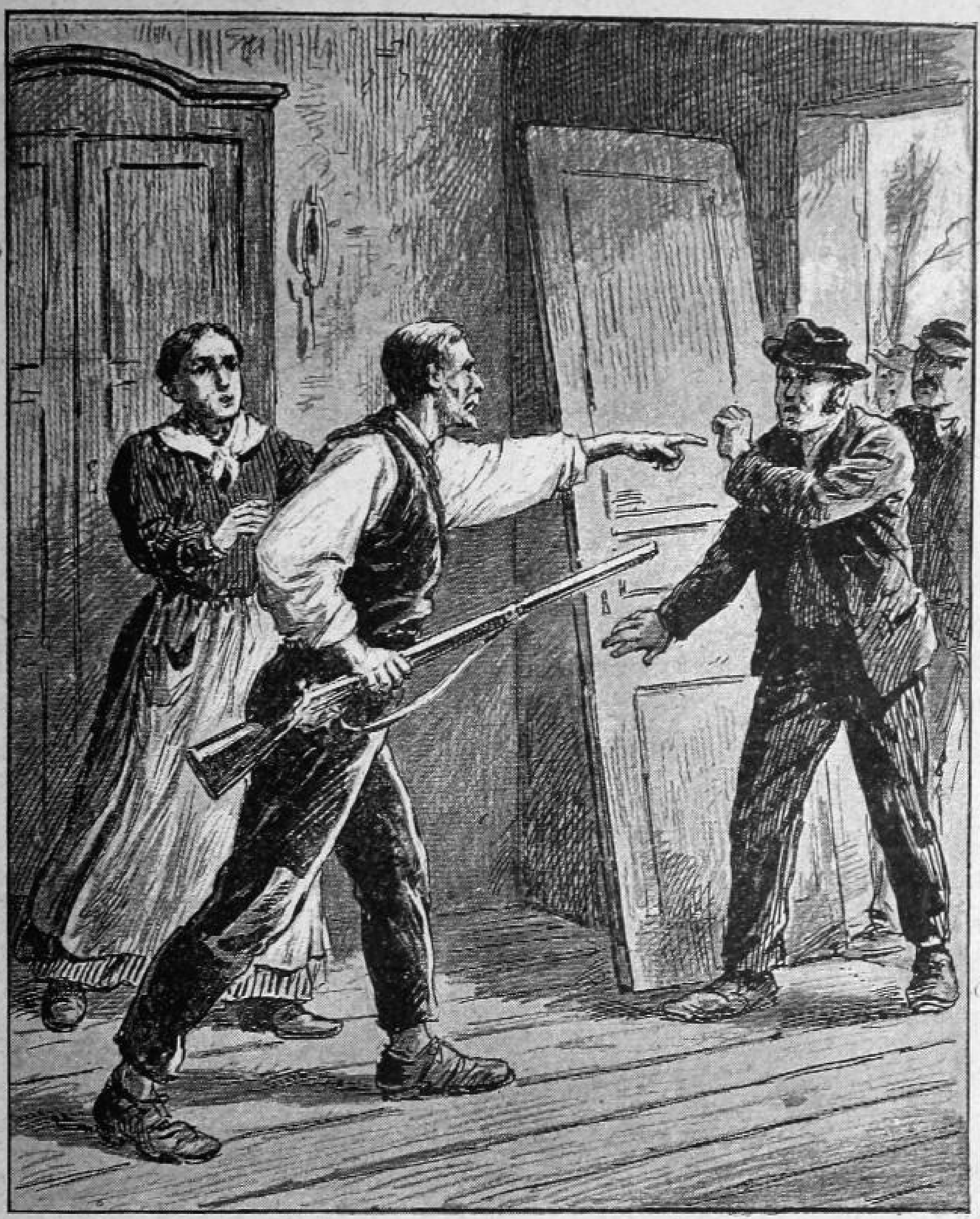

Un pas de plus, et je tire... (Page 811.)

à bout d'arguments et de moyens de consolation, je lui demande s'il ne pourrait pas quitter le pays.

« Il me répond à juste titre :

« — Mais, monsieur le juge, ou voulez-vous que j'aille? Je ne suis pas riche, moi ; je n'ai qu'un ou deux petits lopins de terre et mon troupeau. Il m'est impossibe à mon âge de me créer une existence nouvelle. »

« Nous nous décidons à informer Chevalier, l'ennemi perpétuel, par le canal

du maire, que, s'il ne met pas un terme à ses accusations, des mesures seront prises contre lui.

« Chevalier outrage le maire ; nous le traduisons en police correctionnelle : il est condamné à l'amende.

« Le 10 juillet de cette année, je reçus une plainte, pour coups et blessures, du même Chevalier, toujours contre Banier.

« Nous retournons, une fois de plus, à Saint-Etienne-de-Boulogne.

« La vérité nous oblige à reconnaître que les blessures de Chevalier sont insignifiantes.

« Il y a eu une altercation entre les deux hommes et des coups échangés de part et d'autre.

« Je saisis l'occasion de notre présence à Saint-Etienne pour réunir la population et lui dire, en un langage très ferme, combien elle est dans le faux ; que Banier est innocent ; qu'il y a cruauté à garder une attitude semblable à son égard, que nous avons agi en pleine connaissance de cause ; que c'est nous faire injure à nous-mêmes, etc.

« Le procureur de la République, de son côté et avec beaucoup d'énergie, s'exprimait en termes analogues.

« Eh bien, monsieur, nous n'étions pas écoutés !

« J'ai pensé encore qu'en traduisant les deux hommes en police correctionnelle, pour coups et blessures, nous obtiendrions un résultat, que l'opinion se calmerait un peu.

« Peine perdue !

« Tant que Vacher n'aura pas été amené à Saint-Étienne et ne sera pas proclamé en personne l'assassin du petit berger, la population demeurera convaincue de la culpabilité de Banier.

« Nous l'avons bien vu, ces jours derniers ; quand, à la demande du Parquet, le maire de la commune a affiché la lettre du procureur de la République affirmant solennellement l'innocence du malheureux Banier, les habitants ont maculé et lacéré les affiches.

« Que voulez-vous que nous fassions maintenant ?

« Le plus terrible, c'est que, si les médecins légistes déclarent Vacher irresponsable, on ne pourra pas le conduire ici, et cette situation lamentable menacera de se perpétuer.

« Dans le cas contraire, je vous jure que nous ne perdrons pas une minute pour le transporter sous bonne garde à Saint-Etienne.

« Nous voyons tout cela d'un œil très attristé, mais nous devons nous reconnaître impuissants.

« Un dernier mot. La région est envahie par une nuée de vagabonds, la

criminalité augmente, la gendarmerie est sur les dents : elle fait ce qu'elle peut, mais ce qu'elle peut ne suffit pas.

« L'autre jour, M. Goron préconisait l'envoi d'agents de la sûreté en province. Nous en aurions singulièrement besoin, et je vous serais reconnaissant de le dire. »

***

Cette affaire Banier, à Saint-Etienne-de-Boulogne, est bien le digne pendant à l'affaire Grenier que nos lecteurs connaissent déjà.

Ici, dans l'Ardèche, par exemple, continue M. Ranson, pas ne fut besoin de deux journaux pour surexciter l'opinion, pour exaspérer la sauvagerie populaire à l'égard d'un innocent.

La férocité s'est excercée toute seule pendant deux ans; l'ordonnance de non-lieu en faveur de Banier, la proclamation de la culpabilité de Vacher, les exhortations des magistrats, rien n'a fait : le pauvre Banier était, est et reste l'assassin du berger Massot aux yeux des indigènes de Saint-Etienne-de-Boulogne.

On m'objecte que dans les montagnes les mœurs sont plus rudes ; je le vois bien, et si je l'avais ignoré, le voyage que jai fait, hier, ne me laisserait aucun doute.

Les habitants du village espéraient que la guillotine serait installée sur leur place et se réjouissaient à l'idée de voir Banier monter à l'échafaud devant eux.

A défaut de Banier, qui, d'ailleurs, n'en restera pas moins coupable à leurs yeux, c'est Vacher qu'ils demandent, Vacher dont la tête devra tomber à Saint-Etienne.

A ce prix seulement, peut-être consentiraient-ils à laisser quelque répit à l'homme que, présentement, ils poursuivent de leur haine et qu'ils ne lâcheront pas.

Partout, dans les hameaux, dans la dernière masure, les feuilles donnant le portrait de Vacher ont été soigneusement gardées.

— Nous verrons, disent les gens, si c'est bien le même individu qu'on nous amènera.

Car, notez-le, toutes les autorités, maires, député, magistrature et gendarmerie sont d'accord pour étouffer l'affaire et sauver Banier, au dire des paysans; et si Deibler transportait les bois de justice à Saint-Etienne, pour y guillotiner

Vacher, cette aimable population le prierait volontiers de prolonger quelque peu son séjour et de lui offrir une autre distraction avec la mort de Banier.

Aussi bien, cette sauvagerie est-elle égalée par l'incroyable naïveté des gars du pays.

Je me bornerai à un seul exemple. Il a trait aux élections dernières.

Me Léon Cléry, l'éminent avocat, se présentait aux suffrages de l'arrondissement de Privas.

Or, savez-vous le stratagème que dans cette même commune de Saint-Etienne-de-Boulogne, on employa contre lui ?

— Me Léon Cléry, vint-on dire aux populations, est un personnage très haut gradé dans la Société protectrice des animaux, et, si vous le nommez, vous ne pourrez plus installer vos pièges aux alouettes.

Me Cléry se trouva, de ce chef, en grosse minorité.

Si Me Cléry ne connaît pas toutes les raisons de son échec électoral, je lui indique celle-ci en passant.

Ma religion était donc suffisamment éclairée, quand je me suis rendu, hier, à Saint-Etienne-de-Boulogne, voyage charmant, mais long, dans la montagne.

Un homme, le maire, M. Artiges, s'était constamment refusé à reconnaître la culpabilité de Banier. M. Artiges avait d'autant plus de mérite à cela qu'il ameutait toute la population contre lui.

C'est un entrepreneur de diligences publiques, le propriétaire en ces régions de vieilles pataches d'autrefois; les chemins de fer d'intérêt local n'ont pas encore totalement ruiné son industrie.

Il était prévenu de ma visite et a causé longuement avec moi, sans ambiguïté, sans réticences.

Voici le plus clair de ses déclarations:

— Banier, que nous verrons ensemble tout à l'heure est au fond un excellent garçon, très droit, très honnête, mais un peu criard, dit M. Artiges.

« Il vivait en mauvaise intelligence avec ses voisins.

« Quand, soit par hasard ou autrement, le troupeau d'un voisin venait brouter sur ses terres, il tempêtait, menaçait du juge de paix.

« On aurait voulu le voir ailleurs.

« L'assassinat du petit berger Massot était une occasion pour se débarrasser de lui.

« Ses ennemis ont entamé une campagne acharnée dès le lendemain du crime; on a fait de lui l'assassin; alors a commencé pour Banier une existence épouvantable.

« J'habite ici, vous le voyez, à vingt-cinq minutes de la mairie et j'ai dû me

rendre de jour et de nuit, bien des fois, à Saint-Etienne avec la gendarmerie pour le protéger.

« L'effervescence était telle, que le procureur de la République avait fini par croire à sa culpabilité et ordonner son arrestation, malgré ce que je pus lui dire.

« Ce magistrat a subi un peu trop légèrement la pression populaire : ma situation à moi n'en devint que plus difficile : j'étais le *souteneur* de l'assassin.

« Après la mise en liberté de Banier, la surexcitation était plus grande ; des scènes de violence continuelles se produisaient.

« Un dimanche, la populace avait arraché un peuplier ; à l'arbre elle avait suspendu les boyaux d'un mouton avec, au-dessous, un linge imbibé de sang ; une serpette et un couteau étaient plantés dans le peuplier ; il y avait aussi un écriteau :

« — Mort à Banier, l'assassin ! Mort à l'assassin !

« Le chien du petit berger Massot avait été attaché à l'arbre.

« On faisait boire du vin à ce pauvre animal, et ce fut une promenade à travers le village, promenade agrémentée de hurlements et de cris de mort.

« On vint planter le peuplier en face de la maison de Banier, on dansa autour.

« J'avais entendu les cris de chez moi, et j'accourus avec la gendarmerie.

« A notre approche, la populace s'esquiva ; heureusement, Banier avait eu le bon sens de rester enfermé chez lui, sans quoi je me demande si un malheur ne serait pas arrivé.

« Il avait quand même fait sortir sa fille aînée pour prendre en note les noms des gens qui se trouvaient là.

« C'était à qui viendrait lui donner le sien en l'accablant d'injures.

« Je suis allé le lendemain à Privas pour porter ces faits à la connaissance du procureur, qui m'a répondu :

« — Demeurez en paix, monsieur le maire, ce n'est pas là une manifestation suffisante pour que nous agissions. »

« Une autre fois, ce fut un homme de paille habillé, tenant un couteau, que l'on apporta devant chez Banier.

« Je dus intervenir encore et engager ce malheureux à prendre patience, à ne pas la perdre, plutôt.

« Enfin, je reçus un jour ici, chez moi, la visite de trois propriétaires de Saint-Etienne-de-Boulogne, Adrien Vieu, Pantal, le patron du petit berger, et Paul Vincent, conseiller municipal.

« Ils avaient rédigé une pièce attestant la culpabilité de Banier et me demandaient de joindre ma signature à la leur.

« Je refusai, naturellement, et j'ajoutai alors :

« — Vous avez vu, vous autres, Banier assassiner le petit Massot?

« — Vous savez bien que c'est lui l'assassin, me répondirent-ils; signez avec nous.

« — Je vous demande si vous avez vu, de vos yeux vu? repris-je alors. Vous seriez plus avancés que moi.

« — Je suis à deux kilomètres de l'endroit du crime, comment diable aurais-je pu voir l'assassinat?

« — Je veux bien légaliser vos signatures à vous, je ne donnerai pas la mienne.

« Alors Paul Vincent, le conseiller municipal, me dit :

« — Ah! vous ne voulez pas signer? Eh bien, je donne ma démission.

« Et je transmis sa démission au préfet qui l'accepta.

« Il me faudrait vous garder des heures entières pour vous raconter en détail toutes ces choses; vous en savez maintenant assez pour juger de la situation.

« Mais nous n'avons plus qu'un souhait à former, c'est que l'on nous amène Vacher au plus vite ; il n'y a pas d'autre moyen d'en finir, et encore!...

Interview de Banier, l'accusé.

Sur ces entrefaites, Banier, que M. Artiges avait envoyé quérir dans la montagne, était arrivé; debout, sa casquette à la main, en tenue de travail, le pauvre diable attendait que l'un de nous lui adressât la parole.

Cinquante-cinq ans, une bonne physionomie franche, bien ouverte.

Je le questionne et il me répond :

— Je suis un enfant du pays; je n'ai quitté la montagne que pour aller faire mon congé de sept ans au 10e dragons d'abord, puis aux dragons de l'impératrice, où j'ététais ordonnance d'un capitaine.

« J'ai été libéré en 1869 et rappelé pendant la guerre pour servir à l'armée de la Loire.

« Au bout de huit mois, je suis revenu au pays; je ne croyais pas avoir d'ennuis quand, tout d'un coup, après l'assassinat du petit berger, on m'a traité de tueur, d'égorgeur de chrétiens.

« Un aubergiste, Boiron, a raconté qu'il m'avait vu entre les mains un grand couteau que je n'ai jamais eu, je n'ai donc pas pu lui dire que j'aurais à m'en servir contre quelqu'un.

« Le plus terrible contre moi a été Chevallier; j'ai rudement souffert, allez, monsieur.

« Un jour ils ont enfoncé mon portail et ont pénétré chez moi.

« J'ai vu la vie de ma femme et de mes enfants menacée: mon sang n'a fait qu'un tour ; j'ai saisi mon fusil, et je leur ai dit :

« — Un pas de plus et je tire.

« Ma femme m'a désarmé heureusement, mais elle a eu à se défendre ensuite.

« J'ai compris qu'il ne fallait pas bouger.

« C'était dur tout de même.

« Impossible de me rendre à mon travail sans être insulté, sans risquer de me faire tuer ; j'avais beau porter des fardeaux sur ma tête, me masquer le visage, on courait après moi en me disant des choses qui me faisaient frémir.

« J'ai trois enfants : une grande fille de dix-sept ans, une de douze, la dernière en a cinq.

« Ma femme et ma fille aînée travaillaient à la fabrique de soie à Privas ; elles ont été obligées de quitter la fabrique dans une voiture particulière.

« — Femme d'assassin ! Fille-d'assassin !

« Elles n'entendaient que ces cris toute la journée, et on les menaçait.

« Elles ont été travailler dans une autre fabrique.

« Mes enfants, les plus jeunes, restaient à la maison ; en me rendant à mon travail, vous pensez si j'avais peur pour eux.

« J'ai été frappé par Chevallier, et, dame, je me suis défendu.

« Je l'ai saisi à bras le corps pour l'empêcher de me faire du mal ; il a crié au secours en me demandant pardon ; les juges m'ont condamné à 16 francs d'amende.

« Les affiches du procureur ont été arrachées et traînées dans les ordures.

« Il y a un peu plus de tranquillité parce que les gens ont peur quand même, et parce que l'on attend Vacher dans la commune.

« Enfin j'ai été en prison quand on savait bien que j'étais innocent.

Avant la prison, et depuis que je suis libre, j'ai dû aller à tout instant, ici chez le maire, à Privas chez les magistrats, pour demander protection ; mon travail en souffrait; je n'avais pas d'économies et j'ai dû emprunter de l'argent.

« Ça m'a coûté au moins huit cents francs.

« J'ai du courage, je travaillais volontiers ; mais, dites-le moi, monsieur, vous qui avez vu les magistrats, aurais-je bientôt fini de souffrir ?

Et le pauvre diable ne tarissait point en questions comme si je pouvais, moi, quelque chose à son infortune.

J'en appelle à tous les gens de cœur : n'est-il pas épouvantable que de pareilles monstruosités puissent se produire à notre époque ? N'a-t-il pas fallu à ce malheureux, à ce vieux soldat, une énergie, une puissance de sang-froid extraordinaire pour résister à la tentation de se rendre justice à soi-même ?

Quel est celui d'entre nous qui, une trique à la main ou autrement, n'eût pas dix fois assommé Boiron, Chevallier, et toute cette racaille ?

M. Ranson continuait :

— Le maire de Saint-Étienne-de-Boulogne, M. Artiges, m'avait dit, sur sa porte, en me serrant la main :

« — Vous savez maintenant la situation terrible qui est faite à Banier dans la commune, et vous voyez que l'intervention du procureur de la République a été impuissante à la modifier utilement ; ne pourriez-vous pas nous donner un coup de main ?

« Si grâce à vous, grâce à votre journal, nos montagnards avaient connaissance des déclarations de Vacher, relatives à l'assassinat du petit berger Massot, si le fameux égorgeur donnait quelques détails bien précis sur les circonstances de son crime, peut-être agiriez-vous sur l'esprit de la population ; vous rendriez alors un grand service à ce pauvre diable d'innocent.

Banier joignait ses supplications à la demande de M. Artiges.

Je n'ai pas cru devoir refuser, tant me paraissait intéressant, digne de pitié, le cas du vieux soldat iniquement accusé, et voici comment j'ai fait un crochet pour repasser à Belley.

L'itinéraire sanglant de Vacher est nettement tracé : nous le trouvons dans l'Ain, à Bénonces, où il commet un crime le 31 août 1895 ; sa présence, en dehors de ses aveux, est constatée par un témoin.

Son crime accompli, l'égorgeur passe dans l'Isère, département limitrophe ; de l'Isère dans la Drôme, où il commet un nouveau crime, à Bourdeaux, le 23 septembre 1895 ; puis, de la Drôme, il passe dans l'Ardèche, où il assassine le berger Massot, le 29 septembre, soit six jours après le crime de Bourdeaux.

Vacher a, lui-même, à l'aide de cartes, rétabli son itinéraire. En ce qui concerne le crime de Saint-Étienne-de-Boulogne, Vacher déclare tout d'abord :

— J'ai tué, en lui coupant la gorge, un jeune berger que j'ai rencontré près d'une cabane ; je l'ai éventré et l'ai souillé, après le meurtre.

On le presse de questions, on lui demande si c'était le soir ou l'après-midi ; il se décide à répondre :

— Non, c'était le matin, pres d'une cabane et sur le versant d'une montagne ; ce petit berger pouvait avoir quatorze ou quinze ans.

On feint de croire que ces déclarations sont vagues, qu'il pourrait ne pas être l'auteur du crime ; il reprend avec juste raison :

— Comment inventerais-je cela ? La justice a bien dû s'informer, n'est-ce pas ?

Alors elle doit savoir à quel moment de la journée le crime a été commis, quel était le terrain, quelles blessures le meurtrier a faites à sa victime.

Oui, c'est moi l'assassin, et si ce n'était pas moi, comment vous donnerais-je des indications qu'il vous est bien facile de contrôler ?

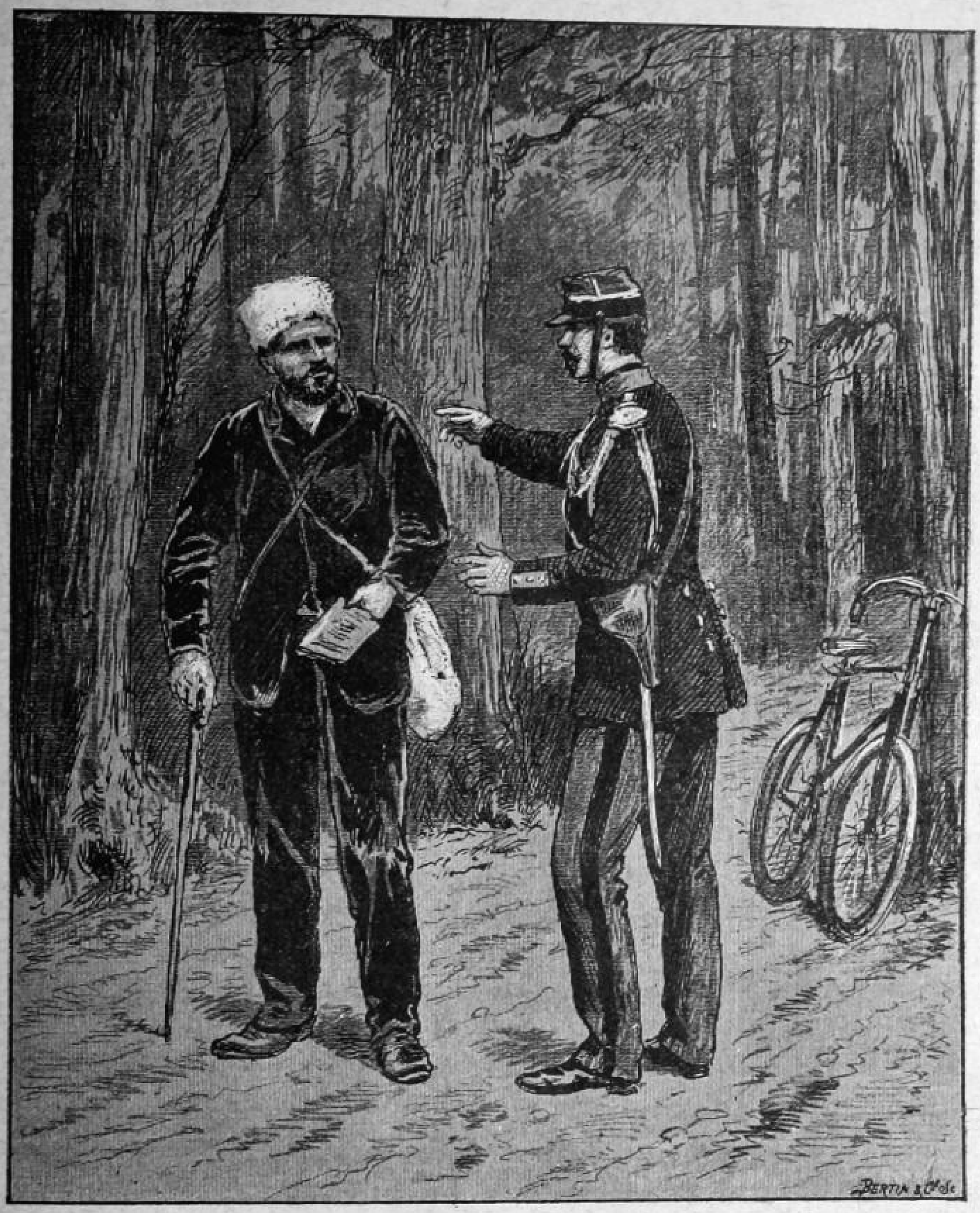

N'avez-vous pas rencontré un trimardeur qui a à peu près votre taille et votre aspect?
(Page 816.)

« Cela ne vous suffit donc pas, que vous insistez de la sorte? Je ne veux pas en dire plus long, c'est trop laid!

« Et l'égorgeur garde alors le silence, on ne peut tirer de lui davantage, mais il me semble, il semblera à tout le monde, je l'espère du moins, que les raisons qu'il donne sont suffisament probantes; s'il connaît l'heure et les lieux du crime, l'âge de la victime, c'est bien qu'il en est l'auteur. Il faudrait être singulièrement têtu pour en douter. Aussi bien, d'ailleurs, n'avoue-t-il pas tous les assassinats qu'on lui prête.

« C'est ainsi qu'aujourd'hui, le juge d'instruction lui imputant le crime de Louviers, de par ce fait qu'un vêtement de velours semblable au sien a été volé, à la même époque, à Louviers, il a répondu pour la seconde fois :

« J'ai volé sur une charrette mon veston, mes brodequins et une blouse bleue, à un kilomètre de Courzieu, la veille du crime que j'ai commis là. Je me suis défait ensuite de la blouse bleue parce qu'elle était maculée de sang. Je ne suis pas allé à Louviers.

« Ces déclarations de Vacher, quant au vol commis par lui, ont été reconnues exactes. Tous les Parquets de France, et jusqu'à M. Cochefert, continuent d'assaillir M. Fourquet de demandes de communications ; c'est un chassé-croisé de commissions rogatoires, et les dossiers s'empilent dans des proportions telles qu'il sera bientôt nécessaire de créer des annexes au cabinet du juge.

« Je reviens à mon pauvre Banier pour formuler un souhait bien sincère. Puissent les aveux si formels, si précis de Vacher, que j'ai relatés plus haut, exercer une salutaire influence sur le moral de la population de Saint-Etienne-de-Boulogne, lui faire comprendre ce qu'il y a d'odieux dans son attitude et apporter d'ores et déjà quelque adoucissement aux souffrances d'un innocent! »

Ainsi finit notre confrère.

Mais on n'agit pas aussi facilement qu'on le voudrait, hélas! sur ces extraordinaires populations de la montagne ardéchoise et, quand elles ont quelque idée vissée dans la cervelle, il n'est pas facile de l'extirper.

Aussi l'effervescence produite tant sur les amis que sur les ennemis de Banier, à propos des révélations faites par Vacher sur l'assassinat du berger Massot-Pellet, n'était pas encore calmée un mois après le coup de théâtre.

La rage des ennemis du malheureux ne connaissait pas de bornes et ils se faisaient un jeu de l'insulter publiquement lorsqu'il passait avec des amis, le tournant en dérision et lui demandant des nouvelles de son ami Vacher...

Un reporter écrivait à ce sujet :

« On est de plus en plus pénétré de la nécessité d'amener Vacher sur les lieux, afin qu'il reconstitue, sous les yeux de tous, la scène du crime.

« En présence du fanatisme des uns et de la mauvaise foi des autres, la justice remplira un devoir, et cela dans l'intérêt de la vérité, en faisant transporter Vacher à Saint-Etienne-de-Boulogne. »

Malheureusement la chose ne paraît pas aussi facile à réaliser qu'à imaginer, et il est à prévoir que Vacher ne sera pas amené à Saint-Etienne-de-Boulogne, pas plus qu'il ne le sera à Etaules.

Espérons pour M. Banier, comme pour M. Grenier, que les populations reviendront à la longue de leur monstrueuse erreur et finiront pas reconnaître combien elles se sont trompées et combien elles ont fait souffrir injustement des innocents.

VIII

L'ATTENTAT DE LA FORÊT DE PESCHENEUL.

Que devint Vacher pendant l'hiver de 1895-96 ?

On n'en sait rien.

Il n'a rien voulu en dire au juge d'instruction. Cependant, selon toutes probabilités, il pouvait fort bien se trouver dans la Creuse aux environs du 22 décembre 1895, puisque c'était son passage pour se rendre au Mans, où un nouvel attentat a été commis par lui.

En effet, la veuve Barronnet a été tuée au hameau de Crojant, dans l'arrondissement de Guéret et les blessures qu'elle portait ressemblaient fort à celles que Vacher a l'habitude de faire à ses victimes.

En outre, une lime a été trouvée à côté du cadavre. C'était bien l'habitude de Vacher d'abandonner ainsi l'arme qui lui avait servi.

Quoi qu'il en soit, Vacher n'a pas voulu avouer cet assassinat.

Il n'a pas fait de difficultés, cependant, pour reconnaître qu'il est bien l'auteur de la tentative de viol qui fut accomplie dans la forêt de Pescheneul, près du Mans, le 15 mars 1896 sur la jeune Derouet.

La jeune fille était dans la forêt en train de ramasser de l'herbe, quand le bandit se précipita sur elle, la renversa et tenta de la violer.

Mais la malheureuse enfant poussa des cris terribles.

Comment Vacher ne la tua-t-il pas ?...

On ne peut se l'imaginer.

Aux cris de l'enfant, des hommes qui travaillaient dans la forêt accoururent en toute hâte.

Vacher prit la fuite.

La jeune fille s'était évanouie; on s'empressa autour d'elle et on la ranima rapidement.

Restait à rattraper le bandit.

On se mit à sa poursuite.

Mais dans les taillis, ce n'était pas chose facile.

Du reste, Vacher était déjà loin.

Il fuyait éperdument à travers la forêt et ce ne fut que lorsqu'il se crut hors d'atteinte qu'il reprit la première route qui se trouva dans les bois.

Là se place un incident extraordinaire.

Quelques heures après le crime, Vacher allait le long de la route, d'un pas tranquille, quand il voit arriver derrière lui, à toute vitesse, un gendarme monté sur une bicyclette.

Le gendarme pédalait de toutes ses forces.

Vacher avait été vu.

Que faire ?

S'il se jetait dans le taillis, le gendarme s'élancerait à sa poursuite et il n'avait guère de chances d'échapper.

S'il s'arrêtait, il risquait d'être interpellé.

— Bah ! se dit Vacher, ça ne craint rien. J'ai mes papiers, laissons-le faire.

Le gendarme arrivait.

Voyant un vagabond, il sauta sur le sol et s'avança vers Vacher en lui disant :

— Qui êtes-vous?

— Joseph Vacher.

— Que faites-vous?

— Je vais de ferme en ferme.

— Vous avez vos papiers ?

— Bien sûr!

— Montrez-les moi.

— Voilà, fit Vacher en tirant son livret militaire.

Le gendarme examina et parut enchanté.

Il parla fort aimablement à Vacher.

Le livret le fascinait.

Il lui dit :

— N'avez-vous pas rencontré par là un trimardeur qui a à peu près votre taille et votre aspect?

— Qu'est-il donc arrivé ?

— C'est un bandit qui a voulu violer une petite fille.

— Ah ! le brigand !... Je crois bien que c'est celui que j'ai aperçu tout à l'heure, s'écria Vacher.

— Où cela ?

— Tenez, fit le brigand en montrant une route qui se perdait dans la direction opposée à celle que prenait le gendarme, il a filé par là et, si vous vous pressez un peu, il serait extraordinaire que vous ne mettiez pas la main dessus.

— Vous êtes bien sûr de ce que vous me dites?

— Foi de sergent.

— Merci, mon brave.

— Et courez vite, il a de l'avance.

— N'ayez pas peur, avec ma bécane, je vais plus vite que lui.

— Au revoir mon brave.

— Au revoir, gendarme,

Le Pandore tendit la main à Vacher.

Vacher la serra vigoureusement et le pauvre gendarme remonta sur sa machine, pédalant en toute hâte sur la route que Vacher venait de lui montrer.

Quand il eut disparu, le brigand se mit à rire et se jeta dans les bois.

— Maintenant, dit-il, il peut courir.

Et profitant de l'avance que lui donnait la méprise de ceux qui s'étaient mis à sa poursuite, Vacher fuit à travers champs et bientôt il fut hors d'atteinte

* * *

Donnons sur cette dernière tentative de viol quelques derniers renseignement.

La jenue fille que Vacher tenta de violer se nommait Deroult et elle était âgée de quatorze ans.

Elle était domestique d'un garde de Mme de Lentilhac,

Sans l'heureuse intervention du garde Bobé qui délivra l'enfant, Vacher aurait un crime de plus à son actif.

Le mandat d'arrêt, lancé par le parquet de la Flèche le 2 mars, est au nom de Joseph Vacher, ancien sergent au 60e de ligne, originaire de l'Isère.

Le malfaiteur avait montré son livret militaire, la veille, dans une ferme où il avait couché. Il ne peut y avoir aucun doute.

* * *

Vacher erra cinq ou six jours dans les bois.

N'osant plus sortir des fourrés de crainte d'être arrêté, il vivait comme il pouvait, mendiant à droite et à gauche, dans les fermes isolées, le pain dont il avait besoin pour se nourrir.

Il vécut-ainsi, pendant qu'il accomplissait la longue route qui le séparait de Beaugé, dans le Maine-et-Loire.

Là, il rencontre des gendarmes et, malgré tous ses efforts pour leur échapper, il est pris et mis en état d'arrestation.

On le conduit à Beaugé.

Là, on l'interroge.

D'où vient-il?

Il déclare qu'il fait son tour de France.

Que fait-il?

Il affirme qu'il est journalier.

A t–il une profession fixe?

Non.

A t-il un métier qui lui permette de vivre?

Il veut le faire croire, mais personne n'attache foi à sa parole et on l'incarcère comme vagabond.

Le voilà en prison.

Que va-t-on en faire?

Personne ne soupçonne ses abominables crimes; on ne peut le garder indéfiniment, on le fait donc passer devant le tribunal correctionnel de la ville, comme vagabond.

Condamné par le tribunal correctionnel de Beaugé, il reste à la maison d'arrêt de cette ville du 10 mars au 16 avril.

A sa sortie, il est expansif et écrit une longue lettre à un de ses amis, gendarme en retraite, qui habite Tours et qu'il avait connu à Beaume-les-Dames.

Ces braves gendarmes sont souvent dupes de Vacher, et celui-ci lui avait fait faire la connaissance de sa fiancée.

Dans la lettre qu'il lui écrivait à sa sortie de prison de Beaugé, Vacher se félicite d'être dehors du cri-cri.

« Mon programme ne variera pas, dit-il; puisque ma famille me repousse, je continuerai à servir notre unique maître, en me laissant voguer sur les brises du hasard. »

Il chante ensuite en termes lyriques la beauté de la Touraine:

« Votre belle Touraine toute fleurie, dit-il, plantée d'êtres forts, beaux et robustes. »

De la Touraine dont il paraît si enchanté et au milieu de laquelle il a vraisemblablement commis quelques tentatives criminelles, Vacher se dirige sur Paris et s'embauche du 9 au 23 juillet 1896 dans une ferme de Précy (Seine–et–Marne).

IX

A LA FERME DE PRÉCY.

Vacher remontait donc vers Paris et, comme il était à l'époque des moissons, il en profita pour s'employer dans les champs.

Il trouva facilement du travail sur sa route et, de ferme en ferme, il arriva à Précy, en Seine-et-Marne, dans les premiers jours du mois de juin 1896.

Il y a à Précy une très grande ferme appartenant à M. Félix Lecoq.

Cette ferme se trouve à l'entrée du village, à gauche, à quelques pas d'une croix placée au Carrefour-des-Trois-Routes.

Vacher, en arrivant dans le pays, demanda au bureau de tabac s'il ne pourrait trouver du travail dans le voisinage.

On lui dit :

— Allez donc chez M. Lecoq, c'est la ferme qui est là, en face. Il a besoin de moissonneurs, il vous prendra probablement.

Vacher se présenta donc à la ferme.

On l'embaucha.

Il y avait là une douzaine de vagabonds comme lui qui couchaient le soir dans l'étable et travaillaient dans la journée sous les ordres du fermier et de ses domestiques.

Vacher fut engagé moyennant le prix de cinq francs par jour. On devait en outre le nourrir et le loger dans l'étable avec ses autres compagnons.

Nous sommes allés à Précy, pour rendre visite à M. Lecoq et lui demander quelques renseignements sur le séjour que fit Vacher à sa ferme.

Il nous renvoya à un journal de Seine-et-Marne, l'*Éclaireur*, qui a donné sur cette affaire les renseignements les meilleurs et les plus exacts.

L'*Éclaireur* de Seine-et-Marne, dirigé par notre sympathique confrère Henri Godin, avait, en effet, envoyé un de ses rédacteurs à Précy à l'époque où l'affaire Vacher battait son plein.

Nous ne saurions donner de meilleurs renseignements à nos lecteurs que ceux publiés par l'*Éclaireur*.

Voici ce que disait le journal :

Vacher, le tueur de bergers, en Seine-et-Marne.

« Tout le monde connaît le terrible chemineau qu'un hasard a fait arrêter, il y a six semaines environ, dans le département de l'Ain.

« Le parquet de Belley qui mène l'instruction de cette affaire, recueille chaque jour de nouveaux indices, de nouvelles présomptions et de nouvelles preuves.

« L'assassin lui-même s'est décidé à faire des aveux.

« Il a déjà formellement reconnu avoir commis quinze assassinats, mais il n'avoue pas tous ses crimes et les magistrats ont dès maintenant la certitude qu'il est l'auteur de plus de vingt meurtres.

« Et comme tous les parquets envoient à l'examen de leur collègue les dossiers des affaires similaires non terminées, il y a lieu de croire que la liste des découvertes n'est pas close.

« Vacher apparaît donc, dès aujourd'hui, comme le plus terrible criminel du siècle. Il détient, et de bien loin, le record de l'assassinat.

« On sait comment procédait, d'habitude, ce maniaque sanguinaire.

« S'il découvrait dans un champ isolé, une fillette ou un jeune garçon, il liait conversation, puis brusquement se ruait sur sa victime, lui coupait la gorge et assouvissait ensuite sa passion bestiale.

« Outre le coup de couteau à la gorge, Vacher ajoutait souvent d'affreuses mutilations à ses victimes.

« En parcourant la série d'aventures du nomade assassin, nous avons trouvé trace de son passage à Précy, près d'Annet, dans le courant de juillet 1895.

« Estimant qu'il pourrait y avoir là d'intérssants détails à fournir aux lecteurs de l'*Éclaireur*, nous avons envoyé sur place un de nos rédacteurs.

« Voici les renseignements qu'il nous transmet.

« Vacher s'est présenté dans les derniers jours de juin 1895 chez M. Félix Lecocq, fermier.

« Il y a été embauché et y est resté jusqu'à la fin de juillet, soit un mois environ. Il était occupé à la moisson.

« L'impression qu'il a laissée est celle d'un homme très querelleur, et tous ses camarades à la ferme avaient remarqué ses allures étranges.

« Beaucoup en avaient peur.

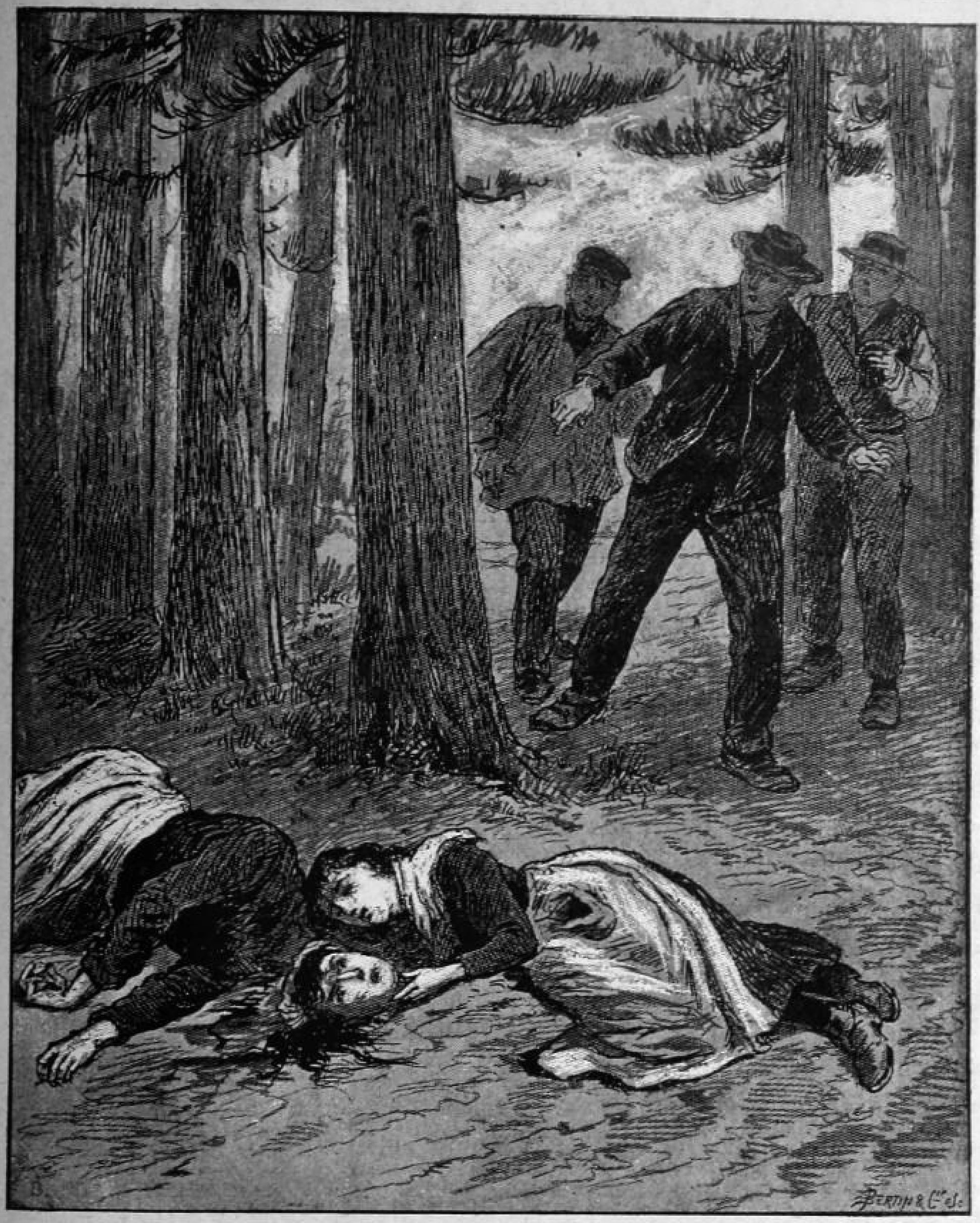

Au jour, on retrouva la jeune Joséphine tenant en ses petites mains la tête de sa sœur. (Page 826.)

« Nous avons pu relever ce détail inconnu : une jeune bonne, employée à cette époque chez M. Lecoq, nommée Hélène H., dont les parents habitent Précy, et qui est aujourd'hui mariée avec M M., maçon à Crégy, près Meaux, avait été regardée par Vacher d'une façon si persistante et si singulière qu'elle en avait conçu une vive terreur.

« Les témoins nous disent que cette jeune fille n'osait sortir de sa chambre que quand elle était certaine que Vacher était parti au travail.

« Pendant le mois de juillet, Vacher vint chercher dispute au passeur de la Marne, M. Abel Sandrin, qui habite une maison isolée au bord de la rivière.

« Mme Sandrin, qui tient le passage d'eau en l'absence de son mari occupé aux carrières, raconte que Vacher en voulait à son mari sans qu'elle en sachie le motif.

« Le 31 juillet 1895, Vacher vint attaquer Sandrin sans raison, en le menaçant de « *le coutidutier* ».

« C'est l'expression dont il s'est servi et dont on a gardé le souvenir.

« Fort heureusement pour lui, Sandrin est d'une force peu commune.

« A chaque assaut de son agresseur, il ripostait par un coup de poing qui l'envoyait rouler à quatre pas. Sandrin finit par rentrer chez lui, et Vacher partit.

« On ne le revit jamais dans le pays.

« Sans ce bruque départ, qui sait si l affreux monomane n'aurait pas commis quelque attentat sur la jeune bonne, qu'il semblait tant convoiter? »

Quelques jours après, *l'Éclaireur* donnait encore de très curieux renseignements sur le séjour de Vacher dans le pays.

« Nous avons raconté, disait-il, comment le terrible chemineau qui a sur la conscience une vingtaine d'assassinats, a passé son temps à Précy-sur-Marne.

« On se souvient qu'il eut une attitude telle, à la ferme où il servait, qu'on peut en conclure qu'il préméditait un nouveau crime sur la personne de la jeune bonne de ses patrons.

« Interrogé à nouveau, à Belley, sur ses pérégrinations et sur les initiales L. B., que l'on a relevées sur plusieurs de ses effets, Vacher a déclaré que c'était celles de sa fiancée, une demoiselle Louise Barant, qui semble avoir fait une profonde impression sur le criminel.

« Il prétend même que c'est parce que cette jeune fille a rompu avec lui, qu'il a voué une haine implacable à l'humanité toute entière.

« Assassiner tout le monde par amour, voilà qui est certes aussi nouveau qu'original !

« Vacher a ajouté qu'avant d'aller se placer à Précy, il avait vagabondé quelques jours aux environs; un jour, notamment, il a consacré plusieurs heures à graver les initiales L. B., entrelacées aux siennes, sur la borne qui marque la limite de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, sur la route de Paris à Meaux par Claye.

« Cette borne se trouve à 2 kilomètres environ au delà de Vaujours, et à 1,200 mètres en avant de Villeparisis, à l'intersection d'un chemin qui se dirige vers Mitry.

« On y peut voir encore les traces de la gravure de Vacher. »

X

DEUX AUTRES CRIMES.

Le crime de Cusset (Allier)
Le crime de la Varenne-Saint-Honorat (Haute-Loire)

En quittant les environs de Paris, Vacher redescend vers le midi de la France et arrive dans les environs de Cusset, dans l'Allier.

Là, il rencontre dans les champs une jeune femme de 19 ans, mariée depuis quelques mois, avec un habitant du pays, nommé Lorut.

Elle gardait ses bœufs dans un champ éloigné des maisons d'habitation, et Vacher, suivant sa coutume, se jeta sur elle après avoir détourné son attention.

Vacher se servit d'un couteau effilé qu'il plongea dans le cou de sa malheureuse victime.

La carotide fut tranchée net.

Le crime commis, Vacher viola la morte et ne s'en alla d'auprès de son cadavre qu'après l'avoir criblé de coups de couteau.

Le cadavre fut retrouvé le soir.

On accusa longtemps le mari de la victime, et il s'en fallut de peu qu'on ne l'emprisonnât.

Heureusement, il put fournir un alibi et la justice le laissa en liberté.

*
* *

Le crime de Cusset avait lieu le 10 septembre 1896.

Vingt jours après, Vacher s'armait de nouveau contre une pauvre fillette, Rosine Rodier, qu'il assassina à la Varenne-Saint-Honorat, dans la Haute-Loire.

La pauvre enfant avait quatorze ans.

Elle gardait ses bestiaux dans un champ situé à quatre cents mètres du village où habitaient ses parents.

Le cou avait été coupé *jusqu'à la colonne vertébrale!...*

La pauvre victime avait été violée, éventrée et ses parties sexuelles avaient été mises en lambeaux à coups de couteau.

Voici le récit des confrontations des témoins qui vinrent, en octobre 1897, pour rappeler ces deux crimes au terrible assassin.

Nous l'extrayons encore du *Lyon Républicain*:

L'assassinat de Mme Lorut.

« Vacher a été confronté, cette après-midi, à 3 heures, avec des témoins venus de l'Allier et de la Haute-Loire, où des assassinats ont été commis à Cusset (Allier), le 10 septembre 1896, sur la personne de Marie Moussier, femme Lorut, âgée de 19 ans, et à la Varenne-Saint-Honorat (Haute-Loire), le 1er octobre 1896, sur une fillette de 15 ans, Rosiné Rodier.

« Vacher a déjà avoué ces deux crimes, il y a plusieurs jours, mais il était intéressant de contrôler ses dires.

« La femme Henriette Carton, de Cusset, semble reconnaître Vacher, qui portait alors une blouse bleue; ce détail est reconnu par l'accusé.

« La femme Leroux, née Morenier, tante de la victime, a vu, le jour de l'assassinat de sa nièce, un rôdeur qui ressemblait beaucoup à Vacher.

« Elle lui demande s'il n'a pas pris la bague et le tablier de sa victime et s'il ne se rappelle pas que, passant près du témoin, il lui a fait des observations au sujet de son chien qui refusait de la suivre.

« Vacher répond qu'il ne se rappelle pas l'incident du chien, mais que le témoin a pu l'apercevoir lorsqu'il soulevait son sac dans un champ de topinambours.

« Il a pu prendre le tablier pour s'essuyer les mains et a jeté la bague dans un ruisseau.

« Le témoin dit qu'en effet un ruisseau coule non loin de l'endroit où le crime a été commis. »

L'assassinat de Rosine Rodier.

« En ce qui concerne l'assassinat de Rosine Rodier, l'un des témoins, François Durand, meunier à la Varenne-Saint-Honorat, reconnaît Vacher, qui a couché chez lui dans la nuit précédant le crime, c'est-à-dire du 30 septembre au 1er octobre.

« L'accusé ne portait pas de barbe, il avait les joues rasées et le témoin a remarqué le rictus caractéristique de sa bouche, à gauche.

« Vacher répond qu'effectivement il a couché dans une maison à la Varenne-Saint-Honorat la veille du crime et qu'il ne portait pas la barbe alors.

« Joseph Dessouflex, cultivateur à la Varenne-Saint-Honorat, a vu le jour de l'assassinat, dix minutes avant, un homme ayant la même taille et la même largeur d'épaules que Vacher.

« La figure était pâle, rasée, la moustache de même que celle de l'inculpé, et la barbiche qu'il portait était mal taillée, comme hachée avec des ciseaux. L'endroit où le crime a eu lieu était entouré de pins et de sapins

« — Voilà qui me remet en mémoire, s'est écrié alors Vacher, et il demande au témoin s'il n'y avait pas ce matin là un brouillard si épais qu'on n'y voyait pas à deux pas.

« Le témoin confirme le fait.

« — J'étais perdu dans ce brouillard, ajoute Vacher, et si Dieu ne m'avait pas guidé, je me serais égaré dans le bois. J'ai enfin retrouvé un chemin passant sous la voie du chemin de fer, et j'ai continué ma route sans encombre.

« Le témoin Dessouflex dit que la ligne du chemin de fer de Saint-Etienne au Puy passe en effet près du lieu où le crime a été commis, et reconnaît l'existence du chemin qu'a pris l'assassin.

« L'instruction paraît être définitivement fixée sur la culpabilité de Vacher en ce qui concerne ces deux crimes. »

*
* *

Voici encore sur le crime de Cusset quelques détails du plus haut intérêt, donnés dans une interview par la mère de la malheureuse Marie Moussier, au moment où elle arrivait de la Haute-Loire, chez M. Fourquet, le juge d'instruction de Belley.

Elle était accompagnée de sa fillette, Joséphine, âgée de onze ans qui depuis l'assassinat ne jouit pas de la plénitude de ses facultés.

« La mère et l'enfant ont été entendues par M. Fourquet, juge d'instruction de Belley, il y a une quinzaine.

« De retour chez elle, la santé de la jeune fillette fut compromise à ce point que le médecin ordonna un déplacement. Et c'est ainsi que la mère et l'enfant sont arrivées hier à Lyon où elles passeront quelques jours.

« Voici brièvement racontée, la scène du crime:

« Joséphine, la fille aînée de Mme Moussier, était en condition chez un fermier voisin; elle avait pour mission de conduire au pâturage trois vaches et quatre moutons.

« Sa jeune sœur Marie la secondait et, précisément, le jour du crime, elle avait emmené les moutons à quelques mètres plus haut dans un bois.

« Survint Vacher qui, s'adressant à Joséphine, lui dit:

« — Tu as l'air d'avoir froid, petite, veux-tu des allumettes pour faire du feu? »

« L'enfant lui répondit sèchement qu'elle ne lui demandait rien et lui tourna les talons.

« Devant son attitude, Vacher se dirigea dans la direction du bois, où il rencontra la pauvre Marie.

« Il la décapita et lui fit subir les derniers outrages.

« Joséphine, ne voyant pas rentrer sa sœur à l'heure accoutumée, s'en fut à sa recherche et ne revint pas.

« Les patrons, sa mère aussi se mirent à la recherche des deux enfants, mais toute la nuit se passa en d'infructueuses recherches.

« Ce n'est qu'au jour qu'on retrouva dans le bois la jeune Joséphine évanouie et tenant en ses petites mains la tête de sa sœur qu'elle avait couverte de baisers, à ce point que tout d'abord on crut à un double crime tant les deux figures étaient ensanglantées.

« Depuis ce jour, ainsi que nous le disions, la plus jeune enfant de Mme Moussier est sujette à des troubles cérébraux; son sommeil est troublé par d'épouvantables cauchemars; elle voit le hideux assassin en des hallucinations fréquentes qui font douter de sa santé et de sa raison.

« Mme Moussier nous a narré l'entrevue de son enfant avec Vacher dans le cabinet du juge d'instruction, à Belley.

« Aussitôt qu'elle fut en présence de l'assassin de sa sœur, Joséphine, en proie à une crise nerveuse violente, bondit sur la table qui la séparait de Vacher, et tenta de le frapper.

« Puis, subitement, elle se calma et raconta les faits que nous-même venons de rapporter fidèlement. »

XI

LE CRIME DE LACAUNE (TARN).

De la Haute-Loire, Vacher file sur l'Espagne et sa présence est constatée par des commissions rogatoires et des renseignements officiels dans divers départements du centre, du sud et du sud-ouest.

Il avoue avoir traversé la Corrèze et dans la nuit du 11 au 12 novembre, un jeune conscrit, le nommé Lourandon, est tué, la veille de rejoindre son régiment, par un inconnu.

Le signalement donné d'un individu mêlé à une bagarre, le soir même du crime, correspond avec celui de Vacher. Sa présence est constatée par une fiche de l'hôtel Gaupierre, rue Cayrolle, à Castres, le 29 novembre 1896.

Il parcourt, par la neige, le département des Hautes-Pyrénées, est recueilli un soir dans un moulin exténué de froid et de faim, renonce à franchir les Pyrénées et revient dans le Tarn en passant par Tarbes et Lourdes.

Quelques jours après son passage, on apprenait l'assassinat d'un chemineau du nom de Gautray, tué à Lacaune le 23 février 1897.

Voici des renseignements curieux sur le passage de Vacher dans cette région.

Notons qu'il n'a pas avoué cet assassinat, mais que tout fait croire qu'il doit en être l'auteur.

« Le séjour de Vacher dans les environs de Lacaune, à l'époque de l'assassinat du chemineau Gautray, est fort bien reconstitué ; il est certain que le tueur de bergers a séjourné successivement dans les hameaux de Couloubrac, Carausse, Lagarrigue et Lembos ; il se présentait chez l'habitant et demandait l'hospitalité, qui ne lui était jamais refusée, nos montagnards étant curieux d'entendre parler un homme qui, disait-il, « avait beaucoup voyagé » (*sic*).

« C'est ainsi que Vacher a été reçu successivement à Couloubrac dans la famille Farenc ; à Carausse, dans les ménages Moffre, Mailhe, Cabrol, Bousquet;

à Lagarrigue, chez Huc et Assimot. Aux époux Farenc, chez qui il resta deux jours, Vacher raconta qu'il était ancien frère mariste, originaire du Dauphiné; il attribua à un coup de pied de cheval la blessure de sa jambe gauche et sortit, d'une enveloppe en papier, les galons de sergent qu'il avait gagnés au régiment.

« Porteur de deux gourdins énormes de bois de houx, il avait gravé sur l'un d'eux : « Marie, Lourdes » et sur l'autre, cette devise : « Qui fait bien trouve bien ». Aux enfants de la famille Farenc, à qui il vantait sa force extraordinaire, il dit — détail qui a son importance — savoir jouer de l'accordéon et montra la photographie d'une jeune fille de vingt ans, qu'il dit être sa maîtresse.

« Comme un garçon de la ferme observa qu'il était inexcusable, à son âge, de ne pas travailler :

« Depuis que le cheval de mon cousin m'a blessé à la tête, répondit Vacher, je ne suis pas sûr de moi-même; parfois ma tête tourne et je suis comme idiot.

« D'une politesse presque excessive chez Farenc, le tueur de bergers se fit jeter à la porte par les familles Huc et Assimot, en raison de l'allure louche que lui trouvèrent ces braves gens.

« Au hameau de Carausse, la frayeur qu'il causa à la dame Bousquet fut telle que la pauvre femme sortit pour appeler les voisins au secours; quand elle eut fermé sur Vacher la porte au verrou, une de ses fillettes lui raconta que, pendant son absence, le vagabond l'ayant prise sur ses genoux, elle avait remarqué dans une de ses mains un grand couteau.

« Au contraire, chez les époux Mailhe, Vacher tint des propos si honnêtes et afficha des sentiments si religieux, qu'en apprenant, quelques jours plus tard, la mort d'un chemineau à Lacaune, la femme Mailhe dit à son mari :

« — Mon Dieu! tu verras que c'est ce brave homme que nous avions recueilli qui aura été tué.

« Vacher avait, en effet, manifesté aux époux Mailhe et Cabrol son intention de se rendre à la foire de Lacaune, qui devait se tenir quelques jours plus tard, le 22 février.

« Or, c'est dans la nuit du 22 au 23 février que le chemineau Gautray a été assassiné. Tous les membres de ces huit familles, qui ont reçu le même vagabond, originaire du Dauphiné, reconnaissent bien leur hôte dans la photographie de Vacher.

« Les renseignements au sujet du meurtre du chemineau Gautray à Lacaune, le 23 février 1897, sont exacts et concordent avec ceux reçus par le juge d'instruction et donnés par Vacher.

« Il est resté plusieurs jours au hameau de Couloubrac, près Lacaune, où,

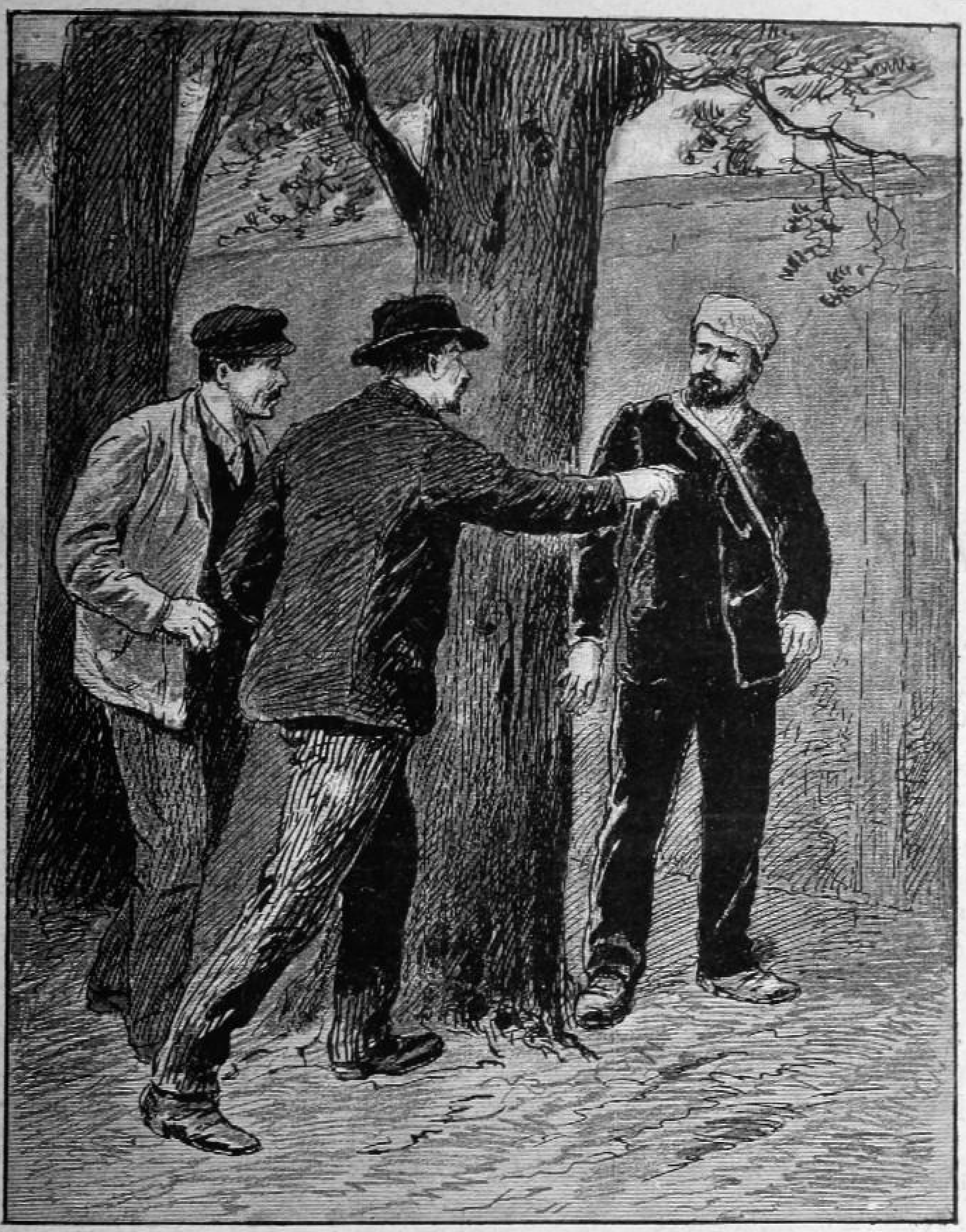

Ils l'abordèrent et lui demandèrent ce qu'il faisait-là. (Page 830.)

mettant à profit les leçons reçues à Saint-Genis-Laval, il faisait, le soir, la classe aux enfants et adultes pour se rendre utile.

« Il semble avoir gardé un excellent souvenir de ces populations protestantes.

« Le signalement de l'autre chemineau vu, dans la soirée du meurtre de Gautray, avec ce dernier, au café Lasserre à Lacaune, correspond aussi à celui de Vacher : moustaches chatain ; figure maigre, allongée ; taille, 1m,60 à 1m,62.

« On sait que Vacher n'a pas toujours porté la barbe.

XII

PÉRÉGRINATIONS.

De cette époque, fin février 1897, jusqu'au jour où il tue le jeune Beaupied, à Tassin-la-Demi-Lune, on ne peut savoir quelle a été l'existence de Vacher. C'est encore là un grand trou de sa vie, et M. Fourquet parait être convaincu que le gredin a commis d'autres crimes.

Il prétend être revenu vers Lyon en passant par l'Aveyron, l'Hérault, le Gard et l'Ardèche.

Les nombreux meurtres commis dans cette région et celle de l'est (genre Vacher) lui sont-ils imputables ?

C'est une chose parfaitement possible.

Il est cependant intéressant de constater qu'il a passé à Tain, près de Valence au mois de mai, et ce passage a été marqué par une extraordinaire aventure dont il est intéressant de reproduire le récit.

« On connaît l'histoire du gendarme demandant à Vacher s'il n'avait pas vu passer Va Le

« A Tain, il s'est produit une chose plus surprenante encore; qu'on en juge plutôt.

« Vacher est passé l'année dernière, vers le mois de mai, à Tain ; aujourd'hui que sa photographie a été reproduite, nombre de personnes peuvent affirmer l'avoir vu parmi nous pendant près de huit jours.

« Or, un soir, deux braves citoyens, à l'heure de la fermeture des cafés (11 heures) regagnaient leur domicile quelque peu éloigné.

« Tout en discourant, ils aperçurent, intrigués, un homme se cachant derrière les arbres ; ils l'abordèrent, lui demandant ce qu'il faisait là.

« L'inconnu à l'aspect sinistre leur répondit qu'il attendait un ami « faisant un collier derrière un portail ».

« Ce motif parut invraisemblable à nos concitoyens MM. Descornes et Deloche, l'inconnu divaguant, ils décidèrent de l'emmener à la gendarmerie.

« Vacher, car c'était lui, essaya bien de résister, mais ce fut vainement.

« Hélas ! nos concitoyens, M. Descornes en particulier, ne savaient pas ce qui les attendait !

« Au coin de la rue, M. Deloche laisse aller seul M. Descornes conduisant Vacher.

« A la caserne de gendarmerie, première difficulté pour se faire ouvrir; enfin, un gendarme vient, à qui M. Descornes, bien connu à Tain, ouvrier menuisier, père de sept enfants, expose le but de sa visite.

« S'expliqua-t-il mal ? Quel tour prit la conversation ? Voilà autant de questions à poser quand on saura que c'est M. Descornes qui a couché au « bloc », tandis que Vacher s'en retournait libre !...

« Il en sortit le lendemain avec un bon procès-verbal qui faillit l'emmener en correctionnelle pour rébellion ! Il paraît que M. Descornes avait trouvé extraordinaire d'être bloqué pour avoir eu l'audace de faire quelque peu la police...

« Bref, tout penaud de sa triste aventure, en sortant de la gendarmerie, il fit un grand détour pour rentrer chez lui, et en route, il vit son inconnu de la veille, dormant sur un tas de pierres.

« Il le dévisagea assez, à ce moment, pour pouvoir bien affirmer que c'était Vacher.

« Vacher avait établi logement dans la masure abandonnée, située au-dessus de la machine fixe, et appartenant au P.-L.-M.

« Tous les jours, vers 3 heures du soir, on l'en voyait descendre.

« Cela était au commencement de mai ; en juin, des enfants, cherchant des nids, s'aventurent dans la masure, où l'on pénètre très rarement, et découvrent le cadavre d'un homme en pleine décomposition.

« A cette époque, le *Lyon Républicain* a rendu compte de cette lugubre découverte.

Cet homme était mort étranglé; c'était un trimardeur, ouvrier cordonnier, natif de Romans.

« Malgré toute son invraisemblance, le parquet admit l'hypothèse d'un suicide par strangulation sur la foi d'un bout de billet déclarant que le trimardeur, dégoûté de la vie, s'était suicidé...

« La mort remontait à l'époque où Vacher fréquentait la masure. Qui sait si le mot de billet n'était pas de lui ?

« Voilà ce que demandent nos concitoyens y compris M. Descornes, qui n'arrêtera certes plus les vagabonds lui paraissant suspects ! »

XIII

ENCORE UN PAUVRE BERGER.

Le crime de Courzieu.

Deux autres crimes épouvantables furent commis par Vacher aux environs de Lyon, à quelques kilomètres de cette ville.

Le premier en date est le crime de Courzieu, commis sur un pauvre berger, du nom de Laurent, qui était au service de M. Puppier, cultivateur.

Vacher avait volé des vêtements dans une ferme, à une heure de marche de Courzieu, pour dissimuler son identité et disparaître plus facilement.

Ces effets, ainsi que les brodequins, se trouvaient sur un chariot dételé, arrêté devant une maison dont les propriétaires vaquaient aux travaux des champs.

Notre sympathique confrère Paul Sigrist, du *Lyon Républicain*, partit à la découverte, après les aveux de Vacher, et voici les détails qu'il a recueillis sur les lieux, tant sur le vol des vêtements que sur le crime de Courzieu.

Recherches couronnées de succès.
L'endroit ou Vacher a volé les vêtements. — Sur le lieu du crime.
La réhabilitation d'un innocent.

« J'ai mis la main sur l'habitation que l'abominable tueur avait désignée sous cette appellation vague: « La ferme à une heure de marche de Courzieu. »

« J'ai visité aussi l'endroit où le jeune berger Laurent fut assassiné et j'ai suivi les phases de ce drame sanglant, rencontrant sur mon chemin un innocent, victime de basses calomnies, et que l'éclatante constatation de son innocence vient de remplir de joie et d'apaisement.

« Mais écoutez le récit de mes pérégrinations.

A Courzieu.

« La première étape, après l'arrivée à la gare de la Giraudière, est Courzieu. Ce sont deux localités éminemment distinctes: la Giraudière est dans le vallon, Courzieu à flanc de coteau. Une route superbe, par un beau soleil qui me jette

de la vie dans les veines. Et quel paysage! pas banal du tout: les monticules du Lyonnais se succédant à perte de vue avec des champs à l'infini, piquant, de la tache jaune des feuilles d'automne, les labours et les champs de culture.

« Mais je ne suis pas venu ici pour me livrer à la douceur de la contemplation. Au travail! Je questionne, je descends, je fouille, j'investigue, je mets à contribution l'honorable secrétaire de mairie, je puise dans les souvenirs du très aimable garde champêtre de Courzieu, que je m'empresse de remercier ici de son inépuisable complaisance, et ma conviction s'établit. Mes conclusions sont celles-ci :

« — Le vol a dû être commis à la ferme Jean Gerin aux Verchères.

« Le hameau des Verchères, à quelques kilomètres de Courzieu, est très important.

« On me le montre de loin, tout là-haut, au-dessus de ma tête. Un cicérone complaisant m'accompagne, et me voilà parti dans une montée à travers champs.

« Je fais un léger crochet pour voir auparavant :

Le lieu du crime.

« Rien n'a été changé depuis la découverte du cadavre : l'herbe commence à peine à se relever et le talus de la route garde encore, dans la place creusée au milieu de l'herbe, l'empreinte des pieds de l'enfant se débattant sous les étreintes de son assassin.

« Voici le plan que quelques lignes droites suffisent à tracer :

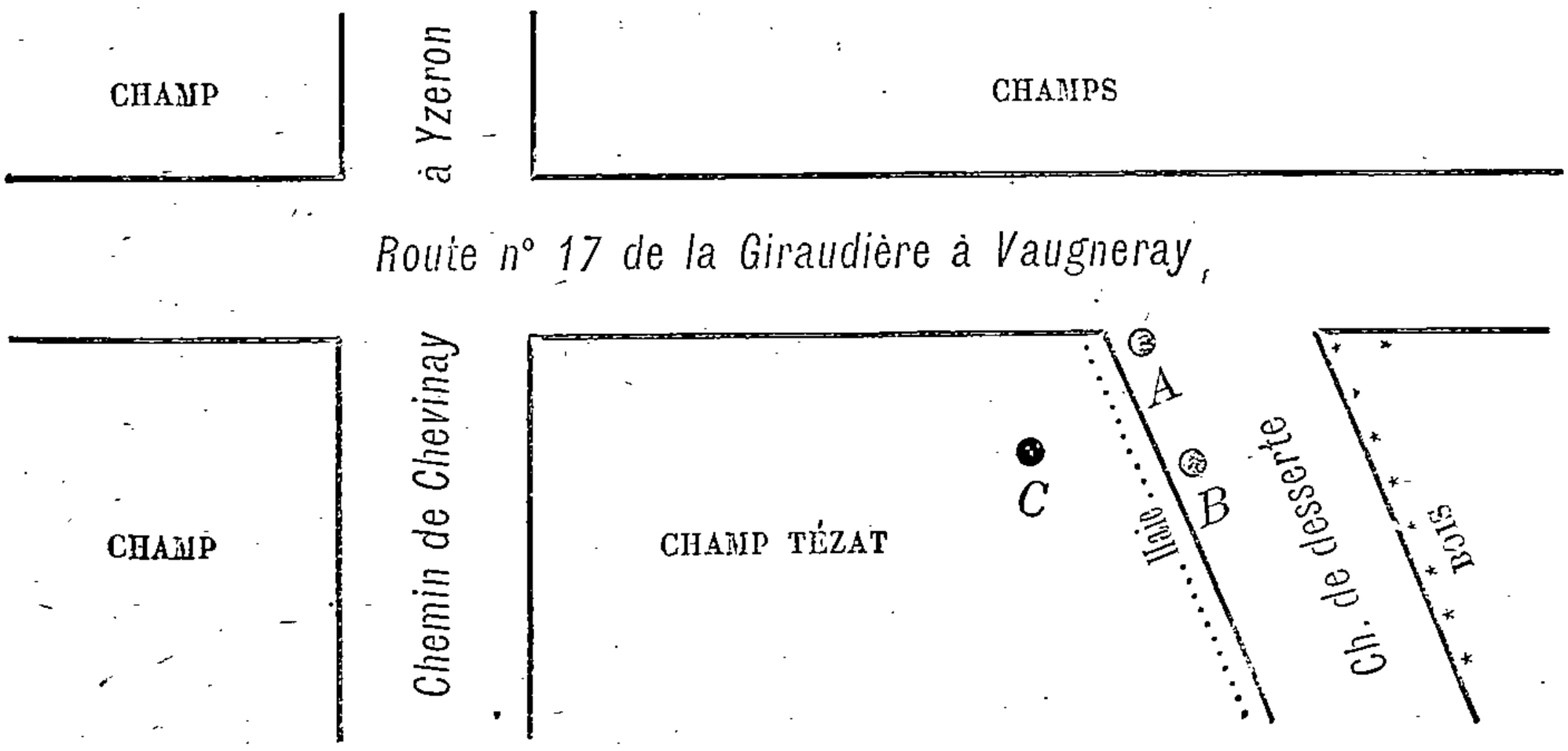

A. — Endroit où le berger a été assassiné
B. — Lieu où il a subit les outrages.
C. — Le meurtrier a traîné ensuite le cadavre derrière la haie bordant le champ.

« Il était minuit: le berger Laurent, au service de M. Puppier, revenait avec ses bœufs de faire le service de renfort à deux kilomètres de là, au col Malleval, pour les camions se rendant à Lyon.

« Vacher se jeta sur lui, l'entraîna dans le chemin de desserte, lui coupa le cou, se livra un peu plus loin à d'abominables actes, puis, remontant le talus (le chemin est légèrement en contrebas), traîna le corps dans le champ Tezat et le cacha sous la haie.

Aux Verchères.

« Nous suivons le chemin de Chevinay à Yzeron ; il descend aux Verchères. Nous sommes, en effet, sur un point culminant et nous entrons dans la vallée que bordent au loin les collines de Saint-Bonnet-le-Froid. Voici la voisinée des Verchères, puis les Verchères.

« Une grosse ferme, précédée d'une cour s'ouvrant sur la rue par un large portail de bois noir. M. Jean-Louis Gerin et sa femme nous reçoivent.

« — Nous venons de lire le *Lyon Républicain*, nous disent M. et Mme Gerin, et nous nous apercevons que vous n'avez pas perdu votre temps. Vous êtes tombé juste : c'est bien nous qui avons fourni les nippes de Vacher.

« Et M. Gerin nous fait le récit suivant :

« — Le lundi 14 juin, je suis allé à Lyon pour porter mes provisions et, à mon retour, de fort bonne heure, j'ai apporté pour un de mes manœuvres, M. Saint-Julien, une paire de chaussures d'occasion que j'avais achetée chez un « grollatier », rue Saint-Jean.

« J'ai déposé ces souliers à côté de ma voiture dételée, sous mon hangar. Ma bonne avait justement lavé du linge pour mon personnel et pour moi. Elle mit les objets de toile et une blouse dans une balle, près de ma lapinière, dans l'angle droit du hangar. Puis elle étendit sur ma jardinière, pour les faire sécher, ma veste de chasse et quelques autres effets.

« Entre 9 h. 1/2 et 10 heures du matin, mon berger, M. Etienne Tollet, au moment de sortir, rencontra, devant le portail, Vacher, qui lui demanda la permission de puiser de l'eau dans le puits, qui est de l'autre côté du chemin, en face de notre portail... »

Tollet est justement là : à lui de parler.

« — Vacher, nous dit-il, ne présentait rien de bien particulier ; il était coiffé d'une toque en peau de lapin d'un gris blanchâtre. Il portait en bandouillère une peau de chèvre, formant musette et paraissant contenir différents objets.

« Je lui ai donné l'autorisation de tirer de l'eau, et, pendant qu'il se livrait à cet exercice, je suis parti à mon travail. »

M. Gerin continue:

« Tout le monde était absent de la cour à ce moment; ma femme était aux champs et plantait des haricots. Vacher, profitant de ce qu'un des battants du portail était ouvert, est entré et a pris ce qu'il a voulu. On ne s'est aperçu du vol que le mercredi. Mon manœuvre, Saint-Julien, voulant ses chaussures, ne les a pas retrouvées.

« Et moi, le vendredi matin, au moment de partir au marché, j'ai constaté que ma veste était absente.

« En somme, voici ce qui a été volé:

« 1° Une paire de souliers;

« 2° Une veste de chasse en velours vert bouteille foncé, que j'ai payée 22 francs, il y a quelques mois, chez M. Mure, tailleur à Courzieu;

« 3° Une blouse bleue qui était au-dessous du linge à rincer.

« — Et de pantalon, n'y en avait-il pas? demandons-nous.

« — J'ai des quantités de pantalons de velours, et je ne puis savoir exactement s'il en a enlevé un.

« — Vacher a également mis dans sa poche un gros morceau de savon qui était sur la « balle », ajoute Mme Gerin. »

Autres dépositions.

« Nous recueillons d'autres dépositions qui ont quelque intérêt.

« Le jeune Derozard, 16 ans, a vu, le vendredi, jour du crime, alors qu'il travaillait pour le compte de M. Ressicault, Vacher, et lui a parlé

« Il faisait boire ses vaches dans un ruisseau. Vacher a passé près de lui et lui a dit:

« — Tu fais boire tes bestiaux : il fait chaud à présent; elles ont bien soif. »

« Et il a continué sa route.

« On s'est demandé comment Vacher faisait pour vivre. L'explication est simple. Les champs de grande étendue sont éloignés souvent des habitations. Les propriétaires ont construit des abris, dans lesquels ils mettent des vivres. Le tueur de bergers n'ignorait pas ce détail; il a visité à différentes reprises l'abri à M. Dussurget, cafetier de Courzieu.

« Cette construction est très isolée, au fond d'un ravin. Il en a enfoncé la porte et s'est emparé non seulement des provisions, mais aussi d'un drap de lit.

La réhabilitation d'un innocent.

« Après ces renseignements, notre tâche paraissait accomplie : une autre nous était réservée, plus noble, plus grande, et qui est une de celles dont notre profession s'honore, la réhabilitation d'un innocent. On a remarqué que, presque partout, l'opinion publique a chargé des forfaits de Vacher un malheureux qui y était absolument étranger.

« Il en existe un aux Verchères : c'est M. Boiron, notable fermier, conseiller municipal de Courzieu. M. Boiron avait eu le malheur de rencontrer, la nuit du crime, quelques minutes avant, en revenant du renfort à Malleval, le berger Laurent. En honnête homme qu'il est, il s'empressa d'aller déclarer la chose à l'instruction. Il était naturel, étant donné l'honorabilité de M. Borion, que tout se bornât là ; point. La gendarmerie de Vaugneray, le juge de paix lui-même, mal renseignés par des ennemis du cultivateur, furent obligés d'éclaircir le cas.

« Enquêtes, contre-enquêtes, perquisitions, recherches dans les communes voisines, chez les personnes qu'il avait occupées, rien ne fut épargné au pauvre M. Boiron. Des bruits abominables furent répandus sur son compte et, chaque fois qu'on serrait l'accusation, tout s'évanouissait. Bref, l'effet moral fut tel que M. Boiron eut des idées de suicide, tandis que Mme Boiron tombait gravement malade. Aujourd'hui, heureusement, tout est dissipé.

« Vacher a parlé, et c'est à qui viendra serrer la main de ces innocents pour lesquels on ne réparera jamais le mal que les enquêtes et la suspicion d'un moment ont causé à leur cœur et à leur esprit. »

XIV

LE PLUS AFFREUX DES CRIMES DE VACHER.

Un petit chemineau dans un puits.

Le 22 octobre 1897, Vacher fut amené dans le cabinet de M. Fourquet et n'en sortit qu'à six heures et demie.

Il lui fit les plus sensationnelles révélations au sujet d'un crime qu'il avait encore commis aux environs de Lyon, dans le courant même de l'année.

Vacher l'égorgea avec le rasoir qu'il avait sur lui. (Page 837.)

M. Fabry télégraphia à Lyon ces importants aveux. Il disait :

« Vacher a avoué avoir assassiné un jeune trimardeur d'une quinzaine d'années et jeté son cadavre dans un puits. Cela se passait aux environs de Lyon, à deux heures de chemin de cette ville, quelques jours après le crime de Courzieu.

« Ayant couché dans une maison isolée, Vacher rencontra ce jeune compagnon de route le lendemain matin et l'égorgea avec le rasoir qu'il avait sur lui lors de son arrestation et qu'il dit avoir trouvé.

« On conçoit qu'il soit difficile, avec des révélations aussi vagues en ce qui concerne l'identité du jeune homme assassiné et l'endroit où le meurtre a eu lieu, de retrouver le corps de cette nouvelle victime du tueur de bergers.

« Si la mémoire de Vacher ne le sert pas mieux, il sera probablement nécessaire de le conduire dans les environs de Lyon pour la reconstitution de ce crime ignoré de tous jusqu'à présent, à moins qu'un cadavre ait été repêché cet été dans un puits de la banlieue lyonnaise.

« Vacher semblait mieux disposé aujourd'hui que les jours précédents et on espère, avec de la patience, lui arracher d'autres précieux aveux.

« Il était heureux de voir un dessinateur lyonnais prendre un croquis de lui dans le cabinet du juge d'instruction.

« — Surtout, lui recommandait-il, faites-moi assez beau.

« Avisant son accordéon mêlé aux nombreux objets qu'on a sortis de son sac, Vacher a manifesté l'intention de le caresser, ce qui lui a été accordé; il a montré une visible joie en touchant cet instrument avec lequel il charmait peut-être ses victimes avant de les égorger.

« Son crime a été commis, a-t-il dit, à deux heures de Fourvières; il se dirigeait vers les Cévennes. Trois semaines après le crime de Courzieu, Vacher avait passé la nuit dans une maison qui se trouve à gauche de la route, à l'angle d'un chemin aboutissant à cette route. Il y a, derrière, une haie de sureau. »

Au reçu de ces renseignements, un reporter partit pour Belley. Il télégraphia le lendemain cet intéressant article.

« La route des Cévennes, la maison isolée, la haie de sureau étaient des indications trop vagues pour découvrir le corps de la dernière victime de Vacher assassinée dans les environs de Lyon. Le meilleur était d'aller demander un renseignement plus précis au meurtrier lui-même; c'est pourquoi je suis allé rendre visite au sinistre tueur de bergers.

Au Palais de Justice.

« Le zélé correspondant du *Lyon Républicain*, M. Fabry, m'introduit au Palais de Justice et me présente à M. Fourquet, l'homme du jour, celui dont le nom est dans toutes les bouches. L'accueil est très cordial. M. Fourquet me montre, entassés dans son cabinet, le bagage de l'assassin, une vieille sacoche en cuir, un sac, une paire de bottines, un accordéon, un parapluie, etc.. et le formidable dossier qui, tous les jours, s'augmente.

« Je lui expose mon désir de voir Vacher et d'entendre de sa bouche le récit de son dernier crime ; l'aimable magistrat se fait bien un peu prier, mais il consent pourtant.

« Vacher lui dit qu'avec une carte d'état-major, il pourrait peut-être reconnaître l'endroit dont il a oublié le nom, et j'ai eu la précaution de me munir d'une carte.

« En route pour la prison contiguë au palais de justice. On traverse un jardin entouré de murs et on arrive devant une massive porte ; c'est celle de la maison d'arrêt. M. Fourquet entre d'abord : il veut interroger seul le prisonnier : quelques minutes après, le gardien-chef nous appelle, M. Fabry et moi, et nous introduit dans un cabinet où le juge se trouve avec le détenu.

« Vacher est debout, le chef coiffé de sa casquette blanche en poils de lapin, vêtu d'un complet en velours marron quelque peu défraîchi. Voyant des figures nouvelles, il s'incline ; la carte d'état-major est étalée sur une table ; nous la consultons.

« Je dis à Vacher :

« — Eh bien, vous reconnaissez-vous ? savez-vous lire une carte ? Voyez, lá est Fourvière, c'est de là que vous êtes parti ?

« — Non, je me suis trompé en parlant de Fourvière, c'est de Saint-Just.

« La voix est douce, le timbre assez pur ; mais quand le verbe est haut, la bouche meurtrie par les coups de revolver se contracte, la physionomie prend un aspect dur et sauvage.

« — Je suis parti, continua-t-il, de Saint-Just, j'al marché, je ne sais... deux heures peut-être, je crois être allé à Beaunant.

« — Alors, c'est à Beaunant?

« — Plus loin, mais je ne sais pas, je ne me rappelle pas, je ne connais pas les noms de village.

« Il se penche sur la carte, examine longuement, puis tout à coup :

« Je crois que c'est là. Voyez Baunant : c'est plus loin, à droite de la rivière, là où il y a des villas, on passe devant un beau château ; je ne sais, mais je crois avoir passé Francheville. C'est un peu après.

« Il regarde très attentivement la carte et pousse un cri :

« Ce doit être là (et il montre un point, le hameau de la Tourette). Si ce n'est pas là, c'est tout près. Vous n'avez qu'à suivre les routes. Une maison isolée, inhabitée, à l'angle d'une route et d'un chemin, devant une haie de sureau, des cerisiers et un puits. Il faut suivre les routes, vous trouverez.

« — Il y a trois rédacteurs, dis-je, qui sont partis ce matin de Fourvière, se dirigeant sur les Cévennes par trois routes différentes.

« Vacher ne me laisse pas achever :

« — Ce que nous faisons alors est inutile, s'écrie-t-il joyeux, bien inutile ; ils trouveront sûr, ils trouveront ; pensez, une haie de sureau, il n'y en a qu'une ; si vos amis sont partis ce matin, ils ont dû déjà trouver. Ce n'est pas la peine d'aller là-bas, inutile qu'on m'y mène ; et puis, je n'y tiens pas.

« — Vous ne vous rappelez pas du nom de la localité?

« — Non, j'étais fou. Quand je suis comme cela, eh bien, je ne reconnais rien; je vais à droite, à gauche, je ne sais pas.

« — Vous ne pouvez pas fournir d'autres indications?

« Il regarde fiévreusement la carte; de ses doigts armés d'ongles durs et longs, véritables griffes, il suit les routes; nous lui citons des noms pensant pouvoir aviver son souvenir; mais il ne se rappelle pas ou ne veut pas se rappeler.

« — Inutile, reprend-il, ils ont trouvé: c'est fait maintenant, du côté des Cévennes.

La scène du crime.

« — Si vous ne vous souvenez plus de l'endroit, vous vous rappelez la scène?

« — Oui.

« — Racontez-moi donc ce qui s'est passé.

« — Je venais de la campagne, je suis arrivé à Lyon; j'y suis resté deux jours, je crois.

« — Où couchiez-vous?

« — Dehors. Je suis parti de Lyon un soir, et suis arrivé à la nuit à la maison. Il y avait des gens dans la cour qui ramassaient des cerises; je suis entré, j'en ai ramassé aussi; puis ils sont partis. Il n'y avait plus personne; j'ai poussé la porte, je suis entré et me suis couché.

« — La maison est-elle grande?

« — Oui, assez. Le lendemain je me suis levé et j'ai vu un jeune homme.

« — D'après vous, était-il du pays?

« — Non; il devait voyager comme moi.

« — Que s'est-il passé?

« — Mon accès m'a pris; j'avais justement un rasoir sur moi, je lui ai sauté dessus et lui ai coupé le cou.

« — Il ne s'est pas débattu?

« — Non: je l'ai tué, il n'a pas souffert

Dans le puits.

« — Et après?

« — Hé bien! répond tranquillement l'assassin, je l'ai jeté dans le puits.

« — Où est-il exactement placé, ce puits? Y a-t-il de l'eau?

« — Il se trouve au milieu de la cour, derrière la maison; il y a de l'eau, je l'ai entendu rejaillir quand le corps est tombé.

« — Vous n'avez pas touché au cadavre auparavant, les vêtements ne sont pas défaits ?

« — Non.

La mentalité de l'assassin.

« A une demande, Vacher consent à m'expliquer son état d'âme.

« — Pourquoi j'ai tué ? mais je ne sais pas. Ça m'a pris comme cela. J'ai des accès, n'est-ce pas, il faut que je tue, je ne sais pas pourquoi ; c'est le poison qui veut sortir.

« — Et les mutilations, comment les expliquez-vous ?

« — Je ne sais pas ce qui se passe après, mais quand je pars, je suis soulagé, je me sens mieux ; d'ailleurs, c'est Dieu qui me commande de tuer, autrement cela n'arriverait pas.

« — Avez-vous des remords après vos crimes ?

« — Non, puisque Dieu le veut.

« — Vos accès sont moins fréquents depuis que vous êtes ici ; vous n'avez tenté de tuer personne.

« — Oui, mais tenez, la dernière personne que j'ai tenue, eh bien, je l'ai lâchée sans lui faire du mal, et pourtant je l'aurais pu ; c'est que la maladie m'avait passé.

« C'est la faute au poison que j'ai pris ; il faut qu'il sorte ; c'est le poison qui me fait mordre mes victimes.

« — Alors, les mutilations relevées sur elle ne proviennent pas de coups de couteaux, mais de morsures ?

« — Oui.

« M. Fourquet intervient.

« — Vous vous êtes servi parfois d'un rasoir. Comment ne vous êtes-vous pas blessé en maniant cette arme ?

« — C'est que Dieu ne l'a pas voulu.

« Dieu, la rage, le sang vicié, voilà les excuses et les explications de Vacher. Pas de remords, pas de repentir, rien ; il raconte les crimes monstrueux qu'il a commis, tranquillement, sans éclat de voix, en parle comme de choses naturelles, de faits insignifiants.

Le crime de Courzieu.

Je lui rappelle le crime de Courzieu et lui montre sur la carte l'endroit où il a assassiné le jeune Laurent.

« — C'est bien là ; oui, je crois.

« — Pourquoi l'avez-vous tué, cet enfant ?

« — Je ne le cherchais pas, je l'ai rencontré quand mon accès m'a pris.

« — Vous l'avez mutilé et souillé?

« — Je ne sais pas.

« — N'avez-vous pas rencontré un homme un instant auparavant. Vous portiez cette nuit un sac sur l'épaule?

« — Je ne me souviens pas de l'homme, mais j'avais un sac.

« — Maintenant, avez-vous des remords?

« — Non, répond-il après une courte hésitation, il le fallait; on ne peut me punir; j'étais enragé; c'est ce poison; ma maladie sera reconnue; je ne crains rien.

« Il dit cela d'un ton assuré en jetant de côté de rapides coups d'œil, car il nous sait assez sceptiques.

« M. Fouquet donne l'ordre de le reconduire en prison ; auparavant, Vacher demande d'ajouter à son maigre ordinaire quelques raisins.

« Le juge d'instruction lui en promet.

« — Mais l'argent, dit-il; je n'en ai pas. Comment faire?

« — Soyez sans inquiétude, vous en aurez.

« — Merci, monsieur.

« Le gardien chef le ramène dans la salle commune des détenus où il passe les journées. Il y a là une demi-douzaine d'individus, des vagabonds pour la plupart. Par le judas, j'examine l'intérieur; les détenus sont étendus sur le lit de camp; Vacher se promène sans mot dire. Le soir, on l'enfermera comme à l'ordinaire dans une cellule meublée d'un lit, d'une chaise, d'un baquet, éclairée par une grande fenêtre que défendent de solides barreaux.

« Son attitude depuis son incarcération est fort calme; il fait exactement ce qu'on lui dit, obéit sans murmurer; mais le gardien chef, M. Combacal, le surveille très étroitement, car il redoute une tentative d'évasion, n'étant pas dupe de l'humilité du prisonnier; Vacher a d'ailleurs dit à ses co-détenus qu'à la prochaine occasion il tenterait de fuir. »

A la recherche du puits.

Il fallait aussi retrouver le puits.

En même temps qu'un rédacteur partait pour Belley, plusieurs des collaborateurs du *Lyon* se rendaient en exploration dans la région indiquée par le tueur de bergers, à la recherche du puits.

Les indications excessivement vagues de l'assassin n'étaient point faites pour faciliter leur tâche.

« Néanmoins, dès l'aube, chacun, partant du point indiqué par Vacher, prenait une direction différente dans un rayon compris entre Vaugneray et Irigny.

Celui des reporters, qui, parti de Fourvière, s'est dirigé vers le pont d'Alai en battant, bien entendu, les chemins de communication et les sentiers, rapporte les renseignements suivants :

« Déjà, dans tout le pays, dans le *Lyon Républicain*, la nouvelle de ce nouveau crime, et les commentaires allaient leur train ; nulle part cependant on n'avait souvenance du passage de Vacher.

« A la Tourette, au Grand-Buisson, à Craponne, à la « Bifurcation », rien non plus ne faisait soupçonner que Vacher eût perpétré là un crime. »

Le reporter cependant revint à la Tourette.

« Au café Pécollet, il se rencontra avec deux consommateurs dont l'un deux lui assura que Vacher avait été vu dans un verger de la commune, le dimanche qui suivit l'assassinat de Courzieu.

« Le propriétaire précisa, aidé en cela par les renseignement publiés par le *Lyon Républicain*.

« Vacher se trouvait donc, le dimanche matin sur un cerisier dont il mangeait les fruits.

« Le propriétaire se dirigea vers lui, ce que voyant, Vacher se laissa glisser de l'arbre, sauta une haie, non sans se blesser, et fit mine de disparaître, oubliant son bissac de chemineau qu'il avait déposé au pied de l'arbre.

« Poussé par la curiosité, le propriétaire examina le sac qui renfermait quelques hardes et la fameuse marmite dont il a été parlé.

« Il poussa du pied ce sac, que, quelques instants plus tard, Vacher venait chercher.

« On perd alors ses traces. »

Le lieu du crime et le puits étaient donc encore à trouver.

On chercha deux jours et, enfin, la fameuse ferme fut découverte.

Les détails de cette affaire sensationnelle ont trop d'importance pour que nous puissions les passer sous silence. Voici l'enquête très exacte qui a été faite et que nous publions dans son entier.

Découverte des ossements.

« On sait que Vacher avait déclaré avoir assassiné, il y a quatre mois environ, un vagabond dans une ferme abandonnée, à deux heures de distance environ, disait-il, du clocher de Fourvière. Avec sa netteté habituelle, il avait décrit le lieu du crime et indiqué, comme théâtre du drame, un grand bâtiment à l'intersection d'une route et d'un petit chemin de desserte.

« Il avait cité comme détail typique : une haie de sureau longeant l'immeuble, puis, dans la cour, un puits auquel était adossé un cerisier.

« Sachant le temps que prendrait l'envoi de l'ordre du parquet de Belley à celui de Lyon et sa transmission aux brigades de gendarmerie, plusieurs de nos rédacteurs, munis des indications fournies par Vacher, s'étaient mis en campagne et nos recherches portaient principalement dans la direction des Cévennes, vers la Tourette et le Point-du-Jour. Un employé de notre vente, M. Devernouille, habitant depuis longtemps le pays, s'était mis avec nous, et tout le monde allait furetant, sans rien découvrir encore.

« Les gendarmes s'étaient mis également sur la piste et c'est à un brigadier de la Demi-Lune, M. Chabert, que revient l'honneur de la découverte.

« Voici les détails complets sur cet évènement.

La nouvelle à Lyon.

« Dans la matinée d'hier, notre employé arrivait tout essoufflé à Lyon et nous apprenait la nouvelle.

« — Les ossements, la maison, le puits sont découverts?

« — Où?

« — Près de la Demi-Lune, à quelques centaines de mètres de la route de Bordeaux.

« Nous n'avons pas le temps d'en entendre davantage, l'heure presse. Deux de nos rédacteurs sautent dans un fiacre qui part à toute vitesse dans la direction indiquée.

« Vaise, la montée de la Demi-Lune, la place de la Demi-Lune, tout cela est traversé rapidement et nous nous engageons sur la route de Bordeaux. Les maisons se succèdent, puis quelques prairies, et la voiture, tournant à droite sur les Genetières, longe les rails de la voie de raccord sur route du P.-L.-M. à la ligne de l'Ouest.

« On appuie à gauche pour prendre le chemin d'intérêt commun n° 49 du Point-du-Jour à Sainte-Consorce, bordé de fermes, de groupes de bâtisses agricoles entourés de champs. Voici un bâtiment, une usine aux vitres cassées, aux murs qui s'écroulent, ce sont les vestiges de l'ancienne fabrique de colles Poly et C^ie^. On sait que M. Poly, à la suite de pétitions nombreuses et d'enquêtes successives, dut transporter son industrie à Saint-Fons.

« Nous sommes arrivés; le brigadier et des gendarmes, quelques agriculteurs sont là et attendent l'arrivée du parquet.

« Ce sont les rédacteurs du *Lyon Républicain* qui débarquent les premiers.

« Et tout de suite, au premier coup d'œil, nous reconnaissons la précision des souvenirs de Vacher.

« Il n'a rien oublié, le sinistre éventreur.

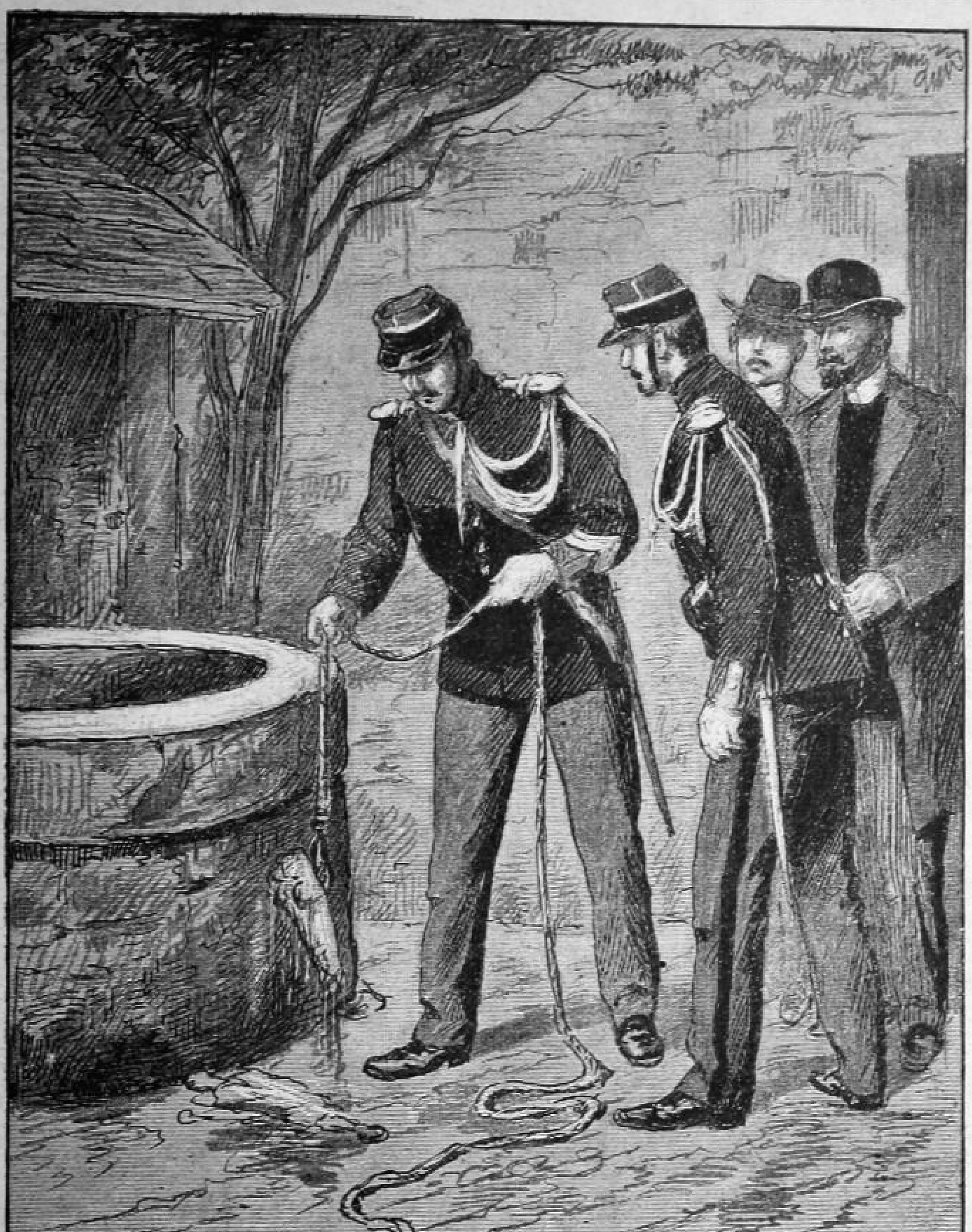

Le crochet ramena des débris humains... (Page 847.)

« Tout y est.

« Au loin, le château désigné, et qui n'est autre que la villa de M. Guillet, directeur du Casino et de la Scala, avec ses tourelles en pointes.

« La grande route est celle par laquelle nous sommes venus.

« Le petit chemin de desserte est celui qui longe l'ex-usine Poly; large de trois mètres environ, il s'enfonce en angle droit et va se perdre au milieu des terres labourées.

« Comme bordure, d'un côté les murs en ruine de l'usine ; de l'autre la haie

de sureau formant angle et la ferme abandonnée où a été commis l'assassinat.

« Ce bâtiment, d'apparence rustique, est précédé sur le 49 par la fameuse haie de sureau formant l'angle.

« La haie est serrée, les arbustes de forte taille et présentant une ligne infranchissable.

« Un mur suit, se continuant par la maison dont l'entrée principale, est un portail à renfoncement, à quelques mètres plus loin, donnant dans une cour ; quelques mètres de mur encore, qui enclosent la cour du côté du chemin de desserte, et au delà les champs avec une haie d'aubépine et d'églantiers.

« Le grand portail étant fermé, nous profitons d'une brèche de cette haie pour suivre le second mur entourant la cour, la séparant du champ et percé d'une petite porte.

Dans la cour.

« Nous entrons : la cour est rectangulaire.

« En face l'habitation du fermier ; à gauche, un hangar et un appentis ; les immeubles pour l'entrepôt des récoltes et des outils ; à droite et un peu en deça du grand portail, le puits, le fameux puits.

« Tel l'a peint Vacher, tel il existe. Il est entièrement maçonné de forme ronde, avec le toit en tuile débordant sur le devant.

« Un jeune cerisier, aux branches duquel frissonnent au souffle du vent quelques feuilles desséchées, l'abrite en partie.

« La cour est envahie par l'herbe qui a poussé dru et couvre presque entièrement le pied d'un petit cognassier ; dans l'angle extrême est un poirier.

« La maison d'habitation, de chétive apparence, est haute d'un étage ; une vigne abandonnée et aux treilles de laquelle pendent encore des raisins desséchés cache en partie la façade.

« L'intérieur se compose d'un rez-de-chaussée à deux ouvertures ; à gauche, la cuisine ; à droite, la cave.

« Cette pièce de gauche a une grande cheminée à côté de laquelle, dans l'angle du fond, s'amorce un petit escalier tournant conduisant au premier étage.

« Sous la pente de cet escalier un placard blanchi à la chaux comme le reste de la pièce, la partie inférieure à rayons ; dans le haut, pour utiliser le pan coupé, une autre petite casse fermée par une porte.

« C'est là qu'on a retrouvé les vêtement de la victime, soigneusement cachés par Vacher, car, comme on le verra plus loin, il avait déshabillé le vagabond avant de le jeter dans le puits.

« L'autre ouverture de la maison donne accès dans une sorte de cave où se trouvent encore des pommes de terre.

Comment le puits a été découvert.

« A la lecture du *Lyon Républicain*, le brigadier de gendarmerie de la Demi-Lune, M. Chabert, avait cru reconnaître le signalement d'une maison qui lui était connue et qui semblait répondre à la description donnée par le journal.

« Il envoya, dans l'après-midi de dimanche, le gendarme Catella, qui trouva le lieu indiqué, mais les portes étaient closes.

« Le gendarme emprunta une échelle chez un voisin, M. Bocuze, ancien locataire de la ferme, et il put voir qu'un puits était bien dans la cour.

« La maison abandonnée appartient à Mme veuve Dalmais, grainière, Grande-rue de Vaise, 4. Un détail : le beau-père de Mme veuve Dalmais a été, en 1844, l'obtenteur de la race des œillets nains remontants dits Lyonnais.

« Hier matin, le brigadier vint vérifier les lieux; il devait revenir à deux heures avec le garde champêtre.

« Pendant ce temps, un hasard amenait M. Bidaut, de Francheville, qui venait pour louer la maison.

« Ils rencontrèrent là M. Verdellet et un autre habitant qui avait suivi le brigadier se rendant au cimetière pour une autre affaire dont nous parlons autre part (un mort enterré pour un autre).

« M. Bidaut, accompagné de M. Roman, qui venait lui montrer la propriété, chercha de nouveau le brigadier et le prévint qu'une odeur infecte s'échappait du puits.

« Le brigadier, M. Chabert, fit aussitôt prévenir M. Goy, juge de paix, en même temps qu'il retournait au puits avec ses autres hommes.

« Là, muni d'un crochet emprunté à un voisin, M. Bocuze, il fouilla le puits.

« Le crochet ramena des débris humains, mais aucun vêtement; le cadavre avait été jeté nu dans le puits.

« Aussitôt M. Goy télégraphia au parquet et le brigadier au lieutenant Revillier qui commande à l'Arbresle et à Lyon.

« Le docteur Burgat reconnut dans les ossements le fémur, la rotule et le tibia de la jambe droite et toute la capsule articulaire coxo-fémorale.

« Ce qui sera intéressant, lorsqu'on aura retiré les autres débris du fond du puits, ce sera de savoir si les vertèbres du cou ont été entaillées par l'assassin.

« Le brigadier Chabert, pendant ce temps, continuait les recherches, fouillait la maison et trouvait dans le petit placard dont nous avons parlé les vêtements de la victime paquetés et complètement maculés de taches de sang, un vieux journal, le *Supplément du Lyon Républicain* du 9 juillet 1896 également ensanglanté.

« Devant le puits, des traces de sang encore tellement apparentes malgré les pluies qui ont marqué la saison qu'elles prouvent que la victime a été tuée là, devant le puits.

Le Signalement des Vêtements.

« Donnons de suite la description des vêtements trouvés et que nous avons examinés, en compagnie du docteur Burgat :

« Un béret bleu usé presque jusqu'à la corde et dont la calotte et le pourtour sont rigides par suite des caillots de sang desséchés à l'intérieur.

« Une blouse bleue de roulier assez bien conservée, marbrée de taches de sang.

« Une chemise de coton bleu, quadrillée, sale et pleine de caillots. Une seconde chemise crasseuse et presque en loques, tachée de sang également.

« Deux gilets : l'un bleu, en cheviotte à côtes ; l'autre gris bleuté, en drap taupeline, légèrement bourru, le tout déchiré, par places,. avec, çà et là, des marbrures sanglantes.

« Un pantalon gris foncé, avec des plaques de sang séché et qui, détail caractéristique, n'a plus un seul bouton.

« On voit que l'arrachement a été violent ; le fil qui retenait les boutons, notamment vers la braie, est allongé et étiré.

« Deux sabots avec dessus en cuir : la moisissure les a envahis et leur donne un aspect grisaille.

L'Identité de la Victime.

« Toutes ces opérations de reconnaissance et de recherches ont pris un certain temps.

« M. Goy, l'infatigable juge de paix de la Demi-Lune, le brigadier Chabert, tous les gendarmes interrogent les voisins.

« La nouvelle s'est vite répandue : la cour est déjà pleine de curieux. On leur soumet les vêtements et l'identité de la victime est bientôt établie :

« — Ce sont les vêtements du pauvre Bully ! s'écrie Mme Larravoire.

« — Je les reconnais aussi, dit un autre.

« Et les déclarations abondent reçues au fur et à mesure par M. Goy.

« Le doute n'est plus possible. La victime est un chemineau bien connu dans le pays : François Bully, âgé de 17 ans.

« Toute sa famille a habité longtemps dans le pays.

« Le père était ouvrier rustiqueur chez M. Schebath, rocailleur à la Demi-Lune. Il est établi actuellement à Couzon-au-Mont-d'Or.

« François Bully s'était brouillé depuis longtemps avec ses parents et menait depuis lors une vie errante et vagabonde.

« A différentes reprises, la gendarmerie avait reçu des plaintes contre lui et l'avait recherché.

« Il travaillait peu et vivait souvent de maraudage.

L'Aspect de la Cour.

« A deux heures, la première enquête est terminée. La foule est de plus en plus nombreuse dans la cour. Le puits est très entouré.

« A travers l'ouverture, on aperçoit suspendu aux dents d'un crochet de puisatier deux os, retenus par les nerfs : c'est le tibia, la rotule et le fémur droit du malheureux Bully.

« Une odeur infecte se dégage du puits, dont on démolit le toit pour l'aérer. Dans quelques instants, les pompiers Morin et Soudy, de la Demi-Lune, vont commencer la recherche du corps.

La Reconstitution du crime.

« Comment le crime a-t-il été accompli? Voici, d'après les présomptions les plus exactes, la reconstitution qui en a été faite :

« Vacher a dû passer la nuit dans la maison abandonnée (elle est à louer depuis le 15 novembre 1896) en compagnie de Bully. L'accès de la ferme était facile : la porte, réparée depuis, cédait à la moindre pression.

« Peut-être aussi a-t-il rencontré au matin Bully venant à son tour dormir dans la maison. Ce n'est pas impossible ; toujours est-il que les deux hommes étaient réunis dans la cour au lever du jour. Vacher s'est jeté brusquement sur sa victime pendant qu'elle traversait la cour et a dû procéder comme à son habitude en lui tranchant le cou. Le drame s'est déroulé près du puits, puisque les traces du sang sont encore, après quatre mois, visibles en cet endroit.

« Le forfait accompli, il a dû pour se livrer à ses pratiques abominables dévêtir le vagabond en arrachant ses vêtements dont, comme nous l'avons dit, les boutons sont arrachés. Puis, il a jeté le corps dans le puits, a caché les habits dans le placard et est parti.

Arrivée du Parquet.

« Le Parquet est arrivé à 4 heures.

« Il se composait de MM. Benoist, juge d'instruction, et Paturet, substitut du procureur de la République.

« Les magistrats ont d'abord visité les lieux, puis interrogé différents témoins, notamment M. Antoine Bocuze qui, pendant 35 ans, a habité la maison du crime et en a été le dernier locataire.

« Plusieurs notabilités du pays sont sur les lieux, notamment MM. Deschamps, adjoint, et Dupin, conseiller municipal de la Demi-Lune.

L'Extraction des Ossements.

« Les pompiers de la Demi-Lune ont mis en batterie une pompe pour épuiser l'eau du puits. L'un d'eux, M. Soudy, descendra ensuite dans l'intérieur. M. Benoist fait désinfecter l'intérieur en y jetant du phénol. Une bougie allumée qu'on suspend au bout d'une corde ne s'éteint pas : l'air est respirable.

Le Plan de la Ferme Daimais

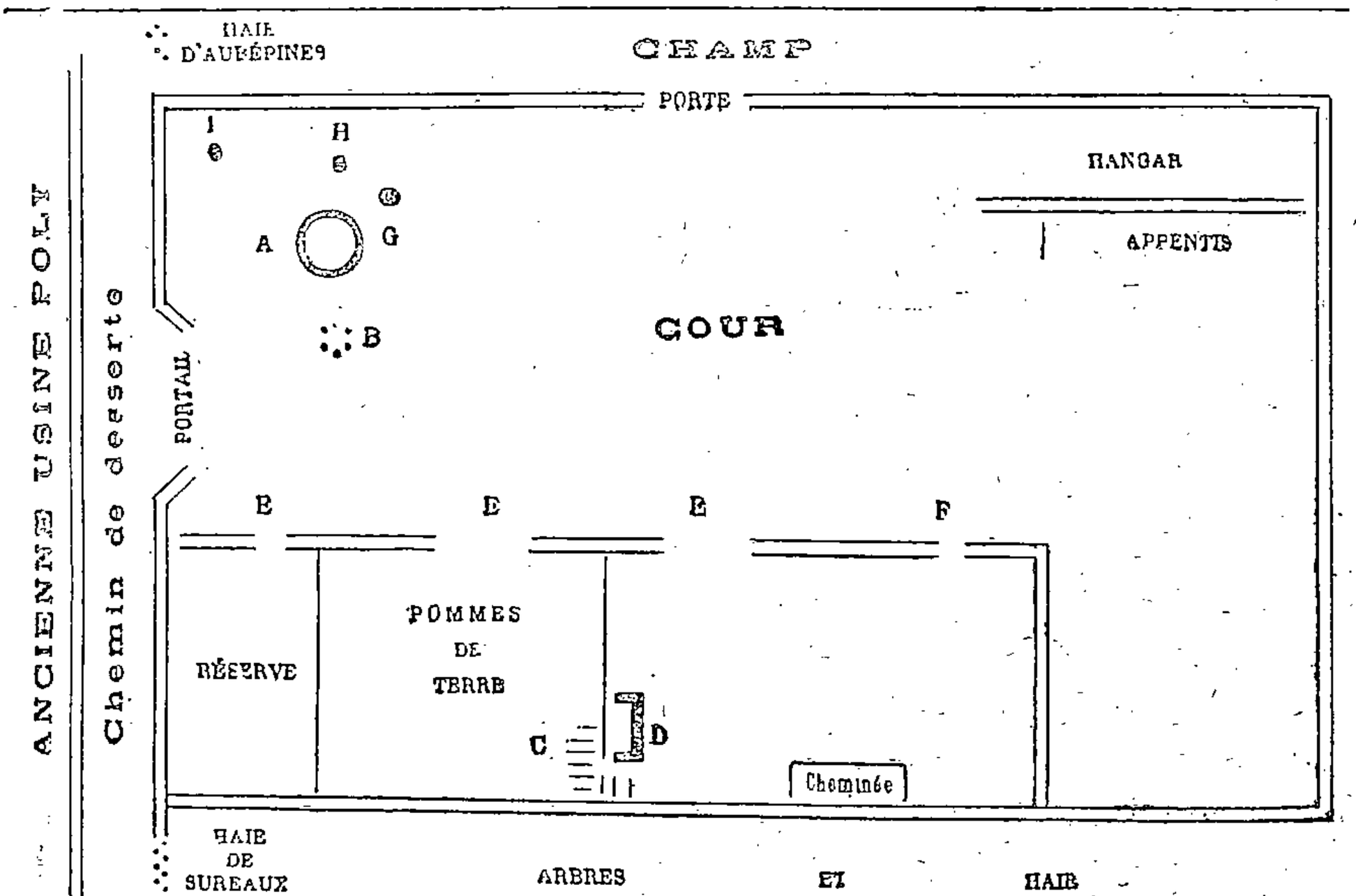

Chemin du Point-du-Jour à Sainte-Consorce

A Puits — *B* Traces de sang. — *C* Escalier. — *D* Placard dans lequel ont été trouvé les vêtements. — *E* Portes. *F* Petite fenêtre. — *G* Cerisier. — *H* Cognassier. — *I* Poirier.

« Le garde champêtre, M. Peyre, fait apporter une caisse de bois de sapin dans laquelle on mettra les débris retirés.

« Un panier avec une pierre au fond est d'abord descendu, on remonte la seconde cuisse de Bailly, un os noirâtre, émergeant d'innombrables débris, puis des fragments de chair, puis des vertèbres, des loques en putréfaction... Voilà ce qu'il reste du garçon de 17 ans assassiné par Vacher ! Soudy descend alors le long d'une corde à nœuds et fouille l'eau profonde 1 m. 50.

« Le panier, tiré de l'extérieur, remonte à intervalles et ce lugubre travail continue jusqu'à la nuit. M. le docteur Boyer, assisté du docteur Burgat, examine avec attention les débris retirés.

« Un second pompier descend par la corde à nœuds et va remplacer Soudy. Le phénol répand une odeur si violente qu'il est à demi asphyxié et qu'on doit le ramener à l'air. Les docteurs Boyer et Burgat lui donnent des soins et le malaise est vite dissipé.

« La nuit est arrivée. Il reste à retrouver la poitrine et la tête. On reprendra cette opération demain matin.

« Le puits sera complètement vidé et les vases qu'il contient remontées au jour.

Le Brigadier Chabert.

« A propos de Vacher, la gendarmerie a été quelque peu plaisantée ; il semblait étrange, en effet, qu'un malfaiteur eût put circuler librement dans les campagnes pendant des années, laissant partout des traces sanglantes de son passage. Par contre, pour l'affaire d'hier, nous devons féliciter le brigadier Chabert, commandant la brigade de la Demi-Lune. C'est à lui que l'on doit la rapide découverte du cadavre de la dernière victime de Vacher. Il a fait preuve d'intelligence, de zèle et de décision. Nous sommes heureux d'avoir à mettre en évidence les précieuses qualités de ce brave sous-officier.

La propriétaire de la maison.

« Une interview de la propriétaire de cette maison du crime à jamais célèbre s'imposait.

« On alla voir Mme veuve Dalmais, 4, rue de Vaise, dans son magasin de grains.

« Personne ne l'avait encore prévenue, elle ne sait rien.

« Aux premiers mots, sa surprise est telle, qu'elle reste un instant sans pouvoir répondre.

« — Un assassinat dans ma maison !

« Mais c'est affreux... Oui, c'est bien cela. J'ai lu les détails de l'affaire Vacher.

« La maison est à l'intersection d'un chemin et d'une route ; il y a une haie de sureau.

« C'est bien la mienne. »

« Nous lui demandons si, à la lecture des journaux, elle n'a jamais soupçonné le lieu du crime.

« — Mais pas du tout, sans cela !... On a dit et répété, d'après Vacher, que la maison se trouvait dans la direction des Cévennes, quand on quitte Fourvières, et Tassin est du côté opposé.

« Et puis cette idée ne me serait pas venue, car depuis juillet, c'est-à-dire depuis l'assassinat, je suis allée plusieurs fois dans la propriété pour cueillir des fruits et je n'ai rien remarqué d'anormal.

« M. Dalmais fils survient sur ses entrefaites. On le met au courant, lui aussi montre quelque étonnement.

« La mère et lui essayent de se rappeler les jours où il sont allés à leur propriété depuis le mois de juillet, les faits même les plus insignifiants qui ont marqué ces visites.

« — Je me souviens d'un incident, dit Mme Dalmais, il est récent puisqu'il s'est passé le mois dernier. J'étais allée couper des raisins à la treille qui court le long de la maison. Voulant me laver les mains je tirai un seau d'eau du puits.

« Quand je me penchai, une insupportable odeur s'échappa de l'orifice, aussi avant de tremper mes mains j'eus la précaution de regarder le seau. L'eau sentait également mauvais, elle était trouble, sale.

« Dégoûtée, je la versai et allai en demander à une voisine.

« Comme je lui expliquais le pourquoi de ma visite, elle me dit: Le puits est abandonné depuis longtemps, rien d'étonnant si l'eau est sale, il faudrait tirer quelques seaux avant d'en avoir de la potable. Ces souvenirs vous reviennent après, mais sur le moment on n'y attache aucune importance.

« J'avais oublié ce petit fait et je ne me le serais certainement pas rappelé sans ce qui est arrivé.

« — Et quand vous êtes allée chez vous, vous êtes vous enfermée dans la cuisine? C'est dans cette pièce que Vacher a déshabillé sa victime avant de la précipiter dans le puits ; il a placé les vêtements dans un placard. A terre, dans la cuisine, il y a des traces de sang, on en retrouve également sur le puits.

« — Non, je ne suis pas entrée dans la maison et n'ai rien remarqué d'anormal sur le puits, heureusement ; jugez de ma frayeur si j'avais trouvé des vêtements ensanglantés.

« — Pourriez-vous préciser l'époque du crime? Le portail était-il ouvert ou fermé? Vacher m'a dit qu'il n'avait eu qu'à le pousser du pied pour entrer?

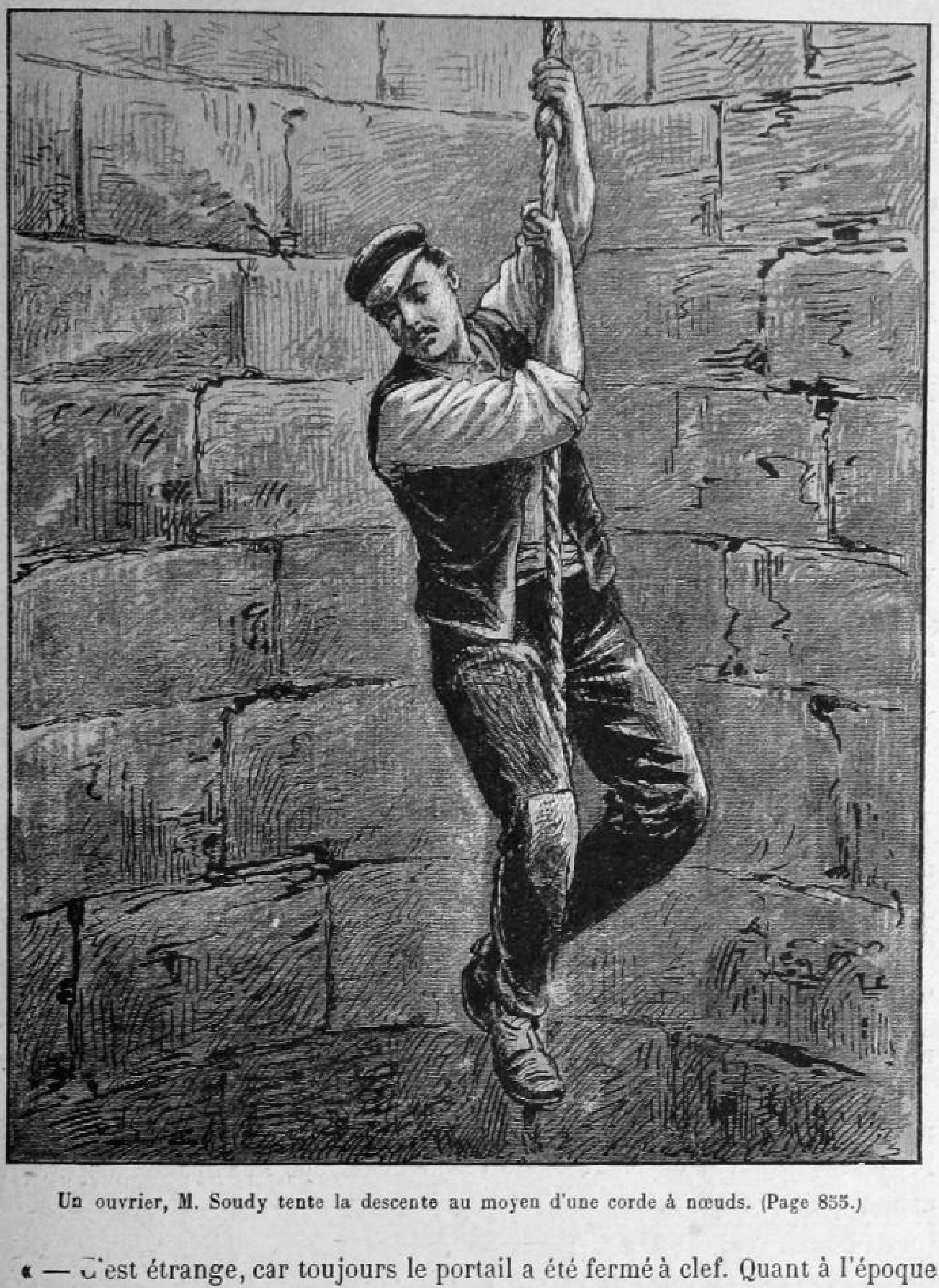

Un ouvrier, M. Soudy tente la descente au moyen d'une corde à nœuds. (Page 855.)

« — C'est étrange, car toujours le portail a été fermé à clef. Quant à l'époque du crime, je ne sais, mais un de mes voisins, M. Jacquemot, marchand de primeurs, pourra peut-être vous renseigner. C'est à M. Jacquemot que j'ai vendu mes cerises encore sur l'arbre; il les a fait cueillir à la fin de juin, à cette époque il avait les clefs.

« M. Dalmais va chercher M. Jacquemot et rentre un instant après avec lui.

« Après un moment de réflexion, M. Jacquemot nous dit :

« — Je ne me souviens pas exactement de l'époque de la cueillette des

cerises, mais ce devait être, je crois, à la fin de juin ou au commencement de juillet. J'avais deux jeunes gens avec moi, je les retrouverai, ils se souviendront peut-être.

« Au sujet du portail, M. Jacquemot se rappelle un incident qui lui fait passer un petit frisson sur le corps. Il a failli se rencontrer avec l'assassin.

« — Un matin, c'était... le second jour de la récolte, je suis arrivé à 8 heures et j'ai trouvé le portail ouvert. La veille, je l'avais mal fermé probablement. J'ai fait entrer ma voiture attelée d'un âne dans la cour et j'ai tout de suite remarqué qu'un tas de foin que j'avais coupé avait été foulé, écrasé, surtout près du puits ; j'ai même dit à un garçon que des maraudeurs avaient dû venir par là.

« Comme, depuis, j'ai toujours soigneusement fermé le portail, je conclus que l'assassinat a été commis ce jour-là.

« — En effet, Vacher a parlé de sept heures du matin, après il est parti ; si vous étiez arrivé un peu avant votre heure habituelle vous le rencontriez.

« — Bah ! nous aurions bien vu, mais j'aime autant ne pas m'être trouvé avec lui.

« — Ni vous ni vos aides n'avez remarqué de vagabond ressemblant à Vacher, cela pendant la cueillette ?

« — Non ; mais quand l'assassin est-il arrivé ?

« — Il est arrivé un soir.

« — Oh ! alors, nous n'y étions pas ; nous ne ramassions les cerises que le matin.

« — En effet, Vacher a dit que les gens qni se trouvaient sur les cerisiers devaient être des maraudeurs, car ils ont fui à sa vue. Il s'est couché dans la pièce que nous appelons la cuisine, sans chercher à entrer dans les autres.

« — Elles sont fermées à clef, fait remarquer Mme Dalmais ; c'est là qu'est notre « réserve ».

« Le lendemain matin, le jour certainement où M. Jacquemot a trouvé le portail ouvert, la victime est arrivée. Vacher, pris d'un accès de rage, a tué le pauvre garçon, l'a dépouillé de ses vêtements et, après l'avoir fait disparaître dans le puits, est parti.

La tête de la victime.

Restait à trouver la tête du malheureux chemineau assassiné.

« Pendant une partie de la nuit, M. Bardel, ferblantier, et ses ouvriers ont travaillé à la pose d'une pompe pour vider le puits dans lequel Vacher a précipité le corps de Bully, la jeune victime.

L'épais brouillard de la nuit n'a pas empêché de nombreux curieux de se diriger vers la propriété Dalmais, pour assister à la découverte de ce qui reste du corps du jeune homme. Naturellement, les cyclistes et les photographes sont au premier rang.

« A 8 heures, les travaux commencent sous les yeux de M. Benoist, juge d'instruction. Y assistent également MM. Rieussec, maire de Tassin-La Demi-Lune ; Deschamps, premier adjoint ; Goy, juge de paix ; Chabert, brigadier, et Vallon, gendarme.

« Au bout d'une heure, le puits est à sec et un ouvrier, M. Soudy, tente la descente au moyen d'une corde à nœuds.

« Il remonte bientôt avec un panier qui contient une partie de la colonne vertébrale ; ce débris informe est placé dans une caisse où se trouvent les ossements précédemment trouvés.

« Un second ouvrier, M. Morin, descend à son tour, mais la source qui alimente le puis a déjà donné une certaine quantité d'eau et l'on doit pomper constamment pour faciliter les recherches.

« Cette fois, c'est la tête que l'on amène au jour.

« Inutile de dire qu'elle est absolument méconnaissable ; peu ou presque pas de chairs ; la boîte crânienne est lisse comme une pièce anatomique.

« On cherche vainement, à la naissance de la colonne vertébrale, la section nette qui permettrait d'assurer que la victime a été décapitée.

« Il faut attendre l'examen du docteur Boyer pour se prononcer.

« Des descentes nombreuses sont faites ensuite mais sans succès ; les ouvriers de M. Bardel, dont le dévouement est à citer, se décident alors à triturer dans la vase.

« Ils découvrent ainsi, dans cette boue noirâtre, le thorax de Bully, enfoui sous des cailloux. C'est donc par lambeaux que ces pièces sont retirées, mais un certain nombre de côtes manquent.

« On peut supposer que Vacher, après avoir jeté sa victime dans le puits, a lancé d'énormes pierres sur le corps, dans le but de l'enfoncer complètement.

« Les recherches ont continué une partie de l'après-midi sous les ordres de M. Rebillet, sous-lieutenant de gendarmerie de l'Abresle.

« Un peu plus tard, les ossements de Bully, renfermés dans une caisse, ont été transportés à la Faculté de médecine pour être soumis à l'examen du médecin au rapport.

Autour de l'Enquête.

« Pendant que le curage du puits s'opérait, on nous montre, non loin de là, sur la route de Tassin, une porte de la propriété Fillon où se trouve, écrites à la craie, les lignes suivantes :

« *Le coupeur de têtes a passé par là* (*sic*)

« *Signé* : CANROBERT. »

Lyon, 25 mars 1897.

« Cette suscription, tout au moins bizarre, semble bien dater de quelques mois ; la craie, sous les atteintes du temps, est jaunie ; en certains endroits elle a même quelque peu disparu.

« On est en droit de se demander si ces lignes ne seraient pas l'œuvre de Vacher ?

« Après tout, se croyant sûr de l'impunité, le sinistre bandit aurait bien pu, dans un moment de cette redoutable folie qui a fait tant de victimes, poser là, en quelque sorte, une trace de son passage.

« Il nous faut aussi enregistrer la déclaration d'un jeune homme, M. Fayolle, qui prétend avoir vu celui qu'on croit être la victime, le 6 août dernier à Lyon.

« Le témoin est très affirmatif, il ajoute qu'un de ses camarades, M. Achard, lequel connaissait aussi Bully, aurait vu ce dernier à l'époque de la vogue de la Demi-Lune, c'est-à-dire les premiers jours d'août.

« Ces témoins seront certainement entendus à l'instruction.

Une singulière erreur.

Cette déclaration fut aussitôt enregistrée.

Pour tout le monde, ce fut Bully qui avait trouvé la mort sous le couteau de Vacher.

On s'empressa de se renseigner sûr ce qu'était cet individu et on se rendit chez son père.

Chez le père de la victime — à Anse

« Il était intéressant de connaître le sentiment des parents du jeune Bully, qui habitent Couzon, place Saint-Denis.

« Dans la matinée, à la lecture des journaux, Mme Bully — qui fait valoir une petite ferme avec sa fille Thérèse, d'une année moins âgée que son frère — s'était rendue à Anse, où son mari chauffe un alambic pour le compte de M. Démuel, de Couzon.

« Elle apprit à celui-ci la nouvelle publiée par les journaux, et aussitôt M. Bully quitta son travail pour rentrer à la maison.

« Un peu plus tard, le train l'amenait à Lyon, où il s'est rendu immédiatement au bureau de M. Benoist, juge d'instruction.

« Bully père, avec lequel nous avons fait le trajet de Couzon à Lyon, nous a donné de longs détails sur le malheureux enfant qu'il pleure aujourd'hui, mais de la mort duquel il doute encore.

« François Bully fut « loué » à 12 ans, chez M. Merle, à Sainte-Consorce. On ne se plaignait point trop de son travail ; il était d'une timidité excessive ; rien d'anormal à signaler, sinon sa première fugue, que rien ne justifiait, et qui dura vingt-quatre heures.

« Ces fugues se renouvelèrent ensuite — de plus en plus rapprochées — dans les places qu'il occuppa.

« Le père Bully, un excellent homme, sur le compte duquel les meilleurs renseignements sont fournis, exhortait son enfant à changer de conduite ; il lui offrit de le mettre en apprentissage, mais le jeune homme prenait texte de ces desiderata pour fuir chaque fois le domicile paternel.

« C'est ainsi qu'à 14 ans 1/2, le gamin fut arrêté dans le département du Var, pour vagabondage.

« Le père s'entremit pour le rapatriement de son fils ; mais ce fut peine perdue, quant à le ramener dans le droit chemin : Bully était incorrigible

« Et depuis une année, on était sans nouvelles du jeune François ; néanmoins son père se tenait au courant de ses faits et gestes, d'une façon très indirecte et c'est ainsi qu'il sut que son enfant travaillait de façon assez intermittente à la Demi-Lune ou dans les environs.

« Mais depuis six mois on perd ses traces ; aussi, à la lecture du journal qui relatait l'aveu de Vacher, d'un assassinat d'un jeune homme, un pressentiment vint à l'esprit de M. Bully.

« — Si cependant c'était mon fils ?

« Il lut et relut attentivement le journal.

« — Mais non, se disait-il, Vacher prétend que sa victime, âgée de 14 ans environ, était de petite taille. Or, mon fils était très grand et très fort pour son âge, il ne saurait être question de lui.

« C'est, du reste, sur cette impression que nous avons laissé M. Bully, hier, au moment où il rentrait dans le cabinet du juge d'instruction.

« Il ne reste qu'un seul moyen pour établir, d'une façon certaine, l'identité du malheureux chemineau tué : c'est la reconnaissance des vêtements.

« Là encore, il y aura peut-être quelques difficultés, car, incontestablement, François Bully a dû, depuis son départ de Couzon changer de pantalon ou de veste.

« La coiffure cependant — un béret qui a été retrouvé — est bien celle que le jeune homme portait ordinairement.

« En l'état, il serait téméraire de se prononcer ; mais, malgré les dépositions citées plus haut de deux jeunes gens qui croient avoir vu la victime postérieurement au crime, malgré aussi les doutes du père, il y a quelque sérieuse vraisemblance que l'homme trouvé dans le puits et François Bully ne font qu'un. »

Quoi qu'il en soit, les recherches continuent. Les journaux les relatent chaque jour avec exactitude :

« Les ossements et les vêtements de la victime de Vacher sont transportés à la Faculté de médecine pour être soumis à l'examen du médecin au rapport.

« M. Boyer a consacré une journée à étudier minutieusement les vêtements du jeune Bully. Il a analysé les divers taches dont ils sont couverts. Il a mesuré l'étendue de celles-ci et établi leur nature. Il croit être certain, sans pouvoir encore être très affirmatif, en raison de l'ancienneté de ces taches, qu'elles proviennent du sang de la victime. Ce n'est que dans quelque temps qu'il pourra se prononcer catégoriquement à la suite d'une seconde analyse qui sera plus minutieuse. Il fallait qu'il hâtât son premier examen, car l'instruction réclame les vêtements du jeune Bully, afin de les soumettre aux personnes qui pourraient utilement fournir quelque indications à la justice.

« Ces vêtements ont dû être transférés dans le cabinet du juge d'instruction.

« Entre temps, M. Boyer a reçu la visite de M. Benoist qu'accompagnait M. Bully père.

« Ce dernier, mis en présence des vêtements de la victime, n'a pas cru les reconnaître pour les avoir vus sur son fils. Il est vrai que le père et le fils ne s'étaient pas rencontrés depuis près de quinze mois et qu'au cours de cette longue période, François Bully a pu changer d'habits.

« Cependant un détail donné par M. Bully père semblerait indiquer que c'est bien son malheureux fils qui a été victime de l'immonde Vacher.

« A une question du médecin au rapport lui demandant si la tête du jeune Bully ne présentait pas une conformation un peu anormale, le père a répondu :

« — En effet, mon fils avait le front un peu bas et l'occiput très développé.

« Or, c'est précisément cette particularité que présente le crâne décharné retiré du puits de Tassin.

« Aujourd'hui M. le docteur Boyer examinera les ossements apportés dans son laboratoire. Il recherchera s'il est possible d'établir par leur analyse la façon dont Bully a été frappé et si ce dernier a eu le temps d'opposer de la résistance à son assassin avant de recevoir le coup mortel.

Les antécédents de Bully.

« Coïncidence curieuse, François Bully, de même que son assassin, Vacher, est passé par l'Antiquaille pour y subir une opération.

« Entré le 13 juin 1896, Bully en est ressorti le 30 juillet. Il avait alors seize ans.

« Bully racontait, pour expliquer l'affection dont il était atteint, que six mois auparavant il était à Marseille, où il avait rencontré un individu qui l'avait grisé et avait abusé de lui.

« Il quitta l'Antiquaille complètement guéri.

Bully à la Demi-Lune.

« Mme Schbath, dont le mari est rustiqueur, et qui habite route de Paris, à la Demi-Lune, en face l'hôtel du Mouton-Noir, nous a donné hier d'intéressants renseignements sur la victime de Vacher.

« Cette personne a beaucoup connu Bully. Ce dernier, embauché par son mari, travailla durant quelque temps à raison de 3 fr. 50 par jour, M. Schbath l'employa comme manœuvre pour des travaux qu'il exécutait dans une propriété de Collonges et chez M. X..., premier clerc d'avoué à Lyon. Bully

le quitta à la suite d'une discussion qu'il eut avec un chef d'équipe à Saint-Laurent-d'Oingt.

« Ni le mari ni la femme n'eurent à se plaindre de Bully comme probité.

« Mme Schbath est convaincue que c'est bien François Bully qui a été assassiné et jeté dans le puits de Tassin.

« Comme à plusieurs reprises elle a remis à celui-ci des effets hors d'usage pour se vêtir, elle déclare que, si elle voyait notamment la chemise de la victime, elle pourrait se prononcer catégoriquement sur son identité, car, avant que Bully ne partit, elle lui en donna une vieille fabriquée par elle-même.

« Mme Schbath ne croit pas, ainsi que le fait avait été avancé, qu'on ait pu voir Bully à la Demi-Lune à l'époque de la vogue. Elle est certaine que, s'il y était venu, elle aurait reçu sa visite ou bien elle-même l'aurait aperçu.

Les recherches à Tassin.

Un de nos correspondants nous envoie les renseignements complémentaires suivants :

« Ce matin à huit heures, sur l'ordre de M. le juge d'instruction, de nouvelles fouilles étaient pratiquées dans le puits de la propriété Dalmais à Tassin, en présence de M. Goy, juge de paix, et de la brigade de gendarmerie de la Demi-Lune.

« Un curage absolument complet a été fait par les soins des ouvriers de M. Bardel, qui ont encore amené au jour différents ossements et débris humain, parmi lesquels des ongles, plusieurs côtes et une dent.

« Aucune trace du fameux rasoir que Vacher prétend avoir jeté dans le puits, son forfait consommé.

« Une grande incertitude continue à régner sur l'identité du petit cheminau.

« Les jeunes gens dont nous avons cité hier les déclarations ont été très affirmatifs.

« Le jeune Achard affirme que, revenant au commencement d'août d'une promenade à bicyclette, il a rencontré Bully tout près du village de La Tour-de-Salvagny.

« Bully était en compagnie de deux ouvriers maçons et aurait déclaré à Achard qu'il venait de Tarare, où il avait travaillé pendant un certain temps *avec les maçons*.

« Même affirmation de la part du jeune Fayolle, qui précise le jour de sa rencontre avec Bully comme ayant eu lieu le 6 août, à Lyon, sur l'avenue de Saxe. La prétendue victime de Vacher lui aurait fait la même réponse qu'à

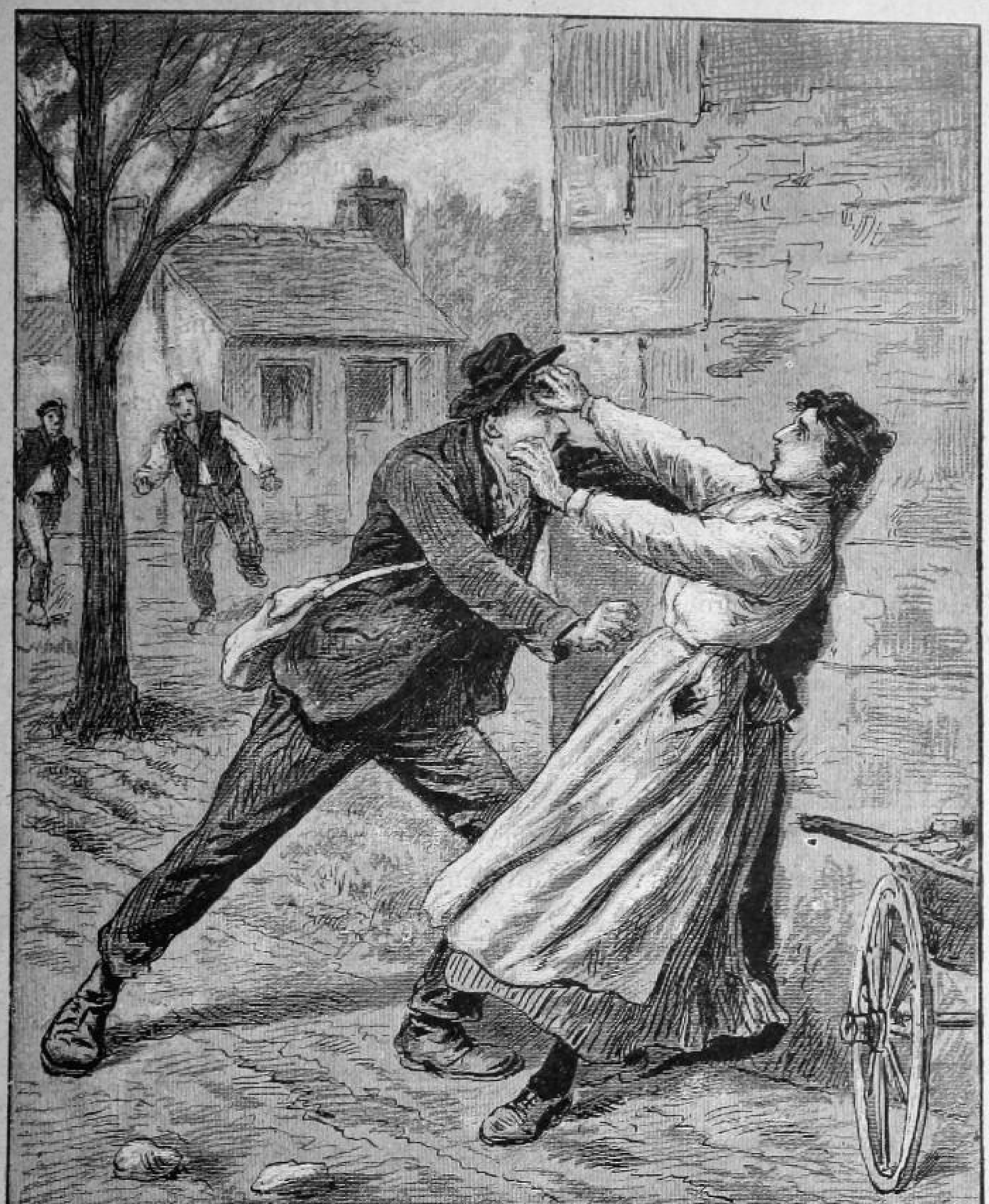

Si tu ne te tais pas, tu vas voir! (Page 866.)

Achard, ajoutant qu'il allait se diriger de nouveau du côté du Midi, où il pouvait facilement trouver du travail à la cueillette des fleurs ou des arbustes.

« D'autre part, ces jeunes gens affirment que le béret dont se coiffait Bully était plus volumineux que celui qui leur a été montré et qui a été trouvé dans le paquet de hardes caché par Vacher dans le placard de la maison Dalmais.

« Il nous paraît difficile, en outre, que Mme Larravoire puisse aussi sûrement reconnaître les effets de Bully, dans ceux qui ont été soumis à son

examen, attendu qu'elle n'a pas revu Bully depuis le mois de mars dernier et que, certainement, celui-ci avait dû changer ses vêtements et son linge par suite d'usure.

« Mme Piégay, chez qui Bully a été logé et nourri pendant une partie de l'hiver dernier, déclare qu'à son départ, en mai dernier, Bully était vêtu d'un pantalon neuf en velours marron.

« Des renseignements ont été demandés à Tarare par les soins de la gendarmerie, à l'effet de préciser et d'établir le séjour de Bully dans cette localité.

Cependant l'enquête continue.

« M. Benoist, juge d'instruction, entend de nombreux témoins de divers pays, notamment de Tassin-la-Demi-Lune.

« Mais l'affaire de Bully qui paraissait être, après les aveux de Vacher et les recherches faites, d'une extrême simplicité, s'embrouille de plus en plus.

« En effet, on arrive aujourd'hui à douter de l'authenticité du cadavre retrouvé dans le puits de la propriété Dalmais.

« Des témoins entendus, les uns affirment que l'on se trouve bien en présence de Bully, d'autres certifient le contraire.

« Qui croire ?

« Résumons donc les témoignages recueillis :

« Mmes Schebath et Larravoire, MM. Achard, Fayolle et Blanc, n'ont fourni que des indications vagues et quelque peu contradictoires.

« Il était beaucoup plus intéressant d'entendre le père et la mère du malheureux Bully.

« On leur a montré à nouveau, hier, à la Faculté, les vêtements trouvés dans le placard de Tassin. Ils ne les ont point reconnus pour avoir appartenu à leur fils.

« Ils ont d'ailleurs autre chose pour étayer leurs dires.

« M. Bully a déclaré, en effet, qu'il avait fait confectionner une paire de souliers à son fils il y a un peu plus d'un an.

« Or, les galoches dont était chaussée la jeune victime de Vacher sont beaucoup plus courtes que les souliers portés pourtant quatorze mois auparavant.

« Quant à la tête retirée du puits, elle a été photographiée de face et de profil.

« Les parents de Bully ont bien constaté que le développement extraordinaire de l'occiput correspondait à la conformation du crâne de leur enfant, mais ils doutent encore.

« De plus, François Bully était d'une taille relativement élevée et le pantalon retrouvé correspond à une taille très petite et comme longueur et aussi comme tour de ceinture.

En l'état, il est prudent d'attendre les résultats de l'enquête, et surtout le rapport du docteur Boyer qui va, à l'aide des ossements, reconstituer le corps de la victime de Vacher.

« Cependant, on reste de plus en plus convaincu que le cadavre méconnaissable devait être non pas celui de Bully, mais celui du malheureux petit Beaupied.

« L'instruction se poursuivait avec leplus grand soin et le juge chargé de l'affaire, finit par acquérir la certitude que le cadavre retiré du puits de la propriété Dalmais à Tassin n'était pas celui de Bully.

« Il semblait même que tout venait prouver que c'était bien le cadavre de Beaupied.

« M. le docteur Boyer, en effet, termina l'autopsie des restes de l'infortunée victime. Il reconstitua le squelette et découvrit que le jeune homme devait être âgé de 14 ans au plus, d'une taille maximum de 1 m. 50, mais qu'il ne croyait pas dépasser 1 m. 40, d'une constitution moyenne, plutôt faible.

« Or, Bully, d'après les renseignements, est un grand garçon de 16 ou 17 ans, fort et robuste.

« Un témoin, Mme Beaupied, habitant rue Robert, 7, à Lyon, a été entendu par M. Benoist.

« Son fils, âgé de moins de 14 ans, ayant disparu du domicile de son patron. M. Sarcey, agriculteur à Bully (Rhône), le 14 mai 1897, elle s'est rendue à l'instruction pour demander à voir les vêtements de la victime.

« M. Benoist lui a successivement montré la chemise, la blouse, le pantalon et le béret trouvés dans la maison Dalmais.

« La pauvre femme a reconnu ces effets ou du moins a dit qu'elle croyait les reconnaître, d'après la description qui lui en avait été faite, lors de la disparition, par la grand'mère de l'enfant, qui, elle, les avait vus sur son petit-fils.

« — La chemise, a-t-elle dit, est bien la sienne; sa grand'mère, pour la raccommoder au col, avait coupé un morceau du pan, c'est bien celle-là. Le pantalon et les galoches lui ont été donnés par M. Thomas, propriétaire à Sainte-Consorce. C'est bien là sa blouse bleue.

« Et elle s'est mise à pleurer.

« M. Benoist lui demanda le signalement de son enfant, quelques renseignements sur son caractère.

« Le jeune homme n'était ni grand, ni fort pour son âge, il avait l'humeur vagabonde.

« Déjà une fois il avait quitté son maître pour aller chez M. Thomas, celui qui précisément lui avait donné son pantalon.

« Il était revenu quelque temps après; puis, le 4 mai, seconde fugue, et depuis pas de nouvelles.

« Pourtant quelqu'un lui avait dit l'avoir rencontré, à l'époque des vendanges, à Vindry, près de Roanne, dans une propriété appartenant à M. Perras ; on était allé voir mais personne n'avait pu confirmer le fait.

« Voilà en substance quelle a été la déposition de Mme Beaupied.

« La pauvre femme a quitté le Palais de Justice en pleurant, avec la certitude que son fils était mort assassiné.

« Cette certitude, M. Benoist ne l'a pas encore.

« Il tient, avant de se faire une opinion, à entendre la grand'mère qui a raccommodé la chemise, le cultivateur qui a donné le pantalon. Et encore, même si ces témoins sont affirmatifs, il n'aura que des présomptions, les preuves manqueront.

« L'enfant a du céder les vêtements, les vendre ou les échanger ; en tous cas, ces présomptions seront suffisantes pour permettre de donner un nom à la victime de Tassin.

« Des citations furent envoyées aux témoins.

« Cependant, une foule nombreuse se pressait chaque jour autour de la maison où le crime avait eu lieu.

« L'un des visiteurs, M. Paul Dressy, domicilié à Lyon, rue d'Aguesseau, 17, trouva un rasoir dans la maison Dalmais.

« Cet instrument, en mauvais état, a sa lame recouverte d'une épaisse couche de rouille, sous laquelle il semble, à première vue, que l'on aperçoit quelques traces de sang.

« De plus en plus on avait également la conviction que la victime de Vacher n'était pas le jeune Bully.

« C'est ainsi qu'un pantalon ayant appartenu à ce dernier et qui était resté entre les mains de Mme Pedon, logeuse à Tassin, chez qui Bully a pris pension pendant un certain temps, a été apporté à la brigade de gendarmerie de la Demi-Lune.

« Ce vêtement, en bon état, est de beaucoup plus grand et plus large que celui retrouvé dans la maison Dalmais, et confirme nos premiers renseignements qui représentaient Bully comme étant d'une assez forte taille pour son âge.

« On imagine aisément l'affluence des visiteurs.

« La foule était telle et les visiteurs se trouvaient si peu scrupuleux que des déprédations sérieuses furent commises dans la propriété de M. Dalmais, où se trouvait le puits.

« Une quantité de gens ne se gênaient nullement pour escalader, démolir ou couper des branches de la fameuse haie de sureau qui avait fait reconnaître la maison du crime.

« Le propriétaire dut porter plainte au Parquet, si bien qu'une brigade de gendarmerie fut détachée avec mission de surveiller la maison et d'empêcher le public d'y pénétrer. »

* * *

L'enquête se poursuivait à Lyon avec activité.

Les renseignements arrivaient de toutes parts et l'on put s'apercevoir que le passage de Vacher avait été marqué de plusieurs incidents très intéressants à rappeler.

Le brigand accomplit, en effet, deux autres tentatives criminelles, dont voici les détails :

« Une femme de Saint-Fons se présenta dans le cabinet de M. Benoist, juge d'instruction, et y fit cette importante déposition.

« Cette femme s'appelle Antoinette-Augustine Marchand. Elle est âgée de vingt-huit ans, mariée, mère de quatre enfants, et habite le hameau des Clochettes. Elle exerce la profession de marchande foraine. A l'époque où se rapportent les faits qu'elle a racontés, elle était marchande d'oranges et de fruits.

« Elle fit le récit suivant :

« Le jour de Pâques 1895, vers midi, je revenais de faire ma tournée quotidienne et je rentrais chez moi en suivant le chemin de halage des bords du Rhône à la route départementale, lorsqu'en arrivant près du pont de Surville, j'aperçus allongé sur l'herbe un individu qui dormait ou feignait de dormir.

« Au bruit que fit ma carriole, il leva la tête et porta ses regards sur moi. Puis, tout d'un coup, il se leva et s'avança de mon côté.

» Je me rappelle qu'il était vêtu d'un costume gris et d'un chapeau noir mou. Son allure et surtout son air de physionomie avaient quelque chose de sinistre.

« Ses regards brillants sous ses sourcils noirs très épais, semblaient lancer des éclairs.

« C'était Vacher.

« Au portrait qu'ont publié de lui les journaux, je l'ai reconnu immédiatement.

« Seulement, à cette époque-là, il ne portait pas la barbe et n'avait que la moustache.

« En le voyant s'approcher, j'éprouvai un frisson.

« Un instant auparavant, je venais de compter mon argent et j'avais peur que cet homme n'eût entendu le bruit de mes pièces et ne cherchât à me dévaliser.

« Des histoires couraient depuis quelques jours à Saint-Fons, dans les parages avoisinant le Rhône, sur un rôdeur vivant de rapines et couchant dans les carrières ou au milieu des vorgines.

« Ce vagabond semblait surtout poursuivre les enfants dont il était devenu la terreur.

« D'après le signalement qu'on en donnait, je compris que c'était cet individu qui venait de se dresser à mes côtés.

« Je doublai le pas en poussant ma carriole et marchais trés vite sans retourner la tête. Soudain, au moment où je passais sous le pont de Surville, je me sentis saisir par derrière et si violemment que j'en lâchai ma carriole.

« Je me mis à pousser des cris perçants et, me retournant vivement, je pus mettre la main sur le visage de mon agresseur et me défendis de mon mieux à coups d'ongles.

« — Si tu ne te tais pas, tu vas voir ! me criait l'homme.

« Il avait réussi à me saisir par la gorge et, avec une rigueur inouïe, il me poussait contre la paroi du pont.

« J'avais cru tout d'abord que c'était à mon argent qu'il en voulait, mais je vis à ce moment que c'était un autre mobile qui le poussait. Il avait, en effet, relevé mes jupons et je ne pouvais plus me tromper sur le sort qui m'attendait si je faiblissais.

« Mais je rassemblai tout mon courage et ayant réussi à dégager mon cou de l'étreinte de Vacher, je cherchai à lui enfoncer mes doigts dans les yeux.

« Je puis me vanter de lui avoir mis le visage en sang.

« Mais le brigand, me maintenant toujours de sa main gauche, avait tiré un couteau ouvert de sa poche.

« Il allait m'en frapper, lorsque les habitants de la maison voisine, placée à côté du point terminus des tramways et les potiers qui demeurent un peu plus loin, accoururent attirés par mes cris.

« A leur vue, mon agresseur lâcha prise. J'en profitai pour ramasser un gros caillou que je lui lançai à la tête.

« Au comble de la rage et de la douleur, Vacher essaya de se précipiter de nouveau sur moi, mais je parvins à le tenir à distance à coups de pierres, et comme les personnes qui avaient entendu mes appels gagnaient du terrain, il détala à toutes jambes et disparut à travers champs.

« Cette lutte terrible m'avait épuisée. Il fallut que mes sauveteurs me fissent prendre un cordial pour que je puisse me remettre.

« A la suite de cette agression, je m'alitai pendant huit jours, et depuis, je suis devenue excessivement nerveuse et peureuse.

« Vacher ne s'en tint pas à cette tentative criminelle.

« Huit jours après, dans l'île Robinson, il surprenait à l'improviste une femme qui travaillait aux champs, une marchande d'herbes dont le nom ne me revient pas. Il la jetait violemment à terre, lui martelait la tête à coup de talons de bottes, et tentait de la violenter.

« Fort heureusement, la victime parvint à se dégager et, ayant pu saisir sa pioche, elle en porta un coup très violent à la tête de son agresseur et lui fit lâcher prise. C'est la cicatrice de ce coup de pioche que l'on remarque sur les portraits de Vacher. Le criminel s'enfuit couvert de sang.

« Pendant une dizaine de jours encore, Vacher continua de répandre la terreur sur les bords du Rhône. Les cultivateurs n'osaient plus sortir la nuit.

« M. Benoist enregistra ces déclarations de la femme Marchand et la pria de se tenir à la disposition de la justice pour les compléter, s'il y avait lieu.

* *

La question de savoir qui avait été tué par Vacher n'était pas encore résolue.

Etait-ce Bully, était-ce Beaupied ?

Les témoins arrivèrent enfin.

Celui sur lequel on comptait le plus, c'était la grand'mère du jeune garçon qui pouvait donner des renseignements très précis sur les vêtements qu'il portait.

Cette brave femme arrivait du village de Sarcey.

M. Benoît l'interrogea.

Elle reconnut avoir raccommodé à plusieurs reprises les vêtements de son petit-fils et notamment sa blouse et sa chemise.

On les lui montra.

— Les reconnaissez-vous ? lui demanda-t-on.

La brave femme mit ses lunettes et regarda avec la plus grande attention.

Comme elle était très émue, des larmes obscurcissaient ses yeux et l'empêchaient de bien voir.

— Remettez-vous, dit le juge, examinez tout cela à loisir. Votre déposition est très importante... Ne parlez pas à la légère et, surtout, regardez bien avant de vous prononcer.

La pauvre femme répondit :

— Oui, monsieur le juge.

Et elle tournait et retournait les vêtements.

— Eh bien? lui demanda-t-on. Les reconnaissez-vous?

— Peut-être que c'est ça, les vêtements du p'tiot, m'sieu le juge d'instruction... Ça me semble...

— Vous ne pouvez pas vous prononcer?

— Peut-être... Peut-être...

— N'y voyez-vous aucun signe distinctif.

— Il me semble que si...

— Lequel?

— Là, ce morceau de toile...

— Au col?

— Oui, m'sieu le juge.

— Vous le reconnaissez?

— Je crois le reconnaître... Il me semble bien que c'est moi qui ait cousu ce morceau là.

Et la pauvre grand-mère montrait le col consolidé avec un morceau de toile pris à une autre pièce.

— Je me souviens bien, dit-elle, qu'au mois de mai dernier, j'ai remplacé le col d'une chemise à ce pauvre petit gars.

— Alors vous vous croyez bien en présence de ses vêtements?

— Ah! monsieur le juge, je ne peux pas affirmer encore... que voulez-vous?... c'est si triste, cette affaire là, que ça me bouleverse... mais, hélas! il me semble bien que je n'ai plus d'espoir. Pourtant, je pourrai peut-être avoir une certitude...

— Et comment?

— En comparant ce morceau ajouté avec de la toile pareille.

— Vous en avez encore?

— Oui, monsieur le juge.

— Eh bien, il faut le montrer. Où se touve-t-elle?...

— Chez moi, m'sieur le juge.

— A Sarcey.

— Oui.

— Il faudra aller le chercher.

— Quand cela? Bientôt?

— De suite. Vous reviendrez demain. Vous comprenez, madame, que votre déposition a trop d'importance pour la retarder.

— Bien sûr!... Et puis, nous autres, nous voudrions tout de même être fixés et savoir si c'est bien not'pauvre enfant qu'est là!...

— C'est donc entendu?

— Oui m'sieur le juge.

— Veuillez, avant de vous retirer, examiner ces autres vêtements et voir s'ils réveillent vos souvenirs.

Eh bien, que fais-tu ? Tu es sur le trimard ? (Page 872.)

M. Benoist montra alors à la vieille femme le pantalon qu'on avait retrouvé dans le puits.

Mais elle eut beau l'examiner, elle ne le reconnut pas,

Celui que portait son petit-fils, quand il était parti, ne ressemblait en rien à celui qu'on lui montrait.

On la renvoya donc à Sarcey pour chercher le morceau de toile qui devait être comparé à la pièce de la chemise.

« M. Benoist continua ses recherches pour établir l'identité du cadavre trouvé dans le puits Dalmais.

« On lui avait dit que le jeune Claudius Beaupied, que l'on croit, jusqu'à présent du moins, être la victime, avait été vu le mois dernier à Sarcey, près de l'Arbresle. L'honorable magistrat se rendit dans cette localité et procéda lui-même à des recherches.

« Les personnes qui avaient raconté le fait s'étaient trompées; dans toute la commune de Sarcey, dans les environs mêmes, M. Benoist ne put retrouver trace du passage de Beaupied.

« De nouveau, le juge d'instruction entendit la vieille grand'mère de Beaupied et plusieurs autres personnes.

« La grand'mère crut reconnaître la blouse, la chemise; malheureusement elle n'avait plus la pièce d'étoffe sur laquelle elle avait coupé le morceau ajouté à la chemise.

« Elle croyait bien que les vêtements étaient ceux de son enfant, mais elle ne pouvait le certifier et encore moins le prouver.

« Quant aux gilets, au pantalon, aucune des personnes qui avaient donné des vêtements à Claudius Beaupied ne les a reconnus.

« Il reste à élucider un point qui pourrait peut-être fixer l'identité de la victime ou du moins y aider.

« La grand'mère a dit que l'enfant devait avoir sur lui un foulard qu'elle a minutieusement décrit.

« Or, dans le puits on a retrouvé un foulard.

« Cet objet se trouvait à la Faculté de médecine; on donna des ordres pour qu'il fût apporté au Palais de Justice et présenté à Mme Beaupied.

« Nous parlons de ces vêtements de la victime, il est bon que nous en donnions le détail.

« En voici le signalement, tel qu'il figure au dossier :

« Béret bleu sombre, très usé, couvert de sang;

« Blouse blanche à carreaux bleus en mauvais état, col rebordé avec une tresse bleue à carreaux blancs, boutons blancs en agate;

« Chemise en coton, fond blanc, à carreaux bleus; au bas une pièce blanche à rayures roses;

« Pantalon gris fer en mauvais état;

« Un gilet beige usé, un second bleu foncé en diagonale;

« Des galoches en mauvais état;

« Ces vêtements, à part les gilets, sont ceux d'un enfant de douze à treize ans, taille moyenne.

Une lettre de Bully.

A ce moment, il se produisit un petit événement comique.

Bully donna de ses nouvelles !...

Il écrivit à M. Benoist une lettre timbrée de Bruxelles, mais non affranchie.

Il disait :

« *M. Benoist, juge d'instruction au Parquet de Lyon,*

Bruxelles, 29/8/97.

« Très surpris d'apprendre mon *assassinat* par *Wacher*, je m'empresse « de vous faire savoir que je suis bien portant, mais sans le sou.

« François BULLY. »

« Cette lettre émanait-elle de Bully ou est-elle l'œuvre d'un fumiste ?

« On ne sait.

« La façon d'écrire, le lieu d'origine et la date semblent dénoter une main plus familière avec la correspondance que ne doit être celle de Bully, la signature paraît trop nette, trop bien tracée pour avoir été écrite par ce jeune homme.

« Néanmoins on a conservé ce document.

« Mais que la lettre soit ou non de Bully, cela n'est d'aucun poids dans la question, car on avait la certitude que ce jeune homme ne peut être la victime; la preuve en était scientifiquement faite.

A la recherche de Beaupied.

« M. Benoist, juge d'instruction, entendit plusieurs témoins, dont M. Goy, juge de paix du canton de Vaugneray.

« M. Goy avait été chargé par commission rogatoire de s'enquérir des faits et gestes de Beaupied, alors que ce jeune garçon était domestique à Saint-Genis les-Ollières et à Sainte-Consorce.

« L'honorable magistrat fit connaître au juge d'instruction les résultats de l'enquête qu'il avait faite lui-même, allant dans les communes, voyant et interrogeant les habitants.

« Claudius Beaupied avait été vu pour la première fois à Saint-Genis-les-Ollières le 26 décembre 1896.

« Il était resté jusqu'au 1er mars berger chez Mme Charavay, blanchisseuse.

« Cette dame dut le congédier, car il soignait mal ses moutons.

« L'enfant se rendit chez ses parents à Lyon, y séjourna quelques jours, puis revint à Saint-Genis.

« Comme il était sans emploi ni ressources, il vécut quelque temps de charité.

« Au commencement de mai, un propriétaire de Sainte-Consorce, M. Thomas, le rencontra au café Faure et lui proposa de le prendre chez lui, sous la condition que sa mère serait avertie.

« Quatre jours après, Mme Beaupied vint à Sainte-Consorce et emmena son fils.

« A la fin de mai, M. Thomas rencontra le jeune garçon.

« — Eh bien, que fais-tu, lui dit-il, tu es sur le « trimard » ?

« — Oui, répondit l'autre, mais je ne suis pas seul.

« M. Thomas lui ayant désigné une femme en disant :

« — Voilà ta mère !

« L'enfant le crut et se sauva.

« Ce jour-là, Beaupied portait un béret bleu, une blouse à carreaux bleus, un pantalon en velours, des galoches données par M. Thomas et, en sautoir une veste trop grande pour lui.

« Depuis, malgré les recherches les plus actives, Beaupied n'a pas été vu, et tout porterait à croire que c'est bien lui la victime de Vacher.

« M. Thomas ayant minutieusement décrit les galoches données à son berger, de fortes chaussures armées de gros clous, le talon de l'une est dévié, on lui envoya un mandat de comparution pour lui montrer celles de la victime.

« Sa fille, qui a blanchi le linge, devait être également entendue comme témoin. »

Mais un propriétaire de l'Arbresle, M. Nicoud, survint et déclara à l'instruction qu'il avait donné un pantalon et un gilet gris fer au jeune Beaupied.

On le mit en présence des vêtements trouvés sur le cadavre et il reconnut aussitôt ceux qu'il avait autrefois possédés.

Comme il les avait minutieusement décrits avant de les voir, le doute n'était plus possible.

Comme il ne restait que le squelette du cadavre, l'identité ne pouvait être établie que par les vêtements.

Il était donc prouvé, dès lors, que la victime de Tassin était bien le jeune Claudius Beaupied.

En réalité, qu'était ce garçon ?

C'était, comme on l'a vu par différents détails, un petit berger.

Il quittait sa famille parce qu'il avait mauvaise tête et s'en allait à droite et à gauche, disparaissant de chez lui pendant des quinzaines entières.

Rien ne pouvait le retenir.

Le malheureux enfant a été cruellement puni.

XV

CRIMES AVOUÉS ET CRIMES IMPUTÉS A VACHER.

Les crimes avoués.

Le nombre des crimes AVOUÉS par Vacher ne s'élève pas à moins de TREIZE !...
Les voici, pour nous résumer :

18 juin 1893. — Baume-les-Dames. Tentative d'assassinat sur la personne de Louise Barrant, sa fiancée. C'est à la suite de ce crime qu'il est interné à l'hospice de Dôle, puis à celui de Saint-Robert, d'où il sort le 1er avril 1894.

Mai 1894. — Eugénie Delhomme, à Beaurepaire. Horriblement découpée; la malheureuse est traînée derrière une haie et violée. Deux innocents sont arrêtés et détenus.

20 novembre 1894. — Louise Marcel, 13 ans, habitant à la Vaquière, arrondissement de Draguignan (Var), est trouvée assassinée le 20 novembre 1894, dans le bois.

Le crime a eu lieu à midi, alors que l'enfant revenait de chercher un petit chien dans un hameau voisin.

On constate au cou une vaste plaie transversale et béante; à la poitrine, une énorme blessure va d'une aisselle à l'autre et du cou à l'estomac.

Les deux seins sont coupés et détachés, le sein droit est replacé sur la plaie.

On n'a pas pu savoir s'il y a eu viol.

En quittant l'asile Saint-Robert, Vacher se dirige sur Menton pour aller voir une de ses sœurs. Il passa donc dans le Var.

Un innocent est arrêté et détenu.

12 mai 1895. — Augustine Mortureux, âgée de 17 ans, est assassinée sur le bord de la route nationale, à Etaules, près Dijon. Blessures au cou, tentative de viol. Un innocent, Grenier, est accusé et arrêté.

24 août 1895. — La veuve Morand, âgée de 65 ans, est assassinée, à 7 heures du matin, dans sa maison isolée, à Saint-Ours (Savoie). La gorge est ouverte d'une longue et large blessure.

L'assassin a violé sa victime.

Personne n'a été ni soupçonné ni arrêté.

31 août 1895. — Victor Portalier, âgé de 16 ans, berger à Benonces (Ain), est assassiné en pleins champs. Vaste plaie au cou, thorax sectionné, les parties sexuelles enlevées et le ventre ouvert. Plus de vingt personnes avaient vu l'assassin.

Personne n'a été arrêté.

27 septembre 1895. — La jeune Aline Alaise, âgée de 16 ans, demeurant avec ses parents, à Felines, est assassinée sur la route de Truinas. Le cou est presque entièrement coupé ; nombreuses mutilations.

Un individu, Auguste Marseille, est arrêté, emprisonné, puis relâché; faute de preuves.

29 septembre 1895. — Pierre Massot-Pellet, âgé de 14 ans, berger à Saint-Étienne-de-Boulogne (Ardèche), est assassiné dans un sentier, près de la bergerie située en pleine montagne. Blessé au cou, mutilé comme le jeune Portalier.

Un habitant du pays, Bannier, est soupçonné, arrêté, puis relâché.

1er mars 1896. — Le Mans : tentative de viol d'une fillette de 14 ans, la jeune Derouet, dans la forêt de Pescheseul. La fillette, secourue à temps, put sortir indemne des mains de Vacher, qui s'enfuit.

10 septembre 1896. — Marie Moussier, femme Lorut, âgée de 19 ans, mariée depuis quelques mois, est assassinée à Cusset (Allier), dans un champ où elle gardait ses bœufs. La carotide est tranchée ; il y a eu viol.

Un instant le mari de la victime fut soupçonné.

1er octobre 1897. — Madeleine Rodier, âgée de 14 ans, est assassinée à la Varenne-Saint-Honorat (Haute-Loire), dans un champ situé à quatre cents mètres du village, alors qu'elle gardait du bétail. Cou coupé jusqu'à la colonne vertébrale, éventration ; les parties sexuelles sectionnées.

Juin 1897. — La Demi-Lune : assassinat d'un petit chemineau, auquel Vacher coupe le cou. Il le précipite ensuite dans un puits abandonné, où on le retrouve en octobre, sur ses indications mêmes.

18 juin 1897. — Pierre Laurent, âgé de 14 ans, berger à Courzieu-la-Giraudière, est assassiné dans d'horibles circonstances. Il y eut là encore blessures au cou, parties sexuelles mutilées, etc. Un habitant, Boiron, est soupçonné.

Les crimes que nous venons d'énumérer ont été avoués par Vacher.

Malgré les efforts du juge d'instruction, M. Fourquet, Vacher n'a pas voulu en avouer d'autres.

Cependant, tout laisse croire que Vacher a dû en commettre plusieurs autres, sans avoir voulu confesser qu'il les a commis.

Toutes les instances ont été inutiles.

Sur le crime de Coux, sur le crime de Lacaune dans le Tarn, il a été impossible de rien lui tirer.

Et cependant, tout se rencontre pour accuser Vacher.

Notons donc les crimes que toute vraisemblance peut faire attribuer au terrible tueur de bergers.

Ces crimes qui lui sont imputables sont au nombre de huit, ce qui porterait à vingt-deux, avec la tentative criminelle de Champis qui motiva l'arrestation de Vacher et que nous raconterons plus tard, le nombre des attentats commis par cet ignoble individu.

Voici les crimes imputables à Vacher.

Dans cette catégorie se placent les crimes qui, par leurs circonstances, en raison de la similitude de la façon d'opérer, peuvent être raisonnablement imputés à Vacher.

1er janvier 1887. — Chazay-d'Azergues : un homme est assassiné ; on lui a presque tranché la tête. A cette époque, Vacher passe chez son ancien patron M. Declérieux, de Saint-Genis-Laval, et lui dit qu'il vient de ces côtés. On n'a jamais découvert l'auteur de ce crime.

1er juillet 1888. — La jeune Clémentine Grangeon est trouvée assassinée, portant au cou une large et profonde blessure. La gorge et la carotide sont tranchées ; il y a eu viol.

28 septembre 1890. — Un dimanche, jour de la vogue du pays, à Varacleux (Isère), dans la soirée, la jeune Buisson, âgée de 9 ans, est assassinée dans des conditions particulièrement odieuses. Elle a eu le cou tranché ; il y a eu viol.

Un individu de la commune est soupçonné, mais n'est pas arrêté.

15 octobre 1893. — Nîmes : assassinat et viol d'une jeune enfant de 8 ans. Les mutilations sont identiques à celles relevées sur les autres victimes de Vacher ; la perpétration du crime concorde avec le passage de Vacher, se rendant à Toulouse et sur les frontières d'Espagne.

24 août 1896. — Reims : une jeune fille de 14 ans est assassinée près de Reims. La tête est écrasée à coups de talon de soulier. Le viol a suivi l'assassinat.

5 avril 1897. — La Varenne-en-Argonne : la jeune Thérèse Ply, âgée de 19 ans, est assassinée en traversant la forêt.

Elle a eu le cou à moitié tranché. Le viol est certain et constaté. La victime s'est très vivement défendue et a dû blesser son meurtrier.

10 avril 1897. — Les Hayes : pendant la nuit, la veuve Hemain, âgée de 70 ans, est assassinée chez elle. Le cou est coupé jusqu'à la colonne vertébrale, qui est à moitié sectionnée. On croit qu'il y a eu vol ; tout a été bouleversé, mais on ne peut préciser les objets volés.

A cette époque, Vacher se trouvait dans la région.

5 juillet 1897. — Volvent : une femme est trouvée assassinée dans la montagne, à Volvent, près de Dié (Drôme). La malheureuse a été éventrée, mutilée et violée.

Comme on le voit, ces huit crimes, bien que Vacher les nie énergiquement, peuvent très raisonnablement lui être imputés. Aux époques où ils ont été commis, il a été vu dans les parages de ces localités.

A côté de ceux-ci, il y a d'autres crimes qui sont restés impunis et qu'on a mis sur le compte de Vacher dans le trouble de la première heure.

En effet, quand on sut qu'un brigand capable de vingt abominables forfaits se trouvait enfin entre les mains de la justice, on envoya au parquet de Belley des renseignements très exacts sur les crimes commis dans les différentes régions de France.

C'est ainsi que tous les parquets envoyèrent des détails circonstanciés à M. Fourquet, juge à Belley.

Il est bon de relever ces crimes dont Vacher a pu être accusé dans certaines contrées.

Vacher reprend sa course à travers bois. (Page 884.)

Ces crimes-là ont peut-être été commis par lui, mais on n'en a pas de preuves.

Les parquets avisés par M. Fourquet avaient, en effet, adressé au parquet de Belley tous les dossiers des crimes demeurés impunis, sans s'inquiéter s'ils pouvaient concerner Vacher.

Or, Vacher, arrivé au régiment le 16 novembre 1890, l'a quitté à la fin de juillet 1893.

Donc, tous les crimes qui se placent dans ce laps de temps ne peuvent être

mis à sa charge, car, si ses dires sont vrais, il n'aurait obtenu pendant son congé qu'une permission de huit jours, en avril 1891.

Même observation pour les crimes commis le 7 juillet 1893, date de son entrée à l'hospice de Dôle, jusqu'au 25 août suivant, date de son évasion.

Les crimes imputés à Vacher sans présomptions suffisantes et pendant qu'il était en liberté et courait sur les grands chemins, sont au nombre de dix-sept, pour le moment du moins.

En voici la liste par ordre chronologique:

26 août 1888. — Dans un bois situé sur la commune de Joux (Rhône), on découvre le cadavre d'une femme paraissant âgée de 25 ans. La tête est séparée du tronc et a été portée dans une touffe de bruyère à quatre cents mètres du lieu où se trouvait le cadavre.

24 décembre 1889. — Le jour de Noël, le cadavre d'un individu est trouvé assassiné à Castelsarrazin; l'identité de la victime n'a pu être reconnue. La tête, les jambes et les bras avaient été détachés du corps et transportés à cent mètres de là. Auprès de ces débris se trouvait le sac qui avait servi à les transporter.

23 octobre 1894. — Sennely (Loiret), une femme de 70 ans, nommée Evenne, est horriblement égorgée. Le vol a été le mobile du crime. On ne relève aucun des détails qui caractérisent les crimes de Vacher.

17 février 1895. — Un nommé Cornaux, dit Jobey, âgé de 70 ans, est étranglé à Autun.

Le vol est le mobile du crime.

7 septembre 1895. — Francine Rouveray, dite Belle Lurette, de la commune de Montmort, est trouvée assassinée, la tête détachée du tronc, d'un violent coup de couteau. Une tentative de viol avait eu lieu.

1896. — Saint-Didier-de-Rochefort: le parquet de Montbrison informe qu'un crime a été commis sur un homme en 1896. Il ne dit point dans quelles circonstances. L'auteur est demeuré inconnu.

1896. — Le parquet de Mortagne signale de son côté un crime commis en 1896; auteur inconnu; pas de renseignements.

19 mars 1896. — Sur le territoire de la commune de Faverges, entre La Tour-du-Pin et Corbelin, un nommé Pacalin est assassiné dans son domicile. Un revolver a été reconnu par M. Lacouture, armurier à Lyon, qui l'avait vendu à inconnu.

Avril 1896. — A Four, arrondissement de La Tour-du-Pin, la femme Martelot, veuve Baconnier, âgée de 64 ans, est trouvée inanimée.

La victime avait le crâne écrasé; on suppose qu'elle a été tuée avec une pierre.

26 septembre 1896. — La veuve Charley, une vieille femme du hameau de Chessy-en-Morvan, est assassinée; le cou a été très fortement serré par la main gauche du meurtrier, pendant que de la main droite il lui portait un coup violent au crâne avec un instrument contondant.

28 novembre 1896. — La femme d'un notaire, Mme Montfort, est étranglée avec un foulard dans une lande des Côtes-du-Nord, près Guingamp. Un mouchoir a servi à lui bâillonner la bouche.

3 février 1897. — Elisabeth Laborel, âgée de 35 ans, est assassinée à Rochegude, arrondissement de Montélimar (Drôme). Blessures profondes au cou. Vol de 600 fr.

18 mars 1897. — Belfort. Assassinat d'une jeune fille dans des conditions identiques que pour les crimes avoués par Vacher.

7 avril 1897. — A Garches (Seine-et-Oise). Une jeune fille est assaillie par un individu inconnu qui tente de la tuer avec son couteau. La fillette réussit à s'échapper.

1er mai 1897. — A Saint-Mihiel-Wrecourt, assassinat et viol d'une fillette de 14 ans. Comme dans les autres crimes, la gorge et la carotide sont tranchées. On ne relève cependant pas de mutilations.

24 mai 1897. — A Grosville-la-Vieille, près de Louviers, un homme nommé Henri Lefevre, cultivateur, est tué. L'artère carotide est tranchée d'un seul coup de couteau.

La victime est dépouillée de ses vêtements et laissée sur place.

16 juin 1897. — Amélie Debruille, ménagère à Raimbaucourt, arrondissement de Douai (Nord), est étranglée : fracture du crâne, coups violents ; il y a eu tentative de viol.

24 juillet 1897. — La veuve Laville, âgée de 61 ans, habitant le hameau de Crouzet, commune de Coux, est assassinée avec un caillou. La gorge a été ensuite coupée. Le vol est incontestablement le mobile du crime.

Crimes n'ayant pu être commis par Vacher.

Il est enfin, parmi les nombreux crimes dont les dossiers sont parvenus à M. le juge d'instruction de Belley, certains qui, matériellement, ne sauraient être appliqués à Vacher. Ce sont ceux qui ont été commis pendant le temps qu'il se trouvait au régiment ou dans les asiles d'aliénés de Dôle et de Saint-Robert.

Nous en citerons huit :

9 décembre 1890. — Auxerre : un sieur Macle est assassiné; le frère de la victime, qui a protesté de son innocence, est condamné aux travaux forcés; Vacher se trouvait au régiment, à Besançon, depuis le 16 novembre.

26 octobre 1891. — Dans la Drôme, à Autichamp, une vieille femme est assassinée. Vacher était au régiment.

14 septembre 1892. — Loriol : la jeune Julia Serre, âgée de 12 ans, demeurant avec ses parents au coteau de Loriol, disparaît et ne peut être retrouvée. Les parents sont soupçonnés, arrêtés, puis relâchés. Vacher était au régiment.

2 octobre 1892. — Un colporteur inconnu est assassiné sur le territoire de la commune de la Cornelle, près d'Autun (Saône-et-Loire.) Vacher était au régiment.

10 juin 1893. — Condom : assassinat et viol d'une petite fille de sept ans pendant qu'elle se rendait à l'école, au village de Romieu. Vacher n'a quitté le régiment qu'à la fin de juin 1893.

24 février 1894. — Baptiste-Joseph Piraud, de Tencin, est tué d'un coup de feu. Le cou est scié après. Le vol a été le mobile du crime.

Vacher est interné à l'asile Saint-Robert.

3 avril 1894. — Rive-de-Gier : on signale un crime commis avec les particularités relevées dans ceux imputés à Vacher.

Ce dernier était sorti de l'asile Saint-Robert et, à moins qu'il n'ait pris le chemin de fer pour aller à Rive-de-Gier, on doit, dès à présent, considérer ce meurtre comme ne devant pas lui être attribué.

En somme, l'instruction ouverte par M. Fourquet portait sur un total de quarante-six dossiers criminels, dont huit seulement doivent être éliminés comme nous l'avons dit.

Trente-huit ont subi un sérieux examen.

Ces chiffres donneront une idée exacte de cette colossale affaire, la plus sensationnelle que nous ayons jamais connue.

XVI

COMMENT VACHER FUT ARRÊTÉ.

Comment Vacher fut-il pris?

Comment ce bandit put-il enfin être mis entre les mains de la justice et comment est-on arrivé à l'arrêter?

C'est une très dramatique histoire.

Vacher fut arrêté au moment où il allait commettre un nouveau crime à Champis, dans l'Ardèche.

En effet, le brigand avait tenté de violer la femme Plantier.

Un de nos confrères s'est rendu à Champis.

Il a vu les époux Plantier et leur a demandé des renseignements sur cette terrible aventure.

La femme lui a raconté les détails de l'agression dont elle fut victime et à laquelle elle n'échappa que grâce à l'arrivée de son mari et de quelques paysans qui purent, non sans peine, se rendre maîtres du misérable.

Plantier avait pris rendez-vous avec le reporter et, dès les premiers mots, celui-ci le félicite d'avoir arrêté le brigand qui avait commis tant de crimes abominables.

Il s'étonna cependant qu'il ait pu vaincre Vacher à la lutte.

Plantier répond :

— Je ne sais pas s'il est bien fort ; mais, en tous cas, vous me voyez, moi, je ne suis pas très fort, et il a eu le dessous tout de même.

Plantier.

« Séraphin Plantier est âgé de 31 ans ; il est de taille moyenne, maigre et nerveux, de physionomie ouverte, qu'éclaire le franc regard des yeux vifs, un peu bridés par les extrémités des sourcils ; une légère moustache blonde, tombante, couvre la lèvre supérieure.

« L'impression qu'il nous produit, après conversation, est celle d'un bon garçon, le cœur sur la main et la tête près du bonnet.

« Devant l'appareil photographique, Plantier prend la position du soldat sans armes et ne bronche plus ; avec lui, le traditionnel « ne bougeons plus » est tout à fait inutile.

« Nous avons le portrait de notre héros ; il nous faut maintenant le cadre dans lequel s'affirma si heureusement sa tenace bravoure. En route donc pour le bois des Pelleries, situé sur la commune de Champis.

Chez Plantier.

« En passant, un peu avant d'arriver à l'auberge de Fringuet, nous dévalons la pente abrupte d'un ravin, sur laquelle est accrochée la triste masure habitée par la famille Plantier, au quartier des Baraques.

« Mme Plantier, souriante, est là, devant sa porte, avec deux de ses enfants : l'aîné, Fernand, âgé de 7 ans, et une fillette de 4 ans ; une autre fillette, âgée de 2 ans, dort paisiblement dans la maison.

« La maman est une solide gaillarde de 28 ans, blonde, aux yeux bleus ; on comprend, en la voyant, qu'elle ait pu opposer à Vacher une énergique résistance.

« Elle nous donne quelques renseignements, non sans être secouée d'un frisson d'effroi à l'évocation de la terrible scène où se joua sa vie ; puis, nous reprenons notre course.

« Nous suivons maintenant le chemin d'Alboussière, que nous quittons après un parcours de 1,500 mètres, pour nous engager à droite dans un sentier charretier desservant les propriétés.

Le lieu de l'attentat.

« Nous voici à l'orée du bois taillis des Pelleries — une « blache », en langage du pays — les pins nombreux alternent avec quelques chênes, autour desquels s'étend le taillis, tel une brousse inextricable.

« C'est là que le 4 août, à neuf heures du matin, arrivait toute la famille Plantier, qui venait ramasser des pommes de pin — les « babians » ou « coucouris. »

« Habituellement, Mme Plantier allait avec ses enfants se livrer à ce travail, son mari étant occupé de son métier de tailleur de pierres, en dernier lieu chez

M. Faugier, de Saint-Péray, où il est encore employé. Par une heureuse chance, M. Plantier chômait le 4 août.

« Aussitôt dans le bois, Plantier et sa femme se mirent à faire leur cueillette chacun de leur côté; l'aîné des enfants suivait le père, tandis que les deux autres s'amusaient à quelque distance de la mère. »

L'attentat.

« Vers 10 heures, Plantier se trouvait près du sentier, à 50 mètres environ de sa femme qui avait pénétré plus avant dans le bois, allant de clairière en clairière.

« Mme Plantier marchait courbée vers le sol semé de pommes de pin. Là, tout près, couché dans la clairière, un homme à l'aspect sinistre vient de dresser la tête et suit des yeux tous ses mouvements; près de lui, contre un pin, sont déposés un accordéon, un sac auquel est attachée une serpe à long manche et un bâton à bout ferré.

« Mme Plantier lui tourne le dos, s'empressant à son travail, sans défiance.

« Tout à coup, l'homme se relève à demi; il rampe vers la femme avec une souplesse féline, sans provoquer le moindre bruit; arrivé tout proche de la proie qu'il convoite, il bondit sur elle, la saisit au cou et la renverse.

« Le fauve Vacher croit pouvoir assouvir une fois de plus sa bestiale passion — et tout à l'heure il saignera et mutilera sa victime!...

« Mais non!...

« La victime résiste énergiquement; elle se débat avec une telle violence qu'elle échappe une seconde à l'étreinte du monstre; elle pousse des cris où passe toute son horrible épouvante.

« Et Vacher, qui ne veut reprendre la lutte qu'avec la certitude d'en avoir promptement fini, revient à l'endroit où tout à l'heure il guettait; il prend sa canne et se retourne pour bondir de nouveau sur la malheureuse femme qui, terrorisée, ne se tient debout qu'avec peine et ne peut fuir.

« Mais le cri, l'appel suprême a été entendu; le petit Fernand l'a nettement perçu et il dit à son père:

« — Ecoute! On fait du mal à la maman.

« Un autre cri!...

« Plantier s'élance; il court sans se soucier des obstacles et bientôt se trouve auprès de sa femme défaillante.

« Il interroge:

« — Qu'y a-t-il?

« — Cet homme m'a sauté dessus.

« La femme Plantier désigne Vacher debout, à deux pas, armé de son bâton.

« Plantier lance sur lui deux cailloux, puis bondit à son tour sur le misérable qu'il terrasse.

« Les deux hommes sont étroitement enlacés, souffle à souffle ; ils ne desserrent leur étreinte que pour se porter des coups de poing.

La lutte.

« Vacher pourtant se dégage, il brandit son bâton ; Plantier saute sur cette arme qu'il parvient à saisir et dont chacun veut rester le maître.

« D'un mouvement brusque et adroit, Vacher porte un coup de pointe qui atteint Plantier au-dessous de l'œil droit : deux millimètres plus haut, l'œil était crevé.

« Plantier lâche prise et Vacher profite de ce moment de répit pour s'enfuir.

« Mais Plantier s'est vite ressaisi ; il rejoint en deux bonds le misérable qu'il terrasse de nouveau.

« Et alors, Vacher de s'écrier, avec une présence d'esprit qui ne s'accorde guère avec la folie qu'il invoque aujourd'hui :

« — Laissez-moi ! Ce n'est pas moi qui ai touché votre femme, c'est mon camarade !

« Plantier répond par un coup de poing.

« L'autre siffle longuement pour faire croire à la réelle présence d'un compagnon.

« Est-ce là le fait d'un fou ?

« Pourtant, Vacher s'est encore débarrassé de son adversaire ; il reprend sa course à travers le bois, vers le ravin.

« Plantier le rejoint ; tous deux roulent dans une dépression de terrain, Plantier a maintenant sous un genou Vacher qui réussit à prendre dans une poche de sa veste des ciseaux dont il frappe Plantier au genou gauche.

« A ce moment, le petit Fernand Plantier, qui n'a pas cessé de suivre son père, jette des pierres au bandit ; les projectiles sont lancés d'une main inhabile, ils atteignent le père aussi bien que le bandit. N'est-elle pas néanmoins touchante, cette intervention du bambin de 7 ans, apportant son faible secours à son père menacé ?

« Mais une fois de plus, Vacher est libre ; il court à perdre haleine, toujours serré de près par Plantier, entre les mains duquel il tombe encore pour lui échapper bientôt.

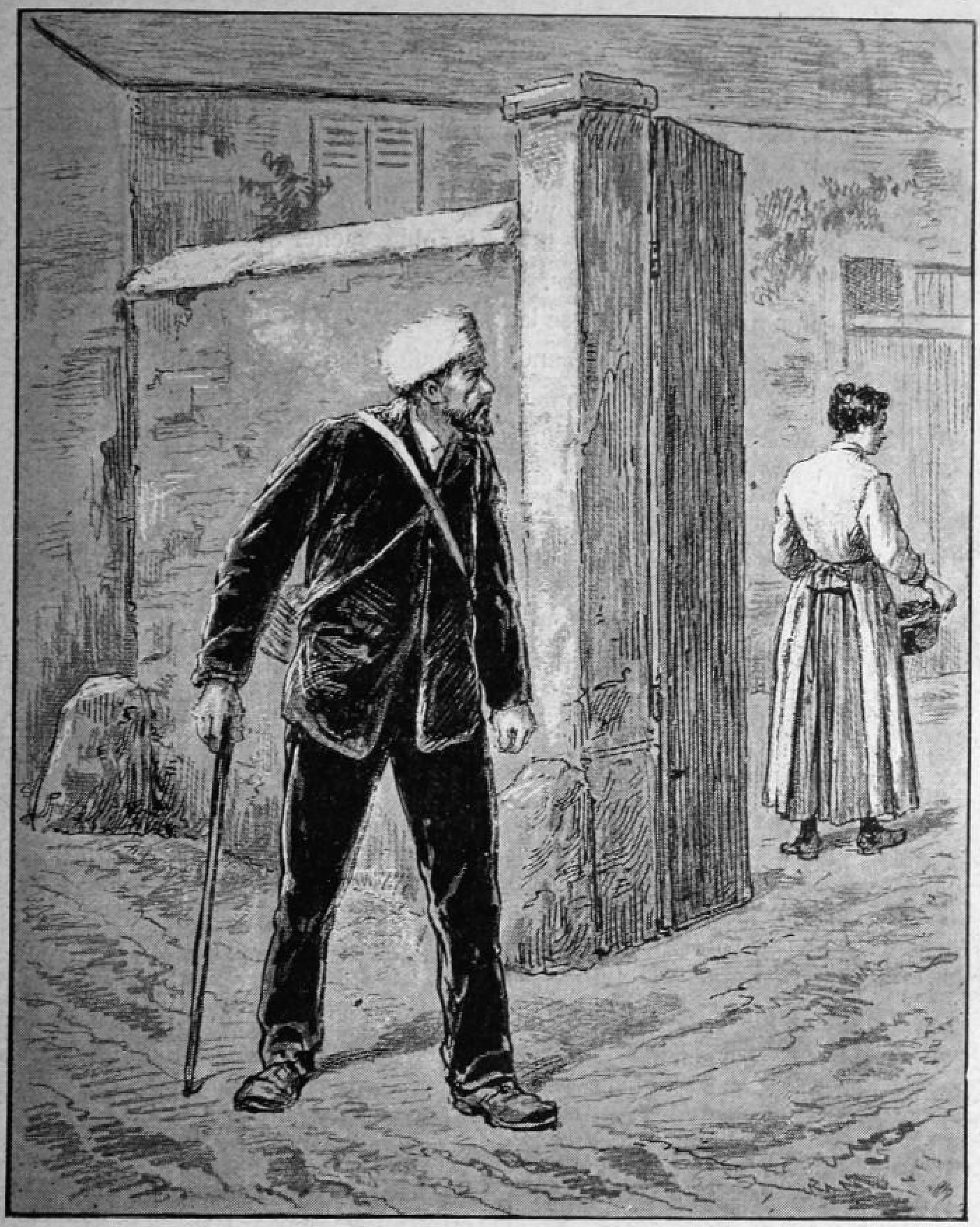

Il rôde aux abords de la ferme guettant la proie qu'il s'est assignée. (Page 887.)

« La poursuite, à travers les taillis entravant chaque pas, s'est continuée sur un parcours de 150 mètres, interrompue par trois ou quatre corps à corps.

« Aujourd'hui que Vacher est connu, cette lutte acharnée ne revêt-elle pas un caractère de grandeur tragique ?

L'arrestation.

« Tandis que la lutte se poursuivait, Plantier, sa femme et son fils avaient crié, appelé au secours.

« Et le secours vient enfin ; quatre hommes, travaillant aux champs, assez loin du théâtre de l'attentat, accourent en toute hâte et s'emparent de Vacher.

« Ce sont MM. Victor Merle, fermier au Bâtiment ; Isaac Issartel, au Bâtiment : Henri et Eugène Nodin, d'Andoulin.

« Ces excellents citoyens, comme Plantier lui-même, ont encouru les malédictions, imprécations et menaces de l'ignoble Vacher qui affirmait, en outre, son droit de violenter les femmes.

« Il va sans dire que l'on ne se laissa pas plus émouvoir par les menaces que par les invectives ; l'immonde bandit fut conduit à l'auberge Fringuet, tenue par M. Dupré Charlon, dit Chrétien, où il fut gardé à vue dans la remise en attendant l'arrivée de la gendarmerie de Saint-Péray, que Plantier, malgré ses blessures, était allé prévenir en toute hâte.

« Dans le trajet du bois des Pelleries à Fringuet, Vacher avait à plusieurs reprises tenté de s'esquiver, prétextant qu'il avait à satisfaire un besoin pressant.

« Ce pseudo-aliéné obéissait, raisonnait à ce moment, avec une parfaite lucidité et se rendait compte du résultat que pouvait entraîner son arrestation, ce qui expliquerait son ardent désir d'éviter le contact des gendarmes.

« Un heureux hasard nous a fait rencontrer, au cours de notre excursion, précisément l'un des gendarmes qui conduisirent Vacher de Fringuet à Saint-Péray.

« Celui-ci ayant fait observer à son prisonnier qu'avec l'argent qu'il avait sur lui — une quinzaine de francs — il eût pu satisfaire sa passion érotique dans une maison... spéciale, Vacher répondit :

« — On ne voulait pas de moi, alors *je tapais dans le tas*.

« Et il expliquait que de la suppuration d'une oreille, provoquée par la balle qu'il s'était logée dans la tête à la suite de son attentat contre sa fiancée, émanait une odeur insupportable qui le rendait repoussant.

« Renvoyé, à cause de cela, par toutes les personnes qui l'avaient occupé, il avait dû se résoudre à mendier et à gagner quelques sous en jouant de l'accordéon.

« Il déclarait, d'ailleurs, qu'il vivait bien et était pleinement satisfait de cette existence vagabonde.

La préparation du crime.

« D'où venait Vacher, lorsqu'il fut pris dans le bois de Pelleries ?

« Il est probable qu'après avoir commis le crime de Coux, qui lui est imputé, il se dirigea sur les Oltières, puis, par Dunières, sur Vernoux, Boffres, Albous-sière et Champis.

« Son passage nous a été signalé dans ces diverses localités et notamment à Alboussière, où il proféra des menaces contre Mme veuve Coulet, qui refusa de lui vendre un couteau.

« Arrivé à Champis, dans une campagne où les bois se rencontrent à chaque pas, Vacher se met en quête d'une victime.

« A la ferme de la Faurie, tout près du village, il aperçoit une fillette de 12 ans, Fanny Lebrat, gardant les vaches; il demande à un petit garçon de 6 ans si elle est seule; l'enfant lui répond : « Non, si vous avez besoin de quelque chose, mes frères sont là-haut. »

« Vacher s'en va plus loin, jusqu'à la ferme Gravin, chez M. Badel, à courte distance du bois des Pelleries. Là il remarque une jeune fille de 16 ans, Fanny Issartel, qui, elle aussi, garde les vaches.

« Il revient à deux reprises chez M. Badel pour y mendier.

« Mendier, c'est là le prétexte; en réalité, il surveille les allées et venues de Fanny Issartel. Trois jours durant, il rôde aux abords de la ferme, guettant la proie qu'il s'est assignée! Et lorsque Mme Plantier se présente à lui, c'est pour la jeune fille qu'il est à l'affût. »

Récompense nécessaire.

« Nous nous sommes attaché, après une enquête sérieuse, complète, faite sur les lieux où Vacher termina sa sanglante odyssée, à retracer fidèlement ce qui s'est passé dans la matinée du 4 août dernier.

« On a vu par notre récit quel fut exactement le rôle de Plantier.

« Maintenant, une question se pose : quelle récompense accordera-t-on à l'homme qui, a contribué à délivrer le pays d'une bête fauve, prélevant depuis plusieurs années un large tribut de son sang?

« Le principe d'une récompense ne saurait être discuté : on décore bien un gendarme pour l'arrestation d'un dangereux malfaiteur!

« Que l'on n'oublie pas, en tout cas, que Plantier est pauvre; qu'il gagne bien péniblement de quoi subvenir aux nécessités d'une famille de trois enfants.

« Tous les hommes de cœur approuveront l'initiative que ne saurait manquer de prendre la municipalité de Champis, en vue de solliciter du gouvernement une mesure prouvant que l'on sait encore, en France, reconnaître autrement qu'en vaines promesses les services rendus.

A l'auberge Charlon.

Vacher fut conduit à l'auberge Charlon aussitôt après son arrestation par M. Plantier.

Là, il était gardé à vue pendant que M. Plantier allait chercher la gendarmerie de Saint-Péray.

Charlon a raconté en détails les propos qu'il a recueillis de Vacher pendant qu'on le détenait.

— Il était à peu près dix heures, a-t-il dit, lorsque l'on m'a amené Vacher.

« En route, il avait essayé de brûler la polite à sseceux qui l'escortaient ; mais il n'y avait pas réussi.

« Ici, dans mon café, il voulut d'abord pénétrer dans la salle du café ; mais je ne voulus pas et je le mis dans la remise, dont nous étions cinq à garder la porte.

« J'étais loin de soupçonner le misérable à qui j'avais affaire, et, en attendant la gendarmerie, je voulus causer avec lui.

« Mais il nous tint des propos tels que j'en fus indigné.

« Ne disait-il pas qu'il avait des droits et qu'il voulait les exercer sur toutes les femmes ?...

« Vous comprenez bien, déclara Charlon, que je ne pouvais être d'accord avec lui là-dessus.

« Je protestai donc contre cette idée

« Alors il me dit :

« — Tu les as bien, toi, les droits ? Je les veux comme toi !...

« Mais je lui répondis :

« — Si tu veux avoir des droits, tu n'as qu'à faire les frais de tout le monde ; marie-toi.

« Savez-vous ce qu'il répondit, ce brigand-là ?...

« Il a répondu :

« — Non, non, j'ai autant de droits que quiconque sur toutes les femmes et je veux en user.

Comme je lui reprochais d'avoir assailli une mère de famille ayant trois enfants et nourrissant encore, il répondit d'un ton qui dénotait sa fureur :

« — La garce !... Si elle n'avait pas tant crié, l'affaire y était, je sautais dans un autre département et c'était fini là !...

Charlon continue :

— Vous dire tout ce qu'il nous a dégoisé pendant six heures, car je l'ai gardé six heures dans ma remise... c'est impossible !...

« Il nous injuriait, disait des grossièretés et des obscénités telles, que j'ai fait éloigner des femmes et des enfants qui étaient devant la porte à écouter ses raisonnements.

« Il a essayé deux fois de s'évader.

« Mais je l'en ai empêché.

« J'ai même dû le tamponner un peu et je ne m'en repens pas, je vous assure !...

« A un moment, ça a failli mal tourner.

« Il m'avait demandé à boire.

« Je vais en chercher ; j'apporte un verre et un pot bien propre, plein d'eau.

« Savez-vous ce qu'il trouve à me dire pour me remercier, ce brigand-là ?...

« Il s'écrie :

« — Porc !... tu me donnes à boire dans le pot où boivent tes chèvres.

« Moi, je lui réponds :

« — Quand ça serait, ce serait encore bien assez bon pour le bouc !...

« Je lui remplis son verre ; mais, comme en lui versant, je laissai tomber quelques gouttes sur son pied, il me jeta le verre à la figure.

« Je ripostai en lui jetant le pot à la tête.

« Alors, Vacher me lance un coup de pied dans le bas-ventre ; mais je pus heureusement parer le coup et, furieux, je lui envoyais « un tampon » qui l'a fait rouler dans l'écurie.

« Il écumait de colère.

« Il me disait qu'il me retrouverait et me ferait mon affaire à sa sortie de prison.

« Puis, de plus belle, il s'est remis à parler de ses droits sur les femmes.

« — Mais enfin, lui disais-je, tu pourrais bien ne pas prendre celles des autres !...

« Tu as de l'argent !...

« (Et c'était vrai, il avait vingt-deux francs en poche.)

« Tu as de l'argent, tu as donc les moyens de te satisfaire.

« — Non, non, répliquait-il, je me respecte plus que toi, je ne veux pas de celles dont tu parles !... Il me faut des jeunes filles, bergères ou vachères !...

La préméditation.

A cet endroit de la conversation, M. Charlon raconte un propos et un fait dont l'importance mérite d'être soulignée ; car la thèse des accès subits de Vacher en reçoit un coup sérieux.

« — Vacher, dit M. Charlon m'ayant déclaré qu'il lui fallait des bergères, je lui répète :

« — Mais pourquoi es-tu allé t'attaquer a une mère de famille qui nourrit encore ?... C'est monstrueux !...

« — Oh ! répondit Vacher, j'aurais bien préféré avoir l'autre, la jeune fille du Gravin !...

« C'est celle-là que je voulais !...

« Le Gravin, c'est une propriété placée près d'un petit bois où Vacher a été arrêté.

« Il y a là une fille de 16 à 17 ans, qui est très gentille et qui est la nièce de M. Charlon.

« C'est de celle-là que Vacher voulut parler.

« En effet, la veille et l'avant-veille, il était venu deux fois demander l'aumône au Gravin.

« Une première fois, on lui avait servi à manger et il avait bien regardé la petite.

« La seconde fois, on lui a donné un sou et il est parti.

« Mais il est évident qu'il était allé se cacher dans le bois pour guetter la jeune fille, au moment où elle mènerait paître ses troupeaux..

« C'est celle-là qu'il attendait; et comme il n'avait pas vu la figure de la femme Plantier, qui était baissée vers le sol, il s'est jeté sur elle, croyant que c'était la jeune fille.

« Certainement il guettait celle-là !...

« Il a bien dit d'ailleurs que c'est celle-là qu'il aurait voulu avoir au lieu de l'autre. »

On demande alors à M. Charlon :

— A-t-il parlé de sa folie?

— Non.

— Et de ses actes de rage?

— Pas un mot. Il n'a parlé que de ses droits et surtout de ses droits sur les femmes !...

« Pendant six heures, jusqu'au moment de l'arrivée des gendarmes, il n'a cessé de revenir là-dessus.

« Puis, à deux heures, les gendarmes l'ont emmené et je vous assure que j'ai été heureux d'en être débarrassé. »

XVII

VACHER A TOURNON.

Nous venons de raconter la tentative de viol accomplie par Vacher sur Mme Marie Héraud, femme Plantier, âgée de vingt-six ans, dans le bois de Relleri, commune de Champis.

Nos lecteurs ont pu lire le récit de M. Plantier lui-même et juger de l'audace avec laquelle le terrible tueur de bergers accomplissait ses abominables forfaits ; ils savent que Vacher fut, à la suite de cette agression, mis en état d'arrestation et emmené par les gendarmes à la prison de Tournon.

Maintenant, une autre vie commence pour Vacher.

Il n'est plus sur les grandes routes, lâché comme une bête féroce ; il est entre les mains de la justice et il lui faut s'observer, avouer ce qu'il ne peut nier, mais se garder de dire un mot sur son passé que tout le monde ignore.

Car, notons-le bien, le 4 août 1897, personne n'a l'idée de soupçonner le misérable...

Personne ne sait quel est cet homme hirsute sur qui on a mis la main...

D'où vient-il ?

On n'en sait rien...

Que fait-il ?

Il est chemineau, il est trimardeur, il va le long des grandes routes, mendiant son pain...

Piètre existence...

Mais tant d'hommes vivent ainsi, qu'on ne peut, à première vue, le supposer capable de tant de forfaits !...

Il y a quarante mille chemineaux sur le *trimard*, c'est-à-dire sur la grande route, vivant dans les champs, roulant le long des chemins, pillant, volant ou mendiant, travaillant parfois, suivant les circonstances...

Bohèmes, vagabonds sans but, sans feu ni lieu, pauvres diables ou brigands, ils s'en vont ainsi où le hasard les pousse, où leur instinct les mène...

Ils n'ont pas de femmes et pas d'enfants, ils n'ont pas de parents, pas de foyer ; ils vont le long des routes, sans savoir...

Leurs besoins sont minces : du pain, de l'eau... mieux parfois; et tous ces hommes débandés sur le pays rêvent de jours meilleurs et envient ceux qui possèdent...

Quand on parla d'anarchie, les trimardeurs dressèrent l'oreille...

Ils se demandèrent :

— L'anarchie, qu'est-ce que c'est que ça ?

Des *compagnons* complaisants le leur apprirent.

Ils firent miroiter à leurs yeux le rêve inaccessible des compagnons des villes ; ils troublèrent ces cervelles par des récits fantastiques et leur firent des contes de fées...

Quels contes ?...

Eh ! ceux qui trouvent toujours accueil chez ceux qui peinent ou qui souffrent, chez les malheureux qui travaillent dur et meurent pourtant de misère avec leurs enfants et leurs femmes, chez ceux qui ne travaillent pas ou qui ne travaillent plus et qui trouvent plus simple de prendre ce qu'ils voient et ce qu'ils désirent chez les autres...

Ils leur firent de ces contes où l'on entrevoit une lointaine félicité ; ils leur racontèrent que les champs où ils marchaient étaient leur propriété à eux, pauvres diables qui s'écorchaient les pieds aux pierres des friches et aux broussailles des forêts...

Ils leur dirent :

— Il ne faut que vouloir !... Tout cela sera à vous !... Ne vous gênez pas volez, pillez !... Vous avez droit à une part de bonheur, puisque vous vivez !... Tant pis pour celui qui possède !... Tant pis pour le paysan, tant pis pour le propriétaire !... Ces gens-là vous ont volés jadis !... Leurs terres vous appartiennent ou, si vous ne voulez pas prendre leurs terres, prenez-en les fruits, ils sont à vous !...

A eux !...

Les champs, à eux !...

A eux les vignes, les belles moissons, les maisons paisibles qu'ils voyaient si souvent se fermer sur leur passage !...

A eux le monde !...

A eux !...

C'était un rêve !...

Mais, on insistait...

On leur répétait :

— C'est à vous, c'est à vous !... Vous n'avez qu'à étendre le bras et à prendre !... Celui qui possède, ne possède ce qu'il a qu'au détriment de ceux qui n'ont rien... Prenez, c'est à vous ; ou plutôt, reprenez, exercez votre droit !...

Il lui demanda si elle ne voulait pas lui vendre une caisse. (Page 900.)

Des timides disaient parfois :

— Mais c'est voler !...

On leur répliquait :

— Pas du tout, c'est reprendre ce qui vous a été volé autrefois, à vous ou à vos ancêtres !...

— Et les gendarmes ?

— On s'en moque !...

— S'ils nous poursuivent ?

— On leur échappe!...

Et cette mauvaise semence jetée dans ces cervelles, germa et, peu à peu, prit son essor.

Les trimardeurs trouvaient parfois de vieux journaux qui traînaient sur les routes...

Ils les ramassèrent, ils les plièrent et les mirent dans leur bissac, sous la croûte de pain qu'on leur avait donnée au passage, par pitié pour leur misère...

Et quand ils se trouvaient fatigués, ils s'asseyaient au bord des routes, à l'ombre des arbres; ils tiraient du bissac le journal et la croûte de pain et ils dévoraient l'un et l'autre...

Ce qu'ils virent dans les colonnes imprimées leur plut.

Ils apprirent qu'il y avait des hommes qui s'appelaient des anarchistes et qui revendiquaient, pour de bon, leur part de jouissance, sans vouloir l'acquérir par le travail.

Ils virent que ces hommes incendiaient, tuaient, lançaient des bombes; ils lurent qu'ils parlaient très haut de leurs doctrines, et comme les journaux les exposaient, ces idées de vol et de meurtre, ils s'en pénétrèrent.

Anarchistes!...

Pourquoi ne le seraient-ils pas, eux, les trimardeurs, comme l'étaient les autres, ceux de Paris, ceux de Lyon, ceux de partout?

Ils se sentaient des idées communes avec eux!...

Ils sentaient que leurs désirs étaient les leurs et qu'ils étaient faits pour les comprendre!...

Dès lors, les trimardeurs descendirent peu à peu à l'anarchie.

Ils méprisèrent l'aumône qu'ils accueillaient jadis le cœur content, et se mirent à détester ceux qui leur faisaient cette charité d'un morceau de pain ou d'une botte de paille.

Ils se mirent à penser que le paysan charitable ne faisait que faire droit à leur pauvreté et qu'ils étaient bien bons de se contenter de ce qu'il donnait!

Alors, leurs scrupules, peu à peu, s'éteignirent.

Dans les champs, on constata des pillages inaccoutumés.

Les déprédations se multiplièrent.

On ne pouvait plus laisser sécher du linge sur les haies, sans s'exposer à en voir disparaître une partie.

Des souliers, des sabots, des vêtements, ne pouvaient plus traîner dans les cours des fermes, à l'heure de la sieste, sans qu'au réveil, quelque chose eût disparu...

On vit pire encore...

On vit des meurtres et des viols, on vit d'affreuses boucheries d'enfants; et de paisibles pays furent terrorisés par des monstres insaisissables.

La lourde gendarmerie débarquait sur les lieux du crime...

Elle ne trouvait rien...

Mais il fallait bien des coupables...

Qui accuser ?

A qui faire porter la responsabilité de toutes ces choses ?....

Alors le paysan, lui aussi, se manifesta d'une façon nouvelle...

Il fallait que quelqu'un portât la peine des crimes qui se commettaient dans les villages, et le paysan ne voulait pas croire à la méchanceté des trimardeurs.

Le plus souvent, il en avait connu ; il en avait employé ; il les connaissait, les trimardeurs de l'année précédente, les trimardeurs du passé !...

Il le disait lui-même :

— C'est des malheureux !... C'est fainéant, c'est vrai ; mais souvent ça a eu du malheur !... Ça a vilain aspect, mais ça ne ferait pas de mal à une mouche !...

Bien sûr, il avait entendu dire que les cheminaux n'étaient pas toujours de bonnes gens !...

Mais ça !... On le dit partout, personne n'en sait rien...

Est-ce qu'on n'est pas porté à se méfier des gens qu'on n'a jamais vus ?...

Aussi quand on vint dire au paysan :

— Celui qui vous a volé, c'est un trimardeur !...

Quand on lui dit, devant le cadavre sanglant de sa sœur ou de son enfant :

— Celui qui l'a tuée, c'est un trimardeur !...

Le paysan haussa les épaules.

— Un trimardeur ! Allons donc !...

Il ne pouvait pas croire ça !...

Un trimardeur !...

Est-ce qu'il ne les connaissait pas, lui !...

Est-ce qu'il n'avait pas vécu avec eux pendant des semaines et des semaines au temps des moissons ?...

Non, non !...

Ça ne prenait pas, le trimardeur !

Et quand on lui demandait, alors, à ce pauvre paysan qui ne voulait pas se rendre à la raison, quand on lui demandait avec insistance :

— Voyons ! parlez, vous ; puisque vous dites qu'un trimardeur n'a pas pu

commettre le crime!... Vous devez supposer quelque chose? Vous devez accuser quelqu'un?...

Alors le paysan se taisait.

Il remuait la tête d'un air entendu.

Il savait bien qui accuser!...

Certes!...

Le nom était sur ses lèvres!...

Mais il se gardait bien de parler à la justice!...

Ou bien, d'autres fois, il accusait carrément.

Il disait sans hésiter:

— L'assassin, c'est un tel.

— Qui ça, un tel?

Il désignait.

Et c'était tantôt un bourgeois, tantôt un valet, tantôt un pauvre amoureux qu'il faisait saisir, traîner en prison et torturer pendant des mois...

Et, de tout cela, à qui la faute?

Aux compagnons anarchistes, qui avaient jeté dans les esprits des chemineaux ces stupides idées de haine et de colère contre ceux qui possèdent.

Ils n'avaient rien, ils volaient.

Ils n'avaient pas de femmes, ils violaient.

Leurs victimes criaient, se débattaient, menaçaient; ils les tuaient sans façon...

Et voilà...

C'est ça l'anarchie du chemineau!...

C'était au moins l'anarchie de Vacher.

* * *

Vacher anarchiste!...

Jamais plus singulier mélange d'idées ne s'est rencontré dans une cervelle humaine!...

Vacher farci d'idées religieuses, Vacher dévot, Vacher ancien mariste réunissant à ce fatras les folies des compagnons, c'est une antithèse singulière.

D'ailleurs, nous examinerons autre part l'état mental de Vacher; et nous nous réservons d'étudier ce côté particulier de cet étrange individu.

* * *

Le voici donc à la prison de Tournon.

Il a commis un délit, on l'incarcère, on nomme un juge d'instruction qui se trouve être M. Garcin.

Quel est cet individu en présence duquel M. Garcin va se trouver ?

Le juge l'ignore.

Il le fait comparaître devant lui.

C'est un vagabond, un chemineau, à l'allure plutôt douce et résignée.

Il l'interroge.

Il lui demande :

— D'où venez-vous ?

Vacher répond :

— D'ici, de là. Vous comprenez, on ne sait jamais bien dans quel pays on est, quand on vit comme moi.

— Cependant vous finissez bien par connaître le nom du département dans lequel vous vous trouvez ?

— Oui, ça arrive.

— Quels départements avez-vous donc traversés ?

— La Drôme.

— Et avant cela ?

— Plusieurs départements, monsieur le juge. Tout l'est de la France, surtout le sud-est. Je voyage.

— Avez-vous déjà été condamné ?

— Non.

— Je vais me renseigner.

— J'ai bien eu une petite chose, dans le temps, mais presque rien.

— Où cela ?

— A Baugé.

— Près du Mans ?

— Oui.

— Vous aviez volé ?

Alors, Vacher se redresse :

— Je ne vole jamais, déclare-t-il.

— Je veux bien vous croire. Mais pourquoi cette condamnation ?

— Pour vagabondage. Y a pas de mal à ça, m'sieu le juge. Qu'est-ce que vous voulez, y a des pays où les gens ne comprennent pas que les pauvres diables sont forcés de vivre et de cheminer le long des routes. C'est un malheur. Alors, ils vous font prendre par les gendarmes.

— Combien de temps avez-vous passé en prison ?

— Huit jours.

— C'est peu. Mais pourquoi avez-vous tenté de violer cette malheureuse femme dans le bois de Relleri ?

— Parce que j'ai une maladie.

— Quelle maladie ?

— Je vas vous expliquer ça.

Et Vacher explique.

Il raconte que, dans le temps, un chien enragé l'a mordu et que, depuis ce moment, il ne sait plus bien ce qu'il fait.

— Ça me prend rarement, dit-il ; mais quand je vois une femme dans ces moments-là, j'ai envie de la prendre, voilà.

Et il se perd en digressions sur ce sujet.

Il cherche à s'excuser.

Il se dit anarchiste et explique pour quelle raison il estime que les femmes doivent se prêter à ses désirs.

Le juge lui répond :

— Vous avez de singulières théories.

— Dieu le veut, monsieur le juge.

Le juge haussa les épaules et le renvoya en prison.

L'affaire de Vacher était claire.

Pris en flagrant délit, il ne pouvait nier ; on régla son instruction rapidement et on le déféra aux tribunaux.

Pendant qu'il attendait de comparaître devant le tribunal correctionnel, Vacher s'ennuya.

Que faire ?

Il se décida à écrire à sa famille pour lui donner de ses nouvelles et lui expliquer les raisons pour lesquelles il se trouvait en prison.

Comme son arrestation avait fait grand bruit dans la contrée où il se trouvait, il pensait que l'aventure parviendrait aux oreilles de ses frères et sœurs, et il tint à la leur expliquer à sa façon.

Il écrivit donc.

Il écrivit même plusieurs fois.

Mais de toutes ses lettres, la plus curieuse est celle qu'il envoya, le 20 août 1897, à un de ses frères.

Dans cette lettre, il expose ses théories.

Il raconte qu'il considère les femmes comme lui appartenant de droit, comme à tous les autres hommes.

Pas de scrupules !...

Qu'importe leur âge !...

« J'ai le droit, comme toi, comme n'importe qui, écrivait-il, de prendre de force toute femme que je rencontre sur mon chemin.

« Et pourquoi pas ?...

« Rien ne doit arrêter un homme qui se respecte. Il a des droits, il doit les exercer sur n'importe laquelle, quand bien même ça ne serait qu'une petite fille de quatorze ou quinze ans. »

Et il continuait :

« Coûte que coûte, il faut que j'en goûte ; cela est fait pour tous ! Rappelez-vous que je ne relève que de Dieu seul et pas plus ; ni eux, les hommes, ni leurs armes à la main n'ont pu m'empêcher d'aller sur tous les points.

« Ni eux, ni leurs armes ne connaissent sa justice et ne sauraient jamais calmer sa main. »

Parlant ensuite, à la fin de sa lettre, de son dernier attentat et de l'intervention de Plantier, il écrit :

« La force prime tellement souvent le droit que, si je l'avais eue pour moi au moment où le mari est arrivé, c'était basta ! »

Le mot « basta » est écrit en lettres majuscules et suivi de plusieurs points d'exclamation.

Évidemment il aurait tué tout le monde.

Quel beau coquin !...

* * *

Cependant, pendant que le brigand attendait dans la prison de Tournon le moment de comparaître devant les juges du tribunal correctionnel, on prenait des renseignements sur lui.

On cherchait à savoir ce qu'il avait pu faire avant d'être arrêté dans la pinède de Relleri.

On trouvait bien peu de chose.

Il n'était pas facile, en effet, de se renseigner dans les départements voisins ;

mais dans le département même il fut assez facile de retrouver les personnes qui avaient rencontré Vacher quelques jours avant qu'il fût appréhendé par les gendarmes.

Ces renseignements furent transmis à M. Garcin par les soins de la police de Tournon.

Les voici, tels qu'ils furent communiqués au juge :

« Des personnes venues hier à Tournon, à l'occasion de l'importante foire du 3 novembre, nous ont fourni sur le monstre à face humaine qui porte le nom de Vacher, et qui devrait plutôt s'appeler Boucher, les renseignements suivants :

« Le 13 juillet dernier, vers 5 heures du soir, Vacher, qui portait d'une main un fort bâton et de l'autre un accordéon en bon état, et qui était accompagné par un chien, se présenta dans le magasin d'épicerie de M. Marius Marion.

« S'adressant à Mme Marion, qui était à son comptoir, il lui demanda si elle ne pourrait pas lui vendre une caisse pour y mettre son accordéon.

« Mme Marion, que la mauvaise figure de Vacher avait effrayée, appela son mari qui, mis au courant de la demande de Vacher, lui remit une caisse dans laquelle fut placé l'accordéon ; mais, comme la caisse n'avait pas de charnières et que le couvercle était mobile, Vacher, après avoir offert le paiement de la caisse dont Marion lui fit cadeau, demanda à ce dernier de lui indiquer un menuisier qui pourrait arranger le couvercle.

« Marius Marion lui indiqua la maison de Marius Savel, au coin de la place de la République.

« Vacher s'y rendit et Savel lui arrangea sa caisse dans laquelle il plaça son accordéon.

« De là, Vacher se rendit chez Hérillier, fermier de M. Pradier, et il demanda s'il pourrait coucher.

« Sur la réponse affirmative qui lui fut faite, il remercia et sollicita un morceau de pain. Hérillier lui dit :

« — Vous mangerez la soupe et vous pourrez coucher à la remise.

« Le lendemain, de très bonne heure, Vacher partit, porteur de sa grosse canne, de sa caisse et suivi de son chien, et il se dirigea du côté de Saint-Barthélemy-le-Pin, où il passa la journée.

« Le soir venu, il se dirigea vers la propriété de M. Henry Feugier où l'autorisation de coucher lui fut accordée.

« Comme la veille, d'aussi bonne heure, Vacher partit pour une destination inconnue.

« Depuis ce jour, 14 juillet, on perd la trace de Vacher.

« Il a dû errer à travers les bois jusqu'au jour où il attaqua et essaya de terrasser la femme du tailleur de pierres Plantier, dans la pinède de Relleri, située à moins d'un demi-kilomètre de Champis. »

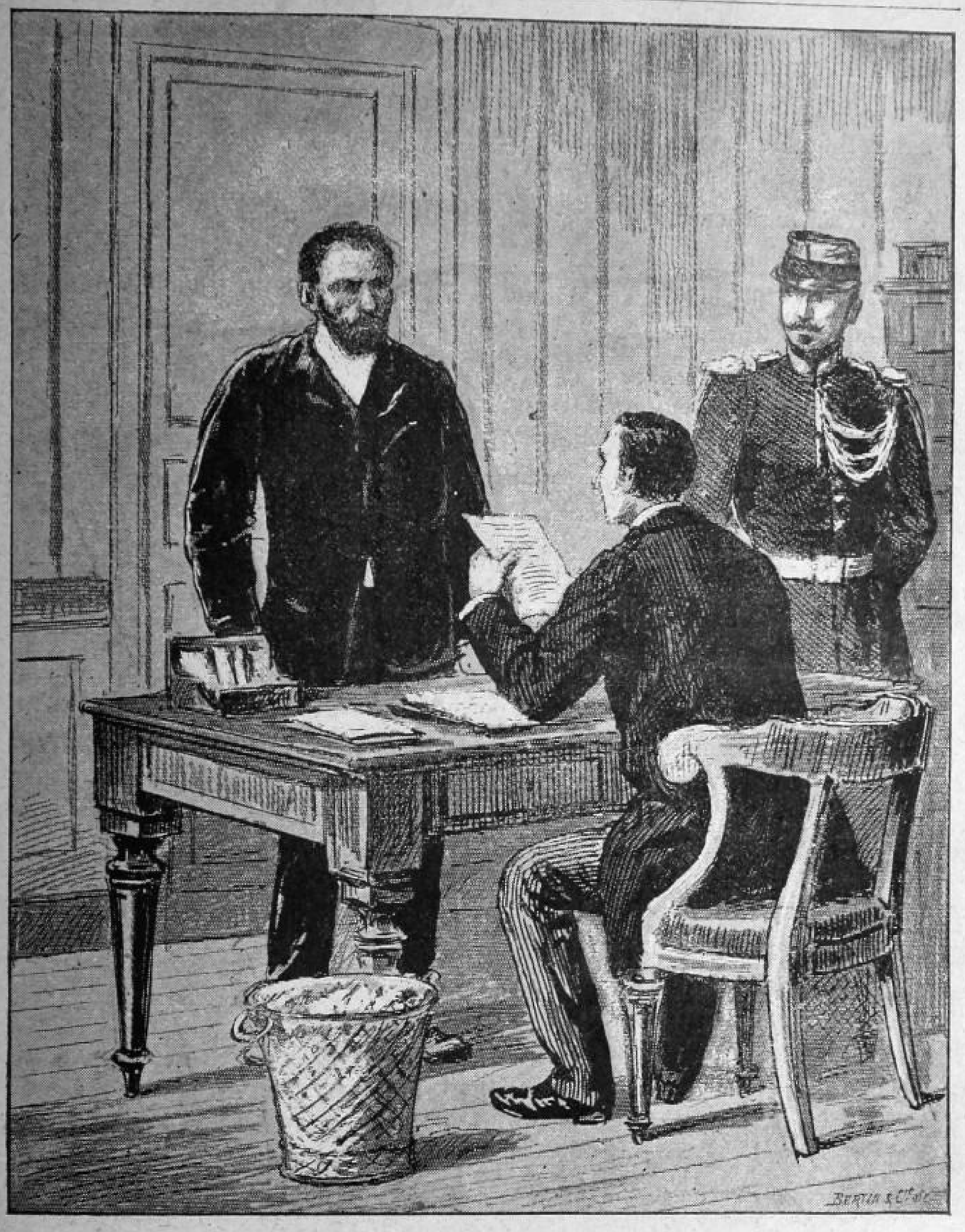

Parbleu ! murmura-t-il, c'est celui qui est là, c'est ce Vacher ! (Page 904.)

*
* *

Cependant M. Garcin était inquiet.

Cet individu qu'il avait entre les mains ne lui disait rien qui vaille, et il aurait voulu percer le secret de ses yeux tranquilles, il aurait voulu lire derrière ce front têtu, sous ces cheveux en broussailles.

Plus il l'examinait, plus il se disait :

— L'audace de ce gaillard est telle, qu'il ne doit pas en être à son coup d'essai. Il faudrait pouvoir lui arracher l'histoire de sa vie.

Il essaya.

Mais Vacher se gardait bien de répondre d'une façon nette aux questions du juge d'instruction.

Il s'en tirait toujours par des paroles vagues dont le juge n'avait que faire.

M. Garcin était soucieux.

Il le disait à ses amis :

— Cet individu m'inquiète. Il doit avoir d'autres délits sur la conscience !... Mais lesquels ?... Voilà le mystère !... Ah ! celui qui pénétrerait les secrets de ce Vacher serait un rude homme, et j'ai bien peur que cet homme-là n'existe pas !... On relâchera Vacher et l'on ne saura jamais rien ! ...

L'instruction sur le crime de Champis était close...

Que demander à Vacher, puisqu'il avouait tout, puisque tout était reconnu et qu'on l'avait pris en flagrant délit ?

Par un dernier scrupule, le juge fit de nouveau amener Vacher dans son cabinet et reprit le plus adroitement possible son interrogatoire.

Alors, cette fois comme les autres, Vacher ne se départit pas de son assurance et déclara avec sérénité que jamais il n'avait rien fait de répréhensible.

— Du reste, ajoutait-il, voyez mon livret militaire, monsieur le juge, vous y lirez que j'ai été sergent et qu'on a toujours été satisfait de mes services.

Sur ces entrefaites, un gendarme entra.

— Monsieur le juge, dit-il, voilà le courrier.

— Donnez, dit M. Garcin.

Il prit les plis que le gendarme avait déposés sur sa table et ouvrit de larges enveloppes qui contenaient des commissions rogatoires.

Il allait les replacer sur son bureau, quand l'idée lui vint qu'il y avait là peut-être des renseignements intéressants, et, sans s'occuper de la présence de Vacher, il se mit à parcourir les notes imprimées qui lui étaient adressées par les parquets de différents départements.

La plupart de ces notes n'avaient qu'un intérêt relatif.

Le juge les parcourait vivement du regard et les plaçait dans un casier spécial, au fur et à mesure qu'il les lisait : les classant suivant la nature du crime ou du délit que ses confrères des autres villes lui signalaient.

Ce triage fut assez vite fait.

Une dernière enveloppe restait.

Le juge la décacheta.

Il allait la classer avec les autres, quand il se ravisa et la reprit en murmurant:

Voilà qui est curieux !...

Cette note l'intéressait vivement.

Elle l'intéressait, d'autant plus, qu'elle portait sur un coin, en tête de la page, la remarque : *Très important.*

Cette remarque était écrite en capitales grasses.

M. Garcin lut aussitôt la note qui était ainsi conçue :

CABINET DU JUGE D'INSTRUCTION
BELLEY

Belley, le 10 juillet 1897.

TRÈS IMPORTANT

Commission rogatoire.

« Nous, Émile Fourquet, juge d'instruction de l'arrondissement de Belley,

« Vu la procédure instruite contre X..., en fuite, inculpé d'assassinat,

« Donnons commission rogatoire à notre collègue de Tournon, à l'effet de rechercher dans son arrondissement l'inculpé qui correspond au signalement suivant :

« *Agé de 30 ans environ; taille moyenne; cheveux noirs; barbe noire, inculte et rare sur les joues; moustache brune; sourcils noirs; yeux noirs, assez grands; visage osseux.*

« **Signes particuliers :** *La lèvre supérieure est relevée; elle se tord à droite et la bouche grimace lorsque cet individu parle; une cicatrice intéresse verticalement la lèvre inférieure et la lèvre supérieure à droite; tout le blanc de l'œil droit est sanguinolent et le bord de la paupière inférieure de cet œil est dépourvu de cils et légèrement rongé; le regard de cet individu impressionne désagréablement; sa coiffure, tantôt un béret, tantôt un chapeau de paille à larges bords, est rabattue sur les yeux et relevée en arrière.*

« *Ces premiers signes particuliers sont surtout à retenir.*

« *L'inculpé est maigre; ses joues sont creuses; son visage est pâle avec des plaques jaunâtres; ses traits sont tirés et il paraît souffreteux.*

« *Il a la voix assez mâle et l'élève peu en parlant; mais, lorsqu'il s'anime, elle devient aigre et il s'exprime avec quelque difficulté à cause de la difformité de sa bouche.*

« *Cet individu était, au moment du crime, chaussé de souliers à semelles en bois, portait un sac en toile paraissant renfermer du linge ou des vêtements et tenait à la main un bâton.*

« *Il demande généralement de la soupe ou du pain; achète alternativement du vin ou du lait; fréquente les fermes où il s'offre souvent comme berger et se dit originaire soit de la Bresse, soit du département de la Seine, soit du Dauphiné.*

« *Il se prétend infirme et plus âgé qu'il ne paraît; dit qu'il a quitté sa famille à la suite d'une discussion, enfin il s'exprime tantôt en français, tantôt en patois du Dauphiné, ou même du Bugey, et vagabonde en demandant l'aumône, notamment dans les villages et à l'entrée des églises, couvents et chartreuses.*

« *Il s'agit de l'individu désigné par les journaux sous le surnom de* « **Jack l'éventreur du Sud-Est.** »

« Me télégraphier en cas de découverte.

« Il y a mandat d'arrêt.

« Inutile de dresser procès-verbaux de recherches infructueuses.

« *Le Juge d'instruction,*
« ÉMILE FOURQUET.

« **Prière de faire circuler dans l'arrondissement.** »

M. Garcin lut cette note avec la plus grande attention.

Le signalement surtout l'intéressait.

Où avait-il vu un individu qui ressemblait à celui-là?...

Il leva les yeux.

— Parbleu! murmura-t-il, c'est celui qui est là! C'est ce Vacher!... Voilà qui mérite d'être approfondi!...

Allait-il continuer l'interrogatoire ou renvoyer Vacher dans sa cellule pour prendre le temps de la réflexion?

Il se résolut à le renvoyer.

Rien ne pressait, en effet.

Le juge tenait à assurer sa conviction, à l'établir sur des preuves sérieuses et il dit à Vacher :

— Je vais vous faire reconduire en prison.

— Est-ce que vous allez bientôt me relâcher, monsieur le juge? demanda Vacher d'un ton tranquille.

M. Garcin se mit à rire.

— Vous êtes donc si pressé de sortir?

— Dame !...

— Attendez le jugement, mon garçon, vous verrez bien...

— C'est que c'est pas ma faute, vous savez; c'est ma maladie qui veut ça... La femme de Plantier, je ne l'aurais certainement pas attaquée... C'est ma maladie...

— Bon, bon, nous verrons ça.

Et interpellant le gendarme :

— Ramenez Vacher en prison, dit-il.

*
* *

Aussitôt après le départ de Vacher, M. Garcin se fit apporter le dossier de l'affaire *Jack l'éventreur du Sud-Est*.

Ce dernier, assurément classé dans l'oubli par de nombreux parquets, avait été soigneusement conservé au parquet de Tournon et il était toujours sous la main des magistrats instructeurs.

La lecture du signalement donné dans ces dossiers vint confirmer les soupçons du magistrat.

Certes, il y avait bien quelques divergences dans les signalements indiqués, et l'individu enfermé dans la prison de Tournon ne répondait pas absolument au signalement donné ; mais comme les signalements n'avaient pu être faits que sur des indications vagues, sur les dires de personnes qui avaient à peine entrevu l'assassin, ces différences n'avaient qu'une importance relative.

Il fallait voir.

Au fond, M. Garcin était presque persuadé qu'il avait entre les mains le criminel si activement recherché.

Il résolut de tout tenter pour l'amener à faire des aveux.

Il manda donc Vacher le lendemain et se mit à l'interroger à nouveau.

Cet interrogatoire fut très adroit.

Mais Vacher se méfiait.

Le juge demandait :

— Vous avez beaucoup voyagé, Vacher?

Et Vacher répondait tranquillement:

— Oui, monsieur le juge.

— Quels pays avez-vous parcourus? Voyons, nous avons déjà parlé de cela ; mais vous ne m'avez jamais fait de réponse nette. Pourquoi ça?...

— Dame, parce que ça ne vous intéressait pas.

— Mais si.

— Mais non. Ça n'a pas d'importance. Je vais, je viens, je vous l'ai dit, et bien souvent j'ignore le nom des contrées que je traverse.

— Avez-vous été à Paris?

— Bien sûr !

— Et à Lyon ?

— Qui n'y est pas allé ?...

Alors le juge regarda Vacher et lui dit :

— Et à Belley ? Êtes-vous allé à Belley ?

Vacher ne se troubla pas ; mais il répondit, en fixant le magistrat :

— Pourquoi me demandez-vous ça ?...

— Je vous dis cela, comme je vous dirais autre chose...

— Dites-moi la raison?...

— Je n'ai pas de raison.

— Ah ! vous n'avez pas de raison ?... Eh bien, moi, je ne vous dirai plus rien tant que vous ne me direz pas pourquoi vous me parlez de Belley !... Quelles questions me faites-vous là !... Il y a déjà des juges qui m'ont interrogé, mais pas un d'eux ne m'en a jamais demandé autant que vous.

— Vous ne voulez plus répondre ?

— Non.

Le juge insista ; rien n'y fit.

Vacher avait la bouche close, il ne voulait plus répondre.

M. Garcin acquit alors la conviction qu'il avait eu la vue juste ; il cessa l'interrogatoire et fit reconduire le prévenu en prison.

Il télégraphia alors à M. Fourquet.

« Je crois avoir mis la main sur l'assassin que vous recherchez, lui écrivait-il. Voulez-vous m'envoyer un mandat d'amener ? »

M. Fourquet répondit aussitôt télégraphiquement.

Il priait qu'on lui conservât le détenu et qu'on le lui envoyât dès qu'on le pourrait.

***

Sur ces entrefaites, le jour du jugement arriva.

Vacher passa devant le tribunal correctionnel de Tournon pour sa tentative de viol de Champis.

Il fut condamné à trois mois et un jour de prison.

Ce dénouement fut télégraphié à M. Fourquet.

On lui demandait :

« Que faut-il faire du détenu ? Faut-il lui faire purger sa peine ou l'envoyer de suite ? »

M. Fourquet répondit :

« Envoyez de suite. »

Cependant Vacher avait fait appel de sa condamnation.

C'était à Nîmes qu'il devait être jugé en second lieu.

On n'attendit pas l'arrêt de la Cour d'appel et on expédia Vacher à Belley le 6 septembre 1897.

XVIII

TENTATIVE D'ÉVASION.

Voilà Vacher en route pour Belley.

Le voyage ne lui plaisait guère et il était très inquiet au fond, bien qu'il n'en laissât rien paraître.

Pourquoi l'envoyait-on à Belley?

Pourquoi cet autre juge d'instruction, qu'il ne connaissait pas, l'avait-il fait demander dans cette contrée qu'il avait traversée et où il redoutait, à bon droit, de se retrouver encore?

Il avait demandé à M. Garcin la raison de ce transfert et le juge lui avait répondu, simplement, qu'on avait besoin de le voir à Belley, parce qu'on le soupçonnait d'un vol commis l'année précédente.

Cela avait tranquillisé quelque peu le chemineau ; mais il s'était bien promis de tout faire pour essayer de fausser compagnie aux gendarmes qui le conduisaient de Tournon à Belley.

Donc, le 6 septembre 1897, Vacher fut dirigé sur Belley en compagnie de deux gendarmes de Tournon, M. Marquès, brigadier et M. Euzéby, gendarme.

En route, il fut calme.

Il se contenta de parler avec ses deux gardiens, leur exposant sa situation et leur expliquant qu'il était victime d'une injustice.

— Vous comprenez, leur dit-il, j'étais à Tournon, j'aurais autant aimé y rester quelque temps encore. Trois mois de prison pour ce que j'ai fait, c'est beaucoup trop, mon avocat me l'a dit. C'est pour cela que j'ai fait appel et, si

je ne suis pas à Nimes pour me faire défendre, je serai encore mal jugé et on m'en donnera trop.

Les gendarmes l'écoutaient.

Ils ne répondaient pas grand'chose à Vacher, ne le perdant pas de l'œil, car M. Garcin leur avait dit:

— Veillez bien sur lui. Je crois que c'est un dangereux malfaiteur et il est à prévoir qu'il tentera de vous échapper.

Les gendarmes faisaient donc bonne garde.

Vacher s'en apercevait bien, aussi faisait-il tous ses efforts pour paraître calme et tromper les deux hommes par sa tranquillité.

Le train roula plusieurs heures ; Vacher épiait toutes les occasions de disparaître ; mais aucune ne lui paraissait assez sûre et il s'abstenait, continuant à monologuer et à exposer ses théories sur le droit de l'individu et sur la reprise anarchiste.

Il essayait de convertir les gendarmes...

Après Givors, le train, s'approchant de Lyon, passa au-dessous d'une vaste maison entourée d'un grand jardin.

Vacher regarda par la portière.

Un des gendarmes, croyant qu'il allait essayer de fuir en ouvrant, se plaça entre la fenêtre et lui.

Vacher sourit.

— Vous avez peur que je m'en aille dit-il.

— C'est tout naturel.

— N'ayez pas peur. Moi, je suis l'ami des gendarmes ; les gendarmes sont de braves gens et je ne voudrais pas leur causer de l'ennui en leur faussant compagnie... Parce que vous seriez puni par vos chefs, parbleu ?...

— Naturellement.

— Ne craignez rien. Je ne filerai pas. Moi aussi, j'ai été soldat, je sais ce que c'est que la consigne. Si je me suis penché pour voir tout à l'heure, c'est que j'ai été élevé là, tenez, dans cette grande maison.

Et il montrait l'établissement des frères maristes de Saint-Genis-Laval.

Cependant Lyon était tout proche.

Le train ralentit sa marche et entra sur le vaste pont en fer qui traverse le Rhône et conduit les trains à la gare de Perrache.

Vacher parut intéressé.

— Voilà Lyon, dit-il, voilà le Rhône. Je connais très bien la ville. Ah ! j'y suis venu bien des fois !... Voulez-vous ouvrir le vasistas? dit-il au gendarme. Il faut que vous voyiez le coup d'œil, ça vaut la peine.

Le gendarme n'y vit aucun inconvénient ; d'autant plus que le train avait repris son allure depuis qu'il avait dépassé les signaux indiquant que la voie était libre.

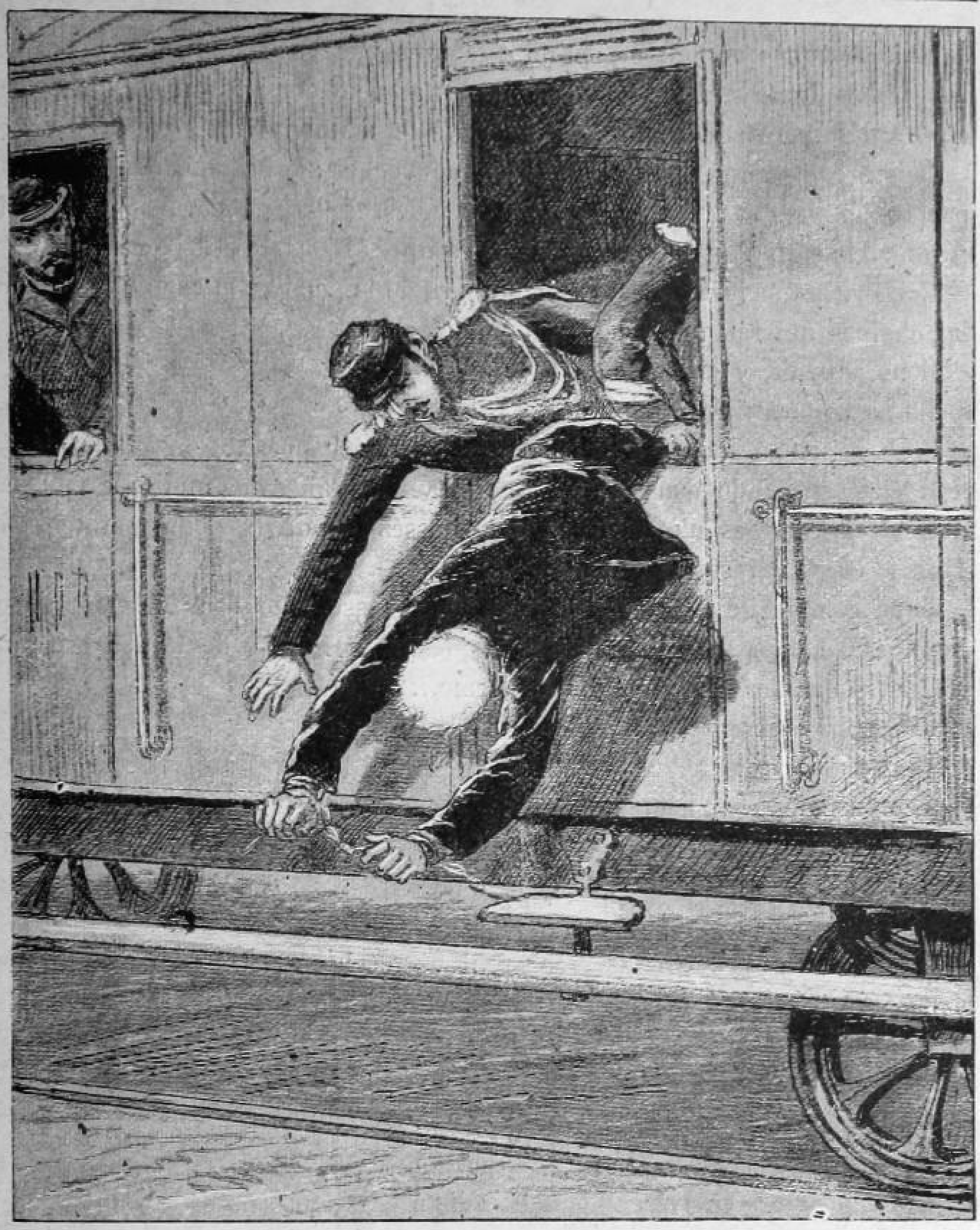

La situation était critique. (Page 910.)

Le pont était dépassé.

Tout à coup, un corps bondit devant les gendarmes et s'élança hors du wagon, *par la fenêtre!...*

Les deux hommes eurent un cri...

C'était Vacher qui filait!...

Le coquin, avec une agilité surprenante, avait réussi à passer par-dessus leurs genoux, et sans l'extraordinaire présence d'esprit du brigadier Marquès, il aurait pu réussir à tomber sur la voie et, sans doute, à prendre la fuite.

Mais Marquès veillait et, prompt autant que Vacher lui-même, il saisit les jambes du fuyard à l'instant où elles allaient disparaître, et, malgré les efforts désespérés du coquin, il réussit à le maintenir.

Qu'on comprenne bien la hardiesse de Vacher : le brigand était enchaîné par les mains, et il avait dû sauter par-dessus les gendarmes, qui occupaient chacun, l'un des coins de la voiture !...

Euzéby, le gendarme, passa le bras hors de la portière et chercha à prendre les chaînes qui retenaient les mains de Vacher...

Il ne pouvait y parvenir.

La situation était critique.

D'un instant à l'autre, Vacher pouvait leur échapper...

Il était suspendu dans le vide, et il s'y débattait avec une telle violence, que les gendarmes n'étaient que juste assez vigoureux pour maintenir en l'air ce corps qui se démenait.

Pour comble de malheur, le train allait assez vite; sur la voie, aucun homme d'équipe... Impossible à Marquès ou à Euzéby de lâcher prise un instant pour aller tirer le signal d'alarme...

Alors, ils crièrent :

— A l'aide !...

Heureusement, on entendit.

Un voyageur d'un compartiment voisin entendit ces cris. Il entendit les hurlements de Vacher et s'élança à la portière.

Le spectacle qu'il vit le stupéfia.

Mais il voyait la chaîne de Vacher, il voyait les bras des gendarmes et le bleu foncé de leurs manches ; il comprit que c'était un détenu qui voulait fuir et, sans hésitation, il tira la sonnette d'alarme.

Le train stoppa aussitôt.

On accourut.

Tous les voyageurs étaient aux portières...

Les gendarmes enlevèrent leur homme à bras-le-corps et le réinstallèrent dans le wagon, en ayant soin de lui attacher les jambes.

Vacher roulait des yeux féroces.

Son projet avait échoué !

Que faire ?

Il était forcé d'aller à Belley.....

Il eut un geste de résignation et il pensa, sans doute, *que Dieu le voulait*, suivant son expression favorite.

Les gendarmes étaient furieux.

Vacher s'en amusait.

— Ah ! ah ! leur disait-il, vous avez bien failli me perdre !... Si j'avais réussi

à sauter sur la voie, vous pouviez me dire adieu pour toujours !... Ça n'aurait pas été la peine de me chercher à Lyon !... J'en connais trop bien les rues, et pas un détour ne m'est inconnu !...

Les gendarmes répondirent :

— Tant mieux pour nous, mon garçon ! Maintenant que nous te tenons, nous ne te lâcherons plus, sois tranquille.

— On retrouvera l'occasion !...

— Faudra voir !...

Vacher ricana.

Cependant, le train entrait en gare.

— Attention ! dit le brigadier. Euzéby, descendez le premier. Je tiens le gaillard.

Vacher fut donc descendu du wagon et les deux gendarmes, tenant chacun un bout de la chaîne qui retenait ses mains, se dirigèrent vers la sortie.

Alors Vacher fit un scandale.

Il se mit à hurler des injures contre le gouvernement et contre la société, criant « Vive l'anarchie ! » et « A bas les bourgeois ! »

Une foule s'ameuta autour de lui.

Les gendarmes lui ordonnèrent de se taire ; mais il leur répondit qu'il avait le droit de crier :

— Je peux crier, si je veux, déclara-t-il au brigadier Marquès. Et je sais bien pourquoi je le fais !... Mes amis sauront ainsi où je suis et je n'ai pas peur qu'on me garde longtemps en prison !... On m'y mettra peut-être bien ; mais mes amis m'en feront sortir.

On n'eut pas raison de lui.

Il fallut l'enfermer dans une petite salle en attendant l'heure du train qui part de Lyon pour Belley.

Le voyage s'acheva sans autre incident.

XIX

COMMENT VACHER FUT DÉCOUVERT.

Vacher est donc à Belley.

Dès le jour de son arrivée, on le met en cellule.

La prison de Belley, ainsi que nos lecteurs le savent déjà, se trouve attenante au Palais de Justice.

Le Pâlais ouvre sur une belle promenade plantée d'arbres magnifiques.

A droite du bâtiment, entre deux murs, se trouve une ruelle qui conduit à l'entrée de la prison.

Cette entrée est exactement opposée à celle du Palais de Justice.

Les cellules de la prison de Belley sont de petites pièces de quatre à cinq mètres de côté qui prennent jour sur une cour par des fenêtres assez haut placées et garnies de barreaux de fer.

Le régime de cette petite prison est plutôt le régime en commun, puisque, le plus souvent, les détenus vivent ensemble dans des salles, pendant la journée, et ne rentrent dans les cellules que le soir.

Encore ces cellules sont-elles souvent occupées par trois ou quatre individus.

Il faut des cas exceptionnels pour qu'un prévenu soit isolé.

Vacher avait été isolé par les soins de M. Fourquet, le juge d'instruction de Belley.

D'ailleurs, habitué à vivre seul, il préférait l'isolement à la compagnie des autres prisonniers.

Il l'avait dit lui-même au gardien chef qui l'interrogeait sur ce point.

Mais avant de raconter les extraordinaires circonstances qui ont présidé aux aveux de Vacher; avant de dire les moyens pris par M. Fourquet en cette mémorable occasion pour obtenir du tueur de bergers ses récits sensationnels, il est bon d'expliquer à nos lecteurs, en quelques mots, comment il se faisait que le juge d'instruction de Belley avait envoyé une commission rogatoire à tous les parquets de France et pourquoi il avait pu envoyer un signalement aussi net du sinistre éventreur.

C'est toute une histoire des plus intéressantes et qui est trop à l'éloge du jeune magistrat qu'est M. Fourquet, pour qu'on puisse la passer sous silence dans un ouvrage où l'on s'est efforcé de donner surtout des renseignements exacts.

La question se pose donc ainsi :

Comment M. Fourquet, juge d'instruction à Belley, a-t-il été mis sur la trace du Tueur de Bergers ?...

En deux mots, voici :

* * *

Le 18 juin 1897, un crime fut commis dans les environs de Lyon, à Courzieu.

Nos lecteurs n'ont qu'à se reporter en arrière pour retrouver les détails que nous avons donnés sur cette affaire.

Ce crime fit grand bruit.

Ce n'était pas le premier de ce genre qu'on avait l'occasion de remarquer et toujours l'assassin demeurait impuni.

Qui pouvait-il être?...

On soupçonna un chemineau.

On se dit :

— Un chemineau seul a pu commettre tous ces crimes ; c'est un errant, un vagabond féroce, c'est le Jack l'Eventreur de la région du Sud-Est.

On mettait bien la gendarmerie à ses trousses ; mais tout le monde sait que le rôle de la gendarmerie est d'arriver toujours trop tard.

Personne ne trouvait donc l'audacieux criminel.

Parfois, on avait vu un individu de figure bizarre aux environs du lieu où le crime avait été commis ; on l'avait vu rôder la veille ou le jour même ; puis, le crime commis, il disparaissait et le télégraphe avait beau jouer, les gendarmes galoper, on n'arrivait à aucun résultat.

Ce qui faisait croire qu'un même individu devait accomplir tous les crimes qu'on signalait de côté et d'autre, c'est que la façon de tuer était à peu près la même.

Toujours la victime était égorgée, le cou était sectionné et des blessures horribles se trouvaient à l'abdomen des victimes.

Au moment du crime de Courzieu, la Presse rappela ces circonstances très particulières et déplora l'impuissance de la justice.

Les journaux signalaient, notamment, un crime tout à fait identique qui avait été commis deux ans auparavant à Bénonces, arrondissement de Belley.

Or, à ce moment se trouvait, à Belley, un jeune juge d'instruction, M. Fourquet, qui avait été récemment nommé.

Il y avait six mois à peine qu'il était entré dans ses fonctions de magistrat instructeur et il avait déjà à son actif deux ou trois réussites qui avaient stimulé son zèle.

Nous rappellerons, plus loin, ces petites affaires de minime importance, mais point du tout négligeables, car elles montrent bien l'esprit curieux et observateur de M. Fourquet.

Donc, M. Fourquet, en lisant les journaux, s'émeut.

Un crime a été commis dans l'arrondissement de Belley, à Bénonces?...

C'est de son ressort !...

L'affaire est-elle classée?... Poursuit-on toujours les recherches?

Il faut le savoir...

M. Fourquet se rend au Parquet, il se renseigne ; il demande s'il est vrai qu'un crime a été commis à Bénonces deux ans auparavant.

— Sans doute ! lui répond-on. Un beau crime !... Il y a quarante personnes au moins qui ont témoigné. Toutes ont vu l'assassin ou lui ont parlé...

— Et on ne l'a pas arrêté ?

— Non.

— Je vais étudier le dossier, répond M. Fourquet.

— Libre à vous, répondit-on au jeune magistrat. Mais vous aurez bien du mal et vous n'arriverez à rien.

— Qui sait ?

On laissa faire M. Fourquet.

Chacun pensait :

— Si cela l'amuse, il faut le laisser faire. Il est jeune, il est nouveau dans la carrière. Le zèle lui passera avant qu'il nous reprenne !...

Et on ne s'occupa plus de Bénonces.

Cependant M. Fourquet était allé aux archives du greffe et il avait exhumé le dossier du crime.

Une sainte poussière le recouvrait.

M. Fourquet l'épousseta et se mit à l'étudier.

Quand il en eut achevé la lecture, il se dit :

— Je retrouverai le coupable !... Il est impossible qu'on ne puisse l'arrêter, avec les renseignements si nets, si précis qui sont consignés dans ce dossier !...

Et voilà le juge en recherches !...

Il étudie l'affaire avec un intérêt toujours croissant, il se passionne, il se met en tête d'aboutir...

Il a même à ce point le pressentiment du succès, qu'il affirme deux mois d'avance, à plusieurs des membres du barreau de Belley, la certitude qu'il a de retrouver le coupable.

C'est sa manie, il ne pense qu'à cela, il veut mettre la main sur son homme, il le veut...

Il écrit à tous ceux qui peuvent le renseigner.

Au dossier de Bénonces, il a trouvé la lettre circulaire de M. Fonfrède, procureur de la République à Dijon.

On se souvient de cette lettre lancée dans toutes les directions au moment du crime du bois du Chêne.

C'est elle que M. Fourquet retrouve.

Il la lit, il l'étudie.

— Ça ressemble à mon bonhomme, pense-t-il.

Et il écrit à M. Fonfrède pour lui demander des renseignements, puisque M. Fonfrède demandait à tous les Parquets de France de lui signaler à Dijon tous les crimes qui avaient quelque analogie avec celui du bois du Chêne.

— M. Fonfrède doit avoir des renseignements intéressants, se dit M. Fourquet.

En effet.

M. Fonfrède n'avait pas abandonné, un seul instant, l'affaire.

Elle était toujours actuelle, hélas ! à Dijon...

Par retour du courrier, il répond à M. Fourquet et il lui envoie toutes ses notes, tous les renseignements qu'il a recueillis depuis deux ans.

Il lui envoie des notes sur le crime de Varacieux, sur le crime de Draguignan, sur le crime de Saint-Etienne-de-Boulogne, sur celui de Cusset, de la Varenne-Saint-Honorat...

Et il souhaite au jeune magistrat plus de chance qu'il n'en a eu lui-même.

M. Fourquet, enchanté de ces renseignements, se fait envoyer les dossiers complets de tous ces crimes; par les Parquets compétents; il les compulse, il les étudie et il se tient ce raisonnement :

— Si la façon de tuer est la même, si les blessures sont de même nature, si elles présentent la même forme et occupent une position identique sur les cadavres des victimes, il y a beaucoup de chances pour que la même main ait opéré... Il faut m'en assurer !...

Et il s'en assure.

Mais il faut un procédé pratique.

Comment s'y prendre?...

C'est alors que le magistrat a l'idée de dresser un état comparatif des blessures faites aux victimes, dans chacun des crimes qu'il avait retenus.

Il exécute cet état sur une grande feuille de papier divisée en colonnes, chacune des colonnes étant réservée à l'un des crimes ; puis, passant de crime en crime, il fait un trait au crayon bleu chaque fois qu'il rencontre analogie entre les blessures.

Ainsi :

Section du cou, blessures au ventre, etc...

Il obtient alors une page criblée de traits bleus.

Evidemment, une même main a accompli tous ces forfaits.

Mais la preuve est insuffisante.

Il faut quelque chose de plus concluant.

M. Fourquet exécute un nouvel état comparatif; mais, cette fois, il s'occupe de savoir qui l'on a rencontré aux environs du lieu du crime, le jour où il a été commis.

Et il découvre que, chaque fois, on rencontre un individu de mine louche qui disparaît après l'assassinat...

Il disparaît si bien que personne ne le revoit plus jamais...

Mais il faut faire mieux encore; il faut accumuler les preuves, il faut se persuader absolument que tous ces forfaits sont l'œuvre d'un seul...

Troisième état comparatif.

M. Fourquet dresse un tableau qui contient les signalements des vagabonds remarqués par les témoins.

Dans des colonnes horizontales, il met le nom du village où le crime a été commis; en regard, et dans une série de colonnes verticales, il note tous les les détails des signalements, réservant une colonne spéciale aux propos que tenait le vagabond en demandant l'aumône.

Tout ce qui se ressemble dans ces colonnes, M. Fourquet le souligne encore au crayon bleu...

Et, dès lors, plus de doutes!

Sauf quelques modifications dans les vêtements, dans le port de la barbe qui est plus ou moins longue, c'est toujours le même chemineau, le sinistre chemineau qui passe là où l'on retrouve des cadavres!...

La preuve était faite!

La conviction de M. Fourquet était dès lors arrêtée.

Les crimes de Bénonces, du bois du Chêne, de Cusset, de la Varenne-Saint-Honorat, une foule d'autres, étaient l'œuvre de ce monstre.

Il ne restait plus qu'à le retrouver.

C'était le plus difficile.

Comment faire?...

M. Fourquet jugea qu'il était nécessaire, avant tout, de connaître son signalement aussi exactement que possible.

Il fallait pouvoir transmettre aux Parquets de France une note rigoureusement exacte et, pour cela, le juge était admirablement servi.

En effet, nulle part on n'avait mieux remarqué le chemineau qu'à Bénonces, au moment de l'assassinat du pauvre berger.

Il fallait donc interroger ces témoins.

Il y en avait quarante-quatre!...

M. Fourquet examine les dépositions qu'ils ont déjà faites autrefois et remarque que trente-deux témoins n'ont pas vu le chemineau de près.

Il les élimine donc.

Mais il en reste douze.

Ceux-là, il faut les faire parler encore.

Il les convoque à son cabinet, il les interroge longuement, minutieusement, et il arrive à faire cette photographie écrite, si l'on peut ainsi parler, ce merveilleux document qui devait faire sursauter M. Garcin à Tournon et qui devait faire reconnaître Vacher à première vue par le premier homme qui le voyait, avec la note de M. Fourquet entre ses mains.

Ce document fut envoyé à cent cinquante Parquets environ, M. Fourquet ayant eu soin de faire parvenir sa note surtout à ceux qui se trouvaient dans les régions fréquentées par le fantomatique assassin.

On voit que M. Fourquet n'avait pas perdu son temps.

Récapitulons.

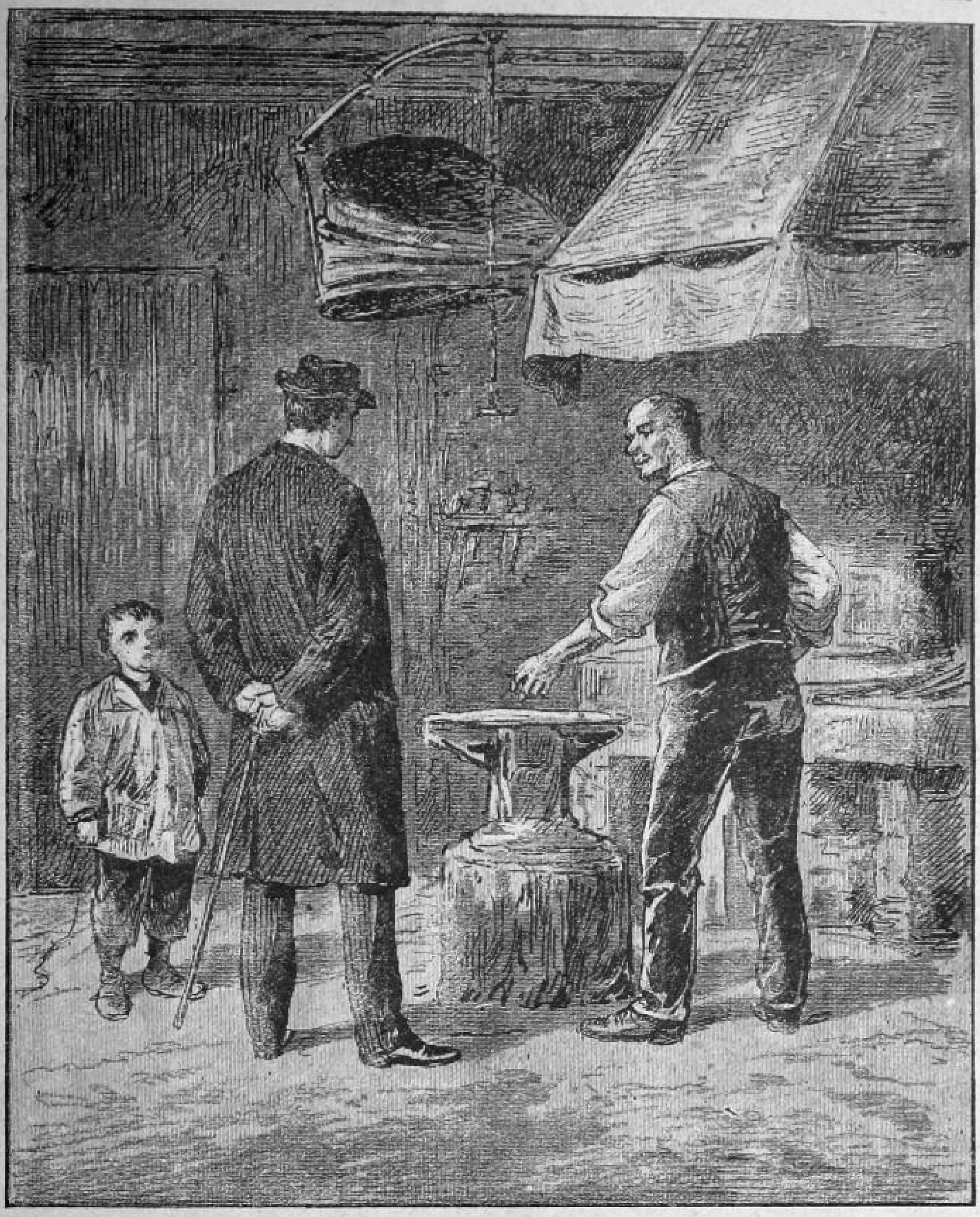

Il est fier de montrer l'unique soufflet dont il se servit et son enclume. (Page 923.)

Le 18 juin, il lit les notes des journaux relatives au crime de Courzieu et apprend le crime de Bénonces commis dans sa circonscription deux ans auparavant.

Du 18 juin au 10 juillet, il étudie les dossiers, écrit aux Parquets, reçoit les témoins de Bénonces, fixe son signalement et le 10 juillet, il l'expédie.

Le 15 juillet, on lui donne déjà des nouvelles de sa circulaire.

A cette date, le Parquet de Bourg lui signale un vagabond qui ressemble à celui qu'il décrit.

— Expédiez, dit M. Fourquet.

On expédie.

Désillusion !... Après un bref interrogatoire, le juge s'aperçoit que ce n'est pas son homme et, le surlendemain, il le fait remettre en liberté.

Le 20 juillet, autre individu signalé à Saint-Julien-en-Genevois.

Nouvelle désillusion.

Le 30 juillet, troisième vagabond, signalé à Lons-le-Saunier. Après un interrogatoire, M. Fourquet le relâche aussitôt.

Ça n'est pas ça.

Enfin, le 9 août, au moment où la commission rogatoire, qui vient de circuler dans les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Tournon, fait retour à M. Garcin, celui-ci, qui a précisément Vacher devant lui, lui trouve une telle ressemblance avec le signalement donné par M. Fourquet, qu'il se hâte de télégraphier à Belley.

Et il écrivait en même temps au juge :

« J'ai ici un vagabond que je poursuis pour *outrage public à la pudeur*. Son signalement correspond assez bien à celui de l'individu que vous recherchez. Jugez-vous à propos de le faire transférer à Belley?...

M. Fourquet se dit :

— C'est mon bonhomme !... Il a dû être arrêté avant d'avoir pu tuer sa victime !... C'est lui !...

Et, tout de suite, il prie que, en attendant de lui envoyer Vacher lui-même, on lui envoie son bagage, c'est-à-dire le sac où le chemineau mettait ce qui lui appartenait.

On le lui envoya.

« Pendant que vous l'avez, disait encore M. Fourquet, interrogez-le donc sur l'emploi de son temps depuis trois ans. »

Mais M. Garcin n'en pouvait rien tirer.

« Vacher répond à tort et à travers, répond-il à M. Fourquet. Il prétend avoir vagabondé un peu de tous côtés et dit qu'il lui est impossible de préciser les endroits qu'il a fréquentés. »

Alors M. Fourquet télégraphie :

« Expédiez. »

On lui demanda encore :

— Voulez-vous attendre qu'il ait passé devant la Cour d'appel de Nimes?...

Mais M. Fourquet, impatient, répond :

« Non, non, expédiez, expédiez. »

Et on l'expédia.

Nous avons raconté précédemment les péripéties de cette expédition au cours

de laquelle Vacher tenta de brûler la politesse aux gendarmes qui avaient mission de l'accompagner.

Enfin, le 9 septembre 1897, il était à Belley, et le sérieux examen de l'homme commença.

M. Fourquet avait reçu le bagage de Vacher.

Il l'avait examiné avec soin et, en se reportant au bagage que portaient les chemineaux signalés dans les crimes dont il avait fait le relevé, le juge d'instruction en arriva à se convaincre que les objets que contenait le sac de Vacher ressemblaient beaucoup à ceux qu'on avait remarqués à l'assassin de Cusset, dans l'Allier.

Nous avons vu la reproduction authentique du bagage de Vacher, d'après une photographie.

On y voyait les différents objets que nous allons énumérer :

En premier lieu, il y avait un grand sac de toile qui contenait tout ce qui appartenait au chemineau.

M. Fourquet en demanda la provenance à Vacher qui ne se fit pas prier pour lui répondre :

— J'ai acheté ce sac à Valence

— A quelle époque?

— En juillet 1897.

— A qui l'avez-vous acheté?

— Je l'ai acheté chez un épicier. Il me l'a vendu quelques sous. C'était très commode pour moi.

— Vous possédiez aussi une canne, comment l'aviez-vous?

— On me l'a donnée dans un bois. C'était un bûcheron qui en fabriquait par douzaines.

— Et le parapluie, d'où provient-il?

— Je ne m'en souviens plus.

— Voici votre accordéon. Y a-t-il longtemps que vous l'avez en votre possession?

— Quelques mois à peine.

— Vous l'avez acheté?

— Oui. A Valence. Je l'ai payé une vingtaine de francs. C'est grâce à lui que je peux vivre.

— Je découvre un tricot de femme dans votre bagage. Pourquoi cela?... Qu'en faisiez-vous?

— Je n'en faisais rien...

— Vous l'avez acheté?

— Non, je l'ai trouvé

— Où cela ?

— Il y a peu de temps... entre Lyon et Belley...

— Et cette chemise de flanelle, d'où provient-elle ?

— Je l'ai trouvée... je ne sais où.

— Voilà une grande gamelle en fer battu. Où vous l'êtes-vous procurée ?... Il y a longtemps que vous devez l'avoir, car elle est toute bossuée et elle est certainement vieille.

— Oh ! je ne l'ai pas achetée !...

— Vous l'avez volée ?

— Non. Je ne vole jamais ! s'écria Vacher avec indignation.

— Cependant...

— Je l'ai prise... reprit le chemineau, je l'ai prise ; mais je ne l'ai volée à personne. Je l'ai prise devant la niche d'un chien qui en avait deux. Comme ça pouvait me servir mieux qu'à lui, j'en ai profité.

Le juge sourit.

Il poursuivit son interrogatoire :

— D'où provient la serpe ?

— Je l'ai trouvée...

Le juge regarda la lame.

Une marque de fabrique s'y voyait.

— Tiens, dit M. Fourquet, cette serpe provient d'un fabricant de Dardilly. C'est près de Lyon, cela ?

— Oui, monsieur le juge.

— C'est par là que vous avez trouvé cet outil ?

— Oui, je l'ai trouvé en passant par Courzieu.

— Ah ! ah !...

— Mais pourquoi me demandez-vous tout cela ?

— C'est pour savoir. Mon devoir est de vous interroger ; mais cela n'a aucune importance.

— Vraiment ?

— Mais bien sûr... Dites-moi, Vacher, et cette sacoche, d'où sort-elle ?

— Ma foi, je l'ai prise.

— Comme la gamelle, devant un chien ?

— Oh ! non. Je l'ai trouvée.

— Il n'y avait rien dedans ?

— Non, c'est pour cela que je l'ai prise.

— Que faisiez-vous de cette caisse en bois peint ?

— C'était pour mettre mon accordéon, quand je le plaçais dans mon sac. De cette façon, les outils ne l'abîmaient pas.

— L'avez-vous prise quelque part aussi ?

— Oh ! non, je l'ai fait faire, moi-même... à Champis, près de Tournon.

— Il y a longtemps que vous avez ce chapeau en feutre gris?

— Non. Je l'ai trouvé sur une route.

— Où cela?

— Je ne m'en souviens plus.

— Et le chapeau de paille?

— Trouvé aussi sur une route.

— Vos guêtres de cuir et vos gros souliers, d'où viennent-ils?

— Je les ai achetés.

— Où?

— Je ne sais plus.

— Il y a donc longtemps que vous les avez?

— Oui.

— Je n'insiste pas. Mais je m'étonne de trouver une boîte de compas dans votre bagage?

— Pourquoi?...

— Vous ne l'avez pas achetée, certainement?

— Non, je l'ai trouvée sur une fenêtre. Elle était très sale, je l'ai nettoyée. Ça m'amusait.

— D'où vient ce rasoir?

— Je l'ai trouvé devant une maison, dans l'Ardèche.

— Je vois encore un couteau de table pointu et un petit couteau noir. D'où proviennent-ils?

— C'est comme tout... je les ai trouvés.

— Où?

— Je ne sais plus.

Il y avait encore dans le bagage de Vacher un mètre, des ciseaux, du fil et des aiguilles, des cartes de géographie et un porte-monnaie qui contenait, comme on sait, vingt-deux francs environ.

La plupart des objets qui se trouvaient dans ce bagage devaient provenir de vols.

M. Fourquet le pensa.

Il pensa aussi que c'était par prudence que Vacher ne voulait pas indiquer les endroits où il prétendait les avoir trouvés.

Il le laissa faire et n'insista pas davantage.

L'interrogatoire passa sur d'autres sujets et le juge, momentanément, n'inquiéta plus son prévenu en le questionnant sur la provenance des objets trouvés en sa possession.

* * *

Une petite parenthèse.

La serpette trouvée par Vacher portait la marque :

Ballet à Dardilly.

Dardilly est un petit village près de Lyon.

Un reporter du *Lyon Républicain* alla trouver M. Ballet pour lui demander s'il se souvenait de l'époque à laquelle il avait vendu cette serpe.

Le détail aurait pu être intéressant et amener la justice sur une piste nouvelle.

Voici les quelques lignes consacrées à cette enquête :

« C'est en effet, par l'inscription du couteau trouvé chez la baronne Délard, à Paris, que l'on découvrit, par la suite, l'assassin, qui n'était autre qu'Anastay, lequel avait acheté à Lyon le couteau dont il avait frappé la baronne, sa bienfaitrice.

« Dans l'affaire Vacher, on ignore la provenance du rasoir ; c'est un objet qui porte la marque « Lecoultre, au Sentier » — marque fort répandue.

« Cette maison fabrique spécialement le rasoir dans la vallée de Joux, canton de Vaud (Suisse) ; elle expédie ses produits dans toutes les parties du monde ; on doit supposer que Vacher l'a acheté au cours de ses pérégrinations »

A Dardilly.

« La serpette, dont la marque à feu porte : « Ballet à Dardilly, » sera peut-être plus utile à l'instruction.

« Nous avons vu hier, au hameau de Montcourrant, où il habite, M. Louis Ballet, ancien taillandier.

« Ce brave homme nous reçoit d'une façon fort aimable, au milieu de sa nombreuse famille.

« Et quelle belle famille ! Quinze enfants, dont un bambin rose et joufflu,

de cinq mois — le plus jeune — et l'aîné qui revient de faire une année de service.

« Le père, jeune encore, est très sensible au compliment que nous lui adressons.

« — Ah ! dit-il en riant, il a fallu en donner, des coups de marteau pour élever toute cette nichée !

« M. Ballet a lu déjà le *Lyon Républicain ;* il est donc fixé sur notre visite et c'est ainsi qu'il parle, dans l'atelier d'où, depuis 1859, sont sortis des milliers d'instruments de taillanderie : serpes pour vignerons, vanniers et agriculteurs.

« — Je n'ai pu vendre la serpe trouvée dans les bagages de Vacher, car, depuis quatre années au moins, j'ai abandonné en partie la fabrication.

« A cette époque, j'écoulais mes produits chez des quincailliers de Lyon ou dans les foires que je suivais régulièrement.

« A cent kilomètres à la ronde, vous trouverez des instruments portant ma marque ; l'hypothèse la plus vraisemblable est que l'assassin a dû dérober, dans une ferme, l'instrument que j'ai fabriqué — une « goye », si j'en crois la description faite par votre journal.

« Ce serait dans le domaine des choses possibles, ce genre étant spécialement utilisé par les paysans pour la coupe des herbes. »

« M. Ballet nous montre ensuite la série des instruments qu'il a fabriqués quarante années durant. Il est fier de montrer aussi l'unique soufflet dont il se servit et son enclume sur laquelle tant il frappa que les bords, jadis anguleux, sont arrondis aujourd'hui ; de même le plateau de l'enclume est usé de près d'un centimètre ! »

L'enquête ne donna donc aucun résultat ; mais il était curieux de la signaler pour indiquer la provenance des objets que Vacher avait en sa possession.

* * *

Reprenons, maintenant, le récit des rapports de M. Fourquet avec Vacher, au moment où le juge n'avait encore reçu aucun aveu du sinistre coquin qu'il interrogeait tous les jours.

Vacher faisait bonne contenance.

Il paraissait simple et bon enfant.

Le juge ne savait trop que penser sur son compte...

Peut-être même sentait-il ses soupçons s'évanouir...

Quoi qu'il en soit, il se dit :

— Essayons de le prendre autrement.

Et dès lors, il ne lui parla plus des soupçons qui pesaient sur lui.

Bien au contraire, il le rassura.

Il lui dit :

— Voyez, comme c'est curieux !... Quand on m'a donné de Tournon des renseignements sur vous, il me semblait que votre signalement était celui de l'homme qu'on soupçonnait d'avoir tué un berger à Bénonces. Je vois que je me suis trompé.

— C'est forcé que vous reconnaissiez votre erreur.

— Je la reconnais volontiers. Du reste, je me suis déjà trompé trois fois.

— Vous en avez soupçonné d'autres ?

— Oui. Mais je les ai relâchés presque aussitôt.

— Et moi, vais-je m'en aller bientôt ?

— Certainement, je vais vous faire élargir demain.

— Vous me faites bien plaisir.

— C'est tout naturel, Vacher. Vous avez eu un moment d'oubli à Champis mais j'espère que vous n'y reviendrez plus.

— Non certes ! j'ai été trop puni !...

— Vous allez reprendre votre vie errante ?

— Naturellement.

— Elle vous plaît donc tant ?

— Sans doute.

— C'est curieux. Il me semble pourtant qu'elle ne doit rien avoir de bien agréable pour vous ?

— Je n'ai jamais été si heureux, s'écria Vacher.

Et, très intéressé par la conversation, il se mit à raconter quelle volupté il éprouvait à vivre seul, à marcher dans les bois, à sentir autour de lui l'espace des campagnes paisibles et à voir se perdre au loin les longs rubans des routes.

Il parla de sa vie au printemps, de sa vie en été, de ses marches le long des prés et des champs de blés, il s'enthousiasma.

— Vous avez dû voir beaucoup de pays, dit M. Fourquet.

— Certes !...

Et Vacher, très emballé, déclara :

— J'ai vu presque toute la France. Quel admirable pays !

— Vous êtes heureux, vraiment.

— Oui, mon sort est enviable. Je n'ai l'air que d'un pauvre malheureux ; mais je vous réponds, monsieur le juge, que je ne changerais pas ma situation avec celle de bien des gens.

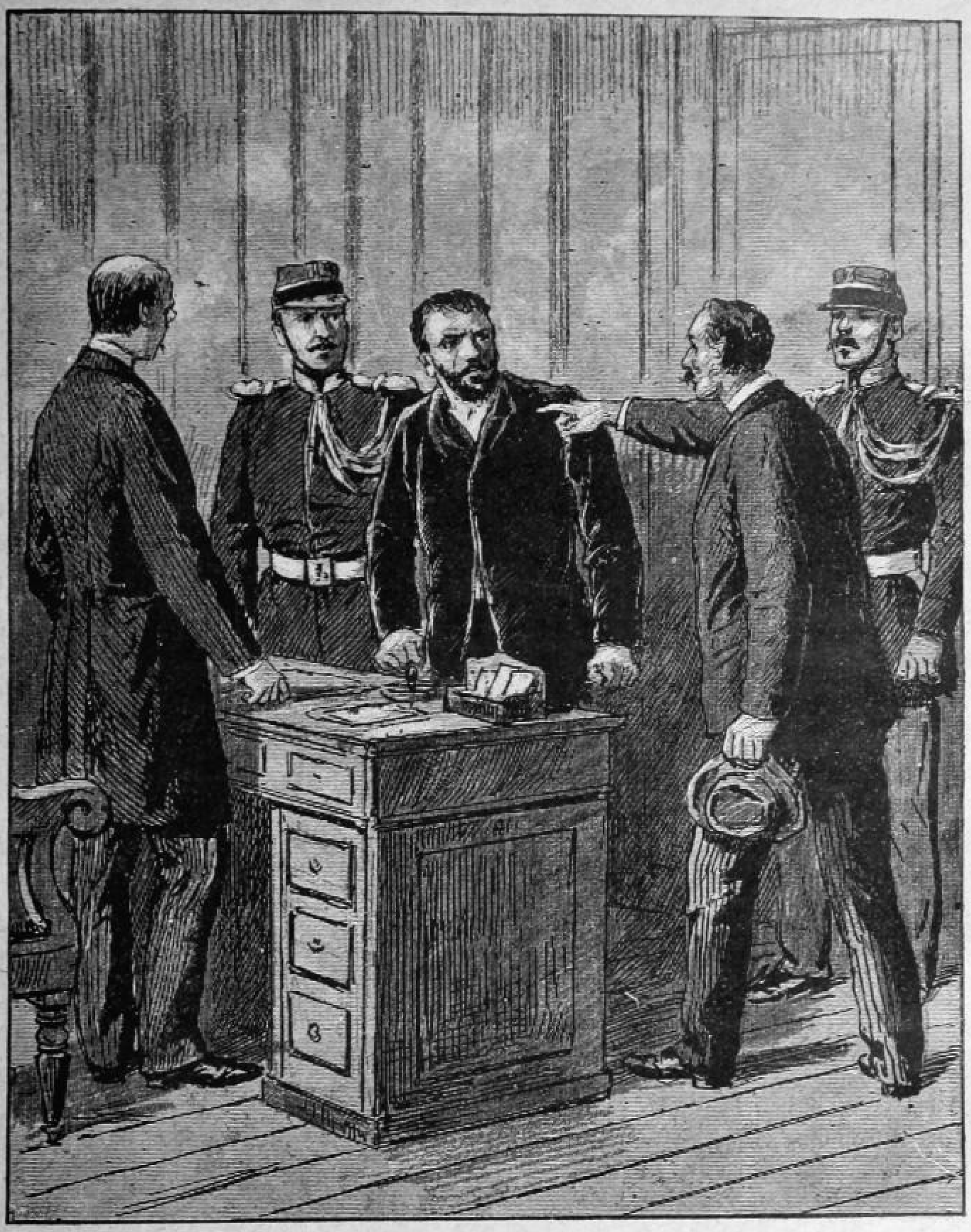

Dix témoins reconnurent Vacher : coup de théâtre! (Page 926.)

— Je le crois sans peine. Vos voyages doivent être plus attrayants que je ne me l'imaginais.

— Et puis, ce qui est merveilleux, c'est la diversité des pays !

— En effet...

— Ainsi, tenez, le Midi, c'est tout à fait différent des pays où je suis en ce moment.

— Vous connaissez le Midi ?

— Bien sûr !

— Vous y êtes allé souvent ?

— Non ; deux ou trois fois ; mais je le connais très bien. J'y suis allé, notamment, en 1894.

— Ah !

Le juge pensa :

— 1894... Il y a un crime près de Draguiguan... Laissons-le parler.

Vacher continua à parler.

Il était très lancé.

Il finit par déclarer que l'année précédente, en 1896, il avait passé en septembre et en octobre par l'Allier et la Haute-Loire.

Le juge pensa encore :

— C'est très curieux. Il y a deux crimes à cette époque-là précisément... Et son bagage ressemble à celui du cheminеau assassin de Cusset, dans l'Allier. Voyons-le venir.

Vacher raconta encore toutes sortes d'histoires plus ou moins intéressantes ; mais aucun fait saillant ne lui échappa plus.

Qu'importait ?...

La conviction de M. Fourquet était faite... Vacher était son homme ; il n'y avait pas à en douter.

Mais il fallait le faire avouer.

Le juge renvoya Vacher en cellule.

Il se hâta de faire convoquer, pour le surlendemain même, dix-huit témoins de Bénonces.

Ceux-ci se rendirent à son appel.

Tout d'abord, le juge voulut que Vacher ne fût pas mis en éveil et il eut soin de placer les témoins dans une pièce voisine de son cabinet.

Vacher fut amené.

La raison de cette manœuvre était que plusieurs des témoins avaient seulement entrevu Vacher.

Ils l'avaient aperçu dans la pénombre d'un jour tombant ; mais ils l'avaient entendu parler.

Ils connaissaient donc le son de sa voix.

Vacher fut introduit.

M. Fourquet le fit causer ; il parla sans méfiance et, quelques instants après, les témoins déclaraient, sans avoir vu Vacher :

— L'homme qui a tué le petit Portalier est là... C'est lui... C'est sa voix, nous en sommes sûrs !...

Alors, le juge les introduisit l'un après l'autre.

Dix témoins reconnurent Vacher.

Coup de théâtre !...

— Votre affaire est claire, lui dit le juge. C'est vous qui avez tué le petit Portalier. Gendarmes, emmenez-le dans sa cellule.

* * *

Vacher était resté hébété.

On l'entraîna.

Le bandit était affolé.

Comment ! on avait pu prouver qu'il était l'auteur du crime commis à Bénonces, alors qu'il se croyait si bien caché et qu'il se voyait déjà remis en liberté !...

Vacher trembla.

Dès qu'il fut dans sa cellule, il dit au gardien :

— Donnez-moi de quoi écrire.

Le juge avait donné des ordres pour qu'on lui donnât ce qu'il demanderait ; le gardien se hâta d'obéir.

Il alla chercher du papier et des plumes et les apporta dans la cellule de Vacher.

— En avez-vous assez ? demanda-t-il.

— Oui. J'ai tout ce qu'il me faut.

— Si vous avez besoin d'autre chose, vous m'appellerez.

— Oui.

Mais Vacher trouva cette complaisance pleine de charme.

Il ne dissimula pas au gardien sa satisfaction d'être traité ainsi et il lui dit, très sérieusement :

— Vraiment, c'est une bonne maison que la vôtre. On s'y conduit bien avec les pauvres prisonniers.

— Vous êtes satisfait ?

— Certainement.

— C'est à votre juge que vous devez cela.

— Comment s'appelle-t-il ?

— Monsieur Fourquet.

— C'est un brave homme. Vous pourrez le lui dire de ma part. Jamais je n'ai été si bien traité ! Vous lui direz que je le remercie.

— Je n'y manquerai pas.

— Je veux faire quelque chose pour lui.

— Quoi donc ?

— Ça ne vous regarde pas. Allez-vous-en

Le gardien le laissa seul.

Alors, Vacher, séance tenante, se mit à écrire.

Il avait demandé à écrire à ses parents.

On le lui avait accordé.

En tête de sa lettre, il écrivit la même formule qu'on pourra lire en tête de sa lettre au juge d'instruction :

Dieu ! Droit ! Devoir !

Ses missives terminées, Vacher appela le gardien.

Celui-ci accourut :

— Qu'y a-t-il ?

— J'ai fini d'écrire. Il faut donner cette lettre-là au juge et envoyer l'autre à mes parents.

— Ce sera fait.

— N'y manquez pas au moins.

— N'ayez pas peur !...

Le gardien courut aussitôt chez M. Fourquet.

— Vacher a écrit deux lettres, lui dit-il. L'une est adressée à ses parents, l'autre est pour vous-même.

— Les avez-vous là ?

— Les voici.

M. Fourquet prit les missives et, comme son mandat l'y autorisait, il lut la lettre que Vacher écrivait à sa famille.

Elle ne contenait rien de saillant.

Mais quand il eut décacheté la missive qui lui était personnellement adressée, il tressaillit et s'écria :

— C'est lui ! c'est bien lui !...

Oui, c'était lui qui avait commis tous les crimes dont M. Fourquet le soupçonnait.

Il ne pouvait résister à la tentation de faire des aveux et, ne voulant pas attendre l'interrogatoire du lendemain, il avait en toute hâte formulé ses aveux dans la lettre étrange que M. Fourquet avait sous les yeux.

Voici cette lettre :

DIEU — DROIT — DEVOIR

Belley, 7 octobre 1897.

A LA FRANCE!

« *Tampis* pour vous si vous me croyez responsable...
« Votre seule manière d'agir me fait prendre pitié pour vous...
« Si j'ai conservé le secret de mes malheurs, c'est que je le croyais dans « l'intérêt général, mais vu que peut-être je me trompe, je viens vous faire « savoir toute la vérité :
« Oui c'est moi qui *est* commis tous les crimes que vous m'avez repro- « chés... et cela dans des moments de rage.
« Comme je l'ai déjà dit à M. le docteur chargé du service médical de la « prison de Belley, j'ai été mordu par un chien enragé vers l'âge de sept ou « huit ans, mais dont je ne suis pas sûr moi-même, bien que cependant je « me souvienne très bien d'avoir pris des remèdes pour cet effet.
« Mes parents seuls peuvent vous assurer des morsures, pour moi j'ai « toujours cru depuis que j'ai dû réfléchir à cet événement que *se* sont les « remèdes qui m'ont vicié le sang à moins que réellement ce chien *m'est* mordu.
« Si j'en ai voulu pendant un certain temps au clergé c'est que bien des « personnes voyant mon ridicule caractère me *disait* que j'avais un reste « des frères, moi me voyant en effet ridicule par moi-même, je l'ai cru « presque jusqu'à présent, mais après tout réfléchi si j'en ai pris l'air un peu « triste ou réfléchi ce n'est toujours pas chez eux qu'on m'a mordu ou vicié « le sang, car le seul souvenir de deux événements auxquels j'ai pensé depuis « que je suis à la prison de Belley, ont tellement frappé mon esprit que j'ai « oublié de suite cette terrible rancune secrète et les voici :
« Je me souviens :
« 1° D'avoir dit à un de mes frères que j'avais été voir à ma sortie de chez « les frères à Genève :
« — Je ne sais pas ce que j'ai, il y a des moments que ça me *ferai au* « *temps* de tuer...
« 2° Mais avant que d'entrer chez les frères étant petit domestique chez un « *nomé* Déclerieux bien en face de la porte des frères (c'est de là que j'y « suis entré); je me souviens, dis-je, que lorsque je me voyais seul (j'avais « à *cet* époque 14 ans) à travailler, je ne pouvais vaincre des idées qui me

« venaient à la tête et tout d'un coup je partais à travers les champs, je « faisais plus ou moins de kilomètres et quand j'étais las je me ramenais à « mon travail.

« Il faut que je vous dise que je me serais attaqué et aurais déjà fait des « bêtises dans ces accès mais le hasard voulait que je ne rencont*race* personne « à travers les terres de M. Déclerieux, près de Chaponos.

« Pour bien vous fixer sur ce dernier cas, il faut que je vous dise que dès « que cela me prenait, je ne regardais ni chemin, ni sentier, loin de là il me « semblait mieux me soulager à travers les terres.

« Voilà, messieurs, ce qui est pour moi à cette heure mon impérieux « devoir de vous faire savoir, bien que me condamneriez-vous encore inno- « cent...

« Si je me suis cru coupable par moments c'est que je n'avais pas encore « réfléchi sur ces événements et si dans mon instruction j'ai dit plusieurs « fois ce mot :

« — C'est malheur, c'est au sujet du souvenir de ces événements.

« Il faut que je vous dise que les *abominalités* que j'ai *vu* se dérouler sous « mes yeux à l'asile d'aliénés de Dôle ont certainement *accentués* ma maladie « ou plutôt ma rage.

« Je craignais aussi que le méchant monde ne fasse retomber ces fautes sur « mes pauvres parents qui ont dû tant souffrir d'un pareil silence depuis que « je traverse la France comme un enragé me guidant sur le soleil seul...

« Que ceux qui croient pleurer sur moi pleurent donc sur eux.

« Il vaudrait mieux peut-être pour eux être à ma place...

« Aidez-vous, Dieu, qui permet tout et dont nul humain ne connaît ses « vues, vous aidera.

« *Signé :*
« VACHER Joseph. »

On devine avec quelle hâte M. Fourquet se rendit le lendemain auprès de son prévenu.

Mais il le trouva changé.

Vacher ne voulut parler qu'à lui seul.

Les gendarmes, le greffier, tout cela l'intimidait.

Il ne répondait plus que par monosyllabes, niant, se contredisant, montrant bien qu'il avait réfléchi depuis qu'il avait envoyé sa lettre d'aveux au juge.

Son attitude même fut singulière.

Il gesticula beaucoup, prononçant des phrases bizarres.

Il ne cessait de mêler le nom de Dieu à ses récriminations insensées contre une société en effet coupable vis-à-vis de ses semblables de faiblesse et d'incurie.

Il se répandit en menaces, déclarant que d'autres hommes que lui étaient

répandus dans les campagnes et que le jour viendrait bientôt où les malheureux seraient vengés et où les riches n'en mèneraient pas large.

Mais peu à peu, le juge qui l'écoute tranquillement sans l'interrompre, arrive à placer quelques mots.

Il lui dit :

— Voyons, Vacher, causons tranquillement. Vous avez avoué dans votre lettre que vous étiez l'auteur des crimes dont je vous ai parlé hier?

— Oui.

— Vous ne niez pas votre lettre?

— Pas le moins du monde.

— Vous avouez?

— Assurément, j'avoue que je suis l'instrument de Dieu. Dieu s'est servi de moi pour exécuter ses volontés.

— En effet, en effet...

— Vous êtes de mon avis, monsieur le juge?

— Parfaitement. Mais continuons...

— Je veux bien. Avec vous, je vois que je m'entendrai très bien. Vous êtes un homme intelligent.

— Je suis heureux que vous le constatiez, Vacher. Mais revenons à vos aveux. Savez-vous que c'est très intéressant ce que vous m'avez écrit?

— N'est-ce pas?

— Oui. Mais donnez-moi donc quelques détails?

— Des détails?

— Sans doute.

— Pourquoi faire?

— Mais parce que cela m'intéressera.

— Vous n'avez pas besoin de détails. Je vous ai dit que c'était moi qui avais fait ce dont vous m'accusiez...

— Je vous en remercie ; mais c'est insuffisant.

— Que vous faut-il de plus?

— Eh bien, ne pourriez-vous me dire, à peu près, à quelle époque vous avez commis ces crimes et dans quelles circonstances?

— Mon juge, dit Vacher, je ne vous dirai rien de plus. Ça ne peut pas vous intéresser tant que ça...

— Mais si, je vous assure.

— Que voulez-vous que je vous dise, moi? Il faut demander tout ça à Dieu... C'est lui qui m'a poussé, je ne suis pas responsable...

— D'accord, mais vous vous souvenez bien de ce que vous avez accompli? reprit le juge en souriant.

— Je vais vous dire, mon juge. Moi, je ne suis pas en cause dans tout ça.

J'accomplis une mission. Quand ça me prend, il faut que je tue et j'en éprouve un grand soulagement, je vous l'ai dit.

— Mais vous ne prenez pourtant pas vos victimes au hasard?

— Mais si!

— Je ne crois pas cela!...

— Je vous le jure. Je ne recherche pas mes victimes. Tant pis si le hasard ou la Providence dont j'exécute les ordres les a placés devant moi.

— Comment faisiez-vous pour tuer ces malheureux?

— Je ne peux pas vous le dire.

— Pourquoi?

— C'est le secret de Dieu.

— Voyons, Vacher, vous les connaissez, les secrets de Dieu, et, puisque vous dites que vous êtes envoyé par lui, vous êtes bien libre de les divulguer, si bon vous semble, les secrets de Dieu.

Vacher réfléchit un instant.

— Alors vous croyez bien ce que je vous ai dit tout à l'heure, monsieur le juge? demanda-t-il.

— Certainement.

— Je vais vous dire une chose: j'ai été mordu par un chien enragé autrefois et on m'a fait prendre un remède. Je vous l'ai dit déjà; mais je vous le répète. C'est cela qui a influencé mon caractère.

— Je le comprends très bien.

— Mais je voudrais être certain que vous me croyez bien un envoyé de Dieu? Si vous étiez persuadé de cela...

— Eh bien?

— Je ferais beaucoup pour vous.

— Mais j'en suis persuadé, Vacher.

— Vrai?

— Je vous l'assure.

Vacher hocha la tête.

Il dit enfin:

— Que feriez-vous pour moi?

— Dame... cela dépendrait de ce que vous me demanderiez.

— Si ce n'était pas trop grave, vous me l'accorderiez?

— Peut-être.

— Voulez-vous que je vous demande quelque chose?

— Parlez.

— Avez-vous encore la lettre que je vous ai écrite hier?

— Bien entendu.

— Eh bien, je voudrais que cette lettre soit publiée.

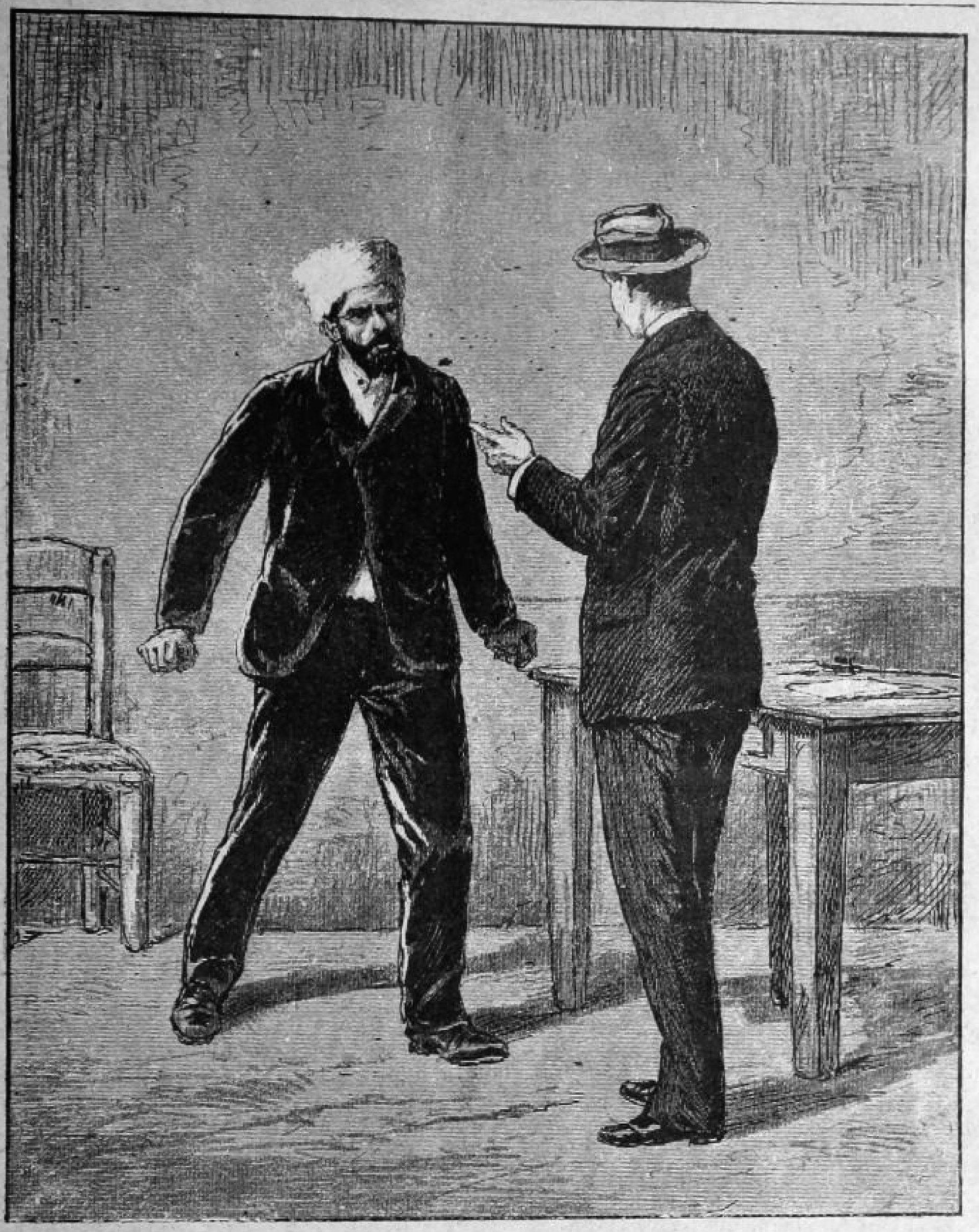

Vacher s'avança sur M. Fourquet (Page 936.)

— N'est-ce que cela?

— Attendez. Je tiens absolument à ce qu'elle soit publiée dans le *Petit Journal* parce que tout le monde le lit.

— Je peux faire cela pour vous; mais à une condition.

— Laquelle?

— C'est que vous me donnerez des détails sur vos crimes.

— Ça, nous verrons.

— Mais pourquoi ne voulez-vous pas?

— Pourquoi?

— Bien sûr!

— Vous voulez que je vous le dise, monsieur le juge? Eh bien, c'est parce que tout ça, c'est trop vilain, il ne faut pas en parler.

— Mais, au moins, dites-moi comment vous avez tué tout ce monde?

— Vous ferez publier ma lettre?

— Oui.

— Dans le *Petit Journal?*

— Je vous le promets.

— Eh bien, nous verrons si vous tenez votre promesse. Peut-être alors pourrai-je vous dire quelque chose; mais pas avant.

— Je vous promets que ce sera fait, Vacher. Mais, en attendant, dites-moi de quelle façon vous assassinez les gens?

— Vous tenez donc tant que ça à le savoir?

— Mais oui.

— Eh bien, puisque vous me promettez que ma lettre sera publiée dans le *Petit Journal*, je veux bien vous le dire.

— Enfin!...

— D'abord, je dois vous dire que mes victimes n'ont pas souffert.

— Oh! s'écria le juge.

— Non. Ça, j'en réponds. Un peu de sang et c'était tout...

— Comment vous y preniez-vous?

— C'était bien simple: je passais à côté d'elles d'un air indifférent; puis, d'un seul bon, je leur sautais à la gorge et je leur coupais le cou avec un couteau.

— Où est-il, ce couteau?

— Oh! ça n'était jamais le même. Aussitôt l'affaire faite, je le jetais n'importe où, autour de moi. Même quand ces accès de rage me prenaient, je ne savais plus où était mon couteau, une fois que j'avais tué; et, comme ma rage et Dieu voulaient que la victime fût mutilée, je prenais mon rasoir et je frappais au hasard. Voilà. êtes-vous content?

— Oui; mais racontez-moi un peu plus longuement vos crimes.

Vacher eut un geste décidé.

— Non, dit-il.

— Pourquoi?

— C'est trop vilain. Et puis, d'ailleurs, faites d'abord publier ma lettre. Nous verrons après ce que je pourrai faire.

M. Fourquet essaya d'autres questions.

Rien n'y fit.

Vacher restait muet.

Il le fit alors reconduire dans sa cellule et se hâta de faire parvenir la lettre de Vacher au *Petit Journal*.

Le lendemain, elle y paraissait.

Vacher en fut prévenu.

Il s'en montra très satisfait.

— Vous voyez que je suis heureux de vous faire plaisir, dit le juge d'instruction. Pourquoi n'agiriez-vous pas de même avec moi ?

— Parce que vous me demandez des choses impossibles.

On ne put rien tirer de Vacher.

Il fallut le renvoyer dans sa cellule.

Mais M. Fourquet était tenace.

Il voulait absolument des détails.

Il avait cent raisons pour en désirer !...

La meilleure, c'est qu'il vivait dans des transes continuelles... Car Vacher avait bien avoué les crimes qu'on lui reprochait ; mais, tant qu'il n'aurait donné aucun détail, il était impossible de le poursuivre, pour la raison qu'à la première dénégation de sa part, tout s'écroulait.

En effet, personne ne l'avait vu tuer...

Il n'y avait, en outre, aucun témoin aux assassinats...

Les fous font quotidiennement des aveux dans le genre de ceux de Vacher.

Si Vacher ne donnait pas de détails, de preuves de sa culpabilité, il pouvait ensuite nier tant qu'il voudrait... Aucune cour d'assises n'aurait pu le condamner ; bien plus, la chambre des mises en accusation aurait même pu refuser de continuer les poursuites.

Il fallut donc des aveux de détails, à tout prix.

Alors M. Fourquet fit une chose admirable. Il voulut être le compagnon de détention de Vacher pendant les heures de la journée.

Il osa se faire *enfermer avec lui*, dans la cellule, seul à seul, sans un gendarme, sans un gardien, sans qu'il y eût même un autre détenu qui aurait pu le secourir en cas d'attaque.

Vacher trouva cela très bien.

Il le dit à M. Fourquet :

— Voyez-vous, nous nous entendons très bien ensemble et je suis content de vous voir ici avec moi. L'homme qui écrit ce que je vous dis, dans votre cabinet, je n'aime pas ça... Et puis les gendarmes... en voilà encore dont la tête ne me revient pas !

— Vraiment ?

— Ah ! mais non.

— Allons, de quoi allons-nous parler aujourd'hui ? Est-ce que vous êtes en train de me raconter des histoires.

— Je veux bien, si ça vous fait plaisir. Maintenant que nous sommes en tête à tête, camarade à camarade, je serai bien plus à mon aise.

— Allons, tant mieux.

M. Fourquet, voyant que son stratagème réussissait, eut l'idée de prendre Vacher par l'orgueil, pour l'amener à lui donner des renseignements précis sur les assassinats qu'il avait commis.

Il s'écria tout à coup, après quelques instants de conversation :

— Non, Vacher, vous me racontez vraiment là des histoires de brigands ! Je n'en crois pas un mot. Jusqu'à-présent, j'ai eu l'air de vous croire, parce que vous m'intéressiez ; mais plus je vais, plus je suis convaincu que vous me mentez.

Vacher pâlit.

— Quoi ! demanda-t-il en serrant les poings, vous ne croyez pas que je ne suis pas responsable de mes actes ?

— Ce n'est pas de ça que je parle.

— De quoi ?

— Mais de tous ces crimes dont vous vous accusez !... Allons, mon garçon, ne faites pas le farceur. Je suis sûr que vous vous êtes moqué de moi en me racontant toutes ces calembredaines !... Je ne dis pas que vous n'ayez pas tué Victor Portalier à Bénonces ; mais je suis certain que vous n'avez pas tué les autres. Allons !... c'est impossible !

— Impossible ?...

— Mais oui ! Vous vous vantez !...

— Je me vante ?... Moi ?...

— Mais sans doute ! Vous m'en faites accroire !... Et la meilleure preuve, c'est qu'il vous est impossible de donner le moindre détail sur tous les crimes dont vous vous accusez !...

— Si je voulais !

— Allons donc !... Vous le dites, mais vous ne pouvez rien !...

— Je vous jure que c'est moi qui ai commis ces crimes !

— Je n'en crois pas un mot.

Piqué au vif, Vacher frappa du pied.

— Ah çà, qu'est-ce qu'il faut donc pour vous le prouver ?...

Le juge continua à sourire.

— Comment me croyez-vous assez naïf pour vous croire ? poursuivit-il. Vous aurez lu le récit de ces crimes dans les journaux et, pour faire croire que vous n'êtes pas responsable, vous vous en accusez. Votre jeu est trop clair pour que je ne le distingue pas.

Vacher s'avança sur M. Fourquet.

Ses yeux luisaient, il serrait les poings.

Il lui dit, d'une voix sifflante :

— Vous ne me croyez pas l'assassin de tous ces gens ?

— Non.

— Vous n'avez pas foi en ma parole ?

— En aucune façon.

Alors Vacher prit une chaise qui était près du mur et la plaça violemment devant la table.

— Asseyez-vous, dit-il au juge.

— Pourquoi faire ?

— Vous ne croyez pas ce que je vous ai dit ? Eh bien, asseyez-vous. Je n'aime pas parler de toutes ces choses, parce que c'est vilain ; mais, puisque vous avez l'air de douter de moi, je vais tout vous raconter en détail. Asseyez-vous.

M. Fourquet s'écria :

— Ça, je veux bien. Et si vous me prouvez que vous êtes franc, Vacher, cela me fera plaisir.

— Vous allez voir. Asseyez-vous et écoutez-moi.

Et Vacher commença.

Il dit tout ce que le juge voulait.

Au bout de deux longues heures, le juge, triomphant, sortait de la cellule de Vacher.

Vacher avait avoué huit crimes et il avait donné tous les détails nécessaires au juge d'instruction !...

* * *

Le lendemain, Vacher fut extrait de sa prison.

On l'emmena au cabinet du juge et, là, M. Fourquet l'interrogea, en présence du greffier qui consignait ses paroles et enregistrait les réponses de Vacher.

Vacher répéta tout avec tranquillité !

L'interrogatoire terminé, il signa.

Désormais, rien ne pouvait empêcher Vacher d'être poursuivi, puisqu'il avait fait des aveux et donné des détails formels pour bien prouver sa culpabilité.

Ces aveux, on les doit à M. Fourquet qui a eu le courage de s'enfermer avec le brigand et de causer avec lui pendant de longues heures.

On ne saurait trop admirer le tranquille courage de ce magistrat qui a risqué plus de vingt fois sa vie, au cours des interrogatoires de Vacher.

On verra même un peu plus loin qu'il se trouva un jour dans une situation très critique.

Les détails et les aveux de Vacher une fois consignés, on le renvoya en prison.

Or, la prison de Belley est construite, comme nous l'avons dit, en arrière du Palais de Justice et la coutume était que les prévenus passassent par la rue, accompagnés par les gendarmes, pour regagner la prison.

Comme il n'y avait qu'une trentaine de mètres à parcourir, il était inutile de mobiliser une voiture pour cet usage.

Mais le criminel était, cette fois, si exceptionnel que la foule était accourue autour de la prison.

Il y avait à la porte du Palais mille personnes qui attendaient la sortie de Vacher dont on avait lu les révélations, le matin même, dans tous les journaux.

On avait appris qu'il était entré au Palais ; on attendit donc l'heure où il en sortirait.

Quand le bandit parut, des hurlements s'élevèrent.

— A mort !

— A mort !...

— Écharpons-le !...

La foule se pressait, bousculant les gendarmes qui défendaient de leur mieux l'assassin contre les coups.

Des femmes lui montraient le poing en criant ; d'autres lui jetaient des pierres.

Vacher se raidissait, écumant.

Il criait plus haut que les autres.

Aux cris de la foule, il répondait :

— Vive l'anarchie !

Et comme la tempête d'insultes grandissait, il se mit à hurler :

— Je suis innocent devant Dieu !

Et, à ceux qui l'entraînaient, il déclara :

— Si Dieu se sert de moi, je ne suis pas mystique et j'ai eu un assez pénible chemin de croix pour me venger.

Apercevant notre confrère Bergery, du *Petit Bourguignon*, qui prenait de lui un nouvel instantané à la porte de la prison, il s'est écrié, menaçant, en levant le bras vers lui :

— Dites donc, vous, vous n'avez pas le droit de faire cela ! C'est défendu et c'est la deuxième fois ce tantôt. Nous nous retrouverons et je vous photographierai devant Dieu, moi, espèce de ventru !

Ces paroles sont textuelles et Vacher maugréait encore lorsque la porte de la prison s'est refermée sur lui.

Quelques instants après, pâle de fureur, l'assassin réintégrait sa cellule.

Une ou deux fois, ces scènes se reproduisirent.

Enfin, on découvrit un petit passage qui faisait communiquer la prison avec le Palais de Justice et on trouva même un couloir aboutissant à une porte condamnée qui ouvrait dans le cabinet de M. Fourquet.

Pour éviter les attroupements, Vacher passa désormais par là pour se rendre à l'instruction.

*
* *

Il y avait donc huit crimes avoués par Vacher.

M. Fourquet se dit :

— Il doit y en avoir d'autres !

En effet, plus il examinait les dossiers qu'on lui envoyait de tous les coins de la France, plus il se persuadait que Vacher avait commis un grand nombre d'autres assassinats ; car il reconnaissait, à maintes reprises, la manière de tuer du sinistre bandit.

Vacher avait avoué les crimes de : Vidauban, Etaules, Saint-Ours, Bénonces, Saint-Etienne-de-Boulogne, Cusset, La Varenne-Saint-Honorat et Courzieu.

Il avait parlé de la tentative d'assassinat qu'il avait faite contre sa fiancée, à Baume-les-Dames...

Il fallait qu'il parlât encore !...

Comment s'y prendre ?

Comment lui arracher d'autres aveux ?

Vacher était maintenant très loquace.

Il se plaisait à raconter ses crimes et disait tranquillement ce qu'il faisait après les avoir accomplis.

D'abord, il filait.

Il filait par les champs, par les bois, loin de tous les yeux...

Puis, quand il se croyait assez éloigné pour n'être pas surpris, il cherchait un ruisseau et y lavait ses habits ; et, comme il était toujours vêtu misérablement, il mendiait de vieux habits et, dès qu'il s'en était procuré, il abandonnait au hasard ceux qui étaient plus ou moins maculés de sang.

Il donnait des détails complaisamment ; mais quand M. Fourquet lui demandait avec insistance :

— Racontez-nous donc d'autres crimes, Vacher. Vous voulez convaincre tout le monde que vous êtes irresponsable ; eh bien, pour cela, il faut avouer le plus de méfaits que vous pourrez. Ce sera la meilleure preuve que vous êtes déséquilibré.

Mais Vacher secouait la tête.

— Je n'ai rien fait de plus, disait-il.

Mais M. Fourquet le raisonna si bien en ce sens, que Vacher lui déclara un jour :

— Eh bien, vous avez raison !...

Et il avoua les crimes de Beaurepaire et de Truinas.

Mais, cette fois, c'était bien fini; Vacher ne voulut plus rien dire.

M. Fourquet commençait à désespérer.

Il ne savait quel moyen employer pour surprendre Vacher et le décider à de nouvelles confidences, quand il reçut, un matin, un journal dans lequel il était pris à partie.

On disait en substance :

« Vacher est un malin qui se moque du juge d'instruction et le juge est véritablement naïf. »

En recevant ce journal, M. Fourquet fut enchanté.

Il se moquait bien des sarcasmes qu'on lui adressait !...

Il alla aussitôt trouver Vacher dans sa cellule et lui dit :

— Nous n'avons pas de chance, Vacher.

— Pourquoi ça, monsieur le juge?

— On se moque de moi et de vous.

— Qui cela?

— Les journaux.

— Ah !... Et pourquoi?

— Eh bien, parce qu'on prétend que je suis la dupe d'un vantard !... Il y a des gens qui impriment que vous vous moquez de moi.

— Allons donc! s'écria Vacher en riant.

— Je vous l'assure.

— Je n'y crois pas.

— Cela est pourtant.

— On dit que je me moque de vous?...

— On l'imprime même.

— On dit que tous les crimes que j'ai avoués n'ont pas été commis par moi ?

— Oui.

— Ça, c'est trop fort !

Vacher réfléchit un instant, puis il déclara :

— Non, non, ça n'est pas vrai. Quel intérêt aurait-on à dire ça ?

— Je ne sais pas quel intérêt on peut avoir; mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'on le dit sérieusement.

Vacher regarda le juge; puis il lui demanda, d'un air méfiant :

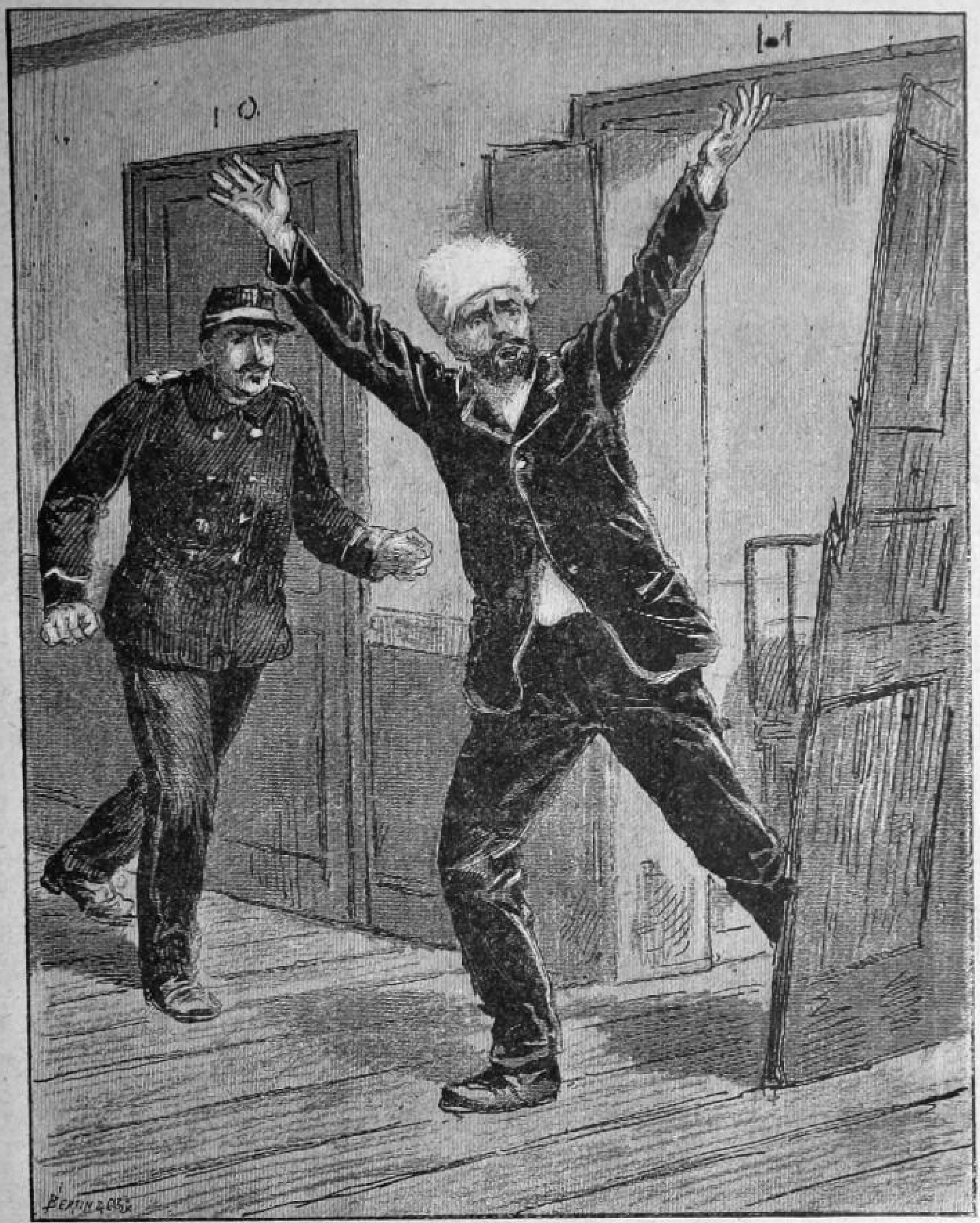

S'élançant hors de sa prison, il se mit à hurler : « Dieu m'appelle! » (Page 947.)

— Et vous, qu'en pensez-vous?

— De l'opinion de ces journaux?

— Oui.

— Dame, je pense qu'ils ont tort.

— Alors, vous, vous croyez à mes aveux?

— Assurément.

— Vous êtes bien convaincu que c'est moi qui ai tué les dix personnes dont je vous ai parlé?

— J'en suis aussi convaincu que vous êtes là.

Vacher eut un sourire de satisfaction.

— Vous me faites plaisir, dit-il. Mais je ne peux pas croire, tout de même, qu'on *dise du mal de moi* comme ça !...

— Vous ne pouvez pas le croire?

— Non.

— Voulez-vous voir le journal en question?

Vacher ouvre de grands yeux.

— C'est donc vrai? dit-il.

— Voyez vous-même.

M. Fourquet prend le journal et le lui tend.

— Tenez, dit-il, lisez.

Vacher prend le journal d'une main tremblante.

Il lit...

A mesure qu'il arrive à la fin de l'article, il devient rouge de colère et, furieux des accusations qu'on porte contre lui, furieux de ce qu'on prétend qu'il n'est qu'un vantard, il se dresse et s'écrie :

— *Monsieur le juge! nous allons leur en boucher un coin* (1) !...

— Je ne demande pas mieux, répond M. Fourquet. Malheureusement, mon greffier n'est pas là...

— Ça ne fait rien, je vous répéterai ça quand vous voudrez!

Et Vacher, bouillant de colère, *raconte le crime de la Demi-Lune*, dit crime de Tassin, *pour en boucher un coin* aux journalistes qui l'accusent de fanfaronnades!...

Et, après tous ces détails, Vacher, ravi, s'écrie :

— *On ne dira pas, cette fois, que je me vante encore à tort de ce crime-là!... Pour que je puisse dire qu'il y a un trimardeur dans un puits près de Lyon, chose que vous ignorez et que personne ne sait... il faut bien que je l'y aie mis moi-même* (2) !...

Et Vacher se frotte les mains de plaisir, tant il est enchanté du bon tour qu'il va jouer à la presse!...

*
* *

Après le crime de Tassin, Vacher resta muet.

C'était fini, il avait résolu de ne plus rien dire...

Il fut impossible à M. Fourquet d'obtenir de lui davantage et, cependant, il

(1) Absolument authentique.

(2) Ce que nous racontons est rigoureusement exact. C'est ainsi que M. Fourquet a eu ces aveux.

y avait d'autres crimes qui pouvaient lui être attribués avec une certitude à peu près absolue.

Nous en avons déjà parlé plus haut; mais nous y reviendrons un peu plus loin, car ce sont des quasi-certitudes et il est bon d'éclairer nos lecteurs sur la façon dont ces crimes ont été commis.

Ils y reconnaîtront, comme le juge lui-même, la manière de faire de Vacher.

* * *

L'instruction se poursuivait.

Vacher donnait les détails qu'on lui demandait et, au milieu de ses récits, il y avait la préoccupation constante de prouver au juge qu'il était bien un assassin, mais qu il n'était pas voleur.

La raison de cette préoccupation est bien facile à comprendre.

Vacher peut faire admettre qu'il est fou, s'il ne fait qu'assassiner ; mais s'il vole, il est convaincu que les juges ne croiront pas à sa folie.

Or, il ment quand il dit qu'il ne vole pas.

Tout son bagage avait été volé ou à peu près.

Plusieurs de ses victimes avaient sur elles des objets ou quelque argent.

Après le crime, elles n'avaient plus rien.

Le juge le fait remarquer à Vacher, notamment pour Augustine Mortureux, tuée au bois du Chêne.

Vacher avoue ; mais il déclare :

— Je l'ai fait dans un moment d'aberration. Je lui ai pris ses souliers, parce que je n'en avais pas. J'ai cru pouvoir les mettre.

— Et ses boucles d'oreilles. ?

— Oui, dit Vacher, je les ai prises ; mais j'ai eu un scrupule ensuite et je les ai jetées dans les bois.

M. Fourquet n'insista pas.

C'était bien inutile ; puisque Vacher avouait les crimes, ce ne pouvait être que lui qui avait détroussé les victimes.

XX

L'ATTITUDE DE VACHER A BELLEY.

Nous avons pu recueillir des renseignements très précis sur l'attitude de Vacher pendant son séjour en prison.

Ces renseignements, puisés à une source absolument sûre, sont très intéressants au point de vue psychologique.

Le caractère de Vacher s'y dégage nettement.

A l'origine, Vacher était très docile dans ses rapports avec les gardiens et avec le juge et on n'aurait jamais pu s'imaginer que le détenu paisible qu'on avait sous les yeux était le monstre auteur de tant d'épouvantables assassinats.

En ce qui concernait les aveux, il était très maître de lui et arrêtait toujours ses révélations au point qu'il voulait.

Jamais il ne consentit à donner aucun détail dans des débuts de ses interrogatoires.

Sa préoccupation évidente et constante était de se faire considérer comme irresponsable et il avait une peur effroyable de la mort, lui qui l'avait si souvent donnée!...

Il ne le disait pas, mais son attitude et les précautions oratoires qu'il prenait le prouvaient surabondamment.

Avant tout, il voulait sauver sa tête...

Sa pensée secrète était de persuader au juge qu'il était fou et que tous ses actes lui avaient été suggérés par sa folie.

Très souvent, il revenait sur ce sujet, mais sans simuler l'absurdité, sans faire autre chose que raisonner et tenter de prouver au magistrat que la morsure du chien enragé l'avait détraqué pour la vie.

Et pour prouver sa folie, Vacher raisonnait.

Il s'inquiétait de l'effet que pourrait produire telle ou telle tournure de phrase, telle ou telle expression dictée par le juge au greffier.

Il était très méticuleux sur ce point et se faisait plutôt relire deux fois qu'une les interrogatoires, tenant à constater, de visu, l'exactitude de la lecture qu'on lui faisait.

Il lui arriva très souvent de refuser de signer.

— Pourquoi? lui demandait le juge.

— Ça n'est pas ça.

— Cela représente pourtant ce que vous nous avez dit.

— Je ne dis pas non, répondait Vacher, mais la façon dont c'est dit ne me plaît pas.

— Vous reconnaissez, cependant, l'exactitude du fond ?

— Oui.

— Signez donc.

— Non, non. Il y a là des traquenards. Je ne signe pas.

Et il était impossible de le faire revenir sur sa décision.

Un jour même, il refusa de répondre aux questions du juge et comme celui-ci s'en étonnait, Vacher lui répondit :

— Croyez-vous que je sois si naïf ?

— Comment ça, naïf ?

— Vous pensez que je ne vois pas votre jeu ?...

— Mon jeu ?...

— Mais oui, disait Vacher. Vous voulez faire traîner l'interrogatoire pour que l'instruction soit plus longue. Vous espérez ainsi obtenir de moi des contradictions. Je ne répondrai plus rien.

Il avait toutes les ruses.

Néanmoins, sa confiance en M. Fourquet resta entière jusqu'à son retour de Lyon.

On sait qu'il fut envoyé dans cette ville pour y subir l'examen des médecins légistes et aliénistes.

Il était enchanté qu'on le fît examiner au point de vue mental.

Cela cadrait à merveille avec ses projets et il considérait cet examen comme la planche de salut.

Le juge, sûr de sa confiance, put ainsi passer de très longues heures, seul avec lui, dans sa cellule.

Il ne voulait aucun témoin.

Il exigeait même qu'on fermât la porte sur eux.

Le juge s'y prêta volontiers et c'est grâce à ce procédé et grâce à cela seulement que M. Fourquet obtint des aveux au sujet des crimes de Beaurepaire, de Truinas et de la Demi-Lune dont il ignorait même l'existence.

On sait qu'avant de le faire venir à Lyon pour y subir un long examen médical, les médecins, pour prendre contact avec lui, vinrent le visiter à Belley.

Dès que Vacher apprit leur arrivée, il commença à simuler la folie avec une adresse extraordinaire.

Son séjour chez les aliénés lui avait profité; il avait pris modèle sur eux et il pensa duper tout le monde.

Il écrivait sur les murs de sa prison toutes sortes d'aphorismes plus ou moins bizarres.

Il s'était procuré de la craie et il écrivait sur ses bottes des mots sans suite dans ce genre :

Dieu — Droit — Devoir

Foi — Instrument divin

Il y traçait également des croix et ces mêmes croix étaient reproduites avec du fil blanc, comme des décorations, à ses boutonnières.

En un mot, il essayait de se montrer absolument loufoque.

Inutile de dire qu'il se rangea aussitôt après le départ des médecins, jugeant inutile de parader pour les gardiens et le juge qu'il croyait tout à fait dévoués à sa cause.

Quelques semaines se passèrent.

Quand tous les détails de son départ furent réglés, on l'envoya aux médecins de Lyon en le faisant accompagner par quatre gardiens extrêmement robustes.

Aucune occasion de fuir...

Il arriva à Lyon à bon port et, dès qu'il fut incarcéré dans la prison Saint-Paul, il se livra à de ridicules comédies.

D'abord il refusa de manger.

Plusieurs jours passèrent.

Vacher refusait toujours toute nourriture.

Quand on lui disait :

— Pourquoi ne mangez-vous pas?

Il répondait d'un air illuminé :

— Je n'ai pas besoin de manger ce que vous pourriez me donner. Le Saint-Esprit y pourvoit.

On lui rit au nez.

Vacher ne comprit pas.

Il jeûna quelques jours encore ou plutôt fit semblant de jeûner et à la fin, triomphant, il déclara :

— Hein! je ne suis pas mort? Vous voyez bien que le Saint-Esprit m'apportait ma nourriture.

On fit semblant de le croire.

La vérité était que Vacher se trouvait enfermé avec un autre détenu, comme c'est la règle.

Or, le codétenu était *de mèche* avec les gardiens.

On lui apportait à manger, soi-disant pour lui, seul et, dès que les gardiens avaient le dos tourné, Vacher s'empressait de prendre sa part du repas et priait son compagnon de n'en rien dire.

L'autre promettait, naturellement.

Plus tard, comme Vacher se targuait de cette intervention divine, on lui dévoila la ruse et on se moqua de lui.

Alors, il devint furieux.

Un jour, on l'empêcha d'aller à la messe.

Sa fureur ne connut plus de bornes et il se mit à ruer dans la porte de sa cellule. Il fit si bien qu'il la brisa et s'élançant hors de sa prison, il se mit à hurler :

— Dieu m'appelle ! Dieu m'appelle !

Un gardien le culbuta d'un coup de poing et on l'emporta, gigotant et hurlant, dans une cellule nouvelle.

Enfin, l'examen médical s'acheva.

On lui annonça qu'il allait bientôt retourner à Belley.

Il accueillit cette nouvelle avec enthousiasme.

— Je quitte Jérusalem (Lyon), dit-il, pour revenir dans mon cher Bethléem (Belley). Dieu soit loué!

Mais dès qu'il s'aperçut que deux gardiens de Lyon l'avaient suivi à Belley où ils étaient attachés à sa personne, il se mit dans une colère affreuse, brisa tout dans la cellule.

On y pénétra en toute hâte.

Il fallut le ligotter ; mais pour y parvenir, il y eut une lutte terrible entre lui et quatre robustes gardiens qui essayaient de le menotter.

Ils eurent toutes les peines à y parvenir et ils ne s'en tirèrent pas sans contusions sérieuses.

Le gardien chef notamment, M. Combacal, reçut dans l'œil un coup d'ongle du brigand et la blessure l'obligea à cesser son service pendant dix jours.

Alors, la même comédie qui s'était produite à Lyon recommença à Belley...

Vacher refusa de manger.

Mais deux autres détenus enfermés avec lui lui donnèrent une part de leurs gamelles qu'on leur fournissait, en prévision de la comédie de Vacher, plus abondantes que de coutume.

Voyant qu'il s'entendait bien avec eux, Vacher, qui avait nourri le secret espoir de s'enfuir de Belley et qui pensait y arriver plus facilement dans cette petite prison, Vacher chercha à les convaincre.

Il leur expliquait son projet.

Ils étaient trois... Au moment où le gardien entrerait pour leur apporter

leur nourriture, ils l'assommeraient et ce n'était rien ensuite que de filer le long des couloirs, d'assommer le gardien chef et de lui voler les clefs de la prison.

Vacher détailla longuement son plan.

Les autres l'écoutaient, conseillaient, approuvaient ou dissuadaient et, le soir, racontaient au juge ce qui s'était passé.

Enfin, Vacher fixa le jour de la fuite.

Mais ses codétenus ne voulurent plus marcher. Ils lui représentèrent les difficultés d'une pareille aventure.

— Bah! ce n'est rien, disait Vacher furieux. Deux hommes à tuer et nous sommes libres!... Prêtez-moi seulement main-forte, je me charge de la besogne.

Mais ils refusèrent nettement.

Alors le brigand, furieux, exigea qu'on les éloignât de lui.

On dut le lui accorder, il aurait fait un mauvais coup.

Cependant, le moment définitif approchait.

M. Fourquet voyait Vacher plein de confiance, il le voyait sûr d'être enfermé de nouveau dans un asile d'aliénés et non déféré à la cour d'assises; il le laissait naturellement dans cette conviction.

L'autre passait son temps à chanter.

Le local occupé par les Maristes de Belley est tout voisin de la prison et Vacher les entendait parfois entonner leurs chants liturgiques.

Il connaissait ces cantiques et il mêlait sa voix à celle des Pères avec tant d'entrain que les gardiens étaient obligés d'intervenir.

Avant de tout clôturer, M. Fourquet voulut faire une dernière tentative pour arracher à Vacher des aveux sur d'autres crimes dont il le soupçonnait, et, comme il avait bien réussi en allant s'enfermer avec lui dans sa cellule, il recommença encore ce jour-là.

En entrant dans la cellule, il trouva Vacher sans menottes.

On les lui avait enlevées pour lui permettre d'écrire « sa défense », comme il disait.

Les deux hommes causèrent.

Tout à coup, au moment où ils se trouvaient dans un coin de la cellule, Vacher accula M. Fourquet contre le mur et, tirant de sa manche un couteau de cuisine, il le prit et lui dit :

— Vous voyez cependant... si je voulais !...

Le juge ne perdit pas son sang-froid et répondit d'un ton calme :

— Bien sûr, Vacher... si vous vouliez, vous pourriez me tuer... mais comme cela ne vous servirait à rien !... Donnez-moi ce couteau.

Et Vacher obéit.

Cette histoire est rigoureusement authentique. Elle montre que M. Fourque

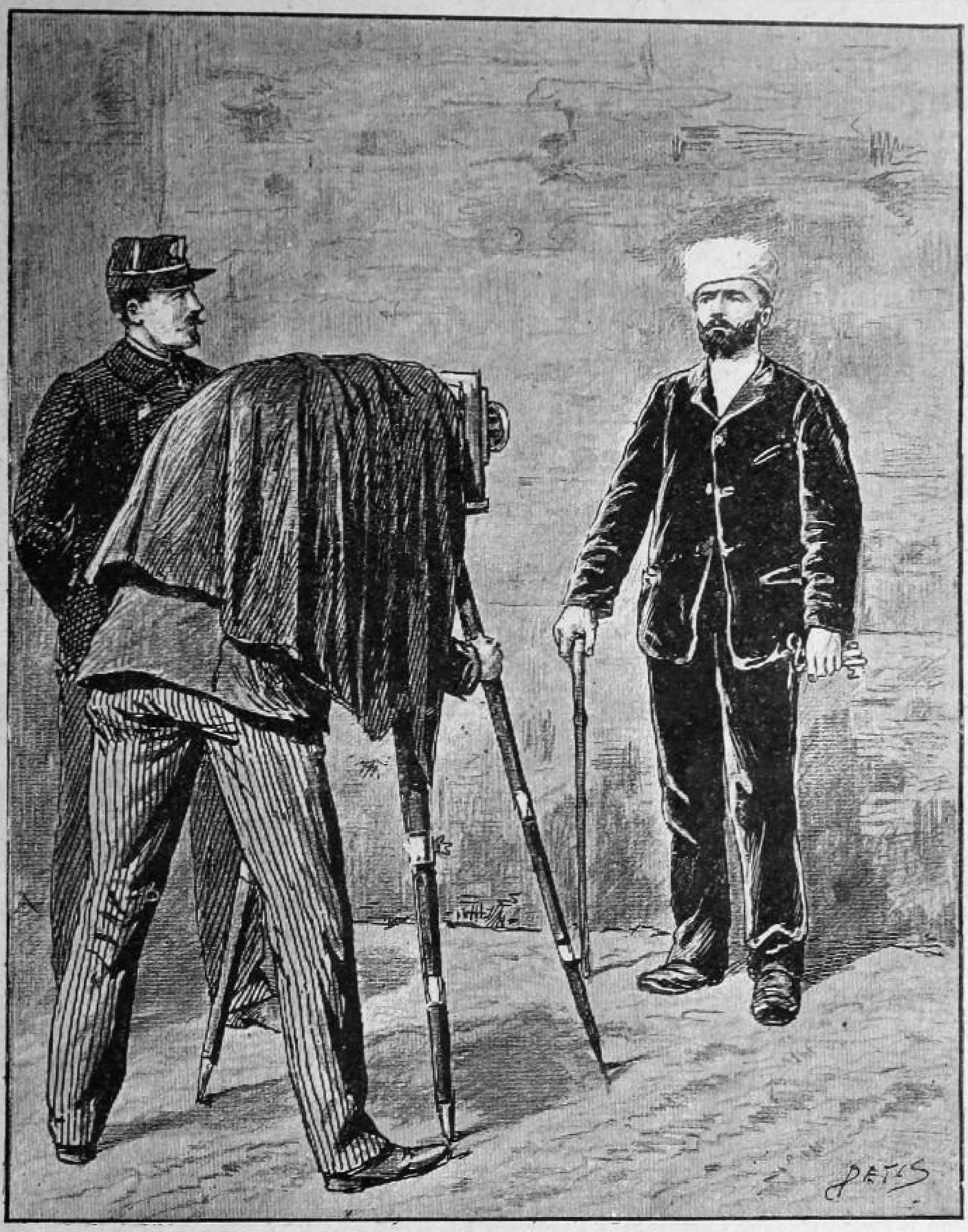

Il se laissa photographier seulement quand on lui permit de tenir en main un trousseau de clés.
(Page 952.)

exposa réellement sa vie au cours des longs entretiens qu'il eut avec le tueur de bergers.

Le couteau avait été volé un mois auparavant, à la cuisine de la prison, par un autre détenu qui l'avait donné à Vacher.

Dès lors M. Fourquet ne revit plus Vacher.

Bien lui en prit.

Cinq jours après, le brigand apprenait qu'au lieu d'être immédiatement

enfermé dans un asile d'aliénés, comme il l'avait espéré, il était bel et bien déféré devant la chambre des mises en accusation.

Il devint furieux.

Le greffier allait le voir, Vacher lui cria :

— Comment! j'ai agi avec préméditation!... Eh ben, vous en avez du toupet!...

Et parlant du juge:

— Où est-il, cet artiste, que je lui parle?...

Sa fureur dura bien deux jours pendant lesquels on osait à peine l'approcher.

Enfin, il se calma.

Il se calma et il pensa aux choses sérieuses, c'est-à-dire qu'il voulut trouver un défenseur capable de faire une belle plaidoirie.

Alors, une idée germa dans son cerveau.

Pour avoir un bon avocat, il allait mettre sa défense au concours.

Il composa un programme inénarrable; mais quand il eut bien parachevé ce chef-d'œuvre et qu'il remit cette lettre adressée aux journaux à M. Fourquet, celui-ci refusa de la laisser publier.

Vacher fut très embarrassé.

Cependant, un des individus qui se trouvaient en prison avec lui parla un jour de Me Decori comme d'un éminent avocat.

Aussitôt Vacher lui écrivit.

Me Decori était en villégiature en Corse.

Il répondit à Vacher.

Comment se fit-il que l'enveloppe de cette lettre avait une tache d'encre?...

Quoi qu'il en soit, Vacher entra dans une colère terrible en recevant cette missive, et déclara nettement:

— Je ne veux pas de cet avocat! il se moque de moi!... J'entends être respecté!... surtout par mon défenseur.

Me Decori arriva quelques jours après et on lui apprit la décision de Vacher.

Il avait écrit la veille à un autre avocat, Me Charbonnier, du barreau de Grenoble, conseiller général de l'Isère.

L'opinion du juge est que la tache d'encre n'a été qu'un prétexte.

Depuis longtemps, Vacher avait l'intention de se faire défendre par quelqu'un de son pays d'origine.

L'avocat répondit qu'il acceptait.

C'est donc Me Charbonnier qui fut chargé de la défense du tueur de bergers. Nous donnerons plus loin quelques renseignements sur ce magistrat.

XXI

LA MENTALITÉ DE VACHER.

M. Fourquet, aussitôt après les révélations de Vacher, devint le héros du jour. On parlait de lui dans le monde entier.

Les journalistes affluaient de tous les coins de la France au Palais de Justice de Belley et M. Fourquet leur réservait à tous le meilleur accueil.

L'auteur de ces lignes a été reçu dans ce petit cabinet d'instruction où se sont dévoilées les horreurs du tueur de bergers et il a gardé le meilleur souvenir de la bonne grâce de M. Fourquet.

Nous avons interrogé M. Fourquet sur l'état mental de Vacher et il nous a répondu :

— Je causais précisément de ceci avec un de vos confrères du *Journal*, il y a quelques jours; vous avez dû voir son article. Vous pourrez vous y reporter.

Nous nous y reportons, en effet, et voici les déclarations que M. Fourquet avait faites à M. Ranson :

« Il y a lieu de se préoccuper, a-t-il dit, de certains accidents dont Vacher a été victime et qui ont pu avoir pour conséquence de modifier son tempérament, d'exercer une influence sur son état mental.

« L'information établit qu'en réalité, comme il l'a prétendu, d'ailleurs, il avait été mordu, vers l'âge de neuf ans, par un chien enragé, et qu'à la suite de cet accident, un empirique lui avait administré un litre entier d'un breuvage qui, disait-on dans le pays, avait la propriété de guérir de la rage; il est non moins certain, de même, qu'à partir de ce moment. Vacher était devenu irritable et méchant.

« Plus tard, un accident syphilitique d'une gravité extrême nécessita son transport à l'hôpital de l'Antiquaille, à Lyon, où il subit une opération très douloureuse, l'ablation d'un organe génital, ce qui a pu déterminer chez lui une surexcitation nerveuse; ajoutez enfin qu'en 1893 il se logea deux balles dans la tête, à Baume-les-Dames, et vous connaîtrez les causes physiques qui pourraient avoir exercé un contre-coup sur son moral.

« Nous le trouvons déjà, bien avant son entrée au régiment, avant l'opération subie à Lyon, dans l'impossibilité de se fixer nulle part; il change à tout instant de condition; on observe, dès ce moment, en lui, les symptômes d'une nature méchante et profondément irritable.

« Une question se pose à cet effet : celle de savoir s'il a ou non commis des crimes qui lui sont d'autant mieux imputables qu'ils ont été perpétrés dans des conditions identiques à celles des assassinats avoués par lui.

« Dans l'affirmative, il n'y aurait plus à se préoccuper de l'opération de Lyon et de la tentative de suicide de Baume-les-Dames; il resterait alors à rechercher si le breuvage qui lui a été administré, dans les conditions que je vous indiquais tout à l'heure, a pu amener une transformation telle du tempérament de cet homme que sa responsabilité s'en trouve limitée ou même anéantie.

« Il appartiendrait, dans ce cas, aux deux médecins spécialistes de se prononcer.

« Pour ma part, abstraction faite des surprises que peut encore me réserver l'instruction que je poursuis chaque jour, il me semble avoir en face de moi un individu dont les idées sont fort lucides, dont chaque membre de phrase écrite dans ses interrogatoires est, de sa part, l'objet d'examen et de critiques constantes.

« Il ne craint pas, à ce sujet, de laisser entrevoir combien le préoccupe l'interprétation qu'il serait possible de donner à son langage.

« Depuis l'aveu de ses crimes, il observe une continuelle défensive et proclame constamment son irresponsabilité, affirmant tantôt que ce n'est point de sa faute si son sang a été vicié, tantôt qu'il n'est, après tout, qu'un instrument de Dieu sur la terre.

« Voulez-vous un détail à cet égard?

« On n'a pu obtenir de lui qu'il se laissât photographier qu'en lui permettant de tenir en main un trousseau de clés et, comme le gardien de la prison s'étonnait de la chose :

« Ne vous y trompez point, lui dit Vacher, ces clés, dans ma main, sont les « clés du Paradis et le public le comprendra bien. »

« A mon sens, Vacher a une peur terrible de la mort; il a bien soin de déclarer, chaque jour, que toutes les actions humaines ont un but et que, dès l'instant où ni le vol ni la vengeance ne l'ont déterminé à commettre ses crimes, il faut bien admettre l'hypothèse de son irresponsabilité, soit qu'elle résulte de la morsure du chien enragé ou de l'intervention divine.

« Vous conviendrez que ce n'est point là la manière de raisonner d'un fou.

« En ce qui concerne les crimes, mon instruction avance lentement.

« Vacher a-t-il commis des assassinats avant son entrée au régiment? Je n'ai pas de conviction faite à cet égard; je cherche.

« Les crimes qu'il est permis de considérer avec certitude comme étant réellement l'œuvre de Vacher sont dès maintenant au nombre de dix, mais j'ai l'intime conviction que la série n'est pas close.

« Il est à supposer que l'assassinat de Louviers lui est imputable, j'en dirai

autant de celui de Nîmes ; il n'est pas impossible encore que ceux de Belfort et de Neufchâteau émanent de lui : des particularités curieuses sont à relever dans certains de ses crimes ; ainsi, il assassine à la Vaquière, dans le Var, une jeune fille qu'il proclame la plus jolie de ses victimes, et qu'il regrette pour cette raison de n'avoir point violée ; à Saint-Ours, près Chambéry, c'est une vieille femme de soixante-cinq ans qu'il égorge et viole ensuite.

« Là, il regrette son viol parce que les habitants du pays étaient vraiment très hospitaliers ; mais il s'en console à la pensée que sa pauvre victime aurait pu traîner une vieillesse misérable et maladive.

« Je m'attache plus particulièrement aujourd'hui au crime de Louviers, et je ne désespère pas d'obtenir à bref délai des aveux que me semble avoir préparés mon interrogatoire de cette après-midi.

« Remarquez, en effet, que neuf mois se sont écoulés entre les dates des deux derniers crimes avoués par lui.

« Or, il n'est pas vraisemblable d'admettre, avec ce que nous savons de lui, qu'il soit resté si longtemps, comment dirais-je? inoccupé ; d'autre part, nous n'avons pas l'emploi de son temps.

« Je ne vois pas autre chose à vous dire aujourd'hui. »

« Si je ne craignais de froisser sa modestie, j'ajouterais un mot, continue M. Ranson. M. Fourquet est un jeune magistrat (il compte cinq mois d'instruction à peine) qui n'a pas hésité à rompre avec certaines vieilles traditions : il ne pressure pas son prévenu, il entre dans sa confiance et obtient de lui, plus tardivement peut-être, des aveux, mais des aveux plus sûrs et d'autant plus sincères qu'ils ont été tout spontanés, et cette méthode pourrait bien être la bonne. »

C'est aussi notre avis.

* * *

Une note du *Lyon Républicain* sur la *maladie* de Vacher est aussi très intéressante. Nous la reproduisons :

« On sait que le système de défense de Vacher consiste à dire qu'il a le sang vicié depuis l'absorption du remède qu'on lui donna contre la rage et que, quand sa maladie le prend, pour nous servir de ses propres expressions, il faut qu'il tue.

« Et samedi, lorsque, dans la prison, il nous racontait tranquillement le meurtre du trimardeur, il répéta encore que « sa maladie l'avait pris » en face du pauvre garçon.

« A cette question que je lui posai :

« — Comment se fait-il que votre maladie ne vous ait jamais pris lorsque

vous vous trouvez en face de plusieurs personnes ou d'un homme pouvant se défendre?

« Vacher ne répondit pas et me lança un vilain regard.

« Cette « maladie », qui ne se manifeste que lorsqu'il voit des jeunes filles, des femmes, des jeunes bergers seuls et isolés, n'est autre chose que la folie des sens, et le sinistre gredin ruse admirablement, parce qu'il craint pour sa tête.

« Il faut voir la façon hypocrite avec laquelle il baisse les yeux, lorsqu'il parle de Dieu, et entendre de quelle voix onctueuse il dit accomplir une mission divine.

« Tout cela est faux et admirablement calculé.

« Vacher prévoit tellement les questions embarrassantes qu'on pourra lui poser qu'il déclare déjà que « sa maladie », cette maladie qui a été si funeste à tant de gens, commence à lui passer.

« On pourrait trouver étrange, en effet, que pendant le long séjour qu'il fera en prison, son accès ne le prenne pas et qu'il ne se précipite jamais sur un de ses codétenus ou gardiens.

« Et Vacher, très malin, déclare:

« — Je crois cependant que ma maladie me passe, puisque je n'ai pas tué la femme de Champis, une belle femme que je tenais si bien !

« La vérité, c'est qu'ayant aperçu le mari, il n'a pas eu le temps de tuer la femme Plantier et qu'il croyait échapper encore à la justice après cette tentative de viol. »

* * *

Maintenant, que pensent les médecins de Vacher?

Nous aurons l'occasion de parler des rapports remarquables des médecins lyonnais qui ont été chargés d'examiner directement Vacher.

Notons au passage les appréciations formulées par des notabilités médicales pendant la période des aveux.

Le médecin qui soigna Vacher à l'asile Saint-Robert, M. Dufour, ne croit pas à la folie de Vacher.

Cette opinion semble être également celle d'un médecin légiste des plus connus qui, interrogé quelque temps après les aveux de Vacher, fit les déclarations suivantes :

« 1° Il ne semble pas que Vacher rentre dans la catégorie des fous impulsifs. Un impulsif qui commet un crime dans le but de se repaître de ce spectacle reste ordinairement sur le lieu du crime et ne cherche pas à fuir.

« 2° Vacher, après chacun de ses assassinats, prend des précautions qui

indiquent une intelligence et une présence d'esprit bien extraordinaires pour un fou.

« 3° Comment expliquer l'incohérence des mémoires et des déclarations de Vacher ? Ce peut bien être l'effet d'une ruse. Il se peut que Vacher joue un rôle. Dans les différents asiles où il a été interné, il a vu des fous, a entendu leurs divagations ; aujourd'hui, il est capable de les imiter à son tour.

« Enfin, et ce qui semble primer tout, Vacher tient essentiellement à se faire passer pour fou, alors que la première préoccupation des fous est de toujours se faire passer pour sains d'esprit. Un fou ne se croit jamais fou et surtout n'avoue jamais qu'il l'est. »

J'ajoute, cependant, continuait l'éminent médecin, qne je n'ai pas examiné Vacher et que, dans ce cas, il m'est impossible de rien dire de précis et surtout d'exact. Ce que j'en dis là m'est inspiré par les aveux de Vacher au juge d'instruction ; mais je crois qu'au fond, je ne suis pas loin de la vérité.

Le *Petit Journal* fit consulter au sujet de Vacher un des médecins de la Salpêtrière, M. Jules Voisin, bien connu par ses remarquables livres sur l'*idiotie* et sur l'*épilepsie*.

Voici, en substance, ce qu'il a répondu, avec sa haute et éclairée probité :

« Pour nous, qui n'avons pas examiné l'individu, qui ne le connaissons que d'après les récits de la presse, nous devons, à cause de l'horreur et de la multiplicité des crimes commis, à cause du manque de remords et de l'impression de soulagement qu'il dit avoir éprouvée après chaque acte accompli, nous devons supposer que ce monstre est un malade.

« Mais jusqu'ici, dans la science, nous ne voyons pas relatés de faits semblables.

« Morel et Legrand du Saulle rapportent l'observation d'un individu qui a tué sept personnes dans un accès de fureur épileptique, mais ce malade n'avait, *après l'acte*, aucun souvenir de ce qui s'était passé ; son mal, les hallucinations qui l'accompagnent sont cause de cette impulsion au meurtre

« Dans le cas de Vacher, rien de semblable.

« Un homme, à des intervalles plus ou moins éloignés, éventre des jeunes filles et des jeunes garçons, leur fait subir des outrages, fait disparaître les objets, les vêtements qui peuvent le compromettre et se sent soulagé.

« Puis le mot Dieu, le mot Devoir apparaissent.

« C'est le fait d'un dégénéré, d'un cérébral, dominé, obsédé, comme le disait Lasègne, par une pensée maladive.

« Il ressemble en cela aux kleptomanes qui volent, aux vagabonds qui marchent, pour le plaisir de voler ou de marcher.

« Est-ce mystique ? Je ne le pense pas. Le diagnostic doit être : dégénérescence mentale.

« Toutes ces questions, les experts chargés de l'examen les élucideront.

« Quoi qu'il en soit, c'est toujours le Dr Jules Voisin qui parle, et sur ce point j'attire l'attention de tous, quoi qu'il en soit, ces meurtres multiples qui émeuvent l'opinion publique, doivent surtout émouvoir les législateurs.

« Depuis plusieurs années, la Société médico-psychologique réclame un établissement pour les aliénés criminels, comme cela existe en Angleterre.

« Le moment est venu d'accéder à ce vœu.

« La loi de 1838 défend au médecin de retenir dans un établissement d'aliénés un malade guéri, alors même que ce malade aurait tué.

« Or, sous l'influence de l'isolement, ce criminel malade s'est amélioré, son délire a disparu. La famille, les amis, les protecteurs, la presse même interviennent pour faire sortir cet ex-malade, toujours dangereux cependant.

« On crie à l'arbitraire, on évoque les oubliettes de la Bastille et le médecin, contraint de s'en tenir à la lettre de la loi, ouvre les portes de l'asile à l'aliéné.

« Si nous avions un établissement semblable à celui qui existe en Angleterre, pays pratique, le malade ayant commis un homicide serait, toute sa vie, maintenu dans cet hospice. »

N'est-ce pas le langage de la raison pure? N'est-ce pas conseiller une indispensable précaution ?

Combien de Vacher ne rôdent pas, peut-être, autour des jeunes filles ?

Ce bon jugement du docteur Jules Voisin, qui est un des maîtres en son art, nous le retiendrons pour conclure.

Il est, au reste, partagé par quiconque a réfléchi à ce grave problème.

Nous donnerons un peu plus loin le rapport des médecins aliénistes qui ont examiné Vacher et déposé des mémoires destinés à la Cour d'assises.

XXII

L'OPINION DES LÉGISLATEURS.

Cette opinion vient puissamment à l'appui des grands médecins aliénistes.

Elle a été formulée d'une façon nette; remarquablement précise par M. Joseph Reinach, député des Basses-Alpes, un érudit pratique dont le jugement doit trouver place dans cette brève étude destinée à commenter utilement nos dramatiques dessins.

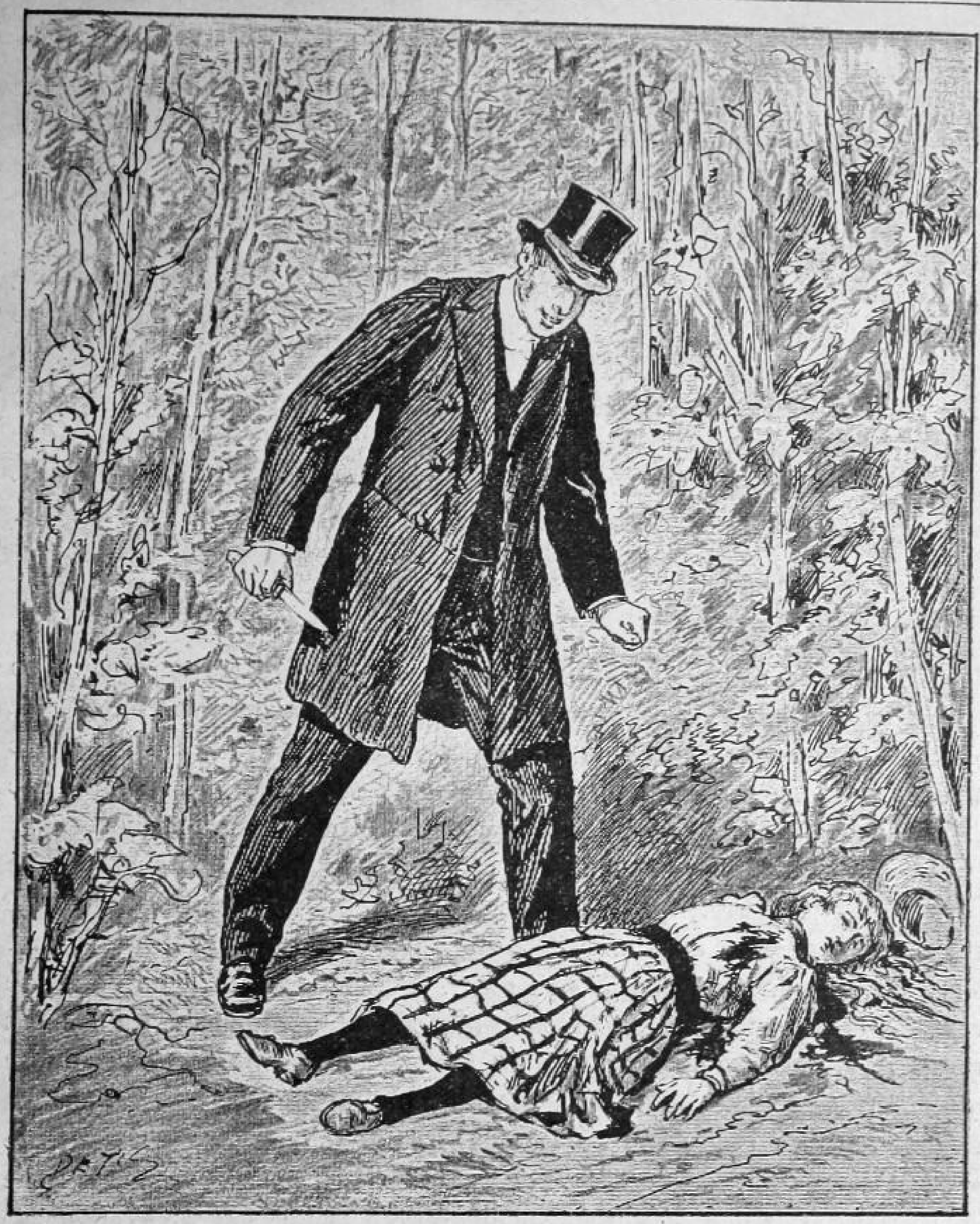

Il avait assassiné l'enfant. (Page 964.)

« En racontant, a écrit M. Joseph Reinach à un de nos confrères, l'effroyable histoire du tueur de bergers qui, enfermé comme aliéné en 1893 pour avoir commis une tentative de meurtre contre sa fiancée, n'est sorti de l'asile, un an après, en 1894, que pour recommencer aussitôt une longue série de crimes, vous demandez « s'il n'eût pas mieux valu ne jamais laisser sortir Vacher de « l'asile d'aliénés », « si les médecins qui ont délivré son *exeat* à ce mono- « mane homicide n'ont pas assumé une terrible responsabilité ».

« Quel était l'état de Vacher au moment où les médecins lui ont ouvert les

portes de l'asile? Il y a là une question de fait sur laquelle il m'est impossible de me prononcer. Il se trouvait peut-être *dans l'une des longues, très longues périodes d'accalmie*, de parfaite raison apparente qui séparent l'un de l'autre les accès des monomanes du meurtre. Il s'y serait trouvé, presque certainement, un an ou deux ans plus tard. Il n'avait commis qu'une tentative de meurtre. Crime passionnel, comme on dit aujourd'hui d'une expression, qui elle aussi est responsable de plus d'un meurtre, ou premier crime révélateur de la monomanie homicide. Le doute était permis. La loi, d'ailleurs, ne distingue pas.

« L'article 13 de la loi de 1838 sur les aliénés porte que « toute personne « placée dans un établissement d'aliénés cessera d'y être retenue dès que « les médecins auront déclaré, sur un registre *ad hoc*, que la guérison est « obtenue ». Vacher paraissait guéri; il est sorti de l'asile; l'on sait le reste.

* * *

« Laissez-moi exposer brièvement, — mais la question est vraiment d'un intérêt supérieur, — que c'est la loi de 1838 qui est coupable, loi qui fut passable en son temps, mais loi, aujourd'hui, terriblement vieillie, qui nous laisse, hélas ! malgré tous les infructueux efforts des réformateurs, en arrière de presque toutes les législations de l'Europe et du monde sur les aliénés.

« L'horrible série de crimes qu'a commis ce tueur de bergers n'eût pas été possible en Angleterre. Après sa tentative de meurtre sur sa fiancée, il eût été enfermé *à perpétuité* dans un asile d'aliénés. En vain eût-il allégué, un an, deux ans, cinq ans après, qu'il était guéri. Guérison apparente, lui eût-il été répondu, la monomanie homicide sommeille, elle ne guérit jamais. Du moment qu'un individu a été, à la suite d'un premier crime, *acquitté pour cause d'aliénation mentale*, le médecin anglais ne le lâche plus. L'*act royal* du 28 juillet 1800 est ainsi conçu : « Lorsqu'une personne, accusée de meurtre « ou autre crime, est acquittée pour cause de folie, la Cour devant laquelle « le verdict est rendu doit ordonner que cette personne soit tenue en stricte « garde, jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté soit connu, et qu'il est, « par conséquent, du droit de Sa Majesté de donner des ordres pour la « garde de cette personne, tant que dure son bon plaisir, en tel lieu et de « telle manière qu'il lui paraîtra convenable. »

« Or, encore une fois, quand il s'agit de monomanie homicide ou de pyromanie, folie incendiaire, le bon plaisir de Sa Majesté Britannique ne se fait jamais connaître. Sa Majesté sait, en effet, avec Esquirol, que *la manie homicide* est incurable. Elle considère ce monomane comme un malade susceptible assurément de convalescence, mais toujours sujet à des rechutes

qui peuvent mettre la société en péril : il doit vivre dès lors sous une surveillance continuelle. Elle subordonne l'intérêt particulier, d'ailleurs seulement apparent, à l'intérêt général.

*
* *

« Est–il incurable, en effet? J'ai dit que c'était l'avis d'Esquirol ; ce fut aussi l'avis de Pinel, celui de Mandsley ; je ne connais point d'aliéniste qui ait exprimé une opinion contraire. « Quand l'accès éclate, écrit Mandsley dans son admirable livre, *Le Crime et la folie*, l'esprit est dominé par une émotion si grande et si pénible, par un sentiment tellement indicible d'angoisse et de détresse que l'acte de violence en est, pour ainsi dire, l'explosion ; c'est une convulsion, impossible à maîtriser, de toutes les énergies du sujet qui se tendent extérieurement par un sentiment morbide indescriptible. Sans plus savoir ce qu'il fait, le malade tue, ami, ennemi, étranger, n'importe, il tue ; non pas en réalité par passion, par vengeance, par haine d'aucune sorte, mais simplement par besoin impérieux de l'émotion terrible qui pèse sur lui. » L'accès peut toujours revenir. « Est–il au pouvoir de la volonté de faire obstacle aux progrès d'une maladie? C'est assurément par trop d'ironie que d'exiger un tel empire dans une maladie dont la condition spéciale est d'affaiblir le pouvoir de la volonté en augmentant la force de la passion, d'amoindrir en un mot le pouvoir de gouverner ce qu'il y a de plus difficilement gouvernable. *Il faut assurer la sécurité publique contre la répétition de l'attentat par une réclusion perpétuelle.* » Et encore : « On ne peut jamais dire d'un individu qui a été une fois atteint qu'il soit complètement guéri, tant il est vrai que le paroxysme peut toujours éclater d'une façon soudaine, inattendue et convulsive. »

*
* *

« Tel est, évidemment, le cas du tueur de bergers ; mais quoi! *la loi de 1838 ne prévoit même pas le cas des aliénés criminels.* Dès 1838, la législation anglaise était en avance sur la nôtre! La France est cependant le pays de Pinel ; c'est la France qui, la première, a légiféré scientifiquement, humainement sur les aliénés : comment, pourquoi s'est-elle arrêtée en route? Comment, en particulier, n'avons-nous pas fait entrer dans notre loi les dispositions qui, depuis le commencement du siècle, régissent, de l'autre côté de la Manche, les aliénés criminels et qui protègent efficacement, infailliblement la société?

« Quand fut votée la loi de 1838 sur les aliénés, l'attention des Chambres

fut appelée sur la question des aliénés criminels, par le président Dupin, par Charles de Rémusat et par Dufaure. On discuta longtemps, la majorité hésita devant l'internement perpétuel des aliénés criminels : la loi resta muette. Et depuis, comme je l'ai déjà rappelé, les réformateurs, malgré les démonstrations irréfutables de la science, malgré des expériences cent fois renouvelées, n'ont jamais pu aboutir.

« La proposition tendant à réformer la législation actuelle des aliénés a été présentée pour la première fois à l'Assemblée nationale par M. Théophile Roussel, *il y a maintenant plus d'un quart de siècle.* L'Assemblée se sépara sans la voter. Reprise devant le Sénat en 1881, par le ministère Ferry–Constans, rapportée par M. Roussel, elle fut votée par la haute Assemblée le 11 mars 1887. Envoyé à la Chambre, le projet du Sénat s'endormit pendant deux ans et ne fut rapporté qu'à la veille de la clôture de la législature, le 12 juillet 1889, par le docteur Bourneville. La Chambre ne discuta pas le rapport. Je reprends le projet, avec de légères modifications, le 3 décembre 1890. Il est l'objet d'un remarquable rapport du docteur Lafont. La Chambre ne trouve pas le temps de le discuter. Je reprends de nouveau le projet le 21 décembre 1893, dès le début de la présente législature : au tableau des propositions déposées, il porte le n° 9. Nouvelle Commission unanimement favorable. Nouveau rapport du docteur Lafont. Après la mort de notre éminent et regretté collègue, troisième rapport de M. Dubief. Mais quand sera-t–il discuté?

* * *

« Voici maintenant le texte de notre article 38, qui est la traduction « française » de *l'act* anglais de 1800 ; il est très simple : « Lorsque est demandée la sortie d'un des aliénés internés en vertu des articles 35 et 36 (c'est–à-dire d'un individu qui, poursuivi pour crime, a été, en tant qu'atteint d'aliénation mentale, l'objet d'un verdict de non-culpabilité), le médecin traitant doit déclarer si l'intéressé est ou non guéri et, en cas de guérison, *s'il est ou non légitimement suspect de rechute.* La demande et la déclaration susdites sont déférées de droit au Tribunal, qui statue en Chambre du Conseil. »

« Ainsi, quand il s'agit d'un aliéné ordinaire, il suffit, pour que sa sortie soit autorisée, que le médecin traitant le déclare guéri. Mais quand il s'agit d'un individu qui, poursuivi pour crime, n'a été acquitté qu'en considération de son état mental et a été interné comme fou, il faut que le médecin déclare *s'il est ou non légitimement suspect de rechute.*

« La responsabilité du médecin ainsi précisée, ai-je besoin de dire qu'il ne l'engagera pas à la légère ? Quand il s'agira d'un monomane homicide ou d'un pyromane, il ne s'aventurera pas souvent à déclarer *qu'il n'est pas légitime-*

ment suspect de rechute. Il ne le déclarera peut-être jamais et *l'internement de cette sorte d'aliénés sera perpétuel.*

« Voià dix ans que le Sénat a voté la réforme ; voilà sept ans que les Commissions de la Chambre sont unanimes à rapporter favorablement ma proposition qui reproduit, avec de légères modifications, le texte sénatorial ; et la Chambre n'a pas encore trouvé deux séances pour discuter une réforme qui est réalisée depuis longtemps dans presque tous les autres pays !

« Si la Chambre avait perdu moins de temps en interpellations, si elle avait voté notre proposition qui figure toujours à son ordre du jour, Vacher, après son premier crime, n'eût pas trouvé un seul médecin aliéniste pour le déclarer non suspect de rechute ; le tueur de bergers n'aurait pas été remis en liberté, il n'aurait pas souillé, égorgé huit nouvelles victimes, peut-être davantage.

« Il appartient à l'opinion, à la presse d'agir sur la Chambre.

« Le Parlement anglais a réalisé cette élémentaire réforme depuis un siècle : pourquoi le Parlement français serait-il impuissant à l'opérer ?

« C'est peut-être que, depuis quelques années, notre régime parlementaire est un peu faussé... »

Autre procès.

Cette page, il importait, nous le répétons, de la citer, parce que toutes les pièces d'un procès doivent être placées sous les yeux du public, quand se produit une catastrophe.

C'est au moment précis où se manifeste une épouvantable catastrophe, qu'il est possible de provoquer l'attention, la réflexion, en notre cher et léger pays.

Demain il sera trop tard, on n'y pensera plus.

L'autre procès donc est fait et très justement à l'organisation de la police dans nos provinces.

La terrible odyssée du misérable Vacher, qui pendant plus de six ans a pu se livrer impunément à sa monomanie sanglante, sans même être inquiété, dans une région qui représente un quart peut-être de la France, aura servi du moins à démontrer, d'une manière saisissante, le peu de sécurité qui existe dans les campagnes. La police y est à peu près nulle. Cette situation, qui a été signalée de divers côtés, a été exposée d'une façon intéressante par un habitant de la région de l'Est, qui en montrant le mal indique en même temps un remède qu'il importe de soumettre à qui de droit.

« Vos lecteurs des villes, a écrit au journal l'*Éclair* un de ses correspondants, se demanderont sans doute avec stupeur comment Vacher a pu, à notre époque, passer inaperçu d'une localité à l'autre sans avoir jamais été signalé une seule

fois par la gendarmerie. La réponse est simple : il n'y a plus de police dans les cantons ruraux, elle est complètement désorganisée. A plusieurs reprises, le *Lyon Républicain* signala l'insuffisance des mesures de sécurité dans les campagnes. On compte actuellement plus de trente assassinats impunis autour de Lyon, depuis dix ans, et la dernière fois que l'on s'est ému à ce sujet, c'est à propos de l'égorgement en plein jour, sur la voie publique, à cent pas des maisons, du petit berger de Momant par Vacher.

« On demanda alors la réorganisation de la gendarmerie. Pourquoi ne créerait-on pas en France comme en Suisse, où ils rendent d'inappréciables services, un corps de gardes ruraux embrigadés ? Ces gardes, payés comme la gendarmerie, avec une indemnité de logement et une retraite pour leur assurer une complète indépendance, rattachés à une administration quelconque, à la justice, aux forêts ou mieux, peut-être, à la sûreté générale, seraient recrutés, après examen, parmi les anciens sous-officiers et soustraits à l'influence des maires, adjoints ou instituteurs. Ils constitueraient, il me semble, au profit du pouvoir central, un excellent élément de police.

« Je vous soumets cette idée, en même temps que je la dédie au groupe agricole de la Chambre, et je résume ainsi mon projet :

« Réduction d'un tiers de la gendarmerie, les brigades réduites à trois hommes, comme en Suisse. Création, avec les ressources devenues ainsi disponibles et la subvention des communes, d'un corps de gardes ruraux embrigadés, armés, mais faisant leur service en civils, indépendants des municipalités et rattachés au pouvoir central. Moyennant quoi la sécurité sera aussi complète en France qu'en Suisse d'un bout à l'autre du territoire. »

La question des gendarmes.

Cette transformation, ou plutôt cette création de la police rurale, nous apparaît, en effet, nécessaire, indispensable, à condition toutefois qn'on ne diminue pas le nombre des gendarmes, trop facilement sacrifiés, trop facilement plaisantés et qui imposent encore, Dieu merci, un respect indispensable.

Si leur uniforme n'existait pas, il faudrait l'inventer. Sans eux, qu'on fasse l'enquête chez les braves gens des hameaux, c'en serait vite fait des propriétaires et de leurs propriétés.

Mais il est si commode d'en rire !

Notre assassin lui-même les gouaille.

Dans un de ses derniers interrogatoires, il a avoué qu'il était l'auteur de la tentative de viol commise le 1er mars 1896 dans la forêt de Pescheseul, près du

Mans, sur la jeune Derouet, et il a raconté à ce sujet une histoire assez curieuse.

Empêché par deux hommes de commettre ce nouveau crime, il s'enfuit rapidement et rencontra quelques heures après un brave gendarme qui, monté sur une bicyclette, pédalait à toutes jambes à la recherche de l'auteur de l'attentat. Le gendarme s'enquit des papiers de Vacher et, fasciné lui aussi par le livret du malfaiteur, il lui demanda s'il n'aurait pas aperçu un rôdeur ayant sa taille et son aspect.

Vacher, qui a toujours montré une lucidité parfaite lorsqu'il s'est agi d'échapper à la police, répondit au naïf Pandore qu'il avait vu, en effet, un individu tel que celui qu'on lui dépeignait, et qui avait filé dans une direction quelconque en compagnie d'un autre chemineau. Le gendarme, heureux du renseignement, enfourcha sa bécane et court encore à la recherche du criminel qu'il tenait sous la main. Vacher riait en racontant cette aventure.

Ils ne rient pas toujours, les bandits, et, pour une fois qu'ils ont la main malheureuse, ils ont mille fois la poigne solide, ces bons et braves soldats, trop surchargés de besognes qu'on ne leur imposait pas autrefois, telles que les convocations militaires, qui les font évoluer au loin tandis que messieurs les détrousseurs s'en donnent à cœur joie.

Nous ne sommes pas en Suisse, mais en une France un peu plus vaste, et le bon sens indique qu'il faut laisser à nos gendarmes tout leur temps trop peu payé pour surveiller les malfaiteurs, en leur adjoignant, ce qui, en effet, est indispensable, des auxiliaires, des limiers, embrigadés, mais civilement, comme dans les grands magasins, où les voleurs sont légion.

Les fous criminels.

Revenons à la question des fous criminels. Un certain nombre de médecins aliénistes entend les soustraire aux châtiments ordinaires, les condamner simplement à l'internement dans un asile.

Voici la thèse telle que l'a résumée le docteur Corre, il y a quelques années :

« Sans remonter bien loin dans les archives de nos prétoires, que de mono, manes instinctifs ou raisonnants nous pourrions montrer, jetés à la prison-au bagne, à l'échafaud, malgré les protestations des médecins aliénistes les plus éminents !

« Voici le sergent Bertrand, cet effrayant violateur de cadavres, dont les actes monstreux, absolument en dehors des tendances humaines les plus dégradées, accusaient par eux-mêmes l'anomalie de l'activité cérébrale, — dont

la parenté collatérale suspecte, l'enfance mélancolique, la soudaineté, l'irrésistibilité et le retour paroxystique des impulsions, — condamné par un conseil de guerre comme ayant agi avec une pleine et entière liberté de toutes ses facultés intellectuelles, malgré les conclusions du docteur Marchal de Calvi, et sans examen de médecins spéciaux. »

En Angleterre.

En Angleterre, la même doctrine conduit aux mêmes résultats, et les magistrats condamnent tout impulsif auquel ils ont cru reconnaître la faculté d'apprécier le bien et le mal.

Mandsley, après bien d'autres, s'est vainement efforcé de réagir contre un pareil esprit.

On trouve en son livre un exemple que les médecins spécialistes déclarent sévère et impitoyable.

Un clerc d'avoué, s'étant allé promener hors de la ville, rencontra quelques enfants en train de jouer sur le bord de la route.

Il s'approcha d'eux, et, ayant persuadé à une petite fille de huit à neuf ans de l'accompagner dans une houblonnière voisine, il congédia les autres et s'en débarrassa en leur donnant quelques sous.

Très peu d'instants après, on le rencontrait s'en retournant paisiblement, chemin faisant il se lava les mains dans la rivière, puis, rentré à son étude, il se mit au travail.

Cependant la petite fille ne reparut plus. Des recherches furent faites dans la houblonnière, et on retrouva, disséminées çà et là, les diverses parties de son corps coupé en morceaux.

Le clerc fut immédiatement arrêté.

On trouva dans un pupitre un journal de ses actions soigneusement tenu et à la dernière page cette mention : « Tué une petite fille; c'était bon et chaud. »

Il avait assassiné l'enfant et coupé son corps en morceaux sans autre motif que de satisfaire une envie irrésistible qui s'était emparée soudain de son esprit.

Ni son langage, ni sa conduite après l'arrestation ne fournirent le moindre indice de folie, et rien non plus, immédiatement avant le crime, ne dénotait en lui quoi que ce soit d'étrange.

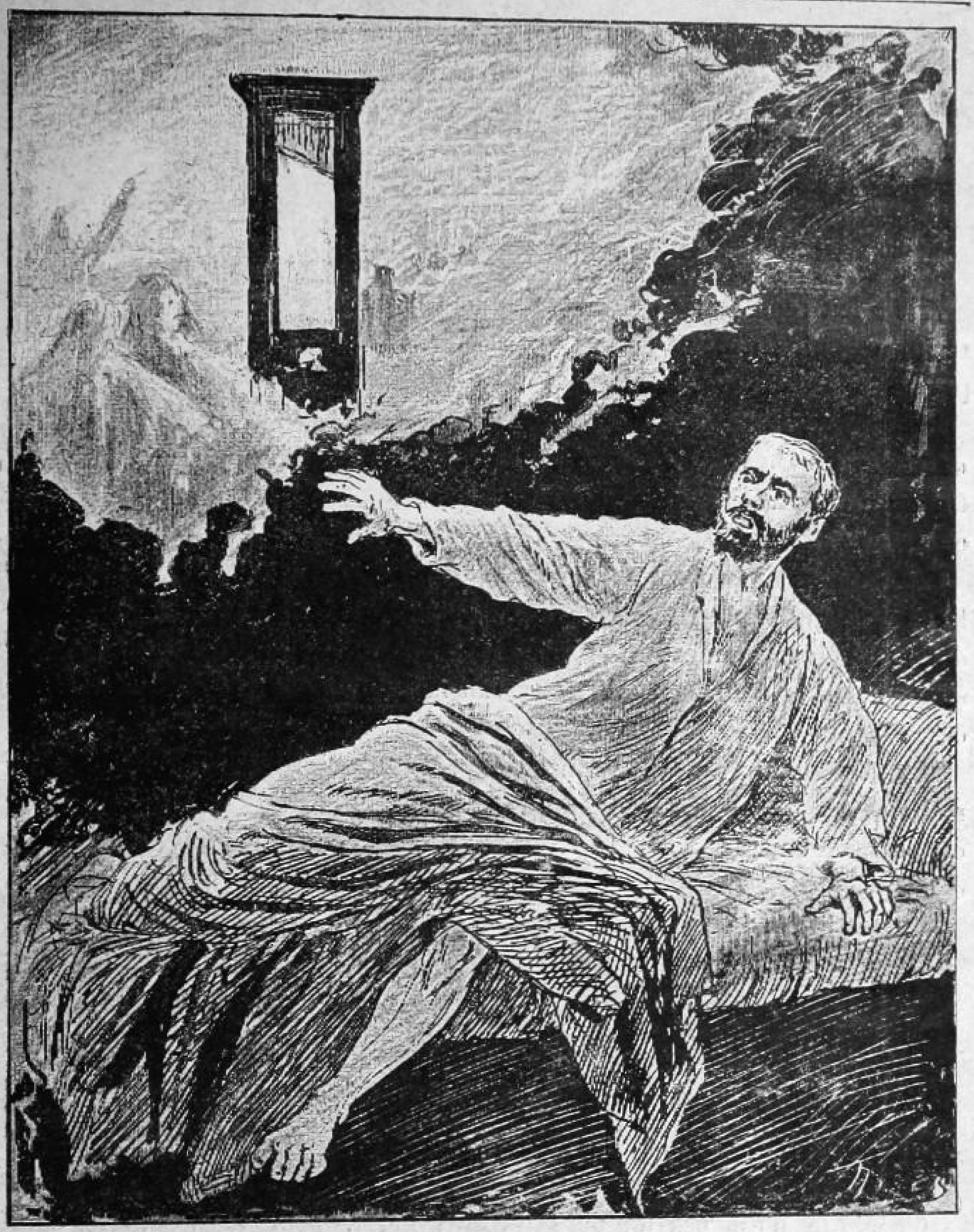

« Le cauchemar. »

Pourtant il résulta des débats, où il n'y eut du reste qu'un semblant de défense, qu'un proche parent de son père, affecté de manie homicide, était enfermé, et que son père lui-même avait eu une attaque de manie aiguë.

Il fut condamné à mort et on le pendit au grand applaudissement de la presse, parait-il.

La presse, cela signifie l'opinion publique; l'opinion eut-elle tort? Oui, déclare l'aliéniste dont il s'agit. Ces criminels sont de notre ressort.

Est-ce bien certain?

La théorie de l'irresponsabilité.

Elle va loin, cette théorie.

Elle a fait représenter Papavoine comme un homme de caractère doux, mais taciturne, qui, obéissant à une impulsion, sans motif, tua deux petits enfants, presque sous les yeux de leur mère.

En vain le médecin Georget évoqua la folie, et beaucoup d'aliénistes ses confrères déclarent qu'il faut distinguer la folie de la criminalité; que pour établir la séparation, la constatation de l'acte ne suffit pas, ni même toujours celle du mobile apparent.

Quand un homme (ce sont toujours ces médecins qui parlent), quand un homme jusqu'alors estimé, sain d'esprit, se livre tout à coup à des actions dont le mobile est inexplicable ou hors de proportion avec les appétits qui semblent les avoir dirigées, il leur paraît indéniable que la folie doit ressortir de ce fait.

Il y a eu, disent-ils, viol ou meurtre parce que l'intelligence s'est brusquement dérobée devant l'éveil d'un sentiment impératif, ou parce que les connexions unissant le centre intellectuel au centre incitomoteur ont été entravées.

Ah! les belles dissertations!

Elles portent sur d'autres points.

L'hérédité.

Autre cause d'irresponsabilité.

L'hérédité n'est pas toujours directe; aussi, pour la découvrir, faut-il remonter parfois plus haut que les père et mère.

Galetto, un des pires bandits italiens appartenant à l'association dite « de la Taille », et condamné à mort aux assises d'Aix en 1872, était le petit-fils d'un nommé Orsolano, appelé « le Piéroce » et qui mourut sur l'échafaud pour avoir tué plusieurs jeunes filles et avoir fabriqué du saucisson avec leur chair.

Galetto était surnommé « la Hyène » par ses compagnons, à cause de sa férocité et de sa soif de carnage.

Pour un peu, les spécialistes nous apitoieraient sur cette innocente victime de la fatalité, car la question d'hérédité tient, dans leurs doctrines, la plus

large place, mais nous n'avons point à nous occuper ici de ce grave problème, si intéressant à divers titres.

Avant même que Lombroso eût publié son célèbre ouvrage intitulé *l'Homme criminel*, *l'Uomo delinquente*, on a consacré à la question de l'aliéné criminel de nombreuses études ; depuis, les livres, sur ce sujet, se comptent par centaines, et de plus en plus, de mieux en mieux, on a constaté la fragilité de la pauvre cervelle humaine.

La Bible, au reste, distinguait déjà le criminel né et elle ordonnait de le mettre à mort, dès sa jeunesse. Cette solution est-elle la meilleure?

L'opinion publique.

L'opinion publique à ce sujet ne semble pas douteuse, et j'entends par opinion publique celle des gens de bon sens, sans parti pris, sans passion, qui n'envisagent que l'intérêt de la société humaine.

On ne prend plus pour parole d'évangile la pensée de Mme de Staël : « Tout connaître et tout pardonner. »

L'examen de toutes choses, les raisons et les causes, le pardon, la clémence, nous les voulons, mais à la condition de ne point laisser les enfants sains de corps et d'esprit à la merci d'un fou qui, couvert de son irresponsabilité, peut les couper en morceaux avec tranquillité.

Or, comment sommes-nous armés, nous société, pour notre défense?

Nous n'avons même pas, malgré le désir des savants spécialistes comme Jules Voisin, que nous avons cité, nous n'avons même pas une loi qui permette d'interner à perpétuité les terribles déséquilibrés qui ne rêvent qu'aux tueries, nous n'avons même pas d'asile spécial où on puisse les interner, et longue est la liste de ces êtres épouvantables, qui n'ont rien d'humain que la face.

Nous n'avons même pas un corps de police suffisant pour mettre un terme à ces exploits qui iront se multipliant, puisque le nombre des fous va croissant.

Alors, que faire? tandis que les aliénistes dissertent, que les législateurs tergiversent et que les gendarmes ont d'autres occupations.

Il ne nous reste qu'un moyen, car vous ne voulez pas que les Vacher s'évadent ou soient relâchés, car nous avons devant les yeux les cadavres des petits enfants: il ne nous reste qu'à supprimer, le plus tôt possible, sans longue forme de procès, ces bêtes féroces.

Mortes ces bêtes, mort leur venin.

Ce remarquable article de M. Barbou résume tout ce qu'on a pu dire sur ces questions graves, avant le procès de Vacher.

ÉPILOGUE

LE PROCÈS.

Vacher ayant été amené dans le département de l'Ain pour y répondre de l'assassinat de Victor Portalier tué à Benonces, c'est devant la cour d'assises de l'Ain qu'il comparut.

Le 27 octobre 1898, l'assassin fut jugé par le jury de Bourg. L'audience dura trois jours.

Le premier jour, Vacher fut insolent et criard. Il lut des factums où il se disait envoyé de Dieu qui l'avait toujours soutenu par ses miracles.

Le président, très ferme, conduisit les débats avec adresse. Vacher se défendit énergiquement, avouant tous ses crimes, mais cherchant à prouver qu'il les avait commis sans préméditation, sous l'empire de la folie.

Le président lui fit remarquer qu'il était bien habile à argumenter pour prouver sa folie.

Les médecins vinrent déclarer que Vacher raisonnait admirablement; qu'il avait simulé la folie pendant son séjour en prison et qu'il devait être considéré comme responsable de ses actes. Cependant, comme il avait été enfermé dans une maison d'aliénés, on pouvait considérer cette responsabilité comme légèrement atténuée.

En somme, ils le regardaient comme un sadique sanguinaire, qui profita de son séjour chez les aliénés pour se livrer à ses épouvantables instincts.

Le rapport de ces trois médecins, MM. Pierret, Lacassagne et Robatrel était tout à fait remarquable.

Après un réquisitoire de M. Ducher, Vacher fut défendu par Me Charbonnier, du barreau de Grenoble.

Les efforts de son avocat ne parvinrent pas à lui faire donner les circonstances atténuantes.

Le jury répondit « oui » à toutes les questions.

Vacher fut condamné à la **peine de mort.**

— Malheur à ceux qui me condamnent, dit-il d'une voix sourde, quand on lui apprit le verdict.

Il se leva et comme les gendarmes l'emmenaient, il cria à la foule :

— Au revoir !...

Vacher ayant été condamné à mort par la cour d'assises de l'Ain, il n'y avait pas lieu de le faire passer devant les cours d'assises des autres départements dans lesquels il avait commis des crimes.

Cependant, Vacher n'aura peut-être pas la tête tranchée, en raison de son séjour d'autrefois dans une maison d'aliénés.

On ne peut pas guillotiner un fou ou un homme qui l'a été.

Les jurés de l'Ain n'ont pas signé de recours en grâce, mais ils ont signé une demande en commutation de peine, à la fin de la session des assises.

Vacher sera sans doute condamné à la réclusion perpétuelle. Il faut souhaiter qu'il ne s'évade jamais...

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LYON

FIN

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES BELLES-LETTRES & ARTS DE LYON

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, B.-LETTRES ET ARTS DE LYON
Fonds LACASSAGNE

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

	Pages
Sinistre découverte. — Norine.	3
L'arrestation	9
La mère. — Confrontation	16
Le rendez-vous. — L'aveu	27
La maitresse. — Le monstre	29

PREMIÈRE PARTIE

Eugénie Delhomme. — Une ouvrière assassinée et souillée.	1
Les innocents et le criminel. — Fausses accusations. — Haine de villageois. — Un pandore têtu. — Que devenir?.	33
Vacher! — Ses débuts dans la vie. — Chez les Maristes. — A la caserne. — Ses amours.	104
Le signalement. — Encore des faits curieux.	295
Le crime de Beaurepaire.	328
La petite Louise. — Le crime de Vidauban (Var)	343
Tout un pays en révolte. — Le crime du bois du Chêne. — Épouvantables accusations	372
Le crime de la Maladière. — Augustine Mortureux. — Le vétérinaire des chevaux de bois. — L'opinion publique égarée par la presse locale. — Une famille affolée.	428
L'assassin. — Encore un innocent en prison. — Émouvants détails. — M. Goron, ancien chef de la sûreté sur les lieux. — Son enquête	473
Un innocent en liberté. — Les Esprits. — Surexcitation populaire. — Benoit. — Les révélations de la presse locale. — Un journaliste assommé.	556
Poursuites. — Guerre acharnée.	594
Procès. — Nouveaux ennuis de toute une famille. — Première communion. — Pauvre petite!	615
La calomnie au foyer. — Coup de théâtre. — On doute encore. — Pluie de détails.	643

Pages

Chez l'assassin. 683
L'enquête de M. Ranson. — Autour d'un assassinat. 691
Attitude des journaux locaux. — Mes interviews. — Conversation avec la sœur d'Augustine. 702
Toujours mes interviews. — Dans le pays. — La mère Mortureux. — Morale campagnarde. 726
Le problème. — La confession de Benoît. — Visite à M. Grenier. — Les derniers acteurs du drame. 746

DEUXIÈME PARTIE

Le crime de Saint-Ours 770
Le crime de Benonces 780
Le crime de Bourdeaux. 788
Effroyable attentat. — Le crime de Saint-Étienne-de-Boulogne . . . 800
Encore un attentat. — La forêt de Pescheneul. — A la ferme de Précy. 815
Deux autres crimes. — Dans le Tarn 823
Pérégrination. — Assassinat d'un pauvre berger 830
Les plus affreux des crimes de Vacher 836
Crimes avoués ou imputés à Vacher. 873
Comment Vacher fut arrêté. 881
Vacher à Tournon 891
Tentative d'évasion. — Vacher et le juge d'instruction. — Curieuses opinions 907
L'attitude de Vacher à Belley. — La responsabilité du monstre. . . . 944

ÉPILOGUE

Le procès. — Vacher condamné à mort 970

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES